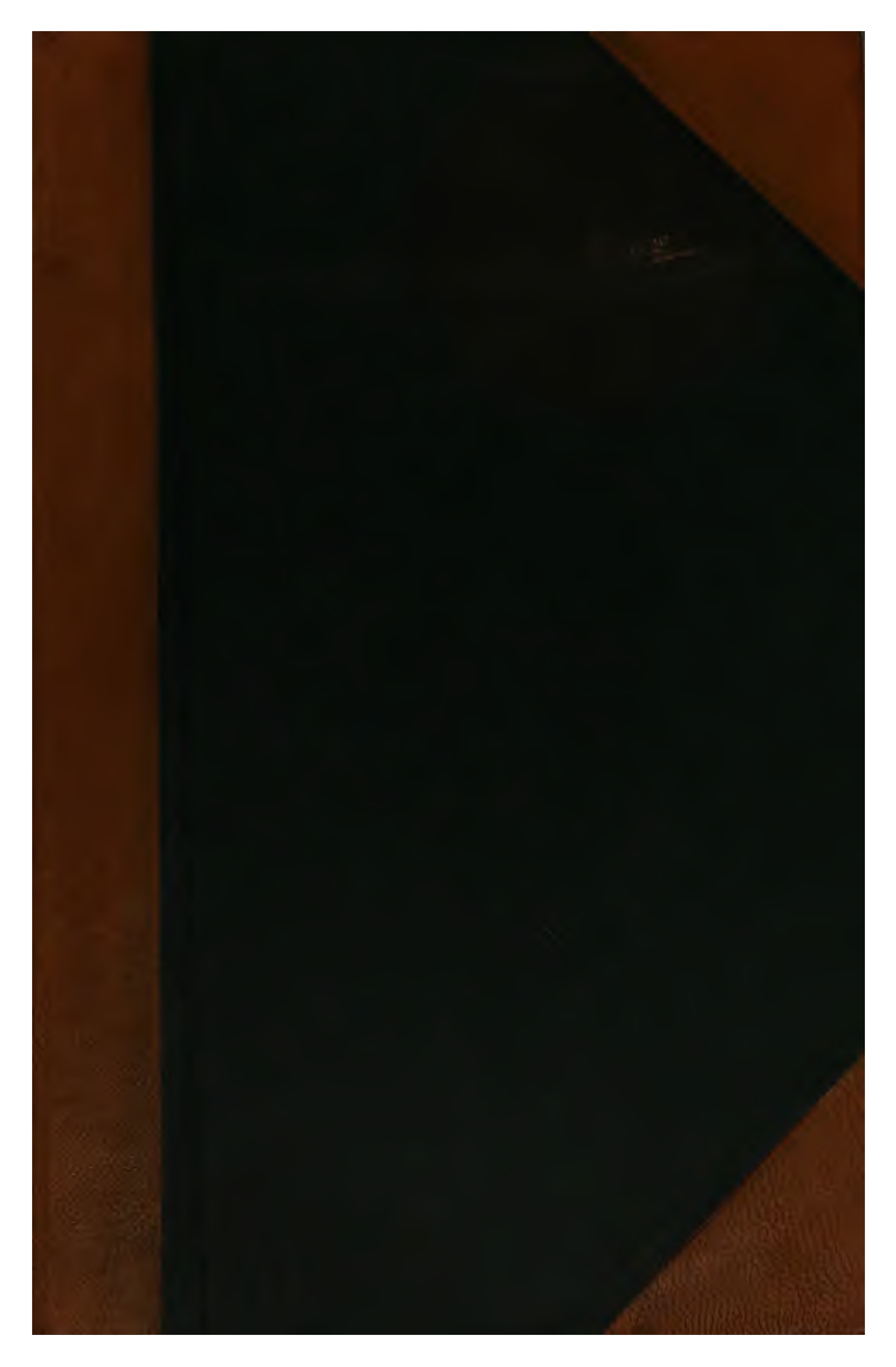




HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PARIS,
IMPRIMERIE DE DUBUISSON ET Cie,
Rue Coq-Héron, 5.

HISTOIRE
DE L'ÉGLISE
DE FRANCE,

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES,

Par l'abbé GUETTÉE.

TOME III

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR | CHEZ JULES RENOUARD ET C[e]

LECRIVAIN et TOUBON

ACQUÉREURS

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 21

—

1856

A Sa Grandeur

Monseigneur Fabre Des Essarts,

Évêque de Blois.

Monseigneur,

Je dédierais ce livre à Votre Grandeur quand elle n'y aurait d'autre titre que d'avoir été préposée par la Providence au Diocèse auquel j'ai l'honneur d'appartenir.

Mais Votre Grandeur y a d'autres droits.

Vous êtes le premier, Monseigneur, qui avez connu mon projet d'écrire l'Histoire de notre belle Eglise de France. L'intérêt que vous avez pris aussitôt à mon travail et vos encouragements m'ont soutenu constamment dans la tâche difficile que j'avais entreprise.

Les témoignages précieux de votre bienveillance, j'oserai dire, Monseigneur, de votre paternelle affection, sont gravés dans mon cœur, et je prie Votre Grandeur d'agréer l'hommage de mon livre comme l'expression de ma vive reconnaissance aussi bien que de mon profond respect.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. GUETTÉE.

Prêtre du Diocèse de Blois.

Saint-Denis, 15 *mars* 1848.

LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE BLOIS

A M. L'ABBÉ GUETTÉE.

J'AI reçu votre lettre, mon cher Abbé, et j'accepte bien volontiers la dédicace de votre HISTOIRE DE L'EGLISE DE FRANCE. Les pages que j'ai parcourues moi-même dans les trois volumes déjà livrés à l'impression et les divers rapports qui m'en ont été faits par des prêtres recommandables, m'ont convaincu du soin consciencieux que vous avez apporté dans vos recherches, de l'exactitude de la doctrine que vous exposez, et du bon esprit qui règne dans l'ensemble de votre ouvrage. Je ne puis dès-lors que donner des éloges à votre zèle et vous encourager de nouveau à persévérer dans la tâche laborieuse et difficile que vous avez entreprise.

Les intentions droites dont vous êtes animé m'inspirent la confiance que vous continuerez votre travail dans le même esprit de sagesse, d'impartialité, et que

vous saurez toujours vous tenir en garde contre les écarts si funestes de l'exagération et de la nouveauté, devenus néanmoins si communs de nos jours. C'est en persistant avec une religieuse exactitude dans cette ligne de conduite que vous accomplirez une œuvre qui, j'aime à le croire, sera utile à la cause de la Religion, contribuera à l'instruction du Clergé et dissipera bien des préjugés contre l'Eglise de France, si grande et si vénérable à toutes les époques de notre histoire.

Recevez, mon cher Abbé, l'assurance bien sincère de mes sentiments les plus affectueux en Jésus-Christ.

Signé † M.-A., Evêque de Blois.

Blois, le 5 *avril* 1848.

COUP-D'ŒIL GÉNÉRAL

SUR

L'ÉPOQUE KAROLINGIENNE.

A la fin du VII.e siècle commença, pour l'Église de France, une ère d'obscurité et d'ignorance qui se prolongea jusqu'à la fin du huitième.

La cause la plus immédiate de cet état déplorable fut la prépondérance des maires du Palais, dans le choix des évêques et des abbés.

Plusieurs rois mérowingiens avaient bien cherché à mettre leur autorité à la place des élections, et, trop souvent, ils avaient réussi à imposer aux Églises et aux monastères des hommes de leur choix ; mais leur action ne s'était pas généralisée, et si elle avait donné à l'Église de France quelques mauvais évêques, l'élection du clergé, exercée librement dans un grand nombre d'Églises, lui en avait donné de bons.

Après la régence de la reine Bathilde, les rois mérowingiens furent complètement annulés par les maires du Palais, qui ne virent dans les Églises et les monastères que des *fiefs*, et un moyen puissant de donner à leur pouvoir naissant de nombreux appuis. Revêtus d'une puissance contestée, ils ne songeaient qu'à la fortifier, et l'unique moyen qu'ils eussent était de détacher les leudes du roi,

de se les attacher à eux-mêmes par la *recommandation*, de s'en faire des vassaux en leur abandonnant des fiefs ou bénéfices.

Or, les biens ecclésiastiques et monastiques étaient considérables, et les maires du Palais s'en attribuèrent la dispensation.

Deux moyens s'offraient à eux d'augmenter, avec l'aide de ces biens, le nombre de leurs *fidèles* : en ravir une partie pour les en gratifier, ou les nommer eux-mêmes évêques ou abbés, ce qui les rendait, en qualité d'administrateurs généraux, des leudes puissants.

Les maires du Palais employèrent ces deux moyens.

Des seigneurs devinrent donc propriétaires des Églises et des monastères. Ils étaient bien obligés, il est vrai, de fournir au clergé ou aux moines de quoi vivre; les réparations des édifices étaient à leur charge; mais ils ne songèrent qu'à jouir des revenus sans se préoccuper des devoirs attachés à cette jouissance. De nombreux monastères tombèrent en ruine, abandonnés par les moines qu'on y laissait mourir de faim; les églises, bâties presque toutes à la hâte, au milieu des commotions sociales des V.ᵉ et VI.ᵉ siècles, s'écroulèrent de toutes parts; les populations, privées des seuls hommes préoccupés de leur bien moral et de leur bonheur, languirent abruties, sans appui contre la violence.

Les maux que causèrent à l'Église les évêques et les abbés choisis par les maires du Palais furent peut-être plus grands encore.

Malgré l'action civilisatrice du Christianisme, la race franke n'é-

tait pas parvenue au point de développement où elle eût dû être pour marcher en tête de la société.

Le Frank était encore le guerrier des forêts de Germanie qui ne rêvait que luttes et combats. S'il n'avait pas d'hommes ennemis à combattre, il déclarait la guerre aux bêtes sauvages. Toujours armé, il laissait la culture de la terre, des lettres et des arts, au Gallo-Romain, à l'esclave ou au moine qui se faisait esclave de J.-C. Ce fut parmi les Franks que les maires du Palais choisirent presque tous leurs *fidèles ecclésiastiques ;* aussi, peut-on dire que l'Église Franke n'eut bientôt plus d'évêques, et qu'elle n'eut pour chefs que des guerriers.

Plusieurs n'avaient pas même l'Ordre épiscopal dont ils prenaient le titre, et recevaient plusieurs Églises, comme d'autres recevaient plusieurs fiefs. Si ces prétendus évêques faisaient des *visites pastorales*, c'était pour piller les peuples et rançonner des prêtres qui n'étaient, à leurs yeux, que des vassaux ; ils se croyaient non pas les pères, mais les maîtres du clergé ; non pas les pasteurs du peuple, mais des *seigneurs*. Avares et égoïstes, ces mercenaires ne songeaient qu'à tondre leurs brebis, à s'engraisser de leur substance.

La science ecclésiastique, la discipline étaient le moindre de leur souci ; la plus crasse ignorance, l'avarice, l'immoralité la plus grossière, étaient les seuls exemples qu'ils donnassent à leurs prêtres, et le clergé, naguère encore si distingué, si savant, ne fut bientôt plus qu'une caste ignare, immorale et méprisée.

Les monastères, écoles jadis si florissantes, pépinières de travailleurs infatigables, d'artistes, de savants, devinrent, sous le gouvernement des *abbés-seigneurs*, des repaires de corruption, d'ignorance et de paresse.

La papauté voyait avec douleur crouler les pierres de ce sanctuaire, depuis si long-temps l'orgueil de l'Église Catholique! Comme le prophète, elle pleurait sur tant de malheurs, et comme lui elle disait[1] : « Les chemins de Sion pleurent, parce que personne ne vient aux solennités; toutes ses portes sont détruites, ses prêtres gémissent, ses vierges sont déshonorées, elle-même est accablée d'amertume.

» Des ennemis ont été mis à sa tête et se sont enrichis de ses dépouilles.

» La fille de Sion a perdu toute sa beauté. Elle a vu dans son sanctuaire des nations qui ne devaient pas y mettre le pied.

» Le Seigneur est pour elle comme un ennemi. Il a détruit toutes ses murailles et en a jeté au loin les pierres. Les fêtes pieuses sont passées en oubli.

» Le Seigneur a rejeté ses autels, il a comme maudit ses prières!

» A qui te comparer, fille de Jérusalem? Comment te consoler, vierge, fille de Sion?

» Tes prophètes n'ont vu que mensonges et folies; ils ne te dé-

[1] Jerem. thren.

couvrent plus tes iniquités pour te porter à en faire pénitence.

» Comment l'or a-t-il ainsi perdu son éclat? Comment les pierres du sanctuaire sont-elles ainsi dispersées sur la terre?

» Comment les fils illustres d'Israël, qui ressemblaient jadis à l'or le plus pur, sont-ils devenus tout-à-coup des vases de terre? »

L'Église des Angles, alors pleine de gloire, envoyait bien à l'Église Franke de courageux apôtres, les Willibrord, les Willehald, les Winfrid, mais c'était en vain. Ils ne pouvaient raviver ce cadavre qui n'avait plus qu'un souffle de vie.

Tout-à-coup, à la place des mérowingiens, dont la mission était finie, la Providence envoie aux Franks deux jeunes ducs dignes de leurs vénérables aïeux, Pépin de Landen et Arnulf de Metz. Karloman et Pépin furent, dans la main de Dieu, les instruments de la régénération de l'Église; tous deux étaient pieux. A peine eurent-ils jetés les yeux sur l'Église, qu'émus de son état déplorable ils songèrent à la réformer.

Winfrid, plus connu sous le nom de saint Boniface de Mayence, évangélisait alors l'Allemagne. Karloman et Pépin le mandèrent à leur palais et lui découvrirent leur projet. Boniface en avertit aussitôt le siége apostolique qui saisit avidement l'occasion que lui offrait la Providence, pour sauver de sa ruine une Église qui avait à remplir une mission si glorieuse.

Or, pour obtenir ce résultat, la papauté n'avait d'autre moyen que de revêtir les chefs des Franks d'une véritable puissance ecclé-

siastique. Par elle-même, elle ne pouvait avoir aucune action sur ces leudes qui ne reconnaissaient d'autre autorité que celle du chef auquel ils *s'étaient recommandés*, qui n'avaient aucune idée des règles ecclésiastiques et qui se préoccupaient très peu des anathèmes.

La papauté comprit que la puissance temporelle, qui avait été cause de la ruine de l'Église, pouvait seule la régénérer. Elle n'hésita pas et lui concéda temporairement une autorité spirituelle qu'elle ne dut exercer que sous sa direction et son contrôle.

De là deux faits que l'on doit soigneusement remarquer : la légitimité de l'action directe du pouvoir civil dans le domaine religieux, et l'accroissement de l'action directe de la papauté dans le gouvernement des Églises particulières.

Karloman et Pépin apparaissent, dès les premiers actes de leurs réformes, investis de la puissance ecclésiastique. Ils publient en leur nom les réglements que doivent suivre les évêques et les abbés, les clercs et les moines, et les donnent comme des lois de l'Etat dont ils puniront la transgression. Il faut remonter au commencement du VIII.e siècle, pour trouver la fusion définitive de l'Église et de l'État; la cause de cette fusion se révèle clairement lorsqu'on examine attentivement les faits, et la papauté ne pouvait employer d'autre moyen pour sauver l'Église Franke.

Jusqu'à l'époque karolingienne, l'Église de France n'avait été qu'une simple association religieuse, tantôt favorisée, tantôt persécutée par les empereurs ou les rois. Son action sociale s'était plus ou

moins développée suivant les circonstances favorables ou contraires, et en France sous les mérowingiens, malgré certains priviléges accordés à ces rois, elle régnait sur ces rois et sur les peuples.

Au commencement de l'époque karolingienne, les conditions de son existence furent profondément modifiées par son union intime avec l'Etat.

Cette union lui fut d'abord salutaire, mais devint pour elle dans la suite une cause d'interminables luttes et avec la papauté et avec la royauté.

Le pouvoir religieux, concédé par la papauté aux premiers karolingiens, n'était dans sa pensée qu'un privilége transitoire qui ne devait être exercé que sous sa direction. Ces rois acceptèrent ces conditions, et durent entretenir, avec le siége apostolique, des relations continuelles. A la faveur de ces relations auxquelles présida l'amitié la plus vive, la papauté accrut sa puissance temporelle et sa puissance spirituelle dans l'Eglise de France.

Jusqu'alors cette Eglise s'était gouvernée elle-même. A part les graves questions de foi et de discipline générale pour lesquelles elle avait recours au siége apostolique, elle dressait dans ses conciles provinciaux ou nationaux tous les réglements utiles à la bonne administration des Eglises. Les évêques étaient élus par le clergé sous la présidence du métropolitain et des évêques comprovinciaux, et avec le concours du peuple qui avait voix consultative; toutes les causes ordinaires étaient jugées en dernier ressort par le concile pro-

vincial, et on n'avait recours au pape que dans les causes majeures, et encore le pape, ayant accueilli l'appel, renvoyait la cause à un autre concile qui se tenait sur les lieux sous la présidence d'un légat.

L'Eglise de France ayant abdiqué, pour ainsi dire, sa propre direction, après l'*invasion de barbares* qu'elle subit à la fin du VII.e siècle; la papauté la gouverna par les karolingiens, leur inspira toutes les décisions disciplinaires qu'ils promulguèrent, et s'empara du droit de juger toutes les causes dont on appelait à son tribunal, même avant la sentence des juges ordinaires.

Il y eut des réclamations contre cette action immédiate de la papauté dans le gouvernement des Eglises particulières, et ce fut pour soutenir ses prétentions que l'on composa alors la *collection des fausses décrétales*. Cette collection ne fut pas adoptée généralement en France. Les plus grands évêques, comme Agobard et Hincmar, réclamèrent énergiquement en faveur de l'ancien droit. La papauté soutint ses prétentions. De là, les premières luttes gallicanes et ultramontaines qui se sont modifiées avec le temps mais qui durent encore.

Un grand fait est comme un grand arbre; plus il est vaste et élevé, plus il faut creuser profondément pour en découvrir les premières racines.

On doit aussi remonter au commencement de la période karolingienne pour trouver les causes des luttes qui s'élevèrent plus tard

entre les deux puissances, relativement à l'action directe du pouvoir civil dans les choses spirituelles, et aux investitures.

La cause des premières luttes fut évidemment les priviléges accordés temporairement aux premiers karolingiens, et que leurs successeurs voulurent ériger en droits.

Un de ces priviléges était de nommer aux évêchés et aux abbayes, sans égard pour la vieille loi des élections. Ce privilége était trop important pour que les rois, après en avoir été une fois investis, consentissent à s'en laisser dépouiller. Aussi cherchèrent-ils de bonne heure à faire envisager leur choix comme un droit inaliénable de leur autorité royale, et il faut avouer qu'outre un usage appuyé d'abord sur une concession de l'autorité ecclésiastique, ils avaient en leur faveur une raison qui n'était pas sans valeur.

Les églises et les monastères, en effet, à cause des biens qui en dépendaient, pouvaient être considérés comme *fiefs temporels* aussi bien que comme *titres ecclésiastiques*. Leur investiture était donc mixte. A la royauté appartenait l'investiture du *temporel* comme de tout autre *fief*, à l'autorité spirituelle l'investiture du *titre*. Les rois, ne voulant nommer que des vassaux qui leur fussent dévoués, cherchaient à confisquer, à leur profit, le choix exclusif des bénéficiers. L'autorité spirituelle de son côté ne pouvait se résigner à accepter des sujets trop souvent indignes, et réclamait avec énergie.

Chaque puissance voulait la priorité du choix; de là ces luttes des

investitures qui eurent tant de retentissement pendant la période féodale.

Nous verrons pendant l'époque karolingienne, non-seulement l'origine, mais les premières luttes, sur les questions des investitures, du pouvoir direct de la papauté dans la direction des Eglises particulières, et sur le pouvoir de la royauté dans les choses spirituelles.

Ce fut Charlemagne qui jouit de ce pouvoir de la manière la plus large et la moins contestée. Intimement lié avec les papes Adrien I et Léon III, il fut réellement leur vicaire, et se conduisit, pendant tout son règne, comme le délégué du siège apostolique, comme le chef de l'Église Franke.

Son pouvoir a été considéré à tort comme une usurpation. Karloman et Pépin en avaient joui comme lui, et s'ils en usèrent moins, c'est que les circonstances ne leur furent pas aussi favorables et qu'ils n'eurent pas, au même degré que Charlemagne, l'esprit civilisateur. Ils firent les premiers pas dans la voie des réformes et préparèrent les succès qui couronnèrent les efforts du grand empereur.

Ce prince a rendu à l'Eglise de France des services immenses et incontestables. Dans le récit de tout ce qu'il a fait pour la renaissance des études, de la législation, de la discipline ecclésiastique, nous n'avons pas dissimulé notre admiration; et nous le dirons sans détour, les attaques dont il a été l'objet de la part de certains histo-

riens, nous ont paru inspirées par l'ignorance ou la mauvaise foi.

Si l'on se fût contenté de blâmer les expéditions militaires de Charlemagne contre les Saxons; d'attaquer la rigueur dont il a usé envers ce peuple; d'élever des doutes sur la pureté de ses mœurs, nous eussions pu croire à une certaine bonne foi; car, sur ces points divers, on peut élever des discussions sérieuses et admettre, comme plus ou moins probables, des opinions contradictoires.

Mais quand M. Michelet vient faire du héros qui rétablit l'empire romain d'Occident, un être ridicule « jouant de son mieux l'Empire [1] », on reste stupéfait d'une idée que nous nous dispenserons de qualifier.

M. Michelet semble avoir juré à Charlemagne une haine implacable. Croirait-on qu'il ait osé dire du grand réformateur karolingien [2] :

« Sa tentative de réforme littéraire fut pédantesque et inféconde..... L'esprit de pédanterie byzantine, que nous remarquons dans les Capitulaires, éclate dans la conduite de Charlemagne relativement aux affaires du dogme. »

Quand le lecteur aura vu se dérouler, dans cette histoire, la chaîne brillante des hommes illustres qui remplirent tout le neuvième siècle; quand il pourra comparer l'obscure et inerte hui-

[1] Michelet, Hist. de France, t. 1.er, p. 342.

[2] *Ibid.*, p. 335, 347.

tième siècle avec ce neuvième qui fut le vrai siècle de Charlemagne, il pourra juger par lui-même si l'impulsion que donna le grand empereur fut *inféconde*, si sa réforme fut pédantesque.

Sans doute, il y a quelque pédantisme dans la forme de quelques ouvrages; mais est-ce là une raison suffisante de regarder comme purement *pédantesque*, une réforme littéraire.

Quand on a seulement jeté les yeux sur les œuvres d'Alcuin, de Théodulf, d'Eginhard, de Smaragde, de saint Benoît d'Aniane, d'Agobard, d'Amalaire, de Jonas, de Walafrid-Strabon, de Raban-Maur, de Florus, de Loup de Ferrières, de Ratramn, d'Hincmar et de tant d'autres théologiens, philologues, poètes et historiens, peut-on dire que le IX.e siècle ne fut pas une époque savante et féconde en génies remarquables et variés ? Et qui a fait sortir de la poussière ces écoles où ces grands hommes furent élevés ? Charlemagne. Qui a soutenu, encouragé, protégé leur génie? Charlemagne. Le théologien, comme le compilateur des vieilles chansons guerrières des Franks; le philologue, comme le poète et le littérateur, sont protégés par Charlemagne. Demandez aux échos des siècles : Quel homme a fait renaître la science et les études ; quel est l'homme qui a travaillé le plus activement à la fusion des deux races franke et gallo-romaine, qui a tenté, le premier, de fondre les législations si différentes de ces deux éléments de la *nation française ?* Les échos des siècles vous répondront : Charlemagne.

Et c'est cet homme dont le nom glorieux fut, pendant des siècles,

l'expression de la grandeur et du génie, qu'un pédant a voulu rabaisser jusqu'à lui!

La réforme littéraire de Charlemagne a été grande et féconde! L'impulsion qu'il avait donnée fut tellement énergique, qu'il fallut les courses incessantes des hommes du Nord, des Sarrasins et des Hongres pour la comprimer; quand le sol de la France eut été couvert, au X.e siècle, des débris des églises et des monastères, seules écoles de l'époque, il fallut bien renoncer aux études jusqu'à ce que ces écoles eussent été rétablies.

Mais il n'y eut qu'une interruption d'un siècle; encore ce X.e siècle, si désolé, couvert de débris, ne fut-il pas dénué de tout éclat intellectuel.

Mais n'empiétons pas sur une époque à laquelle nous reviendrons, et venons à un second reproche fait à Charlemagne.

Si nous en croyons M. Michelet, ses Capitulaires ne lui appartiennent pas; il pourrait bien n'en être que le compilateur et s'être approprié les travaux de Hlother II, de Dagobert ou de Pépin; de Brunehilde, de Frédégonde ou d'Ébroïn [1].

Le même historien veut bien cependant reconnaître, dans la législation religieuse de Charlemagne, une *activité impuissante* et un *ton pédantesque* qu'il met sur le compte des évêques qui auraient eu la principale part à ces compilations [2].

[1] Michelet, Hist. de France, t. I.er, p. 345.
[2] *Ibid.*, p. 346.

Nous ne répondrons pas ici à ces reproches absurdes de l'adversaire de Charlemagne, et nous renvoyons le lecteur à l'exposé que nous avons fait, dans le cours de cette histoire, de sa législation religieuse. Nous doutons fort qu'après cette simple lecture, on trouve cette législation *pédantesque*, et que la prodigieuse activité de Charlemagne soit regardée comme *impuissante*.

Pourquoi certains historiens se sont-ils donc appliqués avec une si étrange persévérance à rabaisser le héros karolingien ?

Disons-le, puisque c'est la vérité : c'est que sa physionomie leur a paru trop chrétienne. Charlemagne est chrétien dans toute sa législation ; c'est par le christianisme qu'il veut civiliser les peuples ; ce sont les évêques et les prêtres qui sont pour lui les organes de la civilisation ; allez vous étonner, après cela, que M. Augustin Thierry trouve « ses plans de culture littéraire trop vantés, et que le titre de grand, qui lui fut donné par les prêtres, soit resté *bizarrement* joint à son nom [1].

Aux déclamations des préjugés, opposons le jugement d'un philosophe-historien non suspect.

« Charlemagne, dit M. Guizot [2], gouverna ses sujets pour eux-mêmes et non pour lui seul ; d'après des vues générales, avec des

[1] Aug. Thierry, Hist. de la Conquête d'Angleterre, etc., t. I.er, p. 157, 158, 2.e édit.

[2] Guizot, Essais sur l'Hist. de France, 2.e édit., p. 286, 287.

intentions publiques, préoccupé des besoins sociaux en même temps que de ses propres intérêts. C'est là ce qui caractérise sa législation et son administration...... C'est là ce qui, du V.e au XIII.e siècle, fait de lui un homme unique, immense. Au milieu de la barbarie universelle, il n'appartenait qu'au *plus noble génie* de concevoir ainsi la royauté hors de l'égoïsme, et de considérer la société non comme la proie de la force, mais comme le but du pouvoir. »

Charlemagne eut ces nobles et grandes idées, parce qu'il fut réellement chrétien ; et c'est ce caractère chrétien, qui éclate dans toutes ses œuvres, qui a soulevé contre lui les antipathies de sophistes à courtes vues.

Le fils de Charlemagne, Hludwig-le-Pieux, suivit les errements de son père ; aussi les écrivains anti-chrétiens ont-ils pris à tâche de défigurer sa mémoire.

Si nous en croyons l'ennuyeux Sismondi, le règne de Hludwig-le-Pieux fut « le plus honteux et le plus malheureux auquel une grande nation eût encore été soumise [1]. »

C'est bien, sans contredit, l'idée qu'on en concevrait, si l'on acceptait la narration lourde et incohérente de l'écrivain qui a pris à tâche de ternir toutes nos gloires nationales. Mais on aura du règne de Hludwig-le-Pieux une idée toute différente, si on préfère à Sismondi, Thegan, l'Astronome, et le vieux poète-historien Ermold.

[1] Sismondi, Hist. des Français, t. III, p. 46.

Tous les historiens de Hludwig, répond Sismondi, sont entachés de partialité [1], excepté l'historien d'Adalhard et de Wala qui jette un peu de lumière sur le parti des mécontents. C'est-à-dire que Sismondi a laissé de côté les sources où il devait s'inspirer pour raconter les actions de Hludwig-le-Pieux, afin de donner plus libre carrière à ses préjugés.

Nous n'avons pas suivi cette méthode et nous avons préféré recueillir précieusement et enregistrer les faits tels qu'ils nous ont été transmis. Nous avons puisé, non-seulement dans les biographes de Hludwig, mais dans les annalistes, dans les vies d'Adalhard et de Wala composées par un contemporain, Paschase-Ratbert; dans les documents officiels et les actes législatifs qui sont fort nombreux.

De tout cela est résulté, pour nous, la conviction que le règne de Hludwig-le-Pieux avait été indignement travesti, et qu'il était peu de questions historiques aussi mal présentées, même par les écrivains catholiques.

Nous espérons que notre narration jettera des lumières sur plusieurs points importants de ce règne, et que l'on partagera notre admiration pour un empereur que ses contemporains surnommèrent *le Pieux;* glorieux surnom que des historiens sans intelligence transformèrent en celui de *Débonnaire,* qui ne peut laisser dans l'esprit du lecteur que l'idée d'un prince bon jusqu'à l'imbécillité.

[1] Sismondi, loc. cit., p. 47, Note.

Hludwig-le-Pieux n'eut pas la facile énergie de la vengeance, ce fut là tout son crime ; mais il fut un réformateur énergique, un législateur profond, un ami de son peuple. Ces titres en valent bien d'autres et eussent dû lui épargner les invectives dont il fut l'objet.

Mais son titre de *pieux* n'était-il pas un crime pour certains historiens? Hludwig passait de longues heures en prière! Lorsqu'il entrait dans l'église, il touchait respectueusement la terre de son front! Il poursuivait, par le moyen des moines et des prêtres, le travail de civilisation chrétienne commencé par Charlemagne!

Après cela, des hommes comme Sismondi et Michelet pouvaient-ils *raisonnablement* jeter sur sa mémoire quelques louanges!

Sa pénitence publique surtout! Comment laver cette honte!

Il ne sera pas sans intérêt de rapprocher les appréciations, *sans doute profondes*, mais cependant diamétralement opposées, de ces deux historiens sur ce fait :

Voici d'abord comment s'exprime M. Michelet[1] :

« L'orgueil brutal des hommes de ce temps rougit, pour la royauté, de l'humble aveu qu'elle faisait de sa faiblesse et de son humanité. Il leur sembla que celui qui avait baissé le front devant le prêtre ne pouvait plus commander aux guerriers. L'empire en parut, lui aussi, dégradé, désarmé. Les premiers malheurs qui

[1] Michelet, Hist. de France, t. I, p. 362.

commencèrent une dissolution inévitable, furent imputés à un roi pénitent. »

Voici maintenant les paroles de Sismondi [1] :

« On avait, dans ce siècle, tant d'admiration pour les vertus monastiques, qu'on sut bientôt gré à Louis de son humiliation même. »

Pourquoi si peu d'accord entre ces historiens? C'est qu'ils ont regardé les faits à travers le prisme menteur d'idées conçues *à priori*.

Non, le peuple frank ne rougit pas de la pénitence de Hludwig; il ne lui en sut non plus aucun gré. Cette pénitence publique était en usage pour tous les fidèles qui avaient à se reprocher quelque faute grave et publique. On fut édifié en voyant l'empereur frank s'humilier comme le dernier des fidèles, et on le compara à Théodose.

Voilà le fait tel qu'il est présenté par tous les historiens de l'époque.

Nous pourrions discuter grand nombre d'autres assertions des historiens modernes ; mais ce que nous en avons dit dans ce coup-d'œil général suffira pour mettre le lecteur en défiance contre ces ouvrages que l'on décore pompeusement du nom d'histoire, et qui ne sont réellement que des romans historiques chargés, en apparence, d'un assez lourd bagage d'érudition, mais où l'œil sévère et attentif ne peut découvrir que des phrases sonores et mensongères.

[1] Sismondi, Hist. des Français, t. III, p. 31.

Le fils de Hludwig-le-Pieux, Karl-le-Chauve, aima, comme son père et son aïeul, les sciences et les arts, il encouragea les études. Mais l'éclat intellectuel de son règne est dû principalement aux hommes formés dans les écoles de Charlemagne et de Hludwig.

Les courses des Nord-mans, qui ravagèrent tant de provinces de France à cette époque, détruisirent un grand nombre d'écoles et répandirent dans le cœur des populations une épouvante qui fut mortelle pour les études.

Le fils de Karl-le-Chauve nommé Hludwig-le-Bègue, et ses petits-fils Hludwig III et Karloman ne font que passer, et après leur mort l'empire entier de Charlemagne accabla de son poids le pauvre Karl-le-Gros dont les vertus ne peuvent faire oublier la lâcheté.

Le pauvre empereur perdit le peu d'esprit qu'il avait reçu de la nature, et les Franks alors élurent pour roi, Eudes, le brave défenseur de Paris, le fils de Robert-le-Fort.

Nous terminons là, avec le IX.e siècle, l'époque karolingienne.

Pendant un siècle encore, quelques faibles débris de la race de Charlemagne servirent de point de ralliement à quelques leudes, et se débattirent contre la race de Robert. Pendant cette lutte, les seigneurs se rendirent définitivement indépendants dans leurs fiefs, et la *féodalité* était complètement organisée lorsque, dans la personne de Hugues-Capet, la race de Robert-le-Fort fut solidement établie sur le trône de France.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PÉRIODE GALLO-FRANKE.

LIVRE SIXIÈME.

(714—767)

I.

Karl-Martel. — Il devient duc de tous les Franks. — Karl à Reims, saint Rigobert, évêque de cette ville. — Karl s'attache les leudes en leur donnant les biens ecclésiastiques. — Affaiblissement progressif de l'esprit sacerdotal. — Réaction des bons évêques contre l'envahissement de l'élément barbare. — Les Sarrasins. — Leurs invasions en Provence, en Burgundie, en Aquitaine. — Bataille de Poitiers. — Autres incursions des Sarrasins et victoires de Karl. — Winfrid ou saint Boniface. — Ses commencements. — Ses premières missions. — Il est protégé par Karl ainsi que plusieurs autres missionnaires. — Winfrid au palais de Karl. — Rapports du pape saint Grégoire II et de Karl. — Le protectorat de Rome offert à Karl par Grégoire II. — Grégoire III donne suite au projet de son prédécesseur. — Il écrit à Karl pour implorer son secours. — Ambassade des Romains à Karl. — Il est proclamé consul de Rome. — Sa mort. — Ses fils Karloman et Pépin lui succèdent.

714--741.

Depuis la régence de la reine Bathilde, les Mérowingiens n'étaient plus rois que de nom. Ebroïn, Pépin d'Héristal et Karl-Martel le furent en réalité.

Karl-Martel se dispensa même d'opposer à la jalousie des leudes un fantôme de royauté, dès que sa domination eut reçu, vis-à-vis des peuples, la consécration de la victoire.

Après la mort de Pépin d'Héristal, sa veuve Plectrude avait chargé de chaînes le courageux fils d'Alpaïde. Karl avait brisé ses

et passa ensuite à celle de Nutcell, où les études étaient plus fortes et plus florissantes sous la direction de l'abbé Winbert. Winfrid fit de très grands progrès, surtout dans la poésie, la rhétorique, l'histoire et l'écriture sainte. Il fut placé à la tête de l'école du monastère, et à l'âge de trente ans fut ordonné prêtre.

Il conçut alors le projet d'imiter les grands missionnaires, Colomban, Livin, Wilfrid, Willibrord, qui avaient quitté l'Angleterre pour évangéliser les Franks et les Frisons. Winfrid partit avec la bénédiction de son abbé et arriva en Frise au moment où Karl était en guerre avec Ratbod, duc des Frisons. Les circonstances lui parurent très peu favorables à la prédication de l'Evangile; il retourna à Nutcell en attendant une meilleure occasion. Il repartit deux ans après et se dirigea vers Rome pour y faire autoriser sa mission par le pape, à l'exemple de tous les grands apôtres de cette époque.

Grégoire II était assis sur la chaire de saint Pierre; il était digne de porter le nom et d'occuper le siége de Grégoire-le-Grand. Il reçut Winfrid avec bonté et lui demanda s'il avait des lettres de son évêque, Daniel de Winchester. Winfrid tira de dessous son manteau une lettre scellée adressée au pape et une autre ouverte adressée à tous les chrétiens. Grégoire, après les avoir lues attentivement, eut plusieurs entretiens avec Winfrid. Lorsque la belle saison eut permis au saint apôtre de se mettre en route, le pape lui donna des reliques et la mission de prêcher l'Evangile aux infidèles.

Winfrid traversa la Lombardie, la Bavière et commença à prêcher en Thuringe. Ayant appris la mort de Ratbod, il crut l'occasion favorable pour évangéliser les Frisons et alla trouver saint Villibrord. Le grand évêque d'Utrech fut heureux de l'arrivée de Winfrid, il était fort avancé en âge, il lui sembla que Dieu le lui envoyait pour en faire son successeur. Il ne put jamais vaincre l'humilité de Winfrid, qui s'en retourna précipitamment en Thuringe pour éviter la charge épiscopale.

En passant au territoire de Trèves, Winfrid demanda l'hospitalité au monastère de Palz, fondé depuis peu par Adule, fille de Dagobert II, autrefois roi d'Austrasie. On l'y reçut avec charité. Après avoir célébré la messe, il se mit à table pour prendre son repas avec la communauté, et Adule chargea son petit-fils nommé Grégoire, de faire une lecture dans l'Ecriture Sainte pendant le repas.

Grégoire [1] avait alors environ quinze ans et venait de quitter

[1] Ludger., Vit. S. Greg., ap. Bolland., 25 aug.

l'école du Palais. Après avoir reçu la bénédiction, il commença la lecture.— Vous lisez bien, mon fils, lui dit Winfrid, mais comprenez-vous ce que vous lisez? — Je sais bien lire, répondit Grégoire; » et il se disposait à recommencer. — Expliquez-moi en votre langue, ajouta Winfrid, la lecture que vous venez de faire. — Je n'en suis pas capable, dit modestement Grégoire. Alors Winfrid, expliqua lui-même la lecture devant la communauté, et Grégoire fut si touché de ses paroles, qu'il sollicita de son aïeule la permission de suivre le saint apôtre, afin d'apprendre à son école à comprendre l'Ecriture Sainte.

Ce fut en vain qu'Adule lui fit observer qu'elle ne connaissait pas son hôte et qu'elle ne savait où il allait. « Si vous ne me donnez pas » de cheval, répondit Grégoire, je le suivrai à pied. » Sa résolution était tellement ferme, que l'abbesse fut obligée de lui donner des valets et des chevaux. Grégoire devint le disciple chéri de Winfrid. Il est connu sous le nom de saint Grégoire d'Utrech.

Après avoir évangélisé la Thuringe, Winfrid [1] envoya à Rome un de ses disciples pour instruire le pape de l'état de sa mission. Grégoire II, dans sa réponse, le félicita des bénédictions que Dieu avait répandues sur ses travaux et lui manifesta le désir de le voir lui-même. Winfrid se mit en route sur-le-champ (723). Il fut bien reçu du pape, qui eut avec lui de longs entretiens sur la doctrine de l'Eglise et sur les moyens d'amener les infidèles à la foi. Avant de le congédier, le pape l'ordonna évêque et changea son nom de Winfrid en celui de Boniface [2] que nous lui donnerons désormais.

Après avoir fait serment de conserver toujours la vraie foi et de rester inviolablement uni à la chaire de saint Pierre, Boniface reçut du pape un recueil de canons et plusieurs lettres de recommandation, adressées aux évêques, aux ducs, aux comtes, aux simples fidèles, aux peuples de Thuringe et de Saxe [3], enfin à Karl-Martel. Cette dernière lettre est ainsi conçue [4] :

« Au seigneur glorieux fils le duc Karl, Grégoire pape:

[1] Vit. S. Bonifac.

[2] Willibald., Vit. S. Bonifac. — Dans quelques lettres de saint Boniface, antérieures à cette époque, on trouve le nom de Boniface uni à celui de Winfrid. Les copistes auront sans doute modifié les inscriptions de ces lettres.

[3] Le P. Sirmond a inséré ces différentes lettres du pape dans son excellent recueil : Concil. antiq. Gall., t. I.

[4] Ap. Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 512.

« Très cher fils en J.-C., nous avons eu souvent la preuve de votre zèle pour la religion ; après donc vous avoir salué, comme nous le devons, nous vous faisons connaître que nous envoyons notre frère Boniface, dont la foi et les mœurs sont à l'abri de tout soupçon, prêcher l'Évangile aux peuples de la Germanie et à toutes les tribus de la rive orientale du Rhin. Nous le recommandons à votre bienveillance, nous vous prions de l'aider et de le défendre contre tous ces ennemis sur lesquels le Seigneur vous a donné la victoire. »

Karl reçut la lettre du pape avec respect, se déclara ouvertement protecteur de Boniface, et envoya dans toutes les contrées de sa domination qu'il devait évangéliser, la circulaire suivante [1] :

« Aux seigneurs évêques saints et apostoliques, nos pères en J.-C. ; aux ducs, comtes et autres officiers, Karl, homme illustre, maire du palais :

» Vous saurez que l'homme apostolique, notre père en J.-C., l'évêque Boniface est venu à nous et nous a demandé notre protection. Nous la lui accordons volontiers, et lui avons donné cette lettre de recommandation signée de notre main. »

Karl, à l'exemple de son père Pépin d'Héristal, protégeait ouvertement les missionnaires qui allaient courageusement, jusques dans les contrées les plus sauvages, porter la bonne nouvelle de l'Évangile et la civilisation ; saint Corbinianus [2], qui évangélisa la Bavière, après avoir parcouru plusieurs contrées des Gaules ; saint Rupert [3], apôtre des Bavarois, comme saint Corbinianus ; saint Pyrmin, évêque régionnaire, apôtre de l'Alsace, fondateur des célèbres monastères de Richenow et de Murbach [4] ; enfin saint Othmar [5], qui peut bien être regardé comme le second fondateur du monastère de Saint-Gal, éprouvèrent les effets de sa protection ; mais surtout saint Boniface n'eut jamais en vain recours à lui, il venait souvent à son palais et y recevait toujours un accueil favorable.

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., p. 517.

[2] Aribon., Vit. S. Corbin., apud Bolland., 8 septemb.

[3] Vit. S. Rup., apud Bolland., 27 mart.

[4] On lui attribue la fondation de plusieurs autres monastères moins célèbres. Celui de Murbach fut doté par Everard, parent de saint Leodgar, qui fut un des patrons de ce monastère. La vie de saint Pyrmin n'est pas très authentique. (V. Hist. litt. de France, t. IV.)

[5] Vit. S. Othmar, apud Mabill., Act. SS. Ordin. Bened.

Dans les visites fréquentes qu'il faisait au duc Karl, Boniface n'avait en vue que la gloire de Dieu et le salut des ames; mais comme il était obligé de communiquer, au palais, avec des évêques et des abbés d'une vie très peu sacerdotale, il craignit d'offenser Dieu et consulta sur ce point Daniel de Winchester, son ancien évêque.

« Plusieurs évêques, dit Boniface [1] prétendent qu'on peut élever au sacerdoce des homicides et des adultères qui persévèrent dans leurs péchés.

» Quand je vais au palais de France demander protection pour mon ministère, je suis obligé d'avoir des rapports avec ces mauvais pasteurs. Je ne communique cependant avec eux ni au sacrifice de la messe, ni à la participation du corps et du sang de J.-C., et j'évite de me trouver à leurs assemblées. Je voudrais savoir ce que vous pensez de ma conduite sur ce point.

» D'un côté, je ne puis, sans la protection du prince des Franks, diriger le peuple, défendre les prêtres, les clercs, les moines, les servantes de Dieu, empêcher les superstitions païennes dans la Germanie. D'un autre côté, je ne puis l'aller trouver, sans avoir des rapports avec les évêques dont je vous ai parlé. Or, je crains que cette communication ne soit coupable, parce que je me souviens qu'à mon ordination, j'ai fait serment sur le corps de saint Pierre de n'avoir aucun rapport avec de telles personnes, si je ne pouvais les faire rentrer dans les voies canoniques. Cependant, si je n'allais plus au palais du prince des Franks, il en résulterait de grands dommages pour ma mission. Je prie Votre Paternité de dire à son fils ce qu'elle en pense. »

Daniel répondit [2] à Boniface qu'il pouvait avoir avec les mauvais évêques des rapports purement civils, par nécessité et pour le bien de l'Église; il appuie son sentiment sur plusieurs autorités, après quoi, il ajoute: « Nous vous avons écrit ceci en tremblant, parce que nous avons appris que vous avez porté cette affaire par-devant des personnes plus élevées que nous. »

Boniface en avait en effet écrit au pape qui lui répondit [3] comme l'évêque Daniel, qu'il pouvait, pour un plus grand bien, manger et converser avec les prêtres, les évêques ou les seigneurs dont la vie était scandaleuse. Le saint missionnaire continua donc de venir au

[1] Bonif., Epist. 3 ad Daniel.

[2] Epist. Daniel., inter Epist. S. Bonifac.

[3] Epist. Greg. ad Bonifac., apud. Sirm., Conc. Gall., t. 1, p. 519.— Saint Boni-

palais de Karl. Il eut besoin de sa protection contre un évêque qui voulut entraver sa mission en prétendant que les contrées qu'il évangélisait étaient de son diocèse.

Boniface dénonça cet évêque au pape qui lui répondit [1] : « Quant à l'évêque qui prétend qu'une partie de la province où vous annoncez l'évangile est de son diocèse, nous en avons écrit des lettres paternelles à notre très excellent fils le patrice Karl. Nous sommes certain qu'il y aura égard. »

On doit remarquer ce titre de patrice, donné par Grégoire II au duc Karl; ce fut en effet ce pape qui, le premier, offrit aux princes franks le protectorat de Rome.

Il y avait plus d'un siècle que l'empereur de Constantinople, Tibère [2] avait engagé le sénat de Rome à appeler les Franks au secours de cette antique maîtresse du monde qui n'avait plus d'empereur et se croyait cependant toujours la capitale de l'empire. Les Lombards, depuis qu'ils avaient chassé les Ostrogoths d'Italie, gagnaient du terrain de jour en jour; Rome se voyait pressée de toutes parts. Déjà elle avait fait entendre des cris de détresse [3], mais les rois Franks ne portaient qu'un médiocre intérêt à la capitale d'un empire qui n'existait plus qu'aux yeux des Romains. Ils acceptaient bien les titres honorifiques que leur décernaient majestueusement

face avait aussi consulté le pape sur plusieurs points, et en particulier touchant les empêchements au mariage résultant du degré de parenté et de l'impuissance. Le pape tolère les mariages contractés entre parents au cinquième degré, et décide que l'impuissance antérieure au mariage le dissout. Voici les autres décisions du pape les plus importantes : On ne doit pas réitérer le baptême quoique administré par un ministre indigne. On ne doit pas réitérer la confirmation. Il faut s'en tenir à la règle de saint Paul touchant les viandes offertes aux idoles, et s'en abstenir à cause du scandale. On doit consacrer dans un seul calice. On doit donner la communion aux lépreux. On ne doit pas permettre de se marier à ceux qui ont été offerts dès leur enfance dans les monastères.

On *recommandait* des enfants à Dieu comme au roi et aux seigneurs. Et cette *recommandation* à Dieu se faisait dans le monastère. L'enfant, par cette cérémonie, était censé voué à Dieu, comme celui qui était recommandé au palais était voué au roi. Plus tard, on comprit qu'on ne pouvait ainsi imposer de force à l'enfant des obligations surnaturelles, comme la continence; la décision du pape Grégoire II fut abandonnée dans la suite, et les enfants recommandés ou voués à Dieu eurent la liberté de rentrer dans le monde et de se marier, jusqu'à un certain âge.

[1] Greg., Epist. ad Bonif., apud Sirm., p. 518.

[2] Lebeau, Hist. du Bas-Empire, édit. de M. de Saint-Martin, liv. 51, § 8.

[3] Le pape Pélage, dans ses lettres à saint Aunahar, évêque d'Auxerre, le con-

les empereurs de Constantinople; mais ils voyaient ailleurs que dans leurs concessions forcées la source de leur puissance.

Au VIII.e siècle, les papes et le sénat trouvèrent moyen d'intéresser les Franks à la conservation de Rome. Ils en appelèrent au sentiment religieux. De plus, ils réveillèrent cette vieille idée de l'empire d'Occident qui allait complètement s'effacer de l'esprit des peuples, et conçurent le projet de remettre cet empire entre les mains des Franks.

Ce projet, qui a sauvé Rome, qui a eu pour la civilisation de si admirables résultats, remonte à Grégoire II.

Théophane et beaucoup d'auteurs grecs prétendent que ce pape, de concert avec le sénat, déclara Rome, l'Italie et tout l'Occident, indépendants de l'empereur de Constantinople [1], et Anastase le bibliothécaire [2] nous apprend qu'il s'adressa à Karl pour en obtenir du secours contre les Lombards.

Grégoire III, qui lui succéda en 731, poursuivit son projet.

Les papes n'avaient pas, il est vrai, à cette époque, la souveraineté temporelle de Rome; mais leur position élevée, leurs richesses, leur action nécessaire dans toutes les affaires les plus importantes, leur avaient donné une grande influence dans l'administration civile.

A peine Grégoire fut-il élu pape, qu'il écrivit à Karl-Martel pour implorer sa protection contre les Lombards. Karl avait fait alliance avec leur roi Luitprand, qui l'avait aidé à chasser les Sarrasins de la Provence. Il ne crut pas devoir se rendre aux prières du pape, qui ne se rebuta point et lui écrivit cette lettre plus pressante encore que les premières [3] :

« Au seigneur et très excellent fils Karl, vice-roi :

» Nous sommes accablé d'une amère douleur, et nous ne ces-

jure de prier les rois franks de secourir la ville de Rome. (V. Comment. præv. Vit. S. Aunah., apud Bolland., 25 sept.)

[1] Ο Γρηγοριος απεστησε Ρωμην τε, και Ιταλιαν, και παντα τα Εσπερια της πολιτικης και εκκλησιαστικης υπακοης Λεοντος, και της υπ' αυτον βασιλειας. — Theoph., Chronograph., p. 342., edit. in-fol., Combefis.

[2] Anast., Biblioth., in Vit. Steph. II. — Tunc quemadmodùm prædecessores ejus beatæ memoriæ *Domnus Gregorius et Gregorius alius*, et Domnus Zacharias beatissimi pontifices, Carolo excellentissimæ memoriæ regi Francorum direxerunt.... T. I, edit. Roman., p. 160.

[3] Epist. Greg. III ad Carol., apud Sirm., op. cit., t. I, p. 525.

sons jour et nuit de verser des larmes, en voyant l'Église de Dieu abandonnée par ceux de ses enfants qui devraient la défendre. Eh! comment pourrions-nous ne pas gémir! ce qui nous était resté l'an passé, au territoire de Ravenne, pour nourrir les pauvres et entretenir le luminaire de l'église, nous le voyons cette année ravagé, brûlé par les rois lombards, Luitprand et Hildebrand. Les armées qu'ils viennent d'envoyer sur le territoire de Rome y commettent d'affreux ravages. Les maisons du patrimoine de saint Pierre, le peu de bien qui nous restait, tout est détruit et enlevé. Déjà, dans nos malheurs, nous avons eu recours à vous, très excellent fils, et jusqu'à présent, vous ne nous avez point consolé. Ces rois barbares en prennent occasion de nous insulter: « Qu'il vienne donc vous secourir, disent-ils, ce Karl dont vous implorez l'assistance; qu'ils » viennent donc ces Franks en qui vous mettez votre espérance, et » qu'ils tâchent de vous arracher de nos mains! » O douleur! nous entendons ces insultes et nous ne voyons pas ces enfants de l'Église accourir au secours de leur mère! Ne croyez rien des bruits mensongers que font courir les rois lombards. Envoyez plutôt ici un député fidèle, incorruptible. Il verra de ses yeux la persécution qui nous accable, l'humiliation et la désolation de l'Eglise. O fils très chrétien! nous vous en prions, en présence du Seigneur et par son jugement terrible; pour l'amour de Dieu, pour le salut de votre âme, secourez l'Église et le peuple de saint Pierre! ne fermez pas l'oreille à ma prière, de peur que le prince des Apôtres ne vous ferme l'entrée du ciel. Je vous en conjure au nom du Dieu vivant, ne préférez pas l'amitié des rois lombards à celle du prince des Apôtres. »

L'année suivante, le pape envoya à Karl une autre lettre non moins pathétique[1]; mais le duc frank, investi d'une puissance que plus d'un leude devait envisager avec envie, toujours menacé du côté des Pyrénées par les Sarrasins, du côté du nord par les tribus de Saxe, qui portaient impatiemment le joug, ne pouvait guère quitter l'Austrasie.

Le pape et le sénat résolurent de faire un dernier effort, et envoyèrent au duc des Franks une ambassade pour lui porter l'acte en vertu duquel ils abandonnaient positivement l'empereur d'Orient et lui décernaient le consulat de Rome[2].

[1] Ap. Sirm., op. cit.
[2] Fredeg., cont. Chron., c. 110.

Karl reçut l'ambassade avec magnificence et la renvoya chargée de présents et accompagnée de deux ambassadeurs qu'il envoyait lui-même à Rome, Grimon, abbé du monastère de Corbie et Sighbert, moine de Saint-Denis.

Il était sans doute décidé à agir contre les Lombards. Il fut prévenu par la mort (741). Quelque temps auparavant, il avait partagé, d'après le conseil de ses fidèles, ses royaumes entre ses deux fils Karloman et Pépin [1].

Karloman eut l'Austrasie, la Souabe ou Allemagne et la Thuringe; Pépin, la Neustrie, la Burgundie et la Provence [2].

L'Aquitaine avait un duc particulier, Hunald, fils d'Eudes.

Karl-Martel fut réellement le premier roi de la race karolingienne; le titre seul lui manqua. Nous ne lui ferions pas un crime de l'avoir pris, le titre appartient à celui que son génie élève à la puissance. Karl fit beaucoup de mal à l'Église, en prodiguant à ses leudes les abbayes et les sièges épiscopaux; d'un autre côté, il a sauvé l'Église et la civilisation dans les Gaules, en foudroyant les Sarrasins à Poitiers. Si sa glorieuse victoire ne peut l'absoudre, elle désarme la justice de l'histoire et commande l'admiration.

Karl régna 25 ans, le pape Grégoire III ne lui survécut que quelques mois.

II.

KARLOMAN ET PÉPIN, DUCS DES FRANKS.

Karloman fait venir saint Boniface au palais d'Austrasie et lui fait part de ses projets de réforme. — Lettre de Boniface au pape Zacharie sur ce sujet. — Réponse du pape. — Premier concile de Germanie. — Concile de Leptines; ordonnances de Karloman. — Pépin imite Karloman. — Concile de Soissons. — Décrets de Leptines promulgués pour la Neustrie et la Burgundie. — Adalbert et Clément, évêques imposteurs, condamnés à Soissons. Saint Boniface les dénonce au pape. — Concile de Rome où ils sont condamnés. — Le pape envoie à saint Boniface les actes de ce concile. — Gewilieb de Mayence déposé au deuxième concile de Germanie. — Saint Boniface élu archevêque de Mayence. — Troisième concile de Germanie; nouvelle promulgation des ordonnances de Leptines et de Soissons. — Le pape félicite le clergé frank. — Ses espérances trompées. — La réforme de saint Boniface n'atteint pas la masse du clergé. — Karloman désespère de la réforme et se fait moine. — Karloman au Mont-Cassin.

741—747.

Les deux fils de Karl-Martel, Karloman et Pépin, étaient braves

[1] Depuis roi, et connu sous le nom de Pépin-le-Bref.

[2] Cont. Chron. Fredeg.; Chron. Fontanell., ad ann. 741, apud D. Bouquet, t. 2.

et religieux. Nous n'avons pas à les suivre dans leurs combats contre Griffon, leur frère deshérité, contre Hunald, duc d'Aquitaine, et contre les Saxons. Ils nous apparaissent plus grands dans leurs efforts pour corriger les abus qui désolaient l'Eglise.

L'année même de la mort de son père, Karloman fit venir à son palais d'Austrasie saint Boniface. Cet intrépide missionnaire avait continué en Allemagne ses travaux apostoliques, et le pape Grégoire III l'avait nommé vicaire du Saint-Siége. Aussitôt que le duc Karloman lui eut fait part de son projet de réforme ecclésiastique, il se dévoua à cette œuvre avec cette ardeur qu'il avait déployée contre le paganisme et la superstition. Il écrivit sur-le-champ au pape Zacharie, successeur de Grégoire, pour lui faire connaître les bonnes intentions du duc et lui demander ses avis. Il prévoyait qu'il rencontrerait dans le combat qu'il voulait livrer aux vices, plus d'obstacles que dans celui qu'il avait livré aux superstitions païennes.

Sa lettre au pape met à découvert l'horrible plaie qui rongeait l'Eglise Gallo-Franke. En voici quelques extraits [1] :

« Au très cher seigneur Zacharie, honoré du souverain pontificat, homme apostolique; Boniface, serviteur des serviteurs de Dieu:

» Je commence par vous dire, seigneur père, que nous avons ressenti une joie bien vive en apprenant que votre apostolat avait été appelé à succéder au pontife Grégoire, de vénérable mémoire. Je rends à Dieu de grandes actions de grâces de vous avoir choisi pour maintenir les règles de la discipline et gouverner le siége apostolique.

» Je ferai connaître à Votre Paternité, que Karloman, duc des Franks, m'a mandé à son palais et m'a prié d'assembler un concile dans son royaume, promettant de corriger les abus et de rétablir les règles de la discipline, méprisées et violées depuis environ soixante ou soixante-dix ans [2]. Si ce prince veut sincèrement exécuter ce pieux dessein, je dois être muni des ordres du Saint-Siége. Les vieillards disent qu'il y a plus de quatre-vingts ans que les Franks n'ont tenu de concile et n'ont eu d'archevêque [3]. Aujourd'hui, la plupart

[1] Ap. Sirm., Conc. antiq. Gall., t. I, p. 529.

[2] C'est-à-dire depuis la régence de la reine Bathilde et pendant la domination exclusive des maires du palais Ebroïn, Pépin d'Héristal et Karl-Martel.

Sainte Bathilde se retira du palais en 665, 76 ans avant cette lettre de saint Boniface.

[3] Saint Boniface entend que les Franks n'avaient pas tenu de concile national

des siéges épiscopaux sont donnés à des laïques, ou à de faux clercs fornicateurs et usuriers, qui ne cherchent dans les Ordres que les biens de l'Eglise qu'ils dépensent sans la servir.

» Si par vos ordres et à la prière du duc Karloman, j'entreprends la réforme de ces abus, j'ai besoin d'être soutenu de votre autorité et des lois de l'Eglise. Si donc je trouve parmi les Franks des clercs qui ont été élevés au diaconat, après avoir passé leur jeunesse dans les débauches, et qui osent lire l'Evangile, tandis qu'ils entretiennent chez eux quatre ou cinq concubines et même davantage; si je trouve des prêtres ou des évêques aussi criminels, il faut que je sois autorisé par vous à les reprendre et à user contre eux des pouvoirs du siége apostolique.

» On trouve parmi les Franks des évêques qui se glorifient de n'être ni adultères, ni fornicateurs; mais en revanche, ils sont ivrognes, amis des luttes et chasseurs; ils vont à la guerre et versent indistinctement le sang des païens et des chrétiens. Or, puisque j'ai l'honneur d'être vicaire du siége apostolique, il est à propos que vous parliez à Rome comme je parlerai ici, et que votre jugement confirme le mien, si de part et d'autre on envoyait des députés à votre tribunal. »

Le pape Zacharie répondit[1] :

« Au très révérend et très saint frère Boniface, évêque, Zacharie, serviteur des serviteurs de Dieu :

» Nous avons reçu votre lettre, et nous avons remercié le Dieu tout-puissant et très miséricordieux des succès qu'il daigne vous accorder; toutes les fois que vous nous écrivez, vous nous procurez une grande joie, et nous sommes heureux d'apprendre tout ce que vous faites pour le salut des ames, et pour amener des peuples nouveaux dans le sein de l'Église.

» Vous nous dites que Karloman, duc des Franks, notre fils, vous a mandé au palais, afin d'aviser avec vous aux moyens d'assembler un concile dans une ville de son royaume, et de rétablir les règles de la discipline, abolies depuis long-temps dans ces provinces par la négligence vraiment lamentable qu'on a apportée dans les convocations des conciles. Nous vous accordons volontiers la per-

et n'avaient pas de vicaire du saint-siége. Ce titre passa ensuite à tous les métropolitains. On le rencontre encore très peu dans les monuments historiques de cette époque.

[1] Apud Sirm., Concil. antiq Gall., t. 1, p. 532.

mission, et même nous vous ordonnons d'en assembler, car où ne sait vraiment plus ce que c'est que le sacerdoce.

» Lorsque, de concert avec notre excellent fils le duc Karloman, Votre Fraternité aura assemblé des conciles, si elle trouve des évêques, des prêtres ou des diacres convaincus d'avoir transgressé les règles établies par les Pères, c'est-à-dire, s'ils sont convaincus d'adultère ou de fornication, s'ils ont eu plusieurs épouses, s'ils ont répandu le sang des païens ou des chrétiens, ou si Votre Sainteté les trouve coupables d'autres crimes, qu'elle leur interdise les fonctions sacerdotales, en vertu de l'autorité apostolique. »

Boniface, ayant reçu cette lettre, vint trouver Karloman, qui aussitôt convoqua un concile dans une ville de Germanie dont on ignore le nom. On y fit plusieurs canons qui furent renouvelés et promulgués de nouveau au concile de Leptines qui se tint l'année suivante (743). Karloman les publia lui-même en cette forme [1] :

« Au nom de Notre Seigneur J.-C., moi Karloman, duc et prince des Francs ; par le conseil des serviteurs de Dieu et des seigneurs de mon palais, j'ai réuni en concile les évêques de mon royaume, avec leurs prêtres, c'est-à-dire, Boniface archevêque [2], Burkhard, Ragenfrid, Vintan, Witbaut, Dadan, Eddon et les autres évêques avec leurs prêtres, afin qu'ils me donnent les conseils nécessaires pour rétablir la loi de Dieu et la discipline de l'Eglise, dont on a violé les règles sous les règnes précédents ; mon but a été d'empêcher que le peuple chrétien, guidé par de faux pasteurs, ne s'égarât et ne pérît.

» 1.° De concert avec les évêques et les seigneurs de notre royaume, nous avons établi des évêques dans nos villes et leur avons préposé l'archevêque Boniface, qui est l'envoyé de saint Pierre ; nous avons ordonné de tenir un concile chaque année ; nous avons restitué aux églises l'argent qu'on leur avait pris ; nous avons ôté les biens ecclésiastiques aux faux évêques, aux diacres et aux fornicateurs ; nous avons dégradé ces faux pasteurs et les avons contraints de faire pénitence.

» 2.° Nous avons expressément défendu aux serviteurs de Dieu de porter les armes et de combattre. Ils ne pourront même pas

[1] Concil. Liptinense, apud Sirm., t. 1, p. 537.

[2] Saint Boniface n'avait pas encore de siége déterminé. Burkhard était évêque de Wurtzbourg, Vintan de Burabourg, Ragenfrid de Cologne, Witbaud d'Aischstat, Eddon de Strasbourg. Le siége de Dadan n'est pas connu.

suivre l'armée, à moins qu'ils n'aient été choisis pour y faire l'office divin, célébrer la messe et porter les reliques des saints. Le prince pourra avoir avec lui, à l'armée, un ou deux évêques, des prêtres et des chapelains [1]. Le préfet (ou officier général) aura avec lui un prêtre, afin de confesser et d'imposer la pénitence. Nous avons défendu à tous les serviteurs de Dieu de chasser dans les bois avec des chiens et d'avoir des éperviers ou des faucons.

» 3.° Nous avons ordonné, suivant les canons, que chaque prêtre serait soumis à son évêque et lui rendrait compte tous les ans, au carême, de la manière dont il aurait rempli son ministère, soit en ce qui concerne l'administration du baptême et la foi catholique, soit en ce qui regarde les prières et l'ordre de l'office. Quand l'évêque fera la visite de son diocèse, suivant les canons, pour donner la confirmation au peuple, le prêtre réunira pour l'arrivée de l'évêque, tous ceux qui devront être confirmés; le jour de la Cène du Seigneur, l'évêque donnera le chrême au prêtre et aura soin de veiller sur sa conduite, sa foi, sa science et ses mœurs.

» 4.° Nous avons décidé qu'on n'admettrait au saint ministère les évêques et les prêtres inconnus, qu'après avoir été agréés par le concile.

» 5.° Nous avons ordonné que chaque évêque, avec le concours du *grave* [2], défenseur de son église, devrait veiller à l'entière abolition des superstitions païennes, telles que les sacrifices des morts, les sortiléges, les enchantements, les bandelettes, les victimes que des hommes insensés immolent, comme des idolâtres, auprès des églises, au nom des martyrs ou des confesseurs, et enfin ces feux sacriléges qu'ils nomment *nedfratres* [3].

» 6.° Nous avons décidé qu'à l'avenir le serviteur ou la servante de Dieu qui commettrait le péché de fornication, en ferait pénitence en prison, au pain et à l'eau. Si le coupable est prêtre, il passera deux ans en prison, ne mangeant que du pain et ne buvant que de l'eau; il sera en outre fouetté jusqu'au sang. L'évêque pourra aug-

[1] Clercs de la chapelle.

[2] C'était le nom qu'on donnait à certains magistrats. Les églises avaient dès cette époque des *défenseurs* qui prenaient leurs intérêts contre les envahisseurs de leurs biens ou leurs persécuteurs. La charge de ces défenseurs était légalement constituée.

[3] Ou *nodfir*, feu produit par le frottement de deux morceaux de bois et auquel on attribuait des propriétés occultes.

menter ces peines. Si le coupable est simplement clerc ou moine, il sera fouetté trois fois et passera un an en prison. Les religieuses voilées qui commettront le même péché subiront la même peine; de plus on leur rasera complètement la tête [1].

» 7.° Nous avons ordonné que les prêtres et les diacres ne porteraient plus de saies comme les laïques, mais des chasubles comme les moines [2], et qu'ils n'auraient pas de femmes dans leurs maisons; de plus, nous avons décidé que les moines et les religieuses observeraient dans les monastères et dans les hôpitaux la règle de saint Benoît. »

Ces décrets du concile de Germanie ayant été promulgués à celui de Leptines, « tous les vénérables prêtres de Dieu, est-il dit dans les actes [3], les comtes et les préfets y donnèrent leur consentement et promirent de les observer. Les évêques, les prêtres, les diacres et tous les autres clercs s'engagèrent à suivre les règles ecclésiastiques dans leur conduite, leur foi et les fonctions du ministère. Les abbés et les moines acceptèrent la règle du saint Père Benoît, pour rétablir la discipline de la vie régulière.

» Quant aux clercs fornicateurs et aux adultères qui ont souillé les monastères ou autres lieux saints, nous ordonnons de les mettre en pénitence. S'ils retombent dans leurs péchés, ils seront cités au prochain concile; il en sera de même des moines et des religieuses [4].

» Pour subvenir aux frais des guerres, continue Karloman au nom du concile, nous avons résolu, de l'avis des serviteurs de Dieu et du peuple chrétien, de retenir pour quelque temps une partie des biens ecclésiastiques et de les donner à ferme. Chaque fermier paiera tous les ans à l'église la redevance d'un sol et le reste nous reviendra pour l'entretien de notre armée. Après la mort du fermier, les biens dont il aura joui retourneront à l'église à laquelle ils ap-

[1] Les religieuses étaient tonsurées, mais n'avaient pas la tête complètement rasée.

[2] Cette chasuble ressemblait beaucoup à l'amphibale dont on se servait à l'office. Elle avait un capuchon et était un peu plus courte par devant que par derrière. On voit des moines vêtus de la chasuble dans une peinture tirée de la Bible écrite au monastère de Saint-Martin de Tours et offerte à Karl-le-Chauve par le comte Vivien, abbé de ce monastère. (*V.* Collection des peintures des manuscrits depuis le VIII.° siècle, exécutée sous la direction de M. le comte Aug. de Bastard.)

[3] Concil. Leptin., apud Sirm., p. 540.

[4] Dans les décrets de ce concile, on donne aux religieuses le nom de *nonnæ*, nonnes.

partiennent, à moins que le prince ne soit obligé de les réaffermer aux mêmes conditions. On doit toujours avoir soin de ne pas ôter aux églises et aux monastères leur nécessaire; et s'ils en avaient besoin, il faudrait leur restituer les biens ainsi aliénés.

» Nous ordonnons aussi aux évêques d'empêcher, suivant les canons, les adultères et les mariages incestueux.

» Nous défendons de livrer aux païens des esclaves chrétiens, et nous renouvelons l'ordonnance de notre père, en vertu de laquelle ceux qui pratiqueraient quelque superstition païenne paieraient quinze sols d'amende [1]. »

Boniface envoya au pape les canons renouvelés aux deux conciles de Germanie et de Leptines. Zacharie écrivit aussitôt cette lettre à tous les évêques, prêtres, diacres et abbés.

» Aux ducs, aux comtes et à tous les vrais fidèles de la Gaule et des provinces des Franks [2] :

» Notre saint et respectable frère, l'évêque Boniface nous a écrit qu'au concile assemblé par les ordres de vos princes Pépin et Karloman, et présidé par lui en notre nom, le Seigneur vous avait inspiré d'écouter ses exhortations, et que vous aviez chassé et condamné les faux pasteurs, les schismatiques, les homicides et les fornicateurs.

» Nous en avons rendu grâces à Dieu et nous le prions d'affermir en vous le bien qu'il y a commencé. Obéissez, nous vous en conjurons au nom de Dieu, à notre frère l'évêque Boniface que nous avons choisi pour tenir notre place auprès de vous. »

Après ce préambule, le pape donne plusieurs avis entièrement conformes aux décisions adoptées dans les conciles.

Sa lettre nous apprend que Pépin s'était uni à Karloman pour faire assembler le concile de Leptines. Pépin en convoqua un autre à Soissons, qui fut présidé aussi par saint Boniface et où furent appelés tous les évêques et seigneurs de Neustrie et de Burgundie; on y renouvela les canons du concile de Leptines et on y fit quelques réglements spéciaux, dans lesquels nous remarquons ce qui suit [3] :

« Nous ordonnons que la foi de Nicée et les anciens canons établis par les Pères dans les conciles soient prêchés dans tout le pays, afin que la loi de Dieu et la discipline ecclésiastique qui étaient tombées en oubli, soient remises en vigueur.

[1] Nous savons ainsi que Karl-Martel avait fait des lois en faveur de la religion.

[2] Apud Sirm., t. 1, p. 541.

[3] Concil. Suession., c. 1, 2, apud Sirm., t. 1, p. 543.

» Du consentement des évêques, des prêtres, des serviteurs de Dieu et des seigneurs, nous ordonnons que chaque année on tienne un synode, afin que le peuple de Dieu puisse parvenir au salut et que nous ne voyions pas s'élever d'hérétiques, comme cet Aldebert, qui a été condamné dans ce concile par vingt-trois évêques et un grand nombre de prêtres, du consentement des princes et du peuple. » Cet Aldebert était un imposteur qui voulait se faire passer pour un saint et qui plantait de petites croix autour desquelles il réunissait le peuple des campagnes. Le concile de Soissons [1] ordonna de brûler ces croix. Aldebert était évêque, ainsi qu'un certain Clément, qui n'était pas plus orthodoxe que lui. Ces deux hérétiques, ayant été condamnés à Soissons, furent mis en prison et relâchés quelque temps après. Comme ils recommencèrent à séduire les peuples, Boniface les dénonça au pape dans une lettre qu'il lui envoya par le prêtre Deneard.

Zacharie convoqua (745) aussitôt à Rome un concile, dont nous avons les actes [2]. Les évêques et les prêtres s'étant assemblés au palais de Latran, le notaire George dit à haute voix dans l'assemblée: « Le vénérable prêtre Deneard, envoyé du très saint archevêque Boniface, est à la porte et demande à entrer; » on répondit: Qu'il entre. Deneard, étant entré, dit au pape; « Mon seigneur, votre serviteur mon seigneur l'évêque Boniface ayant assemblé, par votre ordre, un concile dans le royaume des Franks, et ayant trouvé deux faux évêques hérétiques et schismatiques, Aldebert et Clément, il les a déposés et fait mettre en prison de concert avec les princes des Franks. Ces faux évêques demeurent impénitents et continuent de séduire le peuple; c'est pourquoi je vous présente cette lettre que mon seigneur vous envoie, afin que vous la fassiez lire devant le saint concile. Le sacellaire Theophanius la prit et en donna lecture. Elle était ainsi conçue :

« Au très excellent père et pontife apostolique, revêtu de l'autorité de saint Pierre, au pape Zacharie, Boniface, humble serviteur des serviteurs de Dieu, salut dans la charité de J.-C. :

» Depuis trente ans que je me suis mis au service du siége apostolique, avec la permission et l'autorité de votre prédécesseur Grégoire, j'ai confié au pontife apostolique toutes mes peines et mes consolations. Permettez-moi d'en user encore de même et de suivre

[1] Concil. Suession., can. 7.

[2] Concil. Roman., apud Sirm., t. 1, p. 541 et seq.

vis-à-vis de vous cette parole de la Sainte Écriture : « Interroge » ton père et il te répondra. »

» Votre Paternité se souvient que j'ai été chargé, malgré mon indignité, d'assembler dans la province des Franks un concile qu'avaient sollicité les évêques eux-mêmes de ce pays. Or, j'ai eu, dans cette œuvre, beaucoup à souffrir de la part de faux prêtres, de diacres adultères, de clercs fornicateurs. Ceux qui m'ont causé le plus de peine sont des hérétiques notoires, blasphémateurs envers Dieu et envers la foi catholique. L'un d'eux, nommé Aldebert, est Gaulois ; l'autre, nommé Clément, est de la nation des Scots. Ils diffèrent dans leurs opinions erronées, mais ils sont chargés l'un et l'autre d'un égal fardeau d'iniquités.

» J'ai eu, à leur sujet, bien des persécutions et des malédictions à supporter de la part des peuples. Ils disent, en parlant d'Aldebert, que je leur ai enlevé leur saint apôtre, leur protecteur, leur thaumaturge. Votre Piété en jugera d'après ce que je vais lui en dire. Dès sa jeunesse, il chercha à s'attirer des honneurs par son hypocrisie. Il publia qu'un ange du Seigneur était venu des extrémités du monde lui apporter des reliques d'une vertu merveilleuse, et que, depuis ce temps-là, il obtenait tout ce qu'il demandait. Par ses artifices, il séduisit des femmes, des paysans, et se fit conférer l'épiscopat pour de l'argent. Cette dignité lui inspira tant d'orgueil, qu'il s'égalait aux Apôtres. Il s'élevait même en quelque sorte au-dessus d'eux, puisqu'il déclamait contre ceux qui allaient en pèlerinage à leurs tombeaux. Il se dédia à lui-même des oratoires, planta des croix et érigea de petites églises dans les campagnes, auprès des fontaines. Les peuples, au mépris des évêques et des anciennes églises, accouraient en foule à lui et disaient : *Les mérites de saint Aldebert nous sauveront*. Il a porté l'orgueil jusqu'à donner de ses ongles et de ses cheveux pour être portés avec les reliques de saint Pierre ; enfin, pour mettre le comble à ses crimes, lorsque les peuples venaient se prosterner à ses pieds pour se confesser, il leur disait : « Je sais tous vos péchés, parce que les choses cachées me » sont connues. Il n'est pas nécessaire que vous les confessiez. Vos » péchés passés vous sont remis. Soyez tranquilles sur votre absolution et retournez chez vous en paix. »

» Pour l'autre hérétique nommé Clément, il rejette les canons de l'Église ainsi que les écrits de saint Jérôme, de saint Augustin et de saint Grégoire. Il prétend qu'il peut être évêque malgré les canons et quoiqu'il ait eu deux enfants d'un commerce adultère. Il veut in-

troduire le judaïsme et il prétend qu'un chrétien peut, s'il le veut, épouser la veuve de son frère. Il attaque la foi des saints Pères, il enseigne que J.-C., lorsqu'il est descendu aux enfers, en a délivré tous les damnés, même les infidèles et les idolâtres. Il avance plusieurs autres dogmes horribles touchant la prédestination de Dieu. Je vous prie d'écrire au duc Karloman de remettre ces hérétiques en prison. »

Après la lecture de la lettre de Boniface, le pape Zacharie dit : « Vous avez entendu ce qui a été lu de ces impies qui se préfèrent aux Apôtres. » Les évêques et les prêtres répondirent : « Ce sont des ministres de Satan et des précurseurs de l'Antéchrist. Quel est le saint qui ait donné au peuple pour reliques de ses cheveux ou de ses ongles, comme Aldebert? » Comme il était un peu tard, le pape remit à une autre fois l'examen de la vie et des actions des deux imposteurs.

Dans la seconde session, le pape demanda à Deneard plusieurs écrits qu'il avait en main et parmi lesquels était une Vie d'Aldebert composée de son vivant et par son ordre. On la lut tout entière et l'on inséra dans les actes du concile ces premières lignes : « Au nom de Notre Seigneur J.-C., ici commence la vie du pieux et bienheureux serviteur de Dieu, saint Aldebert, évêque illustre en toutes choses et donné au monde par un choix spécial de Dieu. Il naquit de parents d'une condition ordinaire, mais il a été couronné de la grâce de Dieu. Avant sa très heureuse naissance, sa mère crut voir un veau sortir de son côté droit; ce qui signifiait la grâce qui l'avait sanctifié dès le sein de sa mère. »

Après la lecture de cette pièce étrange et ridicule, le pape Zacharie, s'adressant aux Pères du concile, leur dit : « Que pensez-vous de ces blasphèmes, très chers frères? — Votre Sainteté, répondit l'évêque Epiphanius, a été bien inspirée, lorsqu'elle chargea notre frère Boniface d'assembler un concile au pays des Franks pour découvrir ces schismes et ces blasphèmes. »

« Voici maintenant, dit le prêtre Deneard, une lettre qu'Aldebert prétend être de J.-C. et être tombée du ciel. » Il la remit aux Pères du concile. Elle commençait ainsi : « Au nom de Dieu, ici commence la lettre de Notre Seigneur J.-C., qui est tombée à Jérusalem et a été trouvée par l'archange saint Michel à la porte d'Ephrem; elle a été lue et copiée par le prêtre Leora qui l'a envoyée à un autre prêtre de la ville de Jérémie nommé Talasius, lequel l'a envoyée dans une ville d'Arabie, à un autre prêtre nommé Léobon, qui l'a envoyée à la ville de Vetfanie, où elle a été reçue par

le prêtre Macherius qui l'a envoyée au mont de Saint-Michel-Archange, qui l'a portée à la ville de Rome, au sépulcre de saint Pierre, où sont les clefs du royaume des cieux; les douze prêtres de Rome, en la recevant, ont fait des veilles, des jeûnes et des prières pendant trois jours et trois nuits. »

On lut la lettre tout entière, après quoi le pape fit cette réflexion fort juste : « Assurément, mes chers frères, cet Aldebert a perdu la tête, et ceux qui croient à cette lettre ont aussi peu de jugement que des enfants. Mais de peur que des esprits frivoles n'y soient encore trompés, nous ne pouvons laisser cette affaire sans examen. » La séance fut ensuite levée.

Au commencement de la troisième session, le prêtre Deneard présenta au concile une oraison composée par Aldebert lui-même. En voici le commencement : « Seigneur, Père tout-puissant, père de Notre Seigneur J.-C. ! Alpha et Omega ! toi, qui es assis sur le septième trône, sur les Chérubins et les Séraphins ! je t'invoque. Je vous invoque aussi, anges Uriel, Raguel, Tubuel, Michel, Inias, Tubuas, Sabaoth et Simiel. » Après que cette oraison eut été lue, le pape dit : « Très saints frères, que pensez-vous de cette pièce? » Les évêques et les prêtres répondirent : « Nous pensons qu'on n'a rien de mieux à faire de tous ces écrits que de les brûler et d'en condamner les auteurs. Les noms inscrits dans ce dernier écrit, à l'exception de celui de Michel, ne sont pas des noms d'anges, mais de démons. L'Écriture ne nous apprend les noms que des trois anges : Michel, Gabriel et Raphael. » Le pape Zacharie ajouta : « Votre Sainteté a raison de juger que les écrits de l'imposteur méritent le feu; il est cependant plus à propos de les garder dans nos archives pour la confusion des hérétiques. »

Aldebert et Clément furent ensuite déposés et condamnés. Le pape envoya à Boniface les actes du concile avec une longue lettre dans laquelle il répond à plusieurs qu'il avait reçues du saint apôtre [1]. Le pape le console des persécutions qu'il avait à supporter de la part des mauvais chrétiens, et des maux que les incursions des Saxons et des Frisons causaient à l'Église qu'il avait enfantée à J.-C. « Rome elle-même, ajoute-t-il, a bien été aussi ravagée plusieurs fois à cause de ses péchés. Dieu a daigné la consoler pour le moment. » Nous savons par là qu'à cette époque les Lombards laissaient Rome en paix.

[1] Il n'y en a qu'une (la seconde) qui nous ait été conservée.

Nous trouvons dans la lettre du pape un passage qui nous apprend que les princes des Franks avaient conçu le projet de faire saint Boniface évêque métropolitain d'une cité limitrophe des terres habitées par les infidèles. Le saint missionnaire n'avait pas eu jusqu'alors de siége déterminé. Il n'était qu'évêque régionnaire.

« Quant à ce que vous me mandez, dit le pape, que les princes des Franks ont choisi, pour vous en faire un siége métropolitain, une ville dont le territoire s'étend jusqu'aux terres des païens et aux nations germaniques que vous avez évangélisées, nous donnons bien volontiers notre consentement à ce projet, car il vient de Dieu. Le Seigneur rendra inutiles les efforts de quelques faux évêques qui tâchent de l'entraver, et il affermira tout ce qui a été statué conformément aux saints canons. Je prie le Seigneur de récompenser les princes des Franks du concours qu'ils vous ont prêté. »

Le siége épiscopal que Pépin et Karloman avaient en en vue pour Boniface était celui de Cologne, qu'il aurait occupé après la mort de Ragenfrid ; mais le siége de Mayence devint alors vacant par la déposition de Gewileb et sembla plus convenable.

Gérold [1], évêque de Mayence, père de Gewileb, était un brave guerrier qui avait été tué en combattant contre les Saxons dans l'armée de Karloman. Pour consoler le fils qui servait au palais, on le fit clerc et bientôt évêque à la place de son père. Karloman ayant fait une nouvelle expédition contre les Saxons, Gewileb l'y accompagna. Les deux armées étaient en présence, séparées seulement par le Weser. Gewileb désirait ardemment découvrir celui qui avait tué son père. Dans ce but, il envoya secrètement un des siens dans le camp ennemi. Celui-ci ayant découvert le meurtrier de Gérold, lui dit que Gewileb son maître désirait s'entretenir avec lui. Le Saxon, qui ne se doutait de rien, entra dans le fleuve ; Gewileb vint à sa rencontre et le tua d'un coup d'épée en disant : « C'est ainsi que je venge la mort d'un père que j'aimais tendrement. »

Gewileb retourna tranquillement à son Église après l'expédition, et continua ses fonctions épiscopales.

Mais Boniface ayant convoqué quelque temps après le second concile de Germanie, démontra qu'un évêque qui avait versé le sang humain ne pouvait plus exercer les fonctions ecclésiastiques. Il reprocha aussi à Gewileb d'avoir été à la chasse avec des faucons

[1] Vit. S. Bonif.

et des chiens. L'évêque de Mayence fut déposé, mais il en appela à Rome et annonça qu'il irait lui-même se plaindre au pape de la sentence portée contre lui. Boniface se hâta d'en avertir Zacharie, qui lui répondit : « Quant à cet autre séducteur nommé Gewileb, qui vient nous trouver, quand il sera arrivé, on ne fera rien qui ne soit agréable à Dieu. »

On ignore si Gewileb se rendit réellement à Rome. Il est certain qu'il se soumit, qu'il rendit à l'église les biens dont il avait eu la jouissance, et qu'il passa dans la pénitence le reste de sa vie. Karloman fit élire Boniface évêque de Mayence qui fut érigée par le pape en métropole [1].

En sa qualité de vicaire du saint-siége, Boniface convoqua un troisième concile de tous les évêques des Germanies. Il y fit adopter de nouveau les décrets des conciles de Leptines et de Soissons [2] et souscrire une profession de foi très catholique qu'il envoya au pape. Zacharie en eut une grande joie et écrivit à Boniface [3] : « Nous avons reçu la profession de foi que vous nous avez envoyée, de concert avec les évêques du royaume des Franks. En la lisant, nous avons été comblé de joie; nous y avons vu la preuve que le Seigneur a daigné les réunir à nous dans une parfaite unanimité, pour la consolation de l'Église leur mère. »

Il semblerait que les évêques franks n'avaient pas conservé leur foi beaucoup plus pure que leurs mœurs. Le pape crut devoir les féliciter de leur retour et leur écrivit [4] :

« A nos très aimés Ragenfrid de Rouen, Raimbert d'Amiens, Deodatus de Beauvais, Eliseus de Noyon, Fulchar de Tongres, David de Spire, Etherius de Térouanne, Treuvard de Cambrai, Burkhard de Wirtzbourg, Genebaudus de Laon [5], Romain de Meaux, Agilulf de Cologne, Heddus de Strasbourg, et à tous nos autres co-

[1] Mayence avait été de tout temps métropole de la première Germanie. Nous croyons donc que par le mot de métropole, il faut entendre ici le siége du vicaire du saint-siége pour tous les pays soumis aux Franks.

Plusieurs auteurs, comme de Marca et Fleury, pensent que Cologne et Mayence avaient perdu leurs titres de métropoles au milieu de la confusion qu'apporta avec elle l'invasion barbare, et que le pape leur rendit ce titre vers cette époque.

[2] Bonif., Epist. ad Cutbert.

[3] Apud Sirm., op. cit.

[4] *Ibid.*, p. 549.

[5] C'était le second évêque de Laon de ce nom.

évêques bien-aimés, aux prêtres, aux diacres, à tous les clercs des églises de Dieu, attachés à la vraie doctrine, Zacharie, évêque du siége apostolique, serviteur des serviteurs de Dieu, salut dans le Seigneur :

» Grâces au Dieu tout-puissant, à Notre Seigneur J.-C. son Fils unique, et au Saint-Esprit qui a daigné répandre sa grâce dans vos ames et vous faire rentrer dans l'unité de la foi, vous unir dans les liens de la paix! Que la splendeur du Seigneur notre Dieu soit sur vous, frères bien-aimés! qu'une grâce abondante de paix et de charité vous unisse, afin que vous ne formiez qu'un seul corps dans votre mère spirituelle, la sainte Église de Dieu, catholique et apostolique.

» Mes très chers frères! vous m'êtes un grand sujet de joie. Votre foi et votre union avec nous est précieuse et connue de Dieu et des hommes. Depuis que vous êtes retournés à saint Pierre, le prince des Apôtres, que Dieu vous a donné pour chef, vous ne faites plus, grâce à Dieu, qu'une même société, un même troupeau.

» Vous avez auprès de vous, en notre place, le très saint archevêque notre frère Boniface, légat du siége apostolique. Obéissez-lui constamment, malgré ceux qui ne partagent pas vos sentiments. »

Boniface avait éprouvé une forte opposition dans sa réforme, et le nombre des évêques qui avaient pris ouvertement son parti n'était pas grand, si nous en jugeons par ceux auxquels la lettre du pape est adressée. Aussi, dans sa lettre à Cutbert de Cantorbéri, Boniface se compare à un pilote qui travaille à diriger un vaisseau pendant la tempête, et à un chien qui, voyant les voleurs piller la maison de son maître, ne peut qu'aboyer et faire du bruit, parce que personne ne vient à son secours.

En effet, malgré les efforts de Boniface, la masse du clergé resta ignorante et vicieuse. Karloman, qui avait si bien secondé le zèle du saint archevêque, abandonna la rude tâche qu'il avait entreprise de remettre en vigueur les règles de la discipline. Désespérant de sanctifier les autres, il voulut du moins se sanctifier lui-même. Après avoir recommandé son fils Drogon à Pépin, il fit le pélerinage de Rome, offrit de grands présents au tombeau de saint Pierre, s'y fit tonsurer [1] et bâtit sur le mont Soracte [2] un monas-

[1] Anast., Biblioth., in vitâ Zachariæ papæ. — Eginhard., Annal. ad ann. 746; Chron. Moissiac.; Chron. Adon.; Apud. D. Bouquet, t. II.

[2] Mont Saint-Sylvestre.

tère où il demeura quelque temps. Pour éviter les visites et les honneurs que lui rendaient les Franks qui venaient à Rome, il se retira, par le conseil du pape, au Mont-Cassin avec un seul compagnon.

L'abbé Pétronax, qui ne le connaissait pas, lui ayant demandé de quel pays il était : « Je suis Frank, répondit-il, et je me suis exilé volontairement de mon pays dans la crainte de perdre la céleste patrie. » Il fut reçu avec son compagnon au nombre des novices, et après un an d'épreuves, ils firent profession selon la règle de saint Benoît, entre les mains de l'abbé Optat, successeur de Pétronax.

Karloman ne s'était pas fait connaître. Il ne cherchait à se distinguer que par sa ferveur et son humilité. Comme les autres, il travaillait au jardin, gardait les troupeaux et servait à la cuisine. Il paraît qu'il remplissait ce dernier office avec plus de bonne volonté que de talent. Le cuisinier le voyant un jour[1] gâter, sans le vouloir, les mets auxquels il travaillait, se mit en colère et lui donna un soufflet. « Que le Seigneur et Karloman vous le pardonnent, » dit simplement l'humble duc. Le cuisinier le frappa une seconde fois et reçut la même réponse; le brutal cuisinier le frappa une troisième fois. Mais le Frank, qui avait accompagné Karloman au Mont-Cassin et qui était là, perdit patience, et saisissant un pilon, en frappa rudement le cuisinier : « Mauvais serviteur, s'écria-t-il, que ni le Seigneur ni Karloman ne te le pardonnent. » L'abbé fit un crime au moine étranger d'avoir ainsi frappé un serviteur du monastère : « Si je l'ai frappé, répondit-il, c'est que je l'ai vu insulter, de la manière la plus indigne, l'homme le plus illustre et le plus vertueux que je connaisse. » Plusieurs moines étaient blessés de ces éloges donnés à un religieux naguère encore novice. « Celui que vous voyez, ajouta le Frank, c'est Karloman, le prince des Franks, qui a renoncé à la gloire et à son royaume pour l'amour de J.-C. »

A ces mots, les moines tombèrent aux genoux de Karloman et lui demandèrent pardon des mauvais traitements qu'on lui avait faits. Mais le pieux duc les conjura de ne le considérer que comme un grand pécheur, et leur donna, pendant toute sa vie, l'exemple de la plus profonde humilité.

[1] Annal. Metens., ad ann. 747; apud D. Bouquet, t. II.

III.

Pépin-le-Bref. — Ses relations avec le pape Zacharie. — Consultation sur plusieurs points de discipline. — Réponse du pape. — Relations de saint Boniface et du pape Zacharie par rapport à l'Église Gallo-Franke. — Nouvelle consultation de Pépin au pape : À qui appartient le titre de roi ? — Pépin est sacré roi à Soissons par saint Boniface. — Mort du pape Zacharie. — Étienne II, pape. — Étienne désire venir en France. — Pépin lui envoie Chrodegang pour s'entendre avec lui. — Saint Chrodegang et le duc Autchaire amènent le pape en France. — Maladie et guérison miraculeuse du pape au monastère de Saint-Denis. — Assemblée de Quiercy. — Guerre d'Italie résolue. — Karloman tiré du Mont-Cassin par le roi des Lombards, Astolf, et envoyé en France pour empêcher cette guerre. — Sainte mort de Karloman à Vienne. — Première guerre d'Italie. — Astolf vaincu. — Le pape conduit à Rome par Fulrade, abbé de Saint-Denis. — Perfidie d'Astolf. — Siége de Rome. — Deuxième guerre d'Italie. — Astolf vaincu une seconde fois. — Souveraineté temporelle du pape. — Fulrade, abbé de Saint-Denis, poursuit l'exécution du traité. — Mort d'Astolf. — Didier, roi des Lombards. — Mort du pape Étienne. — Saint Boniface était mort deux ans auparavant. — Derniers travaux de saint Boniface. — Son martyre. — Ses ouvrages. — Son école.

747—757.

Pépin, resté seul maître des royaumes franks par la retraite de Karloman, continua à s'entendre avec le pape Zacharie et l'archevêque Boniface pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique.

Un fait important que l'on doit soigneusement remarquer au milieu de ces travaux disciplinaires, c'est l'action directe que donnèrent Zacharie et Boniface à la puissance politique dans les affaires religieuses. Ils voulurent réformer l'Église par la puissance civile qui avait causé sa ruine en ouvrant à *ses fidèles* les portes du sanctuaire. Elle seule, en effet, pouvait atteindre ces *leudes* dont elle avait fait des évêques, et qui tenaient à elle par les liens puissants de la *recommandation*. Les papes, depuis Grégoire II, cherchèrent le remède au mal dans ce qui l'avait produit. Ils ne pouvaient pas trouver un moyen d'action suffisant dans le clergé, où l'énergie était morte avec la vertu ; ils le trouvèrent dans la royauté karolingienne dont ils se concilièrent l'affection ; ils lui prodiguèrent les priviléges et les faveurs, lui donnèrent une véritable *puissance ecclésiastique* ; en retour, ils en reçurent leur puissance temporelle et lièrent avec elle ces rapports fréquents qui augmentèrent leur action directe sur les Églises particulières. Nous ne blâmons pas la papauté d'avoir eu recours, pour le bien de l'Église franke, au seul moyen qui fût possible ; seulement, il faut l'avouer, en donnant la consécration de son autorité aux empiètements du pouvoir politique dans le domaine religieux, et surtout dans le choix des évêques, la papauté se prépara bien des luttes. Lorsque les rois et les empereurs voulurent exercer leurs priviléges comme des droits et sans le contrôle qu'elle s'était réservée, elle vit le péril de l'Église, elle combattit avec énergie.

Elle-même, cependant, avait contribué à remplacer par la volonté royale le pouvoir électif des Églises particulières, elle avait légitimé une usurpation qui eut des résultats déplorables [1].

Pour le moment, contentons-nous de remarquer que l'action du pouvoir civil dans les choses religieuses eut de bons résultats à l'époque karolingienne.

Dès avant le concile de Soissons, Pépin s'était fait autoriser par le pape à nommer aux siéges épiscopaux [2]. Nous voyons par le troisième canon de ce concile, qu'il avait établi des évêques légitimes dans les différentes cités, et qu'il leur avait donné pour surveillants, avec le titre d'archevêques, Abel de Rouen et Artbert de Sens. Pépin montra qu'il était digne de la confiance qu'avait en lui le siége apostolique, par le soin qu'il eut toujours de ne rien faire d'important sans prendre l'avis du pape. De concert avec les évêques, il lui adressa vingt-sept questions auxquelles Zacharie répondit dans cette lettre [3] :

« Au très excellent et très chrétien seigneur Pépin, maire du palais, et à nos très chers frères, tous les évêques, abbés et seigneurs qui sont dans le pays des Franks, Zacharie, évêque de la sainte Église de Dieu, catholique, apostolique, romaine :

» Je me suis réjoui dans le Seigneur en apprenant, par la relation de notre très cher fils Pépin, votre bonne conduite et vos saintes dispositions pour l'entretien des églises de vos provinces et pour la régularité des mœurs de tous les évêques, prêtres et abbés. J'ai été heureux de savoir que vous ne cherchiez plus que par vos prières à procurer à vos guerriers la victoire sur les nations infidèles. De même, frères bien-aimés, que Moïse, l'ami de Dieu, ne combattait que par ses prières, tandis que Josué, à la tête du peuple d'Israël, gagnait des victoires; ainsi vous, mes bien-aimés, vous ne devez aider votre peuple que par vos prières et vos bonnes œuvres. C'est aux princes, aux hommes du siècle, aux guerriers, qu'il appartient d'attaquer les ennemis, de défendre le pays; les évêques, les prêtres, les serviteurs de Dieu, ne doivent s'occuper qu'à leur donner des conseils salutaires, à prier pour eux.

[1] On ne devra pas oublier cette remarque, d'une incontestable vérité, que ce fut la papauté qui légitima, sous les premiers Karolingiens, l'action du pouvoir politique dans le domaine religieux. Ce fut cette action qui eut pour résultats les luttes des deux puissances qui remplissent le moyen-âge et qui enfantèrent le *Gallicanisme*. Cette pensée recevra plus tard des développements.

[2] Lup. Ferr., Epist. 81 ad Amulon., apud Duchesne, t. II, p. 761.

[3] Apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. I, p. [illegible].

» Notre très cher fils Pépin nous ayant demandé, d'après votre avis, des réponses aux questions qu'il nous a proposées, nous vous marquons sur chacune de ces questions ce que nous avons reçu par tradition des Pères, ce que les canons ont statué et ce que nous-même avons pu décréter, par l'inspiration de Dieu et en vertu de l'autorité apostolique. »

Les questions proposées au pape roulaient principalement sur les rapports qui devaient exister entre les métropolitains et les évêques, sur l'obéissance due aux évêques par les prêtres, sur les clercs coupables, les mariages illicites et l'homicide.

Sur tous ces articles, le pape rapporte les anciens canons. Le métropolitain doit être regardé comme le chef de la province. Les évêques et leurs prêtres cardinaux (on appelait ainsi ceux qui étaient chargés de paroisses dans la cité épiscopale) doivent porter les habits de leur dignité. Ils peuvent, s'ils le veulent, porter l'habit monastique. Mais comme ce vêtement était à-peu-près celui des pauvres et n'était que de laine, le pape fait observer qu'ils sont obligés d'avoir des habits plus décents lorsqu'ils exercent leur ministère. Les prêtres des campagnes sont inférieurs à l'évêque et aux prêtres cardinaux; ils ne peuvent ni offrir le saint sacrifice, ni donner la communion dans une église de la ville en leur présence. Les clercs qui sont dans les monastères, dans les hôpitaux et dans les basiliques de martyrs, non églises paroissiales, sont sous la juridiction de l'évêque, comme le clergé des paroisses. Les évêques, les prêtres et les diacres sont obligés à la continence. Quant aux autres clercs, il faut suivre sur ce point la coutume des Églises particulières [2]. Un moine, en devenant clerc, ne doit pas pour cela abandonner la règle monastique. On ne peut mettre en pénitence publique, ni les prêtres ni les diacres. Si quelqu'un bâtit un oratoire dans ses terres, en l'honneur de quelque saint, l'évêque diocésain, après avoir examiné les actes de la fondation, consacrera l'oratoire; mais on ne pourra y établir ni baptistère, ni prêtre cardinal. Si le fondateur veut y faire célébrer la messe, il demandera un prêtre à l'évêque.

Telles sont les réponses les plus remarquables du pape aux questions proposées par Pépin. Il y ajouta une lettre particulière pour saint Boniface, par laquelle il lui recommande de faire assembler

[1] Respons., 1, 4, 10, 11, 13, 14, 15.

[2] L'Église de Rome y obligeait les sous-diacres, L'Église des Gaules avait adopté cette loi au commencement du VI.e siècle.

un concile pour y publier ces décisions et examiner de nouveau la cause d'Aldebert, de Clément, et de Goldolsatius [1], déposés tous trois de l'épiscopat. « S'ils persistent à se dire innocents, ajoute le pape, envoyez-les nous avec deux ou trois évêques des plus sages et des plus vertueux, afin que leur affaire soit examinée et terminée devant le saint-siége. » Le pape revenait sur cette cause, sans doute parce que ces imposteurs n'avaient pas été entendus dans le concile de Rome. On ne sait quelle fut l'issue de cette affaire. On ne possède non plus aucun document sur le concile que dut assembler saint Boniface.

Malgré tous les efforts du grand apôtre de la Germanie, les abus ne disparaissaient pas. Le vice même affectait de se montrer avec impudeur. Boniface se découragea en voyant l'inutilité de ses travaux, et songea à abdiquer l'épiscopat et à prier le pape de nommer un autre légat pour présider en son nom les conciles des Gaules. Il écrivit au pape à ce sujet une lettre dont l'évêque Burkhard, son disciple, fut porteur, et dans laquelle il se plaint surtout de deux missionnaires, Sidonius et Virgilius.

Boniface reproche à Virgilius de chercher à inspirer à Ottilon, duc de Bavière, des préventions contre lui et d'enseigner des opinions erronées. « Il prétend, dit saint Boniface, qu'il y a un autre monde, d'autres hommes sous la terre, un autre soleil et une autre lune. »

Le pape [2], après avoir répondu à plusieurs questions que lui avait adressées le saint archevêque, lui recommande d'assembler un concile et d'y excommunier Virgilius, s'il est convaincu d'enseigner la mauvaise doctrine qu'on lui reproche. Virgilius donna sans doute des preuves de sa parfaite orthodoxie, car il fut depuis élevé sur le siége de Saltzbourg et reconnu comme saint.

Zacharie termine ainsi sa lettre : « Très cher fils, vous êtes encore légat et envoyé du saint-siége, comme auparavant. Notre zèle pour le salut des ames nous porte à conseiller à Votre Sainteté de ne jamais quitter le siége de Mayence que vous occupez. Si cependant vous trouvez un homme digne de vous succéder, ordonnez-le évêque pour vous seconder dans vos travaux. Nous prions notre Seigneur et Rédempteur, par l'intercession de Marie sa sainte mère,

[1] On ignore d'où ce Goldolsatius était évêque.

[2] Apud Sirm., op. cit., t. I, p. 570.

toujours vierge et notre Dame, et par l'intercession des apôtres Pierre et Paul, de vous conserver en bonne santé [1]. »

Boniface, qui ne resta que par obéissance sur son siége épiscopal, avait l'intention d'aller finir ses jours au monastère de Fulde, où il avait choisi sa sépulture [2].

Ce célèbre monastère avait été fondé par Boniface lui-même au milieu des quatre nations qu'il avait évangélisées, c'est-à-dire, les Thuringiens, les Saxons, les Frisons et les Bavarois. Il en avait établi abbé un de ses disciples, saint Sturme, qui fit un voyage en Italie pour étudier la règle de saint Benoît dans les monastères où elle était pratiquée avec le plus de perfection. Le pape Zacharie, à la

[1] Dans cette lettre, le pape répond aussi à plusieurs questions que saint Boniface lui avait faites sur le baptême. Il déclare que celui qui n'a pas été baptisé au nom des trois personnes de la sainte Trinité, n'a pas reçu le baptême, quelque saint que fut le ministre qui aurait eu intention de le donner. Mais aussi il déclare valide le baptême donné avec la forme indiquée dans l'Évangile, même par un ministre hérétique et souillé de crimes. Il approuve saint Boniface d'avoir rebaptisé ceux qui avaient reçu le baptême de prêtres à-demi idolâtres qui avaient bien pu ne pas le donner dans la forme prescrite. Dans une autre lettre (apud Sirm., p. 550), le pape avait déclaré valide le baptême donné par un prêtre ignorant qui ne savait pas le latin et s'était servi de cette formule : *Baptizo te in nomine Patria et Filia et Spiritua sancta.* Saint Boniface le prétendait invalide. Deux missionnaires qui avaient été ses disciples, Virgilius et Sidonius, les mêmes dont il se plaint dans la lettre au pape que nous venons de citer, étaient d'un avis contraire et portèrent l'affaire au pape qui décida en leur faveur. Nous avons une autre lettre du pape Zacharie à Boniface, dans laquelle il répond à des consultations très singulières (apud Sirm., p. 578) ; il lui dit qu'il n'est pas permis de manger des geais, des corneilles, des cigognes, de la chair de castor, de lièvre et de cheval sauvage. Il conseille de ne manger du lard que lorsqu'il aura été desséché par la fumée. Si on le mange cru, il faut attendre après Pâques pour le manger.

Le pape dit encore que, pour le feu pascal, la coutume était de le faire avec la flamme d'une lampe de l'église. Il paraît qu'en Germanie la coutume était de le produire au moyen d'un morceau de cristal taillé de manière à faire converger les rayons solaires. Le pape répond que là-dessus il n'a aucune tradition. Les personnes tombant du mal caduc de doivent pas, suivant le pape, habiter dans les villes, mais dans les campagnes. Les animaux affectés de la même maladie doivent être tués et enterrés. Saint Boniface ayant aussi demandé au pape de lui marquer les endroits du canon de la Messe où il fallait faire des croix, le pape lui marqua ces endroits sur un morceau de papier. Il lui dit encore qu'on peut, en cas de nécessité, ordonner des prêtres à 25 ans, mais que le mieux est d'attendre l'âge de 30 ans.

On ne peut aujourd'hui bien comprendre la raison de la plupart des défenses contenues dans ces décisions du pape.

[2] Epist. Bonif. ad Zach., apud Sirm., op. cit., p. 573.

prière de Boniface, accorda de grands priviléges[1] au monastère de Fulde, qui devint une pépinière d'apôtres. Sait Sturme y eut jusqu'à quatre cents moines sous sa direction.

Boniface avait besoin d'apôtres formés à une aussi bonne école pour remplacer les mauvais pasteurs qu'il était obligé de déposer et dont il parle si souvent dans ses lettres au pape Zacharie. Sa correspondance, un des monuments les plus authentiques de cette époque, nous offre de bien déplorables renseignements sur l'état d'ignorance, d'immoralité, on pourrait dire d'abrutissement, où étaient tombés un trop grand nombre de clercs. Il suffit de la parcourir, pour comprendre que la papauté devait chercher ailleurs que dans le clergé séculier, les moyens de régénérer et de sauver l'Église.

Les premiers karolingiens remplirent certainement une haute mission providentielle, et le pape Zacharie fut bien inspiré en contribuant à augmenter leur pouvoir.

Jusqu'à cette époque, Pépin n'avait point porté le titre de roi. Comme son père, il l'avait bien été en réalité, mais il en avait laissé le nom à Hildérik. Croyant le moment arrivé où il pouvait franchir le dernier degré du trône, il envoya à Rome une ambassade à la tête de laquelle étaient Fulrade, archichapelain et abbé de Saint-Denis, et Burkhard, évêque de Wirtzbourg, disciple de saint Boniface[2]. Ils étaient chargés de poser au pape cette question importante : « Ne vaut-il pas mieux donner le titre de roi à celui qui gouverne le royaume et qui a réellement le pouvoir, que de le laisser à celui qui n'a que le titre seul sans aucun pouvoir. »

Le pape répondit qu'on devait donner le titre de roi à celui qui gouvernait le royaume et exerçait l'autorité. En d'autres termes, le titre de roi appartient à celui qui en est digne.

La même année, Hildérik, le dernier roi mérowingien[3], fut ton-

[1] Epist. Bonif. ad Zach., apud Sirm., op. cit., p. 581.

[2] Eginhard., Annal. ad ann. 749, 750; Annal. Loisel, ad ann. eosd.; Annal. Vet.; Lambecio edit.; apud D. Bouquet; Annal. Fuldens; Chronic. Virdun.; apud D. Bouquet, t. III.

[3] Hildérik était roi en Neustrie. En Austrasie, il n'y avait plus de roi depuis Pépin d'Héristal. La famille des Pépins était austrasienne et eut le pouvoir royal bien plutôt en Austrasie qu'en Neustrie. Les Pépins avaient dû se contenter, jusqu'à cette époque, d'être *maires du palais* en Neustrie, pour ne pas éveiller la jalousie des leudes. Karl-Martel avait déjà essayé cependant de se passer de rois, même en Neustrie, pendant quelque temps.

suré et enfermé dans le monastère de Sithiu ou de Saint-Bertin. Son fils Théodorik fut enfermé à Fontenelle et Pépin élu roi. Les leudes étaient accoutumés à voir à leur tête la famille des Pépins, ils se rallièrent à elle sans difficulté.

Cependant Pépin voulut consacrer son élection par une cérémonie religieuse. Il pria saint Boniface, le vicaire du siége apostolique, de le venir sacrer à Soissons. C'est le premier exemple certain du sacre des rois franks. Pépin était habile et comprenait que la consécration religieuse de sa royauté la rendrait plus respectable aux yeux des peuples [1].

Il fut reconnaissant envers la papauté du concours qu'elle lui prêta pour franchir le degré qu'il avait encore à monter pour s'asseoir sur le trône.

Le pape Zacharie mourut l'année même du couronnement de Pépin (752). Il laissa le siége apostolique à Étienne II, qui suivit comme lui la pensée des deux Grégoire leurs prédécesseurs, et remit entre les mains des Franks la souveraineté et la défense de Rome.

Pépin venait de chasser complètement les Sarrasins de la Narbonnaise et de punir les Saxons révoltés, lorsqu'il reçut du pape Étienne une lettre dans laquelle il lui demandait la permission de se réfugier dans les Gaules et le priait de lui envoyer des députés avec lesquels il put s'entendre. Pépin lui envoya Droctegang, abbé de

[1] Voici le même fait raconté par la Chronique de Saint-Denis, lib. 5, c. 28 : « Le prince Pépin, qui bien vit que le roy de France qui lors estoit ne tenoit nul profit au royaume, envoya adonques à l'apostole Zacarie messages Burcart l'archevesque de Bourges (au lieu de évêque Wirtzbourg) et Fourré (pour Fulrade) son chapelain, pour demander conseil de la cause des roys de France qui en ce tems estoient : « Lequel devoit estre mieux roy, ou celui qui nul povoir » n'avoit au royaume ne en portoit fors le nom tant seulement, ou celui par qui » le royaume estoit gouverné et qui avoit le povoir et la cure de toutes choses. » Et l'apostole lui remanda : « Que celui devoit estre roy apelé qui le royaume » gouvernoit et qui avoit le souverain povoir. » Lors donna-t-il sentence que le prince Pépin fust couronné comme roy ; en cette année mesme fu roy clamé par la sentence le pape Zacarie et par l'élection des François. » (Chron. de Saint-Denis, édit. Paulin-Pâris.) — Certains historiens veulent trouver dans ce fait une preuve du pouvoir des papes sur le temporel des rois. D'autres font des efforts inouis pour expliquer et excuser ce qu'ils appellent l'usurpation de Pépin. Pour nous, nous n'y voyons qu'une chose, c'est que le pape, consulté, a répondu très clairement que celui-là devait être roi qui en était digne, et nous trouvons sa réponse fort juste et très raisonnable.

Gorze, qui l'assura, de la part du roi, qu'il trouverait dans les Gaules asile et protection.

Rome était alors menacée par les Lombards. Leur roi Astolf était ambitieux. Il venait de s'emparer de Ravenne et voulait soumettre Rome elle-même à son empire.

Le pape Étienne, en se réfugiant au pays des Franks, ne voulait pas seulement se soustraire aux persécutions et aux périls, mais traiter de vive voix avec Pépin la grande question du protectorat du siége apostolique. Il ne put lui en parler que d'une manière vague et générale dans la lettre dont il chargea Droctegang [1]; car l'ambassade devait traverser le pays des Lombards, et sa lettre pouvait être interceptée. Il mit l'abbé de Gorze dans son intérêt, le pria de disposer Pépin à entendre favorablement les propositions qu'il avait à lui faire. Voici la lettre dont il le chargea pour le roi des Franks :

« Au seigneur et très excellent fils le roi Pépin, Étienne, pape :

» L'abbé Droctegang, qui est venu de votre part au tombeau de votre protecteur le bienheureux Pierre, prince des Apôtres, nous a transmis les paroles de Votre Excellence, que Dieu protége et que nous aimons tendrement. Nous en avons conçu une grande joie, nous en avons rendu grâces au Seigneur; nous le prions, très excellent fils, de vous protéger, d'affermir votre trône, d'augmenter toujours en vous la crainte de Dieu et votre amour pour le siége apostolique, afin que vous puissiez jouir d'une longue vie et du bonheur éternel. Droctegang, votre envoyé fidèle, est chargé de vous transmettre de vive voix notre réponse. Veuillez croire, mon fils, que nous ne lui avons rien recommandé qui ne vous soit avantageux, et souvenez-vous de la parole de J.-C. : « Celui qui » persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. » Ce que je vous demande produira pour vous le centuple et vous méritera la vie éternelle. »

Le pape chargea en outre Droctegang de cette lettre adressée aux principaux des Franks, et dans laquelle il les conjure d'appuyer ses prières auprès de Pépin [2] :

« Aux hommes glorieux et nos fils, à tous les ducs de la nation des Franks, Étienne, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu :

[1] Epist. Steph. ad Pippin; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 9.

[2] Epist. Steph., pap. ad Proc. franc.; apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 10.

» La sainte Église notre mère se réjouit du progrès de ses fidèles enfants. C'est pourquoi, très sublimes fils, nous embrassons Votre glorieuse Sagesse et Votre Dilection, comme si nous étions auprès de vous, et nous vous saluons avec ces paroles divines : « Comblez de vos bienfaits, ô Seigneur, les bons et tous ceux qui » ont le cœur droit. » Nous en avons la ferme confiance, vous craignez le Seigneur Dieu, vous aimez saint Pierre, votre protecteur, et, pour ses intérêts, vous appuierez de tout votre pouvoir nos prières. Certainement, le prince des Apôtres vous remettra vos péchés en considération des combats que vous aurez livrés pour sa cause, et, en récompense de vos travaux, le Seigneur Dieu vous donnera le centuple et la vie éternelle. Nous vous prions donc, nous conjurons Votre Sagesse et Votre Charité, au nom de Dieu et de Notre Seigneur J.-C., en vue du jugement où nous rendrons tous compte de nos actions, d'appuyer de tout votre crédit les propositions que nous avons chargé Droctegang et ses compagnons de faire de notre part au très excellent roi Pépin. Vous mériterez certainement, ainsi que celui qui a les clefs du ciel vous en ouvre la porte et vous introduise dans la vie éternelle. »

Pépin écouta volontiers les propositions que lui transmit Droctegang de la part du pape [1], et, pour hâter son arrivée en France, lui envoya l'évêque de Metz, saint Chrodegang, et le duc Autchaire. Étienne sortit de Rome le 14 octobre 753 [2]. Comme il ne pouvait traverser clandestinement le royaume des Lombards, le duc Autchaire prit le devant et se rendit à Pavie pour avertir Astolf, au nom du roi des Franks, de ne pas s'opposer à son passage. Le pape étant arrivé à Pavie, supplia Astolf de restituer ce qu'il avait pris à l'Église romaine et lui fit de riches présents pour le fléchir. Ses présents furent acceptés et ses prières rejetées. Astolf fit tout ce qu'il put pour détourner Étienne d'aller en France; mais celui-ci ne se laissa ni effrayer ni séduire, se remit en route, et, après bien des fatigues, arriva au monastère de Saint-Maurice d'Agaune, où il était convenu que Pépin enverrait le chercher. Il y était depuis quelques jours, lorsqu'arrivèrent l'abbé Fulrade et le duc Rothard, chargés de le conduire au palais avec de grands honneurs.

Pépin était à Thionville lorsqu'il apprit que le pape avait passé

[1] Anast., Biblioth., Vit. Stephani II.

[2] Annal. Metens., apud D. Bouquet; Eginhard., Annal.

les Alpes; il envoya au-devant de lui son fils Karl [1], âgé alors de douze ans, pour l'accompagner jusqu'à Ponthyon en Champagne, où il se rendit lui-même de son côté.

Le roi ayant appris que le pape n'était plus qu'à trois milles [2] de Ponthyon, alla à sa rencontre avec la reine, ses enfants et les seigneurs de son palais. Lorsqu'il l'eut joint, il descendit de cheval, se mit à genoux avec tous ceux qui l'accompagnaient et marcha ensuite quelque temps à pied à côté du cheval du pape. A l'arrivée du roi, le pape et sa suite rendirent à haute voix grâces à Dieu et continuèrent leur route jusqu'à Ponthyon, en chantant des hymnes et des cantiques.

Arrivé au palais, le pape fit au roi et aux seigneurs de riches présents; mais le lendemain, il se couvrit la tête de cendres et se jeta aux pieds de Pépin dans l'oratoire du palais, le conjurant, les larmes aux yeux, de délivrer l'Église de saint Pierre et le peuple romain de la tyrannie des Lombards. Le roi le lui promit avec serment; mais comme la saison ne permettait pas d'entreprendre alors une expédition aussi importante, ils se rendirent ensemble au monastère de Saint-Denis, où Étienne sacra de nouveau Pépin et donna l'onction royale à ses deux fils, Karl et Karloman, qu'il nomma patrices des Romains [3].

Pendant son séjour à Saint-Denis, le pape Étienne tomba si dangereusement malade, que les siens, aussi bien que les Franks, désespéraient de sa guérison. Mais, dit Anastase, par l'ineffable clémence du Seigneur notre Dieu, on le trouva subitement guéri le matin même qu'on croyait le trouver mort. Étienne raconte ainsi lui-même sa guérison miraculeuse [4] :

« Étienne, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu :

» On ne doit jamais exalter ses mérites, mais il ne faut pas non plus taire les œuvres de Dieu. Nous devons, au contraire, faire connaître ce que Dieu opère en nous par ses saints, conformément au conseil que l'ange donna à Tobie.

» Un roi atroce et impie, nommé Astolf, ayant opprimé la sainte Église, je me suis réfugié en France auprès du très bon seigneur

[1] Depuis, nommé Karl-le-Grand ou Charlemagne.

[2] Environ une lieue.

[3] Anast., Biblioth., Vit. Steph.

[4] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 13.

Pépin, roi très chrétien et fidèle à saint Pierre. Je demeurai quelque temps au territoire de Paris, dans le monastère du bienheureux Denis, martyr de J.-C., et j'y fus atteint d'une maladie mortelle. Lorsque les médecins désespéraient de me guérir, je me fis porter dans l'église du bienheureux martyr, au-dessous des cloches. Pendant que je priais, je vis le bon pasteur, le seigneur Pierre, et le maître des nations, le seigneur Paul. Je les reconnus aux traits qu'on leur donne sur leurs images. A la droite du seigneur Pierre était le seigneur Denis, trois fois bienheureux. Sa taille était plus haute et plus élancée, son visage d'une grande beauté; il avait les cheveux blancs, une tunique blanche bordée de pourpre et un manteau de pourpre parsemé d'étoiles d'or. Une douce joie rayonnait sur le visage des trois saints et ils s'entretenaient ensemble. Le seigneur Pierre, le bon pasteur, disait : « Voilà notre frère qui de- » mande la santé. — Il sera bientôt guéri, répondit le seigneur » Paul; » puis il s'approcha du seignenr Denis avec beaucoup d'amabilité et lui mit la main sur le cœur en regardant le seigneur Pierre. Celui-ci dit gaîment au seigneur Denis : « C'est ta grâce qui » doit le guérir. » Aussitôt le bienheureux Denis, tenant dans ses mains un encensoir et une palme, s'approcha de moi accompagné d'un prêtre et d'un diacre qui s'étaient tenus un peu à l'écart, et il me dit : « La paix soit avec toi, mon frère, ne crains rien, tu ne » mourras pas avant de retourner heureusement à ton siége. Lève- » toi, tu es guéri. Dédie cet autel en l'honneur de Dieu et de ses » apôtres Pierre et Paul que tu vois ici, et célèbre ensuite des » messes d'actions de grâces. » En même temps, une grande clarté et une odeur délicieuse remplirent l'église. Je me levai entièrement guéri et je me mis en devoir d'accomplir ce qui m'avait été ordonné. Ceux qui étaient là disaient que j'étais en délire. C'est pourquoi je leur racontai, ainsi qu'au roi et aux seigneurs du palais, ce qui m'était arrivé. Je fis ensuite ce qui m'avait été ordonné. Que Dieu soit béni! »

Après sa guérison [1], le pape supplia Pépin d'assembler les seigneurs de tout son royaume à Quiercy [2], pour y faire adopter le projet de la guerre d'Italie qu'ils avaient arrêté ensemble. Les seigneurs franks écoutèrent favorablement les prières du pape et la

[1] Anast., Vit. Stephan.

[2] Carisiacus. On fit dans cette assemblée ou plaid général, plusieurs canons.

guerre fut décidée. Karloman, le frère de Pépin, se trouva au plaid de Quiercy. Astolf l'avait fait venir du monastère du Mont-Cassin, qu'il édifiait de ses vertus, et l'avait prié d'aller en France pour détourner son frère de la guerre qu'il méditait. Karloman s'acquitta de son mieux de la misssion qui lui avait été confiée [1]; mais Pépin n'en demeura pas moins ferme dans son projet. Ayant même acquis, sur ces entrefaites, de nouvelles preuves des mauvaises dispositions d'Astolf, il renouvela son serment de défendre l'Église. Afin de ne pas exposer Karloman à la fureur du roi lombard, Pépin le mit, par le conseil du pape, dans un monastère de Vienne où il mourut quelque temps après. Plusieurs martyrologes lui donnent le titre de saint.

Pépin, avant d'entrer en Italie, somma par trois fois Astolf de restituer ce dont il s'était injustement emparé sur l'Église romaine et lui envoya même des présents pour l'y décider. Il suivait en cela les conseils du pape [2]. Astolf ne se rendit point et Pépin marcha contre lui. Il rencontra l'armée des Lombards au Pas-de-Suse [3], la tailla en pièces et arriva devant Pavie, où Astolf s'était enfermé. Le roi lombard demanda la paix. Pépin la lui accorda à condition qu'il n'inquiéterait plus l'Église, qu'il restituerait à la république romaine l'exarchat de Ravenne et les autres débris de l'empire dont il avait dépouillé depuis peu l'empereur d'Orient, qu'enfin il donnerait des ôtages; Astolf fut obligé d'accepter ces conditions, et Pépin, après avoir chargé Fulrade, son chapelain, de poursuivre l'exécution du traité et de conduire le pape Étienne à Rome, retourna dans son royaume.

Astolf, le voyant hors de l'Italie, oublia ses serments et envoya ses troupes ravager les environs de Rome. Le pape adressa aussitôt à Pépin et à ses fils une lettre dont nous donnons quelques extraits [4]:

« Aux seigneurs nos très excellents fils, le roi Pépin et les rois Karl et Karloman, patrices des Romains, Étienne, pape :

» Très excellents fils, notre cœur a été rempli de douleur et de

[1] Anastas., Vit. Steph.

[2] *Ibid.*

[3] Eginh., Annal. ad ann. 755.

[4] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 19. — Dans cette lettre et dans plusieurs autres, le pape Étienne appelle Pépin son compère spirituel, ce qui a fait croire qu'il avait baptisé Karl et Karloman pendant son voyage en France et avant de les sacrer rois.

tristesse, lorsque votre bonté a refusé de croire à nos prévisions. Tout ce que nous vous disions par l'ordre de Dieu était vrai, et les faits viennent trop malheureusement nous donner raison. Comme je vous l'avais prédit, l'impie roi Astolf n'a tenu aucun compte de tout ce qu'il avait promis et n'a pas voulu rendre une seule palme des terres qu'il s'était engagé à restituer. Depuis le jour où nous avons été séparés de Votre Bonté, il nous a fait endurer des maux, des tribulations plus grandes que ne peut le dire une langue humaine; il a méprisé, et la sainte Église, et Notre Humilité et vos ambassadeurs; il a même tenté de nous ôter la vie. Qu'ajouterai-je encore? Les rochers eux-mêmes seraient émus au récit de nos malheurs! Le prêtre-abbé Fulrade et ses compagnons qui retournent en France peuvent vous en faire le triste tableau.

» Je vous en conjure, très excellents fils, par le Dieu tout-puissant, par sa sainte mère, notre Dame, la glorieuse Marie toujours vierge; par les Vertus des cieux, par les princes des Apôtres, Pierre et Paul, par le terrible jour du jugement où nous rendrons un compte rigoureux de toutes nos actions; venez et faites rendre bien vite au bienheureux Pierre les villes et les terres, les ôtages et les captifs, tout ce que vous lui avez légué dans votre acte de donation. Le Seigneur vous a sacré rois par mon ministère et par l'entremise de saint Pierre, afin que, par vous, sa sainte Église soit exaltée et que vous fassiez rendre justice à saint Pierre. »

Ces dernières paroles nous découvrent clairement l'intention qu'avait eue le pape Étienne en donnant à la royauté de Pépin une consécration religieuse.

Tandis que l'évêque Wilhar portait cette lettre du pape aux princes des Franks, Astolf était venu assiéger Rome. Après cinquante-cinq jours de siége, Étienne envoya en France l'évêque Georges pour en instruire Pépin. Ce légat était accompagné de deux Franks qui étaient restés à Rome après le retour de Fulrade en France, le comte Thomarik et l'abbé Warnehar, qui avait endossé la cuirasse et avait combattu, en brave guerrier, pour la défense du pape et du peuple romain [1]. Ils étaient chargés d'une lettre pour Pépin.

« O fils très excellent et très chrétien, y disait le pape [2], il fau-

[1] Epist. Steph., apud Sirm., t. II, p. 26.

[2] Apud Sirm., t. II, p. 22.

drait que le Dieu tout puissant vous transportât ici en un instant, comme autrefois il transporta le prophète Abacuc auprès de Daniel enseveli dans la fosse aux lions ! vous verriez les maux dont nous accable la féroce nation des Lombards et son roi impie : ils sont arrivés pour nous les jours d'angoisses, les jours de pleurs et de désolation, les jours de tribulation, de gémissements, de douleur! Pressés, serrés de toutes parts par le cruel Astolf, nous ne pouvons que verser des larmes, nous frapper la poitrine et dire à Dieu : « O Seigneur, notre salut ! aide-nous, délivre-nous pour l'honneur de ton nom !

» Le roi lombard lui-même est sous les murs de Rome avec son armée. Il a planté sa tente auprès de la porte Salaria, et il nous a envoyé dire : « Ouvrez-moi cette porte, livrez-moi votre pape et » j'aurai compassion de vous ; sinon j'abattrai vos murailles, je vous » passerai au fil de l'épée, et je verrai si quelqu'un peut vous tirer de » mes mains. » Ses soldats ont mis tout à feu et à sang autour de Rome ; ils ont brûlé et détruit les maisons, incendié les églises, brisé les images des saints, profané le corps de N.-S. Jésus-Christ, qu'ils ont mangé après s'être gorgés de viandes. Ils ont enlevé des églises tous les ornements, frappé les moines, assouvi leurs passions sur les religieuses consacrées à Dieu, arraché les vignes, détruit les moissons, massacré un grand nombre de citoyens, violé de malheureuses mères après avoir arraché de leur sein de pauvres enfants pour les immoler cruellement sous leurs yeux.

» Il y a cinquante-cinq jours que nous sommes au milieu de ces » horreurs, obligés de combattre le jour et la nuit. « Nous vous » tenons, s'écrient les Lombards ; qu'ils viennent maintenant les » Franks vous arracher de nos mains ! » O excellent fils ! je me jette à vos genoux, je vous en supplie, accourez nous sauver, ne nous abandonnez pas. O mon fils ! venez à notre secours ; ô roi très chrétien ! sauvez-nous. »

Le pape écrivit encore deux autres lettres, l'une en son nom, l'autre au nom de saint Pierre, et adressées à tous les Franks [1]. Il y fait à-peu-près les mêmes plaintes, y déplore les mêmes malheurs, et conjure tous les Franks de voler au secours de l'Église de saint Pierre.

Aussitôt que ces lettres furent connues en France, Pépin assem-

[1] Apud Baron., Annal. ecclesiast., ad ann. 755.

bla son armée et marcha sur l'Italie [1]. Astolf leva le siége de Rome et accourut défendre Pavie sa capitale ; Pépin l'y assiégea, et pressa si vivement le siége que le roi lombard fut une seconde fois obligé d'implorer sa clémence.

Pendant le siége de Pavie, deux ambassadeurs de l'empereur de Constantinople vinrent trouver Pépin. Ils avaient mission [2] de l'engager à rendre à l'empereur l'exarchat de Ravenne dont il s'était emparé sur les Lombards. Pépin leur répondit que ce n'était point pour l'amour de l'empereur qu'il avait fait la guerre, mais pour l'amour de saint Pierre, et que saint Pierre seul profiterait de ses victoires.

En effet, avant de retourner dans son royaume, il abandonna, par acte en bonne forme, à l'Église romaine, Ravenne et tout l'exarchat, ainsi que le territoire des environs de Rome auquel on donnait le nom de Pentapole. Il ajouta même à sa première donation plusieurs villes nouvelles qu'il enleva à Astolf pour le punir de sa perfidie. Pépin laissa en Italie, comme après sa première expédition, l'abbé Fulrade qui fit remettre au saint-siége les vingt-deux villes désignées dans le traité [3].

On a élevé d'interminables discussions sur la portée politique des concessions faites par Pépin au saint-siége. Les uns veulent que Pépin, et plus tard Charlemagne, n'aient donné aux papes que la *propriété* de ces biens en s'en réservant la souveraineté. Selon les autres, les papes furent, dès le VIII.e siècle, véritables souverains de Rome, et aussitôt après les concessions de Pépin, exercèrent tous les droits de la souveraineté.

Ces deux systèmes ont quelque chose de vrai et sont faux dans leur généralité.

Pour avoir une idée juste de la nature des concessions de Pépin et de Charlemagne, il faut se rappeler qu'à l'époque où ils les firent on n'avait pas, en matière de souveraineté, les idées qui furent adoptées depuis. A Rome, en particulier, l'empereur d'Orient comme les anciens empereurs d'Occident n'avaient jamais été regardés que comme les premiers mandataires de la *république romaine*. Le sénat avait toujours conservé son organisation, avait toujours

[1] Eginh., Annal., ad ann. 756.

[2] Anast., Vit. Stephan.

[3] *Ibid.*

prétendu aux mêmes droits. Il subsistait encore au VIII.e siècle et se regardait comme le véritable souverain de Rome, depuis surtout que cette vieille capitale de l'empire n'avait presque plus de relations avec Constantinople. Sous le pape Grégoire II, Karl-Martel remplaça l'empereur d'Orient comme protecteur de Rome; Pépin succéda à son père dans cette dignité qui passa à Charlemagne et aux empereurs d'Occident, ses successeurs. Ces titres de protecteur, de patrice ou d'empereur ne donnaient pas aux rois franks une souveraineté véritable sur Rome, mais un droit d'inspection, de surveillance, une haute prépondérance dans le gouvernement. Ils la conservèrent pendant plusieurs siècles.

D'un autre côté, les papes investis de la propriété, non pas de Rome, mais d'un assez vaste territoire autour de cette cité, avaient sur ce territoire tous les droits inhérents alors à la propriété, et dont plusieurs, par la suite, furent attribués au seul souverain. A l'époque des concessions de Pépin et de Charlemagne, le propriétaire maintenait l'ordre, rendait ou faisait rendre la justice, conduisait ou envoyait à la guerre, à la réquisition du roi, les hommes de ses terres.

Le pape exerçait donc, en vertu du titre de propriété que lui donnèrent Pépin et Charlemagne, plusieurs des droits de souveraineté; mais ils ne furent pas souverains. Les rois ou empereurs franks ne le furent pas non plus. Le seul souverain fut le sénat, et la *république romaine* subsista, même après les concessions faites au pape.

Par la suite, l'influence du pape s'accrut dans le gouvernement. L'empereur, de son côté, voulut être pour Rome plus qu'un protecteur. Le sénat lui-même, froissé dans ses prétentions au gouvernement, voulut reconquérir ses droits. De là, bien des luttes qui agitèrent Rome pendant la période féodale. Le sénat succomba dans ces luttes. L'empereur peu après perdit ses droits, et le pape resta véritable souverain de Rome. Il ne l'était pas au VIII.e siècle, et n'était alors que propriétaire, exerçant en vertu de ce titre plusieurs droits politiques, jouissant en même temps d'une haute influence dans le gouvernement de Rome, en raison de ses richesses et de la puissance que lui donnait son titre de premier évêque du monde catholique.

Astolf ne s'exécutait pas de fort bonne grâce et ne songeait [1] qu'à

[1] Eginh., Annal., ad ann. 756.

éluder les clauses du traité que lui avait imposé Pépin lorsqu'il se tua à la chasse en tombant de cheval. Didier, comte de son étable, fut élu roi à sa place. Le pape Étienne annonça la mort d'Astolf à Pépin, dans cette lettre qu'il commence en lui exprimant les sentiments de la plus vive reconnaissance[1].

« Au seigneur notre très excellent fils Pépin, roi des Franks et patrice des Romains :

» Nous ne pouvons dire, très excellent fils, toute la joie que nous font éprouver votre vie et vos œuvres. Nous avons vu de nos jours la divine puissance opérer des merveilles. Grâce à Votre Excellence, l'Église romaine, la première et la sainte mère de toutes les Églises de Dieu, le fondement de la foi chrétienne, cette Église qui pleurait naguère au milieu des périls et des ravages de ses ennemis, est aujourd'hui comblée de joie et affermie ; le secours que vous lui avez porté a rendu le bonheur à toutes les ames chrétiennes affaissées sous le poids de leur douleur. Je l'avoue, très excellent fils, je suis heureux de raconter vos œuvres à tous ceux qui viennent à nous des différentes contrées de l'univers, je leur fais partager mon admiration ; je ne cesse de payer à Votre douce Excellence le tribut de louanges qu'elle mérite. Ces pensées me poursuivent au milieu même des saints offices et alors mes yeux s'élèvent vers le ciel, je prie le Dieu tout puissant pour la conservation de Votre Bonté et de toute la nation des Franks. Agréez, très excellent fils, les actions de grâces que nous rendons à Votre Bonté ! Qu'il nous soit permis de bénir Dieu de tant de bienfaits et de dire : « Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël qui voulant visiter son peuple et le sauver, vous a suscité, ô vainqueur très chrétien, pour être notre libérateur ! Que le Seigneur vous bénisse ainsi que vos bien-aimés enfants mes fils spirituels Karl et Karloman, établis par Dieu rois des Franks et patrices des Romains !

» Nous vous donnons avis qu'Astolf, ce tyran, ce suppôt du démon, cet homme avide du sang chrétien, ce destructeur des églises, vient d'être frappé de la main de Dieu et précipité dans l'abîme de l'enfer. Le glaive du Seigneur l'a frappé dans les jours mêmes où, un an auparavant, il était parti pour saccager Rome. Par la Providence divine, la protection de saint Pierre et l'habile entremise de Fulrade, l'ami de Dieu, votre fidèle et notre bien-

[1] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 34.

aimé fils Didier a été institué roi des Lombards. C'est un homme très doux et il s'est engagé par serment, en présence de Fulrade, à restituer au bienheureux Pierre le reste des villes que vous lui avez données et qu'Astolf n'avait pas encore rendues. Il a promis de vivre en paix avec l'Église de Dieu et notre peuple. Il m'a demandé aussi de vous prier d'entretenir la paix avec lui et avec toute la nation des Lombards. »

Cette lettre fut apportée à Pépin par l'évêque George qui semble avoir été l'interprète du pape dans les négociations diplomatiques les plus importantes. Il était accompagné du sacellaire Jean. Fulrade revint en France avec eux. Cet abbé de Saint-Denis avait toute la confiance de Pépin et il en était digne pour ses vertus et son habileté. Le pape, dans la lettre qu'il adressa au roi, dit de lui : « Notre fils bien-aimé a suivi rigoureusement vos ordres en toutes choses et nous lui avons témoigné toute notre reconnaissance pour la peine qu'il s'est donnée [1]. » Afin de le lui prouver, le pape accorda pour lui et pour son monastère plusieurs priviléges. Il exempta en particulier le monastère de Saint-Denis de la juridiction épiscopale et lui permit d'avoir un évêque particulier [2].

Le pape Étienne mourut peu de temps après avoir écrit à Pépin cette lettre que nous venons de rapporter. Il eut pour successeur son frère Paul (757).

Saint Boniface était mort environ deux ans auparavant. Depuis la retraite de Karloman au mont Cassin, ce grand évêque avait abandonné la rude tâche qu'il avait entreprise de réformer l'Église franke, et s'était consacré tout entier à la conversion des Frisons et des Thuringiens. Après avoir ordonné à sa place saint Lul, archevêque de Mayence, et avoir recommandé ses disciples à Pépin par l'entremise de son ami l'abbé Fulrade [3], il partit pour une dernière mission dans la Frise. Il ne devait pas en revenir et il en avertit saint Lul : « Mon cher fils, lui dit-il [4], je dois entreprendre ce voyage tant désiré,

[1] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 37.

[2] Le Père Sirmond et le Père Mabillon ont donné des actes de ces priviléges qui ont des différences notables. Ces pièces n'ont pas une incontestable authenticité.

[3] V. Sirm., t. II, p. 8 et 9.

[4] Vit. S. Bonifac.

mais je sais que je n'en reviendrai pas. Ma fin est proche. Je te prie de faire achever les églises que j'ai commencées en Thuringe et en particulier celle du monastère de Fulde où tu feras transporter mon corps. Travaille toujours avec zèle à l'instruction des peuples, fais préparer ce qui est nécessaire pour notre voyage, n'oublie pas un linceul pour ensevelir mon corps. »

Lul ne répondit que par ses larmes. Boniface, après avoir fait ses adieux à ses disciples, s'embarqua sur le Rhin avec Éoban, évêque régionnaire de Frise, et avec plusieurs prêtres et diacres qui se dévouèrent à ces missions.

Boniface eut la consolation de convertir plusieurs milliers de payens. Après les avoir baptisés, il leur donna rendez-vous dans un même endroit sur la rivière de Bourde qui séparait la Frise orientale de la Frise occidentale, et s'y rendit la veille du jour fixé avec ses compagnons et ses serviteurs qui formèrent comme un petit camp sur le bord de la rivière.

Le jour où devaient arriver les néophytes commençait à peine à luire qu'on vit accourir une troupe de payens armés qui attaquèrent les tentes des missionnaires. Les serviteurs avaient saisi leurs armes et se battaient courageusement, lorsque saint Boniface, tenant le livre des Évangiles et les saintes reliques, vint à eux et leur dit : « Mes enfants, cessez de combattre : l'Écriture nous défend de rendre le mal pour le mal. Le jour que je désirais tant est enfin arrivé. Espérez en Dieu, il sauvera nos ames. » Puis se tournant vers ses clercs : « Courage, mes frères, leur dit-il, n'ayez pas peur de ceux qui peuvent bien tuer nos corps, mais ne peuvent tuer les ames. Souffrez avec courage une mort d'un instant pour régner éternellement avec J.-C. »

A peine avait-il fini de parler que les idolâtres s'étaient jetés sur lui l'épée à la main. Il mit sur sa tête le livre des Évangiles pour témoigner de son attachement aux vérités qui y sont contenues, et reçut ainsi le coup de la mort. Tous ses compagnons furent massacrés avec lui.

Les payens pillèrent ensuite le petit camp des missionnaires et les bateaux qui portaient leurs vivres et emportèrent des coffres dans lesquels ils croyaient trouver beaucoup d'or. Quand ils voulurent partager ces prétendus trésors, ils furent bien surpris de n'y trouver que des livres et des reliques. De dépit, ils les jetèrent çà et là dans la campagne et parmi les roseaux des marais. On en retrouva plusieurs, entre autres un livre d'Évangiles écrit de la

main de saint Boniface lui-même et qui fut transporté à Fulde avec son corps [1].

Saint Boniface avait composé plusieurs ouvrages. On lui attribue un recueil de statuts sur les devoirs ecclésiastiques [2], plusieurs sermons [3], un traité *de l'unité de la foi catholique*, qu'il avait sans doute composé contre les mauvais évêques Clément, Aldebert, et dont parle le pape Zacharie dans une de ses lettres. Cet ouvrage est perdu. Ce qui nous reste de plus authentique de saint Boniface est le recueil de ses lettres [4]. Nous en avons rapporté quelques extraits dans lesquels on a pu remarquer des pensées justes, un style clair et beaucoup de piété.

Presque aussitôt après la mort de saint Boniface, l'Église d'Angleterre fit un décret par lequel on le reconnaissait pour un illustre martyr et un des plus excellents Pères et docteurs de la foi orthodoxe [5]. Le moine Othlon, dans l'histoire qu'il a écrite de sa vie, et d'anciens vers attribués à Alcuin, lui donnent aussi le titre de docteur. On doit le regarder non-seulement comme l'apôtre, mais comme l'instituteur des études dans une grande partie de la Frise et de l'Allemagne. Outre la célèbre école de Fulde, il en établit encore d'autres à Fritzlar, à Utrecht et en plusieurs autres lieux de sa mission. Il fit venir d'Angleterre plusieurs habiles maîtres pour enseigner dans ces nouvelles écoles, et lui-même ne dédaignait pas de se délasser de ses immenses travaux en apprenant aux jeunes moines les règles de la versification.

Ses disciples les plus célèbres furent saint Lul de Mayence, saint Willibald d'Eichtat qui composa sa vie, saint Wigbert, abbé de

[1] On conservait au monastère de Fulde trois de ces ouvrages. L'un était un recueil de plusieurs petits écrits, comme la lettre de saint Léon à Flavien, le Traité du Saint-Esprit, de saint Ambroise, etc., etc. L'autre était une concordance des Évangiles. On le croyait écrit, comme le livre des Évangiles, de la main de saint Boniface. Fulde, comme tant d'autres célèbres monastères, n'existe plus.

[2] Apud Labb., Concil. Collect., t. VI.

[3] *V.* Martène et Durand., Ampliss. Collect., t. IX.

[4] Réunies avec les lettres qui ont été adressées au Saint, et quelques autres, dans un vol. in-4.°, par le Père Nicolas Serarius, jésuite. Cette collection a passé dans les différentes bibliothèques des Pères, et en particulier dans celle de Lyon, t. XIII.

[5] Hist. litt. de France, t. IV, p. 95.

Fritzlar, saint Sturme, abbé de Fulde, enfin saint Grégoire qu'il mit à la tête de l'école cathédrale d'Utrecht et qui gouverna cette Église sans avoir le titre d'évêque, après la mort de saint Eoban qui fut massacré avec saint Boniface.

Le saint évêque de Mayence et son école forment le seul point lumineux que l'on puisse remarquer dans les Églises frankes et germaniques si obscures au VIII.e siècle.

IV.

Le pape Paul. — Ses rapports avec Pépin pour forcer Didier à exécuter le traité imposé à Astolf ; pour déjouer les intrigues de l'empereur de Constantinople, Constantin Copronyme. — Paul envoie à Pépin plusieurs livres, entre autres des livres de chant. — Le chant romain étudié en France d'après l'ordre de Pépin. — Législation ecclésiastique sous Pépin. Divers conciles — Assemblée de Gentilly. — Les Iconoclastes. — Pépin rend compte au pape de cette assemblée. — Mort du pape Paul. — L'intrus Constantin. — Ses lettres à Pépin. Mort de Pépin. Deux hommes célèbres sous son règne. — Fulrade, archichapelain. — Saint Chrodegang, évêque de Metz. — Notice sur saint Chrodegang. Sa règle pour les clercs réguliers ou chanoines.

757—768.

Paul, aussitôt qu'il se vit élevé sur le siége apostolique, et avant même son ordination, écrivit en ces termes à Pépin pour lui apprendre son élection [1] :

« Au seigneur très excellent fils Pépin, roi des Franks et patrice des Romains, Paul diacre, et au nom de Dieu élu pour le saint-siége apostolique :

» C'est en gémissant et pénétré d'une profonde douleur que nous faisons connaître à Votre Excellence, ô roi vainqueur très puissant, que Dieu a appelé à lui notre seigneur et frère le pape Etienne de sainte mémoire. Le peuple m'a élu pour lui succéder. Tandis que ces choses se passaient, Immon, l'envoyé de Votre Excellence très chrétienne, est arrivé à Rome. Nous le retenons ici jusqu'à ce que nous ayons reçu la bénédiction apostolique. Alors il retournera avec nos envoyés pour porter le témoignage de notre amour à Votre Excellence et à toute la nation des Franks. Soyez certain, ô roi très excellent et après Dieu notre défenseur, que nous et notre peuple

[1] Apud Sirm., t. II, p. 40.

nous serons fidèles jusqu'à la mort à l'alliance qu'a faite avec vous notre frère de sainte mémoire. »

Le nouveau pape comprenait l'immense besoin que la papauté avait des Franks. Il la voyait environnée d'ennemis. L'empereur de Constantinople n'avait pas renoncé à ses prétentions sur l'exarchat de Ravenne et même de Rome ; les Sarrasins continuaient toujours leurs tentatives sur les îles de la Méditerranée et sur l'Italie ; le nouveau roi des Lombards Didier, malgré les promesses qu'il avait faites au moment de son élection, eût bien voulu se dispenser d'accomplir le traité imposé à Astolf. Il parut même en armes dans la Pentapole et sur le territoire de Spolète et de Bénévent qui faisaient partie du domaine de saint Pierre.

Le pape eut recours à Pépin [1], lui fit connaître toutes les hostilités de Didier et ses intrigues pour attirer contre Rome les armes de l'empereur de Constantinople (759), et finit sa lettre en le conjurant de forcer Didier et le peuple lombard à restituer toutes les villes dont il avait doté l'Église Romaine. Pépin, avant d'entreprendre une troisième guerre d'Italie, envoya à Didier deux ambassadeurs : Remigius son frère, évêque de Rouen, et le duc Autchaire, pour l'engager à exécuter le traité. Le roi lombard y consentit, rendit sur-le-champ plusieurs villes, promit de rendre les autres à une époque déterminée [2].

L'époque arrivée, il s'y refusa, et le pape adressa à Pépin de nouvelles plaintes [3]. Le roi frank envoya une ambassade, et Didier, craignant le sort d'Astolf, fit des promesses que plus tard il sut éluder.

En même temps, l'empereur de Constantinople intriguait contre l'Église Romaine ; il voulait recouvrer Ravenne dont il s'était cru injustement dépouillé par Pépin au profit de la papauté.

Les empereurs d'Orient étaient possédés à cette époque d'une véritable manie contre les saintes images [4]. Ils détruisaient impitoyablement tous les tableaux, toutes les statues représentant des sujets pieux.

Léon l'Isaurien avait légué sa haine des images à son fils Cons-

[1] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 45.

[2] Epist. Paul., apud Sirm., p. 48.

[3] Al. Epist., *ibid.*, p. 50.

[4] Les ennemis des images sont appelés *iconoclastes* (briseurs d'images).

tantin Copronyme [1], un des plus hideux empereurs du Bas-Empire, un des plus cruels et des plus absurdes champions de l'iconoclastisme [2]. Dans ses accès de rage contre les catholiques, il les poursuivait à outrance, les jetait en prison, leur faisait souffrir les plus horribles tourments; il en voulait surtout aux moines. Un grand nombre d'entre eux se réfugia à Rome, et ce fut pour leur donner un asile que le pape Paul fit de sa maison paternelle un monastère où, d'après ses ordres, l'office se fit en grec.

Constantin savait que la puissance de Pépin était toute la force du pape. Il entreprit de lui ôter cet appui, et, pour y réussir plus sûrement, il essaya de faire adopter à l'Eglise Franke l'hérésie des iconoclastes. Il commença par flatter Pépin, lui envoya des ambassadeurs, lui fit des présents magnifiques, parmi lesquels on remarque une orgue, la première qu'on eut vue en France. Le pape avait l'œil ouvert sur ces menées de Constantin Copronyme et entretenait, de son côté, avec le roi des Franks, les relations les plus intimes.

Pépin avait envoyé au pape Etienne une table ou autel portatif en or; ce fut Paul qui reçut le présent: il se hâta d'informer [3] le roi qu'il l'avait porté solennellement dans l'église de Saint-Pierre, qu'il l'avait déposé sur le tombeau du saint apôtre, qu'après l'avoir consacré, et avoir dit dessus la messe pour le roi, il avait défendu, sous peine d'excommunication, d'ôter jamais cette table de l'église de saint Pierre.

Pépin donnait à Paul les mêmes témoignages d'affection qu'à Etienne. Une fille qui fut nommée Gisèle lui étant née, il voulut que le pape, quoique absent, en fût le parrain, et il lui envoya à cet effet par Wlfart, abbé de Saint-Martin de Tours, le linge dont on l'avait enveloppée, lorsqu'on l'avait levée des fonts.

Le pape reçut en grande pompe le linge qui était le signe de sa paternité spirituelle, dédia un autel en l'honneur de sainte Pétronille [4] comme un monument destiné à perpétuer le souvenir des bontés de Pépin, et informa le roi de toutes ces circonstances [5]. Il

[1] V. Lebeau, Hist. du Bas-Empire, liv. 64 et 65. — Cet historien, très estimable du reste, se déchaîne contre le domaine temporel donné au pape par Pépin. De son temps, il fallait ainsi parler pour être à la hauteur de l'époque.

[2] Hérésie des iconoclastes ou *briseurs d'images*.

[3] Epist. Paul. ad Pippin., apud Sirm., t. II, p. 51.

[4] Cette sainte fut, dit-on, fille de saint Pierre.

[5] Epist. Paul., apud Sirm., t. II, p. 53.

est facile de remarquer dans toutes les lettres du pape Paul un soin extrême de faire plaisir à Pépin, de le flatter, d'augmenter toujours ses bonnes dispositions pour le siége apostolique. Il travaillait même par avance à faire de ses deux fils Karl et Karloman des protecteurs de l'Eglise [1].

Constantin-Copronyme et Paul se disputaient pour ainsi dire le roi des Franks. L'empereur avait des ambassadeurs auprès de lui, et l'envoyé de Rome, le prêtre Marinus, avait avec eux de fréquentes entrevues. Le pape en fut informé et le soupçonna de favoriser les vues de l'empereur. Il lui ôta sa charge, et, pour l'empêcher de venir intriguer en Italie, engagea Pépin à le faire évêque dans son royaume. C'était une disgrâce fort honorable, mais Marinus refusa l'épiscopat et obtint par l'entremise de Pépin le titre de prêtre-cardinal de la paroisse de Saint-Chrysogon à Rome [2].

Avec la lettre qui contenait l'acte de ce titre, le pape envoya à Pépin les œuvres de saint Denis l'Aréopagite, la dialectique d'Aristote, un traité de géométrie, un traité d'orthographe et une grammaire, une horloge de nuit et deux livres de chant romain, un antiphonier et un responsorial. Pépin aimait les sciences et il encouragea surtout l'étude du chant romain, dont il établit plusieurs écoles. « Ce chant, dit le savant abbé Lebeuf [3], était plus varié que l'ancien chant gaulois. Saint Grégoire [4], qui l'avait réformé, n'avait fait que compiler des morceaux de chants qu'il réunit ensemble et dont il forma l'antiphonier romain [5]. Le fond de ces chants était l'ancien chant des Grecs, il

[1] Epist. Paul. ad Karol. et Karlom., apud Sirm., p. 56.

[2] Cod. Carolin., Epist. 25. — Le *Codex Carolinus* est le recueil des lettres des papes et des empereurs d'Orient écrites à Karl-Martel, Pépin et Charlemagne, jusqu'au pontificat de Léon III. Ce recueil fut fait du vivant de ce dernier roi et par son ordre. Il ne faut pas le confondre avec les *Livres Carolins* dont nous parlerons dans la suite. Le Père Gretser, jésuite, a édité le *Codex Carolinus*, 1 vol. in-4.°

[3] Traité historique et pratique sur le Chant ecclésiastique, ch. 2.

[4] *Ibid.*, ch. 3.

[5] On appelait primitivement *Antiphonier*, le livre de chant de la messe, « à raison, dit l'abbé Lebeuf (ch. 3), de l'*antienne* de l'introït, de celle de l'offertoire et de la communion.... Les répons graduels n'étaient point dans ces livres, mais sur des rouleaux particuliers que l'on portait à la tribune. » On montait à cette tribune par des degrés, de là sans doute le nom de *Graduel* donné à ces répons. On les mit ensuite dans l'Antiphonier, qui prit de là le nom de *Graduel*.

était basé sur les mêmes principes. L'Italie avait pu l'accommoder à son goût, l'usage y avait fait des changements, le saint pape y ajouta, y corrigea; en un mot, quoiqu'il n'eût fait que lui donner un nouvel ordre, l'ouvrage passa sous son nom, et communiqua par la suite au corps du chant d'église le nom de *chant grégorien.* »

L'Eglise Gallo-Franke avait un chant particulier et composé d'après des principes différents de ceux du chant romain. « On ignore, dit encore l'abbé Lebeuf[1], comment on modulait les répons; mais on juge par certains restes de psalmodie différents du système grégorien, que son chant psalmodique était autrement disposé que le chant de Rome.

Lorsque le pape Etienne se rendit en France, le roi Pépin admira beaucoup le chant romain[2] et voulut que les clercs du pape en donnassent des leçons aux chantres franks, à ceux de sa chapelle probablement. Le moine de saint Gal[3] nous apprend même que le pape, après son retour à Rome, voulant faire plaisir à Pépin, lui envoya douze clercs très doctes dans le chant. Ils avaient à leur tête un des premiers chantres de Rome nommé Siméon. Remigius de Rouen, qui avait été envoyé en ambassade à Didier, roi des Lombards, avait rapporté de son voyage d'Italie un goût décidé pour le chant romain. Il obtint du roi, Siméon qui donna des leçons à plusieurs de ses clercs. Ceux-ci n'étaient pas très instruits lorsque Siméon fut obligé de retourner à Rome. Le pape Paul l'y rappelait parce qu'il était seul capable de remplacer le premier maître de chant, Georgius, qui venait de mourir.

Les clercs de Rouen suivirent leur maître à Rome et le pape Paul les y fit bien instruire par amitié pour Remigius et pour Pépin[4]. Lorsqu'ils revinrent en France, ils contribuèrent, avec ceux qui avaient reçu des clercs du pape Etienne, à répandre le chant romain dans l'Eglise Gallo-Franke. Nous trouvons sur l'introduction de ce chant un passage des *Livres carolins* que nous croyons utile de citer[5]; l'auteur y parle ainsi au nom de Charlemagne :

[1] Traité, etc., ch. 3.

[2] Walafrid. Strab., De Reb. ecclesiast., c. 25.

[3] Monach. San. Gall., Gest. Carol. Magn., lib. 1.

[4] *V.* pour ces détails une lettre du pape Paul à Pépin; apud Sirm., Conc. Gall., t. II, p. 58.

[5] Cont. Synod. Græc., de Imagin., lib. 1.

« Dès les premiers temps de la religion, notre Eglise était unie à l'Eglise Romaine, mais elle en différait dans la célébration des offices, ce qui n'est pas contraire à la foi. Elle s'est unie à elle dans l'Ordre de la psalmodie par les soins de notre illustre père, le roi Pépin, de vénérable mémoire, et par l'arrivée dans les Gaules du très saint homme Etienne, évêque de la ville de Rome : ainsi, l'Ordre de la psalmodie ne fut plus différent entre ceux qui avaient un zèle égal pour la foi ; les deux Eglises unies par la lecture sacrée de la même sainte loi, le furent aussi sous la vénérable tradition d'une même mélodie, et la diversité dans la célébration des offices ne sépara plus ceux qu'unissait la pieuse dévotion d'une même foi. »

L'unité parfaite fut donc le motif que se proposa le roi Pépin en faisant un décret pour abolir le chant gaulois. Il avait en vue, dit Charlemagne dans un de ses Capitulaires[1] l'union avec le siége apostolique et l'accord pacifique de la sainte Eglise de Dieu.

Il n'obtint pas complètement ce résultat. Les principes du chant devinrent bien, il est vrai, les mêmes dans les Eglises Romaine et Franke ; mais plusieurs Eglises particulières n'adoptèrent pas les livres romains. Elles composèrent seulement des mélodies d'après les règles enseignées à Rome, et l'Eglise Romaine elle-même adopta plusieurs de ces nouvelles mélodies en même temps que des usages liturgiques de l'Eglise Franke[2].

Cette communication est la seule union possible en liturgie, et on mit ainsi en pratique à Rome comme en France la règle donnée par saint Grégoire-le-Grand à saint Augustin, l'apôtre des Anglo-Saxons. On la suivit dans tous les siècles qui tous apportèrent leur tribut de louanges au Dieu tout puissant[3].

[1] Capit. Aquisgran ; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 154.

[2] *V.* Lebeuf, Traité historique, etc., ch. 3.

[3] On se tromperait étrangement si on croyait que Pépin et Charlemagne établirent l'unité liturgique entre l'Église Romaine et l'Église de France. Ils parvinrent à établir en France les règles du chant romain et un plus grand nombre d'usages liturgiques de l'Église de Rome, mais non pas l'unité. Charlemagne lui-même fit composer un *Lectionnaire* à l'usage de l'Église Franke, comme nous le dirons plus tard, et il suffit de jeter les yeux sur les travaux liturgiques d'Amalaire, qui changea à Metz les livres romains adoptés par saint Chrodegang, d'Agobard de Lyon et des autres auteurs liturgistes, pour se convaincre que les Églises avaient toutes des liturgies particulières dès le IX.e siècle. Dans tous les temps, on adopta, dans les différentes Églises, un grand nombre de pièces liturgiques composées par des évêques, des moines, des rois. Charlemagne lui-même composa l'hymne *Veni Creator*.

Les deux évêques qui secondèrent le plus Pépin en établissant le chant romain dans leurs Eglises furent Remigius son frère, évêque de Rouen, dont nous avons parlé, et saint Chrodegang de Metz. « Ce saint évêque, dit Paul Warnefrid[1], fit bien apprendre à son clergé le chant romain et ordonna de suivre l'usage et l'Ordre de l'Eglise Romaine. Ce qui ne fut pas observé longtemps dans l'Eglise de Metz. »

Le zèle de Pépin pour le chant et les autres livres dont le pape accompagna l'antiphonier et le responsorial romains attestent que ce roi faisait de louables efforts pour ressusciter le goût des études. Il préparait les voies à Charlemagne; et on doit lui tenir compte aussi des travaux législatifs assez nombreux qui se firent sous son règne, quoiqu'ils soient loin de la pureté de la discipline des premiers siècles chrétiens.

Jusqu'au milieu du VII.e siècle, la discipline s'était conservée dans sa pureté primitive; mais à dater de cette époque jusqu'à la mort de Karl-Martel, les conciles cessèrent à-peu-près complètement dans l'Eglise Franke, les maires du palais ayant donné les siéges épiscopaux à leurs partisans, à des Franks qui ne connaissaient que la chasse et la guerre. Boniface, le grand apôtre de la Germanie, tenta la réforme avec l'aide de Karloman. Son courage et l'autorité du prince échouèrent contre des abus profondément enracinés. Pépin, devenu roi, obligea les évêques et les seigneurs à se réunir régulièrement comme autrefois[2]; mais quelles lois pouvaient promulguer des législateurs qui ignoraient les anciennes et étaient incapables d'en faire de nouvelles? On possède encore les décrets des conciles de Verberie, de Metz, de Quiercy, de Verneuil, de Compiègne. On y retrouve les mœurs frankes comme dans la conduite de la plupart des évêques qui y travaillaient. A part quelques réglements anciens sur les devoirs ecclésiastiques et monastiques, les autres canons traitent pour la plupart du mariage, des empêchements de parenté ou d'autres questions aussi peu intéressantes. La seule remarque à faire sur cette législation

[1] Paul. Warnefrid., de episcop. Met. eccl.; apud Duchêne, t. II, p. 204.

[2] Voici les conciles ou plaids généraux que l'on sait avoir été assemblés sous Pépin, sans compter le concile de Soissons, présidé par saint Boniface :

Verberie, l'an 752; Metz, 753; Quiercy, 754; Verneuil, 755; Compiègne, 757; Duren. 761; Nevers, 763; Worms, 764; Attigny, 765; Orléans, 766; Gentilly, 767; Saint-Denis, 768. (V. Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 1 ad p. 63.)

du VIII.ᵉ siècle, c'est que la sainteté du mariage n'y fut pas assez respectée, non plus que son indissolubilité.

Heureusement que les efforts combinés des papes et des premiers rois karolingiens tirèrent bientôt l'Eglise Franke de l'état déplorable où l'avaient réduite les maires du palais mérowingien.

Dans les conciles assemblés sous le règne de Pépin, on n'agita aucune question dogmatique, excepté à l'assemblée de Gentilly qui se tint l'année 767, à l'occasion de l'arrivée des nouveaux ambassadeurs de l'empereur de Constantinople.

Constantin Copronyme n'avait pas renoncé à l'espérance de détacher Pépin du pape et de faire adopter en France l'hérésie des iconoclastes. Il y envoya donc [1] en ambassade six patrices accompagnés des plus habiles d'entre les évêques et les prêtres hérétiques. Les patrices firent à Pépin la demande de sa fille Gisèle pour Léon, fils aîné de l'empereur. La dot de la princesse devait être l'exarchat qui rentrerait ainsi dans le domaine impérial. Les évêques et les prêtres iconoclastes avaient une autre mission à remplir. Ils attaquèrent vigoureusement le culte des images, et rejetèrent sur les Latins l'accusation d'hérésie, leur reprochant d'avoir ajouté au symbole le mot *Filioque* [2]. Pépin renvoya toutes les questions religieuses au concile qu'il convoqua à Gentilly près Paris et en donna avis au pape, l'avertissant qu'il retenait, pour ce concile, les envoyés qu'il avait en France. Le pape lui répondit qu'il s'en rapportait à sa sagesse et qu'il était certain qu'il ne ferait rien qui ne fût avantageux à l'exaltation de l'Eglise Romaine et de la foi orthodoxe. On n'a pas les actes du concile de Gentilly. On sait seulement que les efforts hérétiques des iconoclastes furent inutiles et les demandes des patrices rejetées.

Pépin rendit compte au pape de ce qui s'était passé et le pria en même temps de lui envoyer ce qu'il pourrait trouver des actes des saints. Cette demande est un nouvel indice du mouvement intellectuel qui commençait. Le saint pape n'eut pas le temps de satisfaire le roi frank, et mourut l'année même où se tint le concile de Gentilly. Il n'avait pas encore fermé les yeux que le duc Toton entrait à Rome à la tête d'une troupe de gens armés, faisait élire pape Cons-

[1] Baron., Annal. Eccl.; Lecointe, Annal. eccl. Gall; Lebeau, Hist. du Bas-Empire, liv. 65.

[2] Cette question sera traitée plus tard avec étendue.

tantin encore laïque, et forçait George, évêque de Préneste, de donner les Ordres à cet intrus.

Constantin se hâta d'écrire à Pépin [1]. Il lui envoya les actes des saints qu'il avait demandés à Paul, avec une lettre dans laquelle il se pare hypocritement des plus beaux sentiments d'humilité. A l'en croire, on lui a fait violence pour lui imposer un fardeau bien redoutable et qu'il ne contemple qu'avec frayeur. Il se jette aux genoux de Pépin, et conjure Son Excellence par les sentiments de tendresse qu'il a eus pour Paul et Etienne, de travailler toujours à exalter et à défendre la sainte Eglise. Le roi frank ne fit aucune réponse à cette lettre. Constantin ne se découragea pas et lui écrivit encore d'un ton très humble et aussi hypocrite que la première fois. Pépin mourut peu de temps après avoir reçu cette seconde lettre.

Quelques jours avant sa mort, il avait réuni au monastère de Saint-Denis les grands et les évêques, et, de leur consentement, avait partagé les royaumes des Franks entre ses deux fils Karl et Karloman. Karl eut l'Austrasie et une partie de l'Aquitaine ; Karloman la Burgundie, la Provence, la Gothie, c'est-à-dire la Narbonnaise, une partie de l'Aquitaine et de l'Allemagne.

« Or, dit le chroniqueur de Saint-Denis [2], sachez que de ce siècle le roy Pépin trespassa en l'uitième calende d'octobre (24 septembre) au quinziesme an de son règne en l'an de l'incarnation sept cens soixante huit et fus mis en sépulture en l'église monseigneur saint Denis en France. A dens fut couchié au sarqueus une croix dessous la face et le chief tourné devers Orient. Si dient aucuns qu'il voult ainsi estre ensépulturé, pour le péchié de son père qui les dismes avait tollues aus Eglyses. »

Le règne de Pépin fut glorieux. Ce premier roi karolingien fut guerrier comme Karl-Martel son père. On le voit courir du pays des Saxons aux Pyrénées, du marais des Frisons aux murs de Pavie. Il donna réellement à la papauté son existence politique, et en combattant pour donner à saint Pierre un domaine, comme il disait, il a bien servi la société et l'Eglise. Pépin fut très religieux et il eut encore la gloire de préluder au mouvement intellectuel qui se développa sous le règne de son fils. Il aima l'étude et eut voulu pousser la société en avant. Charlemagne eut l'idée d'aller chercher ailleurs un levier pour lui donner la première impulsion.

[1] Cod. Carol, epist. 98.

[2] Chron. de Saint-Denis, ad ann. 768.

Pépin l'avait cherché dans la France elle-même, et ne l'avait pas trouvé. Son règne fut pauvre de ces hommes qui dirigent et éclairent leur siècle. A part saint Boniface de Mayence et son école, nous n'en voyons que deux dont les noms méritent d'être recueillis par l'histoire : Fulrade, abbé de Saint-Denis, et saint Chrodegang, évêque de Metz [1]. Fulrade reparaîtra encore dans l'histoire et nous ferons seulement connaître saint Chrodegang [2].

Il avait passé ses premières années à l'école cléricale de Saint-Tron en Belgique et était devenu référendaire de Karl-Martel. Lorsqu'il fut élu évêque de Metz, il fonda dans son diocèse deux monastères selon la règle de Saint-Benoît, l'un dédié à saint Pierre et l'autre nommé Gorze qui fut depuis une école célèbre. En 753, il fut choisi par le roi Pépin pour aller chercher à Rome le pape Etienne, et ce fut sans doute pendant son voyage en Italie et dans ses entretiens avec le pape qu'il prit le goût du chant romain qu'il fit cultiver soigneusement dans son Église. Il eut la première place entre les évêques au plaid général ou concile d'Attigny. Il s'y trouva avec lui vingt-sept évêques et dix-sept abbés qui firent entre eux un compromis pour se procurer des prières après leur mort. Ils décidèrent que lorsqu'un des évêques mourrait, ses prêtres réciteraient pour lui cent psautiers et diraient cent messes ; que chaque évêque chanterait trente messes ; que les abbés non évêques [3] prieraient les évêques de chanter trente messes en leur place, que leurs prêtres diraient cent messes et que leurs moines réciteraient cent psautiers [4].

Lorsque le pape Etienne fut arrivé en France, il donna à saint Chrodegang le *pallium* et le titre d'archevêque ; ce qui pourrait faire croire qu'il fut vicaire du siége apostolique pour le royaume des Franks. Le plus beau titre de gloire du saint évêque de Metz, après ses éminentes vertus, fut la règle qu'il composa pour ses clercs. Il la tira en grande partie de la règle de saint Benoît qu'il modi-

[1] Quelques moines cependant rendaient service à notre histoire nationale, en composant des histoires de saints ou des chroniques. Tels furent entre autres Aigrade et Jonas de Fontenelle, les continuateurs de Frédégaire, l'auteur des *Gestes des Franks*, et quelques autres chroniqueurs.

[2] *V.* Bolland. ad diem 6 mart.; Hist. littéraire de France, par les Bénédictins, t. IV.

[3] Plusieurs abbés des monastères avaient le caractère épiscopal.

[4] Apud Labb., Conc., t. VI, p. 1701, 1702.

fia de manière à la rendre praticable à des clercs destinés au service de l'Eglise.

Les clercs des différentes Eglises, vivant en commun, avaient bien déjà une règle tirée des canons et que pour cette raison on appelait *Ordre canonique*. Mais les dispositions de cette règle étaient oubliées et trop peu pratiquées. Peut-être aussi qu'elles ne répondaient plus aux besoins du clergé de cette époque et que certaines modifications étaient devenues nécessaires. Saint Chrodegang entreprit ce travail. Sa règle fut si estimée que plusieurs évêques l'adoptèrent pour leurs clercs canoniques ou chanoines [1], c'est-à-dire, les clercs vivant en communauté.

La règle de saint Chrodegang [2] ne contient que trente-quatre articles avec une préface où il déplore le mépris des canons et la négligence des pasteurs, du clergé et du peuple. Il n'engage pas les clercs de sa communauté à une pauvreté absolue, mais il veut que quiconque y entrera fasse une donation solennelle de tous ses biens à l'Eglise de Saint-Paul de Metz, permettant de s'en réserver l'usufruit et de disposer de ses meubles pendant sa vie. Les prêtres auront la disposition des aumônes qui leur seront données pour leurs messes, pour la confession ou l'assistance des malades, si ce n'est que l'aumône soit donnée pour la communauté [3]. Pour la clôture, les chanoines ont liberté de sortir le jour; mais à l'entrée de la nuit, tous doivent se rendre à Saint-Etienne qui est la

[1] Nous avons remarqué ailleurs que les clercs canoniques ou chanoines étaient les clercs qui n'avaient pas de *bénéfice* et ne recevaient leur nécessaire que des revenus ecclésiastiques distribués par les *matricularii*, sous la surveillance de l'évêque. On donnait au VIII.e siècle, et plus tard, le nom de chanoines aux clercs vivant en communauté, soit dans la maison épiscopale, soit dans les différentes écoles ecclésiastiques. Aujourd'hui on le donne seulement à des prêtres chargés de dire publiquement l'office canonique dans l'église épiscopale.

[2] *V.* Lecointe, Annal., t. V, et Labbe, Concil. t. VII. Nous transcrivons à-peu-près l'excellente analyse qu'a faite de cette règle Fleury, dans son Histoire ecclésiastique, liv. 43, §§ 37, 38, 39.

[3] « C'est la première fois, dit Fleury à cet endroit, que je trouve des aumônes ou rétributions particulières pour des messes ou d'autres fonctions ecclésiastiques. » Le docte historien eût pu remarquer auparavant ces rétributions, en particulier dans le canon deuxième du premier concile de Valson, le canon douzième du deuxième concile d'Arles. Nous pourrions citer un grand nombre d'autres conciles de l'Église de France où il est fait mention des offrandes des fidèles à l'occasion de fonctions ecclésiastiques. On les trouve indiqués dans le deuxième volume de l'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE, aux différentes expositions des travaux législatifs, sous le titre : *Biens ecclésiastiques*.

cathédrale de Metz, pour chanter complies, après lesquelles il n'est plus permis de boire, de manger ni de parler; on doit garder le silence jusqu'après prime du lendemain. Celui qui ne s'est pas trouvé à complies ne peut entrer ni même frapper à la porte jusqu'à ce qu'on vienne aux nocturnes. L'archidiacre, le primicier, ni le portier ne donneront aucune dispense de cette règle dont ils ne puissent rendre compte à l'évêque. Tous les chanoines logeaient donc dans un cloître exactement fermé et couchaient en différents dortoirs communs où chacun avait son lit. Aucune femme n'entrait dans le cloître, ni aucun laïque sans permission. Si on donnait à manger à quelqu'un, il laissait ses armes hors du réfectoire [1], et aussitôt après le repas sortait du cloître. Les cuisiniers mêmes, si on en prenait de laïques, sortaient aussitôt qu'ils avaient fait leur service.

Les chanoines se levaient la nuit à deux heures pour les nocturnes, comme les moines, suivant la règle de saint Benoît, et mettaient entre les nocturnes et les matines ou laudes, un intervalle pendant lequel il était défendu de dormir. On devait y apprendre les psaumes par cœur, lire ou chanter. Pendant le jour, ceux qui se trouvaient trop loin de l'église au moment où on sonnait l'office, pouvaient le réciter au lieu où ils se trouvaient. Il est défendu aux clercs de tenir des bâtons à la main dans l'église, sinon pour cause d'infirmité. Les chanoines doivent garder entre eux le rang qu'ils tiennent dans le clergé, se traiter avec respect et ne se point nommer simplement par leur nom.

Après l'office de prime, on tiendra le chapître tous les jours. On y lira un article de la règle, des homélies ou quelqu'autre livre édifiant. L'évêque ou le supérieur y donnera ses ordres et y fera les corrections. Au sortir du chapître, chacun ira au travail manuel qui lui sera prescrit.

Quant à la nourriture, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on fera deux repas et on pourra manger de la chair, excepté le vendredi seulement [2]. De la Pentecôte à la Saint-Jean, on fera deux repas, mais sans manger de chair. De la Saint-Jean à la Saint-Martin, deux repas et abstinence de chair les mercredi et vendredi. De la Saint-Martin à Noël, abstinence de chair et jeûne jusqu'à none. De Noël au carême, jeûne jusqu'à none le lundi,

[1] Les Franks allaient toujours armés.

[2] Ce qui prouve que l'abstinence du samedi n'était pas encore de précepte.

le mercredi et le vendredi, avec abstinence de chair ces deux derniers jours; les autres jours, deux repas. S'il vient une fête en ces féries, le supérieur pourra permettre la chair. En carême, on jeûnera jusqu'à vêpres, avec défense de manger hors du cloître.

Il y aura sept tables dans le réfectoire; la première pour l'évêque avec les hôtes et les étrangers, l'archidiacre et ceux que l'évêque y appellera; la seconde pour les prêtres; la troisième pour les diacres; la quatrième pour les sous-diacres; la cinquième pour les autres clercs; la sixième pour les abbés et ceux que le supérieur voudra; la septième pour les clercs de la ville, les jours de fête [1]. La quantité du pain n'est point fixée. A dîner, les chanoines auront un potage, deux portions de chair ou une portion de chair et une autre d'un certain aliment maigre appelé *cibaria*. A souper, une demi-portion de chair et une portion de *cibaria*. Les légumes et le fromage remplaçaient la viande les jours maigres. La boisson est réglée, et les chanoines avaient une petite mesure qu'on remplissait deux ou trois fois, suivant les jours. Ils devaient faire la cuisine tour-à-tour, excepté l'archidiacre et autres fonctionnaires occupés plus utilement.

Pour les vêtements, on donnera tous les ans aux anciens une chappe neuve; les vieilles serviront aux jeunes. Les prêtres et les diacres qui servent continuellement auront deux tuniques par an, ou de la laine pour en faire, et deux chemises. Tous auront chaque année, pour leur chaussure, un cuir de vache et quatre paires de semelles. On leur donnera de l'argent pour acheter le bois, et toute cette dépense du vestiaire et du chauffage se prenait sur les rentes que l'Église de Metz levait sur la ville et à la campagne. On aura un soin particulier des chanoines malades, s'ils n'ont de quoi subvenir à leurs besoins. Ils auront un logement séparé et un clerc pour les servir. Ceux qui seront en voyage avec l'évêque ou autrement, garderont autant qu'il leur sera possible la règle de la communauté.

Cette communauté de chanoines était gouvernée par l'évêque et, sous lui, par l'archidiacre et le primicier que l'évêque pouvait corriger et déposer s'ils manquaient à leur devoir. Il y avait un cellerier, un portier, un infirmier.

Il est ordonné aux clercs de se confesser à l'évêque deux fois l'année : au commencement du carême et depuis la mi-août jusqu'au

[1] Les communautés des clercs n'excluaient donc point le clergé séculier, même dans les villes où elles étaient établies.

premier jour de novembre. Ils pourront se confesser, dans les autres temps, toutes les fois qu'ils voudront, soit à l'évêque, soit à un prêtre désigné par lui. Celui qui aura célé quelque péché en se confessant à l'évêque et cherchera à le confesser à d'autres, si l'évêque le peut découvrir, il le punira en le faisant mettre en prison ou en lui donnant la discipline [1]. Saint Chrodegang veut que les clercs reçoivent le corps et le sang de Notre Seigneur tous les dimanches et les grandes fêtes, à moins que leurs péchés ne les en rendent indignes.

Le chanoine coupable de grands crimes, homicide, fornication, adultère, larcin, recevra d'abord la discipline, puis sera mis en prison à la discrétion du supérieur, sans communication avec personne. Au sortir de la prison, il fera encore pénitence publique, si le supérieur le juge à propos. Celui qui était en pénitence venait à toutes les heures de l'office à la porte de l'église et y demeurait prosterné jusqu'à ce que tous fussent entrés. Il récitait l'office debout et en dehors de l'église; il gardait l'abstinence telle qu'elle lui était imposée par le supérieur.

Pour les péchés graves, comme désobéissance, révolte, murmure, médisance, ivrognerie, transgression du jeûne ou de quelque autre précepte de la règle, saint Chrodegang établit qu'il y aura deux admonitions secrètes, puis une publique, et si le coupable ne se corrige, il sera excommunié. S'il est trop grossier ou trop dur pour être touché de l'excommunication, on usera à son égard de punitions corporelles.

Quant aux fautes légères, comme d'être venu tard à l'office ou au repas, on donnait pour pénitence de se tenir quelque temps debout ou à genoux auprès de la croix qui était dans le cloître, ou on imposait quelque autre punition toujours moindre pour celui qui s'accusait lui-même.

Les clercs qui n'étaient point de la communauté et demeuraient

[1] Nous ne croyons pas qu'il s'agisse dans ce passage d'une confession sacramentelle, mais de ce que, dans les communautés, on appelait *la coulpe*. Si l'évêque ou le prêtre désigné par lui eût entendu une confession sacramentelle, il n'eut pas pu déclarer que telle ou telle faute lui aurait été célée, sans trahir le secret de la confession. La *coulpe* était un acte d'humilité que pouvaient s'imposer les moines ou les chanoines fervents plus souvent que ne l'ordonnait la règle, par esprit de pénitence et de componction. Cette *coulpe* ou confession non sacramentelle était en usage même dans les communautés de femmes et se faisait à l'abbesse.

dans la ville de Metz devaient venir les dimanches et les fêtes aux nocturnes et aux matines (c'est-à-dire laudes) dans la cathédrale; ils assistaient au chapître et à la messe et mangeaient au réfectoire à la septième table, qui leur était destinée. Les chanoines pouvaient avoir des clercs pour les servir, avec permission de l'évêque. Ces serviteurs étaient sujets à la correction et devaient assister aux offices en habit de leur Ordre, comme les clercs du dehors; mais ils n'assistaient point au chapître et ne mangeaient point au réfectoire.

A la fin de la règle, saint Chrodegang prescrit les aumônes qu'on devra faire aux pauvres inscrits sur les matricules des Églises, et recommande fortement de leur donner en même temps l'aumône spirituelle: l'instruction, les bons conseils, les secours de la religion.

Cette règle de saint Chrodegang fut adoptée par toutes les communautés de clercs réguliers ou chanoines, comme celle de saint Benoît le fut par les moines. Seulement elle fut modifiée en ce qu'elle avait de particulier à l'Église de Metz, et augmentée au concile d'Aix-la-Chapelle [1].

Ontre sa règle, saint Chrodegang composa aussi probablement l'acte des priviléges qu'il accorda à son monastère de Gorze. Cet acte est très pieux et contient de sages réglements [2].

Saint Chrodegang fut inhumé au monastère de Gorze, et Théodulf d'Orléans lui fit cette épitaphe [3].

« Qui que tu sois qui viens du couchant ou de l'aurore,
» Sache qu'ici reposent les cendres d'un pieux pontife.
» Ce tombeau contient les restes d'un homme admirable
» Qui marcha droit dans le chemin des vertus,
» C'est Chrodegang dont la vie fut sainte, qui nourrit son cœur de la divine loi,
» Son esprit de la pure vérité; dont J.-C. fut toute la gloire.
» Il reçut le pallium du siége apostolique,
» Et l'évêque des évêques lui-même l'éleva à cet honneur.
» Il enseigna au clergé les règles d'une sainte vie,
» Et, par son Ordre, il fut la lumière et l'honneur de l'Église.
» En lui l'exemple s'unissait aux leçons
» Pour élever les ames jusqu'au royaume des cieux.
» Il fut le consolateur des veuves, le soutien des malheureux, le père des orphelins.
» Aimé des rois, vénéré des peuples, sa vie fut pour tous la règle du salut.
» Quand arriva pour lui l'heure de quitter ce monde,
» Il laissa son corps de terre à la terre; mais son ame s'en alla au ciel. »

[1] On peut voir cette règle ainsi modifiée dans le spicilége de D. Luc d'Achery et dans la collection des conciles des PP. Labbe et Cossart.

[2] *V.* Lecointe, Annal. t. v.

[3] Hist. litt. par les Bénéd., t. IV.

LIVRE SEPTIÈME.

CHARLEMAGNE.

(768—814)

I.

Idée générale du règne de Charlemagne. — Son portrait. — Son frère Karloman. — Négociation du pape Étienne pour empêcher l'union des rois franks avec Didier, roi des Lombards. — Mariage adultère de Charlemagne avec la fille de Didier, contracté malgré le pape Étienne. — Mort de Karloman. — Charlemagne seul roi des Franks. — La veuve de Karloman en Lombardie. — Intrigues. — Mort du pape Étienne. — Adrien I.er, pape. — Il dénonce les intrigues à Charlemagne. — Première guerre de Saxe. — Saint Lebwin. — Guerre d'Italie. — Siége de Pavie. — Charlemagne à Rome, son entrée triomphale. — Prise de Pavie. — Didier prisonnier. — Charlemagne, roi des Lombards. — Guerre de Saxe. — Course en Italie. — Fin de la première période de la guerre de Saxe. — Guerre contre les Sarrasins d'Espagne. — Deuxième période de la guerre de Saxe; Witikind. — Intrigues en Italie. — Punition du duc de Frioul. — Deuxième voyage à Rome. — L'armée de Charlemagne taillée en pièces par Witikind. — Vengeance de Charlemagne. — 4,500 Saxons décapités. — Trois ans de combats en Saxe. — Soumission et conversion de Witikind. — Fin de la deuxième période de la guerre de Saxe. — Dernières années de Witikind. — Troisième voyage de Charlemagne à Rome. — Les chantres romains et les chantres franks. — Charlemagne revient en France suivi de plusieurs savants.

768—787.

Quinze jours après la mort de Pépin, ses deux fils furent couronnés rois, Karl à Noyon, Karloman à Soissons.

Karl fut surnommé le Grand, d'où on a fait le mot de Charlemagne. Nous ne changerons point ce nom, consacré par la gloire et l'admiration des siècles[1]. Aussi bien, sa physionomie romano-franke peint bien cet Austrasien qui devint empereur romain; il rappelle à lui seul et la consommation du travail intime qui s'opérait depuis trois cents ans dans la société gallo-franke, et cet empire *romain-frank* que rêvaient les papes depuis un demi-siècle.

Les annales des peuples ne présentent qu'à de rares intervalles de ces renommées qui, comme celle de Charlemagne, résument la ci-

[1] La nouvelle école appelle Charlemagne Karl-le-Grand.

vilisation de tout un siècle, et laissent à travers les âges une longue chaîne de souvenirs, d'institutions et de gloire. Nulle personnalité historique n'a laissé une empreinte et des souvenirs plus profonds [1]. En fouillant dans les vieilles chroniques, vous le trouvez à chaque page ; dans les légendes, dans les *Chansons de Gestes*, dans les chartres, dans les diplômes : ici, il est grand ; là, il est saint. Si vous parcourez les bords du Rhin, les vieilles cités d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, de Mayence ; les vastes forêts de la Thuringe, de la Westphalie, partout vous retrouvez l'empreinte de ses pas, de ses monuments, de ses lois. Dans les cités de la Lombardie, La Monza, Pavie, Ravenne, on le retrouve roi à la couronne de fer. Sa vaste domination s'étendit de la Vistule aux montagnes des Asturies, du pays des Frisons jusques à Rome ; ses armées passèrent les hautes montagnes, traversèrent les grands fleuves ; on les vit dans la Frise, la Saxe, la Pannonie, l'Italie et l'Espagne, battre tour-à-tour les peuplades germaniques, les Lombards, les Sarrasins.

Mais ce qui distingue Charlemagne des autres conquérants, c'est son génie civilisateur et chrétien. Dans l'intervalle de ses guerres, on le voit s'occuper activement de l'administration, du gouvernement. Environné des évêques et des seigneurs, il compose ce vaste système de législation contenu dans ses *Capitulaires*, où viennent s'unir pour se confondre les lois romaines et barbares. En même temps, il appelle à lui tous les hommes capables d'imprimer aux études une forte impulsion ; il les encourage, il travaille avec eux ; il se fait écolier, s'occupe de faire transcrire exactement les manuscrits ; il réforme l'écriture, substitue aux lettres gothiques et saxonnes les lettres grecques et romaines, répand les Saintes Écritures, veut qu'on lise Horace et Virgile. Rien n'échappe à son active intelligence.

On ne sait rien de l'enfance de Charlemagne. Eginhard [2], son historien, son secrétaire et son ami, déclare franchement ne rien connaître de sa naissance, de son enfance et de sa jeunesse. Tous les monuments nous le représentent d'une grande stature, avec une physionomie guerrière, des yeux grands et vifs. Tout ce qu'on a

[1] M. Capefigue, Charlem., t. I.

[2] Eginh., Vit. Karol. Magni ; apud D. Bouquet ; Aud. Duch. et Bolland. ad 28 jan. — Le moine de Saint-Gal (de Gest. Carol. Mag.) dit en parlant de la fondation de la basilique d'Aix-la-Chapelle, qu'il la fit bâtir *in genitali solo*, ce qui rend très probable l'opinion qui fait naître Charlemagne à Aix-la-Chapelle.

conservé de lui est d'un poids considérable; son crâne, conservé à Aix-la-Chapelle, dans une châsse de vermeille, est d'une dimension extraordinaire. La chronique de Saint-Denis[1] rend bien les idées que donnent de Charlemagne tous les monuments et les traditions : « Homme fu de grant corps et de fort estature; sept piés avait de long, a la mesure de son pié; le chief avait réond, les yeux grans et gros, et si clers que quand il estoit courroucié, ils resplandissoient comme escarboucle; le nés avait grant et droit, et un peu hoult par le milieu; brune chevelure, la face vermeille, lie et alègre; de si grant force estoit, qu'il estendoit trois fers de cheval tous ensemble légièrement, et levoit un chevalier armé sus sa paume de terre jusques a mont; de Joieuse, son épée, coupoit un chevalier tout armé; de tout nombre estoit bien taillié. »

Charlemagne fut bientôt à la tête de tous les royaumes franks. Karloman mourut après un règne de trois ans, effacé dans l'histoire par la grande figure de son frère. Il ne parut guère que dans la négociation qu'entreprit le pape Etienne III, successeur de Paul, pour empêcher le mariage de Charlemagne avec la fille de Didier, roi des Lombards.

Didier jetait toujours un œil d'envie sur l'exarchat de Ravenne et le territoire de Rome. Les Franks pouvaient seuls entraver ses projets ambitieux. Il entreprit donc de se les attacher, proposa sa fille au roi d'Austrasie, et demanda la fille de Pépin Gisèle pour son fils.

Le pape Étienne ne désespéra pas d'arrêter une négociation qui pouvait avoir de si terribles résultats pour la papauté. Déjà il avait écrit[2] aux rois franks pour leur notifier son exaltation sur le siége de saint Pierre et les prier d'envoyer des évêques à Rome pour le concile qu'il avait convoqué, afin de condamner l'intrus Constantin. Cette démarche fut bien accueillie des rois; le pape les félicita en même temps de ce qu'ils avaient oublié quelques différends qui avaient d'abord existé entre eux, et les avertit que Didier n'avait pas encore rendu complète justice à l'Église[3]. Ce roi, en effet, différait toujours de restituer les villes désignées par Pépin,

[1] Chron. de Saint-Denis : *Le tiers livre des faits et des gestes le fort roy Charlemaines*, c. 2. (Édit. Paulin-Pâris.)

[2] Cette lettre était écrite à Pépin; mais les envoyés ayant appris en route la mort de ce roi, n'en continuèrent pas moins leur voyage et remirent la lettre à ses fils. (*V.* Anast. Vit. Steph.; Labb., Concil., t. VI.)

[3] Epist. Steph., apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 66. — On trouve

et le pape, qui connaissait ses dispositions hostiles vis-à-vis du siége apostolique, fut vraiment alarmé de l'alliance qu'il voulait contracter avec les rois franks. Il leur écrivit donc cette lettre [1] :

« Aux seigneurs très excellents fils Karl [2] et Karloman, rois des Franks et patrices des Romains, Étienne, pape :

» Lorsque nous repassons dans notre esprit la vie et les actions de tous les élus de Dieu, nous trouvons que rien ne fut capable de les faire dévier, et qu'ils restèrent immobiles et fermes au milieu des perfides insinuations de l'ennemi. Et vous aussi, grands rois et très illustres fils, vous devez vous tenir d'autant plus en garde contre ses intrigues, qu'il s'efforce davantage de vous tendre des embûches et de vous tromper.

» Nous avons appris (et nous ne le disons pas sans ressentir une amère douleur) que Didier, roi des Lombards, cherchait à marier sa fille à l'un de vous. Quelle folie, ô grands rois et très illustres fils, si la noble nation des Francks, qui brille au-dessus de toutes les autres, si votre race royale si splendide, si illustre, allait se souiller d'une alliance avec la perfide et infecte nation des Lombards! Non, vous ne vous unirez pas avec ces Lombards qui comptent à peine au rang des peuples et qui ne peuvent procréer que des enfants lépreux! Un homme de bon sens ne pourrait jamais penser que dès rois aussi illustres eussent pu songer à cette abominable et détestable alliance. Et puis, très doux fils et rois établis de Dieu, vous avez déjà, par la volonté divine et par l'ordre de votre père, épousé des femmes [3] de votre nation aussi belles que distinguées; vous devez leur conserver votre amour, et il ne vous est pas permis de les répudier pour en épouser d'autres. Souvenez-vous, très excellents fils, que notre prédécesseur, de sainte mémoire, le seigneur pape Étienne [4], conjura votre père, de très excellente mémoire, de

dans le *Codex Carolinus* (Epist. 46) une autre lettre écrite par Étienne, mais dictée par Didier, où le pape était forcé de dire que ce roi avait rendu au saint-siége toutes les villes désignées par Pépin. Didier était allé à Rome sous prétexte d'y faire un pélerinage et avait obligé le pape d'écrire cette lettre.

[1] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 68.

[2] Dans les pièces officielles, nous devons laisser à Charlemagne le nom de Karl qu'on lui donnait de son vivant.

[3] La femme que Charlemagne avait épousée du vivant de Pépin, son père, se nommait Himiltrude.

[4] Étienne II.

ne pas répudier la reine votre mère, et que ce prince, comme un roi très chrétien, obtempéra à ses avis salutaires. Il faut aussi que Votre Excellence se souvienne qu'elle a promis d'être tellement unie au bienheureux Pierre et à ses successeurs, que leurs amis seraient vos amis et leurs ennemis vos ennemis. Comment, après cela, pouvez-vous penser à faire alliance avec cette parjure nation des Lombards qui attaquent sans cesse et l'Église de Dieu et notre province romaine, et qui sont évidemment nos ennemis? Auriez-vous oublié ces promesses que vous nous avez renouvelées si souvent, de protéger la sainte Église, et le serment que vous avez fait au seigneur pape Étienne, notre prédécesseur, pendant son voyage en France! Les ténèbres nous viendraient-ils d'où nous espérions recevoir la lumière! Le bienheureux Pierre, qui a reçu du Seigneur Dieu les clefs du royaume céleste et le pouvoir de lier et de délier au Ciel et sur la terre, conjure Votre Excellence, par la voix de Notre Humilité, et nous aussi, avec les évêques, les prêtres et les autres clercs, avec tous les sénateurs et le clergé de notre sainte Église, avec les abbés et tous les religieux dévoués au culte de Dieu, avec les grands, les juges et tout notre peuple romain de cette province, nous vous adjurons par le Dieu vivant et véritable, qui est le juge des vivants et des morts, par la puissance ineffable de sa divine majesté, par le jour terrible du jugement futur, où tous, princes et puissants du siècle, comme peuple, nous comparaîtrons en tremblant; par tous les divins mystères et le corps très saint du bienheureux Pierre, nous vous adjurons de ne point prendre pour épouse la fille de Didier, roi des Lombards, et de ne point donner au fils de ce roi votre très noble sœur Gisèle, chérie de Dieu. Souvenez-vous plutôt des promesses que vous avez faites au bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et forcez nos ennemis les Lombards à rendre à la république romaine les biens de la sainte Église de Dieu. »

Didier retenait toujours quelques-unes des villes que Pépin avait données à l'Église de Rome, et faisait même des incursions sur le territoire romain; ces intentions hostiles devaient faire considérer avec effroi au pape le rapprochement des deux royautés franke et lombarde, cette alliance qui enlèverait à l'Église son unique protecteur. Il ne put réussir, cependant, à empêcher le mariage de Charlemagne avec la fille de Didier. La veuve de Pépin, Bertrade, qui en avait eu l'idée, persista à vouloir cette union, qu'elle considérait comme un lien intime de paix. Elle avait réconcilié ses deux fils entre eux et avec Tassillon, roi de Bavière; elle les voulait en paix

avec les Lombards, et, pour adoucir le pape, elle engagea Didier à restituer quelques villes au saint-siége. Charlemagne épousa donc Desiderata, fille de Didier. La même année, il la prit en dégoût, et la répudia pour épouser Hildegarde [1].

Les Franks avaient peine à se soumettre aux lois si pures du christianisme sur l'indissolubilité du lien conjugal. Sous Pépin, lorsqu'ils voulurent se mêler de continuer les travaux législatifs des siècles antérieurs, ils s'occupèrent surtout du mariage et souillèrent les pures maximes de l'Evangile de réminiscences trop nombreuses des lois germaniques. Charlemagne abusa de ces lois antichrétiennes pour contracter des mariages que l'Evangile a toujours condamnés.

Gisèle fut plus docile aux conseils du pape que son frère Charlemagne; elle refusa de s'unir au fils de Didier, et se fit religieuse au monastère de Chelles, dont elle mourut abbesse. Karloman, qui, dans les idées de Bertrade, devait épouser Desiderata, s'y refusa constamment, et ce ne fut que par complaisance pour sa mère que Charlemagne, au refus de son frère, accepta pour épouse la fille du roi lombard. Le pape Etienne lui en garda rancune et montra, au contraire, pour Karloman beaucoup d'affection [2]; mais ce roi mourut l'année suivante. Charlemagne tenait alors un plaid général à Valenciennes; il partit aussitôt pour sa villa royale de Carbonac, à peu de distance de Samoucy, où était mort Karloman et où les évêques, les comtes, les abbés y étaient encore réunis. Au bruit de la marche de Charlemagne, plusieurs partirent pour l'Italie avec Gerberge, veuve de Karloman, et ses enfants; les autres proclamèrent Charlemagne roi de tous les Franks. Parmi eux, on distinguait Fulrade, abbé de Saint-Denis, et le comte Adalhard, qui devint si célèbre comme abbé de Corbie [3].

Charlemagne n'apprit qu'avec colère la fuite de Gerberge et de ses neveux [4]. Il savait qu'en Italie le pape Etienne ne l'aimait pas et que Didier se disposait à venger l'injure qu'il avait faite à sa fille [5]. Le

[1] Eginhard., Vit. Carol. Magn., c. 6; Monach. Sangall., lib. 2, c. 26.

[2] Epist. Steph. ad Carloman., apud Labb., Concil., t. VI., in append.

[3] Eginh., Annal. ad ann. 771; Annal. Loisel, ad ann. 771; Monach. Engolism., Vit. Carol. Magn., c. 2.

[4] Eginh., Annal.

[5] Monach. Sangall., lib. 2, c. 26.

roi lombard reçut avec joie la veuve de Karloman, et il était sur le point de demander à Etienne de sacrer ses enfants rois des Franks, lorsque ce pape mourut (772).

Il eut pour successeur Adrien I.er, qui ne suivit pas les mêmes errements.

Adrien était un homme de génie, un politique habile doué d'une rare énergie et de beaucoup de vertus [1]. Didier essaya auprès de lui les intrigues commencées pendant la vie d'Etienne. Adrien démêla facilement les idées perfides de ce roi, qui voulait amener le siége apostolique à agir contre Charlemagne, et à s'aliéner ainsi lui-même le seul homme capable de le défendre. Didier eut même voulu attirer le pape à son palais, afin de le forcer, au besoin, à faire ce qu'il désirait. Adrien évita tous ses piéges. Le roi Lombard, pour le punir, ravagea l'exarchat de Ravenne et vint même assiéger Rome.

Pendant ce temps-là, Charlemagne guerroyait sur les rives du Weser, au pays des Saxons.

Ces peuples étaient depuis long-temps tributaires des Franks; mais, toujours indomptés, ils avaient profité de toutes les occasions pour violer leurs serments, secouer le joug, ravager le territoire de leurs vainqueurs. Karl-Martel et ses fils Karloman et Pépin les avaient souvent battus, mais jamais soumis. Cette tâche était réservée à Charlemagne.

Les Saxons n'étaient pas chrétiens. Leur mythologie était sans doute celle de l'Edda des peuples scandinaves. Ils avaient pour autels de grandes pierres sur lesquelles ils immolaient des victimes humaines à leur dieu Irminsul, dont le principal sanctuaire était à Eresbourg, sur le Weser. C'était là aussi que se tenait chaque année l'assemblée des chefs du peuple.

Un jour que ces tribus ardentes et belliqueuses terminaient leur assemblée en offrant des sacrifices à Irminsul, le dieu de la patrie, un missionnaire catholique, Lebwin [2], parut au milieu d'eux. Il tenait d'une main une croix, de l'autre le livre des Évangiles et il était revêtu de ses habits sacerdotaux : « Écoutez, écoutez, s'écria-» t-il, le Dieu qui va vous parler par ma bouche et qui est le Créa-

[1] Anast. Biblioth., Vit. Adrian.

[2] Hucbald.. Vit. S. Lebw. — Saint Lebwin était, comme saint Boniface, Anglo-Saxon. Il reçut sa mission de saint Grégoire d'Utrecht, disciple du saint archevêque de Mayence.

» teur du ciel et de la terre. Il est le seul vrai Dieu. Les idoles que » vous adorez ne sont que de l'or, de l'argent ou des pierres. Ils ne » peuvent ni se défendre eux-mêmes, ni secourir ceux qui les in- » voquent. Le vrai Dieu a eu compassion de votre aveuglement » et m'a envoyé vers vous. Si vous faites pénitence, si vous rece- » vez le baptême, il vous délivrera de tous les maux. Si vous mé- » prisez mes paroles, écoutez bien ces avertissements : Il y a dans » votre voisinage un roi puissant et fort qui s'avance comme un » torrent rapide pour ravager vos terres. Il emmènera vos femmes » et vos enfants en esclavage. Une partie de vous périra par ses » armes et par la faim, les autres seront forcés de courber la tête » sous le joug. »

A ces mots, les Saxons furieux courent aux haies voisines arracher des pieux pour assommer le saint missionnaire. Lebwin s'enfuit, et un des chefs nommés Buton, montant sur une éminence pour se faire mieux entendre, prononça ces paroles : « Que ceux » qui ont quelque sagesse m'écoutent : il nous est venu souvent des » ambassadeurs normans, slaves ou frisons. Toujours nous les » avons reçus avec honneur et renvoyés avec des présents; pour- » quoi donc chasser ainsi ignominieusement l'ambassadeur d'un » grand Dieu ? »

La réflexion parut juste et on laissa Lebwin se retirer en paix. Il mourut quelque temps après, et un autre Anglo-Saxon, Willehalde, continua ses travaux. L'Angleterre, au VIII.e siècle, jetait à profusion dans les contrées septentrionales ses apôtres qui y retrouvaient des hommes de leur race, parlant leur langage, ensevelis encore dans les erreurs qui avaient été celles de leurs pères.

L'année même que Charlemagne fut proclamé seul roi des Franks, les Saxons avaient fait, sur le territoire de son royaume, une de ces courses qui leur étaient si familières et qui étaient toujours accompagnées de meurtres et d'incendies [1]. Le roi Frank fit assembler à Worms un plaid général dans lequel il fut décidé que l'on porterait la guerre contre ces tribus qui sans cesse menaçaient la tranquillité de la France orientale. Ainsi commença cette longue guerre de Saxe qui dura trente-trois ans, avec de si courts intervalles de repos qu'on ne peut pas les appeler des trêves. Elle éclate au moindre accident. Les Saxons se soumettent, puis ils se révoltent encore : ils viennent jusqu'au Rhin et sont presque toujours refoulés au

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 2.

littoral de la Baltique. Chaque fois qu'ils aperçoivent les armées de Charlemagne engagées dans des expéditions lointaines, en Italie, en Espagne, ils accourent de tous côtés et débordent sur les provinces des bords du Rhin. Ils relèvent leurs temples, pillent les églises chrétiennes, renversent les forts construits sur leur territoire; c'est une hostilité acharnée de peuplades vagabondes et indomptées [1].

Charlemagne eût pu les écraser dans l'une ou l'autre de ses expéditions où il fut toujours victorieux. Il ne voulait pas les détruire, mais les civiliser. Aussitôt qu'ils imploraient sa clémence, sa colère était désarmée. Il s'en allait avec son armée et ne leur laissait que des missionnaires porteurs de l'Évangile et de la civilisation [2].

Dans sa première expédition contre les Saxons, Charlemagne s'avança jusqu'à Eresbourg [3], détruisit le temple et la statue d'Irminsul et campa tout près de son sanctuaire. C'était en été. Les campagnes, dit le poète saxon historien de Charlemagne, étaient arides et brûlées, les fontaines ne donnaient plus d'eau et leurs rives étaient couvertes de poussière. L'armée souffrait de la soif, lorsque le Tout-Puissant, qui avait vu favorablement la destruction du temple profane, fit éclater son pouvoir en envoyant des montagnes voisines assez d'eau pour remplir le lit desséché d'un torrent qui était tout près. L'armée se désaltéra, et les Saxons vaincus, poursuivis jusqu'aux rives du Weser, demandèrent la paix. Charlemagne la leur accorda, prit des ôtages et revint en France où il fit frapper une médaille pour conserver le souvenir de la victoire *du Torrent* qu'on regarda comme miraculeuse [4].

[1] On peut, pour la classification des faits, partager la guerre de Saxe en trois époques. La première, où les tribus saxonnes combattirent séparément et furent vaincues l'une après l'autre (772-777); la seconde, où toute la nation suivit un seul chef, Witikind (777-785); la troisième, où la guerre se fit principalement contre la tribu saxonne qui habitait la rive droite de l'Elbe (785-804).

[2] C'est ce qui donne à cette longue guerre un caractère religieux. Voltaire et ses copistes ont fait les phrases les plus énergiques sur le malheur des Saxons et la cruauté de Charlemagne, qui ne fut à leurs yeux qu'un *heureux brigand*. Si Charlemagne n'eut pas été religieux, il eût été un grand homme aux yeux de ces écrivains qui s'attachent à dénigrer tous ceux qui ont protégé le christianisme, à exalter ceux qui l'ont persécuté. C'est là leur règle ordinaire de critique historique.

[3] Eginh., Annal.; Poet. Saxon., de Gest. Carol. Magn., ad ann. 772.

[4] Cette médaille est parvenue jusqu'à nous. Le travail en est grossier, mais on aperçoit assez distinctement ce qu'elle représente. D'un côté un torrent en face

Il était à Thionville[1], où il devait passer l'hiver, lorsque Pierre, envoyé du pape Adrien, vint lui apprendre que Didier ravageait le territoire de Rome. Il partit sur-le-champ pour Genève où il indiqua le plaid général de l'année 773. La guerre contre les Lombards y fut décidée. Après avoir inutilement engagé Didier à exécuter les traités, Charlemagne partit pour l'Italie. Il divisa son armée en deux corps. L'un, commandé par Bernhart, son oncle, prit sa route par le Mont-Joux[2]. Il conduisit lui-même l'autre par le Mont-Cenis[3]. Didier accourut pour s'opposer à sa marche ; il s'enfuit à son aspect et ne trouva de refuge que dans Pavie où il s'enferma épouvanté. Le moine de Saint-Gal[4] nous redit en ces termes la terreur que produisit la présence du roi des Franks sous les murs de Pavie . « Son armée s'était déjà déployée autour de la ville, lorsque parut Karl lui-même ; cet homme de fer, la tête couverte d'un casque de fer, les mains garnies de gantelets de fer, sa poitrine de fer et ses épaules de marbre défendues par une cuirasse de fer, la main gauche armée d'une lance de fer qu'il tenait élevée en l'air et la main droite appuyée sur son invincible épée. L'extérieur des cuisses que les autres , pour monter plus facilement à cheval, dégarnissent même de courroies, il l'avait entouré de lames de fer. Que dirai-je de ses bottines ? toute l'armée en avait de fer. Son cheval avait la couleur et la force du fer. Ses compagnons , toute son armée avaient des armures que chacun s'efforçait de rendre semblables à la sienne. Le fer couvrait les champs et les routes , les rayons du soleil se reflétaient sur des pointes de fer. Ce fer si dur était porté par un peuple plus dur encore. L'éclat du fer répandit l'épouvante dans les rues de la cité et les citoyens s'écriaient : « Que de fer, hélas ! que » de fer !... les murs s'ébranlèrent à la vue du fer ! le fer paralysa » le courage des jeunes gens et la sagesse des vieillards. »

Charlemagne laissa à son oncle Bernhart la direction du siége de Pavie et parcourut en vainqueur le royaume des Lombards. Il se dirigea du côté de Vérone, défendue par Adalgise, fils de Didier. A son approche, Adalgise monta sur un vaisseau et s'enfuit à

d'un trophée ; de l'autre, ces paroles : *Saxonibus ad torrentem devictis : Les Saxons vaincus auprès du torrent.*

[1] Eginh., Annal. ad ann. 773 ; Anast., Vit. Adrian.

[2] *Mons Jovis.* Mont de Jupiter, aujourd'hui Grand-Saint-Bernard.

[3] C'est ainsi que Bonaparte passa aussi les Alpes avant la bataille de Marengo.

[4] Monach. Sangall., de Gest. Carol. Magn., lib. 2, cap. 26.

Constantinople où il fut décoré des honneurs du patriciat [1]. La veuve de Karloman était à Vérone avec ses enfants : les citoyens les livrèrent au vainqueur et lui ouvrirent leurs portes.

L'hiver était arrivé. L'armée célébra sous ses tentes les fêtes de Noël [2] et celles de Pâques arrivèrent avant que Pavie se fût rendue. Charlemagne voulut les célébrer à Rome (774).

Il partit [3] avec un grand nombre d'évêques, d'abbés, de juges, de ducs, de comtes et une partie de ses troupes ; traversa la Toscane et marcha avec tant de célérité qu'il se présenta le samedi-saint au tombeau des apôtres.

Le pape Adrien n'avait pas été averti de son départ. Quand il apprit qu'il approchait de la cité, il envoya au-devant de lui tous les sénateurs qui sortirent avec un cortége d'environ trente mille hommes. Ils rencontrèrent le roi des Franks à Novi et le reçurent enseignes déployées comme les anciens triomphateurs. A un mille de Rome, Charlemagne trouva tous les enfants des écoles militaires et civiles qui portaient à la main des rameaux d'olivier et l'accompagnèrent en chantant ses louanges. Le pape avait envoyé à sa rencontre les croix et les bannières, comme c'était l'usage lorsqu'on recevait les exarques et les patrices. A la vue de la croix, Charlemagne descendit de cheval et marcha à pied avec ses leudes jusqu'à l'église de Saint-Pierre qui était hors des murs. Le pape l'attendait entouré de son clergé et du peuple romain, sur les degrés de la basilique. Le roi, arrivé au bas, se mit à genoux, baisa respectueusement chaque degré à mesure qu'il montait, et parvint ainsi jusqu'au pape qu'il embrassa cordialement. Il entra ensuite dans l'église tenant le pape par la main droite et aux acclamations de tout le peuple, du clergé et des religieux qui chantaient : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. »

Le jour de Pâques et les suivants, Charlemagne, après avoir demandé pour la forme au pape la permission d'entrer dans Rome, visita toutes les basiliques, entre autres celle de Latran et de la sainte Mère de Dieu *ad præsepe*. A la quatrième férie, il se rendit de nouveau à la basilique de Saint-Pierre, où il trouva le pape avec les sénateurs et les magistrats de Rome. Adrien rappela alors à

[1] Eginh., Annal. ad ann. 774 ; Paul. Diac., Hist. Longob., lib. 6 ; Anast., Vit. Adrian.

[2] Annal. Loisel, ad ann. 773.

[3] Anastas. Biblioth., in Vit. Adrian.

Charlemagne les promesses faites par son père au siége apostolique et signées par lui. Le roi fit lire l'acte de donation rédigé autrefois à Quiercy, et il en fit rédiger un nouveau par Ætherius, son chapelain et son notaire, et le plaça lui-même sur le tombeau de saint Pierre après l'avoir signé avec les évêques, les abbés, les ducs et les comtes.

Charlemagne ne put rester que peu de jours à Rome. Avant son départ, le pape Adrien lui offrit une collection de canons : il avait composé lui-même l'épître dédicatoire qu'il mit en tête de l'exemplaire qu'il lui donna; elle est composée de quarante-cinq lignes en prose mesurée, dont les initiales forment cette inscription : « Au seigneur très excellent fils Karl-le-Grand, roi, Hadrien, pape [1].

[1] Cette ancienne collection de canons de l'Église Romaine contenait les canons dits des *Apôtres*, ceux des conciles d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, de Sardique, de Carthage et autres conciles d'Afrique, ainsi que les décrets des quatre premiers conciles généraux de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine. On y avait aussi ajouté plusieurs lettres décrétales des papes, depuis saint Sirice (398) jusqu'à Anastase II (498). Cette collection avait été faite par Denis-le-Petit, qui vivait à Rome l'an 530. L'Église Romaine l'adopta et on l'appela le *Corps des canons*. (*V.* Fleury, Institution ou Droit ecclésiastique, ch. 1.)

Voici l'inscription mise par le pape Adrien en tête de l'exemplaire donné à Charlemagne. (Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 117.)

D ivina fulgens doctrina sceptra præcellit regni
O rigo regum felix, semper genitura beata,
M olem perspicimus legis gratiam laudis habere.
I usto gignitur rege Ecclesiæ almæ defensor,
N unquam enim vinci potest disciplina cœlestis,
O lim jam sumens paterni triumphans regni
E xemplum, quo devota fides victoria gaudet,
C hristo juvante, ac beato clavigero Petro,
C unctas adversas gentes regalibus subdit plantis.
E n radix beata instar contulit prole.
L æta Deum colere, legem semper amare divinam,
L audabilem servare fidem sanctamque defendere vitam.
F autorem prorsus habens janitorem in triumphis cœli.
I psius freta virtute victrice persistit semper.
L umen sequens doctrinæ fidei apostolicæ sedis,
I n hanc sanctam sedem magnus rex Carulus splendet.
O mnibus per eum ditata bonis triumphat ubique
C œleste semper in his habere meruit regnum.
A rma sumens divina gentes calcavit superbas.
R eddidit prisca dona Ecclesiæ matri suæ,
U rbesque magnas, fines simul et castra diversa.
L angobardam ac Erulam virtute divina prostravit gentem.
O vans amplectitur fidem, quam suscepit ab avis.
M agna prosapia hæc in toto rutilat mundo;
A ltus, nobilis, nitens, regit diversa regna.
G audens celer ad limina apostolorum sospes,
N imis laudibus hymnisque populo celebratur ab omni.
O bnixè pro se summum orare antistitem poscit.

Adrien y donne au héros frank les plus pompeux éloges : « A l'exemple de son père, avec l'aide du Christ et de saint Pierre, le portier du ciel, il a mis sous ses pieds les nations ennemies. Saisissant ses armes sacrées, il a foulé les nations superbes, et a restitué à l'Église, sa mère, les dons qui déjà lui avaient été faits autrefois. Sa grande race brille dans le monde entier; haut, noble, brillant, il voit de nombreux royaumes soumis à son empire. Il est venu joyeux aux tombeaux des Apôtres; le peuple entier l'a reçu en chantant ses louanges, et l'évêque Adrien lui a prédit ses triomphes. Il lui a dit qu'avec l'aide de la droite de Dieu, avec la protection de Pierre et de Paul, son bras serait armé de l'épée de la victoire, qu'il retournerait en son pays triomphant, après être entré dans Pavie et avoir pressé sous ses pieds la tête criminelle du perfide Didier. »

Ce fut alors que s'établit, entre le pape Adrien et Charlemagne, cette amitié qui ne se démentit jamais. Pour Adrien, Charlemagne fut un ami autant qu'un protecteur; toutes les fois qu'il eut besoin de son appui, il lui rappela les doux liens qui les unissaient, et Charlemagne, malgré ses cinquante-trois expéditions militaires et ces plaids généraux si nombreux, où furent promulgués d'innombrables articles de législation, trouva moyen de revenir plusieurs fois à Rome visiter son ami et recevoir de lui les débris des arts et de la civilisation romaine.

Tandis qu'à Rome Charlemagne et les Franks s'unissaient au pape et aux Romains, Bernhart poursuivait le siége de Pavie. Soutenu du vieux duc d'Aquitaine Hunald et du fameux paladin Ogier[1],

R edemi sibi noxas à juventute commissas.
E xutus suffragiis almis spondebat lingua magistro
G enium servare sanctæ Ecclesiæ in ævo romanæ,
I ustitias almi Petri sui protectoris tueri
H abilem ut super donans in ejus confessione libavit.
A dhæc Hadrianus præsul Christi prædixit triumphos,
D extera protegi diu divina Petro comitante Pauloque.
R omphæam victoriæ donantes atque pro te dimicantes,
I llæsus cum tuis victor manebis, nempe per ipsos
A ditum petunt urbis Papiæ te ingredi victorem.
N efas perfidi regis calcabis Desiderii colla,
V ires ejus prosternens merges baratro profundi.
S eptus Langobardorum regno, munus reddes tuum
P ollicita sacra dona clavigeri aulæ Petri,
A mpliùs donans tibi victoriam, simulque honorem
P er secla regnare cum tuis hic, in futuroque soboli.
A lege nunquam discede, hæc observans statuta.

[1] Il fut pris par Charlemagne et enfermé à Saint-Faron de Meaux, où il se sanctifia avec un autre guerrier nommé Benoît. On leur composa, au XI.e siècle, une épitaphe dans laquelle on lit ces quatre vers :

qui avait suivi en Lombardie la veuve et les enfants de Karloman, Didier se défendait avec courage. Plusieurs assauts furent vigoureusement repoussés ; mais Pavie était en proie à toutes les horreurs de la famine et d'une cruelle épidémie. Lorsque Charlemagne arriva de Rome, il la serra de plus près encore. Le peuple suppliait Didier de se rendre. Le vieux Hunald, qui s'y opposait, fut tué à coups de pierre, et le roi lombard, la tête couverte de cendres, vint enfin s'agenouiller devant le roi frank, qui le fit tonsurer et enfermer à Corbie. La religion le consola de la perte de sa puissance. La veuve de Karloman et ses deux fils furent aussi enfermés dans des monastères. Le plus jeune, Syagrius, devint évêque de Nice et fut mis au nombre des saints.

Charlemagne respecta la nationalité des Lombards ; il leur laissa leur gouvernement, leurs biens, leurs lois, et ne mit de garnison franke qu'à Pavie et dans les places les plus importantes. Les Lombards ne firent que changer de roi, et ce fut au milieu d'acclamations et de cris de joie qu'ils virent Charlemagne mettre sur sa tête leur couronne de fer, dans le sanctuaire de la Monza.

Dès ce moment, Charlemagne prit le titre de roi des Franks et des Lombards [1].

La papauté tressaillit de joie en voyant si près d'elle ses protecteurs. Depuis que Grégoire II et le sénat avaient donné à Karl-Martel le titre de patrice des Romains, elle avait secondé de toute son influence le développement de la puissance des Franks. Préoccupée de cette idée d'empire, qui était toujours restée vivace à Rome, elle voyait la république romaine revivre sous leur protection, toutes les nationalités barbares absorbées, comme au V.e siècle, dans un empire unique, rattachées par un lien puissant. Ce lien devait être la royauté franke, qui arriva à son apogée sous Charlemagne. La noble race des Franks et sa royauté vigoureuse, secondées par la papauté, virent alors se développer prodigieusement leur influence. La France n'existait pas encore ; il y eut bientôt plus que la France, il y eut un empire romain-frank.

Tandis que Charlemagne soumettait Pavie et se faisait proclamer

Fortes athletæ, par sæcula cuncta valete ;
Par crucis est species, par erit et requies.
O quam, par pulchrum, par vivere, parque sepulchrum !
Par fuit et tumulus par erit et titulus.

[1] Il prend ce titre sur plusieurs médailles qu'on peut voir dans le *Traité historique des Monnaies de France*, par Leblanc, et dans l'inscription de toutes ses lettres.

roi des Lombards, les Saxons [1] étaient rentrés sur les frontières des Franks, et étaient venus ravager un bourg nommé Hassi, qu'ils avaient mis à feu et à sang. Ce qui les poussa à de tels excès, dit le poète saxon, ce fut l'éloignement du roi et le désir de profiter d'une circonstance aussi favorable pour se venger des pertes qu'il leur avait fait essuyer. Ils s'avancèrent même jusqu'à Fritzlar, où ils essayèrent de mettre le feu à une église bâtie par Boniface, évêque et martyr chéri de Dieu. Voyant qu'ils ne pouvaient exécuter leur projet, malgré leurs efforts, une terreur subite s'empara d'eux et ils s'enfuirent dans leur pays sans y être contraints par les armes.

Ils y étaient à peine, que Charlemagne, de retour d'Italie, y entrait suivi d'une forte armée qu'il partagea en trois corps, pour battre en même temps les trois principales tribus des Saxons. Il dévasta le pays et le couvrit de sang et de ruines. A son retour en France, il convoqua une assemblée de tous les nobles franks à Quiercy, et y prit la résolution de faire aux Saxons une guerre continuelle, afin de les obliger à quitter leurs idoles et à se faire chrétiens, s'ils ne voulaient être entièrement détruits. Après avoir rapporté cette résolution, le poète saxon ajoute : « O sainte bonté de Dieu qui veut sauver tout le genre humain ! le Seigneur savait que rien ne pourrait adoucir le cœur de cette race ; eh bien ! pour lui apprendre à amollir son âpre nature et à courber sa tête dure sous l'aimable joug de J.-C., il lui donna pour docteur et maître dans la foi l'illustre Karl, qui, domptant par les armes ceux que le raisonnement ne pouvait convaincre, les fit entrer malgré eux dans la voie du salut. »

L'excellence du but excuse, aux yeux du poète chroniqueur, les moyens violents employés par Charlemagne pour amener les Saxons à la vraie foi. Sa philosophie n'a pas été du goût de tous les historiens, et, pour notre part, nous eussions préféré voir Charlemagne réprimer simplement par les armes les incursions des Saxons, et laisser aux missionnaires catholiques qu'il leur envoya le soin de les soumettre à l'empire de J.-C.

Après l'assemblée de Quiercy (776), Charlemagne entra de nouveau dans le pays des Saxons et le parcourut en vainqueur, accompagné de plusieurs missionnaires, parmi lesquels on distinguait l'abbé de Fulde, saint Sturme, disciple de saint Boniface, et l'Anglo-Saxon saint Willehalde. Les Saxons vaincus, « Merci ! crièrent, dit

[1] Eginh., Annal., et Poet. Saxon., de Gest. Carol. Magn., ab ann. 775 ad 777.

la chronique de Saint-Denis, et promistrent de recevoir le saint baptesme et la foy crestienne. »

Quelques intrigues en Lombardie obligèrent Charlemagne de passer en Italie [1]. A peine y était-il, que les Saxons recommencèrent leurs courses. Il n'eut qu'à paraître pour calmer le mouvement de Lombardie, mais il ne put se rendre à Rome, comme il le désirait, pour y faire baptiser par le pape un fils qui lui était né. Il marcha sans retard contre les Saxons, qui le virent arriver lorsqu'ils le croyaient encore en Italie. Effrayés, ils vinrent se jeter à ses pieds, disant bien haut, pour désarmer sa colère, qu'ils étaient chrétiens. Charlemagne leur pardonna et indiqua un plaid général à Paderborn, où tous les chefs devaient se présenter pour renouveler leurs serments. Witikind, chef de la tribu des Westphaliens, ne s'y trouva pas; il s'était retiré chez les Danois, avec tous ceux qui refusèrent de se soumettre à Charlemagne.

Les autres acceptèrent la condition des Lombards; ils conservèrent leur nationalité sous la domination franke, et consentirent à laisser aux missionnaires catholiques la liberté de leur annoncer l'Évangile (777).

Ainsi se termina la première période de la guerre de Saxe. L'année suivante, Charlemagne faisait la guerre en Espagne. Comme il était au plaid de Paderborn, un émir sarrasin nommé Ebn-Alarabi vint lui offrir les clefs de Sarragosse, dont il était gouverneur au nom d'Abd-Alrahman.

Depuis les victoires de Karl-Martel, les Sarrasins s'étaient maintenus dans la province de Narbonne, toujours prêts à s'allier aux ducs des Wascons ou des Aquitains contre les rois franks. Pépin avait été obligé de leur faire la guerre, et Charlemagne ne pouvait négliger cette occasion de refouler, peut-être jusqu'au-delà de la péninsule hispanique, ces ennemis du christianisme, qui y domi-

[1] Epist. Adrian. ad Carol.; apud Sirm., Concil. Gall., t. II, p. 79, 81; Cod. Carol., Epist. 49, 54. — Dans ces lettres, on voit que c'était principalement l'archevêque de Ravenne, Léon, qui intriguait contre le pape. Il prétendait que plusieurs des villes données au saint-siége appartenaient à son Église. Le pape parle de la donation faite au saint-siége par Constantin. Plusieurs écrivains ont vivement attaqué cette donation, d'autres l'ont vivement soutenue. Nous croyons que Constantin a donné à l'Église Romaine plusieurs des biens très considérables qu'elle possédait dans le territoire de Rome, mais seulement en *propriété* et non en *souveraineté*.

naient depuis un siècle. Il reçut bien l'émir et promit de marcher sur l'Espagne.

Les préparatifs de cette guerre furent immenses. Charlemagne entra en Espagne comme en Italie, avec deux corps d'armée dont l'un était conduit par Bernhard, s'avança en vainqueur jusqu'à l'Ebre, et augmenta son empire d'une nouvelle province, la *Marche d'Espagne*. Il revenait chargé de dépouilles, lorsque son arrière-garde, commandée par le fameux paladin Roland, fut détruite à Roncevaux par Lupus, duc des Wascons[1].

Tandis que Charlemagne terrassait les Sarrasins, Witikind était sorti de sa retraite de Scandinavie; à sa voix, toutes les tribus saxonnes avaient couru aux armes et s'étaient groupées autour de lui (779).

Witikind était un de ces hommes au courage mâle, dont la parole énergique électrise les masses. Pendant sept ans, il tint en alerte le génie guerrier de Charlemagne. Lorsqu'il eut appris que le roi frank faisait la guerre au-delà des Pyrénées; il reparut dans sa patrie. Les tribus naguère si soumises au plaid de Paderborn le saluèrent comme un libérateur. Witikind s'avança victorieux jusqu'au Rhin, renversant sur son passage les églises, les monastères, les forts. Les Franks se levèrent et arrêtèrent sa marche. Charlemagne arriva. Aussitôt Witikind disparut avec ses plus intrépides partisans et se retira de nouveau dans le pays des hommes du Nord[2]. Charlemagne, ne voyant plus d'ennemis devant lui, partit pour l'Italie.

Le pape Adrien avait plusieurs fois réclamé son appui. La course

[1] On conserva un triste souvenir de la défaite de Roncevaux; elle est écrite dans tous les monuments de chevalerie, et si ces traditions sont mêlées d'épisodes fabuleux, elles constatent au moins les traces profondes qu'elle avait laissées dans la mémoire des peuples. Il faut lire, dans les Chroniques de Saint-Denis, les récits exagérés, mais pleins d'intérêt, tirés de la compilation connue sous le nom de Chronique de l'archevêque Turpin. Ce Turpin, qui joue un grand rôle dans les romans de chevalerie, est le même que Tilpin, archevêque de Reims, qui vivait réellement sous le règne de Charlemagne et fut un évêque très distingué. On a une lettre du pape Adrien à l'évêque Tilpin, dans laquelle il le félicite de son zèle et de sa science, lui donne le pallium et la commission de faire une enquête sur l'ordination et la vie de saint Lul de Mayence. Tilpin avait été moine de Saint-Denis. Il assista au concile de Rome que tint le pape Paul contre l'intrus Constantin. Il était aimé de Charlemagne et particulièrement lié avec le célèbre abbé de Saint-Denis, Fulrade. Hincmar fit son épitaphe.

(*V.* Epist. Adrian., pap., ad Tilpin., apud Sirm., t. II, p. 73; Flodoard., Hist. eccl. Rom., lib. 2, c. 17.)

[2] Nord-mans ou Danois.

rapide que le roi des Franks avait faite en Italie dans l'année 776 avait bien épouvanté ses ennemis, mais n'avait pas détruit le germe des intrigues.

Les rois lombards avaient trois feudataires de leur monarchie, les ducs de Frioul, de Spolète et de Bénévent. Lorsque Charlemagne eut placé sur sa tête la couronne de fer à la Monza, il se contenta de recevoir l'hommage des ducs de Frioul et de Bénévent qu'il croyait soumis et promit le duché de Spolète au siége apostolique. Mais les trois ducs supportaient impatiemment sa domination et entretenaient des intelligences secrètes avec Adalgise, fils de Didier. Ce prince, retiré à Constantinople, obtint de l'empereur Léon Porphyrogenète une flotte considérable pour faire une descente en Italie. Les ducs confédérés s'engagèrent à favoriser la descente de cette flotte et il fut décidé qu'on s'emparerait de Rome et qu'on mettrait Adalgise sur le trône des Lombards.

C'était tout à la fois une coalition grecque et lombarde contre la puissance de Charlemagne et le domaine temporel de la papauté. Adrien, soupçonnant les intrigues, en écrivit plusieurs fois à Charlemagne[1], qui envoya sur les lieux l'évêque Possessor et l'abbé Rabigaud. Le pape eut d'abord à se plaindre de ces ambassadeurs qui se laissèrent séduire par les conjurés et cherchèrent même à réconcilier le pape avec Hildebrand, duc de Spolète, qui, pour faire illusion aux envoyés de Charlemagne, avait promis de se reconnaître vassal du pape. Adrien envoya sur-le-champ vers ce duc son sacellaire Étienne qui surprit à Spolète Arigise, duc de Bénévent, Rotgause, duc de Frioul, et Regnibald, duc de Chiusi (780); il fut assez habile pour saisir tous les fils de la conspiration et il en instruisit le pape qui écrivit à Charlemagne[2] : « Ces ducs ont tenu contre nous un conseil criminel. Dieu, je l'espère, confondra leurs projets! Ils sont convenus de réunir leurs forces au mois de mars prochain, afin de nous attaquer par terre, tandis qu'Adalgise, fils de Didier, nous attaquera par mer avec une armée de Grecs. Leur projet est de s'emparer de Rome, de dépouiller toutes les églises du Seigneur, de nous faire nous-mêmes prisonniers, de rétablir le roi des Lombards sur son trône et de ruiner votre royauté d'Italie. »

Charlemagne renvoya en Italie l'évêque Possessor et l'abbé Rabi-

[1] Epist. Adrian., apud Sirm., t. II, p. 89; Cod. Carol., epist. 59.

[2] Apud Sirm., p. 90; Cod. Carol., epist, 59.

gand[1] qui remirent au pape des lettres dans lesquelles il lui annonçait qu'il avait l'intention de se rendre à Rome pour les fêtes de Pâques. La nouvelle de ce voyage, qui coïncidait avec l'époque où devait éclater la conjuration des ducs lombards et d'Adalgise, remplit Adrien de joie et déconcerta les conjurés. Le seul nom de Charlemagne les glaça d'effroi. Adalgise ne parut pas avec ses Grecs. Les ducs protestèrent de leur fidélité, et Rotgause, duc de Frioul, fut seul puni de mort[1]. Charlemagne, après avoir passé l'hiver en Lombardie, se rendit à Rome pour les fêtes de Pâques, comme il l'avait promis au pape. Il avait avec lui son épouse Hildegarde et ses deux fils Pépin et Hludwig. Adrien le reçut avec la joie d'un ami, et tout le peuple romain, dit le poète saxon[3], courut au-devant de celui qu'il regardait comme son défenseur, comme le protecteur de sa liberté. Le pape baptisa Pépin, le sacra roi de Lombardie et sacra Hludwig, encore enfant, roi d'Aquitaine[4].

Charlemagne respectait les nationalités, tout en soumettant les peuples à sa puissance. C'était une sage politique de donner aux Lombards un roi particulier, aussi bien qu'aux Aquitains presque tous de race gallo-romaine et peu amis des Franks.

A son retour d'Italie, Charlemagne avait tenu en Saxe un plaid général et était revenu en France, lorsqu'il apprit que les Slaves avaient passé l'Elbe qui séparait leur pays de celui des Saxons. Il envoya contre eux une armée commandée par trois comtes : Adalgise, Géilon et Wolrade. Witikind était au milieu des Slaves. A la voix de ce chef intrépide, la Saxe entière s'émeut; tout s'agite, se précipite sur ses pas pour trouver la mort ou la liberté.

A la nouvelle du soulèvement de la Saxe, un brave général, Theuderik accourt des bords du Rhin avec une armée et conçoit le projet d'envelopper les Saxons campés au nord du mont Suntel. Witikind ne s'attendait pas à cette manœuvre habile et eût certainement été vaincu, si les comtes Géilon, Adalgise et Wolrade n'eussent secondé Theuderik. Mais tandis que ce duc attend, sur une des rives du Weser, que les trois comtes l'aient passé pour prendre

[1] Epist. Adrian. ad Carol., apud Sirm., op. cit., p. 91; Cod. Carol., epist. 63.

[2] Nous suivons la chronologie du P. Sirmond, qui fixe ces lettres du pape à l'année 780. Eginh. met la mort du duc de Frioul au voyage de l'année 776, et il a été suivi par le poète saxon. Nous croyons qu'il a rapporté au voyage de 776 ce qui se passa au voyage de 781.

[3] Poet. Saxon., de Gest. Carol. Magn., lib. 2, ad ann. 781.

[4] *Ibid.*; Eginh., Annal. ad ann. 781.

l'ennemi en queue, ceux-ci attaquent Witikind brusquement et sans ordre. L'habile Saxon voit leur faute. Il simule une faible résistance et cède un peu de terrain ; puis tout-à-coup, ranimant le courage des siens, il tombe avec intrépidité sur l'armée des comtes, l'enveloppe et la détruit à la vue de Theuderik qui ne peut lui porter secours. Géilon et Adalgise trouvent la mort en combattant, Wolrade fuit vers le camp de Theuderik avec quelques soldats échappés à l'épée des terribles Saxons. Quatre comtes et vingt des plus nobles leudes étaient restés sur le champ de bataille avec l'armée presque tout entière. Charlemagne, à cette nouvelle, accourt ne respirant que vengeance. Au bruit de sa marche, Witikind s'enfuit encore chez les hommes du Nord et les Saxons se cachent tremblants dans leurs huttes sauvages. Charlemagne les force d'en sortir et les appelle au plaid général qu'il tient près de Ferden (782). Il leur demande qui a commencé la guerre, ils s'écrient tous : « C'est Witikind. » Mais Witikind n'est plus là, et il faut du sang pour venger celui de ses soldats répandu sur les rives du Weser. Les complices de Witikind sont désignés et livrés, le pardon est à ce prix. Charlemagne ordonne que dans son camp de Ferden, au bord de l'Aller, tous les Saxons rebelles soient décapités. Les chroniques [1] en portent le nombre à quatre mille cinq cents.

Exécution sanglante que les circonstances expliquent, mais ne peuvent justifier !

Elle ne fit qu'irriter Witikind et les Saxons. Pendant trois ans, Charlemagne ne quitta presque pas la Saxe. Lorsqu'une bande était domptée, une autre paraissait sur le champ de bataille. Les Danois, les Slaves, les Frisons soutenaient les Saxons et se mêlaient aux combats. Witikind était l'ame de ce grand mouvement. Albion, autre chef saxon, le secondait avec intrépidité. Mais, malgré leur courage, ils ne paraissaient devant Charlemagne que pour être vaincus. En voulant sauver leur patrie, ils étaient cause de son malheur. La grande ame de Witikind souffrait de tant de calamités qu'il attirait sur sa race. Charlemagne les déplorait comme lui et faisait au héros saxon des offres de paix.

Witikind et Albion demandèrent des otages et vinrent enfin trouver Charlemagne à son palais d'Attigny [2]. Ils se soumirent avec les principaux chefs saxons et reçurent le baptême (785).

[1] Eginh., Annal. ; Poet. Saxon., de Gest. Carol. Magn., ad ann. 782.

[2] Eginh., Annal. ; Poet. Saxon., de Gest. Carol. Magn., lib. 2, ad ann. 785.

Ce fut une grande conquête pour Charlemagne. Il en fut si joyeux qu'il en écrivit aussitôt à son ami Offa, roi des Merciens, et au pape Adrien qui, à sa prière, ordonna dans toute l'Église catholique de solennelles actions de grâces [1].

La conversion de Witikind fut sincère. Retiré chez les Westphaliens dont Charlemagne le laissa duc, il contribua puissamment par ses pieux exemples à la conversion de ses compatriotes. Plusieurs Saxons [2] rebelles, accoutumés à combattre sous ses ordres, se retirèrent chez les Danois, lorsqu'il fut devenu chrétien. Ils le regardèrent comme traître à ses aïeux, comme l'ennemi de la liberté de sa patrie, et choisirent un nouveau chef, Thrasico, qui les conduisit souvent sur les frontières de Westphalie. Witikind retrouva son courage et les refoula chez les hommes du Nord. Dans sa vieillesse, il eut à combattre contre Gerold, chef d'une bande de Suèvres, et mourut en héros les armes à la main. Les peuples ont conservé de ses vertus un glorieux souvenir et plusieurs martyrologes l'ont mis au nombre des saints, décoré du nom de Grand [3], comme le héros dont il força l'admiration lorsqu'il était son ennemi et qu'il aima dans ses derniers jours [4].

L'année même où Witikind reçut le baptême, Charlemagne soumit les Bretons d'Armorique, et l'année suivante il était en Italie.

De nouvelles intrigues du duc de Bénévent et des Grecs avaient rendu sa présence nécessaire. Il célébra à Rome les fêtes de Pâques de l'année 787.

Pendant ces fêtes, il s'éleva une grande dispute entre les chantres romains et ceux de la chapelle du roi. « Les Franks, dit le moine d'Angoulême historien de Charlemagne [5], prétendaient chanter beaucoup mieux et plus agréablement que les Romains ; ceux-ci se

[1] Apud Sirm., op. cit., p. 111 ; Cod. Carol., Epist. 91.

[2] Isac. Pontan., Hist. Danic., lib. 4. (V. Bolland., Vit. Beat. Witikind., ad diem 7 Jan.

[3] Voici l'inscription de Bollandus : Vita Beati Witikindi Magni, Westphaliæ ducis, 7 Jan.

[4] Eginhard, le Poète saxon et les autres biographes de Charlemagne ne disent sur la conversion de Witikind que ce que nous avons rapporté. Nous ne croyons pas utile d'accompagner ce récit de faits prodigieux dont ne parlent point les monuments contemporains.

[5] Monach. Engolism., Vit. Carol. Magn., § 8, ad ann. 787.

disaient plus savants dans l'art de rendre les mélodies ecclésiastiques, suivant les règles données par le pape saint Grégoire-le-Grand, et accusaient les Franks de détruire, de déchirer ces règles de l'harmonie. On en référa au seigneur roi Karl. En sa présence, les Franks, tout fiers de la protection du roi, n'épargnèrent point les injures aux chantres romains; ces derniers, avec l'aplomb que leur donnait leur science, affirmaient positivement que les Franks étaient des imbécilles, des gens grossiers et ignares, approchant très fort des bêtes brutes. « Ils préféraient de beaucoup, ajoutaient-ils, les règles de saint Grégoire à leur rusticité. » Les champions semblaient très disposés à continuer le débat, lorsque le roi Karl dit à ses chantres : « Parlez-moi franchement : quel est le plus pur, ou de la source vive, ou des ruisseaux qui en sont sortis et coulent au loin? » Tous répondirent que c'était la source, et que les ruisseaux étaient d'autant moins purs qu'ils s'en éloignaient davantage. « Eh bien! dit le seigneur roi Karl à ses chantres, remontez à la source de saint Grégoire, car il est évident que vous avez corrompu le chant ecclésiastique. » Aussitôt le seigneur roi Karl demanda au pape Adrien des chantres capables de corriger le chant en France. Celui-ci lui donna deux chantres très doctes nommés Théodore et Benoît, et des antiphoniers qu'il avait notés lui-même avec la note romaine. Or, le seigneur roi Karl, de retour en France, envoya l'un de ces chantres en la cité de Metz et l'autre en la cité de Soissons, ordonnant aux maîtres d'école de toutes les cités de France de leur donner leurs antiphoniers à corriger, et d'apprendre d'eux les règles du chant. On corrigea donc ainsi tous les antiphoniers des Franks, que chacun avait viciés à sa guise, et tous les chantres franks apprirent la note romaine, qu'on appelle aujourd'hui note francisque, ajoute le moine d'Angoulême. Seulement, dit le même historien, les Franks, dont la voix est naturellement barbare, ne pouvaient pas exécuter parfaitement les roulades; ils brisaient la voix dans leur gosier, au lieu de la laisser sortir avec douceur. La plus célèbre école de chant fut à Metz, et autant l'école de Rome la surpassait, autant elle surpassait elle-même les autres écoles des Franks. Les chantres romains Théodore et Benoît apprirent aussi aux chantres franks à jouer de l'orgue [1]. Le seigneur roi Karl emmena encore de Rome en France des maîtres de grammaire et d'arithmétique, et

[1] L'orgue était connu en France depuis le règne de Pépin, mais était encore peu répandu. Walafrid Strabon rapporte qu'une femme en ayant entendu jouer

ordonna de cultiver partout l'étude des lettres. Avant le seigneur roi Karl, on ne s'occupait point en France des arts libéraux. Sur le point de quitter Rome, le seigneur glorieux roi Karl dit adieu au seigneur apostolique, lui demanda sa bénédiction, et, la prière finie, revint avec gloire en France, suivi de chantres romains, de grammairiens et de mathématiciens très habiles. »

Il s'en servit pour opérer le grand mouvement intellectuel qui eut lieu sous son règne.



II.

MOUVEMENT INTELLECTUEL SOUS LE RÈGNE DE CHARLEMAGNE [1].

Impulsion donnée par Charlemagne aux études. — L'école du palais. — Pierre de Pise Paul Warnefrid, Angelramn de Metz, Alcuin. — Renaissance des écoles ecclésiastiques et monastiques. — Écoles de Saint-Martin de Tours, de Fulde, de Corbie, de Saint-Mihel, de Centule, de Fontenelle, d'Aniane, de Medeloc, d'Utrecht. — Effort d'Alcuin pour ressusciter la science de la grammaire, si nécessaire pour la reproduction des manuscrits. — L'écriture romaine. — Études sur les ouvrages d'Alcuin. — Grammaire. — Philologie. — Philosophie. — Théologie. — Histoire. — Poésie. — Liturgie. — Études sur Leidrade, évêque de Lyon. — Sur Théodulf, évêque d'Orléans. — Sur Angilbert, abbé de Centule. — Sur Smaragde, abbé de Saint-Mihel. — Sur Eginhard, secrétaire de Charlemagne. — Connaissances artistiques d'Eginhard. — Impulsion donnée par Charlemagne à l'art chrétien et à la musique religieuse.

A son avènement au trône, Charlemagne avait trouvé l'Église Gallo-Franke plongée dans une ignorance, une apathie intellectuelle capables d'inspirer le découragement.

Depuis la régence de sainte Bathilde, les lumières avaient disparu peu à peu. Saint Audoen de Rouen, saint Léodgar d'Autun, quelques hommes de génie, brillants débris d'une époque glorieuse et de l'école de Hloter II, étaient descendus dans la tombe avant la fin du

pour la première fois, fut tellement ravie, qu'elle en perdit le sentiment et en mourut.

Dulce melos tantum vanas deludere mentes
Cœpit, ut una suis decedens sensibus ipsam
Fœmina perdiderit vocum dulcedine vitam.

[1] Ce sujet a été traité particulièrement par le P. Mabillon dans ses divers ouvrages, par l'abbé Lebœuf (Dissertation sur l'état des sciences sous Charlemagne); par les Bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de France, t. IV; par M. Guizot, Hist. de la civilisation en France, t. II, leç. 22, 23. Nous avons profité de ces divers travaux qui ont facilité nos recherches particulières.

VII.e siècle, si brillant à son aurore et qui disparut dans la nuit. Les auteurs étaient devenus peu nombreux et écrivaient mal; la science était presque inconnue, et le chroniqueur Frédégaire s'écriait : « Le monde devient vieux ; l'aiguillon de la sagesse est émoussé en nous, et personne aujourd'hui ne songe à ressembler aux orateurs d'autrefois. »

La cause de cette décadence dans les études fut la politique des maires du palais, Ebroin, Pépin d'Héristal et Karl-Martel, qui mirent le désordre dans les églises et les monastères, en les donnant pour récompense aux partisans de leur pouvoir contesté. Dès-lors, les bons pasteurs furent chassés de leurs siéges, comme saint Rigobert de Reims, saint Eucher d'Orléans; et on vit bientôt à la place des pieux et savants évêques des siècles passés, si appliqués à l'étude, à l'instruction des clercs et des fidèles, des hommes ignares, des mercenaires, des laïques vicieux qui possédaient souvent plusieurs siéges épiscopaux ou plusieurs abbayes à la fois. Milon, qui occupa ainsi pendant quarante ans les siéges de Reims et de Trèves, ne fut pas le seul dans cet état anti-canonique. « Maintenant, disait [1] le grand réformateur Boniface de Mayence, les siéges épiscopaux sont abandonnés ou à des laïques avares qui ne pensent qu'à jouir de leurs biens, ou à des clercs débauchés, ou à des fermiers publics qui en emploient les revenus à des usages profanes. » Plusieurs évêques ne se considéraient que comme des leudes, et cherchaient à main armée à se former des fiefs plus étendus, comme Savarik d'Auxerre.

Les abbayes, asiles autrefois de la science et de la piété, furent encore moins épargnées par les maires du palais que les siéges épiscopaux : ils les donnaient à des laïques, quelquefois même à des femmes, et les biens qui servaient auparavant à l'entretien des moines, on les employait à nourrir des chiens, à équiper des guerriers.

Nous regardons les déplorables gratifications faites par les maires du palais à leurs *fidèles* comme la cause la plus directe et la plus déterminante de cette halte que l'on fit dans l'ignorance et la barbarie pendant un siècle environ, depuis Ebroïn jusqu'à Charlemagne [2]; elles donnèrent vraiment le coup de mort aux écoles ecclésiastiques et monastiques, et par là aux études.

[1] Apud Serrar., epist. 132.

[2] De 665 à 768. C'est là réellement l'époque de l'ignorance.

Pépin, revêtu d'un pouvoir déjà plus solide que celui de Karl, son père, pensa à tirer l'Église de l'état déplorable où elle était tombée. Boniface le seconda dans la réforme morale qui devait nécessairement enfanter l'amour des travaux intellectuels, et il fonda la seule école qui eut alors quelque splendeur. Le zèle énergique de l'évêque de Mayence lutta en vain contre la corruption et l'ignorance. Pépin aimait la science; il s'adressait à Rome, qui était restée le foyer lumineux du monde, pour avoir des livres; Fulrade, son archichapelain, saint Chrodegang, Remigius de Rouen le secondaient; cependant ses efforts n'eurent qu'un faible résultat.

A Charlemagne, il était réservé de ressusciter les études, de dissiper la nuit sombre qui enveloppait l'Église.

Ce fut à Rome que Charlemagne puisa ses idées de réforme. Cet Austrasien aux allures germaniques voulait imprimer un caractère romain à toutes ses œuvres. Il avait vu l'Italie et ses monuments; le nom des Romains avait souvent retenti à ses oreilles. Patrice romain, souverain de Rome, il avait des rapports continuels avec les papes, ces représentants les plus complets du génie romain; aussi aperçoit-on, dans ses marches militaires, dans ses conquêtes, des réminiscences de la stratégie romaine. Dans ses monuments, il copie les règles de l'architecture romaine. Il ordonne de cultiver la langue romaine, de l'épurer des mots tudesques qui l'envahissent; il remplace les lettres germaniques par les lettres romaines, le chant gaulois par le chant romain, la liturgie gauloise par la liturgie romaine. C'est une renaissance romaine qui se manifeste au IX.e siècle, sous l'influence de la papauté, qui finit par ressusciter même le nom du vieil empire romain.

Charlemagne ne fit pas un voyage en Italie sans ramener avec lui quelque savant capable de l'aider à faire renaître le goût de l'étude dans son royaume.

Il trouva à Pavie, lorsqu'il fut devenu maître de cette cité, le célèbre professeur Pierre de Pise [1] et Paul Warnefrid, secrétaire de Didier : il les emmena l'un et l'autre avec lui. Pierre de Pise lui donna des leçons de grammaire, et Paul dirigea l'école du Palais où il se lia d'amitié avec Angelramn, qui avait succédé à saint

[1] Alcuin, epist.; Eginh., Vit. Carol. Magn. c. 7. — Paul Warnefrid était diacre, on le nomme souvent Paul Diacre; son principal ouvrage est l'Histoire des Lombards.

Chrodegang sur le siége de Metz. Angelramn vivait au palais et était archichapelain de Charlemagne, quoique évêque de Metz. Il avait été dispensé de la résidence par le pape Adrien, qui le nomma son apocrisiaire près le roi des Franks.

Ses fonctions d'archichapelain et d'apocrisiaire ne l'empêchaient pas de prendre soin de son Église de Metz qu'il avait reçue florissante des mains de saint Chrodegang; elle ne dégénéra pas sous son gouvernement; au contraire, son école épiscopale devint célèbre, et passa pour la première école de chant du royaume des Franks. Angelramn eut aussi la gloire de faire composer l'histoire des évêques de Metz par Paul Warnefrid, un des meilleurs écrivains de cette époque.

Outre Paul, Angelramn et Pierre de Pise, on compte encore, parmi ceux qui travaillèrent avec Charlemagne au rétablissement des études, saint Paulin d'Aquilée, qui lui donna sur ce point d'excellents avis; Alcuin, Théodulf et Leidrade, que nous ferons bientôt connaître; enfin, deux Scots, dont parle ainsi le moine de Saint-Gal[1] : « Lorsque les études des lettres, dit-il, étaient à-peu-près passées en oubli, il arriva que deux Scots arrivèrent d'Hybernie avec des marchands bretons et abordèrent en Gaule : c'étaient des hommes profondément instruits dans les Écritures profanes et sacrées. Ils n'avaient point de marchandises à vendre, mais ils disaient à ceux qui venaient pour acheter celles de leurs compagnons : « Si quelqu'un est avide de la sagesse, qu'il vienne à nous, car » nous en vendons. » Ceux qui les entendaient les prenaient pour des fous; mais le roi Karl, très amateur de la sagesse, ayant entendu parler d'eux, se hâta de les faire venir à son palais, et leur demanda si vraiment ils avaient la sagesse avec eux, comme on le disait. Ceux-ci lui répondirent : « Oui, certainement, nous l'avons, » et, au nom du Seigneur, nous sommes prêts à la communiquer » à ceux qui la chercheront sincèrement. » Comme le roi leur demandait ce qu'ils exigeraient pour cela, ils répondirent : « Un local » convenable, des ames ingénieuses et les choses sans lesquelles

[1] Monach. Sangall., de Gest. Carol. Magn., lib. 1, c. 1. — Cet auteur a compilé un grand nombre de récits pleins d'intérêt. Comme il ne suit aucun ordre chronologique, il a été bien méprisé par l'ancienne école. C'est à tort, et le vieux moine *édenté*, comme il s'appelle, qui avait appris les faits qu'il raconte d'un compagnon de Charlemagne, les retrace avec une originalité pleine de charme.

» nous ne pourrions subsister, c'est-à-dire la nourriture et le vêtement. » En entendant ces paroles, le roi fut rempli d'une grande joie et retint quelque temps auprès de lui les deux savants. Ensuite, ayant été obligé d'entreprendre une expédition militaire, il en conduisit un fonder une école en Italie et retint en Gaule l'autre, qui se nommait Clément; il lui confia un assez grand nombre d'enfants de très noble, de moyenne et de basse condition, donna des ordres pour qu'on leur fournît les aliments nécessaires et les plaça dans des habitations convenables.

» Long-temps après [1], lorsque le très victorieux Karl fut revenu dans la Gaule, il se fit amener les enfants qu'il avait confiés à Clément et voulut qu'ils lui montrassent leurs lettres et leurs vers. Les enfants des classes moyenne et basse présentèrent des ouvrages qui passaient toute espérance et où se faisaient sentir les plus douces saveurs de la science. Les nobles, au contraire, n'avaient à offrir que des compositions pauvres et sans chaleur. Alors, le très sage Karl, imitant la justice de l'éternel Juge, fit mettre à sa droite ceux qui avaient bien travaillé et leur adressa ces paroles : « Je vous loue » beaucoup, enfants, de votre zèle à remplir mes ordres et à rechercher votre bien, suivant vos moyens. Maintenant, efforcez-vous » d'atteindre à la perfection et je vous donnerai des évêchés et des » monastères très riches, et vous serez toujours à mes yeux des gens » très honorables. » Puis se tournant vers les enfants nobles qui étaient à sa gauche, il les regarda avec colère, et, tandis que son œil de feu portait la terreur jusqu'au fond de leurs ames, il lança sur eux, comme un tonnerre, ces paroles pleines de la plus amère ironie : » Vous, nobles, vous fils des premiers de la nation, vous enfants » délicats et tous gentils, vous vous reposez donc sur votre naissance » et votre fortune, et au lieu d'accomplir mes ordres, de travailler à » votre gloire et d'étudier, vous avez mieux aimé vous abandonner à » la mollesse, au jeu, à la paresse ou à de futiles occupations. » Ajoutant à ces paroles son serment accoutumé, il dit d'une voix terrible : « Par le roi des cieux, sachez bien que je fais peu de cas » de votre noblesse et de votre beauté. Je laisse à d'autres à admirer » ces choses-là, et retenez bien que si vous ne vous hâtez de réparer, » par une constante application, votre négligence passée, vous » n'obtiendrez jamais rien de Karl. »

[1] Monach. Sangall., lib. 1, c. 3.

Ce fait peint bien la sollicitude de Charlemagne pour le progrès des études.

Ce grand homme leur avait déjà ainsi donné la première impulsion, lorsqu'en revenant de Rome pour la seconde fois (781), il rencontra à Parme le célèbre Alcuin [1]. C'était un homme d'une prodigieuse érudition et sa réputation était sans doute venue jusqu'à Charlemagne.

Il était né à York vers 735 et fut élevé dès son enfance dans l'école épiscopale de cette cité où il eut pour maître Ælbert. Il nous informe [2] ainsi lui-même de l'objet de l'enseignement qu'on donnait dans cette école :

« Le docte Ælbert abreuvait aux sources d'études et de sciences diverses les esprits altérés : aux uns, il s'empressait de communiquer l'art et les règles de la grammaire ; pour les autres, il faisait couler les flots de la rhétorique ; il savait exercer ceux-ci aux combats de la jurisprudence et ceux-là aux chants d'Aonie ; quelques-uns apprenaient de lui à faire résonner les pipeaux de Castalie et à frapper d'un pied lyrique les sommets du Parnasse ; à d'autres, il faisait connaître l'harmonie du ciel, les travaux du soleil et de la lune, les cinq zônes du pôle, les sept étoiles errantes, les lois du cours des astres, leur apparition et leur déclin, les mouvements de la mer, les tremblements de terre, la nature des hommes, du bétail, des oiseaux, des habitants des bois ; il dévoilait les diverses qualités et les combinaisons des nombres ; il enseignait à calculer avec certitude le retour solennel de la pâque et surtout il expliquait les difficultés de la sainte Écriture. »

Pour ramener cette pompeuse description à des termes plus simples : Ælbert enseignait à l'école épiscopale d'York, la grammaire, la rhétorique, la jurisprudence, la poésie et la musique ; l'astronomie, l'histoire naturelle, les mathématiques, le comput ecclésiastique et l'Écriture-Sainte. »

Alcuin succéda, dans la direction de cette école, à Ælbert qui fut fait évêque d'York et qui mourut vers 780. Son successeur Eanbald chargea Alcuin d'aller à Rome solliciter pour lui le *pallium*, sui-

[1] Son véritable nom était Alkwin. Il prit dans la suite le nom romain d'Albinus auquel il ajouta celui de Flaccus, qui était celui du poète Horace. Les savants, à cette époque, prirent les noms des hommes célèbres d'autrefois, comme nous le dirons bientôt.

[2] Alcuin., Carm.

vant l'usage. En revenant de Rome, Alcuin passa à Parme où il trouva Charlemagne qui le pressa de venir s'établir en France. Il y consentit pourvu qu'il en obtînt la permission de son évêque et de son roi. Après l'avoir obtenue, il vint en France, et, à son arrivée, Charlemagne le mit à la tête de son école palatine, se fit gloire d'être son disciple, dit le moine de Saint-Gal[1], et l'appela son maître. « Il avait appris la grammaire, dit Eginhard[2], sous Pierre de Pise; mais dans les autres sciences, il eut pour maître Albin, surnommé Alcuin, diacre breton, Saxon d'origine, l'homme le plus savant de son temps. Sous sa direction, Karl consacra beaucoup de temps et de travail à l'étude de la rhétorique, de la dialectique et surtout de l'astronomie; apprenant l'art de calculer la marche des astres et suivant leur cours avec beaucoup d'attention et une sagacité étonnante. »

Ce fut sans doute aussi sous sa direction que Charlemagne étudia les langues. Il apprit si bien le latin qu'il s'en servait comme de sa propre langue; quant au grec, il le comprenait mieux qu'il ne le parlait[3].

Alcuin n'eut pas seulement Charlemagne pour disciple. Les enfants du roi, les seigneurs du palais suivaient ses leçons. Parmi eux, on distingue Adalhard et son frère Wala, Angilbert, Eginhard, historien de Charlemagne et son secrétaire; Théodulf, Wison, Rikulf, Rikbod, Leidrade. Une noble ardeur s'empara de ces écoliers du palais. Ils se mirent avec enthousiasme à recueillir les débris des anciennes littératures, à les étudier. Telle fut leur admiration pour les chefs-d'œuvre antiques qu'ils se donnèrent mutuellement les noms des grands hommes qui les avaient produits. Charlemagne fut David, le roi Psalmiste; Alcuin fut Flaccus; Angilbert, Homère; Rikbod, Macaire; Théodulf, Pindare; Wison, Candidus; Rikulf, Damœtas; Eginhard, Calliopius; Adalhard, Augustin; Wala, Jérémie[4].

L'école du palais fut une pépinière d'hommes remarquables qui, répandus dans les églises et les monastères, relevèrent les écoles et leur imprimèrent une bonne direction. En moins de vingt ans, on vit une

[1] Monach. Sangall., de Gest. Carol. Magn. lib. 1, c. 2.— Alcuin dirigea l'école du palais après Paul Warnefrid qui retourna en Italie.

[2] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 7.

[3] *Ibid.*

[4] Les écoles monastiques imitèrent l'école du palais. Raban reçut le nom de Maurus; Fridugise, de Nathanaël; Radbert, de Paschasius, etc., etc.

émulation extraordinaire s'emparer de tous les esprits; on vit les femmes elles-mêmes et les enfants se livrer avec ardeur aux fortes études.

Dès l'année 787, Charlemagne adressa à tous les métropolitains et abbés une circulaire pour le rétablissement des écoles dans les églises et les monastères. L'exemplaire qui nous en est resté est adressé à Baugulf, abbé de Fulde et successeur de saint Sturme. Il est ainsi conçu [1] :

« Karl, par le grâce de Dieu, roi des Franks et des Lombards, et patrice des Romains, à Baudulf, abbé, et à toute sa congrégation, salut au nom du Dieu tout-puissant :

» Qu'il soit connu à Votre Dévotion que, de concert avec nos fidèles, nous avons jugé utile que, dans les évêchés et les monastères confiés par la faveur de J.-C. à notre gouvernement, on prît soin, non-seulement d'enseigner les règles de la vie régulière et les maximes de la sainte religion, mais aussi les sciences, suivant la capacité que chacun aura reçue de Dieu. Il faut en même temps embellir les mœurs en enseignant les règles de la perfection et les paroles par l'enseignement des lettres, de sorte que ceux qui désirent plaire à Dieu en vivant bien, ne négligent pas non plus de lui plaire en parlant bien, car il est écrit : « Tu seras justifié d'après tes paroles, ou tu seras condamné d'après » tes paroles. » Quoiqu'il soit mieux de bien faire que de savoir, la connaissance est cependant antérieure à l'action. Chacun doit donc apprendre ce qu'il désire accomplir, et savoir que son ame comprendra ce qu'il doit faire, d'autant plus parfaitement que la langue courra dans les louanges du Dieu tout puissant, sans être arrêtée par les obstacles de l'erreur et du mensonge. Tous doivent éviter le mensonge, et ceux-là surtout qui ont été spécialement choisis pour être au service de la vérité. Or, plusieurs monastères, dans ces dernières années, nous ayant adressé des lettres dans lesquelles on nous disait que les frères adressaient à Dieu, pour nous, de saintes prières, nous avons remarqué, dans la plupart de ces écrits, d'excellents sentiments, mais un style bien inculte; ce qu'une pieuse dévotion inspirait bien intérieurement, une langue ignare ne pouvait l'exprimer sans faute, à cause de la négligence qui s'est glissée dans l'enseignement. Nous avons craint dès-lors que le style ayant été négligé à ce point, on n'eût pas

[1] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 121.

non plus cultivé, autant qu'on l'aurait dû, la science des divines Écritures. Or, nous savons tous que si les erreurs dans les mots sont dangereuses, les erreurs dans les sentiments sont plus dangereuses encore.

» Nous vous exhortons donc non-seulement à ne pas négliger l'étude des lettres, mais à travailler tous à l'envi avec une intention humble et agréable à Dieu, à vous mettre en état de pénétrer plus facilement et plus sûrement les mystères des divines Écritures. Comme on rencontre dans les saintes pages des figures, des tropes et autres choses semblables, il n'est pas douteux que celui qui les lira les comprendra d'autant mieux qu'il sera plus instruit dans les lettres.

» A cet effet, que l'on choisisse des hommes qui aient la volonté et la capacité d'apprendre et aussi le désir d'instruire les autres. Nous désirons que vous soyez comme il convient à des soldats de l'Église, pieux intérieurement et reconnus comme savants; chastes dans votre vie, instruits dans votre langage, afin que ceux qui viendront vous visiter soient édifiés de vos vertus, se réjouissent et rendent grâces à Dieu en vous entendant lire et chanter.

» Ne manque pas d'adresser cet exemplaire à tes suffragants coévêques et à tous les monastères; à cette condition, tu jouiras de notre faveur. »

Cette lettre, écrite probablement sous l'inspiration d'Alcuin, ne fut pas une vaine recommandation : de cette époque datent la plupart des écoles qui acquirent bientôt une juste célébrité, et d'où sortirent les hommes les plus distingués du siècle suivant.

Alcuin, après avoir dirigé l'école du Palais jusqu'en l'année 796, se retira dans l'abbaye de Saint-Martin de Tours, que lui avait donnée Charlemagne; il y fonda une école qui fut la mère de bien d'autres par les disciples illustres qu'il y forma. On distingue [1] parmi eux Frédugise, depuis abbé de Saint-Martin; un certain Joseph, Raganard, Waldramn, Adalbert, Aldric, qui tous se distinguèrent dans les lettres ou dans les dignités ecclésiastiques. Amalaire, évêque de Trèves, qu'on doit distinguer du célèbre diacre de Metz qui porta le même nom, fut aussi disciple d'Alcuin à Tours ou à l'école du Palais. Raban-Maur, un des plus savants évêques du IX.e siècle,

[1] *V.* Mabillon, Annal. Bened. et Act. SS. Ordin. S. Bened.; Hist. litt. de France, par les Bened., t. IV.

Hatton, son successeur dans la dignité d'abbé de Fulde ; Haimon, évêque d'Alberstad; Samuel, évêque de Worms, reçurent aussi les leçons d'Alcuin, et portèrent en divers lieux l'amour de l'étude qu'il leur avait inspiré. Ce fut aussi de l'école de Saint-Martin de Tours que sortit Sigulf, qui, après s'être perfectionné à Rome et à Metz, fonda l'école de Ferrières, dont Loup fut la gloire.

Raban, qui avait quitté Fulde pour venir étudier à Tours, y retourna, du vivant même d'Alcuin, avec Samuel, et fut placé à la tête de l'école de ce célèbre monastère. Sous sa direction, l'école de Fulde devint si florissante, qu'on y courut de toutes les provinces de la Germanie et des Gaules ; il en sortit de nombreux docteurs et plusieurs écoles monastiques, entre autres celle de Richenow, au diocèse de Constance, qu'illustrèrent Hetton, depuis évêque de Bâle et ambassadeur de Charlemagne à Constantinople; Wetin, connu pour ses visions, et Walafrid-Strabon.

L'école de Corbie égala en splendeur celles de Tours et de Fulde; elle dut principalement son éclat à Adalhard. Ce grand homme, qui en était abbé, recueillait avec beaucoup de soin les ouvrages des anciens, et en faisait même venir d'Italie. Parmi les hommes distingués qui se formèrent à son école, nommons seulement Paschase-Radbert, Wala, frère d'Adalhard; Anskaire, l'apôtre des hommes du Nord; Adalhard-le-Jeune, Hildemann et Odon, successivement évêques de Beauvais; Warin, abbé de la Nouvelle-Corbie.

Dans le même temps, une homme aussi illustre qu'Adalhard de Corbie, le docte Smaragde, enseignait au Vieux-Moutier, nommé depuis Saint-Mihel, avec un succès qui ne pouvait faire défaut à son brillant et solide génie. Angilbert, successeur d'Alcuin dans la direction de l'école palatine, renouvelait la vieille école de saint Riquier, Centule, où furent élevés Jérémie de Sens et l'historien Nithard, où Angilbert recueillit plus de deux cents volumes qui firent le fonds de cette curieuse et riche bibliothèque dont le moine Hariulf nous a conservé le catalogue.

L'école de saint Wandrégisil, Fontenelle, reprit son premier lustre sous Gervold, qui abandonna le siége épiscopal d'Évreux pour entrer dans ce monastère, dont il devint abbé. Un de ses pincipaux disciples fut Hardoin, arithméticien distingué et très habile dans l'art d'écrire. Il fut maître d'écriture dans le monastère, et y laissa un grand nombre de bons livres écrits de sa main. Cette bibliothè-

que, déjà considérable, fut augmentée dans la suite par Eginhard et Ansegise, successeurs de Gervold.

Une autre école célèbre fut celle d'Aniane, fondée par saint Benoît, le grand réformateur de l'Ordre monastique au IX.e siècle. Benoît d'Aniane était né dans la Narbonnaise ou Gothie et avait été élevé à l'école du Palais. Il enrichit son monastère d'une belle bibliothèque et de maîtres fort instruits. Parmi eux, il y en avait pour le chant, d'autres pour montrer à lire, d'autres pour enseigner la grammaire; enfin, des théologiens expliquaient les Écritures-Saintes. Plusieurs de ses disciples furent élevés à l'épiscopat, et un plus grand nombre encore servit à rétablir les bonnes études dans cette multitude de monastères de France, d'Italie et de Germanie qui adoptèrent la réforme d'Aniane au commencement du IX.e siècle.

Bien d'autres monastères, comme ceux de Saint-Denis, de Saint-Gal, de Luxeuil, de Sithiu ou Saint-Bertin, eurent, dès la fin du VIII.e siècle, de bonnes écoles. Celle de Médeloc, au diocèse de Trèves, dut être florissante, puisqu'elle fut comme le séminaire d'où sortirent plusieurs évêques de cette cité. Tels furent Rikbod, Wison, Hetti et Amalaire, qui y perfectionnèrent leurs études, commencées soit à l'école du Palais, soit à Saint-Martin de Tours.

L'école ecclésiastique d'Utrech, sous la direction de saint Grégoire, avait conservé son éclat; elle était vraiment la pépinière des Apôtres. Les Franks, les Anglo-Saxons, les Frisons, les Suèves, les Bavarois, qui se destinaient à la carrière de l'apostolat, venaient prendre des leçons de celui qui avait suivi le grand apôtre Boniface dans toutes ses missions. Ce fut surtout de cette école que sortirent les civilisateurs de la Saxe, de la Frise et de la Westphalie.

Les écoles ecclésiastiques et monastiques produisirent une foule d'hommes illustres que nous ne pouvons tous nommer. Outre ceux dont nous avons parlé, nous mentionnerons Jonas d'Orléans, Agobard de Lyon, Jessé d'Amiens, Magnus de Sens, Halitgair de Cambrai, l'historien Thégan, Ermold, Amalaire de Metz, Florus, Hilduin. Les actions ou les ouvrages de ces hommes célèbres passeront sous nos yeux pendant le règne du fils de Charlemagne.

Ceux qui firent surtout la gloire du règne de ce grand roi sont Alcuin, Leidrade, Théodulf, Angilbert, Smaragde et Eginhard. Quelques études sur les ouvrages de ces grands hommes nous mettront à même d'apprécier l'état florissant des lettres et des sciences.

On peut diviser les œuvres d'Alcuin en sept classes : œuvres litté-

raires, philologiques, philosophiques, théologiques, historiques, poétiques et liturgiques.

Nous comprenons, sous le titre d'œuvres littéraires, ses ouvrages de grammaire et de rhétorique. Ces sortes d'ouvrages étaient alors d'une très haute importance. Alcuin, à son arrivée en France, avait été bien étonné [1] de la négligence des copistes, qui ne se donnaient pas même la peine de ponctuer les ouvrages qu'ils voulaient transmettre à la postérité. Cette négligence, qui rendait souvent le sens des manuscrits douteux et incertain, venait de ce que les copistes ignoraient, pour la plupart, les règles de la grammaire. La révision et la correction des manuscrits devait nécessairement attirer l'attention des hommes supérieurs qui travaillaient à la renaissance intellectuelle [2] : ce fut un des premiers travaux d'Alcuin. Critique patient et soigneux, il s'en occupa toute sa vie et le recommanda constamment à ses élèves. La connaissance des règles de la grammaire et l'orthographe on le comprend, étaient d'une haute importance et devaient être généralement cultivées à cette époque où l'écriture seule reproduisait les ouvrages des anciens. Alcuin composa sur ces matières plusieurs excellents traités en forme de dialogues. Charlemagne s'intéressait vivement au progrès de la grammaire, et on trouve parmi les Capitulaires plusieurs ordonnances qui témoignent de toute sa sollicitude pour la correction des manuscrits. Il s'y exprime en ces termes [3] :

« Karl, par la grâce de Dieu, roi des Franks et des Lombards et patrice des Romains, aux lecteurs religieux soumis à notre domination :

» Désirant que l'état de nos églises s'améliore de plus en plus, et voulant relever par un soin assidu la culture des lettres, qui a presque entièrement péri par le peu de soin de nos ancêtres, nous excitons par notre exemple même, à l'étude des arts libéraux, tous ceux que nous pouvons y attirer; aussi avons-nous déjà, avec le constant secours de Dieu, exactement corrigé les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, corrompus par l'ignorance des copistes. »

Charlemagne n'omit rien pour obtenir le résultat qu'il désirait : il ordonna de s'appliquer avec soin à écrire correctement; tous les

[1] Alcuin., Epist. 15.

[2] Paul Warnefrid avait composé un vocabulaire, à la prière de Charlemagne.

[3] Baluz., Capitul., t. I, p. 203, 237, 421.

évêques, abbés et comtes durent avoir chacun un notaire ou secrétaire pour écrire à leur place, s'ils ne le pouvaient eux-mêmes; et comme les Évangiles, le Psautier ou le Missel devaient surtout être copiés avec beaucoup d'exactitude, il défendit de les faire écrire par d'autres que par des hommes très exercés et très soigneux.

Alcuin donna lui-même beaucoup de temps à la transcription des manuscrits et corrigea de sa main les livres sacrés. Il ne prétendit pas les mettre en meilleur latin, et il citait sans scrupule les endroits où les règles grammaticales ne sont pas observées [1]; mais seulement il les collationna et corrigea les fautes qui s'y étaient glissées par l'ignorance ou l'inadvertance des copistes.

Lorsqu'il eut terminé son travail, il adressa un exemplaire de la Bible, ainsi corrigée, à Charlemagne, et il veilla soigneusement à ce que les copistes se conformassent à son exemplaire [2].

Alcuin donnait donc l'exemple, en même temps qu'il donnait dans ses ouvrages les règles pour bien copier les manuscrits. Ses ouvrages littéraires sont le *Traité des Sept Arts*, emprunté en grande partie à l'ouvrage de Cassiodore qui porte le même titre; une *Grammaire* dont Notker faisait beaucoup de cas. « Elle est telle, dit-il, que ni Donat, ni Nicomaque, ni Dosithée, ni Priscien même ne paraissent rien en comparaison d'Alcuin. » La grammaire d'Alcuin est suivie d'un traité d'orthographe; il fit aussi un traité de rhétorique.

Il est probable qu'Alcuin contribua aussi puissamment à la réforme de l'écriture qu'à la correction des manuscrits. On commença en effet, sous Charlemagne, à donner aux caractères mérowingiens, qui avaient été en usage dans les siècles précédents, une forme plus agréable et bien différente de celle qu'ils avaient auparavant [3]; on reprit même l'usage de l'ancienne écriture romaine minuscule. L'abbaye de Fontenelle fut une des premières à adopter ces caractères. Le moine Hardoin, et avant lui Ovon, y copièrent ainsi un grand nombre de livres des Saintes-Écritures, de liturgie et des Pères. Le monastère de Saint-Remi de Reims était aussi très renommé

[1] Alcuin., Epist. ad Gisel. et Rictrud.; et Epist. 23.

[2] Alcuin composa une inscription en vers qu'il fit mettre dans le lieu où écrivaient les copistes. On y trouve ces vers :

Hic sedeant sacræ scribentes famina legis
Per cola distinguant proprios et commata sensus
Et punctum ponant ordine quisque suo.

(Alcuin., Carm., 126.)

[3] Mabillon, De re diplomat.

pour ses copistes, ainsi que celui de Corbie. On travaillait en même temps à faire revivre les lettres capitales romaines dans leur ancienne beauté.

Charlemagne lui-même s'y appliqua avec ardeur, et il avait sous le chevet de son lit des tablettes afin de s'exercer à former ces lettres quand il avait quelques instants libres; mais il était d'un âge trop avancé pour y réussir parfaitement [1]. Les beaux manuscrits qui nous sont restés des règnes de Charlemagne et de ses premiers successeurs attestent que l'on fit alors de grands progrès dans l'art de l'écriture, et ce n'est pas sans étonnement et sans admiration que l'œil s'arrête sur ces lettres capitales aux formes fantastiques, sur ces encadrements chefs-d'œuvre de patience, où l'or se marie si bien aux plus vives couleurs [2]. Alcuin ne se borna pas à diriger la transcription des manuscrits et à corriger des textes; il aida à les comprendre par ses écrits philologiques. Les principaux sont les *Questions sur la Genèse avec leurs réponses,* au nombre de 281. Plusieurs opuscules *sur les Psaumes;* un commentaire de l'*Ecclésiaste* et des réponses à certains passages difficiles des Saintes-Écritures.

Ces ouvrages ne sont que des réponses à des consultations.

On lisait alors les livres saints avec ardeur, surtout à l'école du Palais. Charlemagne, les guerriers, les femmes mêmes consultaient Alcuin [3]. L'abbesse d'un monastère lui proposait des difficultés sur ces paroles du Psalmiste: *Omnis homo mendax*, et sur ces autres: *Per diem sol non uret te, neque luna per noctem.* « Elle ne pouvait, disait-elle, trouver de la chaleur dans la lune. » Gisèle et Rictrude le consultaient aussi sur l'Écriture Sainte. Le savant abbé adressait un ouvrage philosophique *De la nature de l'ame*, à une femme, Gundrade surnommée Eulalie, et un de ses écrits théologiques à une religieuse qu'il loue comme très bonne dialecticienne..

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 7. — C'est ainsi que nous comprenons le texte d'Eginhard, où il dit que Charlemagne essayait de former des lettres, et nous ne concevons vraiment pas comment tant d'historiens osent affirmer que ce roi, qui connaissait tant de sciences et de langues, qui aimait tant l'étude, ne savait pas et ne pouvait pas apprendre à écrire en lettres ordinaires.. Sa signature, qui est en capitales romaines, est très bien formée dans la plupart des chartres que l'on possède encore du règne de Charlemagne, ce qui prouverait qu'il savait écrire en capitales romaines; seulement, il ne se rendit pas *copiste* très habile comme ceux qui avaient été formés dès leur enfance à cette écriture si différente de la tudesque.

[2] *V.* Collection des peintures des manuscrits depuis le VIII.e siècle, publiée sous la direction de M. Aug. de Bastard.

[3] Alcuin., Epist., passim.

Ces indications nous font connaître et l'estime que l'on faisait de la science d'Alcuin, et l'activité qui existait à cette époque dans les travaux de l'intelligence.

Nous devons classer parmi les ouvrages philologiques d'Alcuin, les abrégés qu'il fit de plusieurs ouvrages des saints Pères, pour en faciliter l'étude. Il abrégea [1] les Commentaires de saint Augustin sur l'évangile de saint Jean, et y ajouta les endroits les plus remarquables de saint Ambroise, de saint Grégoire et de Bède, en faveur des personnes qui ne pouvaient lire les ouvrages entiers de ces Pères. Il fit encore un autre abrégé de l'ouvrage de saint Augustin sur la Trinité [2], et par ses ordres, Joseph, un de ses disciples, fit un choix des plus beaux morceaux des Commentaires de saint Jérôme sur Isaïe.

Il faut avouer [3] que le désir d'avoir des éclaircissements fit quelquefois adresser à Alcuin des questions frivoles, et que les solutions qu'il en donnait étaient à-peu-près de même nature. Telle est la question que lui fit proposer Charlemagne par un élève du Palais, nommé Candidus [4], sur la différence qu'il y a entre *æternum* et *simpiternum*, entre *immortale* et *perpetuum*, entre *sæculum*, *ævum*, et *tempus*. Telle est cette autre question proposée par Fridugise, disciple d'Alcuin : *De nihilo et tenebris, an aliquid sint* [5] ? Il arrive quelquefois qu'à force de spiritualiser, on trouve dans les choses plus de mystère qu'il n'y en a réellement. Mais ces efforts intellectuels, peu importants en eux-mêmes, secondent merveilleusement le progrès des études et à ce point de vue ne sont pas à dédaigner ; de plus, ils font souvent comprendre la nature du génie de ceux qui se livrent à ces sortes de travaux. Ainsi Alcuin [6] fait certainement preuve de subtilité d'esprit dans ses calculs mystérieux sur le nombre dix des préceptes de la loi, et le nombre sept des dons du Saint-Esprit ; dans ses considérations sur les nombres ternaire et septénaire.

Alcuin avait le génie plus subtile que philosophique, aussi ses ouvrages de philosophie n'ont-ils rien de bien remarquable. Nous en possédons trois principaux ; un traité de *dialectique*, un traité des *vices et des vertus*, essai de morale pratique adressé au comte Wido,

[1] Alcuin., Epist. ad Gisel. et Rictrud.

[2] Apud Martène, ampliss. Collect., t. I, p. 84.

[3] Lebœuf, Dissert. de l'état des sciences, etc., sous Charlemagne.

[4] Wison.

[5] Apud Baluz., Miscellan., t. I.

[6] Alcuin., Epist. 104-6

qui le lui avait demandé; enfin un traité intitulé : *De la raison de l'ame*, adressé à la sœur d'Adalhard, Gundrade surnommée Eulalie. Nous en citerons les passages suivants sur l'unité de l'ame; ils ne manquent pas de profondeur.

« L'ame, dit Alcuin [1], porte différents noms suivant la nature de ses opérations : en tant qu'elle vit ou fait vivre, elle est l'ame (*anima*); en tant qu'elle contemple, elle est l'esprit (*spiritus*) ; en tant qu'elle sent, elle est le sentiment (*sensus*); en tant qu'elle réfléchit, elle est la pensée (*animus*); en tant qu'elle comprend, elle est l'intelligence (*mens*); en tant qu'elle discerne, elle est la raison (*ratio*); en tant qu'elle consent, elle est la volonté (*voluntas*); en tant qu'elle se souvient, elle est la mémoire (*memoria*); mais ces choses ne sont point divisées, quant à la substance, comme dans les noms, car toutes ces choses, c'est l'ame et une seule ame. »

« L'ame, dit encore Alcuin, a dans sa nature une image, pour ainsi dire, de la Sainte Trinité; car elle a l'intelligence, la volonté et la mémoire. L'ame, qu'on appelle aussi pensée ou vie, est la substance unique qui renferme ces trois facultés. Ces trois facultés ne constituent pas trois pensées, trois vies, mais une seule vie, une seule pensée; elle ne constitue pas trois substances, mais une seule. Quand on donne à l'ame les noms de pensée, de vie, de substance, on ne la considère qu'en elle-même; mais quand on l'appelle mémoire, intelligence ou volonté, on la considère par rapport à quelque chose. Ces trois facultés ne font qu'*un*, en tant que la vie, la pensée, la substance est *une*. Elles font *trois*, en tant qu'on les considère dans leurs rapports extérieurs; car la mémoire *se souvient* de quelque chose, l'intelligence *comprend* quelque chose, la volonté *veut* quelque chose, et c'est par cette diversité d'action qu'elles se distinguent. Cependant il y a dans ces trois facultés une certaine unité. Je *pense* que je pense, que je veux, que je me souviens ; je *veux* penser, me souvenir et vouloir; je *me souviens* que j'ai pensé et voulu, que je me suis souvenu; et ainsi les trois facultés se réunissent en une seule. »

Cette remarque sur l'unité de principe dans les différentes opérations de l'ame est certainement d'une haute philosophie.

Alcuin est cependant plus théologien que philosophe. Nous aurons occasion de parler de ses ouvrages théologiques en faisant l'histoire de l'hérésie d'Elipand et de Félix d'Urgel.

Ses œuvres historiques ont peu d'importance: elles se bornent à

[1] Alcuin., De ratione animæ.

trois biographies des saints Waast, Riquier et Willibrord, apôtre de la Frise. Ce dernier ouvrage contient des détails intéressants.

Les poésies d'Alcuin sont nombreuses et roulent presque toutes sur des sujets de piété. Ce sont des hymnes, des éloges de saints, des inscriptions pour des églises, des épitaphes. Ces poésies attestent dans Alcuin beaucoup de facilité pour la versification, sont intéressantes principalement pour l'histoire et la liturgie.

On sait que la liturgie subit sous le règne de Charlemagne de graves modifications.

L'ordre de la messe, suivant le rit ganlois, fut remplacé dans toute la France par l'Ordre romain, et on adopta même un grand nombre de formules liturgiques tirées de l'antiphonier et du sacramentaire de l'Église Romaine. Cependant la liturgie romaine ne fut pas adoptée dans son entier. Charlemagne fit composer, à l'usage de l'Église de France, un *Lectionnaire* par Paul Warnefrid, et le rendit obligatoire comme on le voit dans cette ordonnance [1].

« Nous ne pouvons souffrir que dans les lectures divines, au milieu des offices sacrés, il se glisse de discordants solécismes, et nous avons résolu de réformer lesdites lectures. Nous avons chargé de ce travail le diacre Paul. Nous lui avons ordonné de parcourir avec soin les ouvrages des Pères catholiques; de choisir, dans ces fertiles prairies, quelques fleurs, et de former, des plus belles, comme une guirlande. Empressé de nous obéir, il a relu les traités et les discours des divers Pères catholiques, et choisissant les meilleurs, il nous a offert en deux volumes des lectures pures de faute, convenablement adaptées à chaque fête, et qui suffiront à toute l'année. Nous avons soigneusement examiné le texte de ces volumes, nous les confirmons de notre autorité et nous les transmettons à Votre Religion, pour les faire lire dans les églises du Christ. »

Alcuin travailla peut-être avec Paul Warnefrid à cette compilation que plusieurs copistes lui ont attribuée. L'auteur de sa vie, qui était à-peu-près contemporain, dit qu'il avait fait un homiliaire en deux volumes. Cet homiliaire pourrait bien n'être que le recueil de leçons des Pères recueillies par lui et par le diacre Paul. Le Père Mabillon distingue cependant ces deux recueils qui auraient pu être adoptés indifféremment par les Églises de France.

Alcuin travailla encore à la réforme liturgique, en publiant un

[1] Apud Baluz., Capit., t. 1, p. 203.

Missel qu'il avait emprunté pour le fonds à ceux des SS. Grégoire et Gelase. Aux prières tirées du missel romain, il en avait ajouté plusieurs autres qu'il avait accompagnées de marques distinctives [1].

Le sacramentaire d'Alcuin, que l'on possède encore, était peut-être extrait de son missel. C'est un recueil de trente-deux messes, ou plutôt de trente-deux collectes, secrètes, préfaces et postcommunions, suivies de prières diverses.

On doit classer parmi les œuvres liturgiques d'Alcuin un traité de l'*usage des psaumes*; son ouvrage: *Officia per ferias*, dans lequel il distribue les psaumes suivant les jours de la semaine; sa lettre à Odwin sur les cérémonies du baptême et sa lettre sur la raison pour laquelle on donne aux dimanches qui précèdent le carême les noms de septuagésime, sexagésime et quinquagésime.

Alcuin traite de différents points de liturgie dans plusieurs de ses lettres qui forment l'ouvrage le plus intéressant du savant abbé de Saint-Martin. On y trouve mille détails intéressants concernant l'histoire, les rits de l'Eglise et les sciences. Il y est théologien avant tout; mais il est facile de remarquer qu'il connaisait les mathématiques et l'astronomie, qu'il avait lu la plupart des bons auteurs grecs et latins. Plus tard, il leur préféra les Pères de l'Eglise et interdit en particulier à ses disciples la lecture de Virgile.

Comme Alcuin, Leidrade seconda activement le mouvement intellectuel sous Charlemagne. Il était né dans le Norique, sur les confins de l'Italie et de l'Allemagne. Charlemagne se l'attacha d'abord comme bibliothécaire, et conçut pour lui tant d'estime, qu'il lui confia des missions importantes [2]. Leidrade s'en acquitta avec zèle et fut, suivant la belle parole d'Adon de Vienne [3], *utile à*

[1] Le Missel d'Alcuin se trouvait dans le trésor de l'église de Centule (Saint-Riquier), lorsqu'en 831 on en fit l'inventaire. Cet inventaire se trouve dans le spicilége de D. Luc d'Acheri, et le Missel y est annoncé en ces termes : « Missalis Gregorianus et Gelasianus modernis temporibus ab Albino ordinatus. » On sait qu'Albin est le même qu'Alcuin. D. Luc d'Acheri avait recouvré ce Missel et était dans l'intention de l'éditer; il en fut empêché on ne sait pour quel motif, et le manuscrit est perdu.

[2] Il fut un des *missi dominici* chargés par Charlemagne de visiter les provinces de son vaste royaume pour veiller au maintien des lois.

[3] Ado., Chron.

l'honneur de la république. Leidrade se lia intimement au palais avec Alcuin et Théodulf.

L'évêque de Lyon Adon étant mort, Leidrade fut nommé à ce siége par Charlemagne. Alcuin écrivit [1] aussitôt au nouvel évêque pour le féliciter sur son exaltation. Il loue principalement dans sa lettre, sa sagesse et la constance de son amitié.

Leidrade, avant de prendre possession de son siége, fut obligé d'aller visiter avec son ami Théodulf la province narbonnaise ou Gothie, afin d'y rétablir l'Ordre. Il fut sacré à son retour et entreprit courageusement la réforme des abus qui défiguraient l'Eglise de Lyon. Il nous reste un monument curieux de ce que fit dans son diocèse le nouvel évêque : c'est une lettre dans laquelle il rend lui-même compte à Charlemagne de ses travaux et de leurs résultats.

« Je supplie la clémence de Votre Altesse, lui dit-il [2], d'écouter favorablement cette courte épitre. Vous avez autrefois choisi pour gouverner l'Eglise de Lyon, moi, le plus faible de vos serviteurs, incapable et indigne de cette charge, et vous m'avez recommandé de faire en sorte que les abus qui y régnaient fussent réformés. Il manquait beaucoup de choses, soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur de cette Eglise; tant pour les saints offices que pour les édifices. Ecoutez donc ce que moi, votre très humble serviteur, j'y ai fait depuis mon arrivée avec l'aide de Dieu et la vôtre.

» Lorsque j'eus, suivant votre ordre, pris possession de cette Eglise, je fis tout ce qui fut possible à ma faiblesse pour amener les offices au point où, grâce à Dieu, ils sont arrivés. Il a plu à Votre Piété d'accorder à ma demande la restitution des revenus qui appartenaient autrefois à l'Eglise de Lyon, au moyen de quoi on a établi dans ladite Eglise une psalmodie où l'on suit, autant que possible, le rit du Palais. J'ai des écoles de chantres dont plusieurs sont déjà assez savants pour pouvoir en instruire d'autres. En outre, j'ai des écoles de lecteurs qui non-seulement s'aquittent de leurs fonctions dans les offices, mais qui, par la méditation des livres saints, s'assurent les fruits de l'intelligence des choses spirituelles. »

Leidrade énumère ensuite les églises et les monastères qu'il a construits ou réparés. Il ressuscita en particulier la vieille école de l'Ile-Barbe, une des plus anciennes des Gaules.

[1] Alcuin., Epist. 86.
[2] Epist. Leid., inter oper. Agobard., edit. Baluz.

L'influence de Leidrade fut plutôt pratique que scientifique, car il semble avoir peu écrit. On n'a de lui que deux lettres et deux opuscules qui n'ont rien de très remarquable. Il eut la gloire de former Agobard qui fut son chorévêque, c'est-à-dire son vicaire-général. Agobard [1] parle avec éloge d'une préface que son père spirituel, dont l'orthodoxie et l'érudition étaient connues de tout le monde, avait mis à la tête de l'antiphonier de l'Eglise de Lyon. On peut en conclure que Leidrade travailla sur la liturgie.

L'ami de Leidrade, Théodulf, évêque d'Orléans, écrivit davantage et nous est plus connu. Il était Goth de nation, vint en France à-peu-près à la même époque qu'Alcuin et fut nommé par Charlemagne à l'évêché d'Orléans, après avoir passé plusieurs années au Palais. Après Charlemagne et Alcuin, personne ne travailla plus que lui à ressusciter les études. Il prit des soins particuliers pour le rétablissement des écoles dans son diocèse. Celles de la Cathédrale ou Sainte-Croix, des monastères de Saint-Aignan, de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Lifard à Meun et de Saint-Mesmin recouvrèrent leur ancienne splendeur.

Dans un recueil de réglements qu'il fit sur les devoirs des prêtres, et qui est connu sous le nom de *Capitulaire de Théodulf* [2], nous trouvons les deux articles suivants sur les écoles :

« Si quelqu'un des prêtres veut envoyer à l'école son neveu ou tout autre de ses parents, nous lui accordons la permission de l'envoyer dans l'église de la Sainte-Croix ou dans les monastères de Saint-Aignan, de Saint-Benoît, de Saint-Lifard, ou dans tout autre des monastères confiés à notre direction.

» Que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les campagnes, et si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne refusent point de les recevoir et de les leur enseigner ; mais qu'au contraire ils les instruisent avec beaucoup de charité, se souvenant qu'il a été écrit : « Ceux qui auront été instruits brilleront comme l'éclat du firmament et ceux qui en instruisent plusieurs dans la justice brilleront comme des étoiles pendant toute l'éternité. » Lorsqu'ils instruiront ces enfants,

[1] Agobard., op., t. II.

[2] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II., p. 210 et seq., c. 19-20.— Les autres articles seront fondus dans le chapitre spécialement consacré aux Capitulaires. Le P. Sirmond a édité les œuvres de Théodulf : inter op. var., t. II.

ils n'exigeront aucun prix et ne recevront que ce que les parents leur offriront volontairement et par affection. »

C'est ainsi que l'enseignement vint aux mains du clergé.

Doué d'un brillant et poétique génie, le Pindare karolingien nous a laissé un grand nombre de poésies. Elles sont divisées en six livres. Le premier ne contient qu'un seul poème, intitulé : *Exhortation aux juges*[1].

Théodulf avait été envoyé avec Leidrade dans la Provence et la Septimanie[2] pour examiner et réformer l'administration de cette province. A son retour, il composa son *Exhortation aux juges*, dans laquelle il les instruit en effet des devoirs qu'ils auront à remplir lorsqu'ils seront chargés de missions semblables à la sienne.

La marche de cet ouvrage est simple et naturelle : après un préambule religieux, terminé par l'éloge de Charlemagne, Théodulf décrit la route que Leidrade et lui ont suivie et les principales villes qu'ils ont visitées : Vienne, Orange, Avignon, Nîmes, Agde, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Arles, Marseille, Aix ; la peinture qu'il donne de ces lieux est vive et colorée. A cette énumération succède le tableau des dangers qui assaillent la probité des magistrats et de toutes les tentatives qu'on a faites pour les corrompre, Leidrade et lui.

Ce morceau donne des détails très curieux sur l'état de la société.

« Une grande foule, dit Théodulf[3], s'empresse autour de nous. Enfant, adolescent, homme fait et vieillard, jeune fille et jeune homme, vieille femme mariée et vierge ; enfin, pour tout dire en un mot, le peuple entier est là qui nous offre des présents. Il s'imagine qu'à ce prix ses désirs seront infailliblement satisfaits. Les présents, c'est la machine avec laquelle tous s'efforcent d'abattre les remparts de l'ame, le bélier avec lequel ils les frappent pour s'en emparer.

» Celui-ci m'offre des cristaux et des pierres précieuses de l'Orient, si je le rends maître des domaines d'autrui. Celui-là étale

[1] Parænesis ad judices.

[2] Ou la Narbonnaise habitée par les Goths, d'où on lui donna aussi le nom de Gothie.

[3] Théodulf., Parænt. ad judices.

des monnaies d'or empreintes de caractères arabes ou des pièces d'argent gravées par le poinçon latin et dont l'éclat éblouit; il voudrait avec cela être mis en possession de ces terres, de cette maison. Un autre appelle en cachettte un de mes serviteurs et lui dit à voix basse ces paroles qui doivent m'être répétées : « Je possède un » vase antique parfaitement ciselé. Il est d'un métal pur et d'un » poids considérable. On y voit gravée l'histoire des crimes de » Cacus, les bergers dont il a fracassé le visage à coups de massue, » Hercule en fureur brisant les os de ce fils de Vulcain. De l'autre » côté, on voit le fils de Tyrinthe étouffant les deux serpents, et » ses dix fameux travaux y sont placés dans leur ordre. On y voit » encore la funeste robe empoisonnée du sang de Nessus, l'hor- » rible destin du malheureux Lychas, et Antée étouffé dans des » bras redoutables, lui qui ne pouvait être vaincu ni abattu sur » la terre comme les autres mortels.

» J'offrirai donc cela au seigneur (car il a grand soin de m'ap- » peler seigneur) s'il veut bien favoriser mes désirs. Grand nombre » d'hommes, de femmes, de jeunes gens, d'enfants des deux sexes » ont été mis en liberté par mon père et ma mère et sont mainte- » nant affranchis. En altérant tant soit peu les chartes, ton maître » aura ce vase antique; moi, je recouvrerai mes gens, et toi, tu » seras bien récompensé. »

« En voici un autre qui dit : « J'ai des manteaux aux couleurs » variées qui viennent, je crois, des Arabes au regard farouche. On y » voit le veau suivre sa mère et la génisse le taureau. Vois comme » ces couleurs sont vives et pures, comme les divers morceaux sont » bien ajustés. J'ai avec un tel une querelle au sujet de beaux trou- » peaux; mon présent est donc fort convenable : j'offre taureau pour » taureau, vache pour vache, bœuf pour bœuf. »

» L'un veut s'emparer des maisons de son parent, l'autre de ses terres. De ces deux hommes, l'un a déjà pris, l'autre veut prendre ce qui ne lui appartient pas; tous deux brûlent du désir, celui-là de garder, celui-ci d'acquérir; l'un m'offre une épée et un casque, l'autre des boucliers. Un frère est en possession de l'héritage de son père, son frère y prétend également; l'un me propose des mulets, l'autre des chevaux.

» Ainsi agissent les riches. Les pauvres ne sont pas moins pressants et la volonté de donner ne leur manque pas davantage. Avec des moyens divers, la conduite est pareille : de même que les grands offrent de grands présents, les petits en offrent de petits.....

Tous se fient à leurs dons, et personne ne croit pouvoir, sans présents, obtenir quelque chose. O peste criminelle répandue en tous lieux? ô crime! ô fureur! ô vice horrible qui peut se vanter de s'être asservi l'Univers! on rencontre partout des gens qui donnent et qui reçoivent à tort.

» On se donnait mille peines pour me gagner; on n'aurait pas cru me corrompre, si auparavant il ne s'était pas rencontré des juges corruptibles. Personne ne va chercher le sanglier dans les ondes et le poisson dans les forêts; on s'attend à trouver ce que l'on cherche où on l'a déjà rencontré; et les hommes pensent que ce qui est arrivé arrivera toujours. Lorsqu'ils virent les flèches de leurs paroles se briser sur moi comme sur les murs d'une ville fortifiée, et leurs promesses, leurs artifices ne produire aucun effet, ils ne s'occupèrent plus que de leur affaire, et chacun reçut suivant son droit. »

Le poème de Théodulf, remarquable par la facilité et l'élégance de la versification, l'est aussi par la douceur des sentiments qui y règnent. On reconnaît le vrai chrétien, le bon évêque, dans ces conseils qu'il donne aux juges :

» Si quelqu'un a perdu son père ou sa mère, si une femme a perdu son mari, prends un soin particulier de leur cause; sois leur avocat, leur protecteur; sers de mère à celui-ci, que celle-là croie retrouver en toi un mari. Si tu vois venir à toi un homme faible et infirme, un enfant, un malade, une vieille femme, un vieillard, reçois-les avec compassion, porte-leur un charitable secours. Fais asseoir celui qui ne peut se tenir debout, prends la main de celui qui ne peut se lever; soutiens celui à qui le cœur, la voix, les pieds ou la main tremblent; encourage celui qui est abattu, apaise celui qui est irrité, donne des forces à celui qui craint, rappelle au respect celui qui s'emporte. »

Il y a dans ces vers une sensibilité touchante qui fait aimer celui qui les a trouvés dans son cœur.

Le deuxième livre des poésies de Théodulf contient seize petits poèmes et épigrammes sur différents sujets. La première de ces pièces est la plus intéressante; c'est une inscription qu'il avait composée pour servir de frontispice à la belle bible qu'il avait fait copier pour son usage. Ce poème est un éloge de tous les livres de l'Écriture, et, dans sa bible, il était suivi d'une petite préface en prose écrite en lettres d'or. Le second poème du deuxième livre est celui qu'il composa pour mettre à la fin de la même bible, et le

troisième l'hymne *Gloria, laus et honor*, dont l'Église chante les douze premiers vers à la procession du dimanche des Rameaux [1].

Le troisième livre contient douze poèmes du plus haut intérêt historique.

On compte neuf poèmes dans le quatrième livre. Un des principaux est le second, qui traite des sept arts libéraux, dont il fait la description sous la figure d'un arbre avec ses branches. La grammaire forme la racine de l'arbre ; la rhétorique sort d'un côté, puis la dialectique avec les sciences qui lui sont subordonnées, et de l'autre la musique, la géométrie et l'astronomie. Cette description était accompagnée d'une peinture ornée de tous les symboles propres à chaque science. Théodulf aimait les arts ; cette peinture, sa bible aux lettres d'or et l'église de Germini [2], qu'il bâtit sur le plan de la basilique d'Aix-la-Chapelle, l'attestent suffisamment. Il était moins sévère qu'Alcuin dans l'usage des fables poétiques de l'antiquité, dit franchement [3] :

Legimus et crebro Gentilia scripta Sophorum.

et avoue qu'au milieu d'une foule d'inutilités dont les écrits des païens abondent, ils renferment bien des vérités sous l'ombre du mensonge. Quand Théodulf ne l'avouerait pas, on s'apercevrait facilement dans ses vers qu'il avait lu les anciens poètes latins. Ce fut sans doute cette lecture qui donna à son style une supériorité incontestable sur les autres écrivains de son siècle, et en particulier sur celui d'Alcuin. Théodulf avait composé le troisième poème du quatrième livre pour expliquer une machine cosmographique qu'il avait fait peindre dans une des salles de sa maison épiscopale. La machine n'existant plus, la description qu'il en fait est si obscure qu'on n'y comprend à-peu-près rien.

[1] Théodulf composa cet hymne à Angers lorsqu'il y fut exilé sous Hludwig-le-Pieux. Il y décrit la procession générale telle qu'elle se faisait alors, de l'église cathédrale à celle de Saint-Michel-du-Tertre.

Ceux qui croyaient le livre des *Divins Offices* composé par Alcuin, prétendaient que l'hymne *Gloria, laus* ne pouvait être de Théodulf, puisqu'il en est parlé dans cet ouvrage et qu'Alcuin est mort plusieurs années avant l'exil de Théodulf ; mais il est démontré aujourd'hui que le livre des *Divins Offices* n'est pas d'Alcuin, mais d'un auteur postérieur, et Loup de Ferrières dit positivement que l'hymne *Gloria, laus*, est de Théodulf. (Lup., Epist. 20.)

[2] Village près Saint-Benoit-sur-Loire.

[3] Théodulf., lib. 4, carm. 1.

Quoiqu'il n'y ait dans le cinquième livre que trois poèmes et une petite épigramme, il ne laisse pas d'être un des plus estimables des six livres, pour les matières qui y sont traitées. Le premier poème est un discours de consolation sur la mort d'un ami ; le second traite des sept péchés capitaux et ne contient pas moins de trois cents vers, quoiqu'on n'ait pas le commencement. Le troisième est une exhortation aux évêques. L'auteur n'était encore que diacre lorsqu'il la composa, comme les deux vers suivants le donnent à entendre [1].

Parva sed in magnâ cum sim in Levitide turbâ
Pars, placet ut patres quâ queo sorte juvem.

Un recueil de trente pièces fugitives sur différents sujets, presque tous pieux, forme le sixième livre des poésies de Théodulf. La dixhuitième mérite d'être remarquée. Théodulf y attaque les hypocrites et se plaint de l'état de décadence où était l'Église. Le pieux évêque contribua autant qu'aucun autre à l'en tirer.

Plusieurs érudits ont publié dans leurs collections quelques autres pièces de poésie qu'ils attribuent à Théodulf. On ne prête qu'aux riches, et on aurait de la peine à prouver que ces vers lui appartiennent réellement, au moins pour la plupart. Nous croyons qu'on a fait passer sous le nom d'Alcuin et de Théodulf beaucoup de pièces appartenant à Angilbert, abbé de Centule, et surnommé Homère à l'école du Palais, qu'il dirigea après la retraite d'Alcuin.

Les poésies qui appartiennent incontestablement à Angilbert sont : un Éloge du jeune roi d'Italie Pépin [2], une pièce de trente vers composée à la louange des saints Riquier et Éloi, à l'occasion de la dédicace de la grande église de Centule [3]; quelques inscriptions pour cette église conservées dans la chronique d'Hariulf [4]; enfin, la relation de tout ce qu'Angilbert avait fait depuis qu'il était abbé de Centule [5]. Nous croyons que l'Homère du IX.e siècle écrivit davantage.

Il fut gendre de Charlemagne et eut pour fils l'historien Nithard.

[1] Théodulf., lib. 5, carm. 3.

[2] Apud And. Duchêne, Hist. Franc. script., t. II, p. 645.

[3] Inter Carmina Alcuin., 177.

[4] Chron. Centul., auct. Hariulf., apud D. Luc d'Achéri, Spicileg.

[5] Apud Bolland., 18 feb. (V. Mabill., Act. SS. ord. Bened. et Annal. Bened., liv. 26.

Lorsqu'il fut devenu abbé de Centule, il reconstruisit en entier le célèbre monastère de Saint-Riquier, y bâtit trois églises et y établit la psalmodie perpétuelle. Son abbaye fut un des plus beaux monuments du IX.e siècle.

Le Père Mabillon a donné le dessin de l'ancienne abbaye de Saint-Riquier, telle qu'elle avait été rebâtie par saint Angilbert. On peut en tirer cette induction que l'architecture chrétienne, au IX.e siècle, était une imitation de l'architecture romaine. Il est certain qu'à cette époque on étudiait Vitruve [1]. L'art, comme la littérature, ne s'éleva pas sans doute à la hauteur du siècle d'Auguste; mais on peut remarquer dans l'un comme dans l'autre un effort dirigé vers une renaissance romaine [2]. La construction de la basilique d'Aix-la-Chapelle par Charlemagne eut une influence considérable dans la renaissance de l'architecture romaine. Nous donnerons la description de ce monument après avoir terminé nos études sur les ouvrages des hommes les plus remarquables du IX.e siècle.

Parmi eux, Smaragde, abbé du Vieux-Moutier ou Saint-Mihel [3], mérite une place distinguée.

Les plus grands hommes ne sont pas toujours ceux dont on a pris le plus de soin de conserver l'histoire à la postérité; c'est ce qui est arrivé, en effet, pour l'illustre abbé de Saint-Mihel. On ne sait rien ni de sa naissance, ni de son éducation, et la première fois qu'on le voit paraître dans le monde, c'est à l'occasion de la dédicace d'un de ses ouvrages à Charlemagne. Il eut beaucoup de part au renouvellement des études, et s'appliqua principalement à développer dans son monastère la science de la grammaire, si utile pour la transcription correcte des manuscrits. Dans ce but, il commentait à

[1] Eginh., Epist. 30; apud Duchêne. Hist. Franc. script., t. II, p. 701.

[2] Il serait bien possible que plus d'un monument que l'on fait remonter au X.e siècle fût réellement du neuvième. Le X.e siècle n'a presque rien produit, au lieu que le neuvième a produit beaucoup dans les arts comme dans la littérature. On peut prouver que les monuments dont on porte la date au X.e siècle ne sont pas postérieurs à cette époque; mais on ne pourrait prouver qu'ils ne soient pas antérieurs, à part de rares exceptions. Nous serions portés à faire remonter au IX.e siècle la plupart des monuments construits dans le style imité du romain, et que pour cette raison on a très exactement nommé *roman*.

[3] Ce monastère, situé au diocèse de Verdun, était dédié à Saint-Michel, dont on fit par corruption Saint-Mihel. Il avait été fondé au commencement du VIII.e siècle. Il s'est formé en ce lieu une ville du même nom.

ses moines le grammairien Donat [1], et il composa lui-même une grande grammaire latine qui fut célèbre de son temps. Nous retrouverons le docte abbé honoré de la confiance de Charlemagne dans les discussions théologiques qui eurent lieu sous son règne.

Les principaux ouvrages de Smaragde sont intitulés : *La Voie royale* et *Le Diadême des Moines* [2].

La Voie royale est un traité de morale à l'usage des rois. Les idées en sont sages et douces. L'auteur expose les principes de la morale évangélique sans les outrer, mais aussi sans les affaiblir; il appuie ses réflexions sur l'Écriture-Sainte et sur les SS. Pères. On s'aperçoit qu'il les avait beaucoup lus, et il fond leurs maximes dans son ouvrage qui n'en est que l'expression fidèle.

Le Diadême des Moines est un traité de morale à l'usage des personnes consacrées à Dieu. Il dit lui-même qu'il avait recueilli pour faire cet ouvrage tout ce qu'il avait trouvé, dans les SS. Pères, de plus propre à ranimer la piété languissante, à nourrir la ferveur, à inspirer le désir des biens futurs. Smaragde veut que ses religieux lisent en commun tous les soirs quelques passages du *Diadême des Moines*, comme ils lisaient tous les matins quelque chose de la règle de saint Benoît.

On a encore du savant abbé de Saint-Mihel une explication des Épîtres et des Évangiles de tous les dimanches de l'année, un commentaire de la règle de saint Benoît, une lettre écrite au pape Léon III, au nom de Charlemagne, sur la *procession* du Saint-Esprit. Ce fut lui aussi qui rédigea la conférence qui se tint à Rome sur le même sujet, entre le pape et les envoyés du roi. Nous en parlerons dans la suite.

Comme il y eut plusieurs hommes célèbres du nom de Smaragde, tels que saint Ardon-Smaragde, disciple de saint Benoît d'Aniane, et Smaragde, abbé de Lunebourg au x.e siècle, quelques écrivains leur avaient attribué les écrits de l'abbé de Saint-Mihel; les meilleurs critiques les lui ont restitués avec raison.

Smaragde semble avoir surtout cultivé les sciences ecclésiastiques et l'auteur de son épitaphe [3] lui donne le titre de théologien.

[1] Donat vécut au IV.e siècle. La grammaire de Smaragde n'a jamais été imprimée.

[2] D'Acheri, Spicileg.; Biblioth. PP., t. XVI, edit. Lugdun.

[3] Hist. litt. de France, t. IV, p. 441.

Eginbard, que nous avons placé parmi les hommes dignes d'une étude spéciale, avait des connaissances beaucoup plus variées que Smaragde; la Chronique de Fontenelle l'appelle un homme très docte dans toutes les sciences.

Il était de race franke, né peut-être au-delà du Rhin, et s'appelle lui-même « un barbare peu exercé dans la langue des Romains [1]. » Il fut élevé au palais de Charlemagne qu'il appelle son nourricier [2], qui le fit son secrétaire et même son gendre, suivant plusieurs écrivains [3]. Que Charlemagne lui ait donné ou non une de ses filles en mariage, il est certain qu'il eut pour lui une affection toute particulière et que ce fut surtout la reconnaissance qui engagea Eginhard à écrire la vie de ce héros, avec lequel il avait vécu dans une étroite intimité.

« Dès l'instant, dit-il [4], que je fus admis au palais, j'ai vécu avec le roi et ses enfants dans une amitié constante qui m'a attaché à lui, après sa mort comme pendant sa vie, par tous les liens de la reconnaissance; on aurait donc raison de me croire et de me dire bien ingrat, si, oublieux des bienfaits dont il m'a comblé, je ne disais rien des hautes et magnifiques actions d'un prince qui s'est acquis tant de droits à ma gratitude, et si je consentais que sa vie restât comme s'il n'avait jamais existé, sans un souvenir écrit, sans le tribut d'éloges qui lui est dû. »

La vie de Charlemagne par Eginhard est un morceau d'histoire très remarquable, une véritable biographie politique [5], écrite par un homme qui a assisté aux événements et les a compris.

Eginhard commence par exposer l'état de la Gaule franke sous les derniers mérovingiens; il décrit avec soin l'abaissement et l'im-

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., præfat.

[2] *Ibid.*

[3] La Chronique de Lauresheim a fait du mariage d'Eginhard et d'Emma, fille de Charlemagne, une espèce de roman. Eginhard n'en dit rien et ne nomme même pas Emma parmi les enfants de Charlemagne. Il dit même que le roi ne voulut pas marier ses filles. Cependant Eginhard, écrivant à l'empereur Hloter (Epist. 34), l'appelle *son neveu*. On peut appuyer les deux sentiments contraires de fortes preuves. C'est dire qu'on ne parviendra probablement pas à résoudre ce problème historique.

[4] Eginh., Vit. Carol. Magn., præfat.; apud Duchêne; D. Bouquet et ap. Bolland, ad 28 jan.

[5] Guizot, Hist. de la civil. en France, t. II, p. 231.

puissance où ces rois étaient tombés, et part de cette exposition pour raconter l'avènement naturel des karolingiens. Après avoir dit quelques mots sur le règne de Pépin, sur les commencements de celui de Charlemagne, et ses rapports avec son frère Karloman, il entre enfin dans le récit du règne de Charlemagne seul. La première partie de son récit est consacrée aux guerres de ce prince et surtout à ses guerres contre les Saxons. Des guerres et des conquêtes, l'auteur passe au gouvernement intérieur, à l'administration de Charlemagne ; enfin il aborde sa vie domestique, son caractère personnel.

Comme on le voit, la *Vie de Charlemagne* n'est point écrite sans plan ni but ; on y reconnaît une intention, une composition systématique. C'est vraiment une œuvre littéraire conçue et exécutée par un esprit réfléchi et cultivé.

Eginhard composa en outre des annales [1] qui contiennent l'histoire des règnes de Pépin, de Charlemagne et d'une partie de celui de Hludewig-le-Pieux [2] (741 à 829). Il s'y montre bien supérieur aux autres chroniqueurs de son siècle pour la pureté du style et l'exactitude des détails.

Son histoire [3] de la translation de Rome en France des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre, exorcistes, est, selon Baronius, un monument historique digne d'Eginhard. Elle est divisée en quatre livres et suivie d'un poème d'une versification assez médiocre sur le même sujet et qu'on lui attribue.

On donne encore à Eginhard plusieurs autres ouvrages qu'il nous semble peu utile de mentionner ; nous ne pouvons cependant passer sous silence le recueil de ses lettres qui est très important pour l'histoire [4]. Ces lettres sont au nombre de 62. La trentième nous apprend qu'il avait un fils nommé Ussin, qui s'était consacré à Dieu et se livrait avec ardeur à l'étude de l'architecture. Eginhard, artiste aussi distingué qu'écrivain élégant, lui envoya avec sa lettre l'explication des termes techniques employés par Vitruve, comme il le lui avait demandé, et y joignit d'excellents conseils :

[1] Apud And. Duchêne et D. Bouquet.

[2] C'est ainsi qu'on doit écrire le nom de l'empereur appelé autrefois Louis-le-Débonnaire. Thegan, son historien contemporain, l'appelle Ludewic-*us*, et dans un grand nombre d'auteurs contemporains, on trouve avant *l* le signe de l'aspiration H ou C. Ermold, poète-historien contemporain, donne l'étymologie de ce mot : *Hlut*, fameux ; *wig*, guerrier.

[3] Apud Bolland., ad diem 2 jun.

[4] Apud And. Duchêne, t. II.

« Mon cher fils, lui dit-il [1], je t'ai engagé à étudier avec ardeur ; mais la grammaire, la rhétorique et les études des autres arts libéraux sont vaines, nuisibles même aux serviteurs de Dieu, si, par la grâce divine, ils ne sont bien affermis dans la vertu. La science enfle, mais la charité édifie. J'aimerais mieux te voir mort qu'orgueilleux et vicieux ; car le sauveur ne nous a point ordonné de savoir qu'il eût fait ses miracles, mais d'apprendre de lui la mansuétude et l'humilité du cœur. Je t'ai souvent donné ces conseils, puisses-tu les mettre en pratique.

» Je t'envoie les mots et les noms obscurs des livres de Vitruve dont j'ai pu me souvenir. »

Les connaissances d'Eginhard en architecture l'avaient fait choisir par Charlemagne pour être l'intendant, l'inspecteur des monuments royaux. Walafrid-Strabon, dans une petite pièce de vers consacrée à la louange de cet homme célèbre, assure que, malgré sa petite taille, on admirait en lui les talents des plus grands hommes, et que la connaissance qu'il avait des beaux-arts en avait fait un autre Beseléel. D. Mabillon [2] conjecture avec fondement que l'ancien plan du monastère de Saint-Gal qu'il a fait graver dans ses *Annales* a été levé par Eginhard. Il porte le même jugement des vers dont il était accompagné. Ce sont ordinairement des monostiques, quelquefois des distiques ou des quatrains destinés à être placés au-dessus des autels, dans le baptistère, l'appartement des hôtes et des pauvres, dans les classes et jusque dans les moindres officines.

C'était la coutume à cette époque de mettre dans les églises et les monastères beaucoup d'inscriptions.

Il est probable qu'Eginhard, si distingué par ses connaissances artistiques, aida Charlemagne dans la confection du plan de la basilique d'Aix-la-Chapelle, le plus beau monument élevé au IX.e siècle. Il nous a conservé sur cette basilique quelques détails que nous complèterons par le récit du moine de Saint-Gal sur le même sujet.

« Charlemagne, dit Eginhard [3], bâtit à Aix-la-Chapelle une basilique d'une grande beauté, l'enrichit d'or, d'argent et de magni-

[1] Eginh., Epist. 30.

[2] Mabill., Annal. Bened., t. II.

[3] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 8. — La basilique d'Aix-la-Chapelle était dédiée à la Sainte Vierge et construite avec un art admirable. (*Ibid.* c. 5.)

fiques candelabres, l'orna de portes et de cancels d'airain massif. Comme il ne pouvait tirer d'ailleurs des colonnes et des marbres pour cet édifice, il en fit venir de Rome et de Ravenne. »

» Cette basilique, dit le moine de Saint-Gal [1], fut bâtie sur les plans de Charlemagne. Il en avait conçu l'idée et la fit exécuter en peu de temps. Dans ce but, il appela de tous les pays en-deçà des mers, des maîtres et des ouvriers habiles dans les arts de tout genre, mit à leur tête et préposa à l'exécution de l'ouvrage un abbé, le plus habile d'entre eux [2].

» On distinguait parmi les ouvriers un moine de Saint-Gal nommé Tanchon, qui surpassait tous les autres pour les ouvrages d'airain et de verre. Tanchon ayant fondu une très bonne cloche dont le roi admirait beaucoup le son, ce maître passé dans l'art de travailler l'airain lui dit : « Seigneur roi, ordonnez qu'on m'apporte beaucoup » de cuivre, et, pour que je puisse le purifier parfaitement à la fonte, » faites-moi donner, au lieu d'étain, autant d'argent qu'il est néces- » saire, cent livres pesant au moins, et je vous ferai une cloche telle » que l'autre sera muette en comparaison. » Karl, qui était le plus libéral des rois et qui n'attachait point son cœur aux richesses quoiqu'il en eût de grandes, ordonna de fournir à l'ouvrier ce qu'il demandait. Ce misérable l'ayant reçu, s'en alla tout joyeux, purifia le cuivre avec soin, y mêla de l'étain également bien purifié au lieu d'argent, fabriqua, avec ce métal altéré et en peu de temps, une cloche bien supérieure à l'autre, en fit l'épreuve et la présenta au roi. Celui-ci, satisfait de la forme incomparable de cette cloche, voulut qu'on y attachât sur-le-champ le battant et qu'on la suspendît dans le clocher. Elle y fut bientôt. Alors, le gardien de l'église, les chapelains et même les hommes de service s'efforcèrent à l'envi et tour-à-tour de tirer quelque son de la cloche. Leurs efforts furent inutiles. Alors, Tanchon, saisissant la corde, la tira avec force, et voici que le battant se détachant tout-à-coup, tomba sur sa tête déjà chargée d'iniquités et entraîna avec lui jusqu'à terre les intestins du coupable. »

[1] Monach. Sangall., De Gest. Carol. Magn., lib. 1, c. 30, 31.

[2] On ignore le nom de cet abbé qui était fort habile, mais un fripon. Les ouvriers employés à la construction de l'édifice avaient été forcés de quitter leur pays et comme enrôlés. L'abbé leur accordait la liberté de s'en retourner moyennant une rançon. Il remplit ainsi sa maison de richesses. On vint lui dire un jour que le feu était à sa maison ; il y courut, voulut sauver ses richesses et périt dans les flammes.

Ce récit a un tout autre intérêt que celui de l'anecdote qui lui sert de canevas. Il nous apprend que la basilique d'Aix-la-Chapelle fut surmontée d'un clocher, et donne à entendre que les cloches étaient, sous le règne de Charlemagne, d'un usage à-peu-près général. Nous croyons que dès le VI.e siècle [1] on commença à s'en servir dans l'Eglise Gallo-Franke ; au moins Fortunat nous parle-t-il d'une tour élevée au-dessus de la basilique construite à Nantes par l'évêque Félix. Dans la *Vie de saint Bonitus,* évêque d'Arvernie à la fin du VII.e siècle, il est fait mention d'un beau clocher élevé sur l'église du monastère de Manlieu. Dans le courant du VIII.e siècle, les cloches devinrent d'un usage si général, qu'on peut raisonnablement supposer qu'on ne construisit pas alors une seule église sans tour ou clocher.

Nous tenions à constater l'origine de cette construction inséparable aujourd'hui de l'Eglise chrétienne et qui eut, pour les progrès de l'architecture religieuse, une si grande et si heureuse influence.

La basilique d'Aix-la-Chapelle, dans la construction de laquelle Charlemagne voulut surpasser les anciens édifices des Romains [2], pour laquelle il fit venir des marbres et des colonnes d'Italie, dut nécessairement donner aux arts une nouvelle impulsion, en mettant sous les yeux des artistes franks des modèles parfaits des arts romain et byzantin. Les pierres de taille qui furent employées à sa construction furent tirées des fortifications de Verdun que Charlemagne fit démolir pour punir l'infidélité de l'évêque [3]. Les colonnes de marbre et les mosaïques étaient des débris de l'ancien palais impérial de Ravenne [4].

Les arts furent encouragés par Charlemagne aussi bien que les

[1] On croit que ce fut au V.e siècle que l'on commença à se servir de cloches pour convoquer les fidèles aux offices. Elles furent d'abord peu fortes et on n'eut pas besoin d'un édifice particulier pour les loger. Quelques auteurs ont cru que le premier clocher avait été construit par le pape Sabinien, au commencement du VII.e siècle. Nous croyons qu'il y en eut dès le VI.e siècle dans l'Église Gallo-Franke.

[2] Monach. Sangall., De Gest. Carol. Magn., lib. 1, cap. 30.

[3] Chron. Hugon. Flavin., apud Labb., Biblioth., t. I.

[4] Epist. Adr. pap. ad Carol., apud Sirm., t. II, p. 93; Cod. Carol., Epist. 67. — Les débris de ce palais mêlèrent nécessairement quelques idées de l'art byzantin à l'art romain. On trouve ce mélange d'idées dans les peintures des manuscrits.

sciences. Un passage d'Eginhard [1], qu'on n'a pas assez remarqué, nous apprend que ce grand roi donna surtout ses soins à faire reconstruire dans toute l'étendue de son royaume les églises qui tombaient en ruines par vétusté. Il obligea les évêques et les abbés qui en étaient chargés à les rebâtir, et veilla de près à l'exécution de ses ordres.

En passant en revue les ouvrages des hommes qui eurent le plus de part au mouvement intellectuel sous Charlemagne, nous avons constaté un grand progrès dans la reproduction exacte des manuscrits et dans les études des sciences et arts.

Charlemagne fut le centre et comme le principe de ce progrès. Sa vaste intelligence embrassait tout ; il encourageait non seulement les hautes études théologiques et philosophiques, la littérature et les arts, mais les sciences et surtout les mathématiques, l'astronomie, l'histoire, la philologie. Le moine de Saint-Gal nous raconte ainsi ses efforts pour ressusciter la musique religieuse :

« Karl, dit-il [2], dévoré d'un zèle infatigable pour le service de Dieu, pouvait se féliciter d'avoir, autant qu'il était possible, atteint l'accomplissement de ses vœux pour l'étude des lettres ; il se désolait cependant que des provinces entières, les campagnes et les villes même ne s'accordassent pas sur la manière de louer Dieu, c'est-à-dire dans les modulations du chant. »

Après avoir rapporté comment Charlemagne avait reçu des chantres de Rome [3], le moine de Saint-Gal continue ainsi :

« Les clercs dont on vient de parler furent à peine sortis de Rome qu'ils délibérèrent entre eux sur les moyens de varier tellement leur chant qu'il ne pût jamais y avoir sur ce point ni unité, ni accord dans le pays des Franks. A leur arrivée cependant, le roi les accueillit favorablement et les répartit dans les villes les plus considérables de ses États ; mais dans chacune des provinces qui leur

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 5. — Ce passage confirme notre remarque sur l'époque de la plupart de nos églises romanes.

[2] Monach. Sangall., De Gest. Carol. Magn., lib. I, c. 10, 11.

[3] Le moine de Saint-Gal dit que ce fut le pape Étienne qui envoya douze chantres à Charlemagne. Il se trompe et il a confondu deux époques. Comme il n'écrivait qu'à la fin du IX.e siècle et qu'il était fort ignorant sur la chronologie, il lui fut très facile de commettre cette erreur. Il a confondu les chantres envoyés par Étienne à Pépin avec ceux que donna le pape Adrien à Charlemagne.

aux vents des noms nouveaux [1], et promulguait ces Capitulaires que l'on peut placer sans crainte à côté du Code théodosien.

Vaste et étonnant génie, Charlemagne groupe autour de sa magnifique personnification tout le mouvement intellectuel ; il le crée, le seconde, le dirige. Les lettres, les sciences, les arts, la législation, il n'oublie rien, et poursuit énergiquement la renaissance romaine qu'il a entreprise. « Le très glorieux Karl, dit le moine de Saint-Gal [2], voyait l'étude des lettres fleurir dans tout son royaume, mais il déplorait qu'elle n'atteignît pas à la perfection dont les anciens Pères avaient laissé des modèles. Dans sa douleur, il formait des vœux plus grands qu'il n'était permis à un simple mortel, et disait : « Oh ! plût » au Ciel que j'eusse douze clercs aussi doctes, aussi profondément » versés dans toutes les sciences que Jérôme et Augustin ! » Albinus [3], homme très savant, mais qui se considérait avec raison comme un ignorant en comparaison de ces docteurs, fut saisi d'indignation en entendant Karl exprimer son désir. « Le Créateur du » ciel et de la terre, lui dit-il, n'a eu que deux hommes comme » ceux-là, et toi tu en voudrais douze ? »

Charlemagne n'eut certainement pas des hommes comparables au profond interprète des Écritures et au plus grand philosophe de l'Église ; cependant il fut entouré d'un brillant cortége d'hommes illustres, dont les travaux donnèrent la première impulsion à la civilisation moderne [4].

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., lib. 1, c. 8.

[2] Monach. Sangall., De Gest. Carol. Magn., lib. 1, c. 9.

[3] C'est-à-dire Alcuin.

[4] M. Michelet (Hist. de France) ne trouve que du pédantisme dans les auteurs du règne de Charlemagne. Nous y avons trouvé une science profonde et variée, et le pédantisme n'est que dans leur style généralement affecté et prétentieux.

III.

LÉGISLATION ECCLÉSIASTIQUE DE CHARLEMAGNE.

Les plaids généraux et les Capitulaires. — Autorité ecclésiastique de Charlemagne. — 1.° Capitulaires relatifs aux personnes ecclésiastiques. — Les évêques. — Leurs devoirs vis-à-vis des peuples. — Évêques guerriers. — Devoirs des prêtres. — 2.° Capitulaires relatifs aux choses ecclésiastiques. — Des sacrements. — Du dimanche. — Des fêtes d'obligation. — Du jeûne et de l'abstinence. — Des églises. — Des biens ecclésiastiques. — Des superstitions. — 3.° Capitulaires relatifs aux jugements ecclésiastiques. — La juridiction du métropolitain et du concile provincial. — Pouvoir des évêques dans le jugement des clercs et des laïques. — Leur autorité et celle des comtes. — Quelques réglements pour les moines et les religieuses. — Commencements de la réforme de l'état religieux. — Saint Benoît d'Aniane et le duc Guillaume. — Un mot sur les fausses décrétales.

Charlemagne ne déploya pas moins d'activité pour les réformes législatives que pour le progrès intellectuel. Il tint fréquemment de ces grandes assemblées nationales [1] qui existaient déjà sous les mérowingiens, mais qu'il sut rendre plus fécondes, et qui furent pour lui un puissant moyen de gouvernement. On appelait ces assemblées plaids, comices, synodes, etc., etc. Les évêques, les gouverneurs des provinces, les comtes, tous les notables de la nation s'y réunissaient, et, sous la diretcion de Charlemagne, travaillaient à ces réglements, à toutes ces réformes sociales qu'on désigne sous le nom général de *Capitulaires*.

Adalhard, abbé de Corbie, parent et intime confident de Charlemagne, avait écrit un traité intitulé *De Ordine Palatii*, destiné à faire connaître l'intérieur du gouvernement, et spécialement des assemblées générales. Ce traité n'existe plus, mais Hincmar [2], vers la fin du IX.e siècle, l'a reproduit en grande partie dans une de ses lettres. Nous devons recueillir les renseignements qu'il nous a transmis sur ces réunions, où les évêques exerçèrent une si haute influence.

« La coutume était de tenir chaque année deux assemblées : la

[1] Les chroniqueurs mentionnent trente-cinq des assemblées générales qui se tinrent sous Charlemagne. Il y en eut un bien plus grand nombre, et dans presque toutes on fit quelques réglements ecclésiastiques. Il se tint en outre cinq conciles provinciaux très célèbres : à Arles, Mayence, Reims, Tours, Châlons-sur-Saône.

Le P. Sirmond a recueilli les actes de ces conciles et les principales lois ecclésiastiques contenues dans le recueil des Capitulaires. Nous suivrons l'ouvrage de ce savant jésuite : *Concilia antiqua Galliæ*, t. II, pag. 64 ad 326.

[2] Hincm., op., t. II, p. 201 et seq.

première avait lieu au printemps [1]; on y réglait les affaires de tout le royaume, et il n'était jamais permis de s'écarter des décisions qu'on y avait prises sans une impérieuse et universelle nécessité. Les grands de l'État, soit clercs, soit séculiers, se rendaient à cette assemblée; les plus considérables pour prendre et arrêter les décisions; les moins considérables pour recevoir ces mêmes décisions, quelquefois même pour en délibérer aussi et les confirmer, non par autorité, mais en donnant leur avis [2].

» La seconde assemblée, dans laquelle on recevait les dons généraux du royaume, se tenait seulement avec les seigneurs les plus importants qui avaient été convoqués à l'assemblée précédente et avec les principaux conseillers. On y traitait d'abord des affaires de l'année suivante, si, parmi elles, il en était dont il fut nécessaire de s'occuper à l'avance; puis on délibérait sur celles qui pouvaient être survenues dans l'année courante, auxquelles il fallait pourvoir provisoirement et sans retard. Par exemple, si quelques marquis [3] avaient conclu des trèves avec les peuples voisins, on examinait ce qu'il y aurait à faire après l'expiration des trèves, et s'il convenait de les renouveler; si, sur quelque point de l'empire, la guerre paraissait imminente, on voyait s'il valait mieux commencer ou attendre les hostilités; si la paix, au contraire, paraissait se rétablir sur un point du royaume, on avisait aux moyens d'assurer la tranquillité. Ainsi, les seigneurs délibéraient sur ce que pouvaient exiger les affaires de l'avenir; une fois les mesures convenables trouvées, elles étaient tenues si secrètes, qu'avant l'assemblée générale on n'en avait pas plus de connaissance que si personne ne s'en fût occupé.

» Si quelque mesure était nécessaire, soit pour satisfaire les seigneurs absents, soit pour calmer ou enflammer l'esprit des peuples, on en délibérait, on l'arrêtait du consentement des assistants; la mesure était ensuite exécutée, de concert avec eux, par les ordres du roi.

» Dans l'une ou l'autre des deux assemblées, on soumettait à l'examen et à la délibération des grands déjà désignés les articles de

[1] On l'appelait d'abord le *Champ de Mars*, parce qu'elle se tenait au mois de mars. Pépin la mit au mois de mai, d'où elle prit le nom de *Champ de Mai*.

[2] C'était une réminiscence des conciles catholiques, où les prêtres et docteurs sont appelés pour donner leur avis mais non pour juger.

[3] On appelait marquis ou *marchio* le gardien des *marches* ou frontières.

lois nommés *Capitula*, que le roi lui-même avait rédigés, et dont la nécessité lui avait été inspirée de Dieu dans l'intervalle des réunions. Après avoir reçu ces communications, les grands en délibéraient pendant un, deux ou trois jours, ou plus, selon l'importance des affaires. Les messagers du palais, allant et venant, recevaient les questions et reportaient les réponses; aucun étranger n'approchait du lieu de la réunion jusqu'à ce que le résultat des délibérations pût être mis sous les yeux du prince, qui, alors, avec la sagesse qu'il avait reçue de Dieu, adoptait une résolution à laquelle tous se soumettaient. Les choses se passaient ainsi pour un, deux Capitulaires, ou un plus grand nombre, jusqu'à ce que, avec l'aide de Dieu, toutes les choses nécessaires eussent été réglées.

» Les délibérations se faisaient ainsi en l'absence du prince qui, pendant ce temps-là, se montrait à la multitude accourue pour l'assemblée générale. Il recevait les présents, saluait les grands, s'entretenait avec ceux qu'il voyait rarement; témoignant aux anciens un intérêt affectueux; s'égayant avec les plus jeunes; se montrant le même envers les ecclésiastiques et envers les séculiers.

» Cependant, si ceux qui délibéraient sur les matières soumises à leur examen, en manifestaient le désir, le roi se rendait auprès d'eux, y restait aussi long-temps qu'ils le voulaient, et là, ils lui rapportaient avec une entière familiarité ce qu'ils pensaient de toutes choses, et quelles étaient les discussions amicales qui s'étaient élevées entre eux. Je ne dois pas oublier de dire que si le temps était beau, tout cela se passait en plein air; sinon, dans plusieurs bâtiments distincts où ceux qui avaient à délibérer sur les propositions du roi étaient séparés de la multitude des personnes venues à l'assemblée, et alors les hommes les moins considérables ne pouvaient entrer. Les lieux destinés à la réunion des seigneurs étaient divisés en deux parties, de telle sorte que les évêques, les abbés, les clercs élevés en dignité pussent se réunir sans aucun mélange de laïques. De même les comtes et les autres principaux de l'État se séparaient dès le matin du reste de la multitude. Lorsqu'ils étaient tous réunis, les clercs de leur côté, les laïques du leur, se rendaient dans la salle qui leur était désignée et où on leur avait fait préparer honorablement des siéges. Lorsque les seigneurs laïques et ecclésiastiques étaient ainsi séparés de la multitude, il demeurait en leur pouvoir de siéger ensemble où séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières ou mixtes. De même, s'ils voulaient faire venir quelqu'un, soit pour demander des aliments,

soit pour faire quelque question, ils le pouvaient. Ainsi se passait l'examen des affaires que le roi proposait aux délibérations.

» Le roi, pendant cet examen, demandait à ceux qui étaient venus au plaid, ce qu'ils avaient à lui apprendre sur la partie du royaume d'où ils venaient. Il était étroitement recommandé à tous de s'enquérir, dans l'intervalle des assemblées, de ce qui se passait au-dedans ou au dehors du royaume; ils devaient chercher à le savoir des étrangers comme des nationaux, des ennemis comme des amis; quelquefois par le moyen d'envoyés, et sans s'inquiéter beaucoup de la manière dont étaient acquis les renseignements. Le roi voulait savoir si dans quelque partie du royaume le peuple était agité, quelle était la cause de son agitation, s'il était survenu quelque désordre dont il fut nécessaire d'occuper le conseil général, et autres détails semblables. Il cherchait aussi à connaître si quelqu'une des nations soumises voulait se révolter, si quelqu'une de celles qui s'étaient révoltées semblait disposée à se soumettre, si celles qui étaient encore indépendantes menaçaient d'attaquer le royaume. »

C'était ainsi qu'il apprenait les révoltes incessantes des Saxons, et qu'aussitôt après les plaids généraux, où la nouvelle lui était apportée, il courait aux rives du Weser.

D'après le tableau des plaids généraux que nous a tracé Hincmar, il est facile d'en apprécier le véritable caractère. Ils n'étaient réellement que les *conseils de Charlemagne*. Il y avait l'initiative et c'était lui qui adoptait le résultat des délibérations. Tout émanait de lui et y revenait; les *capitula* étaient rédigés par lui ou en son nom; il sollicitait l'examen, les conseils, mais se réservait d'adopter les modifications qu'on avait cru devoir y apporter et de les publier. Les ecclésiastiques déployèrent plus d'activité que les laïques dans les assemblées générales, et ils avaient plus d'influence sur Charlemagne à cause de leurs lumières; cependant *l'autorité* des ecclésiastiques n'y était réellement que de *l'influence*, et Charlemagne était le chef véritable de l'Église Franke, sous le contrôle de la papauté. Il promulguait les lois religieuses aussi bien que les lois civiles; correspondait directement avec les papes sur les réformes à introduire dans le clergé, dans les cérémonies religieuses et la discipline ecclésiastique; dirigeait les discussions dogmatiques, nommait aux siéges épiscopaux comme bon lui semblait, surveillait les évêques comme ses comtes et ses marquis; mettait leur science à l'épreuve en leur posant des questions dont les réponses devaient lui être adressées; les convoquait en concile, leur désignait les jours où

ils devaient prêcher, et envoyait des seigneurs de son palais s'informer si ses ordres avaient été exécutés, comme il envoyait ses *missi dominici* contrôler les jugements des comtes et des autres magistrats[1]. L'union de l'Église et de l'État fut définitivement constituée

[1] Quelques anecdotes du moine de Saint-Gal confirmeront toutes ces assertions. Après avoir raconté l'examen que Charlemagne avait fait subir aux élèves de Clément et les encouragements qu'il avait donnés aux enfants d'humble condition, « Karl, ajoute le moine (lib. 1, c. 4), fit chef suprême et écrivain de sa chapelle un des élèves pauvres dont j'ai parlé. Les rois franks donnaient le nom de *chappelle* à leur sanctuaire, à cause de la *chappe* de saint Martin qu'ils avaient coutume de porter dans toutes leurs guerres pour leur défense et pour triompher des ennemis. Un jour qu'on annonça la mort d'un certain évêque au très prudent Karl, il demanda si cet évêque avait envoyé devant lui dans l'autre monde quelque chose de ses richesses et du fruit de ses travaux : « Seigneur, répondit le messager, pas plus de deux livres d'argent. » Le jeune homme dont il est parlé plus haut entendant cela, ne put se retenir, et poussant un profond soupir, il s'écria malgré lui : « Voilà un bien léger viatique » pour un si long voyage. » Karl, le plus prudent des hommes, après avoir réfléchi un instant, dit à ce clerc : « Crois-tu que si je te donnais cet évêché, tu au» rais soin de te préparer de plus amples provisions pour ce long voyage ? » Celui-ci, dévorant ces paroles de Karl comme des raisins précoces qui lui seraient tombés dans la bouche, se jeta sur-le-champ aux pieds du roi et dit : « Seigneur, » cela dépend de la volonté de Dieu et de votre puissance. — Cache-toi, répon» dit Karl, sous ce rideau qui est derrière moi, et apprends combien tu as de » rivaux pour cet honneur. » Aussitôt que la nouvelle de la mort de l'évêque fut connue, les palatins (officiers du palais), toujours à l'affût des malheurs et de la mort du prochain, se donnèrent mille peines et travaillèrent à l'envi les uns des autres à faire agir les amis de l'empereur pour obtenir l'évêché vacant. L'empereur tint bon et dit qu'il ne voulait pas manquer de parole au jeune homme à qui il l'avait promis. Enfin, la reine Hildegarde, après avoir inutilement lancé en avant les grands du royaume, vint elle-même demander l'évêché pour son clerc. Le roi reçut sa demande du ton le plus gracieux, l'assura qu'il ne voulait et ne pouvait rien lui refuser, mais qu'il ne se pardonnerait pas de tromper son jeune clerc. Comme toutes les femmes qui veulent l'emporter sur la volonté de leur mari, la reine dissimula son dépit, adoucit sa voix qu'elle avait naturellement forte et s'efforça, par ses caresses, d'amollir l'ame inébranlable de Karl : « Seigneur, mon roi, dit-elle, pourquoi perdre un évêché en le donnant à cet » enfant. Mon très doux seigneur, ma gloire, mon appui, je vous en prie, » donnez-le à mon clerc. » A ces mots, le clerc qui était caché derrière le rideau s'écria sans abandonner le poste où Karl l'avait mis : « Tenez bon, sei» gneur roi, et ne laissez personne vous enlever un pouvoir que Dieu vous a » donné. » Alors Karl ordonna à son clerc de se montrer et lui dit : « Reçois cet » évêché et fais en sorte d'envoyer devant moi et devant toi de grandes provi» sions et un bon viatique pour le long voyage. » Le moine de Saint-Gal raconte à son chapitre 4 une histoire du même genre et aussi caractéristique. Nous trouvons celle-ci au chapitre 5 :

et organisée sous Charlemagne. Ce fut l'ouvrage de la papauté, comme nous avons eu déjà occasion d'en faire la remarque.

« Un autre évêque étant mort, Karl lui donna pour successeur un certain jeune homme. Celui-ci, tout content, se disposa à partir; ses valets lui amenèrent un cheval et lui préparèrent, pour qu'il se mît en selle, un escabeau, comme il convient à la gravité épiscopale. Indigné qu'on le traitât en infirme, le jeune homme sauta si vivement sur son cheval qu'il eût grand peine à se retenir et à ne pas tomber de l'autre côté. Le roi, qui vit ce qui se passait de la balustrade du palais, fit venir le jeune homme et lui dit : « Mon brave, tu es vif et agile; tu sautes bien et tu as bon jarret. Or, tu le sais, la paix de notre empire est continuellement troublée par une multitude de guerres. J'ai besoin auprès de moi d'un clerc comme toi, reste donc pour être le compagnon de mes fatigues, puisque tu peux monter si lestement à cheval. »

« Le très prudent Karl, dit encre le moine de Saint-Gal (lib. 1, c. 14), ne donna jamais à aucun évêque, si ce n'est pour de très graves raisons, des abbayes ou des églises dépendantes du domaine royal. Quand ses conseillers ou ses amis lui demandaient pourquoi il en agissait ainsi : « C'est qu'avec la métairie attachée à cette abbaye ou à cette église, je me fais un vassal souvent plus fidèle et meilleur que tel évêque ou tel comte. »

Il faudrait encore rapporter ce récit où le moine de Saint-Gal met en scène un évêque qui apprend l'arrivée de Charlemagne et se met à courir çà et là comme une hirondelle, afin de faire nettoyer toutes les rues de sa cité épiscopale; ou cet autre où il parle d'un évêque qui n'eut qu'un morceau de fromage à offrir au roi, et qui, dans la crainte de perdre son siége épiscopal, se donne mille peines pour envoyer deux caisses de fromage chaque année à Aix-la-Chapelle (c. 16, 17). Ces anecdotes grotesques, si on veut, peignent bien les sentiments de ces évêques qui regardaient vraiment Charlemagne comme leur chef. Au chapitre 18, le même moine de Saint-Gal raconte que Charlemagne se servit d'un Juif pour jouer et duper un évêque amateur passionné des choses rares. Le Juif vint trouver l'évêque et parvint à lui vendre à un prix énorme un rat embaumé qu'il lui assura être un animal merveilleux qu'il apportait de la Judée. Charlemagne ayant fait assembler les évêques qui étaient au palais, leur donna à cette occasion une fort bonne leçon sur l'emploi des richesses.

« Le très religieux Karl, dit encore le même historien (lib. 1, c. 20) ordonna que dans toute l'étendue de son vaste royaume, tous les évêques prêcheraient dans leur basilique épiscopale, et que ceux qui ne le feraient pas seraient dépouillés de leur évêché. » Il raconte après ce préambule l'histoire d'un évêque que cet ordre troubla profondément et qui ne put dire que des sottises devant un nombreux auditoire accouru pour assister à un spectacle si nouveau. Ceux que Charlemagne avait envoyés pour juger de l'éloquence de l'évêque en rendirent bon témoignage; car, après la messe, ils avaient pris leur part d'un festin magnifique auquel avaient concouru tous les cuisiniers, bouchers, pâtissiers et charcutiers de la ville.

Plusieurs autres anecdotes que nous a conservées le curieux moine de Saint-Gal ne prouveraient pas avec moins d'évidence la vérité du titre d'*évêque des évêques* qu'il lui donne au 27.e chapitre de son ouvrage : *Episcoporum episcopo religiosissimo Karolo notissimum fieret*, etc., etc.

Il faut le dire à la gloire de Charlemagne, il se laissa diriger par les papes dans l'exercice de sa puissance ecclésiastique, prit leurs conseils et ne travailla réellement dans ses Capitulaires qu'à rétablir l'ancienne législation ecclésiastique dans sa pureté primitive. Un grand nombre de ses Capitulaires ne sont même que des extraits des vénérables conciles de Nicée, de Sardique, d'Antioche, de Laodicée et des autres qui constituaient le corps de l'ancien droit ecclésiastique.

Pour mettre de l'ordre dans cette esquisse de ces immenses travaux législatifs dont il ne nous reste qu'une faible partie[1], nous suivrons l'ordre adopté généralement dans les traités de droit canonique, et nous donnerons textuellement les principaux *capitulaires* relatifs aux personnes, aux choses et aux jugements ecclésiastiques.

1.° Capitulaires relatifs aux personnes ecclésiastiques.— On adopta au plaid d'Aix-la-Chapelle[2] le capitulaire suivant sur les devoirs des évêques :

« Que les évêques examinent soigneusement dans leurs diocèses si leurs prêtres ont conservé la vraie foi ; administrent le baptême catholique et comprennent bien les prières des messes ; s'ils chantent les psaumes dignement et suivant les divisions des versets ; s'ils comprennent l'Oraison dominicale et s'ils l'expliquent dans leurs prédications, car il faut que chacun sache ce qu'il demande à Dieu. Les évêques doivent veiller aussi à ce que tous chantent le *Gloria Patri* avec respect, et que le prêtre lui-même chante avec tout le peuple le cantique des anges : *Sanctus, sanctus*, *sanctus*.

» Il nous a plu, dit Charlemagne en s'adressant aux évêques[3], d'avertir Votre Révérence, que chacun de vous, dans son diocèse, doit veiller à ce qu'on y ait pour l'Église de Dieu le respect qui lui est dû ; que les autels soient vénérés ; qu'on ne profane ni la maison de Dieu, ni les autels, ni les vases sacrés ; que les sacrifices sancti-

On trouve des preuves de la puissance directe de Charlemagne sur l'Église dans les préfaces des conciles de Reims, de Tours, de Châlons (apud Sirm., t. II, p. 288, 295, 306), et surtout dans les recommandations qu'il donne à différentes époques aux *missi dominici* qui devaient surveiller les clercs comme les laïques. (Apud Sirm. op., cit., p. 244 et seq.)

[1] Baluze a publié ce qui en reste dans son Recueil des Capitulaires des deux premières races des rois franks ; 2 vol. in-fol.

[2] Capitul. Aquisgran., c. 10 ; apud Sirm., t. II, p. 151.

[3] *Ibid.*, c. 71.

fiés[1] soient reçus avec beaucoup de soin par ceux qui en sont dignes, ou conservés respectueusement ; qu'on ne s'occupe pas dans l'église d'affaires séculières où de vains discours, car la maison de Dieu est une maison de prières et non une caverne de voleurs ; enfin, que les fidèles soient attentifs et recueillis lorsqu'ils viennent aux solennités des messes, et qu'ils ne sortent pas avant d'avoir reçu la bénédiction sacerdotale.

» Nous demanderons encore à Votre Grandeur[2], d'avoir soin que les ministres de l'autel honorent leur ministère par leurs vertus ; que les chanoines[3] et les moines observent bien leur règle. Nous vous conjurons de veiller à ce qu'ils aient une vie pieuse, digne d'éloges comme le Seigneur l'a recommandé dans l'Évangile : « Que » votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes » œuvres et qu'ils glorifient votre père qui est dans les cieux. » Nous voulons que les clercs et les moines réunissent autour d'eux non seulement les enfants de basse extraction, mais les fils des hommes libres ; qu'ils établissent des écoles pour apprendre à lire à ces enfants ; et que dans les évêchés et les monastères on étudie les psaumes, les notes, les chants, le calcul et la grammaire ; de plus, qu'on y ait des livres catholiques bien purgés de fautes ; car il arrive souvent qu'on désire prier Dieu comme il faut et qu'on fait de mauvaises prières à cause des fautes qui se trouvent dans les livres. Ne laissez pas vos jeunes élèves faire des fautes en lisant ou en écrivant, et si vous avez besoin d'un évangile, d'un psautier ou d'un missel, n'en confiez la transcription qu'à des hommes faits et bons écrivains. »

On voit que les écoles étaient tenues par les clercs, sous l'inspection de l'évêque, et qu'on y recevait particulièrement les enfants pauvres. Nous avons cité ailleurs le passage du Capitulaire de Théodulf où ce savant évêque ordonne à ses clercs d'établir des écoles.

Dans le quatre-vingt-deuxième article du Capitulaire d'Aix-la-Chapelle[4], Charlemagne recommande aux évêques l'instruction religieuse du peuple.

« Vous devez, très aimés et vénérables pasteurs et recteurs des Églises de Dieu, faire attention que les prêtres que vous envoyez

[1] C'est-à-dire la sainte Eucharistie.

[2] Capitul. Aquisgran., c. 72

[3] Il faut entendre par ce mot les clercs vivant sous une règle.

[4] Capitul. Aquisgran., c. 82 ; apud Sirm., t. II, p. 155.

dans vos diocèses pour régir et enseigner dans les églises le peuple de Dieu, prêchent avec justesse et convenablement. N'en laissez aucun prêcher des choses nouvelles et non canoniques, des dogmes de leur invention et non conformes au Saintes-Écritures. Vous-mêmes, prêchez des choses justes, utiles, qui puissent servir pour la vie éternelle, et enseignez aux autres à faire de même [1]. »

Charlemagne insiste souvent, dans ses Capitulaires, sur l'obligation pour les évêques et les prêtres d'enseigner la religion et de s'instruire eux-mêmes [2]. Dans les instructions [3] qu'il donnait à ses *missi dominici* chargés d'inspecter les églises, il leur recommandait d'examiner si les évêques et les prêtres connaissaient les canons, s'ils prêchaient assidûment les peuples confiés à leurs soins; si les évêques faisaient dans leurs diocèses des visites pastorales et s'informaient de tous les crimes qui s'y étaient commis, afin d'y porter remède.

Le concile qui se tint à Tours, par les ordres de Charlemagne, trace ainsi aux évêques leurs devoirs [4] :

« Que tous les évêques s'appliquent à lire la parole de Dieu; que non seulement ils lisent souvent l'Évangile et les Épitres du bienheureux apôtre Paul, mais qu'ils cherchent, autant que possible, à les savoir par cœur; que les commentaires des SS. Pères leur soient familiers, ainsi que les autres livres canoniques. Il n'est permis à aucun évêque d'ignorer les canons et le livre *pastoral* du bienheureux pape Grégoire. Chacun doit se considérer dans ce livre comme dans un miroir, et travailler avec zèle à instruire le troupeau qui lui a été confié; il doit, dans sa vie, ses habitudes, ses manières, sa conversation, servir de modèle à ses brebis, afin qu'en voyant ses bonnes œuvres, elles glorifient Dieu le Père qui est dans les cieux. Il ne faut pas qu'un évêque aime les grands repas; au contraire, que sa table soit frugale, et qu'il ne paraisse pas mépriser cette parole

[1] Après ce capitulaire suit l'exposition des principales vérités sur lesquelles il est bon d'instruire spécialement les peuples.

[2] *V.* Capitul. Aquisgran., c. 52 et 60; Francoford., 38; Conc. Mogunt., c. 25; Conc. Rem., c. 14, 15.

[3] Apud Sirm., t. II, p. 244; Capit. 1, 24. 32.

[4] III Concil. Tur., apud Sirm., t. II, p. 284 et seq., c. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10. — Le concile de Châlons-sur-Saône, assemblé aussi sous Charlemagne, prescrit aux évêques les mêmes devoirs ; can. 1, 2, 4, 5, 9; apud Sirm., t. II, p. 806 et seq.

du Seigneur : « Prenez garde que vos cœurs ne s'appesantissent par » la bonne chère et l'ivresse. » Pendant son repas, il fera mieux de se faire lire quelque bon livre que de laisser libre cours à d'inutiles conversations. Les pélerins et les pauvres doivent être les convives habituels des évêques, qui leur donneront la nourriture spirituelle en même temps que des aliments corporels. Des prêtres de Dieu doivent s'abstenir de tous les plaisirs des oreilles et des yeux qui seraient capables d'amollir les ames, tels que certaine musique ou autres choses semblables. Les yeux et les oreilles sont en effet les portes au moyen desquelles de nombreux vices pénètrent jusque dans l'ame. Les évêques sont obligés aussi de fuir les jeux obscènes des histrions et des comédiens, et de recommander à leurs prêtres de les éviter aussi soigneusement. Il ne convient pas à des évêques de se trouver au milieu d'amusements trop libres et séculiers, ni d'aller à la chasse des bêtes fauves ou des oiseaux. Leurs soins et leurs sollicitudes doivent être pour les pauvres et la bonne dispensation des biens de leurs Églises, qu'ils sont obligés d'administrer comme de vrais ministres de Dieu, et non comme des hommes avides d'un gain honteux.

» L'évêque [1] veillera à ce qu'aucun prêtre ne vienne d'un autre diocèse dans le sien et n'y célèbre l'office sans lettres de recommandation qui l'autorisent à quitter son propre diocèse. Nous avons trouvé cet abus en beaucoup d'endroits. Qu'il ne soit permis à aucun prêtre de passer d'un titre mineur à un titre majeur, mais qu'il reste dans celui pour lequel il a été ordonné. Si un prêtre désobéit à cette règle, qu'il soit frappé de la même sentence que l'évêque qui passerait d'un petit évêché à un grand. »

Malheureusement, cette règle excellente ne fut pas mieux observée par les évêques que par les prêtres; l'ambition fit plier la règle.

« Tout prêtre, continue le concile de Tours [2], qui aura expulsé un prêtre d'une Église et se sera établi à sa place à prix d'argent, sera déposé sans miséricorde; car il est notoire que celui-là agit contre la discipline de la règle ecclésiastique, qui s'est servi de son argent pour chasser un prêtre d'une Église pour laquelle il avait été légitimement ordonné [3] et pour se l'attribuer à lui-même. Ce vice si ré-

[1] III Concil. Tur., can. 13, 14.

[2] *Ibid.*, can. 15.

[3] On était toujours ordonné alors pour une paroisse ou un titre déterminé

pandu doit être corrigé avec le plus grand soin. De même, il faut interdire aux clercs et aux laïques de donner une Église à quelque prêtre que ce soit, sans l'autorisation et le consentement de l'évêque. »

On voit jusqu'à quel point on avait oublié les règles de la juridiction. Les puissants, clercs ou laïques, se croyaient le droit de nommer aux paroisses, comme les rois aux siéges épiscopaux.

« Il nous a semblé à tous, disent encore les Pères du concile de Tours [1], que tout évêque devrait faire des homélies contenant des avertissements nécessaires et utiles à l'instruction des fidèles; comme : sur la foi catholique, suivant leur intelligence; sur la récompense éternelle des bons et l'éternelle damnation des méchants; sur la résurrection future et le jugement dernier; sur les œuvres au moyen desquelles on peut mériter la vie éternelle et sur celles qui pourraient en exclure; que chacun s'applique à mettre ces homélies en langue romaine rustique ou en tudesque [2], afin que tous puissent les comprendre plus facilement. »

Le concile de Châlons [3], après avoir tracé aux évêques leurs devoirs à-peu-près dans les mêmes termes que le concile de Tours, ajoute plusieurs réglements qui méritent d'être connus.

« L'évêque n'ira pas au tribunal soutenir sa cause, et ne s'y présentera que pour prêter secours aux pauvres opprimés, protéger les veuves et les orphelins, annoncer aux juges la parole de Dieu, afin qu'ils prononcent leurs jugements suivant la justice, comme le Seigneur l'ordonne. »

Depuis long-temps, c'était le privilége des évêques d'être les protecteurs et les avocats des malheureux devant les tribunaux séculiers. Cette noble et touchante prérogative qui n'avait été, dans l'origine, qu'une œuvre de charité de la part des évêques, fut depuis consacrée par les lois, et il fut défendu aux juges laïques de ne jamais prononcer de sentence contre les opprimés, les orphelins et les veuves, sans le concours de l'évêque ou de son archidiacre.

qu'on possédait *légitimement* et d'où on ne pouvait être ôté que par déposition ou dégradation pour cause de crime grave.

[1] III Concil. Tur., can. 17.

[2] La langue romaine rustique était le latin dégénéré ou le *roman*, parlé par les Gallo-Romains. Le tudesque était la langue des Franks.

[3] III Cabillon. Conc., can. 11.

Le 13.e canon du concile de Châlons est très remarquable :

« On a dit que quelques-uns de nos frères forçaient ceux qui devaient être ordonnés, à faire serment qu'ils étaient dignes de l'ordination, qu'ils n'agiraient jamais contre les canons, qu'ils obéiraient à l'évêque qui les ordonnait. Comme ce serment est périlleux, nous avons statué unanimement qu'il serait supprimé. »

On a cependant conservé dans l'ordination des prêtres la promesse d'obéissance à l'évêque diocésain.

« Les évêques, ajoute le concile de Châlons [1], veilleront, lorsqu'ils parcourront leurs diocèses, à n'exercer aucune tyrannie à l'égard de leurs subordonnés ou de leurs confrères, à ne point exiger d'eux des contributions avec rigueur. Lorsqu'ils visitent leurs diocèses, que ce soit pour donner la confirmation, corriger les abus, prêcher la parole de Dieu, enfin pour gagner des ames et non pour dépouiller et rançonner les hommes ou pour scandaliser leurs frères. S'ils sont obligés de recevoir quelque chose de leurs frères ou de leurs subordonnés, pendant leur voyage, ils doivent prendre garde de scandaliser ou d'être à charge à quelqu'un. »

Ce décret était alors d'une très haute importance. Malgré les réformes que Pépin et Charlemagne avaient déjà faites, il y avait encore beaucoup d'évêques qui songeaient plus à s'enrichir qu'à remplir les devoirs de leur ministère. Ils prélevaient sur les prêtres des impôts pour la dédicace des églises, les ordinations, le baume qui entre dans la composition du saint-chrême, et pour le luminaire de leur église. Ils forçaient en outre les prêtres à leur payer une contribution annuelle, composaient même avec les clercs coupables, moyennant une certaine somme d'argent, et défendaient à leurs colons ou fermiers de payer les dîmes aux églises où ils entendaient la messe [2]. Les archidiacres imitaient les évêques et étaient autant de petits tyrans pour les prêtres des paroisses [3].

Avec de telles dispositions, il n'est pas étonnant que les visites pastorales de ces évêques fussent de véritables déprédations, d'autant plus que les évêques étaient fort puissants. En qualité de riches propriétaires, les évêques, aussi bien que les abbés et les

[1] III Conc. Cabillon., can. 14.

[2] *Ibid.*, can. 16, 17, 18, 19.

[3] *Ibid.*, can. 15.

seigneurs, possédaient un grand nombre de colons ou esclaves attachés à la glèbe et sur lesquels ils avaient des droits énormes. Ces droits et les devoirs politiques qui en découlaient faisaient des évêques de véritables seigneurs Ils en avaient pris toutes les allures et les vertus épiscopales étaient le moindre de leur souci. Un de leurs devoirs, comme propriétaires, était de mener à la guerre un contingent de leurs colons ou vassaux [1]. Ils le conduisaient eux-mêmes au combat, comme les autres seigneurs; de là, ces évêques et ces abbés guerriers contre lesquels les conciles se sont souvent élevés.

Les peuples étaient scandalisés de voir leurs évêques guerroyer et mener la vie des camps, et les seigneurs laïques eux-mêmes adressèrent cette supplique à Charlemagne [2] :

« Tous à genoux devant Votre Majesté, nous lui demandons que les évêques ne soient plus désormais obligés de se rendre aux *hosts* [3]; mais qu'ils demeurent dans leurs diocèses, lorsque nous nous réunirons pour la guerre, afin qu'ils s'appliquent à bien servir Dieu, à accomplir les très saints mystères canoniquement et d'une manière agréable à Dieu, à prier, à chanter des messes, à faire des litanies et des aumônes pour vous et pour votre armée. Nous en avons vu plusieurs de blessés ou de tués dans les combats; or, c'est là une chose dangereuse et redoutable. Nous vous en avertissons, de peur que ce soit pour vous comme pour nous une source de malheurs. Le Seigneur sait que quand nous avons vu de telles choses nous avons été saisis de terreur, et plusieurs des nôtres ont coutume d'en être si effrayés, qu'aussitôt après avoir vu ce malheur,

[1] Les principes de la féodalité étaient dans le régime politique des Franks. Ils étaient tous partagés en deux classes, les seigneurs et leurs fidèles ou vassaux, qui leur étaient attachés par la *recommandation*, comme les seigneurs ou leudes l'étaient au roi, qui n'était que le premier leude. Ces principes s'établirent dans les Gaules à mesure que les institutions romaines s'effacèrent. Elles le furent complètement à l'avènement de la race des rois capétiens. Il ne s'en conserva des débris que dans plusieurs cités ou communes. Les évêques, qui furent toujours plus Romains que les autres seigneurs, et qui partagèrent dans la commune la principale autorité avec le *comte* ou gouverneur civil au nom du roi, rendirent les institutions romaines à plusieurs villes qui les avaient perdues. A leur exemple, les rois les rendirent aussi à plusieurs cités; c'est ce qu'on est convenu d'appeler *l'affranchissement des communes*.

[2] Apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 232.

[3] *Hostibus*. — Le mot *hostis* était employé alors pour signifier l'host ou armée.

ils s'enfuient et tournent le dos aux ennemis. Vous aurez plus de combattants, si les évêques restent dans leurs diocèses, que s'ils viennent avec nous, puisque ceux qui ne s'occupent maintenant qu'à les garder, se mêleront au combat ; certainement ils nous seront plus utiles en restant chez eux qu'en venant à la guerre, car ils nous aideront alors de leurs prières, au lieu que maintenant ils sont pour nous un embarras [1].

» Nous demandons seulement qu'on nous donne deux ou trois évêques bien instruits et élus par tous les autres, pour donner la bénédiction et réconcilier ceux qui seraient en danger. Nous demandons aussi autant de prêtres bien instruits et bien choisis par leurs propres évêques, afin que nous puissions nous en rapporter à leur science et être sûrs de leur bonne vie.

» Nous désirons qu'on soit bien persuadé que nous ne faisons pas cette demande pour nous emparer des biens ou des richesses des évêques ou des Églises [2]. Nous voudrions plutôt les augmenter, si le Seigneur nous en donnait la faculté, afin que nous puissions, ainsi que vous, être plus sûrs de notre salut. Nous savons que les biens de l'Eglise sont sacrés, qu'ils ont été offerts par les fidèles pour racheter leurs péchés ; c'est pourquoi celui qui en dépouille les Eglises auxquelles ils ont été donnés par les fidèles, commet un sacrilége, puisqu'ils ont été consacrés à Dieu. Aveugle est celui qui ne comprend pas cela. Qui que ce soit d'entre nous qui donne ses biens à l'Eglise, les offre, les dédie à Dieu ou à ses saints. La preuve, c'est qu'il fait un acte où sont portés ces biens, et qu'en le tenant à la main en présence de l'autel, des prêtres et des gardiens du lieu, il dit : « J'offre et je dédie à Dieu tous les biens inscrits sur

[1] C'est une chose remarquable que ce soin des guerriers pour empêcher les évêques d'être blessés ou tués, et cette crainte qu'ils avaient que leur mort n'attirât des malheurs sur l'armée.

[2] Ceux qui ne remplissaient pas les devoirs de vassaux devaient être dépouillés des propriétés qui étaient leur titre et la base même de leur pouvoir seigneurial. Or, le devoir de tout vassal était de mener ses gens au combat à la réquisition du roi. Quand les évêques n'allèrent plus à la guerre, des *défenseurs* ou des seigneurs se chargèrent d'y mener les vassaux des églises et regardèrent cela comme un motif légitime de s'emparer des biens ecclésiastiques.

Quand on réfléchit que les évêques et les abbés, comme grands propriétaires au nom de leurs églises ou de leurs abbayes, avaient tous les devoirs aussi bien que les droits des grands feudataires, on comprend parfaitement pourquoi il y eut des évêques et des abbés guerriers. Nous ne prétendons pas les *excuser*, mais les *expliquer*.

» cette charte, pour la rémission de mes péchés, de ceux de mes » ancêtres et de mes descendants; je veux qu'ils soient employés au » culte de Dieu, dans les sacrifices, les solennités des messes et les » prières; pour l'entretien des luminaires, des pauvres et des » clercs et pour toutes les autres cérémonies du culte et l'utilité de » l'Eglise; si quelqu'un, ce que je ne crois pas possible, les ravis- » sait, il rendrait un compte rigoureux de son sacrilége au Sei- » gneur Dieu auquel je les consacre. » A Dieu ne plaise que nous devenions sacriléges et anathêmes en dépouillant les Eglises de leurs biens. Nous savons que les hommes sacriléges et anathêmes sont non-seulement infâmes et séparés de la société des fidèles jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à l'Eglise et qu'ils aient été réconciliés par l'imposition des mains des évêques, mais encore qu'ils seraient damnés s'ils mouraient dans un tel état.

» Afin donc d'éloigner de nous tout soupçon dans l'esprit des prêtres et de tous les fidèles de J.-C. et de la sainte Eglise de Dieu, tous nous déclarons hautement, en tenant des pailles dans nos mains droites et en les jetant à terre de nos propres mains [1], en présence de Dieu et de ses anges, devant vous, prêtres et peuples qui êtes ici près de nous; nous le déclarons hautement, aucun ne ravira à l'Eglise ses biens, ne s'unira à ceux qui voudraient les ravir; tous, au contraire, nous lui porterons secours, avec l'aide de Dieu. Quant à celui qui demandera ces biens au roi, qui les retiendra ou osera les ravir, les piller ou les envahir, nous n'irons avec lui ni à la guerre, ni au palais, ni à l'église. Nos hommes ne communiqueront pas avec les siens. Nos chevaux et nos troupeaux n'iront pas avec les siens au pâturage.

» Afin que ces engagements soient gardés par vous et par nous, par nos successeurs et les vôtres, à perpétuité, ordonnez d'insérer notre demande aux écrits ecclésiastiques et entre vos Capitulaires. »

Charlemagne tenait trop à la régularité du clergé pour ne pas accéder aux désirs légitimes des seigneurs. Il reçut bien leur requête et leur promit de faire une ordonnance à ce sujet au plaid général le plus prochain [2]. Il la fit en effet et elle est ainsi conçue [3]:

[1] Les Franks entraient en possession d'un bien en recevant une paille, et en rejetant solennellement cette paille à terre, ils renonçaient à toute prétention sur ce bien.

[2] Apud Sirm., p. 234.

[3] *Ibid.*, p. 235.

« Karl, roi par la grâce de Dieu, et recteur du royaume des Franks, défenseur dévoué de la sainte Eglise et son aide en toutes choses : suivant l'exhortation du siége apostolique, de tous nos fidèles et surtout des évêques; par le conseil de tous les autres prêtres, nous défendons absolument à tous les serviteurs de Dieu, sans exception, de porter des armes, de combattre et de venir à l'armée; il n'y aura d'exception que pour ceux qui seront élus pour y remplir le divin ministère, y célébrer les offices ou porter les châsses des saints; c'est-à-dire un ou deux évêques avec les prêtres de sa chapelle pour le prince; et pour chaque préfet, un prêtre chargé de recevoir les confessions et d'imposer les pénitences.

Ce décret ne fut pas approuvé unanimement et plusieurs prétendirent que Charlemagne, en le portant, avait eu en vue de rabaisser les évêques et de diminuer les biens ecclésiastiques[1]. Pour mettre fin à ces injustes réclamations, le roi fit un nouveau décret pour confirmer les honneurs dus au sacerdoce et protéger les biens des Eglises.

Ce fut probablement après cette défense que prit une plus grande extension l'institution des avocats ou défenseurs des Eglises. Dans l'origine, ces fonctionnaires n'étaient que des administrateurs ou intendants. Mais lorsque les propriétaires eux-mêmes n'eurent plus la faculté de conduire leurs vassaux aux combats, ces défenseurs les remplacèrent et furent leurs représentants. Plusieurs se voyant à la tête de troupes quelquefois assez nombreuses, en abusèrent pour s'emparer des biens qu'ils avaient mission de défendre.

Charlemagne, après avoir défendu aux évêques et aux abbés d'aller à la guerre, leur ordonna à tous d'avoir des avocats[2]. Le concile de Reims fit le même réglement[3], et nous trouvons dans le concile de Mayence[4] ce canon qui nous fait connaître les différents fonctionnaires laïques établis pour régir le temporel de l'Eglise, leurs fonctions et les qualités qu'ils devaient avoir : « Nous ordonnons aux évêques, aux abbés et à tout le clergé d'avoir des vice-seigneurs, des prévôts, des avocats ou défenseurs qui ne soient ni

[1] Capit., apud Sirm., t. II, p. 236.

[2] Inter Capit. excerpt. 34, Sirm., t. II, p. 248.

[3] II Rem., can. 24.

[4] Mogunt., can. 50.

méchants, ni cruels, ni avides, ni parjures, ni menteurs; qu'ils en choisissent au contraire qui craignent Dieu et soient justes en tout. Pour les juges, les centeniers, tribuns ou vicaires qui seraient mauvais, nous voulons qu'on leur ôte leurs fonctions. »

Les lois imposées aux évêques ne les rendirent pas tous parfaits; cependant elles eurent une influence salutaire, et le corps épiscopal devint en général si édifiant, que le concile de Tours [1] ne craignit pas de faire ce décret: « Les prêtres et les diacres suivront, dans la pratique des bonnes œuvres, les traces de leur évêque; car ils doivent observer dans leurs mœurs les mêmes règles que les évêques. » On trouve dans les Capitulaires de Charlemagne et dans les canons des conciles plusieurs réglements pour les clercs; mais les plus beaux sont sans contredit ceux de Théodulf, évêque d'Orléans. Son Capitulaire ayant été adopté par plusieurs évêques comme un guide sûr pour le clergé, nous le citerons pour faire connaître les lois imposées aux prêtres. Le texte est trop édifiant pour que nous ne le reproduisions pas.

« Je vous en conjure, frères bien-aimés, dit Théodulf à ses prêtres [2], travaillez avec un soin très vigilant au progrès spirituel et à la corretion des peuples qui vous sont confiés. Instruisez-les et par vos paroles et par vos exemples, afin qu'avec l'aide de N.-S. Jésus-Christ nous portions un jour à Dieu de riches gerbes recueillies, vous parmi les peuples, nous parmi vous. Je supplie Votre Fraternité de lire assidûment ces Capitulaires et de les confier à votre mémoire; joignez-y la lecture des Saintes-Ecritures, corrigez votre vie, pratiquez les vertus, et tâchez, avec le secours du Seigneur, de parvenir au royaume céleste avec les peuples que vous avez à conduire. Vous devez savoir et n'oublier jamais que nous tous qui avons reçu la charge de guider les ames, nous rendrons compte de celles qui se perdent par notre négligence, et que nous recevrons la récompense de la vie éternelle pour celles que nous aurons gagnées par nos paroles et par nos exemples. Il nous a été dit par le Seigneur: *Vous êtes le sel de la terre;* or, le peuple fidèle étant la nourriture de Dieu, nous sommes l'assaisonnement de cette nourriture. Sachez que votre Ordre vient aussitôt après le nôtre, qu'il lui est presque uni; car, comme les évêques tiennent dans l'Eglise

[1] III Concil. Tur., can. 11.

[2] Capit. Theodulf., c. 1.; apud Sirm., op. cit., t. II, p. 211 et seq.

la place des Apôtres, ainsi les prêtres tiennent la place des autres disciples du Seigneur. Ayez donc toujours dans la mémoire votre haute dignité, votre consécration, l'onction sainte que vous avez reçue dans vos mains, afin que vous ne fassiez rien d'indigne de cette dignité, que vous ne rendiez pas votre consécration inutile, que vous ne souilliez pas vos mains purifiées par la sainte onction ; mais qu'au contraire, conservant la pureté de l'ame et du corps, et donnant au peuple l'exemple de la bonne vie, vous montriez le chemin du ciel à ceux dont la conduite vous est confiée.

» Il faut que vous soyez assidus à l'étude et à la prière [1]. L'étude instruit et embellit la vie de l'homme juste et l'assiduité à l'étude est un rempart contre le péché, suivant cette parole : « J'ai mis vos » enseignements dans le fond de mon cœur, afin que je ne pèche pas » contre vous.» L'étude et la prière sont les armes à l'aide desquelles nous vaincrons le démon, les moyens par lesquels nous gagnerons la vie éternelle. Par ces armes, les vices sont étouffés ; par ces aliments, les vertus sont nourries.

» Si parfois vous cessez d'étudier, vous devez aussitôt travailler des mains ; car l'oisiveté est l'ennemie de l'ame ; et l'antique ennemi entraîne facilement au vice celui qu'il trouve ne priant ou n'étudiant pas. Par l'usage de l'étude, vous apprendrez vous-mêmes comment vous devez vivre et ce que vous devez enseigner aux autres ; vous serez utiles et à vous-mêmes et à ceux auxquels la charité vous unit. Par le travail des mains et la macération du corps qui en est la suite, vous refuserez aux vices leur aliment, vous gagnerez ce qui vous sera nécessaire, vous aurez de quoi secourir les pauvres. »

Ces dernières paroles nous feraient croire que parmi les prêtres plusieurs avaient des Eglises peu riches et qu'ils étaient obligés de travailler pour avoir de quoi vivre et faire l'aumône.

« Lorsque vous viendrez au synode, suivant la coutume, continue Théodulf [2], vous apporterez avec vous les vêtements, les livres et les vases sacrés avec lesquels vous accomplissez les fonctions de votre ministère. Amenez aussi avec vous deux ou trois des clercs avec lesquels vous célébrez les solennités des messes, afin de nous

[1] Theod. Capit., c. 2, 3., sur l'obligation d'étudier pour les évêques et les prêtres. (*V.* Conc. Francof., can. 20, 29, 53.)

[2] *Ibid.*, can. 4.

prouver avec quel soin et quelle vigilance vous vous acquittez du service de Dieu.

» Ayez [1] soin de ne pas vous enivrer et de prêcher à vos peuples de fuir aussi ce vice. N'allez point dans les cabarets pour y boire ou manger et ne visitez pas les maisons ou les villages par pure curiosité ; ne vous trouvez jamais dans les repas avec des femmes ou des personnes suspectes. N'acceptez que l'invitation d'un chef de maison qui vous prie de venir chez lui et vous offre une douce récréation au sein de sa famille, et en retour des aliments qu'il vous offre, donnez-lui, par votre religieuse conversation, une nourriture spirituelle.

» Aucun prêtre [2] ne doit engager les fidèles qui sont dans la paroisse d'un autre à quitter leur Église pour venir à la sienne et lui donner leurs dîmes. Que chacun soit content de son Église et de son peuple. Celui qui contreviendra à cette défense sera dégradé ou subira une longue prison. Qu'aucun de vous ne sollicite et ne reçoive le clerc d'un autre ; les saints canons prononcent de graves peines contre ceux qui se rendraient coupables de ce péché. Si quelque prêtre donnait ou avait donné des présents à un clerc ou à un laïque pour ravir l'Église d'un autre, il serait dégradé ou subirait une dure et longue pénitence en prison. »

On voit par ces canons que les évêques avaient non-seulement une puissance spirituelle sur leurs prêtres, mais qu'ils pouvaient les condamner à des peines corporelles et à la prison.

« Nous vous exhortons, dit encore Théodulf [3], à vous mettre en état d'instruire les peuples. Que celui qui connaît les Ecritures prêche les Ecritures : celui qui ne les connaît pas doit au moins dire au peuple ce qu'il ne peut ignorer, c'est-à-dire qu'on évite le mal et qu'on fasse le bien. Personne ne peut dire qu'il n'a pas de langue pour travailler à l'édification des fidèles. Tout prêtre, en voyant quelqu'un s'égarer, peut, suivant ses moyens, par ses observations, ses prières, ses réprimandes, chercher à le tirer de

[1] Theod., Capit., c. 13; Aquisgran., 14; Franc., 19; Capit. episcop., c. 14, 19; II Rem., c. 18. — Au chapitre 12, Théodulf ordonne à ses prêtres de n'avoir aucune femme chez eux, pas même leur mère ou leur sœur; parce que, dit-il, elles attirent d'autres femmes qui sont une occasion de péché. Cette règle trop rigoureuse, et dont la pratique est impossible, n'a jamais été adoptée.

[2] Capit. Theod., c. 14, 15, 16.

[3] *Ibid.*, c. 28.

l'erreur et à l'amener dans la voie du bien. Lorsqu'avec l'aide de Dieu nous nous réunirons en synode, chacun nous dira quels auront été ses efforts et ses succès. Si quelqu'un de vous a besoin de notre secours, qu'il nous en avertisse avec charité et nous nous hâterons aussi avec charité de l'aider suivant nos forces. »

Le lecteur judicieux n'a pas été sans remarquer quels précieux renseignements ces extraits du Capitulaire de Théodulf nous donnent sur les rapports qui existaient sous le règne de Charlemagne entre l'évêque et ses prêtres. Voici les principaux capitulaires de Charlemagne sur les prêtres et autres ecclésiastiques.

« Il est interdit [1] aux prêtres, aux diacres et à tous ceux qui sont dans le clergé d'avoir chez eux d'autres femmes que leur mère, leur sœur ou autres personnes ne pouvant donner lieu à des bruits désavantageux.

» Nous avons [2] appris que certains prêtres célébraient la messe sans communier, ce qui est formellement interdit dans les canons des Apôtres. Comment, si on ne communie pas, peut-on dire : « *Nous avons reçu, Seigneur, vos sacrements*. »

» Il faut que tout prêtre [3] remplisse avec zèle les fonctions du ministère, ait grand soin des reliques des saints et les honore en disant les offices du jour et de la nuit.

» Il doit prêcher [4] l'Evangile de J.-C. au peuple, tous les dimanches et les fêtes ; lui faire comprendre particulièrement l'*Oraison dominicale* et le *Symbole*, les vérités de la religion et les cérémonies du culte.

» Les prêtres doivent sonner les cloches [5] de leurs églises aux heures convenables du jour et de la nuit, célébrer les divins offices et apprendre aux peuples comment et à quelles heures il faut adorer Dieu. »

On voit que la pieuse coutume de sonner pour avertir les fidèles d'élever leur cœur à Dieu est fort ancienne.

« Il est défendu à tout prêtre [6] de célébrer la messe ailleurs qu'en

[1] Aquisgran., c. 4 ; Capit. episcop., c. 15 ; II Rem., c. 22.

[2] Aquisgran., c. 6.

[3] Capit. episcop., c. 8, apud Sirm., t. II, p. 240.

[4] *Ibid.*, c. 4, 5.

[5] *Ibid.*, c. 8. — On lit dans le texte : Sonent *signa* ecclesiarum. De *signa* on a sans doute fait le mot *seings* qui signifiait cloches.

[6] Capit. episcop., c. 9, 10, 11, 12.

des églises dédiées, et de donner le baptême en d'autres temps que ceux qui ont été déterminés par les canons, excepté en cas de maladie où l'on doit se hâter d'administrer ce sacrement. Pour le baptême comme pour toute autre fonction spirituelle, il est défendu de demander de l'argent. »

Les offrandes des fidèles étaient donc libres et le prêtre n'avait pas le droit de les exiger comme un salaire dû à ses fonctions spirituelles et gratuites.

« Aucun prêtre [1], par ambition, n'abandonnera l'Église sous le titre de laquelle il a été ordonné, pour passer à une autre. Il doit rester toute sa vie entièrement dévoué à celle qui lui a été confiée. »

Dans un grand nombre de capitulaires, on rencontre cette obligation imposée à tous les membres du clergé, depuis l'évêque jusqu'au dernier des clercs. C'est une preuve que les translations d'une Église à une autre étaient alors un abus très répandu. On avait bien raison de le combattre. Le prêtre, dans l'exercice de son ministère, a besoin de s'y consacrer tout entier et ne devrait jamais laisser pénétrer jusqu'à son cœur les soucis de l'ambition, les inquiétudes du changement. Il n'a pas trop de toute sa vie pour opérer un bien solide dans la population confiée à ses soins et mériter cette confiance filiale qui est le plus ferme appui de son ministère.

Il arrivait quelquefois que des laïques chassaient des prêtres de leurs Églises et en établissaient d'autres sans le consentement de l'évêque. Ils se croyaient alors en droit d'en exiger une sorte de tribut [2]. Des prêtres même se prêtaient à ce trafic simoniaque; et achetaient des Églises plus considérables [3], soit des laïques, soit d'autres prêtres avec lesquels ils traitaient à l'insu de l'évêque et sans son consentement [4]. D'autres prêtres faisaient des spéculations commerciales, au lieu de travailler au salut des ames [5]; se mêlaient, comme les séculiers, de toutes les affaires de ce monde [6], pratiquaient l'usure [7], se faisaient fermiers [8] et déshonoraient leur ca-

[1] Capit. episc., c. 13.
[2] Conc. Mogunt., can. 29, 30.
[3] II Rem., can. 20, 21.
[4] III Tur., can. 14, 15; III Cabillon., can. 42.
[5] *Ibid.*, c. 8
[6] II Rem., c. 30; III Cabill., can. 44.
[7] Capit. Aquisgran., 39.
[8] III Cabill., can. 12.

ractère par des vices honteux, l'ivresse surtout [1] et l'impureté. Tous les capitulaires et les conciles attaquent spécialement ces deux vices, et il est facile de remarquer dans toute la législation de cette époque une haute intelligence des devoirs sacerdotaux.

Charlemagne cherchait principalement à former un clergé instruit, certain que par la science et l'étude presque tous les vices disparaîtraient. « Je désire beaucoup, disait-il [2] avec tendresse aux prêtres, mes frères, mes chers enfants, que vous écoutiez bien attentivement ces capitulaires. D'abord, il faut qu'un prêtre de Dieu soit très instruit des divines Écritures; qu'il ait une foi exacte de la Sainte-Trinité, afin qu'il puisse instruire les autres et bien remplir son ministère. Il doit aussi savoir par cœur tout le psautier et les prières et cérémonies du baptême; connaître les canons et bien savoir son *pénitentiel*; il faut en outre qu'il sache le chant et le comput ecclésiastique. »

Charlemagne revient plusieurs fois dans ses Capitulaires sur la nécessité, pour le prêtre, d'étudier le chant romain et le comput; il veut aussi que dans les écoles on montre aux enfants l'art de la médecine, ce qui ferait croire que les prêtres l'étudiaient, puisque toutes les écoles étaient tenues par eux [3].

La plupart des obligations imposées au prêtre l'étaient aussi aux diacres qui devaient en outre avoir une connaissance particulière des Évangiles, puisque leur fonction spéciale était de les lire. De même, les sous-diacres étaient obligés d'étudier les Épitres de saint Paul qu'ils lisaient à l'office. Tous les clercs en général devaient chercher à bien connaître l'esprit de leurs fonctions, afin de pratiquer les vertus qu'elles exigent [4].

2.° Capitulaires relatifs aux choses ecclésiastiques [5].

Il paraît qu'une grande négligence s'était introduite dans l'admi-

[1] *Vid. sup.* p. 141, note 1, et III Tur., can. 21, 48; III Cabillon., can. 9, 10.

[2] Admonit. ad Præsbyt., apud Sirm., op. cit., t. II, p. 253. (*Vid. etiam* Capit. Aquisgran., c. 55.)

[3] Capit. Theodonisvill., apud Sirm., p. 254.

[4] II Rem., can. 3, 4, 5.

[5] On entend par *choses ecclésiastiques* : 1.° les choses spirituelles qui servent immédiatement au salut des ames, comme les *sacrements*; 2.° les choses sacrées ou ayant reçu, par la consécration, une destination religieuse, comme les vases sacrés, les églises, les saintes huiles, etc., etc.; 3.° les *biens temporels* ou revenus appartenant à l'Église. Nous suivons cette classification adoptée par plusieurs

nistration du sacrement de baptême. Le concile d'Aix-la-Chapelle ordonne aux évêques de veiller à ce que les prêtres administrent le *baptême catholique*, et les Pères du concile de Reims crurent nécessaire de se faire relire tout ce qui avait rapport au baptistère et aux catéchumènes, afin de bien comprendre tout ce qui devait être observé dans l'administration du baptême [1].

« Les évêques, dit le concile de Tours [2], sont obligés d'avoir beaucoup de sollicitude pour apprendre à leurs prêtres tout ce qui concerne le sacrement de baptême, ce qu'il faut y professer, ce à quoi il faut renoncer : on doit renoncer au démon, à toutes ses œuvres, à toutes ses pompes. On entend par les œuvres du démon, les homicides, les fornications, les adultères, l'ivresse et beaucoup d'autres actions semblables que le démon inspire avant qu'on ne les fasse. Les pompes du démon sont : l'orgueil, la jactance, la vanité, la vaine gloire, le faste et beaucoup d'autres péchés dont ceux-ci sont le principe. »

Défense était faite aux prêtres d'administrer le baptême en d'autres temps que ceux qui avaient été déterminés par les canons, c'est-à-dire à Pâque et à la Pentecôte, hors le cas de nécessité où tout prêtre devait le donner partout où il se trouvait et le plus promptement possible [3]. Le baptême imposait au parrain l'obligation de veiller à l'éducation chrétienne de son filleul [4] et produisait, pour le mariage, des empêchements dont parle ainsi le concile de Mayence [5] : « Que personne ne lève des fonts du baptême son fils ou sa fille, n'épouse sa filleule ou sa commère ni celle dont il aurait conduit le fils ou la fille à la confirmation. Si de telles alliances ont été faites, qu'elles soient annulées. »

Il paraît qu'à cette époque on avait des parrains pour la confirmation et que ce sacrement donnait lieu à une parenté spirituelle comme le baptême [6].

canonistes, pour exposer la législation de Charlemagne sur les *choses ecclésiastiques*.

[1] Cap. Aquisgran., c. 70; II Rem., can. 7.

[2] III Tur., can. 18; VI Conc. Arelat., c. 3.

[3] Capit. Episcop., c. 10, 11; apud Sirm., t. II, p. 250; Capit. Theodulf., c. 17; Admonit. Carol. ad Presbyt., c. 10.

[4] Conc. Mogunt., can. 47.

[5] *Ibid.*, can. 55.

[6] Cette parenté a pour effet, dans le baptême, de rendre illicite l'usage du

Les évêques étaient tenus de visiter à certaines époques leurs diocèses pour administrer la confirmation [1], et ce sacrement ne pouvait jamais être réitéré [2].

On trouve dans les Capitulaires de Charlemagne et dans les canons des conciles qu'il fit assembler, de nombreux règlements sur le sacrement de pénitence. Nous lisons dans le *capitulaire des évêques* [3] : « Que tous les prêtres indiquent avec une très grande diligence une digne pénitence à tous ceux qui viendront leur confesser leurs péchés. »

Afin d'indiquer aux pécheurs des pénitences proportionnées à leurs crimes et conformes aux canons, les prêtres devaient connaître leur *pénitentiel* et s'instruire de la manière dont il fallait entendre les confessions [4]. C'était pour eux une obligation de connaître les vices, afin de juger sainement des péchés des pénitents et des peines qu'ils méritaient, s'ils devaient faire pénitence publiquement [5] ou en secret.

La pénitence publique était tombée en désuétude pendant l'époque de décadence par laquelle l'Église avait passé. Charlemagne la rétablit, et le troisième concile de Châlons [6] ordonne d'en appeler à son autorité pour y forcer ceux qui s'y refuseraient. Il ne sera pas sans utilité de rapporter plusieurs décrets qui furent adoptés sur la confession dans ce concile qui se tint au commencement du IX.e siècle [7].

« Nous avons remarqué un abus qui doit être corrigé, c'est que

mariage. Voilà pourquoi il était défendu aux père et mère de tenir les enfants sur les fonts du baptême. Le troisième concile de Châlons (can. 31) nous apprend que des femmes présentaient leurs enfants à la confirmation, afin qu'il y eût parenté spirituelle entre eux et leurs maris dont elles eussent voulu se séparer. Le concile condamne ces femmes à la pénitence pour toute leur vie et défend de les séparer de leurs maris.

[1] III Cabillon., can. 14.

[2] *Ibid.*, can. 27.

[3] Capit. Episcop., c. 21 ; apud Sirm., p. 251.

[4] Admonit. Carol. Magn., c. 4 ; II Conc. Rem., can. 12 ; III Tur., can. 22.

[5] III Tur., can. 13, 16, 31.

[6] III Cabillon., can. 25 ; VI Conc. Arelat., c. 26.

[7] *Ibid.*, can. 32, 33, 34, 35, 36, 38. — On sait que les protestants et les incrédules donnent une date postérieure à la *prétendue invention* de la confession.

plusieurs ne découvrent pas entièrement leurs péchés lorsqu'ils viennent se confesser. L'homme étant composé de deux substances, de l'ame et du corps, il pèche tantôt par le mouvement de l'esprit, tantôt par une suite de la fragilité de la chair; il faut donc soigneusement rechercher ces deux espèces de péchés afin d'en faire une confession entière, et d'accuser au confesseur les péchés que l'on a commis par rapport aux huit vices principaux dont il est si difficile de se garantir en cette vie : la haine, l'envie, l'orgueil et toutes les autres pestes de l'ame, la blessent d'autant plus dangereusement qu'elles s'y introduisent plus subtilement.

» Quelques-uns disent que l'on doit seulement confesser ses péchés à Dieu [1], d'autres qu'il faut les confesser aux prêtres. Ces deux confessions se pratiquent dans l'Église avec un grand fruit. Il est bon de confesser ses péchés à Dieu qui est le seul qui remette les péchés, et de lui dire avec David : « Je vous ai fait connaître » mon péché et je n'ai point caché mon injustice. J'ai dit : je con» fesserai contre moi mes injustices au Seigneur, et vous, ô mon » Dieu, vous m'avez remis l'impiété de ma faute. » Mais il faut en même temps que nous nous confessions mutuellement nos péchés, comme le dit l'Apôtre, et que nous priions les uns pour les autres afin que nous soyons sauvés. La confession faite à Dieu [2] efface les péchés, et celle faite au prêtre apprend comment on doit s'en corriger. Dieu, qui est l'auteur du salut et de la santé, les donne souvent par une opération insensible de sa puissance et souvent par les soins du médecin.

» Or, suivant l'Apôtre, il n'y a pas en Dieu d'acception de personnes; on doit donc éviter de se laisser guider par une injuste préférence dans tous les jugements, mais particulièrement quand il s'agit du jugement de la pénitence. Aucun prêtre ne doit écouter la prévention ou la faveur; ses guides dans l'application de la pénitence sont les saints canons, l'Écriture-Sainte, la coutume de l'Église. Les médecins des corps ne varient pas leurs remèdes en faveur des personnes, à plus forte raison les médecins des ames.

[1] L'erreur des protestants n'est pas de leur invention et a été de tout temps opposée au sentiment de l'Église, qui reconnait que la confession faite à Dieu est absolument nécessaire pour la rémission des péchés, mais reconnait aussi la confession faite au prêtre comme une condition nécessaire à la rémission des péchés dans les cas ordinaires.

[2] C'est-à-dire les dispositions du cœur, sans lesquelles les péchés ne seraient jamais remis.

» Beaucoup cependant, on ne peut le dire sans douleur, ne voient pas tant, dans la pénitence, la rémission des péchés que l'acquittement d'un temps qui leur a été prescrit. Si on leur interdit l'usage de la viande et du vin, ils se contentent de changer de nourriture sans changer de volonté, et n'en vivent pas moins délicieusement. Cependant, celui-là seul se prive véritablement qui ne se contente pas de s'interdire certaines choses, mais s'interdit absolument les jouissances des sens.

» Nous ne devons pas oublier de noter qu'il s'en trouve qui pèchent à plaisir, sous prétexte qu'en faisant d'abondantes aumônes ils jouiront de l'impunité; qu'ils sachent bien que les péchés que l'on commet à plaisir, pour les racheter par des aumônes, ne sont pas remis par elles [1].

» Dans les pénitences qu'ils auront à imposer, les prêtres suivront les anciens canons, l'autorité des Saintes-Écritures, la coutume de l'Église, et non ces petits livres qu'on nomme *pénitentiels*, dont les erreurs sont certaines et les auteurs incertains. »

Sans doute que ces petits livres avaient été composés par des personnes sans mission, dans le but d'adoucir des pénitences auxquelles on ne voulait se soumettre que difficilement; ils étaient cause de beaucoup d'erreurs, d'un relâchement lamentable dans la discipline; c'est pourquoi les évêques les interdirent. Les Pères du concile de Tours [2] avaient arrêté que les évêques fixeraient, dans un plaid général, le *pénitentiel* qu'on devrait suivre.

Théodulf, dans son Capitulaire [3], parle ainsi de la pénitence: « Tous les jours, dans nos prières, une fois, deux fois, le plus souvent possible, nous devons confesser nos péchés à Dieu. La confession que nous faisons aux prêtres nous est d'un grand secours par les conseils que nous y recevons, les salutaires pratiques de pénitence qui nous y sont imposées, et les prières que nous y faisons et que le prêtre fait pour nous [4]; mais la confession que nous faisons à

[1] Quoi qu'en aient dit certains sophistes, l'Église n'a jamais enseigné que les péchés fussent remis par les aumônes et les donations faites aux Églises pour leur entretien et celui des clercs et des pauvres. Ces bonnes œuvres étaient recommandées avec raison, mais non comme moyen infaillible de salut.

[2] III Tur., can. 22.

[3] Theod., Capit., c. 30, 31.

[4] Le prêtre ne fait que communiquer, par l'absolution, le moyen de justification ou le sacrement de pénitence. Les péchés ne sont remis et les grâces ne sont

Dieu nous aide en ce sens que plus nous nous souvenons de nos péchés, plus Dieu les oublie.

» On doit faire les confessions de tous les péchés commis en action ou en pensées. Les huit principaux vices dont personne ne peut être absolument pur sont : la gourmandise, l'impureté, la paresse ou l'abattement, l'avarice, la vaine gloire, l'envie, la colère, l'orgueil. Lors donc qu'on vient à confesse, on doit examiner avec soin comment et par quelle occasion on a commis le péché dont on vient s'accuser, et il faut que le prêtre impose une pénitence proportionnée au péché, persuade au pénitent de faire la confession même des péchés de pensées, lui nomme l'un après l'autre les huit vices prinpaux et reçoive ses aveux sur chacun d'eux. »

La confession était faite aux prêtres sous le secret le plus inviolable, et Charlemagne ayant entendu dire que certains prêtres de l'Austrie découvraient les voleurs d'après des révélations faites en confession et pour une somme d'argent, ordonna d'examiner si cette accusation était fondée ou non [1].

Théodulf [2] ne parle pas avec moins de sagesse de la sainte communion que de la pénitence.

« On avertira le peuple de ne pas s'approcher avec indifférence du très saint sacrement du corps et du sang du Seigneur, et de ne pas non plus trop s'en abstenir. Celui qui voudra en approcher aura soin, pendant un certain temps, de se priver des plaisirs même permis du mariage, de se purger de vices, d'orner son ame de vertus, de s'adonner à la prière, de faire l'aumône; après ces préparations, il approchera de ce grand sacrement. De même qu'il est dangereux de le recevoir avec une conscience impure, de même on ne peut sans danger s'en abstenir trop long-temps. Il n'y a d'exceptés de la règle commune que les excommuniés, qui ne peuvent pas recevoir le corps du Seigneur, quand même ils le voudraient, excepté au temps qui a été fixé, et les religieux qui vivent saintement et communient presque tous les jours. »

accordées que par Dieu, qui ne donnera au sacrement son effet que si les dispositions du pénitent sont suffisantes. Le prêtre est l'*instrument* et le sacrement le *moyen* dont Dieu se sert pour justifier l'homme.

[1] Capit. Carol. Magn., c. 27; apud Sirm., p. 326.

[2] Theod., Capit., c. 44.

Il n'y avait pas encore alors de règle généralement adoptée sur le nombre des communions qu'on devait faire chaque année; le concile de Châlons s'exprime ainsi sur ce point [1] :

« On usera de beaucoup de discrétion dans la réception du corps et du sang du Seigneur. D'un côté, il faut prendre garde, en différant trop, de nuire à l'ame, car le Seigneur a dit : « Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'Homme et si vous de buvez pas son sang, vous n'aurez pas la vie en vous » ; d'un autre côté, si on communiait sans discrétion, on aurait à craindre cette parole de l'Apôtre : « Celui qui mange et boit indignement, mange et boit son ju» gement. » Comme nous l'apprend le même Apôtre, l'homme doit d'abord s'éprouver et communier ensuite ; c'est-à-dire, qu'il doit s'abstenir pendant quelques jours des œuvres de la chair, et purifier son corps comme son ame pour se préparer à recevoir un si grand sacrement.

» Quelques-uns négligent de recevoir l'Eucharistie le jour de la Cène du Seigneur, cependant l'usage de l'Église est que tous les chrétiens la reçoivent ce jour-là, excepté ceux que de trop grands crimes en rendent indignes. L'Église même a coutume de réconcilier les pénitents en ce jour, afin qu'ils puissent participer au sacrement du corps et du sang du Seigneur. »

Ainsi, quand les conciles et les plus saints évêques défendaient de s'approcher trop souvent de la sainte Eucharistie, ils n'entendaient pas qu'on pût s'en abstenir une année entière; ils voulaient seulement détruire un abus qui existait en plusieurs Églises, où l'on donnait indiscrètement la sainte communion aux enfants et à toutes les personnes qui assistaient à la messe [2]. Dans les premiers siècles chrétiens, cet usage existait; mais, sans vouloir déprécier injustement l'Église du IX.e siècle au profit de l'Église primitive [3], il est incontestable qu'elle était

[1] III Cabillon., can. 46, 47.

[2] III Tur., can. 19.

[3] Le savant Fleury, dans son admiration bien légitime pour l'Église primitive a trop déprécié l'Église du moyen-âge qui ne lui ressemblait pas, en effet, sous plusieurs rapports. L'idée de Fleury est juste, mais un peu exagérée. Marchetti, son critique le plus décidé, était certainement loin de lui en appréciations historiques. Il a eu raison d'attaquer l'exagération de Fleury; mais nous le croyons au moins aussi exagéré en sens contraire.

moins édifiante, et les évêques ne pouvaient maintenir un usage saint et admirable en lui-même, mais qui avait dégénéré en abus, à cause des vices trop fréquents parmi les fidèles.

La règle suivie le plus généralement, par rapport à la communion, semble avoir été de la faire trois fois par an [1]. Théodulf [2] voulait que, dans son diocèse, on la fît plus souvent. Son ordonnance est très remarquable : « Tous ceux qui ne sont pas excommuniés doivent recevoir les sacrements du corps et du sang de J.-C. tous les dimanches de Carême, le jour de la Cène du Seigneur, le Vendredi-Saint, la veille de Pâques et le jour de la résurrection du Seigneur. » C'était en outre une obligation de recevoir la sainte communion en viatique lorsqu'on était atteint d'une maladie mortelle [3].

On était aussi obligé de recevoir l'*Extrême-onction* [4]. « Suivant la parole de l'apôtre saint-Jacques, dit le concile de Châlons [5], et conformément à l'enseignement des Pères, les malades doivent être oints par les prêtres avec de l'huile bénite par l'évêque. Il ne faut pas peu estimer ce remède, qui peut guérir les langueurs de l'ame et du corps. »

Le sacrement de l'*Ordre* est celui sur lequel nous trouvons le plus de réglements dans les Capitulaires de Charlemagne et dans les canons des conciles assemblés sous son règne.

On avait négligé d'ordonner des évêques pour plusieurs Églises, et les revenus de ces Églises étaient perçus par certains bénéficiers qui portaient le nom d'évêques et se souciaient peu de recevoir la consécration épiscopale; un des premiers soins de Charlemagne fut de prescrire de conférer sans retard l'ordination aux évêques qui ne l'avaient pas reçue [6].

Un autre abus existait par rapport aux ordinations des prêtres : des évêques, ignorant leurs droits, recevaient les clercs des autres et les ordonnaient [7]; un grand nombre de clercs, mécontents des postes qui leur étaient assignés, erraient çà et là pour chercher fortune,

[1] III Tur., can. 50.
[2] Theodulf., Capit., c. 41.
[3] Capit. Episcop., c. 21.
[4] *Ibid.*, c. 24.
[5] III Cabill., can. 48.
[6] Capit. ann. 779, c. 2; apud Sirm., t. II, p. 85; Capit. Excerpt., apud Sirm., p. 251.
[7] *Ibid.*, c. 6, 56.

et venaient offrir leurs services à des évêques assez peu scrupuleux quelquefois pour les élever à des Ordres supérieurs, sans s'occuper s'ils avaient ou non des lettres de recommandation de leur propre évêque, ou sans prendre d'informations sur leur foi et leurs mœurs [1], se contentant quelquefois de recevoir une somme d'argent pour prix de l'ordination qu'ils leur conféraient [2].

Pour obvier à ces abus, on les condamna, et on établit que l'évêque et les clercs ne pourraient changer de cité, qu'on n'ordonnerait aucun prêtre sans lui déterminer le lieu où il devrait se fixer pour exercer son ministère, et où il devrait rester jusqu'à la fin de sa vie [3]. Défense fut faite aux évêques d'élever un esclave à la cléricature sans le consentement du maître auquel cet esclave appartenait [4]. Il y avait encore des esclaves dans la société. Nous avons remarqué que l'Église n'abolit l'esclavage que progressivement et en propageant l'esprit de charité dans les cœurs; mais leur condition s'était bien améliorée et ne ressemblait guère à celle des anciens esclaves sous le régime païen : les maîtres ne pouvaient plus les vendre sans témoins [5], et l'Église les entourait d'une sollicitude qu'elle s'efforçait d'inspirer aux maîtres [6]. Comme l'ordination affranchissait l'esclave, il était juste de défendre à l'évêque de la lui conférer sans l'autorisation du maître.

L'Évêque ne pouvait élever au sacerdoce l'homme même le plus recommandable avant l'âge de trente ans [7], et il lui était interdit de faire passer quelqu'un d'un titre moindre à un titre supérieur [8]; il devait, avant de procéder à l'ordination, faire venir l'ordinand dans sa maison épiscopale, et le retenir aussi long-temps qu'il était nécessaire pour connaître ses mœurs [9].

Afin de mettre un terme aux ordinations simoniaques, on établit

[1] Capit. Aquisgran., 2, 3; Conc. Francof., c. 27; Capit. Excerpt., c. 11, apud Sirm., p. 246; Conc. Mogunt., c. 31.

[2] Capit. Aquisgran., c. 21.

[3] *Ibid.*, c. 24,25; Conc. Francof., can. 7, 28; Capit. Episcop., c. 13.

[4] Capit. Aquisgran., c. 23, 57; Conc. Francof., c. 23.

[5] Capit. anni 779, c. 20.

[6] III Tur., can. 44, 49.

[7] Capit. Aquisgran., c. 50; Conc. Francof., c. 49; III Tur., can. 30.

[8] Conc. Mogunt., can. 20; III Tur., can. 14.

[9] III Tur., can. 12.

que si une ordination était faite à prix d'argent, l'évêque qui l'aurait faite serait déposé, aussi bien que celui qui aurait été ordonné [1]. « Tout prêtre, dit le concile de Tours [2], qui aura obtenu une Église à prix d'argent sera déposé. » Le même concile déclare qu'il était contraire à l'usage d'être transféré dans l'Eglise pour laquelle un autre avait été légitimement ordonné [3]. Comme les translations devenaient plus nombreuses que dans les premiers siècles, on s'efforçait de guérir cette plaie, qui n'avait d'autre cause que l'ambition. C'était aussi par ambition que certains prêtres de petites villes se faisaient ordonner évêques [4] et s'improvisaient des diocèses, ou que des évêques se faisaient métropolitains. L'abus était grave et demandait des remèdes prompts et efficaces.

On ordonna donc à l'évêque de s'en tenir à l'Eglise pour laquelle il avait été ordonné, sous peine de déposition, et de ne s'en pas absenter plus de trois semaines de suite [5]. Il devait s'y occuper à faire les ordinations et toutes les autres fonctions de son ministère, à poursuivre les clercs vagabonds, appelés à bon droit *acéphales* [6], puisqu'ils n'avaient pas de chefs et qu'ils ne songeaient qu'à satisfaire leurs passions; l'évêque était tenu de les excommunier et même de les charger de chaînes au besoin [7]. Ces clercs vagabonds étaient sans doute si nombreux, parce que des évêques imprudents en engageaient assez souvent dans les Ordres contre leur volonté. Le concile de Mayence défendit d'en ordonner à l'avenir, tout en maintenant les ordinations faites [8]. L'avarice était la cause de ces ordinations forcées. Le concile de Châlons [9] nous apprend que des évêques et des abbés, en vue d'un gain honteux, employaient les intrigues les plus avilissantes pour décider certaines personnes riches à se faire tonsurer et à leur abandonner leurs richesses. Il faut avouer que plusieurs biens vinrent ainsi à l'Eglise illicite-

[1] Capit. Aquisgran., c. 21.
[2] III Tur., can. 15.
[3] *Ibid.*
[4] C. Aquisgran., c. 19; Conc. Francof., c. 22.
[5] Francof., c. 41.
[6] Ακεφαλη, sans chef ou sans tête.
[7] Conc. Mogunt., can. 22.
[8] *Ibid.*, c. 23.
[9] III Cabillon., can. 7.

ment. Mais ce serait une erreur incontestable de prétendre que les richesses de l'Eglise eurent toutes cette honteuse origine. La plupart lui furent données librement par les rois, les seigneurs, et surtout par ces grands évêques qui abandonnaient le monde et se consacraient à Dieu avec tout ce qu'ils possédaient.

Les évêques ou abbés qui cherchaient à augmenter les biens de l'Eglise aux dépens de l'honneur clérical devaient être condamnés à la pénitence, suivant les Pères du concile de Châlons qui ordonnèrent aussi que les biens usurpés seraient rendus aux héritiers, et que ceux qui avaient été ordonnés contre leur gré resteraient dans l'Ordre qu'ils avaient reçu. Cette dernière décision nous semble étonnante et peu juste. On ne peut certainement contracter contre son gré des obligations aussi graves que les obligations cléricales. Nous devons observer que c'est l'unique point sur lequel nous avons trouvé en défaut la sagesse des législateurs du IX.e siècle. Leurs autres réglements sont tous conformes à la plus pure discipline. Nous remarquons surtout leur exactitude et leur sagesse par rapport au mariage, sur lequel avaient gravement erré les évêques du siècle précédent.

« Une épouse, dit le capitulaire d'Aix-la-Chapelle [1], ayant été répudiée par son mari, ne peut en épouser un autre du vivant de ce mari qui ne peut pas non plus épouser une autre femme tant que la première vit. »

« Nous ordonnons, disent les Pères du concile de Mayence, que les évêques recherchent avec soin les incestueux, et qu'ils les chassent de l'Eglise, s'ils ne veulent pas faire pénitence [2].

» Nous défendons de contracter mariage au quatrième degré de consanguinité. Un tel mariage contracté ainsi à l'avenir sera déclaré nul. Défense également de contracter mariage avec sa filleule ou sa commère [3] ou avec la femme dont on aurait conduit le fils à la confirmation. Si de tels mariages ont été faits, qu'ils soient annulés.

» Si quelqu'un ayant épousé une veuve s'unit ensuite avec la fille de cette veuve, il commet le péché de fornication. Si un homme épouse successivement les deux sœurs, ou une femme les

[1] Capit. Aquisgran., c. 43, 51.

[2] Conc. Mogunt., can. 53. (*Vid. etiam* Capit. Carol. Magn., c. 16; apud Sirm., p. 255.)

[3] C'est-à-dire la mère de l'enfant baptisé.

deux frères, ou le père et le fils, de pareilles unions sont frappées d'anathème; nous ordonnons de les rompre et nous défendons d'en contracter à l'avenir [1].

» Plusieurs nous ont consulté, disent les Pères du concile de Châlons [2], sur les degrés de consanguinité dans lesquels on pouvait contracter mariage. Nous les renvoyons aux canons qu'il faut observer sur ce point comme sur tout le reste.

» On doit certainement suivre la même règle pour déterminer la parenté tant par rapport à la femme que par rapport à l'homme; comme ils ne font tous deux qu'une même chair, la consanguinité est la même pour l'un et pour l'autre.

» On nous a dit que plusieurs avaient la présomption de casser les mariages légitimes des esclaves. Nous défendons de rompre ces mariages quand bien même le mari et l'épouse appartiendraient à des maîtres différents. »

Cette législation du mariage était plutôt sévère que relâchée.

Pour terminer l'exposé des réglements relatifs aux choses ecclésiastiques, nous devons rapporter les principales ordonnances concernant le dimanche, les fêtes d'obligation, le jeûne et l'abstinence, les églises, les biens ecclésiastiques et les superstitions.

1.° Du dimanche. « On observera le dimanche à commencer du samedi au soir [3]. Nous ordonnons que, suivant ce qui est prescrit dans la loi de Dieu, on s'abstienne d'œuvres serviles tous les dimanches. Ainsi défense aux hommes de faire, ces jours-là, les ouvrages de la campagne, de cultiver la vigne, de labourer, de moissonner, de faucher, de tailler les haies, d'ébrancher ou de couper les arbres, de tailler la pierre, de construire des maisons, de jardiner, de venir aux plaids, de chasser. Il n'est permis de faire des charrois que dans les trois cas suivants : Pour l'armée en temps de guerre, pour voiturer des vivres, pour conduire un cadavre à la sépulture. Défense aux femmes de faire des tissus, de raccommoder les vêtements, de coudre, de carder la laine, de battre le lin, de laver le linge en public, de tondre les brebis; il faut honorer le jour du Seigneur et se reposer, se réunir à l'église pour entendre la messe et louer Dieu de tous ses bienfaits [4].

[1] Conc. Mogunt., can. 54, 55, 56.
[2] III Conc. Cabill., can. 28, 29, 30.
[3] Capit. Aquisgran., c. 15; Capit. Francof., c. 21.
[4] Capit. Aquisgran., c. 81.

» On observera si rigoureusement le jour du dimanche qu'on n'y fera rien autre chose que d'assister à la messe, prier et apprêter ce qui est indispensable pour la nourriture. S'il y a *nécessité* de naviguer, de voyager, on le peut; mais on n'est pas pour cela exempté de la prière et de l'assistance à la messe. Le samedi soir, tout chrétien se rendra à l'église avec des lumières pour y assister aux vigiles ou à l'office du matin; et reviendra le dimanche à la messe avec ses offrandes [1]. Pendant le chemin, au lieu de s'occuper de choses temporelles ou de se disputer, on pensera à Dieu et aux saints offices; on doit, le dimanche, louer Dieu, faire l'aumône, prendre son repas spirituellement avec ses amis, ses proches et les pélerins [2].

» Les messes particulières ne seront pas dites, le dimanche, assez publiquement pour que le peuple soit détourné de la messe publique et solennelle qui doit être dite à la troisième heure [3] suivant les canons. C'est un usage déplorable de se contenter, comme le font quelques-uns, d'entendre une messe quelle qu'elle soit, même une messe pour les défunts, les dimanches et les fêtes, et de passer le reste du jour plutôt à boire et à manger avec excès qu'à servir Dieu.

» Il faut avertir le peuple de ne pas manger avant la fin de l'office public et de s'assembler à la principale église pour y entendre la messe et la prédication. Les prêtres ne doivent dire de messes dans les oratoires qu'avant la deuxième heure et secrètement. Les prêtres qui demeurent dans une ville ou aux environs s'assembleront avec le peuple pour la messe publique. Il n'y a d'exception que pour les religieuses qui ne peuvent sortir de leurs monastères [4].

» Défense de faire des marchés les jours de dimanches, d'y tenir

[1] Chaque fidèle apportait à la messe les offrandes qui étaient la matière du sacrifice et qui servaient à l'entretien des églises et des pauvres. L'usage de ces offrandes était très ancien, remontait même aux premiers temps du christianisme. Le concile de Mayence (can. 44) recommande aux prêtres d'avertir le peuple de les faire exactement. Ce qui donnerait à penser que plusieurs s'en dispensaient. Les hommes les apportaient à l'autel, les femmes les donnaient à leurs places.

[2] Theodulf., Capit., c. 24. — L'hospitalité était alors fortement recommandée aux chrétiens. (*V.* entre autres le Capitulaire de Théodulf, c. 25.)

[3] C'est-à-dire à neuf heures du matin.

[4] Theod. Capit., c. 45, 46.

des plaids pour y condamner quelqu'un à mort ou à une peine quelconque, et même d'y faire des actes de donation [1]. »

Comme plusieurs fidèles n'observaient pas exactement le jour du dimanche, le concile de Châlons [2] décida que Charlemagne devrait faire sur ce sujet une ordonnance. Ce qui fut fait [3]. L'autorité ecclésiastique réclamait alors assez souvent l'appui de l'autorité civile pour l'exécution de ses décrets. C'était une conséquence de l'alliance des deux pouvoirs. Si cette alliance a produit quelque bien, elle a été cause de bien plus grands maux.

2.° Des fêtes. « Nous décrétons, disent les Pères du concile de Mayence [4], qu'on célébrera les fêtes suivantes : Pâque avec toute sa semaine ; l'Ascension ; la Pentecôte, avec toute sa semaine comme Pâque ; les fêtes de saint Pierre et de saint Paul ; la Nativité de saint Jean-Baptiste ; l'Assomption de sainte Marie ; la Dédicace de saint Michel ; les fêtes de saint Remi, de saint Martin et de saint André ; quatre jours à la Nativité du Seigneur ; le huitième jour du Seigneur [5], l'Epiphanie du Seigneur, la Purification de sainte Marie. Nous décidons aussi qu'on célébrera les fêtes des martyrs et des confesseurs dans les paroisses qui posséderont leurs corps ; il en sera de même de la Dédicace de l'Eglise.

» Nous ordonnons que la litanie-majeure [6] soit observée par tous les chrétiens pendant trois jours, comme nos pères l'ont instituée. On ne devra pas y aller à cheval ou revêtu d'habits précieux, mais pieds nus et couverts d'un cilice et de cendre, à moins d'en être dispensé pour cause de maladie [7]. »

3.° Du jeûne et de l'abstinence. « Une semaine avant le commencement du carême, il faut faire sa confession au prêtre, recevoir la pénitence, pardonner les injures, se réconcilier avec ses ennemis. On doit entrer ainsi dans la sainte quarantaine, afin

[1] Capit. Excerpt., c. 21 ; apud Sirm., t. II, p. 247 ; Conc. Mogunt., c. 37 ; II Rem., can. 35 ; III Tur., can. 40 ; VI Arelat., c. 16.

[2] III Cabillon., can. 50.

[3] Capit. Carol. Magn., post Synod., c. 15 ; apud Sirm., t. II, p. 324.

[4] Conc. Mogunt., can. 36.

[5] Ou Circoncision.

[6] Appelée aujourd'hui *Rogations*. Les processions étaient très longues et plusieurs y allaient à cheval.

[7] Conc. Mogunt., can. 33.

d'être purifiés pour le saint jour de Pâque et d'être renouvelés pour cette époque, par la pénitence qui est un second baptême. Quant au carême lui-même, il faut y jeûner tous les jours, excepté les dimanches. Le carême est la dîme de notre année et nous devons le passer avec religion et sainteté ; on ne peut se dispenser du jeûne ; dans tout autre temps on peut le rompre par charité ; en carême, jamais. Les autres jeûnes sont facultatifs, celui du carême est imposé par Dieu ; à l'exception des malades et des enfants, tous ceux qui ne jeûnent pas en carême méritent d'être punis [1]. »

Il semblerait, d'après ces paroles de Théodulf, que les jeûnes des Quatre-Temps et des Vigiles n'étaient pas encore obligatoires. Cependant, dès le commencement du IX.e siècle, le concile de Mayence établit le jeûne des Quatre-Temps par ce décret [2] :

« Nous établissons que les Quatre-Temps de l'année seront observés par tous avec jeûne ; c'est-à-dire dans la première semaine du mois de mars, aux féries quatrième et sixième [3], ainsi que le samedi, tous se rendront à l'église à la neuvième heure [4] pour y assister à la messe et aux litanies. De même, la seconde semaine du mois de juin on jeûnera jusqu'à la neuvième heure, aux féries quatrième et sixième, ainsi que le samedi, et tous s'abstiendront de manger de la viande. La même chose aura lieu la troisième semaine du mois de septembre et, dans le mois de décembre, la semaine qui se trouvera entière avant la vigile de la Nativité du Seigneur, suivant l'usage reçu dans l'Eglise Romaine.

» Si quelqu'un est assez orgueilleux pour mépriser le jeûne établi et refuse de l'observer avec les autres chrétiens, il sera frappé d'anathême, s'il ne veut se corriger, suivant la décision du concile de Gangres.

» Lorsqu'on indiquera [5] des jeûnes pour quelque nécessité, tous les observeront, et personne ne devra se laisser vaincre par la gourmandise au point de se séparer de l'observation commune et de se priver ainsi des fruits du jeûne, auxquels il devait participer avec les autres.

[1] Theod., Capit., c. 37.
[2] Conc. Mogunt., can. 34, 35.
[3] C'est-à-dire le mercredi et le vendredi.
[4] C'est-à-dire trois heures du soir.
[5] III Tur., can. 47.

» Les jours de jeûne, il faut faire l'aumône [1] et donner aux pauvres la nourriture qu'on eût prise si on n'eût pas jeûné ; car jeûner et réserver pour le souper les aliments du diner, c'est se procurer un accroissement de nourriture et non de mérite.

Il en est plusieurs qui croient jeûner en mangeant aussitôt qu'ils entendent la cloche sonner none : on n'a pas jeûné si on a mangé avant la fin de l'office de vêpres [2]. Il faut assister d'abord à la messe, puis aux offices de vêpres, donner son aumône, et, après cela, prendre son repas. Si quelqu'un ne peut absolument venir aux offices, il attendra l'heure où il pourra présumer que les vêpres seront finies et, après avoir fait sa prière, mettra fin à son jeûne.

» Dans les jours de jeûne, on doit se priver de toutes délices, vivre sobrement et avec chasteté. Celui qui peut se priver d'œufs, de fromage, de poisson et de vin, fait très bien. Celui cependant qui ne peut s'en priver pour cause de maladie ou de travail, a permission d'en user ; ce qui ne doit pas l'empêcher de ne rompre son jeûne que le soir et de ne boire de vin que ce qu'il lui en faut pour soutenir ses forces. S'abstenir de fromage, de lait, de beurre et d'œufs et en même temps ne pas jeûner, est tout-à-fait ridicule et contre toute raison. Car ce sont l'ivresse et la luxure qui sont le but de la défense et non le lait et les œufs.

» Pendant les jours de jeûne, on ne doit avoir ni querelles ni procès, et il faut se priver des droits du mariage. Un jeûne que n'accompagnent point les prières, les veilles et les aumônes est presque inutile. »

Ces recommandations prouvent dans ceux qui les firent une haute intelligence de la doctrine évangélique.

4.° Des églises. Sous les règnes de Pépin et de Charlemagne,

[1] Capit. Theod., c. 38, 39, 40, 42, 43.

[2] On ne faisait qu'un repas les jours de jeûne et le soir après vêpres. On trouva moyen depuis d'adoucir la règle en conservant la lettre, ce fut d'avancer l'heure des vêpres. En carême, aujourd'hui, on peut dire les vêpres avant midi. C'est un reste de l'ancienne règle singulièrement modifiée, comme on voit ; quand on eut avancé le repas jusqu'à midi, on s'accorda une petite collation le soir. Elle fut sévère d'abord, elle tend aujourd'hui à devenir un repas véritable. Nous voulons bien croire les adoucissements nécessaires, nous ne sommes pas juges. Cependant il nous est permis de croire qu'il eût été mieux de travailler à ressusciter la foi qui les eût rendus un peu moins nécessaires, et de maintenir des règles qui n'avaient rien d'accablant.

les seigneurs bâtissaient un grand nombre d'églises sur leurs propriétés et prétendaient avoir sur ces églises tous les droits de propriétaires, même pour les choses spirituelles. De là tous ces canons des conciles et ces capitulaires dans lequels on défend aux laïques d'instituer des prêtres dans les églises sans le consentement de l'évêque, de chasser des prêtres de leurs églises ou d'en exiger des tributs [1].

Cependant, comme ces seigneurs avaient bâti ces églises à leurs frais et sur leurs terrains, on ne pouvait leur ôter la propriété de l'édifice. Ils pouvaient donc le donner ou le vendre. Seulement il était défendu de lui donner une autre destination que celle qu'il avait d'abord reçue [2]. Lorsque les propriétaires de ces églises mouraient, les héritiers s'en emparaient, et il arrivait quelquefois que voulant tous avoir l'autel et ne pouvant s'accorder, ils le partageaient entre eux et instituaient, dans la même église autant de prêtres qu'il y avait de débris d'autel [3].

Les églises particulières étaient devenues tellement nombreuses, en certaines localités [4], qu'on fut obligé d'ordonner d'en détruire et d'en bâtir d'autres ailleurs avec les mêmes matériaux [5]. Souvent les églises nouvelles, plus belles peut-être ou décorées de certains privilèges, faisaient négliger les anciennes qui restaient sans offices et sans luminaires. Cet abus donna lieu à l'ordonnance suivante [6] : « Si quelqu'un veut construire une église sur sa propriété, il le peut, mais avec le consentement de l'évêque dans le diocèse duquel il habite. On doit faire attention cependant à ce que les églises plus anciennes ne perdent pas pour cela leurs droits et leurs revenus. »

Les nouvelles églises étaient bâties très souvent à l'occasion des translations de reliques qui étaient devenues si fréquentes qu'on

[1] *V. inter al.* Conc., Mogunt., can. 29, 30; VI Arelat., c. 4, 5.

[2] Conc. Francof., can. 54.

[3] III Cabillon., can. 26.

[4] Nous avons déjà fait remarquer que l'on construisit beaucoup d'églises sous le règne de Charlemagne, et qu'il est probable que la plus grande partie des nombreuses églises de village en style roman remontent à cette époque.

[5] Cap. Excerpt., c. 10; apud Sirm, t. II, p. 246.

[6] Capit. Carol. Magn., c. 3; apud Sirm., t. II p. 252; *Vid. et.* Conc. Mogunt., can. 41); Capit. Carol. Magn., c. 6; apud Sirm., t. II, p. 254.

fut obligé de les interdire, à moins d'avoir obtenu la permission du prince, ou des évêques, ou du synode provincial [1].

Plusieurs capitulaires ou canons des conciles nous révèlent d'étranges abus par rapport aux Églises; les voici textuellement [2] :

« Nous avons vu souvent des gerbes de blé et du foin entassés dans les églises; nous voulons que désormais on ne mette dans l'église que les vêtements ecclésiastiques, les vases sacrés et les livres. Nous devons craindre, si nous y faisons autre chose que ce qu'il faut, d'entendre cette parole du Seigneur : « Ma maison sera » appelée maison de prière et vous en avez fait une caverne de » voleurs. » On a conservé dans ces pays l'antique usage d'ensevelir les morts dans l'église [3], et les lieux destinés au culte divin et au sacrifice sont devenus ainsi des cimetières ou polyandres; nous voulons qu'à l'avenir on n'enterre plus personne dans les églises, si ce n'est les prêtres ou les hommes justes qui auraient mérité cet honneur par leurs vertus [4]. On n'ôtera pas cependant les corps qui y ont été inhumés jusqu'à présent; on se contentera de faire disparaître les tombeaux et d'aplanir le sol, de manière à ce qu'ils ne paraissent plus [5]. Les églises ou la trop grande quantité de cadavres inhumés rendrait ce travail impossible, devront être conservées seulement comme cimetières, et on en ôtera l'autel que l'on placera dans un autre lieu où il soit possible d'offrir le sacrifice à Dieu purement et religieusement.

» Il ne faut venir à l'église que pour louer Dieu et l'honorer. Les querelles, les tumultes, les vaines conversations ou tout autre scandale doivent en être bannis. Il est dangereux de dire ou de faire des choses inconvenantes dans un lieu où le nom de Dieu est invoqué, où le sacrifice est offert, où les anges sont certainement présents.

» Les solennités des messes ne seront célébrées que dans les

[1] Brev. Capit., c. 7; apud Sirm., t. II, p. 262; Conc. Mogunt., can. 51.

[2] Capit. Theodulf., c. 8, 9, 10.

[3] Cette coutume venait des catacombes qui étaient cimetières et églises en même temps.

[4] Le concile de Mayence (can. 52) permet d'y ensevelir les évêques, les abbés, les prêtres qui en seront dignes et les laïques pieux.

[5] On pourrait croire, d'après ces paroles, que certaines églises n'étaient pas carrelées.

églises [1]. C'est là aussi qu'il faut faire les serments [2]. Les prêtres [3] sont obligés d'avertir les fidèles de n'y pas entrer avec bruit et en tumulte, de ne pas entretenir de vaines conversations dans un lieu où on ne se réunit que pour prier, et non seulement de s'abstenir de paroles oiseuses et inutiles pendant la messe, mais aussi de toutes mauvaises pensées.

» Il est interdit aux comtes et à leurs vicaires de tenir dans les églises, et même sous les porches, des plaids séculiers, comme c'était la coutume.

» Nous défendons aussi absolument de chanter, auprès des églises, des chansons libres et obscènes. »

Ces réglements, en nous faisant connaître les abus, nous font voir en même temps qu'on avait la plus haute idée de l'église chrétienne, et qu'on ne voulait pas qu'elle fût confondue avec les lieux des réunions ordinaires.

Il est évident, d'après plusieurs capitulaires de Charlemagne, qu'elle était encore à cette époque un lieu de refuge; cependant, ce privilége s'était un peu modifié, et tendait même à disparaître. La société n'étant plus boulversée comme aux premiers temps des établissements barbares, la justice était plus régulière, il y avait moins d'opprimés et les lieux de refuge n'eussent servi souvent qu'à protéger des coupables que la société devait punir. « Si quelqu'un, dit Charlemagne [4], se réfugie à l'église, qu'il soit en sûreté même sous le porche, et qu'il n'ait pas besoin d'entrer dans l'église elle-même ; que personne n'ose l'en arracher de force, mais que le réfugié puisse y avouer ce qu'il a fait et qu'ensuite il soit conduit en jugement par les mains d'hommes sages et bons.» Le réfugié n'était donc pas à l'abri du jugement, seulement, l'église le prenait sous sa protection et adoucissait la peine. On établit de plus une distinction entre les coupables ordinaires et ceux qui, suivant les lois, avaient mérité la mort; défense fut faite de protéger ces derniers, de les recevoir dans l'église et de leur y donner de la nourriture [5].

Les églises étaient à la charge de ceux qui jouissaient des biens ecclésiastiques.

[1] Capit. Theod., c. 11.
[2] Capit. Excerpt., c. 13; apud Sirm., t. II, p. 246.
[3] III Tur., can. 38, 39; Conc. Mogunt., c. 40, 48.
[4] Capit. Excerpt., c. 8; apud Sirm., t. II, p. 245.
[5] Capit. Carol. Magn., c. 8; apud Sirm., t. II, p. 85.

« Les édifices des églises, dit le concile de Francfort[1], et les couvertures sont à la charge des bénéficiers ; et lorsque des hommes probes et véridiques affirmeront avoir vu chez eux des bois, des pierres ou des tuiles qui auraient été auparavant dans les églises, on les leur fera remettre dans l'endroit d'où ils les avaient pris. »

Il paraît que certains bénéficiers réparaient leurs habitations au détriment des églises. On appelait alors bénéficiers des laïques ou des clercs qui avaient reçu à ferme des biens ecclésiastiques ; ils devaient, pour ces biens, la rente d'un neuvième du revenu, ce qu'on appelait *none;* puis le dixième ou la dîme, comme tous ceux qui possédaient, et enfin, ils étaient chargés d'entretenir les toits et les murs des églises.

« Quiconque possède un bénéfice ecclésiastique, dit le concile de Mayence[2], est obligé de donner des secours pour restaurer le toit de l'église et réparer l'église elle-même ; il doit en outre donner le neuvième et la dîme. »

« Nous voyons, disent les Pères du concile de Tours à Charlemagne[3], que ceux qui tiennent les biens ecclésiastiques refusent, en beaucoup d'endroits, de payer les neuvièmes et les dîmes qu'ils doivent aux recteurs pour l'entretien des luminaires et des clercs. Nous l'avons déjà dit souvent à vos *missi* dans les plaids généraux, et jusqu'à présent notre avertissement n'a eu que peu ou point d'effet. Nous sommes aussi obligés d'appeler votre attention sur les églises qui menacent ruine, parce qu'on n'a pas soin d'en réparer les toits. »

5.° Des biens ecclésiastiques.

Ces biens étaient possédés par des clercs ou par des laïques. Les clercs bénéficiers étaient obligés, dans la paroisse où ils exerçaient le ministère, à toutes les charges essentiellement attachées à la possession des biens ecclésiastiques, c'est-à-dire à l'entretien de l'église, des clercs et des pauvres ; les laïques bénéficiers étaient chargés, comme nous l'avons remarqué, des grosses réparations des églises, et payaient en outre le neuvième de leur revenu au recteur de l'église dont ils possédaient les biens.

[1] Conc. Francof., c. 26.
[2] Conc. Mogunt., c. 42.
[3] III Tur., can. 46.

Parmi les bénéficiers laïques, il y en avait qui ne payaient pas de rentes et qui possédaient certaines portions de terre que l'on appelait *précaires*, dont ils jouissaient pendant toute leur vie, et qui passaient même quelquefois à leurs enfants ou petits-enfants. Les *précaires* ou bénéfices laïques exempts de rentes nous semblent remonter à la fin du VII.e ou au commencement du VIII.e siècle, où les maires du palais donnèrent à leurs fidèles une grande partie des biens ecclésiastiques. Dans la suite et dès le règne de Charlemagne, l'Eglise elle-même abandonna à plusieurs laïques des biens *à titre précaire*. Par ce moyen, qui semble être au premier abord tout à l'avantage de ceux qui les recevaient, elle augmenta considérablement ses richesses, car elle n'abandonnait ainsi que des terres incultes qui lui revenaient en bon état après un temps déterminé, ou avec des conditions qui tournaient en dernière fin à son avantage; par exemple, ceux auxquels elle donnait des *précaires* engageaient ordinairement une partie plus ou moins considérable de leurs biens propres, qui devaient revenir à l'Eglise après leur mort [1].

Les particuliers sans héritiers directs trouvaient à ce contrat l'immense avantage de posséder beaucoup plus de bien sans avoir aucune charge pendant leur vie, et l'Eglise leur faisait une avance qui augmentait beaucoup le fonds qu'elle n'avait aliéné que pour un temps. Le contrat *à titre précaire* devait être souvent renouvelé [2].

Les donations furent la principale source des richesses de l'Eglise. Il arrivait souvent que des seigneurs, en partant pour une guerre d'où ils ne croyaient pas revenir, lui abandonnaient leurs biens. Nous trouvons à ce sujet l'ordonnance suivante [3] dans les Capitulaires de Charlemagne : « Celui qui, en faveur de son ame, voudra donner ses biens à la maison de Dieu, fera sa donation chez lui et en présence de témoins légitimes. »

Cette donation des guerriers n'était souvent qu'un dépôt qu'ils confiaient à l'Église, afin qu'il fût respecté pendant leur absence.

[1] Dès l'an 845, le concile de Meaux (can. 22) décida qu'on ne devrait donner de *précaires* qu'à ces conditions. Plusieurs de ceux qui recevaient ainsi des précaires cherchaient à les aliéner, comme le dit le deuxième concile de Reims, c. 36, 37.

[2] Capit., ann. 779, c. 14; Sirm., p. 86. — Il devait être, dit d'Héricourt, renouvelé de cinq ans en cinq ans. (Lois. Eccl. de France, Analyse des Décrét., liv. 3, titre 14.)

[3] Capit. Excerpt., c. 9; apud Sirm., t. II, p. 245.

Ces dépôts devenaient la propriété de l'Eglise lorsque ceux qui les faisaient mouraient sans héritiers directs.

Outre les biens-fonds et les revenus qui en provenaient, appelés neuvièmes ou nones, l'Eglise percevait les dixièmes ou dîmes sur les revenus de toutes les terres dont le fonds ne lui appartenait pas. Dans les premiers siècles chrétiens, la dîme ne fut pas obligatoire, et tous les fidèles concouraient aux besoins de l'Eglise, du clergé et des pauvres, sans y être forcés par aucune loi. A la fin du VI.e siècle [1], le deuxième concile de Mâcon donna l'obligation de payer la dîme comme fondée sur une loi divine et anciennement suivie dans l'Eglise, probablement à cause des lois mosaïques, où elle est en effet imposée, et aussi à cause de l'habitude des premiers chrétiens de la payer sans y être forcés. A dater de cette époque, les conciles réclamèrent souvent contre la négligence avec laquelle les fidèles s'acquittaient de cette obligation, et ce fut cette négligence qui donna occasion de rendre obligatoire par une loi ce qui, d'abord, était purement facultatif.

Cette loi était en vigueur sous Charlemagne et promulguée par le pouvoir civil comme par l'autorité ecclésiastique.

« Que tous, dit Charlemagne [2], aient soin de payer les nones et les dîmes. Que chacun donne sa dîme et qu'elle soit dépensée suivant les ordres de l'évêque.

» Que tous, dit le concile de Francfort [3], paient le cens, c'est-à-dire les nones et les dîmes pour les biens ecclésiastiques qu'ils possèdent en bénéfices, suivant les premiers capitulaires du seigneur roi. Que tout homme apporte à l'Église la dîme légitime de toute sa propriété. »

Les évêques, dans leur Capitulaire [4], recommandent aux prêtres d'instruire les fidèles de l'obligation de payer les dîmes, et fixent ainsi la manière de les recevoir et de les employer: « Les prêtres recevront eux-mêmes les dîmes du peuple, inscriront exactement les noms de ceux qui les auront payées et partageront ainsi ces revenus devant témoins: ils en feront trois parts, la première pour l'orne-

[1] En 585. (*V.* Histoire de l'Église de France, t. II, p. 284.)

[2] Capit. Excerpt., c. 5; apud Sirm., p. 245; Capit. anni 779, c. 7; *Ibid.*, p. 85.

[3] Conc. Francof., c. 25. (*V. etiam* Conc. Mogunt., can. 38; II Rem., can. 38; III Tur., can. 46.)

[4] Capit. Episcop., c. 6, 7; apud Sirm., t. II, p. 249.

ment de l'église, la seconde pour les pauvres et les voyageurs, la troisième pour eux. » L'évêque avait une haute surveillance sur l'emploi des dîmes et des oblations faites à l'Église par les fidèles [1].

Le concile de Mayence [2] appuie sur la loi divine l'obligation de payer la dîme. C'est qu'il s'élevait, à la première occasion, des réclamations [3] contre cette charge qui devint de plus en plus odieuse au peuple, d'abord parce que tout impôt forcé lui déplaît, et aussi à cause des abus qui furent nombreux dans la perception de cet impôt. Les conciles [4], il est vrai, avaient soin de rappeler aux prêtres et aux évêques, qu'ils devaient distribuer aux pauvres les revenus des Églises et ne point se laisser souiller par l'avarice; mais, si plusieurs étaient dociles à ces avis, d'autres les méprisaient, ne songeaient qu'à s'enrichir et cherchaient même à capter la confiance des fidèles pour les engager à donner leurs biens; plusieurs étaient tellement avares qu'ils spéculaient sur les blés [5]; il faut avouer que ces cas étaient rares, et que la malveillance généralisait un abus qui n'était pas commun. Comme l'on faisait au clergé le reproche d'envahir les biens des particuliers, les Pères du troisième concile de Tours voulurent connaître si ce reproche était vraiment fondé.

« Nous nous sommes occupés, disent-ils [6], à la demande du roi, de ces hommes qui se disent déshérités par l'Église et nous avons fait connaître que nous recevrions les plaintes de ceux qui auraient été dépouillés, par quelqu'un de nous, des biens qu'auraient possédés leur père, ou leur mère, ou leurs frères, ou quelqu'autre de leurs parents, et qui seraient passés dans le domaine de l'Église; mais personne ne s'est présenté qui voulût porter des plaintes contre nous. Presque personne, en effet, ne donne aujourd'hui ses biens aux Églises, si ce n'est après avoir reçu, des biens ecclésiastiques, une quantité égale, ou double et même triple en usufruit, et sans demander aux recteurs des Églises que ses descendants jouissent de ces *precaires* aux mêmes conditions. Or, il nous a

[1] Capit. ann. 779, c. 7; Conc. Francof., c. 48; III Tur., can. 16.
[2] Conc. Mogunt., can. 38.
[3] Conc. Francof., can. 25.
[4] III Tur., can. 10, 11.
[5] III Cabillon., can. 6, 7, 8.
[6] III Tur., can. 51.

semblé que, suivant l'usage reçu parmi nous, tout ce que nous devions aux héritiers était de leur laisser la liberté de se *recommander*[1] aux recteurs des Églises et d'accepter en bénéfice les biens de leurs parents dont ils sont légalement privés. »

Les Églises durent avoir de nombreuses difficultés avec les héritiers des vassaux possesseurs de *précaires* qui voulaient rentrer dans la propriété des biens légalement abandonnés à l'Église.

6.° Des superstitions. Les principaux décrets des conciles et des plaids généraux prouveront que le clergé fut, sous le règne de Charlemagne, aussi ennemi des pratiques vaines et superstitieuses que zélé pour le vrai culte chrétien.

« Il est défendu d'imaginer d'autres noms d'anges que ceux qui sont légitimement admis, c'est-à-dire ceux de Michel, Gabriel et Raphaël, et de vénérer des martyrs ou autres saints dont la mémoire n'est pas certaine. Les écrits supposés et les récits douteux ou contraires à la foi catholique, comme cette lettre très mauvaise et très fausse que certains imposteurs prétendaient être tombée du Ciel, ne doivent être ni crus, ni lus ; il faut au contraire les brûler, de peur qu'ils ne fassent tomber le peuple dans l'erreur. On ne lira que les livres canoniques, les ouvrages catholiques, les livres des pieux auteurs. Il est ordonné d'arrêter les charlatans qui vont partout tromper les gens, et ces vagabonds qui courent tout nus et chargés de chaînes, prétendant acquitter ainsi une pénitence qui leur aurait été imposée[2]. Il vaut mieux, s'ils ont commis quelque grand crime, qu'ils restent dans leur pays à travailler et à faire la pénitence qui leur aura été prescrite suivant les canons[3].

[1] Ce mot est remarquable. Les vassaux ou ceux qui étaient recommandés se liaient librement à l'Église, puisqu'ils acceptaient en *précaires* ses biens, afin de vivre plus à l'aise et avec la seule condition de lui laisser en mourant un bien propre deux ou trois fois moins grand. Les biens des seigneurs et du roi étaient aussi donnés en *précaires* à des vassaux, comme on le voit en particulier dans le Capitulaire de 779 (can. 14). On peut tirer de cette observation beaucoup d'inductions sur l'état des vassaux au moyen-âge. La féodalité s'organisait à cette époque. Elle existait dès l'origine parmi les Franks, mais ce ne fut qu'à cette époque que les Gallo-Romains entrèrent dans ce système social, et nous croyons qu'un grand nombre se firent librement vassaux des Églises ou des seigneurs en acceptant des bénéfices précaires.

[2] Dans les premiers siècles, des fidèles se rendaient aux tombeaux des martyrs ayant des cercles de fer aux bras et aux jambes. La superstition dont il est ici parlé pouvait venir de cet ancien usage.

[3] Capit. Aquisgran., c. 16, 18, 42, 78, 79.

» Que personne n'invoque de nouveaux saints et n'érige sur les chemins des monuments à leur mémoire. On ne doit vénérer que dans l'Église ceux qui ont été choisis d'après l'autorité de leur histoire et les mérites de leur vie. Il faut obéir aux canons qui ordonnent de détruire les arbres et les bois superstitieux [1].

» Si un prêtre ou un diacre donne ou reçoit le saint-chrême dans un but superstitieux, il sera dégradé; si c'est un autre clerc ou un moine, il recevra la discipline corporelle et sera mis en prison ; si c'est un laïque, il aura la main coupée. Le prêtre qui l'aurait livré pour obtenir un faux jugement sera non seulement dégradé par l'évêque, mais aura la main coupée par le juge; il sera seulement dégradé s'il le donne pour quelque nécessité [2].

On abusait étrangement du saint-chrême; on s'en servait en guise de médecine et pour exercer des maléfices. Le concile de Mayence [3], qui nous apprend ces profanations, recommande aux prêtres de le tenir soigneusement enfermé. Le concile de Tours [4] leur fait la même recommandation, et ajoute que les criminels s'imaginaient que s'ils s'en oignaient ou en buvaient, ils échapperaient à toutes les recherches.

« Que les prêtres, disent encore les Pères du même concile [5], avertissent les peuples fidèles que les moyens magiques et les enchantements ne peuvent aucunement remédier aux maladies des hommes; qu'ils ne peuvent non plus servir aux animaux malades, boîteux ou menacés de mort; que les ligatures d'ossements ou d'herbes magiques sont complètement inutiles, et qu'elles ne sont que des piéges qu'emploie l'antique ennemi pour tromper les hommes. »

Nous terminerons les réglements relatifs aux superstitions par un canon du concile de Châlons contre l'abus des pélerinages.

De tout temps les pélerinages avaient été en usage dans l'Église, et surtout depuis le v.e siècle; mais on abuse des meilleures choses. Les pélerinages les plus fréquentés au ix.e siècle étaient ceux de Saint-Pierre, à Rome, et de Saint-Martin, à Tours.

[1] Conc. Francof., c. 42, 43. (*V. etiam* Cap. 18, inter Excerpt.; Sirm., t. II, p. 247.

[2] Cap. 14, 23; inter Excerpt., Sirm., loc. cit.; Admonit. ad Presbyt., c. 11; Sirm., p. 253.

[3] Conc. Mogunt., can. 27.

[4] III Tur., c. 20.

[5] *Ibid.*, can. 42.

« Nous avons décidé, disent les Pères du concile de Châlons [1], que les prêtres ne pourraient aller à Rome ou à Tours sans la permission de leur évêque, car beaucoup de ceux qui entreprennent inconsidérément ces pélerinages se font à ce sujet beaucoup d'illusions. Il y a des prêtres, des diacres et d'autres clercs qui vivent avec négligence, et s'imaginent qu'ils sont purifiés de leurs péchés en visitant ces lieux; il y a des laïques qui croient avoir péché ou pouvoir pécher à l'avenir impunément, parce qu'ils y vont prier. Il y a des seigneurs qui, pour lever un impôt, amassent des richesses sous le prétexte d'aller à Rome ou à Tours, et oppriment ainsi un grand nombre de pauvres gens. Il y a des pauvres qui prennent le même prétexte pour avoir occasion de mendier davantage. Ceux qui confessent leurs péchés aux prêtres de leur paroisse, qui ont reçu leur avis sur la pénitence qu'ils ont à faire, qui s'adonnent à la prière, font l'aumône, améliorent leur vie, corrigent leurs mœurs, et qui, après cela, vont aux tombeaux des Apôtres ou à d'autres lieux saints, ceux-là seulement font des pélerinages qui méritent d'être approuvés. »

Nous préférons rapporter simplement ces graves paroles que de nous livrer contre l'abus des pélerinages à des déclamations au moins vaines et inutiles.

3.° Capitulaires relatifs aux jugements ecclésiastiques.

Depuis un siècle, une étrange confusion s'était introduite dans l'exercice de la juridiction et dans les rapports des dépositaires de l'autorité ecclésiastique. L'évêque contestait les droits du métropolitain, le prêtre ceux de l'évêque [2]. Les laïques, empiétant de leur côté le plus qu'il leur était possible, augmentaient encore la confusion [3]. Pépin avait commencé à rétablir un peu d'ordre, et la papauté lui avait prêté son concours pour fixer canoniquement les droits et les devoirs attachés aux divers ordres de la hiérarchie ecclésiastique; Charlemagne poursuivit cette tâche et rétablit les différences hiérarchiques qui existaient autrefois, régla les droits de chacun, et fixa très sagement les limites des juridictions des évêques et des comtes, qui se rencontraient souvent dans l'exercice de leur autorité.

[1] III Cabillon., can. 44, 45.
[2] Aquisgran., 29; Francof., c. 31.
[3] Mogunt., can. 29, 30; Capit. 15; apud Sirm., t. II, p. 255.

Voici les principales dispositions des plaids généraux et des conciles sur ces différents points :

« Une province ne peut avoir deux métropolitains et une cité deux évêques [1]. Que les évêques suffragants soient soumis aux métropolitains suivant les canons, et qu'ils corrigent les abus lorsque ceux-ci les leur signaleront [2]. Un évêque ne doit rien faire de nouveau dans son diocèse sans le consentement et l'avis de son métropolitain ; de même celui-ci ne peut rien faire sans l'avis de ses suffragants [3]. Les évêques provinciaux s'assembleront deux fois par an, pour traiter ensemble des affaires de l'Église [4].

Outre ces synodes épiscopaux, les évêques devaient réunir chaque année tous leurs prêtres en synode diocésain, pour y promulguer les réglements du synode provincial et régler toutes les affaires du diocèse [5].

Les évêques avaient, sur les prêtres et les autres clercs, la haute autorité que nous avons remarquée dans les canons des premiers siècles [6]. On trouvait alors dans la plupart des diocèses des ecclésiastiques revêtus du caractère épiscopal et qui tendaient à se soustraire à l'autorité de l'évêque diocésain. On appelait ces ecclésiastiques chorévêques [7]. Ils n'avaient pas été ordonnés canoniquement par trois évêques, ni pour un siége déterminé [8], et ils allaient çà et là, exerçant les fonctions épiscopales, sans avoir de juridiction. Leurs empiétements sur l'autorité légitime, souvent dénoncés à Charlemagne, étaient cause de conflits très fréquents entre les clercs ; car les prêtres, diacres et sous-diacres ordonnés par les

[1] Excerpt., Capit., 3, 4 ; apud Sirm., t. II, p. 251.

[2] Capit., ann. 779, can. 1.

[3] Capit. Aquisgran., can. 8.

[4] *Ibid.*, c. 13 ; Excerpt., Capit., 1 ; apud Sirm., t. II, p. 251.

[5] Excerpt., Capit. 12 ; Sirm., t. II, p. 253 ; Theod. Capit. 4.

[6] Capit., ann. 779, c. 4, 6 ; Capit. Aquisgran., c. 37.

[7] *χωρου επισκοποι*, évêques de la campagne.

[8] Ce sont les deux vices que l'on remarque dans l'ordination des chorévêques. Capit. De Chorepiscop., c. 1 ; apud Sirm., t. II, p. 240.) Ils la rendaient *illicite*, mais non *invalide*. Les chorévêques étaient quelquefois appelés *évêques régionnaires*. On les nomma d'abord *évêques des nations* ou *évêques voyageurs*. (*V.* HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE, t. I, p. 67.) Dans l'origine, ils avaient pour mission d'annoncer l'Évangile aux peuples idolâtres. Dans les pays chrétiens, ils étaient quelquefois ordonnés évêques par les *ordinaires*, qui en faisaient comme leurs vicaires. A dater du règne de Charlemagne, ils devinrent beaucoup moins nombreux.

évêques ordinaires prétendaient que ceux qui avaient reçu l'ordination des chorévêques n'avaient pas le caractère de l'Ordre et n'en devaient pas exercer les fonctions. Les laïques eux-mêmes les regardaient comme des intrus, refusaient d'assister à leurs offices, et de faire baptiser ou confirmer leurs enfants par eux [1].

Charlemagne consulta le siége apostolique, et sa décision, conforme à celle des évêques de France, fut qu'à l'avenir on ne ferait plus de chorévêques, et que ceux qui l'étaient ne feraient aucune fonction épiscopale.

Les évêques étaient juges des chorévêques comme des prêtres, des abbés et des clercs.

« Il a été établi, dit le concile de Francfort [2], par le seigneur roi et par le saint synode, que les évêques exerceraient la justice dans leurs diocèses; si donc quelque abbé, prêtre, diacre, sous-diacre, moine ou autre clerc, ou qui que ce soit, refuse d'obéir à son évêque, celui-ci les citera par-devant le métropolitain, qui jugera la cause avec ses suffragants. Nos comtes assisteront au jugement des évêques. Si le métropolitain ne peut terminer l'affaire, les accusateurs et l'accusé comparaîtront par-devant nous. »

C'est Charlemagne qui parle lui-même dans ce canon du concile de Francfort, et il s'établissait ainsi juge en dernier ressort des causes ecclésiastiques.

Ces causes ne devaient jamais être portées devant le tribunal du roi sans le consentement des évêques et du métropolitain; le concile était le tribunal où il fallait les juger [3].

Quant aux causes ordinaires des simples clercs, l'évêque en était juge [4]; elles ne devaient jamais être portées devant les tribunaux civils [5], et on n'admettait les laïques comme accusateurs des évêques et des clercs qu'après un examen juridique sur leur moralité [6]. La cause d'un prêtre n'était portée devant le concile que si l'évêque ne pouvait la juger [7], et si un laïque était en procès avec un clerc, l'é-

[1] Capit. de Chorepiscop., c. 1; apud Sirm., loc. cit.
[2] Conc. Francof., c. 6.
[3] Conc. Aquisgran., c. 10.
[4] *Ibid.*, can. 28.
[5] *Ibid.*, can. 38.
[6] *Ibid.*, can. 30.
[7] Conc. Francof., c. 39.

vêque ne pouvait prononcer la sentence que conjointement avec le comte [1], qui était le magistrat chargé de rendre la justice dans les causes civiles.

Pour les causes purement ecclésiastiques, les tribunaux séculiers [2] ne pouvaient en connaître; les évêques accusés étaient obligés de se soumettre aux juges nommés par le métropolitain [3].

Il est remarquable que dans toute la législation de Charlemagne sur les jugements ecclésiastiques, il ne soit point fait mention des recours au pape. Dès les premiers siècles de l'Eglise, on avait coutume d'en appeler au pape dans les causes majeures, et lorsque l'affaire ne pouvait être terminée par le concile provincial. Charlemagne se mit à la place du pape pour prononcer en dernier ressort. Il ne paraît pas qu'on ait réclamé à Rome : on y aimait Charlemagne, et on savait qu'il n'userait de ses priviléges que pour le bien de l'Eglise. Lorsque ses successeurs en France et en Allemagne prétendirent avoir hérité de ces priviléges et voulurent les convertir en droits, la papauté s'aperçut qu'il est toujours dangereux de se relâcher, même en faveur de ceux qui semblent le mieux le mériter, des principes d'indépendance qui sont la vie de l'Eglise.

Les peines que pouvaient prononcer les évêques et les tribunaux ecclésiastiques contre les clercs coupables étaient l'excommunication, la suspense et l'interdit ou déposition [4]. Les conciles reviennent souvent sur l'obligation de déposer les clercs qui avaient acheté leurs Eglises, ce qui prouve que la simonie était une des principales plaies du clergé.

Les clercs condamnés faisaient ordinairement pénitence dans des monastères soit de chanoines, soit de moines. S'ils refusaient de se soumettre à la pénitence, ils devaient être excommuniés [5]. S'ils n'en persévéraient pas moins dans leurs désordres, le concile de Tours [6] veut qu'on les dénonce à l'autorité civile; voici ses paroles :

« O douleur ! il y a parmi nous beaucoup de parricides, d'homicides, d'incestueux. Quelques-uns d'entre eux sont prêtres, refu-

[1] Conc. Francof., can. 30.

[2] Capit. episcop., c. 16; apud Sirm., t. II, p. 250; III Conc. Cabillon., can 11.

[3] Conc. Aquisgran., can. 44.

[4] Conc. Francof., c. 38; Conc. Aquisgran., can. 1, 7, 58; III Tur., can. 15; II Rem., can. 21.

[5] III Cabillon., can. 40.

[6] III Tur., can. 41.

sent d'écouter nos avis et veulent persévérer dans leurs crimes. Il faut avoir recours à la discipline de la puissance séculière pour corriger de leurs mauvaises habitudes ceux qui ne voudraient pas se rendre aux conseils salutaires des évêques. Nous en avons déjà excommunié quelques-uns ; mais ils ont tenu peu de compte de notre sentence et ont continué leurs désordres. Que Votre Mansuétude, dit le concile en s'adressant à Charlemagne, décide comment on doit agir vis-à-vis de ces coupables. »

La loi donnait aux évêques une surveillance sur tous ceux qui se faisaient remarquer par leur immoralité.

« Les évêques, dit Charlemagne [1], sont obligés de visiter les diocèses qui leur sont confiés et doivent avoir soin de s'informer dans chaque paroisse s'il y a des incestueux, des parricides, des fratricides, des adultères ou d'autres hommes commettant des péchés contraires à la loi de Dieu et que des chrétiens sont tenus d'éviter. »

Les lois chrétiennes étaient envisagées par Charlemagne comme lois de l'Etat, et l'Eglise comme une institution sociale qu'il devait régir par le moyen des évêques, comme les autres branches de l'administration par ses fonctionnaires.

Les canons des conciles et les Capitulaires imposent surtout aux évêques de corriger les incestueux, ce qui prouverait que ce crime était encore bien répandu [2]. Les évêques avaient de plus une surveillance à exercer sur les vierges, les veuves et tous les monastères; sur les jeunes filles orphelines dont ils devaient confier l'éducation à des femmes pleines de gravité et de sagesse [3].

Quelques extraits des Capitulaires de Charlemagne donneront une idée juste du pouvoir et des honneurs que les lois civiles accordaient aux évêques.

« Karl, par la grâce de Dieu [4], roi des Franks et des Lombards et patrice des Romains, à tous nos aimés comtes, juges, vassaux, vicaires, centeniers, *missi* et agents :

« Que Votre Utilité sache que nous avons entendu dire que plusieurs d'entre vous étaient assez présomptueux pour ne pas obéir à

[1] Capit. Excerpt., c. 32; apud Sirm., t. II, p. 248.

[2] Conc. Mogunt., can. 53; III Cabillon., can. 18; Capit., ann. 779, can. 5; Capit. post Synod., c. 8; apud Sirm., t. II, p. 324.

[3] Conc. Francof., c. 40; II Rem. can. 33, 34.

[4] Capit. Select., tit. 1, c 1; apud Sirm., t. II, p. 230 et seq.

nos évêques et prêtres, comme l'ordonnent les lois et les canons. Ainsi, par une témérité que je ne saurais qualifier, vous refusez de présenter les prêtres à l'évêque; vous vous emparez des clercs des autres et vous osez les envoyer vous-mêmes dans les Églises qui vous appartiennent; vous ne laissez pas aux évêques la faculté d'exercer le pouvoir qu'exige le bien de l'Église; vous cherchez sans cesse à vous emparer des nones et des dîmes qui appartiennent aux Églises, vous négligez de renouveler les *précaires* formées des biens ecclésiastiques, quoique nous vous l'ayons ordonné dans nos Capitulaires; enfin, vous ne secondez pas les évêques et les abbés dans leurs réformes; c'est pourquoi, du consentement de *nos* évêques, abbés et autres prêtres, nous vous adressons la présente ordonnance.

» Nous voulons et ordonnons que tous nos fidèles, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, obéissent à leurs évêques sur les choses ci-dessus mentionnées et toutes autres sur lesquelles s'étend leur juridiction. Que chacun obéisse à son évêque avec douceur et bonne volonté, pour Dieu et pour l'amour de la paix. Si quelqu'un de vous néglige de payer les nones, les dîmes ou autres redevances, de renouveler les *précaires*, ou s'il entrave les évêques dans les choses qui sont de leur ministère, qu'il sache, s'il ne se corrige au plus tôt, qu'il aura à rendre compte de sa conduite par-devant nous.

» Nous voulons et nous ordonnons[1] que tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, obéissent à leurs prêtres, soit de l'Ordre supérieur, soit de l'Ordre inférieur, comme ils obéiraient à Dieu dont ils tiennent la place. Nous ne pouvons en aucune manière considérer comme nos fidèles ceux qui seraient infidèles à Dieu et désobéissants à ses prêtres; et comment ceux-là pourraient-ils obéir à nos fonctionnaires, qui refuseraient d'obéir aux prêtres dans les choses qui regardent le service de Dieu et l'utilité des Eglises? C'est d'eux qu'il a été dit: « Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui » vous méprise me méprise. » Nous ordonnons donc que chacun leur soit soumis dans ce qu'ils feront pour accomplir leur ministère, et punir les méchants, les pécheurs et les négligents. Ceux qui s'y refuseront seront à nos yeux non seulement des infidèles, mais des infâmes et des réprouvés; leurs maisons seront vendues publiquement et eux-mêmes seront exilés.

» Nous voulons et nous ordonnons[2] que tous les peuples sou-

[1] Capit. select., tit. 1, c. 2.
[2] Capit. select., c. 3.

mis à notre domination, quelles que soient d'ailleurs leurs lois et coutumes, adoptent comme règle cette ordonnance tirée du seizième livre du Code de Théodose et que nous plaçons entre nos Capitulaires, de l'avis de tous nos fidèles clercs ou laïques : quiconque ayant un procès demande à être jugé par un évêque de la très sainte loi ; que ce soit au commencement ou dans le cours de l'instruction, lorsque l'affaire vient d'être appelée, ou lorsque la sentence est sur le point d'être prononcée, nous voulons que la cause soit portée par-devant l'évêque, quand bien même l'autre partie s'y refuserait. Toutes les causes qui sont de la compétence du prétoire ou du tribunal civil, et qui auront été terminées par le jugement des évêques, demeureront jugées sans appel, et on ne revisera pas une cause décidée par un jugement épiscopal. Tous les juges recevront aussi comme valable le témoignage d'un seul évêque, et on n'entendra aucun autre témoin lorsqu'un évêque aura déposé ; on doit en effet tenir comme indubitable ce qui est affirmé en conscience par un homme revêtu d'un caractère aussi saint. »

L'évêque ne pouvait pas être témoin en justice dans toutes les causes, mais seulement dans celles des veuves, des orphelins, des malheureux dont il était l'avocat et le père [1].

Les lois modernes n'ont pas songé à donner un protecteur puissant aux pauvres qui d'ordinaire ne peuvent que bien difficilement obtenir prompte et entière justice.

Les évêques, en prenant leur défense, se trouvaient sans doute souvent en désaccord avec les comtes qui étaient les premiers magistrats des cités et avaient l'autorité judiciaire pour toutes les causes civiles. Nous voyons, par le capitulaire de Charlemagne que nous venons de citer, que ces magistrats cherchaient même à empiéter sur les droits épiscopaux. Peut-être aussi quelques évêques cherchaient-ils à empiéter sur les droits des comtes. Les évêques étaient en outre, dans les cités, les défenseurs de ce qui restait encore du régime municipal romain, tandis que les comtes étaient les représentants du principe barbare ; il n'était donc pas étonnant qu'il s'élevât entre eux des conflits, des débats fréquents qui altéraient la paix de l'Eglise.

Parmi les instructions de Charlemagne à ses *dominici*, on trouve la suivante : « Ils devront [2] examiner avec soin si les

[1] III Conc. Cabillon., can. 11.
[2] Capit. Excerpt., c. 6 ; apud Sirm., t. II, p. 245.

évêques, les abbés, les comtes, les abbesses et nos vassaux sont unis d'amitié et en bon accord dans l'exercice de leurs droits. S'il y a entre eux quelque discorde, ils nous en avertiront exactement et sans retard. »

« Si les évêques, les abbés et les comtes, dit-il ailleurs [1], ont entre eux quelque différend et ne veulent pas s'arranger, ils comparaîtront par-devant nous et leur cause ne sera terminée qu'à notre tribunal. »

« Il est avantageux, dit le concile de Tours [2], aux comtes, aux juges et à tout le peuple d'être en bonne harmonie avec leurs évêques, de leur obéir pour l'amour de Dieu, de les honorer, de leur demander conseil, d'écouter d'une oreille docile leurs salutaires avertissements. De leur côté, les évêques doivent recevoir avec humilité les comtes et les juges et les traiter avec les honneurs qui leur sont dus. Il faut que les uns et les autres travaillent à se faire plaisir mutuellement. »

Le concile de Châlons recommande aussi la concorde entre les évêques et les comtes.

« Si la paix et la concorde, dit-il [3], doivent régner entre tous les fidèles, à plus forte raison doivent-elles régner entre les évêques et les comtes qui, après le roi, gouvernent le peuple de Dieu. C'est une obligation pour eux d'être bien unis, de chercher à s'aider dans l'accomplissement des devoirs de leurs charges, et de s'exciter mutuellement au service de Dieu. »

Charlemagne, dans le capitulaire qu'il fit après la tenue de ces conciles, fit les mêmes recommandations [4].

Pour compléter l'analyse des Capitulaires de Charlemagne, nous rapporterons quelques-uns des décrets qui furent faits sous son règne, relativement à l'état monastique.

Les moines s'étaient bien relâchés de leur ferveur depuis les dernières années du VII.e siècle. Les monastères, à la place de ces anges terrestres qui les avaient habités autrefois, ne renfermaient plus que des hommes préoccupés des choses terrestres,

[1] Capit. Excerpt., c. 31.
[2] III Tur., can. 33.
[3] III Cabillon., can. 20.
[4] Capit. post Synod., c. 9, 10; Sirm., t. II, p. 324.

avares, adonnés à l'ivrognerie et sans respect pour les obligations qu'ils avaient contractées.

Pépin et son frère Karloman avaient déjà essayé de les réformer, et avaient voulu établir dans tous les monastères soumis à leur domination une règle uniforme, celle de saint Benoît ; elle avait même été acceptée par tous les abbés. Plusieurs monastères, cependant, s'en tinrent à leurs anciennes règles, ou plutôt n'en pratiquèrent aucune. Charlemagne entreprit la réforme de la vie monastique avec cette énergie qu'il déployait dans toutes ses œuvres.

Il fut secondé principalement par saint Benoît, abbé d'Aniane. Benoît avait fondé le monastère d'Aniane après avoir passé plusieurs années à celui de Saint-Seine [1]. Il entreprit d'y faire observer, dans toute sa pureté, la règle du saint patriarche du mont Cassin, dont il pôrtait le nom, et commença, sous le règne de Charlemagne, ses travaux de réforme monastique, qu'il continua principalement sous celui de son successeur, Hludwig-le-Pieux. Le premier monastère qui adopta sa réforme fut celui de Gellon, fondé par un des principaux paladins de Charlemagne, Guillaume, duc d'Aquitaine.

Guillaume [2], parcourant un jour les montagnes du diocèse de Lodève, remarqua une vallée solitaire qu'on appelait Gellon ; Dieu lui inspira la pensée d'y bâtir un monastère sous l'invocation de la Sainte Vierge et des saints apôtres Pierre et Paul. Benoît, abbé d'Aniane, lui donna quelques-uns de ses moines, et Guillaume leur bâtit une demeure, leur abandonna assez de bien pour qu'ils n'eussent à s'occuper qu'à prier Dieu pour le repos de l'ame de son père et de sa mère, pour son salut et celui de toute sa famille.

Guillaume, ayant été appelé au palais par Charlemagne, profita de l'occasion pour lui demander la permission d'embrasser la vie monastique. « J'ai long-temps combattu sous vos étendards, dit-il au roi ; permettez-moi de combattre maintenant sous ceux de J.-C., dans le monastère que j'ai fait bâtir. »

Charlemagne ne se rendit qu'à ses instances réitérées, et donna à l'illustre guerrier, en souvenir de son affection, un morceau de la vraie croix que lui avait envoyé le patriarche de Jérusalem. Guil-

[1] Ardo Smaragd., Vit. S. Bened., abbat. Anian.; apud Bolland., 12 feb.

[2] Vit. S. Guillelm., apud Bolland., 28 maii; Vit. S. Bened., abbat. Anian., c. 6; *ibid.*, 12 feb. — Le duc Guillaume est célèbre dans les *Chansons de Gestes*. Il existe un vieux roman de chevalerie consacré à sa gloire.

laume partit sur-le-champ pour Gellon, et visita en passant l'église de Saint-Julien de Brioude, auquel il consacra ses armes : son casque, son bouclier, son arc, son carquois, et son épée si redoutée des Sarrasins. Les moines de Gellon reçurent avec une grande joie au milieu d'eux le fondateur de leur monastère, qui fut pour eux tous un modèle parfait d'humilité. « Que de fois, dit Ardon Smaragde [1], nous l'avons vu conduisant sur un âne des rafraîchissements aux frères qui faisaient la moisson ! Il travaillait autant que sa santé pouvait le lui permettre, faisant le pain et travaillant à la cuisine à son tour. Ses jeûnes et ses prières étaient continuels, des larmes tombaient de ses yeux en abondance lorsqu'il recevait le corps de J.-C. Son lit était bien dur, et ce ne fut pas sans peine que notre père Benoît parvint à lui faire accepter un matelas. Plusieurs assurent qu'il se fit bien souvent frapper de verges pour l'amour de J.-C. par un des frères, qui fut l'unique confident de cette mortification. Par les nuits les plus froides, il se levait et allait prier dans l'oratoire de Saint-Michel, bâti dans l'enceinte du monastère. Ce fut dans la pratique de toutes ces vertus que Guillaume vit arriver le jour de sa mort. » Il mérita le titre de saint, et, comme dit le vieux chantre de ses exploits :

« Tant fit en terre qu'ès-cieux est couronné. »

Outre saint Benoît d'Aniane et saint Guillaume de Gellon, l'état monastique posséda encore sous Charlemagne des hommes distingués par leurs vertus, comme saint Adalhard de Corbie, Ansegise de Fontenelle, Smaragde de Saint-Mihel et plusieurs autres; on peut dire, cependant, que la masse des moines n'était pas édifiante à cette époque. Nous raconterons plus tard les efforts de saint Benoît d'Aniane, dont la réforme préluda glorieusement à celles de Citeaux et de Cluny; nous dirons seulement que, sous le règne de Charlemagne, les principaux réglements des conciles et des plaids généraux furent contre l'esprit de sédition [2] qui troublait les monastères, contre l'ivrognerie [3], la violation des vœux [4], les mauvais traitements, comme la mutilation et l'aveuglement, que certains abbés

[1] Vit. S. Bened., abbat. Anian., c. 6.
[2] Aquisgran., c. 29.
[3] Ibid., c. 14.
[4] Francof., c. 24; Aquisgran., c. 20, 32, 73.

infligeaient aux moines coupables [1]; sur l'obligation de suivre la règle de saint Benoît [2]. Nous ne trouvons rien de remarquable dans les réglements relatifs aux religieuses [3], aux chanoines [4] et aux chanoinesses [5]; on fait à peine mention des reclus, qui devenaient très rares; on ne pouvait adopter ce genre de vie sans la permission de l'évêque et de l'abbé [6].

En terminant ce tableau de la législation ecclésiastique de Charlemagne, nous devons faire mention d'une collection de canons qui fut apportée vers la fin du VIII.e siècle dans l'Eglise de France, et qui est connue sous le nom de *Fausses Décrétales*. On a prétendu que cette collection avait produit de fâcheux abus dans le gouvernement de l'Eglise; qu'elle avait contribué à accroître d'une manière exagérée le pouvoir du saint-siége; qu'elle avait consacré plusieurs usages contraires à ceux des premiers siècles chrétiens, comme les translations d'évêques. Nous ne croyons pas que les *Fausses Décrétales* aient produit ces résultats.

Il est certain que l'autorité du pape s'exerça, à dater de la fin du VIII.e siècle, d'une manière plus directe qu'auparavant sur les églises de France; mais nous trouvons la raison de ce changement ailleurs que dans quelques décrets d'une authenticité contestée. Les évêques, dans l'Eglise de France, avaient pour ainsi dire abdiqué eux-mêmes le gouvernement de leurs propres Eglises depuis la fin du VII.e siècle. Ils ne tenaient plus que très rarement des conciles et ne s'occupaient qu'à faire la guerre, à aller à la chasse, à dépenser scandaleusement des revenus qui appartenaient aux pauvres et aux Eglises. La papauté voyait avec douleur cet état déplorable. Par ses missionnaires et par les premiers rois karolingiens, elle travailla à faire renaître la science et la vertu dans le clergé frank; elle fit convoquer les conciles, fit nommer par les rois qui lui étaient dévoués de bons évêques, rétablit par ses décisions la discipline que les évêques ne connaissaient plus. Ainsi s'établit d'elle-même la coutume de recourir au pape, de le consulter plus souvent qu'autrefois,

[1] Francof., c. 18.
[2] II Rem., c. 9; III Tur., c. 25; III Cabillon., c. 22.
[3] Int. al. *V.* III Conc. Cabillon., c. 52 ad 65.
[4] II Rem., c. 25, 26; III Tur., c. 23, 24.
[5] III Cabillon., c. 53.
[6] Francof., c. 12.

de lui demander ses avis pour la convocation des conciles provinciaux.

Quant aux translations d'évêques, nous trouvons la raison de cet abus dans l'état même de l'Eglise de France, qui se trouva, par les concessions faites par les papes aux premiers karolingiens, soumise pour ainsi dire au pouvoir civil. Le roi considéra les siéges épiscopaux comme des postes plus ou moins avantageux dont il croyait pouvoir récompenser ses fidèles, suivant qu'il reconnaissait en eux du mérite, de la capacité ou du dévouement.

Il est possible, cependant, que les *Fausses Décrétales* aient contribué à légitimer ce dernier abus qu'elles ne produisirent pas, et qui était réellement inconnu à la belle antiquité chrétienne.

Il semble démontré que la collection des *Fausses Décrétales* est, pour le fonds, de saint Isidore de Séville, qui avait pris par humilité le nom de *Peccator*, dont on a fait *Mercator*. Des copistes ou des faussaires défigurèrent cette collection, y insérèrent des pièces apocryphes, et attribuèrent aux premiers papes de prétendues décrétales qui n'étaient que des extraits des Pères de l'Église. La collection de saint Isidore fut apportée en France par Rikulf, un des élèves du palais, qui devint archevêque de Mayence. Hincmar nous apprend qu'il l'apporta d'Espagne, ce qui confirme l'opinion qu'elle ne fut à l'origine que celle de saint Isidore de Séville.

On ne trouve aucune trace des *Fausses Décrétales* dans les Capitulaires et les canons des conciles assemblés sous le règne de Charlemagne; on en découvre seulement quelque chose dans les canons adressés au pape Adrien par Angelramn de Metz, en 785.

IV.

L'adoptianisme. — Elipand de Tolède et Félix d'Urgel, leurs premiers succès. — Félix condamné au concile de Ratisbonne et conduit à Rome par Angilbert, abbé de Centule. — Abjuration hypocrite de Félix. — Concile de Francfort. — Saint Paulin d'Aquilée. — Mémoires du pape et des évêques envoyés par Charlemagne aux évêques d'Espagne. — Lettre de Charlemagne à Elipand et aux évêques d'Espagne. — Condamnation de l'adoptianisme à Francfort. — Erreur de fait du concile de Francfort sur une prétendue décision du deuxième concile de Nicée, relative aux images. — Discussion à ce sujet. — Livres Carolins. — Réponse du pape Adrien à ces livres. — Angilbert à Rome. — Lettres d'Alcuin à Angilbert et au pape Adrien. — Rapports du pape Adrien et de Charlemagne. — Mort d'Adrien, son épitaphe par Charlemagne. — Léon III, pape; ses premières relations avec Charlemagne. — Monument du patriciat de Charlemagne à Rome. — Conversion des Huns. — Lettres d'Alcuin à ce sujet. — Lettre d'Alcuin à Félix d'Urgel. — Réponse de Félix et réfutation de cette réponse par Alcuin. — Ouvrage de saint Paulin d'Aquilée contre Félix. — Félix condamné dans un concile de Rome. — Sa discussion avec Alcuin au concile d'Aix-la-Chapelle. — Son abjuration. — Mort de Félix. — Écrit hérétique trouvé dans ses papiers. — Alcuin entreprend de convertir Elipand de Tolède. — Réponse d'Elipand à Alcuin. — Réfutation de cette lettre par Alcuin. — Mort d'Elipand.

789—799.

Afin de présenter un tableau complet des travaux de Charlemagne pour la renaissance des lettres et de la discipline ecclésiastique, nous avons dû interrompre notre récit au moment où naissait, en Espagne, l'hérésie de l'*adoptianisme*.

Cette erreur n'était qu'une modification de l'hérésie arienne, qui avait dû laisser des traces parmi les Wisigoths. Les ariens, en effet, prétendaient que J.-C. n'était pas vraiment fils de Dieu, consubstantiel à son père, mais une créature privilégiée que Dieu appelait son fils. Les partisans de l'*adoptianisme* disaient de même que J.-C. n'avait pas été réellement engendré de Dieu de toute éternité, et qu'il n'était que son fils *adoptif*. Seulement, pour ne pas s'attirer le reproche d'arianisme, ils faisaient des deux *natures* de de J.-C. deux *personnes* distinctes, une personne divine qui avait réellement Dieu pour père, et une personne humaine qui n'était fils de Dieu que par adoption. Ils se rapprochaient en cela du nestorianisme qui n'est, du reste, qu'un arianisme mitigé. La nouvelle hérésie pouvait faire, parmi les Wisigoths, des ravages d'autant plus affreux que ses premiers apôtres furent deux évêques doués l'un et l'autre de tout ce qui est nécessaire pour former et soutenir une secte. C'étaient Elipand de Tolède et Félix d'Urgel. Elipand était un vieillard dont la vie fut long-temps grave et austère; il était, par son siége, le premier évêque d'Espagne, et on l'avait cru digne de sa haute dignité jusqu'au moment où il

tomba dans l'hérésie. Il se montra alors acerbe, opiniâtre, vindicatif. Félix était moins violent, plus artificieux et plus dissimulé, toujours prêt à se rétracter sans changer de sentiments, à se parjurer même, dans l'intérêt de sa secte, il sut toujours conserver un extérieur de sainteté qui contribua à lui attirer des partisans.

Ce fut Elipand qui eut la première idée de l'hérésie [1], il l'exposa à Félix sous forme de consultation : « Que doit-on penser, lui écrivit-il, de l'humanité du Sauveur-Dieu notre Seigneur J.-C.? Doit-on croire qu'en tant qu'homme il ait été le propre fils de Dieu, ou doit-on dire seulement qu'il a été son fils adoptif. » Comme Nestorius, Elipand faisait de l'humanité de J.-C., non pas seulement une *nature* mais une *personne*, un être distinct ayant toutes les prérogatives de la personnalité. Félix, au lieu de le rappeler à la foi catholique qui, tout en admettant deux natures distinctes en J.-C., ne reconnaît en lui qu'une seule *personne, un Dieu-homme;* lui répondit que J.-C., en tant qu'homme, n'était pas le vrai fils de Dieu, mais seulement son fils adoptif. S'il eut dit que l'humanité en J.-C. n'avait pas été engendrée *essentiellement* de la nature divine, il eût parlé avec justesse et conformément à la tradition catholique; mais en faisant de l'humanité une personne et en affirmant de la personne ce qui ne pouvait être dit que de la nature, il était amené nécessairement à nier la divinité de J.-C. : il posait le même principe que Nestorius et tombait dans l'arianisme qui en est la conséquence rigoureuse.

Elipand publia la réponse de Félix, et ces deux évêques se mirent à l'œuvre pour répandre leur fausse doctrine et se faire des partisans. Ils parvinrent à séduire plusieurs fidèles dans la Galice, les Asturies, et la Septimanie. Ascharicus, évêque de Brague, se déclara pour eux; le succès augmenta leur confiance, et Félix écrivit plusieurs ouvrages en faveur de ses opinions erronées.

Le pape Adrien, averti de cette erreur naissante, écrivit une lettre [2] à tous les évêques d'Espagne, dans laquelle il les exhorte à demeurer fermes dans la vraie foi catholique, et se plaint de quelques abus qui régnaient dans leurs Églises. En conséquence de cette lettre du pape, Elipand convoqua un concile dans lequel il eut grand soin de faire condamner les erreurs des autres et d'ensei-

[1] Eginh., Annal., ad ann. 792.
[2] Cod. Carol., Epist. 97.

gner les siennes. Un saint prêtre nommé Beatus, qui menait la vie monastique dans les montagnes des Asturies, désolé des ravages que faisait le faux pasteur dans l'Église de J.-C., travailla courageusement, avec son disciple Etherius, à éclairer ceux qu'il avait séduits. Elipand en fut si irrité, qu'il écrivit à l'abbé Fidèle une lettre pleine de violence et d'orgueil, pour lui ordonner de réprimer ses adversaires. « Au lieu de me consulter, dit-il, ils veulent m'enseigner; c'est une preuve qu'ils sont les esclaves de l'Antechrist. Je vous envoie la lettre de l'évêque Ascharicus qui me propose ses doutes avec modestie; voilà un véritable serviteur de J.-C. Si vous ne corrigez vigoureusement ces orgueilleux qui osent nous attaquer, j'en avertirai mes frères les évêques, et vous aurez lieu de vous en repentir. Pour Etherius, il est encore jeune et n'a pu encore avoir de rapports qu'avec les hérétiques et les schismatiques; contentez-vous de l'instruire. » Etherius fut depuis évêque d'Osma et un des plus intrépides champions de l'orthodoxie contre l'adoptianisme [1].

Tandis qu'en Espagne Elipand travaillait avec une ardeur digne d'une meilleure cause à tromper les fidèles qu'il eût dû éclairer, Félix parcourait la Septimanie, cherchant à raviver les vieux restes d'arianisme qui pouvaient exister encore dans l'ame des Wisigoths. Charlemagne en fut averti, le manda à son palais de Ratisbonne [2], et convoqua en même temps les évêques pour le juger. Félix fut convaincu, condamné et conduit à Rome par le célèbre Angilbert, abbé de Centule. Il confessa son erreur en présence du pape Adrien; l'abjura dans l'église de Saint-Pierre et fut renvoyé à son Église. Son abjuration était hypocrite, et de retour de Rome, il dogmatisa avec autant d'audace et d'impiété qu'auparavant. L'erreur fit même de nouveaux progrès, et Elipand fut assez présomptueux pour espérer d'y entraîner les évêques de France et Charlemagne. Dans ce but, il leur écrivit des lettres qui produisirent un effet tout contraire à celui dont il s'était flatté. Charlemagne envoya ces pièces au pape Adrien [3], qui adressa aussitôt aux évêques d'Espagne une lettre pour leur exposer la foi véritable, et les preuves sur lesquelles elle est appuyée. Cette lettre fut portée par ses légats au concile de Francfort, qui fut assemblé

[1] *V.* Ether., lib. 1, Cont., Elipand. Biblioth. PP., t. XIII; edit. Lugdun.

[2] Alcuin., lib. 1, Cont. Elipand.; Annal., Loisel.; Annal., Eginh. ad ann. 792.

[3] Epist. Adrian. cont. Elipand.; apud Sirm., Conc. Gall., t. II, p. 161.

par Charlemagne, dans le but de faire condamner solennellement l'hérésie. Plus de trois cents évêques se trouvèrent à ce concile avec les légats du pape, Théophilacte et Etienne; le roi, par estime pour le profond savoir d'Alcuin, demanda qu'il prît séance parmi les évêques, ce qui lui fut accordé [1]. Outre les évêques, il se trouva à Francfort un grand nombre de prêtres et d'autres clercs. Le concile se tint dans la salle du palais [2]. Les évêques étant assis avec le roi, les prêtres et les clercs se tenant debout et formant un cercle, on apporta et on lut à haute voix la lettre d'Elipand; après quoi Charlemagne, se levant de son trône, fit un long discours sur l'affaire soumise au jugement du concile, et finit par ces paroles : « Que vous en semble? depuis l'an passé que cette erreur funeste a commencé à fermenter avec plus de violence, elle a fait des progrès rapides et est parvenue jusques en des lieux situés sur les dernières limites de notre royaume; je crois nécessaire de couper la racine du mal par une censure dogmatique. »

Les Pères demandèrent un délai de quelques jours, afin d'examiner plus à loisir les écrits d'Elipand, et de travailler à leur réfutation. On fixa l'époque où les évêques devraient apporter le fruit de leurs travaux, et on se sépara. Les évêques de Ligurie, d'Istrie, de Vénétie, d'Hespérie et d'Emilie, se réunirent ensemble sous la présidence de Pierre, archevêque de Milan, et de Paulin d'Aquilée, qui rédigea leur mémoire. Paulin était un des plus profonds théologiens de cette époque, un des hommes qui contribuèrent le plus, sous l'influence du génie de Charlemagne, à ressusciter les études. Nous avons encore le mémoire qu'il rédigea contre l'hérésie d'Elipand; c'est un ouvrage précieux, très savant, d'une éloquence vive et entraînante.

« L'Eglise sainte et universelle, dit-il, est ferme et solidement établie. Elle peut être battue de la tempête, mais jamais engloutie; cependant je crois nécessaire que tous les chrétiens, tous les fidèles et surtout les hommes apostoliques [3] combattent contre les ennemis de la foi. Un soldat de J.-C. ne doit ni s'enfuir lâchement, ni se cacher dans une retraite honteuse. Il doit au contraire prendre ses armes, décocher ses flèches droit au cœur de l'ennemi, et, cou-

[1] Conc. Francof., can. 56.
[2] Libell. episcop. Ital.; apud Sirm., loc. cit., p. 167.
[3] C'est-à-dire les évêques.

vert du bouclier de la foi, enfoncer ses traits dans le flanc de ceux qui l'attaquent. On ne peut espérer la couronne du triomphe qu'après avoir gagné la victoire. « Il faut, dit l'Apôtre, qu'il y ait des hérésies, afin que l'on connaisse ceux qui sont braves. » Qu'on ne se laisse pas effrayer par l'ennemi ; car souvent il trouve le principe de sa ruine où il croyait trouver le principe de sa victoire. C'est en vain que, comme un reptile insidieux, il se cache dans les haies de la sainte Eglise, se dissimule sur le bord du chemin pour mordre le passant inattentif, ou se redresse sur sa queue, gonflé d'un poison mortel, il ne peut rien contre l'Eglise, car les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. »

Paulin termine son mémoire en disant que ceux qui ne se soumettront pas à la sentence du concile qu'il appelle *plénier*, devront être regardés comme hérétiques, « sauf en tout, ajoute-t-il, le privilége de droit qui appartient au souverain pontife notre seigneur et père Adrien, bienheureux pape du premier siége. » La ratification du pape était nécessaire en effet pour rendre infaillible la sentence du concile.

Les évêques de Germanie, de Gaule et d'Aquitaine se réunirent comme ceux des provinces limitrophes de l'Italie, pour dresser en commun leur mémoire contre Elipand [1].

Ils y réfutent en détail toutes ses erreurs, discutant les textes sur lesquels il prétendait les appuyer, et établissant la véritable foi sur des bases inconstestables. Cet écrit fait beaucoup d'honneur aux évêques qui l'ont composé et atteste en eux beaucoup d'érudition ecclésiastique [2].

[1] Synod. Epist. Episcop. Gall. et Germ. ; apud Sirm., loc. cit., p. 175.

[2] Elipand appuyait en particulier son hérésie sur des prières de la liturgie de Tolède. « Vous assurez, disent les évêques à l'hérétique, que vos prédécesseurs dans l'Église de Tolède, Eugène, Hildefonse et Julien, ont dit à la messe du Jeudi-Saint : Qui per *adoptivi* hominis passionem », etc., et à la messe de l'Ascension : « Salvator noster post *adoptionem* carnis, etc. » ; mais si votre Hildefonse a nommé J.-C. *adoptif* dans les oraisons qu'il nous a faites, notre Grégoire, pontife de Rome, l'a toujours nommé Fils de Dieu dans celles qu'il a composées. Puis ils citent les oraisons de la seconde et de la quatrième féries de la semaine Sainte et celle de l'Ascension, telles qu'elles sont encore dans le Romain. Les Pères avaient raison de préférer l'autorité de la liturgie romaine à celle de la liturgie de Tolède, mais ils auraient pu se dispenser d'attaquer saint Hildefonse, qui s'était servi, comme plusieurs Pères de l'Église, du terme : *adopter la nature humaine*, dans le sens de : *prendre la nature humaine*. L'hérésie a souvent

Les deux mémoires furent lus et adoptés dans le concile ; Charlemagne les adressa, en même temps que celui du pape (794), à Elipand et aux autres évêques d'Espagne, avec cette lettre [1] :

« Karl, par la grâce de Dieu, roi des Franks et des Lombards, patrice des Romains, fils et défenseur de la sainte Eglise de Dieu ; à Elipand, métropolitain de la cité de Tolède, et à tous les autres évêques d'Espagne unis dans la foi orthodoxe et la charité fraternelle, salut en J.-C. *propre* et *vrai* fils de Dieu :

» La piété chrétienne est au comble de la joie lorsqu'elle peut étendre sur toute la terre les deux ailes de sa charité divine et fraternelle et rassembler dans son sein, comme une bonne mère, ceux qu'elle a mis au monde par le saint baptême. C'est une grande joie pour l'Eglise de voir bien unis tous ses enfants qui ont le même rédempteur. Comme une armée fortement unie inspire de la terreur aux ennemis, ainsi les enfants de l'Eglise, serrés dans les bras de leur sainte Mère, sont terribles aux puissances de l'enfer et défient leurs attaques. Le grand prédicateur des nations et le généreux champion de l'Eglise nous le dit : « Prenez en toutes choses » le bouclier de la foi, afin que vous puissez vous garantir des » traits enflammés de l'ennemi. » En effet, sans la foi il est impossible de plaire à Dieu ; la foi est le principe de notre salut.

» Cette foi orthodoxe, que nous ont transmise les docteurs apostoliques, que l'Eglise universelle a conservée, nous faisons profession de la garder et de la prêcher de toutes parts et à tous. Or, mes frères, vous avez envoyé touchant votre foi des lettres générales à tous les évêques et une spéciale pour nous. Nous n'avons pas pu y voir bien clairement si votre intention était de nous y instruire ou seulement de solliciter nos éclaircissements ; nous les avons toujours reçues avec cette charité chrétienne qui était pour nous un devoir, et en priant Dieu de nous conserver tous dans la vraie foi, de diriger notre vaisseau dans la bonne voie jusqu'au port de l'éternelle tranquillité, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. Pour jouir de cette tranquillité, il faut que l'œil du cœur soit purifié par

donné une mauvaise signification à des mots fort innocents en eux-mêmes et susceptibles d'un bon sens.

[1] Epist. Carol. Magn. ad Elip. et Episcop. Hispan. ; apud Sirm., p. 184. — On fit en outre au concile de Francfort cinquante-six canons que nous avons rapportés, pour la plupart, dans notre analyse de la législation ecclésiastique. Ces canons ont été publiés par le P. Sirm., t. II, p. 193 et seq.

la foi, il faut que l'intelligence s'éclaire à l'aide d'une prière continuelle, pour contempler les splendeurs de la pure vérité et ne pas tomber témérairement dans les ténèbres de l'erreur. Un chrétien ne doit pas négliger de chercher dès qu'il hésite, et d'apprendre ce qu'il ignore; car il vaut mieux être *disciple de vérité* que *maître d'erreur*.

» Evitons, mes frères, l'orgueil pernicieux qui nous jetterait dans l'hérésie et attachons-nous fortement à l'enseignement des saints Pères et des docteurs catholiques. Apprenons ce qu'ils ont écrit, croyons ce qu'ils ont enseigné. Ne nous détournons ni à droite ni à gauche, mais courons droit à J.-C., notre Rédempteur, notre Maître, notre Roi et notre Dieu, par la voie royale qui ne peut que conduire à la foi et à la vérité.

» Nous désirons, mes frères, vous avoir pour compagnons dans la foi catholique, pour coopérateurs dans la prédication de la vérité, afin que notre joie soit parfaite en vous.

» C'est pour nous procurer la joie de cette réunion que, pressé par la charité fraternelle que nous avons pour vous, nous avons ordonné à tous les évêques des Eglises de notre royaume de se réunir en concile, afin que tous ensemble ils pussent décider ce que l'on doit penser de cette *adoption* de la chair de J.-C. dont vous parlez dans vos écrits et qui a été inconnue à l'Eglise universelle dans les temps anciens. Nous avons même envoyé trois ou quatre fois au bienheureux pontife du siége apostolique, pour savoir ce que nous répondrait sur cette question la sainte Eglise Romaine instruite des traditions apostoliques. Nous avons aussi appelé de Bretagne plusieurs hommes très doctes dans la science ecclésiastique, afin que la vérité de la foi catholique fût approfondie, et qu'appuyée sur les témoignages les plus incontestables des saints Pères, elle fût adoptée sans hésitation. Nous vous envoyons leurs décisions contenues en plusieurs écrits. Dans le premier, vous verrez ce que pense le seigneur apostolique, la sainte Eglise Romaine, les évêques et les docteurs de ces contrées. Par le second, vous connaîtrez le sentiment des évêques des provinces italiques plus rapprochées de nous, en particulier de Pierre de Milan et de Paulin d'Aquilée, hommes vénérables dans le Seigneur et qui ont assisté à notre concile. Le troisième contient la croyance orthodoxe des saints pères évêques et hommes vénérables qui s'acquittent du service de Dieu dans la Germanie, la Gaule, l'Aquitaine et la Bretagne; vous y trouverez les réponses à vos objections. Enfin, le

quatrième écrit que je vous envoie est cette lettre qui est le témoignage de mon assentiment aux très saints décrets et statuts catholiques des évêques.

» Dans la lettre que vous m'avez adressée, vous m'engagez à ne me point laisser tromper par les subtilités mensongères d'un petit nombre, mais de m'en tenir inviolablement à la foi du grand nombre. Je suis votre conseil, et avec la grâce de mon Seigneur Dieu J.-C., je serai toujours fermement uni dans la profession de la vraie foi à cette très sainte multitude, à cette autorité si respectable. Je ne m'associe point à votre petit nombre pour la profession de votre nouveau dogme, mais bien au siége apostolique et aux traditions que l'Eglise universelle a conservées depuis son origine. Voilà l'autorité à laquelle je soumets de grand cœur mon intelligence. Je juge suffisant pour mon salut de croire ce que m'apprend l'histoire de la très sainte vérité évangélique, ce que les meilleurs commentateurs de la Sainte Écriture et les plus illustres docteurs de la foi chrétienne nous ont transmis. Je dis que la vraie foi ne se trouve qu'avec ces docteurs et pasteurs de l'Eglise que nous a donnés comme maîtres celui qui a dit : « Voici que je suis » avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation du siècle. »

Aux plus belles époques de l'Église, on n'a pas exposé d'une manière plus lucide la règle de la foi catholique. Après quelques réflexions sur la nécessité pour les hérétiques, et en particulier pour Elipand, de suivre la foi véritable, et sur sa résolution d'y rester fidèle jusqu'à la fin de sa vie, Charlemagne fait une profession de foi assez étendue, et termine sa lettre par ces paroles : « C'est là la foi catholique, c'est pourquoi c'est la nôtre, et nous souhaitons que ce soit aussi la vôtre, car il n'y a qu'une seule foi, un seul baptême et un seul maître, notre Seigneur J.-C., qui est vrai Dieu et vrai homme, vrai Dieu et vrai fils de Dieu, unique et même médiateur dans sa double nature, J.-C. qui est homme et Dieu béni dans les siècles. Tenez fermement à cette foi, frères bien-aimés, et corrigez dans vos opinions ce qui n'y serait pas conforme. Aussi peu nombreux que vous l'êtes, comment vous serait-il possible de penser que vous ayez trouvé quelque chose de plus vrai que ce qu'admet l'Église répandue dans tout l'Univers? Reposez-vous sous ses aîles, et ne sortez pas de cet asile, de peur que l'ennemi ne vienne à vous dévorer. Soyons tous unis en J.-C.! Qu'il nous conserve tous purs et immaculés dans notre foi et nos œuvres, et nous fasse héritiers de la béatitude éternelle. Amen. »

Nous devions faire connaître cette magnifique lettre de Charlemagne, parce qu'elle est une preuve de la foi vive de ce grand roi, et qu'elle est digne d'être placée parmi les plus beaux monuments ecclésiastiques de l'époque.

L'hérésie d'Elipand et de Félix fut condamnée en ces termes par le concile de Francfort [1] :

« Par la faveur de Dieu, l'autorité apostolique et l'ordre de notre très pieux seigneur roi Karl, les évêques et les prêtres du royaume des Franks, d'Italie et d'Aquitaine se réunirent en un concile, auquel assista le très doux roi lui-même. On s'occupa d'abord de l'impie et détestable hérésie d'Elipand de Tolède, de Félix d'Urgel et de leurs adhérents, qui étaient dans l'erreur en admettant dans le fils de Dieu une *adoption*. Tous les très saints Pères susdits ont rejeté d'une voix unanime cette erreur, et ont décidé qu'elle devait être arrachée jusqu'à la racine, de la sainte Église. »

Après ce canon, on trouve dans les actes du concile de Francfort le suivant, qui a donné lieu à de graves difficultés [2] :

« On s'occupa ensuite du nouveau synode que les Grecs ont tenu à Constantinople, et dans les actes duquel on a écrit que ceux qui ne rendraient pas aux images des saints le même culte et la même adoration qu'à la divine Trinité, seraient frappés d'anathème. Nos très saints Pères susdits ont refusé d'admettre que ce culte et cette adoration fussent dus aux images, et ont condamné ceux qui adoptent cetteopinion. »

Les évêques du concile de Francfort font allusion aux actes du second concile de Nicée qu'ils nomment, par erreur, de Constantinople [3].

Le second concile de Nicée avait été assemblé par les soins de l'impératrice Irène et de Taraise, patriarche de Constantinople, pour condamner l'hérésie des iconoclastes ou *briseurs d'images*. Le pape y avait envoyé ses légats, et en avait adressé les actes à Charlemagne, pour les soumettre à l'acceptation des évêques de France, avant de les approuver dans toutes les formes.

[1] Conc. Francof., can. 1.

[2] *Ibid.*, can. 2.

[3] Il fut convoqué en 787 à Constantinople et transféré ensuite à Nicée, ce qui put occasionner l'erreur des évêques franks. (*V.* Fleury, Hist. eccl., liv. 44, n.° 28 et suiv.)

Les évêques s'étant assemblés [1], n'avaient pas jugé favorablement les actes du concile qu'ils ne connaissaient que d'après une version latine faite sans doute par leur ordre, et qui était infidèle en plusieurs endroits fort importants. Dans les actes véritables du concile [2], on lit ces paroles de Constantin, évêque de Chypre : « J'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images, et je défère l'adoration de *Latrie* à la seule Trinité. J'excommunie ceux qui pensent et qui parlent autrement. » On avait rendu ainsi ce passage dans la version latine [3] : « Je reçois et j'embrasse avec honneur les saintes et vénérables images selon le culte et l'adoration que je rends à la consubstantielle et vivifiante Trinité. »

Cette erreur de fait contribua beaucoup à faire entendre d'une manière inexacte le terme grec [4], que l'on rend par adoration et qui ne signifie pas le culte de Latrie, qui n'est dû qu'à Dieu. Les évêques franks vénéraient les images, mais refusaient, avec raison, de les adorer. L'erreur prétendue des Grecs leur parut tellement absurde, qu'ils l'attaquèrent avec vigueur et adressèrent à Charlemagne des réclamations quelquefois violentes et injurieuses pour les Grecs. Charlemagne les recueillit en quatre livres et les envoya en son nom au pape Adrien. C'est cette compilation que l'on désigne ordinairement sous le nom de *Livres Carolins* [5].

[1] Hincm., Epist. ad Laudun., episcop., c. 20.

[2] Concil. Nicœn., II; apud Labb., t. VII.

[3] *V.* Lib. Carolin., III, c. 17.

[4] *προσκυνησις.*

[5] Quelques auteurs ont prétendu que les *Livres Carolins* étaient un ouvrage supposé, mais leur sentiment se trouve démenti : 1.° par la réponse qu'y fit le pape Adrien; 2.° par le concile tenu à Paris en 825 et qui les approuva; 3.° par Hincmar de Reims qui en parle et qui a inséré le 28.° chapitre du 4.° livre dans son 33.° opuscule. (Hincm., Op., t. II, p. 457.)

On a attribué les *Livres Carolins* à Angelramn de Metz, qui était mort avant leur publication; à Alcuin; enfin aux évêques de France en général. Nous regardons ce dernier sentiment comme le plus probable. Alcuin et d'autres théologiens purent y travailler aussi bien que Charlemagne qu'on y fait toujours parler. Le pape Adrien, dans sa réponse, reconnait qu'une certaine partie était bien de Charlemagne, ce qui donnerait à penser qu'il regardait le reste comme l'œuvre des autres. Jean du Tillet, évêque de Saint-Brieuc, publia la première édition que l'on connaisse des *Livres Carolins* en 1549. L'éditeur s'y est caché sous le nom d'Elias Tyllas. Le vrai titre des *Livres Carolins* était celui-ci : « Contre le concile qui a été tenu sottement et arrogamment en Grèce pour faire adorer les images. »

Cet ouvrage fut composé immédiatement après le concile de Francfort, dans le but d'en expliquer le deuxième canon, et de réfuter les deux erreurs que les Pères croyaient adoptées par les Orientaux : l'une établie par le faux concile de Constantinople de 754, qui abolit le culte des images ; l'autre qui consistait dans leur *adoration* et que l'on croyait avoir été établie au deuxième concile de Nicée.

Le but de l'ouvrage ressort évidemment de ces paroles de la préface : « On a tenu, il y a quelques années, en Bithynie, un concile où l'on a eu l'impudence de rejeter entièrement les images que les anciens avaient mises dans les églises, pour les orner et pour conserver la mémoire des choses passées : appliquant aux images ce que le Seigneur a dit des idoles, et prétendant que leur empereur Constantin [1] les a délivrés de l'idolâtrie. On a tenu dans les mêmes contrées un autre concile [2], qui est tombé dans une erreur opposée, car ayant anathématisé le premier, il ordonne d'*adorer* les *images*.

« Pour nous, nous recevons les six conciles généraux [3], mais nous rejetons avec mépris les nouveautés, comme aussi ce concile tenu en Bithynie pour faire adorer les images. Les actes de ce concile, dénués d'éloquence et de sagesse, étant venus jusqu'à nous, nous avons été obligés d'écrire pour les réfuter, afin que personne n'y soit trompé, et nous avons entrepris cet ouvrage de l'avis des évêques de notre royaume. » C'est Charlemagne qui parle dans le cours de tout l'ouvrage.

On y attaque vivement les actes du deuxième concile de Nicée, après quoi on soutient que ce concile n'est point universel, parce que les évêques de toute l'Église n'y ont pas été convoqués, et que sa décision sur les images n'est pas conforme à la doctrine catholique. La conclusion des livres carolins est qu'il faut respecter les

[1] Constantin-Copronyme, sous lequel se tint le concile hérétique de Constantinople en 754.

[2] On lit dans le texte après ces mots : *Il y a environ trois ans ;* ce qui pourrait faire croire que les *Livres Carolins* furent publiés en 790 et avant le concile de Francfort. Il faut qu'il y ait une erreur dans le texte ; ou bien encore, on peut croire que les actes du deuxième concile de Nicée ayant été envoyés certainement avant le concile de Francfort en France, et la controverse ayant commencé avant ce concile, on laissa dans le livre la date correspondante à l'année 790 où cette controverse fut particulièrement agitée. Mais l'ouvrage lui-même ne fut publié qu'après le concile de Francfort, suivant les meilleurs critiques.

[3] I de Nicée, I de Constantinople, d'Éphèse, de Chalcédoine, II et III de Constantinople.

images, mais ne pas les adorer. C'était bien aussi la conclusion des actes du deuxième concile de Nicée; mais, comme nous l'avons remarqué, ces actes, écrits en grec, n'avaient pas été très bien compris en France; peut-être aussi que Charlemagne saisissait avec plaisir l'occasion de contrarier les Grecs, avec lesquels il n'était pas alors en bonnes relations. L'impératrice Irène, en effet, après avoir demandé à Charlemagne sa fille Rotrude pour son fils Constantin, et avoir laissé près d'elle, pendant six ans, un eunuque pour lui apprendre la langue et les usages des Grecs, avait fait épouser à son fils une Arménienne de basse extraction, nommée Marie. On peut croire que Charlemagne, dans la rédaction des livres carolins faite par ses ordres, écouta un peu trop son ressentiment; et de là les expressions dures et les injures que l'on rencontre fréquemment dans cet ouvrage.

Charlemagne l'envoya par Angilbert au pape Adrien, qui y fit une ample réponse [1].

« Nous avons reçu favorablement, dit-il au roi, l'abbé Angilbert, ministre de votre chapelle, ce cher confident, qui a été élevé avec vous dans le palais presque dès son enfance et qui a été admis à tous vos conseils. En votre considération, nous lui avons témoigné beaucoup d'amitié, l'écoutant favorablement et lui découvrant comme à vous-même les projets que nous formons pour l'exaltation de l'Eglise Romaine et de votre puissance royale. Entre autres choses, il nous a présenté un Capitulaire contre le concile tenu à Nicée pour la défense des saintes images. L'amour que nous vous portons nous a engagé d'y répondre, non par des vues humaines pour justifier les personnes, mais pour défendre et soutenir l'ancienne tradition de l'Eglise. »

Adrien craignait, ce semble, que Charlemagne ne prît la défense des actes du concile de Nicée pour la défense des Grecs.

Après ce préambule, le pape rapporte textuellement les passages des livres carolins qu'il jugeait nécessaire de réfuter. Ses réponses sont très précises, pleines de calme et de dignité; elles ne parvinrent pas cependant à dissiper les préjugés de l'Eglise Franke, qui refusa long-temps encore d'admettre le deuxième concile de Nicée comme un des conciles généraux.

Angilbert, qui porta à Rome les *Livres Carolins*, avait reçu cette lettre de son ami Alcuin avant son départ [2] :

[1] Labb., Conc., t. VII.
[2] Alcuin., Epist. 92.

« Fils bien-aimé, en apprenant que tu allais partir, j'ai pris plusieurs fois la résolution de t'aller trouver, mais celui qui régit les choses de ce monde ne m'a pas donné la possibilité d'effectuer ce qu'il m'avait inspiré de faire. N'oublie pas de me rapporter les reliques que je t'ai demandées et souviens-toi de cette prophétie du poète :

« Si nihil attuleris, ibis, Homere, foras [1]. »

» Qui peut douter que ces paroles n'aient été dites pour toi? La sybille a bien annoncé J.-C., sa venue et ses travaux, pourquoi Nason n'aurait-il pas annoncé Homère et son voyage?

» J'en reviens aux choses sérieuses : je te prie donc, toi qui es mon plus cher ami et le gardien de mon ame, de prier pour mon salut et de m'obtenir la protection des saints Apôtres.

» Écris-moi aussi souvent que possible et tiens-moi au courant de ta santé, de ton voyage et de ton retour :

« Prospera cuncta, precor, faciat tibi Christus, Homere,
» Qui te conservet semper ubique. Vale [2]. »

Alcuin chargea son ami Angilbert de cette lettre pour le pape Adrien [3] :

« Au pape Adrien, pontife illustre, bienheureux et digne de tout honneur, Alcuin, le plus humble de tous les enfants de la sainte Eglise, salut d'éternelle béatitude.

» Très bon père, votre bonté, connue de tout l'univers, m'a inspiré la confiance, à moi le dernier des serviteurs de la sainte Eglise, de prier Votre Clémence de me recevoir, malgré mon indignité, dans votre sein paternel et de prier pour moi. Je le sais, Votre Sainteté prie pour tout l'univers chrétien, mais d'une manière plus particulière pour ceux qui se recommandent à elle.

» Par le saint baptême, je fais partie du troupeau de ce Pasteur qui a donné sa vie pour ses brebis, et les a confiées après sa résurrection au bienheureux Pierre, prince des Apôtres, auquel il a délégué le pouvoir éternel de lier et de délier, au Ciel et sur la terre.

[1] « Si tu ne rapportes rien, Homère, je te mettrai à la porte. » Angilbert était surnommé Homère.

[2] Que le Christ, ô Homère, te rende toutes choses prospères! Qu'il te conserve toujours et partout. Adieu.

[3] Alcuin., Epist. 63.

Or, très excellent père, je vous reconnais comme le vicaire du très saint-siége et l'héritier de la magnifique puissance confiée à saint Pierre. Je suis donc une petite brebis de votre troupeau, brebis bien malade et souillée de péchés; c'est pour cela, très bon père, que je m'offre à Votre Sainteté, afin que vous me guérissiez, et que vous daigniez, par votre parole salutaire, me délier des chaînes de mes péchés, en vertu de cette puissance médicinale qui vous vient de J.-C., et qui vous a été transmise par une longue suite de SS. Pères, vos prédécesseurs.

» O bienheureuse est la langue de votre bouche, qui contient le remède du salut éternel, et par laquelle les cieux sont ouverts aux croyants! O Seigneur Jésus! conservez-nous long-temps ce bon pasteur que vous avez donné à votre peuple!

» Je vous adresserais bien quelques demandes dans cette lettre, mais l'envoyé de prédilection de mon seigneur roi, mon très cher fils Angilbert, qui se rend vers Votre Paternité, vous le fera mieux connaître de vive voix. »

C'étaient des reliques qu'Alcuin demandait au pape par l'entremise d'Angilbert. Sa lettre exprime admirablement son respect pour le siége apostolique et sa vénération pour Adrien. Ce grand pape était aimé des Franks et il les aimait. Charlemagne [1], dans ses entretiens familiers avec Angilbert et les hôtes illustres de son palais, se plaisait à parler de la foi, des vertus, de l'amitié touchante de celui qui était pour lui un ami et un père. Pendant vingt-trois ans d'un pontificat glorieux à l'Église, Adrien avait entretenu avec Charlemagne les relations les plus touchantes, et avait secondé ses projets de réforme en lui envoyant des hommes capables de ressusciter les écoles, et en lui communiquant de pieuses collections de lois ecclésiastiques. Les relations de Charlemagne avec Rome étaient fréquentes dès le commencement de son règne, comme celles de Pépin son père; mais elles furent encore plus suivies après l'avènement du pape Adrien. Ces deux grands hommes vivaient dans la plus confiante intimité. Il faut lire les lettres du pape pour comprendre son dévouement, son amour pour les Franks et leur roi. Il a l'œil ouvert sur toute l'Italie, où le Grec, le Lombard et le Sarrasin voient sa puissance avec jalousie. Si un comte ou un évêque lombard est menacé d'une sédition, Adrien se hâte d'écrire à son ami; il ne laisse

[1] Alcuin., Epist. 63.

échapper aucune occasion de le féliciter de ses triomphes, de le remercier de la protection qu'il accorde au siége de saint Pierre. Non seulement il aime à correspondre par lettres, mais il demande que Charlemagne lui envoie ses *missi dominici*. S'il apprend que le roi lui-même pense à venir à Rome, il est au comble de la joie et lui écrit pour lui témoigner tout son bonheur. Nous avons parlé des trois voyages que fit Charlemagne à Rome sous le pape Adrien et des honneurs qu'il y reçut. Des grandes choses, Adrien descendait jusqu'aux plus petits détails dans sa correspondance; il demande même à Charlemagne des bois pour réparer ses basiliques. « Très cher, très excellent fils, lui dit-il [1], puisque vous consentez à nous accorder les bois nécessaires aux réparations de la sainte église, nous vous prions de tâcher qu'ils arrivent à la basilique de Saint-Pierre vers les calendes d'août. Quant aux lambris qu'il faut aussi restaurer dans la basilique de l'apôtre saint Pierre, il conviendrait d'envoyer d'abord un expert qui verrait l'espèce de bois du lambris, et irait ensuite le chercher à Spolète. Nous n'en avons pas en ce pays-ci qui soit convenable. Que notre très saint frère l'archevêque Vulchar ne se presse point de venir jusqu'à ce que le bois soit sec, car nous ne pourrions l'employer à ces travaux tandis qu'il est encore vert. »

Le pape Adrien envoyait des mosaïques pour la basilique d'Aix-la-Chapelle, en échange des bois que lui donnait Charlemagne. Tous deux partageaient les mêmes goûts pour les progrès de l'art chrétien, de la législation et de la science. La renaissance karolingienne dut beaucoup aux papes, et surtout à Adrien. Ce saint pontife mourut un an après le concile de Francfort, et peu de temps après avoir répondu aux *Livres carolins*. Charlemagne le pleura comme un ami et un père, et il composa lui-même cette épitaphe, qu'il fit graver en lettres d'or sur le marbre de son tombeau [2] :

« Ici repose le bienheureux pape Adrien, le père de l'Église et l'honneur de Rome.

» Dieu fut sa vie, la piété sa loi, le Christ sa gloire; pasteur apostolique, il était toujours prêt à faire le bien.

» Issu d'une noble race, son mérite lui avait acquis une noblesse plus éclatante encore;

» Et toute sa vie il s'appliqua à orner son cœur pieux comme un temple consacré au Seigneur.

[1] Cod. Carolin., Epist. 67.

[2] Inter Carmin. Alcuin.; et apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 209.

» Il décora les églises, instruisit les peuples de la vérité, montra à tous la voie qui conduit au ciel.

» Libéral envers les pauvres, il ne se laissa jamais vaincre en bonté, et au milieu même des nuits, il adressait à Dieu pour son peuple de ferventes prières.

» O Rome, ville illustre, l'honneur et la maîtresse du monde, il t'a comblée de richesses, il a relevé tes écoles et tes murs.

» Cette mort qu'a tuée la passion de J.-C., n'a pu lui nuire, elle n'a été pour lui que la porte d'une meilleure vie.

» C'est Karl pleurant la mort d'un père qui a écrit ces vers. Tu étais l'objet de ma tendresse, ô mon père, et tu es aujourd'hui l'objet de ma douleur !

» Conserve de moi quelque souvenir dans le séjour du bonheur où mon cœur t'a suivi et où tu règnes avec J.-C.

» Le peuple comme le clergé t'aima avec tendresse, ô vénéré pontife, tu étais l'amour de tous.

» Je veux que ton nom reste uni au mien sur ce marbre : ADRIEN, KARL ; je suis roi et tu fus père...

» O bon père, souviens-toi de ton fils, obtiens-lui d'aller te rejoindre dans les cieux.

» De ce royaume de J.-C., où tu es, porte secours à ton troupeau. »

Adrien avait suivi la haute politique des papes ses prédécesseurs, qui rêvaient depuis près d'un siècle le rétablissement de l'empire romain par les Franks. Il prépara même l'exaltation de Charlemagne sur le trône impérial, en consolidant sa puissance en Italie. Le roi des Franks, qui connaissait l'affection qu'il avait pour lui, le payait bien de retour, et lui donna des preuves de son attachement jusqu'après sa mort, en distribuant des aumônes à toutes les Églises de France et d'Angleterre, afin qu'on y fît des prières pour le repos de son ame [1].

Adrien eut pour successeur Léon III, qui fut élu à l'unanimité le jour même de l'inhumation de son prédécesseur. Léon était distingué par ses vertus, son éloquence, sa sagesse, son érudition et l'énergie de son caractère [2]. Aussitôt après son exaltation, il envoya à Charlemagne des ambassadeurs [3] chargés de lui remettre les clés

[1] Epist. Carol. Magn. ad Reg. Off. ; apud Sirm., t. II, p. 208.
[2] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.
[3] Epist. Carol. Magn. ad Leon. ; apud Sirm., op. cit., t. II, p. 206.

de la *Confession de saint Pierre*[1], l'étendard de la ville de Rome et d'autres présents. Il le priait en même temps d'envoyer à Rome quelqu'un de ses principaux fidèles, pour recevoir en son nom le serment de fidélité du peuple romain.

Charlemagne lui envoya Angilbert, abbé de Saint-Riquier ou Centule, avec des présents magnifiques et cette lettre[2] :

« Karl, par la grâce de Dieu, roi des Franks et des Lombards, patrice des Romains, à Léon, pape, salut d'éternelle béatitude en J.-C.

» Après avoir lu votre lettre et les décrets de votre élection, nous avons ressenti une grande joie de l'unanimité avec laquelle vous avez été élu, de l'humilité que vous avez montrée en acceptant le souverain pontificat, et des promesses de fidélité que vous nous faites. Nous en avons rendu de grandes actions de grâces à la divine bonté qui nous a donné en vous un si grand sujet de consolation après la blessure cruelle qu'avait faite à notre cœur la mort d'Adrien, notre bien-aimé père et très fidèle ami. Je me disposais à lui envoyer des présents comme un gage et un témoignage public de la tendre amitié qui nous unissait, lorsque (je ne puis vous le dire sans pleurer et sans un profond sentiment de douleur) la nouvelle de sa mort m'a été notifiée. La divine Providence ne pouvait mieux nous consoler, ô homme vénérable, qu'en vous mettant à sa place; elle a voulu qu'il y eût encore sur le siége apostolique un homme digne d'intercéder auprès du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, pour l'affermissement de toute l'Église, pour mon salut et celui de tous mes fidèles, qui eût pour moi un amour paternel et m'adoptât pour son fils. Nous envoyons à Votre Sainteté Angilbert, notre ami particulier, que nous étions sur le point d'envoyer à notre père votre prédécesseur. Aujourd'hui que nous avons la joie de vous voir sur le siége apostolique, nous voulons qu'il agisse avec vous comme il l'eût fait avec ce bon Père, et que vous confériez avec lui sur ce que vous croirez nécessaire à l'exaltation de la sainte Église Romaine, à la gloire de votre pontificat et à l'affermissement de notre autorité

[1] Eginh., Annal. ad ann. 796.

[2] C'est-à-dire du tombeau de saint Pierre. Nous avons dit ailleurs pourquoi on donna au tombeau de saint Pierre le nom de *Confession*.

de patrie[1]. Je veux garder avec Votre Béatitude le traité que j'ai fait avec votre prédécesseur et être toujours le défenseur de la sainte Eglise Romaine. Notre tâche est de la défendre les armes à la main contre les païens et les infidèles, la vôtre, très saint père, d'élever les mains au ciel comme Moïse et de secourir notre armée par vos prières; afin que le peuple chrétien ait la victoire sur tous ses ennemis et que le nom du Seigneur Jésus soit glorifié dans tout l'univers.

» Suivez toujours les canons dans l'exercice de votre autorité, que votre vie soit un modèle de sainteté et que votre bouche ne s'ouvre jamais que pour donner de saintes exhortations; que le Dieu tout puissant garde Votre Béatitude pendant de longues années pour l'exaltation de sa sainte Eglise. »

Angilbert, qui fut porteur de cette lettre, reçut par écrit les instructions suivantes de Charlemagne :

« Karl, par la grâce de Dieu, roi et défenseur de la sainte Eglise, à Homère, son conseiller intime, salut[2] :

» Quand tu seras arrivé auprès du pape, avertis-le soigneusement lorsque tu en trouveras l'occasion et que tu l'y trouveras disposé, de la vie sainte qu'il doit mener, de la bonté avec laquelle il est obligé de gouverner l'Eglise, et surtout de la fidélité qu'il doit montrer dans l'observation des saints canons. Représente-lui souvent combien sont peu nombreuses les années que durera sa dignité, et que la récompense est éternelle pour ceux qui en auront dignement rempli les devoirs. Engage-le à exterminer la simonie qui souille en plusieurs lieux le saint corps de l'Église, et à réformer les autres abus dont tu sais que je me suis souvent plaint dans les entretiens que nous avons eus ensemble. Dis-lui que je m'étais déjà entendu avec le bienheureux pape Adrien, son prédécesseur, pour construire un monastère auprès de l'Église de Saint-Paul, et rapporte-moi sur ce point une réponse précise.

» Que le Seigneur Dieu te conduise et te dirige avec bonté; qu'il nous accorde, dans la personne du pape, un bon père et un inter-

[1] On rencontre souvent dans les lettres des papes et de Charlemagne des expressions analogues, qui font voir que le roi frank avait à Rome une autorité réelle, même depuis l'abandon du domaine de saint Pierre.

[2] Apud Sirm., op. cit., p. 207. — Alcuin chargea Angilbert d'une lettre très respectueuse pour le pape Léon. — Alcuin., Epist. 72.

cesseur. Je prie N.-S. Jésus-Christ, mon cher Homère, qu'il rende ton voyage prospère et t'accorde un heureux retour. »

Angilbert reçut, au nom de Charlemagne, patrice des Romains, le serment de fidélité de tout le peuple de Rome. Léon, pour en perpétuer le souvenir, fit exécuter, dans une des salles du palais de Latran, une mosaïque qui représentait saint Pierre assis donnant à Charlemagne, à genoux à sa gauche, un étendard sur lequel on voit six roses, et au pape Léon, à genoux à sa droite, l'*orarium* ou étole. Au-dessus du pape on lit cette inscription : *Stissimus D. N. Leo PP*, et au-dessus du roi : *D. N. Carulo regi.* Au pied des trois figures sont ces paroles : *Beate Petre, dona vitam Leoni P.P.* E. *Bictoriam Carulo regi dona* [1].

Tandis qu'Angilbert recevait, au nom de Charlemagne, le serment du peuple romain, Hludwig, un des fils du glorieux roi des Franks, allait en Espagne soutenir, contre les Sarrasins, les catholiques, et Adelfonse, roi des Asturies et de Galicie [2] ; en même temps, Pépin, son autre fils, à la tête des Italiens et des Bavarois, remportait sur les Huns une victoire d'autant plus glorieuse qu'elle les soumettait à J.-C.

La conversion des Huns fut un grand événement. Théodulf d'Orléans le chanta dans ses vers et le savant ami d'Alcuin, Arnon, évêque de Saltzbourg, fut chargé par Pépin d'aller catéchiser cette nation féroce qui faisait trembler, depuis trois siècles, les peuples d'Occident.

Arnon, avant de partir pour sa mission, écrivit à Alcuin qui l'exhorta à travailler avec courage à la conversion des Huns et lui recommanda de ne pas exiger la dîme de ses néophytes. Il regardait ce conseil comme très important et il en écrivit deux lettres à Charlemagne lui-même :

« Jugez, lui dit-il [3], selon votre sagesse, s'il est à propos d'impo-

[1] On peut voir l'image de ce monument dans le *Traité des Monnaies* de Leblanc, et dans l'*Histoire de France* du P. Daniel. Voici le sens des inscriptions : « Notre seigneur très saint, Léon, pape, — à notre seigneur le roi Karl. — Bienheureux Pierre, donne la vie au pape Léon et donne la victoire au roi Karl. » *Bictoriam* est pour *victoriam* et *Carulo* pour *Carolo.*

[2] Eginh. ad ann. 796, 797. — Hludwig ou Louis-le-Pieux avait été fait, par Charlemagne, roi d'Aquitaine, et Pépin, roi d'Italie. Ils gouvernaient sous son autorité et n'étaient que ses lieutenants.

[3] Alcuin., Epist. 7.

ser le joug des dîmes à ces peuples nouvellement convertis et si les Apôtres, instruits à l'école de J.-C. et envoyés par lui pour évangéliser le monde, ont exigé cette contribution. Nous savons que la dîme est une bonne chose, mais il vaut mieux la perdre que de nuire à la foi. Nous qui sommes nés dans l'Église catholique, qui avons été élevés et nourris dans son sein, nous avons de la peine à décimer notre bien. A combien plus forte raison des peuples enfants dans la foi et naturellement avares en seront-ils éloignés!

» Je vous engage aussi à faire une sérieuse attention à ce que la prédication précède l'administration du baptême ; car l'ablution du baptême est purement corporelle si l'homme, en état de se servir de ses facultés intellectuelles, n'a pas auparavant une exacte connaissance de la foi catholique. Le Seigneur a dit dans l'Évangile à ses disciples : « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant » au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit. » Le bienheureux Jérôme, dans son commentaire, remarque bien l'ordre de ce précepte ; en premier lieu, dit-il, que les apôtres instruisent et qu'ensuite, après avoir instruit les nations, qu'ils les baptisent.

» Quant à la manière d'instruire les Huns, je crois qu'il faut se servir de la méthode qu'expose saint Augustin dans son livre *De la manière de catéchiser les ignorants*[1]. On doit d'abord instruire l'homme de l'immortalité de son ame, de la vie future, de la récompense éternelle des bons et de la punition éternelle des méchants ; ensuite des différents péchés qui peuvent mériter la damnation et des bonnes œuvres qui peuvent nous mériter récompense ; enfin des mystères de la sainte Trinité, de l'Incarnation de N.-S. Jésus-Christ, de la Passion ; de la Résurrection, de son Ascension et de sa seconde venue sur la terre pour juger les nations ; de la résurrection des corps et de l'éternité des peines et des récompenses.

« Quand l'homme sera instruit de la sorte, on le baptisera. »

Alcuin, qui s'intéressait si vivement à la conversion des Huns, était en même temps touché de compassion pour ceux de cette nation qui avaient été faits prisonniers pendant la guerre. Il écrivit[2] donc à Charlemagne, qui alors était malade, pour obtenir leur liberté :

[1] De Catechisandis rudibus.

[2] Alcuin., Epist. 90.

« Mon très aimé seigneur, mon très doux et très cher David[1], votre Flaccus est bien affligé de votre maladie; je souhaite et je prie Dieu de tout mon cœur que vous vous portiez mieux, que votre santé soit parfaite et pour l'ame et pour le corps. Mon cher seigneur, que votre piété se souvienne des captifs, tandis que votre fils Pépin est auprès de vous; c'est ainsi que vous témoignerez votre reconnaissance à Dieu, de la victoire qu'il vous a donnée sur les Huns, et que vous mériterez de dompter tous vos ennemis. Faites en toutes choses la volonté divine, afin que la Providence vous protége, vous conduise et vous garde toujours, ô mon très doux et très aimé seigneur. »

Pépin, après avoir soumis les Huns, s'était rendu[2] auprès de son père, qui lui communiqua la lettre d'Alcuin. Le jeune guerrier écouta favorablement la demande de l'abbé de Saint-Martin, et rendit la liberté aux Huns qu'il avait faits prisonniers.

« Je rends grâces à votre bienveillance, lui écrivit aussitôt le pieux abbé[3], et en même temps à la bonté du seigneur roi qui a écouté ma prière; je sais que c'est par de telles œuvres de miséricorde que vous cherchez à mériter la bénédiction de Dieu et un règne long et prospère. Pour vous, très excellent jeune homme, travaillez à ajouter à la noblesse de votre race la noblesse des mœurs; soyez libéral envers les malheureux, bon envers les pélerins, pieux dans le service de J.-C., pur et chaste dans votre vie privée. »

Alcuin pouvait donner ces conseils à Pépin, qu'il appelle son fils, et qui avait sans doute suivi ses leçons au palais.

Du fond de son monastère de Tours, le savant abbé entretenait ainsi une active correspondance avec le roi et ses enfants, avec le pape, les évêques, tous les savants de l'époque, qui le regardaient comme leur maître. On le trouve mêlé aux affaires les plus importantes, et surtout dans les discussions théologiques, auxquelles donnèrent lieu les opinions hétérodoxes de Félix d'Urgel.

Le concile de Francfort n'avait pas triomphé de l'opiniâtreté de cet hérétique; elle semblait croître, au contraire, en raison des efforts que l'on faisait pour le ramener à la vérité. Alcuin lui écrivit une lettre pleine de charité, pour l'engager à rentrer dans le sein de l'unité. Félix lui répondit par un livre dans lequel il soutient

[1] Charlemagne, comme nous l'avons remarqué.
[2] Eginh., ad ann. 797.
[3] Alcuin., Epist. 91.

ouvertement ses erreurs, et cherche à lui prouver par une érudition bien capable de troubler la foi de ceux qui n'étaient pas en état d'en découvrir les artifices.

Charlemagne ne voulut pas qu'un tel ouvrage restât sans réponse, et écrivit à Alcuin de le réfuter. « Je suis tout-à-fait de votre avis, lui répondit Alcuin [1], et je désire comme vous que ce livre soit réfuté ; mais je prie Votre Piété d'en envoyer des exemplaires au pape, au patriarche Paulin, aux évêques Rikbode et Théodulf, et de les engager à le réfuter de leur côté. Votre Flaccus travaillera aussi, de concert avec vous, à défendre la foi catholique. Seulement, il lui faut quelque temps pour qu'il puisse examiner soigneusement, avec ses élèves, le vrai sens des textes des Pères que l'hérétique a allégués en sa faveur. »

On ignore si Rikbode de Trèves et Théodulf d'Orléans composèrent des réfutations du livre de Félix. Pour saint Paulin d'Aquilée, il fit un ouvrage divisé en trois livres, dans lequel il se montre spirituel et éloquent, comme dans son écrit contre Elipand de Tolède [2].

L'ouvrage d'Alcuin est divisé en sept livres ; il y suit pas à pas son adversaire, et prouve invinciblement que c'est retomber dans le nestorianisme, de distinguer en J.-C. deux fils de Dieu, l'un naturel et l'autre adoptif, et deux dieux, l'un vrai et l'autre nuncupatif [3]. En effet, c'était bien faire des deux natures de J.-C. deux personnes : de la nature divine, une personne divine réellement fils de Dieu, et de la nature humaine, une personne humaine qui ne serait pas le propre fils de Dieu, mais seulement par adoption et de nom. Alcuin prouve évidemment que dans l'Église catholique on n'avait jamais admis en J.-C. qu'une seule personne ayant les deux natures divine et humaine, et que les propriétés de chaque nature appartenant à une personne unique, on avait toujours appelé le Dieu-homme *vrai Fils de Dieu*, et la sainte Vierge *Mère de Dieu*, quoique la nature humaine de J.-C. fût la seule qui eût en elle son principe.

« Comment, dit Alcuin à son adversaire, l'Église appelle-t-elle la sainte Vierge mère de Dieu, sinon parce que celui qui est né de

[1] Alcuin., Epist. 4.

[2] Le style de ces ouvrages est emphatique comme celui de presque tous les auteurs de cette époque ; mais ce défaut, qui était à Rome comme en France, était dans le goût du temps et n'ôte rien à l'esprit, à l'érudition, à l'éloquence qui percent à travers cette mauvaise latinité.

[3] C'est-à-dire Dieu seulement de nom.

sa chair est le vrai fils de Dieu? Autrement, elle ne serait mère de Dieu que par adoption; et si le fils de la Vierge est le fils adoptif de Dieu, le fils de Dieu sera aussi le fils adoptif de la Vierge. »

Après avoir accablé Félix sous le poids de la tradition catholique, Alcuin lui demande spirituellement où il a pris ses nouvelles opinions, et si Dieu lui a parlé sur les Pyrénées, comme il parla autrefois à Moïse sur le mont Sinaï.

On voit, dans cet ouvrage d'Alcuin, qu'il avait une très grande érudition. Il cite Proclus de Constantinople, Cassien, saint Augustin, saint Cyrille, saint Jérôme, saint Fulgence, saint Hilaire, Théophile d'Alexandrie, saint Ambroise, saint Grégoire de Nazianze, saint Pierre Chrysologue, le vénérable Bède, Victor de Capoue, Cassiodore, saint Grégoire, pape [1].

On possédait donc, à l'école de Saint-Martin de Tours, les Pères grecs aussi bien que les Pères latins.

Alcuin fait preuve de beaucoup de logique dans la discussion des textes allégués par son adversaire. Il les partage en trois classes : ceux qu'il cite en sa faveur et qui lui sont contraires; ceux qui ne prouvent rien; enfin, ceux qu'il a tronqués et falsifiés.

Tandis qu'Alcuin et Paulin d'Aquilée réfutaient les erreurs de Félix, le pape, qui avait aussi reçu son livre, les condamnait dans un concile qu'il assembla à Rome. Il ne nous reste que de courts fragments de ce concile, qui eut trois sessions [2].

A la fin de la première, Léon parla ainsi de la nouvelle hérésie : « Nous devons traiter en ce concile de cette contagion qu'a fait naître le misérable Félix, ex-évêque, sous le nom de cette *adoption*, qu'il prétend exister en J.-C. fils de Dieu. Condamnée déjà par notre prédécesseur le seigneur Adrien, de bonne mémoire, par l'autorité du siége apostolique, et dans un concile assemblé par les ordres du roi, cette hérésie semblait devoir être éteinte pour jamais. Elle prend au contraire de grands accroissements. »

Le pape ouvrit la deuxième session du concile par ces paroles :

« Qui ne voit que ce misérable et malheureux hérétique est non seulement hérésiarque [3] en soutenant son système d'*adoption* en J.-C. fils de Dieu, mais qu'il s'est de plus parjuré une, deux et trois

[1] *V.* surtout le 4.e livre de l'ouvrage d'Alcuin contre Félix.

[2] Conc. Rom.; apud Sirm., Conc. Gall., t. II, p. 224.

[3] On nomme ainsi le chef d'une hérésie.

fois ? D'abord dans le concile de Ratisbone assemblé par l'ordre de notre fils très glorieux et orthodoxe le roi Karl-le-Grand ; il avoua s'être trompé en admettant ces opinions hérétiques. Envoyé à Rome par le même seigneur roi Karl-le-Grand à notre prédécesseur le seigneur pape Adrien de sainte mémoire, ce misérable et malheureux évêque hérétique fut instruit par le seigneur pape et composa, pendant qu'il était en prison, un petit livre dans lequel il anathématisa ses erreurs et confessa que J.-C. était le propre et le vrai Fils de Dieu et non pas seulement son fils adoptif. Il osa même, après avoir posé son livre orthodoxe sur les saints mystères de Dieu, jurer que telle était sa foi et renouveler le même serment après avoir posé le même livre sur le corps du bienheureux apôtre Pierre. De retour parmi ses partisans qui ne sont que des païens, il se parjura pour la seconde fois. Enfin, il n'a pas craint le respectable et orthodoxe [1] concile qui se tint en présence du très glorieux roi Karl-le-Grand et condamna Félix et ses adhérents s'ils n'abandonnaient leurs erreurs. Il est retombé pour la troisième fois dans son hérésie et s'y est enfoncé plus avant que jamais, comme le prouve sa lettre au vénérable Alcuin, abbé de Saint-Martin. Ce malheureux est dans un état bien déplorable ; car s'il ne revient pas à la foi catholique qu'il professait autrefois, il s'est lui-même frappé d'anathême. »

Enfin, le pape Léon termina la troisième et dernière session du concile de Rome en disant : « Si Félix, évêque d'Urgel, ne veut pas renoncer à son hérésie, qu'il soit anathême, condamné au tribunal de Dieu, chassé de la sainte et apostolique Église de Dieu et du corps épiscopal. Pour ceux de ses partisans qui se convertiront et rentreront dans l'unité de la sainte Église catholique et apostolique, ils mériteront d'entrer dans les joies de la vie éternelle et entendront ces paroles divines : « Venez les bénis de mon » père, etc. »

Charlemagne désirait ardemment la conversion de Félix et il lui envoya l'archevêque de Lyon Leidrade [2] pour l'engager à venir à un nouveau concile qu'il convoquait à Aix-la-Chapelle et dans le-

[1] C'est le concile de Francfort. Le pape ne le voyait pas d'un mauvais œil malgré *l'erreur de fait* au sujet du deuxième concile de Nicée.

[2] Leidrade avait déjà été envoyé à Urgel avec Nebridius, évêque de Narbonne, saint Benoît, abbé d'Aniane et plusieurs autres évêques et abbés de la Gothie ; pour travailler à la conversion de Félix et de ses partisans. Ils avaient même tenu un concile qui avait été inutile. (*V.* Alcuin., ad Elipand.)

quel il pourrait discuter librement. Félix y consentit. Les grands de tout le royame et les évêques se rendirent en foule à l'appel du roi. Alcuin brillait parmi eux de tout l'éclat de sa science et passait avec raison pour l'adversaire le plus redoutable de Félix. Le roi les mit aux prises [1] l'un et l'autre, et, depuis le lundi jusqu'au samedi, ils soutinrent une lutte théologique dont l'issue fut la conversion de Félix et de ses partisans [2]. Accablé sous l'autorité de la tradition catholique que possédait si bien le savant abbé de Saint-Martin de Tours, et sous la sentence du dernier concile de Rome [3], Félix fit une profession, de foi explicite et sincère : « Convaincu [4], dit-il, par l'autorité de la vérité et par l'accord de toute l'Église universelle, nous sommes revenu, grâce à Dieu, à cette Église de tout notre cœur; non point hypocritement et faussement comme autrefois, Dieu le sait; mais, comme je l'ai dit, aussi véritablement de cœur, que nous l'avons professé de bouche en présence d'un grand nombre d'évêques et de moines. »

La profession de foi de Félix est faite en forme de lettre et adressée aux prêtres, aux diacres et aux fidèles de son église. Après avoir rapporté comment il avait été convaincu et ramené à la foi, il rétracte toutes ses erreurs et expose la foi de l'Église qui leur était opposée, après quoi il continue ainsi :

« Voilà, grâce à Dieu, la foi que nous professons ; c'est celle que nous avons apprise des écrits des saints Pères et que nous avons reçue de l'Église universelle après avoir détesté notre ancienne erreur. Je vous conjure, mes chers frères, au nom du même Seigneur, d'avoir et de confesser la même foi. Donnez-moi cette consolation et ne dédaignez pas d'implorer la divine miséricorde pour un malheureux qui a été un sujet de trouble pour l'Église. J'espère obtenir mon pardon, si en ramenant les membres de l'Église à l'unité de la même foi, je puis réparer le scandale que j'ai donné et apaiser les tempêtes que j'ai excitées. »

On ne douta plus que Félix ne fût réellement rentré dans le sein de l'Église. Retiré à Lyon auprès de Leidrade, il s'acquit, par sa vie régulière, la réputation d'un saint évêque; la surprise fut grande lorsqu'après sa mort on trouva dans ses papiers un petit

[1] Vit. Alcuin.
[2] Alcuin., lib. 1, adv. Elipand.
[3] Felic. Urgell., Profess. fid., inter op. Alcuin.
[4] *Ibid.*

écrit dans lequel il professait toutes ses anciennes erreurs. Plusieurs catholiques crurent d'abord cet écrit supposé et publié par des hommes envieux de la réputation de sainteté que l'ancien hérésiarque s'était acquise; mais Agobard, successeur de Leidrade, composa un ouvrage pour réfuter le livre de Félix, dont il avait l'autographe entre les mains, et pour détromper ceux qu'une charité mal éclairée rendait favorables à l'hérétique.

Il fut évident alors que Félix était véritablement retombé dans ses erreurs. Saint Adon de Vienne n'en doutait pas, et le sentiment contraire ne peut être soutenu [1].

Le vieux Elipand ayant appris les nouveaux efforts que l'on faisait pour ramener Félix à la vraie foi, lui écrivit [2] pour l'exhorter à souffrir avec constance, et à se souvenir que J.-C. a déclaré heureux ceux qui sont persécutés pour la justice. Le conseil était peu utile, car on n'usa d'aucune violence envers Félix, comme il le déclare lui-même à plusieurs reprises dans sa profession de foi.

Alcuin ayant eu connaissance de cette lettre d'Elipand, conçut la pensée de tirer ce malheureux vieillard de son opiniâtreté; il lui écrivit donc une lettre pleine de politesse et de charité, mais qui lui attira un pamphlet plein d'aigreur et d'injures. En voici le début : « A Albinus, diacre, non ministre de J.-C., mais disciple misérable de Beatus Antiphrasius [3], au nouvel Arius, salut, s'il se convertit de son erreur. »

Le reste de la lettre répondait à ce début. « Prenez garde, lui disait-il, de n'avoir aucune part avec le diacre Etienne, mais d'être placé à côté du diacre Nicolas [4], dont le Fils de Dieu détestait les œuvres. Prenez garde d'être moins semblable au diacre Vincent qu'à Datien, qui lui a fait souffrir le martyre, ou à Ruffin, qui a persécuté le saint martyr Félix. Vous persécutez en effet un autre Félix, un saint confesseur que nous connaissons depuis sa jeunesse pour un homme plein de charité et recommandable par la pureté de ses mœurs.

[1] V. Agobard., op.

[2] Epist. Elipand. ad Felic., inter op. Alcuin.

[3] Epist. Elipand. ad Alcuin., inter Alcuin. op. — Elipand donnait le surnom d'Antiphrasius à saint Beatus, son adversaire, parce que *Beatus* voulant dire *Bienheureux* ou *Saint*, il prétendait qu'il n'était appelé ainsi que *par antiphrase*. Saint Beatus est appelé vulgairement en Espagne saint Bieco.

[4] Nicolas était un des sept premiers diacres comme saint Étienne, et fut le chef d'une branche de gnostiques appelés Nicolaïtes.

Elipand rendit sa lettre publique, et Alcuin la réfuta par un ouvrage en quatre livres[1] dans lequel il s'applique à faire voir les falsifications que l'hérétique avait fait subir aux textes des SS. Pères, qu'il apportait en sa faveur. Les deux premiers livres sont la réfutation directe de la lettre d'Elipand, les deux autres établissent la vérité catholique. Alcuin propose à Elipand de suivre l'exemple de Félix, « qui a, dit-il, confessé la vraie foi avec ses disciples présents au concile d'Aix. Je vous conseille, mon vénérable père, de suivre l'exemple de son humilité avec vos disciples. »

Alcuin ne doutait donc pas de la sincérité de Félix. Il dédia son ouvrage contre Elipand aux évêques et aux abbés qu'envoya Charlemagne à Urgel après le concile d'Aix[2], afin de travailler à ramener ceux que Félix avait séduits. Les principaux de ces envoyés étaient Leidrade, évêque de Lyon, Nebridius de Narbonne et saint Benoît, abbé d'Aniane. Alcuin les engage à lire son ouvrage pendant leur voyage, afin d'y prendre des armes contre ceux qui leur opposeraient les objections de la lettre d'Elipand.

L'auteur de la vie de saint Beatus prétend que cet hérésiarque revint de son erreur et mourut dans le sein de l'Eglise; on possède même une lettre de l'évêque de Brague, Ascharicus, qui le félicite sur son retour à la vraie foi. De graves auteurs[3] ont pensé, cependant, qu'il était mort dans son erreur.

[1] Alcuin. adv. Elipand. — Cet ouvrage contient des renseignements très exacts sur l'histoire de l'hérésie de l'*adoptianisme*.

[2] C'était pour la seconde fois. (*V.* Alcuin. adv. Elipand.)

[3] *V.* Mabillon., Annal. Bened., t. II. — Il paraîtrait qu'Ascharius, après avoir suivi l'erreur d'Elipand, l'aurait abandonnée après sa condamnation.

V.

Attentat commis contre le pape Léon. — Charlemagne en informe Alcuin et lui demande ses conseils. — Voyage de Léon en France, sa réception au camp de Paderborn. — Charlemagne à Centule, au Mans, à Tours. — Il part pour Rome, où ses envoyés avaient déjà fait rendre justice au pape Léon. — Charlemagne à Rome. — Jugement des ennemis du pape et serment de Léon. — Charlemagne couronné empereur. — Ambassade d'Aaroun. — De retour à Aix, Charlemagne juge les assassins de saint Saulve. — Légende de ce saint. — Travaux de l'empereur pour organiser son empire. — Fin de la guerre de Saxe. — Saint Ludger, disciple d'Alcuin. — Différend d'Alcuin avec Théodulf d'Orléans. — Dernières années d'Alcuin. — Ses vertus. — Sa mort; son épitaphe faite par lui-même. — Question du *filioque*. — Origine de la discussion. — Moines franks de Jérusalem. — Concile d'Aix-la-Chapelle sur le *filioque*. — Conférence sur le même sujet entre les *missi* de Charlemagne et le pape Léon, rédigée par l'abbé Smaragde. — Malheurs de Charlemagne. — Il se hâte dans ses réformes. — Il accroît l'autorité politique du clergé et travaille à en faire un moyen puissant de civilisation. — Questions posées par Charlemagne aux évêques. — Charlemagne couronne son fils Hludewig empereur. — Ses derniers moments. — Sa mort et son testament.

799—814.

Charlemagne ne songeait qu'à arracher jusqu'à la racine l'hérésie de l'adoptianisme, lorsqu'il apprit l'horrible attentat qui fut commis à Rome contre la personne du pape Léon [1].

Quelques membres du clergé romain, parents du pape Adrien, n'avaient pas pardonné à Léon son élection qu'ils prétendaient avoir été faite à leur préjudice. Ils poussèrent la jalousie contre lui jusqu'à concevoir l'horrible pensée de lui arracher les yeux et la langue, et choisirent pour exécuter leur projet criminel un jour consacré à la pénitence et à la prière.

Le jour de saint Georges, vingt-troisième d'avril 799, dans l'Église de ce saint, on annonça la grande Litanie, c'est-à-dire la procession solennelle qui se devait faire deux jours après, fête de saint Marc; le pape Léon étant sorti à cheval pour cette cérémonie, rencontra le primicier Pascal qui n'avait pas sa chasuble, quoiqu'il la dût porter en pareille circonstance. Pascal dit qu'il se portait mal et le pape reçut l'excuse. Pascal continua de le suivre aussi bien que le sacellaire Campulus, tous deux causant amicalement avec lui. Ces deux hommes étaient les chefs des conjurés. Lorsqu'ils furent arrivés devant le monastère de Saint-Sylvestre, une troupe de gens armés sortirent tout-à-coup de ce monastère et se jetèrent sur le pape; le

[1] Anastas. Biblioth., Vit. Leon. III; Annal. Loisel et Eginh., ad ann. 799; Theophan., Chronograph., p. 399, édition Combefis.

peuple qui l'accompagnait s'enfuit épouvanté et, les assassins l'ayant saisi, déchirèrent ses vêtements, le frappèrent à coups de bâton et s'efforcèrent de lui arracher les yeux et la langue. Après ces indignes traitements, ils le laissèrent baigné dans son sang. Pascal et Campulus n'étaient pas encore satisfaits : ils traînèrent le malheureux Léon jusque dans l'église du monastère de Saint-Sylvestre, et après de nouveaux tourments, le firent transporter secrètement au monastère de Saint-Érasme où il fut enfermé dans une étroite prison.

Albinus, camérier du pape, se rendit aussitôt à ce monastère avec quelques hommes dévoués. Ils parvinrent jusqu'au pape, le firent descendre par la muraille de la ville et le transportèrent dans l'église de Saint-Pierre où était Virunde, abbé de Stavelo, envoyé de Charlemagne. Winigise, duc de Spolète, ayant appris ce qui s'était passé, accourut avec des troupes et emmena le pape dans sa ville où il fut en sûreté et où vinrent le trouver les évêques, les seigneurs et presque tout le clergé romain. Or, dit Anastase [1], le pieux duc ayant vu que Léon avait conservé la vue et la parole, quoi qu'on lui eût coupé la langue et arraché les yeux, rendit gloire à Dieu qui avait opéré une si grande merveille.

Charlemagne n'apprit qu'avec une profonde douleur les violencesatroces exercées contre le souverain pontife. Il en instruisit son ami Alcuin et lui demanda ce qu'il devait faire en cette occasion. « Vous êtes la ressource de l'Église, lui répondit Alcuin [2], levengeur des crimes, la consolation des affligés. Quel scandale dans l'Église Romaine où la religion a été si florissante! Des hommes pervers ont aveuglé leur propre chef, vous ne devez pas négliger d'en prendre la défense. » Cependant Alcuin con-

[1] Les chroniqueurs de cette époque, tels que l'auteur des Annales de Loisel, le moine d'Angoulême auteur de la vie de Charlemagne, disent comme Anastase, qu'on *aveugla* le pape Léon et qu'on lui coupa la langue (ad ann. 799). Le moine de Saint-Gal dit qu'on ne lui arracha pas les yeux, mais qu'on les lui fendit avec des rasoirs (lib. 1, c. 28). Eginhard (ad ann. 799) doute seulement si on lui a *arraché* les yeux ou si on l'a seulement aveuglé. Il n'en est pas moins certain que le pape, suivant les lois ordinaires de la nature, ne devait plus *ni voir ni parler*, et qu'il *vit et parla*. Il est vrai que l'historien grec Théophanes (Chronograph., p. 399, édition Combefis) cherche à affaiblir dans son récit la certitude de ce miracle; mais son autorité est loin d'avoir le poids de celle des auteurs d'Occident, contemporains et mieux informés. Le miracle opéré sur la personne de saint Léon III est mentionné dans le Martyrologe romain au 12 de juin.

[2] Alcuin., Epist. 11.

seille à Charlemagne de procéder avec douceur et ménagement, de peur d'irriter les Italiens et de perdre son royaume de Lombardie.

Le roi envoya au pape une ambassade pour lui témoigner toute la douleur qu'il avait ressentie de l'attentat commis contre lui et pour arrêter les mesures qu'il convenait de prendre pour en punir les auteurs. Léon aima mieux traiter avec Charlemagne lui-même que par envoyés, et se mit en route pour la France avec un grand nombre de seigneurs, d'évêques et de clercs romains [1].

« Pendant le voyage du pape, dit un vieux poète contemporain [2], les peuples accouraient en foule sur son passage, vénéraient la trace de ses pas, lui apportaient des présents et louaient Dieu de lui avoir conservé par miracle la parole et la vue.

» Karl était au-delà du Rhin, à Paderborn, lorsqu'arriva à son camp un envoyé de Léon qui lui raconta les malheurs de son maître et lui annonça son arrivée en France. L'armée tout entière frémit au récit des indignes traitements infligés au souverain pontife, et Karl envoya sur-le-champ son fils Pépin au-devant de lui. Le jeune roi d'Italie s'avance suivi d'une foule de guerriers. En les voyant, le pasteur apostolique élève ses deux mains vers le ciel et une prière fervente s'échappe de son cœur pour le peuple qui prend sa défense : les guerriers et le peuple se prosternent trois fois devant le chef de l'Église qui s'avance vers Pépin, l'embrasse et le serre affectueusement sur son cœur. Le pape et le jeune guerrier se dirigent ensuite vers le camp où les attend le roi des Franks.

» Karl apprend que le pape est sur le point d'arriver. Du haut de son trône, il adresse ces paroles aux fidèles qui l'entourent : « Guerriers, prenez ces armes que vous savez si bien porter au mi-
» lieu des combats et courons ensemble au-devant du bon pasteur. » A sa voix, les guerriers frémissant de bonheur, saisissent leurs armes, montent sur leurs coursiers, frappent leurs boucliers de

[1] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III; Annal. Loisel et Eginh.; Monach. Engolism.; Poet. Saxon., ad ann. 799.

[2] Poem. de Advent., Leon. pap.; apud Duchêne, Hist. Franc. script., t. II. — Ce poème n'est qu'un fragment d'un plus grand ouvrage. Plusieurs érudits croient qu'il n'est qu'un extrait d'une vie de Charlemagne qu'Alcuin aurait faite en vers. Nous avouons que ce fragment ne nous semble pas écrit dans le genre d'Alcuin.

leurs javelots en signe d'allégresse. Bientôt des fanfares se font entendre, les enseignes se déploient, un nuage de poussière s'élève, l'armée tout entière est sous les armes. Karl se promène joyeux au milieu des rangs de ses guerriers; un casque d'or protége son front, des armes brillantes défendent sa poitrine, il est monté sur un cheval de haute taille. En avant de l'armée, les prêtres, divisés en trois chœurs, sont revêtus de leurs habits sacrés; devant eux brille l'étendard de la croix; près d'eux est une foule immense vêtue de blanc qui attend avec impatience l'arrivée du pontife. Dès qu'il paraît, Karl ordonne à son armée de se former en cercle. Il se place au centre; sa tête s'élève au-dessus de tous ceux qui l'entourent et domine tout le peuple. Déjà Léon touche aux premiers rangs de l'armée dont les costumes variés comme les pays de ceux qui la composent, excitent son étonnement. Karl s'avance alors à sa rencontre, fléchit le genou devant lui avec respect, puis le prend dans ses bras et l'embrasse avec tendresse. Trois fois l'armée tout entière se prosterne devant le saint pontife, trois fois le peuple se jette à genoux et trois fois aussi le pape adressse au ciel une ardente prière; il entonne l'hymne angélique *Gloria in excelsis Deo*, que le clergé continue, et dit une oraison sur le peuple [1].

» Le roi, père de l'Europe, et Léon, souverain pontife de l'Univers, s'avancent ensuite, s'entretenant de choses diverses. Karl fait redire à Léon les horribles traitements qu'on lui a fait subir; il s'indigne et admire en même temps la bonté de Dieu qui a conservé au pontife la vue et la parole. Tandis que Karl et Léon s'avancent, le clergé marche devant eux, fait retentir les airs d'hymnes pieux, de cantiques d'actions de grâces, et le peuple entier pousse des cris joyeux. Le pape entre enfin dans l'église où il célèbre les saints mystères. Karl le conduit ensuite à son palais, et, après un somptueux festin, le comble de magnifiques présents. »

Tandis que Léon [2] était à Paderborn comblé d'honneurs, ses ennemis dévastaient le domaine de saint Pierre et envoyaient au roi des Franks des députés pour justifier leur attentat et accuser le pape des plus grands crimes. Leurs accusations, évidemment inspirées par la haine, ne diminuèrent point la vénération dont le

[1] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.

[2] *Ibid.*

clergé frank entourait le chef de l'Église. De toutes parts, les archevêques, les évêques et les prêtres étaient accourus à Paderborn pour lui faire honneur; et lorsqu'il reprit le chemin de Rome, le clergé de tous les lieux par lesquels il passait le recevait en grande pompe et l'accompagnait de ville en ville. Les archevêques Hildebalde de Cologne et Arnon de Salzbourg, les évêques Bernhart de Worms, Hatton de Frésingue, Jessé d'Amiens, Hunibert, et Flaccus évêque nommé, avec plusieurs comtes, l'accompagnèrent en qualité de *missi* jusqu'à Rome où il fit son entrée la veille de la fête de Saint-André. Presque tous les membres du clergé, les grands de Rome, le sénat, l'armée, tout le peuple romain; les religieuses, les diaconesses et les plus nobles matrones; les Franks, les Frisons, les Saxons et les Lombards qui demeuraient à Rome, tous se réunirent au pont Milvius avec les enseignes et les bannières, pour recevoir le pape, et le conduisirent en triomphe jusqu'à l'église de Saint-Pierre où il célébra la messe.

Quelques jours après, les *missi* de Charlemagne citèrent à comparaître par-devant eux Pascal, Campulus et leurs complices. Après avoir examiné pendant une semaine entière leurs accusations, ils les déclarèrent calomniateurs et les envoyèrent en France.

Charlemagne, aussitôt après le départ du pape, avait quitté Paderborn et était allé célébrer les fêtes de Pâques (800) au monastère de Centule, avec son ami Angilbert, qui en était abbé [1]; il visita ensuite les côtes de l'Océan-Britannique, et se dirigea sur Tours par Rouen et Le Mans. L'Eglise de cette dernière cité était dans un état déplorable. Après la mort du mauvais évêque Gauzlin [2], un clerc du palais nommé Hodingue en avait été ordonné évêque; mais après avoir travaillé en vain pendant deux ans à recouvrer les biens de son Eglise, il l'avait quittée pour celle de Beauvais. Le chorévêque Mérole avait été mis à sa place, et son successeur Joseph était si vicieux, que le clergé du Mans fut obligé de le dénoncer au roi. Joseph se vengea cruellement des clercs qui l'avaient accusé, en les faisant mutiler ou aveugler. Les évêques de la province s'étant réunis pour

[1] Eginh., Annal. ad ann. 800. — Le célèbre monastère de Saint-Riquier avait été rebâti par Angilbert avec beaucoup de goût et de magnificence. L'Homère du IX.e siècle prouva, en dirigeant les travaux, qu'il était aussi bon artiste que bon poète. Alcuin se trouva à Centule avec Charlemagne, et ce fut là qu'à la prière d'Angilbert, il retoucha la vie de saint Riquier et la mit en meilleur latin.

[2] Act. Episcop. Cenom.; apud Mabill., Analect.

le juger, il s'enfuit déguisé en laïque, l'épée au côté et l'épervier sur le poing; mais il fut reconnu et remis entre les mains de Josias de Tours, son métropolitain, qui le fit enfermer à Condé, non loin de la cité de Tours. Francon-le-Vieux fut fait évêque du Mans, et Charlemagne, à son passage, lui fit restituer les biens de son Eglise.

Charlemagne passa quelque temps à Tours auprès de son ami Alcuin, puis retourna par Orléans et Paris à Aix-la-Chapelle, où lui furent amenés les assassins du pape Léon; mais, afin de rendre au souverain pontife une justice plus éclatante, il résolut d'aller à Rome prononcer sa sentence. Avant son départ, il écrivit à Alcuin pour l'engager à l'accompagner. Alcuin s'excusa, et Charlemagne lui reprocha agréablement de préférer les toits enfumés de Tours aux palais de Rome.

« Mon très cher David, lui répondit Alcuin [1], j'ai reçu votre lettre avec grande joie, et je loue le Dieu tout-puissant, qui a mis vos ennemis sous les pieds de votre puissance. Quant à ce que vous m'avez mandé de la guérison merveilleuse du pasteur apostolique, tout le peuple chrétien doit s'en réjouir et louer le nom de Dieu, qui n'abandonne point ceux qui espèrent en lui, qui a déjoué le projet criminel de ceux qui voulaient éteindre leur lumière et se priver de leur tête. Vous devez, dans votre sagesse, faire tout ce qui sera nécessaire pour que le bon pasteur, délivré par la protection divine des embûches de ses ennemis, puisse servir Dieu tranquillement sur son siége.

» C'est en vain que vous me reprochez de préférer les toits enfumés de Tours aux palais d'or des Romains. Vous avez certainement lu ces mots de Salomon : « Il vaut mieux rester seul dans le coin » d'une cabane que de demeurer avec une femme querelleuse dans » une belle maison. » (Prov. 21.) Et, soit dit sans méchanceté, le fer fait beaucoup plus mal aux yeux que la fumée. La cité de Tours est parfaitement contente de ses toits enfumés, qui ne l'empêchent pas de jouir d'une paix profonde, grâce à Dieu et à vous; au lieu que Rome, née au sein de la discorde de deux frères, a toujours conservé ce poison dans ses veines, et c'est là encore ce qui vous force à quitter ces villes de Germanie que vous aimez tant. Je vous laisserai donc partir, tout en pleurant votre absence, et en cherchant par mes prières à hâter votre retour.

[1] Alcuin., Epist. 13.

» Seulement, je ne consens pas à ce que vos lettres m'oublient; je veux qu'elles viennent souvent me consoler : je suis si heureux de les baiser, de les relire, de les conserver soigneusement dans le trésor de mon cœur!

« Tempora concedat Christus felicia regni
» Hujus et æterni, David amate, tibi [1] ! »

Après un plaid général qu'il tint à Mayence, Charlemagne partit pour l'Italie avec les accusés [2]. Il ne s'arrêta que sept jours à Ravenne, se dirigea vers Rome, et rencontra à Nomento le pape, qui était venu à sa rencontre. Le roi reçut Léon avec beaucoup de respect, le fit souper avec lui, et le laissa retourner à Rome, où lui-même arriva le lendemain. Le souverain pontife [3] avait envoyé au-devant du roi les étendards de Rome et avait placé de distance en distance des groupes de peuple qui chantaient ses louanges. Il l'attendait lui-même sur les degrés de la basilique de Saint-Pierre, entouré des évêques et de tout son clergé. Dès qu'il l'aperçut, il entonna un cantique de louanges et d'actions de grâces, et Charlemagne fut introduit dans la vénérable basilique au milieu des acclamations et des chants de triomphe.

Sept jours après son arrivée, il convoqua l'assemblée du peuple et fit connaître publiquement les motifs de son voyage. Le principal, et celui qui réclamait ses premiers soins, était l'examen des crimes imputés au pape [4]. Pour juger cette cause importante, il convoqua dans l'église de Saint-Pierre [5] les archevêques, les évêques, les abbés, la noblesse des Franks et les plus illustres Romains. Le roi et le pape s'étant assis firent asseoir les archevêques, les évêques et les abbés; les prêtres et les seigneurs franks et romains restèrent debout. Le roi ayant exposé l'objet de la réunion, les archevêques, les évêques et les abbés s'écrièrent d'une voix unanime : « Nous n'osons pas juger le siége apostolique qui est le chef de toutes les Églises de Dieu. Nous sommes tous jugés par ce siége et par son vicaire; mais lui n'est jugé par personne; c'est là l'ancienne cou-

[1] Que le Christ, mon cher David, t'accorde des jours heureux pendant ton règne d'ici-bas et dans le royaume éternel!

[2] Eginh., Annal. ad ann. 800.

[3] Annal. Loisel, ad ann. 800.

[4] Annal. Eginh. et Loisel, loc. cit.

[5] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.

tume ; nous obéirons toujours suivant les canons aux ordres que le souverain pontife jugera utile de nous donner. » Mais le vénérable pontife prenant la parole : « Je veux suivre, dit-il, les traces des papes, mes prédécesseurs, et je suis disposé à me justifier des calomnies dont on a voulu me noircir. »

Le lendemain, les archevêques, les évêques, les abbés, les Franks et les Romains s'assemblèrent de nouveau dans l'église de Saint-Pierre. Quand ils eurent pris séance, le vénérable pontife, prenant le livre des quatre Évangiles, monta à l'ambon et dit à haute voix et avec serment [1] : « Personne n'ignore, très chers frères, que des hommes pervers se sont élevés contre moi et m'ont accusé de crimes énormes, et que c'est dans le but d'examiner cette affaire que le très illustre roi Karl s'est rendu dans cette ville avec les évêques et les seigneurs de son royaume. Or, moi, Léon, pape de la sainte Église Romaine, n'ayant été jugé ni contraint par personne, mais de ma propre volonté, je me justifie devant vous, en présence de Dieu qui voit le fond des consciences, en présence des anges et de saint Pierre, prince des Apôtres, et je prends à témoin Dieu, qui doit tous nous juger, que je n'ai jamais commis ni fait commettre les crimes dont on m'accuse. Je fais ce serment sans y être obligé par aucune loi et sans vouloir en faire une coutume ou une loi pour mes successeurs, mais uniquement pour dissiper plus parfaitement d'injustes soupçons. »

Après ce serment [2], les archevêques, les évêques, les abbés et tous les clercs chantèrent une litanie et rendirent gloire à Dieu ; à Marie Notre-Dame, mère de Dieu et toujours Vierge ; au bienheureux Pierre, prince des Apôtres, et à tous les saints de Dieu.

Or, la fête de Noël [3] approchait et le roi voulut la célébrer dans la basilique de Saint-Pierre avec les évêques. Au moment où il s'inclinait devant l'autel pour faire sa prière, le pape lui mit une couronne d'or sur la tête, et aussitôt les Romains poussèrent des cris de joie : « A Karl, très pieux Auguste couronné de Dieu, grand et

[1] Baron., Annal. eccl., ad ann. 800.

[2] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.

[3] *Ibid.* ; Annal. Eginh. ; Poet. Saxon. ; Monach. Engolism. Vit. Carol. Magn. ; Annal. Loisel, ad ann. 801. — L'année commençait à Noël, voilà pourquoi les annalistes mettent en 801 le couronnement de Charlemagne qui eut lieu en 800, suivant notre manière de compter. — Celebravitque natalem Domini Romæ. Et immutatus est numerus annorum in DCCCI Ipsâ die, etc., etc. — Annal. Loisel.

pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! » Par trois fois le peuple entier répéta ces acclamations, et le souverain pontife vint ensuite se prosterner devant Charlemagne comme c'était la coutume pour les anciens empereurs, et lui fit l'onction avec l'huile sainte. Dès-lors, le roi frank quitta son titre de patrice pour ceux d'empereur et d'Auguste.

Nous l'avons dit, les papes rêvaient depuis un demi-siècle cet empire romain-frank et le patriciat offert par Grégoire II à Karl-Martel n'était qu'une préparation à l'empire.

Si nous en croyons Eginhard [1], Charlemagne aurait ignoré le dessein du pape de le couronner empereur, et aurait depuis protesté que s'il l'eût connu, il se serait abstenu d'aller ce jour-là à l'église, malgré la solennité de la fête. Il savait que ce titre, qui n'ajoutait rien à sa puissance, exciterait la jalousie des empereurs d'Orient, qui, tout en laissant leur empire tomber en décadence, ne renonçaient à aucune de leurs prétentions. Il n'en fut cependant pas moins reconnaissant pour le pape et pour les Romains. Anastase [2] énumère avec complaisance les présents que fit le nouvel Auguste aux basiliques de Rome ; il leur donna des tables d'argent, des calices et des patènes d'or ; une couronne d'or enrichie de diamants qui dut rester suspendue au-dessus de l'autel ; des vases sacrés d'or et d'argent, des croix ornées des pierres les plus précieuses ; un autel tout d'argent avec ses colonnes et le ciborium ; un livre d'évangiles couvert d'or et de pierreries.

Une médaille [3] fut frappée pour conserver la mémoire de la *rénovation* de l'empire d'Occident : d'un côté on voit la figure mâle et énergique du nouvel Auguste ; de l'autre, la ville de Rome avec ses vieilles murailles et cette inscription : *Renovatio imperii.*

Après avoir reçu les hommages dus à sa nouvelle dignité, Charlemagne fit comparaître par-devant lui les ennemis du pape [4], Pascal, Campulus et plusieurs patriciens leurs complices. Lorsqu'ils parurent, tous, Romains et Franks, ne purent retenir leur indignation, et Campulus, effrayé du péril qui le menaçait, faisait à Pascal les plus sanglants reproches : « Maudite l'heure, disait-il, où

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 8.

[2] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.

[3] *V.* Leblanc, *Traité des Monnaies.*

[4] Annal. Eginh. et Loisel, ad ann. 801 ; Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.

je t'ai vu pour la première fois, misérable qui m'as jeté dans ce péril. » Tous les autres coupables se faisaient mutuellement les mêmes reproches et s'accusaient eux-mêmes. Ils furent condamnés à mort, suivant la loi romaine; mais le pape intercéda pour eux auprès de l'empereur et ils furent seulement exilés en France.

Charlemagne ayant réglé plusieurs choses importantes pour le gouvernement de son royaume d'Italie, quitta Rome. Il était à Pavie [1] lorsqu'on vint lui annoncer que des ambassadeurs du roi de Perse, Aaroun, étaient arrivés à Pise. Il envoya à leur rencontre. L'année précédente, Charlemagne avait reçu des reliques de la part du patriarche de Jérusalem et avait envoyé de riches présents au saint sépulcre par le prêtre Zacharie qui était allé saluer en son nom le célèbre Aaroun dont la gloire remplissait l'Orient. Aaroun, pour donner au roi des Franks une preuve de son amitié, lui envoya les clefs du saint sépulcre [2] et lui donna le protectorat de Jérusalem. Encore deux siècles, et nous verrons les deux peuples de Charlemagne et d'Aaroun se disputer la possession de ce sépulcre qu'un prophète voyait dans le lointain des âges tout éblouissant de gloire.

A son retour à Aix-la-Chapelle, le nouvel empereur eut à venger la mort d'un saint évêque indignement massacré pendant son absence. Ce crime, qui fit grand bruit parmi les Franks, fut commis près de Valenciennes, dans un village qui s'appelait alors Bréda et aujourd'hui Saint-Saulve, du nom du pieux évêque qui y fut tué.

Salvius, vulgairement nommé saint Saulve [3], était natif d'Aquitaine. Son zèle le porta à renoncer au siége épiscopal d'Angoulême pour aller évangéliser les peuples des rives de l'Escaut.

[1] Annal. Eginh. et Loisel; Monach. Engolism., Vit. Carol. Magn., ad ann. 801. — Peu après le départ de Charlemagne, il y eut un grand tremblement de terre en Italie; ce qui donna lieu au pape Léon d'instituer les *Rogations* établies par saint Mamert de Vienne au v.e siècle, et que l'Église de Rome n'avait pas encore adoptées dans sa liturgie.

[2] Charlemagne conduisit les envoyés d'Aaroun à Aix où il leur donna des fêtes splendides racontées avec intérêt par le moine de Saint-Gal. Ce chroniqueur nous apprend, sur les rapports de Charlemagne et d'Aaroun, des particularités trop négligées, mais qui ne doivent pas entrer dans notre ouvrage qui est purement religieux.

[3] Vit. S. Salvii, apud Bolland., 26 jun. — L'auteur de cette vie est contemporain de l'événement. Il n'en a pas fixé chronologiquement l'époque, ce qui a fait mettre le martyre de saint Saulve sous Karl-Martel par plusieurs historiens. Sighbert, dans sa Chronique, le fixe avec raison à l'année 801.

Génard, receveur du domaine de Charlemagne, l'ayant un jour invité à dîner, Winegard, son fils, remarqua le calice d'or et les ornements précieux dont le saint missionnaire se servait à l'autel; c'en fut assez pour lui inspirer la pensée du crime le plus atroce. Ayant appris que le saint avait l'intention d'aller à Condé pour y visiter un monastère dédié à la mère de Dieu, il courut s'embusquer avec un esclave sur le bord d'un ruisseau, dans un endroit où Saulve devait nécessairement passer. Il l'y arrêta, le dépouilla de tout, l'enferma secrètement dans une maison avec le clerc qui l'accompagnait et ordonna ensuite à son esclave Winegaire de les tuer l'un et l'autre. L'esclave se mettait en devoir d'exécuter l'ordre de son maître, lorsqu'il vit tout-à-coup le visage de Saulve tout éclatant de lumière; plein d'une respectueuse frayeur, il revint supplier Winegard d'épargner le saint de Dieu, mais celui-ci ne lui répondit qu'en lui faisant les plus terribles menaces s'il ne lui obéissait pas. Winegaire retourna donc vers les malheureux prisonniers, et après avoir demandé pardon à saint Saulve, lui fendit la tête d'un coup de hache ainsi qu'à son compagnon. Il les enterra ensuite bien secrètement; mais Dieu ne permit pas que le crime restât impuni; on vit des jets de lumière sortir de l'endroit où les deux martyrs avaient été enterrés, et toute la contrée retentit bientôt du récit du miracle.

« Le bruit en vint jusqu'au très glorieux roi des Franks qui envoya des *missi* à Valenciennes pour prendre des informations sur le meurtre des serviteurs de Dieu. Ceux-ci étant arrivés, mandèrent Génard qui comparut devant eux et avoua que, le dimanche de Pâques, Saulve et son compagnon avaient mangé chez lui. Les *missi* lui dirent : « Qu'a-t-on fait de Saulve après qu'il eut mangé chez toi? — Il s'en est allé, répondit Génard, et je ne sais ce qu'il est devenu. — Par notre roi Karl, dirent les juges, nous te ferons souffrir de grands tourments si tu ne dis pas la vérité. » Puis se saisissant de Génard, de Winegard et de Winegaire, ils les conduisirent aux pieds de Karl en s'écriant : « Les voici, ô prince, les voici les criminels qui ont osé porter la main sur les saints de Dieu. » Karl, jetant un regard courroucé sur les coupables, leur dit : « Ecoutez, hommes pervers et impies, vous voulez donc bouleverser l'empire que le Tout-Puissant a soumis à mes lois? Vous avez donc entrepris d'y anéantir le nom du Christ, puisque vous avez tué les saints que Dieu nous envoyait pour nous sauver? » Or, les coupables, tremblants d'effroi, se taisaient et n'osaient regar-

der le visage courroucé du roi. Ils avouèrent tout, et Karl, dans sa juste colère, leur fit crever les yeux. Puis il assembla tous les évêques et tous les prêtres de la contrée qui levèrent de terre les corps des deux martyrs et les transportèrent dans un lieu plus convenable qui prit dans la suite le nom de saint Saulve [1]. »

« Dans le même temps, Karl assembla un plaid général, et tous les seigneurs accoururent au lieu indiqué planter leurs tentes autour de celle du roi. Parmi les ducs qui se trouvaient là il y en avait un que Karl aimait beaucoup. Or, les deux sœurs de ce duc vinrent se plaindre de lui au roi. « Très pieux et très glorieux seigneur, lui » dirent-elles, vous qui êtes notre chef et notre consolateur, et qui, » après Dieu, gouvernez l'empire des Franks, daignez avoir pitié de » deux pauvres orphelines, et ordonnez que notre frère nous res- » titue la part de notre héritage qu'il retient injustement. »

» Karl eut pitié d'elles, fit venir le duc et lui demanda si réellement il retenait le bien de ses sœurs. « Ecoute, mon fils, lui dit-il, » et suis mon conseil : si tu veux rendre à tes sœurs la part d'héri- » tage qui leur appartient, je te comblerai d'honneurs. » Ce frère injuste ne voulut point suivre le conseil qui lui était donné et soutint, au contraire, qu'il ne devait rien à ses sœurs et n'avait rien à leur rendre. Alors Karl lui dit : « Tu soutiens que tu ne dois rien » restituer, et tes sœurs prétendent que tu retiens leur héritage; il » y a donc mensonge d'un côté ou de l'autre. Or, il y a un moyen » bien simple de connaître la vérité. Nous avons un saint que Dieu » vient de nous faire connaître d'une manière miraculeuse. Si tu » veux retenir absolument l'héritage tout entier, va sur son tom- » beau et proteste avec serment de ton innocence, peut-être que » Dieu nous fera connaître si tu es possesseur légitime ou si tu dois » restituer. »

» Le duc consentit volontiers à l'épreuve, et, étendant les mains au-dessus du tombeau du martyr saint Saulve, il dit audacieusement : « Je jure par ce saint lieu, et par le bienheureux Saulve, » évêque, que je ne dois rien à mes sœurs de la portion d'héritage » qu'elles réclament. » A peine eut-il achevé ces paroles qu'il tomba mort. »

Le bruit du miracle retentit au loin dans tout le pays des Franks,

[1] Le compagnon de saint Saulve fut trouvé dans la même fosse que le saint évêque, mais *au-dessus* de lui, ce qui le fit nommer saint *Supert*. On ignore son véritable nom.

et un moine, ami des pauvres, écrivit la pieuse légende pour la gloire du saint de Dieu, et pour effrayer l'homme fort qui voudrait opprimer le faible et abuser de sa puissance.

Charlemagne voulait pour tous une exacte justice; on en trouve mille preuves dans le recueil de ses Capitulaires, et ce fut principalement dans le but de la faire rendre à tous qu'il perfectionna l'excellente institution des *missi dominici*. Après son élévation à l'empire, il travailla plus activement encore qu'auparavant à régulariser les institutions qui devaient consolider l'édifice immense qu'il avait élevé. S'étant aperçu, dit Eginhard [1], qu'il manquait beaucoup de choses aux lois de son peuple, il pensa, après avoir reçu la dignité impériale, à compléter ces lois, à les mettre en harmonie et à les corriger. Il n'eut le temps que de les augmenter d'un petit nombre de capitulaires et non d'en faire un corps parfait. Il parvint cependant à faire écrire les lois des différents peuples qui ne l'avaient pas été jusqu'alors et les fit consigner sur des registres ainsi que les poèmes dans lesquels étaient chantées les actions des anciens rois.

Nous n'avons pas à étudier les institutions de Charlemagne au point de vue social ou politique, et nous avons dû nous borner à donner l'analyse de sa législation ecclésiastique. Disons seulement qu'il employa les quatorze dernières années de sa vie à organiser son vaste empire composé de tant de peuples différents. On le voit placer dans les *marches*, des *marquis* pour garder ses frontières. Ses *comtes*, échelonnés régulièrement dans toutes les cités, sont comme les liens qui rattachent les membres de ce vaste corps. Ses *ducs*, tous les *seigneurs* ecclésiastiques et laïques, romains ou franks, disséminés sur le sol entier de l'empire, ayant sous eux comme des fragments de peuple, sont tous liés eux-mêmes à l'empereur par la *recommandation*, lui doivent foi et hommage, reçoivent ses ordres et ses *missi* qui viennent contrôler leurs actes et les punir s'ils sont coupables.

C'est réellement à Charlemagne qu'il faut remonter pour trouver un commencement de système tendant à fondre, à unir les éléments divers de la société gallo-franke. Ce grand homme la prit telle qu'elle était et ne fit que régulariser, coordonner les éléments qu'il trouva dans son sein. De ce travail sortit une forme de gouvernement qu'on appela *féodalité* : les circonstances en avaient fait une nécessité sociale; et cette forme de gouvernement, si vicieuse en elle-

[1] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 8.

même, n'eût pu enfanter les abus qui causèrent sa ruine, si on y eût conservé fidèlement le principe chrétien qui dirigeait Charlemagne dans ses institutions.

L'empereur des Franks concentra d'autant plus facilement ses efforts vers l'organisation de ses états, qu'il n'eut presque pas de guerre à soutenir pendant les quatorze années qui s'écoulèrent depuis son couronnement jusqu'à sa mort.

Dès l'année 804, il termina enfin sa guerre de trente-trois ans contre les Saxons. Depuis la conversion de Witikind, elle s'était maintenue principalement chez les tribus situées au-delà de l'Ebre. Charlemagne, après les avoir vaincues pour la dernière fois, se fit livrer dix mille familles, qu'il dispersa en colonies dans toute l'étendue de sa vaste domination. Dès ce moment, les Saxons furent domptés; ils n'auraient jamais été soumis, si les idées chrétiennes n'eussent pas adouci peu à peu leurs ames de fer. Mais des écoles de Fulde et d'Utrecht partaient continuellement de saints et intrépides missionnaires, qui allaient leur annoncer J.-C.; les vrais conquérants de la Saxe furent surtout Lebwin, Willehalde, Sturme, et Ludger qui la parcourrait au moment de la dernière expédition de Charlemagne.

Ce saint Apôtre [1], originaire de Frise, avait reçu dans son enfance les leçons de saint Grégoire d'Utrecht, et était allé perfectionner son éducation à l'école d'York, sous Alcuin. Il était surtout distingué par ses connaissances dans l'Ecriture Sainte; et au milieu même de ses travaux apostoliques il en donnait, tous les matins, des leçons à ses disciples. Ludger était un de ces hommes comme le christianisme seul peut en produire; détaché de toutes les choses du monde, sans autre ambition que la gloire de Dieu et le bien du prochain, se sacrifiant sans réserve, dans l'unique espérance de la récompense céleste. L'évêque de Cologne, Hildebald, le pressait un jour d'accepter l'épiscopat : « Il est écrit, lui répondit Ludger : *Un évêque doit être irréprochable !* — Hélas ! dit Hildebald, on n'a pas suivi cette règle à mon égard. » Ludger fut obligé cependant d'accepter le siége épiscopal de Mimigernfort [2], pour obéir aux ordres de l'empereur. L'épiscopat ne changea rien à sa vie. Il con-

[1] Bolland., Vit. S. Ludg., ad 26 mart.

[2] Depuis nommé Munster (monastère), à cause d'un monastère de chanoines établi par Ludger auprès de son église cathédrale.

tinua de parcourir en apôtre la Saxe et la Frise, établissant çà et là des colonies monastiques, pour cultiver la semence évangélique qu'il avait répandue. Ludger consacra ses loisirs à écrire la vie de son premier maître, saint Grégoire d'Utrecht, dont il imita le zèle et les vertus.

Joseph, disciple d'Alcuin à York et à Saint-Martin de Tours, composa de beaux vers à la louange de Ludger, son ami [1] :

« O mon frère, lui dit-il, ô le plus doux de mes amis, toi qui m'es plus précieux que mes parents eux-mêmes, mon cher Ludger, que la grâce du Christ te protége ! qu'elle te fasse vivre long-temps, ô la gloire et l'appui de la race des Frisons! Tu n'es encore que prêtre, et l'univers entier redit tes louanges ! Ta science, ton éloquence, la profondeur de ton génie, tes saintes mœurs jettent un glorieux reflet sur le sacerdoce dont tu es revêtu ! »

Ces éloges n'étaient point exagérés. Il est probable que Ludger entretint de douces relations, non-seulement avec Joseph, son condisciple à l'école d'York et depuis une des gloires de l'école de Tours, mais avec Alcuin, leur commun maître. Cet illustre abbé de Saint-Martin mourut l'année même que Charlemagne finit la guerre de Saxe (804). Ce fut une perte immense et pour la science et pour l'état monastique qu'il honorait par ses vertus. Ses vastes études ne l'avaient jamais empêché de cultiver la piété avec soin et de remplir régulièrement ses devoirs d'abbé. Dès qu'il eût reçu de Charlemagne l'abbaye de Saint-Martin, un de ses premiers soins fut de terminer le monastère de Cormeri, commencé par l'abbé Itherius, son prédécesseur. Il y mit vingt moines de la réforme de saint Benoît d'Aniane avec qui il était lié d'une étroite amitié [2].

Benoît venait souvent à Tours consulter Alcuin sur les choses spirituelles et solliciter ses conseils pour le gouvernement de ses monastères.

Malgré sa sagesse et sa prudence, Alcuin ne put parvenir à corriger ses moines d'une petite vanité qui leur faisait ambitionner le nom de chanoines, persuadés qu'ils étaient qu'une école aussi célèbre que la leur ne pouvait pas rester simple école monastique. Ce fut au commencement du IX.e siècle que l'abbaye de Saint-Martin abandonna l'état monastique pour *la règle* canonique, et l'auteur de la

[1] Hist. litt. de France, t. IV.

[2] Vit. B. Alcuin., apud Bolland., 19 maii.

vie d'Alcuin dit que ce saint abbé doit servir de modèle aux chanoines et saint Benoît d'Aniane aux moines [1].

Quelque temps avant sa mort, Alcuin eut un petit différend avec Théodulf, évêque d'Orléans. Celui-ci avait condamné et fait emprisonner un de ses clercs, qui avait trouvé moyen de s'évader et de se réfugier dans l'église de Saint-Martin de Tours. L'évêque ayant redemandé son prisonnier, Alcuin et ses religieux refusèrent de le lui rendre, parce que le clerc en avait appelé à l'empereur et qu'il s'était réfugié dans un asile inviolable. Théodulf porta plainte à Charlemagne, qui ordonna de lui remettre le coupable, dont il était seul juge. Alcuin obéit et le remit aux gens de Théodulf; mais le prisonnier trouva encore moyen de s'évader pendant la route et revint à son asile. Tout le peuple de Tours et des environs prit parti pour lui, sous prétexte de défendre l'honneur de Saint-Martin, et chassa les gens de Théodulf.

Alcuin écrivit sur-le-champ à deux de ses anciens disciples qui étaient encore au palais, pour les prier de lui obtenir de l'empereur la permission de défendre contre l'évêque d'Orléans les priviléges de son Église et les droits du prisonnier qui en avait appelé à César; mais Théodulf eut plus d'influence sur l'esprit de Charlemagne, qui écrivit aux chanoines de Tours une lettre fort vive.

« Il est bien étonnant, leur dit-il [2], qu'ils aient eu plus d'égard aux prières d'un criminel qu'aux ordres qu'il leur avait donnés. Ce n'est pas la première fois qu'on lui fait des plaintes sur leur conduite. On sait bien, ajoute-t-il, ce que sont les vrais serviteurs de Dieu; mais, pour eux, ils se nomment tantôt moines, tantôt chanoines, et ils ne sont peut-être ni l'un ni l'autre. Il avait espéré qu'en leur donnant un pieux et savant abbé qu'il avait fait venir des pays étrangers, il ferait cesser les bruits scandaleux qu'on répandait contre leur réputation, mais il avait la douleur d'être malheureusement trompé dans son attente. « Que vous soyez moines et chanoines,
» continue l'empereur, ne manquez pas de vous présenter à notre
» tribunal au jour que notre envoyé vous désignera. Ne vous con-
» tentez pas de réparer par lettre votre faute; il faut vous présenter
» devant nous. »

[1] Alcuin fut donc clerc régulier ou chanoine. Il n'eut jamais que l'Ordre du diaconat.

[2] Apud Baluz., Capitul., t. I, p. 414.

Charlemagne aimait trop Alcuin pour lui adresser ces reproches à lui-même, mais on peut croire que la sévérité de cette lettre ne contribua pas peu à faire désirer au pieux abbé de quitter l'abbaye de Saint-Martin. Depuis long-temps il avait conçu la pensée de vivre dans la solitude pour ne plus penser qu'à son salut, et il fit alors de nouvelles instances auprès de l'empereur pour en obtenir la permission de se retirer au monastère de Fulde. Charlemagne la lui refusa, et lui permit seulement de disposer de ses abbayes en faveur de ses disciples. Alcuin abandonna donc à Frédugise celles de Saint-Martin de Cormeri, à Sigulf celle de Ferrières, et à Warembaud celle de Saint-Josse. Ces différentes abbayes, qu'Alcuin avait reçues successivement de la munificence de Charlemagne, lui faisaient un revenu considérable, et Elipand, son adversaire, en avait pris occasion de lui reprocher ses richesses et ses vassaux. Alcuin parle de ce reproche dans plusieurs de ses lettres, et en particulier dans celle qu'il adressa à Leidrade, archevêque de Lyon : « Elipand, lui dit-il, me reproche mes richesses, le nombre de mes esclaves et de mes vassaux ; ignore-t-il que la possession des richesses ne devient mauvaise que par l'attachement du cœur? Autre chose est de posséder le monde, autre chose d'être possédé par lui. Il en est qui possèdent des richesses et qui en sont parfaitement détachés de cœur; d'autres, au contraire, qui en sont privés, les aiment et les désirent. » Alcuin les abandonna sans peine, ce qui prouve qu'il les posséda sans attache.

Il vivait préoccupé de la seule pensée des choses éternelles, lorsque l'empereur le pria de venir le voir au palais. « Je désirerais beaucoup, lui répondit-il [1], avoir la consolation de vous voir encore une fois avant de mourir ; mais je ne puis en conserver l'espérance, à cause de mes infirmités. Veuillez m'excuser et permettre que je reste paisiblement occupé à prier pour vous et à me préparer, par la confession et les larmes du repentir, à paraître devant le Juge éternel. Puissé-je, par la miséricorde de J.-C., échapper aux poursuites, aux accusations de l'ennemi, et trouver parmi les saints quelque patron qui me défende! Oh! que ce jour est terrible, et comme nous avons tous besoin de nous y préparer soigneusement! »

Alcuin était profondément frappé de la crainte des jugements de Dieu, et pour s'en rappeler le souvenir, il allait tous les jours réciter

[1] Alcuin., Epist. 19.

l'office des vêpres dans le lieu qu'il avait choisi pour sa sépulture, auprès de l'église de Saint-Martin. C'est là que cet homme, d'une science si profonde, allait apprendre la science dernière et la plus importante, celle de bien mourir. Après avoir dit les vêpres, il chantait, pour se consoler par l'espérance de la vie immortelle, ces paroles des prophètes : « O clef de David, qui ouvres sans que personne puisse fermer, qui fermes sans que personne puisse ouvrir, viens et délivre de sa prison un captif assis dans le tombeau, dans l'ombre de la mort ! » Puis il empruntait aux psaumes plusieurs des versets qui exprimaient le mieux son désir de s'unir à Dieu.

Pour achever de se purifier des souillures de sa vie, le saint abbé jeûnait tous les jours, excepté le dimanche et les fêtes. Il redoubla encore ses austérités pendant le carême de l'an 804, qui fut le dernier de sa vie. Etant tombé malade la veille de l'Ascension, il perdit d'abord la parole, puis la recouvra trois jours avant sa mort, et ce fut pour chanter une dernière fois l'antienne *O clef de David !* Il mourut en proférant ces paroles pleines d'immortalité, le 19 mai, le jour de la Pentecôte, après l'office de matines.

Joseph, archevêque de Tours, étant venu avec son clergé pour faire ses funérailles, ne voulut pas qu'on le mît dans le tombeau qu'il s'était préparé hors de l'église de Saint-Martin, et le jugea digne de l'honneur d'être inhumé dans l'église elle-même. On grava sur son tombeau cette épitaphe, qu'il s'était lui-même composée :

« Pèlerin, qui que tu sois qui viens ici, arrête-toi un peu ; je t'en prie,
» Et réfléchis dans ton cœur à ce que je vais te dire,
» Afin d'apprendre ce que tu dois devenir.
» Ce que tu es, je le fus autrefois, pèlerin fameux dans l'univers ;
» Et ce que je suis aujourd'hui, tu le seras un jour.
» Je courais avec ardeur après les délices du monde,
» Et maintenant je suis cendre, poussière et la pâture des vers.
» Donc, prends soin plutôt de ton ame que de ton corps,
» Car celle-ci est immortelle et celui-là périt.
» Pourquoi rechercher des biens ? Tu vois que je suis immobile
» Dans un réduit bien étroit ; ta place ne sera pas plus grande.
» Pourquoi vêtir ton corps d'étoffes précieuses,
» Puisque bientôt il sera dévoré par les vers ?
» Comme la fleur que le vent fane et flétrit,
» Ainsi ta chair et ta gloire s'évanouiront.
» Toi, qui lis ces vers, je t'en conjure, donne-moi une prière pour mes conseils.
» Dis à J.-C. : Seigneur, pardonne à ton serviteur ;
» Qu'aucune main ne viole les droits sacrés de son tombeau,
» Jusqu'au jour où la trompette angélique retentira dans les cieux.
» Toi, qui gis dans ce tombeau, lève-toi et secoue la poussière,

» Voici le grand juge qui paraît pour juger les nations.
» Alcuin était mon nom, et j'ai toujours aimé la sagesse.
» Prie pour moi, toi qui as lu cette inscription. »

On attribua à Alcuin le don des miracles et de prophétie. Raban-Maur, son disciple, mit son nom dans son martyrologe, et plusieurs auteurs lui donnent le titre de Bienheureux. On ne lui rendit cependant jamais aucun culte.

Alcuin, pendant les dernières années de sa vie, fut témoin d'une innovation qui pouvait sembler, au premier abord, d'une faible importance, et qui eut par la suite des résultats déplorables : c'était la coutume de chanter le Symbole avec l'addition du mot *Filioque*. Déjà les députés de Constantin Copronyme avaient reproché cette addition aux Occidentaux à l'assemblée de Gentilly [1]. Elle semble avoir été adoptée d'abord dans l'Église d'Espagne, où l'hérésie arienne avait long-temps dominé avec les Wisigoths, et où, par conséquent, il était besoin d'exprimer d'une manière plus précise la foi catholique sur la personne du Fils de Dieu et son unité de substance avec le Père. Ce fut probablement dans ce but qu'on ajouta au symbole de Nicée le mot *Filioque*, qui signifie que le Saint-Esprit procède *du Fils* aussi bien que du Père, avec lequel il ne fait qu'un seul et unique Dieu dans l'unité du Saint-Esprit. Telle avait toujours été la foi de l'Église, et si les Orientaux avaient raison de reprocher aux évêques d'Occident une addition qui n'avait pas été faite avec toutes les garanties désirables d'orthodoxie, ils avaient tort de les taxer pour cela d'hérésie, comme ils le firent à l'assemblée de Gentilly.

L'addition était donc déjà passée d'Espagne en France à la fin du VIII.e siècle, et comme alors s'établit dans ces contrées la coutume de chanter le symbole de Nicée à la messe, on le chanta avec l'addition *Filioque*.

On peut croire que ce fût à Lyon que cette coutume commença. Alcuin [2], dans une lettre qu'il écrivit aux clercs de Lyon, lorsque Leidrade fut nommé évêque, les engage à ne rien ajouter au Symbole et à ne rien innover dans la célébration de l'office divin. Malgré le sage avis d'Alcuin, l'innovation adoptée à Lyon le fut au palais de Charlemagne, qui était le type d'après lequel les évêques les plus réguliers cherchaient à réformer leurs Églises.

[1] *V.* ce volume, p. 57 (an. 767).
[2] Alcuin., Epist. ad frat. Lugd.

Charlemagne ayant reçu d'Aaroun les clefs du Saint-Sépulcre, prit un soin particulier de Jérusalem, et y établit un monastère de moines franks qui emportèrent avec eux la coutume de chanter le Symbole avec l'addition *Filioque*. Un moine grec [1] du monastère de Saint-Sabas leur en fit des reproches. « Vous autres Franks, leur dit-il, vous êtes des hérétiques, et il n'y a pas de plus grande hérésie que la vôtre. — Frères, lui répondirent les moines franks, taisez-vous, car si vous nous accusez d'hérésie, il faut aussi que vous en accusiez le siége apostolique dont nous suivons la foi. » Cette réponse irrita Jean d'une telle manière qu'il ameuta le peuple contre les moines franks, et que le jour de Noël il les fit assaillir dans l'Église de Bethléem où ils étaient venus prier. « Vous êtes des hérétiques, s'écriait la populace en fureur, et les livres dont vous vous servez contiennent des hérésies. » Les Franks résistèrent avec tant de courage qu'on ne put les faire sortir de force de l'église. Ils portèrent ensuite leurs plaintes devant le clergé de Jérusalem.

Le dimanche suivant, les évêques qui étaient dans cette ville, les clercs et tout le peuple fidèle s'assemblèrent entre le Calvaire et le Saint-Sépulcre, et on interrogea les Franks sur leur foi : « Nous croyons, dirent-ils, comme la sainte Église Romaine. Il est vrai qu'entre vous et nous il y a quelque diversité : ainsi, après le *Gloria Patri*, etc., vous ne dites pas : *Sicut erat;* dans le *Gloria in excelsis*, vous ne dites pas : *Tu solus altissimus*. Vous dites le *Pater* autrement que nous [2], et nous disons, de plus que vous ces paroles dans le Symbole : *Filioque*. C'est à cause de ces derniers mots que le moine Jean nous taxe d'hérésie. Donnez-vous de garde de croire à ce qu'il vous dit, car vous ne pouvez nous accuser d'hérésie sans que vous en accusiez en même temps l'Eglise Romaine, ce qui vous rendrait coupable d'un grand péché. » Les évêques dressèrent une formule de foi et dirent : « Croyez-vous comme la sainte Église de la Résurrection [3] du Seigneur? — Nous croyons, dirent les Franks, comme les Églises de Jérusalem et de Rome. » On les conduisit ensuite à l'Église, l'archidiacre les fit monter dans la tribune et leur lut publiquement la formule de foi arrêtée par les évêques. Les

[1] Epist. Mon. ; apud Baluz., Miscellan.

[2] Peut-être qu'à Jérusalem on avait adopté la rédaction de saint Luc au lieu de celle de saint Matthieu suivie dans tout l'Occident.

[3] C'est-à-dire l'Église de Jérusalem.

moines franks, ayant entendu cette lecture, répondirent : « Nous anathématisons toutes les hérésies et tous ceux qui accusent le siége apostolique d'être hérétique. »

Ils écrivirent tous ces détails au pape Léon, le prièrent en même temps de prendre leur défense et de faire savoir à l'empereur qu'ils étaient persécutés en Orient pour avoir chanté le Symbole comme on le chantait dans la chapelle du palais. Le pape envoya leur lettre à Charlemagne qui aussitôt chargea plusieurs théologiens, entre autres, Théodulf d'Orléans, de recueillir, dans les Pères de l'Église, tout ce qu'ils jugeraient propre à établir que le Saint-Esprit *procède* aussi bien du Fils que du Père. Ce travail terminé, l'empereur convoqua les évêques à Aix-la-Chapelle [1]. On y agita la question et on décida que le Saint-Esprit procédait du Fils comme du Père et qu'on devait conserver l'usage de chanter le Symbole avec l'addition *Filioque*.

On ne doutait point que la première décision ne fût approuvée à Rome, et on espérait y faire adopter la seconde. Charlemagne députa à cet effet quatre *missi*, Bernhard, évêque de Worms, Jessé, évêque d'Amiens, Adalhard, abbé de Corbie, et Smaragde, abbé de Saint-Mihel, qui nous a conservé, par écrit, la conférence qu'ils eurent avec le pape.

Ils étaient porteurs d'une lettre écrite à Léon, au nom de l'empereur, et qui n'est qu'une compilation de divers textes sur la *procession* du Saint-Esprit [2].

Les *missi* en ayant donné lecture au pape [3], celui-ci, après les avoir écoutés attentivement, dit : « C'est ainsi que je pense, et ma foi est conforme à ces textes de la Sainte-Ecriture et des auteurs que vous citez. » Ce n'était pas là le point difficile de la question, mais bien d'amener le pape à approuver l'addition du *Filioque* et l'usage de chanter le Symbole à la messe. L'Église Romaine n'avait encore admis ni l'un ni l'autre. Les députés s'y prirent avec assez d'habileté. « S'il faut croire ainsi, dirent-ils, on doit rester attaché inviolablement à ce dogme, le défendre au besoin avec vigueur, l'enseigner à ceux qui l'ignorent et y confirmer ceux qui le connaissent.

[1] Ado Vienn., Chron.; Monach. Engolism., Vit. Carol. Magn.; et Eginh., Annal. ad ann. 809; *V. etiam* Sirmond, inter op. Theodulf., t. II, op. var.

[2] Apud Labb., Concil., t. VII. — Elle fut rédigée par Smaragde.

[3] Apud Sirm., Conc. Gall., t. II, p. 256 et seq.

— *Le pape.* Il doit en être ainsi. — *Les missi.* Si quelqu'un ignore ce dogme ou refuse de le croire, pourra-t-il être sauvé? — *Le pape.* Celui qui le connaît et refuse d'y croire, ou peut le connaître et refuse de s'en instruire, ne peut être sauvé; mais il est possible que, par défaut de pénétration ou à cause de la faiblesse de l'âge, plusieurs ne puissent pas en être instruits. — *Les missi.* S'il faut croire ce dogme et l'enseigner, pourquoi serait-il défendu de l'enseigner en chantant? — *Le pape.* Il est permis de l'enseigner en chantant; mais il n'est pas permis de l'insérer, soit en chantant soit en écrivant, dans des pièces auxquelles on ne doit rien ajouter.—*Les missi.* Nous savons bien pourquoi vous ne voulez pas admettre cette addition au Symbole : c'est que le concile de Chalcédoine, qui est le quatrième général, et le cinquième et le sixième qui se tinrent à Constantinople, n'y ont pas inséré ces mots et qu'ils ont défendu de faire de nouveaux symboles sous quelque prétexte que ce fut, et de ne rien ajouter, ni retrancher, ni changer aux anciens. Nous n'insistons pas sur ce point, nous désirons seulement que vous nous disiez s'il ne serait pas bien de chanter le Symbole avec cette addition qui exprime une vérité que l'on doit croire, si ces conciles l'eussent insérée. — *Le pape.* Ce serait bien et même très bien, car les mots en question expriment un grand mystère de foi que doivent croire tous ceux qui peuvent le connaître. — *Les missi.* Ceux qui ont composé le Symbole n'eussent-ils pas bien fait d'éclaircir, en y ajoutant seulement quatre syllabes, une vérité si importante? — *Le pape.* Je n'ose dire qu'ils eussent bien fait, parce qu'il y a certainement beaucoup d'autres vérités qu'ils connaissaient et dont ils n'ont pas parlé, quoiqu'ils fussent guidés par une sagesse plus divine qu'humaine. Je n'ose dire qu'ils aient eu moins de pénétration que nous et je ne veux pas examiner pourquoi ils ont omis ces mots et ont défendu de faire au Symbole cette addition ou toute autre. Voyez quelle opinion vous avez de vous-mêmes; pour moi, bien loin de me croire au-dessus de ceux qui ont fait le Symbole, je suis fort loin de vouloir m'égaler à eux. — *Les missi.* Dieu nous garde d'avoir assez d'orgueil pour vouloir nous préférer ou nous égaler à eux; mais nous compâtissons à la faiblesse de nos frères; la fin du monde approche [1], et comme il a été prédit qu'alors les

[1] On croyait que le monde finirait en l'an 1000. Cette opinion alla toujours croissant jusqu'à cette époque.

temps seraient dangereux, nous faisons tout ce qui est en nous pour être utiles à nos frères et pour les instruire dans la foi. Or, comme nous avons vu que plusieurs chantaient le Symbole et que c'était un fort bon moyen d'instruire le peuple, nous avons pensé qu'il valait mieux, en le chantant, instruire beaucoup de fidèles, que de les laisser dans leur ignorance en ne le chantant pas. Si Votre Paternité savait combien de milliers de personnes ont été instruites par ce moyen, elle serait peut-être de notre avis et consentirait à faire chanter le Symbole. — *Le pape.* Je veux bien admettre ce que vous dites; mais dites-moi, je vous prie, faudra-t-il, en faveur des ignorants, ajouter au Symbole tous les articles que doit croire tout catholique, lorsqu'il en prendra fantaisie à quelqu'un? — *Les missi.* Non, parce que tous ces articles ne sont pas également nécessaires. — *Le pape.* Si tous ne sont pas également nécessaires, il y en a cependant que doivent croire explicitement tous les catholiques qui peuvent les connaître. — *Les missi.* Nous citeriez-vous bien une vérité, nous ne dirons pas plus sublime, mais égale à celle qui est en question, qui ne serait pas dans le Symbole. — *Le pape.* Volontiers, et plusieurs même. — *Les missi.* Citez-en d'abord une, vous en ajouterez ensuite une autre s'il est nécessaire. — *Le pape.* Comme la discussion qui existe entre nous est toute amicale, et qu'il est nécessaire de parler avec beaucoup de respect et d'exactitude de mystères aussi sublimes, donnez-moi le temps d'y réfléchir, et je vous dirai ensuite ce que le Seigneur m'aura inspiré. »

Le pape eut toute la nuit pour y penser, et le lendemain matin il dit aux envoyés : « Est-il plus nécessaire de croire que le Saint-Esprit procède du Fils aussi bien que du Père, que de croire que le Fils est la Sagesse engendrée par la Sagesse et la Vérité engendrée par la Vérité, et que cette Sagesse et cette Vérité sont unes. Je pourvous citer plusieurs autres dogmes touchant l'essence divine ou le mystère de l'Incarnation, qui ne sont pas dans le Symbole. — *Les missi.* Ce n'est pas nécessaire, nous connaissons ce que les autres connaissent, ou au moins, nous pouvons nous en instruire. — *Le pape.* Je m'étonne que vous vous donniez tant de peine lorsque vous pouviez vous tenir en repos. — *Les missi.* Nous craignons de perdre une grande récompense, faute de prendre un peu de peine. Quant à l'addition que nous avons faite au Symbole, nous croyons qu'il était bien d'instruire ainsi ceux qui le désirent, et que ce n'était pas un grand mal de le faire, puisque ce n'a été ni par orgueil, ni par mépris des décrets de nos Pères. — *Le pape.* Ce n'est pas

toujours expédient de faire une chose même bonne en elle-même, il faut aussi veiller à ne pas la gâter par la manière dont on s'y prend pour la faire. Les Pères, en interdisant toute addition au Symbole, n'ont pas distingué la bonne ou la mauvaise intention; leur défense a été absolue. — *Les missi.* N'est-ce pas vous qui avez permis de chanter le Symbole dans l'Église, et cet usage est-il venu de nous? — *Le pape.* J'ai donné la permission de le chanter mais non d'y ajouter ni d'en retrancher en chantant. Tant que vous l'avez chanté tel que le conserve l'Église Romaine, nous n'avons pas jugé à-propos de nous en mettre en peine. Quant à ce que vous dites, que vous avez reçu l'addition en question d'une Église voisine [1], que nous importe? Nous ne chantons point le Symbole, mais nous le lisons sans y rien changer, et nous expliquons, en temps et lieu, les vérités qui y sont contenues. — *Les missi.* Vous voulez donc que l'on ôte d'abord les mots qu'on y a ajoutés, et puis vous permettrez de le chanter. — *Le pape.* Justement, et c'est le conseil que nous vous donnons. — *Les missi.* L'addition ôtée, il sera donc bien de chanter le Symbole? — *Le pape.* Oui, certainement, nous n'ordonnons pas de le chanter, mais nous le permettrons comme auparavant, parce que nous comprenons que cet usage peut être utile aux ignorants. — *Les missi.* Mais si on ôte les paroles qu'on y a insérées, ne croira-t-on pas qu'elles sont contre la foi? Qu'en pensez-vous? — *Le pape.* Si vous m'aviez consulté avant d'ajouter ces mots au Symbole, je vous aurais dit de ne pas le faire. Maintenant, je n'ai à vous proposer que ce moyen : puisqu'on ne chante pas le Symbole dans notre Église, qu'on cesse de le chanter au palais; ainsi tombera peu-à-peu un usage qui n'a pas été établi régulièrement. De cette manière, la vraie foi n'aura à souffrir aucun préjudice de l'abolition d'un usage illicite. »

Aujourd'hui que nous voyons l'Église Grecque séparée de l'Eglise Latine, principalement pour cette question de l'addition d'un seul mot au Symbole, on comprend combien était sage la décision de Léon. Ce saint pape, afin de faire voir [2] avec quel soin on devait

[1] Le troisième concile de Tolède avait ordonné de chanter le Symbole avec l'addition *Filioque*. Ce concile se tint sous Rékared, en 589, pour détruire l'arianisme en Espagne. (*V.* Fleury, liv. 34, § 56; HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE, sup., t. II, p. 297.)

[2] Anast. Biblioth., Vit. Leon. III.

conserver le Symbole sans aucune modification, fit faire deux grands écussons en argent, sur lesquels il le fit graver en grec et en latin, et les suspendit de chaque côté de la *Confession* de Saint-Pierre. Malgré la décision du pape Léon, les Églises de France et d'Espagne conservèrent leur usage; l'Église Romaine elle-même l'adopta par la suite.

On ne peut douter que Charlemagne n'ait soutenu les moines de Jérusalem qui avaient sollicité sa protection. Ce pieux empereur partageait le respect de tous les vrais chrétiens, pour cette ville sainte de Jérusalem où s'était accompli le mystère de la rédemption du monde; il y envoyait souvent des aumônes pour y faire restaurer les églises [1] qui avaient beaucoup à souffrir de la part des Mahométans.

Les relations de Charlemagne avec les chrétiens de Jérusalem donnèrent sans doute l'idée de cette croisade fabuleuse que lui attribue la Chronique de saint Denis [2], d'après celle de l'archevêque Turpin. On peut suivre les traces de cette tradition jusqu'au XI.e siècle, et ainsi deux cents ans après Charlemagne il passait pour constant qu'il avait délivré le tombeau de J.-C. C'était l'époque où le nom seul de Jérusalem réveillait l'idée de croisade.

L'année même où Charlemagne avait envoyé à Rome des députés pour s'entendre avec le pape sur l'addition du *Filioque*, Pépin, celui de ses fils qu'il aimait le plus, mourut. Quatre ans auparavant [3], il avait partagé entre ses trois fils son vaste empire. Hludwig, roi d'Aquitaine, devait posséder les contrées méridionales des Gaules et la *Marche* d'Espagne; Pépin, roi d'Italie, le royaume des Lombards et la Bavière, tous les pays de la rive droite du Danube; Karl avait reçu en partage les contrées septentrionales des Gaules, la Frise, la Germanie et la Saxe. Pépin mourut le premier. Charlemagne versa bien des larmes sur le tombeau de ce jeune roi, sage dans la paix et brave au milieu des combats. Un an après, Karl, qui s'était fait déjà redouter des hommes du Nord, mourait à son tour.

Ces affreux malheurs n'accablèrent pas la grande ame de Charle-

[1] Sirm., inter Capit. excerpt., c. 28, t. II, p. 248.

[2] Chron. de Saint-Denis : *Le tiers livre des faits et gestes le fort roy Charlemaines.*

[3] An 806. (*V.* La charte du partage dans la collection de Duchêne, t. II, p. 88.)

magne, mais il voyait son vaste empire reposer sur l'unique bras de Hludwig, le dernier de ses fils [1], et se prenait parfois à s'effrayer en sondant l'avenir. Il prévoyait que les peuples du Nord et les Sarrasins, qu'il avait refoulés si loin du cœur de son royaume, réagiraient bientôt avec force lorsque son bras ne serait plus là pour les comprimer. Un jour, que d'un port de la Gaule Narbonnaise, il voyait en pleine mer quelques vaisseaux des hommes du Nord, il les contemplait immobile et versait des larmes. « Vous ne savez pas pourquoi je pleure, dit-il à ses fidèles étonnés, c'est que je prévois les maux que ces peuples réservent à mes descendants et au royaume. Si, moi vivant, ils osent menacer ce rivage, que sera-ce quand je ne serai plus? »

Cependant le grand empereur ne se décourageait pas, et se hâtait plutôt dans ses réformes législatives, qui devaient plus que tout le reste consolider son œuvre. Il cherchait surtout à développer la puissance ecclésiastique, qui lui apparaissait comme un puissant moyen de civilisation, comme le seul principe d'unité entre ces mille peuplades disséminées dans ses immenses états. Ce fut dans ce but qu'il assembla plusieurs conciles à Arles et à Châlons-sur-Saône, pour les provinces méridionales; à Tours et à Reims pour les provinces du centre et du nord des Gaules; à Mayence pour la Germanie [2]. Ce fut surtout Charlemagne qui créa la puissance politique du clergé. Auparavant, il dominait la société, la dirigeait par ses lumières et son influence morale; depuis les invasions barbares, mille causes le poussaient à la tête de la société. Charlemagne, au lieu de comprimer ce mouvement, le seconda de tout son pouvoir, et donna à la puissance ecclésiastique la sanction de ses décrets.

« Nous voulons et ordonnons, dit-il [3], que tous, dans notre royaume, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, obéissent à leurs supérieurs ecclésiastiques, tant du premier que du second ordre, et leur soient soumis comme à Dieu, dont ils sont les ambassadeurs au-

[1] Il avait d'autres enfants, mais qui n'étaient pas fils de reines et ne pouvaient lui succéder. Charlemagne eut beaucoup de femmes portant le nom de *concubines*. Ce nom ne désignait pas toujours des épouses illégitimes, mais des femmes avec lesquelles on avait contracté un mariage morganatique.

[2] Ces conciles se tinrent en 813. Nous en avons donné les décrets dans notre analyse de la législation ecclésiastique sous Charlemagne.

[3] Apud Baluz., Capit., t. I, p. 437.

près de nous. Que ceux qui refuseront d'obéir aux évêques sachent que jamais ils ne seront élevés aux dignités de l'empire, fussent-ils nos propres enfants; qu'ils n'auront jamais aucune charge au palais; qu'au contraire, ils en seront exclus; qu'on les punira sévèrement, qu'on vendra leurs maisons, qu'on les condamnera à l'exil. »

C'était pour rendre le clergé plus digne de diriger la société et plus capable de la gouverner que l'empereur s'appliquait à le rendre plus vertueux et plus instruit. Jusque dans les dernières années de sa vie, il poursuivit la noble tâche qu'il s'était imposée; nous en avons une preuve remarquable dans la lettre qu'il écrivait l'an 811 à Odilbert, évêque de Milan. La voici [1] :

« Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Karl, très sérénissime Auguste, grand et pacifique empereur couronné de Dieu [2], et par la grâce divine roi des Franks et des Lombards; à l'archevêque Odilbert, salut en notre Seigneur:

» J'aurais voulu m'entendre plus souvent avec vous et avec vos collègues sur les choses qui concernent le bien de l'Église, mais j'ai craint de vous incommoder en vous faisant supporter trop souvent les fatigues du voyage. Quoique je n'ignore pas que Votre Sainteté s'acquitte parfaitement de tous les devoirs de son ministère, je ne puis me dispenser d'exciter toujours de plus en plus son zèle pour prêcher la divine parole et cultiver la saine doctrine, afin que, par ses soins, la parole de la vie éternelle se répande de plus en plus, et que le peuple chrétien se multiplie pour la gloire de Dieu, notre sauveur. Je voudrais donc connaître par vos écrits ou par vous-même comment vous et vos suffragants instruisez vos prêtres et votre peuple touchant le baptême; que vous me disiez pourquoi l'enfant est fait cathécumène, ce que c'est que le *scrutin* [3], ce que signifie le mot symbole en grec, comment il faut croire en Dieu le Père tout-puissant, en Jésus-Christ son fils unique, et au Saint-Esprit, à la Sainte Eglise catholique, et le reste qui suit dans le Symbole; je voudrais que vous m'expliquiez en quoi consiste le renoncement à Satan, à ses pompes et à ses œuvres; ce qu'on entend par œuvres et pompes de Satan; pour quelle raison on fait des exor-

[1] Apud Mabill. Analect.

[2] Charlemagne et les papes, dans les inscriptions de leurs lettres, se servent d'expressions analogues. L'opinion long-temps soutenue du *droit divin* de telle ou telle race au trône commença, ce nous semble, à cette époque.

[3] Examen des adultes qui se présentaient au baptême.

cismes, on donne du sel au cathécumène, on lui touche les narines, on l'oint d'huile sainte à la poitrine, on lui fait le signe de la croix sur les épaules, on le revêt d'habits blancs; pour quelle raison on fait une onction avec le saint-chrême sur la tête du nouveau baptisé; enfin, pourquoi on lui donne, après le baptême, le corps et le sang du Seigneur.

» Ayez soin de nous expliquer tous ces points par écrit, de nous dire si vous observez ces cérémonies et si vous les enseignez. Portez-vous bien et priez pour nous. »

Odilbert fit ce que Charlemagne lui demandait [1]. Après avoir loué le zèle de l'empereur, qu'il élève au-dessus de Constantin, de Théodose, de Marcien et de Justinien, et qu'il égale à David, il répond par autant de textes tirés des SS. Pères aux questions qui lui avaient été proposées.

Charlemagne les avait de même adressées aux autres archevêques de son empire, ce qui donna lieu à plusieurs traités estimables qui sont venus jusqu'à nous [2]. Leidrade, archevêque de Lyon, répondit exactement et en peu de mots à toutes les questions de l'empereur; mais ce prince, tout en louant son ouvrage, lui dit qu'il n'avait pas traité avec assez de développement la question du renoncement à Satan. Leidrade se remit à l'œuvre et fit un travail plus complet.

Magnus, archevêque de Sens, ayant reçu les mêmes questions, les envoya à Théodulf d'Orléans et à tous ses suffragants. Théodulf lui envoya son travail avec une lettre où nous trouvons ce passage :

« Vous n'ignorez pas sans doute que l'empereur, en nous proposant ces questions, a pour but bien moins de s'instruire que de nous obliger à nous instruire nous-mêmes et à réveiller les paresseux de leur assoupissement. Il a coutume d'exercer les évêques par l'étude de la Sainte Ecriture et de la saine doctrine; tout le clergé par celle des canons de discipline; les philosophes par celle des choses divines et humaines; les moines par l'étude de leurs règles. Son intention est que chacun pratique exactement les devoirs de son état; voilà pourquoi il exhorte les seigneurs à se rendre habiles dans les conseils, les juges à pratiquer l'équité, les évêques l'humilité, les sujets l'obéissance; tous la prudence, la justice, la force et la tempérance.

[1] Apud Mabill. Analect.

[2] V. Mabill., Analect.; Sirm., op. Theodulf., int. op. var., t. II; Hincm. opuscul. ad calcem.; Hist. litt. de France par les Bénéd., t. IV.

C'est ainsi que ce prince, le plus vertueux des hommes, fait monter l'Église au comble de la gloire, et y monte lui-même par la vertu et la sagesse avec lesquelles il gouverne les choses civiles et spirituelles. »

On ne peut mieux peindre la sollicitude de Charlemagne pour le progrès moral et intellectuel de la société civile et de l'Église.

Magnus de Sens et Jessé d'Amiens répondirent comme Théodulf et Odilbert aux questions relatives au baptême.

L'année suivante (812), Charlemagne adressa aux évêques plusieurs questions sur les sept dons du Saint-Esprit [1].

C'est ainsi que, partagé entre des soins continuels pour le bien de l'Église et de l'état, Charlemagne vit arriver le jour de sa mort.

« Sentant sa fin approcher, dit Thégan [2], il fit venir près de lui son fils Hludwig, et, convoquant tous les évêques, les abbés, les ducs, les comtes, les vicomtes, eut avec eux une conférence dans le palais d'Aix-la-Chapelle. Il les exhorta avec douceur et bienveillance à se montrer fidèles envers son fils, puis demanda à tous les membres de l'assemblée, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, s'ils consentaient à ce que son fils héritât de son titre d'empereur. Tous lui répondirent que c'était l'ordre de Dieu. Le dimanche suivant, ayant pris ses ornements impériaux et mis une couronne sur sa tête, il s'avança avec une pompe éclatante et se rendit à l'église qu'il avait lui-même fait construire.

» Parvenu au pied d'un autel très élevé consacré à J.-C., il y fit placer une couronne d'or autre que celle qu'il portait sur sa tête, et après avoir long-temps prié avec son fils, il lui adressa la parole en présence des évêques et des seigneurs; il l'exhorta surtout à craindre et à aimer le Dieu tout-puissant, à observer ses commandements, à

[1] Mabill. Analect. — Le P. Mabillon nous a aussi conservé dans cette collection les plaintes qu'adressèrent en 813 les moines de Fulde à Charlemagne contre leur abbé Ratgaire, qui les faisait travailler des mains même à certains jours de fête, et ne leur laissait pas la faculté de prier et d'étudier. Ratgaire les faisait travailler pour rebâtir le monastère de Fulde avec magnificence. Charlemagne nomma plusieurs évêques pour juger ce différend. Ils ne purent opérer qu'une réconciliation passagère entre l'abbé et ses moines.

[2] Theg., De Gest. Hludowici Pii, c. 6, edit. Duchêne, t. II, p. 274 et seq. — Nous avons fait remarquer qu'on devait appeler Hludwig-le-Pieux, l'empereur appelé par l'ancienne école Louis-le-Débonnaire.

bien gouverner les Églises de Dieu[1] et à les protéger contre les hommes pervers, et lui ordonna d'avoir une bonté à toute épreuve pour ses frères et sœurs plus jeunes que lui, ses neveux et tous ses parents. Il lui recommanda ensuite d'honorer les prêtres comme ses pères, d'aimer son peuple comme ses enfants, de forcer les orgueilleux et les méchants à marcher dans la voie de la justice, de se montrer toujours le consolateur des moines et des pauvres ; de ne choisir que des ministres fidèles, craignant Dieu et ayant en horreur les faveurs injustes ; de ne priver personne de ses honneurs sans une cause légitime, d'être lui-même en tout temps irréprochable aux yeux de Dieu et de son peuple. Après avoir ainsi parlé à son fils, l'empereur lui demanda s'il voulait respecter ses volontés, et Hludwig lui répondit qu'avec la grâce de Dieu il lui obéirait religieusement. Alors, Charlemagne lui ordonna de prendre la couronne qui était sur l'autel et de la mettre sur sa tête. « Mon fils, lui dit-il[2], re-
» çois cette couronne, c'est le Christ qui te la donne, et prends aussi,
» cher enfant, les insignes de l'empire. Puisse Dieu, qui t'élève au
» faîte des honneurs, t'accorder la grâce de toujours lui plaire ! »
Les deux empereurs entendirent ensuite la messe, reçurent la divine nourriture du Seigneur et retournèrent au palais. Hludwig soutint son père en allant et en revenant, et tout le temps qu'il resta près de lui. Après quelques jours, Charlemagne lui donna des présents magnifiques et lui permit de retourner dans son royaume d'Aquitaine. Avant de se séparer, ils se serrèrent mutuellement dans leurs bras et s'embrassèrent en versant des larmes, car ils s'aimaient tendrement. »

Charlemagne ayant ainsi couronné son fils et recommandé de lui donner les titres d'Auguste et d'empereur[3], s'en alla après son départ chasser dans les environs de son palais d'Aix-la-Chapelle. Après avoir employé la fin de l'automne à cet exercice, il revint à Aix pour y passer l'hiver ; « et ne fit plus que prier, faire des aumônes
» et copier des livres[4]. » L'année qui précéda sa mort, il avait soigneusement corrigé, avec des Grecs et des Syriens, les quatre Évan-

[1] Ecclesias Dei gubernare., Theg., c. 6. — Le gouvernement de l'Église passait déjà, presque comme un droit, de Charlemagne à son fils.

[2] Ermold. Nigell., Gest. Hludow. Pii, liv. 2.

[3] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 9.

[4] Theg., De Gest. Hludow., c. 7.

giles de J.-C. Mais l'année suivante, qui était la quarante-sixième de son règne, il fut saisi par la fièvre au sortir du bain. Chaque jour la fièvre devenait plus forte; il ne mangeait et ne buvait rien, si ce n'est un peu d'eau. Le septième jour de sa maladie, il appela auprès de lui Hildebold [1], son évêque-chapelain, pour qu'il lui donnât les sacrements du corps et du sang de Notre Seigneur et qu'il le fortifiât au sortir de la vie. Le jour et la nuit qui suivirent, sa faiblesse augmenta encore, et le lendemain, au point du jour, il sentit que sa dernière heure était arrivée. Recueillant donc ses forces, il étendit la main droite et fit le signe sacré de la croix sur son front, sur sa poitrine et sur tout son corps; puis, rapprocha ses pieds l'un de l'autre, étendit ses bras et ses mains sur son corps et ferma les yeux en chantant avec douceur ce verset : « Seigneur, je remets » mon ame entre vos mains. » Aussitôt après il expira dans une bonne vieillesse et plein de joie. »

« Son corps [2], lavé et paré suivant l'usage, fut porté et inhumé solennellemeut dans l'église au milieu des pleurs et du deuil de tout le peuple. Comme il n'avait rien prescrit sur le lieu de sa sépulture, on hésita quelque temps sur le choix du lieu où on l'inhumerait; mais enfin on pensa généralement que le lieu le plus convenable était la basilique que lui-même avait fait construire, à Aix, en l'honneur de la sainte et immortelle Vierge, mère de dieu. Ses obsèques eurent lieu le même jour qu'il mourut. On éleva, sur son tombeau, une arcade dorée sur laquelle on mit son image et une épitaphe ainsi conçue : « Sous cette pierre git le corps de Karl, grand et orthodoxe » empereur qui agrandit noblement le royaume des Franks, régna » heureusement 47 ans et mourut septuagénaire, le 5 des calendes » de février, la 814.e année de l'Incarnation du Seigneur, indic- » tion septième. »

Trois ans avant sa mort [3], Charlemagne avait fait un testament qui contient une chose trop remarquable pour être passée sous silence.

Il y partage son mobilier en trois parts, et des deux tiers il fait vingt-un lots qui devront être distribués aux vingt-une métropo-

[1] Archevêque de Cologne et son archichapelain depuis la mort d'Angelramn de Metz, comme on le voit par le 55.e canon du concile de Francfort.

[2] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 9.

[3] *Ibid.*, c. 10.

les ecclésiastiques de son empire. On voit par là que Charlemagne avait fait une nouvelle circonscription des provinces ecclésiastiques. Les vingt-une métropoles nommées dans son testament sont : Rome, Ravenne, Milan, Fréjus, Gratz, Cologne, Mayence, Salzbourg, Trèves, Sens, Besançon, Lyon, Rouen, Reims, Arles, Vienne, Tarentaise, Embrun, Bordeaux, Tours, Bourges [1].

Charlemagne n'oublia pas les pauvres dans son testament; la charité fut une de ses belles et nombreuses vertus. Toujours porté à soutenir les pauvres, dit Eginhard [2], il était prodigue d'aumônes et ne bornait pas ses charités à son pays : au-delà des mers, en Syrie, en Egypte, en Afrique, à Jérusalem, à Alexandrie, à Carthage, partout où il savait des chrétiens dans la misère, il envoyait de l'argent. S'il recherchait l'amitié des princes d'outre-mer, c'était surtout pour procurer des secours et du soulagement aux chrétiens qui vivaient sous leur domination. Entre tous les lieux saints, il vénérait particulièrement l'église de l'apôtre saint Pierre, à Rome. Elevé dès sa plus tendre enfance dans la piété, il honora la religion par ses vertus. Ayant bâti la basilique d'Aix-la-Chapelle, il s'y rendait exactement pour les offices publiques, le matin et le soir, et y allait même aux offices de la nuit, autant que sa santé pouvait le lui permettre. Sa sobriété [3] égalait sa piété; il avait une véritable horreur de l'ivrognerie, donnait rarement de grands repas et était aussi simple à sa table que dans ses vêtements qui différaient peu de ceux des gens du commun, excepté dans les circonstances extraordinaires. Pendant qu'il mangeait, il aimait à se faire lire les histoires et les chroniques des temps passés, ou les ouvrages de saint Augustin, et surtout le livre de la *Cité de Dieu*. Il se levait plusieurs fois la nuit pour travailler, et dès le matin, en s'habillant, rendait la justice ou donnait ses ordres avec une sagesse extraordinaire. Naturellement éloquent, il s'exprimait avec beaucoup de facilité et paraissait aimer un peu trop à causer, c'était un léger défaut qu'effaçaient bien ses qualités brillantes.

Charlemagne fut un homme de génie, un brave guerrier, un législateur sage et éclairé, un politique habile. Les peuples l'ont couronné de l'auréole des saints, et quoique l'Église n'ait pas ratifié

[1] Il est remarquable que Charlemagne ne parle ni de Narbonne ni d'Auch.

[2] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 8.

[3] *Ibid.*, c. 7.

leur sentence, il n'en est pas moins vrai qu'il fut un admirable chrétien. Il jouit tranquillement de sa gloire jusqu'au jour où des hommes impies voulurent rabaisser l'histoire jusqu'aux étroites proproportions de leur génie [1]. On chercha alors à ternir l'éclat de cette renommée glorieuse qu'avaient respectée tous les âges. Mais la gloire est comme l'astre du jour qui brille plus radieux en sortant des nuages après la tempête [2].

[1] Il y eut des taches dans la vie de Charlemagne, puisqu'il était homme. Nous avons signalé son mariage adultère avec la fille de Didier, sa rigueur excessive contre les Saxons. Quant à ses concubines, nous les croyons ses épouses légitimes mariées morganatiquement. On n'a aucune preuve du contraire; et ce qui nous porte à le croire, c'est qu'on ne lui voit adresser aucun reproche sur ces mariages par les papes, qui les lui eussent certainement reprochés malgré leur amitié pour lui, s'ils n'eussent pas été légitimes. Cette preuve négative peut au moins produire une certaine probabilité, tandis que l'opinion contraire n'a pas même à son service une preuve de cette valeur.

[2] L'école sophistique du XVIII.e siècle a cherché à rabaisser Charlemagne. Nous ne voyons là rien d'étonnant. Ce grand homme était sincèrement chrétien, c'était une faute impardonnable par cette école, dont l'ignorance égalait l'orgueil et la suffisance ridicule.

LIVRE HUITIÈME.

HLUDWIG-LE-PIEUX.

(814—840)

I.

Hludwig, empereur. — Ses soupçons contre Théodulf et Wala. — Il punit les amants de ses sœurs et envoie ses *missi* dans toutes les provinces pour réparer les injustices. — Il se fait des ennemis dans la noblesse et le clergé par ses réformes. — Sagesse de Hludwig. — Il écoute trop cependant ses soupçons contre la famille de Wala et d'Adalhard. — Exil de cette famille. — Bernhart, roi d'Italie, n'est pas enveloppé dans la disgrâce. — Hludwig lui ordonne de prendre des informations sur une nouvelle révolte excitée à Rome contre le pape Léon. — Mort de Léon, Étienne IV lui succède. — Voyage d'Étienne en France. — Il sacre Hludwig à Reims. — Séance dans la basilique de Reims. — Hludwig expose ses projets de réforme. — Ses *missi* ecclésiastiques. — Réforme du clergé à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle. — Des *missi* portent les réglements de cette assemblée dans tout l'empire. — Les clercs séculiers, les chanoines et les chanoinesses. — Résultat de la réforme ecclésiastique. — La liberté des élections. — Réforme monastique. — *Missi* envoyés dans tous les monastères. — Assemblée monastique d'Aix-la-Chapelle. — Saint Benoît d'Aniane. — Réglements. — Des *missi* les portent dans tout l'empire. — La réforme à Richenow, à Mici, à Saint-Denis. — Fulde, troubles dans ce monastère. — Les abbés Ratgaire et Eigil. — Raban-Maur seconde la réforme par ses écrits. — L'*institution des clercs*. — Travaux de saint Benoît d'Aniane. — Fondation d'Inda. — Ouvrages de saint Benoît d'Aniane. — Ses dernières années. — Ses lettres aux moines d'Aniane et à Nebridius de Narbonne. — Sa mort.

814—821.

Après la mort [1] du très glorieux empereur Karl, Hludwig, son fils, partit d'Aquitaine, se rendit à Aix-la-Chapelle, et prit sans aucune contradiction tous les royaumes que Dieu avait accordés à son père.

Ceux de ses frères qui, suivant les lois frankes, ne pouvaient régner [2] et les seigneurs du palais lui avaient député Rampon pour lui apprendre la mort de son père [3]. Lorsque cet envoyé passa par Or-

[1] Thegan., De Gestis Hludew. Pii, c. 8.

[2] Ceux qui étaient nés de mariages morganatiques.

[3] Astronom., Vit. et Act. Hludowic. Pii, ad ann. 814, edit. Duchêne. — Le nom de cet auteur n'est pas connu. On le nomme l'Astronome, parce qu'il dit lui-même qu'il était astronome à l'ecole du palais.

léans, Théodulf, évêque de cette cité, homme d'une science universelle, dit le chroniqueur, pressentit la cause de son voyage, et pour donner au nouvel empereur une marque de sa fidélité, lui envoya un courrier pour lui demander s'il devait l'attendre à Orléans ou aller à sa rencontre hors de la ville. Hludwig, on ne sait pour quelle cause, se défiait de Théodulf; il lui ordonna de venir au-devant de lui. L'évêque sortit donc avec son peuple, et, pour dissiper les soupçons de l'empereur, le reçut comme en triomphe [1]. Hludwig marchait accompagné d'un grand nombre de ses fidèles, dont il avait formé comme une petite armée, car il craignait que Wala, qui avait occupé un poste très élevé auprès de l'ancien empereur, n'eût formé un complot contre lui [2].

Wala était frère d'Adalhard, abbé de Corbie. Charlemagne l'avait nommé tuteur de son petit-fils Bernhart, qu'il avait fait roi d'Italie à la mort de Pépin.

Les Franks, qui avaient aimé Pépin pour sa sagesse et sa bravoure, aimaient aussi son fils Bernhart; plusieurs, sans doute, l'eussent préféré à Hludwig, roi des Aquitains depuis son enfance, et qu'ils connaissaient à peine. Hludwig n'ignorait pas leurs dispositions et croyait à l'existence d'une faction ennemie qui aurait eu Wala pour chef, et dans laquelle serait entré Théodulf. Le sage évêque d'Orléans connaissait probablement les soupçons qui planaient sur lui, et ce fut pour les dissiper qu'il mit tant d'empressement à recevoir le nouvel empereur. Wala, comme Théodulf, se hâta de venir à sa rencontre, et lui jura foi et hommage, suivant la coutume des Franks [3]. Après trente jours de marche, Hludwig arriva à Aix-la-Chapelle. Or, dit le chroniqueur, son cœur, quoique très doux naturellement, était depuis long-temps indigné de la conduite de ses sœurs. Charlemagne avait pour ses filles une tendresse aveugle. « Elles étaient fort belles, dit Eginhard [4]; il les aimait beaucoup, ne voulut jamais les marier, et les garda près de lui jusqu'à sa mort, disant qu'il ne pouvait se passer de leur société. Il éprouva en elles la malignité de la mauvaise fortune, mais il dissimula ce chagrin et se

[1] Ermold. Nigell., De Reb. gest. Hlud. Pii, liv. 2.; ap. D. Bouquet, Rer. Gall. et Franc. script., t. IV. — Ermold a composé la vie de Hludwig-le-Pieux en vers.

[2] Astronom., loc. cit.

[3] Ibid.

[4] Eginh., Vit. Carol. Magn., c. 6.

conduisit comme si jamais elles n'eussent fait naître de soupçons injurieux et qu'aucun mauvais bruit ne s'en fût répandu. »

Hludwig fut moins faible pour ses sœurs, et il arrivait à Aix-la-Chapelle avec le dessein bien arrêté de mettre fin aux scandales dont elles avaient souillé la maison paternelle. Dans ce but, il envoya devant lui Wala, Warnaire, Landbert et Ingobert, avec ordre de saisir les amants de ses sœurs et de les mettre sous bonne garde. L'exécution de cet ordre lui fit des ennemis dans la noblesse, et le nombre de ces ennemis augmenta lorsqu'il eut envoyé, dès la première année de son règne, dans toutes les provinces de l'empire, des *missi* chargés de contrôler les actes des plus hauts fonctionnaires, de réformer les jugements iniques, de délivrer ceux qui avaient été réduits en esclavage.

Charlemagne avait travaillé à faire rendre à tous exacte justice; mais pendant ses expéditions militaires si fréquentes, on avait dû commettre de nombreuses injustices[1]; Hludwig entreprit de les punir, et se dévoua avec toute l'ardeur d'une ame vertueuse et pure au bonheur des faibles et des opprimés. Cette noble mission lui valut l'amour du peuple, la haine des oppresseurs et les malheurs qui troublèrent sa vie.

Chrétien sincère comme il l'était, il ne put voir le mal sans le poursuivre avec énergie, et voulut surtout réformer les clercs et les moines spécialement appelés à propager le bien dans la société; mais l'ardeur qu'il déploya dans ses réformes ecclésiastique et monastique, en lui conciliant l'amour des bons, lui suscita de nouveaux ennemis dans les rangs des évêques et des abbés, dont la réforme contrariait les habitudes vicieuses.

Déjà[2], comme il n'était encore que roi d'Aquitaine, il avait donné des preuves de sa sagesse, de son amour pour le progrès social et d'une tendre sollicitude pour le peuple. « Tout le clergé de ce royaume, dit un historien[3], avait appris sous un gouvernement tyrannique à s'appliquer plutôt au maniement des chevaux et des armes et aux exercices militaires qu'au culte divin; Hludwig fit venir des maîtres de toutes parts, et bientôt la coutume de lire et chanter, l'intelligence des livres saints et des livres profanes, firent

[1] Ermold. Nigell., lib. 2.

[2] Astronom., Vit. Hludow. Pii, passim et præs. ad ann. 796 et ad ann. 811.

[3] *Ibid.*, ad. ann. 811.

des progrès plus rapides qu'on ne saurait le croire. Une grande quantité d'anciens monastères furent réparés par ses soins dans toute l'étendue de sa domination, entre autres ceux de Saint-Maixent, de Ménat, de Manlieu, de Moissac, de Solignac, de Sainte-Radegonde; il en construisit plusieurs nouveaux, et la plupart furent comme des flambeaux qui éclairèrent l'Aquitaine. »

Le monastère, à cette époque, était le plus puissant moyen de civilisation.

« L'exemple de Hludwig [1] fut suivi par une multitude d'évêques; et même beaucoup de laïques réparaient les monastères en ruine, ou bien en construisaient de nouveaux à l'envi les uns des autres. La chose publique s'améliorait tellement dans le royaume d'Aquitaine, qu'on ne voyait jamais, soit en l'absence du roi, soit quand il habitait dans son palais, personne se plaindre d'avoir éprouvé aucune injustice. En effet, pendant trois jours de chaque semaine, le roi rendait lui-même la justice au peuple.

Charlemagne ayant appris l'ordre admirable établi en Aquitaine par son fils, ne put s'empêcher de verser des larmes de bonheur. « Amis, dit-il à ceux qui l'entouraient, réjouissons-nous d'être vaincus en sagesse par ce jeune homme. »

Hludwig, devenu maître de l'empire, ne montra pas moins de sagesse.

Il commit cependant une faute grave au début de son règne, ce fut de trop croire aux soupçons qu'il avait conçus contre Wala, et de s'aliéner ainsi une famille puissante qui était même une branche de la race royale [2] et possédait deux hommes de génie, Adalhard et Wala. Charlemagne aimait ces deux grands hommes, et lorsqu'il avait envoyé son fils Pépin gouverner le royaume d'Italie, il lui avait donné Adalhard pour premier ministre.

Adalhard, après avoir été élevé au palais [3], l'avait quitté pour embrasser la vie monastique. De retour en France, après avoir passé plusieurs années au Mont-Cassin, il avait été élu abbé de Corbie, et s'était fait chérir de tous les moines par sa piété et sa dou-

[1] Astron., loc. cit.

[2] Adalhard et Wala étaient fils de Bernhart, frère de Pépin-le-Bref, et ainsi petit-fils de Karl-Martel.

[3] Paschase-Radbert, historien de saint Adalhard, dit (c. 1) : qu'il quitta le palais à cause du mariage adultère de Charlemagne avec Desiderata, fille de Didier, roi des Lombards.

ceur; « car, dit son historien [1], noble comme il l'était par sa famille, mais plus noble encore par ses mœurs; plein de la sagesse de Dieu et en même temps de bonnes œuvres; beau de figure, mais plus beau encore par sa foi et sa sainteté; riche des biens du monde, mais plus riche de vertus, il semblait être un rejeton du Ciel. »

Forcé de quitter Corbie pour suivre le jeune Pépin dans son nouveau royaume, Adalhard [2] se conduisit avec tant de sagesse, que l'on disait ordinairement qu'il n'était pas un homme, mais un ange. Le pape Léon eut pour lui la plus haute estime, et lui dit un jour en riant: « Frank, sache bien que si jamais je te trouve autre que je te crois, aucun autre Frank ne pourra obtenir ma confiance. »

Bernhart, fils de Pépin, ayant été nommé roi d'Italie, le frère d'Adalhard, Wala, lui fut donné pour ministre. A la mort de Charlemagne, les deux frères accoururent en France; mais la faveur dont le grand empereur les avait honorés leur avait fait des envieux qui parvinrent à jeter contre eux des soupçons dans l'esprit de Hludwig [3].

Adalhard, se voyant éloigné des affaires du gouvernement, se retira dans son monastère de Corbie. Les intrigants du palais parvinrent à troubler sa solitude, « et cela, dit Paschase Radbert [4], n'a pas lieu de nous étonner, car la vérité est détestée des méchants et la justice est toujours déchirée par les hommes vicieux. » Adalhard avait fait entendre quelques paroles sévères que s'étudièrent à mal interpréter les courtisans jaloux de son ancienne influence. Sans avoir été ni jugé ni entendu, il fut condamné à l'exil, et la plus grande partie de sa famille fut enveloppée dans sa disgrâce. Wala, obligé de quitter le palais, se retira à Corbie, que son frère était forcé d'abandonner. Bernaire, son autre frère, fut relégué à Lérins; Gundrade leur sœur, surnommée Eulalie, l'honneur du palais de Charlemagne par sa science et ses vertus, fut envoyée au monastère de Sainte-Radegonde, à Poitiers; pour Adalhard, il prit tranquillement le chemin de l'île d'Heri, joyeux de souffrir pour l'amour de la vérité [5]. Deux archevêques qui le virent partir vinrent trouver Hludwig et lui dirent: « Que penses-tu, empereur? Est-ce que tu as cru te

[1] Vit. S. Adalh., c. 4; apud Bolland., 2 jan.

[2] *Ibid.*, c. 5.

[3] Thégan fait sans doute allusion à ces intrigues, lorsqu'il dit que Hludwig écouta trop ses conseillers. (De Gestis Hludow. Pii, c. 20.)

[4] Vit. S. Adalh., c. 9.

[5] *Ibid.*, c. 10, 11. — L'île d'Heri possédait un monastère qui fut nommé Hermoustier, d'où on a fait Noirmoutiers.

venger de cet homme en lui ôtant ses honneurs et en l'exilant? Nous te l'avouons sans détour, tu ne pouvais lui procurer une joie plus grande qu'en lui fournissant cette occasion d'exercer la patience. » L'empereur se repentit de ce qu'il avait fait, mais il eut honte de revenir sur sa sentence. Adalhard, entendant plusieurs de ses moines se plaindre du coupable arbitraire dont il était victime, leur dit : « Je vous en prie, mes frères, considérez, dans ce qui m'arrive autre chose que la volonté de l'homme; respectez, chers amis, la main de Dieu dans ces événements; rien n'arrive que par sa permission, et pardonnez au prince qui n'est qu'un instrument de sa volonté. » Mais ses paroles ne purent arrêter les plaintes; les pleurs et les regrets de ses enfants le suivirent dans son exil, où il resta sept années, pendant lesquelles il ne songea qu'à se sanctifier.

Bernhart, roi d'Italie, ne fut pas enveloppé dans la disgrâce de la famille d'Adalhard; Hludwig se défiait de lui, cependant; ce qui ne l'empêcha pas de lui donner l'ordre de se rendre à Rome (815), à l'occasion d'une nouvelle conspiration tramée contre le pape Léon III.

Plusieurs seigneurs romains, héritiers de la haine de Pascal et de Campulus, avaient profité d'une maladie du pape et de la mort de Charlemagne, son protecteur, pour ravager les biens du domaine de saint Pierre. Léon poursuivit avec vigueur les conjurés, les mit en jugement et les fit condamner au dernier supplice, conformément aux lois romaines[1]. L'empereur n'apprit qu'avec douleur cette conspiration, qui lui semblait trop sévèrement punie par le souverain pontife. Bernhart ayant envoyé à Rome Winigise, duc de Spolète, apprit par lui tout ce qui s'était passé et en informa l'empereur. En même temps, les envoyés de Léon arrivaient au palais du roi frank et justifiaient le pape de la sévérité trop grande qu'on lui reprochait.

Léon III eut à combattre, pendant son pontificat, les intrigues d'une faction puissante, qui semblait voir avec envie le développement de la puissance temporelle de la papauté. A peine avait-il comprimé cette dernière révolte qu'il mourut, après avoir occupé vingt ans avec gloire la chaire de saint Pierre. On élut à sa place le diacre Etienne, qui s'était acquis l'estime du clergé et du peuple par

[1] Eginh., Annal.; Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 815.

la sainteté de ses mœurs et son application à prêcher la parole de Dieu [1]. Son premier soin fut de faire prêter solennellement au peuple romain serment de fidélité à l'empereur, et deux mois à peine s'étaient écoulés depuis son exaltation, qu'il conçut le dessein de faire le voyage de France pour donner à Hludwig la couronne impériale. Il se fit précéder par deux légats chargés de faire à l'empereur des excuses de ce qu'il ne lui avait pas encore donné avis de son élection et se mit en route quelque temps après.

« De la ville de Reims, où il a prescrit d'avance à tous les grands de se réunir, l'empereur, plein de joie, dit Ermold [2], voit s'approcher le vicaire de J.-C.; des députés courent en foule au-devant de lui par l'ordre de Hludwig et lui portent les plus douces paroles. Bientôt un messager qui devance le pontife romain vient annoncer qu'il arrive en toute hâte; Hludwig alors dispose, arrange, prépare et place lui-même les clercs, le peuple et les grands; il désigne ceux qui doivent être à sa droite ou à sa gauche, le précéder ou le suivre. Hildebolde, archichapelain du palais, Théodulf d'Orléans et Jean d'Arles s'avancent en tête du clergé; la foule des prêtres les suit, marche à droite sur une longue file, et contemple pieusement son chef, en chantant des psaumes. De l'autre côté s'avance l'élite des seigneurs et les premiers de l'État; le peuple suit au dernier rang et ferme le cortége. Au milieu, l'empereur, resplendissant d'or et de pierreries, brille plus encore par sa piété que par ses vêtements. Il s'avance jusqu'à un mille du monastère de Saint-Remi. A peine aperçoit-il le pape qu'il descend de cheval, court à lui, fléchit le genou et par trois fois se prosterne aux pieds du pontife en l'honneur de Dieu et de saint Pierre. Etienne le relève de ses mains sacrées et l'empereur le salue par ces paroles : « Béni soit celui qui » vient au nom du Seigneur ! le Seigneur Dieu a fait briller sa lu- » mière à nos yeux. » Et le pontife répond : « Béni soit le Sei- » gneur notre Dieu, qui nous a accordé de voir de nos yeux un » nouveau David. » Puis ils s'embrassent, et se tenant par la main et les doigts enlacés, s'acheminent ensemble vers la cité de Reims : la foule les suit en chantant le *Te Deum*. Quand cette hymne est terminée, le clergé romain entonne des chants à la louange de l'empereur et le pape prononce un discours devant tout le peuple.

[1] Anast. Biblioth., Vit. Steph. IV; Eginh., Annal.; Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 816; Thegan., De Gestis Hludow., c. 16.

[2] Ermold. Nigel., liv. 2.

» On entre enfin dans l'intérieur du monastère de Saint-Remi : « Saint Pontife, dit alors Hludwig au pape, pasteur du troupeau » romain, vous qui par succession apostolique nourrissez de la » parole divine les brebis de saint Pierre, quel motif vous a déter- » miné à venir au pays des Franks? » Le doux pontife, regardant l'empereur avec amour, lui répond : « Le même motif qui fit au- » trefois braver à une reine du Midi les dangers d'un pénible voyage » pour voir un roi rempli de sagesse. Je vous répéterai donc ce » que disait à Salomon la reine de Saba : « Heureux les serviteurs » qui vous entourent ! mille fois heureux le peuple dont l'oreille » peut entendre votre voix ; heureux les royaumes soumis à vos » lois ! Béni soit le Très-Haut qui, maître d'accorder à qui il lui plaît » l'avantage de succéder au trône de ses aïeux, a aimé assez son » peuple pour vous établir roi ! Puisse le Seigneur vous conserver » long-temps à ses enfants ! »

Le lendemain, le pape fut convié à un repas splendide par l'empereur ; le troisième jour ce fut le pape qui invita Hludwig et qui lui offrit des présents. Le jour suivant, qui était un dimanche, Etienne et Huldwig, les évêques, les seigneurs, et le peuple entier étaient à l'Église. L'empereur, revêtu de ses ornements impériaux, se plaça sur un trône élevé. Il était préoccupé de ses projets de réformes et voulait les développer en présence du pape et des grands de l'empire. Il prit donc la parole et s'exprima ainsi [1] :

« Très saint chef des évêques et vous grands de l'empire, écou- » tez. Le Dieu tout-puissant a daigné permettre dans sa miséricorde » que j'héritasse des États et des dignités de mon père. Ce n'est » pas, je le sens, en raison de mes mérites, mais à cause de ceux » de l'auteur de mes jours que le Christ plein de bonté m'a accordé » de jouir de tant d'honneurs. Je vous prie donc, vous, illustre » pontife, et vous mes fidèles, de m'accorder le secours de vos » conseils ; c'est pour vous un devoir de justice ; mais vos conseils » doivent avoir pour but de m'aider à obtenir ce résultat qui est » dans mes vœux, c'est-à-dire que tous, clercs et laïques, riches » et pauvres, puissent, à l'ombre de mon sceptre, jouir également » des droits que leur ont transmis leurs pères. Je veux que la sainte » règle donnée par les Pères de l'Église force le clerc à ne pas » s'écarter de la bonne voie ; que les lois vénérables de nos Écri-

[1] Ermold. Nigell, De Reb. gest. Hlud. Pii, liv. II.

» tures maintiennent le peuple dans une douce union ; que l'Ordre
» monastique, fidèle aux réglements de saint Benoît, fleurisse
» chaque jour davantage et se rende digne par ses mœurs et la
» pureté de sa vie de participer au festin des élus ; que le riche
» observe la loi aussi bien que le pauvre et qu'il ne soit fait en rien
» acception des personnes ; que les mauvaises actions cessent d'être
» rachetées avec l'or et que l'on ne voie plus personne accepter des
» dons corrupteurs. Bien aimé pasteur ! si nous gouvernons l'un
» et l'autre avec justice le riche troupeau que le Seigneur a confié
» à nos soins, si nous punissons les méchants et savons récom-
» penser les bons, le Seigneur nous bénira. Soyons l'exemple des
» clercs et les guides de tous les hommes, même des plus petits ;
» travaillons à leur salut avec le secours de *la loi*, de la *foi* et des
» *saintes instructions*. »

Tel était le programme des réformes que méditait Hludwig. Plus d'un seigneur qui l'entendit parler de justice, même pour le pauvre, et d'égalité devant la loi, sentit la colère bouillonner dans son cœur.

Après avoir exposé ses projets de réforme, l'empereur dit au pape :

« Vous qui régissez le domaine de Pierre et avez été choisi pour
» gouverner son troupeau, dites maintenant si vous jouissez plei-
» nement de tous vos droits. S'il en était autrement, je vous en
» conjure, dites-le franchement ; je serai heureux de satisfaire à
» vos demandes. Les miens se sont toujours montrés les appuis de
» la dignité de Pierre, et par amour pour Dieu, illustre pontife, je
» saurai aussi la protéger. »

Après ces paroles, Hludwig fit dresser les chartes de nouveaux droits qu'il accordait au siége apostolique [1]. Le pape, ravi de sa bonté, se jeta dans ses bras, le pressa sur son cœur et ordonna aux clercs romains de lui apporter la couronne d'or et de pierreries qui avait

[1] On possède une charte dans laquelle Hludwig confirme les donations de Pépin et de Charlemagne. Elle est adressée au pape Paschal, successeur d'Étienne IV. Quelques auteurs la révoquent en doute, parce qu'elle ne nous a pas été transmise par un auteur contemporain. On voit par le passage d'Ermold que nous citons dans le texte, que Hludwig dressa une *charte* de nouveaux droits et confirmative des anciens. C'est donc un *fait* certain qu'il fit une charte en faveur d'Étienne IV. Pourquoi n'aurait-il pas fait de même pour Paschal ? Nous ne voyons aucune raison de nier le *fait*. Il nous semble, au contraire, très probable, et la charte que l'on possède n'a aucun défaut grave qui puisse la faire envisager comme une pièce apocryphe. (*V.* Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 448)

servi autrefois à l'empereur Constantin. Après avoir prononcé sur elle les paroles de la bénédiction :

« O Christ, dit-il, vous qui tenez le sceptre de la terre et gou- » vernez le monde, vous qui avez voulu que Rome fût la reine de » l'univers, je vous en supplie, prêtez une oreille favorable à ma » prière ! Saint roi des rois, je vous en conjure, exaucez mes vœux ; » Marie, digne mère d'un Dieu de bonté, Pierre, Paul, André et » Jean, écoutez ma prière ! O Dieu ! conservez long-temps le sage » empereur Hludwig ! éloignez de lui tous les malheurs ! qu'il règne » heureux et puissant pendant de longues années ! » Se tournant ensuite vers l'empereur, il lui mit la couronne sur la tête, et lui fit les saintes onctions. Pendant ce temps-là, la basilique entière retentissait de cantiques et de cris joyeux.

Etienne couronna aussi l'impératrice Hermengarde, et après avoir fait et reçu des présents magnifiques, reprit la route de Rome où le suivit, par honneur, une troupe de nobles franks[1].

Aussitôt après le départ du pape, Hludwig se mit avec ardeur à son œuvre de réforme[2].

Les commissaires qu'il avait envoyés dès la première année de son règne dans tout l'empire, lui avaient fait connaître d'énormes abus. Ils avaient trouvé[3] une foule d'opprimés, dépouillés de leur patrimoine ou privés de la liberté par d'injustes gouverneurs de provinces, comtes ou vicomtes. L'empereur annula tous les actes injustes, rendit les biens et la liberté à ceux qui en avaient été privés. Il se fit par-là beaucoup d'ennemis dans la noblesse qui ne lui pardonna pas de vouloir réprimer ses injustices. Une chose qu'elle ne lui pardonna pas davantage fut de le voir donner aux plus dignes les honneurs et bénéfices ecclésiastiques que les seigneurs croyaient leur appartenir de droit depuis les concessions des maires du palais.

Les nobles n'avaient pas vu sans dépit Charlemagne préférer les enfants d'humble condition, studieux et instruits, à leurs enfants qui ne comptaient que sur leurs richesses et leur naissance. Mais ils craignaient trop le terrible empereur pour oser manifester leur ja-

[1] Le pape Étienne IV mourut trois mois après son retour à Rome, et eut pour successeur Paschal, qui envoya aussitôt à l'empereur le nomenclateur Théodose pour confirmer l'alliance faite avec les autres papes. (Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 817.)

[2] Ermold. Nigell., liv. 2.

[3] Thegan., De Gestis Hludow. Pii, c. 13.

lousie. Il n'en fut pas de même sous le règne du bon et pacifique Hludwig. Le passage suivant d'un auteur contemporain [1] révèle tout le courroux du seigneur frank indigné de voir des *gens de rien* élevés aux dignités de l'Église :

« Depuis long-temps, dit-il, existait la détestable coutume d'élever les gens de la plus vile extraction au rang d'évêques. Hludwig eut le tort de ne la point faire cesser. C'est pourtant un des plus grands maux qui puissent affliger le peuple chrétien. Après que de tels gens ont atteint le faîte, ils deviennent orgueilleux, colères, querelleurs, médisants, obstinés, prodigues de menaces envers tout le monde, et c'est par de tels moyens qu'ils cherchent à se faire craindre ou à capter les louanges de certaines gens. De plus, ils s'efforcent d'arracher leurs ignobles parents au joug d'une servitude faite pour eux et de leur assurer la liberté. Ils font instruire les uns dans les sciences libérales, donnent aux autres des épouses d'une naissance illustre, et forcent les fils des nobles à épouser leurs parents. Personne ne peut vivre en paix avec eux, si ce n'est ceux qui ont contracté de pareilles alliances. Les parents de ces hommes, aussitôt qu'ils savent quelque chose, se jouent des vieux nobles et les méprisent ; ils sont hautains, légers, sans pudeur. Quelques-uns, il est vrai, sont instruits ; mais la multitude de leurs crimes surpasse leur instruction. Que le Dieu tout-puissant, les rois et les princes déracinent et étouffent à présent et à l'avenir cet abus funeste, afin qu'il n'exerce plus son influence parmi les chrétiens ! Amen. »

Cette boutade aristocratique de Thégan exprime bien le dépit concentré dans le cœur des nobles pendant le règne du terrible Charlemagne et qui éclata avec violence sous celui du bon Hludwig.

Cependant cet empereur établit, dès le commencement de son règne, sur l'élévation des esclaves aux dignités ecclésiastiques, des réglements bien propres à prévenir tous les abus. « Considérant [2] que les ministres de J.-C. ne doivent être sujets à aucune servitude humaine et que l'avarice portait une foule d'hommes à faire indignement servir le ministère ecclésiastique à leur intérêt privé, Hludwig établit que quiconque né dans une condition servile serait, à cause de son savoir et de la pureté de ses mœurs, admis au ministère des

[1] Thegan., c. 20. —Thegan ne fut que chorévêque de Trèves. C'était un homme de mérite qui avait peut-être de plus hautes prétentions.

[2] Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 817. — Il fit ce réglement dans le Capitulaire de 816, c. 6.

autels, devrait être d'abord affranchi par ses maîtres, soit laïques, soit ecclésiastiques, et qu'il ne pourrait qu'après son affranchissement être élevé aux dignités de l'Église. » Cette règle était parfaitement sage, et on conçoit que l'empereur ne pouvait, pour le bon plaisir des grands, priver l'Église de ministres capables de l'édifier de leurs vertus et d'éclairer les peuples, quoique nés dans une condition servile. Il n'y a point d'esclaves aux yeux du Seigneur.

Sans se laisser effrayer par la jalousie des grands, séculiers ou clercs, Hludwig entreprit les réformes qu'il avait exposées en présence du souverain pontife et qui avaient reçu son approbation.

Ayant donc appelé au palais l'élite des clercs [1] et les hommes les plus vertueux : « Serviteurs dévoués, leur dit-il, vous qui avez été » élevés avec nous et avez reçu les leçons de Karl notre père, écoutez » attentivement ce que je vais vous dire et gravez religieusement » mes paroles dans vos cœurs : vous allez avoir à remplir une tâche » pénible, mais digne de zélés serviteurs du Christ. Nous n'avons » point de guerre à soutenir et nous croyons le moment favorable » pour donner à nos peuples des lois équitables et rendre à l'Église » son lustre et son éclat. Partez donc, recueillez sur tout d'exacts » renseignements, parcourez toutes les parties de notre empire; » examinez sévèrement les mœurs des chanoines, des religieux, » des religieuses, et quelles sont leurs doctrines, leur ferveur, leur » conduite, leur piété. Informez-vous si partout la bonne harmo- » nie règne entre le pasteur et le troupeau ; si les brebis aiment » leur berger, si le berger chérit ses brebis; si les seigneurs évêques » fournissent exactement une habitation convenable, la nourriture » et le vêtement aux prêtres qui ne pourraient sans cela s'acquitter » de leurs devoirs dans les paroisses. Examinez bien quelles sont » les ressources de chaque Église; si leurs terres sont bonnes ou peu » fertiles. Tout ce que vous aurez découvert, confiez-le soigneuse- » ment à votre mémoire, montrez-vous empressés de nous en ins- » truire, et dites-nous bien quels sont les ministres du Seigneur » qui vivent dans l'abondance, comme ceux qui vivent dans la mé- » diocrité ou la gêne, et ceux qui, contre notre volonté, manque- » raient du nécessaire; apprenez-nous aussi quels sont ceux qui » demeurent fidèles aux anciennes règles tracées par les saints Pères.

» Nous ne vous avons indiqué que bien sommairement les objets

[1] Ermold. Nigell., liv. 2.

» dont vous avez à vous occuper, et c'est à vous d'étendre vos infor-
» mations. »

Les *missi* parcoururent avec activité les villes, les campagnes et les monastères, et, dès la fin de l'année 816, tous les évêques et autres dignitaires ecclésiastiques accouraient, sur la convocation de l'empereur, au palais d'Aix-la-Chapelle [1], pour réformer les abus qu'ils avaient remarqués. Le concile fut présidé par Hludwig qui commença par faire un discours sur la nécessité de rétablir les anciennes règles que l'ignorance ou la paresse avaient laissé tomber en désuétude. Le concile fut au comble de la joie en entendant les paroles de l'empereur, et loua Dieu de lui avoir inspiré d'aussi saintes pensées. Les plus instruits d'entre les évêques se mirent sur-le-champ à rechercher dans les écrits des Pères et dans les canons des conciles les plus beaux passages relatifs aux devoirs des clercs. Amalaire, célèbre diacre de Metz [2], fut chargé de mettre en ordre le fruit de leurs recherches et en composa un ouvrage qui fut adopté par le concile et augmenté de réglements spéciaux pour les chanoines ou clercs réguliers.

Les devoirs de tous les clercs, depuis les portiers et les lecteurs jusqu'aux évêques, sont exposés dans ce livre d'une manière très exacte, et uniquement d'après les auteurs les plus recommandables, tels que saint Jérôme, saint Augustin, saint Léon, saint Gélase, saint Grégoire-le-Grand, saint Isidore de Séville. On y cite très souvent l'ouvrage de la *Vie contemplative* sous le nom de saint Prosper [3], et on y renouvelle les plus beaux décrets des conciles de Nicée, d'Ancyre, de Néocésarée, de Gangres, d'Antioche, de Laodicée, de Chalcédoine, de Sardique, de Carthage et d'autres conciles d'Afrique.

Les canons de tous ces conciles composaient l'ancien droit canonique, et on ne fit pas usage au concile d'Aix-la-Chapelle de la collection des *fausses décrétales*.

La règle des chanoines qui suit ces extraits des saints Pères et des conciles sur les devoirs ecclésiastiques, est tirée en grande partie,

[1] Concil. Aquisgran., præfat.; apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 329 et seq.; Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 817.

[2] Hist. litt. de France par les Bénéd., t. IV.

[3] Cet ouvrage est de Pomerius. (*V.* ce que nous en avons dit au 1.er volume de l'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE, p. 379 et suiv.)

de celle de saint Chrodegang. On la modifie seulement en quelques points de peu d'importance, afin de la rendre praticable dans toutes les Églises.

L'institution des chanoines prit, à dater de cette époque, beaucoup plus d'extension qu'auparavant, et il n'y eut bientôt plus d'église cathédrale qui n'eût son cloître et ses clercs réguliers. On fonda même auprès de certaines églises moins importantes, des cloîtres de chanoines, comme on fondait auparavant des monastères.

L'institution des chanoinesses prit des développements proportionnels à celle des chanoines, et les Pères du concile d'Aix-la-Chapelle, pour compléter leur œuvre, composèrent une règle de chanoinesses [1] et la firent précéder de plusieurs extraits de saint Athanase, de saint Jérôme et de saint Césaire. Les principales dispositions en sont calquées sur la règle des chanoines.

Les travaux du concile d'Aix-la-Chapelle sont ainsi divisés en deux livres : le premier, sur les devoirs des clercs et des chanoines; le second, sur les devoirs des chanoinesses.

Hludwig [2] envoya des *missi* remplis de sagesse porter ces livres dans les villes et les monastères de son empire, avec ordre de les faire copier dans tous ces lieux. Les *missi* étaient en même temps porteurs d'une circulaire pour tous les métropolitains.

« Nous voulons et nous ordonnons, y dit l'empereur [3], qu'en vertu de votre autorité métropolitaine et de nos ordres, vous réunissiez en temps et lieu convenables les évêques et autres prélats ecclésiastiques de votre province, afin de leur donner connaissance des réglements adoptés au concile. Nous vous avertissons de veiller à ce qu'on transcrive ces réglements avec soin, sans y rien changer; et vous saurez que j'en conserve un exemplaire qui servira à découvrir les fautes de ceux qui les auraient transcrits négligemment. Faites en sorte que nous n'ayons qu'à nous louer de votre zèle, lorsqu'au mois de septembre prochain, nous enverrons nos *missi* dans tout notre empire, pour s'informer si nos ordres ont été exécutés. Nous ordonnerons alors de rechercher soigneusement quels seront les

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 405 et seq.

[2] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 817.

[3] Apud Sirm., op. cit., t. II, p. 426. — On a trois exemplaires de cette lettre. Celui que donne le P. Sirmond est adressé à Sichar, archevêque de Bordeaux, qui n'avait pas pu assister au concile.

prélats qui nous auront obéi en faisant bâtir des cloîtres pour les chanoines ou d'autres établissements religieux, en réparant les hôpitaux et en leur assignant des revenus; ou quels seraient ceux qui, par avarice, auraient chassé les clercs, qui sont la milice de J.-C., et qu'ils étaient obligés de nourrir.

» Nous avons donné une année de délai, afin de rendre la désobéissance inexcusable. Si, ce terme écoulé, quelqu'un a négligé de nous obéir suivant ses forces, il sera puni avec rigueur pour que les autres ne soient pas tentés de l'imiter. »

Hludwig détaille ensuite au métropolitain l'objet de la mission des envoyés porteurs de sa lettre, et l'avertit qu'il lui adresse la mesure et le poids qui doivent servir à fixer la quantité de pain et de vin qu'il faut distribuer chaque jour aux chanoines et aux chanoinesses.

La réforme cléricale de Hludwig eut un résultat qui combla de joie les bons, mais qui lui fit autant d'ennemis des mauvais évêques, dont il combattait vigoureusement l'avarice et les mauvaises mœurs. Malgré la défense de Charlemagne, plusieurs d'entre eux avaient conservé les habitudes des seigneurs laïques et s'occupaient beaucoup plus de la chasse et de la guerre que des devoirs de leur charge pastorale. « Mais [1] dès que Hludwig eut promulgué les réglements de son concile d'Aix-la-Chapelle, tous les prélats furent obligés de quitter leurs baudriers d'or, leurs ceintures chargées de couteaux au manche précieux, leurs habits recherchés, et les éperons qui embarrassaient leur chaussure. L'empereur regardait en effet comme un monstre tout membre de la famille ecclésiastique qui convoitait les ornements du luxe séculier. »

Les prélats ecclésiastiques et l'empereur n'avaient pu travailler à réformer les abus qui déshonoraient le clergé, sans remonter à la cause première qui les avait produits. Ils avaient reconnu sans peine qu'ils venaient presque tous de l'action trop immédiate que s'était attribuée le pouvoir civil dans le choix des évêques. Hludwig était sincèrement pieux et ne voulait que le bien. Il n'hésita pas à renoncer à une prérogative qui, dans ses mains, n'eût pu avoir de fâcheux effets, mais dont ses successeurs auraient pu facilement abuser [2].

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 817.

[2] Cependant, comme les bénéfices ecclésiastiques étaient en même temps fiefs civils, les rois et empereurs se réservèrent une certaine action dans le choix des bénéficiers, évêques et abbés. Ils voulurent quelquefois étendre cette action trop loin, et, d'un autre côté, le clergé prétendit à une liberté complète; de là la fameuse et longue querelle des investitures.

Il mit donc l'article suivant dans un capitulaire publié aussitôt après le concile[1] :

« Conformément aux saints canons que nous n'ignorons pas et afin qu'au nom de Dieu la sainte Église jouisse plus librement de son honneur, nous consentons, sur la demande de l'Ordre ecclésiastique, que les évêques soient choisis suivant les canons, par l'élection du clergé et du peuple, dans le diocèse auquel ils appartiennent et en ayant seulement égard aux qualités qui les rendront utiles au peuple par leurs bons exemples et leurs instructions. »

Un savant diacre de Lyon, Florus, contribua peut-être à faire rendre cet important décret; au moins fit-il vers ce temps un traité pour combattre l'influence de l'autorité civile dans les élections épiscopales[2].

Le capitulaire de Hludwig[3] contenait plusieurs autres dispositions importantes : il y ordonne que les deux tiers des donations faites aux Églises déjà assez riches soient employés au soulagement des pauvres ; si les Églises ne sont pas riches, la moitié seulement sera pour les pauvres; les ecclésiastiques ne pourront accepter de donations faites au préjudice des enfants ou des proches parents, et il est défendu d'engager quelqu'un à se faire moine ou chanoine pour avoir son bien ; de tonsurer les enfants ou de voiler les jeunes filles sans le consentement des parents : on ne devra ordinairement donner le voile aux vierges qu'à vingt-cinq ans. Il est défendu d'employer l'épreuve nommée *jugement de la Croix*, pour connaître la vérité[4].

Ces réglements, en nous dévoilant de graves abus, nous font connaître en même temps la hauteur de vues et la sagesse de Hludwig.

Pour achever la tâche qu'il s'était imposée, l'empereur devait encore réformer l'état monastique ; c'est ce qu'il commença l'année même où il tint le concile d'Aix-la-Chapelle.

A peine les prélats ecclésiastiques avaient-ils quitté le palais, qu'il y appela les plus vertueux des abbés, afin de les envoyer en

[1] Capit. ann. 816, c. 2; apud Sirm., op. cit., t. II, p. 429.

[2] *V.* inter op. Agobard., edit. Baluz. ad calcem.

[3] Capit. anni 816, c. 4, 5, 7, 20, 21.

[4] Charlemagne avait autorisé cette épreuve qui consistait à se tenir les bras étendus en croix. Celui de l'accusateur ou de l'accusé qui se tenait le moins longtemps dans cette pénible position était censé coupable.

qualité de *missi* dans tous les monastères de son empire. A leur tête était Benoît d'Aniane, saint homme bien digne de son nom, dit Ermold [1], et qui, par ses exemples, avait déjà su mettre un grand nombre d'hommes dans le chemin du Ciel.

Hludwig l'avait connu en Aquitaine, et avait été si touché de ses douces et admirables vertus, qu'il ne voulut point s'en séparer et l'amena avec lui en France lorsqu'il monta sur le trône impérial. Ce fut principalement parmi ses disciples qu'il choisit les *missi* qu'il envoya visiter les monastères, et qu'il chargea de lui transmettre tous les renseignements nécessaires sur les vices qui déshonoraient l'état monastique.

Lorsque les *missi* furent de retour, Hludwig [2] convoqua tous les abbés, qui se rendirent à Aix-la-Chapelle avec les principaux des moines.

Benoît d'Aniane fut l'ame de cete assemblée [3]. On commença par y lire la règle de saint Benoît du Mont-Cassin, qui avait été adoptée depuis un siècle environ par tous les monastères, et on expliqua les endroits obscurs sur lesquels pouvait s'élever quelque contestation. Chacun fit valoir les usages de son monastère, et on discuta avec calme et convenance sur les différentes coutumes qu'il fallait rejeter comme mauvaises ou adopter comme un complément utile de la règle. Le résultat de cette discussion fut rédigé en quatre-vingts articles, qui acquirent par la suite une autorité égale à la règle du saint patriarche du Mont-Cassin. A ce titre, nous en devons l'analyse [4] :

Les abbés, de retour dans leurs monastères, expliqueront la règle aux moines, qui devront tous, autant que possible, la savoir par cœur; on dira l'office suivant la règle de saint Benoît; les moines travailleront chacun à leur tour à la cuisine, à la boulangerie et aux autres officines du monastère; on leur fixera un certain temps pour laver leurs vêtements; ils ne retourneront point au lit après l'office des vigiles; on ne les rasera en Carême que le samedi-saint, et dans le reste de l'année, que tous les quinze jours. Le prieur pourra leur permettre les bains. La volaille est interdite, hors le cas de maladie,

[1] Ermold., de Reb. gest. Hlud. Pii, liv. 2. — Benoît, *Benedictus*, signifie *béni*.

[2] Convent. Aquisgran., abbat.; apud Sirm., op. cit., t. II, p. 435.

[3] Ardo Smaragd., Vit. S. Benedict., abbat. Anian., c. 8; apud Bolland., 12 feb.

[4] Apud Sirm., loc. cit.

et les évêques eux-mêmes ne pourront accorder aux moines la permission d'en manger ; défense également de manger des fruits ou de la salade entre les repas. On n'aura pas un temps déterminé pour saigner tous les membres de la communauté, mais on saignera chacun selon son besoin, et on accordera à celui qui l'aura été une *consolation* spéciale dans le boire et le manger [1].

On appelait *consolation* ce qu'on a depuis nommé *collation*. Après le dîner, même en Carême, si le travail ou la longueur de l'office l'exigent, on pourra boire un coup avant complies. Ce petit adoucissement fut l'origine de la collation permise aux jours de jeûne.

Lorsqu'un moine sera repris par le prieur, il dira d'abord : *Meâ culpâ*, puis se jettera aux pieds du prieur et lui rendra compte de sa faute avec humilité. On ne devra pas fouetter un moine en présence des autres frères, quelque faute qu'il ait commise. Aucun frère ne sortira de la maison sans avoir un compagnon avec lui et ne pourra embrasser une femme en la saluant. Si on occupe les moines à recueillir les fruits, on leur donnera un certain temps pour lire et pour se reposer à midi. Les travailleurs auront soin de ne point murmurer. Ceux qui jeûneront à la quatrième et à la sixième féries [2] pourront être appliqués à des travaux peu pénibles avant ou après none, suivant la volonté du prieur. On donnera aux moines des livres de la bibliothèque pendant le Carême, et non dans un autre temps, à moins que le prieur ne le permette. Les habits des moines ne seront ni vils ni précieux, mais médiocres, et la cuculle n'aura que deux coudées de long ; cependant l'abbé pourra permettre d'en avoir de plus longues, en cas de nécessité. Chaque moine devra avoir deux chemises, deux tuniques, deux cuculles et deux capes, ou trois si c'est nécessaire, quatre paires de chaussures, deux paires de *femoraux* [3], un *roc*, deux pelisses pendantes jusqu'aux talons, deux bandelettes pour attacher la chausseure, des gants fourrés et des

[1] Malgré ce réglement, il y eut dans un grand nombre de monastères un jour spécial pour saigner tous les moines. On appelait ce jour : *Dies æges* ou *dies minutionis*, *le jour malade* ou le *jour de la diminution*.

[2] Le mercredi et le vendredi.

[3] Espèce de caleçon. Le roc était un petit vêtement extérieur. Quelques auteurs font venir de ce mot celui de *froc*. D'autres prétendent que dès le IX.e siècle il y avait un habit commun aux moines et aux gens de basse condition qu'on appelait *froccus*, et en font venir le mot froc. Nous croyons que le roc et le froc étaient le même vêtement.

socques ou sabots pour l'hiver, du savon pour laver les vêtements, de la graisse pour assaisonner la nourriture, excepté le vendredi, les vingt jours qui précèdent la Nativité du Seigneur et la semaine qui précède le Carême, et qu'on appelle Quinquagésime. On devra donner à chaque moine une émine [1] de vin, ou, faute de vin, une double mesure de bière; on fournira en outre au moine tout ce qui lui sera d'une indispensable nécessité.

Dans le Carême, et même en tout temps, les frères se laveront les pieds mutuellement; on chantera pendant ce temps-là les antiennes analogues. Le jeudi-saint, l'abbé les lavera à toute la communauté et servira ensuite à boire à tous les frères [2]. Cette cérémonie du lavement des pieds s'appelait *mandatum*, à cause de l'antienne qui s'y chante encore aujourd'hui le jeudi-saint, et qui commence par ce mot. Lorsque le *mandatum* se faisait après dîner et qu'il y avait des hôtes au monastère, on devait leur laver les pieds comme aux frères.

Les abbés seront soumis, pour la nourriture, le sommeil et le vêtement, aux mêmes règles que les moines, et travailleront comme eux, à moins que de graves occupations ne les en empêchent; ils ne visiteront pas souvent leurs métairies et n'en confieront pas la garde à leurs moines. Si des affaires importantes les obligent d'y aller, ils reviendront le plus tôt possible au monastère. L'abbé ne pourra manger en dehors du réfectoire, non plus que les moines.

Après l'abbé, c'est le prévôt qui aura la principale autorité dans le monastère. Le prévôt devra toujours être moine. Le novice ne pourra être admis que rarement dans le monastère pendant sa probation. Quand il aura fait profession, il restera pendant trois jours ayant la cuculle sur les yeux. L'enfant qu'on voudra offrir à Dieu le sera par le père et la mère, et en présence de témoins laïques; il devra, quand il sera en âge, confirmer le vœu fait pour lui. On aura dans le monastère une maison séparée dans laquelle on enfermera ceux qui voudraient s'enfuir ou se battre à coups de poing ou de bâton; les chambres de cette maison auront une cheminée, afin qu'on puisse les chauffer en hiver, et un *atrium* où le prisonnier

[1] Petite mesure désignée par saint Benoît et dont on ne connaît pas précisément la capacité.

[2] Cette habitude de servir à boire après le lavement des pieds s'est conservée long-temps dans plusieurs Églises.

pourra travailler [1]. Les abbés pourront avoir des celles ou prieurés dépendants du grand monastère, et y mettre des moines ou chanoines au nombre de six. L'école du monastère ne sera que pour les enfants *offerts*, c'est-à-dire consacrés à Dieu. On donnera aux pauvres la dîme de tout ce qui aura été donné aux frères ou à l'Église. Il y aura dans chaque abbaye un lieu spécialement destiné aux hôtes laïques. Les supérieurs du monastère sont l'abbé, le prévôt, le doyen et le cellerier : on leur donnera par honneur le nom de *nonni* [2].

Les autres décisions adoptées à l'assemblée monastique [3] d'Aix-la-Chapelle se rapportent à certains usages liturgiques qui n'ont pas une très grande importance.

L'empereur [4] chargea Benoît d'Aniane et plusieurs autres moines d'une sainte vie de porter ces réglements dans tous les monastères, et de travailler à faire naître parmi les religieux et les religieuses l'habitude de vivre conformément à la règle de saint Benoît.

Avec la grâce de Dieu, dit Ardon-Smaragde [5], la réforme fut adoptée dans tous les monastères qui observèrent la même règle et parurent être gouvernés par un seul abbé.

Les meilleurs évêques secondèrent le mouvement. Hetton de Bâle n'attendit pas l'arrivée des *missi* de l'empereur et envoya à saint Benoît d'Aniane plusieurs moines qui rapportèrent les nouveaux réglements à Richenow. Théodulf d'Orléans [6] demanda même à Benoît plusieurs de ses disciples pour introduire la réforme à Mici, bien déchu de la régularité qu'y avait établie saint Maximin (saint Mesmin).

Mais les moines de Saint-Denis [7] se révoltèrent pour la plupart au seul mot de réforme. Parmi eux, plusieurs avaient quitté la cuculle, signe distinctif de la vie monastique, et préten-

[1] La prison du monastère devint par la suite plus rigoureuse, et on l'appelait ordinairement *vade in pace*, pour marquer qu'on y était enseveli comme dans la paix éternelle du tombeau.

[2] On a beaucoup discuté sur la signification de ce mot, comme sur celui de *nonnæ* donné aux religieuses. Il pourrait ici y avoir une faute de copiste, et le mot *nonni* serait pour *Domni*, d'où on a fait *Dom*.

[3] C'est la première assemblée de cette sorte qui soit connue.

[4] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 817.

[5] Ardo Smaragd., Vit. S. Bened. Anian., c. 8.

[6] Theod., carm. 6, lib. 2.

[7] *V.* Mabillon., Annal. Ordin. S. Bened., t. II.

daient vivre en chanoines. A part un très petit nombre, tous menaient une vie aussi éloignée de la règle de saint Benoît que de celle de saint Chrodegang. Lorsque Benoît d'Aniane et Arnulf de Hermoutier (Noirmoutier) arrivèrent à Saint-Denis, ils se trouvèrent fort embarrassés pour apaiser la révolte. Après avoir cherché inutilement à faire adopter la réforme, ils prirent le parti de transférer les moines les plus réguliers dans un prieuré voisin et laissèrent tous les mauvais ensemble dans l'abbaye; bientôt ceux-ci se firent une guerre si scandaleuse que plusieurs évêques s'étant assemblés en concile à Paris, portèrent leurs plaintes à l'empereur qui envoya aussitôt à Saint-Denis les archevêques Aldric de Sens et Ebbon de Reims avec leurs suffragants, pour y rétablir l'ordre.

La plupart des moines se repentirent de leurs excès et tombèrent aux genoux des évêques qui rappelèrent au monastère ceux que Benoît avait mis dans un prieuré séparé.

Le monastère de Fulde était depuis long-temps dans le trouble, mais pour toute autre cause que celui de Saint-Denis. Il y avait à la tête de ce monastère un abbé nommé Ratgaire qui avait la passion de bâtir et avait entrepris de remplacer les anciens bâtiments par des constructions nouvelles d'une grande magnificence. Il força tous ses moines de se mettre à l'œuvre et de quitter les livres pour les outils. Le savant Raban-Maur, alors moine de Fulde, adressa à son abbé une pièce de vers pour réclamer ses livres, mais la poésie avait peu de charmes pour Ratgaire qui ne songeait qu'aux pierres et au ciment. Les moines s'étant plaints à Charlemagne, obtinrent quelque repos; mais lorsque cet empereur fut mort, l'impitoyable abbé les chargea de plus lourds travaux qu'auparavant, pour regagner un temps qu'il considérait comme perdu. Les vieillards, qui ne pouvaient travailler et qui murmuraient, furent chassés du monastère et relégués en de petits prieurés. Ils ne quittèrent qu'en pleurant le tombeau de Boniface leur père et portèrent de nouvelles plaintes à Hludwig qui fit enfin déposer Ratgaire. Eigil, élu à sa place, ramena à Fulde la paix et les études [1].

Raban revit avec bonheur ses livres qu'il aimait tant et entreprit alors d'appuyer de l'autorité de son érudition et de son génie les idées de réforme qui remuaient l'empire des Franks. Il composa

[1] La vie d'Eigil a été écrite par son disciple Candidus. Lui-même a composé la belle vie de saint Sturm, premier abbé de Fulde. (*V.* Mabill. act. SS. ordin. S. Bened.)

dans ce but son grand ouvrage intitulé : *De l'Institution des clercs*, et le dédia à Heistulf, archevêque de Mayence. Les plus douces relations existaient entre les successeurs de Boniface et les moines de Fulde. Heistulf avait consacré la nouvelle église du monastère et ce fut pour le remercier que l'abbé Eigil ordonna à Raban de lui dédier son magnifique ouvrage.

L'*Institution des clercs* est divisée en trois livres. Le premier traite des Ordres ecclésiatiques et de leurs principales fonctions ; le second, des offices de l'Eglise ; le troisième, des qualités que doivent avoir les clercs.

Les fonctions ecclésiastiques se groupent principalement autour de deux sacrements : le Baptême et l'Eucharistie. Raban considère l'Eucharistie comme sacrement et comme sacrifice, ce qui lui donne occasion d'expliquer l'ordre de la messe. Après avoir, dans le deuxième livre, exposé les différentes heures de l'office ecclésiastique, il traite des fêtes et des jeûnes.

Ces deux premiers livres de l'ouvrage de Raban sont remplis d'érudition, et contiennent de précieux renseignements pour la théologie dogmatique et la liturgie. Le troisième livre est divisé comme en deux parties. Dans la première, Raban parle des qualités morales nécessaires aux clercs ; dans la seconde, des connaissances qu'ils doivent avoir. A cette occasion, il traite de la science de l'Écriture-Sainte et des sept arts libéraux [1] en homme qui les possédait parfaitement.

Raban termine son ouvrage en donnant d'excellents conseils sur la manière de prêcher. L'orateur chrétien, selon lui, doit commencer par acquérir d'abord les vertus qu'il doit prêcher, puis une profonde connaissance de l'Écriture-Sainte et des Pères de l'Église, et enfin se disposer immédiatement à la prédication par la prière. Avec ces trois dispositions, il n'aura pas besoin d'apprendre ses discours par cœur et pourra se laisser aller au développement des vérités chrétiennes suivant l'impression qu'il remarquera dans son auditoire.

Les rhéteurs ne seront peut-être pas de son avis, mais ceux qui comprennent ce que doit être l'orateur chrétien adopteront certainement son opinion.

On ne peut jeter les yeux sur l'ouvrage du savant moine de Fulde

[1] C'est-à-dire la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'astronomie.

sans être profondément étonné de sa vaste érudition. Depuis la mort d'Alcuin, Raban était sans contredit l'homme le plus savant de l'empire frank. Après la mort d'Eigil, il fut élu abbé de Fulde et nous le retrouverons sur le siége archiépiscopal de Mayence.

Tandis que Raban travaillait, par ses ouvrages, à la réforme du clergé, Benoît d'Aniane s'acquittait de la mission que lui avait confiée Hludwig de visiter tous les monastères de son empire.

Lorsqu'il fut de retour à Aix-la-Chapelle, l'empereur, dit Ermold [1], lui adressa avec sa bonté ordinaire ces paroles : « Tu sais, » cher Benoît, quelle fut ma bienveillance pour ton Ordre du pre- » mier moment que je le connus ; aussi désiré-je fonder, non loin » de mon palais, une église desservie par trente de tes religieux [2] et » qui soit vraiment ma propriété. Je pourrais au moins, dans ce » monastère, goûter quelques instants de repos et les douceurs » d'une prière faite dans le silence de la solitude. Puis, je t'au- » rais près de moi, et de ce monastère tu pourrais facilement » surveiller tous tes frères. » A peine le saint religieux eut-il entendu ces paroles, qu'il tomba aux genoux de Hludwig : « Puisse » le Seigneur, lui dit-il, vous confirmer dans ce sage projet. »

» A trois milles [3] du palais d'Aix-la-Chapelle, était une solitude où se plaisaient les cerfs aux longs bois, les buffles et les chevreuils. Elle était arrosée par la rivière nommée Inda. Hludwig en chassa les animaux sauvages, y bâtit avec beaucoup d'art [4] un monastère agréable au Seigneur, le combla de richesses et y fit fleurir dans toute sa pureté la règle de saint Benoît. Il en était le véritable abbé, le visitait souvent, réglait lui-même les dépenses, et son bonheur était de lui prodiguer ses largesses (818). »

Ce monastère prit le nom de la rivière de l'Inda sur le bord de laquelle il fut construit. Benoît y fit sa demeure et commença dès-lors à aller plus fréquemment au palais [5]. Tous les religieux qui avaient besoin de la protection de l'empereur avaient recours à son entremise, et le bon abbé aimait tant à leur rendre service qu'il les embrassait en recevant leurs demandes. A la première occasion

[1] Ermold, liv. 2.

[2] Ardo Smaragd., Vit. S. Bened. Anian., c. 7.

[3] Ardon-Smaragde dit six milles. (Vit. S. Bened. Anian., c. 7.)

[4] *Miro opere*, dit Ardon-Smaragde. L'art ne dégénéra pas sous Hludwig.

[5] Ardo Smaragd, Vit. S. Bened. Anian., c. 7.

favorable, il les présentait à l'empereur, et celui-ci était si sûr en le voyant arriver qu'il était chargé de placets, qu'il les prenait lui-même dans les manches et dans les poches du saint abbé pour les lire sur-le-champ. Hludwig, dit Ardon-Smaragde, savait bien qu'il trouverait facilement des officiers pour gouverner les provinces et pour remplir toutes les charges de l'État, mais qu'il trouverait difficilement un homme comme Benoît, dévoué aux pauvres et aux malheureux.

Ce fut dans la solitude d'Inda que Benoît composa la plupart de ses ouvrages. Le premier fut un *Ordre monastique* [1] dans lequel il réglait toutes les actions des moines dans les plus petits détails. Son but, dans cet ouvrage, était de faire observer avec une scrupuleuse exactitude la règle de saint Benoît et d'en faire comprendre parfaitement l'esprit. Le second ouvrage du saint abbé fut sa collection de toutes les règles monastiques. Il composa cet ouvrage pour démontrer que toutes les prescriptions de saint Benoît, même les plus minutieuses en apparence, étaient tirées des règles des anciens Pères. Afin de le prouver d'une manière plus évidente encore, il fit la *concordance* des règles. Dans cet ouvrage, il pose d'abord chaque article de la règle de saint Benoît et le fait suivre d'extraits des autres règles sur le même sujet. Enfin, le quatrième ouvrage du saint réformateur fut un recueil de morceaux des anciens Pères sur la vie monastique, pour servir aux lectures spirituelles du soir.

Saint Benoît d'Aniane ne travaillait qu'à la réforme monastique par ses livres comme par ses actions. Ses efforts eussent été inutiles, s'il n'eut attaqué le mal dans sa racine. Mais il avait trop de perspicacité pour ne pas voir la vraie cause des maux qui avaient désolé l'état monastique, trop de zèle pour ne pas l'attaquer vigoureusement.

Le plus grand nombre des abbés, depuis un siècle, étaient des laïques et des clercs séculiers ou chanoines qui s'intéressaient plus aux revenus de leurs abbayes qu'à l'observation de la règle. Benoît [2] revenait souvent sur cet abus dans ses entretiens avec Hludwig et le conjurait d'y mettre fin. L'empereur y consentit et décréta

[1] Ardo Smaragd., Vit. S. Bened. Anian., c. 8. — On attribue plusieurs autres ouvrages à saint Benoît d'Aniane. *V.* Hist. litt. de France par les Bénéd., t. IV, p. 450 et suiv.

[2] *Ibid.*, c. 9.

qu'à l'avenir tous les abbés feraient profession de la vie monastique. Malheureusement cette loi excellente ne fut pas observée ; aussi la réforme de saint Benoît d'Aniane n'eut-elle pas un résultat aussi durable qu'on avait droit de l'attendre.

Le saint abbé mourut trois ans après avoir fondé, de concert avec Hludwig, le monastère d'Inda. Il fut affligé de souffrances continuelles pendant les dernières années de sa vie [1], et les supporta avec une patience qui embellit encore la couronne qu'il avait méritée par ses vertus. Quatre jours avant sa mort, il était encore au palais [2], mais la fièvre le saisit ce jour-là, et le força de rester dans la maison qu'il possédait à la ville. Le lendemain, l'empereur le fit transporter à Inda, et une si grande foule de seigneurs, d'évêques, d'abbés et de moines l'y vinrent visiter, qu'à peine si ses disciples pouvaient approcher de son lit.

L'abbé Hélisachar, son ami, et le prévôt d'Inda, lui ayant demandé comment il se trouvait : « Je n'ai jamais été si bien, leur répondit-il ; je suis dans la société des Anges, devant le trône de Dieu. » Ses moines ayant pu enfin se réunir autour de lui, il leur donna ses derniers conseils, et leur dit, entre autres choses édifiantes, qu'il était moine depuis quarante-huit ans, et que jamais, depuis sa profession, il n'avait commencé un repas sans arroser son pain de ses larmes. Il envoya ensuite quelques avis à l'empereur et à divers monastères, puis dicta deux lettres, l'une pour ses disciples d'Aniane, l'autre pour son ami Nebridius, archevêque de Narbonne.

« Une chose me tourmente, dit-il [3] aux moines d'Aniane, et je suis inquiet de savoir si vous conserverez votre régularité. Je sais que, maintenant, vous êtes fidèles et que vous ne m'oublierez pas ; mais étant sur le point de vous quitter, je veux encore vous rappeler toute la peine que j'ai prise pour vous inspirer l'amour de la perfection. Je prie le Fils de Dieu de vous faire la grâce d'être étroitement unis dans les liens de la charité avec ceux de vos frères que j'ai emmenés avec moi ou que j'ai envoyés ailleurs pour servir d'exemple dans les autres monastères. Ne les regardez jamais comme des étrangers, et recevez-les avec bonté s'ils veulent revenir avec vous. Grâce à Dieu, les biens ne vous manquent pas : secourez

[1] Ardo Smaragd., Vit. S. Bened. Anian., c. 9.
[2] Epist. Monach. Indæ; apud Bolland., ad 12 feb.
[3] Epist. 1. S. Bened. Anian. ; apud Bolland., ad 12 feb.

donc tout le monde, et surtout ceux que nous avons aimés, surtout Modarius, abbé de Saint-Tiberi. Demeurez unis avec les moines d'Inda comme avec des frères, et regardez comme un autre moi-même Hélisachar, le plus fidèle ami que j'aie trouvé parmi les chanoines. Je vous parle ainsi parce que je ne sais si je vous reverrai encore sur la terre. »

« Homme de Dieu, écrit Benoît à Nebridius [1], souvenez-vous de notre vieille amitié; priez et faites prier pour moi dans tous les monastères à l'office et à la messe. Eh! mon cher père, j'en ai grand besoin, car je livre le dernier combat; je touche à ma fin, déjà mon ame se sépare de mon corps et je n'espère plus vous voir en ce monde. Je vous en supplie, très cher père, ayez toujours beaucoup d'affection pour mes frères d'Aniane; je les recommande à votre sollicitude. Que la Sainte Trinité vous garde et vous accorde la récompense éternelle. »

Malgré sa maladie [2], Benoît voulut dire l'office comme à son ordinaire; en l'achevant pour la dernière fois, il entonna le verset *Justus es, Domine*, etc.; mais les forces lui manquèrent. « Je me meurs, dit-il; Seigneur, faites miséricorde à votre serviteur. » En disant ces paroles, il expira.

Les moines d'Inda envoyèrent la relation de ses derniers moments à un moine d'Aniane nommé Ardon-Smaragde, qui écrivit la vie du saint abbé, qu'il avait connu et dont il imita les vertus [3].

Georgius, que Benoît avait fait abbé d'Aniane après la fondation du monastère d'Inda, survécut peu de temps à son cher père. Les moines d'Aniane et de Gellon élurent à sa place Tructesinde, en présence des deux archevêques Nebridius de Narbonne et Agobard de Lyon. Hludwig approuva leur élection, et leur écrivit [4] pour les exhorter à se souvenir des vertus et des leçons de Benoît, leur vertueux père.

[1] Epist. II S. Bened. Anian.; apud Bolland., loc. cit.
[2] Ardo Smaragd., Vit. S. Bened. Anian., c. 9.
[3] Nous l'avons souvent cité. Il est honoré comme saint.
[4] Apud Baluz., Capit., t. I.

II.

Premier partage de Hludwig entre ses fils. — Hludwig de Bavière, Pépin et Hlother. — Hlother empereur. — Mécontentement de Bernhard d'Italie. — Sa révolte. — Préparatifs de guerre de Hludwig. — Bernhard effrayé vient à Châlons-sur-Saône demander pardon à Hludwig. — Son jugement, son supplice. — Ses partisans. — Théodulf d'Orléans exilé. — Il proteste de son innocence. — Amnistie de Thionville. — Décret de Thionville. — Mort de Théodulf — Retour de la famille d'Adalhard et de Wala. — Vie d'Adalhard depuis son retour d'exil. — Plaid d'Attigny et pénitence publique de Hludwig. — Motion d'Agobard de Lyon à Attigny. — Adalhard à Attigny. — Fondation de la nouvelle Corbie — Mort d'Adalhard. — Corbie, pépinière d'apôtres pour les hommes du Nord. — Projet de Hludwig de convertir les Nord-mands. — Mission d'Ebbon, archevêque de Reims, et de Halitgaire de Cambrai. — Voyage en France du chef normand Hérold et son baptême. — Ambassade de l'empereur Michel-le-Bègue à Hludwig. — La question des images renouvelée. — Assemblée de Paris à ce sujet; lettre au pape. — Erreur de Claude de Turin contre le culte des images. — Écrits polémiques de Théodmir, de Dungal, de Jonas d'Orléans, d'Agobard — Walafrid Strabon. — Son ouvrage *De l'Origine des choses ecclésiastiques*. — Ouvrages liturgiques d'Agobard et d'Amalaire. — Traité d'Eginhard, *de l'Adoration de la Croix*. — Son histoire de la translation des reliques de saint Marcellin et de saint Pierre. — Ses rapports avec Loup de Ferrières.

818—828.

Dès l'année 817, Hludwig, à l'exemple de Charlemagne, son père, avait fait de ses fils autant de rois, ou plutôt de vice-rois chargés d'exécuter ses ordres dans les différentes parties de l'empire. Pépin fut nommé roi d'Aquitaine et Hludwig de Bavière. L'aîné, nommé Hlother, reçut le titre d'empereur et dut succéder à son père dans le gouvernement général de l'empire [1].

On a blâmé ces partages faits par Charlemagne et Hludwig-le-Pieux. C'est qu'on n'avait pas assez réfléchi à la nature de cet empire, si vaste et composé de tant de nationalités différentes. Du reste, ces partages ne détruisaient pas l'unité de l'empire : on voit dans la charte dressée par Hludwig, à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, que Pépin d'Aquitaine et Hludwig de Bavière ne devaient se considérer que comme les lieutenants de leur frère revêtu du titre d'empereur.

Cette condition subalterne qui leur fut faite les aigrit [2] contre leur père. Nous verrons bientôt les effets de leur jalousie.

Hlother n'avait point reçu de domaine particulier avec son titre d'empereur, et devait, à la mort de Bernhard, unir aux possessions de France et de Germanie que lui laisserait son père, le royaume d'Italie.

[1] Eginh., Annal. et Astronom., Vit. et act. Hludow. Pii, ad ann. 817.

[2] Thegan., De Gest. Hlud., c. 21.

Cette dernière clause, exprimée clairement dans la charte, irrita Bernhard, roi d'Italie, qui prétendait être réellement roi et léguer son royaume à sa postérité; peut-être aussi que, comme roi d'Italie et de Rome, il prétendait au titre d'empereur.

Hludwig, après le plaid général, était allé chasser dans la forêt des Vosges; et revenait passer l'hiver à son palais d'Aix-la-Chapelle, lorsqu'il apprit que son neveu Bernhard, cédant aux conseils d'hommes pervers [1], s'était révolté contre lui, que déjà les seigneurs et les cités d'Italie lui avaient prêté serment, et qu'enfin les passages des Alpes par où l'on pouvait pénétrer dans ce royaume étaient fermés.

Ces nouvelles, quoique exagérées [2], avaient quelque chose de réel, et Hludwig fut d'autant plus irrité de la révolte de son neveu, qu'il avait droit à sa reconnaissance, s'étant autrefois servi de toute son influence sur l'esprit de Charlemagne, pour le faire nommer roi. Il résolut d'agir vigoureusement contre lui, et envoya sur-le-champ à tous les seigneurs laïques et ecclésiastiques l'ordre de réunir leurs vassaux et de le venir joindre sans retard. Hetti, archevêque de Trèves, ayant reçu cet ordre, écrivit à Frother de Toul, un de ses suffragants [3]:

« Sachez que le seigneur empereur vient de m'adresser le commandement terrible d'avertir tous ceux qui sont dans notre légation de se préparer à la guerre qu'il va faire en Italie à Bernhard qui s'est révolté contre lui. C'est pourquoi je vous ordonne, suivant l'ordre du seigneur empereur, de faire en sorte que tous ceux qui doivent un contingent à l'armée, abbés et abbesses, comtes et vassaux du seigneur empereur, se préparent le plus de promptement possible et qu'ils partent dès que l'ordre de l'empereur leur sera notifié; le soir même, si c'est le soir, ou le matin, si c'est le matin. Tous prendront le chemin d'Italie où le seigneur empereur se rend avec ses fidèles. »

Tous les gouverneurs des provinces et les métropolitains envoyèrent des lettres semblables, et de tous les points de l'empire, les seigneurs avec leurs vassaux, les *défenseurs* avec ceux des églises et

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 817; Thegan., De Gest. Hlud., c. 22.

[2] Eginh., ad ann. 817.

[3] Inter Epist. Frothar., 25; apud Duchêne, t. II, p. 721. — Duchêne a donné un recueil de trente-une lettres écrites par Frother de Toul ou adressées à cet évêque. Frother de Toul fut un évêque très distingué.

des abbayes, se dirigèrent vers Châlons-sur-Saône où était le rendez-vous général. Bernhard, voyant l'empereur à la tête d'une puissante armée, s'aperçut, mais trop tard, de sa faiblesse [1] et de l'impossibilité où il était de poursuivre son entreprise. Les conseillers perfides qui l'avaient excité à la révolte l'abandonnèrent presque tous en présence du danger, et il partit pour Châlons avec l'intention de se jeter aux pieds de son oncle, de confesser toute sa faute et d'implorer son pardon. Son exemple fut suivi par les seigneurs de son royaume qui déposèrent les armes et s'en remirent au jugement de l'empereur.

Soumis à un interrogatoire, Bernhard et ses complices déclarèrent dès les premières questions, le but, les moyens, les commencements, les progrès et les noms des chefs de la conjuration. On découvrit ainsi qu'elle avait pour principaux auteurs Eggidéon, un des plus intimes amis du roi Bernhard; Reginhair, autrefois comte du palais de l'empereur, et Reginhard, chambellan du roi. Une foule de clercs et de laïques, franks et lombards, étaient aussi entrés dans le complot; ceux qu'enveloppa la tempête furent Anshelm de Milan, Wolfolde de Crémone et Théodulf d'Orléans [2].

Hludwig fit conduire les conjurés à Aix-la-Chapelle où il assembla un plaid général pour les juger. On les condamna à mort selon toute la rigueur des lois frankes; mais Hludwig leur fit grâce et permit seulement à ses conseillers de faire crever les yeux à Bernhart et à ses trois principaux complices: Eggidéon, Reginhaire et Reginhart. Les trois évêques furent déposés dans un concile et renfermés dans des monastères [3]. Pour le reste des coupables, ils furent exilés ou rasés suivant la gravité de leur faute [4].

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii; Eginh., Annal. ad ann. 817; Thegan., De Gest. Hlud., c. 22.

[2] Eginhard., Annal.; Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 817; Thegan., De Gest. Hlud., c. 22..

[3] Thegan., De Gest., Hlud., c. 22; Astronom. et Eginh., ad ann. 818.

[4] Thégan ajoute que l'empereur fit aussi alors tonsurer et enfermer dans des monastères ses trois frères, Drogon, Hugues et Théodorik. On a souvent blamé ces réclusions forcées dans les monastères. On n'avait pas réfléchi que ceux qui y étaient ainsi enfermés étaient considérés comme *prisonniers*. On les rasait et on leur donnait l'habit monastique, comme on donne aujourd'hui l'habit de prisonnier. Dans les prisons actuelles, le coupable devient plus criminel, au lieu que dans le monastère, il se trouvait en société avec des hommes vertueux qui le rendaient meilleur ordinairement.

Théodulf fut exilé à Angers. Pour charmer l'ennui de sa prison, il fit des vers et composa en particulier l'hymne *Gloria, laus et honor*. Il protesta toujours de son innocence et écrivit à ce sujet deux lettres en vers, l'une à Aiulf, archevêque de Bourges, et l'autre à Modoin, évêque d'Autun. « Ceux qui refusent de reconnaître son innocence, dit-il[1], seront bien obligés d'en convenir devant le tribunal du souverain juge ; on l'a condamné injustement et malgré ses protestations ; ses juges n'avaient pas le droit de le condamner et le pape seul pouvait le juger, puisqu'il en avait reçu le *pallium*. » Cet honneur du *pallium* accordé à Théodulf pouvait faire croire qu'il avait reçu du pape la dignité de représentant du saint-siége en France.

Aiulf et Modoin avaient beaucoup de crédit auprès de Hludwig et étaient l'un et l'autre distingués par leurs talents et leurs vertus. Aiulf avait mené la vie érémitique dans une solitude du Berri avant d'être élevé sur le siége de Bourges où il se sanctifia[2]. Modoin[3] était un poète fort distingué. Walafrid-Strabon, Florus et Théodulf lui donnent à l'envi les plus pompeuses louanges. Il répondit à la lettre de ce dernier par une élégie[4] dans laquelle il cherche à le consoler de sa prison par l'exemple de plusieurs grands hommes qui y avaient été condamnés comme lui. Modoin convient de l'innocence de Théodulf et attribue sa disgrâce à l'envie. Bientôt, lui dit-il, on le fera comparaître de nouveau devant l'empereur et ce prince est disposé à lui pardonner, pourvu qu'il avoue sa faute. Théodulf préféra rester prisonnier que de s'avouer coupable après avoir protesté de son innocence.

Bernhard n'avait pu supporter l'affreux supplice qu'on lui avait fait souffrir et était mort trois jours après avoir perdu les yeux[5]. A cette nouvelle, Hludwig s'abandonna à une vive douleur, et pleura amèrement ; son cœur sensible et pieux se reprochait comme un crime la juste sévérite dont il avait usé envers un coupable.

Pendant trois ans[6], les guerres qu'il eut à soutenir dans la Bre-

[1] Theod., lib. 4, carm. 4 et 5.
[2] *V.* Bolland., 22 maii.
[3] Hist. litt. de France par les Bénéd., t. IV.
[4] Inter op. Theod., lib. 4, carm. 9.
[5] Thégan. — L'Astronome (ad ann. 818) dit qu'il se donna la mort.
[6] De 818 à 821.

tagne, la Pannonie et l'Espagne; la mort de son épouse Hermengarde et son mariage avec Judith firent distraction à son chagrin; mais une fois la paix rétablie, il songea à faire pénitence de son prétendu crime. Il commença par publier une amnistie à l'occasion du mariage de son fils Hlother, au plaid de Thionville en 821, et fit grâce à tous ceux qui avaient conspiré avec son neveu Bernhard [1]. Les ayant fait comparaître en sa présence, non-seulement il leur remit les peines qu'ils avaient méritées, mais aussi leurs biens qui avaient été confisqués.

Trente-deux évêques se trouvèrent à l'assemblée de Thionville [2]. Les principaux étaient Heistulf, archevêque de Mayence, Hadabald de Cologne, Hetti de Trèves, Ebbon de Reims. On s'y occupa principalement des violences exercées par certains seigneurs contre les clercs et de l'attentat commis contre un évêque de Wascogne [3] nommé Jean, qui avait été mis à mort après avoir enduré les plus indignes traitements. On décida de prier l'empereur de ratifier les décisions suivantes sur les peines et les pénitences qui devaient être infligées à ceux qui feraient violence aux clercs.

« 1.° Celui qui aura blessé un sous-diacre fera pénitence pendant cinq carêmes et paiera trois cents sous avec la composition ordinaire et l'amende due à l'évêque. Si le sous-diacre meurt de sa blessure, le meurtrier fera pénitence pendant cinq ans, paiera quatre cents sous avec une composition et une amende trois fois plus grandes [4].

» 2.° Celui qui aura blessé un diacre fera pénitence pendant six carêmes, paiera quatre cents sous avec la composition et l'amende qui seront triplées si le diacre meurt de sa blessure. Dans ce cas, la pénitence sera de six ans et le meurtrier paiera six cents sous.

» Celui qui aura blessé un prêtre fera pénitence douze carêmes et paiera six cents sous avec triple composition et amende. Si le prêtre meurt de sa blessure, le meurtrier fera pénitence pendant douze ans, paiera neuf cents sous avec triple composition et triple amende à l'évêque.

» 4.° Si quelqu'un dresse des embûches à un évêque, le met en

[1] Eginh., Annal. ad ann. 821.
[2] Apud Sirm., op. cit., p. 445 et seq.
[3] Gascogne.
[4] Ces compositions et amendes étaient réglées par les lois.

prison ou lui fait quelque outrage, il fera dix ans de pénitence et paiera la triple composition fixée pour le meurtre d'un prêtre. Celui qui aura tué un évêque par imprudence, fera la pénitence que lui indiqueront les évêques de la province. Si quelqu'un tue un évêque volontairement, il ne mangera pas de chair et ne boira point de vin pendant toute sa vie ; il déposera son baudrier militaire et ne pourra jamais se marier. »

Après avoir arrêté les décrets dans leur assemblée particulière, les évêques se réunirent aux seigneurs laïques, et Heistulf de Mayence dit au nom de ses collègues : « S'il plaît aux princes et à leurs fidèles, nous les prions d'approuver nos décisions et de les souscrire. » Les empereurs et tous les seigneurs y consentirent.

Dans une autre assemblée tenue l'année suivante à Tribure[1], l'empereur ratifia de nouveau le capitulaire proposé par les évêques à l'assemblée de Thionville, le publia en son nom et le fit suivre de ces paroles :

« Nous ajoutons que si quelqu'un refuse de se soumettre à ces canons sanctionnés par nous et persiste à désobéir aux évêques, il sera frappé d'abord de la sentence canonique ; de plus il ne pourra jouir d'aucun bénéfice dans notre royaume ; ses aleus[2] seront mis à notre ban et s'ils y restent un an et jour, seront réunis à notre fisc ; le coupable sera exilé et même détenu prisonnier jusqu'à ce qu'il ait fait à l'Église les satisfactions convenables. »

Hludwig prononça ces paroles à haute voix dans l'assemblée ; les seigneurs dirent par trois fois : *placet*[3], tous signèrent en joignant à leur nom des croix et l'Ordre ecclésiastique entonna *Te Deum* pour terminer le synode.

Théodulf, évêque d'Orléans, ne put profiter de l'amnistie de Thionville. Il mourut au moment de retourner à son Église et fut inhumé à Angers, où il était resté quatre ans en exil[4].

[1] Apud Sirm., t. II, p. 447.

[2] Biens possédés en propre. Le *bénéfice*, au contraire, n'était pas un bien propre, on n'en avait que la jouissance par gratification du prince ou du seigneur ou en l'acceptant à *titre précaire*.

[3] *Ceci nous plaît*, ou *qu'il en soit ainsi*.

[4] Son épitaphe le dit expressément. (*V.* Mabill., Annal., et l'histoire littéraire de France par les Bénéd., t. IV.) — Baluze (Miscellan.) a publié un deuxième capitulaire de Théodulf. Il y donne des instructions très détaillées aux prêtres, particulièrement sur la pénitence et l'extrême-onction.

Ce fut une perte immense pour l'Église dont il était l'ornement par sa science et ses vertus.

Adalhard fut plus heureux que Théodulf et put revoir sa chère Corbie. Il fut compris avec son frère Wala et toute leur famille dans l'amnistie, et Hludwig prit à tâche, par ses bienfaits, de leur faire oublier l'injuste exil auquel ils avaient été condamnés.

Wala reprit son rang au palais et accompagna Hlother en qualité de premier ministre, lorsque ce jeune empereur fut envoyé en Italie par son père en 822 [1].

Les moines de l'île de Hermoutier [2] ne purent voir sans verser des larmes partir le pieux Adalhard qui les avait édifiés pendant les sept années de son exil. Le vénérable Ragnard surtout, qui devint dans la suite abbé du monastère, ne pouvait se consoler, et sa douleur était si profonde qu'il alla pleurer dans un endroit retiré du monastère lorsque les autres accompagnèrent l'abbé de Corbie jusqu'à son vaisseau. Adalhard cherchait des yeux et réclamait son cher Ragnard; car il ne voulait pas quitter Hermoutier sans l'avoir pressé sur son cœur. Quand on lui eut dit qu'il était resté à pleurer au monastère, il y retourna: « Bienheureux Père, lui dit Ragnard en le voyant, » que cherche-tu? pourquoi as-tu voulu que je te voie au moment » de te perdre? Je prends Dieu à témoin que j'aimerais mieux » t'avoir mort près de moi que de rester ici sans toi. » Les moines de Hermoutier reconduisirent Adalhard jusqu'à son vaisseau et restèrent sur le rivage jusqu'à ce qu'ils l'eussent perdu de vue. Ils revinrent ensuite les larmes aux yeux comme s'ils eussent perdu leur père.

Adalhard se rendit au palais, se jeta aux pieds du roi; et après l'avoir assuré qu'il ne lui gardait pas rancune de son exil, il se retira à son monastère de Corbie.

Il y était depuis peu de temps [3] lorsque l'empereur l'appela au palais et lui rendit les honneurs dont il avait joui autrefois.

[1] Eginh., Annal.; Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 822.—Dans ce voyage, Hlother fut couronné empereur par le pape Pascal I.er en 823. Ce pape étant mort en 824. Hludwig envoya Hlother à Rome à cause des troubles qui avaient eu lieu à l'occasion de l'élection d'Eugène II. Le jeune empereur y fit un décret pour assurer la tranquillité des élections des papes et l'autorité pontificale et impériale, contre le sénat et le peuple qui en étaient jaloux et aspiraient à leur ancienne constitution politique.

[2] Paschase Ratbert., Vit. S. Adelh., c. 13; apud Bolland., 2 jan.

[3] *Ibid.*, c. 14.

Hludwig avait trop de grandeur d'ame pour ne pas réparer avec éclat la faute que lui avaient fait commettre d'injustes soupçons.

Il poussa même la délicatesse de conscience jusqu'au scrupule ; défaut trop rare dans ceux qui sont revêtus de la puissance.

Quoiqu'il eût adouci la rigueur des lois en faveur de son neveu Bernhard, la mort de ce roi troublait sa conscience. Il se reprochait aussi la sévérité dont il avait usé envers ses frères enfermés par ses ordres dans des monastères, envers la famille d'Adalhard et plusieurs des complices de Bernhard dont la culpabilité n'était pas parfaitement démontrée.

Aux yeux de tout autre, l'amnistie de Thionville eût suffisamment réparé ces rigueurs ; mais Hludwig était chrétien et voulut réparer ses fautes en chrétien comme le dernier des fidèles. Il savait qu'aux yeux de Dieu l'empereur n'est pas au-dessus du sujet.

« Il convoqua donc, dit Éginhard [1], dans le courant de l'année 822, une assemblée composée des évêques et des grands de l'empire. Ses frères y parurent et lui pardonnèrent solennellement de les avoir fait tonsurer contre leur volonté ; il fit ensuite une confession et une pénitence publique tant pour ce fait que pour les actes de sévérité exercés contre Bernhard, fils de son frère Pépin, ainsi que contre l'abbé Adalhard et son frère Wala. Il se soumit de nouveau à la pénitence en présence de tout son peuple, dans le plaid général qu'il tint à Attigny au mois d'août de la même année, et répara avec beaucoup de piété tout ce qu'il put découvrir d'actions semblables commises par son père et par lui. »

« Il s'efforça, dit un autre chroniqueur [2], d'apaiser Dieu par d'abondantes aumônes, par les prières que firent pour lui les serviteurs de Dieu et par ses propres satisfactions, comme si toutes les peines infligées légitimement à chaque coupable eussent été autant de cruautés. »

On s'est plu à défigurer cette action de Hludwig et on n'a pas voulu apercevoir ce qu'avait de salutaire cet exemple solennel de réparation donné à tant de seigneurs qui avaient à se reprocher de plus graves injustices. La pénitence publique était encore en usage au IX.e siècle ; pourquoi l'empereur ne s'y serait-il pas soumis comme le simple fidèle ? Hludwig, sincèrement dévoué à la réforme de

[1] Eginh., Annal. ad ann. 822.

[2] Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 822.

toutes les injustices, devait une réparation éclatante de celles qu'on pouvait lui reprocher. Un chroniqueur dit que sa pénitence rappela celle de Théodose [1] et pour nous elle est un éclatant hommage rendu à l'égalité des hommes devant Dieu.

Après avoir montré par son exemple qu'aucun Frank ne devait rougir de réparer ses fautes ; Hludwig quitta l'assemblée.

Adalhard qui, depuis son retour d'exil, partageait sa confiance, avec l'abbé Hélisachar, l'évêque Modoin et quelques autres seigneurs, se leva dans l'assemblée et dit au nom de l'empereur [2] :

« Proposez sans crainte tout ce qui vous paraîtra utile pour corriger les désordres, exalter la religion, éclaircir la doctrine, fortifier la foi, faire fleurir la piété. Soyez assuré que l'empereur le mettra à exécution. Il sait, comme le dit l'Écriture, que se sont les péchés qui attirent sur les peuples les fléaux de la guerre, de la famine et les autres malheurs ; c'est pourquoi il veut, par son application à détruire le mal et à établir le bien, écarter de son royaume les calamités et y attirer toutes sortes de prospérités. »

L'archevêque de Lyon Agobard se leva alors et prit la parole. C'était un des prélats les plus savants et les plus vertueux, le digne successeur de Leidrade ; il pria Adalhard et Hélisachar de représenter à l'empereur combien il était contraire aux canons de donner à des laïques l'usage des biens ecclésiastiques et finit son discours par ces paroles : « Vous me direz peut-être que ce n'est pas l'empereur qui a donné les biens de l'Église à des laïques, que ses prédécesseurs sont les auteurs du mal et qu'il lui est impossible d'y apporter remède. Avertissez-le au moins de l'abus quoiqu'il ne puisse en retrancher la cause, afin qu'en y réfléchissant, qu'en le condamnant, qu'en le déplorant, il puisse trouver miséricorde devant le Seigneur. »

Adalhard et Hélisachar répondirent à l'archevêque de Lyon qu'ils en feraient leur rapport à l'empereur ; mais Hludwig ne pouvait ôter les bénéfices à des fidèles qui ne s'étaient pas rendus coupables de félonie. Quoiqu'il gémît de l'abus que lui indiquait Agobard, il ne put suivre son conseil.

Il l'eût suivi certainement si la chose eût été possible, car après

[1] Astronom., loc. cit. ; Pasch. Ratbert., Vit. S. Adalhard., c. 14.; Eginh., loc. cit.

[2] Agobard., De Dispens. rei eccl.

l'assemblée d'Attigny, il montra un nouveau zèle pour la pureté de la discipline.

« Adalhard le seconda et profita de son influence pour propager, dit son historien [1], l'esprit de justice et de sagesse et pour faire rendre à chacun suivant son droit. Le saint abbé avait tant de charité qu'il se concilia tous les cœurs. Toutes les bouches le louaient, toutes les mains le bénissaient, chacun le vénérait comme un père. Les maîtres des Églises l'aimaient comme leur fils, et l'écoutaient en même temps comme leur guide à cause de la sagesse de ses conseils. Il travailla si bien à inspirer à chacun l'amour de la perfection, que le royaume des Franks sembla renaître et que la justice se leva sur lui comme une aurore brillante. »

Malgré le succès qui couronnait ses efforts, Adalhard songeait à se débarrasser de tous les soucis des honneurs et même de sa charge d'abbé, pour ne plus penser qu'à Dieu ; mais ce fut en vain qu'il objecta sa grande vieillesse ; ses religieux qui le voyaient d'une santé vigoureuse et d'un esprit plus vigoureux encore, ne voulurent jamais consentir à ce qu'il renonçât à son titre d'abbé ; Hludwig, de son côté, ne voulait pas se priver de ses conseils.

Adalhard profita de la faveur dont l'empereur l'honorait pour établir au pays des Saxons le monastère de la nouvelle Corbie dont il rêvait la fondation dès avant son exil [2].

Charlemagne, après la conquête de la Saxe, avait placé dans quelques monastères, et en particulier à Corbie, plusieurs Saxons, afin qu'ils y fussent formés aux observances de la vie monastique et pussent ensuite la propager dans leur patrie. Adalhard, voyant que plusieurs de ses moines saxons étaient fort instruits et pleins de ferveur, songea à les envoyer fonder un monastère dans leur pays et leur demanda si on n'y trouverait pas un endroit convenable. Un d'entre eux nommé Théodrade, ayant assuré qu'il en connaissait un très commode dans une terre appartenant à son père, Adalhard l'envoya demander à ses parents s'ils consentiraient à l'établissement d'une communauté sur leurs terres. Théodrade rapporta le consentement de sa famille ; mais Adalhard fut alors envoyé en Italie, puis exilé.

Adalhard le jeune, qui gouverna Corbie pendant son absence, sui-

[1] Pasch. Ratb., loc. cit.

[2] Construct. Nov. Corb. ; apud Duchêne, t. II, p. 344 et seq.

vit son projet, et fonda une communauté assez nombreuse de moines saxons avec l'agrément de Hludwig et d'Hathumar, premier évêque de Paderborn.

Le terrain sur lequel on bâtit le nouveau monastère était si stérile qu'on y avait beaucoup de peine à vivre. Adalbert, prévôt de la communauté, conçut le projet de chercher un endroit plus favorable, et, en attendant, partagea les moines en trois bandes qui durent s'établir en des prieurés différents pour avoir de quoi vivre.

Les choses en étaient là, lorsqu'Adalhard fut rappelé de son exil. Son premier soin fut d'envoyer en Saxe des charriots chargés de provisions, et il pria ensuite Hludwig de lui permettre de choisir un lieu plus fertile pour établir la communauté. L'empereur lui ayant donné sur ce point tout pouvoir, il partit avec Wala son frère pour la Saxe et choisit, sur les bords du Weser, un lieu très agréable et formant un delta terminé d'un côté par le lit du fleuve et des deux autres par des montagnes [1]. Après en avoir conféré avec les évêques et les comtes, il prit possession de ce lieu en s'y prosternant pour y prier, en y chantant des psaumes et des litanies; il fit ensuite tracer l'enceinte du monastère en y plantant des pieux, désigna l'emplacement de l'église, de l'habitation des moines et des autres édifices, et pria l'évêque de venir bénir ce lieu, de planter une croix à l'endroit où devait être l'autel, et d'imposer au nouveau monastère le nom de Corbie [2].

Dès le jour même, on commença à bâtir, et un mois après les moines y célébraient une messe solennelle et s'y établissaient. Il est probable que les bâtiments de la nouvelle Corbie, construits si rapidement, n'étaient pas splendides; Adalhard préférait les vertus monastiques aux monastères somptueux.

L'année suivante, Adalhard fit un second voyage à la nouvelle Corbie et songea à y établir un de ses moines nommé Warin, pour abbé; mais les religieux eussent préféré Wala. Le saint abbé ajourna sa décision et continua de gouverner les deux monastères jusqu'à sa mort qui arriva bientôt après. Adalhard tomba malade trois jours avant la fête de Noël de l'an 825. Sentant que son heure dernière approchait, il fit venir ses religieux, les fit asseoir par terre

[1] Pasch. Ratbert., Vit. S. Adelhard., c. 10. — Cet historien s'est cru obligé, pour l'honneur du nouveau monastère de prouver que le delta ou triangle est la figure géométrique la plus parfaite.

[2] Const. Nov. Corb.

autour de lui et leur dit[1] : « Voici que je m'en vais rendre compte
» des brebis qui m'ont été confiées. Pour vous, n'oubliez pas que
» vous rendrez compte de la manière dont vous m'aurez obéi. Au
» jour terrible du jugement, vous me verrez présenter au souve-
» rain juge le gain que j'aurai fait parmi vous avec les talents qu'il
» m'avait donnés à faire valoir. En attendant, si j'ai commis
» quelque faute envers vous, soit que je l'aie fait sans le vouloir et
» sans le savoir, ou avec connaissance et volonté, pardonnez-le
» moi. Je vous pardonne, de la part de J.-C., ce que vous pour-
» riez avoir à vous reprocher à mon égard. »

Adalhard voulut ensuite purifier sa conscience de manière à paraître sans crainte devant le souverain juge. A cet effet, il fit venir plusieurs de ses religieux parmi lesquels était Paschase-Ratbert son historien, leur exposa avec candeur les actions qui lui donnaient de l'inquiétude et leur demanda s'il avait quelque chose à redouter de la justice de Dieu; tous furent d'avis qu'il devait se tranquilliser sur ces fautes légères qu'il avait pleurées toute sa vie.

Hildemann[2], évêque de Beauvais et ancien moine de Corbie, ayant appris la maladie du saint abbé, accourut le visiter. Le bon Père en le voyant ressentit une grande joie et rendit grâces à Dieu de lui avoir accordé cette consolation. « O Dieu créateur et roi de toutes choses, disait-il, je vous remercie d'avoir comblé mes désirs. »

Hildemann lui ayant proposé de lui donner l'extrême-onction, il y consentit avec joie. Pendant qu'on lui administrait le sacrement, il avait les mains et les yeux élevés vers le ciel et disait : « Seigneur,
» vous renvoyez votre serviteur en paix suivant votre parole. J'ai
» reçu tous vos sacrements, que me reste-t-il à faire sinon de
» m'unir à vous? Je vais m'en aller vers le Seigneur; j'irai plein de
» joie; oui, je mourrai bien joyeux. Je traverserai sans crainte les
» abîmes qui sont au-delà de cette vie, parce que je parviendrai
» aux joies éternelles qui me sont promises. »

On donna au saint abbé le dernier viatique le second jour de janvier, après quoi on lui fit la recommandation de l'ame. Il mourut ce jour-là, sur les trois heures après midi; Hildemann lui ferma les yeux et l'ensevelit de ses mains. Wala son frère lui succéda dans le gouvernement de l'ancienne Corbie et Warin dans celui de la nouvelle Corbie.

[1] Pasc. Ratbert., Vit. S. Adelh., c. 18.
[2] *Ibid.*, c. 19.

Adalhard, que ses vertus ont fait élever au rang des saints, était également distingué par sa science[1]. Sous sa direction, l'école de Corbie était devenue très florissante, et plusieurs des hommes les plus savants de l'époque y furent élevés. Ce fut surtout de Corbie que sortirent les missionnaires qui travaillèrent à la conversion des hommes du Nord.

Ces peuples, appelés Nord-mans (Normands), avaient déjà paru sur les rivages de l'empire frank; Hludwig entreprit de les convertir au christianisme. Sa piété l'inspira bien, et son projet, s'il eût eu un succès complet, eût sauvé la société, que ces peuples barbares menaçaient d'une nouvelle invasion. En les rendant chrétiens, il s'en faisait des amis. On n'a pas tenu compte à Hludwig de cette pensée aussi profondément politique que chrétienne. Ebbon, archevêque de Reims, fut chargé par lui de la difficile mission d'éclairer les hommes du Nord des lumières chrétiennes. Ebbon était particulièrement cher à Hludwig, qui l'avait élevé dans son palais d'Aquitaine et le croyait fidèle et vertueux. Peut-être Ebbon l'était-il alors.

Hludwig l'ayant fait venir au palais lui parla en ces termes, après lui avoir fait connaître la mission qu'il lui donnait[2] : « Saint prêtre, tu devras d'abord employer à l'égard de ces peuples les moyens les plus doux, leur faire connaître le Dieu créateur du monde et J.-C. son fils, qui est venu racheter les pécheurs. Tu t'appliqueras à les instruire de la foi de l'Église; il faut que cette nation abandonne ses vaines idoles et ouvre les yeux à la lumière. Porte avec toi les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et que ces peuples y apprennent à connaître le vrai Dieu. Fais-leur entendre, quand les circonstances l'exigeront, le langage sévère de la vérité, et qu'ils connaissent enfin à quelles erreurs ils ont obéi jusqu'à présent. Hâte-

[1] On possède de saint Adalhard : 1.° des statuts monastiques; 2.° quelques fragments; 3.° une partie de son ouvrage *De Ordine Palatii*, conservée par Hincmar.

[2] Ermold., De Reb. gest. Hludow. Pii, lib. 4. ; apud D. Bouquet., Rer. Gall. et Franc. script., t. VI. — Ermold était disciple de saint Benoît d'Aniane, comme il le dit lui-même. (Lib. 3, ad fin.) Plusieurs auteurs ont pensé qu'il était le même qu'Ermenald, abbé d'Aniane. Il serait alors rentré dans les bonnes grâces de Hludwig qui avait exilé Ermold, on ne sait pour quelle cause, sur les bords du Rhin. Ermold composa son curieux ouvrage pour obtenir sa grâce. Il l'a fait précéder d'une invocation en vers. La réunion des premières et des dernières lettres de chaque vers forme le vers suivant :

Ermoldus cecinit Hludoici Cæsaris arma.

Sans cette pièce bizarre, le nom d'Ermold nous serait peut-être inconnu.

Bientôt Hérold reçut le baptême avec sa famille et une grande partie des Nord-mans qui l'avaient suivi. Pour frapper leur esprit, Hludwig déploya toutes les magnificences du culte catholique dans la cérémonie du baptême et dans une messe solennelle à laquelle ils assistèrent. « Tout, dit Ermold [1], est préparé pour les saintes solennités de la messe et la cloche a appelé les fidèles dans les parvis sacrés; dans le chœur brille un clergé nombreux revêtu de riches ornements; les prêtres et les lévites se font remarquer par leur piété et leur modestie. C'est Theuton qui dirige avec son habileté ordinaire le chœur des chantres; c'est Adalwit qui porte en main la baguette et ouvre un passage à l'empereur et à ses fidèles, à son épouse et à ses enfants. Le glorieux Hludwig, toujours empressé d'assister aux saints offices, se rend à la basilique à travers les vastes salles de son palais et appuyé sur les bras de ses fidèles. Hilduin [2] est à sa droite, Hélisachar [3] à sa gauche; devant lui marche Gérung, qui porte le bâton signe de sa charge [4] et protége les pas de l'empereur, dont la tête est ornée d'une couronne d'or. Derrière Hludwig marchent Hlother et Hérold, parés avec magnificence; la belle Judith s'avance ensuite, et non loin d'elle on voit son jeune fils Karl [5], tout brillant d'or et de beauté. Deux seigneurs jouissent du privilége d'escorter l'épouse de Hludwig : ce sont Matfrid et Hugues, qui ont la couronne sur la tête. Derrière Judith, l'épouse d'Hérold étale avec bonheur les présents magnifiques que lui a faits la pieuse impératrice.

» Puis vient Fridugise [6], que suit une foule de disciples vêtus de blanc et distingués par leur science et leur foi. Au dernier rang marche la jeunesse danoise, parée des habits qu'elle tient de la munificence de Hludwig.

» Aussitôt que l'empereur est entré dans l'église, il se prosterne, suivant sa coutume, pour adresser ses vœux au Seigneur. Au même instant, Theuton fait retentir la basilique de fanfares éclatantes; c'est le signal : tous les musiciens saisissent leurs instruments et la messe commence.

[1] Ermold., loc. cit.

[2] Abbé de Saint-Denis.

[3] Chanoine-abbé de Saint-Maximin de Trèves et de Centule, ami de saint Benoît d'Aniane.

[4] Grand-portier du palais.

[5] Depuis Karl-le-Chauve.

[6] Disciple d'Alcuin et abbé de Saint-Martin-de-Tours.

» Hérold, sa famille, ses compagnons ne savent ce qu'ils doivent admirer le plus, le dôme immense de la basilique, ou ses décorations intérieures; les brillants ornements des prêtres ou les pompes solennelles du culte divin; ils ne regrettent pas les divinités qu'ils viennent d'abandonner. »

Avant de quitter l'empereur, Hérold, pour l'engager à le soutenir contre les fils de Godefrid, ses ennemis, se *recommanda* à lui avec ses fils. Son royaume fit dès-lors partie de l'empire frank. Hludwig[1] reçut sa foi, lui donna des armes et un coursier, suivant l'usage des Franks, et, de plus, le comté de Rhiustri pour s'y retirer avec ses richesses, si la nécessité l'y contraignait[2].

Avant l'arrivée d'Hérold, Hludwig avait reçu une ambassade que lui envoyait Michel-le-Bègue, empereur de Constantinople[3].

La lettre qu'il lui adressait[4] pour lui demander son amitié était chargée de passages de l'Écriture et avait une grande apparence de piété; dans le fonds, elle était pleine de mensonges et d'hypocrisie. Comme Michel connaissait le zèle de Hludwig pour la religion, il lui faisait une profession de foi très orthodoxe; et, pour excuser ses persécutions contre les catholiques et son ardeur à propager l'hérésie des iconoclastes, il mettait sur le compte des fidèles les superstitions les plus absurdes.

Hludwig reçut les ambassadeurs de Michel à Rouen[5], et comme ils étaient chargés d'une lettre pour le pape et de présents pour l'église de Saint-Pierre, il les fit conduire à Rome et les appuya de sa recommandation. Michel feignait de consulter le pape sur le culte des images. Hludwig, plein de franchise et de loyauté, ne pouvait soupçonner la fourberie de son collègue d'Orient et crut qu'il voulait réellement s'éclairer. Pour favoriser un rapprochement que sa piété lui faisait désirer entre l'Église Romaine et les empereurs de Constantinople, il conçut la pensée de réunir les évêques les plus instruits de son empire, de faire examiner par eux la question du culte des images et de mettre enfin un terme aux divisions qui troublaient l'Église d'Orient. Fréculf, évêque de Lisieux, et un certain

[1] Ermold., loc. cit.

[2] Eginh., Annal. ad ann. 826.

[3] *Ibid.*, ad ann. 824; (*V.* Lebeau, Hist. du Bas-Empire, liv. 68, § 42.)

[4] Apud Delalande, Supplement. Concil. Gall.

[5] C'était après son expédition de Bretagne. (*V.* Eginh., Annal., loc. cit.)

Adegaire, se rendirent à Rome pour faire agréer ce projet au pape.

Eugène II, qui avait succédé à Pascal I.er et qui occupait depuis un an la chaire de saint Pierre, consentit à la tenue de la conférence que Hludwig proposait, et les principaux évêques de l'empire frank se réunirent à Paris le 1.er novembre 825. Le savant Modoin d'Autun ne put s'y rendre pour cause de maladie.

D'après le travail que les membres de l'assemblée adressèrent à Hludwig [1], il est évident qu'on avait conservé dans l'Église Franke toutes les fausses idées des Pères du concile de Francfort relativement à la foi des Orientaux sur le culte des images. Tout en condamnant le concile iconoclaste de Constantin Copronyme, les évêques attaquent la réponse du pape Adrien aux Livres Carolins et les actes du deuxième concile de Nicée, comme erronés, opposés à la vraie tradition catholique et comme favorisant un culte superstitieux envers les images. Après avoir recueilli un grand nombre de textes plus ou moins propres à jeter du jour sur la question, les membres de la conférence dressèrent deux projets de lettres, l'une de Hludwig au pape, l'autre du pape à l'empereur Michel. Ils ne parlent pas dans toutes ces pièces avec une rigueur théologique incontestable, mais on s'aperçoit facilement, à travers une foule de raisonnements assez peu justes, qu'ils n'avaient sur le culte des images que l'opinion généralement adoptée dans l'Église catholique. S'ils défendent de leur rendre un culte, c'est à cause de la fausse idée qu'on avait en France du mot Προσκυνησις des Grecs et parce qu'ils confondaient le culte purement honorifique que réclamaient les papes et le second concile de Nicée, avec l'*adoration* proprement dite qui n'est due qu'à Dieu.

Les évêques Halitgaire de Cambrai et Amalaire [2] portèrent toutes les pièces dressées dans la conférence, à Hludwig qui les approuva et les envoya au pape par Jérémie de Sens et Jonas d'Orléans auxquels il donna par écrit l'instruction suivante [3] :

« Les évêques Halitgaire et Amalaire nous ont apporté, le huit des ides de décembre, les extraits des livres des saints Pères recueillis dans la conférence de Paris et que nous nous sommes fait

[1] V. Baron., Annal. Eccl. ad ann. 825, et Delalande, Supplement. Concil. Gall.

[2] Cet Amalaire ne peut être celui de Trèves, mort depuis plusieurs années. Quelques auteurs croient que ce fut Amalaire de Metz, qui fut très probablement *chorévêque* ou évêque sans siége.

[3] Apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 461.

lire. Comme elles nous ont plu et que nous les croyons nécessaires et utiles pour arriver au but qu'on s'est proposé en les recueillant, nous croyons devoir les envoyer au souverain pontife le plus promptement possible. Nous vous recommandons de relire ces extraits avec soin avant de les présenter au seigneur apostolique, afin de ne lui faire lire que ce qui sera le plus convenable et le plus utile dans cette occasion. Vous savez que nous avons obtenu de lui la permission de faire recueillir ces extraits par nos prêtres; il ne pourra donc refuser de voir ce qui a été fait d'après son autorisation. Mais faites attention à ne lui proposer que ce qui se rapporte aux images et qui soit incontestable pour le pape et pour les siens. Montrez, dans cette discussion, beaucoup de réserve et de modestie; prenez garde qu'en résistant trop au souverain pontife vous ne le portiez à s'opiniâtrer dans son opinion. Ayez l'air plutôt de céder que de résister, afin de l'amener insensiblement à l'opinion juste que l'on doit avoir des images, et travaillez à améliorer plutôt qu'à empirer l'état de cette controverse. Quand vous l'aurez terminée (si toutefois l'obstination romaine ne rend pas cette démarche inutile), vous demanderez au pape qu'il veuille bien envoyer en Orient des légats avec nos ambassadeurs, afin que toute cette affaire ait une issue complète et satisfaisante. S'il y consent, vous nous en avertirez sans délai aussi bien que de votre retour, afin que nous puissions mander à notre palais pour votre arrivée Halitgaire et Amalaire. Demandez aussi au pape en quel lieu et en quel temps nos ambassadeurs pourront s'embarquer avec ses légats et vous nous en donnerez avis à votre retour. »

Jérémie et Jonas étaient porteurs de cette lettre pour le pape écrite au nom des deux empereurs Hludwig et son fils Hlother [1].

« Au très saint et très vénéré seigneur et père en J.-C., Eugène, souverain pontife et pape universel, Hludwig et Hlother, empereurs Augustes par la Providence divine et vos fils spirituels, salut éternel en Notre-Seigneur Jésus-Christ:

» Nous nous reconnaissons obligés de prêter aide et secours selon nos forces et la capacité de notre intelligence, en tout ce qui regarde le culte divin, à ceux auxquels le gouvernement des Églises et la garde des brebis du Seigneur ont été confiés ; c'est pourquoi, connaissant que les ambassadeurs grecs étaient chargés de vous consulter sur le culte des images, nous avons demandé à Votre Sainteté

[1] Apud Sirm., op. cit., p. 459.

l'autorisation pour nos évêques de recueillir des textes propres à éclaircir cette question. Nous avons lu leur travail et nous vous l'adressons par les vénérables évêques Jérémie et Jonas. Votre Paternité pourra, si elle le juge à propos, conférer avec eux touchant les instructions qu'elle devra donner aux légats qu'elle enverra en Orient, car ils sont très instruits dans les saintes lettres et très habiles dans la controverse.

» Ce n'est pas pour vous instruire que nous vous les envoyons avec le recueil de textes dont ils sont porteurs ; mais comme nous devons aider le siége apostolique, nous vous envoyons ces *missi* et leur recueil à titre de secours. Nous recommandons à Votre Sainteté de recevoir nos envoyés avec bienveillance et de s'entretenir familièrement avec eux. Votre Sainteté n'ignore pas combien l'Orient est divisé sur cette question des images ; je vous prie d'agir avec tant de prudence et d'adopter une opinion si sage à ce sujet, que votre décision soit plus propre à procurer la paix qu'à fournir à la division un nouvel aliment. Choisissez, pour les envoyer en Orient des légats qui ne déplaisent ni aux Grecs ni aux Romains, et que votre légation soit telle qu'on a toujours droit de l'attendre d'un siége aussi vénérable.

» S'il vous convient que nos ambassadeurs partent avec vos légats, veuillez nous avertir du lieu et du temps où ils devront se rencontrer. Nous ne vous faisons pas cette proposition par le motif que vos envoyés ne seraient pas capables par eux-mêmes de mener cette affaire à bonne fin, mais uniquement pour vous prouver que nous sommes disposés à faire tout ce qui pourra être utile et agréable au saint-siége.

» Nous souhaitons que Votre sainte et vénérable Paternité se porte bien et que vous vous souveniez de nous dans vos prières, père très saint et bienheureux. »

A travers les témoignages de respect que contiennent ces documents, on aperçoit une certaine défiance contre le siége apostolique. Comme il s'était déclaré pour le deuxième concile de Nicée, on croyait en France que son opinion était exagérée. Sa fermeté passait pour de l'opiniâtreté, et on s'imaginait, depuis surtout la lettre hypocrite de l'empereur Michel, que si le pape faisait quelque concession, les troubles de l'Orient seraient apaisés. Le siége apostolique connaissait certainement mieux la question que les évêques franks, comprenait mieux les actes du deuxième concile de Nicée et parlait des images avec plus de justesse.

On ne sait quelle fut la conduite du pape Eugène dans cette circonstance et on ne possède que les documents que nous avons donnés.

La question des images émut vivement à cette époque l'Église Franke, et les erreurs de Claude, évêque de Turin, sur ce sujet, lui fournirent l'occasion de prouver la pureté de sa foi.

Claude [1] était sorti de l'école de Félix d'Urgel et n'était pas exempt des erreurs de son maître; les voyant unanimement condamnées, il crut prudent de dissimuler et fit si bien qu'il surprit l'estime de Hludwig qui l'appela à son palais. Claude s'y distingua par son talent pour la prédication et pour l'interprétation des livres saints. Dès l'année 815, il publia son commentaire sur la Genèse et l'adressa au savant abbé de Psalmodi [2], Théodmir, avec lequel il était intimement lié. Celui-ci en prit occasion de lui en demander un semblable sur le Lévitique. Ce fut à la fin de ce dernier commentaire que Claude attaqua le culte des images, à propos d'un texte de saint Augustin qu'il n'entendait pas. Son livre eut de la publicité et bientôt il ne fut bruit que de ses erreurs dans tout l'empire des Franks. Théodmir lui en écrivit plusieurs lettres pleines de charité, mais qui ne produisirent aucun effet sur l'esprit orgueilleux du nouveau sectaire qui se mit à parcourir son diocèse et à briser dans toutes les églises les images des saints et les croix.

Les fidèles se soulevèrent contre leur évêque iconoclaste et lui résistèrent avec tant d'énergie qu'il s'en fallut peu qu'ils ne lui fissent subir le même traitement qu'il infligeait aux images des saints.

Théodmir [3], voyant que sa charité n'avait produit aucun effet sur le cœur de son indigne ami, lui écrivit une nouvelle lettre dans laquelle il combattait avec force ses erreurs contre les images, les reliques et les pélerinages. Claude lui répondit par un écrit intitulé : *Apologie et réponse de l'évêque Claude contre l'abbé Théodmir.* Quelques extraits de cet ouvrage nous feront connaître les opinions de l'hérétique [4] :

« Vous m'écrivez, dit-il à Théodmir, que vous avez été effrayé

[1] Hist. litt. de France par les Bénéd., t. v.

[2] *Ibid.*, t. iv. — Psalmodi était au diocèse de Nîmes.

[3] Jon. De Cultu imagin.; Biblioth. PP., t. xiv. (Edit. Lugd.)

[4] Ce qui nous reste de l'ouvrage de Claude, se trouve dans le livre que fit Dungal pour le réfuter, et dans l'ouvrage de Jonas d'Orléans sur le même sujet. (*V.* Biblioth. PP., t. xiv.)

du bruit qui s'est répandu en Italie, en Gaule et en Espagne que je formais une nouvelle secte contre la foi catholique. C'est une calomnie. Rien d'étonnant que les membres du diable l'aient inventée, eux qui ont appelé notre Maître J.-C. un séducteur et un possédé du démon. Voici ce qui a donné lieu à ce bruit : Contraint par l'empereur Hludwig d'accepter le siége épiscopal de Turin, je trouvai à mon arrivée toutes les églises pleines d'images et d'objets superstitieux ; j'entrepris seul de détruire ce que tous adoraient, et voici que tout le monde s'est mis à crier après moi avec tant de fureur, que sans le secours de Dieu j'aurais été enseveli tout vivant.

» Je sais qu'ils disent : Nous ne croyons pas qu'il y ait quelque chose de divin dans l'image que nous adorons, nous ne la révérons qu'en l'honneur de celui qu'elle représente. Et moi je réponds : Si ceux qui ont renoncé au culte des démons honorent les images des saints, ils n'ont pas quitté leurs idoles, et n'ont changé que les noms. Soit que vous peigniez sur une muraille les images de Pierre ou de Paul, ou celles de Jupiter, de Saturne ou de Mercure, ces tableaux ne sont ni des dieux, ni des apôtres, ni des hommes ; il n'y a que les noms qu'on leur donne qui sont changés : la chose est absolument la même. Or, s'il était permis d'adorer les hommes, ne faudrait-il pas plutôt les adorer vivants lorsqu'ils sont l'image de Dieu, qu'après leur mort et lorsqu'ils ne sont que représentés sur des pierres dont ils ont l'insensibilité ? Mais il est défendu d'adorer les ouvrages de Dieu et à plus forte raison les ouvrages des hommes. »

Tout le raisonnement du sectaire était appuyé sur l'équivoque du mot *adoration* auquel il donnait artificieusement la signification de *culte de Latrie*, tandis qu'il ne signifiait souvent dans le langage ordinaire que l'honneur rendu aux simples créatures.

Claude attaquait ainsi le culte de la croix : « On dit : si nous honorons ou adorons la croix, c'est en mémoire de notre Sauveur. Je réponds : S'il faut adorer un morceau de bois taillé en croix, parce que J.-C. a été attaché à une croix, il faudra adorer bien d'autres choses. Il n'a été que six heures sur la croix, tandis qu'il a été neuf mois dans le sein de la Vierge sa Mère ; il faudra donc adorer toutes les filles-vierges parce que J.-C. est né d'une vierge ; il faudra donc adorer, et les crêches parce qu'il y a été mis, et les langes parce qu'il y a été enveloppé, et les barques parce qu'il y est souvent entré, et les ânes parce qu'il en a monté un ; et les épines et les roseaux, et les lances, parce que ces choses ont servi à sa passion. Non, J.-C. n'a pas ordonné d'adorer la croix, mais bien

de la porter, c'est-à-dire de renoncer à soi-même ; or, nos adversaires veulent bien l'adorer, mais non la porter. »

Claude se prétendait plus vertueux que ses adversaires ; c'est assez l'usage des hérétiques. En feignant de croire à une entière parité entre tous les objets qu'avaient touchés J.-C., il donne le droit de soupçonner sa bonne foi ; car avec une dose d'intelligence ordinaire, on peut comprendre qu'il y a peu de parité à établir entre l'âne sur lequel J.-C. est monté et la croix qui a été l'autel sur lequel ce Dieu-homme consomma l'œuvre de la rédemption humaine.

« Vous prétendez, dit ensuite Claude à Théodmir, que je défends d'aller à Rome par pénitence ; cela est faux, je n'approuve ni ne désapprouve ce voyage, je sais qu'il n'est ni nuisible à tous ni utile à tous. Mais vous, puisque vous croyez ce pélerinage si nécessaire, pourquoi n'y envoyez-vous pas les cent quarante religieux que vous dites avoir dans votre monastère ? En les retenant prisonniers, vous êtes cause de leur perte. Pour moi, je ne crois pas ce voyage si nécessaire, et on a mal compris ces paroles : « Tu es Pierre, etc. » Le pouvoir de délier n'a été donné aux pasteurs, que pour le temps de leur vie. Vous me faites un crime de m'être attiré la colère du seigneur apostolique et vous me parlez de Pascal qui est maintenant mort ; mais ignorez-vous qu'on n'est pas pape ou apostolique pour être assis sur la chaire de saint Pierre, mais lorsqu'on remplit les devoirs que cette charge impose [1]. »

Cette dernière opinion est un merveilleux moyen de se débarrasser d'une autorité gênante et même de se mettre à sa place au besoin. Claude, comme plus vertueux, se croyait sans doute revêtu d'une dignité que le pape avait perdue à cause de son indignité. La société civile ou religieuse ne subsisterait pas deux jours si on y appliquait ce système destructif de tout *pouvoir* et de tout *droit*.

Le livre de Claude de Turin, prôné par ses disciples comme une œuvre admirable, remplie de science, digne de la réputation de son auteur, pénétra en peu de temps dans toutes les écoles ecclésiastiques et monastiques et y produisit un grand scandale. Hludwig ordonna aux docteurs de l'école du palais de l'examiner et de le

[1] Jean Hus soutint depuis cette même doctrine : de la nécessité de la dignité intérieure pour l'exercice d'un ministère extérieur. Elle a toujours été, à bon droit, réprouvée dans l'Église ; elle est aussi contraire au sens commun qu'à la doctrine de l'Église.

flétrir; les évêques s'assemblèrent et citèrent Claude à leur tribunal; mais l'hérétique répondit poliment qu'il ne voulait pas comparaître devant un *concile d'ânes* [1]. La modestie ne fut jamais la vertu des sectaires. Les évêques condamnèrent le livre et eurent la faiblesse de ne pas déposer l'auteur [2]; ils espéraient sans doute le ramener à l'orthodoxie; mais ils ne firent qu'entretenir un principe de désordre et d'erreurs.

Hludwig, après la condamnation du livre de Claude, en fit faire un extrait qu'il envoya aux plus savants hommes de l'empire pour le réfuter.

Le premier qui entra en lice fut Dungal qui vivait reclus dans l'enceinte du monastère de Saint-Denis.

Dungal [3], astronome et poète, prouva par son traité contre Claude qu'il était aussi bon théologien. Après avoir cité l'extrait du livre hérétique envoyé par ordre de Hludwig, il réduit les assertions de Claude à ces trois propositions : « On ne doit point avoir d'images; il ne faut rendre aucun culte à la croix, il ne faut ni honorer les reliques des saints, ni aller par conséquent vénérer leurs tombeaux. » Dungal réfute ces erreurs avec solidité, non pas à l'aide de la méthode philosophique, mais théologiquement et par le témoignage de la tradition grecque et latine. Il prouve ainsi la croyance universelle et perpétuelle de l'Église. Dungal cite principalement les poètes chrétiens, comme saint Paulin de Nole et Fortunat de Poitiers. Sa conclusion est qu'on doit honorer les images et non leur rendre le culte qui n'est dû qu'à Dieu.

« Quel orgueil, dit-il, quelle témérité à un seul homme de blasphêmer, condamner, fouler aux pieds, rejeter avec mépris ce que, depuis l'établissement du christianisme les saints Pères ont permis et même ordonné, qu'on exposât dans les églises et dans les maisons des particuliers, pour la gloire du Seigneur... Comment un évêque qui a en horreur la croix de J.-C., qui la foule aux pieds, qui la brise, peut-il baptiser, faire le saint-chrême, imposer

[1] Dungal., Lib. Respons. adv. Claud. Taurin.; Biblioth. PP., t. XIV. (Edit. Lugd.)

[2] Dungal., op. cit.

[3] On a de lui une lettre à Charlemagne sur des éclipses arrivées, disait-on, l'année 810, quelques pièces de poésie et son traité contre Claude. (*V.* Dom Luc d'Acheri, Spicil., t. III, 2.e édit. Biblioth. PP., t. XIV, edit. Lugd., et Hist. litt. de France par les Bénéd., t. IV.)

les mains [1], bénir, consacrer, ou célébrer la messe sans faire le signe de la croix, puisque sans ce signe salutaire, dit saint Augustin, on ne peut faire légitimement aucune de ces choses? Peut-on compter au nombre des chrétiens celui qui déteste et rejette ce que fait l'Église?... Dans les litanies et dans les autres offices de l'Église, l'hérétique ne veut nommer aucun saint; il refuse de célébrer leurs fêtes et traite ces pratiques de vaines observances. Les reliques, à ses yeux, n'ont rien de plus vénérable que des ossements de bête, du bois sec ou des pierres. C'est un crime, à ses yeux, d'allumer pendant le jour des lampes ou des cierges dans les églises et de prier les yeux baissés vers la terre. Je sais qu'il dit et fait d'autres choses si impies qu'un chrétien ne peut ni les écrire, ni les rapporter. »

L'ouvrage de Dungal est écrit avec autant d'élégance qu'il pouvait l'être au IX.e siècle, et n'est pas au-dessous de celui que fit sur le même sujet Jonas, évêque d'Orléans.

Cet évêque, un des plus célèbres de l'époque [2], était d'Aquitaine, et suivit probablement Hludwig en France après la mort de Charlemagne. Hludwig eut beaucoup de confiance en lui et Jonas s'en montra toujours digne par son exactitude à remplir les différentes missions qui lui furent confiées et par la fidélité qu'il conserva toujours à l'empereur dans les circonstances les plus difficiles.

Jonas, aussitôt après avoir reçu l'extrait du livre de Claude, travailla à le réfuter, et son ouvrage était déjà très avancé lorsqu'il apprit la mort de cet évêque hérétique. Il pensa d'abord que son erreur mourrait avec lui et prit le parti de ne pas continuer son livre; mais voyant que l'hérétique avait laissé quelques disciples, il termina et publia son travail.

Ce livre intitulé *Du culte des images* [3] est divisé en trois parties. La méthode de Jonas est la même que celle de Dungal et il réduit, comme cet auteur, la doctrine de Claude à trois propositions qu'il réfute à l'aide de l'Écriture-Sainte et des Pères.

On a reproché à Jonas la même erreur qu'aux évêques de la conférence de Paris et avec aussi peu de raison, parce qu'on ne s'est pas reporté aux circonstances dans lesquelles il écrivit. On

[1] C'est-à-dire faire les ordinations.

[2] Hist. litt. de France par les Bénéd., t. V.

[3] De cultu Imaginum. — Il se trouve au commencement du t. XIV.e de la Biblioth. des PP. (Edit. Lugd.)

croyait alors en France que les catholiques d'Orient poussaient à l'excès le culte des images et on était persuadé qu'ils soutenaient qu'on devait leur rendre un culte non pas *relatif* mais *absolu*, une *adoration* de même nature que celle qui n'est due qu'à Dieu. Le mot *culte* était amphibologique, et rien d'étonnant que les écrivains franks dont l'opinion était orthodoxe ne s'en soient servis qu'avec beaucoup de réserve. Jonas ne s'éleva que contre le culte excessif qu'il supposait, avec les autres évêques franks, avoir été établi au deuxième concile de Nicée. Cela est si vrai qu'il défend de traiter d'idolâtres ceux qui prient devant les images en l'honneur des saints et qu'il recommande avec le plus grand soin l'invocation des saints et le culte de leurs reliques [1].

Jonas, dans son ouvrage, fait paraître beaucoup de piété et d'érudition ; on voit qu'il possédait parfaitement l'Écriture et les Pères et qu'il avait fait une étude spéciale des écrits de saint Augustin. Ses preuves sont bien choisies, son style est vif, piquant, quelquefois ironique ; il épargne peu son adversaire et le couvre de ridicule, « J'ai suivi, dit-il, l'avis du sage qui veut qu'on réponde au fou suivant sa folie ; » aussi ne lui fait-il pas grâce des fautes de grammaire et trouve-t-il moyen de l'attaquer même à propos du titre de son ouvrage et de son nom. « Claude signifie boîteux, il n'est donc pas étonnant qu'il ne marche pas droit dans la voie de la vérité. » Jonas inséra, dans la troisième partie de son livre, un long fragment de la lettre de Théodmir à Claude de Turin, et c'est ainsi que nous a été conservé en partie l'ouvrage du savant abbé de Psalmodi.

Agobard de Lyon aimait trop les luttes pour ne pas entrer en lice dans la question des images. Ce digne successeur du savant Leidrade entreprit avec une vigueur étonnante de faire la guerre à tous les abus et à toutes les erreurs. Nous l'avons vu au plaid d'Attigny attaquer l'usurpation des biens ecclésiastiques par les laïques ; dès l'an 818, deux ans après son élévation sur le siége archiépiscopal de Lyon, il combattit l'hérésie de Félix d'Urgel et réfuta le livre

[1] On a reproché à Jonas d'avoir dit que les mauvais pasteurs perdaient leurs pouvoirs. Il ne le dit pas d'une manière absolue, et nous croyons qu'il ne faut pas le charger d'une erreur sur quelques phrases qui peuvent bien être prises dans le même sens que celles où saint Grégoire-le-Grand dit que celui qui se sert de son pouvoir pour vivre dans la volupté s'en prive lui-même. On peut donner à ces phrases un sens raisonnable et catholique.

que cet hérésiarque avait laissé dans ses papiers en mourant. Peu de temps après, Agobard attaquait la loi de Gondobald [1] qui était encore en vigueur dans l'ancien pays des Burgundes et en demandait l'abrogation ; les erreurs et les scandales qui régnaient parmi les fidèles ; les sortiléges, les superstitions ; les épreuves par le feu, le fer rouge, l'eau froide ou l'eau bouillante, qu'on appelait à tort *jugement de Dieu* ; le duel qu'on regardait aussi comme un moyen de reconnaître le coupable ou l'innocent, tous ces préjugés étaient attaqués par Agobard [2] avec une énergie, un courage dignes d'un grand et savant évêque.

Lorsque la question du culte des images fut proposée par Hludwig à tous les savants de l'empire frank, Agobard se déclara avec une égale ardeur et contre les erreurs de Claude et contre la prétendue opinion des catholiques grecs. Il attaqua l'*adoration* des images avec tant de vigueur qu'au premier abord on le croirait partisan des erreurs des iconoclastes. On retrouve même sous sa plume les expressions passionnées de Claude contre la superstition. Mais il faut faire la part des circonstances dans lesquelles il écrivit, de l'erreur *de fait* répandue en France touchant le deuxième concile de Nicée et du caractère d'Agobard, trop énergique pour n'être pas exagéré. En examinant attentivement son livre, on reste convaincu que ses opinions n'étaient autres que celles de Dungal, de Jonas et des évêques de la conférence de Paris où il se trouva. La plus grande partie de son ouvrage est tirée de saint Augustin, de saint Léon, de saint Grégoire-le-Grand et d'Eusèbe de Césarée. Il n'y attaque réellement que l'*adoration* des images et témoigne en plus d'un endroit de sa vénération pour les saints [3]. A part quelques phrases exagérées, il marche avec fermeté entre les deux écueils de l'hérésie et de la superstition.

Parmi les adversaires de Claude, il faut encore compter le savant abbé de Richenow, Walafrid-Strabon, qui réfuta ses erreurs dans son ouvrage *De l'origine et du progrès des choses ecclésiastiques*,

[1] Ou Gondebaud, roi de Burgundie à la fin du v.e siècle.

[2] Agobard., op. passim., edit. Baluze. — Cette édition a été reproduite, moins les notes, au t. XIV de la Bibliothèque des Pères. (Edit. Lugd.)

[3] C'est bien à tort que les protestants réclament Agobard pour un des leurs relativement au culte des saints. Quoi qu'ils en disent, son ouvrage ne contient rien qui leur soit favorable, et l'on y trouve bien des passages qui sont accablants pour eux.

et Éginhard qui composa un traité de l'*Adoration de la croix*, dans sa retraite de Selgenstat.

Walafrid-Strabon [1] était un des plus savants hommes de l'époque. Doué d'un heureux génie, il fit dès son enfance des progrès étonnants dans l'étude des lettres, et à quinze ans composa des vers dignes d'être lus. Tous les savants s'honoraient d'être en relation avec lui; Agobard de Lyon, Raban-Maur, Thégan, chorévêque de Trèves et historien de Hludwig, Ebbon de Reims, Modoin d'Autun, Gothescalc et plusieurs autres étaient ses amis.

Après avoir passé plusieurs années à l'abbaye de Richenow, Walafrid se rendit à Fulde où Raban-Maur professait avec éclat. On croit que pendant son séjour à Fulde, il travailla aux *Annales* qui portent le nom de cet illustre monastère. Après avoir suivi plusieurs années les leçons de Raban, il revint à Richenow, devint d'abord modérateur de l'école et ensuite abbé du monastère.

On possède de Walafrid des commentaires sur l'Écriture-Sainte, des poésies, des homélies, les vies de saint Gal et de saint Othmar. Ce fut lui qui publia l'ouvrage de Thégan *Des gestes de Hludwig-le-Pieux*. Mais l'ouvrage qui doit le plus fixer notre attention est celui dans lequel il traite de l'origine et du progrès des choses ecclésiastiques [2] et réfute Claude de Turin.

« Beaucoup d'auteurs, dit-il, ont parlé longuement des ministres de l'Église et de leurs ministères, des *raisons* des sacrements, des offices ou autres pratiques de l'Église. Il ne reste donc à-peu-près rien de nouveau à dire, et chacun peut facilement connaître la manière de faire ces différentes choses et s'instruire de leur véritable sens. »

Cependant, pour obéir à Régimbert [3] qui lui a demandé un ouvrage sur ce sujet, il se propose de rechercher quelle a été l'origine

[1] Hist. litt. de France, t. v. — Walafrid fut surnommé Strabon parce qu'il était louche. Il voulait qu'on l'appelât Strabus et non pas Strabon. On lui a cependant conservé ce dernier surnom.

[2] De Exordiis et Incrementis rerum ecclesiasticarum. — Biblioth. PP. t. xv. (Edit. Lugd.)

[3] Ce Régimbert n'est pas connu. Les uns en font un modérateur de l'école de Richenow; le P. Mabillon croit que c'est le même que Régimbold, chorévêque de Mayence. Loup de Ferrières adresse deux de ses lettres à un certain Régimbert, c'est peut-être le même.

des différentes pratiques de l'Église, les raisons qui les ont fait admettre, les modifications qu'elles ont subies avec le temps. Le sujet était vaste. Walafrid avertit le lecteur qu'il trouve la tâche au-dessus de ses forces et lui adresse à cet effet une petite pièce de vers qu'il termine par ce distique :

« Si quid in hoc, lector, placet ; assignare memento
» Id Domino : quidquid displicet, hocce mihi [1]. »

Après un préambule sur l'origine des temples et des autels, Walafrid consacre un chapitre à *ces instruments fondus que l'on appelle simplement signa*, dit-il. C'était le nom qu'on donnait primitivement aux cloches et dont on fit dans la suite le mot *seings* [2]. Il explique ensuite les noms donnés aux édifices religieux des chrétiens, tels que : *église*, *temple*, *basilique ;* les noms des différentes parties de l'église : *abside*, *sacrarium*, *crypte*, *martyrium*, *parvis* ; il distingue bien la voûte (*camæra*), *ouvrage de maçonnerie fait en courbe*, des planchers ou lambris ornés (*laquearia*) ; enfin il décrit les choses principales qui se trouvaient dans les églises, comme l'*analogium*, l'*ambon*, *les cancels*.

Au chapitre huitième, Walafrid traite des images et peintures. Il en parle avec beaucoup de sagesse et, faisant allusion à l'hérésie des iconoclastes et de Claude de Turin, avertit que l'abus n'est pas la chose et qu'en cherchant à détruire l'abus qui est toujours mauvais, on doit respecter la chose qui est bonne et utile en elle-même.

« La peinture, dit-il, est la littérature de l'ignorant. Nous voyons des gens fort simples, des idiots, insensibles aux plus belles paroles, et extrêmement touchés à la vue d'un tableau représentant la passion de J.-C. Leurs larmes attestent que cette peinture a parlé à leurs cœurs. »

Après avoir passé en revue tout le matériel, pour ainsi dire, de l'Église chrétienne, Walafrid passe au spirituel : la dédicace des églises et des autels, le sacrifice en général et le sacrifice chrétien en particulier, l'eucharistie considérée comme sacrement, l'ordre de la messe sont autant de points qu'il traite depuis le chapitre

[1] Lecteur, si quelque chose te plait en ce livre, souviens-toi de l'attribuer au Seigneur ; si quelque chose te déplait, ce sera à moi qu'il faudra l'attribuer.»

[2] Cependant on trouve déjà à cette époque le mot *clocca* pour signifier cloche.

dixième jusqu'au vingt-deuxième. Ce dernier chapitre est surtout plein d'intérêt. L'ordre de la messe qu'il y expose est le romain en usage aujourd'hui dans toute l'Église occidentale; il en suit les modifications successives.

Après avoir dit un mot des vases et des ornements sacrés, Walafrid aborde la question des *Heures canoniques* ou office divin et de l'origine des hymnes et cantilènes ecclésiastiques. Il se plaint[1] de la diversité d'offices qui existait non-seulement parmi les nations de langues et de coutumes différentes; mais dans une même nation où les maîtres, c'est-à-dire les évêques, établissaient des usages particuliers.

« Comme l'Église des Gaules, dit-il, a eu des hommes très habiles, qui composèrent de nombreux morceaux liturgiques, on dit que plusieurs de ces compositions furent insérées dans les offices des Romains et il en est qui prétendent les distinguer facilement au style et à la musique. »

En adoptant les livres de chant romain, sous Pépin et Charlemagne, on les enrichit d'hymnes et de répons nouveaux qui furent même adoptés en partie à Rome. On conserva cependant le fonds de la liturgie romaine. « Il en fut de même dans presque toute l'Église occidentale, dit Walafrid, à cause de la prééminence de l'Église Romaine, et de la sagesse avec laquelle elle a disposé son office. On ne peut en effet suivre une meilleure tradition que celle de l'Église Romaine dans les pratiques ecclésiastiques comme dans la règle de la foi. »

Chaque Église doit toujours, même dans les plus simples pratiques, se rapprocher des usages de l'Église-mère. Cependant, on conçoit qu'il ne puisse y avoir unité parfaite sur ce qui ne fait point partie *du dépôt de la révélation* et dans un grand nombre d'usages où la diversité des mœurs doit nécessairement introduire des modifications.

Ainsi en liturgie, le fonds doit être le même, mais certains usages doivent *nécessairement* être différents, surtout à cause de la diversité des mœurs.

Après avoir traité de l'office canonique, Walafrid parle des principales cérémonies du Baptême, des dîmes, des litanies, de l'eau bénite et de la bénédiction du cierge pascal.

[1] Wal. Strab., De Strab. Ex. et Inc. rer. eccl., c. 25.

Dans son trente-unième et dernier chapitre, il fait un rapprochement curieux entre les dignités ecclésiastiques et séculières. Il compare le pape à l'empereur, les patriarches aux patrices, les archevêques aux rois, les uns étaient les représentants du pape dans une certaine contrée, comme les autres étaient les représentants, les lieutenants de l'empereur; le simple métropolitain est comparé au duc et l'évêque au comte. Le duc était chef d'une province et le comte d'une cité. Les abbés, chefs de troupes spirituelles, sont comparés aux tribuns militaires qui commandaient sous le duc ou le comte; les chapelains majeurs du palais aux comtes du palais; les chapelains mineurs aux vassaux de l'empereur (*vassi dominici*); les coévêques nommés aussi chorévêques, aux *comtes missi*, qui remplaçaient l'empereur dans certaines missions, comme les chorévêques remplaçaient l'évêque. Les prêtres chargés d'*Églises baptismales*, c'est-à-dire *paroissiales*, sont comparés aux centeniers placés dans les *pagi*. Les curés étaient vicaires de l'évêque, comme les centeniers étaient vicaires du comte, ou vicomtes.

Walafrid compare ensuite les prêtres mineurs ou n'ayant pas charges d'ame et les ministres inférieurs de l'Église à différents fonctionnaires du second ordre. Quant aux archidiacres et aux archiprêtres, ce qu'il en dit fait voir que leurs fonctions étaient purement judiciaires.

On voit par cette rapide analyse de l'ouvrage de Walafrid quels précieux renseignements on peut y puiser pour l'histoire de la liturgie et de l'archéologie chrétienne.

Amalaire, le célèbre diacre de Metz [1], dont nous avons déjà parlé et qui rédigea le livre des règles du concile d'Aix-la-Chapelle, travaillait en même temps que Walafrid sur la liturgie.

Frappé de la différence qui existait entre les livres d'offices ou antiphoniers en usage dans les diverses Églises de l'empire frank, il résolut de les remettre en harmonie et, dans un voyage qu'il fit à Rome, demanda au pape Grégoire IV, qui avait succédé à Eugène II, des antiphoniers romains pour travailler à la correc-

[1] Amalaire fut très probablement élevé à la prêtrise et on croit même qu'il fût évêque, sans qu'on sache de quel siége. Quelques-uns le font chorévêque de Lyon. Nous croyons que c'est lui qui est désigné sous le nom d'évêque Amalaire dans la lettre de Hludwig relative à la conférence de Paris. Nous le disons diacre de Metz, pour nous conformer à l'usage et empêcher de le confondre avec Amalaire, évêque de Trèves, que nous avons nommé plusieurs fois.

tion de ceux de France. Le pape lui répondit qu'il avait donné tous ceux dont il pouvait disposer à l'abbé Wala. Amalaire se rendit à Corbie, prit connaissance de ces antiphoniers romains et les trouva bien inférieurs à ceux de Metz. « J'ai trouvé, dit-il[1], en bien des choses nos livres mieux composés que ceux des Romains, et j'étais surpris de voir tant de différence entre la fille et la mère. » L'Église de Metz était cependant celle où le chant romain avait été le plus cultivé, et Pépin et Charlemagne avaient eu soin d'y mettre les meilleurs livres et les meilleurs chantres romains, que les papes leur avaient envoyés.

On peut juger par-là que l'Église de France au IX.e siècle était loin d'être en parfaite unité liturgique avec l'Église Romaine. Il est vrai que les papes eux-mêmes n'y attachaient pas, et avec raison, une très haute importance.

Amalaire corrigea l'antiphonier de Metz des quelques fautes qui s'y étaient glissées et l'enrichit de plusieurs pièces nouvelles qu'il tira du romain; suivant ainsi le conseil de saint Grégoire dont il cite la réponse à la consultation liturgique de saint Augustin[2].

Il écrivit les raisons des modifications qu'il avait apportées à l'antiphonier et intitula cet ouvrage *De Ordine antiphonarii*. C'est un recueil de remarques sur les différentes parties de l'office et sur un grand nombre de pièces de chant adoptées dans la liturgie. Ce livre est extrêmement curieux.

Dans le même temps, Agobard de Lyon faisait subir à l'antiphonier de son Église des modifications importantes et en excluait toutes les pièces de chant de style ecclésiastique pour les remplacer par des passages des livres saints[3]. Ses corrections ne furent pas approuvées d'Amalaire, ce qui excita entre eux une controverse assez animée, si nous en jugeons par trois opuscules d'Agobard où il traite fort mal son adversaire. Le premier est intitulé : *De la divine psalmodie*, et il y défend énergiquement son Église contre Amalaire. Dans le second, *De la Correction de l'antiphonier*, il cherche à prouver la justesse de ses modifications, et dans le troisième intitulé : *Livre contre Amalaire*, il attaque plusieurs passages du livre des

[1] Amalar., De Ordine antiphon., præf.

[2] *Ibid.* — Nous avons donné cette réponse de saint Grégoire au t. II de cette Histoire, p. 336.

[3] Agobard., De Correct. antiphonar.

Offices ecclésiastiques. La critique que fit Agobard de ce savant ouvrage d'Amalaire ne diminua point la haute estime dont il a toujours joui et qu'il mérite à bien des titres.

Le livre des *Offices ecclésiastiques* est dédié à Hludwig-le-Pieux et divisé en quatre parties.

Dans la première, Amalaire parle des cérémonies de l'Église depuis la Septuagésime jusqu'à la Pentecôte ; dans la seconde, des Ordres ecclésiastiques depuis la tonsure jusqu'à l'épiscopat ; dans la troisième, de la messe ; dans la quatrième, de l'office canonique.

Il est impossible d'analyser cet ouvrage dont les matières sont aussi variées qu'abondantes. Le livre Amalaire est beaucoup plus étendu que celui de Walafrid-Strabon sur le même sujet. On y remarque une science profonde et une grande connaissance du symbolisme chrétien. Le théologien et le liturgiste peuvent y puiser de nombreux renseignements.

L'ouvrage que fit Éginhard sur l'*adoration* de la *croix* contenait sans doute aussi des notions liturgiques d'un très haut intérêt; mais il est perdu. Nous n'en devons pas moins placer le célèbre historien de Charlemagne parmi les liturgistes et les adversaires de Claude de Turin dont il attaquait l'hérésie dans cet ouvrage.

Eginhard, après la mort de Charlemagne, resta encore quelques années au palais de Hludwig, qui l'honora de son estime et lui confia l'éducation de son fils Hlother. « Mais, dit-il lui-même [1], au milieu des occupations du siècle, je soupirais après le repos de la solitude et j'obtins de l'empereur Hludwig une terre où je bâtis une maison et une basilique assez belle. » Tandis qu'on élevait ces constructions, Eginhard eut occasion de voir à Aix-la-Chapelle un clerc romain, nommé Deus-Dona, qu'il invita à sa table. Pendant le repas, la conversation tomba sur la translation des reliques de saint Sébastien que l'abbé Hilduin avait obtenues du pape pour son monastère de Saint-Médard de Soissons [2].

Les translations de reliques étaient alors très fréquentes, et l'abbé de Saint-Denis, Hilduin, se distingua entre tous par son ardeur à en enrichir ses monastères. Eginhard manifesta à Deus-Dona le désir d'obtenir de Rome, comme l'abbé Hilduin, quelque relique pré-

[1] Eginh., de Translat. SS. Marcellin. et Pet.; lib. 1; apud Bolland., 2 jun.

[2] Hilduin ou Hludwin était abbé de Saint-Denis et de Saint-Médard de Soissons.

cieuse pour en enrichir la basilique qu'il faisait élever dans sa terre qui prit depuis le nom de Selgenstat. Deus-Dona promit de lui en procurer s'il voulait lui donner un mulet pour retourner à Rome et envoyer avec lui des personnes dignes de confiance pour les lui rapporter. Eginhard lui donna un mulet, de l'argent et fit partir avec lui son notaire Ratléic et quelques-uns de ses domestiques.

Ces envoyés, arrivés à Rome, s'aperçurent bientôt que Deus-Dona avait promis à leur maître plus qu'il ne pouvait tenir. Ne voulant pas s'en retourner les mains vides, ils prirent un guide pour visiter les tombeaux des martyrs, avec l'intention bien arrêtée d'emporter des premières reliques dont ils pourraient s'emparer. Le guide les conduisit d'abord à l'église de Saint-Tiburce, sur la voie Lavicane, à trois milles de Rome. Ratléic et ses compagnons ayant essayé, mais en vain, d'ouvrir le tombeau de ce martyr, descendirent dans une crypte qui était dans la même église, et dans laquelle étaient les corps de saint Marcellin, prêtre, et de saint Pierre, exorciste. Ils résolurent de les enlever, et, après avoir tout observé avec soin, s'en retournèrent à leur logis pour se disposer à leur pieux vol.

Deus-Dona pénétra leur dessein et promit de les aider à l'exécuter. Tous se mirent à jeûner et à prier pendant trois jours, après quoi ils se rendirent en pleine nuit à l'église de Saint-Tiburce. Après avoir essayé une seconde fois, mais en vain d'ouvrir le tombeau de ce martyr, ils allèrent à celui de saint Marcellin, l'ouvrirent sans peine et prirent ses reliques. Deus-Dona s'opposa à ce qu'ils prissent aussi les reliques de saint Pierre l'exorciste, mais Ratléic retourna seul au tombeau, s'en empara en secret, sortit ensuite furtivement de Rome avec ses compagnons, et ne découvrit son trésor qu'après être arrivé au monastère d'Agaune.

Eginhard était à Gand, dans son monastère de Saint-Bavon [1], lorsqu'il apprit le retour de son notaire. Il envoya aussitôt au-devant des reliques un grand nombre de clercs et de laïques qui les accompagnèrent jusqu'à l'église de Selgenstat, qui n'était pas encore dédiée.

Hilduin trouva moyen de faire enlever furtivement une partie des reliques de saint Marcellin et s'en vanta ensuite à Eginhard, qui

[1] Eginhard avait d'abord été nommé abbé-laïque de Fontenelle. Il résigna ce monastère à son ami Anségise, en 823, et reçut ceux de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand. Après avoir quitté le palais, il se fixa à Selgenstat.

les redemanda avec tant d'instances qu'il finit par les obtenir moyennant cent écus d'or qu'il envoya au monastère de Saint-Médard.

Eginhard, distingué par ses connaissances artistiques, dirigea lui-même la construction de la basilique et du monastère de Selgenstat. Nous voyons par plusieurs de ses lettres qu'il y mit beaucoup d'activité. Il demande à un de ses anciens amis du palais du plomb pour le toit de l'édifice et prie l'empereur de le protéger contre certains évêques qui ne le secondaient pas dans son projet [1]. Il poursuivait son œuvre avec tant de zèle, qu'il oubliait de venir au palais, quoique ses amis, l'empereur et l'impératrice, l'y désirassent ardemment [2].

Une fois paisible à Selgenstat, Eginhard interrompit ses *Annales* [3] et ne travailla plus qu'à des ouvrages de piété. Ce fut alors qu'il composa la relation de la translation des reliques des saints Pierre et Marcellin, et son opuscule de l'*Adoration de la Croix*. Il conserva cependant de douces relations avec ses amis et fit même alors la connaissance de Loup de Ferrières.

Depuis long-temps Loup désirait connaître un homme qui jouissait d'une réputation si bien méritée; étant donc allé à Fulde, situé comme Selgenstat dans le diocèse de Mayence, il lui écrivit cette lettre [4] :

« J'ai hésité long-temps à écrire à Votre Excellence, et la principale cause, c'était la crainte de vous déplaire en vous écrivant ainsi sans vous connaître, et d'obtenir un résultat tout autre que celui que je désire, c'est-à-dire d'obtenir votre amitié. Mais enfin votre bonté, cette affabilité qui fait le plus bel ornement de votre philosophie, m'encouragent et me donnent l'espérance de voir mes souhaits accomplis. Ne considérez pas ma démarche comme inspirée par une légèreté de jeune homme, mais par l'ambition de connaître un homme illustre. L'amour de la science est inné en moi et l'étude ne m'est pas fastidieuse comme elle l'est pour tant d'autres. Si Dieu m'eut accordé la faveur d'être instruit avant que les études eussent perdu de leur éclat et lorsqu'elles étaient florissantes sous l'empire du célèbre Karl, j'aurais pu satisfaire ma soif de savoir; mais au-

[1] Eginh., Epist. 46, 50 ; apud Duchêne, t. II.

[2] *Ibid.*, Epist. 14, 40, 42, 43.

[3] Elles ne vont que jusqu'à l'année 829.

[4] Lup. Ferrariens., Epist. 1.

jourd'hui, la science est à charge. Je ne partage pas cette insouciance. La science me plaît, je soupire après elle. Or, lorsque je lisais les ouvrages admirables des anciens et que je prenais en dégoût ceux de notre temps, je tombai sur le livre où vous avez raconté avec tant d'élégance (je parle sans flatterie) les actions du grand empereur Karl. La beauté de votre style, aussi pur que vif et rapide, me charma, et dès-lors je ressentis un vif désir de vous connaître et de vous voir, espérant que mon ardeur pour l'étude me serait une recommandation suffisante auprès de vous.

» J'en ai toujours conservé l'espérance et elle ne fait que s'accroître, aujourd'hui que j'ai quitté la Gaule pour venir en Germanie, où je me trouve plus près de vous. Mon évêque Aldric[1] vient de m'envoyer à l'école du vénérable Raban pour y étudier l'Écriture-Sainte; or, ayant appris que mon maître devait vous envoyer quelqu'un, j'ai osé charger ce messager d'une lettre. Si vous daignez la recevoir, je m'estimerai bien heureux. »

Loup demande ensuite à Éginhard quelques livres.

Le bon abbé de Selgenstat reçut avec plaisir la lettre de son jeune admirateur. Une douce amitié les unit bientôt. On possède trois lettres de Loup, dans lesquelles il console son ami de la mort de son épouse, et une réponse pleine de sensibilité où Eginhard donne un libre cours à la douleur que lui avait causée la mort d'une épouse qui n'était plus que sa sœur, mais qu'il aimait toujours avec tendresse[2]. Il y appelle Loup son fils bien-aimé, et Loup, dans ses lettres, le nomme son père et son maître.

Nous verrons bientôt Loup, devenu abbé de Ferrières, au rang des hommes les plus instruits de son temps.

Pour Eginhard, il ne quitta guère sa retraite de Selgenstat jusqu'à la fin de sa vie; on voit par sa correspondance qu'on avait conservé beaucoup de vénération pour lui au palais de Hludwig, et qu'il n'usait de son influence qu'en faveur des malheureux[3].

[1] Évêque de Sens. Il fut élevé à Ferrières sous Sigulf, disciple d'Alcuin, et devint modérateur des écoles du palais sous Hludwig. On a de lui une lettre à Frother de Toul (13.e du recueil publié par Duchêne) et un acte de priviléges accordés au monastère de Saint-Remi de Sens. Il succéda à Jérémie sur le siége de Sens, et est honoré comme saint.

[2] Lup. Ferr., Epist. 2, 4 et 5; et Eginh., Epist. inter Lup., Epist. 3.

[3] Duchêne, au t. II de sa collection, a publié la correspondance d'Eginhard.

III.

Divers ennemis de Hludwig. — Les seigneurs jaloux. — Les mauvais clercs et les mauvais moines. — Les partisans de la liberté de l'Église. — Wala. — Intrigues du palais. — Matfrid et Hugues. — Plaid d'Aix-la-Chapelle. — Discours de Wala, ses idées sur la réforme. — Hludwig en reconnaît l'importance et forme le projet d'en traiter dans un plaid général. — N'ayant pu le tenir, il envoie des *missi* dans tout l'empire et convoque les quatre conciles de Paris, de Mayence, de Toulouse et de Lyon. — Instructions données aux *missi* sur les choses ecclésiastiques. — Actes du concile de Paris. — Devoirs des ecclésiastiques, du roi et des simples fidèles. — Question de la liberté de l'Église traitée au concile de Paris. — Plaid de Worms. — Hludwig y découvre une conjuration tramée contre lui par Hugues et Matfrid. — Les conjurés séduisent Wala et quelques évêques. — Deux partis différents dans la faction. — Hludwig abandonné se rend à Compiègne. — Conférences de Compiègne. — Hludwig déjoue les intrigues des conjurés. — Plaid général de Nimègue. — Conjurés punis. — Hludwig leur pardonne. — Deux années d'intrigues. — Rébellion ouverte des trois fils de Hludwig. — Hlother amène d'Italie le pape Grégoire IV. — Première lettre de Grégoire aux évêques franks. — Lettre des évêques franks au pape. — Réponse de Grégoire. — Défection de l'armée de Hludwig. — Le pape s'en retourne accablé de douleur. — Hlother amène son père à Compiègne.

828—833.

Nous devons maintenant retracer des événements déplorables dans le récit desquels les haines anti-religieuses et les préjugés se sont donné libre carrière. Fidèles à la méthode que nous nous sommes imposée, nous n'épouserons aucun système. Les pièces officielles et les récits contemporains acceptés franchement et reproduits avec la plus entière bonne foi, nous en diront plus que toutes les hypothèses sur les causes des désordres qui troublèrent les dernières années de Hludwig-le-Pieux.

Déjà nous avons parlé des efforts de cet empereur frank pour les réformes civile, cléricale et monastique, et nous avons remarqué que ces efforts durent lui susciter un grand nombre d'ennemis. Ses tendances, en effet, étaient trop populaires pour ne pas exciter la jalousie des grands; elles étaient trop chrétiennes pour plaire à certains bénéficiers ecclésiastiques, évêques ou abbés, qui ambitionnaient, il est vrai, les honneurs et les richesses des églises et des monastères, mais qui trouvaient intolérables les devoirs qui y étaient attachés.

A ces ennemis que suscita à Hludwig son amour pour le bien, on doit en ajouter quelques autres qui, tout en approuvant ses vues, redoutaient pour l'Église la prépondérance du pouvoir politique qui tendait chaque jour à s'accroître.

Depuis que la papauté avait confié aux premiers karolingiens le soin de raviver l'Église Gallo-Franke, les rois avaient dû se mêler

immédiatement du gouvernement de cette Église. Mais leur action, qui avait été pour elle un principe de vie sous l'influence du chef légitime de l'Église, ne pouvait, sans elle, que la conduire à sa ruine. Or, les rapports de l'Église Franke avec Rome devenaient moins fréquents de jour en jour, et on pouvait craindre de revoir bientôt des temps semblables à ceux qui avaient précédé l'époque karolingienne, où le pouvoir qu'avaient exercé sur l'Église les maires du palais avait eu pour elle des résultats si lamentables.

A la tête des hommes clairvoyants qui apercevaient le péril de l'Église Franke, était Wala, frère de saint Adalhard et son successeur dans le gouvernement du monastère de Corbie.

Wala était un homme de haute intelligence et d'une vertu que ses ennemis eux-mêmes n'ont jamais contestée. Deux fois gouverneur de la province d'Italie, il avait montré les talents d'un habile politique, d'un sage administrateur. Son caractère énergique était peut-être un peu âpre, mais on doit dire à sa louange que s'il fut trompé et s'il tint ferme dans son erreur, son inébranlable constance ne lui fut inspirée que par les motifs les plus élevés. Wala partagé, dans sa retraite de Corbie, entre la piété et l'étude, ne sortit guère de son monastère après son retour d'Italie, que pour se rendre aux plaids où sa sagesse, sa haute naissance [1], son expérience et ses vertus lui donnaient une influence méritée.

Le zèle de Wala pour la liberté de l'Église fut cause de son opposition au pieux Hludwig qu'il aimait et dont il estimait le caractère vraiment chrétien. Malheureusement, une faction jalouse et ambitieuse, qui sentait le besoin de couvrir sous les noms les plus respectables ses projets, parvint à le faire considérer comme son chef, quoique son but n'ait eu réellement rien de commun avec celui qu'elle poursuivait.

Cette faction avait pour chefs Matfrid et le comte Hugues, dont Hlother avait épousé la fille.

Ces deux seigneurs avaient été chargés de conduire chacun un corps d'armée contre les Sarrasins qui avaient fait une irruption dans les provinces méridionales. Leur négligente lenteur, dit Eginhard [2], fut cause des ravages que les ennemis eurent le temps d'exercer; aussi furent-ils cités au plaid qui se tint en 828 à Aix-la-Cha-

[1] Nous avons remarqué qu'il était fils du frère de Karl-Martel, Bernhard.

[2] Eginh., Annal. ad ann. 827.

pelle [1]. On les déclara coupables des malheurs qui étaient arrivés, et le seul châtiment que leur infligea Hludwig fut de les priver des honneurs dont ils jouissaient au palais. Balderik, duc de Frioul, fut aussi accusé d'avoir été cause par son incurie des ravages qu'avaient faits les Bulgares dans la partie de l'empire dont la garde lui était confiée, et on lui ôta son duché qui fut confié à quatre comtes. Le bon Hludwig adoucit autant qu'il put les châtiments déjà trop peu sévères infligés aux coupables ; mais ces hommes ingrats, dit le chroniqueur Astronome, tournèrent sa clémence contre lui-même et firent tout ce qu'ils purent pour causer quelque grand mal à celui qui leur avait sauvé la vie.

Ce fut au plaid d'Aix-la-Chapelle, après le jugement rendu contre les trois seigneurs coupables, que Wala eut, pour la première fois, occasion d'exposer ses idées sur la liberté de l'Église.

Depuis plusieurs années tous les esprits étaient frappés d'épouvante et on croyait le monde sous le coup de la colère divine. Les désastres causés par les invasions des Sarrasins, des Bulgares et des Nord-mans qui commençaient à paraître sur les côtes de l'Océan avaient jeté l'effroi dans les ames; des événements extraordinaires, accompagnés de circonstances plus ou moins effrayantes, étaient colportés dans toutes les parties de l'empire, grossis par les imaginations effrayées et donnés comme des signes avant-coureurs des vengeances que Dieu voulait exercer contre le monde [2]. Hludwig partageait la terreur commune, et au plaid de l'année 827 il avait chargé ses fidèles de rechercher jusqu'au plaid général suivant, quels pouvaient être les abus qui avaient excité la colère divine et par quels moyens on pourrait l'apaiser. Il avait ordonné en même temps par le conseil des évêques et des seigneurs un jeûne général et des prières pour obtenir de Dieu des circonstances favorables pour s'occuper de la correction des vices [3].

Wala, du fond de sa retraite de Corbie, jeta un coup-d'œil rapide sur la société tout entière, traça d'une main ferme les règles établies par les Pères et mit en opposition les vices qui souillaient l'empire. Il arriva avec ce travail au plaid d'Aix-la-Chapelle [4], et,

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann 828.

[2] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2; Eginh. Annal.; Astronom., Vit. Hludow., passim.

[3] Epist. Hludow.; apud Sirm., t. II, p. 464 et 475.

[4] Vit. Walæ, lib. 2, c. 1. — La vie de Wala à été écrite par Paschase-Ratbert,

en présence de l'empereur, des grands et des évêques, attaqua les abus avec une énergie que légitimaient sa haute position, son expérience et ses vertus. Passant en revue tous les degrés de la hiérarchie sociale, il dévoila impitoyablement les vices qui pouvaient attirer sur le monde les fléaux de Dieu. L'empereur lui-même, les plus grands seigneurs, les prélats ecclésiastiques, les simples clercs, les moines, les chapelains du palais surtout, furent attaqués avec véhémence. La vie privée de Hludwig, son zèle, la pureté de ses motifs ne prêtaient pas à la critique; Wala attaqua le pouvoir qu'il s'arrogeait dans les choses spirituelles et qui tendait, contre sa volonté, à asservir l'Église.

« Vous savez bien, lui dit-il [1], que la société chrétienne est régie par deux puissances distinctes qui doivent s'acquitter de leurs devoirs respectifs pour le bien de l'Église et de l'État et qu'il faut soigneusement distinguer les choses divines des choses extérieures et purement humaines. L'empereur ou le roi, d'un côté, est obligé, sous peine d'être condamné au tribunal de Dieu, d'administrer l'État sans empiéter sur ce qui n'est pas de sa compétence. D'un autre côté, les évêques et les ministres de l'Église doivent plus spécialement administrer les choses de Dieu.

» Or, un roi jaloux de s'acquitter de ses devoirs, n'établit dans son royaume que des officiers vraiment dignes de sa confiance et ornés des qualités que demande le Seigneur dans sa loi; des hommes vertueux et amis de la justice et non pas des hommes avares et esclaves de leurs passions.

» Empereur, si vous n'agissez pas ainsi, sachez que la justice de Dieu vous réserve un châtiment plus cruel qu'à tout autre; vous seriez en effet cause de la mort d'un grand nombre. Ne négligez aucun de vos devoirs; car, comme le dit Salomon, vous seul êtes l'appui de tout le royaume; mais souvenez-vous de ne pas vous mêler plus qu'il ne faut des choses divines. »

Wala prononça des paroles encore plus véhémentes, dit Pas-

moine de Corbie, auteur de la vie de saint Adalhard. Le second livre de cet ouvrage, qui contient les actions de Wala sous le règne de Hludwig, est du plus haut intérêt. Cette vie a été éditée par le P. Mabillon. D. Bouquet a donné dans sa collection tout ce qui, dans cette vie, peut servir à l'histoire générale. (Rer. Gall. et Franc. scriptores, t. VI, p. 279 et seq.)

[1] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2, c. 2. — Wala appelait *Église* la société tout entière qui, en effet, était *chrétienne tout entière*.

chase-Ratbert qui nous a conservé quelques fragments de son discours[1] :

« Je voudrais bien, très respectable empereur, continua l'abbé
» de Corbie, savoir pourquoi vous négligez parfois vos propres de-
» voirs pour vous occuper de ceux des autres et des choses divines
» qui ne vous regardent pas ; pourquoi vous conférez ce qu'on ap-
» pelle honneurs ecclésiastiques et qu'on devrait considérer comme
» des fardeaux ? Si vous croyez communiquer par autorité divine le
» Saint-Esprit que les évêques élus légitimement ne reçoivent que
» du Seigneur et par le moyen des évêques consacrés, vous vous
» abusez d'une manière étrange sur les prérogatives de votre charge.
» Dieu seul dispose de ses dons et l'homme ne peut usurper le droit
» de les communiquer. Il en est de même des biens des Églises qui
» sont le rachat des péchés et le patrimoine des pauvres. Que le roi
» ait la dispensation du domaine public pour l'entretien de son
» armée, et que J.-C. possède les biens ecclésiastiques légitimement
» consacrés à Dieu et que, par les mains de ses ministres, il les
» dispense aux pauvres et à ses serviteurs. Le roi doit se contenter
» de les confier à des personnes qui les dispensent avec fidélité, qui
» les gouvernent avec sagesse. »

Ces paroles de Wala sont très remarquables, confirment tout ce que nous avons dit sur l'action du pouvoir civil dans les choses spirituelles et font voir que les partisans de la liberté de l'Église ne contestaient pas alors à la puissance civile le droit d'investiture des bénéfices ecclésiastiques. Ces bénéfices tenaient au spirituel par l'état de ceux qui en étaient investis et par leur destination, mais tenaient au temporel au même titre que tous les fiefs, à cause des biens dont ils étaient composés. Il devait donc y avoir une double action dans l'investiture des bénéfices. Celle de la puissance spirituelle conférant aux bénéficiers le caractère ou la puissance qui les rendait aptes à les posséder, et celle de la puissance temporelle qui investissait ceux qui étaient légitimement choisis, des biens temporels auxquels étaient attachés des devoirs et des droits comme aux autres fiefs.

Le pouvoir civil tendit presque toujours à convertir son droit d'investiture purement temporelle en pouvoir spirituel, et chercha même à appuyer ses prétentions sur les priviléges accordés tempo-

[1] Pasc. Ratbert., Vit. Walæ, lib. 2, c. 2.

rairement par la papauté aux premiers Karolingiens; mais il est évident que les papes ne cédèrent certains priviléges au pouvoir civil qu'en raison des circonstances où se trouvait l'Église Franke au VIII.e siècle et qu'ils ne voulurent jamais proroger, pour le malheur de l'Église, des priviléges qu'ils n'avaient accordés que pour son salut.

Wala, témoin des accroissements exagérés du pouvoir civil, fut le premier qui les attaqua vigoureusement. Il ouvrit ainsi la voie dans laquelle entra bientôt après la papauté elle-même.

Les ecclésiastiques et les laïques s'élevèrent également contre les courageuses paroles de l'abbé de Corbie[1]. Les premiers voyaient dans leur union absolue avec le pouvoir civil le principe de la dignité et de l'honneur temporel des Églises; les seconds prétendaient que l'État avait besoin des biens ecclésiastiques dans la détresse où il se trouvait.

Wala ne contestait pas que les biens ecclésiastiques dussent servir aux besoins de l'État, mais il savait que les seigneurs les réclamaient moins pour l'État que pour eux-mêmes. Il osa le dire ouvertement.

« Vous le savez tous, reprit-il, le roi a souvent employé les biens
» des Églises pour son usage particulier ou pour celui de ses vas-
» saux. Cependant les saints Pères ont prononcé anathème contre
» ceux qui usurpent ces biens, qui les ravissent ou les emploient à
» des usages profanes. Si, comme vous le dites, l'État ne peut sub-
» sister sans le secours des biens ecclésiastiques, il faut chercher
» un moyen terme, un accommodement qui conserve intact l'hon-
» neur de l'Église, qui permette de secourir l'État sans qu'on ait
» besoin de piller les Églises d'une manière sacrilége. Que ces saints
» pontifes qui m'écoutent offrent librement les subsides que récla-
» ment les besoins impérieux de l'État; en récompense de leurs
» dons, ils seront protégés par les armes des séculiers, et, par ce
» moyen, ils resteront d'abord maîtres des biens ecclésiastiques et
» ensuite ne seront plus obligés de s'immiscer aux choses de ce
» monde auxquelles ils ont librement renoncé. »

Le moyen indiqué par Wala était extrêmement sage et les bénéficiers s'acquittaient ainsi par un impôt volontaire des charges inhérentes aux bénéfices comme aux autres fiefs.

Wala s'éleva ensuite contre la mauvaise coutume de donner des

[1] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib 2, c. 2, 3.

monastères à des seigneurs laïques et contre les abus qui en étaient la suite ; il demanda que les évêchés fussent conférés suivant les formes canoniques et que les élections fussent rétablies [1] ; puis il attaqua vigoureusement l'indiscipline de la milice cléricale du palais c'est-à-dire les chapelains. « Leur vie, dit-il [2], n'est ni celle des chanoines, ni celle des moines. Cependant toute communauté doit suivre la règle canonique ou la règle monastique. S'ils ne suivent ni l'une ni l'autre, ce sont de vrais *acéphales*. »

Il paraît que les chapelains du palais menaient en effet une vie fort peu édifiante. Walafrid-Strabon, dans sa relation de la vision de Wettin [3] et Loup de Ferrières [4], les peignent aussi bien que Wala, comme des ambitieux toujours à la poursuite des bénéfices et comme une véritable peste pour l'Église.

Hludwig comprit toute l'importance des réformes que réclamait Wala et conçut le projet de convoquer un plaid général pour s'en occuper d'une manière sérieuse. Mais quelques invasions ennemies l'ayant empêché de tenir ce plaid, il convoqua, pour l'année 829, quatre conciles dans lesquels les évêques devraient rechercher les moyens les plus propres à réformer tous les abus qui désolaient la société.

Nous avons encore sa lettre de convocation [5] :

« Au nom du Seigneur Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, Hludwig et Hlother, par l'ordre de la divine Providence, empereurs Augustes, à tous les fidèles de la sainte Église de Dieu et aux nôtres :

» Vous vous souvenez sans doute que par le conseil des évêques et de nos autres fidèles, nous avions ordonné, au commencement de cette année (828), un jeûne général et des prières, afin que Dieu daignât nous faire connaître ce en quoi nous l'avions offensé, et nous accorder un temps favorable pour nous occuper de la correction des

[1] Paschase Ratbert., Vit. Walæ, lib. 2, c. 4.

[2] *Ibid.*, c. 5

[3] Wettin était un moine de Richenow qui eut en mourant une vision dans laquelle les maux de l'Église lui furent découverts. Walafrid-Strabon écrivit en vers ce que révéla Wettin. Cet ouvrage contient des renseignements importants sur l'état de l'Église à cette époque et sur les abus qui la défiguraient

[4] Lup. Ferrar., Epist. 25.

[5] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 475 et seq. — Depuis l'association de Hlother à l'empire, son nom se trouve joint à celui de son père dans les actes publics.

vices. Nous voulions tenir à l'époque fixée notre plaid général et nous y occuper de la réforme générale; il en eût été ainsi, par la miséricorde divine, si des invasions ennemies n'y eussent mis obstacle. Nous n'avons donc pu réunir que quelques-uns de nos fidèles et nous avons examiné avec eux les moyens d'arriver au but que nous nous étions proposé. Or, vous saurez que nous avons décidé dans ce plaid que les archevêques s'assembleraient en lieu et temps convenables avec leurs suffragants, pour s'occuper de la réforme ecclésiastique et de celle de la société tout entière, et qu'ils nous feraient connaître, ainsi qu'à nos fidèles, ce qu'ils auraient jugé à propos de statuer. Car qui ne voit que Dieu a été offensé et provoqué à la colère par nos très mauvaises œuvres, en voyant de si grands fléaux sévir depuis tant d'années contre le royaume qu'il nous a confié; en voyant le peuple de ce royaume affligé d'une famine continuelle, d'une peste qui s'étend sur les hommes comme sur les animaux, d'une affreuse stérilité, de tant de maladies horribles et de misères? C'est aussi à nos péchés qu'il faut attribuer les invasions que firent l'année dernière, dans notre empire, ces ennemis du nom chrétien qui ont tout ravagé, brûlé les églises, emmené des chrétiens en captivité et tué les serviteurs de Dieu. »

Après quelques pieuses réflexions sur la nécessité d'accepter les fléaux en esprit de pénitence et d'en profiter pour rentrer en soi-même et se corriger, l'empereur continue ainsi :

« Nous avons décidé, d'après le conseil des évêques et de nos autres fidèles, que les évêques de tout notre empire se réuniraient en quatre lieux différents. A Mayence se rassembleront les métropolitains Otgar, Hadabald, Hetti, Bernuin [1], avec leurs suffragants; à Paris, l'évêque qui sera choisi pour le siége de Sens et les métropolitains Ebbon, Ragnoard et Landran [2], avec leurs suffragants; à Lyon, Agobard, Bernhard, André, Benoît, Agéric [3] et leurs suffragants; à Toulouse, Notho, Barthélemi, Adalelm et Aiulf [4], avec leurs suffragants.

[1] Métropolitains de Mayence, de Cologne, de Trèves et de Besançon.

[2] L'évêque de Sens qui fut élu à la place de Jérémie, fut saint Aldric ; Ebbon était métropolitain de Reims, les deux autres de Rouen et de Tours.

[3] Métropolitains de Lyon, de Vienne, de Tarentaise, d'Aix et d'Embrun.

[4] Métropolitains d'Arles, de Narbonne, de Bordeaux, de Bourges. Nous avons déjà parlé de saint Aiulf de Bourges. On ne nomme pas dans cette pièce le

» Les évêques, dans ces conciles, devront s'occuper *de ce qui regarde la religion chrétienne et les devoirs ecclésiastiques*, de ce que *les princes* et *le peuple* doivent pratiquer ou éviter d'après la loi divine. Ils tiendront sous secret, jusqu'au temps marqué pour le plaid général, ce qu'ils auront décidé, et choisiront parmi eux, pour rédiger leurs décisions, un notaire qui promettra avec serment de les conserver fidèlement jusqu'au plaid. »

Outre cette lettre adressée aux évêques, Hludwig en écrivit une autre à tout le peuple de l'empire. Il chargea probablement de cette dernière les *missi* qu'il envoya dans les provinces avec des instructions très détaillées, afin de recueillir tous les renseignements nécessaires pour établir dans l'Église et dans l'État une réforme véritable au plaid général qu'il voulait réunir après la tenue des conciles.

Hludwig commence sa lettre au peuple de la même manière que celle qu'il adressa aux évêques, et la finit en ordonnant à tous ceux qui devaient le service militaire, de se tenir prêts et de bien recevoir ses *missi*.

Voici quelques extraits des instructions que donna Hludwig à ces envoyés [1].

« Nous ordonnons à nos *missi* de bien prendre garde, dans le cours de leur voyage, d'être à charge au peuple dont ils doivent soulager la misère. »

La première recommandation de Hludwig révèle son amour paternel pour le peuple.

« Que nos *missi*, continue-t-il, fassent connaître au peuple, en lisant notre lettre, quelles sont notre volonté et notre intention dans la mission que nous leur avons confiée.

» Qu'ils s'informent principalement de la manière dont remplissent leurs devoirs ceux qui doivent régir le peuple, afin que nous connaissions ceux qui sont dignes de nos félicitations et ceux qui méritent notre correction et nos réprimandes. Voici comment on devra faire cette information : On choisira dans chaque comté les hommes les plus probes et les plus véridiques; s'il s'en trouve parmi eux qui ne nous aient point encore fait le serment de fidélité,

métropolitain de Novempopulanie, ravagée par les Sarrasins et par les Wascons toujours opposés aux Franks.

[1] *V.* Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 466 et seq.

on l'exigera. Ensuite on leur enjoindra de dire tout ce qu'ils sauront sur les différents ministres chargés de conduire et de sauver le peuple, sur ce qui pourrait nuire au peuple et compromettre ainsi notre responsabilité devant Dieu et notre honneur.

» Par rapport aux évêques, voici les questions que nos *missi* auront à adresser : Comment remplissent-ils leur ministère, quelle est leur conduite et comment gouvernent-ils leurs Églises et leur clergé ; à quoi s'appliquent-ils spécialement, aux choses spirituelles ou aux affaires du siècle ? De plus, nos *missi* devront s'informer de la conduite des autres ecclésiastiques, tels que chorévêques, archiprêtres et vicaires [1], ainsi que de la vie des prêtres qui sont chargés des paroisses : quel est leur zèle pour la doctrine et de quelle réputation jouissent-ils ? Quand l'évêque visite son diocèse, grève-t-il les petites églises ou le peuple ; lui ou ses ministres lèvent-ils sur les prêtres des impôts qui ne leur sont pas dus ? »

Hludwig recommande de même à ses *missi* de s'informer de l'état des monastères et des églises données par lui en bénéfice, c'est-à-dire dont les biens étaient donnés à des laïques moyennant les nones et dîmes et les frais d'entretien des édifices. Un grand nombre d'églises et de monastères étaient ainsi donnés par le pouvoir civil à des laïques et même à des femmes, qui trop souvent refusaient aux clercs et aux moines leur nécessaire, laissaient tomber les églises en ruine et dépensaient d'une manière scandaleuse des revenus qui appartenaient au clergé et aux pauvres.

Cet abus, que créa l'autorité royale, ne fut aboli qu'avec les bénéfices eux-mêmes [2].

Les autres instructions données par Hludwig à ses *missi* sont divisées en quatre parties.

Dans la première, il traite principalemement des églises et de leur restauration et des revenus ecclésiastiques.

Dans la seconde, de la justice que rendaient principalement des magistrats électifs auxquels on commençait à donner le nom de *scabini*, d'où on a fait *échevins*.

Dans la troisième, des principaux crimes que l'on devait punir, tels que l'homicide et l'adultère, et des formes judiciaires à suivre pour les juger.

[1] *Vicedomini*, d'où on a fait vidames.

[2] En 1789. Au IX.e siècle, ceux qui recevaient du prince lui-même des bénéfices, soit laïques, soit ecclésiastiques, s'appelaient *vassi dominici*.

Dans la quatrième, enfin, il note plusieurs renseignements que les *missi* sont chargés de recueillir.

Tandis que les envoyés de Hludwig parcouraient les provinces de l'empire, les évêques se réunissaient en concile. On possède encore les actes du concile de Paris qui se tint dans l'église de Saint-Étienne-des-Grès [1], et fut composé de vingt-cinq évêques. A leur tête étaient les trois métropolitains de Reims, de Rouen et de Tours, ainsi que saint Aldric, qui venait d'être élu archevêque de Sens. Les plus célèbres des autres évêques étaient : Jonas d'Orléans, qui dirigea surtout les décisions du concile; Jessé d'Amiens, prélat distingué, qui se laissa séduire par la faction ennemie de Hludwig; Hildemann de Beauvais, qui ferma les yeux à saint Adalhard; Fréculf de Lisieux, auteur d'une *Histoire universelle* [2]; Halitgaire de Cambrai, compagnon d'Ebbon dans sa mission chez les Nord-mans, et connu par son *Pénitentiel* et son *Traité de la Vie ecclésiastique* [3]; enfin, Héribald d'Auxerre, que l'Église a mis au nombre des saints.

Les actes du concile de Paris sont divisés en trois livres. Suivant les intentions de Hludwig, les évêques traitent des devoirs des ecclésiastiques et des personnes consacrées à Dieu, des devoirs du roi et de ceux des simples fidèles.

Ces actes sont précédés d'une préface adressée aux empereurs Hludwig et Hlother et inspirée par les malheureuses circonstances où l'on se trouvait alors.

« De même, disent les Pères du concile [4], qu'il ne faut pas s'enorgueillir dans la prospérité, ainsi, on ne doit pas se laisser abattre

[1] *De Gressibus*, ou *des Degrés*. Nommée aussi Saint-Étienne-le-Vieux. (*V.* Lecointe, Annal. ad ann. 829; Baluz., Not. ad Capitul.)

[2] Fréculf ne donne à son livre que le titre de *Chronique*. C'est un abrégé fort bien fait de l'histoire universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à la fin du VI.e siècle.

[3] Le *Pénitentiel* d'Halitgaire fut composé à la prière d'Ebbon de Reims; il est divisé en cinq livres : 1.° des huit vices principaux et des moyens de s'en corriger; 2.° des vertus théologales et cardinales, ou de la vie active et de la vie contemplative; 3.° des règles de la pénitence; 4.° des pénitences des laïques; 5.° des pénitences des ecclésiastiques.

Halitgaire ajouta, en forme de sixième livre, un *Pénitentiel* qui lui fut envoyé de Rome.

Le *Pénitentiel* d'Halitgaire est tiré tout entier des écrits des SS. Pères et des canons des conciles, ainsi que son *Traité de la Vie ecclésiastique*. (*V.* Biblioth. PP., t. XIV., edit. Lugd.)

[4] Præfat. Synod. Parisiens.; apud Sirm., t. II, p. 478 et seq.

dans l'adversité. Quand les joies du monde se succèdent pour nous, sachons nous rappeler notre condition mortelle, et quand le malheur pèse sur nous de tout son poids, ne nous en laissons pas accabler ; élevons plutôt les yeux au Seigneur et disons lui avec David : « Du fond de l'abîme, j'ai crié vers toi, Seigneur, Seigneur » exauce ma voix. » Nous avons lu que les Ninivites, dignes de la vengeance de Dieu, furent divinement secourus lorsqu'ils eurent imploré le Seigneur; les rois idolâtres, Achab et Manassès, désarmèrent aussi la divine vengeance par la satisfaction de la pénitence. Ces exemples et d'autres semblables nous font comprendre que le repentir désarme souvent la colère de Dieu excitée justement par les péchés des hommes; et nous savons par les oracles prophétiques, que Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.

« Or comme l'Église, dont J.-C. a confié le gouvernement et la défense aux très glorieux Augustes Hludwig et Hlother, est affligée de grands maux, ces pieux empereurs ont pensé sagement qu'on devait avoir recours au Seigneur, et qu'on devait réformer les mœurs pour lui être agréable. Mais ils jugèrent humblement que ce n'était point à eux d'établir les règles des mœurs et des pénitences, et laissèrent ce soin aux évêques, qui ont reçu le pouvoir de délivrer les hommes des ténèbres de l'infidélité, d'en faire des enfants d'adoption, de les purifier des fautes qu'ils commettent après le baptême, moyennant les satisfactions de la pénitence. Le Seigneur leur a conféré un si grand pouvoir, qu'il leur dit dans l'Évangile : Que tout ce qu'ils établiront sur la terre sera établi dans le ciel; que tout ce qu'ils délieront sur la terre sera délié dans le ciel, et que les péchés seront remis à ceux auxquels ils les remettront. Il est certain que les évêques sont les vicaires des Apôtres et les flambeaux du monde; c'est donc avec raison que les très pieux empereurs ont eu recours à eux et à leur science pour connaître les moyens d'apaiser la colère divine. »

Voici l'analyse des décrets du concile de Paris.

Devoirs des évêques [1].

« Comme il est certain que la religion chrétienne est principalement administrée par les évêques, et que c'est un devoir pour eux

[1] VI Conc. Parisiens., lib. 1, c. 4, 5, 11, 12 et seq., usque ad 23.— On compte ce concile comme le 6.e de Paris.

de conduire les peuples à la vie éternelle, nous avons d'abord jugé nécessaire de corriger tout ce qui, en nous, serait repréhensible et indigne de notre ministère. Nous avons établi unanimement que tous, dans nos diocèses respectifs, nous devions engager les peuples à devenir meilleurs, par nos exemples aussi bien que par nos discours. Que les évêques soient élus canoniquement et ne soient pas simoniaques. Qu'ils s'appliquent surtout à former leurs vies sur le *Pastorale* de saint Grégoire et les autres écrits des SS. Pères. Comme il en est plusieurs dans notre Ordre que l'on accuse d'avarice, nous avons décidé de nous exhorter mutuellement, nous et nos confrères, à fuir ce vice et à exercer l'hospitalité. Il n'est permis à aucun évêque de traiter les biens de l'Église comme les siens propres; mais chaque évêque doit dispenser et administrer ces biens suivant les canons et les règles établies par les Pères. Beaucoup d'évêques, par amour pour leurs parents, achètent en leur nom ou font acheter par leurs amis, des biens qu'ils cèdent ensuite à ces parents; les droits des Églises se trouvent ainsi blessés et l'Ordre épiscopal tombe par là dans le mépris; nous avons donc statué que l'évêque pourrait faire ce qu'il voudrait des biens qu'il aurait possédés avant son épiscopat ou dont il aurait hérité depuis; mais que les biens qu'il aurait acquis, soit en son nom, soit au nom des siens, et qui proviendraient des revenus ecclésiastiques, ne pourraient jamais être aliénés au profit de ses parents et resteraient toujours dans le domaine de l'Église. La même règle sera applicable aux prêtres qui ont commis la même faute; ils sont malheureusement trop nombreux! Les canons décident que les biens ecclésiastiques ne peuvent jamais être aliénés que dans des cas extraordinaires qu'ils ont marqués. Les pasteurs des Églises peuvent posséder les biens ecclésiastiques, mais ne doivent pas être possédés par eux, ils peuvent les posséder pour les autres et non pour eux. On rencontre dans quelques Églises des évêques qui ne songent qu'à de vaines superfluités qu'il serait trop long d'énumérer; qui sont, par exemple, avares et méchants, dont la vie est immorale, qui négligent leurs devoirs et n'accomplissent même pas les commandements de Dieu; est-il étonnant après cela que Dieu soit irrité, que les fidèles soient scandalisés, et que l'Église courre de si grands dangers. Que tous les évêques s'étudient donc à remplir leurs devoirs et à former leur vie sur les paroles de saint Grégoire. Que chaque évêque ait avec lui, dans sa maison, des clercs qui soient témoins de toutes ses actions, afin de mettre un terme aux mauvais bruits. Nous savons que des

évêques préfèrent la société des laïques à celle des clercs, qu'ils abandonnent souvent leur siége épiscopal et font de longs voyages au détriment du bon gouvernement de leurs diocèses, de la vigilance qu'ils doivent exercer sur le clergé et de l'instruction du peuple. D'un consentement unanime, nous avons décidé qu'il ne devait plus en être ainsi. »

Les Églises étaient fréquemment troublées à propos des clercs qui avaient été élevés dans les maisons des laïques, et que certains évêques refusaient d'ordonner. Les Pères du concile décidèrent que les évêques devaient accepter pour leurs Églises les clercs qui leur paraîtraient utiles, et ne renvoyer qu'après examen ceux qui ne leur sembleraient pas avoir les qualités requises.

Les seigneurs laïques voulaient tous avoir, à l'exemple du roi, leur chapelle et leurs chapelains. Ces ecclésiastiques se prétendaient sans doute, comme ceux du palais, exempts de la juridiction de l'évêque ordinaire; de là ces conflits entre eux et les évêques dont parle le concile de Paris. Les chapelains, vivant au milieu du monde, en prirent trop souvent l'esprit et les allures et peuvent être considérés comme une des principales causes des vices qui s'introduisirent dans le clergé; aussi les Pères du concile de Paris demandèrent-ils [1] instamment la suppression des chapelains qui faisaient, selon eux, le déshonneur du clergé. Les autres ecclésiastiques s'étaient maintenus beaucoup plus vertueux. Lorsqu'on a voulu attaquer le clergé de certaines époques, on ne s'est pas assez souvenu de ne faire retomber les accusations que sur ceux qui les méritaient.

« Plusieurs évêques, continuent les Pères du concile de Paris [2], semblent plutôt être les seigneurs orgueilleux des peuples que leurs pères, et les traitent, non pas comme le troupeau du Seigneur, mais comme un troupeau dont ils auraient la propriété ; ils ne songent à donner à leurs fidèles ni la nourriture corporelle, ni la nourriture spirituelle ; nous savons même que plusieurs d'entre eux ont des ministres qui exercent leur avarice non-seulement sur les prêtres mais encore sur les peuples, et cherchent plutôt à s'enrichir qu'à servir l'Église et à procurer le salut des fidèles. Tous unanimement nous condamnons ces vices exécrables. »

Après avoir signalé et condamné énergiquement les abus, les

[1] VI Concil. Parisiens., lib. 3, c. 10.

[2] *Ibid.*, lib. 1, c. 23, 24, 25.

Pères du concile indiquent comme une des causes principales de ces abus la cessation des conciles provinciaux. Ils rappellent l'ancienne règle de les tenir deux fois par an et demandent qu'on en tienne régulièrement au moins un chaque année.

« S'il en est ainsi, disent-ils [1], l'Ordre ecclésiastique reprendra son éclat ; on ne verra plus de ces clercs superbes et impudents qui s'autorisent de l'autorité impériale pour fouler aux pieds les lois canoniques ; les crimes ne resteront plus cachés et impunis comme ils le sont maintenant et on obtiendra un grand nombre d'autres bons résultats ; pour cela, nous pensons que, suivant l'usage canonique, les prêtres et les diacres devraient assister à ces conciles, aussi bien que ceux qui se croiraient lésés en quelque chose ; et que les évêques devraient y amener les hommes instruits de leur diocèse. On connaîtrait ainsi partout le zèle et la prévoyance de l'évêque qui aurait formé une bonne milice à J.-C., pour l'honneur et l'utilité de l'Église ; et ses exemples pourraient profiter aux autres. »

Si les désirs du concile de Paris eussent eu un plein effet, l'Église Franke eût bientôt recouvré son éclat. La mesure qu'ils indiquaient, empruntée aux beaux siècles chrétiens, aura toujours les bons résultats qu'ils s'en promettaient. Puissions-nous voir de nos jours les évêques de l'Église de France, non pas émettre un vœu comme les Pères du concile de Paris, mais prendre une initiative qui les couvrirait de gloire et devant Dieu et devant toute l'Église catholique ! La Providence, qui fait tout en faveur des élus, aura-t-elle en vain brisé les liens qui attachaient notre Église au pouvoir civil et qui étaient devenus pour elle les chaînes de l'esclave ?

Parmi les abus condamnés par le concile de Paris, il en est un qui mérite surtout d'être remarqué. Il paraît que certains évêques, au lieu de mettre des curés à demeure dans les paroisses, y envoyaient des prêtres pour y exercer seulement certaines fonctions ; ces évêques trouvaient à cela un très grand avantage, celui de recevoir des revenus qui eussent appartenu au bénéficier. Les Pères du concile font remarquer avec raison que si c'était leur avantage ce n'était pas celui des paroisses [2].

[1] VI Conc. Paris., lib. 1, c. 26.

[2] *Ibid.*— Nous devons remarquer le canon 27.e, où il est question des devoirs des chorévêques. On les compare aux soixante-douze disciples ; ce qui ferait croire que les chorévêques n'étaient plus, à cette époque, que des *prêtres choisis* pour aider les évêques dans certaines fonctions. — Nous croyons que depuis

Après les devoirs des évêques viennent, dans le premier livre des actes du concile de Paris, ceux des prêtres, des chanoines, des moines, des vierges et des veuves consacrées à Dieu.

Nous n'y trouvons de remarquable que les points suivants qui nous donnent quelques renseignements sur les mœurs de l'époque.

Les prêtres ne se feront ni fermiers ni commerçants [1]. Les prêtres qui attirent dans leurs paroisses les clercs des autres blessent les canons. Les prêtres ne doivent pas consacrer les religieuses. Défense aux prêtres d'avoir deux ou plusieurs basiliques; chaque basilique doit avoir son prêtre, comme chaque cité son évêque. Les femmes ne doivent ni approcher de l'autel, ni toucher les vases sacrés. Les abbesses ou autres religieuses ne peuvent donner le voile à d'autres religieuses. Les moines et les chanoines ne doivent point aller dans les monastères des religieuses ou des chanoinesses. Les prêtres ne peuvent confesser les religieuses que dans l'église, et, en cas de maladie de la religieuse, devant témoins assez éloignés pour ne pas entendre la confession.

Dans le quarante-sixième canon, les évêques défendent aux clercs d'aller se confesser aux moines. Ils devaient aller à confesse aux évêques ou aux chanoines et les moines prêtres ne pouvaient confesser que les moines.

Le deuxième livre des actes du concile traite des devoirs des rois et commence par ces paroles [2] : « Le mot *roi* vient de *rectè agere*; celui donc qui agit avec *piété*, *justice* et *miséricorde*, mérite d'être appelé *roi*. S'il agit autrement, ce n'est plus un roi, mais un *tyran*. »

De ce principe, les évêques tirent cette conséquence [3] que le devoir du roi « est de gouverner le peuple de Dieu avec justice et

la défense de Charlemagne, on ne donna plus *ordinairement* la consécration épiscopale aux chorévêques.

[1] VI Concil. Paris., c. 28, 36, 37, 49, 45, 43, 46.

[2] *Ibid.*, lib. 2, c. 1. — *Rectè agere*, *agir bien*, d'où on a fait *regere*, régner, gouverner. Rex a recte agendo... Rex a regendo, disent les évêques.

Le deuxième livre des actes du concile de Paris est emprunté textuellement au livre de Jonas d'Orléans, intitulé *Institutio regia*, et composé pour le jeune Pépin, roi d'Aquitaine.

Jonas traite dans ce livre des devoirs des rois. Il fit un autre livre intitulé *Institutio laïcalis*, où il traite des devoirs des simples fidèles.

[3] *Ibid.*, c. 2.

équité, afin que tous aient entre eux paix et concorde. » Toutes les décisions des évêques sont vraiment chrétiennes. Ils demandent dans le peuple la soumission au *roi*, mais après avoir posé en principe que le roi, en vertu de son titre même, devait être *pieux*, *juste* et *miséricordieux*.

Comme les deux premiers livres des actes étaient fort longs à cause des passages des saints Pères et des canons des conciles dont chaque disposition était accompagnée, les évêques en firent un résumé en vingt-sept articles qui forme le troisième livre des actes et sur lequel ils appelèrent d'une manière spéciale l'attention des empereurs par cette lettre [1] :

« Aux seigneurs très illustres et doués de la grâce de piété, Hludwig et Hlother orthodoxes et invincibles Augustes :

« Nous vos serviteurs, quoique indignes, mais évêques, nous rendons humblement grâces à Dieu, nous louons et exaltons son immense bonté de ce qu'il vous a inspiré un si ardent amour pour lui que vous ne pensiez sans cesse qu'au progrès et à l'exaltation de sa sainte Église, et que toujours, en enfants dévoués et fidèles, vous n'aspiriez qu'à la voir dans un état toujours plus prospère.

» Lorsque le glaive divin multipliait, à cause de nos iniquités, les fléaux sur votre empire, vous avez sagement pensé que tant de malheurs ne pouvaient être qu'une punition de Dieu, et vous avez écrit à tous les pasteurs des Églises d'indiquer, en leur qualité de représentants du Seigneur, un jeûne de trois jours et d'avertir tous les fidèles de se purifier de tous leurs péchés et d'en faire pénitence. »

Après avoir dit que Hludwig avait eu le projet de régler toutes les réformes dans un plaid général, que les circonstances l'avaient obligé d'ajourner cette assemblée et qu'il avait jugé à propos d'envoyer, avant de la tenir, des *missi* dans tout l'empire et de faire assembler quatre conciles, les évêques rappellent en peu de mots les choses sur lesquelles ils devaient délibérer et annoncent aux empereurs qu'ils leur adressent dans le premier livre de leurs actes les décrets sur les réformes à introduire dans le clergé et les fidèles; dans le second livre, des considérations sur les devoirs que les empereurs eux-mêmes avaient à remplir; enfin, dans le troisième, un résumé des principales dispositions des livres précédents.

[1] Epist. Episcop. ad Hlud.; apud Sirm., op. cit., t. II, p. 542.

Les évêques, en terminant les actes du concile [1], disent franchement à Hludwig que les abus qu'il avait entrepris de réformer venaient principalement de ce que les princes s'étaient trop mêlés des choses ecclésiastiques et les clercs des choses séculières. Ils avouent que lui et ses pères ont bien avancé la réforme, mais qu'elle ne sera complète que lorsque les évêques seront entièrement libres dans leur ministère.

Les hommes les plus remarquables de l'époque, tels que Florus de Lyon et Wala, réclamaient, comme les Pères du concile de Paris, la liberté de l'Église. Nous devons citer les paroles du concile [2] : « Quant à la liberté épiscopale que, par la grâce de Dieu, nous désirons obtenir de vous pour servir le Seigneur, nous nous réservons d'en conférer avec vous en temps convenable. C'est en jouissant de cette liberté que nous pourrons nous sauver nous-mêmes, rendre notre ministère utile et salutaire au peuple ; implorer avec plus de fruit la miséricorde du Seigneur pour vous et pour la stabilité de votre empire. Notre soumission n'en sera pas moindre et nous viendrons toujours en aide au royaume en payant les subsides que nous devons. Notre obéissance ne ferait au contraire que s'accroître s'il était possible. »

Hludwig ayant reçu les actes des quatre conciles, assembla un plaid général à Worms. Le pape envoya un légat à cette assemblée et on y adopta les principaux réglements des quatre conciles [3] ; malheureusement on ne nous a pas conservé les décrets de l'assemblée de Worms, et plus malheureusement encore on ne songea guère à les mettre à exécution au milieu des troubles qui éclatèrent alors. Ce fut au plaid de Worms que l'empereur découvrit les intrigues de Hugues et de Matfrid. Pour les déjouer, il appela auprès de lui Bernhard, comte des Marches d'Espagne [4]. C'était un homme

[1] VI Conc. Paris., lib. 3, c. 26, 27.

[2] *Ibid.*, c. 27. — Au canon onzième, ils demandent instamment l'autorisation de tenir au moins une fois par an les conciles provinciaux.

Le 12.e canon du troisième livre est très remarquable. Les évêques y demandent à Hludwig d'établir trois écoles publiques dans trois villes importantes de l'empire, afin de soutenir l'impulsion que Charlemagne son père et lui avaient donnée aux sciences. Le clergé prenait l'initiative de tout ce qui était bien. Ces écoles publiques qu'ils réclamaient donnèrent naissance aux *Universités.*

[3] Hincm., De Divort. Hloth. et Tetb. — Les actes des conciles de Mayence, de Lyon et de Toulouse ne nous sont pas connus.

[4] Astronom., Vit. Hludow. Pii ; Eginh., Annal. ad ann. 829.

énergique, allant droit au but sans trop s'occuper de ceux dont il pouvait froisser la vanité ou blesser les intérêts. Un tel ministre devait faire un grand nombre de mécontents [1]. Matfrid et Hugues les rallièrent à eux et parvinrent à organiser un parti puissant qui sut cacher sa jalousie et son ambition sous les dehors de l'amour de la vertu et du bien public. Ce fut sous ce prétexte qu'ils parvinrent à enrôler parmi eux le vertueux Wala qui devint le chef d'une faction dont il ne soupçonnait ni les motifs ni le but.

Wala, qui avait réclamé si énergiquement la liberté de l'Église au plaid d'Aix-la-Chapelle, ne garda pas sans doute le silence à celui de Worms où cette question fut portée par les évêques du concile de Paris ; et on peut croire qu'il se préoccupa fort peu d'envelopper ses conseils de formes oratoires qui ne semblent pas lui avoir été très familières. Peut-être même retourna-t-il à Corbie fort peu satisfait de n'avoir pas obtenu tout ce qu'il demandait ; une chose certaine, c'est que les conjurés pensèrent dès-lors à le mettre à leur tête et allèrent le trouver dans son monastère [2]. Ils lui firent un affreux tableau de l'administration et de la vie de Bernhard, lui parlèrent des abus qui désolaient l'Église et contre lesquels il s'était si énergiquement élevé ; de l'abaissement du royaume si bien défendu autrefois par Charlemagne et désolé depuis le règne de Hludwig par les incursions des Bulgares, des Sarrasins et des Nordmans. Le palais, selon eux, était devenu un lieu infâme, un repaire de devins et de sorciers ; Bernhard souillait la couche impériale et fascinait l'empereur par des enchantements. C'est ainsi que les conjurés voilaient, sous le prétexte de l'honneur de l'empire et des réformes, leurs projets de vengeance et leurs ressentiments.

Wala avait autrefois épousé la sœur de Bernhard et avait conservé pour lui pendant long-temps l'affection d'un frère. Quoiqu'il fût malade alors, il se rendit au palais, dans l'espoir qu'on y écouterait les conseils de sa vieille expérience. Mais l'empereur et Bernhard savaient déjà sans doute que les mécontents s'étaient adressés à lui ; ils l'écoutèrent, mais sans se mettre en peine de suivre ses avis, et Wala s'en retourna tristement à Corbie.

Ce monastère fut dès-lors le foyer des intrigues. Tous ceux qui avaient à se plaindre de Bernhard y accouraient et faisaient à Wala

[1] Nithard., De Dissent. filior. Hludow. Pii, lib. 1, ad ann. 829. (Édit. Duchêne. Hist. Franc. script., t. II.)

[2] Pasch. Rath., Vit. Valæ, lib. 2, c. 8.

des récits souvent faux, toujours exagérés par la haine et la jalousie. Wala les exhortait à prendre patience, mais ressentait malgré lui l'influence de toutes ces prétendues révélations et il finit par croire ce que l'on disait des turpitudes de Bernhard et de son mauvais gouvernement. Les factieux attribuaient à Bernhard le projet de renverser l'empereur, de se marier à l'impératrice Judith et de se mettre sur le trône; ils avaient eu l'adresse de faire croire ces absurdités à quelques personnages recommandables par leurs vertus, tels que : Hilduin, abbé de Saint-Denis; Hélisachar, cet ami de saint Benoît d'Aniane que Hludwig avait jusqu'alors honoré de sa confiance; Agobard, évêque de Lyon, Bernhard de Vienne, Barthélemi de Narbonne, et enfin Jessé d'Amiens qui se montra plus que tous les autres partisan des factieux.

Wala [1] aimait Hludwig et ce fut réellement par dévouement pour lui, pour le bien de l'Église et de l'empire qu'il entra dans le complot; il croyait se dévouer pour la justice et ne travailler qu'à l'abaissement d'un ministre coupable qui voulait le malheur de la patrie et du roi. Les vrais chefs du parti, Matfrid et Hugues, voulaient bien autre chose et ne désiraient rien moins que de détrôner l'empereur [2] et de satisfaire leur ambition en recouvrant leur influence au palais [3].

Au commencement de l'année 830, Hludwig, voulant porter la guerre dans le pays des Bretons, donna rendez-vous à ses fidèles dans les Marches de ce pays. Ses trois fils durent se mettre en route avec leurs armées. Les conjurés vont au-devant de Pépin, roi d'Aquitaine [4], lui répètent leurs accusations infâmes contre Bernhard, lui font entendre qu'un bon fils ne doit voir qu'avec indignation le déshonneur de son père et est obligé de travailler à le rappeler à sa dignité. Dans la crainte de voir ces insinuations hypocrites inutiles, les conjurés réveillent la jalousie de Pépin et lui font espérer qu'à l'aide d'une heureuse révolution il pourrait bien voir s'agrandir son royaume. Pépin et Hludwig de Bavière avaient été mécontents du premier partage de l'empire et avaient demandé à leur père d'augmenter leurs royaumes, au plaid de Worms [5].

[1] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2, c. 8.
[2] Thegan., De Gest. Hludow. Pii, c. 36.
[3] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 830.
[4] *Ibid.*
[5] Thegan., De Gestis Hludow. Pii, c. 35.

Hlother, de son côté, après avoir consenti à céder au jeune Karl une partie des provinces qui lui avaient été destinéees, s'en était repenti, et Hugues, son beau-père, l'avait sans peine attiré dans le parti des factieux [1]. Il était en Italie au moment où la conjuration éclata. Pépin, au lieu de rejoindre son père dans les Marches de Bretagne, se réunit, avec les principaux conjurés à Paris, où Hludwig de Bavière vint bientôt les rejoindre.

Dans la conférence que les chefs du parti eurent entre eux, plusieurs proposèrent sans hésitation la déchéance de Hludwig-le-Pieux; mais Hludwig de Bavière [2] et Wala s'y opposèrent, voulant seulement expulser Bernhard et purger le palais des vices qui, selon eux, le déshonoraient.

Hludwig-le-Pieux, ayant appris la conjuration tramée contre lui, contre son épouse et son ministre [3], permit à ce dernier de chercher son salut dans la fuite et de se retirer dans son comté de Barcelone, envoya Judith au monastère de Sainte-Marie à Laon et se rendit lui-même à Compiègne. Pépin se trouvait à Verberie avec plusieurs des conjurés. Ayant appris que Judith était à Laon, il envoya les comtes Warin et Landbert pour la tirer de son monastère et l'amener à Verberie. Quand elle y fut arrivée, on lui fit les plus terribles menaces pour la forcer à promettre d'engager l'empereur à abdiquer et à se renfermer dans un monastère et à s'obliger elle-même à prendre le voile. Judith promit tout pour échapper à la mort et se rendit à Compiègne accompagnée de plusieurs conjurés. Elle vit Hludwig en secret et en obtint la permission de prendre le voile de religieuse pour éviter la mort. Quant à lui, avant d'abdiquer, il demanda du temps pour y penser. Judith fut donc reléguée à Poitiers au monastère de Sainte-Radegonde et Hludwig resta à Compiègne. Vers le mois de mai, Hlother revint d'Italie. A son arrivée, toute la faction ennemie courut au-devant de lui. Il paraît qu'à cette époque, dit le chroniqueur Astronome, il n'entreprit rien contre l'honneur de son père, mais qu'il approuva tout ce qui avait été fait. Nithard ajoute [4] que Hlother retint son père dans une prison libre et mit auprès de lui des moines pour le décider à embrasser la vie monastique.

[1] Nith., De Dissent., lib. 1, ad ann. 829.
[2] Pasch. Rath., Vit. Walæ, lib. 2, c. 9; Thegan., de Gest. Hludow. Pii, c. 36.
[3] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 830.
[4] Nith., De Dissent., etc., lib. 1, ad ann. 831.

Après le retour de Hlother, on ouvrit à Compiègne une suite de conférences dans lesquelles l'empereur[1] paraissait sans trône, dans une contenance modeste, et pendant lesquelles il faisait les discours les plus humbles.

Ce n'était pour lui qu'un moyen de cacher ses projets et de gagner du temps. Il en profita pour prendre secrètement les mesures les plus sages, afin de faire avorter toute la conspiration. Il y réussit.

Les moines[2] que Hlother avait placés près de son père et d'autres personnes indignées de ce qui se passait, demandèrent à Hludwig si, en cas qu'on le remît à la tête du gouvernement, il voudrait le soutenir avec vigueur et surtout rétablir le culte divin qui protége et dirige tout le reste. Comme il y consentit facilement, on s'entendit bientôt sur sa restauration. Par l'entremise d'un certain moine nommé Gondebald, Hludwig détacha du parti, Hludwig de Bavière et Pépin, en leur promettant d'agrandir leurs royaumes. De plus, il trouva moyen de faire convoquer en Germanie le plaid général qui devait avoir lieu dans le courant de l'automne[3]. Les conjurés voulaient qu'il se tînt en quelque lieu de la France où ils étaient plus puissants. Mais Hludwig avait plus de confiance dans les Germains que dans les Gallo-Franks ; il dissimula cependant avec adresse et fit jouer de secrets ressorts avec tant de succès que le plaid fut convoqué à Nimègue. Craignant en outre, dit le chroniqueur Astronome[4], que ses ennemis ne dominassent dans cette assemblée, il ordonna de s'y rendre dans le plus simple équipage et mit plusieurs des factieux dans l'impossibilité de s'y trouver. Landbert fut envoyé dans les Marches de Bretagne dont la défense lui était confiée, et l'abbé Hélisachar dut l'accompagner pour l'aider à rendre la justice. Toute la Germanie afflua au plaid de Nimègue pour prêter secours à l'empereur, et Hludwig, se voyant appuyé, prit un ton plus assuré qu'aux conférences de Compiègne. Il adressa de vives réprimandes à l'abbé Hilduin qui, malgré sa défense, était venu à l'assemblée avec une espèce d'armée ; l'abbé de Saint-Denis fut obligé de quitter le palais et de s'en aller, avec

[1] Pasch. Ratb., Vit Walæ, lib. 2, c. 10.
[2] Nith., loc. cit.
[3] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 830.
[4] *Ibid.*

quelques gens de sa suite, passer l'hiver près de Paderborn, sous une tente construite à la hâte. L'abbé Wala reçut l'ordre de se ret rer au monastère de Corbie et de n'en point sortir, conformément à la règle. A la vue de semblables mesures, ceux qui étaient venus à l'assemblée avec des intentions hostiles perdirent toute espérance et crurent nécessaire de tenir une conférence nocturne sous la tente de Hlother. Le résultat de la délibération fut que Hlother devait nécessairement déclarer à son père une guerre ouverte ou se retirer brusquement sans son consentement.

Hludwig avait sans doute été averti de la conférence des conjurés. Dès le matin il fit dire à Hlother de venir plutôt à lui avec la confiance que devait avoir un fils chéri pour son père, que d'écouter leurs communs ennemis. Hlother fut touché et se rendit au palais de son père. Mais le peuple, instruit sans doute de la délibération de la conférence, lui crut de coupables desseins et s'assembla en tumulte autour du palais. Hludwig se montra à la foule avec son fils. A ses douces paroles, dit l'Astronome, la tourmente s'apaisa tout-à-coup.

Le jour même, l'empereur fit mettre les chefs de la conspiration sous bonne garde et les cita devant un tribunal composé de tous les jurisconsultes présents au plaid. Ses fils étaient au nombre des juges et condamnèrent leurs complices à la peine capitale. Hludwig, toujours trop indulgent, leur accorda la vie et se contenta de faire tonsurer les laïcs et de les enfermer, ainsi que les clercs, en divers monastères. L'année suivante, il leur accorda grâce complète, leur rendit leurs biens qui avaient été confisqués et les laissa libres de sortir des monastères et de reprendre leur ancien état. On exigeait d'eux pour toute condition l'aveu de leur faute.

Wala [1] ne voulut jamais consentir à s'avouer coupable et préféra rester en exil.

Hélisachar, Matfrid et plusieurs autres [2] y restèrent de même.

On peut trouver excessive cette clémence de l'empereur, mais on ne peut qu'admirer la profonde sensibilité de son cœur et son caractère si chrétien.

Jessé, évêque d'Amiens, un des plus ardents factieux, fut déposé

[1] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2, c. 10.

[2] Nith., De Dissent., etc., lib. 1.

à Nimègue[1], et Judith, d'après le jugement du pape Grégoire IV et des évêques, put revenir à son époux malgré les engagements religieux qu'elle avait été obligée de contracter. Bernhard, quittant la Marche d'Espagne, se rendit auprès de l'empereur afin de se purger des accusations infâmes soulevées contre lui. Il offrit de combattre corps à corps avec un de ses accusateurs, suivant la coutume des Franks; mais comme personne ne se présenta pour soutenir l'accusation les armes à la main, il dut seulement affirmer avec serment qu'il était innocent des crimes qu'on lui imputait.

La faction ne fut pas détruite à Nimègue, et pendant deux ans ce ne fut dans tout l'empire que sourdes intrigues pour exciter Hlother, Hludwig de Bavière et Pépin d'Aquitaine contre l'empereur, leur père. « Les discours des méchants, dit le chroniqueur Astronome[2], corrompent les mœurs des bons de la même manière que l'eau tombant en gouttes légères, perce enfin les pierres même les plus dures. » Les intrigues enfantèrent une révolte ouverte des trois rois contre leur père; ils mettaient toujours en avant le bien public et ce fut le prétexte par lequel ils engagèrent le pape Grégoire à soutenir leur entreprise[3]. Ils lui avaient fait entendre en même temps que l'empereur était seul cause des troubles qui agitaient l'empire et que son devoir, comme père commun des fidèles, était de venir en France travailler à la paix.

Grégoire, en partant de Rome, écrivit une lettre à tous les évêques de l'empire frank, pour les avertir de faire des prières et d'ordonner des jeûnes pour obtenir du Seigneur que la concorde se rétablît dans l'empire[4].

Hludwig voyait mieux que le pape le but que s'étaient proposé les factieux en l'attirant en France et qui n'était autre que de légitimer leurs complots aux yeux des populations. Pour l'empêcher d'entrer en France, il lui fit écrire par les évêques qui lui étaient demeurés fidèles. Malheureusement ces évêques ne le firent pas avec tous les égards qui étaient dus au successeur de saint Pierre. Il est vrai qu'on peut les excuser en ce qu'ils considéraient le pape

[1] Thegan., De Gest. Hludow. Pii, c. 37; Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 831.
[2] *Ibid.*, ad ann. 833.
[3] Nith., De Dissent., etc., lib. 1.
[4] Epist. Greg. IV ad Episcop. Franc.

comme fauteur des projets des factieux. Il est certain que Grégoire, trompé par les insinuations perfides de Hlother, regardait Hludwig comme la principale cause des troubles. Le bruit [1] se répandait même de toutes parts que le pape n'était venu que dans l'intention d'excommunier l'empereur et les évêques fidèles, s'ils résistaient à sa volonté et à celle des rois révoltés. Les factieux étaient probablement les premiers auteurs de ces bruits. Ils ne voulaient se servir du pape que comme d'un instrument en faveur de leurs projets.

L'empereur et les évêques fidèles [2] protestaient avec raison qu'ils ne fléchiraient pas sous l'autorité du pape et disaient que s'il était venu pour excommunier, il s'en retournerait excommunié lui-même et que les anciens canons lui étaient contraires.

Ils écrivirent au pape en ce sens et leur lettre produisit sur lui un tel effet que Hlother fut obligé de lui envoyer Wala pour le rassurer.

Cet abbé [3] avait quitté son exil en apprenant les nouveaux complots de ses anciens amis. Il alla trouver le pape avec son cher disciple Paschase-Ratbert, et, pour le tirer de l'embarras où l'avait mis la lettre des évêques franks, lui cita plusieurs textes des saints Pères et quelques canons dont il se servit pour composer sa réponse.

Grégoire se plaint d'abord dans cette lettre [4] de ce que les évêques lui donnent en même temps les titres de *pape* et de *frère*. Ils eussent dû s'en tenir au premier titre qui exprimait mieux les rapports qui devaient exister entre eux et lui [5]. Il les blâme ensuite de ce qu'ils n'étaient pas venus à sa rencontre malgré la défense qu'en avait faite l'empereur, prétendant qu'ils devaient plutôt obéir au pape qu'à l'empereur en cette occasion.

« Pourquoi, ajoute le pape, n'avez-vous pas dit à votre empe-

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 833.

[2] *Ibid.*

[3] Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2, c. 16; Nith., loc. cit.

[4] C'est Agobard qui nous l'a conservée dans son ouvrage *De comparatione utriusque regiminis.* (*V.* Op. Agobard., edit. Baluz., t. II.)

[5] Cependant les évêques des premiers siècles donnaient souvent au pape le nom de frère. *Quant au caractère*, le pape n'est qu'*évêque* et le *frère* des autres évêques. Cette qualité de *frère* que donnaient au pape les évêques des beaux siècles chrétiens, ne les empêchaient pas de reconnaître sa primauté d'honneur et de juridiction sur toutes les Églises particulières.

reur ce que saint Grégoire disait au sien? « Ne vous offensez pas de » notre liberté : je sais que vous êtes une brebis de mon troupeau, » confiée à mes soins par J.-C. le souverain pasteur. Sachez bien que » vous êtes de même nature que vos sujets et ne vous glorifiez pas tant » de régner sur les hommes que de faire régner J.-C. sur vous. » Vous dites que nous venons sans sujet fulminer je ne sais quelle excommunication, et vous nous exhortez en termes confus et embrouillés à épargner ce déshonneur à la dignité impériale et à la nôtre. Expliquez-nous, je vous prie, ce que signifie ce langage. »

Le pape l'ignorait, mais les conjurés le savaient bien.

« Vous avez raison, continue Grégoire, de dire que je dois me souvenir du serment de fidélité que j'ai fait à l'empereur. C'est précisément pour le garder que je viens avertir Hludwig de tout ce qu'il fait contre l'union et la paix de l'Église et de l'État. C'est vous qui vous montrez parjures en le voyant se jeter dans l'abîme sans vous mettre en peine de l'arrêter, malgré la fidélité que vous lui avez jurée. »

On voit par ces paroles quelles étranges préventions on avait mises dans l'esprit du pape. Il s'élève, dans le reste de sa lettre, contre le dernier partage de l'empire [1] qu'il prétend être opposé à la volonté de Dieu, et répond enfin aux menaces que lui faisaient les évêques franks en leur disant qu'ils n'ont aucune raison de s'opposer à la mission pacifique qu'il vient remplir et qu'ils s'abusent en menaçant d'une excommunication irrévocable les évêques qui étaient avec lui, puisque l'universalité des évêques a le droit de casser ce qui est fait par quelques uns d'entre eux.

« Lorsque vous me menacez, ajoute-t-il, de m'enlever mon titre [2], qui pourrait ne pas s'étonner de l'absurdité, de l'inconvenance et de la folie d'un tel langage? Car enfin, quel crime ai-je commis? Me suis-je rendu coupable de sacrilége, d'homicide, de larcin, ou de quelque autre crime de ce genre? Non, vous me menacez uniquement parce que je ne viens pas avec les dispositions que vous souhaiteriez me voir. »

Le pape ne niait pas qu'il fût soumis aux canons de discipline générale appliqués par l'autorité compétente, c'est-à-dire le corps épiscopal.

[1] Hludwig avait modifié ses premières dispositions pour former un royaume à son jeune fils Karl, connu dans l'histoire sous le nom de Karl-le-Chauve.

[2] Ou grade ecclésiastique; *gradus*.

Les évêques franks avaient, dans leur lettre, engagé le pape à se présenter respectueusement devant l'empereur, afin d'apprendre de lui la vérité des faits. Grégoire, choqué de ne pas avoir été reçu comme il l'eût certainement été en tout autre circonstance, s'y refusa, prétendant qu'il connaissait très bien les affaires.

La suite lui fit voir qu'il avait été indignement trompé. On peut croire que Wala fut pour beaucoup dans la rédaction de la lettre de Grégoire, et sa réputation de vertu ne contribua pas peu à confirmer ce pape dans les impressions que lui avaient données les rebelles.

Il les croyait en butte aux rancunes de Hludwig, tandis qu'ils n'étaient mus que par les sentiments les plus vils dans les persécutions qu'ils suscitaient au plus sage des empereurs, au plus doux des pères.

La véritable cause de la rébellion des trois fils de Hludwig était la jalousie. Après l'assemblée de Nimègue, Hlother, privé du titre d'empereur [1], avait été obligé de se retirer en Italie dont il était roi et dont il devait désormais se contenter. Hludwig de Bavière ne trouvait pas son royaume assez agrandi par son père. Enfin, les mauvaises mœurs de Pépin avaient tellement irrité l'empereur son père, qu'il l'avait privé de l'Aquitaine et l'avait donnée au jeune Karl, fils de Judith [2]. Mais Pépin avait dans ces contrées des partisans et trouva une armée pour se rendre en Alsace, où il s'était donné rendez-vous avec ses frères. Alors, dit Nithard [3], l'empereur avec tout ce qu'il avait dans l'empire, les trois rois ses fils avec une armée considérable, et le pape Grégoire avec toute la troupe romaine, se mirent en marche et campèrent au pied du mont Siegwald, en un lieu [4] qui a conservé, à cause de ce qui s'y passa, un nom ignominieux, celui de *Champ-du-Mensonge* [5], parce que là périt la fidélité d'un grand nombre. Les deux armées [6] étaient placées

[1] Agobard de Lyon écrivit une lettre à Hludwig pour lui prouver qu'il avait fait un péché grave en ôtant le titre d'empereur à Hlother. Cette lettre ne produisit aucun effet.

[2] Nith., lib. 1, ad ann. 833.

[3] *Ibid.*

[4] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 833; Thegan., De Gest. Hludow., c. 42.

[5] Ce lieu est situé près de Colmar.

[6] Astronom., Thegan, Nith., loc. cit. — Notre récit est emprunté textuellement à ces trois historiens.

à peu de distance l'une de l'autre et l'on croyait qu'on en viendrait bientôt aux mains, quand on annonça à l'empereur l'arrivée du pape. Hludwig avait trouvé fort mal que Grégoire fût resté au milieu de ses ennemis, et lui avait même envoyé l'évêque Bernhard et plusieurs seigneurs pour lui demander pourquoi il tardait tant à le venir trouver, si réellement il voulait, comme il le disait, imiter l'exemple de ses prédécesseurs. Il le reçut donc assez mal et lui dit qu'il s'était préparé lui-même cette réception en agissant vis-à-vis de lui d'une manière si étrange. Grégoire, conduit dans la tente de l'empereur, l'assura qu'il n'avait entrepris un si long voyage que pour le réconcilier avec ses fils contre lesquels, disait-on, il conservait un ressentiment implacable. On voit par quelles perfides insinuations Hlother avait décidé le pape à le suivre en France; ce n'était certainement pas pour travailler à une paix qu'il avait lui-même troublée. Hludwig éclaira le pape, le retint plusieurs jours dans son camp, le congédia en le priant de travailler à la reconciliation et de revenir le trouver. Grégoire, avant de quitter Hludwig, lui fit de magnifiques présents, et l'empereur lui en renvoya de très riches par le vénérable abbé Adalung.

Pendant que le pape remplissait auprès de Hludwig la mission apparente qui lui avait été confiée, Hlother et ses frères avaient réussi par présents, promesses et menaces, à séduire l'armée de leur père qui se jeta comme un torrent dans leur camp. Lorsque ceux qui étaient restés fidèles se virent en présence de troupes aussi formidables, la crainte les saisit et ils s'enfuirent vers les rebelles; l'empereur, ne voyant plus auprès de lui qu'un très petit nombre de serviteurs dévoués, leur dit : « Allez à mes fils, je ne veux pas qu'un seul homme périsse à cause de moi. » Ceux-ci le quittèrent en versant des larmes.

La populace, pour faire sa cour au plus fort, menaçait de courir sur l'empereur ainsi abandonné. Ce prince demanda à ses fils de ne pas l'exposer aux insultes de la multitude, et ceux-ci lui répondirent qu'il n'avait qu'à abandonner son camp et à venir auprès d'eux. Quand les trois rois descendirent de cheval pour recevoir leur père : « J'espère, leur dit Hludwig, que vous n'oublierez pas ce que vous avez promis autrefois à ma femme, à mon fils Karl et à moi-même. » Les rois lui ayant fait une réponse satisfaisante, il les embrassa et les suivit jusque dans leur camp. A peine y était-il arrivé, que son épouse lui fut enlevée et conduite au camp particulier de Hludwig de Bavière, d'où elle fut exilée en Italie.

Judith était redoutée des factieux à cause de son caractère énergique et de son habileté.

Les trois frères se partagèrent ensuite l'empire, et Hlother emmena son père à Soissons, le fit garder au monastère de Saint-Médard et envoya le jeune Karl à celui de Prum, mais sans le faire raser.

Le pape Grégoire, témoin d'un dénouement qu'il était loin de prévoir, retourna à Rome l'ame navrée de douleur.

Au commencement d'octobre (833), Hlother se rendit à Compiègne où il avait indiqué le plaid général et y conduisit son père avec lui.

« Là, dit le chroniqueur Astronome, un grand nombre de seigneurs accusés de conserver de l'amitié pour Hludwig et de vouloir abandonner son fils, furent obligés de protester de leur fidélité à Hlother et de renouveler leurs serments. Cependant, il faut dire qu'excepté les auteurs du nouvel état de choses, chacun voyait avec regret les événements qui l'avaient amené. C'est pourquoi les factieux craignant que, par un juste retour, tout ce qu'ils avaient fait ne fût renversé, imaginèrent, de concert avec *quelques évêques* [1], de condamner l'empereur à une seconde pénitence publique pour des fautes que déjà il avait expiées. »

C'était à leurs yeux un acheminement à son abdication absolue et irrévocable.

[1] C'est un auteur contemporain fort instruit et très impartial qui parle ainsi. Pourquoi donc certains écrivains modernes ont-ils voulu voir le *clergé tout entier* conspirer contre Hludwig.

IV.

Assemblée de Compiègne. — Ebbon. — Relation des historiens. — Relation mensongère des évêques factieux. — Relation d'Agobard. — Apologie de l'assemblée de Compiègne par Agobard. — Soulèvement général en faveur de Hludwig. — Il est rétabli à l'assemblée de Saint-Denis. — Plaids de Quiercy et d'Attigny. — Hlother se soumet et s'en va en Italie où le suivent la plupart des conjurés. — Plaid de Thionville. — Hludwig reconcilié d'une manière solennelle dans l'église de Saint-Étienne de Metz. — Déposition d'Ebbon. — Agobard accusé s'enfuit en Italie avec Bernhard de Vienne. — Hludwig reprend ses projets de réforme. — Concile d'Aix-la-Chapelle. — Plusieurs évêques célèbres; saint Aldric du Mans. — Origine de la fraternité des Églises du Mans et de Paderborn. — Agobard, son caractère et celui de ses ouvrages. — Mouvement intellectuel sous le règne de Hludwig. — Caractère de cet empereur d'après ses contemporains. — Ses derniers malheurs et sa mort.

833—840.

Les évêques ne furent pas très nombreux à l'assemblée de Compiègne, mais tous ceux qui s'y trouvèrent [1] se montrèrent ennemis de Hludwig. Ebbon, archevêque de Reims, était à leur tête.

Jusqu'alors il était resté fidèle à l'empereur, et plus que tout autre il avait contribué à la déposition de Jessé d'Amiens, un des chefs de la première conjuration; comment devint-il donc traître et ingrat? Au milieu de qualités estimables qu'on ne pourrait sans injustice refuser à l'archevêque de Reims, il semble avoir eu beaucoup d'ambition, et nous croyons que ce fût cette ambition qui lui fit rompre les liens sacrés qui devaient l'attacher indissolublement à son bienfaiteur. Il vit Hlother arriver d'Italie soutenu d'un parti puissant, favorisé en apparence par le pape Grégoire qu'il avait trompé, et il fit comme tant d'autres qui se tournèrent du côté du plus fort. Sa fidélité périt au *champ du mensonge*, et il couvrit ainsi son nom d'un opprobre mérité.

Voici comment le chroniqueur Astronome [2] raconte la déposition de Hludwig: « L'empereur, condamné sans qu'il fût présent ni entendu, sans avoir fait aucun aveu, ni rien dit qui pût servir à le convaincre, fut forcé à se dépouiller de ses armes devant les corps de saint Médard, confesseur, et de saint Sébastien, martyr, et à les déposer sur l'autel; puis revêtu d'un habit gris et surveillé par une garde nombreuse, il fut renfermé dans un lieu sûr. »

[1] Thegan., De Gest. Hludow. Pii, c. 43.

[2] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 833.

Au plaid de Compiègne, dit Thégan [1], les évêques ordonnèrent à l'empereur de s'enfermer dans un monastère et d'y passer le reste de ses jours. Il s'y refusa et résista à leur volonté.

Ce fut alors que les rebelles prirent la résolution de lui imposer une pénitence canonique. Ils se rendirent à cet effet au monastère de Saint-Médard de Soissons, où, dit Thégan [2], ils dirent des paroles et firent des actions inouïes : ils arrachèrent à l'empereur son épée et le couvrirent d'un cilice. « Oh ! continue le chorévêque de Trèves, de quelle manière, Ebbon, tu récompenses ton empereur ! Il t'a donné la liberté, t'a revêtu de la pourpre et du manteau épiscopal, et tu le revêts du cilice ! Il t'a élevé au faîte des honneurs pontificaux, et tu veux, par un jugement inique, le faire descendre du trône de ses pères ! Cruel, tu ne connaissais donc pas cette parole du Seigneur : « Le serviteur n'est pas au-dessus du maître. » O Seigneur Jésus ! où était ton ange exterminateur qui, dans une seule nuit, fit périr tous les premiers nés de l'Égypte ? Et toi terre qui portais le traître, que n'as-tu entr'ouvert tes abîmes pour l'engloutir, comme autrefois Dathan et Abyron. Eussé-je une langue de fer et des lèvres d'airain, je ne pourrais encore, ô Ebbon, exposer ni compter tes crimes ! »

Quand l'humiliation de Hludwig fut connue, un cri d'indignation s'éleva dans tout l'empire. « Le peuple si malheureux lui-même trouva des larmes pour son vieil empereur [3]. »

Les évêques criminels entreprirent alors de se justifier aux yeux des peuples et écrivirent, d'après les ordres de Hlother, chacun une relation particulière de ce qui s'était passé à Compiègne et au monastère de Saint-Médard. D'après toutes ces relations particulières, on voulait combiner un récit destiné à tromper l'opinion.

Cette pièce mensongère nous a été conservée. Une chose étonnante, c'est que tous les historiens ont calqué leur récit sur cette relation faite par les coupables eux-mêmes. Nous avons entendu l'Astronome, historien bien informé, plein de sagesse et de modération : Hludwig, suivant lui, ne fit aucun aveu et subit en silence les cruels affronts qu'il ne pouvait éviter. Selon Thégan, il opposa une résistance passive aux factieux. Seul et abandonné à la merci d'une foule de rebelles, que pouvait-il faire de plus ?

[1] Thegan., De Gest. Hludow. Pii, c. 43.

[2] *Ibid.*, c. 44.

[3] Michelet, Hist. de France, t. I, p. 306.

Mais il était de l'intérêt des factieux de présenter l'empereur comme se reconnaissant coupable et se soumettant de lui-même à la pénitence publique. Ils cherchèrent à le persuader dans leur récit, mais personne ne les crut. Nous devons cependant donner cette pièce dans laquelle on trouve quelques détails vrais au milieu de phrases hypocrites et mensongères que distinguera facilement un lecteur judicieux [1].

« Il convient à tous les chrétiens de savoir quel est le ministère des évêques ; quelles doivent être pour le salut de tous la vigilance et la sollicitude de ceux qui sont les vicaires de J.-C. et les porte-clefs du royaume des cieux, et que J.-C. a investis d'une telle puissance que tout ce qu'ils lient ou délient sur la terre est lié ou délié dans le ciel. Tous les fidèles doivent savoir aussi à quel péril les évêques sont exposés s'ils négligent de donner aux brebis du Christ la nourriture de vie, s'ils ne s'efforcent pas, autant qu'il leur est possible, par leurs avertissements et leurs prières, de ramener ceux qui s'égarent dans la voie de la vérité ; c'est à eux que s'adressent cette parole prophétique : « Si tu n'annonces pas au pécheur son iniquité et que ce pécheur meure dans son péché, je te demanderai compte de son sang. » Les évêques doivent avoir une très discrète modération à l'égard des erreurs du pécheur ; mais à l'égard des vices, s'armer de zèle et d'activité et chasser bien loin, dans l'exercice de leur ministère, la pusillanimité et les considérations humaines.

« Or, dans le champ de Dieu qui est la sainte Église, les mauvaises semences ne cessent de pulluler par l'intervention de l'antique ennemi et il faut nécessairement les couper jusque dans la racine avec la serpe de l'autorité pastorale ; les évêques doivent en même temps consigner par écrit, suivant la coutume ecclésiastique, ce qu'ils décrètent touchant l'utilité publique ou la réprimande des pécheurs, à cause des hommes malveillants qui ne veulent pas comprendre ce qui a été bien fait ou aiment mieux prendre les choses en mauvaise part que d'accepter la pure et simple vérité. »

Cet exorde était assez habilement conçu, et l'intention des évêques rebelles s'y découvre tout entière. Ils eussent voulu faire croire qu'ils n'avaient été guidés que par leur amour pour le bien public et leur zèle contre les vices.

[1] Exauctoratio Hludow. Pii ; apud Sirm., op. cit., p. 560 et seq. — On trouve aussi cette pièce dans les collections de Duchêne, Dom Bouquet, etc., etc.

Ils continuent :

« Nous avons jugé nécessaire de faire connaître à tous les enfants de la sainte Église de Dieu, présents et à venir, comment, nous, évêques établis sur l'empire du très glorieux seigneur empereur Hlother, nous nous sommes assemblés au palais de Compiègne l'an 833 de l'Incarnation de Notre-Seigneur J.-C., première année du règne de ce prince, au mois d'octobre. Nous y avons humblement écouté le susdit prince et nous lui avons montré, à lui, aux seigneurs et à tout le peuple qui était accouru de toutes parts, quelle doit être la vigueur du ministère sacerdotal et de quelle sentence doit être frappé celui qui refuse d'obéir aux avertissements des évêques. Nous avons eu soin aussi d'avertir le seigneur Hlother et tout le peuple de chercher sans cesse à plaire à Dieu et de faire sans retard pénitence des offenses qui ont excité sa colère. »

C'était l'opinion universelle, que Dieu exigeait de la société une grande expiation, et les évêques rebelles insistent habilement sur ce point pour se concilier les esprits. On peut remarquer les prétentions à une puissance supérieure qui se décèlent dans les paroles des évêques de l'assemblée de Compiègne. De tout temps, les évêques catholiques se crurent, avec raison, investis d'une puissance spirituelle sous laquelle devait plier, dans l'ordre de la foi, l'empereur et le roi comme le dernier des esclaves. Mais ils ne forçaient personne de s'y soumettre et la soumission au pouvoir épiscopal avait été jusqu'alors entièrement libre. Au sortir du chaos enfanté par le placement des races conquérantes et après les premiers efforts d'organisation, les évêques se trouvèrent, en vertu des possessions territoriales de leurs Églises, investis d'un pouvoir civil dans l'État comme les autres seigneurs et de plusieurs priviléges que Charlemagne fit passer de la législation romaine dans ses Capitulaires, et dont il fit des lois. La puissance des évêques, après avoir été d'abord une influence légitime, qu'ils ne devaient à-peu-près qu'à leur supériorité intellectuelle et morale, s'annula tout-à-coup sous le pouvoir absolu des maires du palais qui détruisirent en quelque sorte l'épiscopat de l'Église Franke. Karloman et Pépin, Charlemagne surtout, le ravivèrent, et ce dernier empereur, comme nous l'avons observé, développa particulièrement l'action extérieure de la puissance ecclésiastique qu'il considérait comme un puissant moyen de civilisation. Sous Charlemagne, l'État se confondit avec l'Église et l'action du clergé se modifia singulièrement, s'exerça d'une manière extérieure, comme le pouvoir civil. Le génie puis-

sant de Charlemagne retint dans le respect et la soumission les ecclésiastiques et les laïques, et ne les laissa agir que sous sa direction et sous son impulsion ; mais Hludwig n'avait pas la vigoureuse autorité de son père ; quelques voix demandèrent alors la liberté de l'Église et cherchèrent à briser les liens qui menaçaient son indépendance. Mais grand nombre d'évêques confondirent vers cette même époque les deux pouvoirs qui se réunissaient en leur personne, attribuèrent à leur puissance civile les prérogatives de leur puissance spirituelle, et au nom de cette puissance supérieure, il est vrai, mais d'un ordre différent, entreprirent de dominer le pouvoir royal lui-même.

Ces empiètements, pour ceux qui considèrent les choses sans préjugés et sans passion, ne sont que le résultat nécessaire des circonstances. Bientôt on érigea en théories plus ou moins justes les prétentions du corps épiscopal ; de son côté, le pouvoir civil résista et de là cette grande lutte des deux puissances, d'autant plus ardente que les causes en étaient complexes et que des deux côtés on exagéra les droits et les devoirs [1]. Il est certain que l'épiscopat dénatura l'exercice de sa puissance et prétendit bien à tort donner à son pouvoir politique les prérogatives de sa puissance religieuse ; mais d'un autre côté, les rois cherchaient à empiéter sur le spirituel et tendaient à se rendre maîtres de toute la hiérarchie cléricale, en voulant faire, de leur investiture féodale, la condition nécessaire, presque le principe du pouvoir religieux.

C'est dans l'acte de déchéance de l'empereur Hludwig-le-Pieux, que nous avons remarqué, pour la première fois, l'opinion de la supériorité de la puissance sacerdotale dans son exercice extérieur; elle devint commune dans la suite. C'était une erreur. Mais la Providence sait tirer le bien de l'erreur même, et le pouvoir du corps épiscopal et de la papauté, pendant la période féodale, devint le contre-poids nécessaire du dépotisme, de l'abus de la force et la sauvegarde des peuples.

Ce qui suit dans le récit des évêques de Compiègne est encore plus clair que leur préambule sur leur prétendue puissance.

[1] Ce fut aussi à cette époque que les papes, comme nous l'avons remarqué, commencèrent à avoir une action plus immediate sur les Églises particulières, même dans les choses de pure discipline. Les papes eurent les mêmes prétentions que le corps épiscopal, et c'est là l'origine de l'opinion du pouvoir de la papauté sur le domaine temporel des rois.

« On a passé en revue, disent-ils, bien des choses qui sont arrivées dans l'empire par suite de la négligence et qui ne pouvaient enfanter que des scandales pour l'Église et la ruine du peuple et du royaume; après avoir rappelé tout ce qu'avait fait le très illustre empereur Karl de bonne mémoire, pour agrandir et pacifier le royaume, nous avons dit comment ce royaume, transmis au Seigneur empereur Hludwig, après avoir été dans un état prospère, tant que ce prince suivit les exemples de son père et les conseils des hommes de bien, était tombé, par son imprévoyance et son incurie, dans un état si misérable qu'il était devenu pour ses alliés un sujet de douleur et pour ses amis un sujet de dérision et de mépris.

» Le prince a donc rempli négligemment la charge qui lui avait été confiée; il a fait et ordonné bien des choses désagréables à Dieu et aux hommes; il a irrité Dieu et scandalisé la sainte Église par un grand nombre de résolutions pernicieuses; récemment encore, car nous ne voulons pas enregistrer toutes ses fautes, il entraînait son peuple à une perte générale [1], lorsque la puissance impériale lui fut subitement ôtée par un juste jugement de Dieu.

» Nous souvenant cependant des préceptes de Dieu et de notre ministère, nous avons jugé à propos, avec la permission du prince Hlother, d'envoyer à Hludwig une légation de la part de la sainte assemblée, pour l'avertir de ses fautes et l'engager à prendre une résolution définitive touchant son salut [2], afin que, privé comme il l'était de sa puissance temporelle suivant la volonté divine et l'autorité ecclésiastique, il avisât à ne pas perdre son ame. »

Hludwig refusa positivement de s'enfermer de bon gré dans un monastère [3] comme le lui proposèrent les envoyés de l'assemblée; ce qui n'empêche pas les évêques de dire :

« Il donna volontiers son assentiment aux conseils et aux admonitions salutaires des envoyés; demanda seulement un délai et fixa le jour où il leur rendrait une réponse définitive. Ce jour étant arrivé, la sainte assemblée se transporta tout entière vers le même vénérable personnage et prit soin de lui rappeler tout ce qui, dans

[1] Les évêque font allusion aux dernières dissensions dont ils font cause unique le bon et pieux Hludwig.

[2] C'est-à-dire de se faire moine.

[3] Thegan., loc. cit. (*V. etiam* Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 2, c. 19.

sa vie, avait offensé Dieu, scandalisé la sainte Église et troublé le peuple qui lui avait été confié. Il écouta volontiers les avis et remontrances des évêques, promit d'adhérer à leur conseil salutaire et de se soumettre au jugement médicinal qui serait prononcé contre lui. Il fut même joyeux de l'admonition qu'il reçut et supplia son fils Hlother Auguste de venir le trouver sans délai avec les seigneurs, afin de se réconcilier d'abord avec lui chrétiennement; il voulait, s'il y avait encore dans leur cœur quelque ressentiment, en obtenir l'oubli en lui demandant humblement pardon, puis se soumettre en pénitent devant toute la multitude au jugement sacerdotal. »

Il était impossible de raconter ce qui s'était passé à Compiègne d'une manière plus hypocrite. Les tristes scènes de Soissons ne sont pas retracées avec plus de vérité.

« Le seigneur Hludwig se rendit donc à la basilique de Sainte-Marie, Mère de Dieu, où reposent les corps de saint Médard, confesseur et pontife du Christ, et du très glorieux martyr Sébastien; là, en présence des prêtres, des diacres, d'une foule de clercs, du seigneur Hlother, des grands de l'empire et de tout le peuple qui put tenir dans l'enceinte de l'Église, il se prosterna à terre sur un cilice devant le très saint autel, confessa devant tout le monde qu'il avait assez indignement rempli la charge qui lui avait été confiée, qu'il avait de bien des manières offensé Dieu, scandalisé l'Église, qu'il avait causé bien des malheurs au peuple par sa négligence. Il a dit ensuite qu'en expiation de tant de péchés il demandait la pénitence publique et ecclésiastique, afin d'obtenir son pardon par la miséricorde divine et par le ministère et le secours de ceux qui avaient reçu de Dieu le pouvoir de lier et de délier.

» Alors les évêques, en qualité de médecins spirituels, lui donnèrent de salutaires avertissements, lui disant que la rémission des péchés suivait toujours une confession pure et simple; qu'il devait confesser ouvertement tout ce qu'il avait à se reprocher envers Dieu, ne cacher aucun péché dans son cœur et ne pas user d'artifice, comme il l'avait fait au su de tout le monde, dans le palais de Compiègne où il avait été repris par une autre sainte assemblée. »

Les évêques font allusion aux conférences de Compiègne où Hludwig avait déjoué les premières tentatives de la conjuration.

« Après l'admonition, continuent les évêques rebelles, le seigneur Hludwig déclara qu'il avait commis tous les péchés que lui

avaient reprochés les susdits évêques. Ceux-ci lui en présentèrent alors la liste et la lui mirent en main. »

Si Hludwig eût fait ces aveux prétendus, il n'eût pas eu besoin de cette liste et se fût bien accusé de lui-même comme il l'avait fait à Attigny.

Dans cette liste, on lui reprochait d'avoir, 1.° enfermé ses trois frères dans des monastères et d'avoir fait mourir le roi Bernhard; 2.° de n'avoir pas maintenu le partage qu'il avait fait de l'empire entre ses fils; 3.° d'avoir fait l'expédition de Bretagne pendant le carême; 4.° d'avoir exercé des rigueurs excessives envers ses fidèles qui voulaient lui donner des avis. Ces fidèles étaient les factieux qui avaient été exilés au plaid de Nimègue. 5.° D'avoir été cause de faux serments et de parjures en poursuivant la justification de Judith sa femme; 6.° d'avoir fait des expéditions militaires inutiles ou criminelles dans lesquelles avaient été commis bien des crimes qui devaient retomber sur lui; 7.° d'avoir fait, par caprice, différents partages de l'empire; 8.° enfin, d'avoir entrepris l'expédition d'Alsace où il eût entraîné tout le peuple à sa ruine si Dieu dans sa bonté n'y eût pourvu d'une *manière inouïe et invisible*.

Ces dernières paroles expriment d'une manière étrange la défection du *champ du mensonge*. Les évêques rebelles voulaient la faire considérer comme miraculeuse; mais tout le monde dans l'empire savait à quoi s'en tenir sur ce prétendu prodige.

« Ainsi donc, continuent les rebelles, s'étant reconnu coupable avec larmes de tous ces péchés, en présence de Dieu, des évêques et de tout le peuple, il a demandé la pénitence publique, afin de satisfaire par son repentir à l'Église qu'il avait scandalisée par ses péchés, et dit à haute voix qu'il voulait, par l'exemple de sa pénitence, réparer le scandale qu'il avait donné. Après cet aveu, il a remis aux évêques, pour servir de témoignage à la postérité, la liste de ses péchés, qu'ils déposèrent eux-mêmes sur l'autel. Il ôta ensuite son baudrier et le plaça sur le même autel, puis ayant quitté ses habits séculiers, il reçut des évêques l'habit de pénitent, avec l'imposition des mains. Or, après l'imposition de cette grande et solennelle pénitence, personne ne peut rentrer dans la milice séculière. »

C'était le but des rebelles. Comme Hludwig ne voulait pas se renfermer de bon gré dans un monastère, ils avaient imaginé de lui imposer la pénitence solennelle qui, d'après les canons, emportait

la défense de porter les armes. C'était une déposition indirecte [1]. Il ne manquait aux évêques, pour imposer la pénitence, que des crimes suffisants commis par Hludwig et la volonté dans ce prince de s'y soumettre. Ils lui attribuèrent les péchés des autres et lui supposèrent la volonté et même le désir de recevoir la pénitence. Avec cela, ils crurent ou ne crurent pas avoir fait une œuvre fort légitime.

Avant de se séparer, les évêques prirent l'engagement de remettre à Hlother chacun un mémoire abrégé de ce qui s'était passé, afin de faire, avec ces mémoires particuliers, la relation générale que nous avons rapportée en grande partie. Cette seule disposition atteste l'embarras des rebelles pour rendre compte de leur déplorable action. S'ils eussent voulu dire la vérité, ils n'eussent pas eu besoin de ces précautions. Nous avons encore le mémoire d'Agobard de Lyon [2]. C'est une pièce trop importante pour que nous ne la fassions pas connaître.

« Au nom de Dieu et de Notre Seigneur J.-C., l'an de l'Incarnation 833, moi, Agobard, évêque indigne de l'Église de Lyon, j'ai assisté à la vénérable assemblée qui se tint au palais appelé Compiègne; laquelle assemblée était composée de révérendissimes évêques, de très magnifiques hommes illustres, d'abbés et de comtes, d'une foule de tout âge et de toute dignité, et fut présidée par le sérénissime et très glorieux empereur Hlother, ami du Seigneur J.-C. Sous les auspices et avec la faveur dudit empereur, on a pris dans l'assemblée les arrêtés ci-dessous, la première année et le quatrième mois de son empire.

» C'était pour tous une indispensable nécessité de s'occuper des périls que courait le royaume et qui le menaçaient pour l'avenir. Depuis bien long-temps ce royaume était ébranlé et menaçait ruine par la négligence, ou pour mieux dire, par la lâcheté du seigneur Hludwig, jadis vénérable empereur, qui se laissa séduire par des hommes corrompus et corrupteurs, ou, pour parler comme l'Apôtre, par des hommes qui étaient dans l'erreur et qui y entraînaient les autres.

[1] Cette déposition indirecte était en elle-même conforme à l'esprit de l'Église et une conséquence de l'imposition de la pénitence publique. Nous croyons que ce fut cette déposition indirecte qui donna lieu à l'opinion du pouvoir direct de la puissance spirituelle sur le domaine temporel des rois.

[2] Inter op. Agobard., t. II, edit. Baluz.; et apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 564.

» J'ai consenti et donné mon adhésion à toutes les choses utiles et salutaires qui ont été agitées, statuées et décidées dans cette assemblée. D'abord en ce qui avait rapport à l'avantage et à l'affermissement du royaume et du roi, ensuite dans ce qu'exigeaient manifestement la déchéance et la correction du Seigneur Hludwig; lesquelles choses ont été examinées avec sincérité, statuées avec vérité et exécutées *d'une manière admirable*.

» D'abord l'assemblée a délibéré que le seigneur Hludwig serait admonesté de ses erreurs par des légats et des *missi*; qu'il serait ensuite exhorté à rentrer en lui-même, à reconnaître tous les péchés qu'il avait commis en courant, comme il l'avait fait, dans les voies de l'iniquité et de l'injustice; enfin à prendre une détermination nécessaire à son salut, afin de pouvoir trouver grâce auprès du juge tout-puissant qui pardonne les crimes avec bonté et d'acquérir, par la confession, le royaume céleste, après avoir mérité de perdre un royaume terrestre.

» On fit donc rédiger par des hommes diligents, un petit livre dans lequel étaient énoncés ses crimes et dans lequel il put, comme dans un miroir, considérer la turpitude de ses actes. Ensuite tous les évêques présents à l'assemblée se sont rendus près de lui, compâtissant à ses infirmités et à ses misères, l'exhortant et priant Dieu de le tirer *du lac de misère et du bourbier d'infamie*. Le très clément Seigneur exauça leurs prières. Une contrition salutaire pénétra tout-à-coup le cœur du coupable qui se jeta aux genoux des évêques, non pas une ou deux fois, mais trois fois et plus, leur demanda pardon, réclama le secours de leurs prières, reçut leurs conseils, implora la pénitence et promit d'accomplir volontiers celle qui lui serait imposée.

» On lui fit connaître ensuite la loi et l'ordre de la pénitence publique; il consentit à tout et se rendit à l'église où, en présence du peuple, devant l'autel et les tombeaux des martyrs, il se prosterna sur un cilice, se confessa deux, trois et quatre fois à haute voix et en versant des larmes, détacha ses armes de sa propre main et reçut la pénitence par l'imposition des mains accompagnée des psaumes et des oraisons.

» C'est ainsi qu'il se dépouilla de ses ornements pour se revêtir de l'habit de pénitent, se félicitant beaucoup d'avoir été, comme la brebis errante, ramené au bercail sur les épaules du bon pasteur. »

Il était impossible de se jouer plus indignement de la vérité. La suite des événements fit bien voir combien Hludwig *s'était félicité*

de se voir revêtu de l'habit de pénitent. Si on n'avait pas mille exemples de l'injustice de l'esprit de parti, on ne comprendrait pas comment Agobard, un homme grave, un évêque vertueux, osa signer une pièce aussi mensongère. Mais l'évêque de Lyon, dont nous ne voulons certes pas contester les qualités éminentes, était un de ces hommes à imagination ardente, qui ne peuvent rester dans les justes bornes. Son désir de réforme l'avait jeté, comme Wala, dans le parti des factieux, et il poussa jusqu'à la passion son dévouement à leur cause. Agobard, pour ne laisser aucun doute sur sa participation aux actes de l'assemblée de Compiègne, finit ainsi sa relation :

« Moi, Agobard, évêque indigne, j'ai participé à ces actes, j'y ai adhéré et consenti conjointement avec de plus dignes évêques que moi; je les ai confirmés de mon seing et de ma signature. »

Il fit plus, car il en composa l'*apologie* [1] et voulut excuser la rébellion criminelle des enfants contre leur père, en couvrant d'infamie l'impératrice Judith et en proclamant de la manière la plus insultante que Hludwig était cause de tous les maux qui désolaient l'empire.

Mais ce fut en vain que les chefs de la faction publièrent leurs relations et leurs apologes, l'empire tout entier poussa contre eux un cri d'indignation.

Les peuples [2] de Burgundie se groupèrent autour des comtes Bernhard et Warin; ceux de France autour des comtes Eggébard et Guillaume; ceux de Germanie, fiers d'avoir terrassé déjà une fois la faction à Nimègue, demandèrent à Hludwig de Bavière de les conduire à une nouvelle victoire. Les deux frères de Hludwig-le-Pieux, Hugues, abbé de Saint-Quentin, et Drogon, devenu évêque de Metz, peu reconnaissants du soin qu'avaient pris les factieux de punir l'empereur de leur réclusion forcée qu'ils lui avaient pardonnée de grand cœur à Attigny, s'étaient réfugiés en Bavière et conjuraient leur neveu de s'entendre avec Pépin d'Aquitaine pour venger l'ignominie de leur père.

Hlother, après les indignes scènes de Saint-Médard de Soissons, s'était dirigé sur Aix-la-Chapelle, emmenant son père avec lui. Hlud-

[1] Agobard., op., t. II, edit. Baluz.

[2] *V.* Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 834; Nith., De Dissent. fil. Hlud., lib. 1; Thegan., De Gest. Hlud., c. 45 et seq.; Annal. Bert.

wig de Bavière lui envoya des ambassadeurs et alla même le trouver, dans un voyage qu'il fit à Mayence, pour le prier d'adoucir le sort du malheureux empereur. Ce fut en vain, et le roi de Bavière vit bien qu'il serait obligé d'avoir recours aux armes. Il gagna Pépin son son frère, et tous deux se préparèrent à délivrer leur père des mains de Hlother.

Tandis que Pépin arrivait sur les bords de la Loire, que Bernhard et Warin paraissaient sur la Marne, Hludwig de Bavière marchait sur Aix-la-Chapelle à la tête des peuples de Germanie. Hlother, effrayé, s'enfuit et emmena son prisonnier au monastère de Saint-Denis. Pépin fut arrêté par la Loire dont tous les ponts étaient rompus; mais Hludwig de Bavière accourait avec son armée. Hlother, alors, laissant au monastère de Saint-Denis l'empereur détrôné et le jeune Karl qu'il avait tiré du monastère de Prum [1] où il l'avait d'abord enfermé, prit de nouveau la fuite et ne s'arrêta qu'à Vienne.

L'Empereur fut ainsi délivré. Aussitôt une foule d'évêques et de seigneurs se rendirent auprès de lui et lui conseillèrent de poursuivre son fils rebelle et de se venger des ignominies dont il l'avait abreuvé; mais lui, toujours bon père, envoya [2] seulement à Hlother l'ordre de repasser les Alpes au plus vite.

« Ceux qui étaient auprès de l'empereur à Saint-Denis, dit le chroniqueur Astronome [3], l'engageaient à reprendre les marques de sa dignité impériale. Celui-ci, privé, comme nous l'avons dit, de la communion de l'Église, n'acquiesça pas tout d'un coup à ce conseil trop précipité; mais le lendemain, qui était un dimanche, il voulut être reconcilié par le ministère épiscopal dans l'église de Saint-Denis et consentit à recevoir les armes des mains des évêques. » Hludwig agissait très sagement et ôtait ainsi aux factieux un sujet apparent de récriminations dont ils eussent abusé: Les factieux eux-mêmes ne pouvaient refuser aux évêques fidèles le même droit que s'étaient attribué leurs partisans, et perdaient ainsi l'occasion

[1] Ce monastère était au diocèse de Trèves.

[2] Nith., loc. cit.

[3] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 834. — Le monastère de Saint-Denis appartenait à Hilduin, qui avait été d'abord du parti des rebelles et exilé à la Nouvelle-Corbie après le plaid de Nimègue. (*V.* Const. Nov. Corb.) Il profita de l'amnistie, revint à Saint-Denis et ne se mêla plus aux factions. Hludwig, rétabli à l'assemblée de Saint-Denis, pria Hilduin de composer la vie du saint patron de son monastère, ce qui donna lieu aux *aréopagites*, dont nous avons parlé au premier volume de cette histoire. (Éclaircissements, n.° 1.er)

d'en appeler à l'esprit religieux des populations. L'historien remarque que le peuple fit paraître une grande joie pendant la cérémonie de la reconciliation (834).

Hludwig, aussitôt après cette cérémonie, quitta le monastère de Saint-Denis et se rendit à Quiercy, où ses fils Hludwig de Bavière et Pépin, les comtes Bernhard et Warin, ainsi que tous ses fidèles, vinrent le trouver. Il y tint un plaid général après lequel il congédia Pépin et tous les seigneurs, ne gardant auprès de lui, pour sa défense, que son fils Hludwig de Bavière, qui s'était jusqu'alors montré le plus digne de son affection.

Pendant ce temps-là, Hlother quittait Vienne et se dirigeait vers la Neustrie où se maintenaient encore quelques-uns de ses partisans. L'empereur se mit à sa poursuite et arriva sur les bords de la Loire, au confluent de ce fleuve et de la rivière de Cisse, près Blois [1]; Hlother était déjà dans le Maine; mais se voyant trop faible pour conserver quelque espoir, il se rendit auprès de son père qui lui pardonna et le renvoya en Italie.

Dès que Hludwig voyait à ses pieds ses fils vaincus, il se souvenait uniquement qu'il était père. Qui pourrait lui en faire un crime? Le bon empereur n'avait pas la facile énergie de la vengeance, mais en revanche il avait l'*énergie du bien*.

L'année même de son rétablissement, à la fête de saint Martin [2], il tint un plaid général au palais d'Attigny. « De tous les réglements utiles qu'il fit dans cette assemblée, dit le chroniqueur Astronome, ceux-ci furent les principaux : il fit porter à son fils Pépin, par l'abbé Ermold, l'ordre de rendre sans délai les biens des Églises, soit qu'il les eût donnés à ses hommes, soit qu'il se les fût attribués à lui-même; il envoya aussi ses *missi* dans les villes et les monastères et ordonna de rendre son ancien éclat à l'état ecclésiastique qui était bien déchu. Il ordonna aussi à d'autres *missi* de se rendre dans tous les comtés et d'en chasser, avec l'aide des comtes et des hommes des évêques, les voleurs et les malfaiteurs. »

Pépin d'Aquitaine était un prince débauché qui avait détruit dans son royaume le bel ordre qu'y avait autrefois établi son père; au lieu de chercher à favoriser les réformes dans l'état ecclésiastique et

[1] Au village nommé aujourd'hui Chouzy. (*V.* Astronom., Vit. Hludow., ad ann. 834.)

[2] Astronom., loc. cit.

parmi les moines, il forçait les évêques et les abbés à prendre les armes et à remplir eux-mêmes, au détriment des règles de la discipline, les devoirs féodaux attachés à leurs bénéfices.

L'abbé Ermold, qu'envoya Hludwig à son fils Pépin, était probablement ce poète-historien qu'il avait autrefois exilé et dont nous avons recueilli des récits pleins d'intérêt. Ermold était abbé d'un motère [1] et, à ce titre, avait été obligé de paraître sous les armes dans une expédition contre la Bretagne [2], à la suite de Pépin, roi d'Aquitaine.

[1] Nous avons remarqué que plusieurs auteurs croient qu'Ermold est le même qu'Ermenald, qui fut abbé d'Aniane.

[2] Voici la narration que M. Augustin Thierry a tirée de l'anecdote que nous racontons d'après Ermold. Nous plaçons entre parenthèses les textes mis par M. Thierry en note pour appuyer ses assertions.

« Chaque année, quand les rois franks assemblaient autour d'eux en grand conseil les capitaines de leurs provinces, le comte des frontières bretonnes était *souvent interrogé sur la foi religieuse des Bretons*. « Ils ne croient point aux vrais » dogmes, répondait le capitaine frank, ils ne suivent point la ligne droite. » (Avia curva petunt..... Ermoldi Nigelli, carmen de Hludowico, imperatore, lib. 3; apud Script. rerum Franc., t. VI, p. 50 et seq.) *Alors* la guerre était votée contre eux par acclamation unanime. Une armée rassemblée dans la Germanie et dans le nord de la Gaule descendait vers l'embouchure de la Loire; *des prêtres et des moines quittaient leurs livres et dépouillaient la longue robe pour suivre, l'épée au poing et le baudrier sur l'épaule, les soldats dont ils excitaient le rire.* (Cede armis frater. Ermoldi Nigelli, etc., suprà, p. 53.) » (Hist. de la conquête d'Angleterre, t. I.er, p. 50, 51, 2.e édit.)

L'intention de M. Thierry est évidemment de faire croire que les prêtres et les moines prenaient joyeusement les armes pour aller forcer les Bretons à admettre les dogmes de l'Église.

On croirait, d'après les citations de M. Thierry, que ce récit serait emprunté à Ermold. Il n'en est rien, cependant. Cet historien-poète raconte au troisième livre une expédition que fit Hludwig en Bretagne, pour punir Murman qui voulait y être roi indépendant. Le comte des Marches de Bretagne lui dénonce les crimes des Bretons; Hludwig, avant de commencer la guerre, envoie demander à Murman s'il veut rester soumis, et c'est la réponse impérieuse de ce chef breton qui est cause de la guerre. *Au quatrième livre*, Ermold raconte que les Bretons s'étant de nouveau révoltés, Hludwig fit une seconde expédition contre eux, et que lui-même s'y rendit *dans l'armée de Pépin d'Aquitaine*, comme nous le racontons dans le texte. Ermold ne dit point que cette guerre fut entreprise pour des motifs religieux. Il parle de plusieurs seigneurs ecclésiastiques ou abbés qui s'y étaient rendus au même titre que les seignenrs laïques, c'est-à-dire, comme possesseurs de bénéfices ou fiefs. Quant à l'anecdote dont M. Augustin Thierry a tiré *si bon parti*, elle est particulière à Ermold. M. Thierry, interprétant les chroniques de cette manière, doit nécessairement y trouver des choses que les autres n'y trou-

Le bon abbé était fort bon poète, mais la bravoure n'était pas chez lui à un degré éminent : « Je mis bien, dit-il [1], mon bouclier sur mes épaules, je ceignis mon épée, mais personne n'eût à se plaindre des coups que je portai. Pépin s'en aperçut, se mit à rire de mon humeur peu martiale et me dit : « Frère, laisse-là tes armes » occupe-toi plutôt des lettres. »

Ermold s'acquitta mieux, sans doute, de la mission que lui confia Hludwig que des exercices militaires.

L'empereur [2], après l'assemblée d'Attigny, se rendit à Aix-la-Chapelle, puis à Thionville où il avait convoqué le plaid général. Il s'y plaignit amèrement des évêques qui l'avaient déposé. Ce qui prouve qu'il n'avait pas été aussi *joyeux* de sa déposition qu'on le prétendait dans la relation officielle de l'assemblée de Compiègne. Les évêques rebelles étaient même si persuadés qu'ils ne lui avaient pas été agréables en cette circonstance, qu'ils se dispensèrent, pour la plupart, de se rendre au plaid de Thionville. Plusieurs même s'étaient réfugiés en Italie auprès de Hlother, comme Héribald d'Auxerre, Barthélemi de Narbonne, Jessé d'Amiens, Helie de Troyes. Agobard de Lyon, cité par trois fois au plaid de Thionville, ne comparut pas. Ebbon, aussitôt après la soumission de Hlother, avait tenté de s'enfuir, mais il avait été arrêté et enfermé au monastère de Fulde, d'où on l'amena à l'assemblée de Thionville. Il ne pouvait nier sa faute, mais il se plaignait, dit le chroniqueur Astronome [3], d'être seul accusé, tandis qu'il voyait à Thionville un grand nombre d'évêques qui avaient assisté à l'assemblée de Compiègne et à la déposition de l'empereur. Mais ces évêques, faisaient observer qu'ils y avaient été purement passifs. Hludwig devait bien connaître ses vrais ennemis, et Ebbon fut le seul qu'il poursuivit, lui reprochant devant toute l'assemblée de l'avoir incriminé faussement et de l'avoir retranché de la communion *sans confession* [4] *et sans l'avoir convaincu* des crimes qu'il lui imputait. Ebbon ne pouvait nier ce

vent point. Nous avons remarqué, en lisant les ouvrages de M. Augustin Thierry, que cet historien a un talent singulier pour tirer de récits particuliers des conclusions générales.

[1] Ermold. Nigell., De reb, Gest. Hlud. Pii, lib. 4, v. 135-138; apud D. Bouquet, Rer. Gall. et Franc. script., t. vi.

[2] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 835.

[3] *Ibid*, (*V. etiam*. Flodoard., Hist. eccl. Rem., lib. 2, c. 19, 20.

[4] Flodoard, Hist. eccl. Rem., lib. 2, c. 20.

que lui reprochait l'empereur et se décida, d'après le conseil de plusieurs évêques, à faire purement et simplement l'aveu de sa faute et à se reconnaître indigne de l'épiscopat.

On se rendit, pour sa déposition solennelle, dans l'église de Saint-Étienne de Metz, et l'assemblée fut présidée par Drogon, frère de Hludwig et évêque de la cité, et par Hetti, archevêque de Trèves, métropolitain de la province.

On procéda d'abord à la reconciliation de l'empereur, qui n'avait pas été faite à Saint-Denis d'une manière assez solennelle. C'était le dimanche avant le mercredi des Cendres. « Pendant la messe [1], sept archevêques récitèrent sur l'empereur les sept oraisons de la reconciliation ecclésiastique, et les peuples, à cette vue, rendirent au ciel de grandes actions de grâces pour l'entier rétablissement de l'empereur. »

Après cette cérémonie, Ebbon monta au jubé et, en présence des évêques, de l'empereur, du clergé et du peuple [2], reconnut avoir accusé faussement Hludwig et l'avoir déposé injustement; puis il remit au synode un écrit ainsi conçu :

« Moi, Ebbon, évêque indigne, reconnaissant ma fragilité et la » grandeur de mes péchés, j'ai choisi pour mes confesseurs témoins » l'archevêque Aiulf [3] et les évêques Badarad et Modoin; je les ai » établis juges de mes fautes et je leur ai fait une confession sincère; » désirant faire pénitence pour le salut de mon ame, je renonce à » l'épiscopat dont je me suis rendu indigne par les péchés dont je » leur ai fait une confession secrète, de telle manière cependant » qu'ils peuvent attester qu'on peut consacrer et mettre à ma place » un autre évêque capable de gouverner dignement l'Église à la- » quelle j'ai présidé jusqu'ici quoique indigne. Afin de ne pouvoir » revenir sur ce que je fais et de m'interdire tout recours canoni- » que, j'ai confirmé cet acte en le souscrivant de ma main.

» EBBON, autrefois évêque, j'ai signé. »

Cet écrit fut lu dans le concile; Ebbon le ratifia de vive-voix et donna, outre ses juges, trois témoins de sa déclaration : Nothon,

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, loc. cit.

[2] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 2, c. 20.

[3] Ou Agiulf de Bourges. Badarad était évêque de Paderborn, et Modoin d'Autun.

archevêque d'Arles, Théodorik de Cambrai [1] et Achard de Noyon. Tous les évêques présents opinèrent ensuite selon leur rang et prononcèrent ces paroles : « Suivant votre confession, quittez le ministère. » Puis, Jonas d'Orléans, en présence d'Ebbon lui-même et par l'ordre du concile, dicta au prêtre Hélie, depuis évêque de Chartres, l'acte de déposition qui fut signé par tous les évêques et par Ebbon lui-même, et remis à Fulcon, abbé de Saint-Remi qui fut nommé à l'archevêché de Reims.

Cet acte fut souscrit par quarante-trois archevêques ou évêques. Les plus connus sont Drogon de Metz qui avait le titre d'archevêque, à cause du *pallium* qu'il avait reçu du saint-siége ; Hetti de Trèves, Otgar de Mayence [2], Ragnoard de Rouen, Landran de Tours, Aldric de Sens, Nothon d'Arles, Aiulf de Bourges, Jonas d'Orléans, Frother de Toul, Fréculf de Lisieux, Hildemann de Beauvais, Raganar d'Amiens, successeur de Jessé, qui était du parti des rebelles et avait été déposé.

Hludwig se rendit ensuite à Worms, puis dans le Lyonnais où Agobard avait surtout gagné des partisans à Hlother. L'empereur, dans les plaids qu'il tint en ces lieux, s'occupa activement du bien de l'Église et de l'État [3] et retourna ensuite à son palais d'Aix-la-Chapelle.

Sa santé s'affaiblissait de jour en jour, et l'impératrice Judith [4], craignant de se voir avec son fils Karl dans l'abandon s'il venait à mourir, entreprit de le réconcilier avec Hlother qu'elle considérait toujours comme le plus capable d'être le protecteur de son jeune fils dont il était parrain. Hludwig, qui ne désirait que la paix, écouta ses conseils et envoya vers Hlother, Otgar, archevêque de Mayence, Hildi, évêque de Verdun, et les comtes Warin et Adalgise qui le trouvèrent à Pavie. Ce prince, après quelques difficultés,

[1] Successeur d'Halitgaire.

[2] Cet archevêque s'était trouvé mêlé aux discordes civiles et avait d'abord été du parti des rebelles.

[3] Thegan., De Gest. Hludow., c. 57 ; Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 835. — L'Astronome met en 836 l'assemblée de Crémieu en Lyonnais, dit qu'on y cita Agobard qui ne comparut pas et était alors en Italie, et qu'on y cita aussi Bernhard de Vienne qui comparut d'abord et s'enfuit peu après en Italie. On n'y décida rien relativement aux Églises de Lyon et de Vienne, à cause de l'absence des deux évêques.

[4] Astronom., *ibid.*

chargea Wala de se rendre auprès de son père et d'arrêter les conditions de la réconciliation et de la paix.

Wala s'était réfugié en Italie avec les principaux adversaires de Hludwig et avait été nommé par Hlother abbé du monastère de Bobio fondé par saint Colomban. Hludwig n'avait pas cessé d'estimer l'ancien abbé de Corbie et ne le confondait pas avec la foule des factieux subalternes qui n'étaient guidés que par la jalousie et l'ambition ; il le reçut avec joie, dit l'Astronome [1], lui pardonna avec plaisir et dans toute la sincérité de son cœur.

Wala, après avoir posé les bases d'une réconciliation véritable, retourna en Italie et mourut en y arrivant. Vers le même temps, Jessé d'Amiens, Hélie de Troyes, Hugues, Matfrid et plusieurs autres seigneurs du parti de Hlother furent frappés de mort ; le prince lui-même tomba malade et tous les Franks, en déplorant la perte de tant d'hommes distingués qui eussent pu faire la gloire de l'empire frank, s'accordèrent à reconnaître dans leur mort une punition de Dieu.

Hludwig ne se réjouit pas de la mort de ses ennemis, pria Dieu de leur faire miséricorde et envoya en Italie l'abbé Fulcon et le comte Richard pour s'informer de la maladie de son fils et continuer les négociations commencées par Wala. Ces députés étaient accompagnés de l'abbé Adrebald, qui devait se rendre à Rome pour consulter le pape Grégoire sur plusieurs points importants et lui notifier les ordres de l'empereur. Adrebald [2] trouva le pape malade, mais les paroles qu'il lui portait de la part de l'empereur lui causèrent une si grande joie qu'elles lui firent oublier son mal. Grégoire s'était repenti de sa condescendance pour les rebelles et avait reconnu son erreur. Après avoir bien traité l'abbé Adrebald, il le renvoya en France avec deux évêques, Pierre de Centumcelles et Georges, évêque régionnaire résidant à Rome. Hlother envoya au-devant de ces évêques un certain Léon qui les effraya tellement qu'il les fit retourner sur leurs pas. Adrebald, craignant qu'on ne lui ravît la lettre du pape, la confia à un de ses gens qui se déguisa en mendiant et la porta à l'empereur.

[1] Astronom., loc. cit. (*V. etiam* Pasch. Ratb., Vit. Walæ, lib. 2.)

[2] *Ibid.* — Il était abbé de Flavigny. Il est probable que cet abbé rapporta de Rome la lettre du pape touchant saint Aldric du Mans, et dans laquelle Grégoire défend de poursuivre saint Aldric devant aucun autre tribunal que le siége apostolique. (Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 569 et seq.)

Ainsi Hlother agissait en ennemi envers son père dans le temps même où celui-ci lui donnait les marques les plus touchantes de sa tendresse.

Adrebald était sans doute chargé de consulter le pape sur plusieurs points de discipline ecclésiastique que Hludwig voulait faire régler dans un concile national, et peut-être le pape envoyait-il ses deux légats pour y assister.

L'empereur n'avait pas perdu de vue le projet qu'il avait conçu avant la rébellion de ses fils, de faire arrêter d'une manière définitive les points sur lesquels il avait demandé des éclaircissements aux quatre conciles assemblés par ses ordres en 829. Au plaid de Worms, il avait bien fait adopter quelques uns de leurs décrets, mais il n'avait pu mener alors son projet à bonne fin, à cause de la conjuration qu'il avait découverte durant cette assemblée.

Voyant toutes ses provinces en paix en 836, il crut l'occasion favorable et convoqua à Aix-la-Chapelle une nombreuse assemblée composée surtout d'évêques [1].

Nous en avons les actes [2] qui sont divisés en quatre parties, 1.° De la vie des évêques ; 2.° De la doctrine des évêques ; 3.° De la vie et doctrine des Ordres inférieurs ; 4.° De la personne du roi, de ses fils et de leurs ministres.

On agita donc au concile d'Aix-la-Chapelle les mêmes questions qu'à celui de Paris. Les décisions y furent à-peu-près les mêmes.

Dans le douzième canon de la deuxième partie, on décida qu'un évêque qui manquerait de fidélité à l'empereur Hludwig par crainte, par cupidité, par séduction ou par tout autre motif, serait déposé. Le seizième canon de la quatrième partie est le même que celui du concile de Paris sur la liberté de l'Église.

« De tous les maux que souffrait l'Église, dit le chroniqueur Astronome [3], ceux dont on se plaignit le plus en cette assemblée, furent les spoliations exercées par Pépin d'Aquitaine et par ses fidèles envers les Églises. C'est pourquoi l'empereur et toute l'as-

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 836.

[2] II Conc. Aquisgran.; apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. II, p. 574 et seq. — Au dixième canon de la deuxième partie, on décrète qu'on célébrera les grandes litanies comme à Rome. On appelait grandes litanies celles du jour de saint Marc. L'Église de Rome avait, de son côté, sous le pape Léon III, adopté les *Rogations* en usage dans l'Église de France depuis saint Mamertus de Vienne.

[3] Astronom., loc. cit.

semblée firent connaître à Pépin et aux siens à quel danger ils s'exposaient en envahissant de la sorte les biens de la sainte Église. Ces remontrances eurent un heureux effet, et Pépin, écoutant les avis de son pieux empereur et de tant de saints personnages, ordonna de restituer aux Églises tout ce qui leur avait été ravi. »

On possède un long écrit divisé en trois livres et composé par les Pères du concile d'Aix-la-Chapelle [1]. C'est une compilation d'un grand nombre de passages des Saintes-Écritures que les évêques réunirent pour confirmer le *Mémoire* qu'ils adressèrent à Pépin sur les abus qu'il devait réformer.

Ce mémoire et les trois livres à l'appui furent portés à Pépin par saint Aldric, évêque du Mans, et Herchinrad, évêque de Paris [2].

Aldric [3] était un des plus saints évêques de cette époque. Après avoir été simple clerc, puis grand chantre à Metz, il devint confesseur de Hludwig, et enfin évêque du Mans. Il eut des difficultés au commencement de son épiscopat, et le pape Grégoire, auquel il eut recours, lui accorda le privilége de ne pouvoir être cité en jugement que par-devant le siége apostolique [4]. Aldric illustra son épiscopat par de grands travaux. Il fit construire un aqueduc pour fournir de l'eau à la ville du Mans qui en manquait; acheva sa cathédrale et fit élever à côté un cloître pour des chanoines. On fait aussi mention d'un crucifix d'or et d'argent, d'un beau travail, et de douze cloches dont il enrichit son église cathédrale.

La plupart des évêques, à cette époque, étaient les premiers magistrats des cités et devaient s'occuper des travaux d'utilité publique aussi bien que des constructions religieuses.

Aldric avait connu, au concile d'Aix-la-Chapelle, l'évêque de Paderborn, Badarad [5], et lui avait parlé des nombreuses reliques dont son église était enrichie. L'évêque de Paderborn, lui ayant envoyé des clercs pour lui en demander, Aldric, du consentement de son clergé, lui envoya celles de saint Liboire, un des plus saints évêques du Mans, à condition qu'elles seraient comme un lien sacré

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 596 et seq.

[2] Epist. Synod. ad Pipp.; apud Sirm., loc. cit.

[3] Gest. Ald.; apud Baluz., Miscellan.

[4] Sirm., op. cit., p. 569. (*V.* sup. note.)

[5] Ou Badurad.

qui unirait toujours les Eglises du Mans et de Paderborn [1]. Bernuin de Chartres tenait un synode avec ses prêtres au moment où les saintes reliques arrivèrent dans sa cité [2]. il les reçut à la tête de tout son clergé. Herchinrad de Paris les reçut aussi avec de grands honneurs et elles furent portées comme en triomphe jusqu'à Paderborn.

Saint Aldric fit à la même époque transporter les reliques de plusieurs de ses prédécesseurs, de l'église du Pré à la nouvelle cathédrale qu'il avait fait achever [3].

On faisait à cette époque beaucoup de translations de reliques. Les plus célèbres sont celles des reliques de saint Sébastien envoyées de Rome à Hilduin ; de saint Vite qu'Hilduin donna à la nouvelle Corbie [4] ; de saint Sevère à Mayence [5], de sainte Bathilde à Chelles [6] et plusieurs autres.

On avait beaucoup de dévotion pour les reliques au IX.e siècle ; on voulait s'en procurer à tout prix : on en volait même au besoin ; bientôt les courses des Nord-mans dans l'intérieur de la France rendirent les translations plus fréquentes encore qu'auparavant.

Un an après la translation des reliques de saint Liboire, c'est-à-dire en 837, saint Aldric du Mans eut à soutenir les droits de son Église contre Sigismond, abbé de Saint-Calais. On prononça en faveur de saint Aldric dans une assemblée d'évêques parmi lesquels on remarque Agobard de Lyon et Bernhard de Vienne qui étaient revenus d'Italie et avaient fait leur paix avec l'empereur.

Agobard mérita même, par la franchise et la sincérité de son re-

[1] M. de Gonssans, évêque du Mans au moment de la révolution de 1789, émigra en Allemagne et se fixa à Paderborn, où il fut accueilli avec empressement à cause de cette vieille fraternité qui avait subsisté entre les deux Églises depuis le IX.e siècle.

[2] Bernuin eut pour successeur Hélie qui avait assisté à l'assemblée de Thionville et qui commença son épiscopat en attaquant à main armée les moines du monastère de Saint-Pierre, qui ne voulaient pas le reconnaître pour abbé. Hélie détruisit aussi un monastère de religieuses situé près de Chartres, et dont il usurpa les biens.

[3] Translat. S. Lib. ; apud Bolland., 23 jul.

[4] Const. Nov. Corb. ; op Duchêne, t. II, p. 348.

[5] Apud Bolland., ad 10 feb.

[6] *Ibid.*, ad 30 jan.

pentir, de recouvrer la confiance de Hludwig, et la conserva jusqu'à sa mort [1].

Nous avons déjà plusieurs fois parlé des ouvrages d'Agobard. On y reconnaît une ame forte, une intelligence élevée, un caractère énergique, impétueux même; il ne ménage personne: ni l'empereur, ni les grands, ni les adversaires contre lesquels il eut à soutenir des luttes théologiques, ni le peuple dont il attaque impitoyablement les préjugés et les superstitions. Nous avons remarqué que depuis un demi-siècle la papauté, par un effet des circonstances, exerçait une action plus directe dans le gouvernement des Églises particulières. Agobard prend avec vivacité la défense des anciens canons des Gaules contre ce qu'il appelle les nouveautés de l'Église Romaine; il se plaint énergiquement de ceux qui ne tiennent aucun compte des anciennes coutumes consacrées par les siècles, parce qu'elles n'ont pas le suffrage des *novateurs romains* [2].

On voit que les discussions gallicanes et ultramontaines ne sont pas des nouveautés. La puissance de la papauté fut trop salutaire à l'Église et à la société, pendant la période féodale, pour que nous ne voyions pas le doigt de la Providence dans les circonstances diverses qui contribuèrent à l'augmenter. Mais on comprend que des évêques instruits des anciens canons des Gaules se soient élevés avec vigueur contre tout ce qui tendait à les modifier. On ne doit donc pas en faire un crime à Agobard.

On peut à plus juste titre lui reprocher sa rébellion contre l'empereur Hludwig; et encore en lisant ses ouvrages, et en particulier ceux qui ont pour titres: *De l'insolence des Juifs* et *De la dispensation des choses ecclésiastiques*, s'explique-t-on facilement l'ardeur avec laquelle il entra dans le parti des rebelles.

Les Juifs étaient nombreux à Lyon et s'autorisaient de la protection de l'empereur pour insulter les chrétiens. Agobard dénonça leur insolence et ne put obtenir justice. De plus, l'archevêque de Lyon poursuivait à outrance un abus qui régnait dans l'Église Franke depuis les maires du palais; il eût voulu qu'on ôtât aux laïques les biens ecclésiastiques, et il réclamait cette réforme dans toutes les assemblées sans pouvoir l'obtenir; on conçoit donc qu'un homme

[1] Agobard mourut en 840. Il est honoré comme saint dans le Lyonnais. On l'appelle vulgairement saint Agobaud.

[2] *Neoterici romani;* Agobard., adv. Leg. Gondob.

impétueux et aigri se soit jeté dans un parti qui inscrivait sur son drapeau les mots de *réforme* et de *bien public*. Comme Wala, Agobard voulait sincèrement le bien. Mais une fois enrôlé parmi les factieux, il combattit dans leurs rangs avec la *passion* qu'il déployait dans toutes ses œuvres. La passion rend souvent injuste : Agobard le fut envers Hludwig ; mais il répara sa faute par la sincérité de son repentir.

On doit placer le célèbre archevêque de Lyon au premier rang parmi les hommes qui illustrèrent le règne de Hludwig par leurs lumières.

Ce règne ne fut pas stérile en travaux intellectuels [1] et on y étudia principalement la théologie, la liturgie, la poésie et l'agiographie. Dans la question du culte des images, Claude de Turin, Théodmir, Dungal et Jonas montrèrent certainement du savoir. Il y a de l'érudition dans *la conférence* de Paris ; Fridugise, disciple et successeur d'Alcuin à Saint-Martin de Tours, eut avec Agobard des discussions théologiques très relevées ; Amalaire et Walafrid-Strabon sont sans contredit deux liturgistes savants ; Théodulf composa une partie de ses poésies sous le règne de Hludwig ; Ermold écrivit aussi alors son poème qui atteste un véritable génie poétique dans ce disciple de saint Benoît d'Aniane. Ce saint lui-même, par ses ouvrages sur l'état monastique, contribua beaucoup à développer les études en propageant dans les monastères une réforme qui ne pouvait que régulariser et entretenir l'activité dans les écoles. La preuve que ces écoles furent florissantes sous Hludwig, c'est le grand nombre d'hommes célèbres qui s'y formèrent, tels que Paschase-Ratbert, Ratramn, Gothescalk, Loup de Ferrières, Hincmar et tant d'autres qui prirent part aux grandes questions qui s'agitèrent sous Karl-le-Chauve. Hilduin, Wlfin, Eigil et beaucoup d'autres cultivèrent sous Hludwig l'agiographie si utile à l'histoire ; Éginhard composait dans le même temps une partie de ses *Annales*, sa *Vie de Charlemagne* et son intéressante histoire de la translation des reliques de saint Pierre exorciste et de saint Marcellin ; la *Correspondance* de ce grand homme [2], aussi bien que celle de Frother, évêque de Toul, sont deux monuments qui nous

[1] *V.* Hist. littéraire de France par les Bénéd., t. IV, passim.

[2] On possède une lettre d'Eginhard dans laquelle il conseille à Hlother de respecter son père, ce qui prouve qu'Eginhard ne mourut qu'après la première conjuration. (Epist. 34 ; apud Duchêne.)

donnent d'utiles renseignements sur les relations qu'avaient entre eux les grands hommes de l'époque. Enfin, Thégan écrivit alors son ouvrage *Des gestes de Hludwig* que publia Walafrid-Strabon.

Mais les travaux les plus remarquables et les plus nombreux sous le règne de Hludwig furent ceux qui eurent pour objet la réforme: les actes des deux conciles d'Aix-la-Chapelle et du concile de Paris sont pleins d'érudition. Les capitulaires de Hludwig lui-même ne sont pas inférieurs à ceux de Charlemagne. Anségise, abbé de Fontenelle, recueillit [1] les travaux législatifs de ces deux grands empereurs qui déployèrent l'un et l'autre une si étonnante activité.

Raban, dont la science était universelle, Halitgaire et Hetton de Bâle [2] secondèrent principalement Hludwig dans ses projets de réforme ecclésiastique; saint Benoît d'Aniane et saint Adalhard, dans la réforme des monastères, et Jonas d'Orléans dans la réforme des rois et des fidèles par ses deux ouvrages intitulés: *Institution royale* et *Institution laïque*.

Hludwig donnait lui-même l'impulsion au mouvement intellectuel par ses encouragements et par son exemple, car il était fort instruit, comme nous l'apprend Thégan dans le portrait qu'il nous a laissé de ce prince.

« De jour en jour, dit cet historien [3], on voyait briller en lui des vertus sacrées qu'il serait trop long d'énumérer. Il était d'une taille ordinaire, ses yeux étaient grands et brillants; il avait la figure belle, le nez long et droit, des lèvres ni trop épaisses ni trop minces, une poitrine vigoureuse, des épaules larges, des bras robustes; aussi, pour manier l'arc et lancer le javelot, personne ne pouvait lui être comparé. Ses mains étaient longues, ses doigts bien conformés, ses jambes étaient longues et un peu grêles pour leur longueur. Il avait les pieds grands et la voix mâle. Très versé dans les langues grecque et latine, il comprenait cependant le grec mieux qu'il ne le parlait. Quant au latin, il pouvait le parler aussi bien que sa langue naturelle [4]. Il connaissait très bien le sens spirituel,

[1] C'est la première collection de Capitulaires. Benoît, diacre de Mayence, la compléta et la continua peu de temps après la mort d'Anségise.

[2] On a de cet évêque un Capitulaire pour ses prêtres dans le genre de ceux de Théodulf.

[3] Thegan., De Gest. Hludow. Pii, c. 19.

[4] C'est-à-dire la langue franke ou germanique. Le latin n'était plus vulgaire dans le nord de la France au IX.e siècle. Il était dégénéré en langue romane dont Nithard nous a conservé un exemple curieux dans le traité que firent entre eux Hludwig de Bavière et Karl-le-Chauve. (V. Nith., De Dissens. fil. Hludow., lib. 3.)

moral et anagogique des Saintes-Écritures; quant aux poëtes profanes qu'il avait étudiés dans sa jeunesse, il ne voulait ni les relire, ni les entendre, ni en parler. Sa constitution était vigoureuse, ce qui le rendait agile et infatigable, son caractère était doux et sensible. Toutes les fois que, les jours ordinaires, il se rendait à l'église pour prier, il fléchissait les genoux et touchait le pavé de son front. Il priait long-temps dans cette humble posture et quelquefois avec larmes; toute sa vie fut ornée des plus belles vertus. Sa générosité était si grande qu'on ne pourrait en trouver de semblable dans les livres anciens ni dans les temps modernes. Sobre dans le boire et le manger, simple dans ses vêtements, jamais on ne voyait briller d'or sur ses habits, si ce n'est dans les fêtes solennelles où il suivait l'usage de ses ancêtres. Dans ces jours-là, ses habits étaient ornés de franges d'or; il avait une épée et un baudrier rehaussé d'or, des bottes et un manteau couverts d'or, une couronne d'or sur la tête et dans la main un sceptre d'or. Il était naturellement sérieux, il ne montra jamais en riant ses dents blanches. Chaque jour avant ses repas il faisait distribuer des aumônes [1] et dans toutes ses résidences il avait établi des hôpitaux. »

Après avoir tracé ce portrait, Thégan reproche à Hludwig d'avoir été trop assidu à lire et à psalmodier, ce qui faisait, dit-il, qu'il s'en rapportait trop à ses conseillers. C'est sur cet unique reproche que certains écrivains ont appuyé leurs ignares déclamations. Ils n'ont pas voulu voir tout ce qu'avait de sublime cette physionomie presque angélique de Hludwig que ses contemporains ont surnommé *le Pieux* [2], autant à cause de sa touchante bonté envers les hommes que de sa piété envers Dieu.

Après sa réconciliation avec Hlother, Hludwig pouvait enfin espérer de finir ses jours en paix, lorsque mourut son fils Pépin d'Aquitaine. Des factieux agitèrent alors ce pays [3], et Hludwig était occupé à les réprimer, lorsqu'il apprit la révolte de son fils Hludwig de Bavière. Il marcha contre lui; le roi de Bavière s'enfuit à son approche, et l'empereur alors convoqua un plaid général à Worms pour l'année 840 qui fut celle de sa mort.

[1] Le moine de Saint-Gal, à la fin de son ouvrage : *Des Gestes de Karl-le-Grand*, fait le tableau des pieuses prodigalités de Hludwig-le-Pieux.

[2] On voit ce surnom sur une médaille frappée à Strasbourg sous son règne. Le P. Daniel l'a donnée dans son *Histoire de France*, t. II, p. 283, édit. in-4.

[3] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 839.

« Depuis quelque temps, il éprouvait, dit l'Astronome[1], un grand dégoût et son estomac ne pouvait supporter aucune nourriture. Sa respiration devenait plus courte, un sanglottement continuel l'oppressait. Sentant le danger de son état, il ordonna de lui préparer une habitation d'été dans une île voisine de Mayence, et là, entièrement abandonné de ses forces, il se mit au lit. Qui pourrait, continue le même historien, exprimer sa sollicitude pour l'état futur de l'Église, et la douleur qu'il ressentait des maux dont elle était affligée? Qui pourrait dire combien il pleura amèrement en implorant sur elle la clémence divine? Il ne s'attristait pas de quitter la vie, mais il prévoyait l'avenir et déplorait son malheur de voir ses derniers moments troublés par le spectacle de tant de calamités. De vénérables évêques et d'autres serviteurs de Dieu étaient venus, en grand nombre, pour le consoler; parmi eux se trouvaient Hetti, vénérable archevêque de Trèves, Otgar, archevêque de Mayence, et Drogon, frère de l'empereur, évêque de Metz et archi-chapelain du palais. Ce dernier avait toute sa confiance; chaque jour, il se confessa à lui, pendant sa maladie; et pendant les quarante jours qu'elle dura, sa seule nourriture fut le corps du Seigneur. Il ne pouvait en prendre d'autre, ce qui lui faisait dire humblement: « Vous êtes juste, Seigneur, je n'ai point jeûné le carême dernier et » vous me faites jeûner malgré moi une autre quarantaine. »

L'empereur, après avoir fait ses dernières dispositions testamentaires, rendit grâces à Dieu de ne plus rien posséder dans le monde. Ses pieux sentiments comblaient les évêques de consolation, et tous le considéraient comme prédestiné à la gloire éternelle. « Une seule chose diminuait un peu leur joie, dit le chroniqueur Astronome, c'est qu'ils craignaient que l'empereur ne refusât de pardonner à son fils Hludwig de Bavière. Espérant toutefois dans la patience dont il avait donné tant de preuves, ils chargèrent Drôgon de sonder, sur ce point, ses dispositions. L'empereur découvrit d'abord toute l'amertume de son ame, et énuméra tous les maux que son indigne fils lui avait fait endurer; mais, se recueillant ensuite quelques instants, il ajouta: « Puisqu'il n'a pu venir » me donner satisfaction, je veux faire tout ce qui est en mon » pouvoir, et je prends Dieu et vous tous à témoin que je lui par» donne tout le mal qu'il m'a fait. Dites-lui cependant qu'il a

[1] Astronom., Vit. Hludow. Pii, ad ann. 840.

» conduit au tombeau son vieux père accablé de douleur, et qu'il » a transgressé ainsi le précepte du Seigneur notre père commun. » Après avoir dit ces paroles, il ordonna de célébrer les vigiles en sa présence, car c'était un samedi soir [1], et de placer sur sa poitrine une relique de la sainte Croix. Autant qu'il lui fut possible, il se fit lui-même des signes de croix sur le front et sur le cœur, et lorsqu'il était fatigué, il priait Drogon de lui en faire. Le lendemain dimanche, on prépara un autel dans sa chambre; Drogon lui dit la messe et lui donna la sainte communion. Cependant l'heure de la mort approchait; l'empereur joignit son pouce avec ses autres doigts (ce qui était le signe qu'il avait coutume de faire pour appeler quelqu'un). Drogon accourut avec les autres évêques et l'empereur leur fit signe de le bénir et de lui faire les saintes cérémonies en usage au moment de la séparation de l'ame et du corps. Pendant qu'on récitait les prières, le pieux empereur avait les yeux élevés au ciel, et son regard était si doux qu'il semblait sourire. Ce fut ainsi qu'il termina sa vie et s'en alla au séjour des bienheureux; car, selon que le dit un docteur véridique : « Ne peut mourir mal qui vécut bien. »

Hludwig mourut le 20 juin de l'année 840, âgé de 64 ans, et fut inhumé, par Drogon, auprès de la reine Hildegarde, sa mère, et dans l'église de saint Arnulf, un de ses aïeux. Son corps fut depuis transporté au monastère de Campten où il fut vénéré comme saint [2].

[1] Les fidèles allaient le samedi aux vigiles ou offices de la nuit.

[2] V. Bolland., t. III, april., p. 795.

LIVRE NEUVIÈME.

Depuis la mort de Hludwig-le-Pieux jusqu'à celle du roi Eudes.

(840—898)

I.

Aperçu général sur l'état de l'empire frank. — Karl-le-Chauve. — Il assiége Toulouse; requête que lui présentent les prêtres de la Narbonnaise et son Capitulaire. — La puissance ecclésiastique et la puissance civile. — Hlother et le pape Sergius. — Voyage du jeune Hludwig à Rome. — Drogon de Metz, vicaire du saint-siége pour toutes les provinces transalpines. — La puissance de la papauté. — Concile de Verneuil, opinion des évêques du royaume de Karl sur le vicariat de Drogon. — Le concile de Verneuil demande qu'on ordonne un archevêque à Reims et un évêque à Orléans. — Mort de Jonas d'Orléans. — Ebbon de Reims réintégré, puis déposé une seconde fois; sa démarche auprès du pape Sergius. — Concile de Beauvais. — Élection et ordination d'Hincmar; caractère de ce grand évêque. — Conciles de Meaux et de Paris. — Plaid d'Épernai où les seigneurs chassent les évêques et refusent de se soumettre à leurs décrets. — Privilége de Corbie confirmé au concile de Paris. — Saint Paschase-Ratbert, abbé de Corbie. — Son traité de l'Eucharistie. — Discussions théologiques. — Ratramn. — Jean Scot. — Adrevald. — Haimon d'Halberstat. — Raban-Maur. — Œuvres scientifiques, philologiques, théologiques et poétiques de Raban. — Il est élevé sur le siége de Mayence.

840—847.

HLUDWIG-LE-PIEUX pouvait bien gémir, en quittant ce monde, sur les malheurs qu'il prévoyait pour l'Église. Ils furent grands en effet et allèrent toujours croissant jusqu'au X.e siècle. Hludwig avait déjà vu les Nord-mans, les Bulgares et les Sarrasins s'efforcer de briser les barrières de l'empire. Il les avait facilement refoulés, mais il pouvait dire comme Charlemagne son père : Si, moi vivant, ils ont osé affronter la puissance de l'empire réunie dans mes mains, que n'oseront-ils pas, lorsque trois rois, jaloux de leur indépendance, scinderont en trois parties distinctes un empire dont la force était dans l'unité !

A dater de la mort de Hludwig-le-Pieux, les invasions des Barbares, des Nord-mans surtout, furent beaucoup plus fréquentes. Pendant un demi-siècle, ils vinrent pour ainsi dire périodiquement

chaque année [1], et par le Rhin, la Seine, la Loire ou la Garonne entrèrent avec leurs vaisseaux jusqu'au centre même de la France. Ces fleuves étaient comme les grandes routes de leurs invasions, et les terribles hommes du Nord ne se retiraient jamais sans avoir porté de toutes parts sur leurs rives la désolation et la mort. Les monastères surtout, riches de reliquaires précieux, excitaient leur cupidité. Aussi vit-on à cette époque les paisibles habitants des monastères voisins de la mer et des fleuves, s'enfuir vers les provinces les moins exposées, portant devant eux, en chantant de plaintives litanies, les reliques des saints qui faisaient leur gloire et leur joie. Les peuples accouraient en foule sur leur passage [2] et un sentiment de profonde tristesse pénétrait le cœur de ces populations qui voyaient toujours suspendue sur leur tête l'épée sanglante des cruels Nordmans. Les pérégrinations forcées des moines eurent pour résultat l'abandon des études. Un grand nombre d'écoles monastiques disparurent, et après le règne de Karl-le-Chauve, l'Église Franke ne fut plus aussi brillante qu'elle l'avait été depuis Charlemagne.

Les invasions barbares ne furent pas la seule cause de ce malheur et les dissensions intestines des fils et petits-fils de Hludwig-le-Pieux ne contribuèrent pas peu aux désolations de l'Église.

Nous n'avons pas à raconter en cette histoire ces débats souillés de batailles fratricides et de honteux parjures. Disons seulement qu'après trois ans de guerre (843), Hlother, Hludwig de Bavière et Karl partagèrent enfin l'empire en trois parties égales dont ils furent rois indépendants. Hlother, avec le titre d'empereur, eut le royaume d'Italie [3], la Provence et l'ancienne Austrasie qui perdit bientôt son nom pour celui de Hlotharingie ou royaume de Hlother [4]; Hludwig de Bavière eut toutes les provinces au-delà du Rhin, d'où lui vient son nom de Hludwig-le-Germanique; enfin, Karl eut les contrées occidentales de la France et l'Aquitaine.

[1] V. Chronic. de Gest. Norm.; Annal. Bertin.; Annal. Fuld. — Hlother les appela après avoir été vaincu à Fontenai par ses deux frères.

[2] Les chroniques sont pleines de ces pérégrinations et translations de reliques. Nous en dirons un mot plus tard.

[3] Les provinces méridionales de l'Italie étaient encore à l'empereur grec de Constantinople, mais horriblement ravagées par les Sarrasins. Bientôt les Nordmans iront s'en emparer.

[4] En 855, les trois royaumes de Hlother passèrent à ses trois enfants, et de là les trois royaumes d'Italie, de Provence et de Hlotharingie, ainsi nommée de Hlother II. De Hlotharingie on a fait Lorraine.

Mais il eut beaucoup à combattre pour faire reconnaître son autorité par les Bretons et les Aquitains, deux races ennemies des Franks qui voulaient chacune un roi particulier. Nous parlerons plus tard d'une grave question religieuse qui se trouva mêlée aux débats politiques des Bretons. Pour les Aquitains, Karl-le-Chauve leur livra de nombreux combats qui ne sont pas de cette histoire. Recueillons seulement ce fragment des Annales de saint Bertin [1]. « Pépin, fils du feu roi Pépin d'Aquitaine, attaqua dans le pays d'Angoulême une armée de Franks qui allaient trouver Karl sous les murs de Toulouse. Il la défit promptement et sans perdre un seul des siens. Sa victoire fut si complète, qu'un très petit nombre échappèrent; tous les autres furent tués ou pris. Mais il renvoya ces derniers après les avoir dépouillés de ce qu'ils possédaient et leur avoir imposé l'obligation du serment. Dans cette attaque imprévue furent tués Hugues, prêtre et abbé, frère de l'empereur Hludwig et oncle des rois Hlother, Hludwig-le-Germanique et Karl; Rikbot, abbé et cousin des rois, fut aussi tué. Ébroïn, évêque de Poitiers, Ragenaire, évêque d'Amiens, et Loup, abbé de Ferrière, furent pris. »

Les évêques et les abbés se mêlaient donc de nouveau aux combats et remplissaient par eux-mêmes les devoirs attachés à leurs fiefs monastiques ou ecclésiastiques.

Tandis que Karl assiégeait Toulouse, les prêtres de Gothie, c'est-à-dire de la province de Narbonne, vinrent lui présenter une requête contre les évêques qui les accablaient de redevances excessives. Le roi accueillit cette requête et fit un capitulaire en neuf articles dont voici l'abrégé [2] :

« Les évêques ne feront point sentir aux prêtres qu'ils sont fâchés de la requête qu'ils nous ont adressée; car c'est la longue oppression que ces prêtres ont eu à supporter qui les a fait venir vers nous.

» Les évêques ne recevront chaque année des prêtres qu'un muid de froment, un muid d'orge et un muid de vin, suivant la mesure publique et regardée comme légitime dans la cité, le bourg et les environs. Ils recevront en outre un petit porc estimé six deniers ou la valeur en argent.

[1] Annal. Bertin., ad ann. 844.

[2] Apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. III, p. 1 et seq.

» Les prêtres dont les paroisses sont éloignées de cinq milles seulement de la cité y feront porter ces redevances, les autres les feront porter aux doyennés [1] où sont établis les archiprêtres, et les remettront soit aux archiprêtres, soit aux gens que l'évêque y aurait envoyés.

» Les évêques veilleront à n'être point à charge aux prêtres dans leurs visites pastorales et, d'un autre côté, les prêtres aideront les évêques dans le cours de ces visites. Pour obtenir ces deux effets quatre prêtres se rendront chez un cinquième que l'évêque aura désigné, y amèneront avec eux les fidèles pour recevoir le sacrement de confirmation, et donneront chacun à l'évêque dix pains, un demi-muid de vin, un petit porc de la valeur de quatre deniers, deux poulets, dix œufs et un muid d'avoine pour les chevaux. Le prêtre qui logera l'évêque en donnera autant, mais on ne pourra exiger de lui davantage, si ce n'est du bois et les choses nécessaires au saint ministère. L'évêque fera attention que ses gens ne dévastent ni la maison ni le jardin de son hôte.

» Les évêques ne feront leur visite qu'une fois par an. Si leur ministère les oblige à en faire d'autres, ils ne pourront pas exiger de redevances.

» S'ils n'en font point, ils ne pourront rien exiger, et lorsqu'ils iront dans les maisons des prêtres, ils n'emmèneront pas un trop grand nombre de valets et n'inviteront point les voisins à manger.

» Les évêques ne doivent point diviser les paroisses des prêtres par avarice et pour multiplier les redevances, mais seulement pour de graves raisons. Comme si, par exemple, les fidèles ne pouvaient pas se rendre à l'église principale à cause des rivières ou des forêts qu'on ne pourrait pas traverser sans danger. Si, pour ces raisons, le peuple n'ayant pour motif ni la cupidité ni la jalousie, demande une église et un prêtre, l'évêque pèsera les raisons, et s'il les trouve bonnes, il pourra accueillir la demande. Mais alors les redevances ne seront pas multipliées et les deux prêtres ne paieront ensemble que ce qui lui était dû avant le partage de la paroisse.

» Les évêques auront soin d'étudier les canons et d'en observer les décrets, autrement l'autorité royale s'unira à celle du concile provincial pour les y forcer.

» Les évêques ne pourront obliger leurs prêtres à se rendre plus

[1] *Decanias*. Ce mot était donc déjà en usage.

de deux fois par an au synode diocésain. Ces réunions auront lieu au temps marqué dans les canons et on ne s'y occupera que des devoirs ecclésiastiques. »

Karl empiétait bien un peu, dans ces décisions, sur les droits de l'autorité ecclésiastique à laquelle les prêtres de la Narbonnaise eussent dû s'adresser, préférablement à l'autorité royale; mais le corps épiscopal empiétait bien davantage à cette époque sur les prérogatives des rois. Alors commençait une lutte d'où l'autorité ecclésiastique sortit victorieuse. Il devait en être ainsi. Le corps épiscopal, même aux plus tristes époques, était toujours fortement constitué et jouissait d'une autorité spirituelle incontestée. Tandis qu'au milieu des bouleversements sociaux qu'enfantèrent les invasions barbares et les dissentions intestines des rois, l'autorité civile se brisa en mille parcelles qui, au lieu de converger vers un centre commun, ne tendaient qu'à rester isolées. Les rois et les seigneurs eux-mêmes contribuèrent à accroître l'action de la puissance des évêques dans les choses politiques en les prenant pour arbitres de leurs différends. Ainsi, après la bataille de Fontenai, les rois vainqueurs, Hludwig-le-Germanique et Karl-le-Chauve, voulant exclure Hlother de l'héritage paternel, demandèrent aux évêques réunis à Aix-la-Chapelle s'ils pouvaient le faire en justice.

« Ils résolurent, dit Nithard [1], de porter l'affaire à la connaissance des évêques et des prêtres, afin que la résolution prît en eux sa source et reçût la sanction de leur autorité, image de celle du Dieu tout puissant. On les chargea donc de tout examiner. Or, ayant considéré tous les crimes de Hlother et reconnaissant de plus qu'il ne savait pas gouverner la chose publique, et qu'on ne pouvait découvrir, dans son administration, aucune trace de bonne volonté, ils décidèrent unanimement que la vengeance de Dieu l'avait chassé à cause de sa méchanceté et avait remis le gouvernement à ses frères meilleurs que lui. Mais ils ne leur donnèrent ce droit qu'après leur avoir demandé s'ils voulaient régner d'après l'exemple de leur frère aîné ou selon la volonté de Dieu. Quand les rois eurent répondu qu'autant que Dieu leur accorderait de le savoir et de le pouvoir, ils se conduiraient et gouverneraient selon sa volonté, les évêques dirent : « En vertu de l'autorité divine, nous vous engageons, » exhortons et ordonnons de prendre le royaume et de le gouver-

[1] Nith., de Dissent. filior. Hlud., lib. 4.

» ner selon les lois de Dieu. » Les trois frères, s'étant réconciliés, partagèrent l'empire, comme nous l'avons dit. Mais l'autorité spirituelle n'en avait pas moins été appelée à faire acte de souveraineté dans le domaine temporel de la royauté.

Karl essaya, dans les plaids de Cologne et de Lauriac [1], de raffermir l'autorité royale chancelante ; mais que pouvaient quelques capitulaires, fort justes d'ailleurs, contre les principes dissolvants que la société contenait dans son sein ? La réaction des rois et des seigneurs échoua contre l'autorité spirituelle, et leurs mouvements brusques, presque convulsifs ne purent vaincre la marche ferme, invincible d'une puissance que les événements venaient chaque jour accroître et fortifier.

Hlother n'en voyait qu'avec dépit les progrès, et ce fut peut-être pour se venger du décret épiscopal qui l'avait déposé, qu'il attaqua l'autorité spirituelle dans son expression la plus complète, dans la papauté.

Grégoire IV étant mort (844), Sergius II fut élu et ordonné sans qu'il en fût donné avis à Hlother. Ce prince, l'ayant appris, envoya sur-le-champ à Rome un de ses fils nommé Hludwig, avec une armée et un cortége d'évêques à la tête desquels était Drogon, évêque de Metz.

Ce prélat, si dévoué à Hludwig-le-Pieux, son frère, s'était, après la mort de ce prince, attaché au parti de Hlother qu'il suivit en Italie. Le pape Sergius fut habile : au lieu de manifester quelque crainte à l'arrivée de l'armée franke, il envoya au-devant du jeune Hludwig les magistrats de Rome, les bannières et les croix pour le recevoir d'une manière triomphale, et il l'attendit lui-même, avec son clergé, sur les degrés de l'église de Saint-Pierre [2], comme autrefois Adrien et Léon attendaient Charlemagne. Le pape embrassa le jeune Hludwig, le prit par la main et l'introduisit sous le parvis de la basilique. Mais arrivé près de la porte d'argent qui était celle de la basilique elle-même, Sergius la fit fermer, et se tournant vers le jeune prince, il lui dit : « Cette porte ne vous sera ouverte que si vous êtes venu avec une intention droite et pour le bien de l'état. » Hludwig ayant répondu qu'il n'avait pas de mauvais dessein, Sergius

[1] Loiré, au pays d'Angers. Le P. Sirmond a donné les capitulaires de ces plaids au t. III.e de sa Collection des anciens conciles des Gaules, p. 4 et seq.

[2] Anast. Biblioth., Vit. Sergii.

ouvrit la porte et le conduisit jusqu'à la Confession de Saint-Pierre. Tous ensuite, Romains et Franks, y entrèrent en foule et on y fit les prières et les acclamations usitées en pareille circonstance. Mais comme les Franks se mirent à ravager les environs de Rome, le pape craignant qu'ils ne voulussent se rendre maîtres de la ville, en fit fermer les portes. Hludwig ne s'offensa pas de ce procédé, et le pape le sacra le dimanche suivant, roi des Lombards, en lui mettant la couronne sur la tête et l'épée au côté.

Cette cérémonie religieuse était passée en usage depuis le sacre de Pépin et ne contribua pas peu à faire naître et à fortifier l'idée que la puissance ecclésiastique, image de celle de Dieu, comme dit Nithard, était la source de laquelle émanait le pouvoir civil.

Le pape Sergius, au milieu des honneurs qu'il prodiguait au jeune Hludwig, montrait une certaine indépendance qui ne plut pas à Drogon, évêque de Metz. Hlother l'avait spécialement chargé de régler qu'à l'avenir aucun autre pape ne serait consacré sans les ordres de l'empereur et la présence de ses envoyés[1]. Drogon fit donc réunir un concile pour y faire adopter cette décision; mais le pape y parla avec tant de sagesse, qu'il ferma la bouche à tous les adversaires de l'indépendance de la papauté. Pour consoler Drogon d'un échec qui peut-être avait blessé sa vanité d'évêque grand seigneur et d'envoyé spécial de Hlother, le pape le nomma son vicaire pour toutes les provinces au-delà des Alpes.

Cette dignité avait toujours été un des priviléges de l'Église d'Arles jusqu'à l'avènement des Karolingiens au trône. Mais à cette époque le centre de l'empire étant sur les bords du Rhin, le siége de Mayence devint le premier siége épiscopal et saint Boniface fut nommé vicaire du siége apostolique. Peut-être que les papes n'eurent pas, après la mort de saint Boniface, de vicaire-général[2] pour tout l'empire frank. Charlemagne et Hludwig-le-Pieux correspondaient directement avec eux et leur en tenaient lieu. Après la division de l'empire en trois royaumes, ils rétablirent, dans la personne de Drogon de Metz, cette haute dignité. Sergius l'annonça en ces termes à tous les évêques des provinces transalpines[3] :

[1] Annal. Bert., ad ann. 844; Anast. Biblioth., Vit. Sergii.

[2] On pourrait croire cependant que Tilpin, plus connu sous le nom de Turpin, archevêque de Reims, fut vicaire du saint-siége au commencement du règne de Charlemagne.

[3] Epist. Sergii ad Episcop. Transalp.; apud Sirm., op. cit., p. 9 et seq.

« Nous eussions désiré, très chers frères, aller en personne travailler à établir parmi vous la splendeur de l'épiscopat; mais comme la sollicitude de toutes les Églises nous accable et ne nous permet pas d'aller au milieu de vous, nous avons, à l'exemple de nos prédécesseurs, nommé des vicaires pour nous remplacer dans les lieux où il nous est impossible de nous rendre. Nous vous faisons donc savoir que nous établissons notre vicaire pour toutes les provinces transalpines, Drogon, archevêque de Metz [1], fils du glorieux empereur Karl dont la sagesse fonda l'empire romano-frank. Nous l'avons spécialement choisi, parce qu'étant oncle de notre sérénissime et très pieux fils, l'empereur Hlother, ainsi que nos fils bien-aimés les rois Hludwig et Karl, et qu'étant également recommandable par sa sainteté et sa doctrine, il usera bien de l'autorité que lui confie le siége apostolique et nous remplacera dignement auprès de vous.

Il faut, mes frères, que celui qui travaille pour tous soit soutenu par tous; c'est pourquoi nous vous recommandons d'avoir pour lui la soumission qui lui est due. Nous lui déléguons notre autorité pour rassembler les conciles généraux des susdites provinces et nous ordonnons de lui faire connaître sans délai tout ce qui aura été décidé dans les conciles provinciaux. Si quelqu'un veut en appeler au siége apostolique, il s'adressera d'abord à lui et ne viendra à nous qu'avec des lettres de sa part.

» Nous déléguons aussi à notre frère l'archevêque Drogon, notre autorité pour l'examen des évêques et des abbés, sauf toujours le droit de primauté du siége universel de Rome et les droits de notre fils spirituel l'empereur Hlother. »

Le souverain pontife avait donc alors une certaine action dans le choix des évêques et des abbés. C'est la première fois qu'il en est fait mention dans les monuments de l'Église de France. Les évêques, dans l'origine, étaient élus par le clergé et le peuple et ordonnés par les évêques comprovinciaux qui dirigeaient l'élection et faisaient l'ordination sous la présidence du métropolitain ou du plus ancien évêque, si c'était le métropolitain lui-même qui était élu et ordonné. Les rois et les maires du palais mérowingien usurpèrent, il est vrai, bien souvent les droits du clergé et du peuple dans le choix des évêques; mais leurs usurpations n'avaient pas

[1] On nommait alors archevêques tous ceux qui avaient reçu le *pallium*.

changé *le droit* qui subsista jusqu'aux premiers karolingiens. Ces rois reçurent de la papauté le privilége de nommer aux siéges épiscopaux ; mais les papes se réservèrent sans doute l'examen de l'élu et la confirmation du choix. Telle fut, selon nous, l'origine de l'action directe des papes et des rois dans le choix des évêques. Elle passa dans *le droit* par l'influence de la puissance karolingienne. Et il en fut de même de plusieurs autres modifications que l'on fit subir incontestablement à cette époque au droit primitif de l'Eglise de France.

Le pape Sergius dit encore dans sa lettre que le siége apostolique ne recevra l'appel que de ceux dont la cause aura été examinée d'abord par le concile provincial, et ensuite par le concile national qui se réunira sous la présidence du vicaire du saint-siége. La cause, en effet, comme le fait très bien remarquer le pape, devait nécessairement être beaucoup mieux connue sur les lieux qu'à Rome.

Les évêques du royaume de Karl, malgré la lettre du pape, ne furent pas d'avis de reconnaître immédiatement la juridiction générale donnée à Drogon. S'étant assemblés à Verneuil, ils formulèrent ainsi leur opinion [1] :

« Quant à la prélature du très révérend Drogon, nous n'osons rien décider autre chose, si ce n'est qu'il faut attendre qu'on ait pu réunir le concile le plus nombreux que faire se pourra de la Gaule et de la Germanie, afin de connaître l'opinion des métropolitains et des évêques à laquelle nous ne voulons ni ne pouvons résister. Cependant, si une telle charge doit être confiée à quelqu'un, nous ne voyons personne à qui elle convienne mieux qu'à Drogon qui nous est uni par la communion du même sacerdoce et a le privilége d'être parent de Votre Excellence. »

Les Pères du concile s'adressaient à Karl. Le concile national que réclamaient les évêques du royaume de Karl-le-Chauve ne fut

[1] II Concil. Vern., c. 11 ; apud Sirm., op. cit., p. 17 et seq. — On trouve dans le même recueil un capitulaire dressé par les évêques au plaid de Thionville de l'année 844. Hlother s'y rendit avec Drogon ; Hludwig-le-Germanique et Karl s'y trouvèrent aussi. Les évêques engagent principalement les rois à vivre en bonne harmonie, à faire ordonner des évêques pour les siéges vacants, à ne donner les monastères qu'à des hommes religieux, c'est-à-dire à des moines, à ne prendre sur les biens ecclésiastiques que les subsides qui étaient dus, à laisser aux évêques le soin des monastères privés de titulaires. On voit ainsi que l'autorité civile ne mettait pas de titulaires dans les fiefs ecclésiastiques, afin d'en jouir.

sans doute pas convoqué, et Drogon ne « jouit pas, dit Hincmar [1], de l'honneur qu'il avait brigué, parce que ceux qui y étaient intéressés n'y consentirent pas, ce qu'il souffrit avec une grande patience de peur de scandaliser ses frères et de faire un schisme. »

Les évêques réunis au concile de Verneuil prièrent surtout le roi d'envoyer des *missi* dans les provinces et dans les monastères, afin d'y faire respecter les règles de la discipline [2]; de réprimer les moines et les clercs vagabonds; d'interdire les mariages sacriléges que contractaient des religieuses; de défendre aux religieuses de prendre des habits d'hommes et de se tonsurer sous prétexte de suivre la vie monastique. Ils prient le roi de permettre aux évêques, trop faibles pour faire la guerre, d'envoyer quelqu'un à leur place faire le service militaire, et de faire rendre aux églises et aux monastères les biens dont les laïques s'étaient emparés.

Ces demandes nous font connaître les abus déplorables qui régnaient au sein de la société chrétienne.

Les Pères du concile prient en outre Karl de faire nommer un archevêque à Reims et un évêque à Orléans [3]. Jonas, évêque de cette dernière ville, était mort l'année précédente (843). Ce fut une grande perte pour l'épiscopat dont il était une des lumières. Aussitôt après la mort de Jonas, Wenilon, archevêque de Sens et métropolitain de la province, avait fait élire Agius, mais plusieurs s'y opposèrent et parvinrent à mettre Karl dans leur parti. On pourrait croire que ce fut par le moyen de Loup, abbé de Ferrières, qui jouissait d'une haute considération au palais de Karl et qui n'aimait pas Agius [4]. Le roi se rendit cependant aux désirs des Pères du concile et donna son consentement à l'ordination d'Agius. On s'occupa aussi alors de l'Église de Reims privée de pasteur depuis la déposition d'Ebbon.

Cet évêque, malgré l'acte qu'il avait donné, n'avait consenti qu'à regret à sa déposition et avait été enfermé au monastère de Fulde [5]. On l'avait ensuite confié à la garde de Fréculf, évêque

[1] Hincm., Epist. 44, § 3.

[2] II Conc. Vern., c. 2, 3, 4, 5, 7, 6, 12.

[3] *Ibid.*, c. 9, 10.

[4] Lup. Ferrar., Epist. 21 ad Jon.

[5] Narrat. Clericor. Rem.; apud Duchêne, rer. Franc. script., t. II, p. 340 et seq.

de Lizieux, et enfin à celle de Boson, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire. Ebbon était dans ce dernier monastère à la mort de Hludwig-le-Pieux.

Boson, voyant Hlother arriver d'Italie après la mort de l'empereur, lui conduisit Ebbon à Ingelheim. Drogon de Metz, Otgar de Mayence, Hetti de Trèves, Amalwin de Besançon, Audax de Tarentaise, Badarad de Paderborn, Frother de Toul et un grand nombre d'autres archevêques, évêques, prêtres et abbés étaient accourus au-devant du nouvel empereur. Hlother revit avec joie l'ancien archevêque de Reims et résolut de le faire rétablir sur son siége dans une assemblée de tous les prélats ecclésiastiques qui étaient à Ingelheim. Sans se préoccuper des formes canoniques, il leur fit signer le décret suivant [1] :

« Au nom du Seigneur J.-C. Dieu éternel, Hlother, par la Providence divine empereur Auguste.

» Puisque, comme nous n'en pouvons douter, les anges se réjouissent dans le ciel à l'occasion d'un pécheur qui fait pénitence, à plus forte raison, nous autres mortels, ne devons-nous jamais rebuter sur la terre ceux que l'Écriture nous assure être un sujet de joie dans le ciel pour les anges. La bonté divine nous apprend encore à ne pas condamner, mais plutôt à consoler ceux qui s'accusent eux-mêmes. Le Seigneur ne condamna pas la pécheresse non plus que le publicain qui s'humiliait et s'accusait, au contraire il le justifia. Il n'a point dit : « Celui qui s'humilie sera condamné, » mais au contraire « sera exalté. »

» C'est pourquoi, Ebbon, à la requête des enfants de votre Église et selon le décret des évêques ici présents, nous vous rendons le siége de Reims, que vous avez perdu pour nos intérêts. »

Ces derniers mots expriment le seul et unique motif de la réhabilitation d'Ebbon. Le préambule du décret n'y avait été mis que pour obtenir d'une manière convenable la signature des évêques qui, pour la plupart, avaient signé la déposition. Hlother ne croyait pas Ebbon coupable. On devait le dire cependant pour ne pas condamner la première sentence prononcée contre lui.

Muni du décret de son rétablissement, Ebbon se rendit à Reims [2] où le reçurent quatre de ses suffragants : Rothade de Soissons, Si-

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. II, p. 631; Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 2, c. 20.

[2] Narrat. Clericor. Rem.

méon de Laon, Erpwin de Senlis et Loup de Châlons. Les autres évêques de la province s'excusèrent de n'avoir pu se rendre à la métropole pour le recevoir et envoyèrent des clercs pour les représenter[1]. Les chanoines, les moines, et une foule immense de peuple allèrent même à sa rencontre avec des palmes et des cierges allumés et le conduisirent triomphalement jusqu'à son église. Après la prière, Rothade monta à l'ambon avec le moine Ingobert et après avoir imposé silence, raconta comment Ebbon avait été rétabli par un concile et par l'empereur Hlother. Ingobert lut ensuite à haute voix le décret de rétablissement. Les envoyés des évêques absents remirent les actes de consentement dont ils étaient porteurs. Toutes ces pièces ayant été lues publiquement, la foule poussa de grands cris de joie et on entonna le *Te Deum*. Ebbon se rendit ensuite à la sacristie pour s'y revêtir des ornements épiscopaux, afin de célébrer la messe. Lorsqu'il s'avança à l'autel, Rothade le tenait par la main droite et avait à côté de lui Loup de Châlons et le prêtre Hermanfrid, depuis évêque de Beauvais. Siméon de Laon le tenait par la main gauche et avait auprès de lui Erpwin de Senlis et Vitaüs, chorévêque de l'Église de Cambrai. Après la messe, on conduisit Ebbon de la même manière à son siége épiscopal, et comme Siméon, Loup et Erpwin avaient été ordonnés en son absence contrairement aux canons qui exigeaient la présence du métropolitain, ils lui demandèrent de confirmer leur ordination. Il y consentit volontiers et leur remit devant l'autel l'anneau et le bâton pastoral qu'ils avaient déposé à ses pieds.

Ebbon publia ensuite un manifeste[2] pour se justifier d'être rentré dans son Église après s'être reconnu indigne de l'épiscopat. Les raisons ne lui manquèrent pas, comme on le pense bien.

Il se maintint sur son siége jusqu'au partage de l'empire. Mais alors la cité de Reims étant tombée dans la part du roi Karl, Ebbon s'enfuit en Italie auprès de Hlother, et accompagna à Rome le jeune Hludwig et Drogon. Barthélemi de Narbonne, qui avait été déposé pour les mêmes causes qu'Ebbon, s'y trouva aussi, et ces deux évêques demandèrent à Sergius de les rétablir sur leurs siéges

[1] Cette assertion des clercs de Reims fut depuis condamnée comme une calomnie au deuxième concile de Soissons. Siméon, Loup et Erpwin nièrent aussi avoir reçu d'Ebbon l'anneau et le bâton pastoral.

[2] Apud D. Luc d'Acheri, Spicileg.

en vertu de son autorité apostolique [1]. Mais le pape [2], les regardant comme légitimement déposés, les admit seulement à la communion laïque.

L'Église de Reims, depuis dix ans sans évêques, était, suivant les Pères du concile de Verneuil [3], horriblement déchirée, et le clergé et le peuple étaient accablés de maux spirituels et corporels.

Karl écouta la prière des évêques du concile de Verneuil. Le clergé et le peuple reçurent l'ordre de procéder à une élection, et leur choix tomba sur un moine de Saint-Denis nommé Hincmar [4] qui était alors au concile qui se tenait à Beauvais. Le décret d'élection y fut porté et Hincmar ayant obtenu le consentement de son abbé [5], d'Herchinrade de Paris, son évêque, et de Wenilon de Sens, son archevêque, subit l'examen ordinaire et fut ordonné le troisième jour de mai de l'année 845.

Hincmar [6] était Frank d'origine; il fut élevé dès son enfance au

[1] Les clercs de Reims, dans leur narration, prétendent qu'Ebbon avait été rétabli par le pape Grégoire et citent le décret de ce pape. On possède cette pièce regardée généralement comme apocryphe. (*V.* Sirm., Concil. antiq. Gall., in append., t. III, p. 609 et seq.)

[2] Anast. Biblioth., Vit. Sergii.

[3] II Conc. Vern., c. 9.— Pendant ces dix ans, l'Église de Reims fut gouvernée par deux prêtres : Fulcon, nommé évêque après la déposition d'Ebbon, et Nothon. Ces prêtres ne furent pas ordonnés parce qu'Ebbon poursuivit sans doute son rétablissement auprès du pape jusqu'en 844.

[4] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 1.

[5] C'était Hludwig, successeur d'Hilduin. On a du concile de Beauvais, où fut ordonné Hincmar, un capitulaire en huit chapitres. On y demande surtout protection pour les églises. (*V.* Sirm., op. cit., t. III, p. 23.)

[6] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. III. — Cet historien raconte (lib. 3, c. 2) qu'un an après l'ordination d'Hincmar, Hlother exigea du pape Sergius des lettres qui ordonnaient la révision de la cause d'Ebbon, et que ce pape ordonna à Gundebald, archevêque de Rouen, de se rendre à Trèves, où il jugerait cette affaire avec ses légats et ceux des évêques du royaume de Karl qu'il voudrait choisir, et d'y faire comparaître Hincmar. Le pape écrivit en même temps à Hincmar de s'y rendre. Il s'y rendit en effet avec Gondebald, mais les légats du pape ne s'y trouvèrent point. Alors Gondebald, en vertu de la délégation qu'il avait reçue du pape pour terminer cette affaire, convoqua un concile à Paris où se trouvèrent Wenilon de Sens, Lantran de Tours et Hincmar, avec leurs suffragants. Ebbon y avait été cité. Comme il n'y comparut point, sa déposition fut confirmée. Ebbon vécut encore environ cinq ans.

Hlother voulut l'envoyer à Constantinople en ambassade et Ebbon ayant refusé, fut obligé de quitter l'Italie. Hludwig-le-Germanique lui donna l'évêché d'Hildesheim où il mourut. (Narrat. Clericor. Rem.)

monastère de Saint-Denis, dont l'école était florissante sous le gouvernement du célèbre Hilduin. Il passa ensuite à l'école du palais de l'empereur Hludwig-le-Pieux et retourna au monastère de Saint-Denis pour y embrasser la vie monastique. Hilduin conçut pour lui beaucoup d'amitié, et cet abbé ayant été exilé au monastère de la Nouvelle-Corbie, Hincmar l'y suivit avec la permission de son évêque et la bénédiction de ses frères. L'empereur Hludwig aimait beaucoup Hincmar. Karl-le-Chauve hérita des sentiments de son père et sut apprécier la science et les vertus de l'illustre moine qui, sans avoir aucune prélature, siéga au milieu des Pères de Verneuil et de Beauvais.

Peu d'évêques eurent, dans l'Église de France, une influence aussi grande, aussi méritée qu'Hincmar. Sa profonde connaissance du droit canonique le rendit la lumière des conciles et l'arbitre des affaires les plus importantes. Karl-le-Chauve ne faisait rien sans le consulter; cinq papes qui se succédèrent sur le siége de Rome, pendant l'épiscopat d'Hincmar, eurent pour lui la plus haute estime. Nous le verrons, pendant trente-sept ans, mêlé à toutes les affaires de l'Église de France. Nous aurons surtout occasion d'apprécier son génie, son habileté, sa science, son caractère énergique dans la question du prédestinatianisme, la déposition des clercs de Reims ordonnés par Ebbon, et le divorce de Hlother II; dans ses différends avec Rothade de Soissons et Hincmar de Laon, son neveu. Hincmar de Reims fut, pendant son épiscopat, l'oracle des évêques, des princes, des seigneurs, des abbés. Il était en outre en relation avec tous les savants, et particulièrement avec Anastase, le savant bibliothécaire de Rome et l'historien des papes. Nous étudierons, à l'occasion, ses œuvres et nous y remarquerons une science profonde, un style quelquefois véhément, toujours ferme et vif. Les grandes choses que l'illustre archevêque a faites, les services éminents qu'il a rendus à l'Église devront, selon nous, lui faire pardonner des actes de rigueur qui étonneront moins si on a soin de se reporter au siècle où il vécut.

L'année même de son ordination, Hincmar assista au concile de Meaux [1] où furent renouvelés les Capitulaires de Cologne, de Thionville, de Lauriac et de Beauvais, auxquels on ajouta cinquante-cinq canons. Voici ce que nous y trouvons de remarquable :

[1] Concil. Meld.; apud Sirm., op. cit., à p. 26 ad p. 58.

« Le roi devra accorder une plus grande liberté aux évêques pour remplir leur ministère, surtout pendant l'Avent et le Carême. Les princes permettront aux évêques de tenir, deux fois ou au moins une fois l'année, les conciles provinciaux et les synodes diocésains, parce que la confusion qui règne dans les choses temporelles ne doit pas empêcher les prêtres de se réunir pour prendre soin des choses religieuses. On doit empêcher les chorévêques de conférer les Ordres majeurs. Il est convenable que les prêtres viennent, en temps opportun, visiter les évêques et leur apportent des présents; les titres cardinaux qui sont dans les villes et les faubourgs sont à la disposition de l'évêque [1]. »

Les cures étaient alors appelées *titres*, et les cures de villes *titres cardinaux*, d'où on donnait le nom de prêtres cardinaux aux curés de ville. Les titres de Rome ont seuls conservé le nom de titres cardinaux [2].

« Le roi, continuent les Pères du concile de Meaux [3], ne devra recevoir, pour le service de sa chapelle, aucun chanoine sans le consentement de l'évêque : il serait bien que chaque évêque eût une charte scellée du sceau royal, et qui lui donnerait le droit de requérir main-forte au besoin. » Les évêques commençaient alors à recourir à la force, comme le pouvoir civil, dans l'exercice de leur autorité. *Le seigneur*, en leur personne, prenait le dessus sur *l'évêque*. « Il est inconvenant que le roi abandonne les chapelles de ses maisons royales à des laïques qui en emploient les revenus à nourrir leurs chiens ou leurs concubines. Ces chapelles devraient être confiées à des clercs qui en auraient soin et en emploieraient les revenus à secourir les pauvres et les voyageurs. »

Le canon trente-quatrième défend de s'écarter, dans l'interprétation des Saintes-Écritures, du sens admis généralement par les saints Pères, et ordonne de réprimer la présomption de certains moines qui enseignaient des nouveautés. Enfin, le canon soixante-dix-septième ordonne de célébrer les fêtes de Pâques pendant huit jours.

Les réglements du concile de Meaux furent adoptés, l'année suivante, dans un concile très nombreux qui se tint à Paris; il ne

[1] Concil. Meld.; apud Sirm., op. cit., c. 28, 32, 44, 45, 54.

[2] C'est pour cela qu'on donne toujours aux cardinaux-prêtres le titre d'une des paroisses de Rome. Ils en sont censés les titulaires.

[3] Concil. Meld., c. 58, 71, 75.

s'était trouvé, à Meaux, que Wénilon de Sens, Hincmar de Reims et Rodulf de Bourges, avec leurs suffragants. Gundebald, métropolitain de Rouen [1], Ursmar de Tours et Amolon de Lyon [2], avec leurs suffragants, se trouvèrent avec eux au concile de Paris qui fut ainsi composé des évêques de six provinces.

Karl, la même année, convoqua un plaid général extraordinaire à Epernai [3], et y proposa les décrets des conciles de Meaux et de Paris à l'adoption des seigneurs. Ceux-ci eurent si peu d'égards aux admonitions des évêques, est-il dit dans les Annales de saint Bertin, que jamais peut-être la dignité pontificale ne reçut un si grand affront qu'en cette assemblée. Les évêques en furent chassés, et les seigneurs firent un choix de canons qu'ils leur envoyèrent en déclarant que c'étaient les seuls que le roi et eux observeraient [4]. C'était une de ces réactions fougueuses dont nous avons parlé.

Les évêques du concile tenu à Paris en 846 confirmèrent, à la requête de Paschase-Ratbert, abbé de Corbie, les priviléges de ce monastère touchant la liberté des élections.

On possède encore la charte de ces priviléges [5]. Paschase-Ratbert était abbé depuis deux ans lorsqu'il l'obtint; c'était [6] un des hommes les plus remarquables de l'époque. Long-temps modérateur de l'école sous les abbés Adalhard et Wala, il avait fortement contribué à donner au monastère de Corbie la haute réputation dont il jouissait au IX.e siècle.

Paschase-Ratbert fit plusieurs ouvrages. Le plus célèbre est celui qui a pour titre : *Du corps et du sang du Seigneur* [7]. Il l'adressa à Warin, surnommé Placidus, abbé de la Nouvelle-Corbie, et son disciple.

Paschase-Ratbert écrivit son ouvrage d'un style simple en faveur

[1] Præfat. Concil. Meld.; apud Sirm., p. 28, 29.

[2] Capit. Sparnac.; apud Sirm., p. 63.

[3] Annal. Bertin., ad ann. 846.

[4] Capit. Sparnac.; apud Sirm., loc. cit.

[5] Apud Sirm., op. cit., p. 58 et seq.

[6] Il avait été élevé dans le monastère de N.-D. de Soissons et par la charité des religieuses. Il fut très estimé de Hludwig-le-Pieux et très cher à l'abbé Wala, comme nous l'avons remarqué. (*V.* Hist. litt. de France, t. V.)

[7] Pasch. Ratb., De corp. et sang. Domini in Eucharist. Biblioth. SS. PP., t. XIV. (Edit Lugd.) — Lorsque Paschase-Ratbert dédia ce traité à Warin, ce dernier était déjà abbé de la Nouvelle-Corbie, ce fut par conséquent après 826. Paschase dit lui-même qu'il publia son traité pour la première fois pendant

de ceux qui n'étaient pas encore instruits des lettres humaines et qui habitaient le monastère de la Nouvelle-Corbie. Son but était principalement de faciliter l'instruction des jeunes Saxons que l'on y élevait. L'ouvrage n'est point polémique, mais purement dogmatique. L'auteur y expose simplement la doctrine de l'Église et enseigne principalement trois choses : que l'Eucharistie est le vrai corps et le vrai sang de J.-C. ; que la substance du pain et du vin n'y demeure plus après la consécration , et que le corps eucharistique de J.-C. est le même qui est né de la Vierge Marie. Il est impossible de parler plus clairement que ne le fait Paschase-Ratbert sur chacune de ces questions.

« Il faut croire, dit-il [1] , qu'après la consécration , ce qui paraît encore du pain et du vin n'est cependant autre chose que la chair et le sang de J.-C. La vérité même l'a certifié à ses disciples par ces paroles : « C'est ma chair pour la vie du monde. » Le sacrement de l'Eucharistie est en même temps *vérité* et *figure ; vérité*, parce qu'il contient réellement le *vrai* corps et le *vrai* sang de J.-C.; et *figure*, parce que le prêtre, en immolant tous les jours l'agneau sur l'autel, *rappelle* le *souvenir* du sacrifice que J.-C. a offert une fois sur la croix. Le changement qui se fait sur l'autel s'opère par la vertu de cette parole : « *Hoc est corpus meum* , ceci est mon corps , parce que c'est une parole divine et toute-puissante. C'est aussi par cette autre parole : « *Hic est sanguis meus* , ceci est mon sang, » que ce qui était auparavant vin et eau devient sang et le même sang qui a été donné aux disciples. Si vous me demandez la raison de ce mystère, je n'en ai d'autre à vous donner que la puissance et la volonté de J.-C., et ma foi est là-dessus toute ma science. »

Personne, à l'époque où écrivait Paschase-Ratbert, ne contesta ce qu'il disait de la présence réelle et du changement de substance ou transubstantiation qui s'opère dans le sacrement de l'Eucharistie; mais en disant que « le corps de J.-C., réellement présent dans l'Eucharistie, était la même chair qui est née de la Vierge, la même qui a souffert sur la croix et qui est sortie glorieuse du tombeau, » il

l'exil de Wala, c'est-à-dire en 831. Ceux qui ont prétendu qu'il avait été publié en 818 se sont donc trompés. La deuxième édition fut dédiée à Karl-le-Chauve vers l'an 844. Paschase-Ratbert composa plusieurs autres ouvrages, entre autres un commentaire très long sur saint Mathieu et un commentaire de plusieurs psaumes et sur les lamentations de Jérémie.

[1] Pasch. Rath., De corp. et sang., passim.

donna lieu à une discussion importante. Plusieurs Pères de l'Église, saint Ambroise en particulier, avaient bien parlé de la même manière et on ne s'était pas mépris sur la valeur de leurs expressions ; mais au IX.e siècle, la dialectique d'Aristote qui commençait à être beaucoup étudiée avait introduit dans le langage scientifique une précision qui dégénérait parfois en un pédantisme ridicule et faisait trouver des difficultés dans les propositions les plus simples.

On ne trouva donc pas fort juste de dire que le corps eucharistique fût le même que le corps né de la Vierge, et on trouva qu'il en différait *quant à la manière d'être*.

Amalaire, qui publia son *Traité des offices ecclésiastiques* en même temps que Paschase-Ratbert publiait pour la première fois son *Traité du corps et du sang du Seigneur*, avait fait de subtiles distinctions sur trois *manières d'être* qui pouvaient convenir au corps de J.-C. [1]

Ce qu'il disait n'attaquait en rien le dogme catholique de la présence réelle, mais pouvait donner lieu à d'interminables discussions, comme tout ce qui est de pure subtilité. Florus [2], diacre de Lyon, entra donc en lice contre Amalaire et le dénonça dans un concile où se trouvaient Drogon de Metz, Hetti de Trèves, Aldric du Mans, Alberic de Langres et Raban, abbé de Fulde ; ces savants personnages ne condamnèrent point Amalaire et donnèrent au contraire à ses ouvrages des éloges mérités. Florus ne se tint pas pour battu et dénonça de nouveau Amalaire aux Pères d'un concile qui se tint à Quiercy. Ceux-ci ayant demandé au célèbre liturgiste s'il pouvait appuyer ses opinions sur quelques passages des Pères, et celui-ci ayant déclaré franchement qu'il ne le pourrait, ses subtilités furent déclarées dangereuses [3].

Pour peu qu'on examine les paroles d'Amalaire, il est facile de se convaincre qu'il n'attaquait pas le moins du monde la présence réelle du corps de J.-C. dans l'Eucharistie. Il parle au contraire de ce dogme de la manière la plus claire [4].

[1] De Officiis Eccl., lib. 3, c. 26.

[2] Il n'y eut entre Florus et Amalaire qu'une simple discussion liturgique. Florus avait fait, comme Amalaire, un traité de la Messe.

[3] Hist. litt. de France, t. V.

[4] Usserius, savant protestant, en convient, mais il ajoute que ce fut pour cela qu'il fût condamné au concile de Quiercy. Usserius a oublié de dire où il avait trouvé ce fait.

Blondel, ministre protestant, qui a fait Paschase-Ratbert auteur du dogme de

Le troisième livre surtout des *Offices ecclésiastiques*[1] est rempli de témoignages formels en faveur de la foi catholique.

Dans sa lettre à Gunthar, Amalaire ne s'exprime pas moins clairement. Ce jeune homme lui avait reproché de communier trop souvent et de cracher peu de temps après avoir communié. Amalaire, pour répondre à ce second reproche, dit qu'il avait un tempérament lymphatique et que c'était pour lui une nécessité de cracher souvent ; c'est pourquoi, ajoute-t-il, si, malgré ses précautions, il crachait quelque parcelle de l'Eucharistie, Dieu ne lui en ferait pas un crime ; et du reste, l'essentiel est de recevoir le corps de J.-C. avec un cœur pur. Quant au premier reproche, Amalaire répond à Gunthar que les anciens canons ordonnaient de communier chaque fois qu'on assistait au saint sacrifice ou de déclarer la raison pour laquelle on s'en abstenait.

« Vous avez suivi, lui dit-il[2], le conseil de Gennade de Marseille qui exhorte les fidèles à communier tous les dimanches, apparemment parce qu'il n'avait pas coutume lui-même de communier tous les jours. C'est plutôt saint Augustin qu'il faut consulter. Ce saint docteur, parlant de ceux qui communient tous les jours et de ceux qui ne croient pas pouvoir le faire tous les jours, dit qu'ils ne doivent pas se condamner les uns les autres. »

Amalaire ne doutait point, et avec raison, des sentiments de saint Augustin sur la présence réelle. Il n'en fut pas de même d'un jeune moine nommé Frudegarde, pour lequel certaines expressions du saint docteur étaient une occasion de trouble et d'inquiétude. Frudegarde[3] était disciple de Paschase-Ratbert et il lui écrivit pour lui

la présence réelle et de la transubstantiation, prétend que le concile de Quiercy, Florus et Amalaire, furent les adversaires de Paschase. Ces différents personnages avaient des opinions contradictoires, mais peu importe à Blondel. Dans le désir de trouver des adversaires à Paschase-Ratbert, il enregistre la plupart des hommes célèbres de cette époque. Une chose certaine, c'est que personne n'a contesté ce que Paschase-Ratbert a dit de la présence réelle, excepté *peut-être* Jean Scot. Blondel n'a rien compris à la discussion qui eut lieu au IX.e siècle au sujet de l'Eucharistie.

[1] *V.* surtout le chap. 24 du 3.e livre.

[2] Amal., Epist. ad Gunth.

[3] Blondel s'est hâté de mettre Frudegarde parmi les adversaires de Paschase-Ratbert, qui combattirent vaillamment contre l'invention de cet abbé. Il faut avoir de la *bonne volonté* pour *faire* l'histoire de cette manière.

exposer les textes de saint Augustin qu'il croyait contraires à la présence réelle.

L'abbé de Corbie lui répondit très sagement que pour entendre ces textes obscurs de saint Augustin, il fallait les rapprocher de ceux où il parlait plus clairement, et que de cette manière, il verrait bientôt que le saint docteur admettait certainement la présence réelle. Il lui cite en particulier ces paroles tirées d'un de ses sermons : « Dans le pain eucharistique, recevez ce qui a été suspendu sur la croix, et dans le calice, ce qui a coulé du côté de J.-C. » Paschase-Ratbert joignit à cette lettre un extrait de son commentaire sur saint Mathieu, où il parle de l'Eucharistie.

Lorsque Paschase-Ratbert eut publié pour la seconde fois son traité de l'Eucharistie vers l'an 844, on agita de nouveau dans les écoles théologiques la question non pas de la *présence réelle*, mais de la *manière d'être* ou *de la forme* du corps eucharistique de J.-C.

Le monastère de Corbie possédait alors un homme de haute capacité nommé Ratramn. Ce moine affectionnait surtout les questions difficiles [1] et ardues et s'était trouvé en désaccord avec son abbé sur la question de la naissance de J.-C. Ratramn, sans attaquer les prérogatives virginales de la sainte Mère de J.-C., prétendait que la naissance du Dieu-homme s'était opérée d'une manière naturelle. Paschase-Ratbert fit un livre pour le réfuter et prouver que cette naissance s'était opérée d'une manière surnaturelle est miraculeuse [2]. Ratramn fut vaincu dans cette lutte, quitta Corbie et se retira au monastère de Ferrières, auprès du célèbre abbé Loup, son ami. Loup écrivit à Paschase-Ratbert pour le réconcilier avec son disciple [3] ; mais le saint abbé de Corbie mourut vers cette époque et Ratramn attaqua son opinion touchant le corps eucharistique de J.-C. Karl-le-Chauve, qui aimait, malgré ses guerres et les soins qu'il donnait à l'administration de son royaume, à s'occuper de

[1] Ratramn avait eu une discussion avec un moine dont on ignore le nom et qui prétendait que tous les hommes n'avaient qu'une seule et même ame. (*V.* Hist. litt. de France par les Bénéd., t. IV, p. 258, 259.)

[2] *V.* D. Luc d'Acheri, Spicileg., t. I, nov. edit.; Pasch. Ratb., De Part. Virg.; Ratramn., De Nativit. Christi.

[3] Loup écrivit trois lettres à Paschase-Ratbert (Lup., Epist. 56. 57, 58). Nous croyons que le moine dont il parle était Ratramn. Il était lié avec ce dernier, comme on le voit par une lettre qu'il lui adressa et qui nous a été conservée (Lup., Epist. 79).

questions de théologie et de philosophie, et qui avait lu l'ouvrage de Paschase-Ratbert, voulut que Ratramn mît aussi ses opinions par écrit. Telle fut l'occasion du livre du savant moine intitulé, comme celui de Paschase : *Du corps et du sang du Seigneur* [1].

Après avoir expliqué les termes dont il doit se servir, Ratramn pose clairement les deux questions qu'il se propose de résoudre. La première est celle-ci : « Le corps et le sang que les fidèles reçoivent à l'Église s'opèrent-ils en mystère ou en vérité, c'est-à-dire de manière qu'il y ait quelque chose de mystique qui ne puisse être aperçu que des yeux de la foi. Ou bien tout s'y opère-t-il d'une manière tellement évidente que les yeux du corps découvrent aussi bien que les yeux de la foi ce qui s'opère. »

Ratramn répond qu'il y a quelque chose de mystique dans la manière dont le mystère eucharistique s'opère et qu'il n'est accessible à nos sens que par les *accidents* ou espèces [2]. Ces espèces ou apparences sont celles du pain et du vin, tandis que la substance, visible seulement pour les yeux de la foi, est celle du corps et du sang du Seigneur.

Ratramn se pose ensuite cette seconde question : « Le corps que l'on reçoit à l'autel est-il celui qui est né de la Vierge Marie et qui a souffert? »

C'était sur ce point qu'il voulait attaquer Paschase-Ratbert. Il fait donc une distinction subtile que n'avait pas faite le pieux abbé de Corbie : selon Ratramn, le corps eucharistique est bien le même *substantiellement* que le corps né de la Vierge, mais il n'est pas le même *accidentellement*, c'est-à-dire, quant à la *forme*, à la *manière d'être* et aux *attributs* dont il est doué. Il n'attaquait ni la *présence réelle* ni la *transubstantiation;* au contraire, tout dans son livre, le titre même, prouve qu'il ne songeait pas à les contester; il dit positivement qu'il regarde comme un crime la seule pensée de nier la présence réelle [3]. La discussion roulait donc sur

[1] Ratram., lib. De corp. et sang. Dom. (*V.* Natal. Alex., t. vi, diss. 13.)

[2] Le mot *espèce*, *species*, a été traduit par le mot figure ou par d'autres analogues, par les protestants. On conçoit qu'avec cette méthode on puisse trouver bien des phrases opposées au dogme catholique dans les ouvrages les plus orthodoxes. Il était facile surtout d'en trouver dans le livre de Ratramn, où il se proposait de traiter une question aussi subtile.

[3] On peut consulter sur ce point, surtout les n.os 9, 10 et 12 de son livre.

Il est bien étonnant que le livre de Ratramn ait été abandonné aux protestants

une question tout-à-fait secondaire, et fort peu importante en elle-même; car si Paschase-Ratbert, et ceux qui avaient parlé de l'Eucharistie comme lui, n'avaient pas fait explicitement la distinction de Ratramn, elle était certainement dans leur pensée.

Le livre de Ratramn fit du bruit et tous ceux qui se flattaient d'avoir tant soit peu de pénétration voulurent dire leur mot sur la question qu'il avait soulevée. Un des premiers à entrer en lice fut Jean, surnommé Scot ou Erigène parce qu'il était originaire d'Ecosse.

C'était un homme peu profond mais assez instruit, d'un esprit singulier et systématique, et qui avait le talent d'obscurcir tellement les questions qu'il voulait traiter qu'il finissait par les rendre à-peu-près incompréhensibles. Il affectait une pénétration qui n'était ordinairement qu'une subtilité puérile, et croyait parler de tout d'une manière profonde, parce qu'il ne se comprenait peut-être pas toujours lui-même.

Karl-le-Chauve, qui avait hérité de Charlemagne et de Hludwig-le-Pieux l'amour de la science, accueillit l'Ecossais dans son intimité, et il se plaisait à lui poser des questions singulières, afin de s'égayer des réponses originales qu'il donnait toujours.

Jean Scot, comme on le pense bien, voulut surpasser Ratramn en subtilité, et au lieu de voir comme lui un corps eucharistique différent seulement quant à la manière d'être du corps naturel de

comme un livre hérétique. On y trouve certainement beaucoup d'expressions dont on peut abuser, et c'était inévitable en traitant la matière comme il l'a fait; mais quand on examine le livre en lui-même et qu'on a égard à la discussion qui s'était élevée de son temps, ce livre, si obscur en apparence, devient claire. Dès 1559, les censeurs des livres établis par le concile de Trente classèrent le livre de Ratramn parmi les livres hérétiques. Le cardinal Du Perron fut du même avis et fut copié depuis, à peu près, par tous ceux qui en parlèrent. Les théologiens de Douai, cependant, dès l'an 1571, avaient trouvé cet ouvrage bon, à part quelques expressions qu'ils n'entendaient pas, parce que la question historique n'était pas encore complètement éclaircie. En 1655, de Sainte-Beuve, professeur de Sorbonne, fut le premier qui se déclara ouvertement pour le livre de Ratramn. On l'examina alors d'un peu plus près. D. Mabillon releva une foule de fausses interprétations que les protestants lui avaient données dans leurs traductions, et le livre du savant moine de Corbie commença à être réhabilité comme il le mérite. Les auteurs de la *Perpétuité de la Foi*, malgré leur science, n'avaient pas une idée juste du livre de Ratramn, qu'ils abandonnaient à cause de son obscurité, et n'avaient pas parfaitement compris la discussion qui s'éleva au IX.e siècle sur l'Eucharistie. Leurs adversaires, Blondel, Aubertin, etc., etc., la comprenaient beaucoup moins encore.

J.-C., ne voulut voir, dans le sacrement de l'autel, que des *accidents* et des *figures* [1].

Ascelin [2], qui nous fait surtout connaître le livre de Jean Scot, dit positivement qu'il se proposait d'attaquer la foi commune sur la présence réelle, mais qu'il avait soin de cacher sa pensée sous des apparences d'orthodoxie. Son livre était diamétralement opposé à celui de Paschase-Ratbert. A peine Jean Scot l'eut-il publié qu'un moine de Fleury, nommé Adrevald, y opposa un traité tiré des saints Pères [3]. Il est probable aussi que ce fut pour le réfuter que le savant Haimon [4], évêque d'Halberstat, écrivit son *Traité de l'Eucharistie*, dans lequel il établit, de la manière la plus claire, les dogmes de la présence réelle et de la transubstantiation attaqués par Jean Scot.

Ce sophiste eut quelques partisans [5]; mais son erreur fut dédaignée de tout ce que l'Église Franke avait alors d'hommes remarquables [6].

[1] L'hérétique Bérenger avoua que le livre de Jean Scot lui avait été très nuisible. Ce livre fut condamné en 1050 par le concile de Verceil, comme nous l'apprend Durand de Troarn, et condamné au feu par un concile de Rome de 1059. Le savant de Marca prétendit que le livre de Jean Scot était le même que celui de Ratramn, et cette conjecture fut adoptée par les savants auteurs de la *Perpétuité de la Foi*. Mais le P. Mabillon et le P. Noël-Alexandre, entre autres, ont démontré que le livre de Ratramn était différent de celui de Jean Scot, et que le premier était orthodoxe. (*V.* Natal. Alex., diss. 13, t. VI ; Hist. litt. de France par les Bénéd., t. V, p. 338 et p. 424.)

[2] Ascelin., Epist. ad Berengar.

[3] Apud D. Luc dAcheri, Spicileg., t. I, nov. edit.

[4] *Ibid.* — Haimon travailla beaucoup sur l'Écriture-Sainte. Il composa aussi un abrégé d'histoire ecclésiastique et fut un des plus doctes écrivains de l'époque. (*V.* Hist. litt. de France, t. V, p. 111 et suiv.)

[5] Hincm., de Prædest., c. 31.

[6] Les protestants (*V. Perpétuité de la Foi*) ont cherché, on comprend pourquoi, à mettre en relief Jean Scot. « Tous les historiens, disent-ils, lui rendent le témoignage d'avoir été un personnage de grand esprit et de grande éloquence, docteur consommé en toute littérature, prêtre et moine très saint, abbé d'un monastère de fondation royale. Ils disent même qu'on vit une lumière miraculeuse sur le lieu où il avait été tué. Ce qui obligea les moines de le transporter dans la grande église et de lui faire un honorable tombeau auprès de l'autel, avec cette épitaphe : « Ci gît Jean, le saint philosophe qui, en sa vie, fut enrichi » d'une merveilleuse doctrine, et qui, enfin, eut l'honneur de monter, par le » martyre, au royaume du Christ. »

Les protestants ont confondu Jean Scot avec Jean, abbé d'Althenay. Jean Scot

L'opinion de Ratramn qui, au fond, était la même que celle de Paschase-Ratbert, et différente seulement dans l'expression, fut mieux reçue des savants et adoptée en particulier par Raban-Maur [1], ce qui ne contribua pas peu à le mettre en honneur.

La lettre de Raban à Héribald d'Auxerre ne laisse aucun doute sur la nature de la discussion qui s'éleva au IX.e siècle au sujet du livre de Paschase-Ratbert. Sa lettre à Eigil, abbé de Prum, qui l'avait consulté sur le même sujet, est encore plus claire [2].

Il commence par y établir la présence réelle comme un point fondamental de la foi catholique qui ne peut être nié que par les infidèles, et n'attaque Paschase que sur ses expressions. Il montre en particulier que J.-C. ne souffre pas de nouveau autant de fois qu'on célèbre les saints mystères. C'était là une des conséquences exagérées que l'on tirait des paroles de Paschase-Ratbert et une des indications les plus précieuses pour nous faire apprécier la controverse eucharistique du IX.e siècle. Plusieurs exagéraient le dogme de la présence réelle jusqu'à n'y rien admettre de figuratif. Les auteurs les plus sages, en admettant comme tous les catholiques la présence réelle, reconnaissaient cependant avec raison que le corps eucharistique n'était pas le même quant à certains attributs et à la *manière d'être* et que son immolation était figurative.

Raban fit trop d'honneur à l'Église par sa science et sa sainteté pour que nous ne lui consacrions pas une étude spéciale.

ne fut jamais ni moine ni élevé aux Ordres, disent les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de France* (t. V, p. 418), et il n'en faudrait pas davantage pour le distinguer du docte Jean, né en Saxe, que le roi Elfrid appela, vers 884, de France en Angleterre, et qui, après avoir été chapelain de ce prince, devint abbé d'Althenay et fut cruellement mis à mort, ce qui le fit honorer comme martyr. Ce qui a contribué à faire confondre deux hommes si différents, c'est surtout le nom de *Sophista* ou de *sage* donné à l'abbé d'Althenay. L'historien contemporain Asser, qui a fait l'énumération des savants qu'Elfrid appela en Angleterre, parle bien de Jean d'Althenay et ne dit rien de Jean Scot. Noël-Alexandre a surtout bien éclairci ces difficultés; t. VI, dissert. 14.

[1] On voit par sa lettre à Héribald d'Auxerre, qu'il avait été consulté sur ce point par cet évêque et par Eigil, abbé de Prum, et qu'il embrassa l'opinion de Ratramn. Aussi Blondel, fidèle à sa manie, se hâte-t-il de faire de ces trois personnages autant d'ennemis de la présence réelle et de Paschase-Ratbert. Le fait est que les immenses ouvrages de Raban sont remplis des témoignages les plus clairs en faveur de la foi catholique, et qu'il ne songe même pas à l'attaquer dans le passage qui a décidé Blondel à le mettre parmi les adversaires de Paschase.

[2] Apud Mabill., Act., t. VI.

Après avoir été élevé au monastère de Fulde, Raban s'était rendu à l'école de Saint-Martin de Tours, comme nous l'avons dit, afin d'y suivre les leçons d'Alcuin. De retour à Fulde après deux ans d'absence, il fut nommé modérateur de l'école et professa avec tant d'éclat que l'on accourait à Fulde comme auparavant à Saint-Martin. Walafrid-Strabon et Loup, qui firent la gloire des écoles de Richenow et de Ferrières, reçurent ses leçons et il forma un grand nombre d'autres disciples qui se distinguèrent par leurs écrits. Nous avons dit comment l'abbé Ratgaire avait forcé Raban d'abandonner ses livres pour travailler à la reconstruction du monastère. Eigil, ayant remené à Fulde la paix et les études, Raban reprit ses leçons et fut élu abbé après la mort de saint Eigil. Pendant vingt ans, il gouverna son monastère avec beaucoup de sagesse, et ce fut surtout alors que Fulde acquit sa haute réputation de science et de régularité.

En 842, il abdiqua la charge d'abbé et se retira au mont Saint-Pierre, petite solitude à quelque distance de Fulde, afin de ne plus s'occuper que de l'étude et de la prière. Il y était depuis cinq ans, lorsqu'il fut élu archevêque de Mayence [1].

Raban fut sans contredit un des hommes les plus étonnants de son siècle et on en trouve même peu dans les annales de l'humanité qui l'aient surpassé en érudition.

On peut classer ses œuvres en quatre catégories principales : œuvres scientifiques, philologiques, théologiques et poétiques.

En tête de ses œuvres scientifiques, il faut placer son grand et magnifique ouvrage *De Universo*, *De l'Univers* ou plutôt *De tout*. C'est le premier exemple de ces vastes recueils encyclopédiques que produisit le moyen-âge et dont on soupçonne à peine de nos jours l'existence. Celui-là mérite vraiment son titre et l'auteur y parle *de tout*.

De Dieu d'abord, de la sainte Trinité et des êtres surnaturels ou des anges. C'est le sujet du premier livre. Dans les trois suivants il passe en revue toutes les catégories d'hommes qui ont passé sur la terre, comme les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs, les clercs, les moines, les simples fidèles, les hérétiques. Après quelques pensées générales sur la foi, il parle dans le cinquième livre des

[1] Il gouverna l'Église de Mayence pendant huit ans et mourut le 4 février 856, comme nous le dirons en son lieu.

principales sources où on doit la puiser : l'ancien Testament, les Évangiles, les actes des conciles.

Après avoir parcouru les régions élevées de la religion, Raban commence à étudier la nature. L'homme se présente d'abord et le sixième et le septième livres sont consacrés à l'étudier sous les rapports anatomique et physiologique. De l'homme, l'auteur descend aux animaux et en traite dans tout son huitième livre. Le neuvième, le dixième et le onzième forment un traité complet de météorologie, et Raban y parle des phénomènes aériens, aqueux et ignés. Dans les douzième et treizième livres, il traite de la terre au point de vue de la géographie physique, et au quatorzième il parle longuement des édifices religieux et civils qui en décorent la surface. Le quinzième et le seizième livres contiennent des notions sur la philosophie, la poésie, la mythologie et les langues, et ainsi se trouvent complétées ses notions de géographie générale.

Après avoir étudié la terre sur sa surface, Raban l'étudie en elle-même et le dix-septième livre est consacré à la minéralogie.

Le dix-huitième traite des nombres, des poids et mesures et de la musique ; le dix-neuvième de l'agriculture, le vingtième de la guerre et des armes, le vingt-unième de l'art de bâtir ; enfin, le vingt-deuxième des ustensiles mobiliers et aratoires.

Sans doute que ces matières si multipliées ne sont pas approfondies dans le livre de Raban, mais son livre n'en est pas moins un monument scientifique de premier ordre et qui suffirait seul pour immortaliser son auteur.

Raban composa un livre spécial sur les mathématiques, et l'intitula *Du calcul*[1]. Il envisage les mathématiques comme la science fondamentale et le moyen de certitude pour les connaissances naturelles, puis il traite de l'arithmétique, de la chronographie et enfin de l'astronomie mathématique. Raban cite très souvent Pithéas de Marseille dont les ouvrages sont perdus aujourd'hui.

Les œuvres philologiques de Raban sont nombreuses et importantes.

Il composa une grammaire empruntée surtout à Priscien et un

[1] On ne le trouve pas dans la collection des œuvres de Raban. Mais on sait par son historien et son disciple, Rudolf, qu'il l'avait composé, et Baluze l'a publié au t. I.er de ses *Miscellanea*.

glossaire latin-tudesque de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Il commenta les cinq Livres de Moïse, les Livres des Juges, de Ruth et des Rois, les Paralipomènes, les Livres de Judith et d'Esther; les Proverbes, la Sagesse et l'Ecclésiastique; les prophètes Jérémie et Ezéchiel, les livres des Macchabées, l'évangile de saint Mathieu et les épîtres de saint Paul.

Ces divers commentaires sont pleins d'érudition. Raban profite des travaux de la plupart de Pères grecs et latins, de l'historien Joseph, de Philon et des rabbins juifs ses contemporains; ce qui prouve qu'il avait immensément lu. Il avait tant de goût pour l'étude des livres saints, qu'après avoir été élevé à la charge d'abbé il continua d'en donner des leçons publiques à Fulde. De tous les monastères on y envoyait les moines les plus distingués pour suivre ses leçons, et c'est ainsi que Loup fut envoyé de Ferrières et Walafrid-Strabon de Richenow. Les empereurs Hludwig et Hlother, le roi Hludwig-le-Germanique, les évêques Heistulf et Otgar de Mayence, Fréculf de Lizieux, Humbert de Wirtzbourg; les plus doctes abbés, comme Hilduin de Saint-Denis, Loup de Ferrières, Gérold, archidiacre de la chapelle du palais, lui demandaient ses commentaires. C'est à la sollicitation de ces hommes célèbres que Raban publiait ses cours et que nous sommes redevables de ses immenses travaux. Hludwig-le-Germanique surtout était avide des ouvrages du célèbre abbé de Fulde et, outre plusieurs commentaires, il lui demanda, pour son usage particulier, celui de tous les cantiques qui se chantent à l'office de *laudes*, chaque jour de la semaine; et des trois cantiques évangéliques qui se chantent à laudes, vêpres et complies du dimanche.

Plusieurs auteurs croient que Raban avait commenté la Bible tout entière et citent plusieurs commentaires qu'ils pensent devoir lui être attribués; leur sentiment est probable.

Les œuvres théologiques de Raban sont considérables; mais, à part son grand ouvrage de l'*Institution des clercs* dont nous avons parlé[1], elles ne se composent guère que de petits traités qui ne sont que des réponses à des consultations. Son traité de l'*ame*, sa lettre à Eigil sur l'*Eucharistie* et ses lettres contre Gothescalk sont à-peu-près les seuls ouvrages où il s'occupe de théologie dogma-

[1] *V.* sup., p. 262.

tique ; dans les autres comme dans sa lettre à Héribald d'Auxerre, dans ses traités des *vices et des vertus*, des *chorévêques* et des *pénitences*, il ne parle que de discipline ecclésiastique. Il a aussi quelques ouvrages de théologie mystique comme les traités de la *Vue de Dieu*, de la *Pureté du cœur*, du *Combat du chrétien* et de la *Passion de J.-C.* On peut placer parmi les œuvres théologiques de Raban un recueil d'homélies qui se font surtout remarquer par leur solidité et leur exactitude.

Ses œuvres poétiques se composent d'un grand nombre de pièces diverses, la plupart sont des inscriptions et des hymnes. On trouve parmi ces hymnes le *Veni Creator* que d'autres attribuent à Charlemagne. Mais son ouvrage de poésie le plus curieux incontestablement est celui qui a pour titre : *Des louanges de la Croix*. Ce traité est divisé en deux livres : le premier contient vingt-huit figures mystérieuses; chacune de ces figures est dessinée sur un tableau dont le fonds est couvert de lettres alignées de manière à former des vers, soit qu'on les lise horizontalement ou verticalement. Ces vers différents forment différents sens, mais toujours convenables aux figures que l'on a sous les yeux, et toujours conformes au sens principal de la pièce de poésie. Le second livre est une explication en prose de chacun de ces singuliers tableaux. On comprend que la pensée de l'auteur dût être enchaînée d'une manière étrange dans la composition d'un tel ouvrage; il contient cependant de grandes beautés, et si on peut en contester l'utilité, on ne peut s'empêcher de l'accepter au moins comme un chef-d'œuvre de patience et le fruit d'un travail opiniâtre. Les difficultés que l'auteur eut à vaincre suffisent bien pour justifier l'admiration qu'ont manifestée les plus savants hommes pour l'œuvre prodigieuse de Raban. Quand elle parut, ce fut un événement dans le monde; les papes, les rois, les plus célèbres monastères en réclamèrent des copies, et les annalistes de Fulde [1] ont enregistré son envoi à Rome comme une chose digne d'être remarquée : « En l'année 844, disent-ils, Raban, philosophe et poète que ne surpassa aucun des poètes de son temps, envoya au pape Sergius, pour l'offrir à saint Pierre, le livre qu'il composa en l'honneur de la sainte croix; ouvrage distingué par la variété des figures et par des poésies aussi difficiles qu'admirables. »

[1] Annal. Fuld., ad ann. 844.

Tous ces ouvrages, dont nous avons fait une énumération rapide et incomplète [1], prouvent bien la profonde érudition de Raban. Il n'y avait pas de science cultivée, de son temps, qu'il n'eût étudiée; les sciences mathématiques et physiques lui étaient aussi familières que la liturgie et la discipline ecclésiastique. Cependant l'étude de l'Écriture était celle qu'il aimait le mieux. « Accoutumé dès son enfance, dit son historien Rudolf [2], à la lecture des livres saints dont il avait reçu de Dieu l'intelligence, il en fit toujours ses plus chères délices et le sujet le plus ordinaire de ses méditations. A quels travaux ne se livra-t-il pas pour réussir à en pénétrer le sens littéral et spirituel et pour s'instruire des autres vérités de la religion? Les lectures qu'il fit dans ce but sont prodigieuses, presque incroyables : il y a peu d'auteurs ecclésiastiques, surtout parmi les latins, qu'il n'ait lus. Il lisait aussi les grecs et ne négligeait pas les écrivains non ecclésiastiques où il espérait trouver quelque lumière. »

Plusieurs de ses ouvrages prouvent qu'il savait non-seulement le latin, le grec et le tudesque, mais aussi l'hébreu.

Raban, regardé comme un prodige de science et consulté par les hommes les plus distingués de tout l'empire frank, était cependant d'une modestie et d'une candeur admirables. On peut dire que ce caractère de modestie éclate dans ses œuvres autant que son érudition. Il en est peu où il ne commence par s'excuser sur son incapacité et son peu de science et où il ne reconnaisse qu'il aurait pu facilement se tromper; il demande souvent de charitables avertissements afin de corriger, dans ses ouvrages, ce qui serait erroné, d'éclaircir ce qui serait obscur. Pour ce qu'il a écrit de bon, il prie ses lecteurs d'en rapporter la gloire à CELUI qui est l'auteur de tout don parfait. Au commencement de ses épîtres dédicatoires, il prend toujours les titres de pécheur et de serviteur des serviteurs de Dieu.

La modestie est du reste une qualité de la plupart des érudits

[1] On peut consulter, pour plus de renseignements, l'Histoire littéraire de France, le P. Lelong, etc., etc.

[2] Inter op. Raban., t. I. — On possède une édition des œuvres de Raban en 3 vol. in-fol. Elle n'est pas complète, et beaucoup de ses écrits sont disséminés dans les collections de Mabillon, Baluze, etc.

du IX.[e] siècle, et ce n'est pas la moindre preuve en faveur de leur mérite.

Trois mois après son élévation sur le siége de Mayence, Raban présida un concile qui se tint en cette cité, d'après les ordres de Hludwig-le-Germanique; on y fit un grand nombre de canons sur les devoirs des clercs, des moines, des religieuses et des simples fidèles. La doctrine en est pure et digne de Raban qui en fut sans doute le principal auteur. Mais nous n'y voyons rien qui soit très important au point de vue historique [1].

II.

Hérésie de Gothescalk sur la prédestination. — Commencements de Gothescalk. — Raban écrit contre lui. — Lettre de Raban à Nothingue de Vérone. — Lettre de Gothescalk à Ratramn de Corbie. — L'hérétique vient dogmatiser à Mayence. — Il est condamné dans un concile assemblé dans cette ville. — Lettre de Raban à Hincmar de Reims — Premier concile de Quiercy contre Gothescalk. — L'hérétique est frappé de verges, excommunié et jeté en prison. — Sa profession de foi. — Vive discussion entre Ratramn, Prudentius de Troyes, Loup de Ferrières, Amalaire et Jean Scot. — Gothescalk écrit à Amolon, évêque de Lyon. — Amolon et Florus écrivent contre lui. — Deuxième concile de Quiercy. — Remi, successeur d'Amolon sur le siége de Lyon, se déclare pour Gothescalk. — Concile de Valence opposé au deuxième de Quiercy. — Hincmar réfute les articles du concile de Valence. — Zèle d'Hincmar. — Il fait achever sa cathédrale et fait la translation des reliques de saint Remi. — Ses procédures contre les clercs ordonnés par Ebbon. — Conciles de Soissons et de Verberie. — Appel à Rome. — Affaires de Bretagne. — Noménoë. — Sa nouvelle organisation ecclésiastique. — Réclamations du pape Léon IV. — Concile de Paris, sa lettre à Noménoë. — Mort de ce prince. — Erispoë lui succède. — Saint Convoyon, abbé de Rheden.

847—855.

Le grand archevêque de Mayence, Raban, fut le premier qui entra en lice contre Gothescalk.

Cet hérétique, Saxon d'origine, avait été *offert* dès son enfance au monastère de Fulde. Arrivé à un certain âge, il réclama contre l'engagement contracté en son nom par ses parents. L'archevêque Otgar accueillit sa réclamation dans un concile de Mayence, ce qui donna occasion à Raban, alors abbé de Fulde, de composer un écrit pour prouver que les enfants *offerts* en bas-âge par leurs parents, étaient obligés de ratifier l'engagement pris en leur nom.

[1] Concil. Mogunt.; apud Labb., Conc., t. VIII.

Ce point de discipline, incontesté au VIII.e siècle, commençait au neuvième à recevoir des modifications. Raban avait la loi pour lui; mais il faut avouer que la décision d'Otgar était plus conforme à la raison. Gothescalk sortit donc de Fulde, passa en France et fut reçu au monastère d'Orbais, situé dans le diocèse de Soissons. On peut croire que Gothescalk voulait plutôt quitter le monastère de Fulde qu'abandonner la vie monastique, et qu'il avait eu avec Raban quelques difficultés.

Quoi qu'il en soit, arrivé à Orbais, il se livra avec ardeur à l'étude des Pères, et particulièrement de saint Augustin et de saint Fulgence dont il prit le nom. Il était en relations scientifiques avec Ratramn, Walafrid-Strabon et Loup de Ferrières. Walafrid lui donne de grandes louanges dans ses vers; mais Loup, dans une de ses lettres, lui conseille de ne pas perdre son esprit et son temps à approfondir des questions épineuses, où la raison peut facilement faire fausse route. « Exerçons-nous plutôt, lui disait le sage abbé de Ferrières [1], à cultiver le vaste champ des Saintes-Écritures. Appliquons-nous à les méditer. Quand nous ne chercherons pas ce qui est au-dessus de nous, le Seigneur nous le fera peut-être connaître. »

Gothescalk ne goûta pas ces conseils et tomba, pour son malheur, sur la question *de la Prédestination*, où de plus habiles que lui avaient échoué. Il crut mieux comprendre saint Augustin que les autres et renouvela l'hérésie des *prédestinatiens* qui, eux aussi, se proclamaient les disciples du profond docteur d'Hippone. Cependant Gothescalk ne renouvela pas tous leurs blasphêmes et posa seulement le principe sans en déduire toutes les conséquences. « De même que Dieu, disait-il [2], a prédestiné tous les élus à la vie par le bienfait gratuit de sa seule grâce, ainsi il a prédestiné tout-à-fait et tous les réprouvés au supplice de la mort éternelle. Cela, ajoutait-il, ressort clairement de toutes les pages de l'Ancien et du Nouveau-Testament, lorsqu'on sait les comprendre. Moi, Gothescalk, je crois et je confesse, je professe et je témoigne, de la part de Dieu le Père, par Dieu le Fils, en Dieu le Saint-Esprit, je dis et j'affirme, en présence de Dieu et de ses saints, qu'il y a une double prédestination, celle des élus pour le bonheur, celle des réprouvés pour la mort éternelle. Comme Dieu, qui est immuable, a immuablement

[1] Lup., Epist. 30.
[2] Verb. Gothesch.; apud Hincm., De Prædest., c. 5.

prédestiné avant l'établissement du monde, par sa grâce gratuite, tous les élus à la vie éternelle; ainsi, le même Dieu immuable a immuablement prédestiné à la mort éternelle tous les réprouvés, sans exception, qui, au jour du jugement, seront condamnés à cause de leurs *démérites*. »

Si Gothescalk eut dit clairement que par cette prédestination des pécheurs à la mort éternelle, il n'entendait qu'un décret porté par Dieu en vertu de sa prescience infinie et qui n'imposait à l'homme aucune nécessité ; il n'eût pas soulevé contre lui une si grande tempête. Mais sous le vague de ses expressions il voulait certainement renouveler l'erreur absurde des *prédestinatiens* qui faisaient de l'homme un être tellement dominé par la prédestination divine, que, sous le poids d'une inévitable nécessité, il ne pouvait agir librement et ne devait rien s'attribuer dans ses actions. Telle fut l'opinion que conçut Hincmar de ses erreurs. D'autres prétendirent qu'il n'admettait la prédestination qu'en vertu des mérites *prévus* et *non prédéterminés*, ce qui lui concilia plusieurs partisans parmi les catholiques les plus distingués qui, tout en rejetant l'hérésie du *prédestinatianisme*, prétendaient qu'on pouvait donner un bon sens au mot *prédestination* appliqué à ceux qui doivent périr. Quand on examine sans préjugés les ouvrages si nombreux qui parurent à cette époque sur cette question, il est facile de voir que les adversaires les plus déclarés en apparence étaient à-peu-près tous d'accord sur le fond et qu'ils ne discutèrent tant et si long-temps que parce qu'ils ne parlèrent pas toujours avec toute la clarté et l'exactitude désirables.

Quant à Gothescalk, sa doctrine semble se résumer en ces trois propositions qui firent grand bruit sous le nom des *trois questions*: 1.° les réprouvés sont immuablement prédestinés à la mort éternelle ; 2.° J.-C. n'est pas mort pour tous les hommes sans exception ; 3.° le libre-arbitre de l'homme a été détruit par le péché.

Gothescalk, ayant appris par cœur un assez grand nombre de passages de saint Augustin qu'il croyait favorables à son système, partit pour l'Italie, répandant sur son chemin les mauvaises semences de son erreur. Il s'arrêta quelque temps chez le comte Éberard, un des premiers seigneurs du palais de Hlother et s'efforça de le gagner à sa cause. L'évêque de Vérone, Nothingue, ayant eu occasion de voir Raban à Mayence, lui raconta ce qu'il avait entendu dire à Gothescalk chez Éberard, et le savant archevêque eut tant d'horreur de la nouvelle hérésie qu'il composa, pour la réfuter, un traité en

forme de lettre adressée à Nothingue lui-même [1]. Il écrivit aussi au comte Éberard : « Nous avons appris, lui dit-il [2], que vous avez chez vous je ne sais quel demi-savant qui enseigne que la prédestination de Dieu impose à l'homme une telle nécessité que quand cet homme voudrait se sauver et s'efforcerait d'opérer son salut par de bonnes œuvres et par une foi orthodoxe, tous ses efforts seraient inutiles s'il n'était pas prédestiné à la vie ; comme si Dieu qui est l'auteur de notre salut, mais non de notre perte, nous forçait à nous damner. Cette hérésie a déjà jeté bien des personnes dans le désespoir.

« Qu'est-il besoin, disent-ils, que je travaille à mon salut et » pour la vie éternelle ? Si je fais le bien et que je ne sois pas pré- » destiné, cela ne me servira de rien. Au contraire, si je fais le » mal et que je sois prédestiné, le mal que je fais ne me nuira » point, parce que la prédestination de Dieu me fera acquérir la » vie éternelle. »

» Une pareille doctrine cause un grand scandale et rend les chrétiens indociles aux exhortations en les faisant présumer ou désespérer de leur salut. On dit que votre nouveau docteur, pour soutenir ses opinions, a recueilli plusieurs passages de saint Augustin ; mais ce Père, ce docteur catholique, en combattant les pélagiens ennemis de la grâce, a été le défenseur de cette grâce et non le destructeur de la foi orthodoxe. »

Éberard, qui était fort bon catholique, chassa Gothescalk de sa maison, et l'hérétique, pour se venger de Raban, publia contre lui un libelle dans lequel il l'accusait des erreurs des semi-pélagiens [3]. Chassé honteusement d'Italie, disent les Annales de saint Bertin [4], il passa en Dalmatie, parcourut la Pannonie et le Norique, répandant sous le nom de *Prédestination*, par ses discours et par ses écrits, plusieurs choses contraires au salut.

Il osa même venir jusqu'à Mayence et présenter à un concile présidé par le docte Raban, un livre dans lequel étaient contenues toutes ses erreurs. Le célèbre archevêque n'eut pas de peine à écraser l'orgueilleux hérétique sous le poids de sa science. Gothescalk,

[1] Raban., Epist. ad Noth.

[2] Epist. Raban., ad Eberard.

[3] Hincm., De Prædest., c. 21.

[4] Annal. Bert., ad ann. 848. (*V. etiam* Hincm., de Prædest., c. 2.)

confondu, fut conduit dans la province de Reims où le monastère d'Orbais était situé, afin d'y être condamné par ses juges légitimes. Raban envoya à Hincmar de Reims les décrets du concile de Mayence avec cette lettre [1].

« Au très révérend frère et coévêque Hincmar, archevêque de Reims; Raban, serviteur du Christ et de ses fidèles, salut dans le Seigneur :

» Nous faisons savoir à Votre Dilection qu'un moine vagabond nommé Gothescalk, qui prétend avoir été ordonné prêtre dans votre province, est venu d'Italie à Mayence soutenant de nouvelles superstitions et une doctrine pernicieuse touchant la prédestination de Dieu, et cherchant à induire les peuples en erreur. Il prétend que Dieu prédestine au mal comme au bien et que certains hommes ne peuvent se corriger de leurs vices ou de leurs erreurs à cause de la prédestination de Dieu qui les entraîne inévitablement à leur perte, comme si Dieu les eût créés incorrigibles et pour les damner.

» Ayant entendu cette doctrine de la bouche même de ce moine dans un synode que nous avons tenu dernièrement à Mayence, et l'ayant trouvé incorrigible, nous avons décidé, après l'avoir condamné lui et sa doctrine, de vous l'envoyer, avec l'agrément et même par l'ordre de notre très pieux roi Hludwig.

» Vous ferez bien de l'enfermer dans votre province d'où il n'est sorti qu'en transgressant la règle monastique, afin qu'il ne puisse plus répandre son erreur ni séduire les peuples. Nous savons qu'il s'est fait déjà beaucoup d'adhérents dans lesquels il a détruit tout souci de leur salut. Nous vous écrivons seulement ces quelques mots sur sa doctrine telle qu'il l'a soutenue devant nous; vous pourrez vous en instruire plus au long par vous-même en l'interrogeant, et décider ce qu'il conviendra de faire.

» Que le Seigneur tout puissant conserve Votre Sainteté en bonne santé et priez pour nous. »

Karl-le-Chauve convoqua, pour juger Gothescalk, une assemblée ecclésiastique au palais de Quiercy [2]. Douze évêques s'y trouvèrent : Wénilon de Sens et Hincmar de Reims, Rhotade de Soissons et Pardulus de Laon sont les plus célèbres; on y remarquait aussi Énée, notaire du palais et depuis évêque de Paris; Ratbert,

[1] Hincm., De Prædest., c. 2.
[2] Hincm., *ibid.*

abbé de Corbie, qui mourut peu après; Bavon, abbé d'Orbais et supérieur de Gothescalk, et Hauldwin, abbé d'Hautvilliers.

Gothescalk y exposa ses opinions. On le déclara hérétique, et comme il refusa de se rétracter, il fut déposé du sacerdoce[1], frappé de verges suivant les canons du concile d'Agde et la règle de saint Benoît, et enfermé dans la prison du monastère de Hautvilliers[2]. Les Annales de saint Bertin ajoutent qu'on le força de jeter au feu les livres qui contenaient sa doctrine.

Hincmar écrivit après le concile de Quiercy une lettre à Gothescalk, pour l'engager à rétracter ses erreurs. Mais celui-ci ayant refusé opiniâtrement de le faire, l'archevêque de Reims crut qu'il devait le priver de la communion. Cependant, avant de prendre cette détermination, il consulta Raban et l'évêque de Troyes Prudentius[3].

L'archevêque de Mayence[4] répondit que ce ne serait pas agir conséquemment d'accorder la communion à un homme condamné comme hérétique et refusant de se rétracter. Pour Prudentius, on ignore quelle fut sa réponse. On sait seulement qu'il ne partageait pas absolument l'opinion d'Hincmar au sujet de la prédestination. Prudentius, sans prendre la défense de la personne de l'hérétique, croyait sa doctrine susceptible d'un bon sens. Il pria donc Hincmar de permettre à Gothescalk d'expliquer ses sentiments[5], ce que fit l'hérétique par deux professions de foi[6].

[1] Hincmar (loc. cit.) dit que Gothescalk avait été ordonné par Rigbold, chorévêque de Reims, à l'insu de son évêque, qui était Rhotade de Soissons. On le regardait cependant comme validement ordonné, ce qui prouverait que le chorévêque Rigbold avait le caractère épiscopal. Les chorévêques se donnaient sans doute mutuellement l'ordination épiscopale, car les *ordinaires*, en général, cherchaient à cette époque à les réduire à l'état de simples prêtres. Quelques uns cependant, comme Raban, les soutenaient.

[2] On a beaucoup blâmé Hincmar et le concile de Quiercy de ces rigueurs. Nous ne les excusons pas, mais nous pouvons faire observer que Gothescalk était moine, et que la peine qu'il a subie lui a été infligée conformément aux lois monastiques alors en vigueur. On ne doit pas juger le IX.e siècle en prenant pour règle les idées du dix-huitième ou du dix-neuvième.

[3] Flod., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 21.

[4] Raban., Epist. ad Hincm. — Flodoard (loc. cit.) parle de plusieurs lettres d'Hincmar à Raban au sujet de Gothescalk. Elles sont malheureusement perdues.

[5] Raban (Epist. ad Hincm.) le trouva mauvais. Il trouvait sa doctrine assez connue après les interrogatoires des deux conciles de Mayence et de Quiercy.

[6] Apud Mauguin. Vind.

La première est assez courte; il s'y exprime de cette manière : « Je crois que Dieu a prédestiné gratuitement les élus à la vie éternelle, et que par son juste jugement, il a prédestiné les réprouvés à la mort éternelle, à cause de la prescience très certaine de leurs démérites. Car le Seigneur dit lui-même : « Le prince de ce monde » est déjà jugé. » Ce qui signifie, suivant saint Augustin, qu'il est destiné irrévocablement au feu éternel. Notre-Seigneur dit encore : « Celui qui ne croit pas est déjà jugé. » C'est-à-dire, suivant saint Augustin, son jugement est déjà prononcé, quoiqu'il n'ait pas encore comparu. »

Gothescalk cite à l'appui de son opinion plusieurs autres Pères. On doit remarquer qu'il admet bien que la prédestination est en raison de la prescience de Dieu, mais qu'il évite de dire s'il confondait cette prescience avec une prédestination imposant à l'homme une invincible nécessité. Il savait cependant que c'était là le point précis sur lequel on lui demandait une exposition claire de ses sentiments. Puisqu'il ne la donnait pas, c'était évidemment qu'il admettait cette nécessité avec laquelle cependant l'action de l'homme ne peut être que le produit d'un agent quelconque étranger à sa volonté.

Dans sa seconde profession de foi, Gothescalk s'adresse à Dieu lui-même, maintient ses erreurs et propose de les prouver en se plongeant dans l'huile bouillante.

« Seigneur tout puissant, dit-il, comme j'espère et crois en vous, qu'il vous plaise qu'on me permette de montrer, par l'épreuve suivante, la vérité de la foi catholique sur la prédestination, en présence du peuple, du roi, des évêques, des prêtres, des moines et des chanoines. Qu'on emplisse quatre vases d'eau, de graisse, d'huile et de poix, qu'on allume dessous un grand feu, et qu'on me permette, pour prouver ma foi ou plutôt la foi catholique, après avoir invoqué votre glorieux nom, de me plonger dans chacun de ces vases. J'y mettrais la seule condition que si j'en sors sain et sauf, mes adversaires embrasseront votre vérité et détesteront l'erreur. Si j'hésite à subir cette épreuve, je consens qu'on me jette au feu et qu'on m'y laisse périr. »

Gothescalk savait qu'il risquait peu en faisant une pareille proposition et que les évêques ne consentiraient pas à lui laisser sacrifier sa vie. Mais il voulait attirer sur lui l'intérêt.

Plusieurs moines ayant pris sa défense, Hincmar se crut obligé d'écrire aux religieux de son diocèse pour les prémunir contre

l'erreur. Ratramn, moine de Corbie, le même qui avait eu des discussions avec Paschase-Ratbert, écrivit contre cette lettre d'Hincmar. Ratramn aimait Gothescalk et celui-ci, avant sa condamnation, lui avait écrit une lettre pour lui exposer ses opinions [1], Prudentius de Troyes prit de même, sinon la défense de Gothescalk, au moins celle de sa doctrine, et composa un livre qu'il adressa à Hincmar et à Pardulus de Laon.

« J'aurais souhaité, leur dit-il [2], traiter ces questions avec vous de vive-voix, mais il ne m'a pas été libre de me rendre près de vous et j'ai été obligé de vous écrire; je vous prie de ne pas permettre que l'on attaque de votre temps l'autorité de saint Augustin. » C'était en effet dans l'unique but de défendre la doctrine de ce saint docteur que Prudentius composa son ouvrage. Ce n'est qu'une compilation de textes à l'aide desquels il cherche à établir qu'il y a une double prédestination, l'une à la récompense, l'autre à la peine. « Le Seigneur, dit-il, n'a pas préordonné » que les réprouvés pécheraient, mais qu'ils seraient punis éternellement à cause de leurs péchés. » Au troisième et au quatrième chapitres, Prudentius dit quelques mots sur la volonté en Dieu de sauver tous les hommes et sur l'efficacité de la Passion de J.-C.; mais il traite particulièrement des deux prédestinations, à la gloire et à la mort éternelle. Pour cette dernière, il ne l'admettait que comme une conséquence de la prévision des crimes des réprouvés.

Hincmar envoya à Raban l'écrit de Prudentius, la profession de foi de Gothescalk, la lettre qu'il avait lui-même adressée aux religieux de son diocèse et celle que Ratramn avait écrite pour la réfuter. Il l'instruisait en même temps de tout ce qui s'était passé dans l'affaire de Gothescalk et le priait de réfuter les écrits composés pour la défense de l'hérésie. Raban [3] ne put entreprendre cette réfutation à cause de sa vieillesse et de ses infirmités; mais pour as-

[1] Epist. Goth. ad Ratramn.; apud Sirm., inter op. Hincm., t. I, p. 555. — Nous apprenons par cette lettre que Gothescalk avait aussi écrit à Markward, abbé de Prum, à Jonas, peut-être abbé de Molôme, et à Loup de Ferrières, pour leur exposer ses trois fameuses questions; qu'un seul lui avait répondu, et encore sans satisfaire à sa demande. Markward, abbé de Prum, était l'intime ami de Loup de Ferrières qui lui adressa un grand nombre de lettres.

[2] In Biblioth. SS. PP., t. XV. (Edit. Lugd.)

[3] Epist. Raban. ad Hincm.

surer l'archevêque de Reims de la parfaite uniformité qui existait entre ses sentiments et les siens, il lui envoya ses lettres à Nothingue et à Eberard; ajouta quelques nouvelles réflexions dans la réponse qu'il lui adressa, et lui conseilla de ne plus permettre à Gothescalk d'écrire ou de parler publiquement.

Cependant la discussion s'animait de plus en plus. On se passionnait pour ou contre la nouvelle doctrine, et dans les seules années 850 et 851, on vit éclore les ouvrages de Loup de Ferrières, de Ratramn, d'Amalaire et de Jean Scot, sur les trois fameuses questions que tout le monde voulait résoudre et que la plupart n'entendaient pas.

C'était Karl-le-Chauve qui avait donné cette impulsion nouvelle à la discussion. Ayant vu Loup de Ferrières à Bourges, il lui demanda son avis sur les trois questions qui agitaient l'Église Franke. Le célèbre abbé lui exposa la chose de son mieux; mais ayant vu qu'il restait quelque hésitation dans l'esprit du roi, il lui écrivit d'abord [1] pour lui faire une exposition plus claire de ses opinions, et publia peu après un ouvrage auquel il travaillait depuis que les questions sur la prédestination étaient agitées. Loup ne prend pas la défense de Gothescalk et n'attaque point Hincmar, mais expose simplement et avec beaucoup d'érudition ce qu'il croit être la vraie doctrine.

Touchant la première question [2], il établit que l'homme n'aurait pas de libre-arbitre pour le bien sans la grâce, c'est-à-dire que si cette grâce ne venait lui rendre la force que lui a ôtée le péché, la concupiscence l'entraînerait toujours au mal.

Quant à la prédestination, il en admet deux comme Prudentius, de Troyes, la prédestination au bien et la prédestination à la peine; mais il a soin de distinguer la prescience de la prédestination. La prescience ou prévision des péchés n'impose pas à l'homme de nécessité, et la prédestination à la peine n'existe qu'en raison de la prévision des péchés.

Sur la troisième question, Loup restreint la rédemption de J.-C. aux seuls élus, mais il est évident qu'il ne parle que de son *efficacité*. La rédemption n'a été efficace que pour les élus, puisque eux seuls sont sauvés; mais il n'était pas exact d'émettre la proposition

[1] Lup., Epist. 128, 129.

[2] Lup., lib. De Trib. quest.; In Biblioth. PP., t. xv. (Edit. Lugd.) — Baluze est le premier qui ait réuni les œuvres de Loup de Ferrières. Son édition a été reproduite dans la Bibliothèque des Pères.

d'une manière générale, parce qu'on pouvait croire alors que les réprouvés n'auraient pas pu participer aux mérites de la rédemption, quand bien même ils l'auraient voulu. Si les réprouvés ne se sauvent pas, J.-C. ne leur en a pas moins, par sa rédemption, mérité et donné les moyens.

A ce traité, Loup en ajouta un autre qui n'est qu'une collection de passages des Pères sur les questions qu'il avait discutées dans son précédent ouvrage, où il n'avait pas voulu les insérer de peur d'être trop diffus.

Ces ouvrages de Loup sont écrits avec modération et on y reconnaît un homme grave et ami de la vérité.

Ratramn développa les mêmes opinions que Loup de Ferrières, dans son ouvrage où il traite particulièrement de la prédestination [1]; il admet la prédestination à la peine, en raison de la prévision des péchés.

Cette idée est juste en elle-même. Plusieurs écrivains l'attaquèrent cependant et prétendirent qu'on ne pouvait admettre de *prédestination* pour les réprouvés sans mettre le pécheur sous le poids d'une invincible nécessité. Amalaire fit un ouvrage en ce sens, mais il est perdu. Jean Scot voulut développer la même thèse et ne parvint qu'à l'embrouiller: voici comment il procéda [2]:

Après une épître dédicatoire à Hincmar de Reims, et à Pardulus de Laon, qui l'avaient engagé à écrire, Jean Scot affirme que toute question doit se résoudre par le quaternaire des quatre règles de la philosophie. Car, dit-il, la religion est la même chose que la philosophie et la philosophie est appuyée sur la divisive, la définitive, la démonstrative et la résolutive, dont il a soin de rapporter les mots grecs et les définitions.

Le reste de l'ouvrage répond à ce commencement, à part quelques passages de l'Écriture-Sainte et des Pères assez mal appliqués; ce ne sont qu'arguments en forme, dilemmes et syllogismes qui ne sont en général que d'assez pauvres subtilités. Sa théorie sur le paradis et l'enfer, développée au dix-neuvième chapitre de son livre, en donnera une idée : Les démons, suivant Jean Scot, étaient avant leur péché, dans l'élément du feu. En ayant été chassés, on leur fit un corps d'air pour les punir de leur orgueil en

[1] V. Biblioth. SS. PP., t. xv. (Edit. Lugd.)

[2] Apud Maug. Vind.

leur donnant une nature si vaine. Or, à la fin du monde, l'air, la terre et l'eau étant détruits, il ne restera plus que l'élément du feu; les élus résusciteront donc avec des corps de feu pour vivre dans cet élément, et les damnés qui auront des corps d'air se trouveront enflammés, et de là pour eux un grand supplice. Cette théorie peut faire juger de l'esprit de Jean Scot.

Dès que son ouvrage parut, Prudentius de Troyes l'attaqua avec violence; mais le livre de cet évêque, quoique plus théologique et meilleur que celui de Jean Scot, pèche par la justesse des expressions. Prudentius voulait développer les mêmes idées que Loup de Ferrières et Ratramn, mais il n'avait ni leur science théologique, ni leur philosophie. Florus, le célèbre diacre de Lyon dont nous avons déjà parlé, attaqua aussi le livre de Jean Scot et prit ouvertement parti pour la personne de Gothescalk: « Nous ne savons, dit-il[1], en quelle forme ce malheureux moine a été condamné et mis en prison. S'il a enseigné quelque chose de si dangereux contre la foi qu'il dût être ainsi traité par un concile, on devait, suivant l'ancien usage, en avertir les autres Églises du royaume par des lettres synodales, du moins après sa condamnation. »

Les rigueurs exercées envers Gothescalk avaient dû lui concilier de l'intérêt et Hincmar avait eu tort de ne pas publier une lettre synodale après le concile de Quiercy, pour expliquer sa conduite et exposer clairement les erreurs de Gothescalk.

Cet hérétique ayant eu connaissance de l'écrit de Florus, composé au nom de l'Église de Lyon, crut qu'il pourrait, dans cette Église, trouver des protecteurs, et écrivit à l'archevêque Amolon une lettre pour réclamer son appui. Hincmar, l'ayant su, écrivit de son côté à Amolon pour lui exposer les erreurs de Gothescalk et l'instruire des procédures faites contre lui. L'archevêque de Lyon, convaincu des mauvais sentiments de Gothescalk et de la justice d'Hincmar, remit à ce dernier une lettre pour Gothescalk dans laquelle il l'exhorte à renoncer à ses erreurs. Cette lettre[2] est pleine de charité et de science. Amolon y refute les six propositions suivantes extraites des différents ouvrages du sectaire:

[1] In Biblioth. SS. PP., t. xv. (Edit. Lugd.) — Florus fut un des plus grands hommes de l'époque et se distingua surtout par sa science en liturgie et en théologie, et par son talent poétique. Il est malheureux que ses nombreux et intéressants ouvrages n'aient pas encore été réunis dans une seule édition.

[2] Apud Sirm., op. var., et Delalande, Supplement. Concil. Gall. — Les auteurs

1.° Aucun de ceux qui ont été rachetés par J.-C. ne peut périr;

2.° Les sacrements sont inutiles à ceux qui doivent périr;

3.° Ceux qui périssent n'ont pas été incorporés à J.-C. et à l'Église par le baptême;

4.° Les réprouvés sont tellement prédestinés à la mort éternelle qu'ils n'ont pu et ne peuvent se sauver;

5.° L'unique prière que l'on puisse faire pour les réprouvés c'est que Dieu leur adoucisse la peine;

6.° Dieu et les saints se réjouiront de ceux qui ont été prédestinés à la mort éternelle.

Amolon, après avoir refuté ces opinions monstrueuses, fait observer à Gothescalk qu'il se met dans son tort en chargeant d'injures ceux qui combattent ses erreurs et en ne soumettant ses écrits au jugement de personne.

Florus, qui avait d'abord pris le parti de Gothescalk, le refuta lorsqu'il eut connu sa doctrine, et composa un ouvrage [1] dans lequel il exprime, de la manière la plus formelle, que Dieu n'a point *prédestiné* les pécheurs à la mort éternelle et qu'il a *prévu* seulement les péchés qui devaient les y conduire. Si telle eut été la doctrine de Gothescalk, comme plusieurs auteurs l'ont prétendu, Florus n'eût pas manqué, dans cet ouvrage, de le venger des reproches

de l'*Histoire littéraire de France*, t. v, prétendent qu'Amolon attribue à Gothescalk des erreurs qui n'étaient pas les siennes, et qu'Hincmar l'avait trompé. Ces bénédictins ne manquent jamais de prendre le parti de Gothescalk, dont ils cherchent à rendre la doctrine raisonnable. Raban, Hincmar et Amolon étaient, à notre avis, bien capables de comprendre la doctrine de Gothescalk. Et il est à remarquer que Loup de Ferrières, Ratramn, et même Prudentius, dont on voudrait faire les défenseurs de cet hérétique, ont bien défendu le mot *prédestination* dans le sens que nous avons indiqué, mais n'ont jamais reproché à Hincmar de manquer de bonne foi vis-à-vis de Gothescalk. On n'a que des fragments de cet hérétique, on ne peut donc pas juger de ses sentiments comme ceux qui avaient ses ouvrages et l'avaient interrogé. On s'est plu à embrouiller ce point d'histoire par esprit de parti.

Pour nous, qui l'avons examiné sans préoccupation aucune, il nous est démontré que Gothescalk fut *prédestinatien*, et que ses premiers adversaires ayant nié toute prédestination à la mort éternelle, des théologiens, comme Loup et Ratramn, ne trouvèrent pas cette opinion absolument juste et entreprirent de prouver que cette prédestination était réelle, mais qu'elle n'imposait aucune contrainte, parce qu'elle n'existait qu'en raison de la prévision des péchés commis librement. Gothescalk fut l'occasion de cette discussion théologique; mais on s'est trompé en donnant cette opinion comme la sienne.

[1] Inter op. Hincm., edit. Sirm., Præf. ad lib. De Prædest.

injustes que lui auraient faits Raban, Hincmar et Amolon. Car il est évident, par sa réfutation du livre de Jean Scot, que le savant diacre n'était pas systématiquement opposé au trop célèbre moine d'Orbais.

Amolon [1] mourut un an après avoir écrit à Gothescalk (852) et eut pour successeur Remi qui prit ouvertement parti pour le moine hérétique. On lui attribue un ouvrage intitulé *Des trois lettres* [2], dans lequel il prétend que la lettre de Raban à Nothingue, d'Hincmar à Amolon et celle que Pardulus avait écrite touchant Gothescalk ne contenaient pas la vraie doctrine de cet hérétique. Nous pensons que ces trois évêques, qui l'avaient interrogé et convaincu en deux conciles devant un grand nombre d'évêques et d'ecclésiastiques distingués, devaient mieux connaître cette doctrine que saint Remi dont nous ne voulons du reste contester ni la science ni la sainteté. Il est si facile de se passionner dans ces luttes où l'esprit de parti étouffe souvent la science et presque toujours la charité.

Hincmar, voyant que la discussion s'envenimait de plus en plus, songea, pour y mettre fin, à tenir un nouveau concile qu'il convoqua à Quiercy, avec l'agrément du roi, pour l'année 853. On y dressa les quatre articles suivants [3]:

1.° « Le Dieu tout puissant a créé l'homme dans la justice, sans péché et avec le libre arbitre. Son intention était qu'il persévérât dans la sainteté et il le plaça dans le paradis. L'homme, abusant de son libre-arbitre, a commis le péché, et ainsi le genre humain est devenu une masse de perdition; alors Dieu, qui est bon et juste, a choisi de cette masse de perdition ceux qu'il a prédestinés à la vie, par sa grâce, pour les autres qu'il a laissés dans la masse de perdition, il a *prévu qu'ils se damneraient*, mais il

[1] Amolon fut un très savant archevêque et avait succédé à Agobard. On a de lui plusieurs ouvrages recueillis par Baluze (inter op. Agob.), Sirmond (op. var.) et dans la Bibliothèque des Pères (t. XIV, edit. Lugd.). Trithème prétend qu'il savait très bien la langue hébraïque. Tous ses ouvrages ont rapport à la prédestination, excepté une lettre à Théodbold de Langres, qui l'avait consulté au sujet de prétendues reliques et des convulsions qu'éprouvaient grand nombre de personnes qui venaient les honorer.

[2] Biblioth. SS. PP., t. XV. (Edit. Lugd.)

[3] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. III, p. 66; et inter op. Hincm., Præfat. lib. de Prædest.

ne les a pas *prédestinés* à la damnation; seulement, comme il est juste, il leur a *prédestiné* une peine éternelle. C'est pourquoi nous disons qu'il n'y a qu'une prédestination, laquelle concerne le don de la grâce ou la rétribution de la justice. »

On ne pouvait exposer la question d'une manière plus claire, et comme ce fut Hincmar qui rédigea cet article de Quiercy, il faut bien convenir que Gothescalk ayant une doctrine opposée, ne pouvait, par sa prédestination des réprouvés, entendre la *prévision* de Dieu et le décret certain de la peine qu'il infligerait au pécheur, mais une *prédestination* véritable mettant le réprouvé sous le poids d'une insurmontable nécessité.

« 2.° Nous avons perdu dans le premier homme, continuent les Pères de Quiercy, la liberté de notre arbitre, mais nous l'avons recouvrée par J.-C. Nous avons pour faire le bien le libre-arbitre *aidé* et *prévenu* de la grâce, et nous avons pour le mal le libre-arbitre abandonné de la grâce.

» 3.° Le Dieu tout puissant veut que tous les hommes soient sauvés, quoiqu'en réalité tous ne se sauvent pas. Ceux qui sont sauvés le sont par la grâce, ceux qui sont damnés le sont par leur faute.

» 4.° J.-C. est mort pour tous les hommes, quoique tous ne soient pas rachetés réellement par le mystère de sa passion. Sa passion est le remède qui opère le salut de l'homme; mais si on ne prend pas ce remède il ne peut opérer. »

Le roi Karl qui assistait au concile, les évêques et les abbés signèrent ces quatre articles. Prudentius de Troyes les signa comme les autres [1]; mais il les attaqua ensuite et en composa quatre autres comme nous le verrons bientôt.

Les articles de Quiercy excitèrent d'autres réclamations, et les évêques des provinces de Lyon, d'Arles et de Vienne, s'étant assemblés à Valence (855) pour juger l'évêque de cette ville qui s'était rendu coupable de quelque crime, entreprirent, après avoir jugé cette cause, de dresser de nouveaux articles sur la prédestination [2].

Après avoir dit dans le premier canon qu'on devait éviter toute nouveauté de paroles et s'en tenir à la doctrine des saints Pères, les

[1] Hincm., lib. De Prædest., c. 21.
[2] III Conc. Valent.; apud Sirm., Conc. antiq. Gall., t. III, p. 95 et seq.

évêques du concile de Valence définissent que la prescience de Dieu n'impose aucune nécessité. Que Dieu a *prévu la malice* des pécheurs, mais ne l'a pas *prédestinée*, qu'il a seulement *prévu* et *prédestiné* la peine que mériterait cette malice ; « mais, ajoutent-ils [1], non-seulement nous ne croyons pas qu'il y en ait qui soient prédestinés tellement au mal qu'ils ne puissent pas agir autrement ; mais s'il en est qui aient des opinions aussi impies, nous leur disons anathème avec le concile d'Orange. »

Quand on rapproche cette décision du premier article de Quiercy, on reste convaincu qu'il n'y avait réellement de discussion que sur *un mot* et non sur un point de doctrine. N'est-ce pas en effet la même chose au fond de dire que Dieu a *prévu* le péché et *prédestiné* à la peine en vue de ce péché, ou bien de dire comme les Pères de Quiercy que Dieu ne *prédestine* personne à la damnation, mais qu'il *prédestine* seulement une peine éternelle à ceux qui la mériteront ? Les Pères de Quiercy voulaient, avec raison, qu'on ne se servît pas du mot de prédestination appliqué *à la personne*, parce qu'on en pouvait abuser, comme Gothescalk.

Dans leur quatrième canon, les Pères du concile de Valence traitent fort mal le livre de Jean Scot, qui ne contient, disent-ils, que d'ineptes syllogismes et des erreurs diaboliques, plutôt que des preuves de la foi. Les reproches qu'ils adressent aux quatre articles du concile de Quiercy sont moins justes. Ils prétendent que leur doctrine est erronée, en ce qu'on y dit que la rédemption de J.-C. a été pour tous les hommes. Mais ils n'avaient pas compris cet article, puisqu'ils disent eux-mêmes la même chose en établissant, dans leur cinquième canon, que tous ceux qui sont baptisés sont régénérés, mais que parmi ces rachetés, il y en a qui se sauvent et d'autres qui se perdent. Les Pères de Quiercy ne prétendaient pas que la rédemption était *efficace* pour tous, comme semblaient l'entendre les Pères de Valence. Il y avait donc accord parfait sur ce point comme sur celui de la prédestination, et les Pères de Valence sont inexcusables d'avoir parlé d'une manière plus que sévère des articles dressés à Quiercy.

Mais la passion et les préjugés se donnaient libre carrière dans ces questions obscures, et il se rencontra un homme qui, sous ce titre : *Du Maintien de la vérité de l'Écriture*, fabriqua le plus indigne

[1] Conc. Valent., c. 3.

pamphlet pour dénaturer les pensées et les paroles des Pères de Quiercy. Ebbon de Grenoble fut le principal auteur des articles de Valence et fut chargé [1] de les porter au roi Karl, qui les communiqua à Hincmar. Celui-ci y fit une réponse en trois livres. C'est son premier ouvrage sur la prédestination, qui est perdu, et dont Flodoard nous a seulement conservé la préface adressée au roi Karl [2].

« Nous avons lu et médité, lui dit-il, les articles synodaux qui vous ont été adressés par nos vénérables confrères des trois provinces. Quoique notre nom n'y soit pas exprimé, nous y sommes désigné clairement, noté comme hérétique et traité avec mépris, sans égard pour la charité fraternelle. Les articles que j'ai extraits des Pères catholiques pour m'opposer à l'hérésie y sont repoussés avec indignation; on a altéré le sens de plusieurs d'entre eux, afin de les rendre abominables, et on a fait mention des autres de manière à faire croire que nos sentiments sont contraires à ceux des Pères.

» On parle aussi de seize articles [3] qu'on semble m'imputer et dont je n'avais même pas entendu parler avant que le vénérable Ebbon, évêque de Grenoble, vous les eût remis. On ne désigne point leur auteur, et je crois qu'ils ont été compilés par quelqu'un dans la vue de jeter de l'odieux sur l'opinion d'un adversaire.

» Comment nos frères ont-ils pu agir comme ils l'ont fait, avant de nous avoir interrogé suivant la règle évangélique, soit de vive voix, soit par écrit. Ne savent-ils pas qu'avant d'éclater, leur devoir était de nous avertir fraternellement et de nous inviter à nous réunir avec eux en assemblée? Les synodes ont été établis pour les évêques, afin qu'ils s'y instruisent et y instruisent les autres. D'ailleurs, nous avons reçu de plusieurs d'entre eux des lettres vraiment fraternelles, et nous leur en avons envoyé de semblables; nous ne pouvons donc comprendre leur conduite à notre égard. Elle m'étonne de la part de tant d'archevêques et d'évêques si vénérables et si distingués. »

Hincmar dit ensuite combien la discorde est détestable aux yeux du Seigneur et donne le plan de son ouvrage qui était composé des

[1] Hincm., lib. de Prædest., c. 21.

[2] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 15.

[3] Il y a une faute dans le texte d'Hincmar ou dans celui du concile de Valence qui parle de dix-neuf. C'étaient sans doute des propositions extraites de Jean Scot

articles de Valence et de Quiercy, qu'il faisait suivre de passages de l'Écriture-Sainte et des saints Pères.

Le calme d'Hincmar contraste d'une manière frappante avec des paroles amères du concile de Valence et les emportements de son apologiste.

Ces discussions n'empêchaient pas Hincmar de s'occuper avec zèle du troupeau dont la Providence lui avait confié la conduite. Il fit des capitulaires pleins de sagesse et qui nous donnent des renseignements trop précis sur la vie des simples prêtres au IX.e siècle, pour que nous n'en donnions pas l'analyse [1].

« Tout prêtre doit connaître l'exposition du Symbole et de l'Oraison Dominicale, suivant la tradition des Pères orthodoxes; savoir par cœur la préface du canon et le canon lui-même, et pouvoir lire distinctement les oraisons des messes, les épîtres de l'Apôtre et l'évangile. Il faut que le prêtre sache prononcer régulièrement les paroles des psaumes et distinguer les versets. Qu'il les apprenne par cœur ainsi que les cantiques ordinaires et le Symbole de saint Athanase.

» Il est obligé aussi de savoir par cœur les prières et cérémonies du baptême, et s'il ne peut avoir des fonts en pierre, avoir un vase convenable qui ne serve qu'au baptême, et d'autres vases qui ne servent qu'à laver le corporal et les palles de l'autel. Il doit savoir aussi les prières de la réconciliation, de l'extrême-onction, des inhumations et la bénédiction de l'eau et du sel. Chaque prêtre, tous les dimanches avant la messe solennelle, bénira de l'eau dans un vase très propre, afin que les fidèles puissent s'asperger en entrant dans l'église et en emporter chez eux en des vases propres et en asperger leurs maisons, leurs champs, leurs vignes, leurs troupeaux, leurs fourrages, leur nourriture et leur boisson.

» Un prêtre doit avoir de l'encens et un encensoir, afin qu'au moment de lire l'évangile et après l'offertoire, il puisse encenser le livre et les oblations. Ce qui restera des pains offerts par les fidèles et n'aura pas été consacré, sera coupé par morceaux et déposé dans un vase propre, pour être distribué, après la messe, aux fidèles qui n'auraient pas communié. Si ces pains ne suffisent pas pour donner des eulogies à tous les fidèles, le prêtre en fournira [2].

[1] Hincm., Capitul., inter ejus op., t. I, p. 710 et seq. (Edit. Sirm.)

[2] Hincm., cap. 7, prescrit pour la bénédiction de ces eulogies ou pain béni une prière qui est à peu près la même que celle que l'on récite aujourd'hui.

» Tout prêtre devra lire et comprendre les quarante homélies de saint Grégoire, savoir par cœur l'homélie du même saint sur les soixante-douze disciples, afin d'y apprendre ses devoirs, connaître le chant et le calcul, autant qu'il lui est nécessaire.

» Chaque matin, après avoir dit l'office de matines, il dira prime, tierce, sexte et none, ce qui n'empêchera pas qu'il ne les chante ou ne les fasse chanter par ses écoliers aux heures convenables, autant que possible. Il dira ensuite la messe, visitera les malades, et ira à jeun travailler à la campagne, à moins qu'il n'ait à secourir des pauvres, des malades ou à inhumer des défunts, jusqu'à l'heure où il doit prendre son repas. »

C'est la première fois que nous voyons l'obligation pour le simple prêtre de dire l'office entier et en particulier. Hincmar ne donne pas cependant ce réglement comme nouveau. On doit remarquer qu'on chantait tous les jours l'office entier dans toutes les paroisses, et que le prêtre était obligé de travailler des mains.

Lorsque l'heure du repas était arrivée, le prêtre devait, selon ses moyens, faire manger avec lui les pauvres, les malades et les orphelins, et exercer autant que possible l'hospitalité [1].

« Aucun prêtre ne doit donner en gage, ni le calice, ni la patène, ni la palle de l'autel, ni les ornements sacerdotaux, ni le livre ecclésiastique; il est défendu d'inhumer quelqu'un dans l'église, sans avoir consulté l'évêque, et d'exiger de l'argent pour la sépulture. Si un pieux fidèle cependant offre quelque chose pour l'autel ou pour l'église, nous ne défendons pas de l'accepter. Il est également défendu de recevoir les présents que les pécheurs publics et les incestueux offriraient au prêtre pour l'engager à cacher leurs péchés à l'autorité épiscopale, ou pour les décider à user d'indulgence envers un pénitent, à lui accorder une réconciliation dont il est indigne, ou à lui donner une attestation qu'il la mérite. »

Le pouvoir épiscopal était alors redouté de tous les pécheurs publics que l'évêque avait le droit, même d'après les lois civiles, de surveiller et de punir par la pénitence publique:

« Aucun prêtre ne doit s'enivrer dans les repas des septième et trentième jours de la sépulture d'un défunt, ni au jour de l'anniversaire. Défense est faite aux prêtres de boire ou d'exciter les autres à boire pour l'amour des saints ou de l'ame du défunt; de rire d'une

[1] Hincm., Capitul., c. 10.

manière immodérée dans les repas, de raconter de grosses plaisanteries, de faire des bouffonneries, de permettre de faire danser des ours devant eux ou d'admettre parmi eux des danseuses et des personnes déguisées avec ces figures diaboliques appelées communément talamasques [1]. Si des prêtres se réunissent pour quelque repas, le doyen ou l'un des premiers d'entre eux dira les prières avant le repas et bénira les mets; ils prendront place suivant leur dignité, béniront ensuite successivement chaque mets à mesure qu'on servira, et un clerc fera pendant le repas une pieuse lecture. Après le repas, ils diront, à l'exemple du Sauveur et de ses disciples, l'hymne d'action de grâce et veilleront à ce que notre ministère, comme dit saint Paul, ne soit pas avili.

» Lorsque les prêtres se réuniront le premier jour de chaque mois, ils ne devront pas, après les saints mystères et la conférence, se mettre à table pour dîner, parce que de tels repas sont pour eux une dépense et sont inconvenants. Plusieurs, en effet, reviennent tard à leurs églises et retirent plus de dommage que de profit de ces réunions. Ceux pour lesquels la conférence n'est qu'un prétexte et qui s'y rendent réellement pour manger, sont répréhensibles devant Dieu et devant les hommes. Que ceux donc qui le voudront, mangent simplement après la conférence un morceau de pain et boivent un coup avec leurs confrères. Qu'ils ne boivent jamais plus de trois coups et qu'ils reviennent sans tarder à leurs églises. »

On voit que les conférences ecclésiastiques étaient en vigueur dès le IX.e siècle, et que dès-lors les évêques avisaient à les rendre utiles en écartant les abus qui pouvaient rendre nuisible une institution si avantageuse en elle-même.

Hincmar, dans un chapitre sur les ghildes religieuses ou confréries, défend les réjouissances profanes qui suivaient d'ordinaire les cérémonies religieuses, et finit son premier capitulaire en défendant, sous peine d'interdit, à tout prêtre de chercher, par argent ou autrement, à obtenir du seigneur laïque, après la mort d'un confrère, son église ou sa chapelle, sans avoir consulté auparavant l'archevêque.

Dans un second capitulaire [2], Hincmar détermine les points sur lesquels les maîtres et doyens devront lui donner des renseigne-

[1] De là est venu sans doute le mot masque encore en usage.

[2] Hincm., op., t. I, p. 716 et seq.

ments. Chaque doyen, dans un rayon déterminé, avait la surveillance des églises paroissiales ou matrices et des chapelles.

Telles sont les principales questions posées par Hincmar :

« Quel est le patron de la paroisse et par qui le prêtre a-t-il été ordonné, quels sont ses biens et revenus, combien y a-t-il d'ornements d'autel, sont-ils neufs ou vieux, sont-il propres; combien le prêtre a-t-il de livres, quels sont ces livres et sont-ils lus; combien a-t-il d'ornements sacerdotaux, sont-ils propres et placés dans un lieu décent; a-t-il ún lieu exprès pour jeter l'eau avec laquelle il nettoye les vases sacrés ou se lave la bouche et les mains après la communion; le prêtre, son diacre ou son sous-diacre, lavent-ils d'abord eux-mêmes le corporal; de quel métal sont le calice et la patène; le prêtre a-t-il un ciboire pour conserver la sainte Eucharistie, afin de pouvoir la porter aux malades; le chrême et l'huile consacrés sont-ils enfermés sous clef; le prêtre visite-t-il lui-même les malades, a-t-il soin de leur donner l'extrême-onction et l'Eucharistie, ne leur envoie-t-il pas la communion par quelque laïque ; a-t-il un clerc qui puisse faire l'école, lire l'épître et chanter; l'église est-elle bien fournie de luminaire, est-elle couverte et voûtée, les pigeons et autres oiseaux n'y font-ils pas leur nid; de quel métal sont les cloches; y a-t-il auprès de l'église une chambre propre ou sacristie? A-t-on soin de partager les dîmes en quatre portions et devant témoins, suivant les canons; a-t-on soin de rendre compte chaque année de la portion qui appartient à l'église et de celle qui appartient à l'évêque; ceux qui sont inscrits sur la matricule sont-ils les pauvres et les malades du lieu; si le prêtre a quelque parent pauvre, il peut le secourir avec la portion de dîme attribuée aux pauvres, mais s'il veut avoir près de lui ses parents et qu'ils ne soient pas dans le besoin, il ne peut leur donner que sur la portion qui lui revient. Le prêtre qui n'avait pas de patrimoine au temps de son ordination, a-t-il acheté des biens depuis; s'il en est ainsi, ces biens appartiennent à son église [1]. »

Hincmar charge ensuite les doyens d'examiner si les prêtres ont acheté des biens ou fait bâtir des maisons sous le nom d'une autre personne, s'ils ont chez eux des femmes pour prendre soin de leur

[1] Il paraît que c'était un abus fréquent et que beaucoup de prêtres achetaient du bien avec leur superflu. Hincmar condamna de nouveau cet abus au chap. 4 des ordonnances de son synode de Reims. (Inter op. Hincm., t. I, p. 736.)

ménage, s'ils se rendent coupables de fréquentations suspectes, enfin s'ils vont au cabaret.

Le grand archevêque fit suivre ce second capitulaire d'une longue instruction sur l'obligation, pour les prêtres, de pratiquer la chasteté et d'éviter les occasions qui pourraient les porter au mal; et il parle très longuement de la manière exacte et sévère dont il procédera pour découvrir et punir les coupables [1].

Hincmar fit encore plusieurs autres ordonnances synodales dont nous indiquerons les points les plus intéressants.

Il défend aux prêtres [2] des paroisses d'habiter avec les chanoines dans des monastères, parce qu'il leur serait impossible de se transporter la nuit à leur paroisse, si on venait les chercher pour administrer un malade ou baptiser un enfant en danger. « Je vous ai souvent averti, dit-il ensuite à ses prêtres, de la manière dont vous deviez dispenser la portion de dîme qui appartient aux pauvres portés sur la matricule de l'Église, mais je sais que plusieurs ont tenu peu de compte de mes avis. Je vous avais défendu en particulier d'exiger de ces pauvres aucun service pendant la moisson. Il faut leur donner gratuitement ce que les fidèles ont offert pour le rachat de leurs péchés. »

On voit que les dîmes n'étaient qu'un impôt en nature toujours proportionnel au revenu réel, et qui était réparti entre les pauvres, le prêtre, l'église et l'évêque, et que le prêtre de la paroisse ou curé avait l'administration de ces revenus sous la surveillance de l'évêque. Il y avait en outre, dans chaque paroisse, des témoins qui assistaient au partage exact des dîmes et en surveillaient l'emploi [3].

Hincmar ne se contentait pas de réunir ses prêtres en synode, de composer les plus sages ordonnances, de visiter son diocèse et de faire surveiller les simples prêtres par les doyens; il envoyait encore des prêtres revêtus du titre d'archidiacres [4] pour examiner si tous remplissaient leurs devoirs. On possède un capitulaire donné

[1] Il revient sur le même sujet au chap. 8 des ordonnances du synode de Reims, (Inter op., t. I, p. 735.)

[2] Capit. Synod. Rem.; inter op. Hincm., t. I, p. 732.

[3] Ces témoins, nommés *matricularii*, devinrent les marguilliers, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Hincmar appelle aussi *matricularii* les pauvres inscrits sur la matricule.

[4] Dans l'origine, les archidiacres n'avaient que l'ordre du diaconat; mais il paraît qu'au IX.e siècle ils étaient prêtres. Hincmar les nomme prêtres-archidiacres.

par Hincmar aux archidiacres Gunthar et Odelhard. En voici l'abrégé [1] :

« Lorsque vous parcourez les paroisses de campagne, soit avec moi, soit seuls, ne soyez pas à charge aux prêtres. Ne conduisez pas avec vous plus de monde qu'il ne vous en faut, de peur qu'il ne vous faille trop de nourriture et qu'il ne soit besoin de trop de foin pour les chevaux. Prenez garde que vos gens ne manquent de respect aux prêtres ou ne leur soient importuns. Ne restez pas long-temps chez les mêmes, et si vous êtes obligés de séjourner quelque temps dans une contrée, arrangez-vous de manière à aller chez tous les prêtres et à ne pas dépenser dans l'oisiveté vos redevances ecclésiastiques. Je cherche moi-même à ne pas être à charge lorsque je visite les paroisses.

» N'allez pas dans les paroisses par le motif de vivre aux dépens des autres et d'épargner ainsi vos revenus, mais que ce soit pour instruire les prêtres et les laïques de parole et d'exemple.

» Ne recevez aucun présent que vous ferait un prêtre pour vous engager à cacher sa mauvaise réputation, et faites comprendre à tous, par vos discours et vos exemples, que la charité pour Dieu et le prochain l'emporte dans votre cœur sur le désir d'un gain terrestre; en général, ayez plutôt recours à la bonté qu'à la sévérité, aux avertissements qu'à la colère, à la charité qu'à la puissance. Envers les bons, conduisez-vous comme des égaux et des frères; quant aux vices, montrez-vous inexorables, mais soyez charitables pour les pécheurs.

» Lorsque vous quittez les paroisses, ne demandez rien aux prêtres, et lorsqu'ils viennent au synode, n'exigez d'eux aucune rétribution pour le saint chrême. Si cependant ils vous offraient quelque chose, vous pourriez l'accepter avec action de grâces.

» Ne demandez jamais aux prêtres de quoi nourrir vos chevaux ou ceux de vos amis; car je vous donne ce qu'il vous faut sur les revenus ecclésiastiques, afin que vous ne greviez personne.

» Je vous défends expressément, au nom de J.-C., de réunir ou de diviser les paroisses de campagne par amitié pour quelqu'un, pour des présents ou à la requête de certaines personnes. Ne soumettez pas à d'autres paroisses, comme de simples chapelles, des églises qui ont des prêtres depuis long-temps, et n'ôtez pas les cha-

[1] Capit. arch., inter op. Hincm., t. I, p. 738.

pelles aux églises qui les ont toujours possédées. Que chacun de vous décrive exactement les églises et les titres qui anciennement ont eu des prêtres, aussi bien que les chapelles, et remettez-moi ce travail par écrit.

» Ne permettez à personne, sans ma permission, d'avoir des chapelles dans sa maison et d'y faire célébrer la messe; et prenez note des chapelles qui ont été autorisées durant l'épiscopat d'Ebbon, mon prédécesseur, et de celles qui ont été fondées depuis que je suis évêque, avec ou sans ma permission.

» Ne recevez d'argent d'aucun pécheur qui vous l'offrirait pour se concilier votre indulgence, et si après la pénitence publique un pécheur tombe encore dans un péché public, consultez-moi pour savoir comment vous devez agir.

» Examinez avec le plus grand soin la vie et la science des clercs que vous présenterez à l'ordination, et veillez à ne pas admettre, pour de l'argent, ceux qui n'en seraient pas dignes, car ce serait de la simonie.

» Faites attention à la manière dont les prêtres observent nos capitulaires. Si un doyen est négligent dans son ministère, ou inutile, ou incorrigible, ou s'il y en a un de mort, n'en élisez pas un autre inconsidérément. Si je suis bien éloigné, établissez le doyen qui aura été élu par intérim, jusqu'à ce que cette élection me soit notifiée et que je l'ai confirmée ou annulée. »

On voit que les doyens eux-mêmes n'étaient pas alors inamovibles [1].

Ces capitulaires d'Hincmar nous instruisent de nombreux détails de l'administration ecclésiastique, et nous initient, pour ainsi dire, à la vie des prêtres des paroisses. A ce titre, ils sont du plus haut intérêt. Le grand archevêque donnait à ses prêtres et à ses archidiacres l'exemple des vertus qu'il leur recommandait, de la chasteté surtout et du désintéressement. Flodoard nous fait connaître ainsi ses pieuses prodigalités envers les principales églises de sa cité métropolitaine [2] :

« Hincmar, dit-il, ayant obtenu du roi Karl la restitution des biens qui avaient été ravis à son Église, songea à continuer la construction de l'église de Notre-Dame commencée par Ebbon. Il couvrit

[1] Cependant nous avons remarqué que les évêques ne pouvaient ôter aux prêtres des paroisses les revenus des bénéfices qu'ils leur avaient donnés; ce qui les rendait *en fait* à peu près inamovibles, quoiqu'ils ne le fussent pas *en droit*.

[2] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 5.

d'or l'autel de la Sainte Vierge, l'enrichit de pierres précieuses et y fit graver l'inscription suivante :

« Cet autel, dédié en l'honneur de la mère de Dieu,
» A été décoré par son serviteur, l'évêque Hincmar,
» Qui a rempli sur le siége de Reims les fonctions épiscopales. »

» Auprès de l'image de la Sainte Vierge placée au-dessus de l'autel fut mise cette inscription :

« La Vierge Marie a porté dans son sein
» Un homme roi et Dieu qui naquit du Saint-Esprit. »

» Il fit couvrir de plomb le toit de l'église, orna la voûte de peintures, éclaira l'intérieur au moyen de fenêtres vitrées et fit paver toute l'église en marbre. Il couvrit la grande croix de pierreries et d'or, garnit toutes les autres d'or et d'argent, fit faire un grand calice d'or avec la patène et la cuillère en même métal et enrichit le tout de pierres précieuses. C'est encore par ses soins que fut faite et garnie d'argent doré et ciselé la grande châsse que deux clercs portent ordinairement dans les cérémonies et que fut écrit le livre des évangiles dont les lettres sont d'or et d'argent et dont la couverture est parsemée de lames d'or et de pierreries. Il mit sur ce livre l'inscription suivante :

« Marie, sainte mère de Dieu et toujours Vierge,
» L'évêque Hincmar vous offre ce livre
» Qui contient ce qu'a fait et dit ce Christ Jésus,
» Qui sortit de votre sein, ô Vierge pure !

» Hincmar orna aussi d'or et d'argent les livres des sacrements et des prières [1], ainsi que les candélabres ; garnit l'église de lampes, de voiles, de rideaux, de tapis de toutes espèces, et fit faire des ornements pour tous les ministres de l'autel. Enfin, en présence de plusieurs évêques et du roi Karl qui vint exprès à Reims, il dédia solennellement l'église en l'honneur de l'incomparable Marie toujours Vierge et Mère de Dieu, comme autrefois l'avait été l'ancienne Église, et assisté de ses co-évêques, la consacra sous l'invocation de la toute-puissante Trinité. »

« L'évêque Hincmar, dit encore Flodoard [2], fit aussi construire

[1] C'est-à-dire le Rituel et le Missel.
[2] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 9.

en l'honneur de saint Remi une chapelle d'un riche et beau travail, et levant de son premier tombeau le corps de ce grand saint avec sa châsse, il le transféra dans ce nouvel asile, assisté de tous les évêques de la province. Il fit faire aussi, pour orner le devant de la chapelle, un ouvrage d'or vraiment merveilleux et enrichi de pierreries et fit ouvrir une fenêtre par laquelle on pouvait voir la châsse du saint et autour de laquelle était gravée cette inscription :

« Grand Remi ! l'évêque Hincmar, par amour pour toi,
» T'a fait élever ce tombeau, afin que par tes prières,
» O grand saint ! et par tes sublimes mérites,
» Le Seigneur lui accorde le repos éternel. »

» Hincmar donna de plus à l'Église un Évangile écrit en lettres d'or, parsemé de pierreries et orné d'une inscription en vers aussi écrite en or ; une grande croix garnie d'or et de pierres précieuses ; un livre des sacrements à couverture d'ivoire et d'argent ; un lectionnaire pour les messes, orné de la même manière, enfin plusieurs autres livres et ornements. »

L'art d'écrire en lettres d'or et d'argent avait fait de grands progrès depuis le règne de Charlemagne, et l'on conserve encore plusieurs manuscrits du temps de Karl-le-Chauve, qui viennent confirmer ce qu'en racontent les historiens [1].

Hincmar travaillait encore avec plus de zèle à orner son diocèse de clercs vertueux que d'édifices splendides et d'ornements d'or et de pierreries. Lorsqu'il eût été élevé sur le siége de Reims, ayant trouvé un grand nombre de clercs qui avaient été ordonnés par Ebbon depuis son prétendu rétablissement, il crut de son devoir de les déposer. Ceux-ci réclamèrent, et Hincmar, pour en décider, tint un synode [2] au monastère de Saint-Médard de Soissons. Là se trouvèrent Wénilon de Sens, Amalric de Tours, les évêques de la province de Reims et plusieurs autres parmi lesquels était Prudentius de Troyes. Loup, abbé de Ferrières, Odon de Corbie, Bavon d'Orbais y assistèrent avec plusieurs autres abbés, prêtres, diacres et simples clercs. Le roi Karl s'y trouva aussi.

« Quelques chanoines et moines de Reims, dit Flodoard [3], por-

[1] On peut voir plusieurs lettres de ces manuscrits dans la *Collection des peintures des manuscrits depuis le* VIII.e *siècle*, publiée sous la direction de M. Aug. de Bastard.

[2] Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 11.

[3] *Ibid.*

tèrent plainte contre l'archevêque et l'accusèrent de les avoir suspendus de l'exercice des fonctions ecclésiastiques auxquelles ils avaient été promus par Ebbon. Sur cette plainte, Hincmar choisit les archevêques Wénilon et Amalric et l'évêque Pardulus de Laon pour être ses juges et tenir sa place de métropolitain. Les clercs déposés acceptèrent les mêmes juges et leur adjoignirent Prudentius de Troyes. Or, voici quelle fut leur décision. Ils jugèrent que si les réclamants avaient été ordonnés canoniquement par Ebbon lorsqu'il était encore revêtu de toute son autorité, ils devaient exercer leur ministère; que si Ebbon avait été injustement déposé ou canoniquement rétabli et les avait ordonnés après sa réintégration canonique, leur droit était encore incontestable et qu'ils devaient exercer les fonctions ecclésiastiques ; en conséquence, ceux qui avaient ordonné Hincmar furent interpellés de déclarer ce qu'ils savaient de la déposition d'Ebbon et de l'ordination d'Hincmar. Alors Théodorik, évêque de Cambrai, se leva et mit sous les yeux du roi et du synode l'acte de déposition. Puis on examina dans quelles formes un évêque déposé devait être rétabli, et il fut prouvé qu'Ebbon n'avait pas été rétabli canoniquement ; qu'au contraire, il avait été condamné par le saint-siége, puisque le pape Sergius avait confirmé sa déposition et lui avait permis seulement la communion laïque. Après ces premières informations, on donna lecture des canons qui règlent l'ordination des métropolitains, on produisit les lettres canoniques d'Erchinrade de Paris confirmées et signées de sa main, ainsi que par son archevêque et ses chorévêques, et données par lui à Hincmar à la requête du peuple et du clergé de Reims ; le décret canonique signé de tous les membres du clergé et de la noblesse de l'Église de Reims par lequel ils demandaient Hincmar pour évêque, et il fut démontré qu'il avait été ordonné archevêque canoniquement en présence et du consentement de tous les évêques de la province de Reims. Ensuite, Hincmar se leva et mit sous les yeux du roi et du synode les lettres que les saints canons enjoignent aux ordonnés de recevoir de ceux qui les ordonnent, avec la date du jour et du consul en exercice [1], il produisit aussi une lettre signée de tous les évêques de la province de Reims et de presque toute la France et adressée au saint-siége pour obtenir confirmation de son ordination ; enfin

[1] Cette date est curieuse et digne d'être remarquée. Le détail des pièces nécessaires pour que l'ordination d'Hincmar fut dans toutes les règles, mérite aussi attention.

le diplôme sacré de confirmation, signé de la main même du roi, scellé de son sceau et adressé aussi au saint-siége de l'Église Romaine.

« Par toutes ces causes, il fut jugé et confirmé qu'Hincmar avait été ordonné évêque selon toutes les règles canoniques.

» On examina alors ce qu'il convenait de décider touchant ceux qui avait été ordonnés par Ebbon depuis sa déposition et sans qu'il eût été légitimement rétabli. Immon, évêque de Noyon, se leva et présenta un recueil de toutes les autorités canoniques et apostoliques desquelles ils résultait que nul de ceux qui avaient été ordonnés par Ebbon n'avait pu recevoir de lui ce qu'il n'avait pas lui-même [1]. En conséquence, il fut décrété que toutes les ordinations faites par Ebbon depuis sa déposition seraient nulles, conformément à la tradition du saint-siége apostolique.

» Friedbert, l'un des réclamants, lut au nom de tous une déclaration dans laquelle ils protestaient qu'ils n'avaient consenti à se laisser ordonner par Ebbon que parce qu'ils avaient vu les évêques suffragants Rothade, Loup, Siméon et Erpwin rétablir Ebbon sur son siége dans l'église métropolitaine de Reims, par mandement de l'empereur Hlother. Ils produisirent en outre des lettres données, disaient-ils, et signées par Théodorik, Rothade, Loup, Immon et autres évêques de la province, lesquelles étant lues par les évêques furent déclarées fausses [2], et pour avoir osé ainsi calomnier les évêques, les réclamants furent excommuniés.

» Cette affaire terminée par le décret des juges et du consentement du roi, Hincmar reprit son rang d'archevêque et de primat. »

Les décisions du concile de Soissons [3] furent relues et confirmées

[1] C'est-à-dire la mission et la juridiction nécessaires pour l'*exercice* des fonctions ecclésiastiques. Ce fut seulement quant à l'exercice du ministère, que les ordinations furent déclarées *nulles*. Car Ebbon, ayant le caractère épiscopal, avait validement conféré les Ordres.

[2] Les clercs de Reims, dans leur relation du rétablissement d'Ebbon, font bien mention de ces lettres des évêques qui consentaient à ce rétablissement. D'un autre côté, les évêques du synode de Soissons déclarent ces lettres fausses. Les clercs étaient-ils calomniateurs ou avaient-ils été induits en erreur par des lettres supposées qu'Ebbon aurait fait fabriquer? Il est impossible d'éclaircir ce point de critique historique.

[3] Ce concile eut huit sessions. L'affaire d'Hincmar remplit les cinq premières. Dans la sixième, on déposa du sacerdoce Haldwin, abbé d'Hautvilliers, qui avait été ordonné diacre par Ebbon et prêtre par Loup de Châlons. Il avait reçu légitimement le sacerdoce, mais son ordination du diaconat fut censée nulle et il fut

dans un concile que le roi tint au mois d'août de la même année (853). Mais les clercs déposés en appelèrent à Rome, et Hincmar, de son côté, y poursuivit, mais inutilement, auprès du pape Léon IV, la confirmation du synode de Soissons.

Vers le même temps, la Bretagne était profondément agitée dans son état religieux et dans son gouvernement. Noménoë, nommé comte de cette province par Hludwig-le-Pieux, voyant la France ravagée par les Nord-mans, voulut profiter de la faiblesse où ces ravages continuels avaient mis Karl-le-Chauve, pour se rendre inpendant et prendre le titre de roi.

Alors cette pensée d'indépendance commençait à germer dans l'esprit des grands vassaux du roi. Tous songeaient à faire de leurs charges de duc ou de comte des titres inamovibles et héréditaires dans leur famille. Au lieu d'être des fonctionnaires nommés par le roi et révocables à sa volonté, ils voulaient être, sous des noms divers, de petits souverains indépendants. Ils réussirent peu à peu et alors les liens antiques de la *recommandation* ne furent plus qu'une vaine cérémonie appelée *foi et hommage*. Et la féodalité fut dès-lors définitivement organisée. Ce fut surtout au x.e siècle, au milieu des bouleversements causés par les Sarrasins, les Hongres

déposé pour cette raison. Dans la huitième, on décida qu'on n'inquiéterait pas les fidèles pour avoir communiqué avec Ebbon lorsqu'il était excommunié. Enfin, dans la huitième, le roi demanda que les clercs fussent seulement déposés et non excommuniés, ce qui lui fut accordé (*V.* Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 75 et seq.) Dans la septième session, Karl-le-Chauve fit approuver un capitulaire en douze articles : sur la restauration des monastères détruits par les Nord-mans; sur les biens et revenus ecclésiastiques; il défend de tenir les malls ou plaids dans les églises et pendant le carême; il donne aux évêques le droit de *flageller* les colons pour les forcer à accepter la pénitence, et défend aux seigneurs de s'y opposer; il ordonne que tous les prêtres soient sous l'autorité des évêques; que les officiers de l'État portent secours aux évêques dans leur ministère, etc., etc. Dans les deux dernières sessions, le concile chargea Wénilon de régler les affaires de l'Église de Nevers, dont l'évêque, Hérimann était épileptique; Burchard, élu évêque de Chartres, fut ordonné. Amalric de Tours fut chargé de régler les affaires de l'Église du Mans, dont l'évêque, saint Aldric était paralytique. Il mourut peu après. Deux prêtres de Saint-Médard de Soissons furent déposés pour avoir fait évader de ce monastère le jeune Pépin, fils de Pépin, roi d'Aquitaine; Ragenfrid, diacre de Reims, qui avait fabriqué de fausses chartes royales, fut condamné à ne pas sortir de Reims jusqu'à ce qu'il se fût justifié. On décida qu'on enverrait des *missi* prendre des renseignements sur les abus à corriger. Ce fut à ces *missi* que Karl donna son capitulaire adopté au concile. On fit en outre, à Soissons, plusieurs canons sur le même sujet que le capitulaire du roi.

et les Nord-mans que ce nouvel état social s'organisa d'une manière définitive ; mais dès le IX.e siècle plusieurs dignitaires de l'Etat essayèrent de se rendre indépendants.

Noménoë, comte de Bretagne, y réussit. Il était soutenu dans ses projets par toute la race bretonne qui dominait alors les anciens Armoricains. Les Bretons, à l'époque de leur établissement sur les côtes de l'Océan, étaient divisés par bandes ayant des comtes particuliers. Ces comtes se firent souvent la guerre, la firent aux indigènes et aux rois franks dont ils ne voulaient pas reconnaître la puissance. Ils se groupèrent peu à peu, et au IX.e siècle tous étaient réunis sous le sceptre de Noménoë qui prit le titre de roi.

C'était un brave et heureux guerrier. Non moins habile politique, il comprit que pour assurer ses succès il devait rompre tous les liens qui attachaient les Bretons aux Franks.

Or, depuis l'établissement des siéges épiscopaux dans la Gaule, ceux de Bretagne avaient été soumis à la métropole de Tours. Noménoë voulut donc donner une nouvelle organisation ecclésiastique à ses États et y ériger une métropole. S'il eût voulu agir régulièrement, les difficultés eussent été insurmontables; aussi, sans se préoccuper du droit, ne pensa-t-il qu'à trouver des motifs légitimes en apparence pour déposer les anciens évêques qu'il prévoyait devoir s'opposer à ses projets et pour en mettre de nouveaux.

Un saint abbé de Rhédon, nommé Convoyon, servit son ambition en croyant servir la gloire de Dieu, et lui fournit le prétexte le plus légitime en apparence qu'il pût désirer.

Convoyon [1], très dévoué aux intérêts de Dieu et fort attaché à ceux de Noménoë, qu'il regardait comme son protecteur, accusa auprès de lui les évêques bretons de simonie. Noménoë était trop habile pour manquer une occasion si favorable à ses projets; il tint un concile où les accusés se défendirent énergiquement, mais sans pouvoir se justifier complètement. On convint donc d'écrire une lettre au pape pour le consulter sur plusieurs articles et lui demander en particulier si l'on pouvait se contenter de mettre en pénitence un évêque simoniaque sans le déposer. Deux des évêques accusés, Suzan de Vannes et Félix de Quimper furent porteurs de cette lettre. Noménoë eut sans doute désiré une autre décision, mais il voulait conserver les apparences de la légalité et se contenta

[1] Vit. S. Convoyon.; apud Mabill., Act. SS. Bened.

d'envoyer avec les deux députés du concile, l'abbé Convoyon l'accusateur.

Léon IV, successeur de Sergius II, venait d'être élevé sur le saint-siége. Il reçut bien les évêques accusés et les renvoya pour être jugés sur les lieux selon les canons et y être déposés s'ils étaient trouvés coupables. Il répondit en même temps à la consultation des Bretons par la lettre suivante [1] :

« Léon, à ses très révérends et très saints confrères les évêques de la nation bretonne :

» Nous savons avec quel zèle et quelle intelligence vous conduisez le troupeau confié à vos soins; c'est pourquoi je vous adresse mes félicitations en répondant aux consultations que vous m'avez adressées touchant ceux qui n'ont pas craint de vendre des colombes dans le temple du Seigneur [2]. Vous me demandez donc si on doit les déposer ou seulement les soumettre à la pénitence.

» Conformément aux décisions des conciles, nous vous répondons qu'il ne faut pas se contenter de les soumettre à la pénitence.

» Seulement la sentence ne doit être prononcée que dans l'assemblée des évêques ; car les évêques ne doivent jamais être condamnés que devant un nombre légitime d'autres évêques, douze au moins, et d'après la déposition de soixante-douze témoins ayant les qualités nécessaires pour que leur témoignage soit admis, et qui aient prêté serment sur les quatre Évangiles. C'est ainsi que saint Sylvestre l'a établi et telle est la coutume de l'Église Romaine. Si parmi les évêques accusés, il s'en trouve un qui veuille que sa cause soit portée devant le saint-siége, nous défendons de prononcer contre lui une sentence définitive et nous décidons que sa cause sera portée à Rome. »

Le pape répond ensuite aux questions qui lui avaient été proposées. Ses deux premières décisions sur le pouvoir ecclésiastique font voir que Noménoë lui avait adressé quelque question captieuse dans la pensée d'abuser de sa réponse pour en venir à ses fins. Mais le roi de Bretagne n'eut pas lieu d'être satisfait de la lettre du pape qui ne pouvait en rien favoriser son ambition. Après le retour des envoyés, il fit cependant assembler à Rhedon un concile dans le

[1] Apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 72.

[2] On a pu remarquer qu'on se servait ordinairement de ces expressions pour désigner la simonie.

but de faire juger définitivement les évêques qu'il voulait déposer, mais il eut soin de les faire intimider par avance par un de ses émissaires qui leur fit entendre que s'ils ne se reconnaissaient coupables dans l'assemblée, le prince leur ferait couper la tête. Les évêques se laissèrent effrayer. On produisit contre Susan de Vannes, Félix de Quimper, Salançon d'Aleth (Saint-Malo) et Libéral de Léon de faux témoins qui déposèrent que ces évêques avaient vendu les ordres sacrés et commis plusieurs autres crimes. Par crainte de la mort, les accusés s'avouèrent coupables et déposèrent publiquement dans l'assemblée leurs crosses et leurs anneaux, symboles de leur dignité. Après le concile, ils se retirèrent sur les terres de France et protestèrent contre l'aveu qu'on leur avait extorqué.

Noménoë nomma des évêques dévoués à ses volontés et créa trois nouveaux siéges à Saint-Brieuc, à Saint-Tugal (Tréguier) et à Dol [1], ancien monastère de saint Samson, chef des missionnaires bretons du VI.e siècle. Noménoë érigea Dol, de sa propre autorité, en métropole ecclésiastique du royaume de Bretagne, et se fit sacrer roi par le nouveau métropolitain dans une assemblée d'évêques et de seigneurs [2].

Actard, évêque de Nantes, ayant refusé d'assister au sacre de Noménoë, fut chassé de son siége, et on institua évêque à sa place un nommé Gislard. L'archevêque de Tours dénonça au pape et cette dernière atteinte portée à ses droits et l'érection irrégulière de la métropole de Dol. Noménoë écrivit au pape de son côté pour le prier de confirmer tout ce qu'il avait fait; mais Léon respectait trop les lois ecclésiastiques pour les soumettre aux désirs d'un ambitieux. « Quant à Gislard, lui dit-il [3], nous pensons que vous ne devez pas défendre ce voleur et ce larron qui n'a pas craint d'usurper le siége d'un évêque encore vivant. »

L'archevêque de Tours, sans doute d'après le conseil du pape, pria ses confrères les métropolitains de Sens, de Reims et de Rouen de se réunir à lui avec leurs comprovinciaux [4] pour exhorter Nomé-

[1] Plusieurs auteurs, cependant, croient que les siéges de Dol et de Tréguier sont plus anciens, et que Noménoë y nomma seulement de nouveaux titulaires.

[2] *V.* D. Lobineau, Hist. de Bretagne, t. I. (*V. etiam* Chron. Namnet., et al. instrum. inter Probat. ejusd. hist., t. II.)

[3] Fragm. Epist. Leon. ex Gratian.; apud Sirm., Conc., t. III, p. 74.

[4] Le P. Sirmond (Conc., t. III, p. 60) a mis ce concile à Tours. Le P. Labbe, d'après la chronique de Fontenelle, le place à Paris.

noë à rentrer dans son devoir et à réparer les maux qu'il avait faits à l'Église.

Ils lui écrivirent à ce sujet la lettre suivante [1] :

« Le Seigneur Dieu a permis par un jugement caché, mais juste, que vous fussiez le chef de votre nation ; mais votre conscience, les plaintes amères de plusieurs Églises, les gémissements des grands et des petits, des riches et des pauvres, des veuves et des orphelins accablés sous le poids de votre damnable avarice et de votre horrible cruauté, vous disent assez haut comment vous usez de la puissance. Mais comme vous n'avez pas encore entièrement rejeté le nom chrétien, et que nous, en qualité de successeurs des Apôtres et en vertu de l'autorité divine qui nous est confiée, nous sommes obligés d'exhorter les justes à la persévérance et les pécheurs à la pénitence; nous ne pouvons que déplorer amèrement vos excès, et notre sollicitude paternelle et épiscopale nous fait désirer votre retour au bien.

» Les terres des chrétiens, continuent les évêques en faisant allusion aux ravages de Noménoë sur les terres des Franks, ont été dévastées par vous, les temples du Seigneur ont été ruinés ou brûlés avec les ossements des saints et les autres reliques. Vous vous êtes criminellement emparé des biens des Églises offerts par les fidèles pour le rachat de leurs ames et qui sont le patrimoine des pauvres. Les héritages des nobles ont été enlevés et un grand nombre d'hommes ont été massacrés ou réduits en esclavage; des vols horribles, des adultères ont été commis ; les vierges ont été violées, les évêques légitimes ont été chassés de leurs siéges et on a mis à leur place des mercenaires, pour ne pas dire des voleurs et des larrons. Vous ne pouvez le nier, vous faites partie du diocèse [2] de notre patron saint Martin; or les droits de ce diocèse ont été méprisés ; enfin, nous le disons avec douleur, toutes les règles de la discipline ecclésiastique ont été foulées aux pieds.

» C'était déjà bien assez de tout cela pour votre condamnation. Mais vous avez mis le comble à tous ces maux et vous avez blessé la chrétienté entière en portant la témérité jusqu'à mépriser le vicaire

[1] Comme elle se trouve dans le recueil des lettres de Loup de Ferrières, on pense qu'elle a été composée par ce savant abbé.

[2] On se servait encore à cette époque du mot *diœcesis* pour signifier une province ecclésiastique. Ce qu'on appelle aujourd'hui diocèse s'appelait *parochia*, paroisse, et la paroisse s'appelait *titre*, *titulus*.

du bienheureux Pierre, l'apostolique [1] auquel Dieu a donné la primauté dans tout l'univers. Car, après lui avoir demandé de prier pour vous et lorsqu'il vous eut répondu qu'il le ferait si vous suiviez ses conseils, vous n'avez rien voulu faire de ce qu'il vous mandait et vous avez refusé de recevoir sa lettre. »

En effet, Noménoë ayant su que la réponse du pape ne lui était pas favorable n'avait pas voulu la recevoir, et avait maltraité le porteur qui avait été obligé de se retirer dans le royaume de Karl. Après avoir rappelé plusieurs autres crimes de Noménoë et ses envahissements, les évêques l'exhortent à la pénitence et terminent ainsi leur lettre :

« Nous savons que vous vous êtes rendu bien coupable en refusant la lettre du pape. Mais comme il a daigné nous en adresser une copie, nous pouvons vous assurer qu'elle ne contient rien d'offensant pour vous ; nous vous enverrons donc, si vous voulez, une seconde fois le légat du saint-siége. Si vous ne le voulez pas, nous serons excusables puisque nous vous aurons donné cet avertissement ; si vous y consentez et que vous écoutiez les conseils qui vous sont donnés, vous aurez pour vous le Seigneur et le bienheureux Pierre et vous serez unis avec nous par les liens d'une même foi. Si vous méprisez nos paroles, sachez que vous n'aurez jamais de place dans le ciel et que bientôt vous n'en aurez plus sur la terre ; séparé de la communion du saint-siége et de la nôtre, l'enfer sera votre unique partage. »

Noménoë ne répondit à cette lettre que par de nouveaux ravages qu'il exerça sur les terres de France [2]. Mais il mourut deux ans après (851) et laissa ses États et son titre de roi à son fils Érispoë qui hérita aussi de sa valeur et maintint tout ce qu'avait fait son père.

Saint Convoyon [3], dont nous avons parlé au sujet de la déposition des évêques bretons, était un des plus saints abbés de son temps. Il était né dans l'Armorike et s'était fait remarquer dès sa jeunesse par son amour de l'étude. Après avoir exercé quelque temps la charge d'archidiacre de Vannes, il se retira dans la terre de Rhedon que lui avait donnée un seigneur nommé Rathwil et en fit un monastère où

[1] Depuis un siècle environ, on se servait souvent du seul nom l'*apostolique* pour signifier le pape.

[2] Annal. Bert., ad ann. 849 ; Chron. Fontanell.

[3] Vit. S. Conv. ; apud Mabill., Act. SS. Bened.

un grand nombre de disciples vinrent se mettre sous sa conduite. Un ermite nommé Géofrid initia la nouvelle communauté à la pratique de la règle de saint Benoît qu'il avait lui-même long-temps observée à Saint-Maur-sur-Loire. Convoyon gouverna son monastère avec sagesse jusqu'à sa mort arrivée en 861.

Noménoë prit sous sa protection l'abbé et les moines de Rhedon; ce qui peut expliquer, sans l'excuser, l'appui que saint Convoyon semble avoir prêté aux projets coupables du roi de Bretagne.

La contestation élevée entre l'archevêque de Tours et le nouveau métropolitain de Dol ne fut terminée qu'au XIII.e siècle, comme nous l'avons déjà remarqué et nous aurons encore souvent occasion d'en parler dans la suite de cette histoire [1].

III.

Changements dans l'empire frank. — Mort de Hlother I.er — Ses trois fils et partage de ses états en trois royaumes. — Mort du pape Léon IV. — Benoît III, pape. — Ses reproches aux évêques franks. — Assemblée de Boneuil. — Élection d'Énée, évêque de Paris. — Mort de Raban. — Karl, fils de Pépin d'Aquitaine, son successeur. — Concile de Mayence. — Dissensions entre Karl-le-Chauve et Hludwig-le-Germanique. — Conciles de Metz, de Langres, de Savonnières. — Les rois réconciliés. — Concile de Touzy. — Mort de Benoît III. Nicolas I.er pape. — Son caractère. — Hlother II entreprend de faire casser son mariage avec Theutberge. — Confession forcée de Theutberge. — Assemblée d'Aix-la-Chapelle où le divorce est prononcé. — Écrit d'Hincmar sur ce divorce. — Lettre du pape Nicolas à saint Adon de Vienne. — Nouvelle assemblée d'Aix-la-Chapelle. — Jugement des évêques en faveur de Hlother II. — Concile indiqué à Metz. — Hlother II épouse Waldrade. — Instructions données par Nicolas à ses légats avant leur départ pour le concile de Metz. — Ce concile prononce en faveur de Hlother. — Les actes sont portés à Rome. — Concile de Rome où ces actes sont cassés et les deux archevêques Gonthar et Théotgand déposés. — L'empereur Hludwig prend leur parti et les abandonne peu après. — Écrits de Gunthar et de Théotgaud. — Photius de Constantinople les soutient. — Lettre de Hlother au pape. — Plusieurs évêques se repentent d'avoir pris part à la sentence du divorce. — Assemblée de Touzy. — Légation d'Arsenius en France. — Réconciliation de Theutberge et de Hlother. — Waldrade part pour Rome. — Elle retourne en Lorraine; elle est excommuniée. — Nouvelles mesures prises par Hlother pour faire casser son mariage. — Plusieurs lettres du pape Nicolas à ce sujet.

855—866.

L'an 855, l'empereur Hlother mourut et laissa ses États à ses trois fils. Hludwig eut l'Italie et le titre d'empereur, Karl la Pro-

[1] M. Aug. Thierry (Hist. de la conquête d'Angleterre par les Normands, t. I,

vence et Hlother II les pays qui s'étendaient sur les bords du Rhône et du Rhin et qui prirent le nom de Hlotaringie ou Lorraine. La même année que l'empereur Hlother, mourut le pape Léon qui eut pour successeur Benoît III [1]. Ce pape, pendant un pontificat qui ne dura que trois ans, montra beaucoup de zèle pour la destruction des abus qui défiguraient l'Église. On possède une lettre qu'il écrivit aux évêques de France contre un certain Hubert qui affectait de commettre les crimes les plus affreux. Il y citait le coupable à comparaître par-devant lui. Mais Hubert, beau-frère du roi Hlother II, se mit probablement peu en peine de la citation du pape. Benoît s'en prit aux évêques de France et leur écrivit une seconde lettre assez vive, pour exciter leur zèle contre les désordres qui régnaient dans leurs Églises. Les évêques, qui ne croyaient pas mériter ces reproches, les renvoyèrent à Karl-le-Chauve dans une assemblée qui se tint à Boneuil au mois d'août 856.

« Nous serions sensibles, y dirent les évêques [2], aux réprimandes que le pape nous fait dans sa lettre et que nous avons entendues avec vous, si nous avions tenu la conduite qu'il nous reproche avec tant de vigueur. Mais comme nous n'avons jamais donné notre consentement à l'abus contre lequel il s'élève le plus, et qu'au contraire nous vous avons souvent averti vous et vos sujets, de vive voix et par écrit, de corriger ce qui avait été fait contre les règles, nous sommes moins sensibles à ces reproches. Nous joignons encore nos avis à ceux du pape, et nous vous exhortons à rétablir au plus tôt et le mieux que vous pourrez l'ordre dans les monastères de votre

2.ᵉ édit., p. 47 et suiv.) blâme beaucoup l'archevêque de Tours de sa *prétention ambitieuse*. Il tire du *fait particulier* que nous avons raconté et qui est bien *du* IX.ᵉ *siècle*, les inductions les *plus générales* sur la différence qui existait entre les idées des chefs de l'Église Bretonne et celles des évêques franks sur la hiérarchie ecclésiastique. A l'appui de ses assertions, M. Thierry cite Dom Lobineau. Le savant bénédictin était loin de penser que son *Histoire de Bretagne* dût être citée à l'appui d'hypothèses insoutenables et complètement fausses.

[1] On inventa dans le XIII.ᵉ siècle la fable du pontificat de la papesse Jeanne, que l'on prétendait avoir succédé à Léon IV. Cette absurdité n'a plus besoin d'être réfutée aujourd'hui.

[2] Apud Sirm., Concil., t. III, p. 109. — La première année de son pontificat, Benoît, à la requête d'Hincmar, confirma la procédure du concile de Soissons contre les clercs de Reims. (Bened., Epist ad Hincm.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 107.)

[3] Inter Capitul. Carol. Calvi.

royaume qui sont en si pitoyable état et à faire observer nos capitulaires que vous avez vous-mêmes confirmés. »

Il paraît que la réforme des monastères était le point principal sur lequel insistait le pape. On continuait à les abandonner comme des fiefs ordinaires à des laïques qui ne songeaient qu'à profiter de leurs richesses et se souciaient fort peu de leur régularité. Les évêques avaient raison de renvoyer au roi les reproches que leur faisait le pape sur ce sujet, car c'était toujours le roi qui les distribuait à des laïques pour multiplier et s'attacher ses vassaux. Hludwig-le-Pieux, à la requête de saint Benoît d'Aniane, avait bien interdit cet abus, mais son ordonnance fut peu observée, pour le malheur de l'état monastique.

Vingt-neuf évêques avaient assisté à l'assemblée de Boneuil. Les plus célèbres sont Amalric de Tours, Wénilon de Sens, Hincmar de Reims, Paul de Rouen, et Herchinrad de Paris qui mourut peu de temps après.

Le roi Karl fit élire à sa place Énée, notaire de son palais. Le clergé et les moines de Paris écrivirent [1] aussitôt au métropolitain de la province, Wénilon de Sens, et à ses suffragants de le venir sacrer. Wénilon et ses suffragants, c'est-à-dire Héribald d'Auxerre, Agius d'Orléans, Prudentius de Troyes, Hériman de Nevers, Frotbert de Chartres et Hildegeaire de Meaux signèrent une réponse [2] commune au clergé de Paris. Après avoir dit que l'élection d'Énée les consolait de la mort d'Herchinrad, « quelqu'un a-t-il mis le pied au palais, ajoutent-ils, sans avoir été témoin des travaux et de la ferveur d'Énée? Nous approuvons donc l'élection que vous en avez faite et nous vous exhortons à suivre ses enseignements et à imiter ses exemples. »

Énée méritait ces éloges. Les évêques de la province de Sens se réunirent à Paris pour son ordination (856), excepté Prudentius de Troyes qui ne put s'y rendre à cause de ses infirmités et envoya le prêtre Arnold pour le représenter. Il paraît qu'Énée s'était montré très chaud partisan de la doctrine d'Hincmar au concile de Quiercy où il avait siégé parmi les évêques et les abbés. Prudentius qui, à la vérité, avait signé les quatre articles du concile, mais qui n'avait pas pour cela changé d'opinion, chargea son prêtre Ar-

[1] Epist. Cleri Paris.; inter Lup. Ferrar., Epist 98.
[2] *Ibid.*, Epist. 49.

nold d'une lettre dans laquelle il déclarait consentir à l'ordination d'Énée, mais à condition qu'il signerait les quatre propositions qu'il envoyait.

Ces propositions résumaient la doctrine du concile de Valence, et on eût pu leur donner un très mauvais sens qui n'était sans doute pas dans la pensée de Prudentius. On en fit fort peu de cas, et Énée fut ordonné évêque.

L'année même où s'asseyait sur le siége de Paris un évêque distingué par ses lumières et ses vertus, l'Église Franke perdait le grand archevêque de Mayence, Raban.

Quelques années avant sa mort, cet homme admirable avait édifié toute l'Église par sa charité. Dans une famine [1] affreuse qui désola les provinces situées sur les bords du Rhin, il nourrit tous les jours plus de trois cents pauvres dans une terre de son Église, sans compter ceux qu'il recevait continuellement à sa table et qui venaient de toutes parts implorer son secours. Le saint archevêque ne rebutait personne. Il eut la douleur de voir un jour une pauvre femme expirer de faiblesse sous ses yeux en lui demandant l'aumône. Elle portait entre ses bras un petit enfant qui suçait encore la mamelle de sa mère déjà morte de faim. Un tel spectacle fit verser des larmes à tous ceux qui en furent témoins et surtout au bon archevêque qui se réduisit lui-même à la pauvreté pour secourir les malheureux.

Raban, par son étonnante érudition, fut le prodige de son siècle, et ses vertus lui ont mérité le titre de bienheureux [2].

Karl, fils de Pépin d'Aquitaine, fut son successeur; ce prince, enfermé d'abord à Corbie par ordre de Karl-le-Chauve, s'était enfui de ce monastère et avait demandé un asile à Hludwig-le-Germanique, son oncle. Celui-ci, à la mort de Raban, le nomma archevêque de Mayence. Heureusement pour cette Église, Karl, choisi d'une manière si peu canonique, fut un digne évêque, très zélé pour la discipline ecclésiastique. Il en donna une première preuve en tenant dès l'année 857 un concile à Mayence, dans lequel on fit de bons réglements.

L'année suivante, Karl-le-Chauve tint à Quiercy un plaid géné-

[1] Annal. Met., ad ann. 850.

[2] Quelques auteurs lui donnent même le titre de saint. Un an auparavant, l'Église de France avait perdu saint Folkuin, évêque de Térouanne. Vers le même temps mourut Drogon de Metz.

ral de tous les évêques et seigneurs laïques, pour déjouer une conjuration tramée contre lui [1]. Dans cette assemblée, il exigea de ses fidèles un nouveau serment et jura lui-même de défendre et de protéger les droits de tous; mais les conjurés n'en continuèrent pas moins leurs intrigues et offrirent le royaume de France à Hludwig-le-Germanique. Adalhard, abbé de Saint-Bertin, et le comte Othon se rendirent à son palais et l'assurèrent que les peuples ne pouvaient plus supporter la tyrannie de Karl. Hludwig-le-Germanique ayant pris conseil de ses principaux seigneurs, entra en France et les conjurés accoururent de toutes parts se joindre à lui [2]. Karl marcha contre son frère et fut abandonné de ses troupes; mais les évêques lui vinrent en aide. Tous lui étaient restés fidèles, excepté Wénilon de Sens qui reçut pour récompense de sa trahison l'abbaye de Sainte-Colombe pour lui et l'évêché de Bayeux pour son neveu Tortold.

Les autres évêques déclarèrent excommuniés tous ceux qui suivraient le parti de Hludwig-le-Germanique, écrivirent à ce prince plusieurs lettres et lui envoyèrent des députations pour l'engager à se désister de son usurpation. Hludwig n'en tint aucun compte et ordonna à tous les évêques de France de se rendre à Reims pour le 25 novembre 858, afin de régler avec lui et les seigneurs les affaires de l'État et de l'Église.

Les évêques des provinces de Reims et de Rouen, au lieu d'obéir à Hludwig, se réunirent à Quiercy pour concerter ensemble la réponse qu'ils devaient lui faire. Hincmar de Reims la rédigea, Wénilon de Rouen et Erchanrat de Châlons-sur-Marne la portèrent au palais d'Attigny où était Hludwig. En voici les principaux passages [3] :

« Au seigneur Hludwig, roi glorieux, les évêques des provinces de Reims et de Rouen qui ont pu se rassembler :

» Nous avons tous reçu les lettres par lesquelles vous nous ordonnez de venir vous trouver à Reims le 7 avant les calendes de décembre, afin de nous occuper avec vous et vos fidèles de la réforme

[1] On y fit plusieurs réglements contre les désordres si fréquents dans l'État. (V. Capitul. Carol. Calv., tit 20.)

[2] Annal. Fuld.; Annal. Bertin., ad ann. 858, 859.

[3] Apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 117 et seq. — Rothade de Soissons ne se trouva pas sans doute à cette assemblée. Il favorisait secrètement Hludwig.

de la sainte Église et du salut du peuple chrétien. Mais nous n'avons pu nous rendre à ce plaid à cause de l'intempérie de la saison, du peu de temps que nous avons eu pour nous y disposer, et, ce qui est plus déplorable, à cause de la confusion qui règne dans l'État. Vous savez de plus que les archevêques ne doivent rien faire sans leurs comprovinciaux, et ceux-ci sans les archevêques, si ce n'est ce qui regarde le gouvernement de leurs propres diocèses; or, vous devez comprendre que dans le peu de temps que nous avons eu, nous n'avons pu recevoir les lettres de nos métropolitains. Que Votre Sublimité veuille donc croire que Notre Humilité n'a point méprisé ses ordres; qu'elle se souvienne cependant de cette parole : « Celui qui ordonne des choses impossibles, se met » dans le cas d'être méprisé. »

» Vous voulez, dites-vous, traiter avec nous de la réforme de l'Église et du salut du peuple chrétien, vous l'eussiez fait d'une manière plus conforme à la justice et à la raison, si vous eussiez écouté nos avis et les conseils salutaires que nous vous avons donnés, soit de vive voix, soit par écrit, d'abord par l'évêque Hildegeaire, ensuite par l'évêque Énée, enfin par les archevêques Hincmar de Reims et Wénilon de Rouen. Nous vous demandions un plaid où votre frère et ses fidèles se seraient trouvés avec vous et les vôtres, afin d'arrêter de concert ce qui devait être réformé. Puisque vous n'avez pas écouté ces conseils, on peut penser que vous n'auriez pas plus d'égard à ceux que vous nous demandez. Ce qui ne nous empêchera pas de vous en donner quelques-uns.

» D'abord examinez dans le fond de votre cœur les motifs qui vous ont déterminé à entrer dans ce royaume, et pesez-les dans la balance de l'équité, en présence du Seigneur qui connaît, dit le Psalmiste, les pensées de l'homme. Quoi qu'en disent vos conseillers et vos adulateurs, descendez dans le secret de votre conscience et jugez si vous voudriez qu'on vous fît ce que vous avez fait aux autres. »

Un des motifs que Hludwig donnait à son invasion, était de sauver la France des ravages des Nord-mans; mais alors pourquoi commettait-il donc lui-même tant de ravages?

« Les cruautés, continuent les évêques, et les abominations commises par vous dans les diocèses que vous avez traversés, surpassent celles des païens; et ce qu'il y a de plus lamentable, c'est qu'elles sont exercées par des chrétiens contre des chrétiens, par des parents contre des parents, par un roi chrétien contre un roi chrétien, par un frère contre un frère.

» Si vous êtes venu corriger les désordres, n'en causez donc pas de plus grands, et si vous avez réellement l'intention de mettre la paix, donnez-la donc. Vous prétendez être venu pour rétablir la concorde et la charité; mais la charité, selon saint Paul, n'est pas ambitieuse et ne cherche pas ses intérêts. Si c'est la charité qui vous guide, faites donc la guerre aux païens, et déchargez le royaume de l'injuste tribut qu'il leur paie. Si vous êtes venu pour restaurer l'Eglise, comme vous nous l'avez écrit, laissez donc aux évêques et aux Églises les priviléges que Dieu lui-même leur a donnés; soyez-en le défenseur à l'exemple de votre aïeul et de votre père, et conservez aux Églises les biens que leur a donnés notre seigneur votre frère dans le royaume qu'il a reçu de votre père commun et avec l'assentiment de ses fidèles et des vôtres [1]. Rendez aux supérieurs légitimes les monastères de moines, de chanoines et de religieuses que votre frère, par l'effet de la jeunesse, de la fragilité ou de la contrainte, a cédés à des laïques qui le menaçaient de quitter son parti. »

Ces paroles nous découvrent clairement la raison qui portait les rois à abandonner les monastères à leurs vassaux laïques. Au commencement de son règne, Karl-le-Chauve s'était trouvé dans des circonstances difficiles et avait été obligé, pour s'attacher les seigneurs, de leur donner, comme autrefois les maires du palais, les biens ecclésiastiques.

« Mais, disent les évêques, conformément aux remontrances des évêques et aux avertissements du siége apostolique, il avait corrigé une partie des maux qu'il avait causés et cherchait, en gémissant, à réparer le reste. »

Il est probable que ce fut là une des causes qui détachèrent de son parti plusieurs de ses vassaux, et leur fit appeler en France Hludwig-le-Germanique.

Après avoir donné à Hludwig les plus sages avis sur les réformes nécessaires dans l'État et sur l'obligation où il était d'abord de don-

[1] Pour engager Hludwig-le-Germanique à respecter les biens ecclésiastiques, les évêques lui racontent que saint Eucher d'Orléans vit Karl-Martel dans l'enfer pour les avoir ravis, et que, d'après l'avis de ce saint, Boniface de Mayence et Fulrade, abbé de Saint-Denis, ayant ouvert le tombeau de ce prince, ils en virent sortir un dragon et trouvèrent le dedans du sépulcre tout noir et comme brûlé.

Ce conte fut sans doute inventé après la mort d'Eucher et de Karl-Martel, pour détourner les rois d'envahir les biens ecclésiastiques.

ner l'exemple en se réformant lui-même, les évêques ajoutent:

« Si Dieu a résolu de sauver l'Église par vous et de mettre ce royaume sous votre domination, nous aviserons à ce que nous aurons à faire avec nos frères les archevêques et les évêques; mais comme cette affaire regarde toute l'Église cisalpine, il faut que nous en conférions avec eux avant de prendre une décision. Il est surtout nécessaire que nous prenions l'avis des archevêques et évêques qui, d'après le consentement et la volonté du peuple de ce royaume, ont donné l'onction royale à votre frère, dont notre mère, l'Église Romaine, a honoré et confirmé la royauté par ses lettres apostoliques.

» Nous ne pouvons nous persuader que vous veuilliez perdre votre ame pour augmenter votre royaume et nous priver du sacerdoce que nous mériterions de perdre si nous vous soumettions nos Églises; car ces Églises ne sont pas des fiefs qu'un roi puisse donner ou ôter à volonté; et nous, évêques consacrés au Seigneur, nous ne sommes pas des hommes du siècle, pour nous *recommander* à quelqu'un en vasselage, nous donner nous et nos Églises et nous lier par le serment. La main qui a été ointe du saint-chrême et qui du pain et du vin mêlé d'eau fait le corps et le sang du Seigneur par la prière et le signe de la croix, ne peut s'étendre pour un serment profane, et ce serait un crime à un évêque, s'il faisait servir à un tel serment sa langue qui est la clef du ciel. »

Les rois cherchaient toujours à réduire les titres ecclésiastiques à l'état de fiefs ordinaires ou de bénéfices séculiers, mais les évêques les défendaient avec énergie. Ils finissent leur lettre en rappelant à Hludwig-le-Germanique que les deux puissances spirituelle et temporelle ne doivent pas s'exercer dans le même domaine, et en lui disant qu'ils indiqueront les processions et les jeûnes qu'il avait demandés, afin d'éveiller par ces prières le Seigneur qui semblait dormir dans la barque de l'Église.

La conduite ferme des évêques sauva Karl-le-Chauve. Un grand nombre de vassaux, effrayés de la sentence d'excommunication qui frappait tous les partisans de Hludwig, se rallièrent autour de Karl qui se trouva tout-à-coup à la tête d'une puissante armée et en état de marcher contre son frère. Hludwig s'enfuit alors en Germanie et demanda la paix. Avant de la lui accorder, Karl convoqua à Metz tous les évêques de son royaume et invita à ce concile ceux du royaume de Hlother son neveu (859).

Les évêques conseillèrent à Karl d'accorder la paix à son frère,

mais à condition qu'il ferait pénitence des maux qu'il avait faits en France et qu'il les réparerait. Trois archevêques, Hincmar de Reims, Gunthar de Cologne et Wénilon de Rouen ; et cinq évêques, Hildegeaire de Meaux, Adventius de Metz, successeur de Drogon, Abbon d'Auxerre, Herluin de Coutances et Erchanrat de Châlons-sur-Marne, lui portèrent les décisions du concile. Gunthar, dévoué secrètement à ses intérêts, les lui fit connaître d'avance. Lors donc que les députés furent reçus en audience solennelle, Hludwig consentit gracieusement à la réconciliation, mais leur dit qu'il ne pouvait traiter avec eux sur tout autre point avant d'en avoir conféré avec ses évêques [1].

Au mois de juin de la même année, un concile nombreux des évêques des trois royaumes de France, de Provence et de Lorraine, s'assembla à Savonnières, près Toul, pour travailler de nouveau à une réconciliation solide entre les rois. Ce n'était en effet que par leur union qu'ils auraient pu se défendre des barbares qui désolaient leurs Etats.

Remi de Lyon, Agilmar de Vienne, Ebbon de Grenoble et les autres évêques du royaume de Provence, se rendant à Savonnières, s'arrêtèrent dans le monastère des Saints-Jumeaux [2] à Langres, pour aviser aux moyens de faire adopter par tout le concile les quatre articles rédigés à Valence contradictoirement à ceux de Quiercy sur la prédestination. Ils convinrent d'en ôter les expressions blessantes qui s'y trouvaient pour leurs adversaires, et de les présenter, ainsi modifiés, à l'acceptation du concile. On eut donc à traiter à Savonnières la question de la réconciliation des rois, celle des désordres arrivés dans l'Église Franke pendant l'invasion de Hludwig, celle de la prédestination, et enfin, on eut à s'occuper des évêques de Bretagne qui se refusèrent de se rendre à Savonnières sur la convocation d'Hérard [3] de Tours, leur métropolitain.

[1] Concil. Metens. ; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 131 et seq.

[2] Vulgairement Saint-Jeome. (*V.* Jon. Æduens., Epist. ; apud Labb., Conc., t. VIII. ; Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 16.) — On arrêta aussi à Langres quelques autres résolutions dans lesquelles nous ne voyons rien qu'il soit nécessaire de remarquer.

[3] Hérard, archevêque de Tours, fit un capitulaire en 140 articles qu'il publia après un synode diocésain qu'il tint l'an 858. On y trouve de nombreux renseignements sur les mœurs et usages du clergé et des fidèles. Le P. Sirmond a donné les statuts d'Hérard au troisième volume des anciens conciles de France, p. 111 et suiv.

A la même époque, Isaac, évêque de Langres, publia aussi des statuts synodaux

Le concile résuma en treize articles ses décisions [1]. Il faut continuer à travailler à la réconciliation complète entre Karl et Hludwig-le-Germanique; les évêques, pour se soutenir mutuellement et travailler à rétablir l'ordre, s'assembleront fréquemment en concile. Les trois rois, Karl-le-Chauve, Hlother II et Karl de Provence resteront fortement unis. On déposa ensuite plusieurs evêques qui avaient profité du désordre pour transgresser les lois canoniques. Le neveu de Wénilon de Sens, Tortold, fut déposé, et le roi Karl-le-Chauve dénonça en forme l'archevêque Wénilon de Sens lui-même qui l'avait trahi. On nomma des commissaires pour le juger, mais Wénilon se hâta, avant le jugement, de faire satisfaction au roi qui lui pardonna.

Les Pères du concile rédigèrent une lettre pour les évêques de Bretagne et les menacèrent d'excommunication s'ils n'étaient pas soumis à leur métropolitain légitime, l'archevêque de Tours. Cette démarche fut sans effet [2].

Enfin les évêques du royaume de Provence présentèrent à l'acceptation du concile leurs articles de Valence. Plusieurs, dit Hincmar [3], réclamèrent contre ces articles et voulaient faire à ce sujet des remontrances au synode. Mais le vénérable archevêque Remi calma bientôt toutes les alarmes, en disant avec modestie et dignité, que si quelqu'un se trouvait offensé dans ses opinions par ces articles, chacun des évêques apporterait au prochain concile les livres des docteurs catholiques, afin d'arrêter d'un commun accord ce qu'on regarderait comme la vraie doctrine. Remi déposa ensuite les articles de Valence entre les mains du roi qui les donna à Hincmar. Ce fut pour les réfuter que l'archevêque de Reims fit son grand ouvrage *de la Prédestination*.

tirés en grande partie de la collection des capitulaires par Anségise et Benoît. Le P. Sirmond les a aussi publiés à la fin de son 3.e vol., p. 644 et suiv. Isaac traite particulièrement des pénitences, des péchés d'impudicité, de la stabilité des prêtres dans leurs paroisses ou titres.

On possède aussi d'Isaac de Langres une explication du canon de la Messe publiée par D. Luc d'Achert. (Spicileg., t. I, nov. edit.)

[1] Concil. Sapon.; apud Sirm., op. cit., p. 137.

[2] Erispoë était mort. Salomon lui avait succédé et avait maintenu ce qu'avait fait Noménoé. Le concile envoya à Salomon un avertissement qui fut sans effet, comme celui qui fut adressé aux évêques.

[3] Hincm., Præfat. lib. de Prædest.

Les rois Karl-le-Chauve, Hludwig-le-Germanique et Hlother, se réunirent à Coblentz en 860, pour se réconcilier définitivement, suivant les désirs du concile, et, pour terminer la querelle de la prédestination, les évêques se réunirent dans une assemblée générale à Touzy, près Toul, le 22 octobre de la même année. Ce concile fut composé des évêques de quatorze provinces, savoir : de Lyon, Rouen, Tours, Sens, Vienne, Arles, Besançon, Mayence, Cologne, Trèves, Reims, Bourges, Bordeaux et Narbonne. On termina enfin dans ce concile la discussion sur la prédestination, et Hincmar de Reims[1] fut chargé de rédiger la lettre synodique qui contenait deux parties. La première, sur la question de la prédestination qui fut décidée dans le sens des articles de Quiercy; la seconde, contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. C'était là un abus que tous les conciles frappaient de leurs anathêmes et qu'ils ne pouvaient détruire.

L'Église Franke, après le concile de Touzy et la réconciliation des rois, pouvait espérer des jours plus heureux, lorsque surgit la déplorable affaire du divorce de Hlother II, qui la rejeta dans le trouble et l'agitation.

Hlother avait épousé depuis plusieurs années Theutberge, fille du duc Boson. Mais l'amour qu'il avait conçu pour une concubine nommée Waldrade lui fit bientôt mépriser son épouse légitime et lui inspira la pensée de rompre les liens sacrés du mariage. La calomnie lui vint en aide. On répandit le bruit[2] que la reine Theutberge, avant son mariage, avait commis un crime infâme avec son frère Hubert, cet homme criminel que le pape Benoît avait cité à Rome, et qu'ayant conçu, elle avait eu recours à un breuvage pour cacher sa honte.

Theutberge, indignée d'une calomnie aussi atroce, proposa de se justifier par l'épreuve de l'eau bouillante. Les évêques y consentirent. Voici en quoi consistait cette épreuve : l'accusé ou celui qui le représentait enfonçait sa main dans un bassin plein d'eau bouillante pour en tirer un anneau qu'on y avait mis; s'il retirait l'anneau sans avoir la main brûlée, il était déclaré innocent; si sa main était brûlée, il était déclaré coupable[3].

[1] Epist. Hincm. Laudun. ad Hincm. Rem.; inter op. Hincm. (Edit. Sirm., t. II, p. 616.)

[2] Hincm., lib. de Divort. Hloth. et Theutb.

[3] Cette épreuve et d'autres semblables étaient certainement en usage et auto-

Le rang de Theutberge la dispensant de subir elle-même cette épreuve, elle choisit un homme pour la représenter. Cet homme ayant retiré sa main de l'eau bouillante, sans aucun mal, Theutberge fut déclarée innocente et Hlother lui rendit toutes ses prérogatives de reine et d'épouse. Ce fut pour bien peu de temps. La passion du roi pour Waldrade était trop violente pour céder si facilement. La malheureuse Theutberge fut abreuvée de mépris et accablée de mauvais traitements jusqu'au jour où elle consentit à s'accuser elle-même du crime qu'on lui reprochait. Cette épouse infortunée s'était adressée en secret au grand pape Nicolas I.er, successeur de Benoît, pour lui faire connaître l'alternative où elle était de vivre malheureuse ou de se déshonorer. Elle pressentait qu'elle ne pourrait long-temps supporter les cruelles épreuves auxquelles elle était soumise et avait dit au pape : « Si vous apprenez que j'aie confessé le crime dont on m'accuse, vous pourrez être convaincu que la violence seule aura pu m'obliger à me calomnier ainsi [1]. »

Le pape Nicolas avait l'ame trop grande pour abandonner une femme vertueuse injustement persécutée ; il avait trop de zèle pour sacrifier lâchement les lois de l'Église, trop d'énergie pour reculer dans leur exacte application. Sa noble et courageuse conduite dans l'affaire du divorce de Hlother l'a placé parmi les plus illustres successeurs de saint Pierre.

L'infortunée Theutberge céda à la persécution et promit de s'avouer coupable. Hlother se hâta alors de convoquer pour le 9 janvier 860, dans son palais d'Aix-la-Chapelle, quelques prélats qu'il savait dévoués à ses volontés : Gonthar, évêque de Cologne et grand chapelain, Théotgaud de Trèves, Adventius de Metz, Francon de Tongres et les deux abbés Hégil et Odeling. « Puis-je, en conscience, leur dit hypocritement le roi, regarder comme mon épouse une femme coupable d'un aussi grand crime que celui dont elle est accusée ? Je l'ai reprise, ajoutait-il, après l'épreuve de l'eau bouillante ; mais cette voie de prouver son innocence m'est devenue suspecte, et plusieurs circonstances m'ont fait croire qu'il y avait eu de la fourberie ; au reste, elle s'est accusée elle-même devant

risées, en plusieurs circonstances, à cette époque par l'autorité ecclésiastique comme par l'autorité civile.

[1] Commonit., Nicol. ad Legat. ; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 199.

[2] Liball. 7 Capitul. ; apud Hincm., de Divort. et op., t. I, p. 573 et seq.

moi d'une manière générale en se disant indigne d'être mon épouse et en me priant de lui permettre de se retirer dans un monastère, pour y prendre le voile. C'est pour avoir votre avis sur une affaire aussi délicate que je vous ai appelés ici ; mais avant de me donner votre réponse définitive, il faut que vous voyiez la reine. »

Theutberge s'étant accusée elle-même en leur présence du crime dont elle s'était autrefois justifiée, les prélats déclarèrent au roi qu'il ne pouvait plus la garder pour son épouse. L'abbé Hégil ajouta que la reine ayant confessé qu'elle n'avait commis ce crime que par violence, elle demandait qu'il lui fût permis, pour toute pénitence, de prendre le voile.

Un ancien annaliste [1] nous fait connaître l'infâme intrigue ourdie par Hlother. « Le roi, dit-il, engagea Gunthar de Cologne, et par lui-même, et par ses confidents, à se déclarer contre Theutberge ; « Je prendrai, lui avait-il dit, votre nièce pour épouse, si vous parvenez à faire annuler dans un concile mon mariage avec Theutberge. Flatté de cette espérance, Gunthar se dévoua à cette œuvre d'iniquité et s'appliqua à corrompre ou à tromper les évêques dont il pensait avoir besoin, et particulièrement Théotgaud, métropolitain de Trèves. Comme ce prélat était simple et ignorant, il lui fit croire, en lui citant un grand nombre de passages des Écritures et des décrets des conciles, que le divorce de Hlother était licite.» Hlother lui-même employa auprès de Théotgaud tous les moyens de corruption qu'il avait en son pouvoir, et par ces deux archevêques de Cologne et de Trèves, les deux premiers métropolitains de son royaume, il trompa ou séduisit un grand nombre d'autres évêques et d'abbés.

Theutberge, ayant avoué son crime devant des témoins qui étaient pour elle autant d'ennemis, Hlother indiqua un plaid général à Aix-la-Chapelle, afin d'y faire casser solennellement son mariage. Il pria ses oncles Karl-le-Chauve et Hludwig-le-Germanique, ainsi que son frère Karl de Provence, d'y envoyer quelques évêques de leurs États. On vit à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle, Gunthar de Cologne, Théotgaud de Trèves, Wénilon de Rouen, Francon de Tongres, Hatton de Verdun, Hildegeaire de Meaux, Hilduin d'Avignon [2].

[1] Annal. Met.

[2] Hincmar nous a conservé un extrait de la procédure d'Aix-la-Chapelle dans son ouvrage du *Divorce de Hlother*. — Inter op., t. I, p. 575. (Edit. Sirm.)

Theutberge comparut devant eux et devant plusieurs laïques qui leur furent adjoints, avoua son prétendu crime et présenta à Hlother lui-même sa confession écrite en lui disant : « Seigneur mon roi, puisque j'avoue de vive voix et par écrit que je suis indigne d'être votre épouse, je me jette à vos pieds et je vous conjure au nom de Dieu de me permettre de faire pénitence, et de ne me refuser ni à présent ni à l'avenir ce qui peut être utile à mon salut. »

On lut publiquement sa confession qui était ainsi conçue : « Moi, Theutberge, cédant aux remords de ma conscience, dans l'espérance de mon salut et à cause de la fidélité que je dois au roi mon seigneur, je confesse devant Dieu et ses anges, devant ces vénérables évêques et nobles laïques, que j'ai subi les effets de la fragilité humaine et de l'imprudence de mon sexe, et que mon frère Hubert, qui était clerc, m'a corrompue dans ma jeunesse. Je rends contre moi ce témoignage sans y être contrainte ni par violence, ni par séduction.

» Que le Seigneur donc, qui est venu sauver les pécheurs et a promis le pardon à ceux qui se confessent avec simplicité et vérité, me vienne en aide, puisque je ne trompe point, que j'avoue mon péché de ma propre bouche et que je le confirme par cet écrit que j'ai signé. Il me vaut mieux à moi, pauvre femme imprudente et séduite, de confesser simplement ma faute devant les hommes, que d'en rougir devant le tribunal du Seigneur et d'en souffrir une peine éternelle. »

L'assemblée entière fut pénétrée de douleur en entendant une telle confession, et les évêques surtout laissèrent échapper un profond gémissement.

Le plus grand nombre n'étaient pas dans le secret. Leur illusion fut plus complète encore lorsque Hlother, interpellé s'il n'aurait pas forcé par ses violences son épouse à déposer contre elle, se mit à raconter en poussant des sanglots et en versant des larmes, comment il était parvenu à la connaissance d'un crime qui le couvrait d'ignominie.

On fit auprès de Theutberge de nouvelles démarches pour sonder ses dispositions et pour savoir si la crainte n'aurait pas été le motif de sa confession : « Pensez-vous, répondit la malheureuse reine, que pour tout au monde j'eusse voulu me déshonorer ainsi? Le crime que j'ai confessé, je le confesse encore et je le confesserai; obtenez par vos prières que Dieu m'en fasse miséricorde. »

« Notre fille, ajoutèrent les évêques, sachez que si vous persévérez dans votre confession, nous vous soumettrons à la pénitence

et qu'alors il ne sera plus temps de réclamer ; maintenant, si votre confession n'a pas été vraie, vous pouvez encore la rétracter. » Theutberge persévéra dans son aveu et on décida alors qu'elle serait soumise à la pénitence publique.

Hlother, heureux de cette décision, surveilla moins Theutberge qui trouva moyen de s'enfuir de Lorraine et se réfugia auprès de Karl-le-Chauve. Ce roi la prit sous sa protection, et dès quelle se vit en sûreté elle protesta contre tout ce qui s'était fait à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle.

Toute l'Église Franke s'en émut, et comme les évêques d'Aix-la-Chapelle s'appuyaient de l'adhésion d'Hincmar dont l'autorité était immense dans les questions de droit, plusieurs membres du clergé et de la noblesse adressèrent au savant archevêque vingt-trois questions sur tout ce qui s'était passé au concile qui avait condamné Theutberge. Ce fut l'occasion du grand ouvrage d'Hincmar contre le divorce de Hlother [1]. Il y déclare qu'il n'a pas assisté au concile quoique Adventius de Metz fût venu à Reims l'inviter, qu'il n'avait point adhéré à la décision qui y avait été prise et qu'il n'avait même pas voulu y envoyer un évêque de sa province pour le représenter.

Les évêques de l'assemblée d'Aix-la-Chapelle n'avaient prononcé que la séparation de Hlother d'avec son épouse ; mais il était évident que ce prince n'en resterait pas là et que bientôt il demanderait à en épouser une autre. La question de l'indissolubilité du mariage allait donc être agitée. Adon [2], pieux et savant évêque de Vienne, écrivit au pape Nicolas pour lui demander si le divorce pouvait être quelquefois permis, et le pape lui répondit [3] qu'un mariage une fois légitimement contracté était absolument indissoluble.

Cette réponse du pape, l'écrit d'Hincmar, les murmures qu'avait soulevés leur décision effrayèrent les évêques de l'assemblée d'Aix-la-

[1] Hincm., de Divort. Hloth., inter ejus op., t. I, p. 561-709. (Edit, Sirm.)

[2] S. Adon avait été moine de Ferrières. Gérard, comte de Vienne, fit opposition à son élection, parce que, disait-il, il était sorti de son monastère sans la permission de son abbé. Mais Loup de Ferrières rendit un éclatant témoignage à sa science et à ses vertus, en avouant, toutefois, qu'il avait eu contre lui, pendant quelques temps, des préventions qui ne lui avaient été inspirées que par les ennemis du saint. S. Adon est auteur d'un Martyrologe célèbre et d'une Chronique très utiles pour l'histoire.

[3] Epist. Nicol. ad Adon.; ap. Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 186.

Chapelle. Ils craignirent que le pape dont ils connaissaient le caractère énergique ne cassât leur sentence, et ils lui écrivirent (861) la lettre suivante [1] :

« Au seigneur Nicolas, très saint et bienheureux pontife de toute la sainte Église rachetée du sang de J.-C., et pape universel, les archevêques et les évêques du royaume du très glorieux roi Hlother, salut de paix et de félicité en Notre-Seigneur J.-C., prince des pasteurs :

» Nous savons par des documents apostoliques et de nombreux décrets pontificaux, que nous devons nous adresser humblement, lorsque surgit quelque nouveauté dans l'Église, à votre siége apostolique consacré par la foi et le nom du prince des Apôtres, et que nous devons aller puiser les conseils salutaires à l'endroit où notre doux maître J.-C. a placé notre chef et le fondement de l'Église ; et comme le Dieu tout puissant nous a donné dans ces temps périlleux la lumière de votre autorité et vous a orné des plus belles fleurs de la divine sagesse et des plus saintes vertus, nous le louons du présent qu'il nous a fait en vous et nous le prions de nous conserver long-temps un père si illustre. »

Après cet exorde flatteur, les évêques gémissent sur les maux de l'Église, regrettent vivement que le pape ne puisse, par sa présence au milieu d'eux, y apporter remède, et lui disent enfin qu'ils lui envoient Théotgaud, archevêque de Trèves, et Hatton, évêque de Verdun, pour lui porter leurs consultations.

« Nous vous les envoyons, ajoutent-ils, parce que nous savons que des hommes ennemis de la vérité et de notre seigneur Hlother, ont cherché à inspirer des préventions à Votre Sainteté, relativement à la cause de son épouse, et n'ont pas eu honte de vous envoyer quelqu'un pour donner un mauvais sens à notre sentence qui n'est pas encore portée d'une manière définitive ; car nous avons seulement décidé que Theutberge serait, d'après son aveu, soumise à la pénitence publique. Nous vous prions donc de ne rien décider avant que d'avoir entendu les envoyés de notre glorieux roi Hlother, votre affectionné fils. »

La sentence qui n'avait pas été prononcée d'une manière définitive dans la seconde réunion d'Aix-la-Chapelle, le fut dans la troisième qui se tint en 862.

[1] Apud Sirm., op. cit., p. 158.

Les évêques de cette assemblée étaient Gunthar de Cologne, Théotgaud de Trèves, Adventius de Metz, Hatton de Verdun, Arnulf de Toul, Francon de Tongres, Hungar d'Utrecht et Ratold de Strasbourg [1].

Hlother y parut les larmes aux yeux, faisant les plus belles promesses pour le bien de l'Église et finissant par demander qu'à la place de Theutberge soumise à la pénitence publique et, d'après son aveu même, indigne d'être son épouse, il lui fût permis d'en prendre une autre; car, ajoutait-il, il lui était impossible de garder la continence.

Il n'en avait donné que trop de preuves, et il fallait bien que pour faire acte de zèle les évêques fissent mention de tous ses péchés publics qui, d'après les règles en usage, méritaient pénitence. Théotgaud se leva, exposa les pénitences faites par Hlother au dernier carême, et le concile se déclara satisfait. On apporta ensuite un recueil de canons, on eut bientôt trouvé les décrets auxquels on voulait donner une interprétation bienveillante, et il fut déclaré que Hlother pourrait prendre une autre épouse, conformément aux paroles de l'apôtre: « *Melius est nubere quam uri.* »

Les décrets des conciles étaient aussi savamment interprétés que ces paroles de l'apôtre saint Paul.

Hlother se préoccupait fort peu des motifs de la sentence, mais beaucoup de la sentence elle-même; il la fit porter à Rome par deux comtes avec une lettre dans laquelle il disait regretter vivement que le pape n'eût pas envoyé deux légats au concile, comme il l'avait promis. Nicolas lui répondit [2] qu'il eût bien désiré envoyer à Aix-la-Chapelle des légats comme il le lui avait demandé, mais que ses graves occupations ne lui en avaient pas laissé la possibilité. Qu'il pouvait maintenant satisfaire à ses désirs et qu'il lui envoyait Rodoald, évêque de Porto, et Jean, évêque de Ficolo, pour présider un concile dans lequel devraient se trouver deux évêques de chacun des royaumes de Hludwig-le-Germanique, de Karl-le-Chauve [3] et de Karl de Provence.

Hlother vit bien, d'après cette lettre, que le pape regardait

[1] Conc. Aquisgran.; apud Sirm., op. cit., p. 189.

[2] Epist. Nicol. ad Hloth.; apud Sirm., op. cit., p. 191.

[3] Il en écrivit à ce prince en le priant de choisir deux bons évêques, et de les envoyer sans retard au concile que devaient présider ses légats. (Apud Sirm., p. 192.)

comme absolument nulle la sentence prononcée à Aix-la-Chapelle et qu'il se défiait de ses évêques ; prévoyant qu'un concile indépendant et présidé par les légats du pape ne lui serait pas favorable, il jeta le masque et se maria publiquement avec Waldrade.

Nicolas en ayant eu avis écrivit sur-le-champ à tous les évêques de Gaule et de Germanie [1] :

« Vous n'ignorez sans doute pas, leur dit-il, que le roi Hlother, après avoir répudié sa femme, a été assez criminel pour s'en adjoindre une autre. Sa première épouse, Theutberge, douloureusement affectée du mépris dont elle était l'objet, en a appelé à notre tribunal. Nous n'avons pas voulu séparer les deux causes ; c'est pourquoi nous avons décidé que Votre Fraternité se rendrait à Metz pour y entendre avec nos légats la cause de Hlother et prononcer une sentence canonique.

» Nous avions déjà décidé que deux évêques, nos frères, se rendraient en cette ville, lorsque nous avons appris la criminelle union de Hlother. Nous vous écrivons donc cette lettre en vertu de notre autorité apostolique, afin qu'enflammés du zèle de la religion chrétienne, vous partiez sans retard pour Metz, vous citiez Hlother à comparaître par-devant vous et vous prononciez le jugement conformément aux canons.

» S'il refuse de comparaître, de rompre son union illégitime et de faire une digne pénitence, nous prononcerons contre lui l'excommunication, et il sera rejeté de l'Église tant qu'il persévérera dans son péché. »

Le pape chargea ses deux légats d'une autre lettre [2] pour les Pères du concile qu'il convoquait à Metz, et dans laquelle il leur rappelle les grands principes de justice et d'équité qui doivent seuls les diriger dans leur décision et les avertit que cette décision devra être soumise à l'approbation du siége apostolique. Il donna en outre par écrit à ses légats les plus sages avis.

« Comme vous êtes les *fidèles* de l'Église Romaine, leur dit-il [3], et les colonnes du siége apostolique, vous devez avoir soin de vous conformer scrupuleusement à nos instructions dans le concile qui a été convoqué à Metz. Si ce concile n'a pas lieu, ou si Hlother

[1] Apud Sirm., p. 195.
[2] *Ibid.*, p. 196.
[3] *Ibid.*, p. 197.

refuse d'y comparaître, rendez-vous auprès de lui et communiquez-lui nos ordres. »

Au cas que le concile eut lieu, voici les instructions que Nicolas donnait à ses envoyés[1]:

« Le roi Hlother dit que Waldrade a été sa première épouse et qu'il ne s'est marié que postérieurement à la sœur d'Hubert. Vous examinerez donc d'abord s'il est vrai qu'il ait épousé Waldrade devant témoins et conformément à toutes les dispositions légales, et si vous trouvez qu'en réalité il l'ait épousée, vous rechercherez pour quelles causes il l'aurait répudiée depuis pour épouser Theutberge; s'il dit que ce fut pour se soustraire aux violences d'Hubert qu'il l'épousa, vous lui ferez observer qu'il n'est pas possible qu'un roi comme lui ait craint Hubert. S'il n'est pas prouvé que Hlother ait épousé Waldrade, engagez-le à ne pas écouter la voix des passions et à se réconcilier avec son épouse légitime. Je veux aussi que vous sachiez que Theutberge en a appelé plusieurs fois au siége apostolique, et qu'avant même son aveu, elle nous disait que si elle s'accusait elle-même, ce ne serait que par la crainte de la mort. Lors donc qu'elle comparaîtra au concile, si elle se plaint ouvertement d'avoir souffert violence et d'avoir été condamnée par des juges ennemis, vous recommencerez la procédure suivant les règles de l'équité, afin que l'innocence ne soit pas opprimée par l'injustice.»

Vers le milieu du mois de juin 863 eut lieu le concile de Metz convoqué par le pape. « Dans ce synode, dit l'annaliste de saint Bertin[2], les deux légats, corrompus par des présents, cachèrent les lettres du seigneur apostolique et n'accomplirent rien de ce qui leur avait été commandé par la sainte autorité. » Le roi déclara avoir suivi dans tout ce qu'il avait fait les avis des évêques, et ceux qui avaient assisté aux différentes assemblées d'Aix-la-Chapelle n'ayant pu le contester, on fit un résumé de ce qui s'était passé dans les précédentes assemblées, et cette pièce, signée par les légats et les autres évêques, fut envoyée au pape par Gunthar et Théotgaud.

Les légats s'en allèrent au palais de Karl-le-Chauve remplir une autre mission[3], tandis que les deux coupables archevêques se ren-

[1] Apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 198.

[2] Annal. Bertin., ad ann. 863. (V. Et. Annal. Met.)

[3] C'était d'engager Karl-le-Chauve à consentir au mariage de sa fille Judith avec le comte Baudoin qui l'avait enlevée.

daient à Rome avec la persuasion qu'ils pourraient en imposer au siége apostolique. Ils connaissaient peu le grand pontife que la Providence avait donné à l'Église.

Nicolas savait déjà, avant l'arrivée de Gunthar et de Théotgaud, comment les choses s'étaient passées à Metz et avait convoqué un concile pour y condamner ses deux légats [1]. Gunthar et Théotgaud ayant été introduits dans ce concile [2], osèrent remettre au pape la pièce dont ils étaient porteurs et le prier de la signer. Nicolas la fit lire et leur demanda si elle contenait bien leurs sentiments. « Nous l'avons signée, répondirent-ils, et nous ne la désavouons pas. » Alors le pape, qui les connaissait pour les deux principaux fauteurs de l'intrigue et qui voyait dans l'écrit qu'ils lui présentaient la preuve juridique de leur culpabilité, les fit sortir de l'assemblée en leur disant, sans s'expliquer davantage, qu'on les rappellerait bientôt. Ils furent mandés en effet quelque temps après; on condamna en leur présence l'écrit dont ils étaient porteurs et eux-mêmes furent déposés de l'épiscopat, d'abord dans le concile et ensuite dans l'église de Saint-Pierre; puis le pape adressa les actes de ce concile de Rome à tous les évêques des Gaules, d'Italie et de Germanie.

« Le synode qui s'est réuni à Metz, dit le pape, et dans lequel des évêques ont prévenu notre jugement et violé les droits du siége apostolique, est annulé dès aujourd'hui et à jamais. En vertu de notre autorité apostolique, nous le déclarons condamné et placé sur le même rang que le brigandage d'Éphèse [3]; nous défendons de lui donner le nom de concile, car il ne mérite que celui de mauvais lieu, puisqu'on y a favorisé l'adultère.

» Nous déclarons déposés du sacerdoce Théotgaud de Trèves, primat de la Gaule belgique, et Gunthar de Cologne, pour avoir prévariqué dans la cause de Theutberge et de Waldrade, comme nous en avons particulièrement la preuve dans l'écrit qu'ils nous ont eux-mêmes présenté.

[1] Dans ce concile, le pape voulait particulièrement condamner son légat Rodoald qui s'était laissé séduire par argent, comme en France, dans sa légation de Constantinople, où il avait été envoyé pour l'affaire de Photius qui se traitait alors. Le pape n'avait appris ce crime de Rodoald, que pendant sa légation en France. Le coupable ne retourna pas à Rome où il eût été condamné.

[2] Præfat., Conc. Rom.; apud Sirm., op. cit., p. 228. Annal. Met.

[3] Concile tenu dans l'affaire de Nestorius, et où les évêques orthodoxes furent indignement maltraités.

» Pour les autres évêques leurs complices, nous les frappons de la même sentence, s'ils prennent parti pour eux; mais s'ils font leur soumission au siége apostolique, qui est évidemment le principe de l'épiscopat, nous ne refuserons pas de leur pardonner et de leur laisser l'honneur du sacerdoce. »

Gunthar et Théotgaud, après la sentence de déposition, se retirèrent à Bénévent, auprès de l'empereur Hludwig. Ce prince approuvait le divorce de son frère [1] et avait pris ses envoyés sous sa protection. Il envisagea leur déposition comme une injure personnelle [2] et marcha sur Rome avec l'intention de s'emparer de la personne du pape s'il refusait de rétablir les deux archevêques déposés. A cette nouvelle, Nicolas indiqua un jeûne et des litanies générales, afin que Dieu, par l'intercession des saints Apôtres, inspirât à l'empereur du respect pour la religion et l'autorité du siége apostolique. Le clergé et le peuple de Rome venaient processionnellement à la basilique de Saint-Pierre, lorsque Hludwig arriva. Ses soldats se jetèrent sur la troupe pieuse, frappèrent brutalement fidèles et clercs, brisèrent les croix et les bannières. Le pape était au palais de Latran lorsqu'il apprit ces atrocités; ayant été averti qu'on avait dessein de s'emparer de sa personne, il entra secrètement dans un bateau, et se réfugia, par le Tibre, dans l'église de Saint-Pierre, où il resta deux jours et deux nuits sans manger.

Dans le pillage des croix, un des soldats en avait brisé une qui était en grande vénération à Rome, et qui avait été donnée par sainte Hélène, mère de Constantin : cet homme mourut le lendemain, et l'empereur lui-même fut saisi d'une fièvre violente. On vit une preuve de la colère divine dans ces deux accidents, et l'empereur, à la prière de son épouse, envoya dire au pape de le venir trouver. Nicolas n'hésita point. « Et après qu'ils eurent causé ensemble, dit l'annaliste de saint Bertin, l'apostolique, ainsi qu'il fut convenu, rentra dans Rome, au palais de Latran, et l'empereur ordonna à Gunthar et à Théotgaud de s'en retourner en France, dégradés et déposés de l'épiscopat. »

Ce résultat inattendu mit Gunthar en fureur. Il envoya à Rome

[1] Hlother était allé le voir après la justification de Theutberge, et était revenu d'Italie beaucoup plus animé contre elle. (*V.* Libell. 7 Capit., c. 2; apud Hincm., de Divort. Hloth., edit. Sirm., t. I, p. 574.)

[2] Annal. Bertin., ad ann. 864.

le clerc Hilduin, son frère, avec une troupe de gens armés, porter au pape une insolente protestation contre sa déposition. Il avait rédigé cette pièce en retournant à Rome avec Hludwig, et l'avait adressée aux évêques du royaume de Hlother[1]. Le pape, instruit d'avance du contenu de la protestation, ne voulut pas la recevoir. Alors Hilduin, prenant ses armes, marcha à la tête des hommes de Gunthar, vers l'église de Saint-Pierre, pour la déposer sur le tombeau du saint apôtre, comme son frère le lui avait recommandé. Les gardiens de l'église tentèrent de s'y opposer, mais ils furent accablés de coups, et un d'eux fut tué. Hilduin jeta l'écrit sur le tombeau de l'apôtre, sortit de l'église l'épée à la main, et courut vers Gunthar lui raconter son exploit.

Voici la protestation de l'indigne évêque de Cologne :

« Écoute, seigneur pape Nicolas, nos pères et frères les évêques nos collègues nous ont envoyés vers toi, et nous sommes venus bénévolement consulter ton autorité sur le jugement que nous avions rendu, te présenter les raisons qui nous avaient déterminés, afin que Ta Sagesse, après avoir examiné les choses, nous fît connaître son opinion. Nous demandions à Ta Sainteté si elle trouvait quelque chose de mieux de nous l'indiquer, décidés à adopter tout ce qu'elle nous dirait de juste et de raisonnable.

» Pendant trois semaines nous avons attendu ta réponse; tu n'as rien décidé, et tu dis seulement un jour publiquement, que nous te paraissions excusables et innocents.

» Enfin tu nous appelles un jour; et nous, sans défiance, nous arrivons en ta présence. Tout d'un coup, les portes sont fermées; nous nous trouvons dans un guet-apens, comme les brigands savent en organiser, au milieu d'une foule de clercs et de laïques. Là, tu t'es efforcé de nous faire violence, et, sans synode, sans examen canonique, personne ne nous accusant, ne témoignant contre nous, sans discussion, sans aveu de notre part, en l'absence des métropolitains et des autres évêques nos confrères, sans leur consentement, tu as voulu nous condamner par ta seule volonté, et avec une fureur tyrannique.

» Mais ta sentence maudite, contraire à la bonté paternelle et à la fraternelle charité qui étaient pour toi un devoir, portée contre nous

[1] Annal. Bertin., ad ann. 864. — Cet annaliste nous a conservé les canons du concile de Rome, la lettre de Gunthar aux évêques de Lorraine et sa protestation.

sans raison et sans respect pour les lois canoniques, n'a point été acceptée par nous. Avec tous nos confrères nous la méprisons; et, à cause de tes rapports avec des excommuniés, nous ne voulons pas te recevoir dans notre communion.

» Par ta témérité, tu as attiré sur toi-même la peste de l'anathème, lorsque tu as dit : « Que celui qui n'observe pas les préceptes apostoli- » ques soit anathème! » car tu es connu pour les avoir violés nombre de fois, annulant, autant qu'il est en toi, les lois divines et les saints canons; refusant de suivre les traces de tes prédécesseurs les pontifes romains.

» Maintenant donc, nous qui avons éprouvé ta fourberie et tes artifices, nous sommes, non pas irrités de l'outrage que tu nous a fait, mais enflammés de zèle contre ton iniquité; et sans songer à notre personne indigne, nous avons devant les yeux tout notre Ordre épiscopal envers lequel tu veux user de violence. »

Non contents de cet insultant pamphlet, Gunthar et Théotgaud écrivirent à Photius. Ce patriarche de Constantinople venait d'être déposé par le pape Nicolas et, pour s'en venger, avait formé dans l'Église Grecque un parti schismatique. Ayant reçu la lettre des deux archevêques déposés [1], il profita d'une occasion si favorable à ses projets, pour rendre odieux le pape et le siége apostolique.

« Gunthar, de retour à Cologne, dit l'annaliste de saint Bertin [2], osa, comme un homme qui n'aurait point de Dieu, célébrer la messe et bénir le saint-chrême; mais Théotgaud s'abstint respectueusement du saint ministère, ainsi qu'il lui avait été ordonné. »

La fermeté de Nicolas effraya Hlother, et ce prince crut le fléchir en lui envoyant une lettre remplie des plus belles promesses et de protestations hypocrites [3]. Mais le pape ne s'y laissa point prendre, et comme Hlother lui avait proposé de se rendre lui-même à Rome, il lui répondit qu'avant tout il devait renvoyer sa concubine Waldrade.

Les excès de Gunthar et la lettre du pape ouvrirent les yeux de plusieurs évêques qui avaient assisté aux assemblées d'Aix-la-Chapelle et approuvé le divorce de Hlother. Adventius de Metz fut un des plus empressés à demander pardon au saint-siége et à porter

[1] Baron., Annal. Eccl., ad ann. 863; §§ 28, 49.
[2] Annal. Bertin., ad ann. 864.
[3] Epist. Hloth. ad Nicol.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 239.

les autres évêques à faire la même démarche [1]. Francon de Tongres l'imita et toute l'Église Franke regarda comme justement déposés Théotgaud et Gunthar [2]. Ce dernier fut même, à la sollicitation des rois Hludwig-le-Germanique et Karl-le-Chauve, chassé de son siége par Hlother.

L'indigne prélat, outré de cet affront qu'il semblait n'avoir pas à redouter d'un prince auquel il avait vendu sa conscience, enlevant tout ce qu'il put du trésor de son Église, s'enfuit à Rome pour découvrir au pape toutes les intrigues infâmes et les fourberies dont il avait été le principal agent (864).

Hlother ne put désormais avoir recours à l'hypocrisie et le pape lui envoya l'an 865 le légat Arsenius [3] chargé de lui remettre à lui, aux évêques et aux hommes nobles de son royaume des lettres portant que s'il ne reprenait pas sa femme Theutberge et ne renvoyait pas Waldrade, il serait retranché de la société chrétienne. Les rois Karl-le-Chauve et Hludwig-le-Germanique vinrent en aide aux menaces du pape et Hlother consentit enfin à recevoir son épouse.

« Arsenius, dit l'annaliste de saint Bertin, alla à Douzy à la rencontre de Hlother, conduisant Theutberge qui depuis quelque temps habitait honorablement dans le royaume de Karl-le-Chauve. Il la lui rendit en mariage sans exiger de pénitence canonique pour l'adultère public qu'il avait commis, après que douze de ses hommes eurent fait le serment suivant : « Je jure et promets par les quatre » saints évangiles du Christ que je touche de mes mains et par ces » reliques des saints ici présents, que mon seigneur le roi Hlother, » fils du sérénissime empereur Hlother de pieuse mémoire, recevra » à l'avenir et tiendra en toutes choses Theutberge sa femme pour » légitime épouse et se conduira en tout avec elle comme il convient » à un roi de se conduire envers la reine, sa femme, et que jamais

[1] La lettre d'Adventius est très pieuse. Le roi Karl-le-Chauve intercéda pour lui, et le pape lui accorda son pardon ainsi qu'à Francon de Tongres. — Le P. Sirmond a donné ces lettres. (Conc. Gall., t. III, p. 241 et seq.)

[2] Annal. Bertin., ad ann. 864. — Les annales de Metz disent que Hlother, après que son mariage eut été annulé, fit venir la nièce de Gunthar comme pour l'épouser, mais qu'il la renvoya après l'avoir déshonorée. Gunthar resta cependant jusqu'à sa déposition dévoué aux projets de Hlother.

[3] *Ibid.* — Nicolas recommanda Arsenius à Karl-le-Chauve et aux évêques de son royaume. (Nicol. Epist.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 266 et seq.)

» à cause des discordes survenues entre eux il ne lui arrivera aucun » mal, ni dans sa vie, ni dans ses membres, de la part de mondit » seigneur Hlother, ni de quelque homme que ce soit, à son insti- » gation, avec son aide ou de son consentement; mais qu'il la » tiendra ainsi qu'il convient à un roi de tenir sa femme légitime; » à cette condition qu'elle aura soin désormais de lui rendre en » toutes choses l'honneur que doit une femme à son seigneur. »

» Les douze comtes et vassaux de Hlother firent ce serment sur les quatre évangiles de Dieu, le très précieux bois de la croix du Seigneur et d'autres reliques des saints. Cela se fit au temps du seigneur apostolique, trois fois bienheureux et angélique Nicolas, par le moyen du vénérable Arsenius, évêque, légat et apocrisiaire du suprême siége catholique, en présence d'un grand nombre d'archevêques et évêques. Furent aussi présents pour voir et entendre ces choses, les hommes nobles des divers royaumes avec une multitude de peuple. »

Cette réconciliation solennelle ne fut pas de longue durée. Arsenius avait bien emmené Waldrade en Italie; mais il n'avait pas arraché du cœur de Hlother la passion dont il brûlait pour elle. Waldrade avait suivi assez volontiers Arsenius jusqu'aux frontières d'Italie; mais arrivée là, elle retourna sur ses pas. Le légat eut assez d'autorité pour la faire revenir et l'emmener jusqu'à Pavie. Mais ayant reçu dans cette ville des lettres de Hlother, Waldrade s'enfuit et retourna en Lorraine. Le pape l'ayant appris lança contre elle une sentence d'excommunication qu'il ordonna à tous les évêques de Lorraine de publier.

Waldrade ne voyait Hlother que secrètement, mais son influence n'en était peut-être que plus forte et le malheureux prince se remit à poursuivre l'affaire de son divorce. Seulement il changea de moyen et proposa de faire décider l'affaire par le duel, en faisant combattre un champion pour lui et un autre pour Theutberge. Il accusa ensuite cette malheureuse femme d'adultère, pour la faire condamner à mort. Theutberge effrayée vit bien qu'elle ne pouvait lutter plus long-temps et écrivit au pape pour lui demander à se retirer à Rome, afin d'y vivre dans la continence. Elle plaidait contre elle-même avec énergie pour engager le pape à casser son mariage; mais Nicolas reconnut sans peine que cette démarche n'était que l'effet des mauvais traitements. Il lui répondit que son mariage ne serait pas cassé, et il écrivit en même temps aux évêques de Lorraine pour leur reprocher la lâcheté qui les avait empêchés jusqu'alors

de publier l'excommunication de Waldrade ; mais, comme il prévoyait que Theutberge allait avoir de nouvelles épreuves à endurer, il pria Karl-le-Chauve de recevoir dans son royaume cette reine infortunée, si elle abandonnait de nouveau le palais de son indigne époux.

Hlother, effrayé de l'énergie du grand pape, lui fit écrire par Adventius de Metz qu'il n'avait aucun rapport avec Waldrade et lui écrivit lui-même une lettre hypocrite. Mais Nicolas n'était pas homme à se laisser tromper, et il s'adressa à Karl-le-Chauve et à Hludwig-le-Germanique pour les prier d'user de leur autorité pour faire cesser le scandale. Hlother leur promit d'aller à Rome et les deux rois mandèrent au pape le résultat de leur négociation. Mais Nicolas leur répondit qu'il ne pouvait accueillir Hlother à Rome si auparavant il n'y avait envoyé Waldrade[1].

L'affaire en était là à la fin du pontificat de Nicolas (867).

[1] Le récit de ces dernières négociations est extrait des lettres du pape Nicolas. (V. Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 269, 270, 277, 320, 322, 324, 327, 329, 339, 343.)

IV.

Rothade de Soissons. — Ses rapports avec Hincmar de Reims, son métropolitain. — Sa démission. — Son appel au pape. — Concile près de Senlis. — Assemblée de Soissons. — Négociations entre le pape, les Pères du concile, Hincmar et Karl-le-Chauve. — Rothade à Rome. — Concile de Rome. — Il est rétabli par le pape et amené en France par le légat Arsenius. — Gothescalk. — Ses nouvelles discussions avec Hincmar. — Sa mort. — Affaire des clercs ordonnés par Ebbon. — Troisième concile de Soissons. — Négociations entre le pape Nicolas, le concile, Hincmar et Karl-le-Chauve. — Lettre de Nicolas au sujet des Grecs. — Concile de Troyes sur l'affaire des clercs. — Mort de Nicolas. — Adrien II pape. — Il poursuit l'affaire des clercs ordonnés par Ebbon. — Instances de Hlother auprès du nouveau pape pour faire casser son mariage. — Theutberge à Rome. — Hlother en Italie. — Son sacrilége. — Sa mort. — Karl-le-Chauve, roi de Lorraine. — Lettres d'Hincmar et du pape Adrien à ce sujet. — Affaire d'Hincmar de Laon. Ses discussions avec Hincmar de Reims, son oncle et son métropolitain. — Conciles de Verberie, d'Attigny et de Douzi. — Hincmar de Laon déposé. — Le pape Adrien II désapprouve cette déposition. — Mort d'Adrien II. — Changements dans l'empire. — Karl-le-Chauve empereur. — Nouvelle invasion de Hludwig-le-Germanique. — Lettre d'Hincmar à ce sujet. — Mort de Hludwig-le-Germanique. — Le pape Jean VIII approuve la déposition d'Hincmar de Laon. — Karl fait crever les yeux à cet évêque. — Mort de Karl-le-Chauve. — Le pape en France. — Concile de Troyes. — Requête d'Hincmar de Laon. — Dernières années d'Hincmar de Reims. — Sa mort. — Mort du roi Hludwig III. — Mort du pape Jean VIII.

(864—882)

Le pape Nicolas traitait, en même temps que l'affaire du mariage de Hlother, celle de Rothade, évêque de Soissons, dans laquelle il eut pour adversaire Hincmar de Reims, plus redoutable avec sa science que Hlother avec sa puissance royale.

Depuis plusieurs années, Rothade avait des discussions graves avec Hincmar, son métropolitain. Lors de l'invasion de Hludwig-le-Germanique, tandis qu'Hincmar était à la tête des partisans de Karl-le-Chauve, Rothade s'était déclaré pour le roi de Germanie; de plus, un dissentiment grave s'était élevé entre eux à l'occasion d'un prêtre que l'évêque de Soissons avait interdit[1]. D'après la législation alors en usage, un prêtre interdit par son évêque pouvait en appeler au métropolitain qui devait juger la cause dans le concile provincial. Hincmar reçut l'appel. Rothade refusa de poursuivre le jugement par-devant son métropolitain, qui dut alors prononcer en faveur de l'appelant et ordonner qu'il fût rétabli dans sa paroisse. Le nouveau prêtre qu'y avait mis Rothade, ayant refusé

[1] Libell. Roth.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 248 et seq.

d'en sortir, fut excommunié par Hincmar. Le prêtre interdit pouvait être scandaleux, comme le prétendit l'évêque de Soissons; c'était alors une raison de le poursuivre devant le tribunal auquel il en appelait; mais Rothade était décidé à ne jamais respecter les droits de son métropolitain. Hincmar, de son côté, n'était pas homme à s'en relâcher; et sa vaste science en droit canonique le garantissait contre des prétentions illégales et exagérées. Comme Rothade était prodigue et qu'il ne faisait aucune difficulté d'engager les trésors de son Église, même aux cabaretiers et aux Juifs [1], Hincmar lui écrivait souvent; quelquefois avec douceur et charité, quelquefois aussi avec une juste sévérité. L'évêque de Soissons n'en tenait aucun compte et faisait savoir à son métropolitain que ses lettres si fréquentes étaient plus qu'inutiles. Ses mauvaises dispositions étaient encouragées par les évêques de Lorraine qui n'aimaient pas Hincmar depuis qu'il avait condamné leur manière de voir au sujet du divorce de Hlother, et par les évêques de Germanie qui avaient adopté contre l'archevêque de Reims les sentiments de Hludwig leur roi dont il avait déjoué les projets ambitieux. Rothade, se sentant appuyé, méprisait donc aussi bien les menaces que les conseils d'Hincmar qui dut enfin le citer par-devant un nombreux concile qui se tint en 863, près de Senlis [2].

Rothade s'y rendit, mais ayant vu qu'Hincmar y présidait, il se retira furieux et sans vouloir entrer [3], disant qu'il en appelait à Rome. Le concile lui fixa alors un terme dans lequel il devait y aller poursuivre son appel. De retour à Soissons, Rothade écrivit à un des évêques de l'assemblée qui était son ami. Cet évêque était parti et le roi, par le conseil d'Hincmar, obligea l'envoyé de Rothade de lui remettre la lettre dont il était porteur [4]. On ignore ce qu'elle contenait; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le roi envoya aussitôt à Soissons, Trasulf, abbé de Corbie, pour défendre à Rothade de partir pour Rome, et que les évêques et le roi se trans-

[1] Epist. Hincm. ad Nicol. pap., inter op. Hincm., t. II, p. 244 et seq.

[2] Sirm., op. cit., p. 202-205. — C'est probablement le même que le concile de Pistres, dont parlent les *Annales de S. Bertin*, et dont on a quelques réglements parmi les *Capitulaires de Karl-le-Chauve.*

[3] Libell. Roth.; Epist. Hincm. ad Nicol.

[4] Libell. Roth.

portèrent à Soissons pour juger sa cause[1]. Rothade, sommé par trois fois de comparaître, s'y refusa et consentit seulement à venir trouver le roi. Afin de produire plus d'impression sur lui, il se revêtit de ses ornements pontificaux, prit d'une main la croix, de l'autre le livre des Evangiles, et conjura Karl de lui permettre d'aller à Rome.

Karl lui répondit que cela regardait le concile et le métropolitain. Alors trois évêques vinrent supplier Rothade d'entrer au concile. Mais il ne voulut jamais y consentir, et fut alors déposé et enfermé dans un monastère.

Il en écrivit sur-le-champ au pape Nicolas, et lui fit surtout envisager sa déposition comme une atteinte portée aux droits du siége apostolique auquel il en avait appelé. Nicolas était jaloux de son autorité, et avant même d'avoir reçu d'autres renseignements que ceux que Rothade lui avait transmis, il ordonna à Hincmar de le rétablir dans le délai de trente jours, sous peine de suspense. Il écrivit en même temps à Karl-le-Chauve pour le prier de permettre à l'évêque de Soissons de venir à Rome poursuivre son appel, après son rétablissement[2].

Ces lettres étaient à peine envoyées, qu'arriva à Rome Odon, évêque de Beauvais, avec les actes des conciles de Senlis et de Soissons. Mais le pape, prévenu en faveur de Rhotade, répondit aux évêques[3] :

« Vous me demandez de confirmer ce que vous avez fait, mais nous le refusons, parce que nous voulons, avant de juger, connaître la cause. Vous me direz peut-être que vous nous envoyez la relation de tout ce que vous avez fait, par notre frère et co-évêque Odon, qui a assisté à vos délibérations. Nous y eussions ajouté foi et nous eussions approuvé vos actes pour le maintien de la discipline ecclésiastique, si nous n'eussions pas d'avance connu la défense de Rothade. Elle nous a été présentée par un grand nombre d'évêques de vos voisins, et nous sommes convaincu que Rothade est innocent et que vous êtes coupables. » C'était par les évêques de Lorraine que Rothade avait fait parvenir sa défense au pape. Ces évêques avaient

[1] Voilà pourquoi les uns appellent cette assemblée, concile de Pistres ou de Senlis et concile de Soissons. (Annal. S. Bertin., ad ann. 861.)

[2] Epist. Nicol. ad Hincm. et ad Karol. ; apud Sirm., op. cit., p. 203, 204.

[3] Epist. Nicol. ad Episcop. Conc. Silvanect. ; apud Sirm., p. 206.

en effet, par jalousie contre Hincmar, pris ouvertement son parti, et avaient cherché à y entraîner les évêques de Germanie [1]. Nicolas [2] proposa à Odon de soutenir juridiquement les accusations contenues dans les actes dont il était porteur; mais Odon n'avait pas été chargé de cette mission et s'y refusa.

« Vous devez savoir, ajoute le pape, que nous avons ordonné à notre frère l'évêque de Reims de rétablir Rothade dans les trente jours, sous peine de suspense; mais nous voyons par vos écrits, que non seulement vous avez déposé cet homme très saint et l'avez enfermé dans un monastère, mais que vous avez mis un autre évêque à sa place; ce qui est si exécrable et si intolérable, que nous ne saurions le dire, quand bien même tous les membres de notre corps deviendraient autant de langues. Nous pourrions écouter vos relations, vos prières, vos conseils; mais dès que l'autorité de saint Pierre est attaquée, nous sommes trop ému pour qu'il nous soit possible de vous traiter avec douceur; nous vous punirions même avec la sévérité que mérite un si grand mépris de cette autorité, si la modération apostolique et l'affection que nous avons pour vous ne nous inspirait de la patience.

» Nous vous ordonnons donc d'envoyer à Rome deux ou trois des vôtres, ou davantage si vous voulez, afin de réviser votre jugement. Si vous ne pouvez y venir vous-mêmes, envoyez vos vicaires avec votre religieux frère Rothade. »

Le pape menace ensuite tous les évêques de suspense s'ils n'obéissent pas et ne rétablissent pas Rothade dans les trente jours.

Hincmar écrivit aussitôt au pape qui, sans renoncer à protéger Rothade, lui répondit d'une manière beaucoup plus modérée [3] :

« Nous avons lu la lettre de Votre Béatitude et nous y avons vu avec joie que vous aviez toujours le même dévouement pour le saint-siége romain et pour nous. Nous approuvons les demandes que vous nous avez faites pour l'avantage de votre Église, et nous y eussions sur-le-champ obtempéré, si nous n'eussions pas pris connaissance de ce que vous avez fait avec vos co-évêques contre notre très saint frère Rothade. Depuis longues années, les évêques du siége aposto-

[1] Labb. Conc., t. VIII, p. 763.

[2] Epist. Nicol. ad Episcop. Conc. Silvanect.

[3] Epist. Nicol. ad Hincm.; apud Sirm., op. cit., p. 211.

lique ont eu tant de confiance en Votre Révérence, que nous n'eussions jamais pensé qu'en votre présence on pût faire outrage à quelqu'un appelant au siége apostolique, quand bien même on n'eût rien trouvé sur ce point dans les saints canons. Nous savions que vous étiez un homme de si grande sagesse et d'un si grand crédit auprès de notre bien-aimé fils le roi Karl, que nous avions pensé à vous pour réformer les abus qui déparent l'Église du Seigneur. Votre Béatitude, après avoir fait tant de démarches auprès de Rothade, aurait dû, quand bien même cet évêque n'en aurait pas appelé à Rome, honorer la mémoire de saint Pierre en demandant une décision au siége apostolique. Si vous ne vouliez pas en agir ainsi, vous n'eussiez pas dû au moins, après son appel, ordonner un autre évêque à sa place avant que nous ayons prononcé notre sentence.

» Pour ce qui n'est pas contenu dans cette lettre, ajoute le pape en finissant, vous pourrez l'apprendre de la bouche de notre frère et co-évêque Odon, qui nous a comblé de joie en nous parlant de vos vertus. Nous voulons que vous vous souveniez que c'est pour la seconde fois que nous écrivons à Votre Sainteté pour lui dire d'envoyer vers le siége apostolique notre vénérable frère Rothade. Faites attention que si nous sommes forcé d'écrire une troisième fois à Votre Dilection, nous serons obligé de porter contre vous une sentence définitive. Nous désirons qu'il n'en soit pas ainsi. »

Odon apporta encore de Rome deux autres lettres : une pour Karl et l'autre pour Rothade. Le pape conjurait de nouveau le roi d'envoyer l'évêque de Soissons à Rome, et il engageait cet évêque à persévérer énergiquement dans son appel [1].

Dans sa lettre au pape, Hincmar lui avait demandé plusieurs priviléges pour son Église et la confirmation du synode de Soissons, déjà approuvé par le pape Benoît III. Nicolas, qui estimait Hincmar et qui sentait le besoin qu'il avait d'un homme aussi sage et aussi influent dans le royaume de Karl-le-Chauve, lui accorda les priviléges qu'il sollicitait et confirma le concile de Soissons [2].

Toutes ces lettres arrivèrent en France dans le courant de l'année 863. Le roi et les évêques ayant alors tenu un concile à Verberie [3],

[1] Nicol., Epist. ad Carol. et ad Roth.; apud Sirm., op. cit., p. 212-215.
[2] Nicol., Epist. ad Hincm.; apud Sirm., p. 215 et seq.
[3] Annal. Bertin., ad ann. 863.

accordèrent à Rothade la permission de se rendre à Rome. Karl le fit accompagner de Robert, évêque du Mans, qui avait besoin d'entretenir le pape sur ses discussions avec l'abbé de Saint-Calais, et les évêques nommèrent des vicaires pour s'y rendre à leur place et porter leurs lettres. Ceux d'Hincmar partirent un peu après les autres et furent chargés d'une longue lettre pour le pape.

« Je me suis rendu, y dit Hincmar [1], à l'assemblée des évêques pour entendre les lettres que Votre Autorité nous a adressées par l'évêque Odon, et, de concert avec les vénérables évêques présents, j'ai fait tout mon possible, avant que le synode fût dissous, pour exécuter vos ordres relativement à Rothade. C'est ce que pourront faire pleinement connaître à Votre Sainteté les messagers du roi et les miens, ainsi que les lettres que vous recevrez. J'avais donné mes lettres sur-le-champ et choisi mes vicaires, mais à cause de plusieurs circonstances que les envoyés eux-mêmes vous expliqueront, ils n'ont pu partir avec Rothade et ont tardé plus long-temps que je ne l'aurais voulu à comparaître devant vous. Sur ces entrefaites est arrivé de Rome Luidon, messager de notre seigneur roi, lequel lui a remis des lettres de votre part. M'étant rendu auprès du roi, il m'a donné vos lettres à lire [2]. Quoique Votre Sublimité y traite Mon Humilité avec une bonté bien au-dessus de mes mérites, elle nous effleure cependant adroitement de ses critiques. »

Hincmar entre ensuite en matière.

« Puisqu'il vous plaît ainsi, dit-il, nous envoyons avec Rothade nos vicaires, non comme accusateurs pour contester et débattre, mais comme accusés par Rothade et par ceux de nos voisins qui ne connaissent pas ou ne veulent pas connaître pleinement la vérité (c'est-à-dire les évêques de Lorraine).

» Nous voulons expliquer humblement à Votre souveraine Autorité, que loin d'avoir, comme on nous en accuse, jugé et condamné, au mépris de vos droits, un appelant au saint-siége, nous n'avons fait que le juger canoniquement, puisqu'il avait requis, pour certains articles, la décision d'un nombre de juges choisis. »

[1] Hincm., Epist. ad Nicol., inter Hincm. op., t. II, p. 244 et seq.; et apud Flod., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 13.

[2] D'autres lettres que celles que nous avons citées.

Rothade demandait sans doute ces juges choisis dans la lettre qu'il écrivit à l'évêque de ses amis qui était parti de Senlis lorsqu'elle y arriva.

« Loin de nous la pensée, continue Hincmar, de faire si peu de cas des priviléges du pontife du saint-siége de Rome, que nous voulions fatiguer Votre Autorité de tous les différends qui doivent être réglés et terminés par les métropolitains dans les synodes provinciaux. S'il s'élève au sujet des évêques quelque question dont nous ne trouvions pas la décision certaine et expresse dans les saints canons, et qui, par conséquent, ne se puisse juger en synode provincial ou comprovincial [1], c'est alors que nous devons recourir à l'oracle de Dieu, c'est-à-dire au siége apostolique. De même si, dans une cause majeure, un évêque n'en a point appelé à la décision de juges choisis, ou si jugé et condamné, il croit sa cause bonne et en appelle à l'évêque de Rome, et s'il croit juste de la faire réviser, alors c'est un devoir pour ceux qui ont examiné la cause d'en écrire au souverain pontife et de la remettre à sa décision. »

Après avoir rappelé d'une manière peut-être un peu maligne, quoique respectueuse, les lois de la procédure ecclésiastique et les droits des métropolitains, Hincmar ajoute :

« Rothade a mieux aimé se faire obéir des siens que d'obéir lui-même aux saints canons. Pendant plusieurs années, j'ai tout employé pour le ramener à la soumission : les bienfaits, les avertissements, les exhortations, soit par moi-même, soit par ses chorévêques et par tous ceux que j'ai cru ses amis; je l'ai rappelé à l'observation des saints canons; plusieurs fois je l'ai menacé de toute l'autorité métropolitaine et de celle du saint-siége; je me suis efforcé de lui montrer toute l'énormité de sa faute en lui envoyant des extraits des Pères catholiques, et toute la réponse que j'en ai pu obtenir, c'est que je ne savais faire autre chose que l'obséder tout le jour de mes lettres et de mes écrits.

» Enfin, il ne m'a plus été permis de le tolérer, et je l'ai cité par-devant un grand nombre d'évêques pour y entendre leurs remontrances. Loin d'écouter leurs conseils, il a préféré requérir jugement contre moi. Pour le satisfaire et en même temps pour le faire rougir et renoncer à sa folle obstination, je me suis soumis au

[1] Concile de plusieurs provinces.

jugement, comme je l'ai exposé plus amplement dans mon autre lettre à Votre Sainteté. »

On ne possède pas cette lettre d'Hincmar qui eut sans doute jeté quelque lumière sur un point obscur de ce procès, savoir : comment on était revenu sur la permission d'abord accordée à Rothade de partir pour Rome. Comme cet évêque s'était plaint dans son mémoire au pape [1] des privations qu'on lui avait imposées, Hincmar continue ainsi :

« Après la déposition de Rothade, je lui ai fait accorder une bonne abbaye par le roi et les évêques, et tous nous étions disposés à pourvoir à ses besoins comme à ceux d'un père, car nous ne voulions pas qu'après avoir vécu dans les délices, il eût à souffrir; nous ne désirions qu'une chose, l'empêcher d'agiter et de troubler l'Église qui lui avait été confiée. Il se soumit d'abord; mais bientôt, comme disent ceux qui savent ce qui en est, quelques évêques du royaume de Hlother, animés de ressentiment contre moi, parce que dans l'affaire de Waldrade je n'ai pas été d'accord avec eux, et quelques évêques de Germanie, à l'instigation de leur roi Hludwig, dont je n'ai pas, comme Rothade, favorisé l'invasion, lui ont persuadé de s'obstiner dans sa révolte, en lui faisant espérer qu'ils obtiendraient de vous son rétablissement. »

Dans le reste de sa lettre, Hincmar explique au pape pourquoi il n'a pas réuni de synode pour faire rétablir Rothade avant son départ pour Rome, comme il le lui mandait dans la lettre dont Luidon était porteur. Rothade était déjà parti alors, et les évêques, quand bien même il eût pu les réunir, se fussent certainement opposés à ce rétablissement à cause des crimes incontestables de l'évêque de Soissons. Hincmar fait ensuite une longue thèse de droit canonique dans laquelle nous ne pouvons le suivre.

On voit par cette lettre qu'Hincmar n'avait point agi par passion et n'avait pas méprisé le saint-siége. Il n'avait pas reçu la première lettre que le pape lui avait adressée, et aussitôt qu'il avait eu connaissance de la seconde, il avait chargé Luidon, envoyé par Karl-le-Chauve à Rome, d'une réponse dans laquelle il annonçait au pape qu'il lui obéirait [2]; ce qu'il fit en effet, puisque Rothade

[1] Roth. Libell.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 248 et seq. — Cette pièce que nous citons ne fut remise par Rothade au pape que pendant son séjour à Rome; mais son premier mémoire contenait évidemment les mêmes réclamations.

[2] Nicol., Epist. ad Roth.; apud Sirm., p. 231.

était parti lorsque Luidon fut de retour en France. Cet envoyé était chargé d'une lettre pour Rothade, dans laquelle le pape disait à cet évêque [1] :

« Que Votre Fraternité y réfléchisse bien. Si sa conscience lui reproche quelque chose et si elle admet le jugement des évêques, qu'elle s'épargne à elle-même et aux autres les fatigues du voyage. Si les évêques, obéissants à notre conseil, vous rendent la dignité épiscopale, comme nous le leur avons écrit, ce sera bien. S'ils s'y refusent et que vous persévériez dans votre appel, venez sans crainte. »

Cette lettre n'arrriva en France qu'après le départ de Rothade et ne put lui être remise.

Les envoyés s'étant mis en route avec l'évêque de Soissons, furent obligés de s'arrêter sur les limites du royaume de l'empereur Hludwig qui leur refusa le passage. Ils firent alors connaître secrètement au pape l'impossibilité où ils étaient de se rendre à Rome, et revinrent sur leurs pas. Rothade, feignant d'être malade, resta à Besançon, laissa les autres retourner dans leur pays, se rendit à Coire lorsqu'ils se furent éloignés, et, par l'entremise de Htother et de Hludwig-le-Germanique, obtint facilement de l'empereur la permission de traverser son royaume pour aller à Rome [2].

On peut croire que Rothade était pour quelque chose dans les obstacles qui avaient empêché ses accusateurs de l'accompagner à Rome. Il n'eut pas certainement simulé une maladie pour s'arrêter en route, s'il n'eût pas su d'avance qu'il pourrait seul continuer son voyage.

« Cet évêque étant arrivé à Rome, dit Anastase [3], et y ayant attendu neuf mois, il ne se présenta aucun accusateur pour le poursuivre devant le souverain pontife. Alors, la veille de la Nativité de Notre-Seigneur, dans la basilique de la mère de Dieu *ad præsepe*, le pape fit un discours sur Rothade, racontant comment il avait été déposé après en avoir appelé au siége apostolique, et faisant remarquer que depuis tant de mois qu'il était à Rome, aucun de ses accusateurs ne

[1] Epist. Nicol. ad Roth.; Sirm., p. 232. — Cette lettre fut apportée par Luidon, ainsi qu'une autre adressée à la reine Hermintrude, par laquelle on voit que cette reine avait prié le pape de ne pas soutenir Rothade. (Sirm., p. 233.)

[2] Annal. Bertin., ad ann. 864.

[3] Anast. Biblioth., vit. Nicol.

s'était présenté. Enfin, du consentement des évêques, des prêtres, des diacres et de toute l'assemblée, il décida que Rothade était digne d'être revêtu des ornements épiscopaux. Rothade s'en revêtit, protestant qu'il serait toujours prêt à répondre à ses accusateurs. Le pape attendit encore jusques au jour de sainte Agnès [1], douzième des calendes de février (865), et comme personne ne se présenta pour soutenir l'ccusation, il se rendit à la basilique de cette sainte et reçut des mains de l'accusé le mémoire qui contenait sa défense. Ce mémoire fut lu à haute voix dans l'assemblée, puis on prononça la formule du rétablissement. Après quoi, du consentement de tous, Rothade célébra solennellement la messe dans l'église de Constantia, près celle de Sainte-Agnès. » Le pape ayant envoyé alors en France Arsenius pour terminer l'affaire du divorce de Hlother, chargea ce légat de rétablir Rothade sur son siége.

On possède encore le discours du pape, le mémoire de Rothade et la formule de son rétablissement [2]. Toutes ces pièces, on le pense bien, sont très favorables à l'évêque de Soissons. Il en est de même des lettres dont le légat Arsenius fut chargé pour Karl-le-Chauve, pour les évêques de France, pour Hincmar en particulier et pour les fidèles de Soissons [3].

Dans sa lettre aux évêques de France, le pape appuie surtout sa décision sur les décrétales insérées dans la collection d'Isidore Mercator. Ces décrétales établissent bien, il est vrai, que les évêques ne peuvent être jugés que par le saint-siége, mais en cela elles contredisaient le droit ancien toujours suivi jusqu'alors. Suivant cet ancien droit, le tribunal ordinaire où l'évêque devait être cité était le concile provincial présidé par le métropolitain, et l'évêque ne pouvait en appeler au pape, suivant les canons de Sardique, qu'après le jugement du concile provincial. Les canons des conciles d'Afrique qui faisaient aussi partie du corps de l'ancien droit, privaient du droit d'appel ceux qui avaient choisi leurs juges. Hincmar cita toutes ces autorités au pape; il était dans le vrai, et Nicolas, comme le dit un ancien annaliste [4], ne rétablit pas Rothade suivant les règles.

[1] C'est-à-dire 21 janvier.

[2] Rothad. Libell.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 248. Sirm. Nicol. pap. p. 252. Absolut. et Rest. Roth., p. 254.

[3] Apud Sirm., op. cit., à p. 254 ad 265.

[4] Annal. Bertin., ad ann. 865.

«Car, ajoute-t-il, les saints canons disent que si un évêque déposé par les évêques des provinces se réfugie à Rome, l'évêque de Rome doit écrire aux évêques des provinces voisines, pour qu'ils examinent soigneusement l'affaire et lui en rendent compte fidèlement suivant la vérité; et si l'évêque de Rome leur renvoie de nouveau celui qui a été déposé, il doit leur adresser des légats *à latere* ayant autorité pour accomplir cette mission, afin qu'ils jugent avec les évêques; ou autrement, il doit regarder les évêques comme suffisants pour terminer l'affaire. L'apostolique ne voulut faire ni l'un ni l'autre, et, méprisant le jugement des évêques qui, après avoir prononcé, s'en étaient référés au siége apostolique, il rétablit Rothade de sa propre autorité. Il envoya donc à Karl l'évêque rétabli avec des lettres portant que tous ceux qui s'opposeraient à ce qu'il rentrât dans la possession de sa dignité et des biens de son évêché, seraient frappés d'anathême. Ainsi, sans avoir consulté les évêques qui l'avaient déposé et sans leur consentement, Rothade fut rétabli dans son siége par le légat Arsenius. »

L'autorité des souverains pontifes s'affranchissait des anciennes règles. Nicolas contribua beaucoup à l'accroître et fut le premier qui l'appuya sur les fausses décrétales [1].

Hincmar donna une grande preuve de modération, en ne protestant pas contre le rétablissement de Rothade; il avait cependant le droit pour lui, et il eût facilement amené à son avis la majorité des évêques du royaume de Karl-le-Chauve. Mais il était trop sage et trop modéré pour élever, avec le siége apostolique, de ces contestations qui ne peuvent généralement que produire de fâcheux résultats. La conduite de l'archevêque de Reims, dans une affaire aussi délicate, lui fait honneur, et sa lettre au pape est incontestablement un chef-d'œuvre de raison.

Hincmar ne traitait pas seulement dans cette lettre de l'affaire de Rothade, mais encore de celle de Gothescalk.

Comme on avait cherché à dénaturer ce qu'il avait fait contre ce moine hérétique, Hincmar raconte au pape, en abrégé, ce qui s'était passé.

« Luidon m'a rapporté, dit-il [2], que vous lui aviez parlé de la

[1] Nous ne parlons que pour l'Église de France.

[2] Epist. Hincm. ad Nicol., inter op., t. II, p. 261 et seq. (Edit. Sirm.); et apud Flodoard., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 14.

condamnation et de la réclusion de Gothescalk ; comme j'avais déjà su par d'autres que Votre Sainteté en avait été informée, je me suis empressé de vous envoyer un recueil de passages tirés des docteurs catholiques, et qui appuient mon sentiment contre l'opinion de cet homme pestilentiel ; vous ne m'avez pas encore répondu à ce sujet. »

Hincmar dit ensuite au pape que le conciliabule de Metz, qui avait approuvé le divorce de Hlother, l'avait cité à rendre compte de sa conduite à l'égard de Gothescalk ; qu'il n'avait pu ni dû s'y rendre, mais qu'à lui, il rendrait compte de ce qu'il avait fait. Après un précis fort clair de la condamnation et des erreurs de l'hérétique, l'archevêque de Reims continue ainsi :

« Si Votre Autorité désire que je fasse sortir Gothescalk de prison, que je vous l'envoie pour que vous puissiez vous-même examiner sa doctrine, ou enfin que je le remette entre les mains de quelqu'autre personne, que Votre Sainteté m'écrive et je m'empresserai de lui obéir. Seulement, pour le faire sortir, je désire être autorisé par vous, car je ne voudrais pas paraître avoir la présomption de ne tenir aucun compte du jugement de tant d'évêques respectables qui l'ont condamné. Je suis loin de me réjouir de le voir retenu en prison, quoique son obstination ne mérite que trop cette peine d'ailleurs légère, et je suis profondément affligé de le voir persévérer dans son erreur. Si Votre Autorité juge à propos de le remettre à quelqu'autre, elle avisera, je pense, à ce que ce soit à une personne sincèrement catholique, qui tienne aux règles ecclésiastiques et possède la science des Saintes-Écritures ; car Gothescalk sait par cœur et peut vous débiter tout un jour sans prendre haleine, non seulement les Écritures qu'il détourne à son sens, mais toutes les autorités catholiques qu'il tronque et mutile. C'est par là surtout qu'il excitait non seulement l'admiration des gens ignares et simples, mais qu'il séduisait des personnes assez éclairées mais imprudentes et dont le zèle n'était pas selon la science. »

Dans cette même lettre au pape Nicolas, Hincmar parle d'une nouvelle discussion qui s'était élevée entre lui et le moine hérétique sur quelques expressions concernant la Trinité. L'archevêque de Reims ayant jugé qu'on pouvait abuser des mots *Trina Deitas*, avait défendu de chanter dans son diocèse la dernière strophe de l'hymne des martyrs où ils se trouvaient. Ratramn le trouva mauvais et écrivit contre Hincmar qui lui répondit par un ouvrage très

long et très érudit[1]. Gothescalk, comme on le pense bien, prit parti contre l'archevêque, et comme on traita cette question de part et d'autre par esprit de contradiction, on ne voulut pas la comprendre. Les deux partis pouvaient avoir tort ou raison, suivant le sens qu'ils donnaient aux expressions controversées. Si on les rapporte à l'essence divine qui est une, elles sont fausses; mais elles sont vraies si on les rapporte aux personnes.

Les clercs ordonnés par Ebbon, et dont la déposition avait été confirmée au concile de Soissons, voyant Hincmar poursuivi à Rome relativement à Rothade et à Gothescalk, crurent l'occasion favorable pour faire réviser leur cause par le pape. Déjà ils en avaient appelé à Rome de la sentence qui les avait frappés, mais le pape Benoît III avait approuvé les actes du concile de Soissons. Nicolas lui-même les avait approuvés de nouveau, en 863[2], ce qui ne l'empêcha pas de recevoir des plaintes que ces clercs lui firent adresser en l'an 866.

« Nous avons appris, écrivit-il à Hincmar[3], par plusieurs personnes venues des Gaules, que vous avez déposé des clercs ordonnés autrefois par Ebbon. En apprenant cette déposition, nous avons, par l'unique motif de venir en aide à des opprimés, fait rechercher dans les archives de l'Église Romaine les pièces concernant cette affaire, et principalement les actes du concile de Soissons. Nous les avons lus et il ne nous a pas paru évident que ces clercs aient été régulièrement déposés. Nous ne voulons ni les justifier ni les condamner; nous vous exhortons seulement à vous entendre avec ces clercs, c'est-à-dire, Wulfade et ses collègues, et à examiner avec eux, pacifiquement, s'il ne serait pas juste de les rétablir. Si vous ne croyez pas pouvoir le faire en conscience, nous ordonnons que nos frères Remi de Lyon, Adon de Vienne, Wé-

[1] Hincm., de non Trinâ Deitate, inter op., t. I, p. 413 et seq. — Hincmar donne, dans la préface de cet ouvrage, un fragment de Gothescalk sur cette question et la strophe qu'il défendit de chanter. La voici :

Te Trina Deitas unaque poscimus
Ut culpas abluas, noxia subtrahas,
Des pacem famulis, nos quoque gloriam
Per cuncta tibi secula. Amen.

Le fragment de Gothescalk est très juste. Il distingue fort bien *la Trinité* des personnes et l'*unité* d'essence.

[2] Nicol., Epist. ad Hincm.; apud Sirm., op. cit., p. 216.

[3] Epist. Nicol. ad Hincm.; apud Sirm., Conc., t. III, Append., p. 611.

nilon de Rouen, et les autres archevêques et évêques des Gaules et de Neustrie qui le pourront, s'assemblent à Soissons avec vous et vos suffragants, et que vous y fassiez venir Wulfade et les autres clercs. Quand vous y aurez tout examiné suivant les canons, si vous jugez à propos de les rétablir, exécutez-le aussitôt; s'il s'y trouve quelque difficulté et que ces clercs en appellent au siége apostolique, venez ou envoyez de part et d'autre vos députés. Notre frère l'évêque Remi est chargé de vous remettre cette lettre. »

Ce fut aussi cet archevêque qui reçut la circulaire [1] qui convoquait plusieurs métropolitains au concile de Soissons. Elle contenait à-peu-près la même chose que celle qui était adressée à Hincmar.

Karl avait une raison particulière de presser la tenue du concile de Soissons. Rodulphe [2], archevêque de Bourges, était mort et le roi avait choisi, pour mettre à sa place, Wulfade, un des clercs déposés. Il voulait donc le faire rétablir au plus tôt. Il essaya d'abord de persuader à Hincmar de suivre le conseil du pape et de rétablir les clercs par lui-même. Hincmar aimait Karl, mais n'était pas flatteur, il lui répondit qu'il s'en remettait au concile. Le roi, craignant alors que cette affaire ne tirât en longueur, écrivit au pape de la poursuivre vigoureusement, et le pria de permettre que Wulfade fût ordonné prêtre avant la conclusion du concile, où qu'il reçût du moins l'administration de l'Église de Bourges. Le pape ne voulut rien accorder qu'il n'eût connu la relation du concile [3].

Ce concile se tint le dix-huitième jour d'août 866. Trente-cinq évêques y assistèrent, y compris sept archevêques, savoir : Hincmar de Reims, Remi de Lyon; Frother de Bordeaux, Hérard de Tours, Wénilon de Rouen, Luitbert de Mayence, et Egilon de Sens qui avait succédé au fameux Wénilon mort depuis un an [4]. Parmi les évêques, on remarque Rothade de Soissons rétabli l'année

[1] Epist. ad Herard.; apud Sirm., op. cit., p. 280.

[2] Il est honoré comme saint dans son église.

[3] Epist. Carol. ad Nicol., et Nicol. ad Carol.; apud Sirm., op. cit., Append., p. 613-615.

[4] Le choix d'Égilon excita quelque réclamation de la part du pape Nicolas, parce qu'il était abbé de Prum et qu'il ne pouvait, par conséquent, être élu à Sens, en vertu de la loi qui voulait que l'élu appartînt au diocèse, à moins que ce diocèse ne possédât pas de sujets capables. Après quelques difficultés, Nicolas accorda cependant le *pallium* à Égilon, en protestant toutefois que cette faveur ne pourrait tirer à conséquence contre l'observation des canons. (*V.* Sirm., op. cit., p. 273-274.)

précédente, et Folcrik de Troyes, successeur de Prudentius, mort depuis plusieurs années [1].

Hincmar présenta au concile quatre mémoires [2]. Le premier portait en substance : « Wulfade et les autres clercs n'ont pas été déposés par les seuls évêques de la province de Reims, mais par un concile de cinq provinces auquel ils avaient appelé. Pour moi, je n'ai pas même été de leurs juges ; on peut le voir par les actes où je n'ai pas souscrit. J'ai seulement envoyé ces actes au saint-siége, et ils ont été confirmés par les papes Benoît et Nicolas, comme vous le pouvez voir par leurs lettres que je mets sous vos yeux et dont les sceaux sont en leur entier. Maintenant, puisque le pape Nicolas vous ordonne de juger cette cause de nouveau, j'obéis comme je le dois et j'adhère à tout ce que vous ordonnerez, pour conserver l'unité. Je ne suis point envieux du bonheur de ces clercs, je souhaite leur rétablissement, puisque personne n'a plus perdu que moi à leur déposition ; mais ma conscience ne me permet pas de casser seul un jugement prononcé par les évêques de cinq provinces. Le pape vous ayant écrit de ne casser ce jugement que s'il était contraire aux saints canons, je demande qu'on me montre en quoi il leur est contraire. »

Le second mémoire d'Hincmar était relatif à la personne d'Ebbon, que Wulfade, chef des clercs déposés, disait tantôt n'avoir pas été déposé, tantôt avoir été légitimement rétabli. Hincmar prouve qu'Ebbon a été légitimement déposé, et qu'il n'a jamais été légalement rétabli. Après la lecture de ce second mémoire, on rapporta les pièces justificatives de tout ce qu'avait avancé Hincmar : son neveu Hincmar, évêque de Laon, présenta les actes du concile de

[1] *V.* Bolland., 6 april., Hist. litt. de France, t. v. — Prudentius était mort en 861. On l'honora comme saint dans son église. C'était un évêque assez distingué par sa science ; cependant plusieurs de ses ouvrages ne sont pas irréprochables pour la doctrine. Il prit trop chaudement le parti de Gothescalk contre Hincmar. Il fut auteur d'*Annales des rois de France*, qu'on a dit être celles qu'on appelle communément *Annales de Saint-Bertin*. On se fonde sur ce que Hincmar cite quelques mots de ces *Annales* comme appartenant au livre de Prudentius. Nous ne regardons pas cette preuve comme décisive. Les *Annales de Saint-Bertin* sont toujours opposées à Prudentius et très favorables à Hincmar. Pour les mots cités par ce dernier, le compilateur des *Annales de Saint-Bertin* a bien pu les copier dans l'ouvrage de Prudentius. Tous les annalistes se copient généralement. Le livre de Prudentius serait alors perdu.

[2] Apud Sirm., op. cit., p. 282 ad 291.

Soissons tenu en 853; Baginelm de Tournai, ceux du concile de Bourges où l'on avait examiné la déposition d'Ebbon; Hercanrat de Châlons-sur-Marne lut la lettre de Benoît et Odon de Beauvais celle de Nicolas, confirmant l'une et l'autre le concile de Soissons.

On lut ensuite le troisième mémoire de l'archevêque Hincmar, où il montrait que par indulgence et par l'autorité du pape, on pouvait recevoir les clercs qu'Ebbon avait ordonnés, et même les promouvoir aux Ordres supérieurs sans conséquence pour l'avenir; déclarant que, pour lui, il y consentait.

Hincmar avait composé un quatrième mémoire contre Wulfade, et il y prouvait que suivant les canons et même suivant la promesse de Wulfade lui-même, faite et signée en présence de témoins, ce clerc ne pouvait être ni rétabli ni promu à un Ordre supérieur.

Hincmar faisait preuve d'une grande fermeté, en présentant ce réquisitoire, parfaitement exact du reste et fort modéré dans la forme, contre un homme que Karl désignait comme le futur archevêque de Bourges; les autres évêques furent plus courtisans qu'Hincmar, et refusèrent d'entendre son mémoire en entier.

Après la lecture des différents écrits présentés par l'archevêque de Reims, le concile décida qu'il suivait l'expédient proposé dans son troisième mémoire et qu'on rétablissait les clercs par indulgence. Alors Hérard de Tours, par ordre du roi et de toute l'assemblée, fit un discours dans lequel il déclara que personne ne devait accuser le concile de légèreté ni de faiblesse, comme s'il infirmait la sentence donnée au même lieu, pour la même cause et confirmée par les papes; qu'il ne l'attaquait point et qu'il usait seulement d'indulgence envers les personnes, préférant, en cette occasion, la miséricorde à la justice [1].

Le concile écrivit [2] une lettre synodique au pape, pour lui ren-

[1] Hérard ajouta que le roi priait les Pères du concile de bénir la reine Hermintrude, afin qu'elle pût avoir des enfants utiles à l'Église et à l'État. Karl avait été malheureux en enfants. Les évêques prièrent pour son épouse, et la bénirent comme il l'avait souhaité.

[2] Apud Sirm., op. cit., p. 293. — Les évêques joignirent une autre lettre dans laquelle ils prient le pape d'écrire aux Bretons et à leur roi Salomon de reconnaître les droits du métropolitain de Tours, et de rendre justice aux évêques Actard de Nantes, Susannus de Vannes et Salacon de Dol (où Saint-Malo) chassés de leurs siéges. Le pape écrivit à Salomon, successeur d'Érispoë et roi de Bretagne, ainsi qu'aux évêques; mais cette démarche fut encore inutile. (V. Sirm., op. cit., p. 295-297.)

dre compte de ce qui s'était passé. Egilon de Sens en fut porteur, ainsi que d'une lettre particulière [1] dans laquelle Hincmar explique au pape les raisons qu'il avait eues de ne pas rétablir Wulfade de sa propre autorité. L'archevêque de Reims joignit à cette lettre une instruction pour Egilon : « Je vous parle en conscience et comme à moi-même, lui dit-il [2] retenez bien les articles que je vous envoie ; afin que si ceux que vous savez veulent embrouiller les choses, vous puissiez leur répondre la vérité. »

On voit, par les instructions à Egilon, qu'Hincmar avait à Rome des ennemis dont il redoutait les intrigues : c'étaient probablement les évêques de Lorraine.

Hincmar était sur le point d'envoyer son écrit à Egilon, lorsqu'il apprit que Gombert, moine de Hautvilliers, était sorti secrètement de son monastère avec des livres, des habits et des chevaux. On disait qu'il allait en Italie porter au pape un appel de Gothescalk enfermé dans ce même monastère et avec lequel il avait secrètement entretenu des relations. Hincmar, ayant appris cette nouvelle, écrivit [3] aussitôt à Egilon une lettre qu'il le prie de tenir secrète, et dans laquelle il lui dit en parlant de Gombert : « Il voit que le pape écoute les mauvais rapports qu'on lui a faits de moi, et sait probablement qu'il a écrit au roi Karl qu'il ne pouvait pas toujours me protéger. Je ne sais vraiment pas en quoi le pape m'a soutenu. Est-ce dans l'affaire de Gothescalk? Mais j'en ai rendu compte au légat Arsenius et j'ai écrit au pape pour lui demander s'il voulait que je le lui envoyasse ou que je le donnasse en garde à quelqu'autre. S'il veut l'examiner lui-même, que le roi le lui envoie; pour moi, je n'ai pas assez de gens pour lui donner une escorte. Si on vous demande comment est traité Gothescalk dans sa prison, vous pourrez dire qu'il est nourri comme les frères de la communauté, qu'on lui donne suffisamment des habits pour se couvrir et du bois pour se chauffer, et qu'il y a dans son logement une cheminée et tout ce qui est nécessaire. On ne lui refuse pas le bain; mais depuis qu'il a été enfermé, il n'a pas même voulu laver ses mains ni son visage, en sorte que s'il sortait de prison, il ferait horreur. »

[1] Inter op, Hincm., t. II, p. 282. (Edit. Sirm.)
[2] *Ibid.*, p. 285.
[3] *Ibid.*, p. 290.

A cette lettre secrète, Hincmar en joignit une autre [1], où il explique longuement les erreurs de Gothescalk. On ne sait si Gombert alla jusqu'à Rome, mais il est certain que Gothescalk mourut dans sa prison peu de temps après (vers 868). Hincmar ayant été averti par les moines de Hautvilliers qu'il était à l'extrémité, leur envoya une profession de foi [2] que Gothescalk devrait souscrire avant de recevoir l'absolution et le viatique; mais comme l'archevêque n'avait que de faibles espérances de la conversion de cet hérétique, il fit un mémoire qu'il adressa aux moines de Hautvilliers, et dans lequel il montrait par l'autorité des Pères, que si ce malheureux mourait dans son hérésie, on ne devait pas lui donner la sépulture ecclésiastique.

Gothescalk, ayant refusé avec opiniâtreté de signer la profession de foi que lui fit présenter l'archevêque, mourut sans avoir reçu ni l'absolution, ni le viatique, et fut privé de la sépulture chrétienne.

Le pape Nicolas ne répondit point à Hincmar, au sujet de Gothescalk, ce qui prouverait qu'il n'avait rien à reprendre dans ce qui avait été fait; car, dans les dispositions où était le pape à l'égard de l'archevêque de Reims, il ne lui eût certainement pas pardonné la moindre procédure irrégulière. On peut même dire que dans l'affaire des clercs de Reims, Nicolas poussa trop loin ses préventions contre lui.

Ce pape, en effet, ayant reçu la lettre synodique et celle d'Hincmar, écrivit aux Pères du concile une très longue lettre [3], dans laquelle il accuse Hincmar de n'avoir point agi dans cette affaire avec assez de droiture et d'avoir même falsifié les lettres que le pape Benoît lui avait envoyées pour confirmer le concile de Soissons de l'année 853. Il se plaint aussi qu'on ne lui ait pas envoyé une collection de tous les actes relatifs à l'affaire, et particulièrement tout ce qui regardait la déposition et le rétablissement d'Ebbon. C'est pourquoi il ordonne aux évêques de s'assembler une seconde fois pour composer une relation de tout ce qui s'était passé et d'y joindre les pièces à l'appui.

Nicolas écrivit [4] une lettre particulière pour Hincmar et ne lui

[1] Inter op. Hincm., t. II. p. 293.
[2] *Ibid.*, p. 314, lib. de non Trin., § 18; Flodoard., hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 28.
[3] Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 303
[4] *Ibid.*, p. 310.

épargna pas les expressions les plus dures, à propos de ses prétendus artifices et des falsifications qu'il aurait faites à des lettres apostoliques.

L'archevêque de Reims lui répondit [1], avec beaucoup de calme, qu'il n'avait ni manqué de droiture ni falsifié les lettres du pape Benoît. Qu'il avait montré ces lettres au concile; que le sceau en était entier et qu'on n'y voyait aucune rature : qu'il lui en adressait une copie, mais qu'il gardait l'original dont il pourrait avoir besoin pour sa justification. Hincmar envoya en outre à Rome ses clercs, qu'il fit déguiser en pélerins à cause de ses adversaires, dit Flodoard [2]. Nicolas les accueillit bien et manda à Hincmar qu'il était pleinement satisfait.

Les explications de l'archevêque de Reims firent sans doute regretter au pape les expressions dures dont il s'était servi, et l'année même où il lui avait écrit d'une manière si aigre, il réclama son secours et celui des autres évêques du royaume de Karl, contre les Grecs qui attaquaient alors violemment l'Église Romaine [3].

Depuis neuf ans que Photius avait usurpé le siége patriarcal de Constantinople, Nicolas avait eu à lutter contre ce génie souple et artificieux qui n'épargna rien pour faire légitimer son usurpation. Toutes ses ruses échouèrent contre la pénétration et la haute vertu de Nicolas, qui déposa et excommunia l'intrus. Photius ne lui pardonna pas ce coup d'autorité. Il se maintint sur son siége par l'autorité de l'empereur Michel-l'Ivrogne; et, par les calomnies infâmes qu'il répandit contre l'Église Romaine, il consomma ce schisme déplorable qui dure encore entre les Églises Grecque et Latine.

Ce fut pour répondre aux calomnies des Grecs, que le pape Nicolas en appela à la science des évêques franks et d'Hincmar en particulier. Le royaume de Karl-le-Chauve était alors sans contredit la partie la plus éclairée de l'Église d'Occident, et ce ne fut pas en vain que le pape réclama son secours.

Hincmar fut chargé par le pape de faire tenir un exemplaire de sa circulaire à tous les métropolitains. Le pape, dans une lettre parti-

[1] Inter Hincm. op., t. II, p. 298-312. (Edit. Sirm.)

[2] Flod., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 17.

[3] Epist. Nicol. ad Hincm. et Episcop., etc.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 331; Flod., loc. cit.

culière, pria Karl d'autoriser les réunions provinciales dans lesquelles on devrait répondre aux calomnies des Grecs [1]. Hincmar adressa à tous les archevêques la lettre du pape et écrivit à ses comprovinciaux pour les engager à chercher d'avance dans l'Écriture-Sainte et dans la tradition ce qu'il convenait de répondre aux objections qu'il y proposait ; « Afin, dit-il [2], que quand nous nous assemblerons nous puissions relire ensemble ce que chacun de nous aura trouvé et convenir de ce que nous devrons envoyer au pape. »

Dans chaque province on fit de semblables travaux et on chargea un évêque ou un théologien de les résumer. Il nous reste encore quelques-uns des traités composés alors contre les Grecs. Ceux de l'évêque de Paris, Énée, et de Ratramn, moine de Corbie, furent les plus célèbres [3].

Cette question ne fit point oublier l'affaire des clercs de Reims. Le 24 octobre 867, les évêques du dernier concile de Soissons se réunirent à Troyes et dressèrent la relation détaillée de la déposition d'Ebbon, comme le pape l'avait demandé [4]. Cette relation fut signée des six métropolitains : Hincmar de Reims, Hérard de Tours, Wénilon de Rouen, Frother de Bordeaux, Egilon de Sens et Wulfade de Bourges. Ce dernier, qui était un des clercs déposés, avait été ordonné à la prière de Karl avant la décision du pape. Quatorze autres évêques signèrent cette pièce, et Actard de Nantes [5] fut chargé de la porter à Rome.

[1] Epist. Nicol. ad Carol. ; apud Sirm., op. cit., p. 338.

[2] Epist. Hincm. ad Odon. Bellov., inter op., t. II, p. 809. (Edit. Sirm.) — Cette lettre, adressée à Odon de Beauvais, était sans doute circulaire.

[3] L'ouvrage d'Énée n'est qu'une compilation de textes des saints Pères sur les différents points contestés par les Grecs. Les principaux étaient : *la Procession du Saint-Esprit*, *le Célibat ecclésiastique et la Primauté de l'Église Romaine*. Les autres ne sont que des chicanes sur des usages liturgiques ou pénitentiels de l'Église Latine.

L'ouvrage de Ratramn est divisé en quatre livres. Les trois premiers sont consacrés à la question de la *Procession du Saint-Esprit*, la quatrième aux autres objections des Grecs. L'ouvrage de Ratramn est mieux fait que celui d'Énée. Le célèbre moine de Corbie était, sans contredit, un des meilleurs théologiens de son temps, et se mêla à toutes les discussions, comme nous l'avons vu.

D. Luc d'Achéry, dans son *Spicilége*, a donné les deux ouvrages d'Énée et de Ratramn contre les Grecs. Ces ouvrages, ainsi que tous les autres qui furent composés à la même époque dans les provinces de l'Église de France, furent envoyés à Rome où l'on s'en servit pour confondre les calomnies des Grecs.

[4] Epist. Synod., Conc. Tricassin. ; apud Sirm., op. cit., p. 353.

[5] Cet évêque avait été chassé de Nantes par l'intrus Gislard soutenu par les Bretons. La ville de Nantes fut alors ruinée et resta déserte pendant plusieurs années, comme le dit Karl dans sa lettre au pape. (Sirm., p. 350.)

Elle était absolument conforme à la lettre que l'archevêque Hincmar avait envoyée au pape par ses clercs déguisés en pélerins; mais avant de partir, Actard s'étant rendu auprès du roi Karl, celui-ci voulut prendre connaissance de la relation du concile, brisa les sceaux des évêques, et, ayant vu qu'Hincmar n'avait pas été réfuté comme il l'eût désiré, fit dicter en son nom une autre relation en haine et contradiction de l'archevêque de Reims, dit Flodoard [1]. Hincmar s'était attiré la disgrâce de Karl par son opposition à Wulfade.

Lorsque Actard arriva à Rome, Adrien II avait remplacé Nicolas I.er sur le siége apostolique. « Depuis saint Grégoire, dit un vieil annaliste [2], aucun pape ne peut être comparé à Nicolas. Il commanda aux princes et aux tyrans avec autant d'autorité que s'il eût été le maître du monde; il se montra aussi doux et aussi clément envers les bons que terrible envers les coupables. » Le savant bibliothécaire Anastase [3], qui vivait alors à Rome, fit connaître en ces termes la mort du grand pape à saint Adon de Vienne. « Je vous annonce une bien triste nouvelle, et je suis pénétré, en vous l'écrivant, de la plus vive douleur. Nicolas, notre pape et notre père, de vénérable mémoire, est mort le 13 novembre. Je suis certain qu'il n'a quitté cette misérable vie que pour aller dans l'éternelle béatitude, mais il ne nous en a pas moins laissé dans la plus profonde affliction. L'Église a mérité bien tard d'avoir un tel pontife et l'a perdu trop tôt! Ah! mieux eût valu pour nous être privé des rayons du soleil, que de ces yeux toujours ouverts sur tout ce qui pouvait contribuer au service de Dieu et au progrès de l'Eglise.

» Nous avons maintenant, continue Anastase, Adrien pour pape. Il est irréprochable dans ses mœurs, mais nous ne savons s'il pourra prendre soin de toutes les affaires de l'Eglise.

Adrien II n'eut pas le génie et l'activité de Nicolas, mais il fut plus doux et plus conciliant.

Ayant reçu la relation du concile de Troyes adressée à son prédécesseur, il y répondit par une lettre [4] dans laquelle il déclare approuver et confirmer tout ce qui avait été fait, agréer la promotion

[1] Flod., Hist. Eccl. Rem., lib. 3, c. 17.

[2] Annal. Met. — Le pape Nicolas I.er est honoré comme saint.

[3] Epist. Anastas. ad Adon.; apud Labb., Conc., t. VIII.

[4] Adrian. Epist.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 362.

de Wulfade[1] et lui accorder le *pallium*. Il prie en même temps les évêques de France de mettre le pape Nicolas dans les dyptiques et de soutenir courageusement ses décrets.

Actard, qui avait été député à Rome par le concile de Troyes, fut décoré du *pallium*[2], et le pape ayant témoigné[3] à Karl-le-Chauve et à Hincmar le désir de voir cet évêque transféré sur un autre siége, puisque la ville de Nantes était ruinée, il fut élevé sur le siége métropolitain de Tours après la mort d'Hérard. Ce ne fut pas cependant sans contradiction, car les translations n'étaient pas encore en usage et on les regardait comme contraires aux règles de l'Eglise.

Adrien était à peine assis sur le siége de saint Pierre qu'il reçut une lettre de félicitation de la part de Hlother, roi de Lorraine.

La mort du pape Nicolas avait fait concevoir à Hlother quelque espérance de faire rompre son mariage avec Theutberge et il n'omit rien pour se rendre Adrien favorable.

« J'ai appris, lui écrivit-il[4], la triste nouvelle de la mort du pape Nicolas d'heureuse mémoire. Je suis convaincu que Dieu l'a mis au nombre de ses saints. Tous les chrétiens doivent ressentir une vive douleur de sa mort; l'Ordre ecclésiastique surtout doit le regretter, et je le pleure moi-même. Je lui avais remis mes intérêts entre les mains et j'avais eu recours à sa justice contre les plaintes et les calomnies de mes ennemis qui avaient cependant trouvé moyen de le prévenir contre moi et de l'empêcher de vouloir accueillir mes justes défenses. Je l'avais supplié de consentir à m'entendre moi-même en présence de mes accusateurs, de trouver bon que j'allasse à Rome me justifier des crimes que l'on m'imputait, et jamais il n'a voulu m'accorder une si juste demande. Mais puisque Dieu par sa toute puissance vous a élevé à sa place, j'ai lieu de

[1] Wulfade fut un bon évêque, et on a de lui une *lettre pastorale* (Mabill. Analect.) dans laquelle il donne à ses curés les plus sages conseils, ainsi qu'aux fidèles de son diocèse. Il engage ces derniers à s'approcher des sacrements au moins trois fois par an, à Noël, à Pâque et à la Pentecôte. C'était l'usage au IX.e siècle, mais il y avait déjà relâchement. S. Rodulf, prédécesseur de Wulfade, avait aussi donné une lettre pastorale tirée en grande partie des *Capitulaires* de Théodulf. (Baluze Miscellan.) Ces lettres, ainsi que les *Capitulaires* d'Hérard de Tours, d'Isaac de Langres et surtout d'Hincmar, contiennent de bons renseignements sur les mœurs du clergé et des fidèles à la fin du IX.e siècle.

[2] Adrian, Epist. ad Actard.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 369.

[3] Adrian., Epist. ad Carol. et ad Hincm., *ibid.*, p. 366-367.

[4] Epist. Hloth. ad Adrian.; apud Regin. Chron., ad ann. 868.

croire que vous ne vous opposerez pas au désir ardent que j'ai de vous voir et de vous entretenir. Vous ne refuserez pas à un fils soumis cette preuve de la bonté paternelle que je me flatte de trouver en vous. »

Adrien répondit au roi de Lorraine qu'il trouverait toujours dans les successeurs de saint Pierre une exacte justice et qu'il pouvait venir à Rome, soit qu'il fût innocent, soit qu'il fût coupable ; car, dans ce dernier cas, ce serait dans le but de reconnaître sa faute et d'en faire pénitence.

Hlother fut d'autant plus satisfait de cette lettre du pape qu'il en obtint en même temps l'autorisation d'envoyer Theutberge à Rome. Cette reine infortunée était décidée à supplier le pape de casser son mariage. Nicolas, qui connaissait à fond toutes les intrigues du palais de Lorraine, avait toujours refusé d'entendre Theutberge. Adrien y ayant consenti, Hlother se crut sur le point de réussir et se hâta de l'envoyer à Rome. Aussitôt qu'elle y fut arrivée, elle alla trouver le pape, lui dit que son mariage avec Hlother n'était pas légitime et lui exposa toutes les raisons qu'elle put imaginer pour lui persuader que son mariage, quand bien même il eût été légitimement contracté, devait nécessairement être cassé et annulé.

Adrien pénétra aisément tout le mystère de cette conduite de Theutberge. Il lui répondit qu'il ne voulait pas décider sur-le-champ une question aussi importante et qu'il assemblerait un concile dont il prendrait l'avis. Theutberge dut retourner en Lorraine ; le pape rendit compte à Hlother [1] de l'entretien qu'il avait eu avec elle, et du dessein où il était d'assembler un concile pour examiner de nouveau toute l'affaire. Il le priait, en terminant, de recevoir la reine au palais et de lui assurer les revenus qui lui avaient été assignés sur diverses abbayes, afin qu'elle pût avoir de quoi vivre honorablement.

Cette dernière recommandation est remarquable, car les papes jusqu'alors n'avaient manqué aucune occasion de s'élever contre la mauvaise coutume de donner des abbayes, comme des fiefs ordinaires, à des laïques et à des femmes.

L'empereur d'Italie Hludwig favorisait secrètement la passion de son frère pour Waldrade, et comme il avait beaucoup d'influence

[1] Epist. Adrian. ad Hloth.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 371.

sur le pape à cause de son zèle à combattre les Sarrasins qui inquiétaient l'Église Romaine, il en obtint l'absolution de cette femme. Adrien écrivit [1] donc aux évêques de Germanie qu'ils pouvaient lui permettre l'entrée de l'Église, lui parler et la regarder comme réintégrée dans la communion des fidèles. L'empereur Hludwig avait obtenu l'absolution de Waldrade en assurant le pape que son frère n'avait eu avec elle aucun commerce depuis qu'elle avait été excommuniée ; ce qui était faux. Adrien notifia à Waldrade elle-même sa réconciliation [2]. Cette conduite du pape scandalisa plusieurs saints évêques, et entr'autres Adon de Vienne qui lui écrivit pour l'exhorter à ne donner aucune atteinte aux décrets du grand pape Nicolas. Adrien lui répondit qu'il n'y donnerait certainement aucune atteinte, mais qu'il ne croyait pas aller contre ses vues en agissant avec douceur. « Mon prédécesseur, dit-il [3], n'aurait pas commencé à guérir la plaie s'il y avait appliqué d'abord des remèdes doux, et nous ne l'amènerions pas à une parfaite guérison si nous usions encore de remèdes violents. »

La douceur d'Adrien contrariait les plans de Karl-le-Chauve et de Hludwig-le-Germanique, qui n'attendaient que l'excommunication de leur neveu pour s'emparer de son royaume. L'excommunié était alors un être réprouvé avec lequel on ne pouvait conserver des rapports même purement civils, d'où il suivait que l'excommunication pour un roi était une déposition indirecte. Hlother n'ignorait pas les desseins de Karl et de Hludwig-le-Germanique, et les avait fait connaître au pape Nicolas qui, tout en voulant maintenir les lois de l'Église, ne consentit jamais à favoriser les projets ambitieux des rois de France et de Germanie, et refusa, pour ce motif, d'excommunier Hlother. Karl et Hludwig-le-Germanique, voyant Adrien s'occuper du divorce, se ménagèrent une entrevue dans un des faubourgs de Metz, et, en présence d'Hincmar de Reims et de plusieurs autres prélats, traitèrent du partage de la Lorraine en cas que leur neveu fût excommunié. Hlother et l'empereur Hludwig dénoncèrent ces négociations au pape Adrien, qui écrivit aux rois de Germanie et de France pour les engager à vivre en paix avec le roi de Lorraine.

[1] Epist. Adrian. ad Episcop. Germ. ; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 373.
[2] Epist. Adrian. ad Waldrad. ; *ibid.*, p. 373.
[3] Epist. Adrian., ad Adon. ; apud Labb., Conc., t. VIII.

Celui-ci étant sur le point de quitter son royaume pour se rendre à Rome, alla trouver son oncle Hludwig-le-Germanique en qui il avait plus de confiance [1], et parvint à en obtenir le serment non seulement de ne rien entreprendre contre son royaume pendant son absence, mais encore de consentir à son mariage avec Waldrade, supposé qu'il fût approuvé du pape. Hlother alla trouver ensuite Karl-le-Chauve plutôt par convenance que dans l'espérance de le gagner, puis se mit en route pour Rome. Il ordonna à Theutberge d'y faire un second voyage et de partir quelques jours après lui.

Hlother voulait, avant d'entrer à Rome, voir l'empereur Hludwig son frère, et l'engager à employer tout son crédit auprès du pape pour faire casser définitivement son mariage [2].

L'empereur était alors occupé au siége de Barri qu'il poussait avec vigueur contre les Sarrasins. Ne pouvant s'occuper d'autre chose, il conseilla à son frère d'ajourner à deux ou trois mois son voyage à Rome. Mais Hlother, au lieu de suivre cet avis, s'entendit avec l'impératrice Ingelberge qui prit chaudement son parti. Cette femme était habile et intrigante. Le pape, à la prière de l'empereur, s'étant rendu au mont Cassin où devait avoir lieu son entrevue avec le roi de Lorraine, Ingelberge lui fit tant d'instances qu'il consentit à ne pas traiter Hlother en excommunié, à dire la messe en sa présence et à lui donner la communion ainsi qu'aux seigneurs de sa suite. Adrien ne céda cependant qu'après que Hlother eut affirmé par serment que depuis l'excommunication de Waldrade il n'avait eu aucun commerce avec elle [3].

Le lendemain de son arrivée, le pape se prépara donc à dire la messe dans l'église du mont Cassin [4]. Avant de la commencer, il s'adressa à Hlother en ces termes [5] : « Très cher fils, si ce que vous » nous avez affirmé par serment est vrai, nous en rendons à Dieu » de grandes actions de grâces et vous pouvez approcher de l'autel » où nous allons immoler l'hostie salutaire pour le bien de votre

[1] Annal. Bertin., ad ann. 868.

[2] Ibid., ad ann. 869.

[3] Ibid., ad ann. 869, Regin. Chron.

[4] Suivant les *Annales de Saint-Bertin*. Réginon dit que cette communion se fit dans l'église de Saint-Pierre à Rome.

[5] Regin. Chron.

» corps et de votre ame, et participer avec nous au sacrement qui » vous incorporera de nouveau aux membres de J.-C. dont vous » sembliez séparé. »

« A la fin de la messe, le souverain pontife convia le prince à la table du Christ, et prenant dans ses mains le corps et le sang du Seigneur, lui adressa ces paroles : « Si vous vous reconnaissez inno- » cent du crime d'adultère que vous a interdit le pape Nicolas et si » vous êtes fermement résolu à n'avoir aucun commerce avec » Waldrade, approchez avec confiance et recevez le sacrement du » salut éternel pour la rémission de vos péchés. Mais si votre cons- » cience vous accuse et vous déclare que vous êtes blessé d'une » plaie mortelle, ou si vous êtes dans l'intention de retourner à » votre péché; gardez-vous d'approcher, car vous recevriez pour » votre jugement et votre condamnation ce que la divine Provi- » dence a institué pour guérir les fidèles. »

Hlother, sans hésiter, prit l'Eucharistie des mains du pontife et se communia.

Les seigneurs qui l'accompagnaient avaient aussi affirmé par serment que leur maître n'avait eu aucun commerce adultère avec Waldrade depuis l'excommunication. Lorsqu'ils approchèrent pour recevoir l'Eucharistie, le pape, avant de la leur donner, disait à chacun d'eux :

« Si tu n'as point favorisé le crime de Hlother ton maître et ton » roi, et si tu n'y as pas consenti; si tu n'as pas communiqué avec » Waldrade ou avec d'autres excommuniés par le siége apostolique, » que le corps et le sang du Seigneur te servent pour la vie éter- » nelle. »

Plusieurs s'éloignèrent de la sainte table, mais la plus grande partie en approchèrent, quoiqu'ils fussent coupables. Parmi eux était Gunthar, ancien archevêque de Cologne, qui s'était réconcilié avec Hlother. Adrien l'ayant relevé de son excommunication, il put se présenter à la communion parmi les laïques. Avant de la recevoir, il remit au pape la déclaration suivante [1] :

« Moi Gunthar, en présence de Dieu et des saints, je déclare, à » vous seigneur Adrien, souverain pontife, pape universel; aux » vénérables évêques qui sont sous votre autorité, et à toute l'as- » semblée, que je ne repousse pas mais accepte humblement la

[1] Annal. Bertin., ad ann. 869.

» sentence de déposition portée canoniquement contre moi par le » seigneur Nicolas; en raison de quoi je ne me permettrai pas » d'exercer le saint ministère, à moins que par votre miséricorde » je ne sois rétabli. Je ne veux, par la suite, causer aucun scan- » dale, ni entrer dans aucun complot contre la sainte Église Ro- » maine ou son pontife. Au contraire, je serai toujours dévoué et » obéissant à la sainte Église ma mère et à son chef.

» Moi Gunthar, j'ai signé de ma main cette déclaration, faite par » moi aux calendes de juillet, en l'Église du saint Sauveur, au » monastère de Saint-Benoît sur le Mont-Cassin. »

Le pape ayant reçu cette déclaration des mains de Gunthar, la lui fit relire à haute voix et lui dit ensuite :

« Et moi je t'accorde la communion laïque, à condition que tu » garderas, pendant toute ta vie, la promesse que tu viens de » faire. »

Il lui donna ensuite la sainte communion. Le lendemain de cette cérémonie, l'impératrice Ingelberge retourna vers l'empereur au siége de Barri, et le pape à Rome. Hlother l'y suivit et arriva à l'Église de Saint-Pierre où nul du clergé ne vint au-devant de lui, disent les Annales de saint Bertin [1]; puis étant entré dans un pavillon qu'il devait habiter, il ne le trouva même pas balayé. Le pape refusa de lui dire la messe le lendemain de son arrivée qui était un dimanche; on le traitait en excommunié.

Le pape agissait ainsi pour ne pas choquer les Romains qui disaient hautement qu'il affectait en tout de se conduire autrement que son prédécesseur, en rappelant d'exil ceux qu'il avait exilés, en rétablissant ceux qu'il avait dégradés ou excommuniés. Hlother connaissait sans doute les raisons d'Adrien; il ne parut pas offensé de ses procédés, entra le lundi à Rome et prit son repas avec lui dans le palais de Latran. « Après lui avoir fait présent de vases d'or et d'argent, dit l'annaliste cité plus haut, il obtint que le pape lui donnerait une lionne [2], une palme et une verge. »

Hlother attachait une grande importance à ces présents. La lionne, suivant lui, signifiait Waldrade qui lui serait rendue; la palme était le signe de sa victoire, et la verge marquait qu'il contraindrait les évêques ses adversaires à se soumettre à sa volonté.

[1] Annal. Bertin., ad ann. 869.

[2] D'autres traduisent le mot *laena* par *manteau*.

Cette interprétation était loin de la pensée du pape[1] qui envoya en Lorraine l'évêque Formosus avec un autre légat, pour présider un concile où la question du divorce devait être de nouveau examinée.

« Hlother, dit l'annaliste de saint Bertin[2], s'en retourna fort joyeux de Rome. A son arrivée à Lucques, il fut pris de la fièvre, et la contagion se déclara parmi les siens qu'il voyait mourir par tas devant ses yeux. Mais ne voulant pas comprendre le jugement de Dieu, il continua son chemin jusqu'à Plaisance où il arriva le 6 août. Il s'y arrêta à cause du jour du Seigneur, et vers la neuvième heure il tomba subitement privé de mouvement et perdit l'usage de la parole. Il mourut le lendemain à la sixième heure du jour, et fut inhumé dans un pauvre monastère voisin, par le petit nombre des siens qui avaient échappé à la contagion. »

On remarqua[3] que tous ceux qui avaient communié avec Hlother moururent dans le courant de l'année, tandis que ceux qui s'étaient retirés de la sainte table eurent la vie sauve. On ne douta pas qu'il n'y eût là une punition visible de Dieu.

L'infortunée Theutberge pleura la triste mort de son indigne époux et se renferma dans une communauté religieuse à Metz. Waldrade se retira au monastère de Remiremont. On ignore si ce fut pour gémir sur ses espérances trompées ou pour pleurer ses fautes et les malheurs qu'elle avait causés.

Hlother étant mort sans enfants légitimes, ses deux oncles Karl-le-Chauve et Hludwig-le-Germanique, ainsi que l'empereur Hludwig son frère, élevèrent des prétentions sur son royaume. L'empereur était vivement appuyé par le pape qui écrivit aux seigneurs de Lorraine en sa faveur[4]. Il s'adressa en même temps aux seigneurs et aux évêques du royaume de Karl-le-Chauve pour les engager à détourner ce roi d'entrer en Lorraine, et les prier de bien recevoir ses légats Paul et Léon, qu'il y envoyait pour soutenir les prétentions de l'empereur Hludwig. Adrien, qui connaissait l'influence du grand archevêque Hincmar, lui écrivit une lettre par-

[1] Annal. Bertin., ad ann. 869.

[2] *Ibid.*

[3] Regin. Chron., ad ann. 369.

[4] Epist. Adrian. ad Proc. Reg. Loth.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 379.

ticulière dans laquelle il lui faisait les mêmes recommandations [1].

Ces lettres arrivèrent trop tard. Le parti de l'empereur était faible en Lorraine, et les seigneurs de ce royaume étaient partagés entre Karl-le-Chauve et Hludwig-le-Germanique. Les partisans de ce dernier roi cherchèrent bien à détourner Karl de faire des tentatives avant le retour de son frère alors en guerre avec les Wénèdes; mais les partisans de Karl lui firent dire de se rendre à Metz le plus tôt qu'il lui serait possible, et ce fut le conseil qu'il suivit [2].

En arrivant à Verdun, il trouva Hatton, évêque de cette cité, et Arnulf, évêque de Toul, qui se recommandèrent à lui. A Metz, Adventius, qui en était évêque, Francon de Tongres, et beaucoup d'autres se mirent au nombre de ses fidèles et s'assemblèrent en concile, dans l'église de Saint-Etienne, sous la présidence d'Hincmar de Reims.

On y décida que Karl serait reconnu roi, et Adventius de Metz l'annonça publiquement au peuple.

« D'un accord unanime, dit-il, nous reconnaissons que la vo-
» lonté de Dieu est que nous ayons pour seigneur et roi Karl à qui
» nous nous soumettons volontairement, afin qu'il nous gou-
» verne et nous soit à utilité. S'il vous plaît ainsi, vous nous le
» ferez connaître par vos acclamations, après qu'il aura parlé. »

Karl se leva et dit :

« Puisque, comme l'ont déclaré unanimement ces vénérables
» évêques, j'ai été appelé ici par le choix de Dieu pour vous sau-
» ver, protéger, conduire et gouverner, sachez que Dieu aidant,
» je veux maintenir le culte divin et l'honneur des saintes Égli-
» ses du Seigneur, et, selon mon savoir et mon pouvoir, honorer,
» défendre chacun de vous et le maintenir dans ses honneurs et
» dignités. »

Ensuite, sur la réquisition et à la demande d'Adventius de Metz et des autres évêques de la province de Trèves, à savoir : Hatton de Verdun et Arnulf de Toul, conjointement avec les évêques de la province de Reims, l'archevêque Hincmar déclara publiquement que l'Eglise de Trèves, dans la province de laquelle ils étaient réu-

[1] Adrian., Epist. ad Procer. Regn., Carol. ad Episcopos, ad Hincm., *ibid.*, p. 380 et seq.

[2] Annal. Bertin., ad ann. 869.

nis, n'ayant pas d'évêque, lui, archevêque de Reims, avait le droit de couronner à Metz le nouveau roi. « S'il vous plaît, dit-il en » finissant, qu'il soit consacré par la sainte onction de Dieu et cou- » ronné par le ministère sacerdotal, exprimez-le tous ensemble » par vos acclamations. » Tous s'étant écriés de concert, le même archevêque ajouta : « Offrons donc unanimement nos actions de » grâces au Seigneur en chantant *Te Deum laudamus*. »

On commença ensuite la cérémonie du sacre. Six évêques [1], Adventius de Metz, Hatton de Verdun, Arnulf de Toul, Francon de Tongres, Hincmar de Laon et Odon de Beauvais récitèrent chacun une oraison sur le roi; puis Hincmar de Reims récita sur lui la formule de la bénédiction, pendant laquelle on lui fit l'onction avec le saint-chrême, on lui mit la couronne sur la tête et à la main la palme et le sceptre, symboles de la puissance et de la victoire.

Karl, reconnu et sacré roi, s'était rendu à son palais d'Aix-la-Chapelle, lorsqu'arrivèrent les légats Paul et Léon avec les lettres du pape, dont nous avons parlé [2]. Karl ne s'occupa ni des lettres ni des légats, et Hincmar les chargea seulement de vive voix de dire au pape qu'il accomplirait autant que possible la mission dont il l'avait chargé.

Ces procédés irritèrent le pape qui envoya de nouveaux légats et des lettres foudroyantes et remplies de menaces au roi, aux évêques, aux seigneurs et à Hincmar [3]. Karl, pour l'apaiser, lui fit de riches présents, et l'archevêque de Reims lui répondit par une lettre très habile, dans laquelle il lui dit de la manière la plus franche, que tout le monde avait été surpris de le voir outrepasser ses droits en voulant obliger les Franks de Lorraine à se choisir un roi autre que celui qui leur convenait [4].

Adrien entreprit en outre de former une ligue entre Hludwig-le-Germanique et l'empereur, contre Karl [5]; mais ses efforts furent inutiles, et le roi de Germanie, après des négociations qui ne sont

[1] Coronat. Carol. Calv.; inter Hincm. op., t. I, p. 744. (Edit. Sirm.) — Parmi les Oraisons de la messe, on remarque celle qui commence par ces mots : *Quæsumus omnipotens Deus ut famulus tuus*, etc.

[2] Annal. Bertin., ad ann. 869.

[3] Adrian. Epist. ad Carol.; ad Episcop., ad Hincm., ad Procer.; apud Sirm., op. cit., p. 387 et seq.

[4] Hincm. Epist. ad Adrian., inter op., t. II, p. 689.

[5] Epist. Adrian. ad Hludw. et ad Episcop. Germ.; apud Sirm., op. cit., p. 392.

pas de cette histoire, obtint sa part du royaume de Lorraine. L'empereur dut alors abandonner complètement ses prétentions (870); le pape en conserva rancune à Karl-le-Chauve, soutint son fils Karloman dans sa révolte [1] et prit le parti d'Hincmar de Laon dans les démêlés que cet évêque eut avec le roi et avec Hincmar de Reims, son oncle et son métropolitain. En voici l'occasion.

Le fils d'un certain Luidon avait fait à Hincmar de Laon un présent dans le but d'obtenir de lui un fief ou bénéfice dont son père avait joui. L'évêque de Laon accepta le présent et donna au fils de Luidon le fief qui relevait de son Église. Quelque temps après et sans raison légitime, il reprit ce fief et garda le présent qu'on lui avait fait pour l'obtenir. Plainte en fut portée à Karl qui cita Hincmar de Laon à comparaître par-devant lui pour rendre compte de sa conduite [2]. L'évêque n'ayant pas obtempéré à ce mandat, perdit une charge qu'il possédait au palais et une abbaye que le roi lui avait donnée. Le vicomte de Laon reçut en outre l'ordre de confisquer tous les biens de l'évêché, excepté l'église, la maison épiscopale et le cloître des chanoines.

L'archevêque de Reims prit la défense de son neveu et représenta au roi que, suivant les canons, un évêque ne pouvait être cité devant un tribunal laïque [3]. Hincmar de Laon présenta lui-même pour sa défense un mémoire aux évêques des provinces de Reims, de Rouen et de Bordeaux, réunis en concile [4].

« Seigneurs, mes pères et mes frères, y disait-il [5], vous savez comment tous mes biens ont été confisqués, parce que je n'ai pas comparu devant un tribunal séculier et que je n'y ai pas envoyé quelqu'un pour témoigner que je n'avais pu m'y rendre. Étant venu à cette assemblée pour vous demander conseil, on m'a fait dire que je devais satisfaction au roi. Mais voulant être jugé suivant les règles, voici ce que je propose : on me rendra d'abord les biens dont j'ai été dépouillé sans raison et contre les canons, et alors je ferai satisfaction au roi mon seigneur sur les points où il me fera

[1] Epist. Adrian. ad Carol.; ad Procer., ad Episcop. de Carolomann.; apud Sirm., Conc. Gall., t. II, p. 395.

[2] V. les écrits d'Hincmar de Reims et d'Hincmar de Laon relatifs à cette affaire. (V. etiam. Annal. Bertin., ad ann. 868, 869.)

[3] Hincm. ad Carol. pro Hincm. Laudun.; inter op., t. II, p. 316 et seq.

[4] A Pistre, en 868.

[5] Apud Labb., Conc. t. VIII.

baptême, les adultes sans pénitence ni viatique, et laisser les morts sans sépulture ecclésiastique. On décida de s'en rapporter à l'avis du métropolitain Hincmar de Reims. Celui-ci déclara qu'un tel interdit était nul, qu'il allait en écrire à l'évêque de Laon, et que s'il refusait de le lever, il le lèverait lui-même.

Il est probable que Karl, pour le bien de l'Église, relâcha son prisonnier et l'interdit ne fut observé que cinq jours; on peut croire même qu'Hincmar de Laon lui fit quelque satisfaction, car il assista quelques mois après à son sacre parmi les évêques qui lui étaient le plus dévoués. Cependant la lettre d'Hincmar de Reims aux clercs de Laon avait augmenté à son égard les mauvaises dispositions de son neveu, qui n'avait pas oublié la décision du synode provincial où il l'avait condamné. L'évêque de Laon osa publier contre lui un lourd factum dans lequel il accumulait un grand nombre de textes tirés des fausses décrétales. Hincmar de Reims répondit par un long ouvrage dans lequel il rapporte dans un grand détail tous ses griefs contre son neveu et réfute toutes les autorités qu'il avait alléguées pour rabaisser l'autorité des métropolitains au profit de celle du pape. Le grand archevêque ne dissimule point que le zèle de l'évêque de Laon pour le pouvoir du souverain pontife était un peu suspect et ne lui était inspiré que par l'espérance qu'il avait de tromper la bonne foi du saint-siége et d'échapper par là à une condamnation méritée.

Il y eut de tout temps de ces champions intéressés de l'Église Romaine cherchant à faire refluer tous les droits vers le siége apostolique pour échapper à l'autorité immédiate de l'évêque ou du métropolitain.

Hincmar de Reims remit son ouvrage à son neveu lui-même, au concile d'Attigny qui se tint en 870 pour condamner un fils du roi nommé Karloman qui, ayant été engagé malgré lui dans les Ordres, s'était révolté contre son père et avait causé de grands ravages dans le royaume. Karloman en appela au pape ainsi qu'Hincmar de Laon qui fut de nouveau accusé par le roi dans ce concile. Karl voulait que cet évêque donnât par écrit une promesse formelle d'obéissance à lui et à son archevêque.

Comme Hincmar de Laon s'y refusait, Frother de Bordeaux vint à lui au moment où il quittait le concile après la séance, et lui demanda pourquoi il ne voulait pas signer la promesse écrite qu'on lui demandait, puisqu'il n'y avait aucun danger à le faire. L'évêque de Laon répondit : « Je n'en ferai rien si mon oncle ne me promet par

écrit de respecter les droits de mon Église. Frother reprit : Il ne vous le refusera pas. » Puis il s'approcha d'Hincmar de Reims qui était encore dans le lieu de la séance, s'entretenant près d'une fenêtre avec Odon de Beauvais. Frother vint à eux avec Énée de Paris et dit à l'archevêque de Reims : « Notre frère Hincmar de Laon veut bien signer l'acte de soumission et consent à être avec vous comme un fils avec son père, un évêque avec son métropolitain. » Hincmar de Reims en témoigna beaucoup de joie. On lui amena aussitôt son neveu qui se tenait près d'une autre fenêtre avec quelques évêques. Celui-ci demanda à parler à son oncle en particulier et lui dit : « J'ai hésité à signer cette promesse, non pas parce que je me défie de vous, mais de votre successeur. » L'archevêque de Reims lui dit alors de dicter lui-même l'acte de soumission qu'il devait signer, mais l'évêque de Laon le pria de le faire.

Ils revinrent ensemble à la fenêtre où se trouvaient Énée et Odon. Hincmar de Reims dit à ce dernier de prendre ses tablettes et de rédiger l'acte que son neveu devait souscrire. On y fit ensuite quelques modifications et Odon fut chargé de le rapporter le lendemain écrit au net. L'évêque de Laon ayant dit qu'il avait la fièvre et qu'il voulait se débarrasser de cette affaire, afin de pouvoir se faire saigner, Hincmar de Reims pria Odon d'aller demander au chancelier du roi du parchemin et un encrier, afin de l'écrire sur-le-champ; mais s'adressant pendant ce temps-là à Énée en qui Hincmar de Laon avait beaucoup de confiance, il lui fit observer qu'il serait bien mieux d'attendre la séance du lendemain, et Énée le persuada à l'évêque de Laon.

Le lendemain, Hincmar de Laon vint au concile et signa l'acte de soumission ainsi conçu : « Moi, Hincmar, évêque de l'Église de » Laon, serai désormais et toujours fidèle et obéissant à mon maître » et seigneur le roi Karl, selon mon ministère, ainsi qu'un homme » le doit être à son seigneur et un évêque à son roi. Je promets » aussi d'obéir, selon mon savoir et pouvoir, au privilége d'Hinc- » mar, métropolitain des Églises de la province de Reims, selon les » saints canons et les décrets du siége apostolique. » Odon lui présenta la plume et il souscrivit devant tout le monde. Puis il présenta l'acte signé au roi et à son oncle qui lui donnèrent l'un et l'autre le baiser de paix.

Le jour suivant, lorsqu'Hincmar de Reims entrait au concile, Ardwic de Besançon lui remit de la part de l'évêque de Laon un

petit écrit qu'il le priait de signer. Hincmar le prit et remit à le lire après la séance. L'ayant lu [1], il ne crut pas convenable d'y mettre sa signature et il n'en fut plus question.

L'affaire d'Hincmar de Laon n'était pas terminée par sa sumission à son métropolitain et au roi. Il restait à s'occuper du comte Normand et de plusieurs autres personnes qui avaient soumis au concile des griefs qu'ils avaient contre lui. L'évêque accusé adopta pour juges Actard de Térouanne [2], Reginelm de Tournai et Jean de Cambrai. Ces évêques avaient déjà jugé plusieurs causes, et entre autres celle de Normand qui devait rentrer dans la jouissance du fief de Pouilli, lorsqu'Hincmar de Laon ne trouvant pas que les décisions lui fussent aussi favorables qu'il l'eût désiré, s'enfuit pendant la nuit avant que la dernière sentence fut prononcée. Pour excuser cette fuite précipitée, il envoya à son oncle le billet suivant par son diacre Ermenold : « Vous savez que j'ai déjà été mandé deux fois à Rome par le pape Adrien, et que l'année dernière j'ai sollicité à Verberie l'autorisation de me rendre à cet appel, comme je l'ai sollicité encore dernièrement à Attigny. Je vous prie donc de m'obtenir du roi la permission d'accomplir le vœu que j'ai fait d'aller en pélerinage aux tombeaux des saints Apôtres, sinon je ne pourrai plus vous obéir comme à mon métropolitain. »

L'archevêque de Reims ne répondit pas et le roi envoya à l'évêque de Laon l'ordre de revenir à Attigny. L'évêque lui répondit qu'il ne le pouvait, parce qu'il avait la fièvre, et il lui demandait cependant permission de partir pour Rome, sur quoi Karl lui fit dire qu'il était étonnant qu'il n'eût pas la force de s'exposer aux rayons du soleil pour le venir trouver, et que cependant il se sentit capable de faire le voyage d'Italie. Hincmar de Laon ne parlait de son appel à Rome que lorsqu'il voyait un concile assemblé pour le juger. Il écrivait de temps à autre au pape pour lui faire croire qu'il était persécuté par son métropolitain et par le roi, ce qui ne l'empêcha pas, un mois après le concile d'Attigny, de venir trouver Karl et de lui demander des juges laïques pour décider entre lui et le comte Normand.

[1] C'était la promesse de respecter les droits épiscopaux de son neveu. On ignore si Hincmar de Reims avait promis de signer cette pièce.

[2] D'abord évêque de Nantes et transféré à Tours en 871. Hincmar lui avait confié par intérim l'administration de l'église de Térouanne, et il écrivit du concile de Douzi une lettre en faveur de sa translation.

Cependant l'archevêque de Reims, voulant ôter à son neveu le prétexte auquel il avait recours pour décliner le jugement des évêques de France, écrivit au pape Adrien pour l'instruire de tout ce qui se passait et en obtint une lettre dans laquelle le pape mandait à l'évêque de Laon, qu'il devait avoir pour son métropolitain l'obéissance qu'il exigeait lui-même de ses inférieurs. Hincmar de Reims garda cette lettre jusqu'au concile que le roi Karl convoqua à Douzi pour le mois d'août de l'an 871 [1].

On y reprit, par ordre du roi, toute la cause d'Hincmar de Laon contre lequel il était toujours fort irrité. Cet évêque fut convoqué au concile, comme tous les autres, par Hincmar de Reims qui lui dit dans sa lettre : « Sachez que ceux qui m'ont fait les plaintes sur lesquelles vous fûtes accusé au concile d'Attigny me les ont réitérées. C'est pourquoi je vous avertis de venir si bien préparé pour y répondre, que vous sauviez l'honneur du sacerdoce. » L'évêque de Laon répondit par un long mémoire dans lequel il accusait son oncle de l'avoir trahi et fait mettre en prison et de ne lui en vouloir que parce qu'il s'était opposé à lui dans sa querelle avec Rhotade. L'archevêque le convoqua une seconde et une troisième fois. « Le pape Adrien m'a écrit, lui dit-il, touchant les affaires de notre province, une lettre qui doit être lue dans le concile. C'est pourquoi, je vous mande au nom du pape de vous rendre au concile qui se tiendra le cinquième jour d'août. »

Ce concile se tint en effet. Le roi y assista et présenta un mémoire détaillé de tout ce qu'il avait à reprocher à l'évêque de Laon Les Pères du concile demandèrent du temps pour examiner la plainte du roi. Hincmar de Reims déposa ensuite la sienne. Ce n'était rien moins qu'un long ouvrage dans lequel il énumérait dans les plus petits détails tous ses griefs contre son neveu et faisait ressortir toutes ses inconséquences et contradictions depuis le commencement de l'accusation.

Les Pères du concile ayant reçu les deux mémoires du roi et de l'archevêque, cherchèrent dans l'Écriture et les canons tout ce qui pouvait leur servir de règle dans les décisions qu'ils devraient rendre sur chaque article. Leur travail, divisé en douze chapitres, n'est qu'un recueil de citations bien choisies.

[1] Acta Conc. Duziac.; apud Labb., Conc., t. VIII. — Le savant P. Sirmond croyait ces actes perdus.

Pendant que les évêques s'occupaient de ces recherches, on faisait à Hincmar de Laon les monitions canoniques; car il n'avait pas voulu se rendre à Douzi, malgré les citations que lui avaient faites son métropolitain. On lui députa, pour la première monition, Hildebold, successeur de Rothade sur le siége de Soissons, le prêtre Adelulf et le diacre Hadebert. « Frère Hincmar, lui dit l'évêque, le pape Adrien a écrit à notre métropolitain une lettre sur les affaires de notre province et lui a adressé pour vous une autre lettre qui doit vous être lue dans le concile. C'est pourquoi le concile assemblé à Douzi et notre métropolitain vous mandent, par l'autorité du pape et des canons, de vous y rendre pour entendre les ordres du souverain pontife et répondre aux accusations portées contre vous. »

L'évêque de Laon remit à Hildebold, pour toute réponse, un mémoire et l'acte de son appel au siége apostolique. La seconde monition lui fut faite par Jean, évêque de Cambrai, par le prêtre Winfrid et le diacre Bernon. La troisième, par Reginelm de Tournai, aussi accompagné d'un prêtre et d'un diacre.

Hincmar de Laon se décida enfin à comparaître. Dès qu'il fut entré, le roi fit relire en sa présence le mémoire qu'il avait présenté contre lui. Odon de Beauvais le lui remit ensuite ainsi que la lettre du pape envoyée pour lui à Hincmar de Reims, après toutefois l'avoir lue à haute voix devant tous les Pères du concile. On laissa le mémoire du roi entre les mains de l'accusé, afin qu'il l'examinât et y répondît dans la séance du lendemain. Mais les Pères s'étant réunis, il ne comparut pas. Il fallut lui faire encore les trois monitions canoniques, après quoi il se présenta pour dire qu'il ne répondrait point, parce qu'il avait été dépossédé de ses biens et qu'il en avait appelé à Rome. Il tira ensuite un papier de son sein et se mit à lire des textes pour prouver qu'il ne devait pas répondre. Une discussion de droit canonique allait commencer entre lui et Hincmar de Reims, lorsque les Pères du concile dirent fort sagement à l'accusé : « Répondez d'abord suivant les canons à ce qu'on vous objecte, puis, s'il est nécessaire, vous poursuivrez votre appel canonique au saint-siége. — J'ai été dépouillé de mes biens, dit l'accusé, ainsi je ne répondrai pas. — Frère, repartirent les évêques, nommez les personnes qui vous ont dépouillé. — Ceux-ci le savent bien, dit-il en montrant quelques prêtres et diacres qui l'avaient accompagné. — Vous pouvez bien parler vous-même, ajoutèrent les évêques, vous avez l'âge et la permission

de répondre. — Que mes clercs le fassent pour moi, dit l'accusé. » Le prêtre Fagenulf, interpellé, déclara que son évêque ne pouvait disposer de rien. — « Nommez les personnes qui l'ont dépouillé, dit le roi, et j'en ferai justice selon la loi. — C'est vous, répondit Fagenulf. » Alors le roi se leva et parla ainsi :

« Ce frère ne dit pas la vérité. J'ai appelé l'évêque de Laon à ce » concile par mes lettres, suivant l'usage de mes prédécesseurs. » Quoique j'eusse ordonné aux évêques de s'y rendre avec peu de » suite, afin qu'il restât du monde dans les diocèses pour combattre » les Nord-mans, il se mit en route avec toutes les troupes de son » évêché. En ayant été informé, j'ordonnai à ces troupes de se » rendre sans retard au lieu où elles avaient coutume de faire la » garde contre les payens, et je défendis qu'il y eût avec lui plus de » dix ou douze hommes, outre ses clercs et ses valets. J'appris » ensuite que cet évêque se disposait à s'enfuir pour ne pas venir » au concile et qu'il emportait avec lui les vases sacrés, les orne- » ments et autres richesses que moi et la feue reine mon épouse » avions donnés à l'église de Sainte-Marie de Laon. J'envoyai » alors des gardes avec ordre de l'empêcher d'emporter les trésors » de son église ; mais de lui laisser la liberté de venir au concile, » se contentant de l'observer de loin pour qu'il ne pût s'enfuir.

» Cet évêque s'étant rendu au concile après trois citations cano- » niques, refusa de loger dans la maison qu'avaient retenue ses gens » et où étaient ses effets. Il me dit qu'il n'avait pas de logis. Je lui » dis qu'il pouvait en prendre un au palais, près l'église, ce qu'il » accepta. J'ai donné ordre à Bernon, mon intendant, de le rece- » voir avec honneur et de veiller avec ses clercs à la garde de ses » malles. Mais l'évêque, changeant d'avis, quitta le palais, préféra » la maison qu'on lui avait d'abord retenue, et y fit porter ses malles » où se trouvait une croix d'or ornée de pierreries, donnée par la reine » mon épouse à l'église de Sainte-Marie de Laon. Il y a ici des clercs » et des laïques qui peuvent rendre témoignage que je dis la vérité. »

Fagenulf lui-même et les autres clercs de Laon furent obligés d'en convenir et il fut démontré que le roi avait seulement empêché l'évêque accusé de piller son église et de s'enfuir. On visita ses malles et on y trouva encore plusieurs objets précieux, ainsi que les titres et chartes de son église qu'il avait enlevés ; on prouva en même temps qu'il ne possédait rien en propre ; qu'il avait été élevé et nourri par son oncle sur les revenus de l'Église de Reims et que tout ce qu'il avait appartenait à son Église.

Hincmar de Laon, voyant que son premier moyen de décliner le jugement était complètement anéanti, récusa son métropolitain Hincmar de Reims qui présidait le concile.

Cet archevêque lui ayant demandé de répondre aux accusations du roi : « Je ne répondrai point par vos ordres, lui dit-il, et je ne recevrai point votre jugement, parce que j'ai quelque chose contre vous qui m'oblige d'en appeler au saint-siége. — Vous n'avez aucune raison de me récuser, répondit l'archevêque, je ne vous ai fait aucun préjudice et vous n'avez pas encore été jugé par le concile pour qu'il vous soit permis d'en appeler au siége apostolique. Puisque vous avez été accusé par-devant ce concile, vous y serez jugé suivant les règles, sauf le privilége du pape au tribunal duquel vous pourrez appeler de la sentence quand elle aura été prononcée. »

Telle était en effet la règle suivie jusqu'alors. Le concile provincial, présidé par le métropolitain, était le juge ordinaire de l'évêque qui pouvait en appeler au saint-siége. Si le pape recevait l'appel, il convoquait un nouveau concile dans la province même où était située l'Église de l'évêque accusé ou au moins dans un lieu où on pût connaître parfaitement sa cause. La nouvelle procédure lui était adressée, et il l'approuvait, à moins qu'il n'y découvrît des vices, ou pour le fond ou pour la forme. Mais au IX.e siècle, les papes tendaient à s'affranchir de ces règles, et recevaient avant le jugement des ordinaires les appels d'un grand nombre de coupables, évêques, prêtres ou simples clercs, qui n'en appelaient à leur tribunal que pour échapper à la condamnation qu'ils redoutaient de leurs juges ordinaires, beaucoup plus instruits de leur cause qu'on ne pouvait l'être à Rome. Hincmar de Reims fut un des évêques qui luttèrent avec le plus de vigueur pour le maintien des anciennes règles suivies dans les jugements ecclésiastiques.

Hincmar de Laon ayant dit qu'il recusait son métropolitain parce qu'il avait été cause de son emprisonnement à Sylvac, l'archevêque de Reims se leva et dit à Karl en présence de tout le concile : « Seigneur roi, je vous prie de déclarer publiquement si c'est par mon conseil ou de mon consentement que vous l'avez retenu prisonnier. » Le roi, après avoir assuré avec serment que l'archevêque Hincmar ne lui avait pas conseillé de retenir son neveu en prison, ajouta : « Si ce n'eut été par considération pour son oncle, il y a deux ans que j'eusse fait jeter l'évêque de Laon en prison, car je ne pouvais plus souffrir ses insolences. Si je ne l'avais même tiré

des mains de mes hommes, ils l'eussent frappé à mort. » Plusieurs évêques, prêtres et laïques firent la même déposition que le roi. Le concile déclara Hincmar de Laon calomniateur, et ajouta qu'il n'avait aucune raison de recuser son métropolitain.

Hincmar de Reims, au nom du concile, lui dit de prendre le mémoire du roi qu'il avait dans son sein, et d'y répondre article par article; comme il le refusa, l'archevêque en fit relire une copie et procéda à l'interrogatoire. L'accusé n'eut à donner que des réponses frivoles; mais il faisait grand bruit et criait dans le concile, en revenant toujours à son appel: « Quiconque veut m'accuser, disait-il, qu'il vienne avec moi à Rome au tribunal du pape. Tout le monde sait, répondait le concile, qu'un tel appel est contraire aux canons; car la loi veut qu'on ne porte pas l'accusation hors de la province, et qu'on juge les crimes dans les lieux où ils ont été commis. » Malgré le bruit et les cris de l'évêque de Laon, on entendit les témoins, et le président, à la demande de tous les Pères, somma canoniquement l'accusé de répondre d'une manière précise. « Frère Hincmar, lui dit l'archevêque, le saint concile et moi nous vous ordonnons, par l'autorité de Dieu, par celle des saints canons, du pape Adrien et de votre métropolitain, de répondre aux accusations portées contre vous. » L'accusé ne répondit pas. Le président répéta trois fois cette sommation; après quoi, le voyant persévérer dans sa contumace, il demanda les avis. Tous les évêques se levèrent, opinèrent successivement, et conclurent tous à la déposition, sauf le droit du saint-siége auquel l'évêque de Laon pourrait en appeler de leur sentence.

Hincmar de Reims, en sa qualité de président, opina le dernier, recueillit les voix et dit: « Je voudrais n'être pas obligé de le juger! et plut au ciel que je ne l'eusse jamais ordonné! Mais si je prononce la sentence, dites-moi si vous la souscrirez. » Les évêques l'en assurèrent. On lut ensuite quelques canons sur la manière de juger les évêques; puis, le président ayant résumé les crimes imputés à l'accusé, ajouta: « Au nom de J.-C., par le jugement du Saint-Esprit, je le juge privé de toute dignité épiscopale, sauf en tout le droit de notre père et seigneur Adrien, pape du premier siége, ainsi que les canons de Sardique l'ont ordonné. »

Cette sentence fut souscrite par huit archevêques: Hincmar de Reims, Ardwic de Besançon, Remi de Lyon, Frother de Bordeaux, Wulfade de Bourges, Bertulf de Trèves, successeur de Théotgaud,

Adalhard de Rouen, successeur de Wénilon, et Anségise de Sens, un des plus savants évêques de l'Europe. Treize évêques signèrent la même sentence; parmi eux on remarque particulièrement Actard, ancien évêque de Nantes et administrateur de l'Église de Térouanne, dont on approuva à ce concile la translation sur le siége de Tours; Francon de Tongres, Hildegeaire de Meaux, Gislebert de Chartres, Odon de Beauvais, Ingelwin de Paris, successeur d'Énée, mort depuis peu de temps, et enfin Walter d'Orléans dont on possède un capitulaire [1] dans le genre de ceux de Théodulf, un de ses plus illustres prédécesseurs.

Les Pères du concile de Douzi envoyèrent leurs actes au pape Adrien, et le prièrent de confirmer leur sentence.

« Si par hasard, lui dirent-ils [2], vous jugiez nécessaire de recommencer la procédure, nous ne nous refusons pas à ce que vous nommiez de nouveaux juges, et vous pourrez donner commission aux évêques voisins de contrôler notre sentence, ou, si vous l'aimez mieux, envoyez des légats *à latere* qui jugent de nouveau la cause avec nous. Si, contre notre attente, vous refusez de confirmer notre jugement, nous demandons du moins que l'évêque de Laon ne soit pas rétabli avant que sa cause ait été de nouveau examinée dans la province, parce que, jusqu'à notre temps, on n'a jamais dérogé à cet usage dans les causes des évêques de la Gaule et de la Belgique. »

Après avoir cité plusieurs autorités en faveur de leur sentiment, les évêques ajoutent : « Comme nous voulons respecter les priviléges du premier siége, Votre Paternité doit aussi respecter les nôtres; quelle nous les conserve comme ses prédécesseurs les ont conservés à nos prédécesseurs. » Ils disent ensuite positivement au pape, que s'il rétablit Hincmar de Laon, ils ne se mettront plus en peine de s'opposer à ses violences, parce qu'ils ne sont pas en état d'envoyer des députés à Rome pour toutes les affaires qui se présenteront.

Les papes voulaient établir la coutume de juger par eux-mêmes ceux qui en appelaient à leur autorité, et de les faire venir à Rome avec les accusateurs ou leurs députés. Les évêques ne pouvaient évidemment consentir à envoyer des députés à Rome, chaque fois qu'un coupable aurait la fantaisie d'en appeler au pape pour se

[1] Apud Delaland., Suppl. Conc. Gall.—Walter est nommé vulgairement Vaultier.
[2] Act. Conc. Duziac.; apud Labb., Conc., loc. cit.

soustraire au jugement de l'autorité immédiate. Cette forme de procédure, que les papes tendaient à établir, était fort vicieuse en elle-même et contraire à l'usage perpétuel de l'Église de France.

Adrien trouva fort mauvais qu'on eût déposé l'évêque de Laon, malgré son appel au siége apostolique; il ordonna [1] qu'on envoyât cet évêque à Rome avec des accusateurs qu'il ne put recuser, et défendit d'ordonner un autre évêque à sa place. Le pape écrivit en même temps au roi Karl plusieurs lettres dans lesquelles il lui prodigue les reproches les plus violents et les paroles les plus injurieuses.

Le roi en fut choqué et lui répondit avec aussi peu de ménagement. Il est facile de voir, au style de sa lettre, qu'elle fut dictée par Hincmar de Reims [2].

« Dans vos lettres précédentes, dit Karl à Adrien, vous m'appeliez parjure, tyran, perfide et usurpateur des biens ecclésiastiques, sans m'avoir convaincu de ces crimes; dans votre dernière, vous me reprochez des murmures injurieux, des plaintes amères, et après de pareils compliments, vous me conseillez de recevoir avec plaisir et soumission tout ce qui m'est écrit de la part du saint-siége. Vous voulez donc que je sois bien joyeux de m'entendre appeler parjure et tyran. Si je gardais le silence sur de semblables accusations, j'en reconnaîtrais par là même la vérité. Ecrivez-moi d'un style qui convienne à votre ministère et à votre dignité, et alors je pourrai recevoir vos avis avec soumission et reconnaissance.

» Vos lettres portent : Nous voulons, nous ordonnons qu'Hincmar de Laon vienne à Rome. Je ne sais où l'auteur de la lettre a trouvé qu'un roi était obligé d'envoyer à Rome un coupable condamné suivant les règles, convaincu, en trois conciles, d'entreprises contre le repos public, et qui persévère dans sa rébellion. Vous voulez, dites-vous, que je sois gardien des biens de l'évêché de Laon; je suis obligé de vous répondre que nous autres rois de France, nous n'avons point passé jusqu'à ce jour pour les lieutenants des évêques. Feuilletez, je vous en prie, les registres de vos prédécesseurs, vous y verrez comment ils écrivaient aux nôtres; et si vous continuez à nous adresser des injures et des menaces, nous vous dirons avec saint Léon : « Le privilége de Pierre subsiste quand » on porte un jugement selon son équité. »

[1] Epist. Adrian.; apud Labb., Conc., t. VIII, p. 932 et seq.

[2] Elle se trouve en effet parmi ses œuvres. (Hincm. op., t. II, p. 701.)

Les Pères du concile de Douzi se réunirent au même lieu (871), pour concerter la réponse qu'ils devaient faire à la lettre du pape. « Nous avons trouvé, disent-ils [1], dans votre lettre, des choses que nous avons été obligés de faire relire plusieurs fois, doutant si nous les avions bien entendues, et, par ce que nous a rapporté notre frère Actard, nous avons compris que la grandeur de vos occupations ne vous avait permis ni de lire les actes de notre concile, ni de donner à notre lettre une attention suffisante. Permettez-nous donc de vous faire observer qu'avant de condamner Hincmar de Laon, nous avons, nous, pris la peine de faire relire le canon de Sardique sur les appels au saint-siége. »

On n'a pas la réponse entière des évêques; on peut la juger sur ces premières lignes. Actard la porta à Rome avec la lettre du roi. Le pape comprit alors qu'il avait fait fausse route et qu'il était temps de revenir sur ses pas. Il écrivit à Karl d'une manière flatteuse [2]: «Nous avons appris de plusieurs personnes vertueuses, et entre autres de notre frère Actard, que les Églises n'avaient pas dans le monde un ami et un protecteur aussi zélé que vous, de sorte que dans votre royaume il n'y a pas un évêché, pas un monastère dont vous n'ayez augmenté les biens. On nous a dit même que tout votre désir était d'honorer le siége de saint Pierre, de répandre vos libéralités sur son vicaire et son clergé, et de les défendre contre leurs ennemis. Qui n'aimerait pas un roi aussi illustre que vous? un roi aussi distingué par sa sagesse et sa crainte de Dieu; par sa justice et par son zèle à procurer la gloire du Seigneur? Qui ne souhaiterait d'être gouverné par un tel prince? Si on vous a porté des lettres qui contiennent des sentiments contraires à ceux-ci, et dont les expressions soient dures, elles nous auront été extorquées pendant notre maladie, ou bien encore elles auront été supposées par quelqu'un.»

Quant à la cause d'Hincmar, le pape veut seulement l'entendre, dit-il, et son intention est de le renvoyer ensuite pour être jugé sur les lieux; puis il ajoute: « Tenez cette lettre secrète et n'en donnez connaissance qu'à vos fidèles les plus dévoués; nous vous assurons et promettons que si nous survivons l'un et l'autre à l'empereur, nous ne reconnaîtrons jamais d'autre empereur romain que vous. Dès maintenant, le clergé, le peuple et la noblesse de Rome vous

[1] Apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 403.
[2] Apud Sirm., op. cit., p. 401.

désirent pour roi, patrice, empereur et pour défenseur de l'Église. »

L'empereur Hludwig était d'une faible santé et n'avait pas de fils. Le pape songeait, en cas qu'il mourût, à donner à l'Église Romaine un protecteur capable de la défendre contre les incursions incessantes des Sarrasins qui infestaient l'Italie.

Adrien mourut l'année suivante (872), et eut pour successeur Jean VIII, qui hérita de la pensée de son prédécesseur. En effet, l'empereur Hludwig étant mort le 13 août 875, Karl entra en Italie à la tête d'une armée, fut accueilli avec joie par le pape, le clergé, la noblesse et le peuple de Rome, et couronné empereur le jour de Noël dans l'église de Saint-Pierre[1].

Après avoir été reconnu empereur à Rome[2], Karl voulut se faire accepter pour roi de Lombardie et convoqua, dans ce but, à Pavie, les évêques et les seigneurs de ce royaume. Son élection y fut ratifiée, on en dressa l'acte qui est ainsi conçu :

« Au très glorieux prince couronné de Dieu, grand et pacifique
» empereur, au seigneur Karl Auguste, nous soussignés, évêques,
» abbés, comtes et autres seigneurs du royaume d'Italie, souhaitons
» une paix et une prospérité éternelles.

» Puisque la bonté divine, par le mérite des saints Apôtres, et
» par leur vicaire, le seigneur Jean, souverain pontife, pape uni-
» versel et notre père spirituel, vous a déjà élevé à l'empire, selon
» le jugement du Saint-Esprit, nous vous élisons unanimement
» pour notre protecteur, seigneur et défenseur. Nous nous sou-
» mettons avec joie à votre domination, et nous promettons d'ob-
» server fidèlement ce que vous ordonnerez pour le bien de l'Église
» et pour notre salut. »

[1] Annal. Bertin., ad ann. 876. — De 871 à 875, il ne se passa rien de remarquable dans l'Église Franke. On peut noter cependant un plaid à Senlis, où Karloman, fils rebelle du roi, fut condamné à perdre les yeux et à être emprisonné; un plaid de Quiercy où Karl poursuivit les complices de son fils, et où l'on fit des capitulaires contre les sorciers. Une assemblée d'évêques, près d'Angers, lorsque Karl vint y attaquer les Nord-mans (873). Robert, évêque du Mans, fit sa confession générale par lettre à cette assemblée, qui lui accorda aussi l'absolution par lettre. (Sirm., t. III, p. 405.) Ce n'était pas une confession sacramentelle, mais une pratique de dévotion usitée alors. Hildebold se confessa ainsi à Hincmar de Reims. (Op. Hincm., t. II, p. 686.) En 874, se tint un nouveau concile à Douzi : on y fit une longue procédure contre un prêtre et une religieuse accusés d'avoir péché ensemble. (Sirm., op. cit., p. 408 et seq.)

[2] V. Annal. Bertin.; Met., Fuld. et Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 437.

L'empereur étant à Rome pria le pape de nommer Anségise archevêque de Sens, son vicaire pour la France et la Germanie. Malgré le mérite d'Anségise, Hincmar de Reims eut certainement été plus digne de cet honneur; mais il avait alors perdu les bonnes grâces de Karl, on ne sait pour quelle raison. Le nouvel empereur obtint aussi de Jean la confirmation de la déposition d'Hincmar de Laon et fit crever les yeux à ce malheureux évêque, aussitôt après son retour en France [1].

Tandis que Karl se faisait couronner empereur à Rome, Hludwig-le-Germanique envahissait son royaume de France. Hincmar écrivit alors une fort longue lettre [2] aux évêques et aux seigneurs de sa province, sur la conduite qu'ils avaient à tenir en des circonstances aussi difficiles. Il veut qu'on cherche à détourner Hludwig de son invasion, mais il est cependant permis de le recevoir si on ne peut pas faire autrement, sans renoncer toutefois à la fidélité qu'on devait au roi Karl. Cette lettre d'Hincmar est confuse et embarrassée; il y parle plus volontiers des fautes de Karl que de la fidélité qu'on lui devait. On s'aperçoit qu'il n'avait plus pour ce roi le même dévouement.

Le pape Jean, au contraire, mit toute sa puissance spirituelle au service du nouveau protecteur de l'Église Romaine; il écrivit aux évêques et aux comtes de Germanie pour leur reprocher de ne s'être pas opposés à l'invasion, et pour les exhorter à faire changer leur roi de détermination; il écrivit en même temps aux évêques et aux comtes du royaume de Karl, pour leur rappeler la fidélité qu'ils lui devaient; et comme plusieurs évêques avaient pris parti pour le roi de Germanie, il les avertit de s'en repentir et de bien recevoir les deux légats qu'il envoie en France [3].

Ces deux légats étaient Jean de Toscanella et Jean d'Arezzo. Karl, de retour en France, les manda au monastère de Saint-Denis où il avait célébré les fêtes de Pâques [4], et, par leur conseil, convoqua pour le mois de juin un concile à Ponthion. L'annaliste de

[1] Hincmar de Reims reçut ordre d'ordonner un autre évêque à sa place. (Epist. Joann. ad Hincm. Rem.; apud Sirm., t. III, p. 422.)

[2] Inter op. Hincm., t. II, p. 157.

[3] Toutes ces lettres du pape Jean se trouvent dans la collection du P. Sirm., t. III, p. 423-430.

[4] Annal. Bertin., ad ann. 876.

saint Bertin nous a fait de ce concile une narration que nous reproduisons textuellement.

« Le vingt et un juin, les évêques et autres clercs étant revêtus d'habits ecclésiastiques, la salle du concile étant tendue de tapisseries, les siéges couverts de tapis et le livre des Évangiles placé sur un pupitre, en face du trône, l'empereur entra, vêtu d'un habit d'or fait à la manière des Franks [1], et accompagné des légats du siége apostolique. Après qu'on eut chanté l'antienne *Exaudi nos, Domine*, les versets, le *Gloria* et le *Kyrie eleison*, Jean de Toscanella dit l'*Oremus*, après quoi l'empereur prit séance. Le même légat lut ensuite plusieurs lettres du seigneur apostolique et une entre autres touchant la primatie d'Anségise, évêque de Sens. En vertu de cette lettre [2], Anségise était revêtu, pour les Gaules et la Germanie, des fonctions apostoliques pour convoquer les conciles et traiter des autres affaires ecclésiastiques les plus importantes. Les décrets du siége apostolique devaient être par lui communiqués aux autres évêques, et il était institué l'intermédiaire entre le saint-siége et les évêques pour toutes les affaires qui requéreraient l'autorité du souverain pontife.

» Les évêques demandèrent à lire eux-mêmes cette lettre qui leur était adressée, mais l'empereur ne voulut pas y consentir et leur demanda simplement ce qu'ils avaient à répondre sur ce point à l'envoyé de l'apostolique. Leur réponse fut qu'ils se conformeraient aux ordres du seigneur Jean, pape apostolique, sauf les droits et priviléges des métropolitains, lesquels droits étaient appuyés sur les saints canons et avaient été confirmés par les décrets des pontifes romains [3]. L'empereur et les légats firent tout leur possible pour que les archevêques répondissent qu'ils obéiraient

[1] On connait l'habit frank de cette époque par une bible où Karl-le-Chauve est représenté sur son trône. Il est vêtu à la romaine, mais accompagné de deux comtes vêtus à la manière des Franks. Des moines y sont représentés en chasuble et avec le manipule. Le frontispice de cette bible est reproduit dans la *Collection des peintures, des manuscrits*, etc.

[2] Apud Sirm., op. cit., p. 422.

[3] On peut remarquer cette discussion publique entre les *Gallicans* et les *Ultramontains*. Nous avons vu les premières traces de ces opinions au IX.e siècle. Il est incontestable qu'à cette époque l'autorité directe des papes prit des accroissements conformément aux fausses décrétales. Les évêques en France tenaient à conserver l'ancien droit : c'était alors toute la discussion. Elle se compliqua depuis, comme nous le remarquerons en son lieu.

absolument à la primatie d'Anségise, comme le voulait l'apostolique; mais ils ne purent en avoir d'autre réponse que celle que nous avons rapportée. Le seul Frother, évêque de Bordeaux, qui aspirait à se faire transférer à la métropole de Bourges, par la faveur de l'empereur, répondit par adulation ce qu'il croyait devoir plaire à ce prince. L'empereur fut irrité de la fermeté des évêques et déclara qu'investi comme il l'était des pouvoirs du pape dans ce concile, il saurait faire exécuter ses ordres. Alors, d'accord avec les deux légats, il prit la lettre du pape, la remit à Anségise, fit placer un siége pliant, en avant de tous les évêques de son royaume cisalpin, auprès de Jean de Toscanella qui était assis à sa droite, et commanda à Anségise de passer avant tous les évêques plus anciens que lui par l'ordination et de s'asseoir sur le siége pliant.

» Hincmar, archevêque de Reims, protesta et blâma en pleine assemblée cette conduite comme contraire aux canons. L'empereur n'en persista pas moins dans cette résolution, et les évêques ayant demandé la permission de prendre copie de la lettre, ne purent rien obtenir. Ainsi se termina le concile pour ce jour-là.

» Le 22 du même mois, les évêques s'assemblèrent de nouveau. Dans cette réunion, on lut les lettres envoyées aux laïques par le seigneur apostolique, ainsi que l'acte d'élection du seigneur empereur et la confirmation de cet acte par les évêques et autres seigneurs du royaume d'Italie; on lut aussi les capitulaires qu'il avait donnés au palais de Pavie, et il ordonna aux évêques cisalpins de les confirmer comme l'avaient fait les évêques transalpins. La troisième session du concile eut lieu le 3 juillet. L'empereur ne vint pas à l'assemblée, et les évêques s'occupèrent de plusieurs prêtres qui adressaient des réclamations aux légats de l'apostolique.

» Le 4 du même mois, les évêques s'assemblèrent encore. L'empereur, dans le concile, entendit les députés de son frère Hludwig, savoir: Willeberg, archevêque de Cologne, et Meingaud, qui demandèrent une partie du royaume d'Italie pour leur maître. Jean, évêque de Toscanella, lut aux deux envoyés la lettre du pape aux évêques de Germanie, écrite à l'occasion de l'invasion de leur roi en France, et leur en remit une copie.

» Le 10 juillet, il y eut une réunion à laquelle se rendirent, vers la même heure, de nouveaux légats, l'évêque Léon, apocrisiaire et neveu de l'apostolique, et l'évêque Pierre. Ils apportaient des lettres pour l'empereur et l'impératrice, et des salutations de l'apostolique pour les évêques. Dans la séance du 11, ces légats remirent

à l'empereur et à l'impératrice de riches présents que leur offrait le souverain pontife.

» Le 14 juillet, les évêques s'assemblèrent encore. L'empereur envoya les vicaires de l'apostolique faire aux archevêques et évêques de dures réprimandes de ce qu'ils ne s'étaient pas réunis la veille, comme il l'avait ordonné. Ceux-ci ayant donné des raisons légitimes et canoniques, la réprimande en resta là. Puis, d'après l'ordre de l'empereur, Jean de Toscanella lut de nouveau la lettre touchant la primatie d'Anségise et on recommença à demander aux évêques une réponse; les archevêques dirent qu'ils obéiraient aux décrets du pape, comme leurs prédécesseurs à ceux de ces prédécesseurs, et leur réponse fut accueillie avec moins de difficulté que la première fois. Après de longs débats sur les réclamations de certains prêtres, on lut la demande de Frother de Bordeaux qui, ne pouvant demeurer dans sa cité à cause des incursions des payens, demandait qu'il lui fût permis d'habiter la métropole de Bourges. Les évêques rejetèrent unanimement cette demande; les légats de l'apostolique, avant de lever la séance, ordonnèrent aux évêques de se réunir le 16 juillet.

» Ce jour-là l'empereur arriva dès le matin au concile, paré et couronné à la mode des Grecs et conduit par les légats de l'apostolique vêtus à la romaine. Les évêques avaient leurs ornements pontificaux et l'appareil était le même que pour la première séance. Comme au premier jour, on chanta l'*Exaudi nos* et les versets, le *Gloria* et le *Kyrie eleison*, l'évêque Léon dit l'*Oremus*, après quoi tout le monde s'assit. Jean, évêque d'Arezzo, lut un écrit dépourvu de raison et d'autorité. Odon lut ensuite plusieurs capitulaires qu'il avait rédigés avec Anségise sans la participation du concile, et qui était incohérents et inutiles. On fit ensuite une nouvelle réclame en faveur de la primatie d'Anségise, et malgré les plaintes de l'empereur et des légats, Anségise en obtint ce jour-là tout autant que le premier jour.

» Ensuite, l'évêque Pierre et Jean de Toscanella allèrent chercher l'impératrice Richilde et l'amenèrent dans le concile. Tous se levèrent, se tenant debout chacun à son rang. L'évêque Léon et Jean de Toscanella commencèrent ensuite les acclamations en l'honneur de l'empereur, de l'impératrice et des autres, suivant l'usage, et le concile fut dissous [1]. »

[1] On trouve les différentes pièces dont il est question dans cette narration,

Les légats retournèrent à Rome accompagnés d'Anségise de Sens et d'Adalgaire d'Autun.

L'empereur poursuivit auprès du pape l'affaire de la translation de Frother de Bordeaux à Bourges et l'obtint [1].

Hincmar de Reims, qui s'y était particulièrement opposé au concile de Ponthion, attaqua (876) ouvertement cette translation qui était en effet contraire aux canons alors en vigueur. « L'évêque dont il s'agit, dit-il [2], prétend, pour s'excuser, que dans l'église métropolitaine, pour laquelle il avait été ordonné, il y a un nombre de ministres sacrés suffisant pour prendre soin des pauvres, et que pour lui il n'a pas assez de revenus pour vivre honorablement dans cette cité. En apportant de pareilles excuses, il s'accuse lui-même d'avarice et d'ambition, car il montre ainsi plus d'envie d'avoir du bien que de gagner des ames. Il est certain qu'il n'a quitté son Église que pour en avoir une plus tranquille et plus riche, et qu'il n'a permis qu'on ordonnât un autre archevêque à sa place dans la métropole qu'il a quittée, que parce qu'il ne peut occuper deux siéges métropolitains à la fois. Ce n'est pas le bien des ames qui le guide, c'est l'avarice, c'est l'ambition. »

Hincmar écrivit dans le même temps un *Traité* [3] *des droits des métropolitains* pour combattre la primatie à laquelle prétendait Anségise.

Ces ouvrages n'étaient pas faits pour lui rendre les bonnes grâces de Karl. Mais cet empereur eut alors à s'occuper de choses plus importantes pour lui que des discussions de droit canonique. Hludwig-le-Germanique étant mort, Karl, qui aspirait à voir sous son sceptre les vastes régions jadis gouvernées par Charlemagne, marcha du côté du Rhin, dans le but de dépouiller ses neveux du royaume de leur père. Mais il fut battu. Pour comble de malheurs, les Nord-mans firent à cette même époque une irruption terrible dans son propre royaume, et le pape réclama à grands cris son secours contre les Sarrasins qui menaçaient Rome.

Karl acheta des Nord-mans une trêve, et partit pour l'Italie (877).

dans la *Collection du P. Sirmond*, t. III, p. 434-447. Karl y obligea Hincmar de Reims de renouveler son serment de fidélité.

[1] Epist. Joann. ad Carol. et al.; apud Sirm., p. 447-449.

[2] Inter Hincm. op., t. II, p. 741.

[3] *Ibid.*, p. 719.

Il trouva à Verceil le pape qui était venu au-devant de lui et qui l'accompagna jusqu'à Pavie. Il apprit dans cette ville que son neveu Karloman, un des fils de Hludwig-le-Germanique, accourait en Italie à la tête d'une armée. Ayant découvert en même temps une conjuration tramée contre lui par ses principaux seigneurs, il s'enfuit et se cacha dans une pauvre chaumière où il mourut empoisonné par son médecin, le juif Sédécias.

Karl-le-Chauve n'était pas un génie, mais il encouragea les arts et la science. Son règne, si malheureux au point de vue politique, à cause des épouvantables ravages des Nord-mans, ne fut pas sans éclat au point de vue intellectuel. Il eut pour successeur Hludwig II, surnommé le Bègue, qui ne régna qu'un an et demi.

La mort de Karl-le-Chauve laissait l'Italie sans défense. Le pape Jean, pressé d'un côté par les Sarrasins et de l'autre par des seigneurs italiens jaloux de sa puissance et qu'il avait excommuniés, résolut de passer en France afin de solliciter la protection de Hludwig-le-Bègue. Il lui écrivit [1] d'abord une lettre touchante sur la mort de son père, et l'exhorta à faire la paix avec les enfants de Hludwig-le-Germanique, afin d'être en état de combattre les tyrans de l'Église. Il partit ensuite, et s'avança jusqu'à Troyes où il convoqua tous les évêques de France [2]. Hludwig, qui n'avait pu aller au-devant du pape pour cause de maladie, put se rendre à Troyes pour le premier jour de septembre. Jean ne l'avait pas attendu pour l'ouverture du concile qui avait eu lieu le 11 du mois d'août.

La plupart des évêques de France s'y trouvèrent.

« Seigneurs, mes frères et co-évêques, leur dit le pape [3]; vous connaissez les persécutions que des hommes pervers ont excitées contre l'Église; je vous prie de vous joindre à moi pour couper le mal jusques à la racine. Mes bien-aimés, compâtissez à ma douleur et à celle de l'Église Romaine, la mère des Églises de Dieu; rois de la terre, peuples, princes, juges, et vous tous prêtres de Dieu, déplorez avec moi les outrages faits à saint Pierre, le portier du ciel, et jugez avec moi les auteurs de ces maux. »

Les évêques répondirent :

[1] Epist. Joann. ad Hlud. balb.; apud Sirm., op. cit., p. 464.

[2] Après la mort de Karl, le pape Jean ne conserva pas à Anségise son titre de primat, et le donna à l'évêque d'Arles Rostagnus, selon l'ancien usage. (V. Sirm, Epist. Joann., p. 466-472.)

[3] II Conc. Tricas.; apud Sirm., op. cit., p. 473 et seq.

« Seigneur Jean, très saint et très révérend père des Pères, pape de l'Église catholique et apostolique, c'est-à-dire de l'Église Romaine; nous, évêques des Gaules et des Belgiques, vos serviteurs et vos disciples, nous compâtissons aux maux que des hommes pervers, enfants du diable, ont fait à notre sainte mère la maîtresse de toutes les Églises. Nous acceptons le jugement que vous avez porté contre eux; nous tenons pour excommuniés ceux que vous avez retranchés de votre communion. Mais, hélas! nous trouvons aussi dans nos Églises de grands sujets de larmes, et nous vous supplions de nous soutenir de votre autorité. »

Outre les ravages des Nord-mans, tous les seigneurs cherchaient alors à se rendre indépendants, et causaient aux Églises des maux aussi grands que les barbares eux-mêmes. Les évêques de France ne pouvaient donc offrir au pape que leurs condoléances et leurs décrets.

On traita au concile national de Troyes un grand nombre de questions de détail. Hincmar de Laon, tiré de sa prison, y présenta une requête au pape qui lui accorda la permission de dire la messe, sans pour cela le rétablir sur son siége. Hincmar de Reims y fit révoquer le décret de translation de Frother de Bordeaux, et le roi Hludwig-le-Bègue y fut couronné par le pape.

En terminant le concile, le pape dit aux évêques :

« Mes frères, il faut que vous travailliez avec moi pour la défense de l'Église Romaine, maîtresse des autres Églises, jusqu'à ce que, par le secours de Dieu et par les armes de vos hommes, nous soyons rétablis sur le siége de saint Pierre. Je vous prie de me le promettre et d'y donner vos soins. »

Il fit au roi la même prière. L'Église Romaine eut presque toujours recours à la France dans ses dangers, et ce fut rarement en vain. Mais la France était alors dans un état trop déplorable pour lui porter secours. Les évêques avaient déjà beaucoup de peine à se défendre eux-mêmes, et le roi Hludwig-le-Bègue mourut six mois après le concile de Troyes, laissant deux très jeunes fils, Hludwig et Karloman, et sa femme Adélaïde enceinte d'un enfant qui fut depuis Karl surnommé *le Simple*.

Il n'entre pas dans notre sujet de suivre les deux jeunes rois dans leur guerre contre Boson, élu roi de Provence par les évêques et les seigneurs de ces contrées, et nous consacrerons tout-à-l'heure une étude spéciale aux incursions des Nord-mans qu'ils surent combattre avec courage. Nous recueillerons seulement les dernières actions

du grand archevêque Hincmar qui arrivait au terme de sa longue et glorieuse carrière.

Ce fut lui surtout qui fut l'ame du concile de Fîmes [1], au diocèse de Reims, où les évêques de Belgique s'occupèrent surtout d'affermir l'autorité épiscopale attaquée par les seigneurs qui voulaient augmenter leurs vassaux aux dépens des Églises. Dans les canons du concile de Fîmes nous remarquons ces paroles dignes d'être enregistrées par l'histoire.

« Faites en sorte, disent les évêques au roi Hludwig III, que ce pauvre peuple, si souvent pillé et rançonné pour payer les Nordmans, puisse enfin respirer. Vraiment, depuis longues années, ce royaume ne se défend plus mais se rachète; et les tributs qu'on y a prélevés ont réduit à l'indigence non seulement les particuliers, mais les églises qui étaient autrefois les plus riches. Voilà pourquoi la dignité royale est tant avilie. »

On cassa au concile de Fîmes l'élection d'un certain Rodulf que les fidèles de Beauvais avaient choisi pour succéder à Odon. Le clergé et le peuple de Beauvais furent obligés de s'assembler de nouveau, et choisirent un clerc nommé Honoratus. Sans tenir compte de leur élection, le roi Hludwig leur imposa Odacre, prêtre de son palais. Hincmar écrivit au jeune roi une lettre aussi ferme que respectueuse, pour le prier de laisser aux élections toute leur liberté. » J'apprends, lui dit-il [2], que certains courtisans vous disent que lorsque vous consentez à une élection, les évêques, le clergé et le peuple doivent élire celui que vous souhaitez ou que vous ordonnez qu'on élise : remarquez que ce ne serait pas là une élection faite selon la loi divine, mais imposée de force par la puissance humaine. D'autres aussi veulent vous persuader que les biens des évêchés vous appartiennent, et que vous pouvez les donner à qui bon vous semble; c'est là une suggestion du malin esprit. Souvenez-vous de la promesse que vous avez faite le jour de votre sacre, que vous avez signée de votre main, et offerte ensuite sur l'autel en présence des évêques. »

Hludwig, malgré les avis d'Hincmar, soutint Odacre, et le mit en possession des biens de l'évêché de Beauvais. Il essaya, tantôt par promesses, tantôt par menaces, d'engager l'archevêque de Reims

[1] Conc. ad Sant. Macram.; apud Sirm., op. cit., p. 502 et seq.

[2] Epist. Hincm. ad Hlud., inter op., t. II, p. 188.

à le sacrer; mais Hincmar n'était pas homme à fléchir devant la règle. Il répondit au roi qu'il était fatigué des lettres et des messages qu'il lui envoyait sur cette affaire et qu'il ne redoutait nullement ses menaces. La fermeté était la vertu éminente du grand archevêque; il finit même par excommunier Odacre qui perdit bientôt son protecteur.

Hludwig III mourut le 4 août 882 [1], laissant tout le royaume de France à son frère Karloman qui ne lui survécut que deux ans. En Germanie, des trois enfants de Hludwig-le-Germanique, il ne restait que Karl surnommé le Gros qui eut le titre d'empereur et tous les royaumes de Charlemagne, après la mort de Karloman. C'était un trop lourd fardeau pour un si faible génie.

Le pape Jean mourut la même année que Hludwig III, et ce fut la même année aussi que l'Église de France perdit Hincmar. A l'approche des Nord-mans qui ravagaient la Belgique, il s'était retiré à Epernai [2], emportant avec lui le corps de saint Remi qu'il considérait comme le trésor le plus précieux de son Église. Il était malade alors, et la douleur qu'il eut de voir son troupeau désolé par les barbares, accrut encore son mal. Il mourut après avoir tenu le siége de Reims trente-sept ans, sept mois et quatre jours.

On ne peut refuser à Hincmar la gloire d'avoir été un des plus zélés défenseurs de la discipline ecclésiastique, un des plus grands et des plus savants évêques de son temps. Il brillait surtout par sa profonde connaissance du droit, et comme cette science était peu cultivée de son temps et qu'on blessait trop souvent les règles admises par la plus pure antiquité, il se trouva souvent en lutte avec les évêques ses confrères, avec les rois et même avec les papes. Il s'y distingua toujours par son énergie, sa fermeté et son courage.

Hincmar clôt bien cette période lumineuse qui commence avec Alcuin et Charlemagne, et qui ne fut interrompue que par une nouvelle invasion de peuples barbares au sein de la France.

[1] *V.* Annal. Bert.; Met., Fuld.
[2] Flod., Hist., Eccl. Rem., lib. 3, c. 30.

V.

Les Nord-mans. — Chronique de leurs invasions depuis le commencement du règne de Karl-le-Chauve jusqu'au règne de Eudes. — Translations de reliques. — Quelques monastères fondés par suite de ces translations : Charlieu, Juvigni, Saint-Lomer de Blois.— Fameux siége de Paris par les Nord-mans. — Lâcheté de Karl-le-Gros. — Eudes élu roi. — Extinction de la race karolingienne. — Lutte des débris de cette race contre les grands vassaux pendant le x.ᵉ siècle. — Mort du roi Eudes.

(882—898)

Les Nord-mans désolèrent la France au IX.ᵉ siècle, comme les Huns et les Goths au cinquième, et ils la couvrirent de ruines morales et intellectuelles, en dispersant les débris de ses écoles et de ses monuments.

Ces barbares sortaient du Danemark et de la presqu'île scandinave. Voisins des Franks depuis la conquête de la Saxe par Charlemagne, et refoulés dans leur pays par le bras puissant de ce grand empereur, ils avaient pu craindre le sort des Saxons. Aussi, après l'entière soumission de ces peuples, avaient-ils envoyé une bande de leurs plus intrépides guerriers se montrer sur le rivage de l'Océan atlantique. C'était dire aux Franks que si jamais ils menaçaient leur pays, ils iraient par la grande route des mers leur rendre ravages pour ravages, ruines pour ruines. Charlemagne comprit ce langage, et en voyant les vaisseaux légers des hommes du Nord si près des côtes de France, il pleura sur les malheurs qu'il prévoyait pour sa race et pour son empire.

Les Franks, pour leur malheur, se mêlèrent aux querelles intestines des chefs de bandes nord-mans et se firent parmi eux beaucoup d'ennemis et quelques vassaux d'une fidélité plus que suspecte.

Hludwig-le-Pieux avait eu une idée profonde lorsqu'il envoya aux hommes du Nord des apôtres chrétiens, et si cette idée eût eu une complète réalisation, la France n'eût pas eu à déplorer tant de malheurs. Mais préoccupés de leurs débats et de leurs projets ambitieux, les enfants de Hludwig ne suivirent pas la politique de leur père; au lieu de chercher à faire des Nord-mans leurs frères en J.-C., ils les appelèrent comme des auxiliaires de leur ambition, auxiliaires dangereux qui leur firent payer cher leurs services intéressés.

Les enfants de Hludwig avaient cependant sous la main, pour la

conversion des Nord-mans, un de ces hommes comme en suscite la Providence lorsqu'elle veut manifester ses vues de miséricorde sur les peuples ensevelis dans l'erreur. La mission du Nord, après avoir été ouverte par Ebbon et Halitgaire, était tombée aux mains d'un ouvrier plus habile et plus infatigable, Anskair [1], le grand apôtre du Nord, qui travailla cette terre pendant trente-six ans avec un zèle infatigable, et mourut avec le regret de ne l'avoir pas fécondée de son sang.

Anskair eut des succès parmi les bandes attachées au sol de la patrie; mais celles que leur humeur aventureuse portait sur des plages lointaines furent rebelles à sa voix, et dans leurs courses à travers les provinces de France, firent autant de mal à la religion qu'au peuple.

Pour tracer sous leur vrai jour les courses périodiques des Nord-mans, depuis le commencement du règne de Karl-le-Chauve jusqu'à la mort du roi Eudes, nous transcrirons textuellement les chroniques [2]. Leurs récits, dans toute leur simplicité, nous en diront davantage que des narrations plus brillantes.

Sous le règne de Hludwig-le-Pieux, quelques peuples barbares avaient bien cherché à franchir les barrières que leur avait imposées Charlemagne, mais presque toujours leurs tentatives avaient échoué. Les dissensions qui s'élevèrent à sa mort entre ses enfants, en affaiblissant les forces des Franks, inspirèrent à leurs ennemis plus d'espérance. Le royaume d'Italie eut à se débattre contre les Sarrasins, celui de Germanie contre les Bulgares et les Hongres, celui de France contre les Nord-mans qui l'attaquèrent par tous ses fleuves, le Rhin et la Meuse, l'Escaut, la Somme, la Seine, la Loire, la Garonne et le Rhône. Chaque année, au printemps, les voiles blanches des barques des hommes du Nord apparaissaient sur les uns ou les autres de ces fleuves; les populations du rivage s'enfuyaient pleines d'effroi, se dispersaient au loin où s'enfermaient dans les plus fortes cités; les moines quittaient leurs monastères, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, et surtout les châsses et les reliques de saints.

Les Nord-mans s'attaquaient surtout aux monastères. Il est vrai

[1] Vit. S. Ansch., apud Bolland., 3 feb.

[2] Nous copions particulièrement les *Annales de Saint-Bertin et de Metz*. On peut aussi consulter les *Annales de Fulde* et la *Chronique des Gestes des Nord-mans*.

qu'ils y trouvaient ordinairement plus d'or et d'argent qu'ailleurs, non pas que les monastères fussent riches, les abbés laïques qui les possédaient presque tous ne laissaient aux moines que le nécessaire; mais les églises étaient ornées de candélabres et de vases sacrés en or et en argent, de livres et de reliquaires rehaussés de pierreries, et voilà ce qui flattait leur cupidité. Et puis, l'homme sauvage et barbare aime à briser ce que d'autres vénèrent. De nombreux monastères furent détruits par eux. Si encore les décombres des édifices matériels eussent seuls couvert le sol! Mais au milieu des bouleversements qu'ils causèrent, sous l'impression de cette crainte continuelle que leurs courses sanglantes répandaient au loin, les études furent négligées, les écoles ecclésiastiques et monastiques perdirent l'éclat que Charlemagne leur avait rendu; et malgré les efforts de Karl-le-Chauve, le mouvement intellectuel fut interrompu. Il y eut au x.e siècle une halte dans l'ignorance. Ce siècle fut supérieur au huitième; la civilisation chrétienne était alors plus fermement constituée dans la société; mais on peut dire cependant que le x.e siècle est, après le huitième, l'époque la moins savante de l'ère chrétienne. Les ravages des Nord-mans, et plus tard des Sarrasins et des Hongres, en furent cause. Mais au temps où les hommes du Nord commirent leurs dévastations, les savants formés aux écoles des règnes de Charlemagne et de Hludwig-le-Pieux existaient encore, et le ix.e siècle jusqu'à la fin fut une époque brillante au point de vue intellectuel. Mais les barbares, en dévastant les écoles, épuisaient dans sa source l'aliment du génie, et ce fut là le plus déplorable effet de leurs ravages.

Suivons, d'après les annales de Saint-Bertin, la chronique de ces ravages.

En 842, une flotte de Nord-mans se rua tout-à-coup dans le pays d'Amiens, pillant, mettant en captivité ou tuant les personnes des deux sexes, en sorte qu'ils ne laissèrent rien que les édifices rachetés à prix d'argent.

En 843, des pirates nord-mans, arrivés dans la ville de Nantes, après avoir tué l'évêque, beaucoup de clercs et des laïques, et avoir pillé la ville, allèrent dévaster plusieurs provinces d'Aquitaine. Ayant fait venir de la terre dans une île de la Loire, ils y bâtirent des maisons pour y passer l'hiver et s'y établirent comme pour y demeurer toujours.

En 844, les Nord-mans s'étant avancés par la Garonne jusqu'à Toulouse, pillèrent impunément le pays de tous côtés.

En 845, ils entrèrent avec cent vaisseaux dans la Seine, et ravageant tout de côté et d'autre, arrivèrent sans résistance jusqu'à Paris. Karl se décida d'abord à marcher contre eux ; mais prévoyant qu'il n'aurait pas l'avantage, il persuada aux barbares de s'en retourner, moyennant un don de sept mille livres.

Ce fut le système honteux, trop souvent suivi par Karl-le-Chauve.

Les Nord-mans redescendirent le cours de la Seine, après avoir reçu l'argent qui leur avait été offert, et retournant à la mer, pillèrent, dévastèrent et brûlèrent tout sur les rives du fleuve. La bande de la Garonne, après avoir dévasté l'Aquitaine, s'établit tranquillement auprès de Saintes.

En 846, ce fut la Frise que les Nord-mans ravagèrent, et l'année suivante ils s'emparèrent du port appelé Duersted et de l'île des Bataves. Tandis que la bande du Nord faisait ses conquêtes, les Nord-mans d'Aquitaine mettaient le siége devant Bordeaux où ils furent battus par Karl-le-Chauve en 848; malgré cette victoire, ils s'emparèrent de la ville par la trahison des Juifs et la brûlèrent.

Les rois francs menacèrent alors le roi de Danemark Eurich [1] de tomber sur son royaume, s'il n'arrêtait les bandes qui arrivaient chaque année ravager les terres des chrétiens ; mais Eurich ne fut pas effrayé des menaces de rois qui ne pouvaient même pas défendre leur propre royaume.

En 849, la bande d'Aquitaine brûla et dévasta Périgueux. En 850, Hlother I fut obligé de céder à de nouvelles bandes conduites par Rorik, plusieurs comtés dans la Frise et le pays des Bataves. Cette concession attira d'autres barbares, qui arrivèrent en 852 montés sur deux cent cinquante-deux navires, et qui ne se retirèrent qu'après avoir reçu beaucoup d'argent.

La même année, Godefrid, fils de cet Hérold qui avait été baptisé sous Hludwig-le-Pieux et s'était déclaré le fidèle de l'empereur frank, se détacha de Hlother I et vint attaquer la Frise à la tête d'une bande considérable et entra ensuite dans l'Escaut. Hlother et Karl accoururent pour le serrer entre les deux rives du fleuve; mais le roi de France préféra la paix à la guerre et s'attacha Godefrid par un traité ; ce qui n'empêcha pas le chef barbare de brûler et de saccager tout sur les rives du fleuve.

La bande de la Loire avait quitté son île ; celle de la Seine la

[1] Annal. Bertin., ad ann. 847.

remplaça en 853, dévasta de nouveau la ville de Nantes, le monastère de Saint-Florent et les lieux voisins. Elle s'avança ensuite jusqu'au Mans, et pendant le siége de cette ville une partie des Nord-mans de cette bande essayèrent de s'emparer de Tours. Le Cher et la Loire étaient alors tellement débordés qu'ils ne purent attaquer la ville. Ils s'en dédommagèrent en pillant le monastère de Marmoutiers où ils tuèrent cent seize moines [1]. L'abbé Hebernus [2] et vingt-quatre de ses religieux s'étaient cachés dans des grottes le long des bords de la Loire. Les Nord-mans ayant trouvé l'abbé le mirent à de cruelles tortures pour l'obliger à découvrir le trésor de son Église et les moines qui s'étaient dérobés à leur fureur. Mais voyant que leurs tourments ne pouvaient lui arracher son secret, ils le laissèrent à demi-mort. Quand les barbares se furent retirés, les chanoines de Saint-Martin allèrent à Marmoutiers rendre les derniers devoirs aux moines qui avaient été mis à mort ; ils recueillirent l'abbé et les vingt-quatre moines échappés du massacre, leur cédèrent une maison attenante à l'église de Saint-Martin et s'efforcèrent, par leurs charitables soins, de les consoler de leur malheur.

Pendant ce temps-là, les Nord-mans s'étaient emparés du Mans et le bruit se répandit qu'ils venaient assiéger Tours. A cette triste nouvelle, une consternation universelle régna dans la ville, et les chanoines de Saint-Martin songèrent à transporter dans un lieu plus sûr le corps de leur glorieux patron. L'abbé Hebernus et ses vingt-quatre moines furent chargés de l'accompagner avec douze chanoines. Ils portèrent d'abord leur précieux dépôt au monastère de Corméli, ensuite à Orléans, puis à Saint-Benoît-sur-Loire ; mais sur le bruit que les Nord-mans se dirigeaient sur Orléans, on le transféra à Chablies et de là à Auxerre. Il y fut reçu avec de grands honneurs. L'évêque et tout son peuple allèrent au-devant des saintes reliques et on les plaça à côté du corps de saint Germain [3].

[1] Odo. Cluniac., de Revers. S. Martin.

[2] Il n'était pas abbé en titre. C'était le comte Vivien qui avait en fief cette abbaye. On possède encore une bible écrite en lettres d'or et de diverses couleurs, qui était l'ouvrage des moines de Marmoutiers, et fut présentée au roi Karl-le-Chauve par le comte Vivien et plusieurs moines. Le frontispice en a été reproduit dans le *Recueil des peintures des manuscrits*, etc.

[3] S. Odon de Cluni rapporte un grand nombre de miracles qui s'opérèrent à Auxerre par la vertu de S. Martin. Ces miracles attirèrent de grandes aumônes

Les Nord-mans s'étant emparés de Tours, brûlèrent l'église de Saint-Martin ; puis remontèrent la Loire, réduisirent en cendres la ville de Blois[1] et le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire. On regarda comme miraculeuse la conservation de l'église de Saint-Mesmin. Comme les barbares se disposaient à attaquer Orléans, Agius, évêque de cette cité, et Burkard, évêque de Chartres, unirent leurs troupes et les mirent en fuite. Burkard de Chartres était un vaillant guerrier, mais un mauvais évêque. Les ravages des Nord-mans forcèrent alors un grand nombre d'évêques et d'abbés à laisser la houlette pastorale pour l'épée ; ce ne fut pas à l'avantage de la discipline. Les Nord-mans, chassés des diocèses d'Orléans et de Chartres, redescendirent la Loire et brûlèrent de nouveau la cité d'Angers.

En 855, la bande d'Aquitaine s'empara de Bordeaux et celle de la Loire ayant quitté ses barques, marcha sur Poitiers. Elle fut battue et il ne s'en échappa que trois cents ; mais une nouvelle bande arriva dans la Loire l'année suivante, pilla Orléans et s'en retourna sans avoir même été attaquée. Une bande nouvelle entra aussi dans la Seine, et après avoir pillé et dévasté non-seulement les villes du rivage, mais les monastères et les villages situés dans la plaine, s'arrêta dans un lieu fortifié nommé Jeufosse et y passa l'hiver. Au mois de décembre, les Nord-mans de la Loire dévastèrent Tours et les lieux environnants jusqu'à Blois, tandis que ceux de la Seine brûlaient Paris et commettaient dans les environs les mêmes ravages. Ils brûlèrent la basilique de Saint-Pierre et celle de Sainte-Géneviève ornée en-dedans et en-dehors d'admirables mosaïques. Les églises de Saint-Etienne, de Saint-Vincent, de Saint-Germain et de Saint-Denis furent préservées moyennant de grosses sommes d'argent. Hludwig, abbé de Saint-Denis et son

aux moines et chanoines de Saint-Martin. Les clercs de Saint-Germain voulurent partager, prétendant que leur patron était de moitié dans ces miracles. On dut en faire l'épreuve, et pour cela on mit entre les deux saints un lépreu. La moitié du corps de ce lépreu tournée du côté de S. Martin fut guérie, et l'autre moitié tournée du côté de S. Germain, ne le fut pas. Pour constater davantage encore que les miracles appartenaient à S. Martin, on tourna vers ce saint la partie encore malade du corps du lépreu, qui fut aussitôt complètement guérie. S. Odon ajoute que ce fut par politesse envers son hôte que S. Germain ne voulut pas faire alors de miracle.

[1] Annal. Bertin. ad ann. 854. (*V. etiam.* Chron., de Gest. Norm., Steph. Tornac., Epist. 164, Cod. S. Nicas. ; apud Mabill. de Translat. S. Philib., lib. 1.)

frère Gauzlin, abbé de Saint-Germain, furent faits prisonniers. Il fallut pour les racheter dépouiller un grand nombre d'églises de leurs richesses. Des environs de Paris, les barbares se dirigèrent vers Chartres dont ils s'emparèrent. L'évêque Frotbald s'enfuit et se noya en voulant passer la rivière d'Eure à la nage. Ils pillèrent aussi Bayeux, Évreux, Beauvais, Meaux, Melun. La terreur qu'ils inspiraient était si grande qu'on ne songeait même pas à se défendre. On se rachetait, et pour cela on épuisait tous les trésors de la France, on dépouillait les Églises et les monastères de tous les ornements dont la piété les avait autrefois enrichis.

Karl songea enfin, en 858, à réprimer cette bande de la Seine qui causait tant de ravages et vint l'assiéger dans l'île d'Oissel[1] où elle s'était fortifiée. Mais la conjuration qui appela en France Hludwig-le-Germanique lui fit abandonner cette expédition. La dissension se mit alors entre plusieurs bandes de barbares et l'une d'elles s'allia aux Franks. Bernon, son chef, se rendit à Verberie et ayant mis, dit l'annaliste, ses mains dans celles du roi, lui jura fidélité. En 859, les peuples des pays situés entre la Seine et la Loire s'unirent pour résister courageusement aux Nord-mans, mais les Seigneurs, au lieu de les aider et de diriger leurs troupes, ne songèrent qu'à leur nuire. Les seigneurs, toujours environnés de leurs vassaux, n'avaient rien à craindre des barbares qui couraient le pays, divisés par bandes peu redoutables pour des guerriers ; ils profitaient au contraire des désordres qui suivaient leurs invasions pour se fortifier dans leurs châteaux, se rendre indépendants dans leurs fiefs et vendre leur protection aux populations épouvantées.

Les provinces méridionales de France, ravagées quelquefois par les Sarrasins, n'avaient pas encore vu les Nord-mans. Ces hardis navigateurs osèrent, en 859, s'avancer sur leurs barques légères jusqu'au détroit de Gibraltar, entrer dans la Méditerranée, et pénétrer en France par le Rhône. Après avoir ravagé sur ses rives plusieurs villes et monastères, ils s'établirent dans l'île dite La Camargue. Pendant ce temps-là, une autre bande brûlait et saccageait le monastère de Saint-Valery, la ville d'Amiens et tous les lieux situés sur les bords de la Somme. La bande de la Seine vint pendant la nuit attaquer la ville de Noyon, prit l'évêque Immon avec d'autres hommes nobles tant clercs que laïques, et après avoir dévasté la

[1] Entre Rouen et le Pont-de-l'Arche.

cité, les emmena, puis les tua en chemin. Deux mois auparavant, ces mêmes Nord-mans avaient tué Hermanfrid, évêque de Beauvais, et l'année précédente Bladfrid, évêque de Bayeux.

Les reliques des saints Denis, Rustique et Eleuthère, qu'on avait déjà transférées du monastère de Saint-Denis dans un lieu plus sûr, furent cette année transportées à Nogent, par la crainte des Nord-mans.

Le roi Karl s'adressa aux Nord-mans de la Somme pour combattre ceux de la Seine. Les différends que les bandes avaient eus entre elles, lui avaient donné l'idée de les détruire les unes par les autres. Cette idée était bonne, mais demandait, pour être mise à exécution, plus d'habileté politique que n'en avait Karl. Les Nord-mans de la Somme écoutèrent ses propositions et lui promirent de combattre la bande de la Seine, moyennant trois mille livres d'argent. Séduit par leurs promesses, Karl ordonna, en 820, de lever sur les Églises, les manoirs et les marchands un impôt extraordinaire proportionnel à la valeur du fonds et du mobilier. En attendant qu'on leur eût payé l'argent qu'ils demandaient, les Nord-mans de la Somme s'en allèrent ravager le pays des Anglo-Saxons, puis revinrent camper auprès de Térouanne qu'ils dévastèrent. Ayant enfin reçu la somme qu'ils demandaient, ils se rembarquèrent et remontèrent la Seine avec deux cents navires sous la conduite de Wéland. Les Nord-mans de la Seine, après avoir brûlé à Paris les églises de Saint-Vincent et de Saint-Germain, étaient retournés dans leur île d'Oissel. La bande de Wéland les y assiégea. Une autre bande, montée sur soixante navires, se joignit aux assiégeants, et Karl fut obligé de donner à ces dangereux auxiliaires cinq mille livres d'argent et une grande quantité de bestiaux et de grains pour garantir son royaume. Les assiégés, tourmentés de la faim, se délivrèrent moyennant six mille livres, tant or qu'argent, s'unirent avec les assiégeants, se partagèrent en plusieurs bandes, et campèrent sur les rives de la Seine, depuis la mer jusqu'à Paris. Ceux mêmes qui avaient été assiégés dans l'île d'Oissel reconnurent pour chef le fils de Wélan, et campèrent au monastère de Saint-Maur-des-Fossés.

La même année 861, les Nord-mans du Rhône remontèrent ce fleuve jusqu'à Valence, et après avoir ravagé toutes les contrées circonvoisines, allèrent dévaster Pise et d'autres cités d'Italie.

Deux chefs nord-mans, Geoffrid et Godefrid, établis dans la Frise, avaient fait alliance avec Karl, et ce fut par leur entremise

que le fameux Nord-man Robert[1] fut reçu par le roi comme fidèle. Ce brave guerrier resta toujours fidèle aux Franks, et fut la souche des rois capétiens; il est connu dans l'histoire sous le nom de Robert-le-Fort, et il se distingua par ses exploits contre les Nord-mans de la Loire.

Karl, ayant vu que les barbares qu'il avait rétribués pour défendre son royaume ne songeaient qu'à le piller et se portaient déjà sur Meaux, se décida enfin à les combattre les armes à la main. Il donna aux troupes rendez-vous à Senlis (862), et les plaça sur les rives de la Seine, de la Marne et de l'Oise. Les Nord-mans, resserrés tout-à-coup dans les fleuves, furent obligés de capituler et envoyèrent des otages et des messagers pour offrir de rendre tous leurs prisonniers et promettre de regagner la mer si on leur laissait descendre les fleuves en liberté. Wéland lui-même vint trouver Karl et s'y engagea par serment. On tomba d'accord, et toute la flotte descendit alors la Seine jusqu'à Jumièges où elle s'arrêta pour réparer les navires et attendre l'équinoxe du printemps. L'époque arrivée, les différentes bandes entrèrent dans la mer, se séparèrent, et chacune fit voile de son côté. La plupart se joignirent au roi de Bretagne, Salomon, qui faisait la guerre à Karl, excité par Geoffrid et Godefrid qui avaient quitté l'alliance du roi frank. Salomon soutenait les Nord-mans de la Loire, mais ceux-ci avaient un rude adversaire dans le fameux Robert. En 862, Robert gagna sur eux une brillante victoire, et trouva moyen de s'attacher Wéland et sa bande, moyennant six mille livres d'argent. Wéland se fit chrétien avec sa famille et combattit Salomon et ses alliés de concert avec Robert qui les surprit et les défit complètement, au moment où ils venaient de piller la ville d'Angers. Ces succès encouragèrent Karl-le-Chauve; il ne désespéra pas de fermer l'entrée du royaume aux terribles hommes du Nord, et fit commencer des travaux de défense sur les deux rives de la Seine, au confluent des deux rivières d'Eure et d'Andelle, au lieu nommé Pistre. Cette attitude et les victoires de Robert-le-Fort effrayèrent Salomon et les chefs nord-mans qui se rendirent dans la cité du Mans, à la rencontre du roi Karl, et lui jurèrent fidélité.

La bande d'Aquitaine recommença ses ravages en 863. Elle brûla l'église de saint Hilaire à Poitiers, et la ville eût eu le même sort si

[1] Annal. Bertin., ad ann. 861.

elle ne se fût rachetée. Karl, l'année suivante, leva une armée d'Aquitains, et leur ordonna de marcher contre les Nord-mans qui avaient brûlé l'église de saint Hilaire. Ces ordres ne furent pas exécutés, et les barbares, après avoir ravagé tout le pays jusqu'à la cité d'Auvergne, retournèrent impunément à leurs navires.

Les rives de la Seine étaient alors plus plaisibles, et en 864 Karl donna de nouveaux ordres pour y élever des fortifications, afin de rendre la navigation du fleuve impossible aux ennemis.

De son côté Robert, que Karl avait fait comte d'Angers, poussait vigoureusement les Nord-mans de la Loire. Il leur livra un combat sanglant et détruisit complètement une de leurs bandes. Au moment où il se retirait, une autre bande l'attaqua en queue, mais ne lui fit éprouver qu'un faible échec. Les Nord-mans voulurent prendre leur revanche en 865. Favorisés par le vent, ils remontèrent le fleuve jusqu'au monastère de Fleury ou de Saint-Benoît où ils mirent le feu. En revenant, ils livrèrent aux flammes la ville d'Orléans, ses monastères et tous les édifices environnants : l'église de Sainte-Croix fut sauvée, quoique les Nord-mans eussent fait tout leur possible pour la brûler. Ces barbares ravagèrent tous les pays situés sur les rives du fleuve, et retournèrent dans l'île où ils avaient établi leur résidence.

Robert n'était pas là pour défendre les pays confiés à sa garde. Les Nord-mans de la Loire profitèrent de son absence pour faire une excursion jusqu'à Poitiers qu'ils brûlèrent; mais au bruit de leurs ravages, Robert accourut, tomba sur eux à l'improviste, leur tua cinq cents hommes sans en perdre un seul, et envoya au roi les enseignes et les armes qu'il leur avait enlevées. Le roi lui donna en retour les comtés d'Auxerre et de Nevers.

Karl avait marché cette même année (865) contre les Nord-mans qui étaient entrés dans la Seine avec cinq cents navires, et s'étaient arrêtés à Pistre où on avait élevé des fortifications. Il fit continuer les travaux, donna des ordres pour reconstruire les ponts détruits dans les incursions précédentes, et pour établir des gardes le long des rives du fleuve. Tandis qu'on prenait ces dispositions, les Nord-mans firent quelques excursions d'abord sans résultat; mais bientôt leurs succès furent plus décisifs; ils parvinrent jusqu'au monastère de Saint-Denis et se campèrent auprès.

Karl appela, pour les combattre, Robert et Odon; mais ces deux fameux guerriers surpris par les ennemis, cédèrent sans avoir combattu. Les barbares, fiers de cet avantage, commirent beaucoup de

ravages autour de Paris, tandis que la bande de la Loire, profitant de l'absence de Robert, courait piller le Mans. Ces malheurs découragèrent Karl qui eut encore recours à un impôt extraordinaire pour racheter le pillage de son royaume.

Les Nord-mans, en attendant la rançon promise, quittèrent l'île qu'ils occupaient près de Saint-Denis, et gagnèrent un lieu commode pour y réparer leurs barques. Karl courut aussitôt à Pistre avec des ouvriers et des charriots, pour y faire des travaux capables d'empêcher les ennemis de remonter de nouveau le fleuve. Robert, apprenant le pillage du Mans, courut sur les Nord-mans et les atteignit dans l'Anjou ; il avait avec lui plusieurs chefs de bande, alliés des Franks, Ranulf, Godefrid et Hérivée. Les barbares effrayés se fortifièrent dans une église de village bâtie de fortes pierres ; à leur tête combattait un chef courageux nommé Hasting.

Robert attaqua le village, passa au fil de l'épée tous ceux qui n'avaient pu se réfugier dans l'église et fit cerner l'église, remettant l'attaque au lendemain. Après avoir placé des postes pour observer les mouvements des ennemis, il se retira dans sa tente vers le coucher du soleil, et pour se reposer quitta son casque et sa cuirasse.

Au commencement de la nuit, on entendit un grand bruit dans le camp. C'était Hasting qui, dans l'espérance d'échapper à la faveur des ténèbres, était sorti de l'église et voulait s'ouvrir un passage à l'endroit même où se trouvait Robert. Le brave guerrier ne prend pas même le temps de se vêtir de ses armes et se précipite sur les Nord-mans l'épée à la main. Les autres chefs accourent à son aide, et Hasting est obligé de rentrer dans l'église avec sa troupe. Robert les poursuit jusqu'à la porte de l'église, espérant profiter du désordre et y entrer avec eux ; mais il s'y trouve seul, environné de tous les ennemis. Comme il n'avait ni casque ni cuirasse, il fut tué devant la porte de l'église. Ainsi mourut au sein même de la victoire, le fameux guerrier Robert-le-Fort. Sa mort ranima le courage des Nord-mans qui firent un nouvel effort, parvinrent à s'échapper et remontèrent à la hâte sur leurs vaisseaux.

Après la mort de Robert, celui qui les combattit avec le plus de courage fut Hugues, nommé par les chroniques abbé et marquis. Le théâtre de ses exploits fut le même que celui de Robert. Ce fut à sa demande qu'en 869, Karl donna ordre aux habitants de Tours et du Mans de fortifier leurs villes, afin qu'elles servissent de refuge au peuple. Les Nord-mans de la Loire, effrayés de ces travaux et d'un grave échec qu'ils avaient essuyé peu auparavant, demandè-

rent aux peuples des rives, de l'argent, du vin, du blé et des bestiaux, moyennant quoi ils firent la paix avec eux.

Ce fut à cette époque que les reliques de saint Maur furent transférées du monastère de Glanfeuil ou Saint-Maur-sur-Loire, à celui de Saint-Pierre-des-Fossés qui prit alors le nom de Saint-Maur-des-Fossés. Les moines de Glanfeuil, voulant mettre en sûreté les reliques de leur saint fondateur, les avaient d'abord portées à Séez dans l'église de Saint-Julien ; mais les Nord-mans ayant étendu leurs ravages jusque dans ces contrées, on fut obligé de les porter en Burgundie, d'où Karl-le-Chauve les fit apporter au monastère des Fossés. Hildebrand, évêque de Séez, fut aussi obligé, pour sauver les reliques de sainte Opportune, de les transporter à Paris, et, vers le même temps, les moines de Strade ou saint Genulf, transférèrent les reliques de leur patron au monastère de Saint-Pierre de Nevers, pour les soustraire à la fureur des Nord-mans qui ravagaient le Berri.

L'an 870, Karl, qui avait déjà pour allié un puissant chef de bande nommé Godefrid, fit alliance avec un autre nommé Rorik. Ces alliances et les fortifications élevées sur les rives de la Seine, laissèrent respirer les populations pendant plusieurs années. La bande de la Loire se maintenait cependant toujours dans son île, et possédait la cité d'Angers. Hugues et Godefrid ayant voulu surprendre ces Nord-mans dans l'île où ils s'étaient fortifiés, essuyèrent un échec. En 873, Karl voulut aller les combattre lui-même ; Salomon de Bretagne lui vint en aide, et les barbares furent assiégés dans la ville d'Angers. « Karl, dit la chronique, assiégeant vaillamment et étroitement les Nord-mans dans l'enceinte de la cité d'Angers, les soumit de telle sorte que les principaux d'entre eux vinrent vers lui, se recommandèrent à lui, lui prêtèrent les serments qu'il exigea, et lui livrèrent les otages qu'il demanda. Ils obtinrent la permission de demeurer dans leur île de la Loire jusqu'au mois de février, et d'y avoir un marché, promettant, à l'époque fixée, que tous ceux d'entre eux qui auraient déjà reçu le baptême et voudraient à l'avenir rester fidèles à la religion chrétienne, se rendraient auprès de lui ; que ceux qui voudraient devenir chrétiens seraient baptisés par ses ordres, et que les autres sortiraient de son royaume pour n'y revenir jamais avec mauvais dessein. »

Les Nord-mans recevaient quelquefois le baptême par intérêt, pour s'attirer les faveurs de Karl ou obtenir la permission de résider dans le royaume. Trop souvent ils n'étaient pas fidèles à leurs en-

gagements et se joignaient à leurs compatriotes, pour commettre des ravages, dès que l'occasion s'en présentait. Quelques uns de ces Nord-mans de la Loire furent amenés à Karl, par Hugues, abbé et marquis. On les baptisa au concile de Ponthion; mais, dit l'Annaliste de saint Bertin, ayant reçu des présents, ils s'en retournèrent vers les leurs, et, après le baptême, ils se conduisirent de même qu'auparavant, en Nord-mans et en vrais payens (876).

Avant de quitter Angers, Karl y fit rapporter les reliques de saint Aubin (Albinus) et de saint Lézin (Licinius) qu'on avait tirés de leurs tombeaux, par crainte des Nord-mans.

Richilde, femme de Karl, étant au Mans pendant le siége d'Angers, obtint des reliques de sainte Scholastique, et fonda, pour les y placer, le monastère de Juvigni. Ratbert, évêque de Valence, fonda à la même époque celui de Charlieu; mais de telles fondations étaient rares alors, et on ne connaît qu'un bien petit nombre de monastères auxquels donnèrent lieu des translations de reliques.

Un des plus célèbres fut celui de saint Lomer de Blois.

Les moines de Corbion, après avoir transféré en plusieurs lieux les reliques de leur saint fondateur, Launomar ou Lomer, les déposèrent enfin à Blois dans un oratoire dédié à saint Calais, puis dans celui de saint Lubin que l'on remplaça par un monastère [1].

Les reliques de saint Filibert de Hermoutier (Noir Moutiers), avaient été comme celles de saint Lomer, long-temps errantes. Les moines de Hermoutier avaient été massacrés pour la plupart, lors des premières incursions des Nord-mans de la Loire; ceux qui purent s'échapper emportèrent les reliques de saint Filibert. Karl leur céda, en 875, le château de Tournus et le monastère de Saint-Valérien qui devint très célèbre.

En 876, tandis que Karl-le-Chauve allait se faire battre sur les bords du Rhin par ses neveux, fils de Hludwig-le-Germanique, une nouvelle bande de Nord-mans entrait dans la Seine avec cent navires, elle avait pour chef le fameux Rollon, guerrier brave et intelligent qui commença alors la longue guerre de trente-sept ans qui eut pour résultat son établissement dans la partie de la France qui conserva le nom de Normandie. Karl acheta de Rollon une trêve pendant laquelle il s'en alla mourir en Italie (877).

[1] Ce monastère est aujourd'hui l'Hôtel-Dieu; et l'église du monastère, dédiée autrefois à S. Lomer, est devenue l'église paroissiale de Saint-Nicolas.

Hludwig-le-Bègue ne fit que passer sur le trône, et ne fit rien contre les Nord-mans.

Hludwig III et son frère Karloman les combattirent avec courage; mais en 884 la France passa sous le gouvernement du roi de Germanie Karl-le-Gros, seul représentant direct de la race de Charlemagne avec le fils posthume de Hludwig-le-Bègue, nommé Karl-le-Simple. Karl-le-Gros avait déjà trop de son propre royaume. Il laissa les Nord-mans dévaster impunément toutes les provinces de France. Après d'affreux ravages, ces barbares vinrent en 886 assiéger Paris, sous la conduite de Sigefrid.

Ce siége, chanté par le moine Abbon, est célèbre dans l'histoire. Nous emprunterons au vieux poète quelques-uns de ses vers.

Paris était alors renfermé dans l'île qu'on appelle aujourd'hui la Cité, et on y arrivait par deux ponts terminés l'un et l'autre par une tour. Le comte de Paris était Odon ou Eudes, qui devint roi; l'évêque était Gauzlin, guerrier aussi brave que Eudes lui-même, et que seconda courageusement l'abbé Ebole, son neveu.

« Le lendemain [1] du jour où les vaisseaux des Nord-mans touchèrent le pied de la ville, l'illustre pasteur de Paris vit arriver dans son palais Sigefrid qui, après l'avoir salué, lui parla en ces termes : « Gauzlin, prends pitié de toi-même et de ton troupeau ; si tu ne veux périr, prête, je t'en conjure, une oreille favorable à mes paroles. Permets que nous puissions seulement traverser cette cité ; nous ne toucherons point à ta ville et nous conserverons à toi et à Eudes tous vos biens. »

Le pontife du Seigneur répondit à Sigefrid : « Cette cité nous a été confiée par l'empereur Karl. Il nous l'a confiée, non pour qu'elle causât la perte du royaume, mais pour qu'elle le sauvât. Si la défense de ces murs eût été commise à ta foi, comme elle l'a été à la nôtre, ferais-tu ce que tu nous demandes. — Si tu ne cèdes à nos prières, répondit Sigefrid, nous lancerons sur ta ville nos traits et nos dards empoisonnés, dès que le soleil aura recommencé son cours. »

« Il dit, part et presse la marche de ses compagnons. Aux premiers rayons de l'aurore il les entraîne au combat. Tous se jettent hors de leurs navires et attaquent la tour qui protége le pont septentrional. La ville retentit de cris confus, les citoyens se précipitent,

[1] Abbo de Obsid., Lut., lib. 1 ; apud D. Duplessis. Nouv. Annal. de Paris, etc.

les ponts tremblent sous leurs pas, tous volent au combat. Parmi eux se distinguent par leur bravoure le comte Eudes et son frère Robert, le comte Ragenair, l'évêque Gauzlin, chez qui la vieillesse n'a pas tari le courage, enfin Ébole, le vaillant abbé, neveu de l'évêque. Les Nord-mans se retirent après avoir perdu grand nombre des leurs. Le lendemain au point du jour ils livrent un nouvel assaut à la tour. Les traits volent, le sang ruisselle de toutes parts. Le comte Eudes et l'abbé Ébole sont à la tête des guerriers chrétiens. Comme les Nord-mans s'approchent du mur de la tour pour la saper, ils les inondent d'huile, de cire et de poix mêlées ensemble; ces matières bouillantes coulent en torrents de feu, brûlent, dévorent, enlèvent les chevelures des ennemis, en tuent plusieurs et forcent les autres à se jeter dans les ondes du fleuve. « Pauvres brûlés, s'écrient les Franks, courez vite à la Seine; » puissent ses ondes vous faire pousser une chevelure mieux peignée. » Ébole rivalisait de courage et d'audace avec Eudes; d'un coup de javelot, il perce sept Nord-mans et dit en riant de les porter à la cuisine. Deux cents guerriers seulement étaient dans la tour, et quarante mille Nord-mans se succédaient pour l'attaquer. Ils redoublent d'efforts, ils se succèdent en poussant des clameurs et des cris dont l'air est ému; mais dès qu'ils approchent de la tour, leurs boucliers peints fléchissent sous les pierres qui les accablent, leurs casques crient, percés de traits. Cependant ils font brèche. Les assiégés redoublent d'efforts; jettent tout ce qu'ils trouvent sous leurs mains; le moyeu arrondi d'une roue précipite aux enfers six hommes à la fois et ces malheureux, retirés par les pieds, vont grossir le nombre des morts. Cependant les Nord-mans parviennent à mettre le feu à la tour; une noire fumée étend ses nuages sur nos guerriers. Mais après une heure, le vent change et jette des flots de fumée sur les ennemis. Au même instant, deux porte-enseignes accourent de la ville, montent sur la tour et agitent dans les airs le drapeau couleur de safran, si redouté des Nord-mans. Un renfort arrive au pied de la tour, le feu est éteint et les ennemis se retirent en pleurant la perte de trois cents de leurs guerriers.

» Au lever du soleil, ils contemplent la tour réparée et les Franks disposés à soutenir un nouvel assaut. Furieux, ils parcourent les rives de la Seine du côté de l'abbaye du bienheureux Denis, asseoient leur camp autour de l'église ronde de Saint-Germain et le fortifient de pierres et de terre mêlées ensemble. Leurs

cavaliers parcourent ensuite les plaines et les bois, tandis que le reste de l'armée massacre tout ce qu'elle rencontre, depuis le jeune enfant jusqu'au vieillard aux cheveux blancs. Le vigneron et sa vigne, le laboureur et sa moisson périssent également sous le fer de l'ennemi. La France désolée, inondée de larmes, ne possède plus d'enfants. Hélas ! cette riche terre est dépouillée de ses trésors! elle est blessée au cœur de plaies funestes et mortelles ! Le pillage, les flammes, la mort la déchirent ! Les phalanges cruelles des Nord-mans la ravagent, l'écrasent, la brûlent. Leur aspect seul glace d'effroi. Le seigneur comme le peuple, tout fuit et se disperse, et l'ennemi emporte sur ses vaisseaux tout ce qui faisait l'orgueil de la patrie. Cependant Paris reste debout au milieu des ruines et se rit de ces travailleurs qui creusent le sol sous ses murs.

» Alors les Nord-mans fabriquent trois machines montées sur seize roues, formées de chênes entiers liés ensemble, surmontées d'un bélier et pouvant contenir dans leurs cavités chacune soixante hommes armés. Les machines furent bientôt démontées par les assiégés. Mais l'assaut n'en fut pas moins terrible. Les barques peintes des hommes du Nord couvrent tout-à-coup la Seine, montées par de nombreux guerriers, et en même temps la tour est attaquée avec fureur. Partout les assiégés résistent. La tour est toujours le but des plus terribles efforts. Parmi les guerriers qui la défendent est l'évêque Gauzlin et Eudes qui tue autant d'ennemis qu'il lance de traits. Les ennemis cependant approchent pour combler les fossés, et y jettent des fascines, des animaux, et, chose épouvantable à raconter, leurs prisonniers eux-mêmes qu'ils immolent sous les yeux des Franks. A cette vue, le pieux évêque Gauzlin fond en larmes, implore à haute voix la Mère du Sauveur et s'écrie : « Mère du Rédempteur ! toi qui nous donnas le salut du » monde, brillante étoile de la mer, écoute mon humble prière ! » Fais que ce peuple impie et atroce qui immole ses prisonniers, » tombe enveloppé dans les filets de la mort ! » Il dit et lance un trait contre un Nord-man cruel qui massacrait les malheureux prisonniers. Le barbare chancèle, laisse échapper son bouclier, ouvre la bouche, tombe et roule dans le fossé avec les victimes de sa cruauté.

» Les ennemis quittent l'assaut. La cité de Paris consacrée à la Mère de Dieu est illuminée en l'honneur de cette Mère vierge, et d'innombrables voix chantent à l'envie ses louanges.

» Le lendemain, les Nord-mans recommencent l'attaque et poussent contre les ponts des vaisseaux chargés d'arbres entiers auxquels ils ont mis le feu. A cette vue, un effroi subit s'empare de la cité de Paris. Elle pleure, ses tours tremblent, ses murs se désolent. Quels fleuves de larmes coulent de tous les yeux! La fraîche jeunesse et la vieillesse aux cheveux blancs font entendre des gémissements plaintifs. Quelques mères, l'œil sec, s'arrachent les cheveux, détournent les regards de leurs enfants et se roulent dans la poussière; d'autres déchirent leurs vêtements, versent des larmes et se meurtrissent le sein. Tous invoquent l'illustre Germain et lui crient : « O Germain, prends pitié de tes ouailles malheureuses! » Germain avait été jadis évêque de Paris et ses reliques vénérables faisaient la gloire de la cité. Les murs redisent le nom de Germain et dans la tour les guerriers répètent à l'envie : « Germain, viens » au secours de tes serviteurs. » Ces cris répétés par les échos d'alentour montent jusqu'au ciel où Germain brille comme un astre éclatant. En les entendant, les Nord-mans s'abandonnent aux excès d'une joie impie; de leur rude gosier ils poussent des hurlements féroces et se moquent des pieuses clameurs de nos guerriers. Mais le Dieu tout puissant accueille les prières du fidèle qui l'implore. Toi-même, Germain, tu viens au secours de ton troupeau. »

En effet, les barques enflammées s'arrêtent contre une masse de pierres jetée en avant pour soutenir le pont. Les Franks se précipitent dessus, s'en emparent et les enfoncent dans les flots.

Sigefrid désespéré s'éloigne pour quelques jours. Mais tout-à-coup les eaux de la Seine s'enflent, débordent et, dans leur courroux, enlèvent le milieu du pont méridional. La tour qui le protége se trouve ainsi isolée de la ville. Les Danois montés sur leurs vaisseaux accourent et l'environnent de toutes parts. Il n'y avait dans cette tour que douze guerriers : Hermanfrid, Hérivée, Hérilong, Odoacre, Herrik, Arnold, Soli, Gerbert, Uvidon, Harderad, Aimard et Goswin. On les somme en vain de se rendre, en vain aussi les ennemis tentent d'escalader la tour. Tous ceux qui approchent tombent sous les traits. Mais on lance contre la porte de la tour un charriot rempli de bois et de paille enflammés. Le feu y prend, les braves guerriers sont forcés de l'abandonner et se retirent sur l'extrémité du pont que les ondes n'ont pas emportée. Là ils renouvellent le combat. Les Nord-mans qui désespèrent de les vaincre leur crient : « Rendez-vous, braves guerriers, ne crai-

gnez rien, reposez-vous sur notre foi. Ils se fient à cette promesse, se rendent et aussitôt sont massacrés. Hérivée avait été épargné. Frappés de la noblesse de sa figure et de la beauté de ses formes, les ennemis l'avaient pris pour un roi et ils en espéraient une forte rançon. Mais Hérivée, promenant ses regards autour de lui et voyant ses chers compagnons immolés, devient furieux, et quoiqu'enchaîné s'efforce de saisir une arme pour les venger; c'est en vain. « Egorgez-moi, s'écrie-t-il alors, votre cupidité sera trompée, et je ne vous paierai pas de rançon. » Le lendemain, ses désirs furent exaucés. « Quelle langue, dit Abbon, le vieux chantre de ces exploits, pourrait redire les combats soutenus par ces braves! Qui pourrait dire à combien de Nord-mans ils firent mordre la poussière! Les ennemis jetèrent dans les flots les corps de ces héros dont la gloire brillera dans tous les âges. »

Les Nord-mans se divisent en plusieurs bandes. Une partie va ravager les contrées situées entre la Seine et la Loire, tandis que ceux qui sont restés sous les murs de Paris engagent avec les assiégeants plusieurs combats où les succès sont de part et d'autre mêlés de revers.

Depuis cinq mois Paris était assiégé, lorsque Karl-le-Gros envoya enfin à son secours un brave guerrier nommé Henric [1], qui lui apporta des vivres. Sigefrid fit alors proposer à Eudes une entrevue. Le comte sortit de la tour, et il s'entretenait depuis quelque temps avec le roi nord-man, lorsqu'il s'aperçut qu'on lui tendait un piége. Saisissant aussitôt son épée, il se fraya un chemin à travers les traîtres et rentra dans la tour. Sigefrid, voyant son coup manqué et la ville approvisionnée, songea à regagner la mer, mais sa bande s'y opposa et résolut pour le lendemain un nouvel assaut. Il fut inutile comme les précédents, et Sigefrid quitta le siége avec sa bande, mais les autres bandes le continuèrent. Alors mourut l'évêque Gauzlin et Hugues l'abbé, illustres tous deux par leurs exploits militaires. Hugues était oncle de Eudes, le glorieux défenseur de Paris.

Ce brave guerrier, voyant que sa ville n'avait pas à redouter d'attaque sérieuse, alla trouver l'empereur Karl-le-Gros pour lui demander des secours. Il revint bientôt et parut sur la montagne de

[1] Abb., lib. 2.

Montmartre à la tête de trois bataillons. Malgré les efforts des Nord-mans, il entra dans la ville. Henric ne fut pas aussi heureux. Il était retourné en Germanie et en ramenait une armée. Les Nord-mans lui tendirent un piége et le tuèrent avec une partie des siens. A cette nouvelle, Karl-le-Gros se mit en route et parut sur la montagne Montmartre au mois de novembre. Le siége durait depuis un an.

Cet empereur, déja à demi imbécile, s'était imaginé qu'il n'aurait qu'à se montrer pour mettre les Nord-mans en fuite. Il fut tout étonné de les voir rester dans leur camp; et, n'osant les attaquer, il leur proposa un accommodement qu'ils acceptèrent : c'était de leur donner une rançon de sept cent mille livres d'argent et l'autorisation d'aller ravager la Burgundie qui refusait de le reconnaître pour roi.

Les citoyens de Paris furent indignés d'une telle lâcheté et refusèrent de laisser passer les Nord-mans sous leurs ponts ; ceux-ci voulurent, mais en vain, forcer le passage et se décidèrent à traîner par terre leurs vaisseaux jusqu'à deux mille pas au-dessus de Paris.

Le traité honteux conclu par Karl-le-Gros émut tout l'empire. Les Franks de Germanie, le jugeant indigne du trône, élurent à sa place Arnulf pour les gouverner. Karl abandonné devint fou et fut obligé de mendier son pain auprès de celui qui l'avait remplacé sur le trône. Les ducs de Frioul et de Bénévent élevèrent des prétentions sur le royaume de France, parce qu'ils tenaient à la famille de Charlemagne; Arnulf de Germanie n'était pas lui-même sans ambition, mais les glorieux exploits du comte de Paris le recommandaient à la France, et il fut élu roi en 888.

Le règne de Eudes est tout politique. On n'y distingue que quelques faits religieux sans importance et qui ne méritent pas une mention spéciale dans l'histoire. Disons seulement que plusieurs seigneurs, à la tête desquels était Foulques, archevêque de Reims, prirent parti pour le fils posthume de Hludwig, Karl surnommé le Simple. Ce roi sans mérite fut hissé au trône après la mort de Eudes, en 898.

Pendant le x.e siècle nous verrons quelques seigneurs lutter en faveur des débris de la race karolingienne; mais les races ont, comme les individus, une période déterminée à parcourir. Arrivées au bout de la carrière, elles peuvent se débattre quelque temps, mais à la fin il leur faut mourir.

Les VIII.e et IX.e siècles furent la période de vie des karolingiens. Au dixième, ils ne firent que se débattre dans les transes de la mort. La race de Robert-le-Fort avait paru sur le trône à la fin du IX.e siècle, c'est à elle que la Providence destinait ce trône qu'elle avait jadis ôté aux mérowingiens pour le donner aux descendants des Pépin qui en étaient alors plus dignes. Leur mission finit avec le IX.e siècle.

Nous devons donc clore ici la période karolingienne.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ARELATENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. ARELATENSIS (Arles).	ECCL. MASSILIENSIS (Marseille).	ECCL. TRICASTINENSIS (St.-Paul-3-Châteaux).	ECCL. TELONENSIS (Toulon).	ECCL. ARAUSICANA (Orange).	ECCL. AVENIONENSIS (Avignon).	ECCL. CARPENTORACTENSIS (Carpentras).	ECCL. VASIONENSIS (Vaison).	ECCL. CABELLICENSIS (Cavaillon).
6.°	S. Cæsarius. Auxanius. S. Aurelianus. Sapaudus. Licerius.	S. Honoratus I. Emeterius. Theodorus.	Florentius. Heraclius. Victor. Eusebius.	S. Cyprianus. Palladius. Desiderius I.	S. Florentius. Vindemialis. Matthæus. Trapidius.	Julianus. Eucherius. Antoninus. Johannes I. S. Valens.	Julianus. Principius. S. Siffredus. Clementius. Tetradius. Boetius. Odofridus.	Gemellus. Alethius. Theodosius. S. Quinidius. S. Barthus. Artemius.	Philagrius. Prætextatus. S. Veranus.
7.°	S. Virgilius. Florianus. Cyprianus. Theodosius. Johannes I. Felix. Walbertus.	Serenus.	Betto. Botaricus. Salitonius. Gemmardus. Ingilbertus. Richardus. Segaldus.	Mennas.		Dynamius. S. Maximus. Emundus. S. Magnus. S. Agricolus.	Georgius I. Petrus. Dominicus. Licerius. Paulus I. Anastasius.	Petruinus.	
8.°	S. Polycarpus. Ratbertus. Elifantus.	Adalongus. S. Maurontus.	Bertrandus. Aldebrandus I. Berniconius. Aldebrandus II. Pontius I. Odalricus.		Salicus.	S. Veredemus. Johannes II. Alfonsus. Josephus. Humbertus.	Innocentius. Oloradus. Hootfridus. Agapitus. Amatus. Antonius.		Lupus.
9.°	Johannes II. Notho. Rodlandus.	Honoratus II. Vadaldus. Theodbertus. Alboinus. Leodoinus. Berengarius.	Bonifacius II. Laudo. Pontius II. Gemardus.	Leo. Eustorgius. Armodus.	Les évêques d'Orange, aux IX.e et X.e siècles, furent les mêmes qu'à S.t-Paul-trois-Châteaux.	Ragenutius. Hilduinus. Rotfridus. Remigius.	Johannes I. Albertus. Philippus. Johannes II. Berengarius. Franco I.	Simplicius. Helias.	Hildeboldus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA AQUENSIS.

SÆCULA	ECCL. AQUENSIS (Aix).	ECCLESIA APTENSIS (Apt).	ECCLESIA REGENSIS (Riez).	ECCL. FOROJULIENSIS (Fréjus.)	ECCL. VAPINCENSIS. (Gap.)	ECCL. SISTARICENSIS. Sisteron.
6.°	Maximus. Avolus. Franco. Plentius.	Prætextatus. Eusebius. Clementius. Pappus.	Contumeliosus. Faustus. Emeterius. Claudianus.	Victorinus. Lupercianus. Desiderius. Expectatus.	S. Constantius. Tigrides. S. Remedius. Vellesius. Sagittarius.	Johannes I. Valerius. Avolus. Genesius. Polychronius.
7.°			Urbicus. Claudius. Archinricus.	Asterius. Rusticus. Augerius.	S. Aregius. Valetonius. Potentissimus.	Secundinus.
8.°		Magnericus. Geraldus I. Seudardus.	Absalon.	Jacobus I. Bartholomæus I.	Symphorianus. Donadeus.	Magnibertus. Amantius. Vir-Magnus.
9.°	Benedictus. Rotbertus. Matefridus.	Paulus I. Teutbertus. Richardus. Paulus II. Wernerius.	Nortbertus. Bernarius. Edoldus.	Berengarius. Romanus.	Birico.	Bonus I. Johannes II. Campanus. Bonus II. Viventius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA EBREDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. EBREDUNENSIS (Embrun).*	ECCL. DINIENSIS (Digne).	ECCL. GRASSENSIS (Grasse.) Ancien siége d'Antibes.	ECCL. VINCIENSIS. (Vence).	ECCL. GLANDEVENSIS (Glandève).	ECCL. SENETENSIS (Senez).
6.°	Catulinus. S. Gallicanus I. Palladius. S. Gallicanus II. Salonius. Emeritus.	Pentadius. Portianus. Hilarius. Heraclius.	Agræcius. Eutherius. Eusebius. Optatus.	Prosper. Firminus. Deutherius. Fronimius.	Claudius. Basilius. Promotus. Agritius.	Marcellus. Simplicius. Vigilius.
7.°	S. Alfonsus. S. Albinus. Ætherius.	Agapius. Bobo.	Deocarius.	Aurelianus.		
8.°		Ragambaldus.	Aribertus.			
9.°	Agericus. Arbertus. Bertmundus. Aribertus. Ermaldus. Arnaldus.	Bledricus.	Heldebonus.	Lieutadus. Waldenus. Witfredus. Elias.		

* Embrun avait aussi pour suffragant Nice, qui n'appartient plus à la France.



PROVINCIA ECCLESIASTICA AQUENSIS.

SÆCULA	ECCL. AQUENSIS (Aix).	ECCLESIA APTENSIS (Apt).	ECCLESIA REGENSIS (Riez).	ECCL. FOROJULIENSIS (Fréjus.)	ECCL. VAPINCENSIS. (Gap.)	ECCL. SISTARICENSIS. Sisteron.
6.°	Maximus. Avolus. Franco. Pientius.	Prætextatus. Eusebius. Clementius. Pappus.	Contumeliosus. Faustus. Emeterius. Claudianus.	Victorinus. Lupercianus. Desiderius. Expectatus.	S. Constantius. Tigrides. S. Remedius. Vellesius. Sagittarius.	Johannes I. Valerius. Avolus. Genesius. Polychronius.
7.°			Urbicus. Claudius. Archinricus.	Asterius. Rusticus. Augerius.	S. Aregius. Valetonius. Potentissimus.	Secundinus.
8.°		Magnericus. Geraldus I. Seudardus.	Absalon.	Jacobus I. Bartholomæus I.	Symphorianus. Bonadeus.	Magnibertus. Amantius. Vir-Magnus.
9.°	Benedictus. Rotbertus. Matefridus.	Paulus I. Teutbertus. Richardus. Paulus II. Wernerius.	Nortbertus. Bernarius. Edoldus.	Berengarius. Romanus.	Birico.	Bonus I. Johannes II. Campanus. Bonus II. Viventius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA EBREDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. EBREDUNENSIS (Embrun).	ECCL. DINIENSIS (Digne).	ECCL. GRASSENSIS (Grasse.) Ancien siége d'Antibes.	ECCL. VINCIENSIS. (Vence).	ECCL. GLANDEVENSIS (Glandève).	ECCL. SENETENSIS (Senez).
5.°	Catulinus. S. Gallicanus I. Palladius. S. Gallicanus II. Salonius. Emeritus.	Pentadius. Portianus. Hilarius. Heraclius.	Agræcius. Eutherius. Eusebius. Optatus.	Prosper. Firminus. Deutherius. Fronimius.	Claudius. Basilius. Promotus. Agritius.	Marcellus. Simplicius. Vigilius.
7.°	S. Alfonsus. S. Albinus. Ætherius.	Agapius. Bobo.	Deocarius.	Aurelianus.		
8.°		Ragambaldus.	Aribertus.			
9.°	Agericus. Arbertus. Bertmundus. Aribertus. Ermaldus. Arnaldus.	Bledricus.	Heldebonus.	Lieutadus. Waldenus. Wilfredus. Elias.		

* Embrun avait aussi pour suffragant Nice, qui n'appartient plus à la France.

PROVINCIA ECCLESIASTICA VIENNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. VIENNENSIS (Vienne).	ECCL. DEENSIS (Die).	ECCL. VIVARIENSIS (Viviers).	ECCL. GRATIANOPOLITANA (Grenoble).	ECCL. VALENTINA (Valence).
6.°	Julianus. Domnus. Panthagatus. Esychius. Namatius. Philippus. Evantius. Verus.	Saeculatius. Lucretius. Paulus.	Venantius. Firminus. Eumachius. Agripius. Melanius II. Ardulfus. Venantius II. Longinus.	Victorius. Ursolus. Syagrius.	Apollinaris. Gallus. Maximus. Ragnoaldus. Elephas.
7.°	Desiderius. Domnolus. Ætherius. Clarentius. Syndulphus. Hecdicius. Caldeoldus. Landalenus. Bobolinus. Georgius. Edaldus. Deodatus. Blidramnus. Agratus.		Lucianus. Rusticus. Mulanius III. Firminus II. Eucherius.	Isitius I. Clarus. Ferreolus. Boso. Isitius II.	Salvius. Aigulfus. Ingildus. Bobo.

PROVINCIA ECCLESIASTICA VIENNENSIS.

SÆCULA.	ECCL. MET. VIENNENSIS (Vienne).	ECCL. DENSIS (Die).	ECCL. VIVARIENSIS (Viviers).	ECCL. GRATIANOPOLITANA (Grenoble).	ECCL. VALENTINA (Valence).
8.°	Eoldus. Bobolinus. Austrebertus. Willicarius. Proculus. Berterius.	Aramandus. Desideratus.	Aulus. Eumachius. Longinus.	Austrobertus. Ragnoldus. Ragnomarus. Austoricus. Corbus. Leopertus.	Bonitus. Lupicinus. Dunctramnus.
9.°	Ursio. Volferius. Bernardus. Agilmanus. Otramnus. Bernoinus.	Ulfinus. Hemico.	Thomas. Thaugrinus. Ætherius.	Ardineus. Odolardus. Radoldus. Sulpertus. Ebroaldus. Adalulphus. Ebbo. Bernarius. Isaac.	Aimericus. Ado. Brocardus. Archimbaldus. Agilfidus. Ratbertius. Isaac.

PROVINCIA ECCL. TARENTASIENSIS *. PROVINCIA ECCLESIASTICA VESUNCIENSIS **.

SÆCULA	ECCL. MET. TARENTASIENSIS (Tarentaise).	ECCL. MET. VESUNCIENSIS (Besançon).	ECCL. BELLICENSIS (Bellay).
6.°	Sanctus. Martianus. S. Heraclius. Firminus.	Urbicus. Tetradius. Sylvester.	Vincentius. Evroldus. Claudius. Felix.
7.°	Probinus. Baldemarus. Emeterius. Widenardus. Johannes I. Leodrandus. Humbertus.	Nicetius. Protadius. Donatus. Migetius. Ternatius. Gervasius. Claudius. Felix. Tetradius.	Aquilinus. Florentius. Ypodimius. Pragmatius. Berterius.
8.°	Benimundus. Emmo. Possessor. Radabertus.	Albo. Wandelbertus. Evroldus. Avrulcus. Herveus. Harifeus. Gedeon.	Ansemundus. Gundoaldus. Agislus. Hippolytus. Eulogius. Adorepertus. Ermumbertus.
9.°	Andreas ou Audax. Teotrandus ou Teutrannus. Alucco. Daniel.	Bernuinus. Amalwinus. Theodericus.	Rodogerius. Rhinfredus.

* Les suffragants de Tarentaise, Sion, Aoste, n'appartiennent plus à la France.

** Les suffragants de Besançon n'appartiennent plus à la France, excepté Bellay, où l'on croit que fut transféré, en 412, le siége de Nions. (Civit. Equest. Noviod.)

PROVINCIA ECCLESIASTICA NARBONNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. NARBONN. (Narbonne.)	ECCL. TOLOSANA (Toulouse).*	ECCL. BETERRENSIS (Béziers).	ECCL. NEMAUSENSIS (Nîmes).	ECCL. LUTEVENSIS (Lodève).
6.°	Capraritus. Aquilinus. Migetius.	Heraclianus. S. Germerius. Magnulfus.	Sedatius.	Sedatus. Johannes I. Pelagius.	Maternus. Deuterius. Agrippinus.
7.°	Sergius. Selva. Argebaudus. Sunifredus.	Wiliegiselus. S. Erembertus.	Petrus I. Crescitarus. Pacotasis.	Remessarius. Aregius. Ranimirus.	Leontianus. Anatolius. Firminus. Ansemundus.
8.°	Aribertus. Daniel.	Aricius.	Ervigius. Vulfegarius.	Palladius. Cautus. Gregorius. Vintericus.	
9.°	Nebridius. Bartholomaeus. Berarius. Fredoldus. Sigebodus. Theodardus.	Mantio. Samuel. Salomon. Helisachar. Bernardus.	Stephanus I. Alaricus. Agilbertus. Fructarius. Matfredus I.	Johannes II. Christianus. Isnardus. Anglardus. Gilbertus.	Sisemundus. Tatila. S. Georgius. Macharius.

* Toulouse fut érigée en métropole au XIV.e siècle, et le pape Jean XXII lui donna pour suffragants des évêchés de nouvelle création.

PROVINCIA ECCL. TARENTASIENSIS *. PROVINCIA ECCLESIASTICA VESUNCIENSIS **.

SÆCULA.	ECCL. MET. TARENTASIENSIS (Tarentaise).	ECCL. MET. VESUNCIENSIS (Besançon).	ECCL. BELLICENSIS (Belley).
6.°	Sanctus. Martianus. S. Heraclius. Firminus.	Urbicus. Tetradius. Sylvester.	Vincentius. Evroldus. Claudius. Felix.
7.°	Probinus. Baldemarus. Emeterius. Widenardus. Johannes I. Leodrandus. Humbertus.	Nicetius. Protadius. Donatus. Migetius. Ternatius. Gervasius. Claudius. Felix. Tetradius.	Aquilinus. Florentius. Ypodimius. Pragmatius. Berterius.
8.°	Benimundus. Emmo. Possessor. Radabertus.	Albo. Wandelbertus. Evroldus. Avrulcus. Herveus. Harifeus. Gedeon.	Ansemundus. Gundoaldus. Agislus. Hippolytus. Eulogius. Adorepertus. Ermumbertus.
9.°	Andreas ou Audax. Teotrandus ou Teutrannus. Alucco. Daniel.	Bernuinus. Amalwinus. Theodericus.	Redogerius. Ruthfredus.

* Les suffragants de Tarentaise, Sion, Aoste, n'appartiennent plus à la France.

** Les suffragants de Besançon n'appartiennent plus à la France, excepté Belley, où l'on croit que fut transféré, en 412, le siége de Nions. (Civit. Equest. Noviod.)

PROVINCIA ECCLESIASTICA NARBONNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. NARBONN. (Narbonne.)	ECCL. TOLOSANA (Toulouse).*	ECCL. BETERRENSIS (Béziers).	ECCL. NEMAUSENSIS (Nîmes).	ECCL. LUTEVENSIS (Lodève).
6.e	Caprarius. Aquilinus. Migetius.	Heraclianus. S. Germerius. Magnulfus.	Sedatius.	Sedatus. Johannes I. Pelagius.	Maternus. Deuterius. Agrippinus.
7.e	Sergius. Selva. Argebaudus. Sunifredus.	Willegiselus. S. Erembertus.	Petrus I. Crescitarus. Pacotasis.	Remessarius. Aregius. Ranimirus.	Leontianus. Anatolius. Firminus. Ansemundus.
8.e	Aribertus. Daniel.	Aricius.	Ervigius. Vulfegarius.	Palladius. Castus. Gregorius. Vintericus.	
9.e	Nebridius. Bartho omnus. Berarius. Fredoldus. Sigebodus. Theodardus.	Mantio. Samuel. Salomon. Helisachar. Bernardus.	Stephanus I. Alaricus. Agilbertus. Fructarius. Matfredus I.	Johannes II. Christianus. Isnardus. Anglardus. Gilbertus.	Sisemundus. Tatila. S. Georgius. Macharius.

* Toulouse fut érigée en métropole au XIV.e siècle, et le pape Jean XXII lui donna pour suffragants des évêchés de nouvelle création.

PROVINCIA ECCLESIASTICA NARBONNENSIS.

SÆCULA	ECCL. UCETICENSIS (Usès).	ECCL. AGATHENSIS (Agde).	ECCL. CARCASSONENSIS (Carcassonne).	ECCL. MAGALONENSIS (Maguelone). *	ECCL. ELNENSIS (Elne, ou Perpignan). *
6.°	Probatius. Roricius. S. Firminus. S. Ferreolus.	Sophronius. Leo. Fronimius. Tigridius.	S. Hilarius. Sergius.	Boetius.	Domnus. Benenatus.
7.°	Albinus. Marcellus. Aurelianus.	Georgius. Wilesindus.	Solemnius. Silvester. Stephanus.	Genesius. Gumildus.	Acatulus. Iltaricus. Hyacinthus. Clarus.
8.°	Mummolus. Arimundus.	Primus. Justus.	Hiscipio. Rogerius.	Vincentius. Johannes.	Wenedurius.
9.°	Elephantus I. Walafridus. Asael.	Cagbertus. Boso.	Senior. Liviuls. Eurus. Arnulfus. Gisleramnus.	Riculnus I. Argemirus. Stabilis. Maldomaris. Abbo.	Ramnus. Salomon. Audesindus.

* Le siège de Maguelone fut transféré à Montpellier en 1536.

** L'évêché d'Elne fut suffragant tantôt de Narbonne, tantôt de Tarragone. Les évêques de cette ville commencèrent à habiter, au commencement du XVII.e siècle, Perpignan, qui devint l'évêché.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ELUSANA VEL AUXITANA.

SÆCULA	ECCL. METR. ELUSANA (Eluse). *	ECCL. AUSCIENSIS (Auch).	ECCL. AQUENSIS (Abqs).	ECCL. LACTORENSIS (Lectoure).	ECCL. CONVENENSIS (Comminges).	ECCL. CONSERANENSIS (Conserans).
6.°	S. Clarus. Leontius. S. Aspasius. Laban. Desiderius.	Nicetius. Proculeianus. Faustus. Fabius.	Gratianus I. Illidius. Carterius. Liberius. Faustianus.	Vigilius. Aletius.	Suavis. Præsidius. Amelius I. Rufinus.	Glycerius. Theodorus. S. Quintianus. S. Licerius.
7.°	Senochus. Paternus.	Audericus. Perpetuus. Dracoaldus. S. Leothadius.	Nicetius.			
8.°		Paternus. Patricius. Tantonius. Anerius. Brinaldus. Lupus. Aster.			Abrahamus.	Francolinus.
9.°		Asnarius. Revelius. Galinus. Eliseus. Johannes. Ardoinus. Isambertus. Airardus.	Oltherius.		Involatus.	Walnardus. Rogerius I.

* Après la destruction d'Eluse par les Nord-mans, au IX.e siècle, le siége métropolitain fut transféré à Auch.

** On compte, au VI.e siècle, un très grand nombre d'évêques d'Auch, nous n'avons mis que les plus certains.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ELUSANA VEL AUXITANA.

SÆCULA	ECCL. ATURENSIS (Aire).	ECCL. VASATENSIS (Bazas).	ECCL. TARBIENSIS (Tarbes).	ECCL. OLORENSIS (Oleron).	ECCL. LASCURRENSIS (Lescar).	ECCL. BAYONENSIS (Bayonne). *
6.°	Marcellus. Rusticus.	Sextilius. Orestes.	Aper. Julianus. Amelius. S. Faustus.	Gratus. Licerius.	S. Galactorius. Savinus.	
7.°	Philibaudus.				Julianus II.	
8.°	Asinarius.					
9.°			Sarstomus.			

* Le siége de Bayonne est le même que celui de l'ancienne cité des Tarbelliens appelée AQUÆ TARBELLICÆ. Le premier évêque connu de ce siége est du X.e siècle.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BITURICENSIS. *

SÆCULA	ECCL. METR. BITURICENSIS (Bourges).	ECCL. ARVERNENSIS (Clermont).	EC. LEMOVICENSIS (Limoges)	ECC. ANICIENSIS (Le Puy.)	ECCL. ALBIENSIS (Alby.)	ECCL. MIMATENSIS (Mende).	ECCL. CADURCENSIS (Cahors).	ECCL. RHUTENENSIS (Rhodez).
6.°	Tetradius. Roricius. Syagrius. Humatus. Honoratus. Arcadius. S. Desideratus. S. Problanus. S. Felix. Remigius. S. Sulpitius I.	S. Euphrasius. Apollinaris. S. Quintianus. S. Gallus I. Cautinus. S. Avitus I. S. Desideratus.	Petrus I. Ruricius I. Ruricius II. Exotius. S. Ferreolus.	Barbius. Flavianus. Aurelius.	Sabinus. Ambrosius. S. Salvius. Desideratus.	Leonicus. S. Hilarius. S. Evantius. Parthenius.	Boetius. Sustratius. Maximus. Maurilio. S. Ursicinus.	S. Quint'anus. S. Dalmatius. Theodosius. Innocentius. S. Deus-Dedit I.
7.°	Eustasius. S. Apollinaris. S. Austregisilus. S. Sulpitius II. Vulfoledus. Ado. Agolenus.	S. Avolus. S. Justus. S. Cæsarius. S. Gallus II. Proculus. S. Genesius. Gyroindus. Felix. Garivaldus. S. Prajectus. Rusticus. S. Avitus II. S. Bonitus.	Asc'epius I. S. Lupus. Simplicius. Felix. Adelphius. Rusticus. Hertgenobertus. Cæsarius. Ermenus. Salutaris. Aggericus.	S. Benignus. S. Agripanus. Dulcidius.	Constantius. Richardus. Citruinus.	Agricola. S. Iserus.	Eusebius. Rusticus. S. Desiderius. Capuanus.	Verus. Arcdius.

* Cette province fut partagée en deux au XIV.e siècle, et Alby, érigée en métropole, ayant pour suffragants Mende, Cahors et Rhodez. Alors Bourges eut deux nouveaux suffragants Saint-Flour et Tulle, érigés en évêchés par Jean XXII; Alby eut aussi deux nouveaux évêchés parmi ses suffragants : Castres et Vabres, érigés par le pape Jean XXII.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BITURICENSIS.

SÆCULA	ECCL. METROP. BITURICENSIS. (Bourges).	ECCL. ARVERNENSIS (Clermont).	EC. LEMOVICENSIS (Limoges).	ECC. ANICIENSIS (Le Puy).	ECCL. ALBIENSIS (Alby).	ECCL. MIMATENSIS (Mende).	ECCL. CADURCENSIS (Cahors).	ECCL. RHUTENENSIS (Rhodez).
8.°	Rochus. Siginus. Bertellanus. Landoarius. Herminardus. Deodatus. Ermembertus. Segolenus.	Nordebertus. Bubus. Proculus. Thaido. Daibainus. Stephanus I. Adebertus.	S. Sacerdos. Ausindus. S. Cessator. Ebbo. Asclepius II.	Higelricus. Torpio. Basilius.	S. Amarandus. Hugo I. Johannes.		S. Ambrosius.	
9.°	S. David. Ebroinus. Agiulfus. Stephanus. S. Rodulfus. Wlfadus. Frotharius. Adacius.	Bernuinus. S. Sigo. Agilmarus. Johannes I.	Regimpertus. Audacher. Stodilus. Aldo. Gerlo. Anselmus.	Roricius II. Dructanus. Harduinns. Widol. Norbertus.	Verdatus. Guillelmus I. Baldoinus. Panderius. Lupus. Eligius. Adolenus.	S. Frodoaldus. Agenulfus.	Angarius. Stephanus. Willelmus.	Faraldus. Elisachar. Aimarus. Frotardus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BURDEGALENSIS. *

SÆCULA	ECCL. MET. BURDEGALENSIS (Bordeaux).	ECCL. AGINNENSIS (Agen).	ECCL. ENGOLISMENSIS (Angoulême).	ECCL. SANTONENSIS (Saintes).	ECCL. PICTAVIENSIS (Poitiers).	ECCL. PETROCORIENSIS (Périgueux.)
6.°	Cyprianus. Amelius. Leontius I. Leontius II. Berthramnus. Gundegisilus.	Bebianus. Polemius. Sugillarius. Antidius.	Aptonius I. Lupicinus. Aptonius II. Mererius. Frontonius. Heraclius. Nicasius.	Gregorius. Petrus I. S. Trojanus. Eusebius. Emerius. Heraclius. S. Concordius. Didymus. S. Palladius.	Adelphius. Elaphius. Daniel. Plentius. Pascentius II. Maroveus. Plato.	Chronopius. Sabaudus. Charterius. Saffarius.
7.°		Salustius.	Giboaldus. Namatius.	S. Leontius. Bertarius.	S. Venantius-Fortunatus. Garegisilus. Ennoaldus. Johannes I. S. Emmerammus. Dido. Ansoaldus.	Austerius.

* Au XIV.e siècle, le pape Jean XXII érigea, dans cette province, quatre nouveaux évêchés : Condom, Sarlat, Luçon et Maillezais, transféré à La Rochelle sous Louis XIV.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BURDEGALENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. BURDEGALENSIS (Bordeaux).	ECCL. AGINNENSIS (Agen).	ECCL. ENGOLISMENSIS (Angoulême).	ECCL. SANTONENSIS (Saintes).	ECCL. PICTAVIENSIS. (Poitiers).	ECCL. PETROCORIENSIS (Périgueux).
8.°			Fredebertus. Launus I. Landebertus.	Benjamin. Ato.	Eparchius. Maximinus. Gausbertus. Godo. Magnibertus. Benedictus. Johannes II. Bertrandus I.	Bertrandus.
9.°	Sicharius. Adalelmus. Frotarius.		Salvius. Sidranius. Autbertus. Launus II. Elias. Oolfba. Anatolus. Godalbertus.	Freculphus.	Sigibrandus. Fridebertus. Ebroinus. Eugenoldus. Frotarius I. Hecfridus.	Raimundus I. Ainardus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA LUGDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. LUGDUNENSIS (Lyon).	ECCL. AUGUSTODUNENSIS (Autun).	ECCL. LINGONENSIS (Langres).	ECCL. MATISCONENSIS (Mâcon).	ECCL. CABILLONENSIS (Châlons-sur-Saône).
6.°	S. Stephanus. Viventiolus. S. Eucherius. S. Lupus. Licontius. S. Sacerdos. S. Nicetius. S. Priscus. Ætherius.	Pragmatius. Proculus. Valeolus. Proculus II. Agrippinus. Eupardus. Remigius. Syagrius. Lefastus.	S. Gregorius. S. Tetricus. Pappolus. Mummolus.	Placidus. S. Salvinus. S. Nicetius. Celedonius. S. Justus. S. Eusebius. Florentinus.	S. Sylvester. Desiderius. S. Agricola. Flavius.
7.°	Secundinus. Aridius. Theodoricus. Gandericus. Viventius. S. Annemundus. S. Genesius. Lambertus. Isaac. Lebuinus.	Flavianus. Auspicius. Racho. Ferreolus. Leodegarius. Prajectus. Herminarius. Aubertus. Ermenarius. Ansebertus.	Mietius. Modoaldus. Bertoaldus. Sigoaldus. Wilfrannus. Godinus. Adoinus. Garobaldus.	Decius I. S. Momulus. Deodatus.	Lupus. Wadelinus. Gelionius. S. Gratus. Desideratus. Antestius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA LUGDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. LUGDUNENSIS (Lyon.)	ECCL. AUGUSTODUNENSIS (Autun).	ECCL. LINGONENSIS (Langres).	ECCL. MATISCONENSIS (Mâcon).	ECCL. CABILLONENSIS (Châlons-sur-Saône).
8.°	Godwinus. Fulcoaldus. Madalbertus. Ado.	Vasco. Amator II. Moderannus. Gairo. Hiddo. Reginaldus. Martinus. Aldericus.	Eronus. Astoricus. Remigius. Vandrarius. Chedroaldus. Herulfus. Arwulfus. Waldricus.	Decius II. Domnolus.	Amblacus. Hubertus.
9.°	Leidradus. Agobardus. Amolo. Remigius. Aurelianus. Alwalo.	Modoinus. Bernus. Alteus. Jonas. Lindo. Adalgarius.	Beto. Albericus. Teutbaldus. Isaac. Gello. Theutboldus.	Leduardus. Wichardus. Gundulphus. Adelranus I. Hildebaldus. Brendulcus. Bernardus. Lambertus I. Evicinus. Lambertus II. Guntardus.	Fova. Milo. Godelsadus. Gerboldus. Warnulfus. Stephanus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA SENONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. SENONENSIS (Sens).	ECCL. CARNOTENSIS (Chartres).	ECCL. AUTESSIODURENSIS (Auxerre).	ECCL. TRECENSIS (Troyes).	ECCL. AURELIANENSIS (Orléans).	ECCL. PARISIENSIS (Paris.)	ECCL. MELDENSIS (Meaux).	ECCL. NIVERNENSIS (Nevers).
6.°	S. Paulus. S. Leo. Constitutus. S. Artemius.	S. Solennis. S. Adventinus. Ætherius. S. Leobinus. S. Caletricus. Pappolus.	S. Theodosius. S. Gregorius. S. Optatus. S. Droctoaldus. S. Eleutherius. S. Romanus. S. Ætherius. S. Aunacharius.	S. Camelianus. S. Vincentius. Ambrosius. Galiomagnus. Agrecius. Lupus II.	Eusebius. Leontius. Antoninus. Marcus. Treclatus. Baudatus. Ricomerus. Namatius.	Heraclius. Probatus. Amelius. Saffaracus. Eusebius I. S. Germanus. Ragnemodus. Eusebius II. Faramundus.	Principius. S. Rigomerus. Crescentius. Anius. Præsidius. Promissus. Medoveus. Edenus. Baudowaldus.	S. Euladius. Tauricianus. Rusticus. S. Aregius. Eufronius. S. Æoladius. S. Agricola.
7.°	S. Lupus I. Mederius. Hildegarius. Annobertus. Armentarius. Arnulphus. S. Emmo. Landebertus.	S. Betharius. Magnobodus. Sigoaldus. Mainulfus. Theobaldus. Bertegisilus. S. Malardus. Gausbertus. Deodatus. Dromo. Berthrammus. Haynius. Agirardus.	S. Desiderius. S. Palladius. S. Vigilius. Scopilio. S. Tetricus.	Evodius. Modegisilus. Ragnegisilus. S. Leuconius. Bertoaldus. Abbo. Waimeres.	Austrinus. Leodegisilus. Leodegarius I. Audo. Gaudo. Sigobertus. Savaricus. Baldagus.	Simplicius. S. Ceraunius. Landebertus. Audobertus. S. Landericus. Chrodobertus. Sigobaudus. Importunus. S. Agilbertus. Sigofridus. Turnoaldus.	Gondoaldus. S. Faro. S. Hildevertus. Herlingus. S. Patusius. S. Ebrigisilus. Edoldus. Adulphus.	Fulcilius. Rauracus. Leodebaudus. Hecherius. S. Deodatus. Gilbertus. Rogus. S. Itherius. Ebarcius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA SENONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. SENONENSIS (Sens).	ECCL. CARNOTENSIS (Chartres).	ECCL. AUTESSIODURENSIS (Auxerre).	ECCL. TRECENSIS (Troyes).	ECCL. AURELIANENSIS (Orléans).	ECCL. PARISIENSIS (Paris).	ECCL. MELDENSIS (Meaux).	ECCL. NIVCRNENSIS (Nevers).
8.°	S. Wlfrannus. Goericus. S. Ebbo. Merulfus. Arthbertus. Lupus II. Witharius. Godescalcus. S. Guntbertus. Petrus I. Willebaldus. Berradus. Ragembertus.	Agatheus. Leobertus. Hado. Flavius. Godalsadus.	Flocoaldus. Savaricus. Hainmarus. Theodrannus. Quintilianus. Cilianus. Clemens. S. Aidulfus. S. Maurinus.	Wlfredus. Ragembertus. Aldobertus. Gautcerius. Arduinus. Censardus. S. Bobinus. Amingus. Adelgarius.	Adamarius. Leodegarius II. Leodebertus. Souvaricus. S. Eucherius. Bertinus. Adalinus. Nadatinus. Deotimus.	Adulfus. Bernecharius. S. Hugo. Merseidus. Fedolus. Ragnecaptus. Madalbertus. Deodefridus. Erchanradus I.	Ragaminatus. Sigenoldus. Eriaureus. Aldenerus. Romanus. Wlfrannus. Brunerus.	Opportunus. Nectarius. Chebroaldus. Raginfredus. Waldo. S. Hieronymus.
9.°	Magnus Jeremias. S. Aldricus. Wenilo. S. Egil. Ansegisus. Evrardus.	Bernoinus. Helias. Burchardus. Frotboldus. Gislebertus. Aimo. Gerardus. Aimericus.	S. Aaron. S. Angelelmus. S. Heribaldus. S. Abbo. Christianus. Wala. Wibaudus.	Bertulfus. Elias. Adalbertus. S. Prudentius. Folchricus. Ottulfus. Bodo. Rieveus.	Theodulfus. Jonas. Agius. Walterius. Throannus. Berno.	Ermenfredus. Inchadus. Erchanradus II. Æneas. Ingelwinus. Gauzlenus.	Hildricus. Hucbertus I. Hildegarius. Ragenfridus. Segemundus. Ingelrannus.	Jonas. Gerfredus. Hugo I. Herimannus. Raginus. Abbo I. Luido. Abbo II. Emmenus. Adalgarius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TURONENSIS (Tours).	ECCL. CENOMANNENSIS (Le Mans).	ECCL. ANDEGAVENSIS (Angers).	ECCL. REDONENSIS (Rennes).	ECCL. NAMNETENSIS (Nantes).	ECCL. CORIOSOPIT. (Quimper).
3.°	Licinius. Theodorus. Proculus. Arnulphus. Dinifius. Ommatius. Leo. Francilio. Injuriosus. Baudinus. Guntharius. Euphronius. Gregorius.	Principius. Victor. Innocentius. Scienfredus. Domnolus. Badegisilus.	Talasius. Eustochius. Adulphus. Albinus. Eutropius. Domitianus. Baudigisilus. Audoveus.	S. Melanius. Felsediolus.	Epiphanius. S. Marus. Eumerius. S. Felix. Nonnichius.	Morguethenus. Tremerinus. Fraganus. Salomon.
5.°	Pelagius. Leuparius. Agericus. Ginaldus. Valarius. Sigelaicus. Leobaldus. Modegisilus. Latinus. Carigisilus. Rigobertus. Papolenus. Chrotbertus. Pelagius.	Berthramnus. Hardoindus. Berarius.	Licinius. Cardulphus. Magnobodus. Gobertus. Agilbertus. Gariacus. Bozo.	Victurius. Durioterus. Willelmus. Desiderius. Agatheus.	Sophronius. Leobardus. Salapius. Taurinus. Harco. S. Pascharius. Agatheus.	Aluretus. Gulhoetus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TURONENSIS (Tours).	ECCL. CENOMANNENSIS (Le Mans).	ECCL. ANDEGAVENSIS (Angers).	ECCL. REDONENSIS Rennes.	ECCL. NAMNETENSIS (Nantes).	ECCL. CORIOSOPIT. (Quimper).
8.°	Evaricus. Ibbo. Guntramnus. Dido. Rigambertus. Aubertus. Ostaldus. Eusebius. Gavienus. Herlingus.	Algilbertus. Herlemundus I. Goslenus. Herlemundus II. Hodigus. Merolus. Josephus.	Bonignus. Botus. Sacrius. Mauriolus. Gentianus.	S. Moderandus. Auriscandus. Rothandus. Stephanus.	Amitho. Deomarus.	Hugo.
9.°	Josephus. Landrannus I. Usmarus. Landrannus II. Amalricus. Herardus. Actardus. Adalardus.	Franco I. Franco II. S. Aldricus. Rotbertus.	Benedictus. Flodegarius. Anglearius. Dodo.	Aurismondus. Warinus.	Odilardus. Alanus. Trutgarus. Atto. S. Gohardus. Actardus. Ermangarius. Landrannus. Gorgocius. Fulcherius.	Felix.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

SÆCULA.	ECCL. VENETENSIS (Vannes).	ECCL. S. PAULI-LEONIS (Saint-Paul-de-Léon).	ECCL. TRECORENSIS (Treguier). *	ECCL. BRIOCENSIS (Saint-Brieuc).	ECCL. MACLOVIENSIS VEL ALETHENSIS (Saint-Malo).	ECCL. DOLENSIS (Dol).
6.°	Modestus. Macliavus. Eunius. Regalis.	Paulus I. Jehonius. Tiernomaglius. Paulus II.	S. Tugdwalus. Rwelinus. Pebecontus.	S. Briocus.	S. Maclovius. Gwarwallus.. Colaphinus. Armagilius. Egnogatus.	S. Samson. S. Maglorius. Budocus. Genevœus I. Rostoaldus.
7.°	Dominius. Clemeus. Amantius. Saturninus. Guenninus. Ignoracus. Bomaldus. Susannus I. Junkelenus. Budocus. Hinguethenus. Meriadecus. Meldeocus. Hamon. Mabbo. Mauritius.	Cetomerinus. Goluenus. Tenenanus. Howardonus. Gœsnoveus. Gilbertus.	Robertus. Steiereus. Martinus. Dionysius. Gowarranus.		Melmo. Gofridus. Ocdumalus. Hancon. Noedius. Riatwalus. Tutamenus. Ravilius. Bilius. Moenus. Edbodus. Guibertus. Hamon. Valterius.	Armahelus. Jumahelus. Jumenus.

* On pense que le siége d'une ancienne cité, nommée Lezobie, fut transféré à Tréguier, après l'arrivée de saint Tugal.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

SÆCULA	ECCL. VENETENSIS (Vannes).	ECCL. S. PAULI-LEONIS (Saint-Paul-de-Léon).	ECCL. TRECORENSIS (Tréguier).	ECCL. BRIOCENSIS (Saint-Brieuc).	ECCL. MACLOVIENSIS VEL ALETHENSIS (Saint-Malo.)	ECCL. DOLENSIS (Dol).
8.°	Gobrianus. Diles. Kenomonokus. Justokus. Jakutus. Calgonus. Luchenardus. Billus. Cunadanus. Bilnilvetus. Auriscandus.	Omenesius. Guyomarkus.			Cadocanamus. Rivallonus. Judicael. Reginaldus. Menfenicus. Benedictus.	Genevœus II. Tiarmailus. S. Thurianus.
9.°	Ago. Isaac. Kermaricus. Wilchocus. Ragenarius. Susannus II. Cennemocus.	Leonorius. Liberalis.	Radulphus.	Garubrius.	Docmael. Heloga. Ermor. Jarnuvaltus. Malno. Salaco. Wernarius.	Fastcarius. Mahen.

PROVINCIA ECCLESIASTICA RHOTOMAGENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. RHOTOMAGENSIS (Rouen).	ECCL. BAJOCENSIS (Bayeux).	ECCL. ABRINCENSIS (Avranche).	ECCL. EBROICENSIS (Evreux).	ECCL. SAGIENSIS (Seez).	ECCL. LEXOVIENSIS (Lisieux).	EC. CONSTANTIENSIS (Coutances).
6.°	S. Gildardus. Flavius. S. Prætextatus. Melantius.	S. Vigor. Leucadius. Leudovaldus.	Nepus. S. Severus. Perpetuus. Ægidius. S. Paternus. S. Senerius. S. Leodovaldus.	Maurusio. Licinius. Ferrocinctus. Viator. S. Landulfus.	Hubertus. Litaredus. Passivus. Leudebaudus. Hildebrandus I. Rodobertus.	Theudobodus. Ætherius.	S. Leontianus. S. Possessor. S. Laudus. S. Romacharius.
7.°	Hildulfus. S. Romanus. S. Audoenus. S. Ansbertus. Grippo.	S. Geretrannus. S. Ragnobertus. S. Gereboldus. S. Framboldus.	Childoaldus. Rogertrannus.	Deodatus. Ragnertrus. Concessus. S. Æternus. S. Aquilinus. Desiderius.	Amlacarius. Milcharius. Robertus I. S. Reverenus. S. Annobertus.	Launobaudus. Hincho. Leodeboldus.	Uffobertus. Lupicinus. Chairibonus. Waldalmarus. Hughierus. Frodomundus.
8.°	Radilandus. S. Hugo I. Ratbertus. Grimo. Raginfredus. S. Remigius. Maginardus.	S. Hugo I. Leodeningus.	S. Autbertus.	Stephanus. Maurinus. Gervoldus. Dinus.	S. Lotharius. S. Chodegandus. Hugo. Benedictus. Ragemfridus.		Willebertus. Agathius. Livinus. Wilfridus. Josue. Leo. Angulo. Hubertus.
9.°	Willebertus. Ragnoardus. Gumbaldus. Paulus. Wenilo. Adelhardus. Riculfus. Johannes I.	Thiorus. Careviltus. Harimbertus. S. Sulpitius. Baltfridus. Tortoldus. Erchambertus.	Johannes. Ansegaudus. Remedius. Walibertus.	Joseph. Gundbertus. Hilduinus. Sebar.	Rainaldus. Ingelnonus. Sesobodus. Hildebrandus II.	Freculfus.	Willardus. Herlulnus. Sigenandus. Liste. Ragenardus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA REMENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. REMENSIS (Reims).	ECCL. SUESSIONENS (Soissons).	ECCL. CATALAUNENSIS (Châlons-sur-Marne).	ECCL. LAUDUNENSIS (Laon).	ECCL. SYLVANECTENSIS (Senlis).
6.°	S. Remigius. Romanus. Flavius. Mapinius. Œgidius. Romulfus.	S. Principius. S. Lupus. S. Bandaridus. Droctigisilus. Anectarus.	Florendus. Providerius. Proditor. Lupus I. Papio. Eucharius. Tattinodus. S. Elaphius. S. Leudomerus.	Genebaudus I. Latro. Gundulphus. Elinandus.	S. Levangius. Passivus. Nonulus. Hodiernus. S. Lethardus. S. Sanctinus.
7.°	Sonnatius. Leudegisilus. Angiebertus. Lando. S. Nivardus. S. Reolus.	Theobaldus. Tondulphus. S. Ansericus. Bettolenus. Warimbertus. S. Adolbertus.	Felix I. Ragnobaudus. Lendebertus. Arnolphus. Bertoendus. Chamingus.	Robertus I. S. Chagnoaldus. Attola. Wifadus. Peregrinus. Gerardus. Serulfus. Omotarius.	Malulfus. S. Agmarus. S. Autbertus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA REMENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. REMENSIS (Reims).	ECCL. SUESSIONENSIS (Soissons).	ECCL. CATALAUNENSIS (Châlons-sur-Marne).	ECCL. LAUDUNENSIS (Laon).	ECCL. SYLVANECTENSIS (Senlis).
8.°	S. Rigobertus. Abel. Tilpinus.	S. Gaudinus. Macharius. Galconus. Gobaldus. Hubertus. Madalbertus. Deodatus I. Hildegadus.	Felix II. Bladaldus. Scaricus. Ricoaricus. Guilloboldus.	Madalgarius. Sigoaldus. Bertifridus. Madelanus. Genebaudus II Wanilo I. Cylo. Rainfridus. Sigebaudus. Gerfridus.	Erambertus. Vulfredus. Amalsindus. Bethelmus, Idoinus. Adelbertus. Ragnaldus.
9.°	Wifarius. Ebbo. Hincmarus. Fulco.	Rothadus I. Rothadus II. Engelmodus. Hildeboldus.	Bovo. Hildigrinus. Adeleimus. Lupus II. Erchanradus. Wildebertus. Berno. Rodsaldus.	Wanilo II. Austroaldus. Bernico. Simeon. Pardulus. Hincmarus. Hedenulfus. Dido. Rodohardus.	Erminus. Godefridus. Herpwinus. Hadebertus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA REMENSIS.

SÆCULA	ECCL. BELLOVACENSIS (Beauvais).	ECCL. AMBIANENSIS (Amiens.)	ECCL. MORINENSIS (Terouanne). *	ECCL. NOVIOMENSIS (Noyon). **	ECCL. CAMERACENSIS (Cambrai). ***
6.°	Thalasius. Victor. Chanas. Numidius. Licerius. Themerus.	Edibius. Beatus. S. Honoratus. S. Salvius.	S. Antimundus. Athalbertus.	Sofronius. Alomerus. S. Medardus. Faustinus. Gundulfus. Chrasmarus. Ebrulfus. Bertundus.	S. Vedastus. S. Dominicus. S. Vedulfus.
7.°	Betgisilus. Rodomarus. Ansoldus. Ribertus. Gsgerinus. Anselinus. Dodo. Maurinus. Himbertus. Clemens. Constantinus.	S. Berchundus. Bertefridus. Theodefridus. Deodatus. Dado. Ursinianus.	S. Audomarus Draucius. S. Bainus.	S. Acharius. S. Eligius. S. Mummolenus. Autgarius.	S. Gaugericus. S. Berthoaldus. Aldebertus. S. Autbertus. S. Vindicianus.

* L'ancien siége de Terouanne ou des Morins fut transféré à Boulogne en 1553.
** Le siége de la cité des Vermandois fut tranféré à Noyon au VI.e siècle. Depuis saint Médard jusque l'an 1148, les deux évêchés de Noyon et de Tournai furent réunis.
*** L'Église d'Arras lui fut unie jusqu'en 1093.

PROVINCIA ECCLESIASTICA REMENSIS·

SÆCULA	ECCL. BELLOVACENSIS (Beauvais).	ECCL. AMBIANENSIS (Amiens).	ECCL. MORINENSIS (Terouanne).	ECCL. NOVIOMENSIS (Noyon).	ECCL. CAMERACENSIS (Cambrai).
8.°	Radingus. Ercambertus. Rocoaldus. Miroldus. Austringus. Deodatus. Andreus. Audingus. Adalmanus.	Dominicus. Christianus. Raimbertus. Vitulfus. Georgius.	Ravengerus. S. Erkembodus. Adalgerus. Gumbertus. Ætherius. Radwaldus. Athalfus. Wicbertus. Theodoinus.	Guindinus. Guarulfus. Framengerus. Hunuanus. Guido I. S. Eunutius. Elisœus. Adalfredus. Dido. Gislebertus. Pleon.	Hildebertus. Hunaldus. S. Hadulfus. Trauvardus. Guntridus. Albericus.
9.°	Ragimbertus. Hermenfridus Odo I. Honoratus I.	Jesse. Ragenarius. Hilmeradus. Geroldus.	Erambaldus. S. Folcuinus. S. Humfridus. Adalbertus.	Wandelmarus Rantgarius. Aicharius. Immo. Raginelmus.	Hildoardus. Halitgarius. Theodoricus. Hilduinus. S. Johannes I. S. Rhothadus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TREVIRENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TREVIRENSIS (Trèves).	ECCL. METENSIS (Metz).	ECCL. TULLENSIS (Toul).	ECCL. VERODUNENSIS (Verdun).
6.°	S. Fibicius. S. Rusticus. S. Aprunculus. S. Nicetius. S. Magnericus. Gaugericus.	S. Grammatius. Agatimber. Hesperius. S. Villicus. S. Petrus. Aigulfus.	S. Aper. S. Albaudus. Trisoricus. Dulcitius. Alodius. Premon. Autmundus.	S. Firminus. S. Vitonus. S. Desideratus. S. Agericus.
7.°	S. Sebaudus. Severinus. S. Modoaldus. S. Numerianus. S. Hildufus. S. Basinus. S. Leotwinus.	S. Arnoaldus. S. Pappolus. S. Arnulphus. Goericus. S. Godo. S. Clodulfus.	Endulus. Theodefridus. Eborinus. S. Leudinus. Adeodatus. Ermentheus. Magnaldus.	Charimeres. Hermenfredus. Godo. S. Paulus. Gisloardus. Gerebertus.
8.°	Milo. S. Veomadus. Richbodus.	S. Abbo. Aptatus. Felix. S. Sigibaldus. S. Chrodegangus.	Dodo. Garibaldus. Godo. S. Jacob. Berno.	Armonius. Agrebertus. Bertalamius. Abbo. Pepo. Volchisus. Agronius. S. Madalveus. Amalbertus. Petrus.
9.°	Vaso. Amalharius. Hetti. Theautgaudus. Bertulfus.	Angelramnus. Gundulfus. Drogo. Adventus. Wala.	Wannicus. Frotharius. Arnulfus. Arnaldus.	Austramus. Herilandus. Hildinus. Atto. Berhardus.

	PROVINCIA ECCLESIASTICA MOGUNTINA.				PROVINCIA ECCL. COLONIENSIS.	
SÆCULA	ECCL. MET. MOGUNTINA (Mayence).	ECCL. ARGENTORACTENSIS. (Strasbourg).	ECCL. NEMETENSIS (Spire).	ECCL. VANGIONENSIS (Worms).	EC. M. COLONIENSIS VEL AGRIPPINENSIS (Cologne).	ECCL. TUNGRENSIS (Tongres).
6.°	Sigebertus. Laufridus. Rutardus. Sidonius II. Wilbertus.	Garoinus. Landbertus. Rodobaldus. Magnebertus. Labyolus. Gundoaldus. Aldus.		S. Grotaldus.	Simoneus. Domitianus. Charentinus. Ebregesilus.	Quirilius. Eucherius I. Falco. Eucharius II. Domitianus. S. Monulfus. Gundulphus.
7.°	Leunisius. Rutelmus. Ruthwaldus. Lupoaldus.	Gando. Utho I. Ansoaldus. Rotharius. S. Arbogastus. S. Florentius.	Athanasius. Principius.	S. Amandus. S. Rupertus.	Remedius. S. Chunibertus. Bocaldus. Stephanus. Aldewinus. Giso.	Perpetuus. Ebregisus. Johannes. Amandus. S. Remaclus. S. Theodardus. S. Lambertus.

	PROVINCIA ECCLESIASTICA MOGUNTINA.				PROVINCIA ECCL. COLONIENSIS.	
SÆCULA	ECCL. MET. MOGUNTINA (Mayence).	ECCL. ARGENTORACTENSIS. (Strasbourg).	ECCL. NEMETENSIS (Spire).	ECCL. VANGIONENSIS (Worms).	EC. M. COLONIENSIS VEL AGRIPPINENSIS (Cologne).	ECCL. TUNGRENSIS (Tongres).
8.°	Richbertus. Geroldus. Gervilius. S. Bonifacius. S. Lullus	Wicgernus. Etho. Remigius.	Tragebodo. Liudo. David. Basinus.	Geroldus. Gewiliebus. Vernharius. Falcwinus. Erembertus.	Anno. Faramundus. Raginfredus. Agilulfus. Hildegarius. Hildebertus. Berthelinus. Ricolfus.	S. Hubertus. Fulcarius. Agilfridus.
9.°	Rikulfus. Haistulfus. O'garius. Rabanus-Maurus. Carolus. Luitbertus. Sunzo.	Ratho. Utho II. Herlevaldus. Adalochus. Bernaltus. Rataldus. Reginhardus.	Sigennius. Atho. Freydo. Benedictus. Hertinus. Gebehardus. Godelhardus. Ainhardus. Amalricus I.	Bernhardus. Fulconius. Samuel. Gunzo. Adelmus.	Hildebaldus. Hadabaldus. Guntharius. Hugo. Hilduinus. Willibertus.	Gerbaldus. Walcandus. Pirardus. Hircarius. Franco.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE SEIZIÈME.

ERRATA.

Page 31, ligne 6, au lieu de *de Rome*, lisez *sur Rome*
Page 34, ligne 29, après *avaient reçu*, ajoutez *les leçons*.
Page 67, ligne 2, au lieu de *vermeille*, lisez *vermeil*.
Page 70, ligne 24, après *abbés*, ôtez *y*.
Page 85, ligne 32, ôtez *n'* avant *eussent*.
Page 103, ligne 9, au lieu de *Ordre*, lisez *ordre*.
Page 133, ligne 30, au lieu de *défendu*, lisez *ordonné*.
Page 173, ligne 33, avant *Dominici*, lisez *missi*.
Page 194, ligne 23, au lieu de *pieuses*, lisez *précieuses*.
Page 200, ligne 17, au lieu de *qu'ensuite*, lisez *ensuite*.
Page 202, ligne 1, au lieu de *lui*, lisez *les*, et au lieu de *par*, lisez *avec*.
Page 221, ligne 10, au lieu de *Ebre*, lisez *Elbe*.
Page 238, ligne 13, au lieu de *joie*, lisez *jours*.
Page 240, ligne 4, au lieu de *proproportions*, lisez *proportions*.
Page 268, ligne 27, ôtez *de* avant *promptement*.
Page 325, ligne 3, au lieu de *ret rer*, lisez *retirer*.
Page 342, ligne 21, au lieu de *apologes*, lisez *apologies*.
Page 366, ligne 11, après *ainsi que*, ajoutez *de*.
Page 378, ligne 23, au lieu de *est*, lisez *et*.
Page 382, ligne 14, ajoutez *c'est* avant *une des indications*.
Page 403, ligne 30, après *attestation*, ajoutez *sans*.
Page 478, lignes 23 et 30, au lieu de *Preuilly*, lisez *Pouilly*.
Page 488, ligne 2, au lieu de *Europe*, lisez *époque*.
Page 510, ligne 6, au lieu de *plaisibles*, lisez *paisibles*.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PARIS,
IMPRIMERIE DE DUBUISSON ET Cie,
Rue Coq-Héron, 5.

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

DE FRANCE,

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES,

Par l'abbé GUETTÉE.

TOME IV

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR | CHEZ JULES RENOUARD ET Ce

LECRIVAIN et TOUBON

ACQUÉREURS

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 21

—

1856

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL

SUR

LA PÉRIODE FÉODALE.

La période féodale considérée au point de vue politique, philosophique, scientifique, artistique et littéraire.

Sous les Mérowingiens, le vaste territoire qui est aujourd'hui la France ne fut qu'un champ de bataille entre les deux éléments de la nationalité française : l'élément gallo-romain et l'élément barbare. Ce dernier absorba l'autre, et la France ne fut plus qu'une agglomération de peuplades diverses : Burgundes, Aquitains ou Wisigots, Bretons, Franks neustriens, Franks austrasiens, etc.

Ces peuplades, différentes d'origine, étaient unies, sous les Karolingiens, par la même foi religieuse. Ce lien sacré les rattachait à plusieurs nationalités d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne; elles conservèrent même entre elles une apparence de lien politique et se considérèrent comme faisant partie de l'empire romain, même après la chute de l'empire d'Occident. Les débris de la race romaine cherchaient à entretenir cette idée; les empereurs d'Orient se donnaient comme vrais empereurs romains, aimaient à se dire les maîtres du monde, et accordaient majestueusement aux chefs barbares les titres romains de consuls ou de patrices.

Ce fantôme de l'empire romain ne put survivre longtemps à la réalité.

L'empire d'Orient s'affaiblissait chaque jour, battu en brèche par

les Musulmans, miné à l'intérieur par de continuelles discordes. Les papes, dont l'influence était grande déjà dans le domaine politique, réclamaient en vain, au nom de l'Italie ravagée par les Sarrazins et les Lombards, le secours d'empereurs qui pouvaient à peine se tenir sur leur trône. Abandonnés par eux, ils tournèrent les yeux d'un autre côté.

Au milieu des races barbares, il en était une qui brillait plus que toutes les autres par sa gloire, sa puissance et sa foi : c'était celle des Franks. Depuis peu, les Neustriens avaient reconnu pour chef le duc des Austrasiens, Karl-Martel, dont les exploits avaient retenti dans tout l'Occident.

La papauté appela ce puissant guerrier au secours de l'Italie, et le fit *patrice* des Romains ; Karl sembla entrevoir tout ce que ce titre promettait d'avenir à sa race ; il l'accepta et se disposait à partir pour l'Italie, lorsqu'il mourut. Son fils Pepin exécuta son projet. Les papes, qui virent alors de près cette race franke si forte, si catholique, conçurent l'idée grandiose d'en faire le point central de toutes les nationalités d'Occident, de créer un empire *romain-frank* qui aurait pour base le christianisme, qui ne serait que l'*Eglise constituée politiquement*.

Cette magnifique idée fut réalisée dans la personne de Charlemagne.

Ce grand homme, d'une haute intelligence, comprit parfaitement la pensée de la papauté, y dévoua toute sa vie, travailla avec une étonnante activité à grouper autour de lui les races de France, d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, à déposer parmi elles tous les principes d'assimilation, à resserrer surtout le lien qui les tenait déjà unies pour la plupart, c'est-à-dire le lien religieux.

Il fallait plus d'une vie d'homme pour détruire les principes de répulsion qui existaient entre les races, au point de vue politique. Charlemagne n'eut pas de successeurs capables de poursuivre son œuvre. A sa mort, les liens qui rattachaient les nationalités diverses se brisèrent, *excepté le lien religieux*. Les chefs, placés par le grand empereur, sous les noms de duc, comte ou marquis, dans les provinces, les cités et les marches, profitèrent du mouvement répulsif qui se manifesta, lorsqu'il n'était plus là pour le comprimer, entre les races dont ils avaient le gouvernement, et commencèrent à vouloir se rendre indépendants des empereurs.

Cette tendance des mandataires de l'autorité impériale à se rendre indépendants dans leurs gouvernements respectifs, se manifesta dès le règne de Hludwig-le-Pieux et de Karl-le-Chauve; elle suivit une marche progressive jusqu'au xe siècle. A la faveur du désordre social qui régna à cette époque, tous les hommes puissants méprisèrent l'autorité des rois qui n'avaient plus le pouvoir de se faire obéir; ils firent des villes et des provinces *leurs propriétés;* construisirent leurs châteaux-forts pour défendre au besoin ces propriétés usurpées qu'ils transmirent à leurs enfants. Du haut de ces châteaux, ils se jetaient, suivis de *leurs fidèles*, sur toutes les propriétés qu'ils ambitionnaient, et bientôt les hommes libres n'eurent plus d'autre moyen de se soustraire à leurs violences que de leur faire hommage des domaines qu'ils possédaient. C'est ainsi que toutes les *propriétés libres* ou *alleus* furent converties en *propriétés inféodées* ou *fiefs*.

En sortant du xe siècle, la France se trouva avec un nouvel état social; fractionnée en autant de gouvernements qu'il y avait de races; sans autre lien politique qu'une royauté qui n'était qu'un

nom. Ces gouvernements eux-mêmes étaient subdivisés en autant de petits Etats qu'il y avait de fiefs ou de bénéfices, et les feudataires de second ordre n'étaient guère plus soumis aux grands feudataires que ceux-ci ne l'étaient au roi.

Ce qui frappe au premier abord dans ce système social qu'on appela *féodalité*, c'est qu'il était purement *personnel*. Les lois romaines, remises en vigueur par Charlemagne, perfectionnées par les lois chrétiennes, et modifiées par les vieilles lois des différentes peuplades, formaient bien un fond de législation dans chaque gouvernement; mais l'application en était réservée au *propriétaire* ou seigneur qui mit l'*arbitraire* à la place du *droit*, et ne respecta guère que les lois qui lui étaient favorables. La volonté de l'homme n'étant point ainsi dominée par une loi juste, expression du bien; la loi, au contraire, étant soumise au caprice de l'homme, il dut nécessairement y avoir, au fond de ce système social, un despotisme brutal et une immense douleur.

Cette douleur eût été plus grande encore, le despotisme eût été plus brutal, si l'Eglise n'eût plané au-dessus de ce chaos politique.

Plus on approfondit les annales du moyen-âge, et plus on découvre clairement la main de la Providence qui conduisit l'Eglise à la souveraineté politique pour servir de contrepoids à la *violence* qui était devenue le seul *droit*.

Au moment où les races barbares vinrent se juxtaposer dans l'empire romain, l'Eglise les domina par l'ascendant de la science et de la vertu. Les barbares appelèrent eux-mêmes le clergé à diriger le mouvement civilisateur. Jamais l'Église ne posséda dans son sein un plus grand nombre d'hommes supérieurs qu'au moment où elle fut chargée de façonner ces éléments des sociétés modernes. « Seule

elle possédait[1] à la fois le mouvement et l'ordre, l'énergie et la règle, c'est-à-dire les deux grands moyens d'influence. Aussi son influence sur la civilisation moderne a-t-elle été très-grande, plus grande peut-être que ne l'ont faite même ses plus ardents adversaires ou ses plus zélés défenseurs. »

La supériorité morale et intellectuelle du clergé l'avait placé à la tête de la société. Au moment où l'empire romain d'occident tombait en dissolution, c'était dans le clergé que l'on trouvait tout ce qui avait intelligence et vie : seul il possédait tous les principes de sociabilité et de progrès contenus dans l'Évangile et dans le droit romain; il devait donc par la force même des choses, par un résultat nécessaire des circonstances, devenir l'instituteur de la nouvelle société.

Hallam, si peu favorable cependant à la puissance politique du clergé, reconnaît le bien immense qui résulta de son influence au moment de l'établissement des barbares. « Les évêques, dit-il[2], acquirent et conservèrent une grande partie de leur ascendant par une influence très-respectable : la supériorité des lumières. Etant seuls versés dans l'art d'écrire, ils furent chargés de la correspondance politique et de la rédaction des lois. A la chute de Rome, leur influence sur les barbares fit disparaître les aspérités de la conquête et préserva en partie les habitants des provinces des suites funestes de cette effrayante révolution.

« Ce fut surtout par les efforts des évêques que la religion, le langage et même une partie des lois de l'ancienne capitale du monde

[1] Guizot, Histoire de la Civil. en Europe, leçon 5me.

[2] Hallam, l'*Europe au moyen-âge.*

furent transplantés dans les cours de Paris et de Tolède, que l'imitation rendit un peu moins barbares. »

M. Guizot ne reconnaît pas moins explicitement les heureux résultats de l'influence du clergé.

« L'Église, dit-il [1], agissait d'une manière efficace pour l'amélioration de l'état social. Nul doute qu'elle ne luttât obstinément contre les grands vices de l'état social, par exemple contre l'esclavage. On ne peut douter qu'elle n'employât son influence à la restreindre, il y en a une preuve irrécusable : la plupart des formules d'affranchissement, à diverses époques, se fondent sur un motif religieux ; c'est au nom des idées religieuses, des espérances de l'avenir, de l'égalité religieuse des hommes, que l'affranchissement est presque toujours prononcé. L'Église travaillait également à la suppression d'une foule de pratiques barbares, à l'amélioration de la législation criminelle et civile. Vous savez à quel point, malgré quelques principes de liberté, cette législation était alors absurde et funeste ; vous savez que de folles épreuves, le combat judiciaire, le simple serment de quelques hommes, étaient considérés comme les seuls moyens d'arriver à la découverte de la vérité. L'Église s'efforçait d'y substituer des moyens plus rationnels. Il est impossible de comparer les lois dictées par le clergé et les autres lois barbares sans être frappé de l'immense supériorité des idées de l'Église en matière de législation, de justice, dans tout ce qui intéresse la recherche de la vérité et la destinée des hommes. »

Une conséquence naturelle de l'action politique et religieuse du clergé a été la fusion des lois et des pouvoirs ecclésiastiques et civils.

[1] Guizot, Hist. de la Civil. en Europe, leçon 6me.

Sous les Mérowingiens, la puissance des évêques se confondit avec celle des rois et des leudes; et comme les évêques avaient incontestablement plus de lumières, ils eurent une prépondérance méritée dans les assemblées législatives qui conservèrent la dénomination ecclésiastique de *conciles*.

Les grands biens dont le clergé eut l'administration contribuèrent aussi à augmenter sa puissance politique.

On lui prodigua les richesses en reconnaissance des services qu'il rendait à la société et de la sagesse qu'il avait montrée en interposant son autorité pacifique entre les vainqueurs et les vaincus. Des hommes puissants, dégoûtés du monde et se consacrant à Dieu, augmentèrent encore ses richesses en lui léguant les domaines qu'ils abandonnaient pour ne songer qu'à leur salut. On savait que les biens qui lui étaient confiés n'étaient qu'un dépôt qu'il saurait utiliser pour le bien général, en secourant les pauvres et en fondant des institutions destinées à soulager les membres souffrants de l'humanité. Enfin les terres défrichées par les associations monastiques des VIe et VIIe siècles formèrent, avec les biens provenant de la libéralité, un fonds immense qui fit des membres du clergé qui en eurent l'administration les plus riches propriétaires de l'État.

Or, avant même que la *propriété* fût devenue le fondement de la *souveraineté*, c'est-à-dire avant la constitution définitive du régime féodal, la propriété territoriale donnait des droits politiques fort importants, en même temps qu'elle imposait des obligations personnelles vis-à-vis du chef de l'État. Le domaine était déjà le *fief* ou *bénéfice*. Les établissements ecclésiastiques, églises ou abbayes, qui furent dotés, devinrent des *fiefs* véritables auxquels furent attachés les droits et les devoirs inhérents à toute la propriété fon-

cière. C'est ainsi que les bénéficiers ecclésiastiques qui formèrent la partie importante du clergé passèrent de l'influence purement morale à l'action politique régulière et légale.

Nous avons dit comment, par une conséquence de sa nouvelle position, le clergé en France se matérialisa au VIIIe siècle, et comment la papauté sauva l'Église de France par les premiers Karolingiens.

L'initiative qu'elle prit alors fut pour elle le commencement d'une action plus directe dans le gouvernement des églises particulières [1]. A dater de cette époque, on voit cette action se développer progressivement en raison de mille circonstances qui la modifient accidentellement et qui l'accroissent jusqu'à l'établissement définitif de la féodalité. Elle arrive alors à une forme complète et fortement dessinée.

La puissance politique de la papauté eut les mêmes phases que sa puissance religieuse; on la voit s'accroître et se fortifier davantage à mesure que s'opère entre les races le travail de désunion dont nous avons parlé. Ce progrès de la puissance politique de la papauté est d'autant plus remarquable que, pendant le Xe siècle et au commencement du XIe, époque de formation du nouveau système politique, les papes ne furent ni capables de se mettre à la tête du mouvement social, ni dignes d'occuper le siége apostolique.

Comment cette puissance se forma-t-elle donc, comment putelle prendre de si étonnantes proportions?

[1] Nous prions d'observer que nous ne faisons que constater des *faits* sans nous préoccuper le moins du monde des discussions ultramontaines ou gallicanes sur les *principes*.

Voici, selon nous, la solution de ce problème :

L'empire karolingien avait été fondé, comme nous l'avons dit, par la papauté qui lui avait donné pour base l'*idée chrétienne*. Le nouvel empire ne devait être, dans les vues des fondateurs, qu'un vaste *Etat catholique* qui réunirait dans son unité toutes les races occidentales. La personnification de cette unité, au point de vue politique, devait être l'empereur, et, au point de vue religieux, le pape.

Cette idée fut le principe constitutif du nouvel empire romain-frank.

Qu'on lise les capitulaires de Charlemagne, de Hludwig-le-Pieux, de Karl-le-Chauve, partout on la trouvera exprimée; l'*empire*, c'est toujours l'*Eglise de J.-C.*, que l'empereur doit gouverner et défendre sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique.

Ne perdons pas de vue que cette autorité se concentrait progressivement dans la papauté.

L'organisation politique de l'empire karolingien consacrait donc la supériorité, même dans l'ordre temporel, de la puissance ecclésiastique. Lorsque cette organisation se fut brisée en mille parcelles sous l'action dissolvante de l'antagonisme des nationalités et des luttes d'ineptes prétendants; lorsque les royautés et les souverainetés féodales se furent constituées, il ne resta entre elles qu'un lien d'union : la religion, dont l'action extérieure se concentrait dans la papauté. Le pouvoir de la papauté, par sa nature exceptionnelle, avait dominé les événements.

Les membres divisés de l'empire karolingien se trouvèrent donc groupés autour du siége apostolique, et c'est ainsi que l'*empire de la papauté* succéda à l'*empire de Charlemagne*.

Il faut partir de ce *grand fait* qui a la rigoureuse exactitude d'un axiome historique, pour apprécier les principes constitutifs du moyen-âge; ceux-ci, par exemple :

« La papauté a une prééminence universelle sur tous les royaumes.

« Les rois, en perdant la *foi* qui est le principe de l'unité de l'empire chrétien, perdent le droit de régir une partie de cet empire.

« Les hérétiques doivent être punis comme ennemis de l'État, puisqu'en attaquant la foi, ils attaquent dans son principe essentiel l'empire catholique.

« Les rois ne sont que les défenseurs extérieurs de l'Église; s'ils méritent, par leurs crimes, d'être séparés de l'Église, ils doivent être privés de leurs couronnes. »

A l'aide des principes que nous avons posés et qui nous semblent à l'abri de toute contestation, on comprend ces maximes que tant d'historiens n'ont trouvées extraordinaires que parce qu'ils n'ont pas apprécié avec justesse le régime politique de la période féodale. On les a attribuées à Grégoire VII, et que n'a-t-on pas dit, à ce propos, de son ambition et de son orgueil? Le fait est qu'il les trouva au fond de l'état social; seulement, doué d'un génie supérieur et d'une âme vigoureuse, il en poursuivit l'application avec une intelligence, un courage et une activité dignes du chef suprême de l'Église, et d'un vrai réformateur.

La puissance politique de la papauté n'émana point tout à coup du génie d'un homme, mais se constitua peu à peu, comme toutes les grandes institutions.

On peut dire que sous la féodalité, elle était devenue une *néces-*

nité sociale. Il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur ce chaos féodal où la souveraineté était divisée en mille percelles, où le désordre moral n'était pas moins grand que le désordre physique, où le *droit* était la *force*. « Alors, comme le dit très-bien Voltaire [1], il n'y avait point de lois en Europe; on n'y connaissait ni droit de naissance ni droit d'élection. L'Europe était un chaos dans lequel le plus fort s'élevait sur les ruines du plus faible pour être ensuite précipité par d'autres. »

Pierre Damien, qui fut témoin de ce désordre, nous l'a peint avec sa mâle énergie : « Où ne voit-on pas, s'écrie-t-il [2], régner les rapines et le vol? Qui recule devant les parjures, les impudicités, les plus atroces forfaits? Depuis longtemps déjà nous avons répudié toute vertu, et tous les genres de perversités nous inondent de toutes parts.... Un mauvais esprit précipite le genre humain dans un abîme de forfaits et souffle de tous côtés la haine et la jalousie, sources de divisions. Les guerres, les luttes à main armée, se multiplient à un tel point, que l'épée fait plus de victimes que toutes les maladies. Le monde est comme une mer agitée par la tempête; les dissensions et les discordes agitent les cœurs comme les flots d'une mer agitée. L'homicide pénètre partout et semble avoir juré la destruction du monde.... Les églises sont comme cernées par les armées de Babylone et ressemblent à Jérusalem assiégée avec tous ses habitants. Les laïques s'emparent des droits des églises, saisissent leurs revenus, s'emparent de leurs biens, se parent de la substance des pauvres comme des dépouilles de leurs ennemis. Ils se

[1] Volt., Essai, etc.

[2] Pet. Dam. Epist., lib. II, 1; lib. IV, 9; lib. I, 15.

pillent en même temps les uns les autres, et, comme s'ils voulaient rester seuls maîtres du monde, cherchent à se supplanter mutuellement. Puis ils vont incendier les chaumières des villageois, et ne rougissent pas de déverser sur ces malheureux le fiel qu'ils n'ont pu décharger sur leurs ennemis. Un brave et généreux guerrier n'attaque pas un homme désarmé et se jette sur un adversaire qu'il voit l'arme à la main; mais eux, ils attaquent à main armée des hommes sans défense, et frappent lâchement sur eux les coups qu'ils n'ont pu porter à leurs ennemis. Ainsi, de nos jours, le monde n'est qu'intempérance, avarice et libertinage. O douleur! il obéit servilement à ces trois vices comme à trois tyrans. »

Au milieu de ces luttes incessantes que suscitaient les vices et l'antagonisme des races, il fallait, pour le bien de la société, un pouvoir assez fort et assez indépendant pour se poser en médiateur, en arbitre souverain des prétentions adverses; un pouvoir qui dominât tous les autres par sa force morale et qui fût en possession d'une règle fixe et incontestée.

Aucun pouvoir politique ne pouvait offrir ces garanties d'ordre et de tranquillité. L'empereur, malgré son titre et ses efforts, n'était plus qu'un roi allemand dont les vassaux ne respectaient pas toujours l'autorité. Les autres royautés, indépendantes de l'empereur, étaient dans les mêmes conditions que lui. La papauté seule pouvait être l'arbitre du gouvernement; car seule elle était indépendante et souveraine dans sa sphère spirituelle, seule elle possédait un pouvoir incontesté, et un code divin respecté de tous; elle était de plus habituée à une initiative politique qui était passée en droit depuis surtout la fondation de l'empire karolingien.

Elle devint donc, par la force même des choses, le point central

dans lequel vinrent s'unir les fragments épars de l'empire de Charlemagne; les États qui n'en faisaient point partie cherchèrent aussi successivement à se grouper autour d'elle; et c'est là l'explication naturelle de cette tendance qui se manifeste sous la féodalité, dans plusieurs États, à contracter vis à vis du siége apostolique les devoirs de vassalité, à reconnaître le pape comme suzerain.

Mais, que les Etats de l'Europe se fussent ou non déclarés *fiefs* du saint-siége, ils reconnaissaient tous la haute juridiction politique de la papauté. Les avantages qui résultaient pour les États de leur admission dans le *concert européen* étaient sans doute les motifs qui les portaient à se déclarer *fiefs* du siége apostolique; les papes, de leur côté, secondaient ce mouvement pour accroître les forces de l'empire catholique. Si les princes y trouvaient des avantages, les peuples n'en trouvaient pas de moins grands et avaient ainsi contre le despotisme de sérieuses garanties.

On a reproché à la papauté de s'être unie aux princes pour opprimer les peuples. C'est le contraire qu'on aurait dû dire, et on la voit dans l'histoire plutôt en lutte avec les rois qu'avec les populations.

On a aussi déclamé avec force contre l'ambition de la papauté. Il est possible que certains papes, en particulier, aient été ambitieux; mais on a eu tort de donner ce reproche vague comme la *raison* du mouvement social qui porta la papauté à la tête de tous les royaumes de l'Europe.

Lorsque la papauté plana ainsi au-dessus de l'autorité politique, elle voulut faire considérer comme un droit émanant de son autorité spirituelle le privilége que les circonstances lui avaient conféré et exercer envers tous les Etats les droits de la *suzeraineté;* sous ce double rapport, elle rencontra en France une invincible opposition.

La France, quoique morcelée par la féodalité, avait une royauté plus fortement constituée que les autres peuples, et qui travailla sans relâche à centraliser autour d'elle toutes les provinces. L'Eglise de France s'unit à elle pour sauvegarder l'indépendance politique du royaume contre les essais d'empiétement du siége apostolique.

Ce fut aussi en France que la papauté rencontra le plus d'opposition dans les efforts continuels qu'elle fit pour concentrer en elle le gouvernement direct de toutes les églises.

La papauté, pour opérer ce travail de concentration, qui eut du reste d'excellents résultats pour le bien général de l'Eglise, se trouva conduite à attaquer les trois institutions ecclésiastiques les plus chères aux églises particulières : les conciles provinciaux, les élections et les formes anciennes des jugements ecclésiastiques.

Elle dut chercher à ôter aux conciles provinciaux le gouvernement immédiat des provinces ecclésiastiques parce que les évêques, souvent peu vertueux, au lieu d'y adopter ses projets de réforme, les eussent combattus dans ce qui aurait pu blesser leurs intérêts ou leurs habitudes peu sacerdotales.

Les élections étaient à peu près annulées par la prépondérance qu'y exerçait l'autorité royale. Souvent les princes n'en souffraient même pas la forme et imposaient des titulaires qui n'avaient d'autres titres que leur servilisme ou leur argent. La papauté ayant déclaré, avec raison, une guerre énergique à cette prépondérance de l'autorité des princes, fut amenée naturellement à vouloir remplacer, par sa volonté, les élections qu'elle jugeait impossibles sous le régime féodal.

La défiance qu'inspiraient à la papauté les évêques, dont un grand

nombre étaient, à vrai dire, plutôt *seigneurs* que pasteurs de l'Église, fut sans doute la raison qui la détermina à combattre les anciennes formes judiciaires en même temps que les prérogatives des anciens conciles provinciaux. On peut croire, en effet, que beaucoup d'évêques n'auraient pas été assez rigoureux envers leurs confrères ou leurs prêtres coupables de péchés que l'on pouvait leur reprocher à eux-mêmes.

Nous comprenons donc l'effort permanent que fit la papauté pour concentrer en elle-même le gouvernement direct de l'Église entière; mais nous comprenons en même temps l'opposition qu'elle rencontra surtout dans l'Église de France qui lutta continuellement pour les institutions consacrées par l'ancien droit canonique. Dès le IX[e] siècle, et au moment où le siége apostolique commença à manifester sa tendance vers la centralisation, Agobard et ensuite Hincmar lui résistèrent avec science et énergie; depuis eux jusqu'à Gerson, tous les grands hommes de l'Église de France marchèrent sur la même ligne et protestèrent contre ce qu'ils regardaient comme un empiétement illégal. Les églises, les chapitres, plusieurs abbayes indépendantes, disputèrent le terrain pied à pied et résistèrent à l'envahissement par tous les moyens : l'Église de France tenait à ses conciles provinciaux; à ses élections surtout, qu'elle dut maintenir contre les empiétements de la royauté aussi bien que contre ceux de la papauté; elle sut les faire reconnaître légalement à plusieurs reprises, jusqu'à l'assemblée de Bourges [1], par l'autorité royale.

[1] Nous pouvons citer en preuve la *Pragmatique sanction* attribuée à saint Louis. On fit à l'assemblée de Bourges une nouvelle *Pragmatique sanction* qui fut enre-

Malgré cette opposition, la papauté continua sa lutte qui fut terminée par le compromis ou *concordat* conclu en 1516 entre Léon X et le roi François Ier. Les élections y furent officiellement supprimées au profit de la royauté et de la papauté, qui se réservèrent chacune une part dans le choix des grands bénéficiers.

Ce ne fut pas sans douleur que l'Église de France se vit ainsi placée par le chef même de l'Église dans les serres de l'absolutisme [1].

Depuis les premières luttes de la royauté contre la puissance féodale des seigneurs, elle avait marché à grands pas vers l'absolutisme. Au XVIe siècle le servilisme avait déjà remplacé, dans la no-

gistrée, au parlement, le 13 juillet 1439. Elle reconnaissait les élections et déclarait qu'elles devaient être faites suivant l'ancien droit; elle rétablissait aussi les anciennes formes judiciaires.

[1] Jusqu'au moment où Richelieu eut mis la dernière main à l'absolutisme royal, les plus grands évêques de France réclamèrent, même après le concordat de 1516, les élections; témoin ce passage d'un remarquable discours prononcé aux États de Blois, au nom de la chambre ecclésiastique, par messire Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, et adressé au roi:

« Pour que l'Eglise, dit-il, soit pourvue de bons et religieux pasteurs, et qui, par la vertu de leur doctrine et l'exemple de leur piété et intégrité, puissent redresser ce qui est tombé, r'asseurer ce qui est esbranlé et esclayrer ce qui est obscurcy; *ceux de l'ordre ecclésiastique* vous supplient très-humblement que *il vous plaise remettre l'ancienne forme et manière de l'élection aux prélatures de l'Eglise, suyuant les saincts canons et decrets;* qui sera le moyen pour faire que la porte pour entrer aux prélatures ecclésiastiques ne soit plus, *comme elle a été iusques icy, si apertement ouuerte à la faueur, ambition et symonie* que l'on a veu y régner auec une licence si effrenée que le commerce et le trafic en estoit pareil et pire par aduenture que des biens temporels mesmes. Ce qui a procédé de ce que la *pluspart* des biens destinez pour le seruice de Dieu sont tenus et principalement occupés, ou manifestement *par personne laïz* et non ecclésiastique, ou indirectement par certains *confidens* qui ne sont guères différens d'eux, *au grand scandale et préiudice* de la religion et Eglise catholique. » (*V.* Collect. de procès-verb. des assembl. génér. du clergé de France, t. I, pièces justif., p. 38.)

blesse, l'indépendance des vieux feudataires. Le *concordat* de Léon X vint à propos pour mettre aux mains de la royauté un moyen puissant de rattacher encore davantage la noblesse au trône. On vit donc les rois, à l'exemple des maires du palais mérowingien, prodiguer aux nobles les biens des églises. Les *cadets*, privés légalement de l'héritage paternel, se jetèrent sur les évêchés, sur les riches abbayes; leurs quartiers de noblesse leur tinrent lieu de science et de vertus aux yeux de rois complaisants qui s'occupaient plutôt à gagner la bienveillance de la noblesse qu'à faire le bien de l'Église. De là ce clergé aristocratique qui *divinisa l'autorité royale;* de là ce gallicanisme parlementaire qui tendait sans cesse à accroître l'action de l'autorité royale dans les choses purement spirituelles, au détriment de l'autorité ecclésiastique.

Ce fut le concordat de 1516 qui donna ainsi indirectement naissance à ce gallicanisme servile qu'il ne faut pas confondre avec le gallicanisme que défendirent tous les hommes illustres de l'Eglise de France sous la période féodale [1].

[1] On n'a pas eu jusqu'à présent assez de soin de distinguer le *gallicanisme du moyen-âge* qui n'avait pour but que la *liberté de l'Eglise*, du *gallicanisme moderne* qui ne tendait qu'à l'*asservir.*

Il y a dans le gallicanisme en général deux points qu'il faut distinguer : 1° la doctrine dogmatique sur la théorie du pouvoir ecclésiastique ; 2° les luttes contre le siége apostolique.

La doctrine dogmatique que l'assemblée du clergé de France, en 1682, a formulée dans le 2e et le 4e article de sa déclaration, se réduit à ceci : la plénitude du pouvoir ecclésiastique réside dans le corps entier des pasteurs de l'Eglise et non dans le pape seul. Ce fut le grand schisme d'Occident et les querelles des divers prétendants à la papauté qui donnèrent lieu à l'examen approfondi de cette question théorique qui ne fut pas résolue généralement au XVe siècle en faveur de la papauté et qui est restée au rang des opinions controversées que l'on peut admettre ou rejeter sans cesser d'appartenir à l'Eglise. D'autres théologiens prétendirent, contrairement à cette doctrine, que la puissance ecclésiastique réside dans le pape seul comme dans son principe. Les champions des deux opinions

Mais n'anticipons pas sur des faits que nous aurons à raconter plus tard. Nous avons voulu seulement jeter à l'avance quelques idées, dans le but de nous faire bien comprendre lorsque nous aurons à parler des luttes que soutint l'Eglise de France pendant la période féodale.

Après avoir considéré la nature du pouvoir de la papauté, tel que les faits nous le démontreront, nous devons examiner quels en furent les résultats pour l'Eglise et pour la société.

contradictoires ont voulu s'appuyer sur des témoignages antérieurs au XV[e] siècle. Le fait est que l'on trouve, même dans les lettres des papes, des passages qui peuvent favoriser l'une et l'autre opinion ; ce qui prouve que cette question n'avait pas été approfondie et qu'on ne doit pas remonter au delà du XV[e] siècle pour trouver des textes ayant une véritable valeur.

Cette doctrine n'entrait réellement pour rien dans les luttes de l'ancien gallicanisme, quoique l'on trouve dans Agobard, Hincmar, Gerbert, etc., des passages qui la favorisent. C'est là une première différence entre l'ancien gallicanisme et le gallicanisme moderne qui regarde la doctrine de la déclaration de 1682 comme sa base, son principe fondamental.

Quant à l'indépendance du pouvoir temporel, exprimée dans le 1[er] article de la déclaration de 1682, on l'adopta en France au moyen-âge, mais d'une autre manière et pour d'autres motifs qu'au XVII[e] siècle où l'on ne proclama cette indépendance que par une lâche condescendance pour l'absolutisme et pour accroître son action dans le domaine religieux. Au moyen-âge, on protestait uniquement contre les prétentions de certains papes qui voulaient avoir, en vertu de l'institution divine de la papauté, le droit de suzeraineté sur tous les Etats et prétendirent exercer, en France, les mêmes droits que dans les pays qui s'étaient déclarés *fiefs* du siége apostolique, ce que ne fit jamais la France, comme le reconnaît Innocent III : *Rex Francorum in temporalibus superiorem neminem recognoscit.*

C'est là une deuxième différence entre l'ancien gallicanisme et le gallicanisme moderne.

Ce dernier luttait, comme l'ancien, pour la conservation des usages de l'Eglise de France, suivant le 3[e] art. de la déclaration de 1682, et parmi ces usages on doit reconnaître que plusieurs émanaient directement de l'ancienne lutte pour la liberté de l'Eglise. Mais depuis le concordat de 1516, la royauté s'était fait de ces débris autant de moyens d'oppression pour l'Eglise de France ; de sorte que le gallicanisme, en luttant pour ces usages, combattait plutôt pour la servitude

D'abord la papauté a réellement sauvé l'Eglise en combattant avec vigueur les *investitures*.

Par investiture en général, on entendait : la mise en possession d'un fief donné par un seigneur suzerain à son vassal.

On sait que, sous la féodalité, les Eglises, à cause des biens temporels qui en dépendaient, étaient, quant aux charges et aux droits politiques, assimilées aux autres fiefs. Ainsi, tous les possesseurs des grands fiefs ecclésiastiques que l'on appela depuis *bénéfices consis-*

de l'Eglise que pour sa liberté. L'ancien gallicanisme, au contraire, en défendant les droits des conciles provinciaux et les élections ; en cherchant à renfermer dans les bornes de l'ancien droit canonique la juridiction contentieuse des papes, combattait réellement pour des institutions libérales, seules capables de soustraire l'Eglise au despotisme des pouvoirs politiques, de la constituer dans une véritable indépendance.

C'est là une troisième différence entre l'ancien gallicanisme et le gallicanisme moderne.

D'après ces simples observations, on peut voir clairement combien auraient tort ceux qui aujourd'hui se déclareraient en faveur du gallicanisme moderne. Nous n'en trouvons pas moins erronées les déclamations de certains *soi-disant ultramontains* qui, non contents d'exagérer d'une manière absurde le pouvoir politique de la papauté, se sont crus obligés de déverser l'outrage sur les hommes les plus illustres de l'Eglise de France, uniquement parce qu'ils se déclarèrent partisans du gallicanisme moderne.

Il est certain que, d'après le droit canonique existant en vertu du concordat de 1516, le roi avait un pouvoir légal dans les choses religieuses. De plus, la religion catholique étant la religion de l'Etat, ses lois devaient être lois de l'Etat ; pour qu'elles le devinssent, il fallait bien qu'elles fussent confirmées par le chef l'Etat et enregistrées par le parlement, gardien des lois de l'Etat ; le clergé était corps politique dans l'Etat et s'occupait dans ses assemblées de questions mixtes, politiques et religieuses ; à ce double titre il était soumis au roi, seul chef de l'Etat.

Ce régime nous est antipathique aujourd'hui ; mais il était la loi et il existait en vertu d'un acte auquel la *papauté avait aussi bien concouru que la royauté*, *malgré l'Eglise de France*. On ne peut donc blâmer ceux qui vécurent sous ce régime d'en avoir adopté les conséquences, et, sans excuser leurs faiblesses, nous ne croyons pas qu'il soit permis à certains écrivains de nos jours d'insulter à des hommes de génie.

toriaux, étaient obligés de fournir à l'armée un contingent de leurs vassaux, sur la réquisition du chef de l'Etat ; et, comme les autres grands feudataires, ils avaient rang dans les assemblées générales du gouvernement.

Le chef de l'Etat avait droit de donner l'investiture du fief ecclésiastique comme de tout autre; et cet acte n'aurait rien eu que de légitime si le prince n'avait eu en vue que la collation du temporel, et si, du reste, il n'eût pas gêné les élections établies par l'Eglise, comme le moyen le plus sûr de connaître les sujets dignes et capables de remplir les fonctions ecclésiastiques. Mais il en fut tout autrement. Dans les vues de l'Eglise, l'investiture du prince eût dû se réduire à une simple formalité confirmative de l'élection, comme elle l'était pour les autres fiefs qui se transmettaient par succession. Les princes voulaient, au contraire, nommer directement aux bénéfices ecclésiastiques, et même conférer, par leur investiture, la juridiction spirituelle à ceux qu'ils avaient choisis.

Les rois de France ne poussèrent pas ordinairement jusque-là leurs prétentions ; mais les empereurs d'Allemagne, s'appuyant sur les privilèges accordés autrefois à Charlemagne par la papauté, les convertissant en droits absolus et les étendant même au-delà des justes bornes, s'imaginaient conférer la juridiction spirituelle, en investissant les bénéficiers par la *crosse* et l'*anneau*, symboles de la dignité pastorale. Ils s'attribuaient ainsi le droit de déléguer l'autorité spirituelle, et prétendaient en avoir le principe en eux-mêmes, en vertu de leur pouvoir politique. A leurs yeux, l'Eglise n'était qu'un grand fief relevant d'eux seuls, et les pasteurs de l'Eglise n'étaient que les fonctionnaires publics. C'était bien là détruire toute l'économie divine de l'Eglise, et faire de l'institution spirituelle de

J.-C. une institution purement politique, une branche de l'administration civile.

C'est donc avec une grande légèreté que Voltaire a dit [1], en parlant des discussions qui s'élevèrent à propos des investitures, qu'*on se battit pour une cérémonie indifférente.* La chose était si peu indifférente, qu'il s'agissait du salut ou de la perte de l'Eglise.

« C'est, dit Hurter [2], dans les premières luttes des papes, pour conserver leur indépendance dans tout ce qui concerne le gouvernement de l'Eglise, que le christianisme trouva un préservatif contre l'asservissement de la puissance temporelle et le moyen de n'être pas réduit à devenir *simple constitution de l'Etat*, comme la religion chez les païens. »

Le simple *choix* des princes, à part même leur prétention de conférer aux bénéficiers la juridiction spirituelle, avait pour l'Eglise les plus graves inconvénients.

C'est un fait incontestable que, dans ce choix, les princes avaient moins égard au mérite et à la vertu qu'à l'argent et aux intrigues. L'anneau et le bâton pastoral étaient par eux mis à l'enchère et adjugés au plus offrant. Les bénéfices étaient une marchandise; ceux qui les avaient achetés, au lieu de s'appliquer aux fonctions ecclésiastiques qui y étaient attachées, ne songeaient qu'à piller leurs vassaux et à taxer, au prix le plus élevé possible, toutes les cérémonies religieuses, afin de rentrer dans les fonds qu'ils avaient déboursés ou de leur faire produire de plus gros intérêts. Ces spéculations sacrilèges, désignées sous le nom général de *simonie*, étaient comme une lèpre qui couvrait le corps entier de l'Eglise.

[1] Volt., Essai, etc.

[2] Hurter, Hist. d'Innocent III.

Mais l'argent, selon Pierre Damien, n'était pas la seule monnaie avec laquelle on achetait les bénéfices; on les payait encore avec le servilisme et la flatterie. Les princes choisissaient leurs amis, ceux qui leur étaient recommandés, ceux qui brûlaient devant leur majesté un encens sacrilège, ceux qui étaient habiles chasseurs, qui portaient bien le casque ou savaient manier l'épée. La science et la vertu ne donnaient droit à rien. « Qui ne voit, s'écriait le saint et savant Anselme [1], que les investitures sont la source de la simonie et la ruine de toute religion? Quand ils espèrent obtenir du prince la dignité épiscopale, les clercs méprisent leurs évêques et abandonnent l'Eglise. Les uns répandent beaucoup d'argent parmi les hommes du palais pour acheter leur recommandation; les autres s'imposent d'énormes dépenses pour vivre à la cour dix ans et plus, souffrant avec patience le froid et le chaud, la pluie et les autres incommodités des voyages. Ils souhaitent la mort de celui dont ils briguent la place, et sont jaloux de ceux qu'ils regardent comme leurs compétiteurs. »

Ces clercs, devenus évêques ou abbés, se regardaient comme des barons spirituels, prenaient pour modèles les seigneurs laïques plutôt que les apôtres, se mêlaient à toutes les guerres, à toutes les intrigues et ne songeaient point à leurs devoirs spirituels. Il était surtout une obligation qu'ils ne pouvaient accomplir, celle du célibat. Il faut lire les lettres de Pierre Damien et celles de Grégoire VII [2], pour se faire une idée du désordre moral qui existait dans le clergé séculier. Il n'était point rare, au XIe siècle, de voir des bénéficiers

[1] Anselm. Serm. 2.

[2] Pet. Dam. Epist. et præsertim opuscul. 17, de Cœlibat. sacerd. — Gregor. VII Epist.; ap. Labb. et Coss., Conc. t. X.

ecclésiastiques se marier avec l'intention de transmettre leur fief par succession à leurs enfants, comme les autres seigneurs. On en voyait même qui ne se contentaient pas d'une seule femme et vivaient publiquement avec des concubines; les maisons de la plupart des bénéficiers étaient, on peut le dire sans exagération, des lieux de corruption et de libertinage.

Tous ces maux venaient des investitures, du choix des bénéficiers par les princes. La papauté sauva donc l'Église en luttant avec une admirable énergie contre les investitures, contre tous les empiétements des rois et des seigneurs qui menaçaient la liberté de l'Eglise.

La papauté ne rendit pas des services moins grands à la société entière qu'à l'Eglise.

Elle fit le bien des peuples en travaillant avec zèle à corriger les vices des princes. Un vice que ceux-ci regardaient presque comme un de leurs droits, était de violer la sainteté du mariage, en contractant des alliances adultères; les lois du christianisme devaient, ce semble, s'abaisser devant leur puissance, et ils se croyaient permis ce qui ne l'était pas au serf ou au vilain. La papauté leur fit voir que la loi chrétienne était faite pour tous. On connaît ses luttes contre Lothaire, Robert, Philippe Ier et Philippe-Auguste. Il ne s'agissait là ni d'empiétements, ni de droits litigieux, mais bien de cette grande question : le souverain doit-il être, comme les autres, soumis aux lois du christianisme? La papauté n'avait pas à hésiter. Aux yeux de l'Eglise, il n'y a ni rois ni princes, il n'y a que des chrétiens. Or, en mettant un frein aux passions des rois, on ne peut nier que la papauté n'ait rendu service aux peuples qui en sont toujours victimes.

Elle ne combattit pas avec moins de courage la tyrannie.

« L'intérêt du genre humain, dit Voltaire [1], demande un frein qui retienne les souverains et qui mette à couvert la vie des peuples. Ce frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle, dans les mains des papes. Ces premiers pontifes, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les apaiser, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de Dieu sur la terre. »

Ce que Voltaire donne comme une chose désirable fut une réalité; un auteur protestant le reconnaît :

« Le pouvoir papal, dit Coquerel [2], en disposant des couronnes, empêchait le despotisme de devenir atroce; aussi, dans ces temps de ténèbres, ne voyons-nous aucun exemple de tyrannie comparable à celle de Domitien à Rome. Un Tibère était impossible; Rome l'eût écrasé. Les grands despotismes arrivent quand les rois se persuadent qu'il n'y a rien au-dessus d'eux. »

Ils ne pouvaient avoir cette idée au moyen-âge, grâce à la papauté qui sut faire planer au-dessus de tous les pouvoirs politiques la grande idée de la souveraineté spirituelle. Nous considérons ce magnifique résultat obtenu par la papauté comme le service le plus éminent qu'elle ait rendu à la société féodale.

Nous avons dit comment elle était devenue le point central des royaumes de l'Europe. Son influence unitaire vainquit en partie l'antagonisme des nationalités; aplanit, par la diffusion d'une *pensée*

[1] Volt., Essai, etc.

[2] Coquerel, Essai sur l'histoire du christianisme.

et d'un *sentiment* identiques, les différences de mœurs et d'intérêts qui existaient entre elles; en fit comme autant de membres d'un même corps dont elle était l'âme, le principe d'intelligence et d'activité. La papauté fut alors comme le cœur de l'humanité, d'où la vie s'échappait pour animer toutes les races qui en sont les membres. Pour peu que l'on parcoure les magnifiques correspondances des papes, de Grégoire VII surtout et d'Innocent III, on voit clairement que la papauté était le principe de tout le mouvement politique et social, au moyen-âge, et que ce mouvement tendait sans cesse à l'unité.

Tous les historiens indépendants et de quelque valeur ont reconnu les avantages que retira l'Occident de cette union des nationalités dans la papauté.

« Dans le moyen-âge, où il n'y avait point d'ordre social, dit Ancillon [1], la papauté seule sauva peut-être l'Europe d'une entière barbarie. Elle créa des rapports entre les nations les plus éloignées; elle fut un centre commun, un point de ralliement pour les Etats isolés.... C'était un tribunal suprême élevé au milieu de l'anarchie universelle et dont les arrêts furent quelquefois aussi respectables que respectés : elle prévint et arrêta le despotisme des empereurs, remplaça le défaut d'équilibre, et diminua les inconvénients du régime féodal. »

Ancillon a peu d'enthousiasme, il a peur d'être trop favorable à la papauté, mais la vérité, comme on voit, lui arrache des aveux suffisants. On pourrait citer à sa suite une foule d'écrivains aussi peu suspects. Même les ennemis déclarés de la papauté ne peuvent s'em-

[1] Tableau des Révol. du système politique de l'Europe, t. I, introd.

pêcher de reconnaître les services qu'elle rendit à la société, en faisant toutefois leurs réserves du côté de l'ambition démesurée qu'ils regardent comme la seule raison de sa souveraineté politique.

Nous en avons indiqué une autre plus satisfaisante au point de vue philosophique comme au point de vue historique.

Ce fut surtout dans la grande lutte contre l'islamisme que l'on sentit toute l'importance politique de l'union des nationalités de l'Occident autour du siége apostolique et que l'on vit la force morale que la papauté exerçait dans l'empire chrétien. Elle planait au-dessus de cette grande unité, sa voix était vraiment regardée comme l'écho de la voix de Dieu, et son action même politique avait, aux yeux des peuples, une consécration religieuse. Elle se servit de l'influence que lui donnait cette opinion générale, pour soulever l'Europe entière contre l'islamisme et favoriser les expéditions guerrières connues sous le nom de *croisades*. Les croisades ont été le motif des plus véhémentes déclamations contre la papauté : nous les considérons, nous, comme un des plus magnifiques résultats de sa politique et comme une des époques les plus glorieuses pour la France; car ce fut surtout la France qui seconda les vues profondes de la papauté.

« Le premier pape français, dit Michelet[1], Gerbert, proclame déjà la croisade; sa belle lettre, où il appelle tous les princes au nom de la cité sainte, précède d'un siècle les prédications de Pierre-l'Ermite. Prêchée alors par un Français, et sous un pape français Urbain II, exécutée surtout par des Français, la grande entreprise commune du moyen-âge, elle nous appartiendra. »

Mahomet avait fondé sa religion au VII[e] siècle. Dès la fin du VIII[e],

[1] Michelet, Hist. de France, t. II, p. 146, 147.

ses sectateurs avaient soumis non-seulement les contrées orientales voisines de l'Arabie; mais ils s'étaient répandus, comme les flots d'une mer furieuse, sur tout le littoral de l'Afrique, avaient pénétré jusqu'en Europe, passé les Pyrénées et envahi une partie de la France. D'autres bandes, dans le même temps, attaquaient l'empire grec dans ses possessions d'Italie, dans les îles de la Méditerranée et osaient même assiéger Constantinople. Les vastes régions de l'Asie, la Perse, la Mésopotamie, comme la plupart des provinces de l'Asie mineure, avaient courbé la tête sous leur sabre. Pendant les IXe et Xe siècles les conquêtes des disciples de Mahomet furent moins rapides, mais cependant ils attaquaient sans cesse l'empire grec, l'avaient réduit presque à rien, et ils tenaient l'Europe serrée de tous côtés. Au commencement du XIe siècle, une de ces races asiatiques, comme l'Europe du Ve siècle en avait vues, vint mêler son sang neuf et énergique à celui des premiers mahométans qui commençaient à dégénérer. L'Europe dut trembler devant ces Turcomans qui venaient décupler les forces de l'islamisme dont ils adoptèrent les dogmes.

La papauté sembla, dès l'origine, pressentir tous les maux que réservaient les musulmans à l'Eglise et à l'Europe. Les lettres des papes des VIIe et VIIIe siècles sont des cris de douleur, des lamentations. Ces Jérémies de la nouvelle Jérusalem pleurent sur la désolation du sanctuaire de Dieu. Karl Martel répondit à leur voix en broyant les Musulmans dans les champs de Poitiers, et commença ainsi la chaîne des glorieux exploits qui illustrèrent la France pendant la grande lutte de cinq siècles qu'elle soutint contre les ennemis du christianisme.

Le grand et savant Gerbert avait assisté, dans sa jeunesse, aux

luttes des chrétiens contre les musulmans. Il avait vu son ami le duc Borel cherchant à les arrêter au pied des Pyrénées, mais trop faible pour résister longtemps à des flots qui s'amoncelaient sans cesse contre lui. Un génie comme le sien dut comprendre les dangers que courait l'Europe. Devenu pape, sous le nom de Sylvestre II, il convia l'Eglise occidentale à une grande lutte, et, le premier, conçut ainsi l'idée des croisades.

Cette idée fut comme un germe qui se développa au sein de la société. Graine de senevé d'abord, elle grandit et devint un arbre immense. Grégoire VII, qui comprenait tout ce qui était grand, suivit la pensée de Gerbert et fit un nouvel appel à la catholicité. Les âmes furent profondément remuées, et le monde était prêt lorsque Urbain II donna mission au pauvre moine Pierre d'aller dire à l'Europe entière de prendre les armes et de partir pour l'Orient afin d'attaquer l'islamisme au centre même de sa puissance, et de le frapper au cœur.

Nous ne prétendons pas que tous les papes, depuis Gerbert jusqu'à Urbain II, aient été assez profonds politiques pour voir clairement que les croisades sauveraient l'Europe; mais si l'honneur de cet immense résultat ne peut être attribué à tel ou tel individu, il n'en est pas moins certain qu'il appartient de droit au siége apostolique dont la Providence se servit pour cette grande œuvre. Nous n'irons donc point, comme certains historiens, chercher les causes des croisades dans une foule de circonstances accidentelles; parce que, lorsqu'il s'agit d'évènements de cette valeur, il faut, pour en trouver la raison, considérer les choses d'une manière beaucoup plus large. Quand, élevé sur la hauteur de plusieurs siècles, notre vue plane au-dessus des motifs particuliers et des circonstances immé-

diates, nous découvrons toujours dans les événements qui touchent à l'humanité entière une raison supérieure, une force morale qui fait converger toutes les circonstances, même celles qui, en apparence, seraient contradictoires, vers le but où Dieu veut conduire le monde.

Le moyen direct dont se servit la papauté pour arracher l'Europe de ses fondements et la jeter sur l'Asie, fut l'*enthousiasme religieux*.

Lorsqu'on examine de près les xe et xie siècles, on remarque, au milieu des crimes atroces qui désolaient le monde, une foi d'une énergie étonnante. Les seigneurs les plus violents ne reculaient pas devant l'*expiation*, lorsque des circonstances quelconques venaient surexciter leur foi. Or, à dater de cette époque, les évêques [1] avaient beaucoup de peine à les soumettre aux pénitences canoniques. Les crimes étaient devenus si nombreux, qu'en voulant proportionner les pénitences à leur nombre et à leur énormité, on les avait rendues impraticables; d'où était venu l'usage de les commuer, de manière à pouvoir se libérer, par une seule action, de plusieurs années des anciennes pénitences canoniques. Depuis les premiers siècles, ces commutations avaient été faites par l'autorité ecclésiastique, pour des cas particuliers et surtout pour récompenser la ferveur de certains pénitents; on appelait cet adoucissement *indulgence*. Depuis le xe siècle, les pénitences furent bien plus souvent abrégées et commuées en actes pieux auxquels l'*indulgence* des peines canoniques fut attachée. Parmi ces commutations de pénitences, on fit surtout usage des pèlerinages à Rome, à Jérusalem ou à Saint-Jacques-de-Compostelle. Voilà ce qui explique pour-

[1] Fleury, 6e Discours sur l'Hist. ecclés.

quoi, à partir, du X[e] siècle, les pèlerinages devinrent plus nombreux et prirent un caractère expiatoire qu'ils n'avaient pas auparavant.

Les papes secondèrent cette ardeur des pèlerinages, depuis surtout que Sylvestre II eut déposé dans le monde l'idée des croisades. Quand le moment fut arrivé de la mettre à exécution, Urbain II, pour exciter l'enthousiasme, attacha au pèlerinage armé une *indulgence*, non pas seulement de plusieurs années de pénitence imposées pour l'expiation de quelque crime particulier, mais une *indulgence plénière* de toutes les pénitences dues pour tous les crimes. C'était le premier exemple de ces indulgences plénières. Il faut se reporter au XI[e] siècle, pour comprendre l'enthousiasme qui dut saisir les âmes à cette nouvelle. Les voleurs et les brigands eux-mêmes quittaient leurs retraites, venaient en foule confesser leurs péchés, et promettaient, en recevant la croix, d'aller les expier en Terre-Sainte. Les seigneurs s'estimaient heureux de pouvoir se purifier de leurs crimes, souvent nombreux, en suivant leur passion dominante, celle de faire la guerre. Leur désir d'expiation et leur ardeur guerrière trouvaient leur satisfaction dans ces pèlerinages grandioses où la mort, d'après leurs idées, ne pouvait être qu'un martyre qui les conduirait droit au ciel.

« On a beaucoup déclamé [1] sur cet enthousiasme qui entraînait nos pères dans des expéditions lointaines; mais l'a-t-on considéré avec des yeux vraiment philosophiques? Il suffit d'avoir une légère teinture de l'histoire pour savoir combien sont ordinairement petits, frivoles ou odieux les motifs de presque toutes les guerres. L'ambition, le dépit, l'amour-propre blessé, ont de tout temps fait couler

[1] Petitot, Collect. de Mém. relatifs à l'Hist. de France, t. I, Notice sur Villehardoin.

des flots de sang. Puisqu'on est convenu de louer, lorsqu'ils réussissent, les auteurs de ces entreprises souvent injustes, on a, ce semble, mauvaise grâce à traiter avec mépris des expéditions où les dangers étaient plus grands que la gloire, où, dans les premiers moments de ferveur, l'ambition n'avait aucune part, où le désintéressement était même porté jusqu'à l'héroïsme, où enfin les hommes, loin d'être, comme depuis, les instruments aveugles des passions de leurs chefs, voyaient clairement le but vers lequel ils marchaient, et, croyant être appelés par le ciel à la plus noble des conquêtes, jouissaient, soit en triomphant, soit en périssant, de toute la liberté de leurs sentiments et de toute la dignité de leur être. »

Quand on réduirait, comme on l'a fait, les grandes expéditions des croisades aux maigres proportions de la conquête « d'une pointe de rocher qui ne valait pas une goutte de sang » [1], on ne devrait pas les blâmer avec plus d'aigreur que la plupart des expéditions guerrières; mais lorsqu'on les considère de plus haut, lorsqu'on voit en elles une *réaction puissante* contre l'islamisme qui, par les Pyrénées et par la Hongrie, étendait autour de l'Europe ses deux bras immenses et la tenait dans une terrible étreinte, c'est alors qu'on apprécie à leur juste valeur les déclamations de certains historiens qui pour la plupart attaquèrent les croisades, uniquement à cause de leur caractère religieux.

[1] *V.* Volt. dans ses divers ouvrages historiques et l'Encyclopédie de Diderot, art. *Croisades.*—En général les historiens du XVIII[e] siècle, même Fleury dans son *Histoire ecclésiastique*, attaquent les croisades de la manière la plus absurde et la plus injuste. M. Michaud, par sa belle *Histoire des Croisades*, a surtout contribué à réhabiliter ces grandes expéditions. Les déclamations du XVIII[e] siècle sont aujourd'hui reléguées dans le domaine des têtes à préjugés.

Si les papes, depuis Sylvestre II jusqu'à Pie V, n'eussent poursuivi la grande idée de la lutte de l'Occident contre l'Orient, l'Europe serait devenue une des provinces de l'empire musulman. Les croisades ont donc sauvé l'Europe.

Outre ce résultat général, elles en eurent de particuliers d'une incontestable valeur, et un historien sérieux[1] n'a pas craint de dire que ces résultats avaient été « les causes premières des plus grands événements des huit siècles écoulés depuis cette guerre extraordinaire. » Parmi ces événements, il faut surtout en placer deux qui furent, de l'aveu de tous les historiens, la conséquence immédiate des croisades : la cessation des guerres particulières que se faisaient les seigneurs, et l'affaiblissement du régime féodal.

Le pape Urbain II, dans un de ses sermons[2], indique la paix comme un des avantages que les croisades devaient apporter à l'Europe. Les croisades conduisirent beaucoup plus vite et plus sûrement à ce résultat que la *Paix de Dieu* et la *Trève de Dieu*, prêchées depuis le commencement du XIe siècle; elles tournèrent contre des barbares qui préparaient des fers à l'Europe et abhorraient le christianisme, le courage de ces seigneurs indomptés qui ne pouvaient avoir de repos et n'en voulaient pas laisser aux autres; elles épuisèrent, contre la tyrannie ottomane, l'ardeur bouillante de guerriers qui l'eussent déployée contre la liberté et le bonheur des populations européennes. L'ardeur que ces guerriers ressentirent fut si grande et si désintéressée, qu'ils vendaient, pour partir, les droits et priviléges qu'ils avaient usurpés depuis deux siècles. Les *villes inféodées* profitèrent des circonstances pour recouvrer le *régime municipal*

[1] Lacépède, Hist. de l'Europe.

[2] Ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 515.

dont elles avaient joui sous l'administration romaine. Ce régime s'était conservé jusqu'au XIe siècle dans plusieurs cités qui luttèrent courageusement pour leur indépendance : celles qui succombèrent dans leurs luttes contre les seigneurs rachetèrent, de ceux qui prirent la croix, leur liberté pour quelque somme d'argent ; d'autres, qui ne pouvaient se racheter, engagèrent des luttes dans lesquelles elles furent soutenues par la royauté qui trouvait dans les villes ou *communes* un appui contre les seigneurs : c'est ainsi que commença ce grand mouvement de l'*affranchissement* des communes, qui, après avoir absorbé la féodalité, a renversé la royauté elle-même qui ne l'avait favorisé que pour concentrer en elle toute la puissance, pour créer l'absolutisme [1].

Après avoir indiqué quelques-uns des résultats généraux des croisades, nous ne daignerons pas discuter les déclamations des écrivains qui ont reproché aux croisés d'avoir rapporté d'Orient des reliques apocryphes et n'ont rien dit des manuscrits arabes, grecs et syriaques dont ils ont enrichi les bibliothèques de l'Europe ; qui ont scrupuleusement compté le nombre d'hommes qui durent périr dans ces guerres, et n'ont pas fait mention de ceux qui eussent péri dans les guerres féodales ; qui ont relevé des désordres de mœurs et n'ont rien dit des vertus et des glorieux exploits ; qui n'ont vu qu'un insuccès complet et mérité et n'ont mentionné ni les nouvelles relations commerciales qui s'établirent entre l'Orient et l'Occident, ni cet esprit chevaleresque qui naquit alors et remplaça la violence brutale de ces vieux brigands qu'on appelait seigneurs ; ni enfin ce caractère nouveau que prirent les sciences, les arts, la

[1] Cet absolutisme de la royauté ne remonte qu'au XVIe siècle. Ce fut Louis XI et après lui Richelieu qui portèrent les derniers coups au régime féodal.

philosophie, la littérature, caractère trop oriental pour ne pas y reconnaître l'influence des croisades.

C'est donc avec justice que nous avons placé ces grandioses expéditions parmi les résultats les plus utiles de la puissance politique de la papauté. Au lieu de les lui reprocher avec amertume, comme on l'a fait, nous les regardons comme un de ses plus beaux titres de gloire.

Parmi les moyens employés par la papauté, pour produire dans l'Église et dans la société les résultats que nous avons signalés, le principal fut l'institution monastique.

Le clergé séculier ne pouvait seconder ses vues de réforme. A part de rares et respectables exceptions, les évêques et leurs prêtres des paroisses étaient plongés dans les vices et l'apathie. Si l'on parcourt les écrits des hommes les plus remarquables du moyen-âge, de Pierre Damien, de Grégoire VII, de saint Bernard, d'Innocent III, on se convaincra qu'il n'y a rien d'exagéré dans les attaques virulentes dont il a été l'objet. Les ennemis de l'Église, qui n'ont eu pour motif dans leurs invectives que de satisfaire leur passion antireligieuse, sont même restés bien au-dessous des saints réformateurs de l'Église. L'évêque n'était, très-souvent, qu'un grand seigneur qui ne songeait qu'à rançonner ses prêtres, qu'il considérait comme ses vassaux; les prêtres bénéficiers ne pensaient guère qu'à inspecter leurs terres, à surveiller leurs fermiers, à recevoir leurs dîmes. Quant aux vertus de leur état, c'était le moindre de leur souci. Ils laissaient paisiblement les seigneurs ravager leur troupeau, et, s'ils ne tremblaient pas sous les hautes tours du château féodal, ils croupissaient dans un servilisme abrutissant, et se faisaient apanage; chiens muets, comme dit le prophète, ils n'osaient

aboyer contre le loup, ou, comme de vils mercenaires, ils abandonnaient leur troupeau à ses fureurs.

Il en était tout autrement des Ordres religieux. Là était la vie, la vigueur, le courage, la vertu et la science : les écrivains les moins suspects l'ont reconnu.

« Pendant tout le cours du moyen-âge, dit Hallam [1], on ne trouvait guère d'hommes de quelque mérite que dans les chapitres ou dans les couvents... Une salutaire influence, exercée par l'esprit d'une religion plus pure, se déployait quelquefois au milieu des corruptions de la superstition. Il y avait dans les principes qui avaient présidé à l'institution des Ordres monastiques et dans les règles au moins qui devaient les régir, un caractère de douceur, de charité, de désintéressement qui ne pouvait entièrement s'effacer... Le soulagement de l'indigence surtout fut une vertu dans la pratique de laquelle les moines se montrèrent en général pénétrés des véritables sentiments de leur profession. Les anciens temps n'offrent pas, si je ne me trompe, un seul exemple de ces institutions publiques répandues dans toutes les contrées de l'Europe et destinées au soulagement des souffrances humaines. Les vertus des moines prenaient un caractère encore plus noble lorsqu'ils se constituaient les défenseurs des opprimés. »

C'était une mission qu'ils remplissaient souvent, et tandis que le riche bénéficier ne songeait qu'à ses dîmes, arrivait à l'improviste un moine du voisinage qui rassemblait les peuples à la maison de Dieu et faisait entendre, même au seigneur, les préceptes et les anathêmes de l'Evangile contre le mauvais riche et l'oppresseur du pauvre.

[1] Hallam, l'Europe au moyen-âge.

Lorsque la papauté entreprit, au XIe siècle, de réformer l'Eglise, elle dut naturellement jeter les yeux sur des institutions qui pouvaient seules la comprendre et se dévouer à son œuvre.

Les monastères commençaient alors à avoir un caractère nouveau et tout différent de celui qu'ils avaient primitivement.

A l'origine, ces établissements avaient tous une existence indépendante les uns des autres. C'étaient tantôt de pieuses colonies fondées par l'évêque qui les distribuait çà et là dans son diocèse, comme des pépinières d'apôtres; tantôt ils se formaient d'eux-mêmes. Un pieux solitaire se retirait dans une grotte sauvage, au fond d'une forêt : l'auréole de sainteté qui brillait au-dessus de son humble retraite le faisait découvrir, et les âmes avides de perfection se groupaient autour de lui pour entendre sa voix et suivre ses exemples. Ces premiers moines suivaient de leur mieux les règles de Cassien ou de saint Benoît, gagnaient leur vie à la sueur de leur front, défrichaient ces terres qui font aujourd'hui la richesse de la France, ou copiaient les livres qui ont fait sa richesse intellectuelle. « Ils cultivaient la terre, dit Voltaire [1], ils chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers; et leurs exemples pouvaient servir à mitiger la férocité de ces temps de barbarie. »

Dieu les appela à une plus haute mission sociale au XIe siècle; nous les voyons à cette époque quitter leur caractère érémitique, et prendre un caractère d'association qui pouvait seul donner à leur action plus d'*unité* et de *force*.

Ce fut Odon de Cluni qui semble avoir eu le premier l'idée des agrégations monastiques. Il l'emprunta sans doute au régime féodal qu'il voyait se développer et s'établir. Il travailla donc à affilier à

[1] Volt., Essai, etc.

son abbaye, non-seulement quelques prieurés, comme cela se faisait depuis assez longtemps, mais d'autres grandes abbayes. Sans leur ôter leur supérieur, il cherchait à les grouper autour de Cluni comme les arrière-fiefs étaient groupés autour du grand fief, à faire de tous les abbés particuliers de ces monastères, des feudataires spirituels de l'abbé de Cluni, recevant de lui l'impulsion comme d'un centre commun. La pensée d'Odon fut suivie par ses successeurs qui furent tous pendant longtemps des hommes d'une haute capacité et parvinrent à l'appliquer sur une large échelle. L'abbé de Cluni fut décoré, dès la fin du xe siècle, du titre de *proto-abbas*, et cette illustre abbaye comptait, au xie, des affiliations dans toutes les provinces de France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Belgique, en Pologne.

Ce caractère d'association fut depuis adopté par tous les Ordres religieux de la période féodale comme ceux de Citeaux, de la Chartreuse, de Grammont, de Fontevraud, des Dominicains, des Franciscains, des Trinitaires, etc. Toutes ces corporations, aussi bien que les Ordres militaires, formèrent comme les bataillons fortement unis de la grande armée monastique à laquelle la papauté s'appliqua à donner l'impulsion, et qui travailla sans relâche à combattre tous les principes mauvais qui se trouvaient dans l'état social.

Quelques anciens monastères se tinrent en dehors de ces agrégations ou n'y entrèrent qu'à certaines conditions, en conservant plusieurs usages particuliers. Ils peuvent être assimilés aux villes qui jouissaient de privilèges ou franchises et n'étaient pas complètement inféodées. Mais tous les autres étaient réellement inféodés à l'abbaye-mère, qui elle-même ne reconnaissait la suzeraineté que du siége apostolique.

Toute l'histoire atteste l'effort continuel que fit la papauté pour faire de toutes les agrégations monastiques autant de fiefs relevant d'elle seule, et de tous les abbés-généraux autant de grands feudataires du siége apostolique. De là ces tributs prélevés par les papes sur les abbayes [1], de là ces exemptions de la juridiction ordinaire, ces privilèges innombrables accordés aux monastères par la papauté et qui n'étaient tous au fond que des moyens employés par elle pour se les attacher immédiatement et d'une manière plus indissoluble.

Lorsqu'on se reporte aux circonstances, on comprend parfaitement cette tendance de la papauté à distraire les abbayes et les moines de la juridiction de l'ordinaire pour les mettre sous sa dépendance immédiate. La papauté ayant entrepris de réformer le clergé séculier, ne pouvait pas en attendre un concours bien actif, puisque la réforme devait l'atteindre presque tout entier. Il lui fallait des hommes dévoués, énergiques, ne recevant que d'elle l'impulsion, et pouvant exécuter sans entraves la mission qu'elle leur confiait. Or, si elle ne pouvait pas trouver beaucoup de ces hommes dans le clergé séculier, il y en avait un grand nombre dans les Ordres monastiques; elle prit donc à son service ces laborieux ouvriers, formés pendant de longues années au rude exercice de l'obéissance; elle leur confia la mission de réformer l'Eglise, de ressusciter dans le monde l'énergie de la vertu, et, afin de leur aplanir les voies, elle leur donna tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur noble mission. Ils pouvaient ainsi, sous l'autorité souveraine du saint-siége apostolique, parcourir toutes les pro-

[1] La papauté voulut même étendre sa suzeraineté sur tous les bénéfices et en recevoir certaines rétributions à propos de l'investiture des nouveaux titulaires ou en d'autres circonstances. On appelait *annates* ces impôts demandés par le pape. Il en sera fait souvent mention dans le cours de cette histoire.

vinces, tous les diocèses, toutes les paroisses de l'Eglise et rappeler au devoir archevêques, évêques et prêtres comme simples fidèles.

Des écrivains placés à distance, et oubliant qu'il ne faut jamais juger une époque reculée par le siècle où l'on vit, ont blâmé la papauté d'avoir accordé aux abbayes des exemptions de la juridiction épiscopale et aux moines des pouvoirs extraordinaires. Nous croyons avoir mieux compris que ces écrivains la *raison* de ces privilèges accordés par le siége apostolique, et cette raison nous les fait envisager sous un point de vue tout différent. Aujourd'hui que le clergé s'acquitte de son ministère avec ordre et harmonie, que les liens hiérarchiques sont respectés, que les évêques résident dans leurs diocèses et les prêtres dans leurs paroisses, les exemptions de la juridiction de l'ordinaire seraient beaucoup plus nuisibles qu'utiles à l'Eglise. Mais au moment où ces privilèges commencèrent à s'établir, les évêques ne résidaient presque pas et s'occupaient presque exclusivement des choses temporelles; les prêtres-bénéficiers étaient pour la plupart le scandale de leurs paroisses; les peuples croupissaient dans l'ignorance et sous le joug tyrannique des seigneurs. La papauté, que le mouvement social avait mise à la tête de tous les royaumes de l'Europe, ne devait-elle pas employer des hommes vertueux, infatigables, indépendants, pour rendre la vie à cette société désolée, pillée; à ces peuples qui ne se sentaient plus vivre que par les souffrances qu'ils enduraient? Et ces hommes, où pouvait-elle les trouver si ce n'est dans les monastères?

Nous ne devrons donc point nous étonner en voyant les moines, pendant la période féodale, diriger le mouvement social et politique.

Ils étaient les bras de la papauté qui elle-même était la tête et le cœur de l'Europe, le principe générateur de tout ce qui fut fait alors de grand et de bien.

Qu'on se place à cette hauteur et que de là on plane sur ces basses régions de l'histoire où grouillent tous les ignares adversaires du *papisme* et du *monachisme*, on éprouvera alors une indicible pitié pour les sottes déclamations, pour les invectives passionnées, absurdes, dont les papes et les moines furent l'objet.

Nous savons que les monastères, après avoir rempli la mission que leur avait confiée la Providence, ont dégénéré : nous dirons aussi franchement le mal que le bien; mais nous dirons l'un et l'autre sans exagération et sans colère. Nous n'écraserons pas sous nos anathèmes les moines des XIe, XIIe et XIIIe siècles, parce qu'à une époque postérieure, il y eut, dans la plupart des monastères, plus de vices que de vertus, plus d'ignorance que de science, plus de paresse que d'énergie.

Toute l'histoire nous dira l'influence morale et sociale des Ordres religieux. Les monuments élevés à la même époque par la philosophie, la science, l'art et la littérature attestent leur influence intellectuelle.

Tout est *chrétien* dans ces monuments; la pensée religieuse est la pensée inspiratrice; et l'on doit reconnaître que l'influence de l'Eglise ne fut pas moins grande, au moyen-âge, dans le domaine de l'intelligence que dans le domaine de la politique.

C'est pour cela sans doute qu'une philosophie sceptique, qui se faisait gloire de son mépris pour le christianisme, a déversé sur cette époque les sarcasmes les plus amers, les calomnies les plus injustes.

Aujourd'hui que la passion commence à faire place à la raison calme et réfléchie, on en rappelle du jugement prononcé contre des siècles dignes à bien des titres d'une étude approfondie.

Avant d'exposer des considérations générales qui pourront, sous certains rapports, froisser des préjugés admis depuis longtemps, nous avons cru utile de citer un morceau remarquable où M. Guizot apprécie avec sagesse les avantages de l'étude du moyen-âge.

« Parce que le XVIIIe siècle et la révolution ont été l'explosion définitive de l'antipathie nationale pour l'état social du moyen-âge, deux choses ont dû arriver et sont arrivées en effet : 1° Dans leurs efforts contre la mémoire et les restes de cette époque, le XVIIIe siècle et la révolution ont dû manquer envers elle d'impartialité, et ne pas reconnaître le bien qui s'y pouvait rencontrer ; 2° on a dû méconnaître également alors son caractère poétique, son mérite et son attrait comme berceau de certains éléments de la vie nationale. Les époques où domine l'esprit critique, c'est-à-dire qui s'occupent surtout d'examiner et de démolir, comprennent peu en général les temps poétiques, ces temps où l'homme se laisse complaisamment aller à l'impulsion de ses mœurs et des faits qui l'entourent. Elles comprennent peu surtout ce qu'il y a de vrai et de poétique dans les temps auxquels elles font la guerre. Ouvrez les écrits du XVIIIe siècle, ceux-là du moins qui ont bien le caractère de l'époque et ont contribué à la grande révolution alors accomplie ; vous verrez que l'esprit humain s'y montre fort peu sensible au mérite poétique de tout état social très différent du type qu'il concevait et poursuivait alors, surtout au mérite poétique des temps rudes et grossiers, et, parmi ces temps, du moyen-âge. L'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* est en ce genre l'image la plus fidèle de la disposition

générale du siècle; cherchez-y l'histoire du moyen-âge : vous y verrez Voltaire constamment appliqué à faire ressortir tout ce qu'il y avait de grossier, d'absurde, d'odieux, de malheureux à cette époque. Il a raison, grandement raison dans le jugement définitif qu'il en porte, et dans ses efforts pour en abolir les restes. Mais c'est là tout ce qu'il en voit; il ne songe qu'à juger et à abolir. Dans ses écrits historiques, s'entend, dans ses ouvrages de polémiques critiques; car Voltaire a fait autre chose que de la critique, Voltaire était poète aussi, et quand il se laissait aller à son imagination, à ses instincts poétiques, il retrouvait des impressions bien différentes de ses jugements. Il a parlé du moyen-âge ailleurs que dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*; et comment en a-t-il parlé?

Oh! l'heureux temps que celui de ces fables,
Des bons démons, des esprits familiers,
Des farfadets, aux mortels secourables!
On écoutait tous ces faits admirables
Dans son château, près d'un large foyer.
Le père et l'oncle, et la mère et la fille,
Et les voisins, et toute la famille,
Ouvraient l'oreille à monsieur l'aumônier,
Qui leur faisait des contes de sorcier.

On a banni les démons et les fées;
Sous la raison les grâces étouffées
Livrent nos cœurs à l'insipidité;
Le raisonner tristement s'accrédite;
On court, hélas! après la vérité :
Ah! croyez-moi, l'erreur a son mérite.

« Voltaire a tort d'appeler *erreur* le côté poétique de ces vieux temps; la poésie s'y associait sans doute à beaucoup d'erreurs; mais en elle-même elle était vraie, quoique d'une vérité très-différente de la vérité philosophique, et elle répondait à des besoins très-légitimes

de la nature humaine. Peu importe, du reste, cette observation incidente; ce qu'il faut remarquer, c'est le singulier contraste entre Voltaire poëte et Voltaire critique : le poëte ressent vivement, pour le moyen âge, des impressions auxquelles le critique se montre complètement étranger; et l'un déplore la perte de ces impressions que l'autre s'applique à détruire. Rien, à coup sûr, ne fait mieux ressortir ce défaut d'impartialité politique et de sympathie poétique du XVIIIe siècle, dont je parlais tout à l'heure.

« Nous sommes maintenant dans la réaction contre cette disposition de l'époque qui nous a précédés. C'est là le fait qui se manifeste dans la direction que prennent, en grande partie du moins, les études historiques, les travaux littéraires, les goûts du public, et aussi dans l'humeur des partisans exclusifs du XVIIIe siècle. Cette humeur est-elle légitime? le danger qu'on signale dans cette réaction est-il grand? est-il même réel?

« Sous le point de vue littéraire, je ne le nierai pas absolument. Je ne répondrais pas qu'il n'y ait quelque exagération, quelque manie dans ce retour de l'imagination vers le moyen âge, et que le bon sens et le bon goût n'aient un peu à en souffrir. La réaction, poursuivie avec beaucoup de talent, me paraît, à tout prendre, un tâtonnement plutôt qu'une régénération. Elle vient, à mon avis, d'hommes fort distingués, quelquefois sincèrement inspirés, mais qui s'égarent souvent en cherchant une bonne veine, plutôt que de gens qui l'ont trouvée, et qui l'exploitent avec confiance. Mais, en vérité, dans l'état actuel de la société et des esprits, le mal ne peut devenir bien grave. La publicité et la critique ne sont-elles pas toujours là, dans le monde littéraire aussi bien que dans le monde politique, et toujours prêtes à rendre partout les mêmes services, à

avertir, retenir, combattre, empêcher enfin qu'on ne tombe sous la domination exclusive d'une coterie ou d'un système? Elles n'épargnent point la nouvelle école; et le public, le vrai et grand public, tout en l'accueillant avec bienveillance, ne paraît point disposé à s'en laisser asservir. Il la juge et la tance même quelquefois assez rudement. Rien ne me paraît donc annoncer que la barbarie soit près de rentrer dans le goût national.

« Il faut bien d'ailleurs prendre la vie où elle se manifeste, le vent d'où il vient, le talent où il a plu au ciel de le mettre; car il faut, avant tout, dans le monde littéraire, du talent, de la vie. Ce qu'il y a de pis, c'est l'immobilité, la stérilité.

« S'agit-il du danger de l'impartialité politique, caractère de la réaction qu'on déplore? Celui-ci, il faut le nier absolument. L'impartialité ne sera jamais une pente populaire, l'erreur des masses; elles sont gouvernées par des idées et des passions simples, exclusives; il n'y a pas à craindre qu'elles jugent jamais trop favorablement du moyen âge et de son état social. Les intérêts actuels, les traditions nationales conservent à cet égard, sinon toute leur ardeur, du moins bien assez d'empire pour prévenir tout excès. L'impartialité dont il s'agit ne pénétrera guère au-delà des régions de la science et de la discussion philosophique.

« Qu'est-elle d'ailleurs dans ces régions mêmes, et parmi les hommes qui s'en piquent le plus? Les pousse-t-elle à quelque retour vers les doctrines du moyen âge, à quelque approbation de ses institutions, de son état social? Pas le moins du monde. Les principes sur lesquels reposent les sociétés modernes, les progrès et les besoins de la raison et de la liberté humaine, n'ont certainement pas de plus fermes, de plus zélés défenseurs que les partisans de

l'impartialité historique; ils sont les premiers sur leur brèche, et plus en butte que nuls autres aux coups de leurs ennemis. Ils n'ont aucune estime pour les vieilles formes, la bizarre et tyrannique classification de la France féodale, œuvre de la force, que des siècles et des travaux immenses ont eu tant de peine à réformer. Ce qu'ils réclament, c'est un jugement complet et libre sur ce passé de la patrie. Ils ne croient pas qu'il ait été absolument dépourvu de vertu, de liberté, de raison, ni qu'on soit en droit de le mépriser pour ses erreurs et ses chutes dans une carrière où encore aujourd'hui, après tant de progrès et de victoires, nous avançons nous-mêmes si laborieusement.

« Il n'y a là évidemment aucun péril ni pour la liberté de l'esprit humain, ni pour la bonne organisation de la société.

« N'y aurait-il pas, en revanche, à cette impartialité historique, à cette sympathie poétique pour l'ancienne France, de grands avantages?

« Et, d'abord, n'est-ce pas quelque chose qu'une source d'émotions et de plaisirs rouverte à l'imagination des hommes? Toute cette longue époque, toute cette vieille histoire, où l'on ne voyait naguère qu'absurdité et barbarie, redevient pour nous riche en grands souvenirs, en belles aventures, en événements, en sentiments auxquels nous portons un vif intérêt. C'est un domaine rendu à ce besoin d'émotion, de sympathie que rien, grâce à Dieu, ne saurait étouffer dans notre nature. L'imagination joue un rôle immense dans la vie des hommes et des peuples. Pour l'occuper, pour la satisfaire, il lui faut ou une passion actuelle, énergique, comme celle qui animait le XVIIIe siècle et la révolution, ou un spectacle riche et varié. Le présent seul, le présent sans passion, le pré-

sent calme et régulier, ne suffit pas à l'âme humaine; elle s'y sent à l'étroit et pauvre; elle veut plus d'étendue, plus de variété. De là l'importance et le charme du passé, des traditions nationales, de toute cette partie de la vie des peuples où l'imagination erre et se joue librement, au milieu d'un espace bien plus vaste que la vie actuelle. Les peuples peuvent un moment, sous l'empire d'une crise violente, renier leur passé, le maudire même; ils ne sauraient l'oublier, ni s'en détacher longtemps et absolument. Un jour, dans l'un des parlements éphémères tenus en Angleterre sous Cromwell, dans celui qui prit le nom d'un de ses membres, personnage ridicule, dans le parlement Barebone, un fanatique se leva, et demanda que, dans tous les dépôts, dans tous les lieux publics, on anéantît les archives, les titres, tous les monuments écrits de la vieille Angleterre. C'était là un accès de cette fièvre qui saisit quelquefois les peuples au milieu des plus utiles, des plus glorieuses régénérations. Cromwel, plus sensé, fit repousser la proposition. Croyez-vous qu'elle eût eu longtemps l'assentiment de l'Angleterre, qu'elle eût vraiment atteint son but?

« A mon avis, l'école du XVIII[e] siècle a plus d'une fois commis cette méprise de ne pas comprendre tout le rôle que joue l'imagination dans la vie de l'homme et de la société. Elle a attaqué, décrié, d'une part, tout ce qui était ancien, de l'autre, tout ce qui prétendait à être éternel : l'histoire et la religion; c'est-à-dire qu'elle a paru disputer et vouloir enlever aux hommes le passé et l'avenir, pour les concentrer dans le présent. La méprise s'explique, s'excuse même par l'ardeur de la lutte alors engagée, et par l'empire de la passion du moment, qui satisfaisait à ces besoins d'émotion et d'imagination impérissables dans la nature humaine. Mais elle n'en

est pas moins grave, et de grave conséquence. Il me serait facile d'en retrouver, dans mille détails de notre histoire contemporaine, la preuve et les effets.

« On s'est plaint d'ailleurs, et avec raison, que notre histoire ne fût point nationale, que nous manquassions de souvenirs, de traditions populaires. On a imputé à ce fait quelques-uns des défauts de notre littérature, et même de notre caractère. Faut-il donc l'étendre au delà de ses limites naturelles? Faut-il regretter que le passé redevienne quelque chose pour nous, que nous y reprenions quelque intérêt[1]? »

Après ces sages réflexions, nous pouvons entreprendre d'esquisser le moyen-âge aux points de vue : philosophique, scientifique, artistique et littéraire.

On ne peut guère aujourd'hui parler de la philosophie du moyen-âge sans éveiller de nombreux préjugés. S'il est une chose, en effet, qui soit méconnue, disons-le mot, honnie, c'est bien cette pauvre *scholastique* qui est, depuis trois cents ans environ, l'objet des dédains superbes et des attaques de tous ceux qui ont quelque influence sur l'opinion.

Nous aborderons ce sujet avec notre indépendance ordinaire; et si nous ne pouvons nous flatter de réhabiliter complètement la philosophie du moyen-âge, nous aurons du moins le mérite d'avoir travaillé à cette réhabilitation.

Le moyen-âge a laissé des monuments philosophiques d'une haute valeur, et ces monuments intellectuels seraient placés haut dans l'opinion publique, s'il était aussi facile de les apprécier que ces chefs-d'œuvre de l'art qui frappent, qui saisissent l'âme au simple

[1] Guizot, Hist. de la Civilisat. en France, t. III.

aspect. Mais les œuvres philosophiques, il faut les étudier pour les apprécier. Or, quoi qu'on en dise, de nos jours on étudie peu ; aussi, malgré la justice que l'on commence à rendre à une grande époque méconnue depuis si longtemps, la rehabilitation complète de la philosophie et de la science du moyen-âge est-elle encore éloignée.

C'est une raison pour nous de nous mettre à l'œuvre.

Leibnitz, parlant de la philosophie du moyen-âge, avait daigné avouer qu'il y avait de *l'or dans son fumier*.

Depuis on a bien voulu aller jusqu'à l'idée de Leibnitz, mais on avait pour ainsi dire peur d'en dire davantage.

Cependant la force de la vérité a parfois arraché aux hommes les plus compétents des aveux précieux.

« On ne doit pas nier, dit Brucker [1], qu'il ait existé à l'époque des scholastiques de grands génies doués d'une pénétration et d'une élévation peu communes. Quoique nous trouvions beaucoup de défauts dans leur méthode, nous n'hésiterons pas à souscrire au jugement de Mélancthon qui appelle les docteurs de l'école « des grands « hommes, des hommes ingénieux. » Si on lit les meilleurs scholastiques, on trouvera, au milieu de beaucoup d'inutilités, d'excellentes observations. Nous formons donc, avec le grand Leibnitz, le vœu qu'un homme docte, également instruit de la philosophie scholastique et de la philosophie moderne, tire de ce fumier l'or qui y est enfermé. Nous sommes certains que son ouvrage serait un recueil de bonnes observations. »

M. Cousin est plus explicite que Brucker. « Je suis loin, dit-il [2],

[1] Bruck. Hist. critic. philosoph., t. III, p. 891 ; edit. Leips., in-4°.

[2] V. Cousin, Hist. de la Philosoph. du XVIII[e] siècle, 2[e] leç., édit. 1841.

de mépriser la scholastique; j'en fais même grand cas, à l'exemple de Leibnitz qui disait y avoir trouvé de l'or. Il est impossible d'avoir plus d'esprit que les scholastiques, de déployer plus de finesse, plus d'habileté, plus de ressources dans l'argumentation, plus de cette analyse ingénieuse qui divise et subdivise, plus de cette synthèse puissante qui classe et ordonne. »

« Il y a beaucoup de vérités dans la scholastique, dit encore M. Cousin [1], et tout de même qu'aujourd'hui, après avoir, dans le premier moment d'émancipation, accusé, blasphémé, dédaigné le moyen-âge, on se met à l'étudier avec ardeur, avec passion même; de même, après avoir dit beaucoup de mal de la scholastique, il ne serait pas impossible, attendu qu'on va toujours d'un extrême à l'autre et qu'il est inévitable qu'il en soit ainsi, il est probable qu'aujourd'hui, si l'on regardait du côté de la scholastique, on serait si fort étonné de la comprendre et de la trouver ingénieuse, qu'on *passerait à l'admiration.* »

Il en serait ainsi, sans aucun doute, si l'on avait le courage de regarder sans trembler les énormes in-folios dans lesquels elle est enfouie; et, sans vouer à cette philosophie une admiration exagérée, nous dirons, dussions-nous blesser certaines oreilles délicates, que le moyen-âge possède des philosophes qui ne craindraient le parallèle ni avec Descartes ni avec Leibnitz, et qui sont tout aussi profonds, sans être moins clairs, que Reid, Kant ou M. V. Cousin.

Ce dernier philosophe dépeint de cette manière le caractère général de la philosophie du moyen-âge [2]:

[1] V. Cousin, Introd. à l'Hist. de la Philosoph., 2e leçon., édit. 1841.

[2] *Ibid.*, loc. cit.

« Le caractère fondamental de la scholastique est dans ceci, qu'elle s'exerçait dans un cercle qu'elle n'avait pas tracé elle-même, mais qui lui était imposé par une autre autorité que la sienne. L'esprit humain, avec toute son énergie, était dans le moyen-âge, et, quoiqu'il fût alors sous la forme religieuse la plus parfaite, il ne pouvait pas, en vertu de sa nature, ne pas chercher à se rendre compte de cette forme. De là peu à peu un enseignement religieux plus méthodique et plus régulier dans les cloîtres, puis les Universités et la scholastique. Les systèmes les plus divers sont dans la scholastique avec une apparence de hardiesse extrême; vous seriez tout étonnés si vous saviez avec quelle liberté apparente on a raisonné dans le moyen-âge.... Mais ce n'est pas moi, c'est la nature humaine qui le dit: la pensée qui s'exerce dans un cercle qu'elle n'a point tracé elle-même et qu'elle n'ose pas dépasser, est une pensée qui peut contenir toute vérité, mais ce n'est pas encore la pensée dans cette liberté absolue qui caractérise la philosophie proprement dite. »

Ceci serait vrai si la pensée humaine pouvait dépasser les limites du cercle que lui a tracé la raison divine; mais comme ces limites sont dans le domaine du surnaturel et que la pensée de l'homme ne peut, malgré ses efforts, franchir les limites du possible, c'est-à-dire les limites que sa nature elle-même lui impose, le raisonnement de M. V. Cousin est faux de tout point. Aussi sommes-nous loin de souscrire à sa conclusion qu'il formule en ces termes:

« Aussi la scholastique, à mon sens, est si peu le dernier mot de la philosophie, qu'à parler généralement et rigoureusement, c'est à peine, selon moi, *de la philosophie.* »

Quel est cependant le but unique de la philosophie? La connaissance de la vérité. La possession réfléchie et raisonnée de la vérité

constitue donc la véritable philosophie; la recherche de la vérité ne constitue réellement que ses préliminaires, et plus l'esprit humain *possède* de vérités, plus sa philosophie est vaste et profonde. Si donc un homme se démontre la vérité du christianisme, si, sortant des limites de la nature, il s'élance à la suite du *Verbe de Dieu* jusque dans les régions du surnaturel; si, éclairé et soutenu par la foi, il surprend quelques-uns des secrets de Dieu et se plonge dans les éternelles splendeurs de *celui qui est*, pourquoi cet homme, inondé des lumières de Dieu, ne serait-il pas philosophe aussi bien que celui qui dédaignerait toutes autres lumières que celles qu'il pourrait acquérir par l'effort solitaire de son intelligence?

L'erreur de M. Cousin et de beaucoup d'autres philosophes peu éclairés sur la nature de l'autorité de l'Eglise, consiste en ce qu'ils l'envisagent en dehors de son objet, qui n'est que *la vérité révélée*. Voici, en effet, comment M. Cousin s'exprime à ce sujet [1]:

« Quel est le caractère de la scholastique? d'être renfermée dans un cercle; de se mouvoir, il est vrai, de s'agiter même dans ce cercle, mais sans pouvoir le dépasser. L'autorité vous imposait les principes et elle surveillait les conséquences; sauf à vous à aller comme vous vouliez du principe à la conséquence. Telle est la scholastique. »

Il est vrai que la philosophie au moyen-âge respectait la vérité révélée et s'appuyait sur elle comme sur une base inébranlable, mais il ne s'ensuit pas qu'elle ait été gênée dans ses allures. L'esprit humain avait son domaine, aussi vaste, aussi étendu qu'il l'est aujourd'hui, et, en dehors de ce domaine, il avait le vaste champ de

[1] V. Cousin, Hist. de la Philosophie au XVIIIe siècle, 2e leç.

la révélation où il exerçait son activité et d'où il tirait une bonne substance. Il est vrai que, dans ce champ de la révélation, il rencontrait l'autorité de l'Eglise qui surveillait ses mouvements et l'avertissait de ses écarts; mais, dans le domaine purement rationnel, l'Eglise le laissait à sa liberté.

Aussi n'est-il pas une question que la scholastique n'ait posée, et discutée en toute liberté. L'autorité de l'Eglise, se renfermant dans son domaine et conservant pur le dépôt divin de la vérité, ne fit qu'étendre l'horizon de l'intelligence humaine, en lui permettant de passer les bornes elles-mêmes de la nature, et de sonder les divins secrets échappés de la bouche de J.-C. Au lieu de réprimer les efforts de ces génies hardis qui osaient, sous sa conduite, sonder le principe même et l'essence des choses, l'Eglise les encourageait; seulement, si, dans leur route, ils venaient à s'égarer, à choquer un dogme révélé, elle les en avertissait, soigneuse qu'elle était, comme elle l'a été toujours, de conserver intact le christianisme, sans se préoccuper des expériences philosophiques.

L'autorité de l'Eglise est directive et non oppressive de la raison humaine, dans le travail qu'elle peut faire sur le dogme chrétien; et elle la laisse exercer librement son activité dans la sphère rationnelle où Dieu lui-même a circonscrit son action.

La scholastique, quoique essentiellement chrétienne, a donc été une vraie philosophie, une philosophie élevée, large et profonde.

Son point de départ est celui-ci:

La *vérité* en elle-même est l'expression de *ce qui est*. De même que la *vérité physique* a sa raison dans la réalité de l'être matériel, ainsi toute *vérité métaphysique* a sa raison dernière dans *celui qui est essentiellement*, qui a déposé dans l'âme humaine les premiers prin-

cipes du *vrai* et du *bien*, principes qui ne sont que des émanations de ses idées éternelles et dont il a complété la connaissance par une révélation spéciale.

C'est ainsi que le philosophe scholastique arrivait à la révélation dont il se démontrait le *fait* par le témoignage traditionnel, seul argument philosophique en rapport avec le *fait historique* qu'il faut bien distinguer des faits moraux qui trouvent leur démonstration dans la conscience ou la raison.

Le fait de la révélation démontré, le philosophe s'élançait dans la contemplation des vérités chrétiennes, les rattachait l'une à l'autre par un enchaînement logique, les considérait sous toutes faces, recherchait leurs secrets rapports avec les premiers principes qui émanent de la même source, construisait ainsi un vaste monument où la foi et la raison se prêtaient un mutuel concours.

Certes, au risque de paraître ou fanatique ou ami du paradoxe, nous n'hésiterons pas à dire que la philosophie ainsi conçue nous semble avoir une toute autre ampleur que la philosophie moderne.

Qu'est-ce, en effet, que la philosophie aujourd'hui, qu'une anatomie psychologique, un travail ingrat du *moi* sur lui-même, un empirisme intime dont les résultats sont presque nuls et qui n'est, à vrai dire, que le premier pas dans la philosophie?

Au moyen-âge, la philosophie ne se bornait pas à la contemplation du *moi*, elle était la *science transcendante de tout ce qui est*; elle embrassait tout : Dieu, l'homme et la nature. *Philosophe* au moyen-âge veut dire savant universel, savant qui ne se contente pas de recueillir des faits, mais qui cherche à pénétrer la nature même des choses et à rendre raison de tous les résultats.

Le premier nom qu'il faille prononcer, lorsqu'on entreprend de

parler de la philosophie du moyen-âge, est celui de Gerbert. Cet homme extraordinaire, dont nous dirons la haute influence sur la renaissance du XI[e] siècle, était un *philosophe* suivant l'acception large que l'on donnait à ce mot, c'est-à-dire un savant universel.

Suivant lui, la philosophie doit être envisagée aux points de vue théorique et pratique. La philosophie pratique est dispensative, distributive ou politique, selon qu'on l'exerce vis à vis de soi, d'un autre individu, ou de la société. La philosophie théorique se divise en trois parties : la physique ou philosophie de la nature matérielle ; les mathématiques, ou la philosophie des rapports existants entre les êtres ; la théologie, ou philosophie du spirituel et de l'intelligible.

Cette idée générale de la philosophie a incontestablement de l'ampleur ; elle est complète, car tout rentre dans les trois catégories : du corporel, du spirituel et de l'intelligible ; de soi, de l'individu et de la société.

Gerbert cultiva avec un égal succès la physique, les mathématiques et la théologie.

Il ne considérait la dialectique que comme l'introduction à la philosophie. Quoiqu'il n'eût à sa disposition que les ouvrages les moins importants d'Aristote, et ceux de Porphyre et de Boëce, il avait une grande subtilité de dialectique et savait déjà appliquer à la démonstration des théorèmes de l'ordre moral la méthode géométrique qui fut depuis adoptée généralement dans les écoles de philosophie [1].

Quoique Gerbert fût très-distingué par son génie philosophique,

[1] C'est de là qu'on a appelé cette méthode : *scholastique* (*schola*, école). On a par extension donné le nom de scholastique à la philosophie du moyen-âge.

son influence pour la régénération intellectuelle de son époque s'exerça plutôt d'une manière générale qu'au point de vue spécial de la philosophie.

Celui qui imprima à la philosophie du moyen-âge son vrai caractère fut S. Anselme, d'abord moine et abbé du Bec, puis archevêque de Cantorbéry.

Comme Gerbert, Anselme envisageait la philosophie comme la science universelle; mais il s'attacha principalement à la partie métaphysique qui allait mieux à son génie méditatif que l'observation des phénomènes de la nature sensible. Il conçut l'idée sublime de coordonner d'une manière logique toutes les vérités en partant d'un principe incontesté, et d'élever sur ce principe, en marchant de conséquence en conséquence, le monument complet des connaissances métaphysiques accessibles à la raison humaine ou connues par la révélation.

Telle fut l'idée qu'il réalisa dans son *Monologium*. Cet ouvrage, avec le *Proslogium* et le *Dialogus de veritate*, sont, sans contredit, trois œuvres dignes d'être placées au premier rang parmi les ouvrages philosophiques les plus remarquables.

Nous ne pouvons donner une idée plus juste de la philosophie du moyen âge qu'en exposant sommairement le système d'Anselme tel qu'il résulte de ses ouvrages.

Il part de lui-même et admet son être, son existence comme la base sur laquelle il peut asseoir le fondement des connaissances. L'observation psychologique lui découvre en lui comme des principes essentiels, identifiés à son être même, les idées générales du vrai et du bien qui sont les principes essentiels et constitutifs de son intelligence; son être n'a pas sa *raison* en lui-même, il lui faut

donc une cause; de même les idées essentielles qu'il découvre au fond de sa nature, doivent avoir une *raison*. Cette raison première ne peut être qu'un être en qui l'existence soit une nécessité de nature et qui soit le type du *vrai* et du *bien*. C'est ainsi qu'Anselme remonte, de la considération de lui-même, à Dieu.

Il s'arrête à contempler l'essence divine en elle-même. En Dieu, rien ne peut être relatif ou accidentel, tout doit être absolu, nécessaire et substantiel; il *est* par lui-même et *nécessairement* tout ce qu'il est. D'où il suit qu'il est *un*, qu'il ne peut être subdivisé ni en *substance*, ni par le *temps*, ni par l'*espace*. De là, les grandes vérités de l'unité, de l'éternité, de l'infinité de Dieu.

L'être existant par lui-même est nécessairement *actif;* il exprime sa *pensée;* cette expression de sa pensée est son *verbe* ou sa parole, et son *verbe* est l'expression de *ce qui est*, et par conséquent est *vérité*. Le verbe de Dieu ne peut être, comme la parole matérielle de l'homme, un son d'une signification conventionnelle, mais l'image réfléchie de tout l'être divin, le résultat de sa compréhension infinie. Ce verbe, distinct en quelque chose de l'être qu'il exprime, lui est cependant co-éternel et n'en peut être *essentiellement* séparé. De là, en Dieu, une dualité ineffable, incompréhensible, mais nécessaire.

Par une série de contemplations non moins rigoureuses et non moins sublimes, Anselme s'élève de la Dualité à la Trinité, et, malgré l'élévation de son vol métaphysique, ne passe jamais les bornes de la plus rigoureuse orthodoxie. Il aime à planer dans ces hauteurs; son génie se plaît à rester suspendu bien au dessus de la sphère de la nature. C'est pour lui, dit-il, chose délectable de s'abîmer dans la contemplation des plus sublimes vérités. Jamais phi-

losophe ou théologien n'a dépassé Anselme, dans la considération de l'essence divine.

De Dieu, Anselme descend à l'homme, dans lequel il voit l'image de la Trinité divine. Il réduit à trois les facultés intellectuelles de son âme : la mémoire, l'intelligence et l'amour. Cette théorie psychologique est commune à presque tous les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles et du moyen-âge; mais par *mémoire*, ils n'entendent pas seulement *le souvenir*, mais bien l'*âme en possession réfléchie de la vérité*. L'âme ne peut exister sans idées, et la réalité de l'idée ne peut être que dans le vrai. La *vérité* est donc le principe essentiel de l'âme, et c'est sa possession réfléchie qui est la première condition essentielle de l'intelligence. La *mémoire* ainsi entendue est la base des autres facultés : la faculté intellectuelle ou contemplative, qui a pour objet le *vrai;* la faculté active ou l'amour, qui a pour but la réalisation pratique du vrai, c'est-à-dire le *bien*.

C'est ainsi que l'âme, *une* essentiellement et *triple* en facultés premières et fondamentales, est l'image de la Trinité dans laquelle on distingue de même : le principe, le verbe, et l'amour, ou le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Anselme, dans ses ouvrages philosophiques, se tient dans les sphères élevées de la métaphysique. Dieu, l'homme considéré au point de vue psychologique, les rapports nécessaires qui existent entre Dieu et l'homme; ce sont là les sujets ordinaires de ses méditations. Par une induction puissante et rigoureusement logique, il posa les bases fondamentales de la science universelle, et laissa à d'autres les régions moins élevées de la nature.

Un moine de Marmoutiers, nommé Gaunilo, essaya de combat-

tre un des premiers principes d'Anselme et prétendit qu'il ne pouvait logiquement conclure l'existence de Dieu de l'idée purement subjective qu'il trouvait dans sa raison.

Anselme se défendit avec succès [1]. Cette discussion métaphysique du XI[e] siècle est bien propre à nous faire apprécier la puissance de conception de ces premiers philosophes du moyen-âge. Nous en dirons autant de la fameuse discussion des *réalistes* et des *nominalistes* ou *nominaux*. A ce titre nous entrerons dans quelques détails généraux sur cette importante question. Elle fut soulevée à la fin du XI[e] siècle, et fut renouvelée au XV[e] par Occam. On peut donc dire qu'elle remplit toute la période féodale.

Le plus fameux champion, sinon l'auteur du nominalisme, fut Roscelin, chanoine de Compiègne. Suivant lui, les idées générales n'ont rien de réel en elles-mêmes, elles se réduisent pour nous à des *mots* ou des *noms* exprimant de pures abstractions, et ne sont qu'un résultat d'une simple opération intellectuelle. Toute la réalité est dans l'*individu* qui seul a une existence propre. Quant aux idées générales ou *universaux*, l'esprit les acquiert par la généralisation des idées particulières que lui fournissent les individualités d'un même genre, mais ce genre lui-même n'est qu'une abstraction qui n'a d'existence que dans l'esprit qui le conçoit. Par conséquent cette idée exprimée n'est qu'un *nom*, de là la désignation de *nominalistes* ou *nominaux* donnée aux disciples de Roscelin.

Toute idée philosophique, au moyen-âge, était appliquée aux dogmes du christianisme. Comme le plus hardi penseur ne révoquait

[1] La lettre de Gaunilon et la réponse d'Anselme sont dans les œuvres d'Anselme, édit. du P. Gerberon.

point en doute la vérité chrétienne, chacun voulait l'avoir pour soi. Le *dogme* était regardé comme le *criterium* de tout système philosophique, le moyen d'en découvrir le vrai ou le faux, de lui donner de la valeur.

Roscelin voulut donc faire au dogme de la Trinité l'application de son système ; mais, sous ce rapport, il ne fut pas heureux. Si, en effet, les idées générales ne sont qu'un *nom*, et que les individualités seules ont de la réalité, il s'ensuit que la *Trinité* n'a pas de réalité en elle-même et que chacune des trois personnes a une existence propre et indépendante; d'où il suivrait qu'il y aurait trois Dieux.

Roscelin, conséquent avec ses principes, prétendit, tout en admettant un seul Dieu, qu'on pourrait dire qu'il y en a trois, si cette manière de parler était en usage. Cette opinion hétérodoxe le fit condamner et nuisit fort à son système qui contenait cependant beaucoup de vrai.

Il eût évité l'écueil sur lequel il vint échouer, s'il eût fait une distinction entre les êtres contingents dont toute l'existence est individuelle et accidentelle, et l'*être nécessaire*, dans lequel tout est *réel* et *un*, puisqu'en lui tout a sa raison dans une nécessité de nature. L'erreur de Roscelin fut regardée comme une preuve que son système n'était pas *vrai*, puisqu'il ne pouvait s'accorder avec la vérité révélée; aussi fut-il vigoureusement attaqué par Anselme, par Odon de Cambrai, par Guillaume de Champeaux et tous les plus célèbres professeurs qui accréditèrent par leur enseignement le système du *réalisme* diamétralement opposé à celui de Roscelin.

D'après les *réalistes*, les idées générales exprimées n'étaient pas

de purs *noms;* elles avaient un type réel. Les *essences*, comme disait Platon, ou les *universaux*, comme on disait au moyen-âge, étaient des réalités dont les individualités n'étaient que des expressions partielles; ces individualités n'existaient que parce qu'ils avaient leur raison d'être, dans cette réalité universelle dont ils faisaient partie intégrante.

Amaury de Chartres, s'emparant de ces principes, prétendit que la réalité universelle, raison première des individualités, n'était autre que *Dieu*; et que tous les êtres tenaient à Dieu comme les parties tiennent au tout. Il arriva ainsi au panthéisme. Voulant ensuite, suivant l'usage, démontrer la concordance de son système avec le dogme chrétien, il abusa de cette expression de l'Ecriture : que les fidèles sont *membres* de J.-C., et prétendit qu'ils ne pouvaient *réellement* en être *membres*, s'ils ne faisaient pas partie de J.-C. lui-même qui n'était que la réalité universelle de tous les individus chrétiens.

D'autres réalistes ne poussèrent pas leur système jusqu'à l'hérésie, mais jusqu'à l'absurde. Ce fut une véritable manie pour créer des *réalités* imaginaires, et l'on transforma en *entités* toutes les idées ou qualités purement intelligibles; de là, les *espèces sensibles* qui n'étaient autres que les qualités des objets transformés en êtres réels; les *espèces intelligibles*, ou entités, qui servaient d'intermédiaires pour porter jusqu'à l'esprit les objets spirituels ou purement intelligibles, de même que les *espèces sensibles* portaient jusqu'à lui la notion des objets matériels.

Plus les idées furent abstraites et singulières, plus on s'y attacha avec opiniâtreté; on croyait ainsi faire preuve d'une plus haute puissance de conception. Aux XII[e] et XIII[e] siècles, il régnait, dans

les écoles, une espèce de fureur philosophique que Jean de Salisbury a raillée avec autant d'esprit que de raison.

« Les poètes et les historiens, dit-il [1], furent notés d'infamie; et si par hasard on voyait quelqu'un s'appliquer à l'étude des œuvres des anciens, on le regardait comme un pauvre homme plus arriéré qu'un âne d'Arcadie, comme un esprit plus lourd que le plomb, plus obtus qu'une pierre brute; on le regardait en pitié. Chacun ne voulait se nourrir que des fruits de son génie ou du génie du maître dont on suivait les leçons. Aussi voyait-on éclore tous les jours des jeunes gens qui entraient à l'école sachant à peine lire et qui en sortaient philosophes, après y être restés autant de temps qu'il en faut aux petits oiseaux pour avoir des plumes. Comment s'y prenaient donc les chefs des écoles qui avaient consacré, je ne dirai pas leurs veilles, mais leurs rêves à la philosophie? Le fait est que toutes les sciences prenaient de nouvelles allures; on ne pouvait reconnaître ni la grammaire ni la dialectique, à leur physionomie de fraîche date. Pour la rhétorique, il n'en était plus question, écrasée qu'elle était sous l'anathème. Les vieilles règles n'étaient plus de saison, et, du sanctuaire de la philosophie, on avait tiré une méthode toute neuve pour le *quadrivium* [2]. On n'entendait plus retentir que les mots *convenance* et *raison*. C'était l'argument qui coulait de

[1] Joann. Sal. Metalogic., lib. 1.

[2] L'enseignement, depuis le v[e] siècle environ, était divisé en deux parties désignées sous les noms de *trivium* et de *quadrivium*. — Dans le *trivium* étaient comprises : la grammaire, la rhétorique et la logique. De là on appela ces études *triviales* ou élémentaires et communes; beaucoup s'arrêtaient là. — Dans le *quadrivium* étaient comprises : l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. — Le *trivium* et le *quadrivium* étaient désignés sous le nom général de : *sept arts libéraux*.

systématique l'enseignement dogmatique et moral du christianisme, qu'il démontra philosophiquement. Pierre Lombard profita des travaux d'Hildebert et d'Anselme, et composa son *Livre des Sentences*. Cet ouvrage fut la base de l'enseignement théologique jusqu'à saint Thomas. Il dut cet honneur à sa méthode claire, simple et logique.

Pierre Lombard n'avait pas le génie philosophique d'Anselme, mais il avait l'esprit d'analyse, et savait systématiser avec exactitude. On lui donna le titre de *Maître des sentences* et son ouvrage marcha l'égal de ceux d'Aristote.

Alain des Isles n'obtint pas la réputation de Pierre Lombard; cependant son livre intitulé : *Ars fidei catholicæ* dénote en lui beaucoup de science et de philosophie. Il embrasse *tout* dans son vaste plan : Dieu, l'homme, la nature, les rapports de l'homme et de la nature avec Dieu; la réparation de l'homme par J.-C.; ses moyens de régénération, ses destinées futures.

Abailard, le plus grand philosophe du XII[e] siècle, suivit la même route que ses prédécesseurs, mais avec une dialectique plus subtile. Son *Introduction à la Théologie chrétienne*, et son *Ethique*, ne sont qu'une somme théologico-philosophique dans laquelle il procède rationnellement à la démonstration du dogme et de la morale du christianisme. Abeilard a peut-être plus de subtilité qu'Anselme, mais beaucoup moins de génie philosophique.

Jusqu'à la fin du XII[e] siècle environ, les philosophes restèrent dans les hautes régions de la métaphysique. La philosophie de la nature se bornait à quelques considérations générales qui n'étaient appuyées que sur une observation superficielle des principaux phénomènes.

Mais bientôt une ère nouvelle s'ouvrit pour cette branche inté-

ressante de la philosophie ; dans le courant du XIIe siècle, les œuvres complètes d'Aristote [1], avec les traductions et les commentaires d'Avicenne et d'Averroës, furent apportées en France. On trouve dans les deux commentateurs arabes beaucoup de physique, d'astronomie et d'alchimie (c'est ainsi qu'on nommait la chimie). Leurs ouvrages et ceux d'Aristote, copiés dans toutes les écoles, mirent en circulation d'abondants matériaux et créèrent une génération de *philosophes naturalistes*.

La métaphysique, cependant, fut toujours cultivée avec soin et progressa jusqu'au XIIIe siècle qui est le point culminant de la période féodale, sous tous les rapports.

L'homme qui alors fut la plus haute expression de la philosophie métaphysique, fut saint Thomas d'Aquin. Ce grand homme, italien d'origine, appartient à la France par son enseignement. Nous ne dirons rien d'exagéré en proclamant saint Thomas un des plus grands génies qui aient honoré l'humanité.

Parmi ses nombreux ouvrages, il en est un surtout, qui a toujours fait l'admiration et l'étonnement de tous ceux qui ont été capables de l'apprécier, c'est la *Somme théologique*.

Cet ouvrage est un des plus exacts, des plus complets, des plus profonds qui soient sortis du génie humain. Ce n'est pas seulement un cours de théologie, mais de métaphysique, de morale, de politique, « et cette politique n'est pas du tout servile, » dit avec raison M. V. Cousin [2]. Saint Thomas est profond dans ses conceptions,

[1] On n'avait eu jusqu'alors que plusieurs traités d'Aristote ; Boëce, Cassiodore, Claudien-Mamert et quelques traités des saints Pères, de saint Augustin, surtout, pour étudier la philosophie.

[2] V. Cousin, cours d'histoire de la Philosophie, leç. 9e.

rigoureux dans ses déductions; chacune de ses phrases a l'exactitude d'un axiôme géométrique et la simplicité d'une *vérité*. Dans ce vaste monument philosophique, on ne trouverait peut-être rien qu'on pût retrancher ou modifier sans nuire à la clarté et à l'exactitude. Le principe posé, toutes les questions de détail, toutes les conséquences se succèdent, sortent d'elles-mêmes; l'œil scrutateur du philosophe va les chercher dans les profondeurs où une vue ordinaire ne les eût pas aperçues. Dans les questions controversées, saint Thomas expose d'abord les raisons qui militent en faveur de l'opinion qu'il ne croit pas devoir adopter; et ce n'est qu'après avoir revêtu l'opinion adverse de toutes les raisons fournies par ceux qui l'ont admise, qu'il expose les preuves de la sienne; ces preuves sont toujours claires et concluantes, ou tout au moins aussi fortes que celles qui étayent le système contraire.

Saint Thomas n'appuie pas sur lui-même, comme saint Anselme, l'édifice de ses connaissances; il ne creuse pas jusqu'à la première pierre; mais, après de courts préliminaires sur la science théologique, il se pose cette grave question : Dieu existe-t-il? et il arrive par le raisonnement au point où Anselme était parvenu par induction; il contemple les attributs de la divinité, approfondit son action créatrice dont il admire en détail les effets : les anges et le monde spirituel, puis le monde physique, l'homme surtout qu'il étudie dans son principe spirituel, dans sa nature corporelle et dans ses destinées. Ces dernières considérations le conduisent à l'examen de *la loi* qui doit diriger les actions de l'homme; de cette loi dérivent les devoirs qu'il doit accomplir; cet accomplissement lui fait pratiquer les *vertus* et éviter les *vices*, que le profond docteur expose

dans tous leurs détails avec ce tact sûr qui dénote le moraliste sage et observateur.

Mais, pour arriver à la pratique des vertus ou à l'accomplissement de ses devoirs, l'homme a besoin d'un *moyen* qui supplée aux forces que lui fit perdre la déchéance primitive de l'humanité. Ce moyen c'est la *grâce* que lui a méritée J.-C., le réparateur et le sanctificateur du monde.

Arrivé à ce point, Saint Thomas aborde le majestueux sujet de l'Incarnation du Fils de Dieu et de la rédemption des hommes.

Là s'arrête la *Somme* de saint Thomas. Le temps fit défaut au saint philosophe et son œuvre est restée inachevée, comme ces vastes monuments qui s'élevaient à la même époque et qui sont restés comme un défi porté aux siècles postérieurs, de continuer ces chefs-d'œuvre.

Outre le grand théologien-philosophe du XIIIe siècle, Hugues-de-Saint-Cher, Alexandre de Halès, Guillaume de Paris, et plusieurs autres, se distinguèrent en France par l'étude de la métaphysique et de la morale; mais aucun ne put rivaliser avec celui qui fut surnommé *l'Ange de l'école* et qui éleva la philosophie du moyen-âge à son apogée.

La *Somme théologique* de saint Thomas remplaça le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard, comme base de l'enseignement.

Au commencement du XIVe siècle, cependant, Duns Scott fonda une école opposée à la sienne, et bientôt il ne fut bruit dans le monde savant que des discussions des *thomistes* et des *scotistes*, sur les problèmes les plus élevés de la théologie et de la philosophie. Scott avait en subtilité ce que Thomas avait en profondeur; il n'était pas philosophe, dans la stricte acception du terme; car il

n'avait pas d'opinions qui lui fussent propres; mais il savait donner une physionomie neuve aux opinions des autres et les présenter avec une subtilité inconnue avant lui. Son but était de perfectionner la philosophie en posant toutes les questions d'une manière plus rigoureuse, en apportant dans leur démonstration une méthode plus subtile. Malheureusement cette subtilité dégénéra en véritable manie, et Duns Scott, malgré son mérite, fut l'homme qui contribua le plus à faire tomber la philosophie de la hauteur où saint Thomas l'avait élevée.

A la même époque, Raymond-Lulle, par son *Art combinatoire*, cherchait à faire de l'intelligence humaine une *machine à idées;* Okcam, en réveillant les questions du nominalisme et du réalisme, et en se déclarant pour le système de Roscelin presque abandonné depuis le XIIe siècle, poussa de même les esprits dans la voie des subtilités prétentieuses.

A la fin du XIVe siècle il n'y eut presque plus que des dialecticiens; au XVe, la philosophie n'était plus qu'un *ergotisme* ridicule; les grandes questions étaient étouffées sous une foule de propositions secondaires, souvent inutiles et ridicules, hérissées de mots barbares, pédantesques, à peine intelligibles pour les plus profonds initiés.

Ce n'était plus la *vérité* qui était l'objet de la philosophie; chacun n'avait qu'un but : celui de raffiner en subtilité sur les autres. Les idées étaient ainsi remplacées par les mots; au lieu de s'occuper des grandes questions, on ne discutait que sur l'univocité de l'être, la quiddité, la forme ou la qualité générale, et autres questions analogues.

Ce n'était plus que la philosophie dégénérée.

On peut donc établir trois périodes bien déterminées dans la philosophie du moyen-âge :

La première commence avec le XIe siècle et s'étend jusqu'au XIIIe : Gerbert, Anselme, Abailard sont les hommes en qui elle se personnifie principalement ;

La deuxième période renferme le XIIIe siècle : elle atteint, grâce à saint Thomas d'Aquin, le point le plus élevé ;

La troisième embrasse les XIVe et XVe siècles ; c'est la décadence successive. Duns Scott, Okcam, Durand de Saint-Pourçain, Pierre d'Ailly, Jean de Buridan, Gabriel Biel, François de Mayron sont les dialecticiens les plus célèbres de cette période. Les philosophes y furent nombreux, et il n'y eut cependant presque plus de philosophie.

On eût dû réserver pour la scholastique dégénérée des XIVe et XVe siècles toutes les attaques que l'on a dirigées en général contre la philosophie du moyen-âge ; on eût alors été dans le vrai : car on ne peut rien dire de trop fort contre les abus de cet *ergotisme* ridicule qui avait envahi l'enseignement.

La science, au moyen-âge, suivit les mêmes phases que la philosophie.

Nous sortirions de notre sujet en présentant le tableau détaillé du mouvement scientifique de cette époque ; cependant nous devons en esquisser quelques traits, d'abord parce qu'alors la science fut chrétienne, et puis, parce qu'elle fut principalement cultivée par le clergé et les Ordres monastiques.

La renaissance de la science, comme celle de la philosophie, comme celle des arts, remonte au XIe siècle, et Gerbert, surtout, influe sur cette régénération scientifique.

Gerbert cultiva surtout les mathématiques, la physique et l'astronomie. L'impulsion qu'il donna à ces sciences les maintint au premier rang. L'arithmétique surtout et la géométrie étaient très-cultivées aux XIe et XIIe siècles. La plupart des hommes célèbres de cette époque sont renommés dans les monuments contemporains pour leurs connaissances mathématiques. L'astronomie fit moins de progrès, faute d'instruments d'optique; l'esprit humain, ne trouvant pas d'aliment suffisant dans les données positives que lui fournissait une observation incomplète, se perdit dans des espaces imaginaires, en des régions inconnues. C'est ainsi que l'astronomie dégénéra en astrologie judiciaire. On voulut voir dans les phénomènes la raison déterminante des événements futurs. L'astronomie ne fut plus une science positive, mais une science occulte, et ses adeptes exercèrent sur les décisions les plus graves une magique influence.

Dès le XIe siècle, l'astronomie avait ce caractère. On cite parmi les plus célèbres astrologues de cette époque Gilbert Maminot, évêque de Lizieux. Cependant les hommes les plus graves protestèrent contre l'abus étrange que l'on faisait de la science des astres et, au XIIe siècle, Hildebert, dans son poème intitulé : *le Mathématicien*, poursuivit de ses sarcasmes les prétendus prophètes.

Gerbert, quoique décoré du titre de *sorcier* ou de *magicien*, ne contribua pas cependant à jeter la science dans ces régions inconnues. Ses ouvrages et les données trop rares que nous fournissent les chroniqueurs de son temps, attestent que sa méthode scientifique était l'observation et que les mathématiques étaient son moyen de démonstration.

Vers la fin du XIIe siècle, la physique et la chimie, très-peu

cultivées jusque alors, firent, comme nous l'avons remarqué, beaucoup de progrès, grâce aux œuvres complètes d'Aristote [1] qui furent alors publiées en France, accompagnées des commentaires d'Avicenne et d'Averroës. Dès lors, dans toutes les écoles, on remarque, pour les sciences, une ardeur beaucoup plus prononcée qu'auparavant. Ce n'est plus seulement l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie que l'on y cultive, mais la physique, la chimie et l'histoire naturelle.

Ces sciences avaient fait de véritables progrès au XIIIe siècle.

Alors vivaient Albert-le-Grand et Vincent de Beauvais, deux savants de premier ordre dont les œuvres attestent la profonde érudition.

Leurs ouvrages ne sont pas, comme on le pense bien, à la hauteur des connaissances actuelles; cependant on y trouve des aperçus fort justes, des observations curieuses, une variété de connaissances qui étonne.

On a souvent reproché aux savants du moyen-âge d'avoir négligé la méthode expérimentale qui seule peut faire progresser la science. Il y a beaucoup de vrai dans cette critique, et il est certain que les physiciens ou naturalistes admettaient avec trop de facilité certains principes fort contestables et auxquels ils voulaient subordonner les faits de la nature. Cependant on voit, par les œuvres d'Albert le Grand, que cet homme célèbre s'appliquait à des observations zoologiques et minéralogiques.

Vincent de Beauvais, sous le titre de *Miroir doctrinal*, *Miroir*

[1] Jusqu'alors on n'avait pas connu les ouvrages d'Aristote sur l'histoire naturelle. Plusieurs même pensent que ses ouvrages de dialectique n'étaient pas tous connus en France avant le XIIe siècle.

moral, *Miroir historique*, *et Miroir naturel*, composa une véritable encyclopédie dans laquelle il résuma toutes les connaissances littéraires, métaphysiques, physiques et historiques de son temps.

A ce titre, et pour l'histoire de la science, le travail de Vincent de Beauvais est extrêmement curieux.

Mais Albert le Grand est bien supérieur à Vincent de Beauvais pour la profondeur et l'étendue du savoir. Il fut, au XIIIe siècle, pour la philosophie naturelle, ce que fut saint Thomas, son disciple, pour la philosophie métaphysique et morale.

On reste stupéfait à la vue des énormes travaux d'Albert le Grand. Cet homme étonnant semble avoir voulu ravir à la nature tous ses secrets. Il approfondit tout ce qu'il peut observer et s'efforce continuellement de découvrir les raisons les plus cachées des êtres et des phénomènes. Désireux de tout connaître, il ne reculait même pas devant la *magie*, et on lui donna le titre de *sorcier*, comme à Gerbert, avec lequel il avait plus d'un trait de ressemblance.

Quand on jette seulement les yeux sur les pages d'Albert, on aperçoit la science déborder de toutes parts, et on ne sait si l'on doit plus s'étonner ou de son immense érudition, ou de la légèreté de ces prétendus savants qui n'ont pas encore perdu l'habitude d'appeler e moyen-âge une époque ignorante. Qu'ils ouvrent donc les énormes volumes d'Albert, et, s'ils sont assez habiles pour découvrir les pensées profondes, les aperçus étonnants qui jaillissent, pour ainsi dire, de chaque mot, ils resteront convaincus qu'un siècle qui a produit Albert ne peut être un siècle ignare.

Après le XIIIe siècle, la science dégénéra comme la philosophie.

A part quelques résultats utiles que les savants obtinrent sans les chercher, on ne peut constater dans les travaux scientifiques qu'une

activité stérile; ce qui venait surtout de ce que les savants ne se proposaient que des résultats chimériques pour but de leurs recherches. Ainsi les chimistes ne songeaient qu'à trouver la pierre philosophale; les mathématiciens s'épuisaient en combinaisons pour découvrir le principe du mouvement perpétuel ou la quadrature du cercle. L'activité dirigée ainsi vers un but chimérique, presque sans autre guide que des principes faux ou tout au moins contestables, ne pouvait produire que des résultats à peu près nuls.

Les arts seuls, à cette époque de décadence, conservèrent quelque splendeur.

Il serait bien inutile aujourd'hui d'entreprendre de réhabiliter le moyen-âge au point de vue artistique; justice lui est rendue sous ce rapport, et l'on ne comprend plus comment, au XVIII[e] siècle, à une époque si rapprochée de la nôtre, on put avoir un mépris aussi ignare pour les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la sculpture et de la ciselure de la période féodale.

L'art chrétien naquit au XI[e] siècle. Dans les monuments chrétiens antérieurs à cette époque on ne faisait guère que copier avec plus ou moins de perfection les règles de l'architecture græco-romaine; mais, au XI[e] siècle, on remarque dans les œuvres d'art un caractère propre, un genre nouveau. Ce fut d'abord un mélange incohérent d'idées empruntées indistinctement aux traditions chrétiennes et idolâtriques; mais peu à peu l'idée chrétienne domina ce chaos et fit sortir des éléments divers qui y étaient confondus une architecture improprement appelée *gothique* et à laquelle on donne généralement aujourd'hui le nom beaucoup plus juste d'*architecture chrétienne*. C'est, en effet, l'idée chrétienne qui a été le principe créateur de ce style architectural, c'est elle aussi qui a présidé à ses développe-

ments, qui les a dirigés; aussi peut-on dire qu'une pensée chrétienne jaillit de chaque détail artistique, de chaque pierre de nos églises du moyen-âge.

Le point culminant de l'art chrétien, comme de la philosophie et de la science au moyen-âge, est le XIIIe siècle.

Jusqu'alors on avait conservé beaucoup des caractères de l'architecture romaine, l'arcade en plein cintre, la colonne, le chapiteau à feuilles d'acanthe et à volutes; mais, dès le XIIe siècle, l'arc en tiers-point, ou ogive, remplaça l'arcade en plein cintre et donna à l'architecture chrétienne sa physionomie.

Dès lors, les cintres s'élevèrent progressivement jusqu'à l'ogive à lancettes, svelte et élégante création du XIIIe siècle; les colonnes se changèrent en colonnettes juxtaposées qui s'élancèrent à des hauteurs prodigieuses pour s'épanouir ensuite en nervures gracieuses. Le principe ogival, appliqué à tous les détails de l'art chrétien, donna à l'église un caractère presque aérien, en fit une création neuve qui semblait, par sa nature même, être l'inspiration du spiritualisme et guider les âmes vers les sphères célestes.

Il faudrait être complétement dépourvu de goût et de sensibilité pour contempler sans émotion ces belles églises du moyen-âge aux formes si pures et si harmonieuses. Qui n'a été saisi d'admiration, en contemplant ces voûtes où l'artiste semble avoir voulu défier les lois de la pesanteur, sur lesquelles les nervures rivalisent de grâce et de délicatesse avec les branches des arbres qui forment les voûtes de feuillage des forêts! Ces flèches, ces dentelles de pierre, ces belles roses parsemées d'émaux brillants et purs, ces sculptures qui font vivre la pierre, le bois et les métaux, ces chapitaux où la pierre docile se plie à toutes les fantaisies de l'artiste, toute cette or-

nementation de nos belles églises du XIIIe siècle en fait, autant par le fini des détails que par les proportions à la fois vastes et gracieuses de l'édifice, un tout harmonieux qui produit sur l'âme l'effet d'une sublime mélodie.

L'imagination est frappée plus délicieusement encore, lorsqu'au delà des détails artistiques, on sait découvrir l'*idée* qui les a inspirés, le symbolisme dont ils sont la traduction. Mais la plupart des admirateurs ne comprennent rien au profond symbolisme de l'Eglise chrétienne.

« L'Église[1] est maintenant un objet de curiosité scientifique, c'est un musée gothique que visitent les habiles; ils tournent autour, regardent irrévérencieusement et louent au lieu de prier. Encore savent-ils bien ce qu'ils louent ! Ce qui trouve grâce devant eux, ce qui leur plaît dans l'Église, ce n'est pas l'Église elle-même; ce sera le travail délicat de ses ornements, la frange de son manteau, sa dentelle de pierre.

» Hommes grossiers ! chrétiens ou non, révérez, baisez le signe que portent ces pierres; ce signe de la passion c'est celui du triomphe de la liberté morale. »

L'Église chrétienne du moyen-âge est, dans l'économie générale de sa scructure, non pas seulement un monument d'art, c'est une pensée sublime admirablement exprimée; c'est l'Homme-Dieu lui-même. L'autel entouré de colonnettes est sa tête couronnée d'épines; les chapelles qui entourent le sanctuaire sont les rayons de l'auréole divine; le chœur incliné par rapport à la nef, c'est la tête inclinée du Christ expirant; les transepts qui s'allongent

[1] Michelet, Hist. de France, t. II, p. 659, 660.

de chaque côté du chœur sont les bras du Christ étendu sur la croix.

L'Église n'est ainsi que l'expression du sacrifice qui devait se renouveler quotidiennement sur ses autels.

Outre ce profond symbolisme, tout dans l'Église chrétienne a un sens moral. Elle n'est pas ce monument grec qui étonne, qu'on admire, mais qui ne dit rien à l'âme; tout parle en elle, tout vous rappelle l'histoire, les vérités dogmatiques et morales, les cérémonies du culte du christianisme. Il n'est pas une sculpture sur le chapiteau ou la stalle, pas une ciselure sur l'autel ou le reliquaire qui ne rappelle au fidèle ce qu'il doit croire, aimer ou pratiquer. Sous le ciseau inspiré de l'artiste, un modillon, d'un chapiteau devient l'image pure d'une vertu ou le masque hideux du vice; la flèche légère, image gracieuse de l'âme juste qui aspire au ciel, les autels, les balustres, les pupitres, les chandeliers, les stalles et les bancs, tout parle dans l'Église chrétienne, tout redit les grandes œuvres de Dieu dans le monde, les actions de J.-C., les triomphes des martyrs; les statues roides et graves qui ornent les portiques sont des gardiens postés dans les parvis de la maison de Dieu; l'œil fixé sur le livre de prière, elles disent à celui qui entre avec quel respect il doit pénétrer dans le lieu saint. Il n'est pas une pierre qui n'exprime une idée; tout parle, même la gargousse qui figure le vice dans toute sa laideur, même ces griffons et ces animaux mythologiques qui ne supportent qu'avec peine, et en grimaçant, le temple chrétien qui les écrase sous son poids.

C'étaient surtout les évêques et les moines qui avaient donné à l'art chrétien ce symbolisme, ce sens moral si profond. On sait que la plupart des architectes appartenaient au clergé et aux Ordres mo-

nastiques. C'est à eux que revient la plus grande partie de la gloire de ces monuments qui font aujourd'hui notre admiration. Nourris d'études mystiques, ces pieux cénobites aimaient à exprimer par la pierre, le métal ou le bois, les pensées dont leurs âmes étaient habituellement nourries. Plusieurs d'entre eux travaillaient de leurs mains, et nous leur devons un grand nombre de chefs-d'œuvre de la sculpture et de la ciselure de la période féodale.

Sous leur direction, travaillaient des congrégations d'ouvriers voués à la construction des édifices religieux et qui prenaient le nom de *logeurs du bon Dieu.* Ils parcouraient le monde, offrant leurs services aux évêques ou aux abbés qui voulaient faire rebâtir leurs cathédrales ou les chapelles des monastères. On donnait avis de la nouvelle construction, et les populations aussitôt se rendaient en foule à l'endroit indiqué; les uns servaient de manœuvres, les autres s'attelaient comme des bêtes de somme pour traîner les matériaux : tous travaillaient avec ardeur, en priant, ou en chantant des psaumes. C'est ainsi que furent élevés ces monuments grandioses qui défient les richesses et le génie des siècles modernes.

La foi est plus puissante que l'or, et son action est plus féconde que celle du génie de l'homme.

Cet enthousiasme religieux est un des faits les plus étonnants de la période féodale; il se manifeste non-seulement dans la construction des édifices, mais dans la vie sociale tout entière, et particulièrement dans la littérature qui reflète mieux que tout le reste le caractère et les mœurs des siècles.

Nous sortirions de notre sujet, si nous entreprenions de faire le tableau complet de la littérature du moyen-âge. Nous devons nous renfermer dans quelques considérations générales sur la littérature

religieuse. Il est vrai qu'à part certaines productions poétiques dont le but unique était l'amour ou les exploits des preux, toute la littérature est chrétienne; mais on n'attend pas de nous, dans ce Coup-d'œil général, une étude approfondie des poëmes épiques, des romans, des drames et des fabliaux qui réflètent l'esprit religieux de l'époque. Nous en parlerons dans le courant de notre ouvrage, lorsque l'occasion s'en présentera. Cependant nous ne pouvons terminer nos réflexions préliminaires sans offrir quelques rapides considérations sur la littérature religieuse proprement dite.

La littérature religieuse du moyen-âge est d'une immense étendue. Ses productions sont aussi nombreuses que variées; et que l'on ne croie pas que ces œuvres littéraires soient sans mérite. Lorsqu'on les a vues de près, on s'étonne qu'elles aient été l'objet d'un mépris aussi général. Du reste, on commence à leur rendre justice; et plus on les étudiera, plus on saura les apprécier. Nous ne serions point étonnés qu'un jour, et ce jour est peut-être plus rapproché qu'on pourrait le croire, on ne préférât ces œuvres ignorées aujourd'hui, à des compositions beaucoup plus connues et cependant moins dignes de l'être.

L'amour exagéré et exclusif des œuvres grecques et romaines, qui a dominé dans le monde depuis le XVI[e] siècle, avait jeté un tel discrédit sur les ouvrages du moyen-âge, qu'on eût à peine osé, il y a cinquante ans, avouer qu'on leur eût consacré quelque temps; aujourd'hui on ne rougit plus de les étudier, on ose même avouer que parmi ces ouvrages il en est où le naturel et la grâce remplacent avantageusement le ton maniéré et pédant de la littérature imitée des Grecs et des Romains.

La littérature religieuse, proprement dite, a deux branches principales : les œuvres liturgiques et les œuvres mystiques.

La littérature liturgique ne se distingue pas par un style riant et imagé, mais par un naturel, une allure populaire, une simplicité qui n'ont jamais été surpassés. Jamais littérature n'eût sur les masses autant d'influence.

On le sait, le culte était tout pour le peuple simple et candide du moyen-âge. Les actes du culte extérieur étaient son bonheur, sa consolation. Sa vie n'était qu'une suite d'émotions mystiques; l'année entière était parsemée de jours de fête où tour à tour passaient devant ses yeux les mystères de J.-C. ou de la sainte Vierge et les triomphes des Saints. Ces fêtes étaient les grands jours du repos et des douces joies de la famille. L'Église, comme une bonne mère, les avait multipliées en faveur du pauvre serf qui n'avait même pas la propriété de ses bras et n'avait que les jours consacrés par la religion pour se souvenir qu'il était homme, pour s'élever jusqu'à la pensée morale et au sentiment religieux.

Ce fut pour aider le peuple à s'élever jusqu'à l'idée et à l'amour des choses spirituelles et célestes, que l'Église adopta pour les réunions religieuses ces chants populaires que l'on a désignés sous le nom de *Répons*, d'*Hymnes* et de *Séquences*, et qui forment ce que nous appelons la littérature liturgique.

Il était difficile de rien faire de mieux adapté à la tendance générale des esprits, de plus attrayant pour le peuple, que ces compositions où la vieille langue de l'Église se trouve souvent mêlée à l'idiôme populaire, où la prière est comme dramatisée et ressemble à un dialogue simple et candide entre Dieu et le fidèle. Les hymnes et les séquences surtout ont tour à tour un caractère tendre ou pa-

thétique, triste ou joyeux; il s'en exhale comme un parfum mystique de foi et d'amour qui ne permet pas d'être insensible en les lisant. Ces rithmes, en apparence si simples, vont à l'âme, l'émeuvent doucement. Le simple les comprend et les aime à cause de leur sens clair, de leur mélodie naturelle; le philosophe y admire les pensées les plus hautes du christianisme largement compris. Ce mélange de simplicité et de profondeur est frappant dans la plupart des morceaux liturgiques du moyen-âge.

On ne s'en étonnera pas, lorsqu'on saura que les hommes les plus remarquables ont enrichi la liturgie des œuvres de leur pieux génie.

Le fonds de la liturgie appartient à tout ce que l'antiquité chrétienne eut de plus élevé et de plus saint. Ce fonds a été enrichi en France, pendant la période féodale, par des hommes comme saint Odilon de Cluni, le roi Robert, Fulbert de Chartres, Hildebert, Anselme, saint Bernard, Pierre le Vénérable, Abailard, Guillaume Durand, Pierre d'Ailly, Gerson, et beaucoup d'autres écrivains célèbres. Les évêques adoptaient en outre pour leurs églises les œuvres des liturgistes étrangers, comme saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Innocent III et autres grands liturgistes de diverses contrées.

A côté de cette littérature liturgique, si vaste et si intéressante, nous devons placer la littérature mystique qui arriva, pour ainsi dire, à sa perfection pendant le moyen-âge.

Que de noms nous aurions à citer, pendant la seule période féodale! Odon de Cluni, Fulbert et Yves de Chartres; Anselme, aussi distingué comme mystique que comme philosophe; Geoffroy de Vendôme, Hildebert, Hugues et Richard de Saint-Victor, saint Bernard, Pierre le Vénérable, Pierre et Louis de Blois, saint Vin-

cent-Ferrier, Gerson et beaucoup d'autres enrichirent de leurs pieux travaux la littérature mystique.

Parmi eux saint Bernard tient sans contredit la première place. On ne saurait dire tout ce qu'il y a d'éloquence douce, tendre et élevée dans les œuvres de ce grand homme. Nous n'étonnerons point ceux qui les connaissent, en plaçant saint Bernard au rang des plus grands écrivains des époques les plus célèbres. Ce qu'on remarque surtout en lui, c'est une abondance, une facilité qui ne laissent point apercevoir le travail. Les sentiments les plus pieux coulent de son cœur comme d'une source abondante et sont exprimés dans le style le plus attrayant. La lecture assidue de la Bible avait rendu familiers au saint docteur ce sens profond, ces mots saisissants, cette teinte orientale qui forment le caractère des livres sacrés. On a placé saint Bernard au rang des Pères de l'Eglise; c'est à juste titre, et son nom est bien digne de figurer parmi ceux des Jérôme, des Chrysostôme et des Augustin.

Dans le cours des trois volumes que nous consacrons à l'histoire de la période féodale, nous trouverons l'occasion de nous étendre davantage sur les grandes œuvres philosophiques, scientifiques, artistiques et littéraires de cette époque si méconnue et si calomniée; sur la fondation de la Sorbonne et des Universités qui remplacèrent les écoles monastiques; sur les luttes de ces Universités et des Ordres mendiants; sur les discussions philosophiques et théologiques; enfin sur tout ce qui atteste la vie intellectuelle. Nous en parlerons sans préjugés, avec indépendance, et, suivant notre méthode, d'après les monuments les plus incontestables.

D'après toutes ces études, nous serons en droit de conclure que si, pendant le moyen-âge, il y eut des institutions déplorables et

d'intolérables abus, il y eut, en revanche, beaucoup d'éléments de bien, de bonnes institutions, un mouvement intellectuel qui n'a rien à redouter de la comparaison qu'on en pourrait faire avec celui qu'on a tant célébré, à des époques plus admirées, mais ni plus parfaites, ni plus fécondes.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PÉRIODE FÉODALE.

LIVRE PREMIER.

(898—987)

I.

Tableau du x.e siècle. — Les vices et l'ignorance. — Les travaux intellectuels et les hommes les plus remarquables. — Conversion des Nord-mans. — Rollon. — Querelle entre Hugues et Artold, pour la possession du siége de Reims. — Guerre à ce sujet entre les rois de France, Guillaume, duc de Normandie, Herbert, comte de Vermandois, et Hugues-le-Grand, duc de France. — Divers conciles assemblés pour la même cause. — Légation de Marinus. — Conciles d'Ingelheim et de Trèves. — Sentences des conciles confirmées par le pape Agapet II. — Paix conclue. — Artold maintenu sur le siége de Reims.

898—950.

PARMI les historiens qui nous ont parlé du x.e siècle, il en est qui nous le représentent comme une ère d'ignorance et d'obscurité, comme un siècle de fer et de plomb; d'autres, et Leibnitz [1] en particulier, soutiennent qu'il fut une des plus brillantes époques du moyen-âge.

Ces deux opinions sont exagérées.

Le x.e siècle se ressentit de l'impulsion donnée par Charlemagne aux études, et si on le compare au huitième, on le trouvera brillant. Cependant, en rapprochant ses productions intellectuelles de celles du neuvième ou des siècles postérieurs, on est obligé de convenir

[1] Leibnitz, Præf. in Script. rer. Brunswic. *V.* etiam. Mabill., Bened., sæcul. v, Præfat.

qu'après le VIII.e siècle, il fut l'époque la moins éclatante qu'eût encore traversée l'Eglise de France.

Nous trouvons la cause immédiate de cette décadence dans les commotions qui ébranlèrent alors la société.

Les Nord-mans et, après eux, les Sarrazins et les Hongres ravagèrent la France presque entière. Partout sur leur passage, les monastères disparurent, et avec les monastères, les écoles et les bibliothèques, sources de la science et aliment des études.

Tandis que les barbares couvraient de ruines le sol de la France, la race de Robert-le-Fort luttait contre les faibles débris de la race karolingienne, et la féodalité, au milieu de ces commotions, s'établissait d'une manière définitive, pour le malheur de la société et de l'Eglise.

La féodalité existait en germe dans les institutions primitives des Franks. Tous étaient groupés par bandes autour de différents chefs dont ils étaient les *fidèles* ou les *recommandés*.

Au commencement de l'invasion franke, les rois se firent représenter par leurs principaux fidèles, sous les noms de ducs, de comtes, de vicomtes et de marquis, dans les provinces, les cités, les *pagi* et les marches. Ces magistrats civils et militaires étaient d'abord complètement soumis à la volonté souveraine des rois; leur autorité n'était que transitoire, et sur la réclamation des évêques ou des peuples, on les en privait lorsqu'ils s'en étaient montrés indignes.

Il en fut de même sous les premiers rois de la seconde race. Charlemagne régularisa l'administration entière, fit contrôler les actes de tous les fonctionnaires par ses *missi dominici;* et comme les magistrats franks avaient presque toujours été en lutte avec les évêques, défenseurs des vieilles municipalités romaines, il travailla à fondre, au moyen de l'élément chrétien, tout ce qui restait des lois et coutumes romaines avec les lois et coutumes des Franks.

L'autorité de Charlemagne fut respectée, et les magistrats tremblaient à son seul nom.

Mais sous Hludwig-le-Pieux et Karl-le-Chauve, plusieurs luttèrent contre l'autorité royale, et firent quelques tentatives pour se rendre inamovibles dans les gouvernements qui leur étaient confiés. Cette prétention ne fit que s'accroître à mesure que la royauté s'affaiblissait au milieu des ravages des barbares et des luttes que soutenaient entre elles les deux races rivales.

Dans le cours du x.e siècle, non-seulement les ducs ou les comtes dans les provinces et les cités, mais les vicomtes dans leurs *pagi*, et les marquis dans leurs *marches*, se rendirent indépendants, et firent, de leurs gouvernements, des propriétés qu'ils transmirent à leurs enfants.

Plusieurs cités défendirent leur indépendance et conservèrent les franchises que leur accordaient les lois municipales romaines; mais la plupart tombèrent sous le joug des seigneurs soit laïques, soit ecclésiastiques.

Ce fut alors qu'à la faveur des bouleversements qui tenaient la France entière sous l'impression de la terreur, les seigneurs construisirent leurs châteaux pour défendre leur indépendance contre le roi ou des seigneurs plus puissants. Bientôt, du haut de ces châteaux, ils se jetèrent sur les populations d'alentour, qui ne rachetèrent leur vie qu'au prix de leur liberté et de leurs droits les plus inaliénables.

Quand la race de Robert-le-Fort eut enfin, dans la personne de Hugues Capet, expulsé du trône les descendants de Charlemagne, la France se trouva partagée en deux castes, les seigneurs et les serfs.

Les églises et les abbayes tombèrent en grand nombre au pouvoir des seigneurs, qui les abandonnèrent au plus offrant. Quelques évêques ou abbés furent assez puissants pour préserver de l'invasion des seigneurs laïques leurs églises épiscopales ou leurs abbayes; mais ils en firent des titres seigneuriaux, et ces seigneurs ecclésiastiques ne valurent guère mieux que les autres. Ils devinrent guerriers [1] comme les leudes ecclésiastiques du VIII.e siècle, et affligèrent trop souvent l'Église du spectacle de leurs violences. Leur domination, prétendue spirituelle, ne fut qu'une horrible tyrannie, leur vie privée un tissu de crimes; leur immoralité [2] était égale à leur ignorance.

Les prêtres et les moines suivirent les exemples des évêques et des abbés, l'impudicité et la simonie couvrirent comme d'une lèpre affreuse le corps de l'Église.

[1] Folcuin (De Gestis abbat. Lobb.) raconte les exploits militaires de Francon de Tongres contre les Nord-mans. On trouve des évêques et des abbés mêlés à toutes les guerres dont les chroniques de ce siècle sont remplies.

[2] Des prêtres vivaient même avec des femmes qu'ils regardaient comme leurs épouses et avec lesquelles ils s'étaient mariés publiquement. (*V.* Epist. Leon. pap. ad Episcop. Gall. et Germ., apud Labb., Conc. t. IX, p. 597.)

La chaire de Pierre elle-même était indignement souillée, et on vit alors de royales prostituées disposer du siége apostolique en faveur de leurs amants !

Après Benoît IV, qui mourut en 903, Léon V fut élevé au pontificat dont il ne jouit que quarante jours. L'indigne Christofle l'en chassa, et fut lui-même expulsé, l'année suivante, par Sergius III, l'amant de Marozie. Anastase et Landon ne firent que passer, et après la mort de ce dernier, l'infâme Théodora mit sur le saint-siége l'archevêque de Ravenne avec lequel elle entretenait, depuis plusieurs années, un commerce adultère. Cet indigne pape est connu sous le nom de Jean X. Marozie, fille de Théodora, fit mourir le criminel amant de sa mère, et, après le court pontificat de Léon VI et d'Etienne VII, éleva à la papauté Jean XI, le fruit de ses infâmes amours avec Sergius III.

Depuis cette époque jusqu'au grand Sylvestre II, qui monta sur le siége de Saint-Pierre, à la fin du x.e siècle, les papes furent, pour la plupart, meilleurs dans leur vie privée; mais ils ne firent rien de remarquable, et jamais la papauté n'était tombée si bas.

Les vices se multiplièrent donc dans l'Eglise de France sans que la papauté élevât la voix [1]. Pour peindre les désordres qui y régnaient, nous emprunterons les paroles du concile de Troslei, qui se tint en 909.

Il avait été convoqué par Hervé, successeur de Foulques sur le siége de Reims. Hervé, très zélé pour la discipline, fit l'ouverture du concile par un discours dans lequel il peignit de la manière la plus pathétique les maux dont l'Église de France était affligée.

« Il est bien nécessaire, dit-il aux évêques [2], que par vos con-

[1] On possède cependant quelques lettres par lesquelles on voit que plusieurs papes s'occupèrent un peu de l'Église de France. Nous parlerons dans le corps de l'Histoire des relations les plus importantes qu'ils eurent avec elle, et nous citerons, en outre, dans cette note, la lettre du pape Jean X au roi Karl-le-Simple, à propos du siége de Tongres, transféré à Liége, que se disputaient deux compétiteurs Hilduin et Richer. Le pape adjugea le siége à Richer. (Epist. Joann. apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 575 et seq.) Nous citerons encore deux lettres de Léon VII qui fut un des meilleurs papes du x.e siècle; l'une dans laquelle il reproche aux chanoines de Saint-Martin de laisser les femmes entrer dans leur monastère, l'autre dans laquelle il répond à diverses questions de discipline que lui avaient proposées les évêques de France et de Germanie. (Apud Labb., Conc., t. IX, p. 594 et seq.)

[2] Conc. Trosleian., apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 535.

» seils et votre autorité, vous accouriez au secours de l'Église, qui » semble être sur le penchant de sa ruine. Le démon est maître du » monde, car chaque année nos terres sont stériles, la mortalité » étend chaque jour ses ravages, les villes sont ruinées, les monas- » tères pillés ou détruits, les campagnes réduites en solitude. Nous » pouvons bien le dire, le glaive vengeur a pénétré jusques à l'ame. » De même qu'autrefois les hommes vivaient sans loi et sans » crainte, abandonnés à leurs passions, ainsi de nos jours chacun » fait ce qu'il lui plaît, méprisant les lois divines et humaines et les » ordonnances des évêques. Les puissants oppriment les faibles, les » pauvres gémissent sous le poids de la violence. Semblables aux » poissons de la mer, les hommes se font la guerre les uns aux au- » tres, et les plus gros dévorent les plus petits. En un mot, l'É- » glise entière est bouleversée et dans la confusion.

» Et à nous-mêmes, que ne pourrait-on pas nous reprocher? » Hélas! nous portons le nom d'évêques et nous n'en remplissons » pas les devoirs! Nous négligeons la prédication; nous voyons » ceux dont nous sommes chargés abandonner Dieu et croupir dans » le vice, sans les avertir, sans leur tendre la main; ou si nous vou- » lons les reprendre, ils nous appliquent ces paroles de l'Evangile : » *Ils nous chargent de fardeaux insupportables, et eux ne les tou-* » *chent pas seulement du bout du doigt.* Ainsi le troupeau du Sei- » gneur périt, et nous ne pourrions citer personne qui se soit déci- » dé, d'après nos avis, à quitter les sentiers de la débauche, de » l'avarice ou de l'orgueil. Quel terrible compte sera le nôtre, lors- » que le pasteur éternel nous demandera les intérêts du talent qu'il » nous avait confié et les gerbes de la moisson que nous devions re- » cueillir! Quelle sera notre confusion, malheureux pasteurs, lors- » que nous paraîtrons devant Dieu sans brebis! »

Hervé conclut son discours en exhortant les Pères du concile à s'armer du glaive spirituel pour couper les vices jusqu'à la racine, et frapper ceux qui refuseraient de se corriger.

On fit au concile de Troslei quinze canons qui mettent à nu la plaie hideuse de l'Église. Dans le premier et le second, les évêques réclament l'appui de la puissance temporelle pour seconder leur projet de réforme, et s'étendent fort au long sur les devoirs d'un roi chrétien. Ces conseils étaient à l'adresse de Karl-le-Simple, pauvre prince qui manquait d'intelligence pour les comprendre et d'énergie pour les mettre à exécution.

Le troisième canon nous fait un triste tableau de l'institution monastique.

« De tous les monastères qui étaient en France, disent les évêques, les uns ont été brûlés par les païens, les autres ont été pillés et démolis presque entièrement. Ceux dont il reste quelque ruine, n'ont rien conservé de la discipline régulière. Les moines, les chanoines, les religieuses n'ont plus de supérieurs légitimes. On leur impose d'ordinaire des laïques, et cette mauvaise coutume a eu pour résultat de les faire tomber dans la pauvreté et le libertinage, de leur faire oublier la sainteté de leur profession. La misère en a obligé plusieurs de quitter leur monastère et de retourner dans le monde pour y gagner leur vie.

» Nous voyons dans des monastères d'hommes et de filles, des abbés laïques avec leurs femmes, leurs enfants, leurs gens et leurs chiens. Or, il est dit dans les capitulaires, que les abbés doivent expliquer la règle aux religieux et l'observer; comment des abbés comme ceux que nous voyons pourraient-ils expliquer la règle qu'ils ne savent pas même lire? Si on leur présentait le livre, ils seraient obligés de répondre par cette parole d'Isaïe : *Je ne sais pas lire.* »

Le concile, après ces justes plaintes, défend de mettre des abbés laïques dans les monastères, d'envahir les biens ecclésiastiques, de mépriser les paroles des évêques, de commettre des péchés infâmes, des parjures et des homicides. Mais ces prescriptions ne furent guère respectées.

Dans le quatorzième canon, Hervé recommande aux évêques du concile de travailler, de concert avec lui, à réfuter les erreurs des Orientaux touchant la *procession* du Saint-Esprit. C'était Sergius III qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, avait réclamé les lumières des évêques de France sur cette question. Cet indigne pape aimait mieux passer sa vie dans le désordre que d'approfondir lui-même les questions dogmatiques. Tandis que lui et les mauvais papes qui souillèrent alors le siége apostolique, laissaient voguer à-peu-près à l'aventure la barque de Pierre, l'Eglise orientale se séparait définitivement du centre de l'unité.

L'Église de France fut plus heureuse et se conserva pure de toute hérésie. On ne peut en effet donner ce nom à quelques erreurs absurdes ou à des superstitions qui se dissipèrent avec l'ignorance qui les avait enfantées.

Au premier rang de ces erreurs, il faut placer une opinion que

l'on croyait appuyée sur un passage de l'Apocalypse, et d'après laquelle le monde devait finir avec le x.e siècle.

Cette opinion, admise déjà au siècle précédent par quelques personnes, se répandit dans tout l'Occident avec une rapidité étonnante. Un ermite de Thuringe, nommé Bernhard, contribua beaucoup à la faire adopter en prétendant que Dieu lui avait fait à ce sujet des révélations. Une consternation générale s'empara de toutes les ames. On vit un grand nombre de fidèles abandonner leur patrie et prendre le chemin de la Palestine, où devait avoir lieu, disait-on, le jugement général. D'autres donnaient leurs biens aux monastères et prenaient l'habit monastique, sous lequel ils se croyaient plus en sûreté. Si le soleil ou la lune s'éclipsait, on désertait les villes, on allait se cacher dans le creux des rochers, dans les cavernes les plus profondes. Les églises, les palais, les maisons même des particuliers tombaient en ruines; on regardait comme un soin fort inutile celui de les réparer, puisque toutes les constructions devaient bientôt disparaître avec le monde. On ne pourrait peindre l'effroi qui régnait de toutes parts. Des prédicateurs imprudents l'augmentaient encore par de prétendues prophéties ou des déclamations fanatiques. Ce fut en vain que des hommes graves tels que Adson, abbé de Montier-en-Der; Richard, abbé de Fleury, et Abbon, moine du même monastère [1], écrivirent contre ces rêveries, on ne se rassura qu'à la fin du siècle, lorsqu'on vit que l'événement ne répondait pas à l'attente.

L'ignorance fut cause de quelques autres opinions ridicules. Celle des anthropomorphites [2] eut des partisans. Plusieurs avaient une dévotion particulière le lundi, parce que, suivant eux, l'archange saint Michel célébrait la messe ce jour-là en présence de Dieu. On poussa aussi jusqu'à la superstition ou au ridicule le culte des saints et des reliques, les enchantements, les sortiléges et les épreuves appelées *jugements de Dieu*.

Ces absurdités étaient combattues par tout ce que le clergé et l'état monastique avait alors d'hommes instruits; car on se tromperait d'une manière étrange, si on regardait le x.e siècle comme absolument dénué d'hommes remarquables par leur science ou leurs vertus. Ce qui nous reste des conciles qui s'y tinrent atteste que

[1] *V.* Abbon, Apologet.

[2] On appelait ainsi ceux qui se figuraient Dieu sous une forme humaine.

dans toutes les provinces ecclésiastiques il se trouvait des évêques assez zélés pour combattre de front les vices trop généralement répandus.

Outre le concile de Troslei dont nous avons parlé, il se tint, au mois de mai de l'année 909, un autre concile à Jonquières, au diocèse de Maguelone. Arnuste, archevêque de Narbonne, s'y trouva avec onze autres évêques. Dès 902, Arnuste avait tenu un concile avec Rostang d'Arles et plusieurs autres évêques. En 915, Austier de Lyon, Eymin de Besançon, Agius de Narbonne et quelques-uns de leurs suffragants, célébrèrent un autre concile à Châlons-sur-Saône. Hervé, qui avait présidé celui de Troslei en 909, en convoqua un autre dans le même lieu en 921. Seulf, son successeur, présida trois conciles : le premier en 923, dans un lieu inconnu, les deux autres à Troslei, en 924 et 925. Il s'en tint plusieurs autres dans la province de Reims, à Verdun, à Ingelheim et à Trèves, à l'occasion des troubles que causèrent les querelles des prétendants au siége métropolitain de Reims. Nous ferons bientôt l'histoire de ces querelles déplorables.

On connaît encore deux conciles qui se tinrent à Anse, au diocèse de Lyon, dans les années 990 et 994, et où se trouvèrent les évêques de la province et quelques autres. Ceux de la province de Bordeaux en tinrent aussi deux, l'un à l'abbaye de Charroux, vers l'an 988, l'autre dix ans après, à Poitiers [1].

Il est vrai que l'on possède fort peu de chose de ces conciles; mais nous avons cru devoir les indiquer, pour montrer que si les désordres furent grands et très répandus dans le x.e siècle, il se trouva aussi des évêques attentifs à rappeler les règles de la discipline.

Plusieurs même se montrèrent animés d'une louable ardeur pour l'étude. Tels furent Hervé de Reims, dont nous aurons encore occasion de parler; Rikulf de Soissons, qui recommande instamment à ses prêtres de se rendre exactement aux conférences chaque mois [2]; Radbod d'Utrech, célèbre surtout par ses poésies chré-

[1] *V.* pour tous ces conciles, Labb., Conc., t. IX, et Hist. litt. de France, t. VI.

[2] On a de Rikulf des statuts ecclésiastiques. Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, disent que c'est dans ces statuts qu'ils ont trouvé le premier exemple des conférences ecclésiastiques. Cependant nous avons vu Hincmar de Reims dans ses capitulaires les recommander à ses prêtres et en parler comme d'une institution déjà en vigueur.

tiennes; Salomon de Constance, habile dans l'art de peindre et de dorer les lettres capitales des manuscrits; Brunon de Cologne, dont la maison épiscopale était le rendez-vous de tous les savants des bords du Rhin. Ces contrées étaient alors le point lumineux des royaumes franks. Les empereurs, qui étaient en même temps rois de Lorraine, s'y montraient les dignes héritiers de Charlemagne et y encourageaient les études. On voyait auprès de Brunon de Cologne, Rather, de l'école de Lobbes, aussi distingué par ses connaissances qu'inconstant dans ses désirs [1].

Rather, nommé en 931 évêque de Vérone, pendant un voyage qu'il fit en Italie, était, deux ans après, en prison, où il passa plusieurs années. Lorsqu'il fut rendu à la liberté, il trouva sur son siége épiscopal un prétendant peu disposé à le lui rendre, et il se retira en Provence, où il devint précepteur. Il n'y resta que deux ans et revint à Lobbes, d'où il passa à la maison de Brunon de Cologne, auquel il donna des leçons pendant neuf ans. Il fut ensuite pendant trois ans évêque de Liége, d'où il fut chassé. Etant retourné en Italie, il devint, pour la seconde fois, évêque de Vérone. Bientôt la mésintelligence se mit entre lui et ses clercs; il publia des plaintes, chercha à se soutenir par des mesures de rigueur, et finit par se retirer, pour la troisième fois, dans l'abbaye de Lobbes. Il s'y brouilla avec l'abbé Folcuin et se rendit à Ulm, d'où il revint à Lobbes terminer sa vie agitée et aventureuse.

Rather [2] fut un homme éloquent et instruit, le plus savant évêque, après Gerbert qui fut la merveille du x.e siècle. L'Eglise de France légua Gerbert à l'Eglise Romaine dont il fut la gloire, sous le nom de Sylvestre II. Nous lui consacrerons une étude spéciale.

Il faut encore placer, parmi les évêques célèbres du x.e siècle, Gothescalk du Puy, qui, dans ses voyages, recueillait précieusement les manuscrits pour en enrichir son école épiscopale.

Les barbares avaient brûlé en France les manuscrits avec les églises et les monastères où ils étaient déposés. C'est une des principales causes de la perte d'un grand nombre d'ouvrages et de la ra-

[1] V. sur ces évêques et leurs ouvrages, l'Histoire littéraire de France par les Bénédictins, t. VI.

[2] Les ouvrages de Rather, nommé aussi Rathier, sont pour la plupart des apologies ou des accusations contre ses ennemis; des plaintes où il exhale son mécontentement contre son siècle et ses adversaires. On a aussi de lui des opuscules théologiques, une grammaire, etc., etc.

reté des manuscrits antérieurs au x.e siècle. Les hommes studieux de cette époque sentaient vivement la perte qu'ils venaient de faire et entreprenaient de longs voyages pour rechercher les ouvrages importants et en faire des copies. Quand ils avaient trouvé ou copié un ouvrage, c'était une fête dans l'école ecclésiastique ou le monastère; on le déposait sur l'autel comme une chose sacrée, et les savants qui en entendaient parler accouraient en prendre copie pour en enrichir leurs écoles.

Honneur à ces copistes obscurs du x.e siècle, à ces clercs, à ces moines dont le pénible et patient labeur nous a conservé ces chefs-d'œuvre qu'ils ne pouvaient imiter, mais qu'ils savaient admirer !

A côté des évêques les plus célèbres, plaçons les savants que fournit à l'Eglise l'état monastique; Martinien [1], qui a flétri si énergiquement les vices des clercs, des moines et des laïques de son temps; Eberhard, poète et historien; Reginon, abbé de Prum, chroniqueur et canoniste estimé; Abbon de Saint-Germain, chantre des exploits des défenseurs de Paris; Notker, abbé de Saint-Gal, connu surtout par son martyrologe et ses séquences; Flodoard [2], historien instruit et intéressant; Abbon, la gloire du monastère de Fleury; Adalbert, modérateur de l'école de Metz, une des plus célèbres de France sous les évêques Adalberon et Thiéderik; Hilpérik de Grandfel, savant mathématicien; Folcuin, abbé de Lobbes, auteur des *Gestes* de ses prédécesseurs; Létald de Mici; Hucbald de Saint-Amand et son ami Remi d'Auxerre, l'un et l'autre disciples du savant poète Hérik [3] et regardés tous deux, à juste titre, comme de profonds docteurs.

Remi [4] était surtout distingué par ses profondes connaissances en

[1] L'ouvrage de Martinien est divisé en quatre livres et existe en manuscrit. Nous ne pensons pas qu'il ait encore été imprimé. D'après ce qu'en disent les critiques qui l'ont lu, il serait bien digne d'être plus connu. (*V.* sur Martinien et les auteurs que nous citons plus bas, l'Histoire littéraire de France par les Bénédictins, t. vi.)

[2] Flodoard a composé deux ouvrages importants, son Histoire de l'église de Reims, que nous avons souvent citée, et sa chronique que nous citerons plusieurs fois. Ces deux ouvrages sont classés parmi les meilleurs monuments de notre histoire nationale. Flodoard était chanoine à Reims.

[3] Hérik a mis en vers la vie de saint Germain d'Auxerre, composée au v.e siècle par le prêtre Constance. (*V.* t. 1.er de cette Histoire.)

[4] Remi d'Auxerre fut peut-être l'homme le plus savant du x.e siècle, dans les sciences ecclésiastiques. Il commenta presque toute la Bible, et plusieurs de ses commentaires ont été quelquefois confondus avec ceux d'Haimon ou Raimon

Ecriture Sainte, et ses commentaires ne sont pas indignes de figurer à côté de ceux de Raban-Maur et d'Aimon d'Alberstat.

Les ouvrages des hommes que nous venons de nommer ne sont pas sans érudition ; mais, en général, ils sont d'une latinité vicieuse et d'une critique faible.

Le premier défaut vient évidemment du mélange du tudesque ou langue des Franks, avec la langue latine. Cette fusion d'idiômes si différents mit en usage un grand nombre de locutions nouvelles, de mots barbares que les savants latinisaient dans leurs ouvrages. On s'aperçoit particulièrement de cette fusion sous le règne de Charlemagne, où les deux races gallo-romaine et franke commencèrent à se confondre ; elle ne fit que s'accroître avec le temps et enfanta la langue romane, d'où est sortie notre langue française.

Le défaut de critique que l'on remarque dans les ouvrages du x.e siècle, venait surtout de la rareté des manuscrits.

Le génie, privé des moyens nécessaires de l'érudition, déploya son activité sur des sujets de pure imagination et surchargea de détails fabuleux les faits historiques dont on n'avait qu'une connaissance imparfaite. C'est au x.e siècle qu'il faut remonter pour trouver l'origine de ces ouvrages fantastiques appelés romans[1] ou fabliaux, et de ces vies de saints surchargées d'aventures incroyables et souvent absurdes.

Des auteurs fort peu érudits et dans l'impossibilité de l'être, s'emparèrent de quelques données historiques transmises dans les Eglises par tradition et les noyèrent dans une foule de récits merveilleux. L'absence de critique les faisait donner et accepter comme vrais, et les conciles furent souvent obligés de s'élever contre les auteurs, qui non-seulement inventaient des faits, mais quelquefois même des saints. Un grand nombre de vies furent ainsi altérées à la fin du ix.e et pendant le x.e siècle, pour satisfaire le goût du merveilleux, qui était dans les mœurs de l'époque ; ou la sotte vanité de quelques évêques ou abbés qui voulaient donner à leurs églises ou à leurs monastères une origine miraculeuse ou apostolique. Ces altérations portèrent sur des pièces historiques qui eussent été d'un grand in-

d'Alberstat. Remi a aussi écrit plusieurs ouvrages liturgiques et des commentaires littéraires sur Donat le Grammairien, et sur le Traité des Sept Arts de Martianus Capella. (*V.* Biblioth. SS. PP., t. xvi, p. 952 et seq. (edit. Lugd.), et l'Hist. litt. de France, t. vi.)

[1] *V.* Hist. litt. de France, t. vi, p. 12 et suiv. Les *romans* furent ainsi appelés parce qu'ils furent primitivement écrits en langue *romane*.

térêt si elles nous fussent parvenues dans leur intégrité, mais qui ont perdu à-peu-près toute leur valeur, par l'impossibilité où l'on se trouve de distinguer l'erreur de la vérité. Voilà pourquoi, dans toute cette histoire, nous n'avons tenu compte que des documents contemporains des faits et d'une authenticité incontestable, et nous avons négligé toutes les vies des saints primitifs composées ou altérées au moyen-âge.

Ce qui contribua le plus à faire renaître l'érudition en multipliant les manuscrits, fut la réforme des monastères qui fut reprise au x.e siècle, et commença principalement dans l'abbaye célèbre de Cluny. Avant de traiter cet intéressant sujet, nous avons à raconter plusieurs événements importants qui arrivèrent au commencement du ix.e siècle. Un des principaux fut la conversion des Nord-mans.

Plusieurs bandes de ces hommes du Nord étaient campées en diverses provinces de France et surtout en Neustrie, où guerroyait, depuis trente-sept ans, le fameux Rollon, leur chef le plus illustre.

Depuis long-temps les évêques travaillaient à les convertir au Christianisme, et un assez grand nombre avaient reçu le baptême avant leur établissement définitif en France. Mais il faut avouer que pour la plupart des néophytes nord-mans, le baptême n'avait été qu'un moyen de s'attirer des présents. On en vit qui, après avoir été baptisés dans leur pays par Anskair ou par ses disciples, se faisaient de nouveau baptiser en France, et tous, à-peu-près, en recevant le baptême, conservaient leurs anciennes mœurs et vivaient comme auparavant, en vrais païens.

Widon, archevêque de Rouen, dont les Nord-mans étaient dès-lors les maîtres, comptait dans son troupeau plusieurs de ces néophytes. Il était plus affligé de leur conduite que consolé de leur conversion. Craignant toutefois d'aigrir le mal en appliquant à ces faibles chrétiens les canons dans toute leur sévérité, il consulta Hervé, archevêque de Reims, sur la manière dont il devait agir envers eux et envers les catéchumènes de la même nation qui aspiraient au baptême [1].

Hervé lui conseilla d'user d'indulgence. Il vaut mieux, dit-il [2], laisser croître l'ivraie que de s'exposer, en l'arrachant, à déraciner le bon grain.

[1] Labb., Conc., t. ix, p. 484.

[2] *Ibid.*

L'archevêque de Reims travaillait lui-même, ainsi que son ami Widon, à convertir les Nord-mans assez nombreux dans son diocèse. Mais il trouva dans ses néophytes cette inconstance qui avait éveillé les scrupules de l'archevêque de Rouen. Hervé, qui les avait calmés par sa réponse, eut besoin de consulter à son tour, et pria le pape Jean IX de lui faire savoir quelle pénitence il convenait d'imposer aux Nord-mans qui, après avoir reçu le baptême, retournaient à leurs superstitions (900).

Le pape lui répondit[1] :

« La lecture de votre lettre nous a causé en même temps une vive douleur et une grande joie. Nous avons été affligés des maux que vous avez à supporter dans vos provinces, non-seulement de la part des païens, mais aussi de la part des chrétiens, comme vous nous l'avez appris. Mais je ne puis vous exprimer la joie que nous cause la conversion du peuple nord-man, de ce peuple qui, après avoir versé tant de sang humain, commence, par la grâce de Dieu et par vos exhortations, à reconnaître qu'il a été racheté par le sang de J.-C. Nous en rendons d'immenses actions de grâces à l'auteur de tout bien, et nous le conjurons de confirmer ces néophytes dans la foi.

» Quant à la question que me propose Votre Fraternité, savoir comment il convient d'en user avec les Nord-mans qui, après avoir été baptisés et même *rebaptisés*, continuent de vivre en païens, de tuer des chrétiens, de massacrer des prêtres, de sacrifier aux idoles et de manger des viandes offertes aux faux dieux ; je pense qu'il faudrait leur appliquer les canons dans toute leur sévérité, s'ils n'étaient pas aussi nouveaux dans la foi. Mais ils sont encore peu instruits. Mieux que nous, vous connaissez leurs mœurs, vous savez donc mieux que nous avec quelle prudence il faut en agir avec eux. Vous comprenez qu'en de telles circonstances il ne convient pas d'user envers eux de la sévérité prescrite par les lois, de peur de leur rendre insupportable le joug de J.-C., et de leur fournir un prétexte de retourner à leurs anciennes erreurs. Cependant, si vous en trouvez quelques-uns assez fervents pour consentir à se soumettre à toute la rigueur de la pénitence canonique, vous devez la leur imposer. »

Il y avait donc déjà un certain nombre de Nord-mans baptisés et initiés aux éléments de la foi catholique, avant leur établissement

[1] Labb., Conc., p. 483, et apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 534.

définitif en Neustrie. Mais l'exemple de Rollon fut plus efficace que les efforts des évêques, pour les convertir au Christianisme.

Karl-le-Simple, qui voyait son trône continuellement menacé par la faction des seigneurs dévoués à la race de Robert-le-Fort, et qui était hors d'état de résister à Rollon, conçut le projet de traiter avec le chef nord-man et de s'en faire un allié.

Francon, successeur de Widon sur le siége de Rouen, fut chargé de la négociation. S'étant donc rendu au camp de Rollon, il lui parla ainsi :

« Illustre guerrier [1], as-tu résolu de faire toute ta vie la guerre » aux Franks? Si tu meurs dans les combats, quel fruit recueil- » leras-tu de tant de travaux? Crois-tu être un dieu? N'es-tu pas » un homme mortel, fait comme les autres d'un peu de poussière? » Si tu continues comme tu as commencé, l'enfer sera ton partage, » et là, dans cette triste demeure, tu ne pourras plus faire la guerre » à personne; mais si tu veux embrasser la religion de J.-C., tu joui- » ras de la paix en cette vie et en l'autre.

» Le roi Karl veut bien te céder ces rivages de la mer que toi et » Hasting avez ravagés, et il t'offre en mariage sa fille Gisèle qui » sera le gage de la paix. Que ce soit l'amour de la gloire ou l'inté- » rêt qui te guide, tu dois accepter de telles conditions, car elles » n'ont rien que de glorieux pour toi et d'avantageux pour ton » peuple. »

Rollon et ses guerriers étaient fatigués des combats et aspiraient au repos. Les propositions du roi frank leur plurent, et Rollon ne désespéra pas d'en obtenir de plus avantageuses encore. Il renvoya au roi l'archevêque Francon pour lui représenter que le pays qu'il lui offrait avait été désolé par les guerres précédentes, et qu'il fallait y joindre quelqu'autre province d'où il put tirer des vivres pour la subsistance de ses guerriers. Karl fut bien obligé d'y consentir, et se rendit à Saint-Clair, sur les bords de la rivière d'Epte, où Rollon vint le trouver pour conclure le traité. Le roi déclara lui céder tout le pays situé entre la rivière d'Epte et la mer, et qui prit le nom de Normandie, lui donner sa fille Gisèle en mariage, et la Bre-

[1] Dud., lib. II.—Dudon de Saint-Quentin nous a donné une Histoire des Nordmans; mais de graves auteurs lui reprochent de l'avoir exécutée plus en romancier qu'en historien. Pour les faits qui se sont passés de son temps, il n'est pas sans autorité.

tagne pour la subsistance des Nord-mans, jusqu'à ce que le pays qu'il lui cédait fût repeuplé et bien cultivé.

De son côté, Rollon promit d'embrasser la religion chrétienne, et mit ses mains dans celles du roi pour lui faire hommage du fief dont il recevait la propriété; mais il refusa de lui baiser les pieds, comme c'était l'usage. Un Nord-man, qui fit a sa place cette étrange cérémonie, leva si haut le pied du pauvre Karl, qu'il le fit tomber à la renverse (911).

L'archevêque de Rouen Francon se mit, aussitôt après la conclusion du traité, à instruire Rollon des mystères de la foi, et le baptisa au commencement de l'année 912. Lorsque Rollon eut reçu le baptême, il dit à l'archevêque : « Nommes-moi les églises les plus » respectables de mon nouveau pays? — Ce sont, lui répondit Fran- » con, les églises de Notre-Dame de Rouen, de Notre-Dame de » Bayeux et de Notre-Dame d'Evreux; celle du Mont-Saint-Michel, » de Saint-Pierre de Rouen [1] et de Saint-Pierre de Jumièges. — » Dans les environs, ajouta Rollon, quel est le saint le plus puis- » sant auprès de Dieu? — C'est saint Denis, répondit l'archevêque. » — Eh bien, continua le Nord-man, avant de partager ma terre à » mes guerriers, je veux en donner une partie à Dieu, à la Sainte- » Vierge et aux saints que tu m'as nommés, afin de mériter leur » protection. »

En effet, pendant les sept jours qu'il porta l'habit blanc des nouveaux baptisés, il donna quelque portion de terre aux sept églises que l'archevêque lui avait désignées [2]. Le territoire de la nouvelle province fut ensuite mesuré au cordeau, et partagé entre tous les Nord-mans qui voulurent y fixer leur demeure. Rollon prit soin de les faire instruire de la religion, et en peu de temps ils reçurent presque tous le baptême.

Ils connaissaient d'avance le Christianisme annoncé à tous les peuples du Danemark et de la presqu'île scandinave par Ebbon, saint Anskair et ses disciples; témoins, depuis un demi-siècle qu'ils parcouraient les diverses provinces de la France, des cérémonies du culte catholique, ils tenaient peu à leurs superstitions et les

[1] Depuis nommée Saint-Ouen.

[2] « Chaque matin, dit M. Aug. Thierry, les prêtres qui l'instruisaient lui firent donner quelque portion de terre aux églises et aux saints du pays. (Hist. de la Conq. d'Angleterre par les Normands, t. I, p. 166.) M. Thierry ne peut toucher à un fait religieux sans y laisser l'empreinte de ses préjugés anti-catholiques.

abandonnèrent sans regret dès qu'ils comprirent que c'était leur intérêt.

Rollon, devenu chrétien, se montra législateur aussi intelligent qu'il s'était montré auparavant guerrier terrible. Il fit des ordonnances sévères contre le pillage et le vol, défaut dominant dans sa bande, et elles furent si exactement observées qu'on n'osait ramasser ce que l'on trouvait, dans la crainte de paraître l'avoir volé [1]. Grâce à la vigueur du nouveau duc et à l'influence salutaire des principes chrétiens qui pénétraient doucement les cœurs, les Nord-mans devinrent bientôt un peuple modèle. « Ils l'emportèrent sur les autres, dit Raoul-Glaber [2], par la gloire des armes au milieu des combats, par leur union et leur libéralité pendant la paix. Toute la province qui leur était échue en partage semblait former une seule maison, une même famille unie par les liens d'une concorde inviolable. Ils traitaient comme voleur et brigand tout homme qui avait recours au mensonge pour demander, dans une affaire, plus qu'il n'avait droit d'exiger, ou pour soustraire quelque chose à autrui. Les pauvres, les indigents, tous les étrangers étaient comme leurs enfants d'adoption, et trouvaient toujours chez eux des soins vraiment paternels. Ils envoyaient dans presque tout l'univers les dons les plus magnifiques aux saintes Églises; on voyait même tous les ans des moines venir de la Palestine et du mont Sinaï à Rouen, et remporter des secours pour leurs monastères. »

L'Église de France n'avait jamais oublié l'Église de Jérusalem. Au x.e siècle comme au cinquième, elle envoyait aux saints lieux de nombreux pélerins qui lui redisaient les maux qu'avaient à souffrir les fidèles de Jérusalem, depuis surtout qu'ils étaient soumis à la domination des Musulmans. Nous verrons dans deux siècles les Nord-mans, dignes de leurs pères, marcher à la délivrance du tombeau de J.-C.

Les années qui suivirent la conversion de Rollon sont pleines d'intrigues politiques, dans lesquelles les évêques remplissent le même rôle que les seigneurs laïques. Deux partis étaient en présence, celui de Karl-le-Simple, représentant de la race karolingienne, et celui du comte Robert, descendant de Robert-le-Fort. Karl eut beau faire excommunier dans un concile ceux qui lui

[1] Willelm. Gemmet., lib. II, c. 20.

[2] Rod. Glab., lib. I, c. 5.

manqueraient de fidélité, il se vit abandonné de presque tous les seigneurs, dans un plaid qui se tint à Soissons [1] en 920. Hervé, archevêque de Reims, qui lui resta fidèle, le conduisit dans son diocèse et l'y retint jusqu'à ce qu'il eût regagné l'appui des seigneurs. Il le ramena alors dans son royaume. Karl ne fut pas reconnaissant des services d'Hervé, et prit le parti d'un seigneur nommé Erlebald, auquel l'archevêque de Reims avait été obligé de faire la guerre.

Hervé, pour se venger de l'ingratitude du roi, l'abandonna, et l'an 922 mit solennellement la couronne royale sur la tête du comte Robert. Karl, soutenu des Lorrains, marcha contre son compétiteur, et lui livra bataille près de Soissons. Robert perdit la vie au milieu de la victoire, et ses partisans élurent roi Rodolphe ou Raoul qui fut sacré à Soissons par Walther [2], archevêque de Sens. Karl, trahi par Herbert, comte de Vermandois, fut enfermé par lui à Château-Thierri, et sa femme Otgive s'enfuit en Angleterre auprès d'Edward son père, avec un fils en bas-âge, seul reste de la race de Charlemagne [3].

Séulphe ou Seulf, successeur d'Hervé, qui s'était déclaré contre Karl [4] comme son prédécesseur, ne jouit pas long-temps de son siége, et avant de mourir, laissa dans son Église un germe de troubles qui dégénérèrent en guerre civile.

Cet évêque était d'un caractère fier et hautain : sous prétexte que Odon et Hervé, l'un frère et l'autre neveu de l'archevêque Hervé son prédécesseur, avaient manqué aux égards qu'ils lui devaient comme vassaux de l'Église de Reims, il les fit sommer de venir

[1] Flodoard., Chron. ad ann. 920. Epist. Corol. ad Episcop.; apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 572.

[2] Cet évêque est aussi appelé Vaultier. On a de lui des réglements ecclésiastiques. (Ap. Labb., Conc., t. IX, p. 577.) Il y prend des mesures contre les vices trop communs dans les monastères et contre les mauvais clercs.

[3] Il s'appelait Hludwig, et revint en France. Il est connu sous le nom de Louis d'Outre-mer. Karl-le-Simple mourut dans sa prison en 929.

[4] Flod., Chron. ad ann. 923. — On a cependant les actes d'un concile de Reims, dans lequel Seulf impose une pénitence sévère à tous ceux qui s'étaient trouvés à la bataille de Soissons. Comme on pouvait se racheter de la pénitence, moyennant une certaine somme, c'était peut-être pour Seulf un moyen d'avoir de l'argent. (V. Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 578.) Seulf assembla un autre concile à Troslei, où le comte Isaac fut obligé de payer à Étienne, évêque de Cambrai, cent livres d'argent à titre de dédommagement pour un château dont il s'était emparé sur lui.

se justifier en sa présence ou de se battre en duel pour prouver leur innocence; ils ne firent ni l'un ni l'autre, et, sur leur refus, Seulf les dépouilla de leurs fiefs et les fit jeter en prison. On prétendit que pour obtenir la détention de ces deux seigneurs, Seulf avait promis à Herbert, comte de Vermandois, de faire élire son fils archevêque de Reims. Il mourut peu de temps après, et Herbert, s'étant aussitôt rendu à Reims, fit élire son fils Hugues à peine âgé de cinq ans [1].

Le savant Flodoard et quelques autres prêtres s'opposèrent courageusement à une élection aussi irrégulière. Herbert, pour les punir, les dépouilla de leurs bénéfices et envoya le décret d'élection à Rome par Abbon, évêque de Soissons (925).

Jean X, élevé sur le siége apostolique par une courtisanne, était peu scrupuleux. Il approuva l'élection et chargea Abbon du spirituel de l'archevêché, en attendant que le titulaire fût en âge d'être ordonné. Herbert n'approuva pas cette dernière disposition du pape et chargea du spirituel Odalric, évêque d'Acqs, chassé de son siége par les Sarrasins qui ravageaient alors plusieurs provinces de France et d'Italie [2].

Herbert tenait toujours prisonnier le pauvre Karl-le-Simple, et le roi Rodolphe, dans la crainte de le lui voir relâcher, laissait impunis tous les actes coupables de ce comte; mais Karl étant mort en 929, Rodolphe entreprit d'ôter le scandale qu'avait donné Herbert en faisant élire, archevêque de Reims, son fils encore enfant.

Il ordonna d'abord [3] aux clercs de cette église de procéder à une autre élection; mais ceux-ci, dévoués à Herbert ou craignant de s'attirer la haine du terrible comte, répondirent au roi qu'ils ne pouvaient choisir un archevêque du vivant de Hugues qui avait été élu. Sur cette réponse, le roi alla mettre le siége devant Reims qui lui ouvrit ses portes après trois mois de résistance, et fit élire archevêque

[1] Flodoard., Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 20; Chron. ad ann. 925.

[2] Flod., Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 22. — Les Hongres ravageaient à la même époque la Lorraine, les bords du Rhin, la Bourgogne et une grande partie de l'Aquitaine. Ce fut alors que fut martyrisée sainte Viborade, qui vivait recluse près du monastère de Saint-Gal. Les Hongres répandirent une grande frayeur parmi les populations, et on les prit pour Gog et Magog, dont il est parlé dans l'Ecriture comme devant apparaître à la fin du monde. Un évêque de Verdun (*V.* Spicil. d'Acheri) consulta même à ce sujet un abbé du monastère de Saint-Germain, qui déploya beaucoup d'érudition pour lui prouver que les Hongres ne pouvaient être Gog et Magog.

[3] Flod., Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 24; Chron. ad ann. 933, 935.

Artold, moine de Saint-Remi, en présence de plusieurs évêques de France et de Bourgogne. Artold appartenait à une famille puissante, capable de soutenir son élection. Il obtint le *pallium* du pape Jean XI, et tint, l'an 933, un concile auprès de Château-Thierry, tandis que le roi Rodolphe assiégeait cette place. Hildegeaire y fut ordonné évêque de Beauvais. Deux ans après, Artold présida à Fîmes un autre concile dans lequel on obligea les usurpateurs des biens ecclésiastiques à faire satisfaction à l'Église.

Rodolphe, pour soutenir Artold, fit la guerre au comte Herbert et s'empara sur lui de Château-Thierry, de Noyon et de Laon. La paix entre le roi et le comte ne fut conclue qu'en 936, par l'entremise du roi de Germanie.

Cette même année mourut Rodolphe. La plupart des seigneurs, ayant à leur tête Guillaume, duc de Normandie, successeur de Rollon, et Hugues, duc de France, rappelèrent d'Angleterre le fils de Karl-le-Simple, Hludwig surnommé d'Outre-mer, et le firent roi.

Herbert, voyant l'archevêque Artold privé de son protecteur, lui déclara la guerre et s'empara des fiefs de l'Église de Reims. Artold[1], ayant pris l'avis de quelques évêques, l'excommunia en présence du roi Hludwig. Celui-ci avait pris le parti de l'archevêque de Reims à la sollicitation de Hugues, qui était alors brouillé avec Herbert; mais ce dernier parvint, à force d'intrigues, à détacher du parti du roi, Hugues de France, ainsi que Guillaume de Normandie, et ces trois seigneurs allèrent ensemble mettre le siége devant Reims. Les hommes de l'archevêque le trahirent et le livrèrent à Herbert, qui le retint prisonnier au monastère de Saint-Remi.

Pendant sa réclusion, Artold fut sollicité de donner sa démission, et comme il n'avait pas d'autre moyen de recouvrer sa liberté, il la signa à condition qu'on lui laisserait pour sa subsistance les abbayes de Saint-Basle et d'Avenai. Dès qu'il fut libre, il se repentit de ce qu'il avait fait et se retira auprès du roi Hludwig, avec plusieurs de ses parents dépouillés par Herbert des biens de l'Église de Reims qui leur avaient été donnés en fiefs. Tous les partisans d'Artold furent indignement maltraités par Herbert : Flodoard, qui avait toujours protesté contre l'élection irrégulière de Hugues, fils d'Herbert, eut beaucoup à souffrir. On lui ôta l'église de Cormicy et un bénéfice dont il avait la jouissance ; il fut même retenu prisonnier pendant cinq mois.

[1] Flod., Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 27.

Herbert, ayant en main la démission d'Artold, fit revenir son fils de l'école d'Auxerre où il était élevé. Il n'était encore que diacre et n'avait que vingt ans environ, ce qui n'empêcha pas Gui de Soissons de lui conférer l'ordination épiscopale. Pour donner à cette ordination une certaine solennité, on assembla à Soissons un concile où se trouvèrent tous les évêques de la province de Reims, le comte Herbert et Hugues de France (940).

Le fils d'Herbert s'y rendit accompagné de Flodoard, tiré de sa prison deux jours auparavant. On examina [1] d'abord si l'on devait procéder à l'ordination du jeune archevêque; à la requête de quelques clercs et laïques de Reims, il fut décidé qu'il ne fallait pas la différer. On apporta pour motifs qu'Artold n'avait jamais été élu canoniquement, qu'il n'était qu'un intrus, et que d'ailleurs il avait donné sa démission. Cependant, afin de conserver en apparence toutes les formes, on députa à Laon où se trouvait Artold, l'évêque Hildegeaire et quelques autres prélats, pour l'inviter à se rendre au concile. Il répondit qu'il ne pouvait aller à Soissons, mais que si on avait quelque chose à lui communiquer, on pouvait lui désigner un lieu sûr et qu'il s'y trouverait pour en conférer avec les évêques. Les députés lui ayant désigné ce lieu, Artold s'y trouva et commença par se prosterner humblement aux pieds des délégués du concile, les conjurant de lui donner un avis salutaire. Ceux-ci le pressèrent de consentir à l'ordination de Hugues, et pour l'y engager, lui promirent plusieurs fiefs de l'archevêché.

Artold espérait autre chose. Voyant que ses prières et son humilité n'avaient pas produit l'effet qu'il en attendait, il se leva et défendit de la part de Dieu, sous peine d'excommunication, aux évêques de sa province, de procéder à l'ordination de Hugues, ajoutant que si on l'ordonnait, il en appelait au saint-siége.

Cette déclaration irrita les députés du concile. Artold, craignant de ne pouvoir se tirer de leurs mains, s'adoucit un peu, leur fit espérer qu'il pourrait se désister, quand il aurait consulté la reine Gerberge, et demanda qu'on envoyât seulement avec lui un des députés pour recevoir sa dernière réponse. On nomma pour l'accompagner Dérold, évêque d'Amiens. Lorsqu'ils furent arrivés à Laon, en présence de la reine, Artold fulmina de nouveau son excommu-

[1] Flod., Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 28. Epist. Artold., apud Labb., Conc., t. IX, p. 627, et apud Sirm., Conc. Gall., t. III, p. 589.

nication et déclara à Dérold qu'il l'excommuniait lui-même s'il refusait de la publier.

Les évêques du concile de Soissons ne tinrent aucun compte de la sentence d'Artold qu'ils ne regardaient plus comme leur métropolitain. Après avoir arrêté tout ce qu'ils crurent utile pour assurer le droit de Hugues, ils se transportèrent à Reims où ils l'ordonnèrent évêque avec une grande solennité.

C'est ainsi que se forma dans l'Église de Reims un schisme funeste qui fut long-temps encore le sujet d'une guerre sanglante.

Herbert, comte de Vermandois, étant mort en 943, Artold crut l'occasion favorable pour recouvrer son archevêché; à sa sollicitation, le roi Hludwig alla mettre le siége devant Reims; mais au bout de quinze jours, il le leva sur la promesse que lui fit l'archevêque Hugues de lui donner toutes les satisfactions qu'il pourrait désirer. Hludwig ne cherchait qu'un prétexte pour terminer une guerre qui l'eût empêché de suivre le projet qu'il avait conçu de se rendre maître de la Normandie. Guillaume venait de mourir, ne laissant qu'un fils en bas-âge nommé Richard. Le roi parvint à emmener à son palais le jeune duc, mais les Nord-mans surent le tirer habilement de ses mains. Hludwig leur déclara la guerre, se laissa tromper, fut pris et retenu prisonnier d'abord par les Nord-mans et ensuite par Hugues, duc de France, qui avait pris les intérêts de son neveu Hugues, archevêque de Reims.

Le roi ne fut délivré de cette captivité qu'en cédant à Hugues la ville de Laon, la seule place forte qu'il eut à sa disposition [1].

Tous les seigneurs s'étant déclarés propriétaires de leurs fiefs, le roi, qui n'en possédait pas, s'était trouvé moins puissant qu'eux, malgré sa souveraineté.

Hludwig, rendu à la liberté (946), appela à son secours Othon, roi de Germanie, frère de sa femme Gerberge, et entra avec lui sur les terres de France [2] et de Normandie; mais les deux rois échouèrent contre les vassaux rebelles qu'ils voulaient punir.

Pour s'en consoler, ils allèrent mettre le siège devant Reims [3].

[1] *V.* Flod., Chron.

[2] On désignait alors par ce nom les terres comprises entre les grands fiefs de Vermandois, de Normandie, de Bretagne, d'Aquitaine, de Bourgogne et de Lorraine. Hugues, duc de France, fut père de Hugues-Capet.

[3] Flod., Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 31 et 34; Chron. ad ann. 947 et 948.

L'archevêque Hugues, malgré les promesses qu'il avait faites à Hludwig, s'était déclaré contre lui. Se voyant vivement pressé, il demanda à entrer en conférence avec quelques seigneurs de l'armée des assiégeants. Ceux-ci lui avouèrent qu'ils n'auraient pas assez de crédit sur les deux rois pour empêcher qu'on ne lui crevât les yeux après la prise de la ville et lui conseillèrent la fuite. Hugues suivit leur avis et se retira à Mouzon, place forte où il put se maintenir malgré les rois. Artold fut rétabli à Reims, mais Hugues continua de faire à Mouzon les fonctions d'archevêque et ordonna, en sa qualité de métropolitain, Thetbauld, évêque d'Amiens.

Les rois Hludwig et Othon, désespérant de mettre fin au schisme par la voie des armes, eurent recours aux moyens canoniques et tinrent, auprès de Mouzon, une assemblée où se trouvèrent les deux prétendants. Mais il n'y fut rien décidé, et on remit l'examen de l'affaire au concile qui fut convoqué à Verdun pour la mi-novembre. On laissa provisoirement Artold à Reims et Hugues à Mouzon. Othon, roi de Germanie, voulant que l'autorité du concile ne pût être contestée, envoya à Rome Frédéric, évêque de Mayence, solliciter pour Robert de Trèves une commission spéciale de juger la cause de l'Eglise de Reims. Le pape l'accorda, et le concile se tint à Verdun à l'époque indiquée. Robert de Trèves le présida et sept autres évêques y assistèrent, savoir : Artold de Reims, Odalric d'Acqs, Adalberon de Metz, Gozlin de Toul, Hildebald de Munster et Israël, évêque breton dont on ne connaît pas le siége. Brunon, abbé de Lauresheim et frère d'Othon, Agenold de Gorze et plusieurs autres abbés s'y trouvèrent avec les évêques.

L'archevêque Hugues y fut mandé. On lui envoya même pour l'amener les deux évêques Gozlin et Adalberon, mais il refusa d'y venir. Alors le concile, à l'unanimité, adjugea l'archevêché de Reims au seigneur Artold et on indiqua un nouveau synode pour le 13 janvier suivant.

« Il fut célébré [1] dans l'église de Saint-Pierre, près Mouzon, par le seigneur Robert, les autres évêques de la province de Trèves et quelques-uns de celle de Reims. L'archevêque Hugues y vint, parla à Robert, mais ne voulut point entrer au synode et se contenta d'envoyer aux évêques, par un de ses clercs, des lettres que lui avaient envoyées le pape Agapet II. Ces lettres ne contenaient au-

[1] Flodoard., Chron. ad ann. 948.

cune autorité canonique, dit Flodoard, mais enjoignaient de restituer à Hugues l'évêché de Reims. Quand les évêques en eurent pris connaissance, ils tinrent conseil avec les abbés et les hommes doctes qui étaient présents, et décidèrent qu'il n'était ni juste ni convenable que la charge de légat apostolique qu'avait reçue l'archevêque Robert fût suspendue par des lettres produites par l'ennemi de l'archevêque Artold, et qu'on devait terminer canoniquement ce qui avait été commencé régulièrement.

» En conséquence, on lut le dix-huitième chapitre du concile de Carthage, touchant l'accusé et l'accusateur, et après cette lecture, on arrêta, suivant la règle du même concile, qu'Artold conserverait le diocèse de Reims, et que Hugues, qui avait dédaigné de se rendre à deux conciles, serait exclu du gouvernement du susdit diocèse et de la communion, jusqu'à ce qu'il se fût rendu à un concile national qui fut indiqué pour le premier jour d'août (948).

» Les évêques firent écrire en leur présence ce capitulaire et l'envoyèrent à Hugues. Celui-ci le renvoya le lendemain à l'archevêque Robert, et lui fit dire qu'il n'obéirait point.

» Cependant les lettres de convocation du concile national furent adressées par Artold au seigneur pape Agapet qui envoya son légat Marinus au roi Othon pour le prier de convoquer lui-même le concile; le pape adressa aussi des lettres particulières à quelques évêques de Gaule et de Germanie pour les engager à s'y rendre. »

Ce concile, fixé d'abord au 1.er août, se tint le 7 de juin, dans la résidence royale d'Ingelheim. On y traita non-seulement l'affaire des prétendants Artold et Hugues, mais celle des dissensions qui existaient entre le roi Hludwig et Hugues-le-Grand, duc de France. Ces deux querelles troublaient tout le royaume des Francs. Lorsque Marinus, légat apostolique, fut arrivé, trente évêques de Germanie, de France[1] et de Lorraine prirent séance avec lui.

« Lorsqu'on eut récité les prières prescrites pour la célébration des conciles et que le légat Marinus eut fait un discours, le roi Hludwig se leva de son siége placé à côté de celui d'Othon, et, avec la permission de ce dernier, exposa à haute voix ses plaintes contre Hugues, duc de France, en présence de Marinus et des autres évêques qui siégeaient avec lui.

[1] Il n'y eut de France qu'Artold de Reims, Rodolphe de Laon, chassé de son siége, et Fulbert de Cambrai. Hugues-le-Grand empêcha les autres évêques de s'y rendre.

» L'archevêque Artold se leva ensuite, exposa, selon l'ordre qu'il avait reçu du pape romain, le commencement et la suite de la dispute qui s'était élevée entre lui et l'évêque Hugues, et lut à cet effet une lettre[1] qu'il avait écrite à Marinus sur ce sujet et qui fut interprétée en langue tudesque à cause des deux rois qui ne savaient pas le latin.

» Alors un clerc de Hugues, nommé Sigebold, entra dans le concile et présenta les lettres qu'il avait déjà produites au synode de Mouzon, affirmant qu'elles lui avaient été remises à Rome par Marinus lui-même, qui présidait le concile. Marinus prit les lettres et les fit lire à haute voix devant les Pères du concile. On y disait que Gui de Soissons, Hildegeaire de Beauvais, Rodolphe de Laon et les autres évêques de la province de Reims avaient adressé des lettres au siége de Rome pour que Hugues fût réinstallé dans l'évêché de Reims et Artold expulsé.

» Artold, Rodolphe et Fulbert réfutèrent ces lettres, affirmèrent qu'elles étaient mensongères, et que la démarche en question n'avait jamais eu lieu. Le clerc Sigebold n'eut rien à répondre et avoua qu'il avait inventé ce qui était contenu dans la lettre qu'il avait apportée au concile. Sur la réquisition du légat Marinus, les évêques ayant reçu l'aveu public du clerc, se firent lire les capitulaires relatifs aux calomniateurs, et jugèrent qu'il devait être dégradé de son Ordre et exilé. Il le fut en effet, après avoir été chassé ignominieusement du concile. »

Hugues n'avait donc à offrir que des faussetés contre son compétiteur. Aussi les évêques[2], ayant considéré qu'Artold ne s'était jamais refusé à l'examen de sa cause, décidèrent-ils dans la première session qu'il devait être confirmé dans son siége. Ils le louèrent même et l'engagèrent publiquement à prendre courage.

« Le lendemain, le concile tint sa deuxième session, que le légat Marinus ouvrit par un discours. Robert, archevêque de Trèves, représenta ensuite que le concile ayant rendu à Artold son évêché de Reims, devait lancer une sentence synodale contre l'usurpateur de ce siége. Le légat Marinus, sur cette proposition, ordonna de proférer la sentence canonique. Après donc qu'on eut lu les passages

[1] On possède encore cette lettre. — (Apud Labb., Conc., t. IX, p. 627, et apud Sirm., t. III, p. 589.) Elle est tirée de Flodoard, (Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 35).

[2] Flodoard., Chron. ad ann. 948.

de l'Ecriture et des lois ecclésiastiques qui se rapportaient à ce sujet, les évêques excommunièrent Hugues jusqu'à ce qu'il vînt à pénitence et fît une satisfaction convenable.

» Les jours suivants, ajoute Flodoard, le synode fit des réglements nécessaires sur les unions incestueuses et touchant les églises de Germanie que des laïques donnaient et même vendaient illégalement et enlevaient injustement aux prêtres. On traita aussi de plusieurs autres choses utiles à l'Eglise de Dieu[1]. »

On y décida en particulier que Hugues-le-Grand devrait faire satisfaction au roi Hludwig sous peine d'excommunication, et avant de se séparer on indiqua un concile à Trèves pour y prononcer la sentence en cas de résistance de la part de ce duc.

Aussitôt après le concile d'Ingelheim, le roi partit pour la France avec le duc de Bourgogne, Conrad. Les évêques de Lorraine, à la tête des hommes de leurs églises, allèrent assiéger Mouzon, et après en avoir détruit les fortifications, se joignirent à l'armée du roi pour assiéger Laon. Pendant ce siége, les évêques tinrent un concile dans l'église de Saint-Vincent, excommunièrent Thibault qui défendait la ville, et citèrent Hugues-le-Grand de la part du légat Marinus, à venir faire satisfaction des excès auxquels il s'était livré contre le roi et les évêques. Gui de Soissons vint à cette assemblée se réconcilier avec le roi et demander pardon d'avoir conféré à Hugues l'ordination épiscopale.

Hugues-le-Grand, pour punir l'évêque de Soissons de cette démarche, brûla une grande partie de sa ville et ravagea en même temps les terres de l'Eglise de Reims. Mais il fut abandonné par une partie de ses soldats, effrayés de l'excommunication dont il était menacé.

Les sentences ecclésiastiques, méprisées par quelques individus, avaient beaucoup d'influence sur la masse de la population. Hugues-le-Grand affecta de ne tenir aucun compte de la citation des conciles d'Ingelheim et de Laon, c'est pourquoi on procéda à son excommunication formelle au concile de Trèves.

« L'archevêque Artold, dit Flodoard[2], partit pour le synode de Trèves avec Gui de Soissons, Rodolphe de Laon et Wicfrid de Té-

[1] On possède dix canons de ce concile. — Apud. Labb., Conc., t. IX, p. 624, et apud Sirm., t. III, p. 585.

[2] Flodoard., Chron. ad ann. 948. Hist. eccl. Rem., lib. IV, c. 37.

rouamne. A leur arrivée, ils trouvèrent Marinus qui les attendait avec l'archevêque Robert; mais aucun des prélats germains ou lorrains n'y était. Ceux de France prirent cependant séance, et le légat Marinus leur demanda comment le prince Hugues s'était conduit à leur égard depuis le concile d'Ingelheim. Ils rapportèrent ce qui s'était passé. Marinus demanda ensuite si les lettres qu'il avait données pour le citer à comparaître lui avaient été remises. L'archevêque Artold lui répondit que plusieurs lui avaient été données; que d'autres ne l'avaient point été, parce que celui qui les portait avait été arrêté en chemin par les hommes de Hugues; mais que cependant, soit par lettres, soit par messages, il avait été cité. On s'informa s'il n'y avait pas quelque part un envoyé du prince Hugues, et comme on n'en trouva point, on décida qu'on attendrait jusqu'au lendemain pour voir s'il n'en arriverait pas. Il n'en vint point. Alors tous ceux qui étaient présents, tant clercs que nobles laïques, déclarèrent hautement qu'on devait l'excommunier. Mais les évêques différèrent jusqu'au troisième jour pour prononcer la sentence. »

Dans l'intervalle, on s'occupa des évêques qui avaient soutenu l'usurpateur du siége de Reims, et le troisième jour on excommunia le duc de France et deux évêques ordonnés par Hugues.

Après quelques autres affaires de détail, les évêques se séparèrent et Marinus, après avoir été en Saxe consacrer l'Eglise de Fulde, retourna à Rome rendre compte au pape de sa légation.

Le pape Agapet [1], dans un synode qu'il présida dans l'église de Saint-Pierre, confirma la sentence d'excommunication lancée à Ingelheim contre l'archevêque Hugues, et celle du concile de Trèves contre Hugues-le-Grand.

Ce duc songea enfin à se réconcilier avec le roi et fit une trève avec lui en 950. L'année suivante, la paix fut conclue. Artold demeura ainsi archevêque de Reims et ne mourut qu'en 961 [2].

[1] Flodoard., Chron. ad ann. 949.

[2] A sa mort, Hugues voulut remonter sur le siége de Reims; mais Brunon de Cologne s'y opposa, et dans un concile de treize évêques des provinces de Sens et de Reims, on élut Odalric, malgré les intrigues des partisans de Hugues qui cherchèrent à lui gagner les suffrages.

Hugues-le-Grand resta fidèle à Hludwig. A la mort de ce roi, arrivée en 954, il prit le parti de son fils Hlother et mourut en 956. Hugues-le-Grand laissa un fils, Hugues-Capet, qui lui succéda comme duc de France et parvint au trône.

Cette grande querelle sur la possession de l'Eglise de Reims peut nous donner une juste idée du désordre qui régnait dans le reste de la France.

Dans toutes les provinces, les ducs ou les comtes les plus puissants voulaient étendre leur domination jusques sur les Eglises, les réduire à l'état de fiefs et faire des évêques leurs vassaux. Ils s'emparaient des églises et des monastères, les cédaient, comme des fiefs ordinaires, au plus offrant, et mettaient ainsi leur volonté à la place des lois ecclésiastiques.

Les évêques qui voulaient résister à la violence étaient chassés et quelquefois même cruellement mis à mort. Ainsi Arnuste, archevêque de Narbonne, qui se faisait remarquer par son zèle pour la discipline, fut attaqué lorsqu'il se rendait à un concile, et ses meurtriers lui crevèrent les yeux, lui coupèrent la langue, le mutilèrent honteusement et le laissèrent mourant sur le chemin. Bennon, évêque de Metz, prédécesseur d'Adalberon, fut aussi indignement mutilé et eut les yeux crevés.

De telles violences n'étaient point rares, et chaque fois qu'un évêque mourait, ce n'étaient qu'intrigues et désordres dans sa pauvre Eglise, qui avait ainsi trop souvent plutôt un mercenaire qu'un pasteur pour la gouverner.

II.

CLUNI. — Diverses tentatives de réformes ecclésiastique et monastique. — S. Gerauld d'Aurillac. — S. Gérard de Brogne. — Plusieurs seigneurs et évêques qui travaillèrent à la réforme. — Adalberon de Metz. — S. Bernard de Menthon. — Réforme de Cluni. — Histoire de Cluni sous les abbés Bernon, Odon, et Mayeul.

910 — 994.

L'Église, dans son pélerinage à travers les siècles, dut nécessairement avoir ses phases de splendeur et d'obscurité. Les événements qui remuent et changent les formes sociales l'atteignent dans son existence extérieure et rendent nécessaires des modifications, des réformes successives. A part le *dépôt divin* qu'elle est chargée de conserver intact et pur, l'Église se doit à elle-même de mettre ses lois disciplinaires en harmonie avec le développement de la société dans laquelle elle vit.

Lorsqu'on approfondit ses annales, on la trouve toujours à la hauteur de sa mission providentielle ; et si, par l'effet des circonstances, la vie semble parfois sur le point de lui échapper, on voit aussitôt surgir de son sein un principe vivifiant, un élément nouveau qui lui rend toute la splendeur du *bien* et du *vrai*.

Ainsi, dans les premiers siècles, la Providence agrandissait progressivement la puissance sociale de l'Église, à mesure que venaient se juxta-poser dans l'empire romain les masses barbares qu'elle devait civiliser. Ainsi, dans l'Église Franke, au moment où l'élément barbare menaçait d'absorber l'élément chrétien, grandissait la race karolingienne qui devait lui rendre la vie. Ainsi encore, au x.e siècle, lorsque de nouveaux barbares apportèrent avec eux l'ignorance et le vice dans l'Église de France, Dieu déposa dans son sein un principe de réforme qui se développa, grandit et enfanta les beaux siècles de la période féodale, pendant lesquels l'Église brilla d'un éclat d'autant plus vif, qu'il tranchait sur le fond si noir, si triste de la société civile à la même époque.

Après avoir tracé impartialement le tableau des vices qui désolèrent le x.e siècle, notre œil se reposera avec bonheur sur cette réforme naissante dont nous suivrons les développements successifs.

Son principal et premier berceau fut l'abbaye de Cluni.

En dehors de cet illustre monastère, il y avait quelques efforts partiels dont nous parlerons d'abord.

On distingue, parmi les réformateurs, le comte d'Aurillac, Gerauld [1], qui comptait parmi ses ancêtres saint Césaire d'Arles et saint Iriez [2]. Il fut digne d'eux, et au milieu d'un monde pervers, mit en pratique les conseils mêmes de l'Evangile. Il était jeune encore, lorsqu'il hérita du fief d'Aurillac, qui avait appartenu à son père. Les guerres qu'il dut supporter de la part de seigneurs ambitieux et les tentations inséparables de la nature humaine, lui rendirent le monde odieux, et sans l'évêque de Cahors, Gausbert, il eût embrassé l'état monastique ; mais Gausbert lui fit comprendre qu'il pouvait, dans sa position, être plus utile à l'Église qu'enseveli dans un monastère, et Gerauld se rendit à ce conseil.

Mais, tout en restant dans le monde, il voulut pratiquer, au-

[1] Odo. Clun., Vit. S. Gerald.

[2] V. sur ces deux saints le 2.e vol. de l'Hist. de l'Église de France, p. 46 et suiv. et 193.

tant qu'il lui était possible, les observances monastiques. Son habit était modeste ; sa barbe, sans être entièrement rasée comme celle des moines, était plus courte que celle des autres seigneurs. Il se fit même faire sur la tête une petite tonsure qu'il cachait sous ses cheveux.

Afin de pouvoir se dérober quelquefois aux affaires du siècle, Gerauld fonda un monastère auprès d'Aurillac et le peupla de moines fervents. Il eut de la peine à en rencontrer d'aussi parfaits qu'il le désirait, car il avait une si haute idée de la vie monastique, qu'il ne trouvait que la vie des anges qui pût lui être comparée.

Gerauld, avant de mourir, affranchit cent esclaves qu'il possédait et légua ses plus belles terres au monastère d'Aurillac. Sa vie fut écrite par saint Odon de Cluni.

Un autre seigneur, nommé Gérard [1], contribua plus puissamment à la réforme que le comte Gerauld. Après avoir guerroyé pendant plusieurs années dans l'armée de Béranger, comte de Namur, Gérard eut occasion de venir en France et visita le monastère de Saint-Denis. Un jour qu'il y assistait aux vêpres, il entendit qu'on y faisait mémoire de saint Eugène, et demanda qui était ce saint. On lui répondit que c'était un des compagnons de saint Denis, et Gérard pria instamment les moines de lui donner ses reliques pour les placer dans une nouvelle église qu'il faisait élever dans sa terre de Brogne. On les lui refusa, mais en lui faisant entendre cependant qu'il les obtiendrait s'il se faisait moine à Saint-Denis.

Gérard en conçut aussitôt le désir, et après avoir consulté son oncle Etienne, évêque de Liége, retourna à Saint-Denis, où il reçut l'habit monastique.

Comme tous les seigneurs de l'époque, Gérard ne savait pas lire. Il commença humblement à apprendre l'alphabet comme les enfants, fit des progrès rapides, devint savant et fut ordonné prêtre. Après un séjour de dix ans à Saint-Denis, Gérard retourna à Brogne avec douze moines et les reliques de saint Eugène, et fonda, dans cette terre, un monastère qui devint célèbre par sa régularité.

Gislebert, duc de Lorraine, et Arnoul, comte de Flandre, furent si édifiés des vertus qu'on y pratiquait, qu'ils chargèrent Gérard de réformer toutes les abbayes situées sur leurs terres. Gérard entreprit courageusement cette œuvre difficile et vint à bout de mettre la ré-

[1] Vit. sancti Gerard., apud. Bolland., 3 octob.

forme dans les monastères de Saint-Guislain, de Saint-Pierre et de Saint-Bavon à Gand; de Saint-Martin à Tournai; de Marchiennes, d'Hasnon; de Saint-Waast, à Arras; de Saint-Bertin, de Saint-Omer, de Saint-Amand, de Saint-Vulmar, de Saint-Riquier, de Saint-Remi de Reims, et de plusieurs autres en France et en Lorraine.

Gérard, après avoir fait le voyage de Rome pour obtenir des priviléges en faveur de son abbaye de Brogne, visita tous les monastères qu'il avait réformés et abdiqua sa charge d'abbé avant de mourir.

Guillaume, duc de Normandie et successeur de Rollon, seconda, à l'exemple de Gislebert de Lorraine et d'Arnoul de Flandre, la réforme monastique dans son duché, fit rebâtir la célèbre abbaye de Jumiéges et voulut y embrasser la vie monastique. L'abbé, dont il prit conseil, préférant le bien public à celui de sa communauté, l'en détourna. Guillaume voulut au moins avoir une cuculle et une tunique de moine, afin de s'en revêtir au besoin [1].

On regardait alors l'habit monastique comme une sauve-garde contre la colère de Dieu. Richard imita Guillaume son père et réforma l'abbaye de Saint-Michel, où il mit des moines à la place des chanoines qui y menaient une vie licencieuse. Geoffroi, comte d'Angers, chassa de même, du monastère de Saint-Aubin, les chanoines pour y mettre des moines. Pons Raymond, comte de Toulouse, était aussi très zélé pour la réforme monastique, et fonda en l'honneur de saint Pons une abbaye qui devint plus tard un siége épiscopal [2].

Parmi les évêques, ceux qui se distinguèrent surtout par leurs travaux de réforme, sont Gothescalk, évêque du Puy, réformateur du monastère de Saint-Chaffre; Brunon de Cologne, Béranger de Verdun, fondateur du monastère de Saint-Vanne, qui devint, dans la suite, l'abbaye-mère de la congrégation de ce nom; Walther ou Vaultier de Sens, saint Gozlin de Toul, et surtout Adalberon, évêque de Metz.

Le célèbre monastère de Gorze [3], fondé au VIII.e siècle par saint

[1] Guilelm. Gemmet., lib. III.

[2] V. Gall. Christ., Prov. Tolos.

[3] Vit. B. Joan. Gorz. apud Bolland., 27 feb.— Le bienheureux Jean de Gorze était remarquable par sa fermeté, et il en donna des preuves particulièrement dans une ambassade dont il fut chargé par Othon, roi de Germanie et de Lorraine. Le bienheureux Jean sut faire admirer sa fermeté par Abderame, roi des Sarrasins d'Espagne, vers lequel il était envoyé. Il devint abbé de Gorze.

Chrodegang, était alors presque en ruines. Après en avoir fait réparer les bâtiments, Adalberon s'appliqua à y faire refleurir la discipline. Ayant appris que plusieurs ecclésiastiques de Lorraine avaient résolu de passer en Italie pour y mener une vie plus parfaite, il leur offrit le monastère de Gorze qu'ils acceptèrent. Parmi eux, on distinguait particulièrement Agenold, qui fut abbé, et Jean, qui fut procureur de la nouvelle communauté.

Sous leur gouvernement, elle acquit une telle réputation, qu'on y accourut de toutes parts pour s'y former aux vertus monastiques et aux sciences.

Guibert[1] ayant fait un monastère de sa terre de Gemblours, située près de Namur, alla à Gorze étudier les pratiques de la vie religieuse et y choisit un abbé pour sa communauté. Ce fut Erluin qui transporta à Gemblours les bonnes traditions de Gorze. Pour Guibert, il vécut en simple moine dans ce dernier monastère, et y mourut en saint.

Adalberon, après avoir rendu au monastère de Saint-Chrodegang sa première splendeur, entreprit la réforme des chanoines de Saint-Arnoul de Metz, qui menaient une vie fort déréglée[2]. Après les avoir exhortés plusieurs fois à abandonner leurs désordres, Adalberon, qui vit ses conseils inutiles, les chassa de leur cloître et établit des moines à leur place. Les chanoines s'en plaignirent à Othon, roi de Germanie et de Lorraine, mais ce fut inutilement, et le roi confirma ce que l'évêque avait fait.

Adalberon appela ensuite à Metz saint Kadroé, pour réformer le monastère de Saint-Clément, situé dans cette ville.

Saint Kadroé[3] était passé d'Irlande en France avec douze compagnons. Après avoir visité le tombeau de saint Fursi, autrefois pélerin comme eux, ces Irlandais se fixèrent auprès d'un oratoire dédié à saint Michel, et que leur donna une femme pieuse. Le supérieur de la petite communauté, nommé Maccalan, établit à Saint-Michel la réforme de Gorze, et Kadroé, après avoir passé quelque temps à Fleuri-sur-Loire, pour y approfondir la règle de saint Benoît, gouverna le monastère de Vassor.

La sagesse avec laquelle il dirigea cette communauté détermina

[1] Vit. S. Guib., apud. Bolland., 23 maii.

[2] Præcept. Adalber., apud. Labb., Conc., t. IX, p. 607.

[3] Vit. S. Kadroe, apud. Bolland., 6 maii.

Adalberon à lui confier celle de Saint-Clément, où il rétablit la régularité.

On doit placer au nombre des principaux réformateurs du x.e siècle saint Bernard de Menthon, qui se dévoua à l'instruction des pauvres populations des Alpes. Ce saint homme se donna tout entier à la destruction des superstitions et des pratiques idolâtriques encore en usage dans ces lieux à demi-sauvages. Il abattit les idoles qui étaient encore sur le sommet des plus hautes montagnes et laissa des monuments de sa piété sur celles qu'on nomme encore de son nom, le Grand et le Petit Saint-Bernard.

Mais la grande pépinière des réformateurs fut l'abbaye de Cluni, dont nous devons maintenant commencer l'histoire.

Cluni eut Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, pour fondateur, et Bernon pour premier abbé. Bernon était abbé de La Baume, lorsque plusieurs hommes du duc Guillaume vinrent y demander l'hospitalité. Ils furent si édifiés de la régularité des moines et de la charité du saint abbé, que sur les éloges qu'ils en firent à leur retour, le duc Guillaume conçut le projet de fonder un monastère, et d'en confier le gouvernement à Bernon.

Il appela donc le saint abbé à sa terre de Cluni, où il résidait alors, et Bernon s'y rendit avec son ami Hugues, moine de Saint-Martin d'Autun. Le duc les reçut bien, leur fit part de l'intention où il était de bâtir un monastère et leur dit de chercher dans ses terres le lieu qui leur paraîtrait le plus convenable. Bernon et Hugues, séduits par le site de Cluni où ils se trouvaient, répondirent qu'ils ne pourraient trouver ailleurs un lieu plus propre à un établissement religieux. « Il ne faut pas y penser, dit le duc, car » c'est ici que je loge ma meute pour la chasse. — Eh bien, sei- » gneur, répondit Bernon, chassez-en les chiens et mettez-y des » moines. » Le duc y consentit enfin de bonne grâce et fit écrire en bonne forme l'acte de donation. Cette pièce est digne de figurer dans l'histoire, à cause de la célébrité de Cluni et parce qu'elle nous expose clairement le but qu'on se proposait ordinairement dans la fondation des monastères.

Après avoir dit quelques mots sur le bon usage que l'on doit faire des richesses, Guillaume s'exprime ainsi [1] :

« Voulant employer utilement pour mon ame les biens que Dieu

[1] Apud. Labb., Conc., t. IX, p. 565, et in Biblioth. Cluniac., p. 2.

» m'a donnés, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de m'attirer l'a-
» mitié de ses pauvres; et afin que cette œuvre soit perpétuelle,
» entretenir à mes dépens une communauté de moines. Que tous
» les fidèles qui sont et qui seront jusqu'à la consommation des siè-
» cles sachent que, pour l'amour de Dieu et de J.-C. Notre Sei-
» gneur, j'ai donné aux saints apôtres Pierre et Paul la terre de
» Cluni avec ses dépendances, et la chapelle qui y est bâtie en l'hon-
» neur de la Sainte Vierge et de saint Pierre ; le tout situé dans le
» comté de Mâcon ou aux environs. Moi Guillaume et mon épouse
» Ingelberge, faisons ce don pour l'ame de mon seigneur le roi
» Eudes; pour celles de mon père et de ma mère; pour le salut de
» nos ames et de nos corps; pour l'ame d'Aventina qui m'a légué
» cette terre de Cluni par testament; pour nos frères et sœurs,
» pour nos neveux, tous nos parents et serviteurs, et pour la con-
» servation de la foi catholique. Enfin, comme la foi et la charité
» nous unissent à tous les chrétiens, nous offrons à Dieu cette
» terre de Cluni pour tous les fidèles qui ont été, qui sont et qui
» seront dans la suite des temps, et nous voulons qu'on y bâtisse,
» en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, un monastère
» suivant la règle de saint Benoît.

» Notre intention est que ce monastère soit à jamais un refuge
» pour ceux qui, sortant pauvres du siècle, n'apporteront avec eux
» que la bonne volonté. Les moines et les biens seront sous la puis-
» sance de l'abbé Bernon tant qu'il vivra. Après sa mort, les reli-
» gieux auront le pouvoir d'élire un autre abbé de leur Ordre, selon
» la règle de saint Benoît, sans qu'aucune puissance ait droit de les
» en empêcher. Tous les cinq ans, ils paieront dix sous d'or à Saint-
» Pierre de Rome, pour le luminaire; ils auront les saints Apôtres
» pour protecteurs et le pape pour défenseur. Ils exerceront tous
» les jours les œuvres de miséricorde, selon leur pouvoir, envers
» les pauvres, les étrangers et les pélerins. De ce jour, ils ne se-
» ront soumis ni à nous, ni à nos parents, ni au roi, ni à aucune
» puissance de la terre [1]. Aucun prince séculier, aucun comte,
» aucun évêque, ni le pape même, je les en conjure au nom de
» Dieu et de ses saints et par le jour du jugement, ne s'emparera des
» biens de ces serviteurs de Dieu, ne les vendra, échangera, dimi-
» nuera, ou donnera en fief à personne. »

[1] Ceci doit s'entendre pour le gouvernement intérieur de la communauté.

Guillaume prononce ensuite de grandes malédictions contre ceux qui voudraient empêcher l'effet de cette donation. La plupart des clauses insérées dans cette charte sont évidemment des précautions contre les désordres du temps. Le pieux duc ne voulait pas que sa fondation eût le sort de tant d'autres.

L'acte de donation fut dressé à Bourges [1] et signé du duc Guillaume, de Madalbert, archevêque de Bourges, d'Adalhard, évêque de Clermont, et d'un autre évêque nommé Atton. Ingelberge et plusieurs seigneurs y apposèrent leur sceau.

Bernon, premier abbé de Cluni, appartenait à une noble famille du comté de Bourgogne. Ayant embrassé la vie monastique, il fonda de ses biens le monastère de Gigni, au diocèse de Lyon, réforma celui de La Baume et les gouvernait l'un et l'autre dès l'an 894. Il ne mit d'abord à Cluni que douze moines, à l'exemple de saint Benoît, qui n'en mettait pas davantage en chaque monastère, et avec l'aide de son ami Hugues, il y établit la plus parfaite régularité [2].

La réputation de Cluni se répandit au loin et l'on s'empressa de mettre d'autres monastères sous la conduite du saint abbé qui le gouvernait avec tant de sagesse. Outre Grigni, La Baume et Cluni, Bernon eut encore sous sa direction le monastère d'Ethice [3] et ceux de Vézelai, Massai en Berri, Deols ou Bourg-Dieu dans la même province.

Les grands monastères, comme Saint-Denis et Fulde, avaient depuis long-temps des prieurés qui reconnaissaient la juridiction de l'abbé de la communauté-mère; mais ce fut au x.e siècle que l'on vit s'établir sur une plus vaste échelle ces aggrégations monastiques, ces associations de nombreuses communautés, recevant l'impulsion d'un abbé unique, et liées entre elles par l'union la plus intime et une même pensée. La congrégation de Cluni fut la première de ce genre en France. Ses premiers abbés semblent avoir voulu appliquer à l'institution monastique les lois féodales alors en vigueur dans la société civile, et rallier à un centre commun les communautés particulières, comme tous les petits fiefs étaient ralliés au

[1] Cluni fut fondé en 910.

[2] Saint Hugues, après avoir travaillé avec saint Bernon à la fondation de Cluni, retourna au monastère de Saint-Martin d'Autun, et fut nommé, par Arnoulx, son abbé, prieur d'Anci-le-Duc. Il y mourut saintement.

[3] Il n'est resté aucun autre souvenir de cette communauté.

grand et ne faisaient qu'un avec lui. Nous pensons cependant que saint Bernon n'eut pas cette idée, et qu'elle appartient à saint Odon, son successeur. Bernon, en effet, avant de mourir, partagea, du consentement des moines, ses monastères à deux de ses disciples, Widon ou Gui, son parent, et Odon. Widon eut Gigni, La Baume, Ethice et la celle de Saint-Lautein. Odon eut Cluni, Massai et Deols.

Se sentant près de mourir, Bernon pria les évêques voisins de se rendre à Cluni. En leur présence, il se démit de toute supériorité, reconnaissant, les larmes aux yeux, qu'il en avait toujours été indigne, et pria ensuite les moines de se choisir un abbé. Ceux-ci, qui connaissaient ses intentions, élurent Odon. L'humble moine, effrayé des devoirs attachés à la charge qu'on voulait lui imposer, refusa d'abord, et pour vaincre sa résistance, les évêques furent obligés de le menacer d'excommunication. Odon reçut la bénédiction abbatiale des mains de Bernwin, archevêque de Besançon, et signa, avec Widon, le testament dans lequel Bernon leur partageait les monastères qu'il avait gouvernés.

Bernon mourut le 13 janvier de l'année suivante [1].

Odon, son successeur à Cluni, fut le plus bel ornement de l'Église de France au x.e siècle, et on l'a toujours regardé, avec raison, comme un des plus illustres restaurateurs de l'institution monastique.

Il naquit dans le Maine [2]. Son père, Abbon, était un seigneur de grande piété, qui savait l'histoire et le droit romain, sciences fort rares parmi les nobles qui laissaient d'ordinaire aux clercs le soin d'étudier [3], et qui ne savaient même pas lire. Abbon passait pour un jurisconsulte si distingué, qu'on le prenait souvent pour arbitre. Il faisait toujours lire l'Évangile pendant ses repas et observait religieusement les vigiles des fêtes.

Ce fut pendant la vigile de Noël qu'il obtint par ses prières d'avoir un fils, quoique sa femme fût déjà avancée en âge. Il le nomma Odon et l'offrit, aussitôt après sa naissance, à saint Martin, pour

[1] V. Bolland., 13 jan.; Mabill. sæcul. Bened. et Biblioth. Cluniac.

[2] L'opinion commune est qu'il naquit à Tours, ce que ne dit aucun de ses historiens. Son éloge, qui fut composé dès le temps de saint Odilon, le fait naître dans le Maine. La vie de saint Odon a été écrite par Jean, son disciple. (Apud Mabill. sæcul. Bened. et in Biblioth. Clun.)

[3] Les clercs presque seuls étaient savants, d'où on appela la science ou l'étude *clergie*.

lequel il avait une dévotion particulière. Odon fut confié, dès son enfance, à un prêtre qui l'initia aux éléments des sciences, et passa ensuite au palais de Foulques-le-Bon, comte d'Angers. Ce seigneur était ami d'Abbon; comme lui il aimait la science, et comme lui aussi il avait beaucoup de dévotion à saint Martin, en l'honneur duquel il composa douze beaux répons aussi remarquables par la beauté du style que par l'harmonie du chant. Odon passa quelque temps à l'école du palais de Foulques, puis, son père le trouvant trop bien fait pour le laisser dans la cléricature, l'envoya au palais de Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, pour qu'il s'y formât aux exercices des armes.

Odon se sentait appelé de Dieu à un autre état. La chasse n'était pour lui qu'une fatigue, et il ne trouvait aucun plaisir au milieu des divertissements qui charmaient les jeunes nobles, ses compagnons. Il avait près de seize ans, lorsqu'un jour de Noël il fut saisi d'un mal de tête si violent, qu'il se crut à la mort. On le ramena chez son père, et le mal, pendant trois ans, déjoua toutes les ressources de la médecine. Abbon crut alors que saint Martin redemandait son fils. Odon lui-même en fut persuadé, se fit couper les cheveux et se mit au nombre des chanoines de Saint-Martin, à l'âge de dix-neuf ans. Le jour de son admission fut une solennité pour le cloître de Saint-Martin; on y remarqua un grand nombre de seigneurs, entre autres Foulques-le-Bon, qui donna au nouveau chanoine une maison près de l'Eglise et une pension sur le revenu de l'abbaye.

Odon, devenu chanoine, donna tout son temps à la prière et à l'étude; priant la nuit et lisant presque tout le jour. Il lut d'abord les auteurs profanes et surtout Virgile; mais une vision le dégoûta de cette étude et lui fit préférer celle des Pères et des interprètes de l'Ecriture Sainte. Les autres chanoines blâmaient son amour de l'étude et prétendaient qu'il devait comme eux se contenter de savoir les psaumes par cœur; mais Odon les laissait dire et continuait d'étudier. La règle de saint Benoît était sa lecture de prédilection, et il commença dès-lors à la pratiquer autant que son état le permettait. Une demi-livre de pain avec une poignée de fèves était sa nourriture de chaque jour; il buvait peu, et couchait tout vêtu sur une natte.

Le désir de se perfectionner dans les sciences l'attira à Paris, où Remi d'Auxerre donnait des leçons publiques. Odon étudia, sous ce fameux docteur, les sept arts libéraux, et surtout la musique, dans laquelle il devint très habile. Revenu à Tours, il reprit l'étude des Pères de l'Eglise, et les Morales de saint Grégoire eurent tant d'at-

trait pour lui, qu'il en fit un abrégé que nous avons encore. On prétend qu'Odon fut chargé de l'école de l'abbaye de Saint-Martin, et Sigebert lui donne le titre de grand-chantre.

La lecture des Pères, et particulièrement de la règle de saint Benoît, avait inspiré à Odon un vif désir de pratiquer la vie monastique. Il avait même conçu le projet de l'embrasser, lorsqu'un jeune seigneur, nommé Adhégrin, qui partageait le même désir, vint demeurer avec lui à Tours. Ils visitèrent ensemble tous les lieux de France où avaient existé jadis les monastères les plus célèbres, mais ils n'en trouvèrent point où ils eussent pu vivre avec la régularité parfaite dont ils avaient idée, et revinrent tristes à leurs cellules.

Nous avons dit comment la plupart des monastères avaient été ruinés et ravagés par les barbares.

Odon et Adhégrin ne trouvant point en France de monastère à leur gré, prirent la résolution d'en aller chercher ailleurs. Adhégrin partit pour l'Italie, décidé à aller jusqu'à Rome, s'il ne rencontrait auparavant la communauté régulière qu'il cherchait. En passant en Bourgogne, il visita La Baume que dirigeait l'abbé Bernon. Il y fut reçu dans la maison des hôtes et voulut y demeurer quelque temps pour apprendre les usages et coutumes de ce monastère. On y suivait, dans toute leur sévérité, les institutions de l'abbé Eutychus, c'est-à-dire, de saint Benoît d'Aniane. Après quelque séjour à La Baume, Adhégrin fut si touché de l'ordre qui régnait dans cette communauté et de la charité avec laquelle Bernon l'avait reçu, qu'il écrivit à Odon qu'il avait trouvé enfin ce qu'ils cherchaient l'un et l'autre avec tant de persévérance. Odon n'hésita pas un instant et partit pour La Baume, n'emportant avec lui que cent volumes qui formaient sa bibliothèque.

Adhégrin, qui avait beaucoup d'attrait pour la vie solitaire, se retira, avec la permission de l'abbé Bernon, dans une grotte située à deux milles du monastère. Il y vécut trente ans, ne venant que le dimanche à La Baume, d'où il emportait un peu de farine et quelques fèves qui étaient toute sa nourriture.

Pour Odon, il fut chargé, en sa qualité de savant, de l'école du monastère. Quelques moines, dont la vie peu fervente contrastait avec celle du reste de la communauté, cherchèrent d'abord à le détacher de l'abbé Bernon. « Vous êtes venu ici pour vous perdre, lui » disaient-ils, et nous cherchons tous à sortir de cette maison pour sau- » ver nos ames.» Odon les ayant priés de s'expliquer : « Vous ne savez

» pas, ajoutèrent-ils, avec quelle dureté l'abbé Bernon traite un
» religieux. Ses réprimandes sont suivies de coups de fouet; il
» charge de chaînes et exténue de jeûnes ceux qu'il a fait fustiger;
». encore ne peut-on espérer d'obtenir ses bonnes grâces au prix de
» ces mauvais traitements. »

Odon se laissa ébranler, mais Adhégrin lui fit comprendre que c'était le démon qui parlait par la bouche de ces mauvais moines.

L'amitié de Bernon ne contribua pas peu à le fortifier contre ces attaques. Le saint abbé eut à peine vu Odon qu'il l'apprécia. Mais les témoignages de son amitié et la science dont le nouveau religieux donnait chaque jour des preuves comme modérateur de l'école, excitèrent la jalousie de Widon, neveu de l'abbé, qui engagea secrètement quelques moines à faire des insultes à Odon; mais celui-ci les désarma par sa modestie et son humilité. Ses vertus étaient si parfaites, que Bernon le fit ordonner prêtre par Turpion, évêque de Limoges, prélat distingué par sa piété et par sa science. Odon étant allé un jour trouver cet évêque par ordre de son abbé, eut avec lui un long entretien sur la dignité du sacerdoce et l'état déplorable où se trouvait l'Eglise; il parla avec tant d'éloquence et de sagesse, que Turpion, touché de ses discours, le pria de les lui mettre par écrit. Odon y consentit après en avoir reçu de son abbé l'autorisation, et rédigea son entretien en trois livres, sous le titre de Conférences.

Odon avait une si haute idée du sacerdoce, qu'il fut profondément affligé de son ordination. Lorsque le lendemain il vit à son cou l'étole sacerdotale, il eut honte de paraître avec le signe d'une dignité dont il se croyait indigne, et n'osa, pendant plusieurs jours, sortir du monastère.

Odon avait quarante-huit ans lorsqu'il fut élu abbé [1]. Il se fixa à Cluni, le principal des trois monastères dont il avait reçu la direction, et son premier soin fut d'achever la construction des bâtiments de l'abbaye et de l'église, commencés par Bernon.

Sous son gouvernement, Cluni se distingua bientôt de toutes les autres abbayes, devint l'école la plus célèbre de France, et fut comme le foyer d'où la réforme monastique s'étendit, non-seulement en France, mais en Espagne, en Italie et jusqu'à Rome.

Les principaux monastères où Odon mit la réforme sont : Fleuri,

[1] En 927.

nommé aussi Saint-Benoît-sur-Loire; Saint-Pierre-le-Vif, à Sens; Saint-Julien, à Tours; Charlieu, au diocèce de Mâcon; Saint-Paul, à Rome; Saint-Augustin, à Pavie. Ces monastères furent les premières affiliations de Cluni.

Ce ne fut pas sans peine que l'abbé Odon put y rétablir l'exacte observance de la règle de saint Benoît. Il trouva surtout une résistance opiniâtre à Fleuri.

Le comte Elisiard, qui possédait cette abbaye, la confia à l'abbé de Cluni pour la réformer. Celui-ci se mit en route avec quelques évêques. Les moines ayant appris le sujet de sa visite, se revêtirent de leurs armes et firent la garde à la porte de l'abbaye, le casque en tête et l'épée à la main. Après avoir tout disposé pour la défense, ils envoyèrent un ambassadeur à Odon pour lui présenter un acte de priviléges, en vertu duquel l'abbé d'un autre monastère ne pouvait l'être à Fleuri, et pour lui demander le sujet de son voyage. Odon répondit qu'il venait apporter la paix, qu'il ne ferait de mal à personne, et que son intention était seulement de rétablir la régularité.

C'était ce que les moines craignaient le plus.

La réponse d'Odon répandit l'alarme parmi eux, et ils n'omirent rien pour intimider le saint abbé, tantôt en le menaçant de la colère du roi, tantôt en lui faisant dire par des émissaires que s'il osait mettre le pied dans leur monastère, il y serait, sans aucun doute, massacré.

Les évêques qui accompagnaient Odon eurent peur pour lui et pour eux, et lui conseillèrent de s'en retourner. Trois jours s'étaient passés en hésitations, lorsque le saint abbé, n'écoutant que son zèle, monta sur un âne et marcha droit au monastère, malgré les évêques qui lui représentèrent en vain qu'il courait à une mort certaine et qu'il n'y avait pas de crimes dont ne fussent capables de mauvais moines. Le Seigneur, qui lui avait inspiré sa résolution, le prit sous sa sauve-garde, et changea tellement les cœurs des religieux de Fleuri, qu'en l'apercevant, ils jetèrent leurs armes et accoururent baiser ses pieds.

Odon, pour rétablir parmi eux une réforme solide, travailla à leur persuader de ne plus manger de chair et de remettre en commun les biens qu'ils avaient partagés entre eux. Il eut de la peine à obtenir ces deux choses; mais enfin, il en vint à bout par sa douceur et ses affectueuses recommandations. Le reste suivit de près ces deux points importants, et Fleuri édifia autant par sa

régularité, qu'il avait scandalisé par ses désordres. Nous verrons cette abbaye jeter beaucoup d'éclat au commencement du XI.ᵉ siècle.

Toute la vie d'Odon se passa en travaux de réforme monastique; il était avec raison regardé comme le chef et le guide de tous les monastères où la discipline régulière était en vigueur. Tous les écrivains ses contemporains, qui ont eu occasion de parler de lui, ne le font qu'avec de grands éloges. Flodoard le regarde comme le réparateur de la règle de saint Benoît; Aimoin de Fleuri loue sa sainteté incomparable; Odon, dit Raoul-Glaber, était un abbé d'une si profonde sagesse et d'une si haute piété, que les principaux monastères de France et d'Italie s'estiment heureux d'être sous sa conduite. Sigebert lui reconnaît un élégant génie, une rare éloquence, et un incontestable talent pour composer des offices en l'honneur des saints. Odon, ajoute Pierre de Poitiers, moine de Cluni, n'est pas devenu moins célèbre par sa science que par la sainteté de sa vie et l'éclat de ses miracles. Au milieu d'une foule d'occupations inséparables de sa dignité, il n'a point négligé l'étude et il en a laissé le fruit à la postérité [1].

On possède en effet plusieurs ouvrages de saint Odon. Outre l'abrégé des *Morales de Saint Grégoire* dont nous avons parlé, et le *Traité du sacerdoce* qu'il écrivit à la prière de Turpion de Limoges, on a de lui plusieurs Hymnes et Antiennes en l'honneur des saints. La composition littéraire en est faible, mais elles sont très pieuses. Comme Odon était habile musicien, on peut croire qu'il en avait lui-même composé le chant. Il avait fait un traité de musique qui existe encore en manuscrit dans la bibliothèque du Vatican, et un grand ouvrage qui n'a pas encore été imprimé et qui est intitulé : *des Occupations*. Il est divisé en quatre livres et écrit en vers. C'est à Odon que nous devons la vie de saint Grégoire de Tours et de saint Gerauld d'Aurillac. La plupart de ses discours sont perdus, on n'en connaît que cinq qui lui appartiennent incontestablement. Plusieurs autres ouvrages du saint sont également perdus, et on lui en a attribué quelques uns qui ne lui appartiennent pas [2].

[1] On peut voir en tête des œuvres de S. Odon plusieurs autres témoignages en faveur de la sainteté et de la science de ce saint abbé.

[2] On trouve les œuvres de S. Odon dans la *Bibliothèque des Pères*, tome XVII (edit. Lugdun.), et dans la *Bibliothèque de Cluni*, compilation faite par D. Marrier et Duchesne. — *V.* aussi sur S. Odon et ses œuvres, l'Histoire littéraire de France par les Bénédictins, t. VI.

La diversité et l'importance de ces ouvrages témoignent des connaisssances variées et de l'activité du saint abbé de Cluni. Sa science, ses travaux de réforme et son admirable sainteté contribuèrent également à lui donner une grande réputation dans toute l'Église. Le pape Léon VII conçut pour lui la plus haute estime et ne trouva personne qui fût plus capable que lui d'être le médiateur de la paix entre Hugues, roi d'Italie, et Albéric, duc de Toscane et patrice des Romains; il le pria donc de se rendre en Italie.

Odon arriva à Rome, lorsque le roi Hugues en faisait le siége. Il sut, par sa prudence et sa douceur, calmer les passions, concilier les intérêts des deux partis, et les amener à consentir à la paix.

Le pape, pour témoigner sa reconnaissance au saint abbé, le chargea de réformer, sur le modèle de Cluni, plusieurs monastères de Rome, entre autres celui de Saint-Paul. Deux ans après [1], la guerre s'étant rallumée entre Hugues et Albéric, Odon retourna en Italie, et travailla à la paix avec le même succès que la première fois; aussi Flodoard lui donne-t-il le titre de pacificateur de l'Italie.

Pendant son séjour à Rome et dans ses divers voyages, Odon employait à l'étude le peu de temps que lui laissaient les affaires publiques et la réforme des monastères dont il était chargé. L'étude eut toujours pour lui tant d'attrait, qu'il trouvait moyen de s'y livrer malgré les occupations qui devaient absorber la plus grande partie de son temps. Quant à ses voyages, rien de plus édifiant que la manière dont il les faisait. Lorsqu'il avait planté sa tente en quelque endroit, suivant l'usage des voyageurs de cette époque, il y donnait l'hospitalité à tous les pauvres qui n'avaient pas d'asile. Les aveugles et les boiteux, disait-il souvent, seront les portiers du ciel. Lorsque quelqu'un de sa suite rebutait un pauvre, il appelait ce pauvre et lui disait : « Lorsque celui qui vous a rebuté viendra à la » porte du ciel, rendez-lui la pareille et empêchez-le d'entrer. » S'il trouvait sur son chemin un vieillard, il descendait de cheval et le faisait monter.

C'est ainsi que, de tout temps, les saints ont compris et pratiqué l'Évangile. Il est beau de voir ces sublimes exemples de respect pour la portion déshéritée de l'humanité, à cette époque où

[1] C'est-à-dire en 938. Le premier voyage eut lieu en 936; S. Odon fit un troisième voyage en Italie l'an 942. Quelques auteurs comptent ce dernier pour le quatrième et en mettent un autre entre 938 et 942.

l'orgueil des seigneurs faisait tant de malheureux et d'esclaves.

Odon fut rappelé de nouveau en Italie par le pape Étienne VIII qui succéda à Léon VII en 939. Le feu de la guerre civile s'y était rallumé. L'abbé de Cluni travaillait à concilier les intérêts des princes rivaux, lorsqu'il fut atteint d'une fièvre aigue. Cette maladie était mortelle. Il le comprit, et demanda seulement à Dieu de lui rendre assez de force pour revenir à Tours; tout son désir était de revoir le tombeau de saint Martin et de rendre le dernier soupir dans le lieu même où il avait commencé sa vie spirituelle.

Dieu lui accorda cette consolation. Odon arriva à Tours vers la fête de saint Martin, et choisit sa demeure à l'abbaye de Saint-Julien où il avait rétabli depuis peu de temps l'exacte observance de la règle de saint Benoît. Après la fête de saint Martin, le quatrième jour de l'octave, la fièvre revint avec plus de violence qu'auparavant, et il fit appeler les moines autour de sa couche, pour leur donner ses dernières instructions. Parmi eux, était le moine Jean qui a écrit la vie du saint abbé. Après leur avoir fait ses derniers adieux, Odon reçut le viatique et mourut en invoquant J.-C. et saint Martin, le 18 novembre de l'année 942 [1]. Théotolon, archevêque de Tours, son ami, l'inhuma dans le caveau de l'Église de Saint-Julien, au côté droit de l'autel.

Odon eut pour successeur à Cluni le vénérable Aymar, un de ses disciples qu'il avait fait son coadjuteur avant son dernier voyage de Rome.

Aymar, par son gouvernement ferme et doux en même temps, sut maintenir la régularité dans sa nombreuse abbaye, et se faire aimer comme un père; mais ayant perdu l'usage des yeux, et sentant que les infirmités de la vieillesse ne lui permettaient plus d'exercer la surveillance nécessaire au maintien de l'ordre, il résolut de se donner un coadjuteur. Il réunit donc un jour les religieux, leur dit qu'il n'était plus en état de les gouverner, et les pria de choisir parmi eux celui qu'ils jugeraient le plus capable de conserver l'exacte discipline dans le monastère. Tous hésitaient et ne savaient sur qui arrêter leur choix. Alors Aymar leur désigna Mayeul, et tous s'écrièrent aussitôt qu'ils le choisissaient pour abbé [2].

[1] Flod., Chron. ad ann. 942. — Jean ne donne point, dans sa Vie de S. Odon, l'année de sa mort. Nalgod, autre historien du saint, la met en 945; mais son autorité ne vaut pas celle de Flodoard, chroniqueur exact et contemporain de S. Odon.

[2] Vit. S. Majol., apud Bolland., 11 maii, et in Biblioth. Cluniac. — La vie de

Mayeul refusa formellement, et pour le décider, Aymar fut obligé de prier les évêques et les seigneurs du voisinage de se rendre à Cluni. En leur présence, il dressa un acte dans lequel il disait que son grand âge et ses infirmités ne lui permettant plus de s'acquitter des devoirs de sa charge, il établissait Mayeul abbé de Cluni et des monastères qui en dépendaient, pour y maintenir l'ordre suivant la règle de saint Benoît. Cet acte fut signé par Aymar, par Maimbold, évêque de Mâcon, par deux autres évêques, deux abbés et cent trente-deux moines. Après quoi on entonna une antienne, et l'on conduisit Mayeul à l'église où il reçut la bénédiction abbatiale (948).

Mayeul [1] naquit à Avignon vers l'an 906. Foucher son père était si riche, qu'il donna au monastère de Cluni vingt terres avec les Églises qui en dépendaient, situées dans les diocèses de Riez, d'Apt, d'Aix et de Sisteron. Mayeul était encore jeune quand il perdit son père et sa mère. Ses terres ayant été ravagées par les Sarrasins et les Hongres, il fut obligé de quitter son pays et de se retirer à Mâcon où il fut recueilli par un de ses parents. L'évêque de cette ville, nommé Bernon, connut bientôt les heureuses qualités qu'il avait reçues de la Providence, et le fit chanoine afin de l'attacher à son Église [2].

Mayeul se distingua parmi les clercs, par son amour pour la chasteté et son ardeur pour l'étude. Ayant appris qu'à Lyon un docteur fameux, Antoine, abbé de l'Ile-Barbe, enseignait la philosophie avec beaucoup de succès, il alla suivre ses leçons, et fit de rapides progrès dans cette science. De retour à Mâcon, il fut promu au diaconat, puis élevé à la dignité d'archidiacre. Dans cette charge, il donna surtout des preuves de sa charité envers les pauvres, et se dévoua à l'instruction des clercs qui venaient le trouver de divers lieux, et lui demander ses leçons. Sa réputation se répandit au loin; l'archevêché de Besançon étant devenu vacant, le roi, le clergé et le peuple s'accordèrent pour le lui offrir; mais l'humble archidiacre le refusa constamment et con-

S. Mayeul a été écrite par Syrus et par Aldebauld, ses contemporains, et par Nalgod. S. Odilon, son successeur, composa son éloge.

[1] Vit. S. Majol., apud Bolland. 11 maii. V. et. Biblioth. Clun., et Mabillon. Act. SS. Bened. — L'opinion la plus commune est que Mayeul naquit à Avignon; cependant quelques auteurs le font naître à Valensola, petite ville du diocèse de Riez.

[2] On entendait encore alors par chanoines, des clercs vivant en communauté et suivant *la règle canonique.*

çut même dès-lors le projet de quitter le monde. Comme le monastère de Cluni était peu éloigné de Mâcon, Mayeul y faisait de fréquentes visites. Il aimait à s'entretenir de choses spirituelles avec les religieux, et ceux-ci, qui avaient ainsi occasion de connaître son mérite, souhaitaient ardemment l'avoir pour frère. Leurs désirs furent enfin accomplis.

Vers l'an 942, Mayeul fit sa profession monastique à Cluni et l'abbé Aymar le nomma bibliothécaire et apocrisiaire de l'abbaye. La première charge lui donnait l'intendance des études. Il s'appliqua particulièrement à donner une nouvelle impulsion aux études religieuses et à détourner les moines de la lecture des poètes profanes. Lorsqu'on lui demandait des livres frivoles, il répondait : « Les » odes divines des prophètes vous suffiront bien pour vous ini- » tier à la poésie; vous n'avez pas besoin des vers de Virgile qui » vous souilleraient l'imagination. » Comme apocrisiaire, Mayeul était chargé de la garde du trésor de l'Eglise et des négociations importantes de la communauté. En cette qualité il fit un voyage à Rome.

Mayeul était depuis six ans moine à Cluni (948), lorsqu'il fut élu abbé coadjuteur de saint Aymar [1]. Il fut digne de ses prédécesseurs et se montra aussi zélé pour maintenir la discipline que pour développer parmi ses moines le goût de l'étude. Il leur donnait l'exemple, et même pendant ses voyages il étudiait.

La lecture des livres saints faisait ses délices; il ne méprisait pas toutefois les philosophes et les auteurs profanes qui pouvaient offrir quelque utilité. Personne ne connaissait mieux que lui, non-seulement les règles monastiques, mais le droit canonique et le droit civil. Il parlait avec élégance et facilité; son éloquence captivait surtout lorsqu'il avait à discourir sur des points de morale. Son amour pour la pureté le faisait veiller avec un soin extrême sur celle de ses disciples, et les moindres fautes étaient reprises par lui avec vigueur. Plusieurs hommes riches et puissants, touchés des exhortations du saint abbé, abandonnèrent le monde et vinrent augmenter sa communauté ; mais quoiqu'elle fût nombreuse et que les moines fussent de nations et de mœurs différentes, la paix et l'union n'y étaient jamais altérées.

[1] Aymar vécut jusqu'en 965 et conserva le titre d'abbé jusqu'à sa mort, comme on le voit en plusieurs chartes.

Mayeul augmenta considérablement les biens temporels de Cluni, et affilia à sa congrégation plusieurs monastères qu'il fut chargé de réformer.

L'empereur Othon I.er, surnommé le Grand, gémissait depuis long-temps sur l'état déplorable où étaient réduits la plupart des monastères de son royaume. Ayant entendu parler de Mayeul, il le fit venir à sa cour, et conçut pour lui tant d'estime et d'affection, qu'il lui donna la surveillance de tous les monastères qui dépendaient de lui en Germanie et en Italie. L'impératrice Adéléïde partageait la vénération de son époux pour le saint abbé; tous les seigneurs de la cour le chérissaient, et tous ceux qui avaient quelque grâce à obtenir de l'empereur avaient recours à sa médiation.

En 966, Mayeul fit un voyage en Italie pour réformer l'abbaye de Saint-Apollinaire, et pour prendre soin de celle de Saint-Sauveur que l'impératrice faisait bâtir près de Pavie. Il en fit un second en 973, et fut pris en revenant au passage des Alpes par les Sarrasins, avec une grande troupe de gens qui l'accompagnaient.

Les Sarrasins chargèrent de chaînes tous leurs prisonniers. En conduisant Mayeul à leur fort de Fressinet, plusieurs lui témoignaient beaucoup de respect, mais d'autres se moquaient de lui et parlaient avec mépris de la religion chrétienne. Le saint abbé n'eut pas de peine à leur démontrer l'excellence de la religion de J.-C. et la fausseté de la leur, ce qui les irrita tellement qu'ils lui mirent les fers aux pieds et l'enfermèrent dans une affreuse prison. Mayeul, dans son triste réduit, n'aspirait qu'au moment où il se verrait couronner du martyre, lorsque Dieu, dans un songe, lui donna l'espérance d'être délivré. Les Sarrasins lui avaient laissé par mégarde un petit traité de l'Assomption de la Sainte-Vierge attribué à saint Jérôme. Ce fut une grande consolation pour le pauvre prisonnier. Il eut la pensée de compter combien il restait de jours jusqu'à l'Assomption, et ayant trouvé qu'il y en avait encore vingt-quatre, il ne désespéra pas de pouvoir célébrer cette fête avec les chrétiens, et pria la Sainte-Vierge de lui obtenir cette grâce.

Les Sarrasins, quelques jours après, le vinrent trouver et lui demandèrent s'il était assez riche pour se racheter, lui et les siens. « Je » ne possède rien en ce monde, répondit Mayeul, mais j'ai sous moi » des gens qui ont de grandes terres et beaucoup d'argent. » Ils l'engagèrent alors à envoyer un des siens chercher la rançon, et la fixèrent à mille livres pesant d'argent. Mayeul envoya un de ses

moines avec un billet écrit de sa main, et qui ne contenait que ces mots : « A mes seigneurs et frères de Cluni, frère Mayeul, malheu-
» reux prisonnier :
» Les torrents de Bélial m'ont environné, et j'ai été enveloppé
» dans les filets de la mort. Envoyez, s'il vous plaît, la rançon pour
» moi et pour ceux qui sont avec moi. »

Cette lettre causa une profonde affliction à Cluni et dans tous le pays d'alentour. On vendit tout ce qui servait à l'ornement du monastère. De pieux fidèles apportèrent leurs dons volontaires, et on amassa promptement la somme exigée par les barbares. Le porteur fit tant de diligence, que le vénérable abbé put être délivré pour le jour de l'Assomption, comme il le désirait. La nouvelle de sa captivité avait alarmé tout le monde; on s'empressa partout sur son passage de lui témoigner la joie que l'on ressentait de sa délivrance. Les moines de Cluni allèrent au-devant de lui avec des parfums et des cierges.

Mayeul, en revenant d'Italie, avait prédit la mort d'Othon-le-Grand qui mourut en effet la même année. Othon II son fils eut pour le saint abbé de Cluni autant de vénération que son père. A peine fut-il assis sur le trône, qu'il songea à remédier aux scandales que l'ambition, la violence et l'immoralité des usurpateurs du saint-siége donnaient depuis trop long-temps au monde chrétien. Dans ce but, il prit, de concert avec sainte Adéléïde, sa mère, la résolution d'élever Mayeul à la papauté, et le manda à sa cour. L'humble abbé refusa cette dignité : « Je veux rester pauvre, dit-
» il, et jamais je n'abandonnerai mon petit troupeau. » Comme l'empereur et sa mère redoublaient leurs instances, il demanda du temps pour y penser et se mit en prières. Sa première résolution ne fit que se fortifier, et il répondit aux évêques et aux seigneurs qui voulaient lui persuader de se rendre au désir de l'empereur :
« Je sais que je n'ai pas les qualités nécessaires à une si haute di-
» gnité. D'ailleurs, les Romains et moi nous sommes aussi éloignés
» de mœurs que de pays. »

Il demeura ainsi ferme dans son refus. C'est une preuve qu'il eût été digne de gouverner l'Église. Othon II et Adéléïde sa mère donnèrent à Mayeul une autre preuve de leur respect.

Les délations de quelques flatteurs ayant mis entre eux de la mésintelligence, la pieuse Adéléïde fut obligée de se retirer en Bourgogne, auprès de Conrad, son frère. Mayeul l'ayant appris, alla trouver Othon et lui représenta les châtiments qu'il avait à craindre,

en traitant ainsi celle que Dieu lui ordonnait d'honorer. L'empereur fut touché et pria Mayeul de le réconcilier avec sa mère. Adéléïde était trop chrétienne pour ne pas pardonner à son fils, et leur réconciliation fut aussi constante qu'elle avait été sincère.

Le succès des réformes de Mayeul en Germanie et en Italie porta plusieurs évêques et seigneurs de France à mettre sous son autorité les monastères qu'ils possédaient. L'initiative ne venait pas des moines, qui généralement aimaient leurs désordres et s'opposaient, autant qu'il était en eux, à la réforme. Ceux de Saint-Maur-des-Fossés, près Paris, opposèrent une résistance opiniâtre.

L'esprit de saint Maur, patriarche des Bénédictins de France, n'avait point passé dans ce monastère avec ses reliques. Les moines qui se glorifiaient de posséder ce trésor, en avaient perdu un plus précieux, l'amour et l'esprit de leur état, et ils étaient tombés dans un relâchement scandaleux, sous le gouvernement de l'abbé Magenard [1]. C'était un homme de qualité qui aimait le luxe et l'éclat, et n'avait du moine que l'habit; encore le quittait-il souvent pour se revêtir de fourrures précieuses. Il aimait passionnément la chasse où il était plus assidu qu'à l'office, et il nourrissait, sur les fonds du monastère, des meutes de chiens et des oiseaux. Les moines marchèrent sur les traces de l'abbé, et bientôt parmi eux on ne vit plus vestige de la discipline régulière. Dieu, cependant, conserva dans cette communauté un saint religieux nommé Adic, comme un lis parmi les épines, comme une étincelle pour y rallumer le feu de la ferveur. Adic, voyant le désordre croître de jour en jour, eut recours à Burcard [2], comte de Paris et de Corbeil, et le pria d'y apporter remède.

Burcard était un seigneur de haute piété. Affligé du triste tableau que lui fit Adic des désordres des moines de Saint-Maur-des-Fossés, il pria le roi de lui donner en fief ce monastère, jusqu'à ce qu'il y eût mis la règle en vigueur. Le roi était alors Hugues-Capet qui avait été élu par les principaux seigneurs en 987, après la mort de Hludwig-le-Fainéant. Burcard ayant obtenu de Hugues l'abbaye qu'il sollicitait, se rendit à Cluni, se jeta aux pieds de saint Mayeul, et lui dit qu'il n'avait entrepris ce voyage que pour soumettre à son

[1] Vit. Burcard. comit., apud Duchêne, t. IV, p. 116.

[2] Ou Bouchard. Le roi lui fit épouser la veuve d'Aimon, comte de Corbeil, et père, dit-on, des quatre fils Aymon, si célèbres dans les vieux romans de chevalerie. La famille de Montmorency compte ce Burcard ou Bouchard parmi ses aïeux.

obéissance le monastère de Saint-Maur-des-Fossés. Mayeul, qui était du royaume de Bourgogne, lui répondit : « Vous avez dans votre » royaume tant de monastères! que n'y cherchez-vous le secours » que vous désirez, plutôt que de venir chercher si loin des incon- » nus? » Cependant il se laissa fléchir aux instantes prières du comte, et partit à sa suite avec quelques uns de ses religieux les plus parfaits.

Quand ils furent arrivés sur la Marne, près de Saint-Maur, le comte envoya ordre à l'abbé et aux moines de venir à sa rencontre au-delà de cette rivière. Ils y allèrent sans se douter de rien; mais à leur arrivée, Burcard leur déclara que ceux d'entre eux qui voudraient vivre sous la conduite et suivant la réforme de Mayeul, pouvaient s'en retourner au monastère, mais que les autres pouvaient se retirer où il leur plairait. Presque tous aimèrent mieux s'en aller, n'emportant que les habits qui les couvraient, que de vivre avec régularité. Magenard fut mieux traité, parce qu'il était noble, et on lui donna l'abbaye de Glanfeuille ou Saint-Maur-sur-Loire qui dépendait de Saint-Maur-des-Fossés.

Mayeul laissa dans ce dernier monastère les religieux qu'il y avait amenés avec lui, et leur donna pour prieur un moine nommé Teuton qui dans la suite en fut abbé. Le roi fut si édifié de la ferveur des moines de Saint-Maur-des-Fossés, qu'il leur donna plusieurs terres. Le comte Burcard fit de même et voulut y terminer sa vie sous l'habit monastique.

Eudes ou Odon, comte de Chartres, de Tours et de Blois, entreprit, vers le même temps, de rétablir la règle monastique à Marmoutier. Les religieux de cette abbaye, après avoir long-temps suivi la règle de saint Martin leur père, y avaient renoncé pour suivre la règle des chanoines qui était plus douce. Eudes obtint de saint Mayeul treize moines qu'il mit à Marmoutier où l'on suivit désormais la règle de saint Benoît, suivant la réforme de Cluni. Villebert fut mis à la tête de la nouvelle communauté avec le titre de prieur; mais on pensa que ce serait manquer à saint Martin que de ne pas donner un abbé particulier à son monastère, et Villebert en prit le titre. Mayeul le trouva d'abord mauvais, mais Villebert lui représenta que le pape et le roi l'avaient ainsi voulu pour honorer saint Martin.

Le monastère de Marmoutier n'en fut pas moins sous la surveillance de l'abbé de Cluni qui était à la tête de toute la congrégation, et auquel on donnait le titre de premier abbé. (Proto-abbas.)

Eudes voulut, comme Burchard, mourir sous l'habit monastique; il se fit moine à Marmoutier, se croyant ainsi plus sûr de trouver grâce auprès du souverain juge.

Henri [1], duc de Bourgogne, frère de Hugues-Capet, affilia aussi à la congrégation de Cluni l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre; Brunon, évêque de Langres, s'adressa de même à Mayeul pour réformer celle de Saint-Bénigne à Dijon. Le saint abbé y envoya douze de ses moines auxquels il donna pour supérieur un religieux nommé Guillaume, qu'il avait amené d'Italie.

Guillaume [2] fut élevé dans le monastère de Saint-Janvier à Locedia, près Verceil. Ce qu'il avait entendu dire de la régularité de Cluni lui avait déjà inspiré le désir d'aller y mener une vie plus parfaite, lorsque saint Mayeul s'arrêta à Locedia, dans un de ses voyages en Italie. Guillaume lui fit connaître secrètement ses désirs, et Mayeul, qui découvrit en lui d'excellentes dispositions, lui promit de l'emmener à son retour de Rome.

Guillaume fit de rapides progrès dans la piété et montra une rare capacité pour le gouvernement. C'est pourquoi saint Mayeul l'envoya tour-à-tour réformer les monastères de Saint-Saturnin-sur-le-Rhône, de Saint-Bénigne à Dijon et de Bèze. Henri de Bourgogne lui donna de plus à réformer celui de Verzi. Guillaume se montra partout le digne collaborateur de Mayeul, et sa réputation pénétra jusqu'en Normandie.

Richard I.er, qui en était duc, avait fait rétablir l'église et le monastère de Fescamp et y avait mis des chanoines à la place des religieuses pour lesquelles ce monastère avait été bâti primitivement. Les chanoines y menèrent une vie très peu régulière, et Richard prit la résolution de les remplacer par des moines; il mourut avant d'avoir pu exécuter son projet. Son fils Richard II hérita de sa pensée, et manda l'abbé Guillaume à sa cour. Le saint abbé accepta Fescamp, et y mit une colonie religieuse qui donna autant d'édification que les chanoines avaient donné de scandale. Le duc Richard venait souvent dans la nouvelle communauté, servait lui-même les religieux à table et prenait la dernière place au milieu d'eux.

Outre Fescamp, Richard mit encore sous la discipline de Guillaume les monastères de Jumièges, de Saint-Ouen, du Mont-Saint-

[1] V. Biblioth. Clun., p. 314.

[2] Rod. Glab., Vit. S. Guill.; apud Mabill., act. SS. Bened.

Michel et quelques autres. Le saint abbé établissait partout, non-seulement la discipline la plus exacte, mais aussi des écoles où tous ceux qui voulaient s'instruire, riches ou pauvres, libres ou esclaves étaient admis], et quelquefois même nourris sur les revenus des monastères.

Grâce à ces écoles monastiques, l'on vit renaître, au commencement du XI.e siècle, l'amour de la science, de la littérature et des arts. L'œuvre de Charlemagne était reprise après un siècle d'interruption. C'est aux moines Odon, Mayeul, Guillaume, Odilon, à leurs disciples ou à leurs imitateurs que l'Église de France doit d'être sortie si brillante des ruines du X.e siècle. Que toutes les générations bénissent ces enfants de saint Benoît qui reçurent du ciel une si haute mission civilisatrice!

Guillaume affilia encore à la congrégation de Cluni les monastères de Saint-Faron de Meaux, de Gorze, de Saint-Evre de Toul, de Saint-Arnoul de Metz et plusieurs autres. Il gouverna environ quarante-huit monastères, dans lesquels on comptait douze cents moines.

Dans ses voyages, Guillaume fit de nombreuses conquêtes pour sa congrégation. Une des plus avantageuses fut celle d'un chanoine de Saint-Julien de Brioude nommé Odilon.

Ce fut, dit-on, à la persuasion de Guillaume[1] qu'Odilon embrassa la vie monastique à Cluni. Il n'y était que depuis quatre ans, lorsque saint Mayeul jeta les yeux sur lui pour en faire son successeur. Se voyant vieux et chargé d'infirmités, Mayeul voulut imiter ses prédécesseurs et faire élire son successeur, de son vivant. « Craignant, comme il le dit lui-même dans la charte d'élection qui a été conservée, que les infirmités de la vieillesse ne l'empêchassent de maintenir la règle dans toute sa vigueur, » il convoqua la communauté, et fit élire Odilon (991) qui eut dès-lors le titre d'abbé conjointement avec saint Mayeul qui mourut trois ans après.

Mayeul, déchargé du soin de la communauté, ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Loin de se relâcher dans sa vieillesse, dit l'auteur de sa vie[2], il s'excitait à servir Dieu avec une nouvelle

[1] Quelques auteurs disent cependant que ce fut S. Mayeul qui gagna à Cluni S. Odilon, dans un voyage qu'il fit en Auvergne. S. Odilon était originaire de cette province. Les anciens seigneurs de Mercœur prétendaient être de la même famille que S. Odilon.

[2] Vit. S. Majol., c. 19.

ferveur. Deux ans avant sa mort, sentant diminuer ses forces, il ne voulait plus paraître en public, et se tenait enfermé dans le monastère ou dans quelqu'une des maisons qui en dépendaient. Là, il ne laissait pas de donner aux frères de salutaires avis; mais son occupation principale était la prière ou la lecture; souvent il pleurait au souvenir des hommes spirituels qu'il avait connus, qui faisaient fleurir la religion et combattaient courageusement pour la défense de l'Eglise; il gémissait d'être si loin de ses modèles, et désirait ardemment de quitter le monde où il se croyait inutile.

Telles étaient ses dispositions lorsque le roi Hugues le pria de se rendre au monastère de Saint-Denis où la paix avait été troublée. Mayeul se mit en route malgré ses infirmités, mais il tomba malade en arrivant au prieuré de Silviniac (Souvigny), situé à deux lieues de Moulins, et dépendant de sa congrégation. Il connut que sa dernière heure était arrivée, et l'envisagea avec cette douce joie que donne aux saints l'espérance de voir bientôt leurs vertus couronnées. Ses religieux fondant en larmes autour de son lit, il les consolait par ces paroles : « Si vous m'aimez, pourquoi vous affliger » du bonheur dont je vais bientôt jouir? Dieu m'appelle; après le » combat, il me convie à la gloire. » Il leur donna ensuite à tous l'absolution et la bénédiction, après quoi il ne s'entretint plus qu'avec Dieu. « Seigneur, disait-il, je suis charmé de la beauté de votre » maison ; que vos tabernacles sont aimables, ô seigneur des ver» tus! » Puis il priait en silence et formait sur lui le signe de la croix. Il passa ainsi au repos éternel, plein de jours et de mérites, le 11 de mai de l'année 994.

Le roi Hugues, ayant appris la mort du saint homme, accourut à Silviniac pour assister à ses funérailles. Begon, évêque de Clermont, consacra un autel sur son tombeau peu de temps après sa mort; et en 1095, Urbain II leva son corps de terre pour l'exposer à la vénération des fidèles.

A la mort de Mayeul, la congrégation de Cluni avait des ramifications dans toutes les provinces de France. Nous verrons plus tard les nouveaux accroissements que lui donna l'abbé Odilon.

III.

GERBERT. — Sa naissance. — Ses premières études au monastère d'Aurillac. — Ses voyages en Espagne et en Italie. — Il revient en France avec l'archidiacre de Reims et devient chef de l'école cathédrale de cette ville. — Enseignement de Gerbert. — Son deuxième voyage en Italie. — Sa discussion avec Otrik. — L'empereur Othon II le fait abbé de Bobio. — Difficultés qu'il éprouve dans cette abbaye. — Il revient à Reims — Sa conduite dans l'affaire d'Adalberon-Ascelin, évêque de Laon. — Il se déclare pour le roi Hugues et contre Charles de Lorraine. — Adalberon d'Ardenne, archevêque de Reims, désigne Gerbert pour lui succéder et meurt peu après. — On choisit pour archevêque de Reims Arnulph au lieu de Gerbert. — Serment d'Arnulph. — Il trahit le roi Hugues et livre la ville de Reims à Charles de Lorraine. — Conduite sage de Gerbert à l'égard d'Arnulph. — Gerbert quitte Reims. — Ses lettres à Arnulph — Concile de Senlis où Arnulph refuse de comparaître. — Lettres de Hugues et des évêques au pape. — Silence du pape. — Hugues attaque Laon, et s'en rend maître par les intrigues d'Adalberon-Ascelin. — Charles de Lorraine prisonnier avec sa famille. — Concile de Reims pour juger Arnulph. — Détails de la procédure — Élection de Gerbert à l'archevêché de Reims. — Une remarque historique.

982 — 991.

Si l'impulsion civilisatrice imprimée par Charlemagne à la société ne s'éteignit pas au x.e siècle, on le doit surtout aux premiers abbés de Cluni et à Gerbert.

Ce grand homme fit, pour les écoles ecclésiastiques ce que firent pour les écoles monastiques, Odon, Mayeul, Odilon et leurs collaborateurs. Les travaux et les disciples de Gerbert eurent une immense influence et préparèrent la renaissance du xi.e siècle.

Gerbert [1] naquit dans la première moitié du x.e siècle, au milieu des montagnes de l'Auvergne, de parents pauvres et d'assez basse extraction; il devint orphelin dès ses plus tendres années, et fut élevé au monastère d'Aurillac. L'abbé Gérald, Raimond, écolâtre du monastère, les moines Bernard et Airard lui donnèrent des soins paternels.

Après avoir étudié la grammaire à Aurillac, Gerbert, passionné pour la science, sollicita la permission de quitter le monastère pour visiter les écoles les plus célèbres et chercher un nouvel aliment à son génie.

L'Espagne était alors renommée pour la profondeur de ses études. Gerbert prit le chemin de ce pays, muni d'une lettre de recom-

[1] Chron. Aureliac.; Chron. Virdun.; Adhem. Caban. Chron.; Rod. Glab., l. 1, c. 4; Gerbert., epist. 17 ad Gerald., 45, 91 ad Raimund. — Nous avons profité, dans ce chapitre, de l'ouvrage composé par Hock sur la vie de Gerbert ou Sylvestre II. Ce livre a été traduit par M. l'abbé Axinger qui l'a enrichi de notes utiles.

mandation de son abbé Gérald, pour Borel, duc d'Espagne[1]. Celui-ci le reçut avec bonté et le confia à l'évêque Hatton sous lequel le jeune moine fit de grands progrès dans les sciences mathématiques. Gerbert, pendant son séjour en Espagne, se mit en relation avec tous les savants du pays, et surtout avec Warin[2], abbé de Saint-Michel de Cusan, monastère peuplé d'artistes distingués. Plusieurs chroniqueurs prétendent que Gerbert ne s'arrêta pas dans la Marche d'Espagne, et que l'amour de la science le porta à s'avancer jusques à Séville et à Cordoue, pour s'initier aux sciences cultivées alors par les Arabes.

Il est certain au moins que ce fut en Espagne qu'il acquit ces connaissances mathématiques et astronomiques qui excitèrent l'étonnement de ses contemporains, au point qu'ils le regardèrent comme un magicien. Il fait lui-même mention dans ses lettres[3] du Traité des Nombres de l'Espagnol Joseph, et du Traité d'Astrologie que Lupito traduisit en latin à Barcelone. Borel et l'évêque Hatton ayant entrepris le voyage de Rome[4], Gerbert les y accompagna et se fit connaître de l'empereur Othon qui s'y trouvait alors. Il en obtint des marques de bienveillance qui l'attachèrent à la maison impériale, et eurent ainsi une influence décisive sur son avenir.

Le pape[5] ayant remarqué la facilité merveilleuse de Gerbert, et ayant appris qu'il était fort habile dans les mathématiques et la musique, sciences fort peu cultivées en Italie, conseilla à l'empereur de le retenir à Rome et obtint le consentement de Borel et d'Hatton en leur promettant de garder peu de temps leur protégé. Gérard, archidiacre de Reims et docteur très renommé pour ses connaissances philosophiques, ayant fait quelque temps après un voyage à Rome, Gerbert qui désirait passionnément étudier la logique, obtint de l'empereur de suivre l'archidiacre à son retour en France. Admis à l'école ecclésiastique de Reims, il s'y fit bientôt remarquer par son étonnante facilité, et l'archevêque Adalberon d'Ardenne lui confia la direction de son école cathédrale.

[1] C'est-à-dire de la Marche d'Espagne, qui s'étendait des deux côtés des Pyrénées.

[2] Gerbert., Epist. 45.

[3] *Ibid.*, Epist. 17, 25.

[4] Sous le pape Jean XIII, vers l'an 968. C'était l'empereur Othon-le-Grand que connut Gerbert à son premier voyage de Rome.

[5] Rich., Hist. Franc., in not. Vit. Sylv.

Gerbert en fit la plus brillante que l'on eut vue depuis long-temps en France, et y forma un grand nombre de disciples distingués que nous aurons occasion de faire bientôt connaître.

L'enseignement de Gerbert était vaste et profond. Il initiait[1] d'abord ses disciples à tous les secrets de la dialectique et les faisait passer ensuite à l'étude des règles de la poésie qu'il leur donnait à admirer dans les œuvres de Virgile, de Stace, de Térence, de Juvénal, de Perse, d'Horace et de Lucain. Puis venaient la rhétorique, la philosophie et enfin les mathématiques à l'enseignement desquelles il donnait beaucoup de soin. Il réforma particulièrement l'arithmétique, qui est la base des sciences mathématiques, contribua à faire renaître la connaissance de la musique, qui était alors à peu près inconnue en France, et perfectionna la méthode musicale en distinguant clairement sur une seule gamme les tons et demi-tons, les bémols et les dièzes. Il ne se contentait pas d'initier ses élèves aux règles de l'harmonie et aux éléments des mathématiques, mais se donnait encore une peine infinie pour les instruire de l'astronomie, et dans ce but il composa des machines propres à leur faire comprendre la forme de la terre et les mouvements des astres.

Il ne donnait pas moins de soin à l'enseignement de la géométrie, et le traité qu'il en a composé se distingue principalement par la clarté et l'exactitude des démonstrations[2].

L'enseignement de Gerbert lui acquit une réputation immense, non-seulement en France, mais en Germanie et au-delà des Alpes. De tous côtés on accourait à ses leçons ; l'archevêque de Reims, Adalberon qui avait pour lui l'amitié la plus touchante ; Notger, de Liége ; Ecbert, de Trèves ; Eccard, abbé de Saint-Julien de Tours ; Adson, abbé de Montier-en-Der ; Constantin, écolâtre de Fleuri, et beaucoup d'autres savants, s'honoraient d'être en relations avec lui.

La vie de Gerbert s'écoula ainsi, dans la rude tâche du haut enseignement, jusqu'à l'année 980. Nous le trouvons à cette époque en Italie ; sa vie dès-lors se déroule plus brillante, mais aussi plus agitée.

Il avait accompagné en Italie l'archevêque Adalberon[3]. Ce fut dans ce voyage qu'il rencontra à Ravenne le célèbre écolâtre de Magdebourg, Otrik, avec lequel il eut une discussion scientifique fort curieuse.

[1] Rich., Hist. Franc.

[2] Parmi les élèves de Gerbert à Reims, on remarque Robert, fils de Hugues Capet, alors duc et peu après roi de France.

[3] Rich., Hist. Franc.

Otrik ayant entendu parler de la vaste science de l'écolâtre de Reims, avait envoyé un de ses disciples suivre ses leçons, et l'avait chargé de lui rapporter quelques-unes de ses opérations arithmétiques et de ses démonstrations philosophiques, afin de voir s'il était vraiment digne de sa réputation.

Otrik crut trouver un vice essentiel dans la division de la philosophie donnée par Gerbert, et fit part de sa découverte à l'empereur Othon II, qui lui avait confié l'éducation de son fils.

L'année suivante (980), l'empereur fit le voyage d'Italie et emmena Otrik avec lui. Ayant rencontré à Pavie Adalberon, Gerbert et Adson, abbé de Montier-en-Der, il les pria de l'accompagner jusqu'à Ravenne, et fut enchanté de l'occasion qui s'offrait ainsi d'elle-même de mettre aux prises Gerbert et Otrik.

Tous les savants des environs, convoqués par l'empereur, accoururent à Ravenne pour être témoins du combat. Othon prit séance au milieu d'eux, et posa lui-même la question sur laquelle les deux champions devaient argumenter.

La discussion fut vive et animée. De la division de la philosophie, on passa aux plus hautes questions de métaphysique, et le jour était terminé que les deux combattants étaient encore aux prises.

Otrik ne fut pas heureux. Gerbert revint en France avec une réputation plus brillante encore qu'auparavant. L'empereur Othon conçut la plus haute opinion de sa science, et en témoignage de son admiration, lui donna l'abbaye de Bobio.

Les circonstances n'étaient pas favorables lorsque Gerbert prit possession de son abbaye. Son prédécesseur Pétroald en avait aliéné les biens, et les hommes puissants qui les possédaient cherchèrent à obtenir du nouvel abbé la confirmation de ce qui avait été fait en leur faveur. Mais Gerbert voulut soutenir les droits de son monastère, ce qui lui fit autant d'ennemis de ceux qui possédaient les biens dont il revendiquait la propriété.

Après avoir tenté de le rendre odieux à l'empereur et à l'impératrice-mère Adéléïde, ces hommes en vinrent jusqu'à faire des préparatifs de guerre afin d'obtenir par la force ce qu'ils ne pouvaient obtenir autrement. Tout moyen, du reste, leur paraissait bon contre un étranger qu'ils haïssaient et auquel ils ne pouvaient pardonner d'avoir été préféré aux Italiens pour le fief important de Bobio. Ils lui faisaient même un crime de son dévouement à Othon, qui, en sa qualité de Saxon, n'était pour eux qu'un Barbare.

Cet empereur mourut en 983. Privé de son protecteur, Gerbert

tourna les yeux vers le siége apostolique; mais il était occupé par Jean XIV, avec lequel il s'était brouillé lorsque ce pape n'était encore qu'évêque de Pavie. « Je suis entouré d'ennemis, lui écrivit-» il, et je ne possède plus rien que mon bâton pastoral et la béné-» diction apostolique. » Il n'obtint même pas de Jean XIV cette bénédiction, et se décida alors à quitter l'Italie.

« J'ai bien des armes et des vassaux, écrivit-il alors à celui qui » lui avait tenu lieu de père, à Gérald d'Aurillac; mais quel espoir » puis-je conserver, n'ayant plus le soutien de l'empereur et sa-» chant à quoi m'en tenir sur la fidélité, les dispositions et les » mœurs de certains Italiens. Je cède aux circonstances et je vais » reprendre mes études que j'avais interrompues pour quelque » temps, mais auxquelles je n'avais point renoncé. »

Il retourna à Reims, auprès de son ami Adalberon; mais, dans sa pensée, son séjour en France ne devait être qu'une halte momentanée, et ne désespérant pas de revoir bientôt son abbaye, il y avait laissé une partie de ses livres, ses meubles et une orgue qu'il destinait à ses amis, les moines d'Aurillac.

Après son départ de Bobio, deux factions adverses y mirent le trouble et la confusion. Quelques moines se déclarèrent contre lui et nommèrent successivement plusieurs abbés. Gerbert leur reprocha vivement d'avoir méprisé son autorité, consola ceux qui lui étaient restés fidèles, et fut toujours reconnu pour abbé par les moines les plus vertueux.

Il songeait à faire le voyage de Rome afin de poursuivre, auprès du pape Jean XV, sa réintégration dans ses fonctions et dans la possession des biens de son monastère, lorsque Boniface, surnommé Francon, qui déjà s'était emparé du siége apostolique par le meurtre et la violence, l'usurpa de nouveau. Boniface avait été obligé de se réfugier à Constantinople après avoir été chassé une première fois de Rome; mais lorsqu'il eut appris la mort de l'empereur, il reprit le chemin de l'Italie, fit étrangler le pape Jean XV et se rendit possesseur du saint-siége.

Gerbert ne pouvait espérer obtenir justice d'un tel pape. Après avoir hésité quelque temps s'il retournerait en Espagne où le rappelait l'abbé de Cusan, Warin; s'il irait à la cour impériale, ou s'il resterait à Reims, il se fixa définitivement dans cette dernière ville et reprit la direction de l'école épiscopale [1].

[1] Gerb., Epist. pass.

Son dévouement à la famille des Othon le jeta alors dans des intrigues politiques.

Henri de Bavière, oncle du jeune Othon III, désirant placer sur sa tête la couronne impériale, chercha à gagner à sa cause le roi de France, Lothaire. Celui-ci se rendit sur les bords du Rhin ; mais au lieu de faire la guerre en faveur d'un autre, il crut plus avantageux de la faire pour lui-même, entreprit de s'emparer de la Lorraine et d'en dépouiller Charles qui s'était fait vassal des empereurs d'Allemagne. Lothaire mourut au milieu de cette guerre.

On voit, par la correspondance de Gerbert, qu'il travailla avec une étonnante activité à apaiser une guerre qui eût pu être si préjudiciable au jeune Othon et favoriser les prétentions de Henri. La paix ayant été conclue en 985, Gerbert espérait continuer paisiblement ses études, lorsqu'il fut obligé de prendre part au triste débat que suscita Charles de Lorraine, en accusant la reine Emma, veuve du roi Lothaire, d'adultère avec Adalberon-Ascelin, évêque de Laon. Le fils d'Emma, le roi Louis-le-Fainéant, se déclara contre elle ; Adalberon fut outragé et chassé. A la tête de ses adversaires était Arnulph, fils naturel du roi Lothaire et clerc de l'église de Laon.

Adalberon-Ascelin, qui protestait de son innocence, s'adressa à tous ses confrères dans l'épiscopat et leur écrivit[1] :

« Quoique j'aie été forcé de quitter mon siége devant l'autorité du » roi et la faction de certaines gens, je ne suis cependant pas privé » de l'épiscopat. Ma conscience ne me reproche rien et des accusa- » tions calomnieuses ne peuvent être un motif de condamnation. » Que j'aie la consolation de vous voir compatir à ma douleur et » que mon troupeau sente l'absence de son pasteur. Je vous en » prie donc, je vous en conjure, que personne de vous ne donne » le saint-chrême, ne célèbre la messe et ne donne la bénédiction » épiscopale dans toute l'étendue de mon diocèse. »

Cependant le roi et la faction dirigée par Charles de Lorraine cherchaient à faire déposer l'évêque de Laon[2]. L'archevêque de Reims, Adalberon d'Ardenne, refusa énergiquement de se faire l'instrument de leur haine. Soutenu par Gerbert, son ami, il résista courageusement à toutes les intrigues, malgré les menaces du roi qui vint mettre enfin le siége devant Reims. Gerbert, l'ami, le conseil

[1] Inter Gerbert. Epist. 98, edit. Duchêne. Hist. Franc. script., t. II, p. 812.
[2] *Ibid.*, Epist. 97.

de l'archevêque Adalberon, éprouva alors, comme il le dit lui-même[1], les effets de la colère des rois, des séditions populaires et des discordes des souverains; mais la paix fut rétablie par l'entremise de Béatrix, duchesse de Lorraine. Le roi se réconcilia avec la reine Emma, sa mère, et Adalberon-Ascelin fut rétabli sur le siége de Laon.

Le roi Louis-le-Fainéant mourut peu de temps après (987) sans laisser d'enfants. D'après l'ordre de succession suivi ordinairement par les races germaniques, la couronne appartenait à l'oncle du roi, Charles de Lorraine. Mais les Français ne l'aimaient pas et élurent roi Hugues-Capet, duc de France, arrière petit-fils de Robert-le-Fort. Hugues fut sacré à Reims par l'archevêque Adalberon, le dimanche 3 juillet 987, et, pour assurer le trône à sa famille, il fit couronner roi à Orléans, au mois de janvier de l'année suivante, son fils Robert, âgé de seize ans.

Gerbert, qui avait compté Robert parmi ses élèves à l'école de Reims, et qui était honoré de l'amitié de Hugues, se déclara pour les nouveaux rois et travailla de tout son pouvoir, comme l'atteste sa correspondance, à les faire reconnaître par tous les vassaux sur lesquels il pouvait avoir quelque influence.

Cependant Charles de Lorraine entreprit de conquérir une couronne qu'il regardait comme sienne; se jeta sur les terres de France, s'empara de Laon et fit prisonniers la reine Emma et Adalberon-Ascelin. Hugues n'était pas encore assez affermi sur son trône pour résister à Charles de Lorraine; les vassaux eussent peut-être refusé d'obéir à sa voix, et il le laissa pour quelque temps en possession de sa conquête.

Charles, enhardi par ses succès, voulut se faire sacrer roi et s'adressa dans ce but à l'archevêque Adalberon, sous prétexte de lui demander ses conseils. Gerbert écrivit pour son ami cette réponse à la lettre du duc de Lorraine[2] :

« Comment vous adressez-vous à moi, pour me demander con-
» seil, puisque vous me regardez comme un de vos plus grands en-
» nemis; vous m'appelez père et en même temps vous cherchez à
» m'arracher la vie. Je n'ai pas mérité que vous en agissiez ainsi
» envers moi; car ce n'est pas mon habitude de me mêler aux in-

[1] Gerbert., Epist. 91 ad Raimund.
[2] *Ibid.*, Epist. 122.

» trigues des hommes pervers. Vous le savez, je vous conseillai autrefois, de vous adresser, avant de rien entreprendre, aux principaux du royaume. Qu'étais-je, en effet, pour m'arroger le droit de donner un roi aux Français? ce sont-là des affaires d'état qui ne sont pas du ressort d'un particulier. Vous croyez que je hais la famille royale; j'en prends mon Rédempteur à témoin, je n'ai contre elle aucun sentiment de haine. Vous me demandez ce que vous devez faire, il est difficile de le dire, je n'en sais rien, et quand je le saurais, je ne sais si j'oserais le déclarer. Quant à vous personnellement, je voudrais pouvoir vous reconnaître pour seigneur, sans manquer à l'honneur; car quoique vous ayez ravagé le sanctuaire de Dieu, que vous ayez incarcéré une reine contre le serment que vous lui aviez fait, que vous ayez jeté en prison l'évêque de Laon et méprisé les anathèmes des autres évêques; tout cela ne peut me faire oublier le service que vous m'avez autrefois rendu en m'arrachant à mes ennemis. Je ne vous dirai pas que vous formez contre le roi mon seigneur une entreprise au-dessus de vos forces; mais laissez-moi vous dire que vos partisans vous trompent et qu'ils recherchent plus leurs intérêts que les vôtres... Mais peut-être en ai-je déjà trop dit. »

Cette lettre fort habile dut contrarier profondément Charles de Lorraine, qui eût désiré recevoir d'Adalberon la consécration royale. Cependant il ne renonça point à son projet. Hugues semblait d'abord se préoccuper fort peu de ses tentatives d'envahissement. Les grands vassaux du nord qui lui étaient dévoués suffisaient bien pour arrêter la marche de son compétiteur, et il s'occupait exclusivement à s'attacher les vassaux des provinces centrales et méridionales. Deux surtout hésitaient à le reconnaître pour roi, Seguin, archevêque de Sens, et Guillaume, duc d'Aquitaine.

Seguin était un prélat de mérite et son influence était grande. Hugues désirait vivement qu'il se déclarât, et lui écrivit à ce sujet:

« Comme nous ne voulons pas abuser de la puissance royale, lui dit-il [1], nous avons l'intention de prendre, sur toutes les affaires publiques, l'avis de nos fidèles et de suivre leurs décisions. Vous êtes particulièrement digne que nous ayons confiance en vos conseils; nous vous avertissons donc avec bonté de venir avant le premier jour de novembre, nous prêter serment de fidélité, à l'exemple des autres vassaux, pour le bien de la paix, pour l'union de l'Église

[1] Inter Gerbert. Epist. 107, edit Duchêne; Hist. Franc. script., t. II.

et de tout le peuple chrétien. Si, à l'instigation de quelques hommes pervers, vous refusiez de le faire, vous vous attireriez une sentence sévère de la part du pape et des évêques vos comprovinciaux; moi-même, malgré ma clémence dont personne ne doute, je serais obligé, en vertu de ma dignité royale, d'user envers vous de sévérité.»

Le pape et les évêques avaient ouvertement favorisé l'élection de Hugues, et l'influence de l'autorité ecclésiastique n'avait pas peu contribué à lui attacher les vasseaux qui le regardaient, sur l'attestation des évêques, comme l'élu de Dieu.

Hugues vit donc bientôt se grouper autour de lui tous les seigneurs français, et fut en état de déclarer la guerre au duc d'Aquitaine qui différait encore. Après lui avoir fait sentir sa puissance en le battant près de Poitiers, Hugues marcha contre Charles de Lorraine et mit le siége devant la ville de Laon.

Adalberon d'Ardenne, Archevêque de Reims, était à ce siége avec toutes les troupes de son archevêché. Il y tomba malade, se fit transporter à Reims, et mourut le 23 janvier 988.

Il avait désigné pour lui succéder son savant ami Gerbert qui l'avait aidé de ses lumières et de ses conseils dans les affaires politiques et ecclésiastiques les plus importantes. Gerbert était, sans contredit, le meilleur choix qu'on put faire; mais la politique l'emporta sur son mérite, et on mit à la place dont il était digne, le jeune Arnulph, ce fils naturel du roi Lothaire, clerc de l'église de Laon, qui s'était déclaré contre son évêque Adalberon-Ascelin. Hugues voulait gagner à son parti ce jeune ambitieux et donner quelque satisfaction aux partisans de l'ancienne famille karolingienne. Les évêques réunis à Reims entrèrent dans les vues du roi, et consacrèrent Arnulph dont ils firent un éloge pompeux. « C'était, suivant eux [1], un homme d'une grande piété, d'une foi remarquable, d'une admirable constance; prudent dans le conseil, et capable dans l'exécution. Né et élevé dans le pays, il s'était toujours montré, pur d'hérésie simoniaque, éloigné de toute faction tyrannique, très juste envers tout le monde. »

Gerbert n'en parlait pas si bien dans une de ses lettres [2] : « Arnulph, dit-il, fils à ce qu'on croit du roi Lothaire, après avoir usé de ruse et de perfidie envers son évêque, et l'avoir livré lui et sa

[1] Labb., Conc., t. IX, p. 734.

[2] Gerbert., Epist. ad Wilderod. episc.; apud Duch., Hist. deposit. Arnulph., t. IV, p. 114.

ville; après avoir répandu beaucoup de sang humain et causé beaucoup de ravages et d'incendies, fut condamné dans un concile des évêques de toute la France; cependant, après la mort de l'archevêque Adalberon de bienheureuse mémoire, et n'ayant été reconcilié que par Adalberon de Laon, il fut gratifié de la métropole de Reims, dans l'espérance qu'on eut d'obtenir la paix par ce moyen. »

Les évêques, dans l'acte d'élection dont nous avons rapporté un fragment, font allusion à cette condamnation d'Arnulph, l'attribuent au malheur des temps, et prétendent qu'il en fut relevé par l'autorité ecclésiastique.

Hugues fit sacrer Arnulph archevêque de Reims, et lui fit prêter, dans la cérémonie de son ordination, le serment suivant [1] :

« Moi Arnulph, par la grâce de Dieu archevêque de Reims, je promets de garder aux rois des Français, Hugues et Robert, la fidélité la plus entière, de leur prêter en tout, selon mon pouvoir et mon savoir, conseil et assistance, et de ne soutenir jamais leurs ennemis de mes conseils ni de mon secours. Je fais ces promesses en présence de la Majesté Divine, des esprits bienheureux, et de toute l'Église, espérant la récompense de l'éternelle bénédiction pour ma fidélité à les observer. Mais si contre ma volonté et mes désirs, je m'écartais de cette fidélité, que la bénédiction se change pour moi en malédiction; que mes jours soient abrégés, et qu'un autre reçoive mon épiscopat; que mes amis m'abandonnent et deviennent mes ennemis. Je signe cet écrit fait par moi, pour être à mon égard un témoignage de bénédiction ou de malédiction, et je prie mes frères et mes fils de le signer aussi.

« Moi Arnulph, archevêque, j'ai signé. »

Arnulph maintint auprès de lui Gerbert [2], mais il suivit trop peu de temps ses conseils.

Charles de Lorraine était toujours à Laon. Tout-à-coup, ses soldats se présentent devant la ville de Reims dont ils trouvent les portes ouvertes; ils brisent les portes de l'église cathédrale, pillent le sanctuaire, se livrent à toutes sortes d'outrages envers les prêtres et les habitants de la ville; l'archevêque lui-même tombe en leur pouvoir.

[1] Apud Labb., Conc., t. IX, p. 734. V. etiam Hist. deposit. Arnulph., apud Duch., Hist. Francor. script., t. IV, p. 101 et seq.

[2] V. plusieurs lettres d'Arnulph parmi celles de Gerbert; une entre autres à Ecbert de Trèves.

Bientôt on apprend que c'est le prêtre Adelgar, le confident d'Arnulph, qui a ouvert les portes de la ville à l'ennemi ; Arnulph était neveu de Charles et l'ami intime de son fils Louis ; déjà on l'avait vu au nombre des partisans du prince Lorrain, lorsque celui-ci avait pris Laon. Toutes ces circonstances éveillent l'attention. On soupçonne Arnulph d'avoir trahi sa foi par amour pour sa famille, et d'avoir consenti à se constituer prisonnier pour mieux jouer son rôle [1].

Gerbert se trouvait à Reims dans une position difficile. Connu pour son dévouement au roi Hugues, Charles de Lorraine le détestait, et ne se croyait pas débarrassé de l'archevêque Adalberon, tant que vivrait son conseiller Gerbert. Cependant il n'osa pas l'arrêter et se contenta de l'abreuver de mille dégoûts [2].

Arnulph, pour faire croire qu'il n'était pour rien dans la trahison qui avait livré Reims à Charles de Lorraine, fulmina un monitoire foudroyant contre ceux qui avaient ravagé la ville.

« Troupe scélérate de brigands, s'écrie-t-il [3], que veux-tu ? Les larmes de la veuve et de l'orphelin ne te touchent donc point ? Tu ne crains donc pas celui qui est leur avocat ? Malgré toi, il sera ton juge et le vengeur des crimes que tu as commis sous ses yeux. Tu ne t'es pas contentée de tes actions infâmes, tu es encore entrée dans l'Église de la mère de Dieu, dans ce sanctuaire vénérable à tous les hommes, tu en as brisé les portes, tu l'as souillé et profané. Tout ce que tes yeux ont vu, tu l'as désiré ; tout ce que tes mains ont pu toucher, tu l'as volé. »

Arnulph ordonne ensuite aux pillards de restituer tout ce qu'ils ont pris dans la ville de Reims, excepté les vivres, sans quoi il les menace de les excommunier ; ce qu'il fit peu après en ces termes :

« Par l'autorité du Dieu Tout-Puissant Père Fils et Saint-Esprit, avec le secours de la bienheureuse Marie toujours vierge ; en vertu de la puissance qui a été donnée aux apôtres, et qui nous a eté transmise, nous vous excommunions, anathématisons, maudissons, et retranchons de l'Église, vous tous qui avez été les auteurs, les coopérateurs et les fauteurs du brigandage exercé dans la ville de Reims. Que vos yeux se ferment à la lumière ! que vos mains et vos autres membres se dessèchent ! que vous tra-

[1] Hug. Flav., Chron Virdun.
[2] Gerbert., Epist. passim.
[3] Apud Labb., Conc., t. IX, p. 735.

vailliez sans trouver le repos, et sans jouir jamais du fruit de votre labeur! que la crainte et la terreur vous saisissent en présence de vos ennemis! que votre partage soit avec le traître Judas, dans la région de la mort et des ténèbres! »

Le roi Hugues et les évêques crurent d'abord qu'Arnulph était de bonne foi, et s'assemblèrent à Senlis pour excommunier le prêtre Adelgar et tous ceux qui avaient ravagé la ville de Reims :

« Satellites d'un nouveau Judas, s'écrient les évêques dans leur sentence [1], jusqu'où s'étendra votre licence effrénée? Quel terme votre chef a-t-il mis à ses crimes? Votre chef, c'est le prêtre Adelgar, l'opprobre de la dignité sacerdotale. Malheureux prêtre! c'est à toi que nous adressons la parole. Après avoir à Laon souillé tes mains dans les combats, qui t'a porté à devenir une seconde fois apostat du sacerdoce, à livrer Arnulph ton archevêque et ton ami? Te serais-tu flatté d'éviter la rigueur des jugements de l'Église et ceux du Dieu Tout-Puissant?

» Tu as ouvert les portes de la ville à l'ennemi, tu as assiégé comme un château l'Église de la mère de Dieu! et vous scélérats qui avez paru armés devant l'autel de la Sainte-Vierge; qui, dans le sanctuaire, avez porté vos mains sacriléges sur le pasteur, les prêtres et les fidèles, espérez-vous échapper à la vengeance divine? »

Les évêques interdisent ensuite les églises de Laon et de Reims qui avaient été polluées, et ne pouvaient servir au culte qu'après avoir été reconciliées ; lancent de terribles anathèmes contre les auteurs des violences faites à Adalberon-Ascelin et à Arnulph, et excommunient nommément Adelgar qu'ils appellent un *membre du diable*.

Cependant Hugues et les évêques ne furent pas long-temps dupes d'Arnulph. Ses intelligences avec Charles de Lorraine se montraient de plus en plus à découvert ; il ôtait à ceux de ses diocésains qui étaient restés fidèles au roi de France, leurs bénéfices pour les donner aux partisans de Charles, et même à ceux qui avaient pris part au pillage de la ville. Il faisait sourdement des préparatifs de guerre, fortifiait la ville, et obligeait son clergé et son peuple à jurer fidélité au duc de Lorraine.

Gerbert ne put se résoudre à trahir sa foi. Il s'enfuit de Reims et annonça sa retraite à Arnulph par cette lettre [2].

[1] Hist. deposit. Arnulph., apud Duch., Hist. Francor. script., t. IV; et ap. Labb. Conc.

[2] Libell. repud. Gerbert. Arnulph. archiep., apud Duch., op. cit., t. II; inter Epist. Gerbert., 2.ª part., 24.

« Après avoir long-temps réfléchi sur l'état malheureux de notre ville, et ne pouvant prévoir d'autre terme à ces maux que la perte des gens de bien, j'ai pris enfin une résolution qui est en même temps pour moi un remède aux calamités présentes et une garantie que j'offre pour l'avenir à mes amis. Je change de pays et de domination, et reprenant ma liberté, je laisse à votre disposition et à celle de mes adversaires, vos bénéfices, de peur que l'on n'en prenne un prétexte de m'accuser d'avoir trahi mes serments, ou d'avoir eu des rapports d'amitié avec votre oncle. Mes précédents engagements m'empêchent d'embrasser le parti d'un autre. »

Gerbert avait toujours suivi en effet le parti de Hugues et celui des empereurs que Charles de Lorraine détestait également.

« Votre intérêt, dit encore Gerbert à Arnulph, est différent de celui de votre oncle; comment donc être en même temps et pour vous et pour lui. Pour sortir de cet embarras, je me retire, et je ne me crois lié à vous et à votre parent que par un sentiment de bienveillance purement gratuit. Si vous agréez ce sentiment, conservez-moi les maisons que j'ai fait construire à grands frais et leur mobilier, ainsi que les églises qui m'ont été données suivant toutes les formes légales en usage dans ce pays. Je vous prie de ne me faire aucun dommage, et je ne vous fais aucune autre demande. Si vous en agissez ainsi, je vous serai dévoué; mais si, comme on me l'a dit, vous avez déjà abandonné mes biens à mes ennemis, je n'hésiterai point à donner contre vous les conseils les plus rigoureux; car je ne pourrai oublier les maux passés, si vos sentiments actuels les rappellent à mon souvenir. »

Gerbert se retira à la cour des rois Hugues et Robert qui le reçurent comme un ami [1], et il informa de sa démarche Ecbert de Trèves. « Il n'avait pas voulu, disait-il [2], être plus long-temps un instrument du démon par attachement pour Arnulph et pour Charles. » Il les prie de ne pas avoir mauvaise opinion de lui en le voyant changer de maître, et de lui conserver leur ancienne bienveillance.

Gerbert contribua sans doute à éclairer Hugues sur les véritables dispositions d'Arnulph, et ce prince entreprit de le faire déposer.

Vers la fin de l'année 989, lorsque déjà on préparait un synode pour le juger, Gerbert qui l'aimait lui écrivit une lettre énergique

[1] Gerbert., Epist. 20, 21; 2.e part., edit. Duch.

[2] *Ibid.*, Epist. 18, 19.

avec cette inscription significative : « A Arnulph, évêque encore vénérable [1]. » Il y explique l'état des choses, ce que lui Arnulph avait fait, ce qui était arrivé, de quelle accusation il était menacé, et le peu de ressources qui lui restaient; il l'exhorte à la pénitence, et lui montre dans le lointain la nécessité de plus en plus inévitable de se démettre de ses fonctions.

Dans sa réponse [2], Arnulph montre une ame qui n'était point insensible aux remords; mais, comptant sur la victoire, il rêvait follement le rétablissement de sa race sur le trône. Il adresse à Gerbert la bulle d'excommunication qu'il avait lancée contre les pillards de Reims, lui parle, d'un ton mystérieux, des plans dont on s'occupait pour relever la royauté karolingienne, le prie de suspendre son jugement tant qu'il ne connaîtra pas les motifs qui le font agir, et de ne rien entreprendre sans le concours du métropolitain; il l'invite à une conférence, lui renouvelle cette invitation dans une autre lettre, et fixe le jour de la réunion au 21 mars (990).

Pendant que Gerbert conduisait avec Arnulph cette négociation amicale, Hugues avait convoqué les évêques de la province de Reims. Arnulph fut cité au concile, mais refusa de comparaître.

On fut alors très embarrassé, car les règles du droit étaient fort ignorées, et l'on résolut, avant de passer outre, de s'adresser au pape qui était Jean XV. Le roi Hugues lui écrivit [3] : « Dans l'embarras où nous nous trouvons, nous avons résolu de vous demander vos conseils; car nous connaissons votre sagesse, et nous savons que vous avez passé toute votre vie dans l'étude des choses divines et humaines. Considérez donc ce qui est arrivé, et dites-nous ce qu'il convient de faire en ces circonstances, pour conserver aux saintes lois leur honneur et pour que le pouvoir royal n'ait pas le dessous. »

Hugues dit ensuite au pape comment Arnulph, après s'être lié à lui par un serment de fidélité, l'avait trahi en livrant sa ville aux ennemis.

« Comme il est prouvé par des témoins véridiques, ajoute-t-il, Arnulph a livré le clergé et le peuple qui lui étaient confiés à la

[1] Gerbert., Epist. 10, 2ᵉ part.

[2] Inter Gerbert., Epist. 11, 12.

[3] Epist. Hugon. ad Joann. pap.; apud Duchêne, op. cit., t. IV, et apud Labb. Conc., t. IX, pag. 737.

captivité et au pillage. Mais admettons, comme il le prétend, qu'il soit lui-même prisonnier; pourquoi, alors, force-t-il les citoyens et les guerriers à se parjurer? Pourquoi amasse-t-il des armes contre nous? Pourquoi fortifie-t-il sa ville et ses châteaux? S'il est prisonnier, pourquoi ne permet-il pas qu'on le délivre? S'il est libre, pourquoi ne vient-il pas à nous? Je l'appelle à mon palais, et il dédaigne d'y venir; les archevêques et les évêques l'invitent à se rendre au milieu d'eux, et il répond qu'il n'a aucun compte à leur rendre.

» Donc, vous qui tenez la place des apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas, de peur que le nom de Dieu ne soit blasphémé par nous; de peur que notre douleur et votre silence ne nous obligent à ruiner la ville et à mettre en feu toute la province. Vous ne seriez pas excusable devant Dieu, si vous refusiez de nous indiquer la forme du jugement, à nous qui l'ignorons et vous la demandons. »

Le droit canonique était peu étudié en France au xe siècle, comme nous l'avons déjà remarqué.

Les évêques de la province écrivirent aussi au pape.

« Nous savons, très-saint Père, lui dirent-ils, que nous aurions dû depuis long-temps consulter la sainte Église Romaine, touchant la décadence et la ruine de l'Ordre sacerdotal; mais opprimés par une multitude de tyrans, et séparés de vous par une grande étendue de pays, nous n'avons pu jusqu'à présent le faire, malgré notre désir.

» Aujourd'hui, nous soumettons à votre examen un crime nouveau d'Arnulph, archevêque de Reims, qui est devenu un apostat fameux, et qui tient dans l'Église la même place qu'eut autrefois Judas. »

Les évêques font ensuite connaître au pape la trahison d'Arnulph, les fautes qu'il a commises dans l'administration de son diocèse, son refus de répondre à l'appel des archevêques du royaume de France, et lui disent qu'après avoir fait inutilement envers leur frère la démarche amicale que recommande l'Evangile, ils avaient dû le dénoncer à l'Eglise, et qu'ils le regarderaient comme un payen et un publicain s'il ne l'écoutait pas.

« Saint Père, continuent les évêques, secourez l'Eglise qui tombe en ruine, et portez contre le coupable la sentence prononcée par les saints canons, ou plutôt par la vérité elle-même. Que nous reconnaissions en vous un autre Pierre, défenseur et sou-

tien de la foi chrétienne. Que la sainte Eglise Romaine juge un coupable que l'Eglise universelle condamne. Que votre autorité appuie la déposition de l'apostat et l'ordination d'un nouvel archevêque. »

Le pape, comme Hugues semblait le craindre dans sa lettre, n'osa pas condamner Arnulph et crut prudent d'attendre l'issue de la lutte qui existait entre le nouveau roi et la vieille race karolingienne représentée par le duc de Lorraine et l'archevêque de Reims.

Hugues en fut irrité et marcha contre Laon. Charles et Arnulph vinrent à sa rencontre à la tête de quatre mille guerriers; mais le combat n'eut pas lieu. Charles se renferma dans la ville de Laon, et Hugues en forma le siège.

Cependant l'évêque de cette ville, Adalberon-Ascelin, que Charles avait fait prisonnier, avait trouvé moyen de s'échapper de la tour où il avait été enfermé, et s'était retiré auprès de Hugues[1]. Adalberon-Ascelin était un évêque habile et artificieux qui n'avait peur ni d'un parjure, ni d'un mensonge pour arriver à ses fins. Tandis que le roi assiégeait Laon, il conçut le projet de rentrer en possession de son siége épiscopal, de faire le duc de Lorraine prisonnier, et de lui infliger les mêmes traitements qu'il avait lui-même éprouvés dans sa prison. Il envoya dans ce dessein quelques affidés à l'archevêque Arnulph pour lui faire entendre qu'il désirait vivement se reconcilier avec lui et avec le duc Charles, et lui demander une entrevue secrète.

Arnulph reçut les envoyés d'Adalberon avec bienveillance; et, sans se douter du piége qu'on lui tendait, consentit à l'entrevue demandée. L'astucieux évêque de Laon réussit à souhait, et Arnulph lui promit l'amitié de Charles à condition qu'il lui obtiendrait pour lui-même celle de Hugues; car il commençait à s'effrayer de la marche des affaires et à craindre que les efforts du duc de Lorraine ne fussent pas couronnés de succès. Charles donna aussi bien que Arnulph dans le piége tendu par Adalberon, et promit, à la sollicitation de son neveu, de rétablir ce dernier sur le siége de Laon. Arnulph en donna aussitôt avis à Adalberon qui lui annonça de son côté que le roi Hugues consentait à lui rendre son amitié. Hugues était dans le secret de l'évêque de Laon, et favo-

[1] Richer. chron.; Vie de Sylvestre II, par Hock, ch. IV, notes; V. etiam Gerbert. Epist. pass.; et Hist. deposit. Arnulph., ap. Duchêne, Rer. franc. script., t. IV.

risait des intrigues qui devaient le rendre maître de la ville la plus forte qui fût alors en France.

Arnulph, d'après le conseil d'Adalberon, vint trouver Hugues [1], fut reçu à sa table et lui jura de nouveau fidélité. Il le fit sans doute de bonne foi, et travailla à reconcilier son oncle Charles avec le roi; mais tel n'était pas le but des intrigues d'Adalberon.

Cet évêque se rendit à Laon, eut une entrevue avec Charles, et fit si bien qu'il devint son confident intime. Les protestations et les serments lui coûtaient peu; il était toujours prêt à faire tous ceux qu'on lui demandait, et à les accompagner des circonstances les plus solennelles.

En même temps, il s'entendait avec le roi pour lui livrer la ville, et l'attaque fut fixée pour la nuit du dimanche des Rameaux. Le soir de ce jour, après souper, lorsque Charles et Arnulph se furent retirés et qu'il les crut endormis, Adalberon pénétra avec précaution dans leur chambre, tira doucement de dessous leur chevet les armes qu'ils avaient l'habitude d'y placer, trouva un prétexte pour éloigner le gardien qui veillait à la porte du prince, et s'y plaça lui-même une épée à la main. Alors ses affidés ouvrirent les portes de la ville aux hommes du roi qui pénétrèrent jusqu'aux appartements du duc. Celui-ci, s'éveillant en sursaut, entendit Adalberon qui lui disait : « Tu m'as enlevé cette ville autrefois, et tu m'as forcé de chercher ailleurs un asile; à ton tour, maintenant. » Charles s'élança furieux de son lit et se jeta sur l'évêque en lui reprochant ses parjures; mais des hommes armés se saisirent de lui, le rejetèrent sur sa couche, et, après l'avoir lié, le conduisirent à une prison où furent enfermés avec lui sa femme et ses enfants. L'archevêque Arnulph fut aussi fait prisonnier, car cet imprudent, après s'être laissé tromper une première fois par Adalberon, s'était rattaché plus fortement au parti de Charles en voyant cet évêque lui jurer solennellement fidélité, et après un léger échec qu'avait éprouvé le roi sous les murs de Laon. Cet échec avait suffi pour raviver en lui les plus chimériques espérances.

C'est ainsi que Hugues devint maître de Laon et du sort de son compétiteur. Il le laissa mourir dans sa prison.

Pour Arnulph, le roi résolut de le faire déposer de l'épiscopat, et convoqua à cet effet un synode à Reims [2].

[1] Gerbert., Epist. ad Wilderod., ap. Duch., t. IV, p. 114.

[2] Gerbert., Hist. deposit. Arnulph.; ap. Duch., op. cit., t. IV, et ap. Labb. Conc., t. IX, p. 738 et seq.

Le 17 juin de l'année 991, on vit s'assembler dans l'Eglise de Saint-Basle, près de Reims, les évêques de la province : Widon de Soissons, Adalberon de Laon, Hervé de Beauvais, Godsman d'Amiens, Ratbod de Noyon, et Odon de Senlis; l'archevêque de Bourges Daïbert, Gauthier d'Autun, Brunon de Langres, Milon de Mâcon, Seguin, archevêque de Sens, Arnulph d'Orléans et Herbert d'Auxerre se joignirent à eux. Plusieurs abbés prirent séance avec les évêques et les deux rois Hugues et Robert se rendirent au lieu de la réunion avec les principaux seigneurs.

L'archevêque Seguin, prélat recommandable par son âge, sa science et ses vertus, présida l'assemblée; Arnulph d'Orléans, regardé comme le plus savant et le plus éloquent des Pères du concile, fut chargé de diriger la procédure et de faire les propositions, c'est-à-dire qu'il en fut le promoteur.

Après quelques préliminaires, Arnulph d'Orléans prit la parole en ces termes :

« Très révérends Pères, tandis que je travaillais de tout mon pouvoir à apaiser les troubles enfantés par tant de luttes dont nous sommes témoins, et à procurer la paix à l'Eglise que le Seigneur m'a confiée, j'ai été épouvanté d'une horrible nouvelle : la cité de Reims, disait-on, a été prise par trahison et pillée; le sanctuaire lui-même, envahi par des hommes armés, a été profané. On donnait comme l'instigateur et l'auteur de ces maux, je ne puis le dire sans douleur, l'archevêque Arnulph lui-même qui devait en garantir son église et son peuple. On prenait de là occasion d'attaquer le corps épiscopal tout entier et c'était le prétexte de nombreuses récriminations.

» Puisque nous voici réunis par amour pour la religion et par les soins du sérénissime roi Hugues, notre seigneur, nous devons chercher à laver cette tache qui retombe sur nous tous, et examiner si notre coévêque Arnulph peut se justifier. Car vous savez que pour la faute d'un seul, l'épiscopat tout entier est accusé d'infidélité et de perfidie.

» Puisque les évêques ont des lois, dit-on, pourquoi ne punissent-ils pas un traître; ils le feraient s'ils étaient fidèles au roi. Mais ils veulent cacher les crimes de leur confrère pour que les leurs restent impunis. A Dieu ne plaise que nous prenions la défense de quelqu'un contre les lois divines et humaines! Interrogeons les témoins; puis, après avoir entendu les parties, nous jugerons suivant les canons. »

Seguin, président du concile, prit ensuite la parole.

« Je ne souffrirai pas, dit-il, que l'on examine la cause d'un évêque accusé du crime de lèze-majesté, à moins qu'on ne promette de ne pas le condamner à mort, s'il est convaincu. » Et il appuya son opinion sur le trente-unième canon du quatrième concile de Tolède. Les évêques, en effet, ne pouvaient concourir directement à une sentence capitale. Daïbert de Bourges se rangea à cet avis; Hervé de Beauvais prétendit que si ce motif empêchait l'examen de la cause, on s'exposait à voir les évêques accusés traduits devant les tribunaux laïques; mais Brunon de Langres, en admettant en principe que les évêques ne devaient pas concourir, même indirectement, à la mort d'Arnulph, fit observer au concile qu'on obtiendrait aisément sa grâce du roi, s'il était trouvé coupable, et proposa de procéder immédiatement à l'examen de la cause, ce qui fut décidé.

Sur la proposition de Ratbod de Noyon, on fit d'abord lecture du serment qu'Arnulph avait prêté au roi Hugues, et on introduisit dans l'assemblée le prêtre Adelgar qui avait livré la ville à Charles de Lorraine.

Il fit la déclaration suivante :

« Très-révérends Pères, je sais que je ne puis fonder sur mes paroles beaucoup d'espérance, car tout ce que je dirai pour ma défense prouvera contre moi. C'est Dudon, vassal de Charles, qui m'a engagé dans la trahison. Je lui demandai pourquoi, entre tant d'autres, on s'adressait à un prêtre comme moi pour trahir mon seigneur évêque, pour la cause de Charles avec lequel je n'avais eu jusqu'alors aucun rapport. Il me donna alors de grands éloges et me dit que j'étais un homme sage, avisé et courageux, tandis que la plupart des autres étaient des lâches et des imbéciles; puis il ajouta que c'était mon seigneur lui-même qui le voulait et qui l'avait chargé de me transmettre ses ordres. Je n'avais qu'une demi foi à ses paroles et je voulus m'assurer par moi-même de la volonté de mon évêque. Je le vis donc, et c'est son commandement, c'est l'amour que j'avais pour lui qui a été cause de mon malheur. Ce fut par son ordre que je pris les clefs de la ville et que j'en ouvris les portes. Si quelqu'un parmi vous ne veut pas me croire, qu'on me soumette à l'épreuve du feu, de l'eau bouillante, ou du fer chaud [1] »

[1] Nous avons remarqué que l'on poussait jusqu'à la superstition ces épreuves

Adelgar finit sa déposition en disant qu'il était devenu odieux aux partisans de Charles depuis qu'il avait paru effrayé de l'anathème des évêques, et que Richard, frère de l'archevêque, avait voulu le tuer, parce qu'il redoutait ses aveux. Sur la réquisition d'Odon de Senlis, on lut l'anathème lancé par Arnulph contre ceux qui avaient pillé Reims, et après les réflexions de Gauthier d'Autun sur cette pièce qui frappait les instruments de l'attentat sans en atteindre les véritables auteurs, on donna lecture de l'excommunication fulminée par les Pères du concile de Senlis.

Seguin, président du concile, fit le résumé des charges qui pesaient sur Arnulph d'après la déposition d'Adelgar et d'après les pièces qui avaient été lues, puis Arnulph d'Orléans prit la parole et s'exprima ainsi :

« Quoique l'archevêque Arnulph ait contre lui les avis unanimes de tous les évêques, on doit avertir ceux qui voudraient prendre sa défense et leur donner droit de parler en sens contraire. Il faut que notre décret soit tellement conforme au droit ecclésiastique, qu'il ne soit pas possible de l'attaquer. Nous voyons ici le clergé d'Arnulph lui-même, des abbés remarquables par leur science et leur éloquence ; qu'ils donnent secours à l'accusé, s'ils le peuvent. Nous ne devons pas en effet nous réjouir de la perte de notre frère et coévêque, et personne ne se croira offensé si l'on justifie Arnulph de tout ce qui a été dit et fait contre lui. »

Seguin parla dans le même sens ; et tous les Pères s'écrièrent : « Nous sommes de l'avis de Seguin. » Cette unanimité étonna ceux qui s'étaient imaginé que c'était un parti pris dans le concile de condamner Arnulph, et quelques-uns conçurent l'espérance de le sauver. Ses clercs n'osèrent ni l'accuser ni le défendre, mais trois abbés se déclarèrent pour lui : c'étaient Jean, écolâtre d'Auxerre ; Romulph, abbé de Senones, et Abbon, abbé de Fleuri, hommes instruits et très-bons orateurs. Un profond silence régna tout-à-coup dans l'assemblée et on apporta un grand nombre de volumes que l'on mit à la disposition des défenseurs.

que l'on nommait *jugements de Dieu*. Ces épreuves étaient alors autorisées par l'autorité ecclésiastique, et les plus saints personnages y avaient recours pour prouver leur innocence. Il est incontestable que plusieurs fois Dieu fit des miracles en faveur de l'innocence opprimée, comme pour l'impératrice sainte Cunégonde ; mais il n'en est pas moins certain que ces épreuves ne peuvent trouver leur excuse que dans la simplicité de ceux qui y avaient recours. Les évêques finirent par les combattre et les interdire complètement. On leur porta le dernier coup au concile de Latran, tenu en 1215, sous Innocent III.

Après avoir lu des autorités canoniques, dont plusieurs, admises alors, n'étaient cependant pas authentiques, les trois abbés réduisirent aux quatre points suivants la défense d'Arnulph : 1.° Ayant été dépouillé de ses biens, il doit être rétabli d'abord avant d'être mis en jugement ; 2.° On aurait dû lui faire les sommations canoniques avant d'examiner sa cause ; 3.° Sa cause eût dû être notifiée au pape ; 4.° Le concile n'est pas assez nombreux pour juger une cause aussi importante.

Sur le premier chef, on répondit que la détention d'Arnulph n'empêchait pas qu'on pût le juger et on cita des exemples à l'appui ; sur le deuxième, que l'archevêque Arnulph avait été cité juridiquement ; sur le troisième, que la cause avait été notifiée au pape, quoique le pape, par l'effet des intrigues de Herbert, comte de Vermandois et gendre de Charles, n'eût pas donné de réponse ; pour le prouver, on lut les lettres du roi Hugues et des évêques de la province de Reims au pape Jean XV.

On s'étendit longuement sur ce dernier chef. C'était en effet le principal ; car, suivant le droit canonique, un métropolitain ne pouvait être mis en jugement avant que le pape n'eût admis la cause et indiqué un concile pour examiner l'accusation et prononcer la sentence.

Mais Arnulph d'Orléans prétendit que, dans la cause de l'archevêque de Reims, il suffisait d'avoir notifié l'affaire au saint-siége et qu'on pouvait procéder au jugement quoique le pape n'eût pas donné de réponse, parce que, depuis long-temps, le siége apostolique n'était occupé que par des ambitieux et des papes indignes qui ne s'occupaient pas des choses de l'Eglise.

Ce principe poussé jusqu'à ses dernières conséquences conduirait droit au schisme ; mais le fait n'était malheureusement que trop réel.

Voici quelques passages du discours d'Arnulph :

« Nous croyons, dit-il, qu'il faut toujours honorer l'Eglise Romaine en mémoire de saint Pierre, et nous ne prétendons point nous opposer aux décrets des papes, sauf toutefois les canons du concile de Nicée et des autres conciles qui doivent être éternellement en vigueur. Nous ne voulons point déroger au privilége du pape ; mais, hélas ! combien Rome est à plaindre aujourd'hui !

» Après avoir produit tant de lumières dans l'Église, quelles monstrueuses ténèbres elle a amassées ! Autrefois elle eut des Léon, des Grégoire, des Gelase, des Innocent dont la sagesse et l'éloquence

surpassaient tout ce qu'eut de plus grand la philosophie humaine; aujourd'hui, que voyons-nous? des monstres d'impudicité et de cruauté.

» Et on pourrait prétendre que tant d'évêques distingués par leur science et leur sainteté, qui se trouvent dans l'univers, devraient se soumettre à de tels monstres, couverts d'infamie aux yeux des hommes, et vides de la science des choses divines et humaines?

» Dites-moi, qu'est-ce que cet homme assis sur un trône élevé et revêtu d'or et de pourpre? S'il n'a pas de charité et s'il est seulement enflé de sa science, c'est un antechrist assis dans le temple de Dieu, et s'y donnant comme un Dieu; s'il n'a ni charité ni science, c'est une idole, et le consulter c'est consulter un bloc de marbre. Espérons la conversion de nos supérieurs; mais, en attendant, voyons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Plusieurs, en cette sainte assemblée, savent combien sont distingués les évêques de Belgique et de Germanie! Si les querelles des rois ne nous en empêchaient pas, ce serait là que nous irions chercher des lumières, plutôt qu'à Rome où tout est vénal, où les jugements se vendent au poids de l'or.

» Honorons l'Eglise Romaine, consultons-la si l'état des royaumes le permet, comme on l'a fait dans cette cause d'Arnulph. Si son jugement est juste, recevons-le en paix; s'il ne l'est pas, suivons les ordres de l'apôtre, de ne pas écouter même un ange parlant contre l'Evangile; si Rome se tait, comme elle fait aujourd'hui, consultons les lois. Où nous adresserions-nous, puisque Rome semble abandonnée de tout secours divin et humain, et semble s'abandonner elle-même? Depuis la chute de l'empire, elle a perdu les Églises d'Alexandrie et d'Antioche; sans parler de l'Asie et de l'Afrique, l'Europe elle-même commence à la quitter; l'Eglise de Constantinople ne la reconnaît plus, et le centre de l'Espagne s'est soustrait à ses jugements. L'antechrist apparaît et ses ministres ont déjà envahi la France. »

Arnulph partageait l'opinion commune sur la fin du monde et regardait comme les ministres de l'antechrist les Sarrasins qui ravageaient la France. Le tableau qu'il trace de l'état déplorable de la papauté est vrai et saisissant. C'était l'Eglise de France qui devait la sauver. Au VIe siècle, elle l'avait déjà arrachée au naufrage dont la menaçait l'arianisme; au huitième, elle l'avait tirée des serres des rois lombards; à la fin du onzième, nous verrons les guerriers chré-

tiens de France refouler la barbarie musulmane, sauver l'Église et protéger de leur vaillante épée le siége de saint Pierre.

Arnulph d'Orléans conclut son discours en disant qu'on devait consulter les canons pour savoir combien il fallait d'évêques pour en juger un autre.

On le fit et on s'assura que le quatrième moyen de défense apporté en faveur de l'archevêque Arnulph ne pouvait être admis.

Les défenseurs en convinrent et firent leurs excuses au concile.

L'archevêque Arnulph fut alors introduit et s'assit au milieu des évêques. Arnulph d'Orléans lui représenta avec douceur la gravité de l'accusation qui pesait sur lui, les faveurs qu'il avait reçues du roi et l'ingratitude dont il les avait payées. L'accusé chercha à s'excuser sur la position où il s'était trouvé, étant à la merci d'une puissance ennemie. Mais le prêtre Adelgar témoigna contre lui, et ce fut en vain qu'il s'écria : « Il ment ! » Adelgar ne répondit à cette injure que par cette réflexion : « Personne ne m'a poussé à vous accuser, j'aurais pu m'enfuir depuis que je suis ici, et je vous ai toujours été très fidèle ; je ne vous ai accusé que pour me justifier de la trahison qui pesait sur moi, et j'ai été obligé pour cela de déclarer que je n'avais fait que vous obéir. »

Widon de Soissons demanda ensuite à l'archevêque Arnulph pourquoi il ne s'était pas rendu au concile de Senlis, après y avoir été cité par le roi et les évêques. « J'étais accusé auprès du roi, répondit-il, je n'osai me présenter dans la crainte de compromettre ma vie et ma liberté. — Je vous offris cependant pour garants et otages mon père et mon frère, reprit Widon. »

Reinier lui-même, confident d'Arnulph, se déclara contre lui, tant sa trahison était odieuse. « Hâtez-vous, lui dit-il, de confesser vos péchés aux évêques, afin de sauver au moins votre ame, autrement je les publierai devant les évêques et devant tout le peuple qui est à la porte, et, afin que l'on me croie, j'en ferai serment, et un de mes hommes marchera sur des fers rouges [1]. »

Arnulph était ému. D'après le conseil des abbés qui avaient entrepris sa défense, on lui permit de choisir parmi les Pères du concile ceux qu'il voudrait pour se consulter avec eux en secret. Il choisit Seguin de Sens, Arnulph d'Orléans, Brunon de Langres et

[1] Les hommes de qualité comme Reinier ne se soumettaient pas eux-mêmes aux épreuves, et fournissaient un homme pour les subir à leur place.

Godsman d'Amiens, et se retira avec eux dans la crypte de l'église dont on ferma bien les portes.

En leur absence, on poursuivit l'accusation. Après quelque temps, les évêques qui s'étaient retirés appelèrent les autres et leur dirent qu'Arnulph s'était jeté à leurs pieds, qu'il avait déclaré ses péchés en confession, et qu'il était dans l'intention de renoncer à l'épiscopat. « Ne vous accusez pas faussement, lui dirent les évêques, car nous vous défendrons et nous vous maintiendrons sur votre siége malgré les rois, si vous pouvez prouver votre innocence. »

Arnulph persévéra dans son aveu. On fit entrer alors dans la crypte trente des plus savants clercs et abbés, pour arrêter avec eux ce que l'on devrait faire. On convint d'abord qu'il n'y avait plus lieu de se plaindre que l'on eût dédaigné le jugement de Rome, puisque l'accusé avait lui-même choisi ses juges. C'était en effet une règle de droit généralement admise, que l'évêque qui choisissait ses juges était jugé par eux directement et sans appel. On s'occupa ensuite des formes à suivre dans la déposition, et on arrêta qu'après la sentence prononcée, Arnulph rendrait l'anneau, le bâton pastoral et le pallium, et qu'il donnerait un écrit pour approuver lui-même sa déposition.

Ainsi finit la première séance du concile de Reims.

Le lendemain, les évêques s'assemblèrent de nouveau dans l'église de Saint-Basle. Ils étaient tous visiblement émus du sort d'Arnulph. Les uns parlaient de sa naissance, les autres de sa jeunesse; tous étaient touchés de l'opprobre qui allait retomber sur un de leurs confrères. On était évidemment disposé en sa faveur, lorsque les deux rois Hugues et Robert entrèrent dans le concile avec leurs principaux seigneurs, et, après avoir loué les évêques du zèle qu'ils avaient montré pour leurs intérêts, demandèrent qu'on leur fît un exposé succinct de ce qui s'était passé.

L'évêque d'Orléans satisfit à leur demande, mais refusa, en termes mesurés, d'accepter les remercîments et les éloges des rois. « Quoiqu'ils s'intéressent à leur bonheur, dit-il, le sentiment du devoir les a seul guidés. Ils se sont émus en faveur d'un confrère malheureux, et il n'a pas tenu à leurs vœux qu'il ne se soit justifié. Du reste, on doit le faire paraître lui-même pour être son propre témoin, son accusateur et son juge, et on doit aussi faire entrer le peuple, afin de mettre les évêques à l'abri de tout soupçon d'injustice. »

On fit alors ouvrir les portes de l'église, et le peuple y entra en foule. Un profond silence régna tout-à-coup dans l'immense assemblée, lorsque l'accusé comparut. « Vous voyez tous les regards fixés sur vous, lui dit Arnulph d'Orléans, pourquoi ne parlez-vous pas? » Le pauvre archevêque, tremblant pour son honneur, sa liberté et sa vie, ne put prononcer que quelques mots entrecoupés et inintelligibles. « Êtes-vous encore dans les mêmes dispositions, reprit l'évêque d'Orléans, et renoncez-vous à la dignité épiscopale dont vous avez mal usé? — C'est ainsi que vous le dites, répondit l'accusé. — Que signifie cette réponse? demanda le comte Brochard[1]. Il faut une confession plus claire, afin que l'accusé ne puisse prétendre un jour que les évêques lui ont imposé un crime selon leur volonté. » Alors l'archevêque prononça ces paroles : — « Je déclare et je confesse publiquement que j'ai péché et que j'ai violé la fidélité que je devais au roi. Pour le reste, vous pouvez vous en rapporter au seigneur évêque Arnulph. Je le prie de parler pour moi et d'exposer ma cause. — L'archevêque Arnulph est naturellement taciturne, dit l'évêque d'Orléans, et il a honte de déclarer publiquement ce qu'il nous a confessé en secret; qu'il vous suffise de savoir qu'il reconnaît avoir manqué à la fidélité qu'il devait au roi. — Cela ne suffit pas, reprit le comte Brochard, il faut encore qu'il déclare ou qu'il nie publiquement avoir fait son abdication entre vos mains, afin qu'on puisse élire un autre archevêque à sa place. » Arnulph d'Orléans dit au comte : — « Vous n'avez pas ici la même autorité que les évêques et les prêtres; il doit vous suffire de savoir que l'accusé s'est reconnu indigne de l'épiscopat. » Puis, se tournant vers Arnulph de Reims, il ajouta : — « Que dites-vous de ce que j'ai répondu pour vous? — Je confirme ce que vous avez dit, reprit l'accusé. — Prosternez-vous donc, répliqua l'évêque d'Orléans, devant les rois vos seigneurs contre lesquels vous vous êtes rendu coupable d'une faute irrémissible, et demandez grâce pour votre vie. »

Arnulph se jeta à genoux, et, les bras étendus en croix, demanda en sanglottant qu'on lui conservât la vie et l'usage de ses membres. Ce triste spectacle remua tous les cœurs et fit verser des larmes à tous ceux qui en furent témoins. Au nom du concile, Daïbert, archevêque de Bourges, embrassant les genoux des rois, appuyait

[1] Ou Burchard, peut-être le même que ce comte de Corbeil qui réforma Saint-Maur-des-Fossés, avec l'aide de saint Mayeul.

la prière du coupable. Hugues lui-même était ému : « Qu'il vive, dit-il, et qu'il demeure sous notre garde, sans craindre ni le fer ni les chaînes, à moins qu'il ne cherche à s'enfuir. » Les évêques craignirent qu'Arnulph ne cherchât à se soustraire à la prison qui lui était destinée, et qu'il n'encourût ainsi la peine de mort ; ils insistèrent donc, et le roi leur promit enfin de ne pas le faire mourir tant qu'il ne commettrait point de crime digne de la peine capitale.

Arnulph se leva après avoir obtenu cette assurance, et attendit en silence les décisions ultérieures du concile. Les évêques lui demandèrent s'il consentait à ce qu'on le déposât avec les solennités prescrites par les canons ; il répondit qu'il s'en rapportait à eux. Sur leur conseil, il remit au roi ce qu'il en avait reçu, c'est-à-dire les marques de l'investiture du fief, et déposa devant les évêques les insignes de sa dignité épiscopale. Il lut ensuite, au milieu de l'assemblée, un acte d'abdication semblable à celui qu'avait autrefois donné Ebbon, dans des circonstances analogues. Cet acte portait en substance que, pour les péchés qu'il avait confessés secrètement aux évêques, il se reconnaissait indigne de l'épiscopat, qu'il y renonçait et qu'il consentait à ce qu'un autre fût ordonné à sa place, renonçant positivement à interjeter appel du jugement rendu contre lui. Cet acte fut souscrit par tous les évêques présents qui, avant d'apposer leur signature, prononçaient cette formule usitée en pareille occasion : « Suivant ton aveu et ta signature, cesse les fonctions du ministère. » Puis Arnulph délia le clergé et le peuple de Reims de leur serment de fidélité, afin qu'il leur fût libre de s'attacher à un autre.

Le prêtre Adelgar fut ensuite déposé, et Arnulph de Reims fut conduit en prison à Orléans.

Les évêques, avant de se séparer, procédèrent à l'élection d'un nouveau métroplitain. Leur choix tomba sur Gerbert.

On doit remarquer que pendant le procès, Gerbert, malgré de nombreux et graves sujets de plainte, n'avait laissé échapper contre Arnulph aucune parole accusatrice. Ce ne fut ni avec plaisir ni avec empressement qu'il accepta la charge épiscopale. Pour l'y décider, les évêques furent même obligés de lui rappeler les divisions qui désolaient l'Eglise de Reims et le choix qu'avait fait autrefois de lui son cher Adalberon [1]. On possède l'acte d'élection de Gerbert. Les évêques y font le plus bel éloge du nouvel élu.

[1] Concil. Mosomag., infrà.

« Nous avons choisi pour archevêque, disent-ils[1], l'abbé Gerbert, homme d'un âge mûr, prudent par caractère, accessible aux bons conseils, affable et miséricordieux. Nous connaissons sa vie et ses mœurs depuis son enfance, ainsi que son savoir dans les choses divines et humaines. »

Aussitôt après son élection, Gerbert donna sa profession de foi que nous avons encore[2]. Elle est fort détaillée sur les trois principaux mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption. Il adhère, dit-il, aux quatre conciles généraux admis par l'Eglise notre mère commune; ce qui prouve qu'à la fin du xe siècle on ne reconnaissait encore en France que les quatre premiers conciles œcuméniques[3].

Nous devons remarquer que le récit que nous venons de faire, d'après Gerbert, de la déposition d'Arnulph, se trouve contredit en quelque chose par deux chroniqueurs rapprochés des temps où cet événement eut lieu. L'un[4] prétend que Gerbert ne parvint à l'épiscopat que par ses prestiges; l'autre[5] dit que le roi Hugues, voulant exterminer la race du roi Lothaire, fit dégrader Arnulph sous prétexte qu'il était né d'une concubine. Il ajoute que Seguin ne voulut consentir ni à la dégradation d'Arnulph ni à l'ordination de Gerbert, et qu'au contraire, il les reprocha au roi dont il s'attira l'indignation.

Ces deux assertions du chroniqueur de Fleuri ne nous semblent pas exactes.

Il est certain que Hugues avait pour faire déposer Arnulph plus qu'un prétexte, puisque cet archevêque avait incontestablement violé la fidélité qu'il lui avait jurée.

Il n'est pas moins certain que Seguin consentit à la déposition d'Arnulph et à l'ordination de Gerbert, puisqu'il fut un des évêques

[1] Ap. Labb. Conc. t. ix, p. 739.

[2] *Ibid.*

[3] Les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine.

[4] Chron. Virdun.; ap. D. Bouq., t. x, p. 205, 206. — Ce chroniqueur n'aime pas Gerbert, et prétend, non-seulement qu'il fut sorcier, mais encore qu'il fut chassé d'Aurillac pour *son insolence*. Les rapports qu'eut Gerbert, toute sa vie, avec les moines d'Aurillac, démentent cette assertion, que la plupart des historiens ont cependant acceptée. On n'a pas rendu à Gerbert toute la justice qu'il mérite.

[5] Fragment. chron., ap. Duch., t. iv, p. 142.— Cette Chronique est de Hugues, moine de Fleuri, dont était abbé Abbon, qui fut un des défenseurs d'Arnulph.

de l'assemblée de Chelles où l'une et l'autre furent officiellement ratifiées [1].

Nous croyons donc le récit de Gerbert beaucoup plus véridique que celui des deux chroniqueurs que nous avons cités.

III.

GERBERT. — Son épiscopat. — Intrigues ourdies contre lui par les évêques lorrains. — Abbon de Fleuri, contraire à Gerbert. — Lettre du roi Hugues au pape. — Assemblée de Chelles. — Déposition d'Arnulph confirmée. — Le pape excommunie les évêques de l'assemblée de Chelles. — Seguin consulte Gerbert sur la sentence du pape. — Réponse de Gerbert à Seguin de Sens. — Autres lettres de Gerbert à Notger, à Wilderod, au pape et à l'impératrice Adélaïde. — Gerbert ne réussit pas à faire assembler un concile national. — Le pape envoie un légat en France. — Arrivée de Léon, légat du pape, en Lorraine. — Les rois et les évêques de France sont convoqués à un concile. — Hugues et Robert, disposés d'abord à s'y rendre, en sont empêchés par la conjuration d'Adalbéron-Ascelin, évêque de Laon. — Concile de Mouzon. — Gerbert est le seul évêque de France qui s'y trouve. — Sa défense. — Gerbert consent avec peine à s'abstenir de célébrer la messe jusqu'au concile de Reims, où la décision est renvoyée. — On ne décide rien au concile de Reims. — Le roi Robert consent à rétablir Arnulph, mais à condition que le pape lui donnera dispense pour son mariage avec Berthe. — Gerbert, qui se voit sacrifié, s'enfuit secrètement en Allemagne, où l'avait appelé Othon III. — La reine Adélaïde écrit à Gerbert de revenir. — Il refuse et attend la décision en Allemagne — Il suit Othon III en Italie — Concile de Rome où Arnulph est rétabli, et l'affaire du mariage de Robert ajournée. — Abbon de Fleuri chargé par le pape de travailler à la séparation de Robert et de Berthe. — Le pape nomme Gerbert archevêque de Ravenne. — Le pape excommunie Robert et meurt peu après. — Gerbert pape. — Son activité. — Son instruction aux évêques. — Sa lettre à Arnulph de Reims. — Sa lettre à Adalberon-Ascelin. — Première idée des croisades conçue par Gerbert. — Lettre qu'il écrit à l'univers catholique sous le nom de Jérusalem. — Mort de Gerbert. — Son épitaphe et son éloge.

(991 — 1000)

Gerbert assis sur le siége de Reims vit s'élever contre lui un parti puissant, composé de tous les évêques de Lorraine, amis d'Arnulph et partisans de la vieille race karolingienne, représentée par Charles, leur duc. Il en parle ainsi lui-même à ses anciens amis, les moines d'Aurillac, dans une lettre qu'il leur écrivit peu de temps après avoir été élevé à l'épiscopat.

« Au milieu des graves et nombreuses occupations qui m'accablent, leur dit-il [2], je n'ai encore pu vous apprendre que j'ai été

[1] Après cette assemblée, Seguin fut effrayé de voir le pape condamner ce qui y avait été décidé, et eut besoin d'être encouragé par Gerbert, qui lui écrivit une lettre dont nous parlerons bientôt.

[2] Gerb., Epist. 35 ad. Gerald. — Duchêne, edit. 2. part. Les lettres de Gerbert

fait évêque de Reims, au moment où je venais de m'enfuir de cette ville pour la cause de Dieu. Cette faveur m'a procuré une foule d'envieux; et comme ils ne peuvent me faire la guerre les armes à la main, ils ont entrepris de se venger au moyen des lois. La lutte à main armée est incontestablement moins terrible que les chicanes des légistes. J'ai cependant vaincu mes ennemis même sur ce terrain; ce qui du reste ne les a pas fait renoncer à leur inimitié. Venez donc, révérends Pères, au secours de votre élève en priant pour lui. La victoire du disciple est la gloire du maître; or, j'ai à vous rendre grâces à tous pour mon éducation, mais surtout à mon père Raymond à qui je suis redevable, après Dieu, de ce que je sais. »

Les envieux de Gerbert l'avaient dénoncé à Rome comme occupant irrégulièrement le siége d'Arnulph qui aurait été, suivant eux, déposé injustement. Tandis qu'ils poursuivaient leurs intrigues, Gerbert ne songeait qu'à s'acquitter des devoirs de son ministère. Nous avons plusieurs lettres de cette époque dans lesquelles il répond à des consultations canoniques; il intervint dans une discussion qui avait éclaté entre les moines de Saint-Denis, et dit à cette occasion cette belle parole à Arnulph d'Orléans [1] :

« Dieu, mon cher ami, a beaucoup fait pour l'homme en lui donnant la *foi* et en ne lui refusant pas la *science*. Unissons donc la science et la foi; car on ne peut pas dire que les idiots aient une vraie foi. »

Gerbert assembla, la seconde année de son épiscopat (993), un synode provincial à Reims [2] pour condamner Herbert, comte de Vermandois, et plusieurs autres seigneurs qui avaient pillé les terres du diocèse de Reims. Herbert, fort attaché à Arnulph, haïssait personnellement Gerbert, et tint sans doute fort peu de compte des menaces d'excommunication du concile.

Il en fut probablement de même de Foulques, successeur de Godsman sur le siége d'Amiens. C'était un jeune homme qui avait

se trouvent dans le deuxième volume de la collection des historiens de France de André Duchêne. Cet érudit les a partagées en deux parties.

On trouve aussi les lettres de Gerbert dans la collection des historiens de France de D. Bouquet, t. x, et dans la Bibliothèque des Pères, édit. de Lyon.

[1] Gerb., Epist. 32 ad Arnulph., edit. Duch., 2. part.

[2] Ap. Labb. Conc., t. ix, p. 740. Gerb. Epist. 40, 43, edit. Duch., 2. part.

plutôt les mœurs d'un seigneur laïque que d'un évêque, et qui pillait les biens ecclésiastiques dont ses prêtres avaient l'usufruit.

Gerbert lui en écrivit avec l'autorité que lui donnait son âge et son expérience.

« Parmi toutes les affaires auxquelles nous devons donner nos soins, lui dit-il [1], il n'en est pas qui nous soit plus pénible que les excès auxquels vous vous livrez. Chargé de la métropole de Reims, nous devons particulièrement veiller sur vous qui faites voir, par votre jeunesse et par la légèreté de vos mœurs, que vous ne savez pas encore porter le poids de l'épiscopat. »

Gerbert surveillait soigneusement ses suffragants, comme on le voit par plusieurs de ses lettres [2]. Il exhorte l'un à renoncer à une coupable partialité et à rétablir dans ses fonctions, après un nouveau jugement, un prêtre qu'il avait déposé, malgré l'appel interjeté par ce dernier à un tribunal supérieur. Il recommande à un autre de ne pas agir avec trop de sévérité, et à ne pas frapper d'interdit certains lieux à cause de quelques méchants qui s'y trouvaient.

La sagesse du savant archevêque de Reims était si bien reconnue, que l'archevêque de Tours le consulta sur une contestation qui s'était élevée entre lui et les chanoines de Saint-Martin.

Il n'était point rare de voir de ces contestations entre les évêques et certaines abbayes qui abusaient souvent, pour se soustraire à l'action légitime du pouvoir épiscopal, des priviléges que Rome leur avait accordés.

Les abbayes avaient alors un éloquent défenseur dans la personne d'Abbon de Fleuri, un des plus savants hommes de l'époque [3].

[1] Ap. Labb., Conc., t. IX, p. 740; Gerb., Epist. 47 ad Fulcon., episcop. Ambian., edit. Duch., 2.e part.

[2] Gerb., Epist. 39, 44, edit. Duch., 2.e part.

[3] Nous aurons plus tard occasion de faire connaître plus amplement Abbon de Fleuri; mais pour le moment nous devons faire observer qu'il se trouva plusieurs fois en lutte avec Gerbert.

Abbon eut des difficultés graves avec Arnulph d'Orléans, et Gerbert prit le parti d'Arnulph, qui était son intime ami; de là un premier germe de mécontentement dans l'ame d'Abbon contre Gerbert. Dans le différend qui s'éleva entre les moines de Saint-Martin, Abbon était pour les moines, tandis que Gerbert était pour l'archevêque.

Enfin, dans la fameuse discussion qui eut lieu sous le règne de Hugues-Capet,

Abbon prit la défense des chanoines de Saint-Martin et on fut obligé, pour terminer ce différend, de convoquer un concile qui se tint dans une église dédiée à saint Paul, on ne sait en quel lieu. Gerbert y assista et fut chargé par les autres évêques d'écrire aux chanoines de Saint-Martin de se réconcilier au plus tôt avec leur archevêque, et de se rendre à l'assemblée de Chelles qui devait se tenir peu de temps après [1].

Cette assemblée avait été convoquée pour obéir aux instances réitérées du pape qui demandait un examen juridique de la déposition d'Arnulph et de l'élection de Gerbert. Le pape Jean cédait aux

au sujet des dîmes, Gerbert et Abbon se trouvèrent encore divisés. Les évêques, prétendant que les dîmes appartenaient au clergé séculier, voulurent en priver les moines et s'assemblèrent, pour décider cette question, au monastère de Saint-Denis. Tandis qu'ils délibéraient, les moines de Saint-Denis et leurs serviteurs tombèrent à main armée sur les évêques qui se dispersèrent. Seguin de Sens, président du concile, fut frappé et couvert de boue. Les évêques se réunirent à Paris et excommunièrent les moines de Saint-Denis. Arnulph d'Orléans accusa d'avoir excité cette émeute Abbon de Fleuri, qui avait soutenu les prétentions des moines dans le concile de Saint-Denis. Abbon composa son *Apologie* pour se disculper. Il y attaque Arnulph d'Orléans sans ménagement. Gerbert prit chaudement parti pour son ami Arnulph, comme on le voit dans une lettre qu'il lui écrivit. (Epist. 32, edit. Duch. 2.me part.)

Il est donc facile de comprendre, après ces divisions entre Gerbert et Abbon de Fleuri, pourquoi ce dernier se déclara contre Gerbert comme nous le verrons bientôt, et pourquoi aussi deux écrivains du monastère de Fleuri, le chroniqueur Hugues et Aimoin, auteur de la vie de saint Abbon, sont peu favorables à Gerbert. Toutefois on doit remarquer que ces deux chroniqueurs se contredisent dans le peu qu'ils nous ont laissé sur Gerbert, et qu'ils ont commis les plus grossières bévues. Cependant la plupart des historiens postérieurs les ont pris pour guides dans leurs récits et n'ont tenu à peu près aucun compte des autres qui lui sont favorables et qui sont beaucoup plus exacts. A Fleuri même on revint cependant sur le compte de Gerbert. Ainsi le moine Helgald, historien du roi Robert, confirme les louanges que donnaient à Gerbert Dithmar et Raoul-Glabert.

La science de Gerbert le fit passer de son temps pour un magicien.

A la fin du XI.e siècle, Huges de Flavigny, dans la Chronique de Verdun, et Sigebert de Gembloux, dans sa Chronique, accueillirent quelque chose des bruits populaires qui étaient méprisés par tous les hommes sérieux contemporains de Gerbert. Les chroniqueurs postérieurs accueillirent et embellirent successivement ces contes dont Guillaume de Malmesburi, au milieu du XII.e siècle, fit un véritable roman. Depuis lors, Gerbert fut décidément magicien et vendu au diable. Nous ne perdrons pas notre temps à réfuter de pareilles absurdités qui n'ont pour nous qu'une raison : le génie et la science extraordinaire de Gerbert.

[1] Gerb., Epist. 50, edit. Duch., 2.me part.

intrigues des évêques de Lorraine, ennemis de l'illustre archevêque, et le roi Hugues avait cru nécessaire de lui en écrire en ces termes [1] :

« Votre Sainteté recevra de la part de nos évêques et de la mienne, par l'archidiacre de Reims, des lettres contenant les détails de l'affaire d'Arnulph; nous vous prions en outre de ne rien décider que de juste à notre égard et à l'égard des nôtres, et de ne pas accepter pour certaines des choses douteuses. Nous n'avons assurément rien fait contre votre autorité apostolique. Si vous n'ajoutez pas foi à cette lettre, nous pourrons traiter de ces choses de vive voix. La ville de Grenoble, située sur les confins de l'Italie et de la France, a, plusieurs fois déjà, été le théâtre des entrevues des pontifes romains et des rois franks. Elle peut le devenir encore, si cela vous est agréable. Si vous préférez nous visiter chez nous, nous vous accueillerons, à votre descente des Alpes, avec de grands honneurs, et nous vous reconduirons avec toutes les marques de respect qui vous sont dues.

» Nous vous parlons ainsi sans hypocrisie, et dans l'intention de vous convaincre que nous ne voulons point nous soustraire à votre jugement. Veuillez donc accueillir avec bienveillance l'archidiacre notre envoyé, et que le succès de sa mission vienne nous combler de joie et accroître notre dévouement pour vous. »

Cette lettre n'eut pas le succès que le roi pouvait en attendre. Les ennemis de Gerbert l'emportèrent dans l'esprit du pape. Ce fut en ces circonstances qu'eut lieu l'assemblée de Chelles. Elle fut présidée par le roi Robert, et on y vit quatre métropolitains: Gerbert de Reims, Seguin de Sens, Archambauld de Tours et Daïbert de Bourges [2].

Les évêques y décidèrent de former entre eux une ligue fortement unie, afin de lutter avec plus de succès contre les seigneurs laïques qui abusaient de leur puissance féodale, et étaient autant de tyrans pour les Eglises. Puis ils décrétèrent qu'ils regarderaient comme nul tout ce que le pape romain ordonnerait d'opposé aux

[1] Epist. Reg. Hug. ad Joann., pap.; apud Labb., Conc., t. IX, p. 743.

[2] Rich., Hist. Franc. — Richer est le seul historien qui ait donné des détails suffisants sur l'assemblée de Chelles. L'ouvrage de Richer, disciple de Gerbert, était resté manuscrit jusqu'à nos jours. Il a été édité par la *Société de l'Histoire de France*.

décrets des Pères; enfin ils confirmèrent la déposition d'Arnulph et l'élection de Gerbert.

Le pape ayant appris ces décisions, condamna les évêques qui les avaient prises et les interdit de la célébration des saints mystères. Cette sentence émut Seguin, archevêque de Sens. Cependant, avant de s'y soumettre, il en écrivit à Gerbert qui lui répondit[1] :

« Votre sagesse eût dû vous élever au-dessus des intrigues d'hommes artificieux, et vous eussiez dû entendre la voix du Seigneur qui vous disait : « Si on vous dit : le Christ est ici, le Christ est là, n'y » allez pas. » On dit que c'est à Rome que se trouve celui qui justifie ce que vous condamnez, et qui condamne ce que vous trouvez juste; et moi je dis qu'il n'appartient qu'à Dieu et non pas à un homme de condamner ce qui paraît juste, et de justifier ce qui semble mauvais. Dieu a dit : « Si ton frère a péché contre toi, va et » reprends-le; s'il ne t'écoute pas, dénonce-le à l'Eglise; s'il n'é- » coute pas l'Eglise, regarde-le comme un païen et un publicain. » Comment nos envieux osent-ils donc prétendre que dans la déposition d'Arnulph on eût dû attendre le jugement de l'évêque romain? Croient-ils donc que le jugement de l'évêque romain est supérieur au jugement de Dieu? Mais le premier évêque des Romains et le prince des apôtres a dit : « Il vaut mieux obéir à Dieu » qu'aux hommes. » Je le dis sans hésiter, si l'évêque romain luimême pèche contre son frère, et, si après avoir été souvent averti, il n'écoute pas l'Eglise, il doit être, lui évêque romain, regardé, d'après l'ordre de Dieu, comme un païen et un publicain. Plus la dignité est élevée, plus la chute est grave. Si, à cause de cela, il nous juge indignes de sa communion, il ne pourra pas au moins nous séparer de la communion de Jésus-Christ.

» Vous n'avez pu être interdit de la célébration des saints mystères comme un criminel convaincu et ayant avoué son crime; vous n'avez pu l'être non plus comme rebelle et transfuge, puisque vous n'avez jamais manqué aux saints conciles, et que d'autre part votre conscience est pure; la sentence portée contre vous n'est donc pas légale et ne peut être portée légalement. Elle n'est pas légale, parce que le pape Grégoire a dit : « Une sentence portée sans écrit ne » mérite pas le nom de sentence. » Elle ne peut être portée conformément aux lois, parce que le pape Léon a dit : « Le privilége de

[1] Epist. Gerb. 85 ad. Siguin., edit. D. Bouquet, Hist. Franc. Script., t. x.

» Pierre ne subsiste plus dès que le jugement n'est pas conforme à » l'équité. » Ne donnons pas à nos envieux l'occasion de croire que l'épiscopat, qui est *un* comme l'Eglise catholique est *une*, soit tellement identifié à un seul homme, que si cet homme était vicieux et corrompu par l'argent, la faveur, la crainte ou l'ignorance, il n'y aurait d'évêque que celui qui aurait ces éminentes qualités. Que la loi commune de l'Eglise soit l'Evangile avec les écrits des apôtres et des prophètes, avec les canons établis par l'esprit de Dieu, consacrés par le respect du monde entier, enfin avec les décrets du siége apostolique non contraires aux canons; que celui qui méprise ces monuments soit jugé et condamné par eux; à celui qui les garde et les observe suivant son pouvoir, la paix continuelle en ce monde et la paix éternelle en l'autre!

» Je désire que vous vous portiez bien. Je vous salue et vous recommande de ne pas vous abstenir de célébrer les saints mystères; car l'accusé qui se tait devant son juge s'avoue par là même coupable, ainsi que celui qui se soumet volontairement à la peine qui lui est infligée.

» Or, l'aveu est salutaire, quand on affirme de soi la vérité; mais cet aveu est mauvais quand on s'accuse ou qu'on se laisse accuser à faux. Il faut rejeter la fausse accusation intentée contre nous, et mépriser la sentence illégale dont on a voulu nous frapper, de peur d'être coupables en voulant paraître innocents aux yeux de l'Église. »

Seguin et les autres évêques de France ne tinrent point compte de l'excommunication lancée contre eux par le pape [1].

Il nous reste plusieurs autres lettres qu'écrivit Gerbert vers cette époque pour se défendre, encourager ses amis, les consoler et les soutenir. Telles sont celles qu'il écrivit [2] à Notger, évêque de Liége; à Wilderod, évêque de Strasbourg. Cette dernière est un vrai traité dans lequel il cherche à s'appuyer sur l'autorité de toute la tradition catholique. Il s'adressa au pape lui-même [3] :

« J'éprouve une profonde douleur, lui dit-il, de paraître coupable envers votre très sainte Autorité apostolique. Jusqu'ici, ma

[1] Le successeur de Jean XV, Grégoire V, les cita pour cela au concile de Pavie.

[2] Epist. Gerb. ad Notger. et ad Welderod., apud Duch. et apud D. Bouquet., Hist. Franc. Script.

[3] Gerb., Epist. 38, edit Duch.

conduite, dans l'Église, a été utile à beaucoup et nuisible à personne. Je n'ai point divulgué les fautes d'Arnulph; mais quand son crime a été public, je l'ai quitté, non point dans l'espérance d'hériter de ses honneurs, comme le disent mes envieux, j'en prends à témoin Dieu et ceux qui me connaissent; mais uniquement pour ne point participer aux fautes d'autrui. »

Gerbert se plaignait en même temps auprès de l'impératrice Adéléïde d'être l'objet de la colère de Rome, et la priait de s'entremettre auprès du pape en sa faveur [1].

Mais pendant ce temps-là, les évêques de Lorraine mettaient une telle insistance dans leurs intrigues, que le pape se décida à envoyer un légat en France. Ce fut Léon, abbé du monastère de Saint-Boniface à Rome. Il avait commission d'assembler un concile à Aix-la-Chapelle; mais ce lieu n'étant pas situé dans le royaume de Hugues, Gerbert s'y fût trouvé à la merci de ses ennemis, et la passion y eût sans doute présidé plutôt que l'esprit de sagesse.

Gerbert désirait un concile national, et travailla de toutes ses forces à le faire assembler [2] avant l'arrivée de Léon, parce qu'il lui semblait contraire aux droits des évêques de laisser la décision au légat du pape [3]

Il ne put réussir dans ce projet. Les évêques lorrains [4] reçurent avec grande joie le légat du pape, et envoyèrent des députés à Hugues et à son fils Robert, pour les inviter à se rendre au concile, eux et leurs évêques, et à fixer eux-mêmes le temps et le lieu le plus convenables à cette réunion.

Cette demande avait été bien accueillie, le lieu et l'époque étaient fixés, les envoyés retournaient vers le légat, déjà même plusieurs évêques français s'étaient mis en route, lorsque les rois Hugues et Robert apprirent que sous ces apparences pacifiques se tramait une intrigue qui n'allait à rien moins qu'à mettre à leur place, sur le trône de France, Othon, roi de Germanie, qui était en même temps duc de Lorraine, depuis l'emprisonnement de Charles. Le principal fauteur de cette intrigue était Adalberon, évêque de Laon.

[1] Gerb., Epist. 45, edit. Duch. — C'était sainte Adéléïde dont nous avons déjà parlé. La reine de France portait le même nom.

[2] Epist. Gerb. 34 ad Notger., edit. Duch., 2.me part.

[3] Epist. Gerb. 33 ad Constantin. abb. Miciac., *ibid.*

[4] Rich., Hist. Franc. — Les évêques de Lorraine sont appelés par cet historien

Cet ambitieux n'avait pas peu contribué à exciter contre Gerbert l'orage qui se préparait. Pour arriver lui-même au siége de Reims qu'il désirait ardemment, il avait trouvé tout naturel de perdre Charles de Lorraine qui y eût maintenu Arnulph, et Hugues-Capet qui soutenait Gerbert. Il espérait recevoir d'Othon le titre de métropolitain, comme récompense de ses intrigues.

Les rois de France ayant reçu secrètement avis de la trahison d'Adalberon, firent savoir aux évêques lorrains qu'ils ne pouvaient se rendre au concile, et donnèrent pour prétexte qu'ils n'y seraient pas accompagnés des seigneurs du royaume sans lesquels ils ne pouvaient rien faire.

Adalberon était au palais de Hugues. Ne se doutant pas que sa trahison fût connue, il osa engager les deux rois à se rendre au concile. Hugues, pour toute réponse, lui dit qu'il eût à lui remettre la forteresse de Laon, et le jeune fils de Charles de Lorraine, Louis, qu'il avait confié à sa garde. L'évêque refusa. Alors les hommes du roi lui reprochèrent sa trahison, et lui en donnèrent des preuves si évidentes, qu'il fut obligé d'en convenir. Il fut sur-le-champ jeté en prison.

Cependant le concile s'était assemblé à Mouzon [1], dans le diocèse de Reims. Quatre évêques seulement s'y trouvèrent : Liudolf de Trèves, Notger de Liège, Haimon de Verdun et Sulger de Munster. Gerbert fut le seul évêque de France qui s'y rendit, et encore malgré la défense des rois ; il tenait à convaincre ses juges de la pureté de ses intentions, et il préféra s'exposer à perdre l'amitié des rois, plutôt que de paraître vouloir éviter le jugement. Plusieurs abbés recommandables par leur sainteté assistèrent au concile, ainsi que divers seigneurs laïques (995).

et par les autres, évêques de Germanie, parce qu'en effet la Lorraine comprenait les Germanies cis-rhénanes, nommées Austrasie sous les rois de la première race. On se tromperait si par le mot *évêques de Germanie*, on entendait les évêques d'Allemagne, comme l'ont fait certains historiens. Cette remarque est importante, en ce qu'elle explique l'inimitié des évêques de Lorraine contre Gerbert. Les évêques de Lorraine étaient dévoués à la race de Charlemagne, représentée par Charles leur duc, dont Arnulph était parent. Gerbert, au contraire, était dévoué à la nouvelle race personnifiée dans Hugues-Capet et son fils Robert.

[1] Rich., Hist. Franc., Conc. Mosom., apud Labb., Conc., t. IX, p. 747. — Les autres évêques d'Allemagne et de Lorraine n'osèrent sans doute pas se rendre à Mouzon, dans la crainte d'y être pris par les rois de France, qui auraient pu vouloir se venger sur eux de la trahison ourdie par Adalberon, en faveur de leur roi Othon.

Le légat prit séance, dans l'église de la bienheureuse Marie mère de Dieu, et au milieu des évêques. Gerbert s'assit vis-à-vis d'eux, pour rendre compte de son ordination. Tous ayant fait silence, l'évêque de Verdun, qui savait bien le français, se leva pour exposer le motif de la réunion. Après avoir dit que le pape avait eu intention de faire examiner juridiquement la déposition d'Arnulph et l'élection de Gerbert, d'abord à Aix-la-Chapelle, puis à Rome, et avoir raconté comment il s'était décidé, en voyant ses démarches inutiles, à envoyer son légat Léon, il ouvrit la lettre du pape et en donna publiquement lecture.

Gerbert se leva ensuite et commença sa défense en ces termes :

« Vénérables Pères, toujours j'ai eu devant les yeux, j'ai espéré et désiré ce jour, depuis que, cédant aux exhortations de mes frères, j'ai accepté, non sans danger pour ma vie, le fardeau de l'épiscopat. Mon désir de sauver un peuple malheureux, et mon estime pour l'autorité à l'abri de laquelle je me croyais en sûreté, ont pu seuls me décider à accepter la charge pastorale ; j'étais de plus encouragé par le souvenir de vos bienfaits et de cette douce bienveillance dont vous m'avez donné tant de preuves ; mais tout-à-coup j'appris que vous étiez irrités contre moi et que l'on cherchait à vous faire envisager comme une faute ce que d'autres regardaient comme une preuve de zèle. Je frémis, je vous l'avoue, à cette nouvelle, et je redoutai beaucoup plus votre indignation que les glaives élevés jusqu'alors sur ma tête. Mais, grâce à Dieu ! je suis aujourd'hui en présence de ceux auxquels j'ai toujours confié mon salut, et je dirai quelques mots pour prouver mon innocence.

» Après la mort de l'empereur Othon, je pris la résolution de m'attacher indissolublement à l'archevêque Adalberon. Ce bon père m'avait choisi à mon insu pour lui succéder, et, avant de s'en aller au Seigneur, il le déclara devant plusieurs illustres personnages ; mais l'hérésie simoniaque me fit préférer Arnulph. Je me suis montré fidèle et obéissant à cet homme, plus peut-être qu'il n'eût fallu, jusqu'au moment où j'acquis, et par d'autres et par moi, les preuves irrécusables de sa félonie. Je lui adressai alors l'acte de ma séparation, et je l'abandonnai avec ses complices, non pas dans l'espérance d'hériter de ses honneurs, comme mes envieux le supposent, mais épouvanté des œuvres monstrueuses de ce démon incarné. Je l'ai quitté pour ne point encourir cette malédiction prophétique : « Tu prêtes secours à l'impie et tu te lies d'amitié avec mes » ennemis, c'est pourquoi tu éprouveras la colère du Seigneur. »

Enfin Arnulph ayant été condamné, suivant les lois ecclésiastiques et par les rois, comme séditieux et rebelle, mes frères et les grands du royaume m'engagèrent à accepter la place de l'apostat et à prendre soin du troupeau qu'il avait ravagé. Je l'ai refusé longtemps, et je n'ai donné qu'à regret mon consentement, parce que je prévoyais tous les maux qui tomberaient sur moi.

» Voilà la simplicité de mes voies, voilà mon innocence; et devant Dieu et devant vous, prêtres du Seigneur, je le déclare, ma conscience est pure de tout ce qu'on m'a reproché.

» Mais voici que le calomniateur s'élève contre moi et use d'un langage tout nouveau pour donner plus de poids à ses mensonges: « Tu as livré ton Seigneur, s'écrie-t-il, tu l'as jeté en prison, tu as » ravi son épouse, tu as volé son siége. » Comment aurais-je pu trahir mon seigneur, dans la personne d'Arnulph, puisque jamais je ne fus son serviteur, et qu'aucun serment ne me liait à lui?.... Comment m'accuser de l'avoir jeté en prison, lorsque j'ai supplié le roi mon seigneur, en présence de témoins dignes de foi, de ne pas le retenir, à cause de moi, en prison un seul instant? J'ai ravi son épouse, dit-on; l'Église de Reims ne fut jamais son épouse, car il ne porta jamais au doigt l'anneau pastoral; l'eût-elle été, elle aurait cessé de l'être du moment où il l'a livrée à ses brigands. Quant à son siége, comment aurais-je pu l'envahir de force, moi, pauvre et étranger?

» Mais on nous oppose le siége apostolique, et on prétend que cette grave affaire aurait été terminée sans l'avoir consulté. Une chose certaine, c'est que la relation de tout ce qui s'était fait et devait se faire a été adressée au siége apostolique, et que sa décision a été attendue pendant dix-huit mois [1]. Or, les hommes ne donnant point leur avis, on a dû suivre celui de Dieu qui a dit: « Si ton » œil te scandalise, arrache-le. » Arnulph a été averti, il a mé-

[1] Certains historiens contestent cette assertion de Gerbert, dans laquelle ils voient, à tort ou à raison, une attaque à la papauté. Cependant cette assertion est exacte.

Les évêques et Hugues avaient envoyé, dix-huit mois avant le concile de Saint-Basle, des lettres au pape, pour lui dire qu'Arnulph avait refusé de comparaître pardevant eux, et lui demander ce qu'ils avaient à faire. Le pape ne répondit pas. Les évêques alors réunis à Saint Basle déposèrent Arnulph, et c'est alors que le pape fit des démarches pour faire annuler cette sentence de déposition. Ces démarches eurent lieu entre les conciles de Saint-Basle et Mouzon, c'est-à-dire de 991 à 995. Mais depuis la lettre des évêques jusqu'au concile de Saint-Basle, c'est-à-dire de 989 au mois de juin 991, le pape garda le silence. C'est ainsi que

prisé les avertissements; il a donc dû être regardé comme un païen et un publicain. Après sa déposition, j'ai été chargé du fardeau de l'épiscopat par mes frères les évêques des Gaules. Ça été, je le répète, malgré moi, parce que je redoutais les maux que j'ai soufferts et que je souffre encore. Si en tout cela on a fait quelque chose de contraire aux canons, ce n'a point été par malice, mais bien par l'effet des tristes circonstances où l'on s'est trouvé. En temps de guerre, suivre toutes les formalités du droit, ne serait-ce pas perdre la patrie? Les lois se taisent quand se fait entendre le bruit des armes.

» Vénérables Pères, que votre autorité réponde à l'attente générale, et qu'elle apporte remède aux maux non-seulement de l'Église de Reims, mais de l'Église de France, désolée tout entière et presque anéantie. »

Gerbert, après avoir prononcé ce discours, le remit par écrit au légat Léon, et reçut en échange les lettres du pape. Les évêques quittèrent l'assemblée et emmenèrent le comte Godfrid pour délibérer avec eux. Ils mandèrent Gerbert quelque temps après, et le prièrent de faire conduire, avec les honneurs convenables, vers le roi Hugues, le moine Jean que Léon avait amené avec lui d'Italie. Gerbert y consentit, et les évêques indiquèrent un nouveau concile à Reims pour le premier juillet.

Celui de Mouzon semblait ainsi être dissous; mais tout-à-coup les évêques vinrent trouver Gerbert, comme de la part du légat Léon, et lui annoncèrent qu'il eût à s'abstenir de la célébration de l'office divin jusqu'au prochain concile. Gerbert s'y refusa, et alla trouver Léon pour lui rappeler qu'aucun évêque, même revêtu des titres de patriarche ou de pape, ne pouvait priver de la communion aucun fidèle, à moins qu'il n'eût été jugé ou convaincu ou qu'il refusât de se rendre au concile; qu'il n'était point dans ce cas; qu'il ne s'était point avoué coupable, qu'il n'avait point été convaincu, et que, seul des évêques de France, il se trouvait au concile. Il ajouta

s'accordent parfaitement deux assertions dans lesquelles on a voulu voir une contradiction : celle de Gerbert, qui a donné occasion à cette note, et celle d'Haimon de Verdun, qui, dans son discours d'ouverture du même concile de Mouzon, mentionne les démarches faites par le pape. Il est donc certain que ce ne fut qu'après avoir attendu dix-huit mois l'avis du pape, que les évêques de France procédèrent à la déposition d'Arnulph. Ils crurent pouvoir agir sans le pape, puisque le pape refusait de suivre l'affaire. Voilà tout leur crime. Gerbert l'excuse par les circonstances impérieuses où l'on se trouva. Sa raison n'était certainement pas sans valeur.

enfin que, sa conscience ne lui reprochant rien, il ne devait pas se condamner lui-même, en se soumettant à une peine portée contre lui si irrégulièrement.

Ces raisons étaient certainement très fortes et on n'avait à leur opposer que la sentence portée trop précipitamment contre les évêques de l'assemblée de Chelles.

Le bon et modeste Liudolf de Trèves se contenta d'engager Gerbert à se soumettre, afin de ne point donner occasion à ses ennemis de dire qu'il refusait d'obéir au saint-siége. L'archevêque de Reims se rendit à cet avis fraternel, et consentit à ne point dire la messe jusqu'au premier juillet.

Avant de se séparer, les Pères du concile eurent une dernière séance [1] dans laquelle l'évêque de Verdun, promoteur du concile, déclara qu'on ne pouvait juger la cause pour laquelle on était réuni, parce que l'une des deux parties avait fait défaut, et qu'on prononcerait le jugement au synode de Reims qui était convoqué pour le premier juillet.

Ce synode se tint au lieu et au temps fixés [2]; mais, malgré toute l'éloquence de Léon [3], on se sépara sans avoir rien conclu. Le légat Léon avait à traiter, en même temps que l'affaire de Gerbert, celle de Robert qui venait d'épouser, malgré ses parents, Berthe, veuve du comte Odon. Comme il avait été parrain d'un enfant de Berthe, il avait contracté avec elle une affinité spirituelle qui rendait son mariage invalide. Le pape faisait des difficultés pour accorder dispense, et il paraît [4] qu'au concile de Reims on promit secrètement au légat de donner satisfaction au pape en lui sacrifiant Gerbert, si, de son côté, il accordait à Robert la dispense qu'il sollicitait.

Gerbert ne voulut point rester à Reims, quoique le concile n'eût rien décidé contre lui; il connaissait les dispositions du légat et craignait de nouvelles luttes: d'un autre côté, Charles de Lorraine était mort; Arnulph n'inspirait donc plus aucune crainte, et faisait agir du fond de sa prison tous ceux qui s'intéressaient à son sort, afin de toucher le roi et de lui faire abandonner son concurrent. Gerbert craignit que, par ses intrigues, Arnulph ne parvînt à ga-

[1] Rich., Hist. Franc.

[2] Epist. Abbon. ad Leon. Dùm nos ambos *Remis* positos..... Ap. D. Bouquet., Hist. Franc. Script., t. x, p. 434.

[3] *Ibid.*

[4] Epist. Gerb. 159 ad Adel. reg., edit. Duch., 1.re part.

gner le roi [1]; prenant donc secrètement le chemin de l'Allemagne, il se rendit auprès d'Othon III.

Il avait toujours conservé d'étroites relations avec la famille impériale d'Allemagne, et pendant qu'il luttait pour son siége de Reims, il avait reçu d'Othon cette lettre flatteuse [2] :

« Othon, à Gerbert le plus habile des philosophes, à celui qui a remporté la palme dans les trois parties de la philosophie :

» Je désire vivement que Votre Excellence, que nous vénérons tous, m'honore de son amitié et m'accorde sa protection; car, malgré mon ignorance, j'ai su apprécier les leçons de Votre Sagesse. J'ai donc pris la résolution de vous écrire cette lettre pour vous témoigner combien je désire que vous veniez auprès de moi, afin de m'instruire par vos écrits et par vos discours, et de me guider dans les affaires du gouvernement. Venez détruire en moi ce qui reste de la rusticité saxonne, et développer ce que je puis avoir de délicatesse grecque, car peut-être se trouverait-il en moi quelque étincelle du génie grec, s'il se trouvait quelqu'un pour la faire jaillir. Nous vous supplions de venir l'enflammer du feu de votre génie. Eveillez en moi, avec le secours de Dieu, le vif esprit des Grecs, et instruisez-moi de la science des nombres, afin qu'il me soit possible de comprendre quelque chose à la subtilité des anciens [3]. Que Votre Paternité ne tarde point de me répondre. Portez-vous bien. »

Gerbert eut bientôt pris sa résolution et répondit à l'empereur [4] :

« Au seigneur et glorieux Othon, césar toujours auguste; Gerbert, par la grâce de Dieu, évêque de Reims; qu'il soit fait, à un si grand empereur, selon ses mérites!

» Pour répondre à la haute bienveillance avec laquelle vous daignez m'attacher pour toujours à votre service, je n'aurai peut-être à vous offrir que ma bonne volonté, au lieu de mérite réel. Si la lumière de la science m'éclaire quelque peu, j'en suis redevable à votre glorieuse famille, aux bontés de votre père, à la magnificence de votre aïeul. Je ne vous porterai donc point des richesses qui

[1] Rodolph., Glab. Hist., l. I, c. 4; ap. D. Bouquet., t. X, p. 8. *Cautè* iter arripiens ad prædictum devenit Othonem.

[2] Epist. Oth., inter Gerb. Epist. 153, edit. Duch., 1.re part.

[3] Les Othon, empereurs d'origine saxonne, suivirent les bonnes traditions de Charlemagne, cultivèrent et encouragèrent les sciences. Le Xe siècle fut plus brillant en Allemagne qu'ailleurs.

[4] Gerb., Epist. 154 ad Oth., *ibid.*

m'appartiennent, je ne ferai que vous rendre les trésors qui m'avaient été confiés par les vôtres. J'obéirai, César, à votre ordre impérial, en ceci comme en tout ce qu'il plaira à Votre Majesté d'ordonner. Nous ne pouvons nous soustraire à votre service, puisque parmi toutes les choses de ce monde, nous ne voyons rien de plus doux que de vous obéir. »

Gerbert, en se retirant à la cour d'Othon, renonçait à peu près à l'Église de Reims qui n'avait été pour lui qu'une source de chagrins et d'amertume.

Pendant son absence, un nommé Gibuin [1], qui la ravageait depuis le commencement des dissensions dont elle était l'objet, redoubla ses déprédations aussitôt qu'il la vit abandonnée et sans pasteur. La reine Adéléïde de France écrivit alors à Gerbert pour le supplier de revenir en prendre la défense, mais Gerbert lui répondit [2] :

« Le commencement de votre lettre est aimable et contient des conseils affectueux, mais elle se termine mal. Après les témoignages d'affection qu'elle contient, et après le conseil que vous me donnez de revenir à mon siége, que signifie cette conclusion acerbe qui est ainsi conçue : « Sachez que si vous méprisez mes avis, nous ferons » usage des forces et des conseils des nôtres, sans que vous puis- » siez nous le reprocher? » Lorsque j'étais maître de la ville de Reims, vous aviez sur elle les mêmes droits, vous les avez encore et vous en userez quand vous voudrez. Je ne pense pas qu'ils aient été plus grands lorsque Arnulph la possédait, puisqu'au contraire il vous l'enleva par fraude ; quant à moi, je n'ai épargné ni soins ni veilles pour vous la conserver et déjouer les ruses et les fourberies d'une multitude d'ennemis. Il est vraiment étonnant que vous n'aperceviez pas leurs intrigues. Ceux qui cherchent à rétablir Arnulph, afin de mettre le désordre dans votre royaume, ne penseront point avoir complètement réussi, s'ils ne parviennent à me perdre. Nous trouvons cela très-vraisemblable, pour deux raisons : la première c'est que dernièrement, lorsque j'étais en jugement à Reims, vous avez décidé de pardonner à Arnulph afin d'obtenir du pape la confirmation du mariage de mon seigneur roi Robert. »

On voit, par ces paroles, qu'on espérait à la cour de France ob-

[1] Verb. Gerb. in conc. Mosom.

[2] Gerb., Epist. 159 ad Adeleid. regin., edit. Duch., 1.re part.

tenir du pape la confirmation du mariage de Robert avec Berthe, en sacrifiant Gerbert et en rétablissant Arnulph. Gerbert avait ignoré ces intrigues lorsqu'il était en France, et ne les avait apprises qu'après son départ pour l'Allemagne, par quelques habitants de Reims qui lui en avaient écrit [1].

La seconde raison qu'apporte Gerbert pour prouver qu'il était probable que ses ennemis ne seraient satisfaits qu'après sa perte, c'est la haine qu'ils lui témoignaient.

« Si Arnulph doit être absous, dit-il, ou bien si Gibuin ou quelque autre devait être mis sur mon siége, qu'arriverait-il? Que je ne pourrais alors revenir à Reims sans m'exposer à la mort. Ce serait contre vos intentions, je ne dois pas en douter; je reconnais toutes vos bontés à mon égard, l'affection tendre que vous avez pour moi; si je ne puis vous en témoigner ma reconnaissance par des actes, je le ferai du moins par les vœux que je forme pour vous.

» Mais, je ne veux plus vous parler de moi; aussi bien la divine bonté m'a délivré de tout péril et m'a mis dans une condition où il ne tient qu'à moi d'être heureux; mais, au nom du Dieu tout-puissant, je vous prie, je vous conjure de faire tout ce qu'il vous sera possible pour secourir cette pauvre Eglise de Reims qui est si désolée. Comme elle est la tête du royaume des Français, si elle périt, les membres auront le même sort. Or, comment pourra-t-elle ne pas périr, placée qu'elle est entre Arnulph et moi comme entre le marteau et l'enclume? Que sera-ce si un troisième vient, sans le jugement de l'Eglise, augmenter le nombre des prétendants? Certes je puis prédire sa perte, sans être augure ni devin [2]. »

Après avoir exposé les persécutions que lui avait suscitées la haine de plusieurs de ses vassaux et de ses clercs, Gerbert continue ainsi:

« Je prie ma Dame toujours auguste, ainsi que mes frères les évêques qui ont été frappés d'anathême, avec ou sans raison, pour la cause d'Arnulph, de me laisser attendre patiemment le jugement de l'Eglise. Car je ne puis abandonner, sans le jugement des évêques, l'Eglise que les évêques m'avaient confiée; je ne suis pas non plus dans la disposition de la garder malgré les évêques, aussi-

[1] Ut mihi à Remensibus per litteras significatum est. (Epist. ad Adeleid.)

[2] Gerbert semble, par ces dernières paroles, faire allusion à la sotte crédulité de certaines gens qui le croyaient sorcier, et ne pouvaient expliquer autrement que par ses rapports avec le démon les œuvres de son génie et sa science étonnante.

tôt que leur autorité se sera manifestée d'une manière suffisante. En attendant leur jugement, je supporte patiemment, mais non sans un sentiment profond de douleur, un exil que beaucoup regardent comme heureux. Lorsque je me rappelle la figure si aimable de mon seigneur roi Robert, son regard si doux, les paroles si bienveillantes qu'il me disait souvent, vos discours pleins de sagesse et de gravité, la faveur et l'affabilité des princes et des évêques dont j'étais entouré; quand je réfléchis que tout cela m'est enlevé, la vie me deviendrait insupportable, si je n'avais pour me consoler le pieux et bon empereur Othon. Ce prince a beaucoup d'affection pour vous; nous parlons de vous jour et nuit, et il désire ardemment presser sur son cœur mon seigneur roi Robert qui est de son âge et qui partage les mêmes goûts. »

Gerbert finit sa lettre en disant que si le voyage qu'il devait faire à Rome pour assister au concile était retardé, il pourrait aller en France vers le mois de novembre.

Au mois de septembre [1], le légat Léon quitta la France, passa en Allemagne et adressa à Othon, touchant les dissensions d'Arnulph et de Gerbert, une note qui n'était sans doute pas favorable à ce dernier. Gerbert était alors à Soosbach, magnifique résidence que l'empereur lui avait donnée. Ayant appris la démarche du légat, il écrivit à Othon une lettre dans laquelle il lui dit que Léon aura sans doute beaucoup de propositions à lui faire concernant Arnulph, mais qu'il est bien convaincu qu'il saura résister à toutes les tentatives de ce genre.

Léon ne réussit pas en effet à indisposer Othon contre Gerbert. Il avait été chargé par le pape d'une autre mission plus honorable et plus importante, c'était d'engager l'empereur à se rendre à Rome pour délivrer le souverain pontife de la tyrannie de Crescentius.

Trois principes se trouvaient en présence à Rome; celui de la papauté, appuyé sur le droit de propriété du territoire romain que Charlemagne lui avait donné en fief; celui des empereurs qui avaient conservé le droit de suzeraineté, comme successeurs de Charlemagne, et enfin celui du sénat qui persistait à ne voir à Rome qu'une république maîtresse du monde, et qui déléguait son autorité à des consuls.

L'autorité pontificale s'affaiblit, au x[e] siècle, dans les mains d'une longue suite de papes indignes; celle de l'empereur avait peu de

[1] Gerb., Epist. 28 ad Oth., edit. Duch., 2.[e] part.

force, balancée par celle des petits princes ou seigneurs du nord de l'Italie. Le sénat profita de ces circonstances pour reconquérir la sienne. Un homme hardi et entreprenant, Crescentius, nommé consul, fit revivre pour un temps le pouvoir de la république romaine, et fut réellement le maître de Rome.

Jean XV avait chargé son légat Léon de prier l'empereur Othon de se rendre en Italie, pour abaisser la puissance de Crescentius et rétablir l'ancienne autorité du siége apostolique.

Othon partit au printemps de l'année 996. Ayant appris à Ravenne que le pape Jean venait de mourir, il indiqua au choix du clergé et du peuple romain Brunon, son chapelain et son parent, qui partit immédiatement pour Rome, accompagné des deux évêques Willigis de Mayence et Adebald d'Utrech. Brunon fut élu vers le milieu du mois de mai, et prit le nom de Grégoire V. Othon fit son entrée à Rome quelques jours après. Crescentius devait être envoyé en exil; mais Grégoire, voulant gouverner par des moyens pacifiques et gagner le cœur du peuple, obtint de l'empereur le pardon de Crescentius.

Gerbert avait suivi Othon en Italie. Il ne retourna pas avec lui en Allemagne; son grand âge et ses infirmités ne lui permettaient pas de faire deux voyages aussi longs et aussi rapprochés. « Mes jours sont passés, écrivait-il alors à l'impératrice Adéléide [1], la vieillesse me menace d'une mort prochaine, je souffre de la poitrine, les oreilles me tintent; mes yeux se remplissent d'eau, tout mon corps est comme percé d'aiguillons. J'ai gardé le lit presque toute l'année, et maintenant que je suis à peine levé, je suis tourmenté d'une fièvre tierce. »

Gerbert étant à Rome, assista au concile dans lequel on devait définitivement terminer l'affaire de l'Eglise de Reims. Hugues-Capet venait de mourir (23 octobre 996). Robert, comme nous l'avons remarqué, avait sacrifié son ancien maître Gerbert à sa passion pour Berthe, et consentait à rétablir Arnulph, pourvu que le pape lui accordât les dispenses nécessaires pour légitimer son mariage. Abbon de Fleuri, qui avait toute la confiance de Robert, partit pour Rome, afin de conduire cette affaire. On avait d'abord décidé qu'Arnulph l'y accompagnerait, et Othon, qui l'avait appris de la bouche même du légat, en avait donné avis à Gerbert [2]. Mais on changea de résolution.

[1] Epist. Gerb. 49 ad Adel., imperat., edit. Duch., 2.e part.

[2] Epist. Oth. ad Gerb.; ap. Bzovium, Vit. Gerb.

Malgré les efforts d'Abbon et les désirs bien connus du roi, on décida au concile de Rome qu'Arnulph serait rétabli sur le siége de Reims, et on ajourna la décision relative au mariage de Robert. Il était facile de prévoir que le roi en serait vivement blessé; aussi le pape, qui avait beaucoup de confiance dans l'abbé de Fleuri, le chargea-t-il de lui annoncer avec beaucoup de ménagements ce qu'on avait arrêté. Abbon rendit compte au pape, par cette lettre, de la mission qu'il lui avait confiée [1] :

« Une mauvaise interprétation ternit trop souvent l'éclat de la pure vérité. J'y ai avisé, Vénérable Père, et j'ai accepté les pensées de votre esprit fidèlement et simplement comme vous me l'aviez recommandé. Je n'ai point redouté la colère du roi, et je n'ai eu en vue que d'accomplir avec exactitude la promesse que je vous avais faite. Je n'ai donc rien ajouté à la mission que vous m'avez confiée, je n'en ai rien retranché; je n'y ai rien changé, je n'en ai rien négligé. L'archevêque Arnulph, maintenant délivré de prison et absous, peut vous en rendre lui-même témoignage. Je lui ai remis votre *pallium*, en lui faisant connaître les conditions que vous y aviez mises. Je puis aussi en appeler au témoignage de mon seigneur, l'illustre roi Robert, que vous appelez avec raison votre fils spirituel en Jésus-Christ. Il veut vous obéir comme au bienheureux Pierre, prince des apôtres, dont vous tenez la place sur cette terre.

» Maintenant, j'engage Votre Majesté à instruire le susdit archevêque de la manière dont il doit se conduire à l'égard de ses clercs, ainsi que des moyens qu'il devra employer pour ramener les enfants de son Eglise qui se seraient égarés, et faire restituer à l'église cathédrale les biens qui lui ont été ravis; car c'est cette église qui a payé pour les dissensions d'Arnulph et de Gerbert. Quoique j'aie toujours été et que je sois encore l'ami de l'un et de l'autre, je ne leur ai point caché ce que je trouvais en eux de répréhensible; à vrai dire, je n'ai réellement à leur reprocher que d'avoir, par leurs querelles, désolé et appauvri la plus illustre de toutes les Eglises de France. Usez de votre irréfragable autorité pour lui venir en aide et contribuer à lui rendre cet état de prospérité où l'avait laissée Adalberon de bienheureuse mémoire. »

Gerbert se soumit humblement à la décision du concile de Rome, et mérita l'estime du pape Grégoire V, qui lui en donna une preuve

[1] Abbon., Epist. ad Greg.; ap. D. Bouquet., t. x, p. 435, 436.

en l'élevant, l'année suivante, sur le siége archiépiscopal de Ravenne. Nous avons encore la lettre de son institution ; on y lit ces paroles[1] :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Gerbert, archevêque de la sainte Eglise de Ravenne et notre fils spirituel :

» Puisque, par un effet de la bienveillance du siége apostolique, et par respect pour l'ancienne coutume, nous avons élevé Votre Fraternité sur le siége de Ravenne, nous avons jugé convenable de vous accorder les insignes dont les évêques de cette Eglise ont toujours été décorés, c'est-à-dire le *pallium*, dont vous ferez le même usage que vos prédécesseurs. Nous vous avertissons de porter dignement cette distinction honorifique que vous avez reçue de nous avec joie, et de vous efforcer d'orner le sacerdoce de Jésus-Christ par vos vertus. Afin que vous connaissiez toute l'ardeur de l'amitié que nous avons pour vous, nous vous donnons, à vous et à votre Eglise, tout le district de la ville de Ravenne. »

Puis vient, dans la lettre du pape, l'énumération d'un grand nombre de droits qu'il confère au nouvel archevêque.

Il est probable qu'en élevant Gerbert à la dignité d'archevêque de Ravenne, le pape voulut prouver au monde catholique que, s'il ne le rétablissait pas sur son siége de Reims, c'était uniquement à cause du défaut de forme canonique que l'on pouvait remarquer dans la déposition d'Arnulph. Le siége apostolique, en effet, n'avait point approuvé cette déposition, et considérait par conséquent l'ordination de Gerbert comme illicite.

Avant de se rendre à Ravenne, Gerbert assista au concile de Rome dans lequel le mariage de Robert avec Berthe fut définitivement annulé[2].

Gerbert signa immédiatement après le pape les décrets du concile. Il n'avait point à se louer de Robert qui avait lâchement sacrifié son ancien maître et son ami, pour obtenir la ratification de son mariage. Sa honteuse politique n'eut pas le succès qu'il en avait espéré. Ger-

[1] Epist. Greg. ad Gerb. ; ap. Labb. Conc., t. IX, p. 753.

[2] Quelque temps avant le concile de Rome, avait eu lieu celui de Pavie auquel avaient été cités les évêques excommuniés pour avoir coopéré à la déposition d'Arnulph. Ceux-ci y envoyèrent un laïque pour présenter leurs excuses de ce qu'ils ne s'y étaient pas rendus, et pour justifier leur conduite.

Les Pères de Pavie n'accueillirent point cette défense anti-canonique et citèrent les évêques français au concile de Rome. Il paraît qu'ils donnèrent satisfaction, par il ne fut pas question d'eux à ce concile.

bert ne se crut point obligé de prendre, dans le concile, la défense de celui qui l'avait abandonné, et paya son ingratitude de la plus complète indifférence.

Les décrets du concile de Rome sont au nombre de huit, dont six concernent l'Eglise de France, et sont ainsi conçus[1] :

« Le roi Robert se séparera au plus tôt de Berthe, sa parente, qu'il a épousée contrairement aux lois de l'Eglise, et il fera pénitence pendant sept ans. S'il refuse d'obéir, il sera excommunié, ainsi que Berthe.

» Nous suspendons de la sainte communion Archambaud, archevêque de Tours, qui a été le ministre de ce mariage incestueux, ainsi que tous les évêques qui y ont donné leur consentement, jusqu'à ce qu'ils soient venus à Rome faire satisfaction pour leur faute.

» Nous ordonnons que Etienne, évêque du Puy, soit déposé par l'autorité apostolique pour avoir été choisi par Widon, son oncle et son prédécesseur encore vivant, sans le consentement du clergé et du peuple, et pour avoir été ordonné par deux évêques seulement.

» Nous suspendons de la communion Daïbert, archevêque de Bourges, et Roclin, évêque de Nevers, jusqu'à ce qu'ils viennent faire satisfaction au saint-siége, pour avoir ordonné, contrairement aux canons, évêque du Puy, Etienne, neveu de Widon, du vivant de son oncle évêque de la même ville.

» Le clergé et le peuple du Puy pourront élire un autre évêque qui sera sacré par le pape.

» Que le roi Robert ne prenne point la défense de cet Etienne, neveu de Widon, qui a été justement condamné et déposé. »

Avant de prononcer ce décret, Grégoire avait employé tous les moyens possibles pour engager Robert à se séparer volontairement de Berthe. Abbon, suivant la commission qu'il en avait reçue du pape, avait constamment travaillé à lui inspirer cette résolution; mais le roi ne pouvait se décider à se séparer d'une femme qu'il aimait. Sur le point de prononcer la sentence, Grégoire avait écrit à Abbon[2], pour s'informer des dispositions du roi; mais l'abbé de Fleuri avait été obligé d'avouer que son zèle avait échoué contre la passion du roi.

Ce fut alors que Grégoire lança l'excommunication contre Robert.

[1] Conc. Rom.; ap. Labb., t. IX, p. 772.

[2] Epist. Gregor. ad Abbon.; ap. Bouquet, Hist. franc. script., t. X, p. 431.

Pierre Damien [1] nous a fait connaître le terrible effet que produisit cette sentence. Non-seulement le peuple, mais les seigneurs du palais rompirent tout commerce avec le roi, de peur d'encourir son excommunication, en communiquant avec lui. Il ne lui resta que deux serviteurs pour lui préparer à manger, et encore avaient-ils soin de faire passer par le feu les plats où il mangeait et les vases où il buvait, afin de les purifier.

Robert lutta et contre cet abandon général et contre ses sentiments religieux, jusqu'à l'époque de l'accouchement de Berthe. Il comptait sur un fils, et, si nous en croyons Pierre Damien, Dieu ne lui envoya qu'un monstre, pour manifester son horreur de l'union incestueuse qu'il avait contractée. Pour ce motif, ou pour tout autre, Robert consentit enfin à se séparer de Berthe, et épousa Constance, fille de Guillaume, comte d'Arles.

On possède une lettre de Grégoire [2] dans laquelle il loue Constance de sa piété. Le mariage de Robert eut donc lieu au plus tard à la fin de l'année 998, puisque le pape Grégoire mourut au commencement de l'année 999.

Il eut pour successeur Gerbert, qui prit le nom de Sylvestre II. Pendant son court épiscopat à Ravenne, Gerbert s'était distingué par son zèle pour la discipline ecclésiastique, et avait promulgué d'excellents réglements dans le synode de Ravenne [3]. Ses vertus, sa science, l'amitié d'Othon recommandaient l'archevêque de Ravenne aux suffrages du clergé et du peuple romain [4].

Gerbert, aussitôt après son élection, adressa aux évêques un écrit plein d'humilité, de force et d'onction, dans lequel il signale les vices du temps, en termes sévères et pénétrants qui annoncent une expérience consommée et une connaissance parfaite des mœurs. « Ce n'est pas, dit-il [5], en se donnant intérieurement la préférence à lui-même qu'il avertit les évêques ses collègues, ni parce

[1] Pet. Dam., lib. 2, Epist. 15 ad Desid. Inter opuscul. 34, c. 6, edit. Cajetan.

[2] Epist. Gregor. ad Constant.; ap. Labb. Conc., t. IX, p. 756.

[3] Ap. Labb. Conc., t. IX, p. 766.

[4] Gerbert, faisant allusion aux trois siéges épiscopaux qu'il occupa, Reims, Ravenne et Rome, dont le nom commence par un R, avait fait, en plaisantant, ce vers :

Transit ab R Gerbertus in R, post papa viget R.

[5] Gerb., serm. de informat. Episcop. Inter S. Ambrosii opera. Append., t. II, p. 357 et seq.; edit. Bened.; et ap. Mabill., analect., p. 103, nov. edit. in-fol.

qu'il se croit parfait, qu'il les exhorte à une vie parfaite; au contraire, en s'adressant à eux, il parle aussi pour lui-même. Il proclame la grandeur de leur dignité; l'épiscopat, établi par Jésus-Christ, est un don de Dieu: il est élevé bien au-dessus de la puissance des princes, puisque les rois eux-mêmes abaissent leur front devant les prêtres et croient affermir par leurs bénédictions les édits et les lois. Mais si la dignité est grande, les mœurs de ceux qui en sont revêtus doivent être en rapport avec elle. »

Sylvestre II part de là pour exposer, d'après saint Paul, les vertus que doit avoir l'évêque, et il recommande surtout que son élection et son investiture soient à l'abri du reproche de simonie. C'est sur ce dernier vice qu'il s'étend, qu'il insiste, qu'il parle avec le plus d'amertume; on voit qu'il y a reconnu la plaie de l'époque. Depuis, en effet, que les titres ecclésiastiques étaient considérés par les rois et les seigneurs comme des bénéfices dont l'investiture leur appartenait au même titre que celle des autres fiefs, les évêchés et les cures étaient au plus offrant, et l'acquéreur cherchait, en vendant le plus cher possible les choses saintes, à se dédommager du prix que son bénéfice lui avait coûté. Déjà la simonie avait ravagé l'Église de France un peu après l'établissement des Franks, et, au VIIIe siècle, elle était montée à son comble avec l'ignorance. Charlemagne avait réussi à la détruire en grande partie, mais elle reparut au Xe siècle, et se développa progressivement en même temps que le régime féodal qui en était la cause la plus directe. Dès lors, tout l'effort de la papauté et de tout ce que l'Église eut de plus saint et de plus éclairé, fut de combattre ce vice honteux, et l'investiture laïque qui en était la principale cause.

C'est une gloire pour Sylvestre II d'être entré, dès ses premiers pas, comme souverain pontife, dans cette voie où se distinguèrent les plus illustres de ses successeurs. Une démarche qui ne l'honore pas moins c'est la lettre qu'il écrivit à son compétiteur, Arnulph de Reims. Si Gerbert n'eût pas été aussi grand par ses sentiments que par son génie, il eût certainement profité du pouvoir qui lui était conféré pour humilier Arnulph et le déposer; il aima mieux lui écrire en ces termes [1] :

[1] Epist. Gerb. 55 ad Arnulph.; edit. Duch., part. 2e.

Quelques auteurs ont voulu contester cette lettre à Gerbert et ont eu recours à une faute de copiste pour expliquer le nom de Sylvestre II qui aurait remplacé, suivant eux, celui de Grégoire V. Leur raison c'est qu'Arnulph, ayant été rétabli

« Sylvestre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher fils en Jésus-Christ, Arnulph, archevêque de la sainte Église de Reims.

» Il appartient au siége apostolique, non-seulement de donner conseil aux pécheurs, mais encore de relever ceux qui sont tombés, et de rendre leurs dignités à ceux qui en ont été dépouillés, afin qu'il soit libre à Pierre d'exercer librement le pouvoir de délier qui lui a été confié, et que l'éclat de la dignité du siége de Rome brille de toutes parts.

» C'est pourquoi, Arnulph, qui avez été dépouillé de la dignité épiscopale à cause de quelques fautes, nous sommes venus à votre secours, et comme votre abdication n'a pas reçu l'assentiment de Rome, nous avons voulu prouver que vous pouviez être rétabli par une faveur de la bonté du siége apostolique; car Pierre possède une puissance que n'égale aucune autre puissance sur la terre. Ainsi donc, par la teneur de cette ordonnance, et en vous rendant la crosse et l'anneau, nous vous permettons de remplir les fonctions archiépiscopales et de jouir de toutes les distinctions attachées au siége métropolitain de la sainte Eglise de Reims; de porter le *pallium* dans certaines solennités, de sacrer les rois de France et les évêques vos suffragants, de reprendre enfin, en vertu de notre autorité apostolique, l'exercice de tous les droits dont vos prédécesseurs ont joui.

» Nous défendons à tous de vous reprocher l'accusation dont vous avez été l'objet dans le synode qui a décidé votre abdication, et de

avant le pontificat de Sylvestre, n'avait pas besoin d'être réintégré par lui. Ces critiques n'avaient pas réfléchi qu'Arnulph n'avait pas été réintégré en vertu d'un jugement formel, que sa cause n'avait pas été examinée et que le Saint-Siége s'était contenté de casser la sentence de déposition dont il avait été frappé, à cause d'un défaut de forme. Gerbert pouvait très-bien rétablir Arnulph et lui donner toute garantie contre les attaques dont il eût pu être l'objet, quoiqu'il eût été indirectement réintégré par le jugement qui cassait la sentence de déposition portée contre lui. On n'a donc aucune raison de refuser à Gerbert une pièce qui lui est attribuée dans tous les manuscrits et qui honore ce grand homme. Par une étrange fatalité, on devait lui contester tout ce qui fait sa gloire. Il est bien temps, après neuf siècles, que justice lui soit rendue. Du reste, des yeux non prévenus aperçoivent sans difficulté, dans la lettre elle-même, des preuves qu'elle ne peut appartenir à Grégoire V, car ce pape n'eût jamais dit, par exemple, qu'Arnulph avait été privé de la dignité épiscopale pour certains excès commis par lui, puisqu'il considérait la sentence de déposition comme absolument nulle et n'ayant pu, par conséquent, avoir l'effet de priver réellement Arnulph de sa dignité. C'est pour cela, sans doute, que Grégoire ne donna pas de lettre de réintégration à Arnulph.

prendre de là occasion de vous dire des paroles outrageantes; que notre autorité vous soit partout une sauvegarde, quand bien même au fond de l'âme vous vous sentiriez coupable.

» En outre, nous vous confirmons dans la possession de l'archevêché de Reims que nous vous accordons intégralement, avec tous les évêchés suffragants, les monastères, les peuples, les paroisses et chapelles, les fermes, châteaux et villages, et toutes autres choses appartenant à l'Eglise de Reims, tout l'héritage enfin de saint Remi, l'apôtre des Franks.

» Nous défendons à tous nos successeurs sur le siége de Rome et à tous autres, sous peine d'encourir la censure apostolique, l'anathème, et la condamnation de Dieu, d'enfreindre nos ordres à cet égard. Si quelqu'un, ce que nous ne pouvons croire, tentait de violer ce décret du siége de Rome, qu'il soit anathématisé. »

On ignore l'effet que produisit sur Arnulph la généreuse conduite de Gerbert. Mais le jeune archevêque, dont le caractère ne manquait ni de noblesse ni d'élévation, dut être sensible à cet acte de magnanimité. Pendant vingt-cinq ans encore, il administra paisiblement son archevêché. Après sa mort, on l'a loué de n'avoir été inférieur à personne en piété; d'avoir été l'espérance des indigents, le soutien des faibles, le père des moines, le prédicateur de la vérité et le gardien d'une discipline sévère [1].

Pour Gerbert, il ne tint que quatre ans le siége apostolique, et en si peu de temps il sut faire de grandes choses.

Wilgard, écolâtre de Ravenne qui était devenu païen par amour de l'antiquité, fut obligé de venir à Rome rendre compte de sa foi. Le monastère de Vezelai, au diocèse d'Autun, obtint des priviléges, et saint Odilon, abbé de Cluni, consulta le nouveau pape sur la validité des ordinations faites, dans son monastère, par un évêque qui s'y était retiré, après avoir donné sa démission. Odilon avait établi (en 998), à Cluni, la fête des trépassés qu'il avait fixée au deuxième jour de novembre; Gerbert rendit cette fête universelle; et c'est aussi à lui qu'on attribue l'établissement du jubilé qui termine chaque siècle. Il l'institua, dit son historien Bzovius [2], pour remplacer les jeux séculaires que le paganisme avait établis et qui s'étaient perpétués jusqu'à cette époque. Le même historien nous apprend qu'à la sollicitation de Gerbert, Othon III renouvela les priviléges accordés

[1] Epitaph. Arnulph.; ap. D. Rivet, Histoire litt. de France, t. VII, p. 246.
[2] Bzovius, Sylvest. II.

à l'Eglise romaine par Pepin, Charlemagne et Hludwig-le-Pieux, et que le grand pontife donna à la république d'Orviéto des lois de la plus haute sagesse.

A peine Gerbert était-il assis sur la chaire de saint Pierre, qu'il reçut des plaintes du roi Robert et des évêques de France au sujet d'Adalberon-Ascelin. Cet ambitieux évêque, qui avait tour à tour trahi Gerbert et Arnulph, Hugues-Capet et Charles de Lorraine, voulait retenir les tours de la ville de Laon qui appartenaient au roi. Les archevêques Arnulph de Reims et Archambaud de Tours, avec leurs suffragants, s'assemblèrent à Compiègne [1] et citèrent l'évêque de Laon à comparaître par devant eux. Il s'y rendit, après avoir exigé un sauf-conduit, fit toutes les promesses qu'on lui demanda et n'en tint aucune. Arnulph s'étant rendu à Laon pour l'engager à les mettre à exécution, Adalberon essaya de le surprendre et de le faire prisonnier; il ne réussit qu'à donner une nouvelle preuve de sa perfidie. Tel est le sujet des plaintes que le roi et les évêques portèrent au pape contre Adalberon.

Gerbert, qui avait compté Adalberon parmi ses élèves, à l'école de Reims, et ensuite parmi ses suffragants, connaissait bien son génie astucieux et lui avait souvent reproché ses violences. Il lui écrivit [2] une lettre dans laquelle il lui reproche en termes assez durs les faits que nous avons rapportés, et le cite à comparaître à Rome, dans la semaine de Pâques, pour répondre, dans un concile, aux accusations intentées contre lui. On ne connaît pas la suite de cette affaire. On pense qu'Adalberon-Ascelin se reconcilia avec le roi, auquel il dédia un poëme satyrique qui existe encore [3].

La même année (999), la paix fut troublée dans le diocèse de Sens, à la mort du célèbre archevêque Seguin, l'ami et le défenseur de Gerbert au temps de ses luttes. Léothéric, disciple de Gerbert, fut élu; mais Fromond, comte de Sens, qui voulait faire évêque son fils Brunon, s'opposa à l'élection de Léothé-

[1] Gerbert., Epist. 54 ad Adalberon Ascelin.; apud Duch., 2. part., Epist. 54; et ap. Labb. Conc., t. IX, p. 777.

[2] *Ibid.*

[3] Ap. D. Bouquet, Hist. franc. script., t. X, p. 65. Ce poëme est fait en forme de dialogue entre l'évêque et le roi, et contient 430 vers hexamètres. Adalbéron y attaque toutes les classes de la société, et particulièrement les moines de Cluni, et saint Odilon, leur abbé. Quelques traits satyriques plus dissimulés s'adressent au roi lui-même, ce qui pourrait faire croire que ce poëme appartient au temps où l'évêque de Laon était brouillé avec lui. Il y critique même Gerbert, son

ric[1]. Celui-ci eut recours à l'autorité de son ancien maître, fit le voyage de Rome et obtint sans peine la confirmation de son élection. Le clergé et le peuple le reçurent avec joie, sur la recommandation du pape; on se préparait à l'ordonner, lorsque Fromond s'y opposa de nouveau. Léothéric retourna à Rome, et Gerbert écrivit à tous les suffragants de Sens de s'assembler au plus tôt pour ordonner leur métropolitain. Les évêques-suffragants n'osèrent se réunir à Sens, dans la crainte du comte Fromond, et ordonnèrent Léothéric à Faremoutier.

Au milieu des détails de sa vaste et active administration, Gerbert, le premier pape français, conçut la grande et magnifique idée des croisades, idée qui reçut alors un commencement d'exécution; que reprit un demi-siècle plus tard Grégoire VII; que devait enfin réaliser un autre pape français, Urbain II.

Gerbert avait vu, l'an mil, les Sarrasins s'emparer de Capoue. Ces barbares commençaient à serrer l'Église de tous côtés; ils avaient mis le pied en Italie et dominaient en Espagne; ils étaient parvenus aux limites de l'Asie et menaçaient de se replier de ce côté aussi sur l'Europe. Gerbert, en homme de génie, comprit qu'il fallait attaquer l'islamisme au cœur même de sa puissance, dans la Palestine, à Jérusalem, dont le nom réveillait dans les cœurs de si touchants souvenirs. La politique et la religion voulaient que toutes les nations catholiques se levassent en masse pour étouffer la barbarie qui les menaçait. Le grand pontife leur fit un appel généreux, et mit dans la bouche de l'Église de Jérusalem elle-même ces touchantes paroles[2] :

« L'Église de Jérusalem, à l'Église universelle :

» Epouse immaculée du Seigneur, je suis un de tes membres,

maître, qu'il appelle *Neptanabus*, à cause de ses connaissances astronomiques et mathématiques.

L'ingratitude dont Adalberon-Ascelin donne des preuves dans ce poëme a fait dire à un autre poète satyrique du même temps :

Non percipit Adalbero, Architophel cur rideat :
Vulpes portat in pectore, qui suis nescit parcere.

La versification d'Adalberon est assez mauvaise, et son poëme, malgré les travaux de Valois, est fort obscur. Quelques renseignements curieux qu'il donne sur l'état de la société au commencement du XI[e] siècle, le rendent cependant digne d'être lu.

[1] Chronic. S. Petri vivi; ap. D. Bouquet, t. X, p. 222.

[2] Inter Epist. Gerb. 28, edit. Duch., 1 part.

L'amour de Gerbert pour Jérusalem donna sans doute occasion au conte de

et comme je te vois vigoureuse et forte, j'ai l'espérance de relever enfin ma tête affaissée sous le poids de la douleur. Eh! pourrai-je n'avoir pas confiance en toi, ô maîtresse des événements, si tu me reconnais comme tienne? Un seul de tes enfants pourrait-il regarder comme lui étant étranger le malheur qui m'accable, et me mépriser comme trop peu de chose? Il est vrai, aujourd'hui je suis humiliée, mais autrefois je ne fus pas la partie la moins brillante de l'univers. C'est de mon sein que sont sortis les prophètes, les patriarches et les apôtres, astres éclatants du monde; c'est de moi que l'univers a reçu sa foi, c'est en moi qu'il a trouvé son sauveur. Il appartient bien, il est vrai, ce sauveur, à tous les lieux par sa Divinité; mais, comme homme, c'est ici qu'il est né, qu'il a souffert, qu'il a été enseveli; c'est d'ici qu'il s'est élancé vers les cieux.

» Or, le prophète a dit : *Son tombeau sera glorieux*, et pourtant le démon cherche à le couvrir d'opprobre, et les païens ont ravagé les saints lieux!

» En avant donc, soldat de J.-C.! saisis ton enseigne et tes armes! si tu ne peux combattre, donne le secours de tes conseils et de tes richesses! Que donnes-tu? à qui le donnes-tu? On te demande un peu de ce que tu as en abondance, et pour CELUI qui t'a tout donné gratuitement; encore, ne le recevra-t-il pas sans te récompenser; il te promet, par ma bouche, de multiplier tes biens en ce monde et de te récompenser dans l'autre; de te bénir, de te pardonner tes fautes, de te faire vivre et régner avec lui. »

L'appel de Gerbert fut entendu. Les Pisans [1] armèrent plusieurs vaisseaux pour secourir la Terre-Sainte. Cette expédition fut comme

Guillaume de Malmesbury qui raconte sérieusement que Gerbert avait fait un pacte avec le démon, que depuis ce pacte toutes choses lui réussirent bien et qu'il devint d'une merveilleuse habileté. Entre autres choses prodigieuses qu'il fit, il coula une petite tête en bronze qui lui prédisait l'avenir. Lui ayant donc demandé s'il vivrait jusqu'à ce qu'il eût dit la messe à Jérusalem, la petite tête lui répondit affirmativement. Mais il y a à Rome une église de ce nom où le pape dit la messe les trois dimanches où il est marqué au Missel : *Statio in Jerusalem*. Gerbert, après y avoir dit la messe, se trouva indisposé et comprit que son heure était arrivée.

[1] Muratori script. Ital., t. III, p. 400. Après avoir cité la lettre de l'Église de Jérusalem, Muratori ajoute : « Hucusque Sylvester Benedictini ordinis æquè ac Romanæ Ecclesiæ *decus præclarissimum;* ut planè primus inventator (inquit cardinalis Baronius, annal. ad ann. 1003) qui sanctæ militiæ classicum occinuerit, quemadmodum et Pisani inventi sunt primi qui Pontificis sanctæ militiæ classico obedíverint. »

le premier essai d'une croisade. La pensée de Gerbert, déposée dans la société, y fructifia peu à peu; on vit, dans le courant du XIe siècle, des pèlerins armés marcher au secours des saints lieux, et la société se trouva, à la fin du siècle, disposée à répondre à la voix d'Urbain II et de Pierre-l'Hermite.

Gerbert, avant de mourir, eut la douleur de voir son ami et son protecteur Othon III forcé d'abandonner Rome devant une foule ameutée, et périr quelque temps après, à peine âgé de 22 ans. Quelque temps auparavant, il avait vu mourir la vénérable impératrice Adéléide, aïeule du jeune et malheureux empereur, et avec laquelle il avait, toute sa vie, entrenu les plus douces relations.

Malgré ces malheurs qui durent lui causer une douleur profonde, malgré ses infirmités qui s'accroissaient avec les années, il conserva jusqu'à la fin de sa vie beaucoup d'activité, et pendant un pontificat qui ne dura que quatre ans, trois mois et trois jours, il sut former une génération cléricale à laquelle Grégoire VII se glorifiait d'appartenir.

Gerbert mourut le 12 mai 1003 et fut enseveli sous le portique de Saint-Jean-de-Latran. Sergius IV, le troisième de ses successeurs, fit mettre sur son tombeau l'épitaphe suivante :

« Quand retentira le son de la trompette annonçant la venue du » Seigneur, cette tombe rendra le corps de saint Sylvestre qui y » est enseveli. Avant que Rome en fît le chef du monde, la science » en avait fait la gloire.

» Gerbert naquit en France, et le premier siége qu'il occupa fut » celui de Reims, première métropole de sa patrie. Plus tard il » mérita d'être élevé à celui de Ravenne; il l'administra avec sa» gesse et avec éclat. Un an après, il changea de nom, devint évê» que de Rome et pasteur de l'univers entier.

» Ce fut l'empereur Othon III qui le fit élire, et qui s'associa » ainsi, dans le gouvernement, son ami fidèle et dévoué. Tous » deux illustres par leur sagesse, ils faisaient l'ornement du siè» cle, ils étaient l'effroi des coupables.

» Comme le prince des apôtres auquel il succédait, il reçut par » trois fois la mission pastorale; lorsqu'il eut rempli la charge du » prince des apôtres pendant un lustre, il mourut.

» Le monde avec lui vit disparaître la paix et fut effrayé; l'É» glise trembla en voyant chanceler sa victoire.

» L'évêque Sergius, son successeur, a orné le tombeau de celui » qui fut son ami. Vous qui jetez les yeux sur cette pierre funèbre,

» qui que vous soyez, dites : Seigneur, Dieu Tout-Puissant, ayez pitié » de lui. »

Il nous suffira d'avoir exposé impartialement les actions de Gerbert, pour venger sa mémoire des attaques absurdes et mensongères dont il a été l'objet. Croirait-on que la plupart des historiens, même catholiques [1], aient dénaturé tout ce qu'a fait de grand cet homme illustre, une des plus belles gloires de la France? Presque tous, au lieu d'approfondir sa correspondance, un de nos plus précieux monuments historiques, ont ajouté une foi aveugle aux récits de quelques chroniqueurs obscurs contredits par d'autres chroniqueurs d'une valeur au moins équivalente. Nous renverrons au docte Baronius [2] ceux qui voudraient une discussion approfondie des reproches que lui ont fait les hérétiques. Quant aux catholiques, nous trouvons la raison de leurs injustes attaques dans la lutte que soutint Gerbert contre le siége apostolique; mais quand ses paroles, parfois exagérées, ne trouveraient pas leur excuse dans les scandales dont la papauté avait épouvanté le monde catholique depuis un siècle, seraient-elles une raison suffisante pour dénier à Gerbert toute justice, et pour faire d'un homme de génie, qui fut un grand évêque et un grand pape, un vil intrigant?

Gerbert nous a apparu tout autre. Sans approuver tout ce qu'il a dit au milieu de ses luttes, nous n'avons pas donné une portée exagérée à des paroles qui trouvent leur excuse dans les circonstances. Nous l'avons admiré, nous le regardons comme le génie le plus éminent de son époque, comme l'homme qui, par ses ouvrages et ses disciples, a le plus contribué, avec les premiers abbés de Cluni, à la renaissance du XIe siècle.

[1] Qu'on lise en particulier les pâles récits du Père Longueval sur Gerbert. Voici tout ce que cet historien a jugé à propos de dire sur ses ouvrages : « Outre » un Recueil des lettres de Gerbert, nous avons de lui un Traité de la Sphère, un » Discours pour servir d'instruction aux évêques..... On lui attribue aussi » quelques ouvrages qui ne sont pas imprimés. » Quant à sa personne : « C'était » un moine d'assez basse naissance qui avait beaucoup d'esprit et d'érudition, et » encore plus d'ambition et d'intrigue, etc., etc. »

Hist. de l'Eglise Gallicane, liv. XIX, ann. 991 et 1000.

[2] Baron. annal. Eccl. ad ann. 999.

LIVRE DEUXIÈME.

(1004—1049)

I.

Renaissance du XI. siècle. — Influence de Gerbert sur la renaissance du XI[e] siècle. — Ses ouvrages. — Ses disciples. — Le roi Robert. — Fulbert de Chartres et ses disciples dans les Ecoles de Poitiers, Tours, Angers, Le Mans. — Autres disciples de Gerbert dans le clergé. — Leur influence sur les Ecoles épiscopales. — Disciples de Gerbert dans l'Ordre monastique. — Leur influence sur les Ecoles des monastères. — Le B. Richard de Saint-Vanne — Ecoles de Saint-Vanne et de Lobbes. — Le B Thierry et ses Ecoles primaires. — Ecoles de Saint-Hubert, de Liége, de Gemblours, de Vasser, de Saint-Tron, d'Hirsauge.
Influence de Cluni sur la renaissance du XI[e] siècle. — Abbon de Fleuri, ses ouvrages et ses disciples. — Le B. Guillaume de Dijon. — Saint Odilon, ses ouvrages et ses disciples.
Principaux Evêques qui secondèrent le mouvement de régénération. — Saint Brunon de Toul. — Principales fondations monastiques au commencement du XI[e] siècle.

Le préjugé universellement répandu que le monde devait finir avec l'an mil avait glacé les âmes et retenu les masses dans une stagnation, une immobilité étonnantes. Le peuple voyait avec indifférence crouler ses maisons et ses temples, sous l'impression de cette panique générale contre laquelle échouèrent les efforts des hommes éclairés.

Mais la fatale époque passée, l'humanité se rassura [1] et espéra durer encore un peu. Elle vit comme Ezéchias que le Seigneur voulait bien ajouter à ses jours. Elle se leva de son agonie, se remit à vivre, à travailler, à bâtir; à bâtir d'abord les Eglises de Dieu.

« Trois ans environ après l'an mil, dit Raoul Glaber [2], les Eglises furent renouvelées dans presque tout l'univers; surtout en Italie et en France, quoique la plupart fussent encore assez belles pour ne point exiger de réparations. Mais les peuples chrétiens semblaient rivaliser entre eux de magnificence pour élever des Eglises plus élégantes les unes que les autres. On eût dit que le monde entier, d'un commun accord, avait secoué les haillons de son antiquité pour revêtir la robe blanche des Eglises. Les fidèles, en effet, ne se

[1] Michelet, Histoire de France, t. II, p. 144.

[2] Rodolph. Glab. hist., lib. 3, c. 4; ap. D. Bouquet. Hist. franc. script., t. X.

contentèrent pas de reconstruire presque toutes les Eglises épiscopales; ils embellirent aussi tous les monastères dédiés à différents saints, et jusqu'aux chapelles des villages. Le monastère de Saint-Martin de Tours fut un des plus beaux édifices construits à cette époque [1]. »

Cette activité que l'on déploya pour la reconstruction et la restauration des édifices religieux donna une forte impulsion aux arts; aussi fut-ce par le progrès dans les arts que se manifesta d'abord la renaissance du XIe siècle, et l'on peut dire que c'est réellement de cette époque que date l'architecture religieuse du moyen-âge [2]. Dans les monuments antérieurs, on ne faisait guère que copier avec plus ou moins de perfection les règles de l'art grec ou romain; mais dès le commencement du XIe siècle, on voit dans les œuvres de l'architecture, de la sculpture et de l'orfèvrerie, une pensée propre, un genre nouveau. Ce fut une espèce de chaos d'abord où les idées mystiques du christianisme se trouvèrent confondues, d'une manière parfois incohérente, avec les réminiscences mythologiques, où les imitations orientales se retrouvèrent mêlées aux imitations grecques et romaines; mais bientôt l'idée chrétienne domina ces éléments divers et en fit surgir cette architecture aux formes gracieuses qui alla se perfectionnant jusqu'au XIIIe siècle, époque culminante de la période féodale.

La renaissance scientifique et littéraire suivit de près la renaissance artistique. Gerbert fut sans contredit l'homme qui contribua le plus à l'une et à l'autre par ses ouvrages [3] et par ses disciples.

[1] Il en reste encore quelques débris.

[2] Prosper Mérimée, Essai sur l'architecture religieuse au moyen-âge.

[3] On peut classer ainsi les divers ouvrages de Gerbert : 1° Ouvrages théologiques : *Sermo de informatione Episcoporum*; *Traité du corps et du sang du Seigneur*; *Actes du concile de Ravenne*; *Dispute des Chrétiens et des Juifs*;

2° Ouvrages philosophiques : *De l'usage de la raison*; et plusieurs autres Traités.

3° Ouvrages mathématiques : *Traité de Géométrie*; *Traité de la Sphère*; *Traités sur la construction de l'astrolabe et du quart de cercle*; *Traité d'Arithmétique*; *Abacus*; *Règles des divisions*; *Rithmomachia*, ou *des combinaisons des chiffres*;

4° Ouvrages littéraires : *Traité de Rhétorique*; quelques pièces de poésie; *Cantique sur le Saint-Esprit*; une *Sequence* commençant par ces mots : *Ad celebres rex cœli*; 237 *lettres* écrites par lui, en son nom propre ou pour d'autres, et parmi lesquelles on en trouve quelques-unes seulement qui lui ont été adressées par d'autres personnages;

5° Ouvrages historiques : *Histoire de la déposition d'Arnulph*; *Actes du Synode*

Ce grand homme semblait avoir pour but principal de toute son activité la propagation de la science et du goût littéraire. Dans toutes les circonstances de sa vie, au milieu des occupations les plus graves, il y pense, il le poursuit. C'est surtout dans ses lettres qu'on trouve la preuve de toute sa sollicitude pour le progrès. Tantôt il prie Egbert, archevêque de Trèves, d'envoyer des écolâtres en Italie, moins avancée dans les sciences que les régions des bords du Rhin; tantôt il demande à Adalberon de Reims, son ami, de lui prêter un César pour le copier, lui promettant, en retour, huit volumes de Boëce sur l'astrologie, et d'excellentes figures de géométrie [1]. Au milieu des malheurs qui lui firent abandonner Bobbio, il conseille au moine Airard d'Aurillac de corriger Pline et de copier les ouvrages qui se trouvaient dans les écoles d'Orbais et de Saint-Basle [2]. En écrivant à son ami Renaud de Bobbio, pour le consoler de son départ, il lui demande les ouvrages de Manilius sur l'astrologie, de Victorin sur la rhétorique, du médecin Démosthènes sur les ophtalmies [3]. Quand il a reçu ce dernier ouvrage, il l'annonce comme une bonne nouvelle à l'abbé Giselbert [4]. A peine est-il arrivé de Bobbio à Reims, qu'il réclame de ses frères d'Aurillac le livre de l'espagnol Joseph sur la multiplication et la division des nombres, et que l'abbé Warin lui avait donné; il écrit en même temps, en Italie, à son ami Etienne, de lui renvoyer les ouvrages de Suétone et d'Aurelius Victor qu'il avait laissés chez lui [5]. Il s'adresse même à des personnes très-éloignées, à Lupito, abbé à Barcelone, et à l'évêque de Girone, pour leur demander des livres sur l'astrologie et sur l'arithmétique [6]. Dans sa lettre à Eccard, abbé à Tours, Gerbert nous apprend lui-même qu'il possédait une bibliothèque considérable, qu'il s'était procurée avec beaucoup de peine et à grands frais, en Italie, en Allemagne et en Belgique [7].

de Mouzon. D. Rivet, dans l'*Histoire littéraire de France*, t. VI, et Hock, dans son *Histoire de Sylvestre II*, donnent d'intéressants détails sur les ouvrages de Gerbert qui sont encore manuscrits ou répandus dans diverses collections.

[1] Gerbert., Epist. 13, 8.

[2] Epist. 7.

[3] Epist. 130.

[4] Epist. 9.

[5] Epist. 17, 40 et 72.

[6] Epist. 24, 25. On confondait alors l'*astronomie* avec l'*astrologie*.

[7] Epist. 44.

Etant évêque, au milieu des luttes qu'il eut à soutenir et de ses occupations pastorales, il trouve encore moyen de s'occuper de science. En invitant l'écolâtre de Mici, Constantin, à venir lui rendre compte des désordres survenus à Fleuri, il le prie de lui apporter des copies du livre *de la République* de Cicéron, des discours contre Verrès et des autres harangues du grand orateur romain [1]. Dans plusieurs autres de ses lettres, on le voit acheter des manuscrits à l'abbé Arnulph de Sens; charger le moine Ditmar de lui compléter un passage tronqué du livre de Boëce περι Ερμηνειας; s'entretenir avec le moine Rémi de Trèves, des diviseurs des nombres; lui demander une copie de l'Achilléide, promettant de lui faire en retour une sphère céleste [2].

Retiré en Allemagne, après le synode de Reims, il profite de ses loisirs pour composer son traité de géométrie et faire des expériences astronomiques dont parle ainsi un historien contemporain, aussi sage qu'éclairé, Ditmar, évêque de Mersbourg [3] : « Gerbert connaissait parfaitement le cours des astres, et sa science astronomique surpassait de beaucoup celle de ses contemporains. Après avoir été expulsé de son siége, il se retira auprès d'Othon. Etant avec cet empereur, à Magdebourg, il fit une horloge qu'il régla d'une manière fort juste, en considérant l'étoile polaire au moyen d'un tube (fistula). »

Pendant le voyage qu'il fit avec Othon, en Italie, il trouva le temps de résoudre une difficulté proposée par l'empereur sur les rapports de l'attribut et du sujet. Ce fut vers la même époque qu'il acheva et adressa à son vieil ami Constantin son livre sur les nombres [4], et qu'il écrivit à Aldebold sa lettre sur les différentes manières de trouver géométriquement et arithmétiquement la surface du triangle équilatéral [5].

Cette activité scientifique porta ses fruits.

Gerbert était bien au-dessus de son siècle par l'étendue de son sa-

[1] Epist. 87.

[2] Epist. 116, 123, 134, 148.

[3] Ditmar., Chron. lib. 4. Quelques auteurs ont conclu, de ce passage de Ditmar, que Gerbert fut l'inventeur des horloges mécaniques. D'autres prétendent qu'il n'établit à Magdebourg qu'un cadran solaire.

[4] Epist. 160.

[5] Cette lettre est dans la collection de D. Pez ; Thesaur. noviss.

voir et par l'application qu'il en savait faire. Outre ses connaissances mathématiques et physiques, ses divers ouvrages théologiques attestent qu'il possédait bien l'Ecriture-Sainte et la tradition. Son esprit était lucide et logique, il aimait la philosophie et traitait avec profondeur et solidité les questions les plus ardues. Son traité *De l'usage de la Raison* et *Du corps et du sang du Seigneur* sont des preuves irrécusables de la subtilité de sa dialectique, et de sa conception profonde du dogme chrétien. Les questions soulevées au IXe siècle sur la nature du corps eucharistique de J.-C., occupaient encore au dixième les hommes les plus savants, et Gerbert entreprit son traité pour concilier le sentiment de Paschase-Ratbert avec celui de Ratramn et de Raban-Maur [1].

Mais la science dans laquelle Gerbert excellait était celle des mathématiques. Il fut le premier qui apporta d'Espagne les chiffres arabes, et son fameux ouvrage connu sous le nom d'*Abacus* n'est qu'un recueil de tables dans lesquelles sont exposées les différentes combinaisons des chiffres arabes. Cet ouvrage ne fut pas apprécié d'abord, et plusieurs siècles s'écoulèrent avant que l'usage de ces chiffres devînt général. Aussi l'*Abacus* ne fut-il pas compris. Il passa même pour un livre magique, car Gerbert eut pendant longtemps la réputation d'un sorcier fort habile. La Géométrie de Gerbert est peut-être le plus parfait de ses ouvrages mathématiques, et aujourd'hui même elle mérite d'être lue, à cause de la clarté des démonstrations et de l'excellence de la méthode. Dans son ouvrage sur la sphère, il indique avec assez d'exactitude la manière de trouver le méridien et la circonférence de la terre, ainsi que les règles à suivre pour construire des sphères célestes et des cadrans solaires; ses connaissances en musique sont attestées par l'ancien surnom de *Musicus* qu'on lui donna, et par un passage d'une de ses lettres [2] où il propose à ceux qui en seraient désireux, de leur enseigner tous les secrets de l'harmonie et la manière de jouer de l'orgue. Non-seulement il savait bien toucher des orgues, mais il était aussi fort habile dans l'art de les construire. Guillaume de Malmesburi lui attribue l'invention de certaines orgues hydrauliques dans lesquelles

[1] Cet ouvrage de Gerbert sur l'Eucharistie confirme tout ce que nous avons dit, au IIIe volume de cette Histoire, sur la nature de la controverse qui s'éleva au IXe siècle sur l'Eucharistie. La présence réelle n'était point en cause, et toute la question, entre Paschase-Ratbert et Ratramn, roulait sur la *manière d'être* du corps de J.-C. dans l'Eucharistie.

[2] Epist. 92.

l'eau était l'agent employé pour produire les modulations. Enfin Gerbert avait étudié la médecine. Il cite dans plusieurs de ses ouvrages les médecins Celse, Galien et Démosthènes; il mettait même, à l'occasion, ses connaissances médicales au service de ses amis: c'est ainsi qu'il prescrivit à son maître Raimond d'Aurillac des remèdes contre une maladie de foie, et à l'évêque Adalberon de Verdun un traitement contre la pierre.

Le style de Gerbert, dans ses ouvrages soit scientifiques soit littéraires, est concis, plein de nerf, de force et de hardiesse, rarement obscur ou diffus. Son latin est pur, pour son temps; ses connaissances en grec étaient fort étendues.

On comprend l'influence que durent avoir les nombreux ouvrages de Gerbert pour le progrès intellectuel; mais ce grand homme l'accéléra peut-être plus encore par son enseignement oral et par les disciples qu'il forma à l'école de Reims [1].

Nous nommerons seulement ceux qui eurent sur le XIe siècle le plus d'influence.

A leur tête, il faut placer le roi Robert qui fut, dès son enfance, confié aux soins du célèbre écolâtre de Reims. L'influence scientifique de Robert sur son siècle n'a pas été assez appréciée. Nous n'avons point à nous occuper de ce prince comme politique et comme guerrier, et nous dirons volontiers, avec le moine Helgald, son historien [2] : « Quant aux guerres du siècle, aux ennemis vaincus, aux honneurs acquis par le courage, je laisse tout cela aux historiens qui pourront s'en occuper et trouveront, sous ces rapports, le père et ses fils glorieux dans les batailles et tout brillants de leurs exploits. » Ce qui nous frappe le plus dans la physionomie de ce bon roi, c'est son zèle pour répandre dans la société les deux éléments du progrès intellectuel et moral, la religion et la science. Voici le portrait que nous fait de lui le moine Helgald [3] :

« Il avait la taille élevée, la chevelure lisse et bien arrangée, les yeux modestes, la bouche agréable et douce, la barbe assez fournie

[1] Le Père Mabillon (Act. SS. Ord. S. Bened.; et Annal. Ord. S. Bened.) et les Bénédictins auteurs de l'*Histoire littéraire de France*, nous ont spécialement servi pour composer le tableau abrégé de la renaissance du XIe siècle. On ne pouvait recueillir avec plus de soin que ces laborieux savants, les remarques éparses çà et là dans les nombreux documents qui appartiennent à cette époque.

[2] Helgald., Epitom. vit. Rotbert. Reg.; ap. D. Bouquet, t. X,

[3] *Ibid.*, Init.

et les épaules hautes. Il priait Dieu fréquemment, pour ainsi dire continuellement, et il faisait souvent la génuflexion. Enfin, pour me servir des termes d'Aurélius Victor, c'était un homme supérieur par ses mérites en tout genre. Lorsqu'il siégeait au conseil, il écoutait volontiers les évêques. Jamais une injure reçue ne le porta à la vengeance ; il aimait la simplicité et se plaisait à causer, à faire ses repas et ses promenades avec ses amis. Son application à lire les Saintes-Ecritures était si grande, qu'il ne passait aucun jour sans lire tout le psautier.

» Ce roi, au cœur très-parfait, fut gratifié par Dieu même des dons de la science, et était très-savant dans les lettres humaines. Sa pieuse mère l'envoya aux écoles de Reims, et le confia à maître Gerbert pour être élevé par lui et instruit dans les doctrines libérales. »

Il devint à cette école, comme le dit le même Helgald, « très-remarquable par la connaissance parfaite de toutes les sciences. » Et dans l'énumération des bonnes œuvres de son héros, le même historien n'a pas oublié le soin qu'il donnait à l'instruction du peuple. « Quel est, dit-il[1], l'ignorant qu'il n'a pas rendu savant ! »

C'était alors par la fondation des monastères que l'on favorisait le progrès intellectuel dans le peuple dont ils étaient les écoles, et où l'on donnait gratuitement l'instruction. Aussi Helgald a-t-il énuméré scrupuleusement tous les monastères fondés ou reconstruits par Robert[2]. Il n'a pas oublié surtout l'église de son monastère de Fleuri, dont il dirigea les travaux. Helgald était artiste en même temps que poète et historien; c'est avec bonheur qu'il compte les beaux monuments élevés de toutes parts par la libéralité du roi ; les vases ciselés, les reliquaires artistement sculptés, les missels d'argent et d'ivoire, les chapes tissues d'or et d'argent, les croix et les autels enrichis d'or et de pierres précieuses qu'il prodiguait aux différentes églises. Il décrit avec un amour d'artiste une chasuble en or très-pur donnée par Adéléïde, mère de Robert, à saint Martin; on voyait sur cette chasuble, entre les épaules, la majesté du pontife éternel, les chérubins et les séraphins humiliant leurs têtes devant le dominateur de toutes choses; sur la poitrine, l'agneau de Dieu,

[1] Hegald., Epitom. vit. Rotbert. Reg., ad fin.

[2] Les principaux sont : celui de Saint Aignan et quelques autres à Orléans; celui de Saint Cassien à Autun; ceux de Saint Médard à Vitry, de Saint Léger dans la forêt Yveline, de Sainte-Marie à Melun, de Saint-Pierre et de Saint-Rieul à Senlis, de Sainte-Marie à Etampes, de Saint-Germain à Paris, de la Sainte-Vierge à Poissy.

victime de notre rédemption, liant les quatre animaux apocalyptiques.

Par ses fondations utiles et par les encouragements qu'il donna aux arts, Robert mérite incontestablement d'être compté parmi ceux qui contribuèrent le plus puissamment à la renaissance artistique et scientifique du XIe siècle [1].

A côté de lui brille un autre disciple de Gerbert, Fulbert de Chartres, surnommé *Socrate* à cause de la profondeur de sa sagesse. Ce grand homme nous apprend lui-même dans ces vers que sa famille était humble et pauvre [2] :

> Sed recolens quod non opibus, nec sanguine fretus,
> Conscendi cathedram, pauper de sorde levatus.

Ses étroites liaisons avec Guillaume, duc d'Aquitaine, qu'il nomme son seigneur, porteraient à croire qu'il était originaire des provinces méridionales de France. Après avoir étudié à Reims, sous le savant Gerbert, Fulbert se retira à Chartres où il ouvrit une école qui devint bientôt célèbre. Le mérite et la science du maître étaient si généralement reconnus, qu'on accourait à ses leçons des pays les plus éloignés, d'Arles, de Liége, de Cologne, comme des lieux les plus voisins. Les moines et les clercs y allaient à l'envi, et ceux qui ne pouvaient assister aux leçons du grand docteur le consultaient par écrit.

Le concours des étudiants était si grand, que l'école de Chartres mérita la première de porter le titre d'académie. On y enseignait surtout la grammaire, la dialectique, la théologie et la musique. Les méthodes scientifiques de Fulbert étaient excellentes. S'il avait à corriger quelqu'un de ses disciples, il avait plus souvent recours à

[1] Robert était en outre musicien et poëte. Il aimait à chanter à l'église et à composer des répons, des hymnes et des séquences qui furent adoptés dans l'office de l'Eglise. On en connaît encore plusieurs, entre autres l'hymne : *Chorus novæ Jerusalem*, etc. ; la sequence de l'Ascension : *Rex omnipotens, die hodiernâ*, etc. ; les répons : *Judæa et Jerusalem ; O constantia martyrum*, qu'il fit pour satisfaire la reine Constance qui le pressait de chanter ses louanges, et se crut désignée dans le premier mot du répons.

[2] Fulb. Carm.

Fulbert de Chartres, un des plus grands évêques du commencement du XIe siècle, reparaîtra dans cette Histoire. On a de lui : 1° un recueil de lettres ; 2° des sermons ; 3° des compositions liturgiques ; 4° un poëme sur la vie monastique ; 5° quelques autres ouvrages sur différents sujets lui sont attribués.

V. Hist. litt. de France, t. VII.

la douceur et à la persuasion qu'à la sévérité, comme l'atteste Adelmann, un de ses disciples, qui a chanté dans ses vers la douceur et la science de son maître Fulbert: « O mon père, dit-il [1], honneur de la cité des Carnutes, je voudrais te chanter dignement dans mes vers; mais ma parole est impuissante!... Oh! avec quelle dignité, avec quelle gravité, avec quelle douceur, tu nous révélais les secrets de la science la plus profonde! Ce fut, ô maître, grâce à ton influence, qu'on vit en France refleurir les études; tu approfondissais les mystères de Dieu, comme ceux de la nature, et jamais tu ne laissais l'ardeur pour l'étude se refroidir parmi nous. Comme un lac immense qui alimente les petits ruisseaux, comme le soleil qui lance de toutes parts ses rayons, c'est ainsi, vénérable père, que tu as envoyé tes illustres disciples dans toutes les contrées, répandre la science qu'ils avaient reçue de toi. »

Adelmann, dans ses rithmes d'où nous avons extrait ces paroles, nous a fait connaître ses principaux condisciples à l'école de Chartres. Il met au premier rang Hildier, originaire du pays de Chartres, homme de beaucoup d'esprit et qui avait spécialement étudié la médecine, la philosophie et la musique; parfait imitateur de son maître, il copiait même ses manières, son regard et le ton de sa voix. Sigon, excellent musicien, tenait le second rang parmi les disciples de Fulbert. Après eux, Adelmann compte Lambert et Angelbert qui enseignèrent, l'un à Paris, l'autre à Orléans; Rainald de Tours, très-fort sur la grammaire et doué d'une facilité étonnante pour parler et écrire; Girard-Gilbert, qui fit le voyage d'Orient; Regimbald de Cologne, qui acquit une juste célébrité; enfin Walter de Bourgogne, tellement passionné pour la science, qu'il parcourut presque toute l'Europe pour visiter les écoles les plus célèbres et grossir la somme de ses connaissances. Il arrivait d'Espagne, chargé d'un riche butin scientifique, lorsqu'il mourut, jeune encore, cruellement massacré par les envieux que lui avait suscités sa gloire naissante.

Adelmann ne compte au nombre des plus illustres disciples de Fulbert ni Pierre, chancelier de l'Eglise de Chartres, ni Enguerran qui devint abbé de Centule ou Saint-Riquier [2], ni le fameux Béran-

[1] Adelman. Rithm.; ap. Mabill. Analect.
Adelmann devint évêque de Bresse.

[2] On a de Pierre des commentaires sur les Psaumes et sur le livre de Job; Enguerran mit en vers la vie de saint Riquier, et composa plusieurs morceaux liturgiques.

ger, depuis écolâtre de Tours et archidiacre d'Angers. Cependant il eut ce dernier pour condisciple, comme il nous l'apprend lui-même dans la lettre qu'il lui adressa pour le ramener à la foi, et dont nous parlerons plus tard. Angelramn, abbé de Saint-Riquier, et le savant Olbert, abbé de Gemblours, portèrent, dans ces deux monastères, les leçons de Fulbert qu'ils suivirent pendant plusieurs années; Domnus, moine de Mont-Majour, après les avoir suivies pendant neuf ans, les porta en Provence. Hildier, le plus savant des disciples de Fulbert, transporta les traditions de son maître à l'école de Saint-Hilaire de Poitiers.

Fulbert avait été nommé trésorier de cette abbaye par Guillaume d'Aquitaine, et avait envoyé Hildier, son disciple, gérer cette charge à sa place.

Pour lui, il fut élevé, vers l'an 1007, sur le siége épiscopal de Chartres; le roi Robert, avec lequel il avait étudié à Reims, sous Gerbert, contribua beaucoup à son élévation. Les devoirs de l'épiscopat n'empêchèrent point Fulbert de continuer ses leçons publiques.

L'impulsion que sut imprimer son disciple Hildier au monastère de Saint-Hilaire de Poitiers, se communiqua bientôt à l'école épiscopale de cette ville. Hilaire, qui en était modérateur, entreprit de rivaliser avec Hildier et parvint à former de doctes élèves; parmi eux, on distingue surtout Raoul-Ardent, qui réunissait toutes les qualités d'un grand orateur; Gilbert de la Poirée, qui fut dans la suite évêque de Poitiers, et l'historien Guillaume, surnommé de Poitiers, qui vint à l'école d'Hilaire perfectionner ses études.

Béranger, dans le même temps, après avoir étudié sous Fulbert, était devenu écolâtre de Saint-Martin, à Tours. Il rendit cette école si florissante, qu'un de ses contemporains, Baudri de Bourgueil, prétend qu'elle avait éclipsé toutes les autres. Il y eut pour disciples Eusèbe Brunon qui devint évêque d'Angers, et Hildebert qui le fut du Mans. Hildebert, plein d'admiration pour son maître, nous en a laissé un pompeux éloge dans lequel nous remarquons ce dystique flatteur:

> Quicquid philosophi, quicquid cecinere poetæ,
> Ingenio cessit eloquioque suo.

L'école épiscopale d'Angers avait aussi à sa tête un disciple de Fulbert, Bernard, dont il nous reste quelques ouvrages[1]. L'école

[1] Ces ouvrages sont : un recueil des miracles de Sainte-Foi; l'histoire de son pèlerinage à Notre-Dame du Puy en Vélai.

de Saint-Maurice, dans la même ville, rivalisait avec elle, et fut illustrée par Marbode et par Guillaume qui donna des leçons à Geoffroi de Vendôme. On distinguait dans le même diocèse l'école de Saint-Florent, qui eut surtout de l'éclat sous Sigon, disciple de Fulbert, et celle de Bourgueil, fondée à la fin du xe siècle, et qu'illustra Baudri, un des plus grands poètes de l'époque.

Baudri nous a laissé quelques renseignements sur l'école du Mans dans laquelle furent élevés : Audebert qui, selon Baudri, faisait des vers aussi bien qu'Homère et Virgile; Gervais de Château-du-Loir [1], qui devint archevêque de Reims, et le doyen Guichier, qui passait pour avoir beaucoup d'érudition. Hildebert, après avoir suivi à Tours les leçons de Béranger, fut fait écolâtre du Mans et en devint évêque. L'école du Mans produisit aussi le célèbre Hervé, qui fut ensuite moine de Bourgdieu en Berry, et un des écrivains les plus laborieux de la fin du xie siècle.

Cette esquisse rapide des disciples de Fulbert et de leurs nombreux travaux peut nous donner une idée de l'influence de ce grand évêque sur le mouvement intellectuel qui se manifesta à cette époque.

D'autres disciples de Gerbert y travaillaient avec non moins de zèle et de succès. Tels étaient Aldebold d'Utrech que l'on comparait aux plus grands hommes de son temps, comme Fulbert, Hériger et Abbon. Léothéric de Sens, Brunon de Langres, Erluin de Cambrai, Jean d'Auxerre, puisèrent tous à l'école de Gerbert l'amour de la science, et travaillèrent à la propager dans leurs diocèses. Grâce à leurs efforts, on ressentit bientôt dans toutes les écoles épiscopales ce mouvement de régénération dont Gerbert était le premier moteur.

De doctes abbés, qui suivirent les leçons de l'école de Reims, l'imprimèrent en même temps aux écoles monastiques : tels étaient Ingon, abbé de Saint-Germain-des-Prés; Herbert, abbé de Latigni; Richer, moine de Saint-Rémi, qui dédia à Gerbert, son maître, ses deux livres sur l'histoire des Franks; enfin le bienheureux Richard de Saint-Vanne.

Richard [2], élu abbé de Saint-Vanne en 1004, y porta les trésors de science qu'il avait puisés dans les doctes leçons de Gerbert, et sut

[1] Son père était Aimon, seigneur de Château-du-Loir, et il naquit dans un château que l'on appela *Curia Aimonis*, d'où on a fait Coaimon. On a de Gervais quelques lettres; il en écrivit beaucoup qui eussent été pleines d'intérêt pour l'histoire et qui sont perdues; on a aussi de lui des chartes et quelques opuscules.

[2] Le B. Richard composa plusieurs vies des Saints et des règlements monastiques.

les communiquer à vingt et un autres monastères dont il eut la direction et parmi lesquels étaient les célèbres abbayes de Lobbes, de Saint-Laurent de Liège, de Saint-Amand, de Saint-Bertin, de Corbie, de Saint-Waast d'Arras, de Saint-Pierre de Châlons-sur-Marne, de Saint-Vandrille en Normandie, de Saint-Hubert dans les Ardennes.

A peine Richard eut-il commencé ses leçons à Saint-Vanne, qu'on y accourut de toutes parts. Grand nombre de parents, désireux de donner à leurs enfants une instruction solide, s'empressaient de les offrir au saint abbé. Hugues de Flavigny, qui fut offert ainsi dans son enfance et élevé à Saint-Vanne, manque d'expressions pour exprimer tout ce qu'il avait à dire du mérite de Richard et de l'activité de ses disciples. Richard avait connu dans un voyage en Orient un savant moine du mont Sinaï, nommé Siméon. Ce moine étant venu en France, fit quelque séjour à Saint-Vanne. Comme il savait le syrien, l'égyptien et l'arabe, on peut croire qu'il inspira aux écoliers de Saint-Vanne du goût pour l'étude des langues orientales[1].

Richard ayant pris la direction du monastère de Lobbes, y trouva une bonne école formée par Olbert et le docte Hériger[2], qui écrivit sur l'Eucharistie, grande question toujours agitée depuis plus d'un siècle. Richard mit à la tête du monastère de Lobbes, Hugues, ancien condisciple d'Hériger. Sous son impulsion intelligente, l'école prospéra et produisit une brillante lumière, le bienheureux Thierri, qui contribua à en éclairer bien d'autres. Thierri, jeune encore, fut chargé des écoles primaires de Lobbes et s'acquitta dignement de cet emploi. C'était merveille de le voir donner ses soins à de tout petits enfants qu'il initiait en même temps aux éléments de la science et de la vertu. Sa réputation alla jusqu'à Stavelo que gouvernait le saint abbé Poppon, grand amateur de science et de piété. Thierri ne put résister aux instances de Poppon. Il se rendit à Stavelo et y forma une excellente école. Plusieurs autres abbés voulurent avoir Thierri

[1] Saint Siméon vécut reclus auprès de Trèves, après avoir parcouru une grande partie de la France, et fut canonisé en 1041 par Benoît IX. Ce fut au XIe siècle que s'introduisit la coutume de faire canoniser les saints par le pape seul. Saint Siméon de Trèves est, dit-on, le second qui aurait été canonisé. Le premier serait saint Udalric d'Augsbourg. Auparavant chaque évêque canonisait, après une simple information des vertus et des miracles des saints. L'ignorance et la crédulité rendirent nécessaire la nouvelle discipline.

[2] Hériger composa plusieurs ouvrages historiques et scientifiques. Son ouvrage sur l'Eucharistie est perdu. Quelques auteurs lui ont attribué à tort le traité, composé par Gerbert, sur cette matière.

à leur tour. C'est ainsi qu'il alla successivement former des écoles primaires à Saint-Vanne, à Mouson et dans plusieurs autres monastères. A peine était-il de retour à Lobbes, qu'il fut choisi pour aller ressusciter l'école de Fulde, qui était bien déchue de l'état florissant où l'avait laissée Raban-Maur; mais les moines de Saint-Hubert l'ayant alors réclamé pour abbé, il ne partit pas pour l'Allemagne.

Le monastère de Saint-Hubert appartenait à la congrégation de Richard. Thierri en fut abbé pendant trente-deux ans et y rendit les études très-florissantes. Il y établit, suivant l'usage pratiqué alors dans presque tous les monastères, deux écoles: l'une pour les moines, confiée à Baudoin, l'autre pour les élèves du dehors, confiée à Stepelin. Les moines qui avaient fini le cours des études, travaillaient à copier des livres; les copistes de Saint-Hubert furent en réputation et l'on citait surtout parmi eux Gislebert, Etienne, Rémi, Rodulf et Foulques: ce dernier avait un talent particulier pour enluminer et orner les lettres capitales; il réussissait aussi très-bien dans la sculpture et la ciselure. Le monastère de Saint-Hubert était une des écoles où l'on cultivait les arts avec le plus de succès. On y formait d'excellents musiciens fort habiles à toucher des orgues.

Richard rétablit à Saint-Laurent de Liège l'amour de l'étude en même temps que la régularité.

Dans le même temps, enseignait dans cette ville un autre héritier de la science de Gerbert, Adelmann, ce disciple de Fulbert dont nous avons parlé. Notger [1], un des amis de Gerbert et évêque de Liège, sut donner à son école épiscopale un éclat que ses successeurs ne laissèrent point s'obscurcir et que le célèbre Alger contribua surtout à lui donner. L'école de Saint-Laurent fut dirigée par Lambert. C'était un homme fort instruit qui a laissé quelques ouvrages. Parmi les gloires de cette école, on cite un évêque italien, nommé Jean, peintre distingué.

Les écoles monastiques des provinces septentrionales, qui ne faisaient pas partie de la congrégation du bienheureux Richard, se ressentirent cependant de l'impulsion qu'il imprima aux études. Nous citerons principalement Gemblours, Vassor, Saint-Tron et Hirsauge.

Gemblours dut sa renaissance à Olbert [2]. Ce savant avait, dans sa

[1] Notger de Liége écrivit plusieurs vies de Saints.

[2] Sigebert de Gemblours nous apprend qu'Olbert eut beaucoup de part à la composition du Décret ou Recueil de Canons de Bouchard, évêque de Worms.

jeunesse, parcouru les plus célèbres écoles de France et avait rapporté de ses voyages des connaissances variées et de précieuses observations. Après avoir étudié à Lobbes, sous Hériger; à Saint-Germain-des-Prés, sous Ingon, disciple de Gerbert, il suivit à Troyes les leçons de l'archidiacre Aldrade qu'on appelait « la gloire du monde, l'honneur de l'Eglise et le maître des chrétiens. » Il resta trois ans sous ce professeur illustre, passa à l'école de Fulbert de Chartres et revint enfin à Lobbes. Il y était à peine de retour, que Burchard de Worms l'y alla chercher pour diriger son école épiscopale, et l'aider dans la composition de son grand recueil des canons. Tel était Olbert, lorsqu'il prit le gouvernement de Gemblours. Il s'y appliqua surtout à faire copier des livres, et parvint à réunir ainsi plus de cent volumes, tant de l'Écriture-Sainte que des auteurs ecclésiastiques, et cinquante des auteurs profanes; c'était une bibliothèque considérable pour l'époque. La réputation de Gemblours s'étendit au loin. Les Eglises et les monastères avaient une si haute idée des élèves qu'on y formait, qu'ils les demandaient pour maîtres. C'est ainsi que Sigebert, si connu par ses nombreux ouvrages, alla enseigner à Saint-Vincent de Metz, Anselme à Hautvilliers et à Lagni.

Vassor avait aussi une grande célébrité. Erembert, qui y fut élevé et en devint abbé plus tard, se rendit si habile à travailler l'or, l'argent et le cuivre, que ses ouvrages d'orfèvrerie faisaient l'admiration des autres artistes. Au douzième siècle, où l'art de la ciselure avait fait de grands progrès, on estimait beaucoup deux tables d'argent qu'il avait travaillées. Etant devenu abbé, il apporta dans le régime de sa communauté une réforme utile, en transportant à quelque distance du monastère les écoles des enfants qui troublaient la paix et la tranquillité nécessaires aux moines.

Cette remarque et plusieurs autres que l'on trouve éparses dans les divers documents relatifs aux abbayes, sont de précieux renseignements que l'on ne doit pas laisser passer inaperçus. Ils contribuent à nous donner une idée juste du monastère qui était en même temps une académie de savants occupés à faire des livres ou à multiplier les manuscrits; une école secondaire où tous, sans distinction, venaient puiser des connaissances littéraires et scientifiques fort étendues; une école d'artistes et de théologiens; enfin une école

Olbert composa de plus des vies de Saints et des morceaux liturgiques qu'il savait mettre en musique.

primaire où tous les petits enfants pouvaient recevoir la première éducation.

Toutes ces écoles étaient gratuites, et les élèves pauvres étaient même souvent nourris et entretenus sur les fonds de l'abbaye. Au point de vue intellectuel, l'abbaye était un établissement fort utile. Elle ne l'était pas moins au point de vue moral, puisqu'elle était une école de vertus, un asile pour les pauvres, une maison d'hospitalité pour le voyageur. Comment s'est-il rencontré tant d'écrivains assez peu clairvoyants pour ne pas apercevoir tout ce qu'avait d'utilité sociale le monastère, pendant cette période féodale où le régime politique était si défectueux, où le peuple était si indignement traité par la plupart des seigneurs! Le pauvre trouvait au moins dans le monastère du pain et des vêtements, des remèdes et des médecins, des professeurs dévoués à la culture de son intelligence. Pour qui comprend ce qu'étaient les monastères au moyen-âge, il n'est pas étonnant que leur fondation ait été l'œuvre de prédilection des âmes généreuses et des coupables repentants. Le monastère résumait à lui seul toutes les œuvres de charité.

A Saint-Tron, comme à Vassor, on joignait la culture des beaux-arts à celle des sciences. Parmi les grands hommes qui y furent formés, on cite Adalard, très-habile dans la peinture et la sculpture, Lietbert et Steplin qui composèrent un recueil de sentences choisies des Pères et de canons des conciles; cet ouvrage fraya la route pour leurs grands travaux à Pierre Lombard et Gratien. Ce fut à Saint-Tron que le savant Thiofrid étudia le grec et l'hébreu, ce qui prouve qu'on s'y occupait des langues savantes.

Hirsauge avait la réputation d'une excellente école de mathématiques. C'était la science de prédilection de l'abbé Guillaume, qui fit sur ce sujet plusieurs ouvrages. La musique était, suivant Gerbert, une des ailes du mathématicien. L'abbé Guillaume la cultivait, et réforma le chant ecclésiastique [1]. Ses ouvrages sur les mathématiques, la mécanique et la musique étaient si estimés de son temps, qu'on les préférait à ceux des anciens sur les mêmes matières. Guillaume, comme tous les abbés intelligents, donnait un soin extrême à la transcription des manuscrits. Ce fut peut-être à Hirsauge

[1] Le chant ecclésiastique subit une réforme radicale pendant le XI[e] siècle. Ce fut alors que Gui d'Arezzo inventa les notes *ut*, *re*, *mi*, etc.; il y avait eu, avant lui, des réformes qui lui préparèrent la voie, comme celle de Guillaume et d'autres personnages célèbres qui cultivaient le chant.

que commença ses études le docte Manegold, qui, après avoir enseigné en Alsace, sa patrie, parcourut les principales villes de France et fonda à Paris une école privée où étudia Guillaume de Champeaux.

Presque toutes les écoles ecclésiastiques et monastiques dont nous avons parlé devaient l'éclat dont elles brillaient à Gerbert ou à ses disciples.

De son côté, l'illustre abbaye de Cluni poursuivait son œuvre civilisatrice. Saint Odilon, qui avait succédé à saint Mayeul, marchait sur les traces de ses prédécesseurs, et donnait une vaste extension à sa congrégation.

Il fut surtout secondé par deux hommes de haute capacité et d'une admirable vertu, Guillaume de Dijon dont nous avons déjà parlé, et Abbon de Fleuri.

L'abbaye de Fleuri, depuis qu'elle avait été réformée par saint Odon, comme nous l'avons rapporté, était devenue un centre lumineux d'où la science s'était répandue sur tout le diocèse d'Orléans. Parmi les écoles de ce diocèse, on remarquait celle de Mici, dirigée par Constantin, l'ami de Gerbert; celle de Meun où fut élevé Baudri de Bourgueil, et surtout celle de Fleuri, dont Abbon était la gloire.

Abbon fut élevé à Fleuri; mais, comme tous ceux qui aspiraient à agrandir le cercle de leurs connaissances, il visita les écoles les plus célèbres de France, entre autres celle de Reims où il se lia avec Gerbert. Quoique ami de ce grand homme, comme il nous l'apprend lui-même, il prit le parti de son compétiteur Arnulph, et poursuivit auprès de Robert le rétablissement de cet archevêque, d'après les ordres du pape. Ce fut aussi Abbon qui fut chargé par le pape de la mission délicate de vaincre l'obstination du roi Robert qui ne pouvait se décider à renvoyer une épouse illégitime, mais qu'il aimait passionnément.

Malgré les préoccupations que durent lui causer ces affaires importantes qui lui furent confiées, Abbon trouva moyen de travailler beaucoup et pour la science et pour la réforme monastique. Ses ouvrages sont nombreux et variés. On lui attribue une collection de canons, un abrégé de l'histoire des papes, et plusieurs ouvrages sur différents sujets de littérature et sur l'astronomie, science qui avait pour lui beaucoup d'attraits. Son meilleur ouvrage est l'*Apologie*, qu'il publia lorsqu'il fut accusé par Arnulph d'Orléans d'avoir excité une émeute contre les évêques assemblés à Saint-

Denis pour décider les questions des dîmes monastiques. Abbon ne se borna pas, dans ce livre, à exposer les motifs de la haine que lui portaient ses ennemis, et les preuves de son innocence; il profita de l'occasion pour critiquer les clercs, et les rabaisser bien au-dessous des moines. Or, les clercs, suivant Abbon, étaient les évêques, les prêtres et les diacres. Ceux qui n'avaient reçu que les ordres inférieurs n'appartenaient pas, suivant lui, véritablement au clergé. Les prétentions d'Abbon sur la supériorité monastique étaient au moins exagérées, et étaient peu propres à calmer ses adversaires qui appartenaient au clergé. Le célèbre abbé était plus dans le vrai lorsqu'il attaquait la simonie, l'avarice et les distinctions subtiles que faisaient pour s'excuser ceux qui trafiquaient des bénéfices ecclésiastiques. En terminant son *Apologie*, Abbon prie le roi Robert d'engager les évêques à corriger une faute qui s'était glissée dans le symbole de saint Athanase, à travailler à dissiper la fausse opinion qui régnait avant l'an mil sur la fin du monde, et à établir l'uniformité dans l'observation de l'Avent qui ne devait être que de quatre semaines. Dans plusieurs diocèses, l'Avent commençait à la fête de saint Martin.

L'*Apologie* d'Abbon était donc en même temps une satyre des vices du clergé et un appel à la réforme. La science et la vertu de l'auteur donnaient du poids à sa parole, et il offrait en même temps l'exemple du zèle que tous les évêques et les abbés eussent dû montrer pour réformer les clercs et les moines. Aussi avait-on recours de toutes parts à son expérience, et il apaisa des troubles graves qui s'étaient élevés dans les abbayes de Marmoutier, de Mici et de Saint-Père-de-Chartres, comme on le voit dans plusieurs de ses lettres.

Abbon donna à son école de Fleuri beaucoup de réputation, et y forma des hommes célèbres, tels qu'Aimoin, qui écrivit sa vie et fit plusieurs autres ouvrages [1]; le chroniqueur Hugues; Helgald, l'historien du roi Robert; Gauzelin [2], qui devint archevêque de Bourges; Bernard, successivement abbé de Beaulieu en Limousin, et évêque de Cahors; Gerard; Thierri, dont il reste plusieurs ouvrages [3]; Odol-

[1] Aimoin composa une *Histoire des Francs*, suivie d'un poëme sur la translation des Reliques de saint Benoît à Fleuri; l'*Histoire* des miracles de saint Benoît; l'*Histoire* des Abbés de Fleuri, ouvrage perdu.

[2] On a de Gauzelin quelques lettres et opuscules.

[3] On a de Gerard plusieurs poëmes religieux en l'honneur de saint Benoît et

ric, abbé de Saint-Martial de Limoges; Bernon, abbé de Richenow[1].

Abbon fut martyr de son zèle pour la réforme monastique. Il avait entrepris de réformer l'abbaye de la Réole qui dépendait de Fleuri, et il y fit, dans ce but, plusieurs voyages. Ses efforts furent inutiles, et les moines restèrent obstinément dans leurs désordres. Le saint abbé fit une dernière tentative, en 1004. Il y était à peine arrivé, qu'une querelle s'éleva entre les moines rebelles et ceux qui l'accompagnaient. On en vint aux armes. Abbon voulut séparer les combattants, mais il fut tué d'un coup de lance par un Gascon.

Les moines de Fleuri, en apprenant la mort cruelle d'Abbon, écrivirent à tous les monastères la lettre-circulaire suivante[2] :

« Que l'affection de votre fraternelle charité nous vienne en aide, « dans la douleur qui nous accable, et, par vos prières, soulagez « de pauvres affligés qui n'ont pour nourriture que le pain d'amer- « tume, et pour breuvage que des larmes. Hélas ! un glaive cruel a « transpercé notre ame ! Abbon, notre père, n'est plus ! l'épée des « Gascons l'a mis au rang des martyrs. Que vos prières effacent les « taches que son ame aurait contractées ! Obtenez de Dieu, par vos « sacrifices, qu'il daigne consoler un troupeau qui a perdu son « pasteur et son chef ! »

L'état monastique tout entier, la congrégation de Cluni surtout à laquelle il appartenait, pleurèrent avec les moines de Fleuri la mort d'Abbon. La réforme perdait un de ses plus zélés apôtres, et la science un de ses plus dignes représentants.

La congrégation de Cluni avait encore un homme de haute célébrité et d'une vaste science, c'était le bienheureux Guillaume de Dijon. Nous avons dit comment il avait été amené d'Italie et établi abbé de Saint-Bénigne de Dijon par saint Mayeul, et avec quel zèle il fondait des écoles gratuites dans toutes les abbayes qu'il réformait. Sa rigidité pour le maintien de la règle était si grande, qu'on l'avait surnommé Guillaume *Supraregulam*[3]. Il regardait l'étude comme une condi-

de la Sainte Vierge. Thierri, nommé aussi Diederic, par corruption du mot Thiéderic ou Thierri, composa l'Histoire de la translation de saint Benoît, de Saint-Aignan d'Orléans à Fleuri, et recueillit les coutumes de ce dernier monastère.

[1] Bernon fut musicien, liturgiste et littérateur distingué. On a de lui plusieurs ouvrages qui le prouvent.

[2] Aimoin, Vit. S. Abbon.

[3] Hug. Flav. Chron.

tion nécessaire de la régularité. Aucune science à ses yeux n'était inutile, et il voulait que ses moines fussent initiés à toutes les études scientifiques ou littéraires, suivant leur capacité ; il n'excluait même pas la médecine de son programme d'études. Il pouvait bien lui-même se donner pour modèle à ses disciples par la variété de ses connaissances. Une de ses occupations habituelles était de corriger les antiennes, les répons, les hymnes et les autres parties de l'office divin, car il était très-bon musicien, et on croit qu'il introduisit dans le chant une méthode différente de celle du chant grégorien. Guillaume encourageait, comme tous les savants de l'époque, la transcription des manuscrits, et Gerbert, un de ses moines, y devint si habile, qu'on lui donna le surnom de *Copiste*. Le saint abbé était non-seulement érudit, mais artiste fort distingué ; il dressa et fit exécuter lui-même le plan de la belle église de son monastère de Saint-Benigne. Ce monument fut regardé comme un des plus beaux de l'époque. Guillaume fut secondé dans son œuvre par son disciple Hunaud, qui se chargea de toutes les sculptures de l'église et de la construction de la chapelle dédiée à saint Jean. Le Copiste Jacques fut chargé de la chapelle dédiée à saint Benoît, et, en outre, de la couverture et du pavage de l'église entière [1].

Raoul-Glaber nous a conservé quelques fragments du discours prononcé par Guillaume à la dédicace de cette église. Ces fragments, la charte de la fondation de l'abbaye de Frutare ou Saint-Balain [2], et trois lettres qui nous restent du saint abbé, prouvent qu'il était très-bon écrivain.

Une de ces lettres est adressée à saint Odilon, abbé général de toute la congrégation de Cluni. Il lui rend compte du triste état où se trouvait l'abbaye de Vézelai dont il avait entrepris la réforme.

Guillaume, qui avait fortement contribué à gagner Odilon à la congrégation de Cluni, lui fut toujours uni par les sentiments les plus affectueux. Tous deux avaient la même activité, la même sagesse, et contribuèrent puissamment à la renaissance des études et à la réforme des mœurs.

[1] D. Mabillon a donné le plan de cette église dans ses Annales de l'ordre de Saint Benoît, t. IV.

[2] Il fonda cette abbaye, de concert avec ses frères, en Italie, dans une terre qui leur appartenait. La charte de fondation est, suivant les Bénédictins (Hist. litt., t. VII), peut-être la pièce la mieux écrite que l'on connaisse en ce genre.

Odilon [1], chargé du soin de toute la congrégation dès l'an 994, régla aussitôt sa vie sur celle des moines des premiers siècles chrétiens. A leur exemple, il partagea le temps que lui laissaient les devoirs de sa charge, entre la prière et l'étude. C'est ainsi qu'il acquit cette profonde connaissance de l'Ecriture, cette science ecclésiastique que l'on remarque dans ses écrits. Un homme aussi studieux devait nécessairement encourager la science; aussi prenait-il un soin particulier des études dans tous les monastères de sa congrégation.

La réputation de Cluni, sous son gouvernement, s'accrut encore en France et dans toute l'Europe; le saint abbé se vit entouré de la considération des papes et des évêques, des empereurs, des rois et de tous les seigneurs les plus distingués; tous voulaient l'avoir pour ami et profiter de ses conseils. Gerbert, devenu pape sous le nom de Sylvestre II, lui écrivit une lettre respectueuse que l'on possède encore; Benoît VIII, Benoît IX, Jean XVIII, Jean XIX et Clément II l'honoraient de leur affection, et les évêques Sanche de Pampelume, Gauthier de Mâcon et Letbald, dont on ignore le siége, avaient pour lui tant de vénération, qu'ils se firent moines de Cluni pour vivre sous sa direction. Fulbert de Chartres, que tant d'autres reconnaissaient pour maître, honorait Odilon et le consultait avec humilité et respect.

Les empereurs d'Allemagne s'étudiaient à lui donner des témoignages de leur bienveillance et de leur vénération; l'empereur saint Henri, surtout, le mandait de temps à autre à sa cour, pour jouir de ses pieux entretiens; le comte de Poitiers affiliait à sa congrégation les monastères de ses Etats; les rois de France, Hugues et Robert, le considéraient comme leur père.

On ne saurait compter tous les monastères qu'Odilon réforma, soit par lui-même, soit par les abbés secondaires qu'il avait sous ses ordres. On remarque que, malgré son amour de la pauvreté et le soin qu'il prenait pour établir solidement cette vertu dans le cœur de ses disciples, il n'épargnait rien dans la construction et l'ornementation des monastères qu'il faisait construire. Il avait surtout grand soin de bien les pourvoir de livres.

Les monastères, dans l'origine, n'étaient que des retraites exclusivement consacrées à la méditation et à la pratique des conseils de

[1] Vit. Odil. in Biblioth. Cluniac.

l'Evangile. Ils étaient devenus, au XI[e] siècle, de grands établissements sociaux, les asiles de la science et de la civilisation. Ils ne pouvaient donc plus être, comme ils l'étaient primitivement, une réunion de huttes sauvages.

Odilon comprit parfaitement ce que devaient être les monastères de son temps, et la civilisation doit beaucoup à la haute intelligence et à l'activité qu'il déploya dans leur fondation.

Outre Guillaume de Dijon et Abbon de Fleuri qui le secondèrent avec tant de zèle, il eut plusieurs disciples qui entrèrent parfaitement dans ses vues; tels furent : Richard, qui devint évêque en Hongrie; Alfier, abbé de Cave en Italie; Adrald, abbé à Brême; Paterne et Garcias, qui contribuèrent plus que tous les autres à répandre en Espagne les institutions de Cluni; saint Hugues, qui fut successeur d'Odilon à Cluni, et Casimir qui devint roi de Pologne. Parmi les disciples d'Odilon qui se distinguèrent par leurs écrits, citons seulementRaoul-Glaber [1], Syrus et Aldebald, auteurs de la vie de saint Mayeul; Iotsauld, qui chanta dans ses vers les vertus d'Odilon, son bienheureux père.

Malgré ses visites fréquentes dans les monastères de sa congrégation et les soins multipliés dont il devait être accablé, Odilon trouva moyen de composer lui-même plusieurs ouvrages: quelques pièces de poésies, des discours, l'éloge historique de saint Mayeul, son prédécesseur, et des opuscules pieux. Ce fut sous sa direction que fut fait le cartulaire de Cluni, dans lequel il fit insérer par ordre les chartes et diplômes accordés à son abbaye depuis sa fondation. On doit aussi compter parmi ses écrits le *Statut* qu'il fit pour l'établissement de la *fête des trépassés*. Car ce fut ce saint abbé qui fonda cette fête touchante consacrée au souvenir de tous ceux qui ont quitté la terre. Etablie d'abord dans toute sa congrégation, elle ne tarda pas à être adoptée par l'Eglise universelle.

Nous avons vu, dans ce récit, plusieurs évêques seconder de tout

[1] Raoul-Glaber composa une Histoire que nous avons plusieurs fois citée, la Vie du B. Guillaume de Dijon, et quelques petits poëmes.

Raoul-Glaber est un historien de talent et qui peint bien l'époque qu'il décrit. Aimoin, dans son *Histoire des Francs*, et Dudon, doyen de Saint-Quentin, dans son livre : *Des Mœurs et des Exploits des premiers ducs de Normandie*, rivalisent avec Raoul-Glaber, leur contemporain, et doivent être distingués de la foule des chroniqueurs qui furent nombreux à la fin du X[e] siècle et au XI[e] siècle.

On doit aussi distinguer de la foule des chroniqueurs du XI[e] siècle Ademar, moine de Saint-Cibar d'Angoulême, qui fut un historien de talent pour son époque.

leur pouvoir Gerbert et les chefs de la congrégation de Cluni dans leur œuvre civilisatrice. Il est juste de citer spécialement Adalberon de Reims, Eebert de Trèves, Notger de Liège, Gauzelin de Bourges, disciple d'Abbon; saint Fulchram de Lodève, qui rebâtit sa cathédrale et fonda le monastère de Saint-Sauveur; le bienheureux Adalberon de Metz, qui restaura le monastère de Saint-Symphorien qu'illustrèrent l'abbé Constantin et le moine Alpert; Drogon de Beauvais, qui fonda dans sa ville épiscopale le monastère de Saint-Symphorien et dont il reste une lettre dogmatique; Hugues de Nevers, surnommé le Grand, qui jouit de son temps de la réputation d'un bon poète; Hugues de Langres, le premier adversaire de Bérenger; Halinard de Lyon, qui cultiva spécialement la géométrie et la physique; Jourdain de Limoges, que nous verrons prendre part à la fameuse question de l'apostolat de saint Martial; Maurille de Rouen, disciple de Gerbert. Mais parmi les évêques amis du progrès, nous devons donner une place spéciale à Brunon, d'abord évêque de Toul, et qui plus tard gouvernera avec gloire l'Eglise universelle, sous le nom de Léon IX.

Brunon, proche parent de l'empereur d'Allemagne, passa une partie de sa jeunesse à l'école du Palais, où il se fit remarquer par sa piété. Etant ensuite entré à l'école épiscopale de Toul, il fut élevé aux Ordres. Il était diacre lorsque l'évêque de Toul, Hériman, le chargea de conduire à l'empereur, qui faisait la guerre en Italie, le contingent de troupes qu'il devait à l'armée, comme feudataire de l'empire.

A peine était-il parti, qu'Hériman mourut, et qu'il fut élu, par le consentement unanime du clergé et du peuple, pour lui succéder.

Brunon, à cause de sa haute naissance, ne pouvait éviter l'épiscopat. Il jugea, dans son humilité, qu'il valait mieux accepter le petit siége de Toul que de s'exposer à être promu à un des plus élevés de l'Occident. Il partit donc pour sa nouvelle Eglise, et, après quelques difficultés que lui suscita la vanité de Puppon, archevêque de Trèves, son métropolitain, il reçut l'ordre de la prêtrise et ensuite l'épiscopat.

Avant même d'être complétement installé sur son siége, Brunon avait entrepris la réforme des monastères de son diocèse. Il devait logiquement commencer par là, pour réussir dans les projets d'amélioration morale qu'il avait formés,

Par le conseil du bienheureux Guillaume de Dijon, il déposa les deux abbés de Saint-Evre et de Manssi, et mit à la tête de ces deux

monastères le prévôt de Saint-Evre, nommé Vidric, auquel il donna la bénédiction abbatiale et qui gouverna ces deux communautés sous la direction du bienheureux Guillaume.

Brunon fit rebâtir le monastère de Saint-Evre, et plusieurs seigneurs l'aidèrent dans cette bonne œuvre [1].

Les seigneurs, les rois, les évêques, tous ceux qui en avaient la faculté, aimaient à concourir à la fondation ou au rétablissement des monastères, comme à l'œuvre la plus agréable à Dieu et la plus utile à la société. Plusieurs même en étaient seuls fondateurs, comme Guillaume Bras-de-Fer et son épouse Emma, qui fondèrent ceux de Maillezais [2] et de Bourgueil; Geoffroi de Sablé, celui de Solême [3]; Vautier le Blanc, comte d'Amiens, celui de Saint-Arnoux à Crêpi; Eustorge et Amblard de Brezons, celui de Saint-Flour [4] sur le mont *Indiciac*; Richard II, duc de Normandie, et sa femme Judith, celui de Bernai; Foulques-Nera, comte d'Angers, ceux de Beaulieu en Touraine, de Saint-Nicolas d'Angers et de Ronceraì; Hervée, le restaurateur de l'abbaye de Saint-Martin, celui de Beaumont près Tours [5].

Tous ces monastères furent fondés dans les premières années du onzième siècle et contribuèrent à l'amélioration intellectuelle et morale de la société.

[1] *V.* Vit. S. Brunon.; Mabill., de Re Dipl., lib. 6.

Brunon, ou Léon IX, composa un grand nombre de bulles ou lettres, des sermons et divers opuscules. Il était fort bon musicien et composa le chant de quelques répons et plusieurs hymnes.

[2] Ce monastère devint un siége épiscopal qui fut transféré à la Rochelle en 1648.

[3] Solême ne fut primitivement qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de La Couture du Mans. Il est devenu de nos jours l'abbaye-mère de la nouvelle congrégation des Bénédictins de France, rétablis par D. Guéranger.

[4] Le monastère de Saint-Flour est devenu la ville et le siége épiscopal de ce nom.

[5] *V.* pour toutes les fondations monastiques de cette époque, les Annales de l'ordre de Saint-Benoît.

II.

Progrès de l'idée des Croisades léguée à la chrétienté par Gerbert. — Principaux pèlerins au commencement du XI. siècle. — Opposition des Juifs et leurs sourdes intrigues. — Réaction contre eux. — Accord des deux autorités dans la punition des délits religieux. — Appui donné par Robert aux évêques, à Léothéric de Sens en particulier. — Erreurs de Léothéric sur l'Eucharistie. — Lettres que lui adressent, à ce sujet, Fulbert de Chartres et le roi Robert. — Voyage de Robert à Rome. — A son retour il nomme Thierri à l'évêché d'Orléans. — Troubles dans l'Eglise d'Orléans, Thierri et Odalric. — Manichéens découverts à Orléans, leur jugement et leur supplice. — Manichéens d'Arras, leur jugement, leur conversion. — Manichéens de Toulouse ; concile de Charroux.

Le duc Guillaume travaille à la paix de Dieu. — Robert l'imite. — Réflexions sur les guerres entre les seigneurs — Amour de Robert pour la paix. — Entrevue de Robert et de l'empereur Henri — But de cette entrevue. — Etat de la papauté, avarice de Jean XIX. — Ses négociations simoniaques avec le patriarche de Constantinople. — Lettre que lui écrit le B. Guillaume à ce sujet. — Consolations du B. Guillaume au roi Robert à l'occasion de la mort de son fils Hugues. — Robert fait couronner roi son fils Henri. — Dépit de la reine Constance. — Plusieurs évêques n'osent, à cause d'elle, assister au sacre de Henri. — Fulbert est du nombre. — Autorité de ce grand évêque dans l'Eglise de France. — Détails tirés de sa correspondance — Mort de Fulbert.

Relations de Fulbert avec saint Odilon de Cluni. — Odilon au concile d'Anse où les priviléges de Cluni sont déclarés abusifs. — Odilon nommé par le pape à l'archevêché de Lyon. — Lettre du pape pour vaincre sa résistance. — Odilon refuse opiniâtrement la dignité épiscopale. — Son exemple est trop peu suivi. — Divers conciles tenus en France sur la question de l'apostolat de saint Martial et sur la paix de Dieu. — Troubles dans la famille de Robert — Guerre entre lui et ses enfants, occasionnée par la reine Constance. — Dernières actions de Robert. — Sa mort et son éloge.

1004—1031.

Le génie de Gerbert plane au-dessus de ce mouvement intellectuel dont nous venons d'esquisser le tableau. Dans le même temps que les ouvrages et les disciples de ce grand homme éclairaient le monde, on voyait grandir et se répandre l'idée des croisades qu'il avait léguée à la chrétienté.

La lettre écrite au nom de l'Eglise de Jérusalem par le chef vénéré de l'Eglise universelle avait parcouru le monde. Ce cri de douleur avait éveillé dans les ames de profondes sympathies, et l'on vit des hommes courageux partir pour l'Orient dans le but de combattre le Sarrasin qui souillait la terre consacrée par les pas de l'homme-dieu. Pendant le x[e] siècle, de nombreux pèlerins cheminaient tristement vers la Judée pour se rendre au jugement dernier; après l'an mil, ce ne fut plus par le même motif que l'on se mit en route, mais pour aller au secours des saints lieux, et consoler l'Eglise de Jérusalem qui gémissait sous le joug musulman. On voyait, non plus seulement quelques pèlerins isolés, mais des troupes composées de seigneurs, de guerriers, d'évêques, de moi-

nes, quelquefois même de hautes et nobles chatelaines [1], tous ayant à la main le bourdon et l'escarcelle, signes distinctifs du pieux pèlerin. Guillaume d'Aquitaine, fils de Guillaume *Bras-de-Fer*, se rendait ainsi à Jérusalem tous les deux ans; Foulque-Nera, le fougeux comte d'Anjou, aussi énergique dans sa foi que dans ses violences, y fit plusieurs voyages; on lui donna le surnom de *Palmier*, à cause des palmes qu'il rapportait d'Orient. En 1026, le bienheureux Richard de Saint-Vanne partit à la tête de sept cents pèlerins; ce fut Richard II, duc de Normandie, qui fit tous les frais de cette pieuse expédition.

Les papes et les plus saints personnages encourageaient ces voyages. Les récits que les pélerins faisaient à leur retour des maux qu'ils avaient soufferts de la part des Sarrasins, des insultes prodiguées par ces peuples à J.-C. et à ses fidèles, de l'oppression sous laquelle gémissait l'Eglise de Jérusalem; tout cela propageait dans les masses la haine des musulmans qui menaçaient la chrétienté tout entière. On préparait ainsi les fidèles aux grandes choses qui furent entreprises à la fin de ce siècle.

Les Juifs ne voyaient pas sans dépit cette ardeur des chrétiens, et ils en donnèrent avis au calife Hakem.

« Comme un concours prodigieux de fidèles, dit Raoul-Glaber [2], venait de toutes les parties de l'univers à Jérusalem, pour y voir le monument sacré que le Seigneur avait laissé sur la terre, le diable en conçut de l'envie et résolut d'employer les Juifs, sa nation favorite, à souffler le poison de la méchanceté sur les serviteurs de la vraie religion. Il y avait à Orléans, ville royale de France, un nombre considérable de Juifs plus jaloux, plus superbes, plus audacieux encore que le reste de leur nation. Après avoir concerté ensemble leur criminel projet, ils gagnèrent, à prix d'argent, un vagabond nommé Robert, esclave fugitif qui se cachait sous un déguisement étranger. Ils l'envoyèrent en secret porter au prince de Babylone une lettre écrite en caractères hébraïques, et qu'ils avaient eu soin de fixer avec de petites pointes dans un bâton creux, de peur qu'elle ne s'égarât par quelque accident.

« Le messager partit et remit la lettre entre les mains du prince.

[1] Rod. Glab. Hist. lib. 4, c. 6 et 7.

[2] Rod. Glab. lib. 3, c. 7; Adem. chron. ad ann. 1010; ap. D. Bouquet, t. x, p. 152.

C'était un chef-d'œuvre de perfidie et de scélératesse : on y prévenait le prince que s'il ne se hâtait de renverser le temple auguste des chrétiens, ceux-ci ne tarderaient pas à s'emparer de son royaume et à le dépouiller de ses honneurs. A cette lecture, le prince de Babylone entra en fureur et envoya à Jérusalem des soldats chargés de détruire le temple de fond en comble. Ses ordres ne furent que trop bien exécutés, et les soldats essayèrent même de briser l'intérieur du Saint-Sépulcre avec des marteaux de fer ; mais tous leurs efforts furent inutiles. Peu de temps après la destruction du temple, on sut, à n'en pouvoir douter, qu'on devait cette calamité à la méchanceté des Juifs, et quand le fait se trouva connu partout, les chrétiens décidèrent d'un commun accord qu'ils expulseraient de leurs pays et de leurs villes tous les Juifs jusqu'au dernier. Ils devinrent donc l'objet de l'exécration universelle. Les uns furent chassés, les autres massacrés, ou précipités dans les fleuves, ou livrés à divers supplices ; d'autres enfin se tuèrent eux-mêmes, de sorte qu'après la vengeance exercée contre eux, on en comptait à peine quelques-uns en Occident [1]. Un décret des évêques interdit alors aux chrétiens tout commerce avec les Juifs ; ils n'exceptèrent de cette sentence que ceux d'entre eux qui voudraient se convertir et recevoir le baptême. Plusieurs souscrivirent à cette condition, plutôt par amour de la vie terrestre que de la vie éternelle, et retournèrent à leurs anciennes erreurs quand ils n'eurent plus la mort à craindre.

« La manière dont on avait traité les Juifs n'était pas propre à rassurer leur messager Robert. A son retour en France, il se mit à la recherche de ses complices et en retrouva quelques-uns à Orléans. Un étranger qui avait traversé la mer avec lui et auquel il avait parlé du but de son voyage, le reconnut dans cette ville et le dénonça. Robert fut aussitôt saisi et battu de verges. Il avoua son crime, et les ministres du roi le firent brûler vif à la vue de tout le peuple.

« Par un effet de la bonté divine, ajoute Raoul-Glaber, la mère du prince de Babylone, nommée Marie, femme très-chrétienne, fit reconstruire l'église du Saint-Sépulcre, en pierres polies et carrées, l'année même qu'elle avait été détruite par son fils. Alors on vit encore une foule innombrable de fidèles accourir, comme en triomphe,

[1] Raoul-Glabert dit : *dans le monde Romain*, expression remarquable pour l'époque, et qui prouve qu'on avait encore l'idée de l'empire romain d'Occident.

à Jérusalem, de tous les coins de la terre, et contribuer, par leurs offrandes, à la restauration de la maison de Dieu. »

Depuis longtemps il y avait une haine très-prononcée entre les chrétiens et les Juifs; mais cette haine s'accrut encore au moyen-âge. Les Juifs ne purent voir sans jalousie les chrétiens aspirer à posséder la Palestine qu'ils regardaient toujours comme à eux de droit divin, et cherchèrent à entraver leurs entreprises. Il ne faut pas oublier cette remarque qui nous découvre la véritable raison de cette recrudescence de haine dont ils furent l'objet. Tandis que le peuple leur faisait éprouver les terribles effets de sa colère, plusieurs saints évêques cherchaient, mais en vain, à les amener au christianisme. Parmi ces évêques, on cite principalement Alduin de Limoges [1], qui pendant un mois leur fit faire des conférences par les plus habiles théologiens; il en retira peu de fruits et ne baptisa que trois ou quatre de ces malheureux; il voulut cependant en purger son troupeau, et obligea tous ceux qui refusèrent d'embrasser la christianisme à quitter Limoges.

On a blâmé cette persécution suscitée contre les Juifs; on n'y a vu que la preuve d'un aveugle fanatisme. Sans approuver les cruautés que l'on exerça contre eux, on peut observer que, d'après le récit de Raoul-Glaber, les Juifs eux-mêmes y avaient donné occasion. De plus, le zèle religieux du moyen-âge eut pour la société les résultats les plus avantageux. Si le moyen-âge n'eût pas poussé jusqu'à l'intolérance son amour pour la pureté de la foi, le christianisme ne serait pas venu jusqu'à nous. L'islamisme et les systèmes ridicules des hérétiques de cette époque l'eussent étouffé et avec lui le principe de la civilisation. Ne jetons point légèrement le blâme, même sur les faits les plus contraires à nos mœurs actuelles, et sachons au moins excuser une intolérance qui nous a conservé le principe de la liberté et du progrès.

Le roi Robert appuya de son autorité la colère des peuples contre les Juifs, puisqu'il fit brûler vif celui qui avait porté leur lettre à l'émir Hakem; cet homme était coupable au double point de vue religieux et politique.

Depuis la fusion des deux puissances, les lois du christianisme se

[1] Adem. Chron.

Cet évêque montra beaucoup de zèle pour éloigner de son diocèse la peste connue sous le nom de *feu sacré*. Cette peste ravageait la France depuis assez longtemps. Apud D. Bouquet, t. x, p. 147.

confondaient avec celles de l'Etat; le roi et les seigneurs avaient une certaine action dans le domaine extérieur de l'Eglise, et les évêques étaient en même temps *seigneurs* et magistrats ecclésiastiques. Nous verrons souvent, dans le cours de la période féodale, les deux autorités civile et ecclésiastique se confondre, et il ne faudrait pas, comme l'ont fait tant d'historiens, considérer à un point de vue purement religieux les actes communs à ces deux autorités qui n'avaient souvent qu'un motif politique.

Robert se montra toujours disposé à appuyer de son autorité royale celle des évêques en tout ce qui pouvait être utile au bien de la religion. Il prenait même, autant que possible, leur parti contre les seigneurs qui les persécutaient. C'est ainsi qu'il soutint l'archevêque de Sens Léothéric contre Rainard, comte de cette ville. Rainard [1] était fils de ce Fromond qui s'était opposé à l'élection de Léothéric. C'était un monstre de cruauté et un persécuteur déclaré de l'Eglise. Il affectait l'impiété, et, comme tous les vrais fidèles détestaient les Juifs, lui se faisait gloire de les aimer et voulait que ses vassaux l'appelassent: « Rainard, roi des Juifs. » Cet homme ne traitait pas mieux les pauvres que la religion; c'est pourquoi Robert envoya contre lui une armée qui mit la ville de Sens à feu et à sang et en fit la propriété du roi.

Léothéric, archevêque de Sens, n'avait pas des idées très-catholiques sur l'Eucharistie.

Depuis la publication du traité de Paschase-Ratbert, cette question avait toujours été agitée entre les théologiens. A part Jean Scot, tous avaient été catholiques et ne différaient que par un point accidentel sur lequel ils s'accordaient dans le fond. Le livre de Jean Scot, qui était tombé dans l'oubli depuis plus de cent ans, obtint au commencement du XI[e] siècle une certaine vogue. Comme il était sans doute [2] composé avec l'obscurité prétentieuse que l'on remarque dans les autres ouvrages du même auteur, ses nouveaux admirateurs le vantaient, pour paraître plus pénétrants que les autres, qui s'en tenaient aux livres beaucoup plus simples de Paschase, de Ratramn, ou de Gerbert. Le trop fameux Bérenger commençait peut-être dès lors à dogmatiser dans son école de Tours. Quoi qu'il en soit, Léothéric n'avait pas, comme dit Helgald [3], une saine foi sur le

[1] Rodol. Glab. Hist., lib. 3, c. 6.

[2] Cet ouvrage de Jean Scot est perdu.

[3] Helgald. Epitom. vit. Robert. Les paroles de cet historien sont remarquables

Seigneur, et s'était perdu dans les questions épineuses relatives à la nature corporelle de J.-C.

Fulbert de Chartres, le plus savant docteur de l'Eglise de France depuis la mort de Gerbert son maître, entendit parler des opinions hétérodoxes de Léothéric. Ce grand homme saisissait toutes les occasions de défendre le mystère de l'Eucharistie et gémissait des investigations indiscrètes dont il était l'objet de la part d'hommes légers qui préféraient interroger leur étroite raison, que la raison divine exprimée dans les Saintes-Écritures. « Plusieurs, disait-il [1], considérant ce mystère des yeux de la chair, en croient plus à leurs sens qu'à la révélation de la foi, et se jettent dans l'abîme de l'erreur; ils ne savent comprendre ni la réalité des choses, ni la vertu des sacrements. Ils se séparent ainsi de l'unité de l'Eglise, et, au lieu d'être disciples de vérité, ils deviennent maîtres d'erreurs. »

La position de Léothéric, titulaire de l'un des principaux siéges métropolitains de France, rendait plus dangereuses ses opinions erronées.

« Pilote d'un vaisseau royal, lui écrivit Fulbert [2], veillez bien, soyez sur vos gardes. Les flots commencent à s'enfler, avisez à ne pas former dans votre cœur une double mer d'incertitude et de duplicité. La voie du Seigneur est simple; celui qui y marche avec simplicité n'a rien à craindre; mais si vous vous écartez de cette voie dans laquelle vous aurez la foi pour guide, vous ferez certainement naufrage. »

Le roi Robert, en homme lettré, en théologien habile, s'occupait des questions agitées entre les savants de son royaume. Fulbert, son ancien condisciple, avait toute sa confiance, et ce fut lui sans doute qui l'avertit des erreurs de Léothéric. Robert écrivit aussitôt à l'archevêque de Sens [3]: « Tu portes un nom de science, et cependant la lumière de la sagesse ne luit pas en toi; je demande par quelle audace, pour satisfaire ta mauvaise volonté et ta haine contre les serviteurs de Dieu, tu oses élever des doutes sur le corps et le sang

et prouvent en faveur de l'opinion que nous avons adoptée relativement à la nature de la question eucharistique controversée depuis la fin du IXe siècle.

[1] Fulb. Epist. 1a. Bibl. PP.; edit. Lugd., t. XVIII, p. 3 et seq.

[2] Fulb. Epist. 27. On possède plusieurs lettres de Fulbert à Léothéric. Ce sont des réponses à des consultations.

[3] Helg. Epitom. vit. Robert.

du Seigneur. Puisqu'il est ordonné au prêtre qui distribue le sacrement de dire : *Que le corps de J.-C. te serve au salut du corps et de l'âme*, pourquoi ne crains-tu pas de dire, d'une bouche souillée et téméraire : *Reçois-le, si tu en es digne ?* Ne sais-tu pas que personne n'en est digne ? Pourquoi attribues-tu à la divinité les misères du corps, aussi bien que les infirmités et les douleurs de la nature humaine ?

« J'en jure par la foi du Seigneur, si tu ne renonces pas à tes erreurs, tu seras privé des honneurs du pontificat ; tu seras condamné avec ceux qui ont dit à Dieu : *Éloignez-vous de nous* ; tu n'auras aucune part avec ceux à qui il est dit : *Approchez-vous de Dieu, il se rapprochera de vous.* »

L'évêque ignorant, dit Helgald [1], ayant ainsi été sagement repris par le bon roi et ayant ouï ces paroles, se tint tranquille, se tut, quitta son opinion perverse qui déjà croissait dans ce siècle.

Nous la verrons bientôt agiter l'Église entière.

Quelque temps après avoir écrit cette lettre, Robert fit le voyage de Rome (1016). C'était sans doute un pèlerinage de dévotion ; mais peut-être avait-il aussi la pensée secrète de faire casser la sentence qui l'avait séparé de Berthe, sa première épouse, qu'il aimait toujours avec tendresse. Berthe le suivit à Rome [2] ; mais il paraît que Benoît VIII, qui alors occupait le siége de saint Pierre, refusa de revenir sur cette affaire.

Saint Odilon, abbé de Cluni, avait prié Robert de s'intéresser auprès du pape en faveur de son monastère dont les biens étaient envahis par plusieurs seigneurs. Benoît, qui déjà avait reçu d'Odilon une lettre à ce sujet, écrivit en présence du roi une circulaire qu'il adressa à tous les évêques de Bourgogne et d'Aquitaine. Il y excommunie les usurpateurs des biens de Cluni, confirme les exemptions accordées à ce monastère, et donne l'absolution aux seigneurs qui en avaient pris la défense [3].

A son retour de Rome, le roi trouva le siége épiscopal d'Orléans vacant par la mort de Foulques. Il désigna pour le remplir un clerc de sa chapelle nommé Thierri, parent de Seguin, autrefois archevêque de Sens. Malgré la désignation du roi, il fallait que Thierri

[1] Helg. Epitom. vit. Robert.

[2] Odorann. Chron. continuat. ad ann. 1031 ; ap. D. Bouquet, t. x, p. 166.

[3] Ap. Labb. Conc., t. ix, p. 810.

fut élu par le clergé et les fidèles d'Orléans. Un clerc de cette ville, nommé Odalric, mit tout en œuvre pour faire échouer cette élection et se faire élire lui-même. Il y eut ainsi à Orléans deux partis adverses qui n'épargnèrent ni intrigues, ni cabales, et qui même en vinrent plusieurs fois aux mains. Thierri, soutenu de l'autorité du roi, sortit vainqueur de la lutte, et l'on prit jour pour son ordination.

Le métropolitain Léothéric de Sens et les évêques comprovinciaux y furent invités, conformément à la loi. Fulbert de Chartres s'y rendit comme les autres.

L'artificieux Odalric, qui savait toute la considération dont jouissait ce grand évêque, l'alla trouver à son arrivée à Orléans et lui exposa toutes les causes de nullité qui entachaient, suivant lui, l'élection de son concurrent. Plusieurs méritèrent considération aux yeux de Fulbert, qui écrivit[1] aussitôt à Thierri pour lui notifier qu'il n'assisterait pas à son ordination et pour lui exposer les motifs de son refus. Ces motifs étaient: qu'on n'avait encore reçu ni lettres ni députés de la part des évêques comprovinciaux dont la présence ou le consentement formel était nécessaire; que le pape avait défendu de procéder à l'ordination avant qu'on se fût informé si Thierri était réellement coupable du crime d'homicide dont il avait été accusé; que les aveux de Thierri sur ce point suffisaient pour l'exclure de l'épiscopat; enfin que son élection n'avait pas été légitime, puisqu'elle n'avait pas été libre, le roi s'étant tellement prononcé pour lui, que les évêques, le clergé et le peuple n'avaient pas eu la liberté de faire un autre choix.

« Voilà, ajoute Fulbert dans sa lettre à Thierri, les raisons pour lesquelles je n'ose vous imposer les mains; je craindrais, en le faisant, de désobéir à la loi et de perdre la puissance d'ordonner. O sacrilège impiété! peu s'en est fallu que je n'aie été mis à mort, dans l'enceinte même de l'église, par des gens de votre faction! Je me trouve si heureux d'avoir eu la vie sauve, que je regrette peu ce qui m'a été pris en cette circonstance. Du reste, je dois vous en avertir, vous vous trompez étrangement si vous prétendez entrer de force dans l'épiscopat. Si l'ambition seule en rend indigne, à plus forte raison quand elle est jointe à la violence. De plus, vous osez célébrer la messe dans une église profanée, qui n'a pas encore été reconciliée. »

[1] Fulb. Epist. 62.

Il paraîtrait, d'après cette lettre, que Fulbert aurait eu beaucoup à souffrir de la part des partisans de Thierri. Celui-ci, qui était vraiment digne de l'épiscopat, ne fut sans doute pour rien dans ces mauvais traitements, et il se justifia si complétement des accusations intentées contre lui, que l'évêque de Chartres consentit à assister à son ordination. Elle fut faite par Léothéric, archevêque de Sens, métropolitain de la province. Tandis qu'on y procédait, Odalric entra dans l'église avec une troupe de ses partisans, et chercha à l'empêcher en excitant un grand tumulte. On acheva cependant la cérémonie. Les partisans d'Odalric en conçurent un si profond dépit, qu'ils formèrent le projet de tuer le nouvel évêque. Ils profitèrent pour cela d'un voyage qu'il fit, l'attendirent sur la route et le frappèrent avec tant de cruauté, qu'ils le laissèrent pour mort sur le chemin. Si nous en croyons le biographe de Thierri [1], Dieu fit un miracle en faveur de son serviteur, et, lorsque ses meurtriers se furent retirés, on le trouva sans blessure.

Thierri, qui n'avait point gardé rancune à Fulbert de l'opposition loyale et consciencieuse qu'il avait faite à son ordination, le consulta sur la manière dont il devait se conduire envers ceux qui avaient attenté à ses jours et lui demanda s'il ne serait pas à propos de les excommunier. Fulbert [2] lui conseilla d'agir plutôt avec douceur qu'avec sévérité. Thierri suivit cet avis et traita ses ennemis avec tant de bonté, qu'il les désarma. Odalric lui-même vint se jeter à ses pieds, et le saint évêque, pour lui prouver qu'il lui pardonnait de grand cœur, lui donna la première place dans l'église d'Orléans, afin que si le siége épiscopal venait à vaquer, il pût l'obtenir plus facilement; c'est en effet ce qui arriva.

Thierri étant mort en 1022, eut Odalric pour successeur. L'année même de son ordination [3], on découvrit à Orléans une secte infâme qui, après avoir germé dans l'ombre, dit Raoul-Glaber, produisit une ample récolte de perdition.

Ce fut une femme italienne qui apporta en France cette infâme

[1] Vit. S. Theod.; ap. Bolland. 27 jan.

[2] Fulb. Epist. 63.

[3] Rodolph. Glaber. Hist.; lib. 3, c. 8. — Cet historien dit que ce fut en 1017 que l'on découvrit cette hérésie à Orléans. Il se trompe évidemment; car le concile où elle fut condamnée se tint sous Odalric qui ne succéda à saint Thierri que l'an 1022. La Chronique d'Auxerre rapporte, en effet, à cette année, 1022, la punition des hérétiques d'Orléans.

hérésie qui n'était autre que celle des manichéens et des anciens gnostiques. « Cette femme, dit Raoul Glaber, était pleine des artifices du démon et savait séduire tous les esprits, non-seulement ceux des simples et des idiots, mais aussi ceux des clercs les plus distingués par leur science. Le court séjour qu'elle fit à Orléans lui suffit pour infecter plusieurs chrétiens de sa pernicieuse doctrine. Bientôt ses prosélytes firent de nouvelles conquêtes. » Le parti avait à sa tête les deux hommes les plus distingués du clergé d'Orléans : Etienne, chef de l'école de l'abbaye de Saint-Pierre [1], et Lisoie, le plus estimé des chanoines de Sainte-Croix.

Ces deux prêtres étaient aimés du roi et de tous les seigneurs du palais. Etienne était même le confesseur de la reine Constance. La considération dont ils jouissaient leur donnait une plus grande facilité pour répandre leur secte; ils se firent des adeptes dans les villes voisines d'Orléans, et envoyèrent même à Rouen quelques-uns des leurs pour gagner un prêtre distingué, nommé Herbert, qu'ils avaient connu autrefois aux écoles d'Orléans où Herbert avait terminé ses études [2].

Herbert feignit d'écouter volontiers les messagers de ses anciens amis, qui, le croyant gagné, lui découvrirent tous leurs mystères; mais à peine avaient-ils quitté Rouen, qu'Herbert fit connaître leur détestable doctrine à un seigneur nommé Aréfaste, dont il était le clerc. Aréfaste était pieux et plein de foi; il courut chez son parent, Richard II, duc de Normandie, et le pria de faire connaître au roi Robert la secte dangereuse qui se formait au sein de son royaume. « Le roi, dit Raoul Glaber, conçut, à cette triste nouvelle, une profonde affliction, car c'était un prince sage, un chrétien fidèle; et il craignait tout ensemble la ruine de sa patrie et la perte des âmes. » Il ne se laissa cependant point emporter par son zèle, et tint la chose secrète. Afin de pénétrer complétement tous les mystères de la nouvelle hérésie, il pria Aréfaste de se rendre à Orléans avec le prêtre Herbert, et de chercher par tous les moyens à se faire initier.

[1] Cette abbaye, habitée d'abord par des religieuses, avait été appelée *Saint-Pierre des Pucelles.* C'est aujourd'hui une église paroissiale qu'on appelle *Saint-Pierre-le-Puellier.*

[2] *V.* Cartular. Carnot. S. Pet. in Valle, et Rodolph. Glab., loc. cit. Cet historien commet quelques erreurs de détail en cet endroit; mais son récit complète celui du Cartulaire ci-dessus.

Aréfaste accepta volontiers cette mission et passa par Chartres, afin de prendre l'avis de Fulbert. Le savant évêque venait de partir pour le pèlerinage de Rome. Aréfaste s'adressa à Ebrard, gardien des archives de l'église de Chartres, prêtre fort estimé pour sa sagesse et son érudition, et le pria de lui donner conseil sur la manière dont il devait remplir la mission délicate dont le roi Robert l'avait chargé. Ebrard lui conseilla d'aller tous les matins faire sa prière à l'église, de recevoir chaque jour le corps et le sang du Seigneur, de se munir du signe de la croix chaque fois qu'il devrait avoir des rapports avec les hérétiques, et d'aller après cela, sans crainte, recevoir leurs leçons. « Vous aurez soin, ajouta-t-il, de vous montrer disciple docile, de ne point les contredire et de les écouter avec soumission. » Aréfaste comprit que c'était là en effet l'unique moyen de pouvoir être initié à tous les mystères, et partit de Chartres avec l'intention arrêtée de suivre en tout point les conseils d'Ebrard.

Arrivé à Orléans, il fut admis aux réunions secrètes, à la recommandation d'Herbert que l'on regardait comme un adepte fidèle. Aréfaste, en humble néophyte, se mit au dernier rang, et le grand-prêtre lui dit avec douceur : « Puisque tu es sorti du monde d'iniquité pour entrer dans la société sainte, on prendra soin de te cultiver comme un arbre nouvellement transplanté; on ne cessera de t'arroser des eaux de la sagesse, jusqu'à ce que tu aies pris racine, et que le glaive de la sainte parole ait retranché de ton cœur les branches inutiles. »

Aréfaste se rendit très-régulièrement aux réunions, et se montra si zélé prosélyte, qu'on lui découvrit bientôt les plus profonds secrets. On lui dit donc que J.-C. n'était point né d'une vierge, qu'il n'était point mort pour les hommes; que l'histoire de sa sépulture et de sa résurrection n'était qu'une fable; que le baptême ne remettait point les péchés; que le corps et le sang de J.-C. n'étaient pas dans l'Eucharistie; qu'il était inutile d'invoquer les saints, soit martyrs, soit confesseurs. Aréfaste ne témoignait rien de l'horreur que lui inspirait une si détestable doctrine, il désirait pénétrer plus avant encore dans le secret, et disait à ses initiateurs : « Maîtres, si toutes ces choses ne conduisent pas au salut, apprenez-moi sur quoi je dois appuyer mon espérance. — Frère, répondirent-ils, jusqu'ici tu as été dans l'abîme de l'erreur; mais te voici bientôt au sommet de la vérité. Puisque tu as ouvert les yeux à la lumière, nous t'ouvrirons la porte du salut par l'imposition de nos mains. Alors tu se-

ras délivré de tous tes péchés, l'Esprit remplira ton ame, et te découvrira les secrets des Ecritures. Quand tu auras été nourri du pain céleste, tu auras souvent, comme nous, les visites des anges qui te transporteront en un instant partout où tu voudras aller. »

Voici ce que les maîtres entendaient par *visites d'anges et pain céleste* :

A certaines époques désignées à l'avance, tous les initiés se rendaient pendant la nuit dans quelque maison écartée. Là, tenant tous des lampes à la main, ils récitaient, en forme de litanies, les noms des démons ou génies dont ils faisaient des anges. Tout à coup, à un instant donné, un génie, sous une forme quelconque, apparaissait; les lampes s'étaignaient aussitôt, et chacun des adeptes satisfaisait brutalement sa passion sur les femmes initiées qui faisaient partie de la société. Une fois l'année, ils brûlaient un enfant né de leur commerce infâme, en recueillaient les cendres et en faisaient prendre à leurs disciples. C'était là ce qu'ils appelaient le *pain céleste*, c'était leur moyen d'initiation.

Aréfaste, ayant pénétré tous les mystères de la secte, et connaissant tous les adeptes, en donna avis au roi.

Robert [1] convoqua aussitôt à Orléans des évêques, des abbés et des laïques religieux, et s'y rendit promptement lui-même avec la reine Constance. Dès le lendemain de son arrivée, il fit saisir tous les adeptes dans le lieu même de leur réunion. Aréfaste l'avait fait connaître d'avance et se laissa prendre lui-même, comme on en était convenu avec lui. Il comparut avec les autres devant le concile qui se réunit dans l'église de Sainte-Croix, et, le premier, prit la parole en ces termes :

« Seigneur, dit-il au roi, je suis un des hommes de Richard, votre comte de Normandie, et l'on n'eût pas dû me faire comparaître ici chargé de chaînes comme je le suis. — Alors, dit le roi, puisque tu es de Normandie, dis-nous pourquoi tu as quitté ton pays pour venir en cette ville, afin que nous jugions si tu es coupable ou non. — J'ai entrepris ce voyage, répondit Aréfaste, pour profiter des instructions de ceux qui partagent ma captivité. La renommée de leur sagesse et de leur piété était venue jusqu'à moi. Que les évêques ici présents disent si en cela j'ai fait quelque mal. — Nous en jugerons, dirent les évêques, lorsque tu nous auras dit ce

[1] Rodolph. Glab. Hist. lib. 3, c. 8; Cartular. Carnot., sup. cit.; Labb. conc., t. x, p. 858.

qu'ils t'ont enseigné. — Que votre majesté, reprit Arefaste, s'adresse plutôt à mes maîtres qu'à moi, pour connaître leur foi.»

Le roi et les évêques ordonnèrent aux chefs du parti d'exposer leurs opinions. Ils parlèrent, mais tout autrement qu'ils avaient coutume de le faire avec leurs disciples, et n'épargnèrent ni équivoques ni mensonges, pour échapper aux difficultés de l'interrogatoire qu'ils avaient à subir. Alors Aréfaste, indigné de leur mauvaise foi, leur adressa ces foudroyantes paroles: « Je vous croyais des apôtres de la vérité et non des docteurs de mensonge. Lorsque vous me donniez vos opinions comme la doctrine du salut, vous m'assuriez que la crainte des supplices, que la mort même ne vous empêcheraient pas de les confesser, et je vois aujourd'hui le contraire. Eh bien, moi, j'obéirai au roi; je vais révéler vos véritables sentiments, et les évêques me diront ce qu'ils ont de contraire à la foi chrétienne. » Puis Aréfaste fit connaître la doctrine des hérétiques telle que nous l'avons exposée.

Il avait fini de parler, et les hérétiques gardaient un morne silence.

Warin [1], évêque de Beauvais, ayant demandé à Etienne et à Lisoie si telle était leur doctrine. « Il y a bien longtemps, répondirent-ils que nous la suivons. Nous nous attendions toujours à vous la voir professer comme les autres, et nous en conservons même encore l'espérance. » L'évêque se mit en devoir de refuter, les unes après les autres, toutes leurs erreurs, et commença par leur prouver que J.-C. était né d'une vierge et qu'il était ressuscité.

« Nous n'y étions pas, répondirent les sectaires, c'est pourquoi nous ne pouvons croire que ce soit vrai. — Croyez-vous que vous soyez nés de vos parents? dit l'évêque. — Oui, répondirent-ils. — Cependant, reprit l'évêque, vous ne le savez pas par vous-mêmes; pourquoi donc refuser de croire, sur le témoignage, que le fils de Dieu, engendré de son père de toute éternité, soit né d'une vierge, dans le temps, par la vertu du Saint-Esprit? — Nous refusons de le croire, répondirent les hérétiques, parce que c'est contraire à la nature. — Vous ne croyez donc pas non plus, ajouta l'évêque, que la puissance de Dieu soit supérieure à tous les effets naturels, et qu'il ait lui-même créé toute la nature par son Verbe? — Ce sont des contes, répondirent les hérétiques; vous pouvez débiter cela à ceux qui ne goûtent que les choses terrestres, et croient toutes les niai-

[1] D'où on a fait Guarin ou Guérin.

series que des hommes abrutis ont enregistrées sur le parchemin. Mais nous, qui ne croyons qu'à la loi divine écrite dans l'homme intérieur par l'Esprit-Saint, nous n'admettons que ce que nous révèle le Dieu créateur de toutes choses. Veuillez nous dispenser d'entendre plus longtemps vos sornettes, et faites de nous ce qu'il vous plaira. Notre roi se montre déjà à nous dans sa gloire, il nous appelle à d'éternels triomphes. »

Les évêques s'efforcèrent encore d'éclairer ces fanatiques, et la discussion dura depuis le matin jusqu'à trois heures du soir; elle fut inutile. Alors les évêques firent revêtir des habits sacerdotaux ceux des hérétiques qui étaient dans les ordres sacrés et les dégradèrent; après quoi, on les condamna tous à être brûlés vifs. Ils étaient au nombre de quinze; il n'y eut qu'un clerc et une religieuse qui se rétractèrent; on leur fit à l'un et à l'autre grâce de la vie. Les autres restèrent opiniâtres, et se dirigèrent vers le lieu du supplice.

Au moment où ils sortirent de l'église, le peuple voulait les mettre en pièces. Il fallut que la reine Constance travaillât à l'apaiser. Cependant elle-même partageait l'indignation commune, et elle fut tellement exaspérée de voir Etienne, son ancien confesseur, au nombre des coupables, qu'au moment où il sortait de l'église, elle le frappa d'un bâton qu'elle tenait à la main et lui creva un œil.

Au milieu des flots du peuple qui les entourait, les malheureux sectaires poussèrent la jactance jusqu'à dire qu'ils ne craignaient rien, et qu'ils sortiraient du feu sans avoir éprouvé de mal. Ils ne répondaient aux bons conseils qu'on leur donnait que par des railleries insultantes. A la vue du bûcher, ils s'écrièrent que c'était là l'objet de leurs vœux, et se présentèrent d'eux-mêmes aux bourreaux. On en jeta treize dans le feu. A peine avaient-ils senti les premières atteintes des flammes, qu'ils crièrent tous que c'étaient les artifices du démon qui leur avaient inspiré leur coupable doctrine, et ils s'abandonnèrent au plus violent désespoir : « Nous avons blasphémé le souverain Seigneur de toutes choses, disaient-ils; nous sommes perdus pour toujours! La vengeance divine commence pour nous dès cette vie. »

A ces cris déchirants, plusieurs des assistants, émus de compassion, coururent au bûcher pour en arracher ces malheureux; mais il n'était plus temps, et ils ne retirèrent des flammes que des débris informes à demi consumés.

Tous ceux, ajoute Raoul Glaber, que l'on put convaincre des mêmes erreurs subirent la même peine [1].

Cette exécution si contraire à nos mœurs est affreuse sans doute, et nous sommes loin de vouloir la justifier en elle-même; cependant nous n'imiterons pas les nombreux historiens qui ont saisi cette occasion de donner libre carrière aux déclamations les plus énergiques contre un fait que personne aujourd'hui n'est tenté d'excuser. Au lieu de phrases, pathétiques sans doute, mais assez inutiles, l'homme sérieux préfère approfondir les causes de cette législation si étrange, et qui n'éprouvait aucune répulsion de la part du peuple, des seigneurs et même du clergé, dépositaire des lois si douces de l'Evangile. Nous verrons jusqu'au XVIe siècle des exécutions analogues à celle des hérétiques d'Orléans, mais celle-ci est la première de cette nature que nous offrent les annales de l'Eglise de France. Dans les monuments de la période gallo-romaine, nous n'avons trouvé que bien rarement des appels de la puissance spirituelle à la puissance temporelle pour la punition des hérétiques. A mesure que l'Eglise se confond avec l'Etat pendant les temps mérowingiens, ces appels deviennent plus fréquents; nous n'y trouvons pas cependant d'exemple d'exécution sanglante. Mais lorsque, sous les Karolingiens, l'empire fut définitivement identifié avec l'Eglise, lorsque les grands bénéficiers ecclésiastiques furent devenus *seigneurs*, et que leur autorité dans l'État n'eut plus seulement une influence morale, mais une action extérieure et légale comme celle des autres feudataires, c'est alors que nous voyons les crimes contre la religion punis au même titre que les crimes commis contre l'Etat. Au fait, les lois religieuses étaient lois de l'Etat et les évêques agissaient autant à titre de seigneurs qu'à titre d'évêques. Seulement, dans les jugements sur la doctrine, ils avaient la plus grande autorité, parce qu'en effet, c'était principalement à eux de donner leur avis dans ces matières.

Nous regardons comme déplorable cette fusion des deux pouvoirs, ce cahos législatif du moyen-âge, où le spirituel et le temporel étaient confondus; mais c'est un fait, et, comme tel, on doit l'admettre si l'on veut apprécier avec justesse l'action des évêques dans

[1] Ademar, dans sa Chronique, rapporte que sur les 13 qui furent brûlés, il y avait 10 chanoines de Sainte-Croix. Comme on eut des preuves que Théodore, chantre de la même église, mort trois ans auparavant, avait été affilié à la secte, l'évêque Odalric fit déterrer et jeter ses os à la voierie.

une infinité de circonstances. C'est pour les avoir seulement considérés comme évêques, que plusieurs historiens nous ont donné de creuses déclamations au lieu d'explications.

La femme italienne qui avait fondé l'association manichéenne d'Orléans était accompagnée, à son arrivée en France, d'adeptes qui se répandirent dans plusieurs diocèses. Quelques évêques se laissèrent tromper par leurs dehors hypocrites; il s'en rencontra même un qui, après avoir examiné leur doctrine, les renvoya absous [1]. Ces sectaires avaient un talent particulier pour dissimuler leurs opinions; rien d'étonnant qu'ils soient parvenus à tromper quelques évêques ignorants. Mais tous ne l'étaient pas, et les adeptes qui se dirigèrent sur Arras rencontrèrent là un évêque à la pénétration duquel ils ne purent échapper. C'était Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras, parent de l'ancien archevêque de Reims Adalberon, et disciple de Gerbert.

Gérard [2], s'étant rendu à Arras, apprit qu'il y était venu d'Italie des hommes qui prêchaient une doctrine nouvelle, prétendant que la justice produisait seule la justification, et que l'Eglise ne possédait aucun sacrement qui fût réellement utile au salut. L'évêque donna aussitôt des ordres pour arrêter les nouveaux sectaires et les lui amener. Ceux-ci en ayant été avertis, prirent la fuite; mais les hommes de l'évêque parvinrent à les arrêter, et les conduisirent au prélat qui leur fit sur-le-champ plusieurs questions, afin de découvrir leurs véritables sentiments. Ils ne répondirent qu'en termes obscurs et ambigus, d'où Gérard conclut, avec raison, que leurs opinions étaient erronées, puisqu'ils cherchaient à les dissimuler. Il les fit mettre en prison et ordonna, le lendemain, aux clercs et aux moines, de jeûner pour leur conversion. Le troisième jour, qui était un dimanche, Gérard voulut faire subir un examen public à ses prisonniers. Il se rendit à l'église de Notre-Dame, revêtu de ses ornements pontificaux, accompagné de ses archidiacres, des abbés, des prêtres, des moines, précédé de la croix et du livre des Évangiles, et suivi de tout le peuple. On chanta le psaume *exurgat Deus*, puis l'évêque s'étant assis avec les abbés et les autres selon leur rang, il fit entrer les prisonniers et adressa au peuple un discours pour expliquer d'une manière générale le but de la réunion.

Se tournant ensuite du côté des accusés, il leur dit : « Quelle est

[1] Epist. Gerard. int. act. Synod. Atrebat.

[2] Act. synod. Atrebat.; ap. D. d'Acheri Spicileg., nov. edit., t. 1, p. 607 et seq.

votre doctrine, et quel est votre chef? — Nous sommes, répondirent-ils, les disciples d'un Italien nommé Gandulph; il nous a enseigné la vraie doctrine apostolique, telle qu'elle est contenue dans l'Evangile et les autres écrits des apôtres; ce sont là nos seules écritures. Nous cherchons à pratiquer cette doctrine par nos œuvres et à la répandre par nos discours. »

On avait dit à l'évêque que ces hérétiques rejetaient le Baptême, l'Eucharistie, la Pénitence, le Mariage; qu'ils affectaient un souverain mépris pour les églises, et qu'ils ne vénéraient comme saints que les apôtres et les martyrs. Il les interrogea donc sur ces divers points.

« Puisque vous acceptez la doctrine évangélique, comment se fait-il que vous rejetiez le Baptême? Car il est rapporté dans l'Evangile que J.-C. dit à Nicodême : *Quiconque ne renaîtra point par l'eau et par l'Esprit, n'entrera point dans le royaume des cieux.* — La doctrine que nous a enseignée notre maître, répondirent les accusés, est conforme à l'Evangile et aux ordonnances des apôtres : elle consiste à fuir le monde, à réprimer la concupiscence, à vivre du travail de ses mains, à ne faire tort à personne et à aimer tendrement ceux qui pensent et vivent comme nous. Nous croyons qu'en agissant suivant cette justice, on n'a pas besoin du Baptême, et que si on ne vit pas de la sorte, le Baptême ne sert de rien pour le salut. Le Baptême est inutile pour trois raisons : parce que ceux qui l'administrent ont une mauvaise vie, et qu'ils ne peuvent, par conséquent, procurer le salut; parce que l'on contracte bientôt après le Baptême de nouveaux péchés en retombant dans les vices auxquels on a renoncé; enfin parce qu'un enfant qui ne sait pas ce qu'on lui administre ne peut tirer aucun avantage de la volonté et de la foi d'autrui. » L'évêque répondit à ces assertions par un discours dans lequel il s'appuya particulièrement sur des *faits* rapportés dans l'Evangile et dans les Actes des apôtres. Cette manière de procéder était habile et excellente devant un auditoire nombreux où la grande majorité n'était guère capable de saisir des arguments métaphysiques.

Après avoir satisfait aux difficultés des hérétiques sur le Baptême, il passa à l'Eucharistie, dont il exposa le dogme avec une admirable simplicité : « Ce sacrement, dit-il, est nommé *Sacrifice* parce qu'il est consacré par la vertu d'une prière mystique en mémoire de la Passion du Seigneur. Les Grecs l'appellent *Eucharistie*, c'est-à-dire en latin *Bona Gratia;* y a-t-il en effet une meilleure grâce que le corps et le sang de J.-C.? Tandis que le pain et le vin mêlé d'eau

sont consacrés sur l'autel d'une manière ineffable par le signe de la croix et par les paroles du Sauveur, ils deviennent le vrai et le propre corps, le vrai et le propre sang de notre Seigneur Jésus-Christ, quoiqu'ils paraissent autre chose à nos sens, car on ne voit que du pain matériel, et c'est cependant très-véritablement le corps de J.-C., ainsi que la vérité nous en assure en termes formels : *Ceci est mon corps*, *etc.* »

Gérard prouve ensuite par des *faits* évangéliques que le corps de J.-C., en vertu de sa puissance divine, peut être en plusieurs lieux à la fois, et termine son discours sur l'Eucharistie par le récit de quelques faits miraculeux, pour montrer que le pain et le vin sont réellement changés au corps et au sang de J.-C.

En entendant ce discours, les fidèles qui étaient présents fondaient en larmes, et louaient la puissance et la bonté de Dieu.

Gérard, s'adressant aux hérétiques, leur dit : « Parlez sans crainte, si vous avez quelque chose à répondre et si vous pouvez réfuter ce que j'ai dit. » Mais l'émotion générale les avait saisis, ils se prosternèrent à terre en se frappant la poitrine, avouèrent leurs erreurs et dirent qu'ils n'avaient pas un mot à répondre au discours de l'évêque. Cette conversion subite et sincère disposa en leur faveur; on s'empressa de les relever; pour eux, confus et repentants, ils ne pouvaient assez admirer la patience de J.-C. qui les avait supportés si longtemps à la honte du nom chrétien, et ne manifestaient qu'une seule crainte, celle de ne pas obtenir de Dieu leur pardon, à cause de l'activité qu'ils avaient déployée pour engager les autres dans leurs erreurs. « Vous auriez raison de le craindre, leur dit l'évêque, d'après les principes que vous enseigniez, puisque, suivant ces principes, le pécheur ne peut retirer aucune utilité de la pénitence. Mais si vous rejetez sincèrement ces erreurs pour embrasser la doctrine catholique, je vous promets sans hésiter votre pardon, de la part de Dieu. »

Gérard continua ensuite à les instruire sur les points dans lesquels ils avaient erré : d'abord sur les églises matérielles qu'ils ne considéraient que comme des amas de pierres, puis sur les autels, l'encens et les cloches; il leur expliqua tous les ordres ecclésiastiques depuis les ordres inférieurs jusqu'à l'épiscopat; car ces hérétiques, ne voulaient aucun culte extérieur, regardaient comme chose complétement indifférente la hiérarchie et estimaient tout autant un bois ou une place publique qu'une église pour leurs réunions religieuses. Ils ne se mettaient point en peine non plus en quel lieu

on les enterrât, disant que les cérémonies des funérailles n'étaient qu'une invention de l'avarice des prêtres. L'évêque les instruisit ensuite sur la pénitence, sur le mariage, sur le culte que l'on devait aussi bien aux saints confesseurs qu'aux apôtres et aux martyrs; sur la psalmodie, sur la vénération qui est due à la croix et aux images; enfin il établit la nécessité de la grâce et prouva que la fausse justice qui faisait le dogme fondamental de la nouvelle hérésie n'était pas l'unique moyen de justification et de salut. Sur toutes ces questions, Gérard apporte autant que possible en preuves des *faits* tirés de l'Evangile, et s'appuie particulièrement sur les discours et les exemples de J.-C. et des apôtres.

Cette instruction de l'évêque Gérard dura jusqu'à la fin du jour. Comme il vit les hérétiques convaincus, il leur ordonna de condamner formellement leurs erreurs. Lui-même, avec les archidiacres, les abbés et le reste du clergé, prononça à haute voix cette formule de condamnation: « Nous condamnons et anathématisons cette hérésie suivant laquelle: le baptême ne sert de rien pour effacer le péché originel et les péchés actuels; les péchés ne peuvent être remis par la pénitence: l'église, l'autel, le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur ne sont autre chose que ce que l'on voit des yeux du corps; nous condamnons cette hérésie et tous ceux qui la soutiennent. » Puis l'évêque et tout le clergé firent une profession de foi diamétralement opposée à toutes ces erreurs.

Cette condamnation et cette profession de foi furent prononcées en latin; mais comme eux qui avaient professé l'hérésie ne l'entendaient pas bien, on les leur expliqua en langue vulgaire, et ils déclarèrent qu'ils y acquiesçaient en toute sincérité. Ils les souscrivirent même, comme ils purent, c'est-à-dire en faisant des croix. Tous les assistants rendirent grâce à Dieu et se retirèrent après avoir reçu la bénédiction de l'évêque.

On découvrit à la même époque plusieurs autres associations manichéennes dans les villes du midi de la France, et particulièrement à Toulouse [1]. Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, les poursuivit avec zèle, à l'exemple de Robert, et convoqua pour les juger un nombreux concile à Charroux où se trouvèrent tous les évêques et les seigneurs d'Aquitaine [2].

[1] Adem. Chron. ad ann. 1018, 1022 et 1027; ap. D. Bouquet, t. x.

[2] On ne possède pas les actes du concile de Charroux.
La sévérité de Guillaume ne détruisit point la secte des nouveaux manichéens

Après l'examen de la cause des hérétiques, Guillaume fit jurer la paix aux seigneurs qui se faisaient mutuellement la guerre, et leur recommanda de respecter les églises.

Le grand fléau de l'époque était ces guerres particulières des seigneurs qui, ayant fait des fiefs leurs propriétés, tendaient sans cesse à en reculer les limites. De là des discussions qui amenaient presque toujours la guerre, et cette guerre n'était qu'un brigandage. C'était toujours le peuple, rançonné, pillé par le vainqueur, qui payait ces luttes de l'ambition et de l'avarice. Comme la France entière n'était, au XI[e] siècle, qu'un champ de bataille, on comprend les maux affreux, la désolation qui pesaient sur les pauvres habitants des campagnes. Souvent, sans avoir d'autre motif que son amour du pillage, un seigneur faisait des courses sur les terres du fief de son voisin, ou se mettait en embuscade sur les chemins, pour dépouiller les marchands et les voyageurs.

L'autorité du roi avait peu d'empire sur les grands feudataires, beaucoup plus puissants que lui, et qui souvent s'entendaient et se prêtaient secours. Les grands feudataires eux-mêmes avaient sous eux des seigneurs qui ne redoutaient pas plus leur puissance qu'eux-mêmes ne redoutaient celle du roi.

Un des résultats les plus utiles des croisades fut de faire cesser ces guerres particulières qui ruinaient la France. Vers la même époque la royauté conçut l'idée de s'appuyer sur les villes ou communes pour étendre sa puissance au détriment de celle des seigneurs, et commença contre la féodalité une lutte qui dura quatre cents ans[1]. Le onzième siècle, à défaut de ces grands moyens politiques, en employa un moins efficace il est vrai, mais seul possible dans ces circonstances, ce fut : *La paix de Dieu.*

Guillaume d'Aquitaine semble avoir eu le premier l'idée de faire jurer solennellement devant Dieu aux seigneurs de rester en paix. Robert imita Guillaume, et, dans les conciles de Virdun au diocèse

qui reparurent, au XII[e] et au XIII[e] siècles, sous différents noms, en particulier sous celui d'Albigeois, dans le comté de Toulouse et aux environs.

[1] Ce fut Louis-le-Gros qui conçut l'idée de s'appuyer sur les communes pour lutter contre la puissance des seigneurs. Il les aida, en retour, à reconquérir les droits municipaux dont elles avaient joui sous la domination romaine, et que plusieurs avaient perdus. Louis XI et Richelieu portèrent les derniers coups à la puissance féodale des seigneurs. La révolution de 89 leur enleva les derniers débris de leurs priviléges.

de Châlon-sur-Saône, et d'Aire au diocèse d'Auxerre [1], il fit tous ses efforts pour terminer les différends qu'avaient entre eux les seigneurs et pour leur faire conclure une paix solide.

La paix fut toujours dans les vœux de Robert. Dans ce siècle de luttes et d'antagonisme, il est remarquable qu'il réussit presque toujours, par des moyens pacifiques, à terminer les différends qui s'élevaient entre lui, les rois ses voisins ou les seigneurs. Aussi fut-il toujours intimement lié avec Alfred, roi d'Angleterre, Sanche-le-Grand, roi des Espagnes, et surtout avec Henri, empereur et roi de Lorraine.

Henri était pieux comme Robert, et cette similitude de caractère avait formé entre eux une étroite amitié. Ils s'en donnèrent des preuves touchantes dans l'entrevue [2] qu'ils eurent ensemble sur les bords de la Meuse, l'an 1023. On était convenu que, suivant la coutume, les deux princes s'avanceraient, chacun de son côté, dans un bateau jusqu'au milieu de la rivière, à une distance égale des deux bords : Henri, pour témoigner à Robert toute son estime, partit de son camp, de grand matin, avec quelques seigneurs, passa la rivière et entra dans la tente de Robert, au moment où celui-ci l'attendait le moins. Cette cordialité émut le bon Robert qui se jeta dans les bras de Henri et l'embrassa avec effusion. Les deux rois entendirent ensemble la messe, et prirent ensemble leur repas. Henri ne retourna que le soir à son camp, après avoir reçu de Robert de magnifiques présents. Le lendemain, le roi français se rendit au camp de l'empereur et en reçut de même des présents.

Le but de cette entrevue intéressait l'Eglise. Les deux rois y résolurent de se rendre l'un et l'autre à Pavie pour faire signer, au pape Benoît VIII, certains articles qu'ils arrêtèrent secrètement; mais la mort du pape et celle de l'empereur rompirent cette négociation

Benoît VIII mourut au mois de février 1024. Son frère lui succéda et prit le nom de Jean XIX. Il paya la papauté argent comptant et la posséda pendant neuf ans.

[1] On ne possède pas les actes de ces conciles; on sait seulement que le roi Robert avait voulu faire transporter au concile d'Aire les reliques de saint Germain d'Auxerre, et que l'évêque Hugues s'y refusa. On avait la coutume de porter beaucoup de reliques dans les conciles, afin d'attirer de nombreux pèlerins au lieu de la réunion et de faire connaître ainsi les décisions à un plus grand nombre. *V.* Hist. Episcop. autessiod.; et Chronic. S. Petri vivi.

[2] Rodolph. Glab. hist., lib. 3, c. 2.

A peine était-il sur la chaire de saint Pierre, que le patriarche de Constantinople envoya à Rome des députés chargés de grosses sommes d'argent destinées à lui acheter le titre d'*œcuménique* ou d'*évêque universel* pour l'Eglise orientale. Ce fut toujours l'ambition des patriarches de Constantinople d'être regardés comme les papes de l'orient. Le patriarche Eusthate, connaissant l'avarice de la plupart des pontifes qui occupaient depuis longtemps le saint-siége, crut obtenir par argent ce que ses prédécesseurs n'avaient jamais pu obtenir par tout autre moyen. « L'avarice est la reine du monde, disait alors Hugues de Flavigny [1], et elle semble avoir établi à Rome le siége de son empire. » La papauté avait besoin de Grégoire VII pour la réhabiliter aux yeux du monde et lui faire reprendre l'initiative du bien et des utiles réformes.

Jean XIX entra en négociation avec les députés orientaux; mais l'affaire ne put être traitée si secrètement qu'il n'en transpirât quelque chose au dehors. Le bruit s'en répandit bientôt en Italie, et même en France. Tous les amis de l'Eglise en furent indignés, et le saint collaborateur d'Odilon de Cluni, l'abbé Guillaume de Dijon, en écrivit au pape.

« Le Maître des nations, lui dit-il [2], nous apprend qu'il ne faut pas reprendre durement une personne constituée en dignité; mais je lis aussi cette parole dans l'Ecriture : *Si je suis insensé, c'est vous qui m'avez contraint de l'être.* L'amour filial que j'ai pour votre paternité, me porte à l'exhorter à imiter le Sauveur et à demander à l'un de ses amis, comme il demanda lui-même à saint Pierre : *Qu'est-ce que les hommes disent de moi?*

« Il se répand un bruit fâcheux qui scandalisera tous les serviteurs de Dieu. Vous le savez, quoique l'empire romain soit aujourd'hui partagé en plusieurs royaumes, la puissance de lier et de délier est toujours restée *une;* il n'y a donc que la vanité qui ait pu porter les Grecs à demander ce que, dit-on, ils ont obtenu de vous. Je souhaite vivement que vous ayez plus de vigueur pour corriger les abus et pour maintenir la discipline; c'est pour vous un devoir, puisque vous êtes chargé du soin de tout le troupeau. »

L'humilité dont les saints ont, de tout temps, fait profession, ne les a jamais empêchés de reprendre avec vigueur, même les chefs

[1] Hug. Flavin. Chron.

[2] Ap. Chron. Hug. Flavin.; Labb. biblioth., t. I, p. 175.

de l'Eglise, lorsqu'ils les ont vus faillir aux devoirs attachés à leur dignité. Jean XIX fut effrayé de la lettre du bienheureux Guillaume et du cri de réprobation qui retentit dans toute la chrétienté contre le marché simoniaque qu'il était sur le point de conclure; il n'accorda rien aux Grecs et montra dans la suite plus de respect pour les règles canoniques.

Le bienheureux Guillaume, qui reprit si vigoureusement le pape, savait, dans l'occasion, donner les plus fortes leçons aux seigneurs et aux rois.

Robert ayant perdu son fils aîné, nommé Hugues, qu'il avait par avance fait couronner roi, ne pouvait se consoler d'une mort qui l'avait frappé dans ses plus chères affections. Guillaume [1] se rendit à la cour et, pour toute consolation, dit au roi et à la reine Constance ces graves paroles : « Vous ne devez pas vous croire malheureux d'avoir perdu un fils si accompli; mais vous devez vous estimer heureux de l'avoir possédé. Pour moi, je le trouve surtout heureux d'être mort avant d'être monté sur le trône, car je crois qu'il n'y a pas d'état où il soit plus difficile de faire son salut que dans la royauté. » Robert et son épouse, étonnés d'un genre de consolation si peu ordinaire, dirent au saint abbé : « Quelle raison avez-vous de parler ainsi? — Vous n'avez donc jamais pensé, répondit Guillaume, à ce que nous apprend l'Ecriture? Sur trente rois qui régnèrent sur le peuple de Dieu, à peine si l'on en trouve trois de bons. Cessez donc de pleurer votre fils, et félicitez-le plutôt d'être entré dans le repos éternel. »

Il restait deux fils au roi, Henri et Robert; la reine Constance n'aimait pas Henri, et voulut, après la mort de Hugues, faire couronner Robert qui était le plus jeune. Mais le roi refusa de priver Henri d'un privilège auquel lui donnait droit son âge, et le fit couronner à Reims. Plusieurs évêques, invités à assister à cette cérémonie, n'osèrent s'y trouver, de peur de s'attirer le ressentiment de la reine; de ce nombre fut l'évêque de Chartres, Fulbert.

Un des amis de ce grand évêque l'avait averti de se tenir sur ses gardes, parce que la reine s'en prenait surtout à lui de la résolution du roi [2]. Robert avait en effet la plus entière confiance en Fulbert, et il est probable qu'il l'avait consulté avant de se décider à faire sacrer son fils aîné. Dans la crainte d'exaspérer davantage la reine

[1] Vit. S. Guill. Divion.
[2] Fulb. Epist. 106.

contre lui, Fulbert n'assista pas au sacre, et allégua pour motif ses infirmités : « Je désirerais bien vivement, dit-il dans une de ses lettres, assister au sacre du prince Henri, mais ma mauvaise santé y met obstacle. Je tâcherais cependant de m'y rendre à petites journées, si je ne craignais sa mère, qui tient toujours parole quand elle promet de faire du mal. »

La reine Constance était en effet orgueilleuse et irascible ; le bon Robert avait besoin d'être soutenu par des hommes comme Fulbert pour avoir quelquefois raison contre elle.

L'évêque de Chartres n'en imposait pas en parlant de sa mauvaise santé, et il n'avait plus qu'un an à vivre lorsqu'il écrivit la lettre que nous avons citée. La mort de Fulbert priva l'Eglise de France de l'une de ses plus brillantes lumières. La vaste science et la sagesse de l'évêque de Chartres en avaient fait comme l'oracle de l'épiscopat ; quelques fragments de sa correspondance donneront une idée de la haute autorité dont il jouissait.

Azelin, évêque de Paris, étant tombé malade, avait fait sa confession à son métropolitain Léothéric de Sens et à Fulbert, puis avait renoncé à l'épiscopat et engagé le roi de lui donner un successeur. Robert jeta les yeux sur Francon, son chancelier, et doyen de l'Église de Paris, et pria Fulbert de ne point s'opposer à son élection. Fulbert était très-zélé pour l'ancienne discipline ; son amitié pour le roi n'était pas capable de lui en faire transgresser les règles ; il lui répondit donc que si Francon avait la science et les vertus nécessaires pour être digne de l'épiscopat, et si d'ailleurs il était élu avec le consentement du métropolitain et des autres évêques de la province, il ne s'opposerait pas à son ordination. Le roi demandait plus, et considérait sans doute son choix comme supérieur à l'élection canonique ; mais l'évêque de Chartres n'était pas flatteur et s'en tenait strictement à la loi. Francon fut élu, et comme il avait, du reste, les qualités requises, Fulbert ne fit pas d'opposition.

Cependant Azelin n'étant pas mort de la maladie pendant laquelle il avait renoncé à l'épiscopat, se repentit de son abdication et entreprit de remonter sur son siége. Entre autres moyens qu'il prit, il accusa Léothéric et Fulbert d'avoir violé le secret de la confession en révélant qu'il avait abdiqué l'épiscopat. Fulbert, choqué de ce procédé, lui écrivit cette lettre [1] :

[1] Fulb. Epist. 8. Vid. Et. Epist. 88.

« Certainement, mon frère, personne ne croira, quoi que vous en disiez, que mon archevêque et moi, ayons révélé votre confession. C'est une calomnie et un outrage que vous nous faites. Nous n'avons publié que le bien que nous savions de vous, et cela dans le but de confondre ceux qui prétendaient trouver la raison de votre abdication dans l'avarice, la négligence, et même dans une passion honteuse qu'on aurait eue à vous reprocher. Si vous nous avez confessé des péchés secrets, nous les avons cachés avec soin; mais si vos péchés étaient publics, vous comprenez que nous n'avons pas pu les rendre secrets : du reste, si vous voulez intenter un procès pour remonter sur votre siége, je ne sais trop qui vous poursuivrez, car personne ne vous en a chassé; c'est vous-même qui avez renoncé à l'épiscopat pour cause de maladie, comme vous disiez. Francon vous a remplacé; il a pour lui l'élection du clergé, le suffrage du peuple, l'agrément du roi et du pape, et l'ordination qu'il a reçue de son métropolitain. On n'a rien fait en cela que de conforme aux décrets de saint Grégoire.

« Vous le savez bien, vous êtes indigne de l'épiscopat. Cessez donc de fatiguer les rois et les princes de vos ennuyeux écrits, ne vous mêlez plus du gouvernement de l'Eglise de Paris, car elle ne vous regrette point, et ne s'est jamais réjouie de vous avoir possédé. »

Francon demeura évêque et il eut de graves démêlés avec Lisiard, son archidiacre, qui souleva son peuple contre lui. Francon eut recours à son métropolitain qui lui écrivit, de concert avec Fulbert, une fort belle lettre [1], dans laquelle il excommunia l'archidiacre.

Il n'était pas rare alors de voir entre les dignitaires ecclésiastiques des querelles intestines, comme entre les seigneurs. Heureusement que l'autorité ecclésiastique jouissait d'une influence incontestée, car le terrible antagonisme qui existait entre tous les possesseurs de fiefs et bénéfices eût encore eu des résultats plus déplorables. Cependant l'autorité ecclésiastique, malgré le respect dont elle était entourée, échouait quelquefois contre la violence, et les évêques, s'ils n'étaient obligés de recourir au pape, devaient souvent s'unir pour effrayer les seigneurs avides des biens des églises et des pauvres. C'est ainsi que Fulbert [2] prit la défense d'Avesgaud, évêque

[1] Leoth. Epist. inter Fulb. Epist. 34.

[2] Fulb. Epist. 7.

du Mans, persécuté par Herbert, comte de cette ville; il menaça ce comte de l'excommunier, de concert avec ses comprovinciaux, aussitôt que l'évêque du Mans aurait lui-même lancé sa sentence d'excommunication. Il fit la même menace à Foulques, comte d'Angers, s'il ne faisait satisfaction à l'église de Tours dont il avait usurpé les biens. Ces biens avaient été ravagés par l'évêque d'Angers lui-même, qui avait suivi le comte Foulques à la tête des troupes de son évêché [1]. On voyait souvent les évêques ou les abbés remplir par eux-mêmes leurs devoirs de vassaux et négliger ceux de leur charge ecclésiastique; trop souvent aussi, le courage ou la naissance étaient à leurs yeux des recommandations plus puissantes que la science et les vertus, dans la distribution des fiefs dépendants de leurs évêchés ou abbayes. Cependant il y eut toujours de grands évêques qui luttèrent contre ces abus par leurs écrits comme par leur exemple, et Fulbert tient une des premières places parmi ceux du XI[e] siècle. Il n'avait en effet jamais égard qu'au mérite, pour nommer aux bénéfices de son église. Il en donna une preuve éclatante surtout, lorsque la charge de sous-doyen de son église fut devenue vacante. Radulf, évêque de Senlis, la fit demander pour lui ou pour Gui, son frère. Fulbert répondit qu'il ne donnerait pas le bénéfice vacant à l'évêque de Senlis parce que, étant évêque, il ne pourrait en remplir les obligations, et qu'il ne le donnerait pas à Gui parce qu'il était trop jeune; après quoi il nomma sous-doyen un clerc distingué par sa piété. Quelque temps après, le nouveau bénéficier fut assassiné par des hommes attachés à la famille de l'évêque de Senlis. Fulbert accusa l'évêque et son frère d'avoir fait commettre ce crime; écrivit à l'évêque de Laon une lettre pathétique, afin de le prier d'unir son autorité à la sienne pour excommunier les coupables. Il les eût sans doute poursuivis avec vigueur si la mort n'était venue le frappor sur ces entrefaites [2].

[1] Epist. Hugon. ad Hubert Andecav. inter Fulb. Epist. 116.

[2] Après la mort de Fulbert, il y eut de grands troubles pour le choix de son successeur. Les chanoines élurent leur doyen, dont le nom n'est désigné que par l'initiale O. Le roi, à l'instigation de la reine, nomma un clerc ignorant appelé Thierri; les chanoines protestèrent, mais Léothéric de Sens n'osa résister au roi et ordonna Thierri. Les chanoines en écrivirent à Léothéric et persistèrent dans leur protestation, malgré la retraite de leur doyen, qui se fit moine pour n'être pas une cause de schisme. Ils s'adressèrent aussi à plusieurs évêques et à saint Odilon de Cluni pour faire valoir leur droit auprès d'eux; mais tous leurs efforts échouèrent contre la volonté du roi qui fut plus forte que le droit.
V. Inter Fulb. Epist. 131, 132, 133.

Les écrivains du siècle de Fulbert donnent à l'envi les plus grands éloges à la sainteté de sa vie et à sa science merveilleuse; les nombreux disciples qu'il forma, et dont nous avons nommé ailleurs les principaux, rendirent son nom glorieux non-seulement en France, mais en Italie et en Allemagne. Un auteur contemporain du grand évêque va jusqu'à dire, pour exprimer la perte que l'Eglise de France fit en lui : « Que l'amour de la philosophie et la gloire de l'épiscopat semblèrent être ensevelis avec lui dans le tombeau. » Fulbert était en relations avec tous les hommes distingués de son époque : Robert, roi de France; Canut, roi d'Angleterre; Richard II, duc de Normandie; Foulques d'Anjou, Guillaume d'Aquitaine. On doit déplorer qu'un grand nombre de ses lettres aient été perdues, car sa correspondance renferme les plus précieux documents sur l'histoire religieuse et politique de son temps. Il eût été surtout intéressant d'étudier le saint évêque dans sa vie privée, dans les relations intimes qu'il avait avec ses amis. Ces lettres, où son cœur se montre à découvert, sont trop rares dans sa correspondance. Nous regrettons particulièrement celles qu'il écrivit à Odilon de Cluni, si capable de comprendre le saint évêque de Chartres, si digne de son amitié, et l'un de ceux qui contribuèrent le plus, avec lui, au progrès des études et à l'amélioration de l'état social.

Il nous reste deux lettres de Fulbert à Odilon. Dans la première, il lui demande conseil sur la pensée qui lui était venue de quitter l'épiscopat; dans la seconde, il réclame de lui les avis qui lui étaient nécessaires pour remplir dignement ses obligations épiscopales, puisqu'il n'en restait chargé que pour lui obéir. Odilon, au lieu de donner des avis à Fulbert, lui prodigua les plus grands éloges; il avait en effet pour lui la plus profonde estime, et Fulbert, de son côté, n'appelait Odilon que l'*archange des moines* [1].

Odilon, par ses vertus et par la haute position que lui donnait son titre d'abbé-général de la congrégation de Cluni, était un des personnages les plus influents de l'Eglise de France. Nous le trouvons en 1025, au concile d'Anse, dans lequel on attaqua les priviléges accordés par le siége apostolique à son abbaye. Ce concile [2] fut présidé par Burcard, archevêque de Lyon; deux autres archevêques, Burcard de Vienne et Amiron de Tarantaise, s'y trouvèrent avec neuf

[1] Fulb. et Odilon. Epist. in biblioth. Cluniac., p. 350.

[2] Ap. Labb. Conc., t. IX, p. 859.

évêques. Après qu'on eut traité, dans ce concile, de plusieurs affaires concernant le bien de l'Eglise et du peuple, Gauzelin de Mâcon porta plainte contre Burcard de Vienne, qui avait fait des ordinations au monastère de Cluni situé dans son diocèse. Burcard de Vienne [1] était un pieux évêque; il répondit avec beaucoup d'humilité : « Le seigneur abbé Odilon qui est ici présent et qui m'a prié de faire ces ordinations en prouvera la légitimité. » Alors Odilon se leva avec ceux de ses moines qui assistaient au concile, et montra au concile un privilége accordé par le siége apostolique et en vertu duquel : Cluni était exempt de la juridiction de l'ordinaire, et l'abbé de ce monastère pouvait y appeler l'évêque qu'il lui plaisait, pour faire les ordinations et consécrations.

Ces exemptions, peu communes encore à cette époque, étaient contraires à l'ancienne discipline. Les évêques présents à Anse remontèrent aux canons du concile de Calcédoine et de plusieurs autres qui composaient l'ancien droit, et ayant vu que les moines devaient être soumis à l'évêque diocésain et qu'il était défendu à tout évêque de faire des ordinations dans le diocèse d'un autre, le privilége accordé à Cluni fut déclaré abusif. L'archevêque de Vienne n'insista pas, et s'obligea envers l'évêque de Mâcon à lui envoyer tous les ans l'huile d'olive nécessaire à la confection du saint-chrême, en réparation de la faute qu'il avait commise.

Burcard de Lyon mourut peu de temps après avoir présidé le concile d'Anse. Ce qu'il fit de mieux pour son troupeau, dit Hugues de Flavigny, ce fut de mourir. C'était, en effet, un évêque grand seigneur, très-fier de sa naissance, et qui eût dû plutôt en rougir, car il était fils naturel de Conrad, roi de Bourgogne.

Après sa mort, comme après celle de la plupart des évêques de cette époque, il y eut de grandes querelles pour le choix de son successeur. Lorsqu'un évêque mourait, il se trouvait toujours là quelque ambitieux, soutenu de la faveur d'un seigneur puissant ou du roi, qui voulait s'imposer et annuler le droit d'élection qu'avaient les clercs. A la mort de Burcard, ce fut son neveu qui usurpa le siége de Lyon, qu'il préférait à celui d'Aoste qu'il occupait auparavant. L'empereur [2] l'exila, mais aussitôt le comte Gérard s'empara de la

[1] Ce fut en considération de Burcard de Vienne que Rodolphe III, roi de Bourgogne, donna le comté de Vienne aux archevêques de cette ville. Burcard eut pour successeur Leudgaire, qui composa l'histoire de ses prédécesseurs.

[2] Lyon était du royaume de Bourgogne et dépendait alors de l'empereur.

place vacante pour son fils, encore enfant. « Le pontife romain, dit Raoul-Glaber [1], fut informé de tous ces événements, et des fidèles lui suggérèrent la pensée d'élire, de sa propre autorité, notre père Odilon, abbé du monastère de Cluni; car c'était le vœu général du clergé et du peuple qui l'appelaient unanimement au siége de Lyon. Le pape lui envoya aussitôt le *pallium* et l'anneau, en lui conférant le titre d'archevêque de cette ville. Mais le saint homme, fidèle à son humilité ordinaire, refusa constamment cet honneur. Il consentit seulement à recevoir en dépôt le *pallium* et l'anneau, pour les remettre à celui que Dieu jugerait digne de remplir cette place. »

Le pape fit faire à Odilon les instances les plus pressantes. L'humble abbé refusa toujours et s'attira cette lettre [2] dans laquelle Jean XIX laissa percer sans ménagement le dépit que lui causait un refus aussi obstiné. « Qu'y a-t-il, dit le pape, de plus recommandé à un moine que l'obéissance? Que peut faire un chrétien de plus agréable à Dieu que d'obéir avec humilité? Nous avons ressenti vivement l'outrage que vous avez fait à l'Eglise de Lyon qui vous demandait pour époux; par votre refus, vous lui avez, pour ainsi dire, craché au visage. Sans parler du mépris que vous avez eu pour les sollicitations de tant de prélats qui vous pressaient d'accepter ce siége, nous ne pouvons ni ne devons laisser impuni celui que vous avez montré pour l'Eglise romaine. Si vous refusez opiniâtrement de lui obéir, vous éprouverez sa sévérité. L'évêque Geoffroi vous notifiera nos ordres, à vous et à nos frères les évêques. »

Odilon resta impassible devant la menace comme devant les sollicitations, et ne fut pas archevêque de Lyon [3]. L'Eglise avait besoin de tels exemples pour les opposer à cette ambition qui dévorait les âmes, qui portait les sujets les plus indignes à employer les moyens les plus bas pour s'élever aux dignités ecclésiastiques, qu'ils achetaient à prix d'argent comme une vile marchandise. C'était la plaie de l'époque, et il faut avouer que le siége apostolique lui-même, depuis plus d'un siècle, avait donné l'exemple de cet esprit simoniaque contre lequel nous le verrons bientôt lutter avec tant d'énergie.

Les évêques de France, au lieu d'attaquer de front ce vice et de

[1] Rodolph. Glab. Hist., lib. 5, c. 4.

[2] Ap. Labb. Conc., t. IX, p. 858.

[3] On choisit à sa place l'archidiacre de Langres, Odalric, homme pieux et instruit.

le poursuivre vigoureusement dans leurs conciles, perdaient leur temps à discuter une question futile qui émut alors l'Eglise de France presque tout entière; nous voulons parler de la fameuse question de l'apostolat de saint Martial de Limoges [1].

La querelle commença entre les moines du monastère de Saint-Martial et le clergé de Limoges. Les moines prétendaient que leur patron devait être placé dans les litanies au rang des apôtres, et Hugues, abbé du monastère, l'y mit de sa propre autorité. Il semblerait que les deux partis étaient d'accord sur un point historique rejeté aujourd'hui avec raison comme une erreur incontestable, c'est-à-dire que saint Martial avait été un des soixante-douze disciples de J.-C. La discussion n'existait que sur le titre qui convenait à ce saint. Jourdain, évêque de Limoges [2], contrairement à l'opinion des moines, soutint que saint Martial ne devait avoir que le titre de confesseur qu'on lui avait toujours donné dans les litanies, et il désapprouva l'innovation de l'abbé Hugues. Les moines ne cédèrent pas si facilement sur ce qu'ils croyaient l'honneur de leur patron, et comme la querelle s'échauffait entre eux et les clercs, Guillaume, duc d'Aquitaine, fit assembler un concile à Poitiers pour décider la question. Il plaida lui-même la cause de saint Martial, et, pour prouver qu'on devait lui donner le titre d'apôtre, il montra au concile un ancien livre, écrit en lettres d'or, dont Canut, roi d'Angleterre, lui avait fait présent, et où les noms des saints étaient écrits et leurs images peintes. Le duc y fit remarquer celle de saint Martial au rang des apôtres, sur quoi, adressant la parole à l'archevêque de Bordeaux, il dit: « Ceci doit nous apprendre de quelle autorité est notre saint patron, puisque la tradition qui le met au rang des apôtres a été transmise aux Anglais par saint Grégoire, qui a tant travaillé pour le salut de cette nation. Ce serait une témérité

[1] *V.* pour cette question les Actes du concile de Bourges et de Limoges dans la collection des PP. Labbe et Cossart, t. IX, p. 863 et seq.

[2] Jourdain de Limoges fut un des meilleurs évêques de l'époque. Ademar, dans sa chronique, nous a conservé les détails de son installation par le duc Guillaume. Ces détails sont intéressants et très-curieux. Gauzelin, archevêque de Bourges, n'ayant pas été invité à son ordination, qu'il avait cependant le droit de faire, en sa qualité de métropolitain de Limoges, assembla un concile auquel assista le roi Robert, et jeta un interdit général sur le diocèse de Limoges, exceptant seulement le monastère de Saint-Martial. Jourdain, pour faire satisfaction à Gauzelin, se rendit à Bourges nu-pieds, avec cent personnes, tant clercs que moines, aussi nu-pieds. Gauzelin, édifié de tant d'humilité, alla au devant d'eux avec son clergé, et leva l'interdit qu'il avait porté.

que de révoquer en doute ce qu'un si grand pape a écrit. » Guillaume ajouta que, dans le même livre, on ne donnait pas le titre d'apôtre à plusieurs hommes apostoliques, comme Thimothée, Cléophas et Silas, et que cependant on le donnait à saint Martial, ce qui prouvait la supériorité de ce saint sur les disciples des apôtres.

Le livre donné à Guillaume par le roi Canut avait sans doute été fait, au xe siècle, dans quelque monastère du Limousin, et porté en Angleterre par les Normands, qui passaient souvent de France en ces contrées pour y continuer leurs ravages. Guillaume en faisait trop gratuitement un monument de la tradition grégorienne; aussi son argument n'eut-il pas l'avantage de convaincre les évêques. La question fut laissée indécise.

Jourdain, ayant tenu un concile à Limoges le jour de la Pentecôte de l'année 1025, se plaignit de l'innovation que quelques-uns voulaient faire en mettant saint Martial au rang des apôtres. Ragimbald, abbé de Meaubec, prit aussitôt la parole et dit qu'il était surpris qu'on disputât le titre d'apôtre à saint Martial dans l'Église qu'il avait fondée, tandis qu'on le lui avait toujours donné dans les monastères des provinces de Tours et de Bourges, où il n'avait fait que passer. Jourdain et ses clercs ne furent point convaincus et s'en tinrent à la vieille tradition de l'Eglise de Limoges.

L'Église de France presque tout entière prit alors part à cette contestation. Le roi Robert fit tenir à ce sujet à Paris une conférence où il appela les hommes les plus savants sur la question. Parmi eux étaient Gauzelin, archevêque de Bourges; Hugues, abbé de Saint-Martial, et le moine Odolric, qui succéda à cet abbé. Plusieurs clercs de Limoges y assistèrent aussi, pour combattre les assertions de ceux qui prétendaient donner le titre d'apôtre à saint Martial. Malgré leurs efforts, ils virent que le résultat de la conférence ne leur serait pas favorable, et ils s'écrièrent : « Vous autres Français, vous faites mal de placer saint Martial au nombre des apôtres, et nous faisons bien de le mettre au rang des confesseurs; car, d'après votre opinion, il serait le dernier des apôtres, au lieu que, d'après nous, il tient la première place parmi les confesseurs. »

Gauzelin, archevêque de Bourges, prit alors la parole. C'était, suivant lui, faire injure à saint Martial de le mettre au rang des confesseurs, comme ce serait faire injure au roi de le mettre parmi les comtes, et l'on ne pouvait, assurait-il, que s'attirer l'indignation de saint Pierre en rabaissant ainsi un de ses collègues, son parent, son fils spirituel, un des disciples de J.-C. lui-même. « N'admettre que

douze apôtres, ajoutait-il, c'est tomber dans l'erreur des ébionites[1]. Du reste, nous suivons, en ceci, la tradition que nous ont transmise nos pères, qui ont établi et discipliné le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire. Ceux qui marcheront avec nous ne s'écarteront point du chemin de la vérité. »

Gauzelin avait puisé toutes ces assertions dans un roman pieux, composé à la fin du neuvième ou au commencement du xe siècle sur saint Martial. Nous avons remarqué qu'on en composa alors un grand nombre de cette sorte, dans lesquels on trouve quelques débris des anciennes traditions confondus avec les fables les plus invraisemblables.

L'Église de Limoges avait conservé des traditions beaucoup plus pures que le monastère de Saint-Martial, et Jourdain, avec ses clercs, les soutinrent d'abord courageusement contre l'erreur; mais Gauzelin de Bourges prit vivement parti pour les fables dans lesquelles il croyait bonnement l'honneur de saint Martial intéressé.

La conférence de Paris ne mit pas fin à la dispute, et on en référa au pape Jean XIX, qui écrivit à ce sujet une lettre à Jourdain de Limoges. Le pape, s'appuyant sur la vie apocryphe de saint Martial, déclare qu'on peut lui donner le titre d'apôtre et faire son office comme celui d'un apôtre; puis il ajoute : « Pour rendre plus célèbre, dans tout le monde chrétien, le culte de ce grand apôtre saint Martial, nous avons érigé en son honneur, dans l'Eglise de saint Pierre, un bel autel dont nous avons fait la consécration le cinquième jour de mai, et où la mémoire de ce saint est révérée tous les jours, mais spécialement le jour de sa fête, qui est le dernier jour de juin. »

Jourdain ayant reçu cette lettre (1029), assembla un concile à Limoges pour en donner connaissance. La décision du pape fit beaucoup d'impression sur les assistants. Jourdain déclara abandonner son opposition, leva de terre le corps de saint Martial, le déposa sur un autel, dit la messe en son honneur, et ordonna de célébrer dans tout son diocèse la fête de ce saint comme celle d'un apôtre.

Cependant plusieurs clercs ne regardèrent pas la décision du pape comme un motif suffisant de changer d'opinion; c'est pourquoi la question fut de nouveau examinée au concile de Bourges qui se tint l'an 1031. Gauzelin était mort après le concile de Limoges, et ce fut

[1] Les ébionites, suivant saint Epiphane, refusaient à saint Paul le titre d'apôtre et le réservaient aux douze qui avaient été choisis par J.-C. lui-même.

son successeur Aimon qui convoqua et présida celui de Bourges. Jourdain de Limoges ne put s'y rendre.

Au commencement de la première séance, on lut la lettre du pape Jean XIX sur l'apostolat de saint Martial, puis on rédigea vingt-cinq canons. Le premier porte que, dans toutes les églises de la province de Bourges, le nom de saint Martial, docteur d'Aquitaine, ne sera plus mis parmi ceux des confesseurs, mais parmi ceux des apôtres, comme le Saint-Siége de Rome et plusieurs anciens Pères l'avaient défini [1].

Après le concile, Aimon de Bourges rédigea un décret qui fut signé de ses comprovinciaux et adressé à tous les évêques, abbés et simples fidèles de l'Aquitaine, pour leur ordonner de placer saint Martial dans les litanies et dans les autres offices, au rang des apôtres.

Quinze jours environ après le concile de Bourges, les évêques qui y avaient assisté se rendirent à Limoges où se trouvèrent aussi quelques évêques de la seconde Aquitaine et plusieurs abbés. Jourdain ouvrit le concile par un discours sur les nombreux abus qui désolaient l'Eglise, et la nécessité où l'on était de s'entendre pour résister aux envahissements des seigneurs. Lorsqu'il eut fini de parler, Odolric, abbé du monastère de saint Martial qui était assis auprès de lui et revêtu de ses ornements sacerdotaux, se leva, et, s'adressant à Jourdain : « Je vous en prie, dit-il, vénérable évêque, avant d'entamer toute autre affaire, terminez la question de l'apostolat de saint Martial pour laquelle nous avons principalement procuré, vous et moi, la convocation de ce concile. — L'évêque Jourdain répondit : Cette vérité est déjà appuyée sur l'autorité du pape et sur celle du concile de Bourges; mais comme je n'ai pas assisté à cette

[1] Voici ce que nous trouvons de plus remarquable dans les vingt-quatre autres canons : « On renouvellera le corps du Seigneur tous les huit jours dans les églises paroissiales. — Défense aux clercs majeurs d'avoir chez eux des femmes ou concubines; défense aux clercs mineurs de se marier à l'avenir. — Le sous-diacre promettra, à son ordination, de n'avoir ni femme ni concubine. — Il est ordonné à tous les clercs d'avoir la barbe rasée et de porter la couronne ou tonsure sur la tête. — Défense d'admettre dans le clergé des fils de prêtres, de diacres ou de sous-diacres. — Défense de marier sa fille à des prêtres, diacres ou sous-diacres, ou à leurs fils. — Défense de faire payer pour les ordinations, le baptême, la pénitence ou les inhumations. Les offrandes devaient être volontaires. »

Ces décisions attaquaient directement les deux vices principaux qui régnaient alors dans le clergé : l'incontinence et la simonie.

réunion, je désire que la question soit maintenant décidée en ma présence, pour en finir avec cette discussion. — Engelric, prêtre et chanoine du Puy, regardé comme très-savant, prit la parole en ces termes : Une infinité d'ignorants prétendent que saint Martial ne fut pas apôtre, parce qu'il n'a point été au nombre des douze; mais saint Jérôme dit que tous ceux qui avaient vu le Seigneur en sa chair, et qui prêchèrent ensuite son Evangile, furent nommés apôtres. »

On apporta dans le concile le commentaire de saint Jérôme sur l'Epître aux Galates, et on vérifia le passage.

Azenaire, abbé de Massai et de Fleuri, dit qu'à la cour et dans tous les monastères de France, il avait toujours entendu nommer saint Martial parmi les apôtres; mais que le roi Robert lui ayant donné l'abbaye de Massai en Berri, il y avait trouvé un autre usage et l'avait réformé. « Car ajouta-t-il, allant à Jérusalem et me trouvant à Constantinople, le samedi de la Pentecôte, j'entendis que les Grecs, dans leurs litanies, nommaient saint Martial parmi les apôtres. »

Odolric rapporta ce qui s'était passé à la conférence tenue à Paris en 1025; puis Gerauld, abbé de Solignac, un savant clerc d'Angoulême, un prêtre nommé Pierre, Odolric, et Isembert, évêque de Poitiers, donnèrent successivement leurs raisons en faveur de l'apostolat de saint Martial. L'archevêque Aimon raconta ensuite ce qui s'était passé au concile de Bourges, et Jourdain ce qu'on avait fait au dernier concile de Limoges, après quoi on leva la séance et on alla célébrer la messe à l'église Saint-Sauveur. L'archevêque de Bourges officia, à la prière de Jourdain, et, après la première oraison de la messe, il ajouta celle de saint Martial, apôtre [1].

Après l'Evangile, Jourdain fit un discours sur les pillages exercés par les seigneurs contre les églises. Il exhorta les seigneurs qui étaient présents à se trouver au concile le lendemain et le surlendemain, afin de traiter de la paix avec les évêques, les priant de la garder entre eux en venant au concile, pendant leur séjour à Limoges, et après leur retour dans leurs châteaux, c'est-à-dire pendant sept jours. Cette recommandation fait voir combien étaient

[1] Le pape Jean XIX avait envoyé cette oraison de Rome avec la secrète, la préface et la post-communion de la messe du Saint. On nomma pour cela cette oraison *Grégorienne*, car on supposait que c'était le grand liturgiste saint Grégoire qui l'avait composée, parce qu'elle venait de Rome.

fréquentes les luttes des seigneurs entre eux, et combien il était important que les évêques travaillassent à établir la paix. Après le discours de Jourdain, le diacre qui avait lu l'Evangile monta à l'ambon et prononça, au nom des évêques, cette formule d'excommunication :

« Par l'autorité de Dieu, père, fils et Saint-Esprit; de sainte Marie, mère de Dieu; de saint Pierre, de saint Martial et des autres apôtres; nous, évêques assemblés ici au nom de Dieu, nous excommunions les nobles et autres hommes d'armes du diocèse de Limoges qui refusent ou qui ont refusé à leur évêque la paix et la justice qu'il demande. Qu'eux et leurs fauteurs soient maudits, que leur demeure soit avec Caïn, Judas, Dathan et Abiron, qui ont été engloutis tout vivants dans l'enfer. De même que ces lumières vont s'éteindre à vos yeux, que leur bonheur soit éteint aux yeux des anges; à moins qu'avant la mort ils ne se repentent et ne se soumettent au jugement des évêques. »

Au même instant, les évêques et les prêtres jetèrent à terre les cierges allumés qu'ils tenaient à la main, disant alternativement ces lugubres paroles : « Que leur lumière s'éteigne comme la lumière de ce cierge ! »

La foule était profondement émue, et tous s'écrièrent : « Ainsi Dieu éteigne la joie de ceux qui ne veulent pas donner ou recevoir la paix et la justice ! »

Le concile de Bourges avait, quelques jours auparavant, réussi à faire jurer la paix aux seigneurs; c'est pourquoi Jourdain, s'adressant à son peuple, lui dit : « Cette malédiction qui vient d'être prononcée l'a été naguère au concile de Bourges; puissions-nous voir la paix établie parmi nous, comme elle l'est dans ce diocèse ! » Ensuite l'archevêque de Bourges et tous les évêques présents déclarèrent solennellement qu'ils entendaient lier ceux que l'évêque de Limoges aurait liés, et bénir ceux qu'il aurait bénis.

Le lendemain on tint la seconde session du concile. On confirma ce qui avait été déclaré touchant saint Martial, et l'on prétendit qu'il était apôtre à bien meilleur titre que les autres apôtres de la Gaule, tels que saint Denis, saint Saturnin, saint Ursin, saint Austremoine, saint Front et saint Julien, en ce qu'il avait été ordonné par J.-C. lui-même [1]. L'archevêque voulait prononcer dès-lors l'ex-

[1] Il paraît qu'on n'avait pas encore élevé pour plusieurs de ces saints la même prétention que pour saint Martial. On les vengea bientôt après.

communication contre ceux qui contesteraient désormais à saint Martial son titre d'apôtre. Grâce à Jourdain, dont la foi n'était peut-être pas très-solide, on ajourna la sentence.

Après plusieurs affaires particulières [1], Odolric rappela les évêques à la grave question de l'établissement de la paix. « Si les seigneurs du pays de Limoges, dit-il, s'opposent à votre projet d'établir la paix, que ferez-vous? — Les évêques l'ayant prié de leur donner son avis, il ajouta : Vous devrez jeter sur tout le pays une excommunication générale, et alors on ne donnera la sépulture à personne, excepté aux clercs, aux pauvres mandiants, aux enfants de deux ans et au-dessous; l'office divin se fera secrètement dans toutes les églises, on donnera seulement le Baptême à ceux qui le demanderont. Vers l'heure de tierce, on sonnera les cloches dans toutes les églises, et tous se prosternant, le visage contre terre, prieront pour la paix. On ne donnera la pénitence et le viatique qu'aux mourants. Les autels seront découverts comme au Vendredi-Saint et on voilera les croix et les images des saints. On ne revêtira les autels que pour les messes qui ne seront dites qu'à voix basse et à huis-clos. Pendant tout le temps de l'interdit, personne ne se mariera. On ne se saluera pas, on ne se rasera point, et personne ne mangera d'autres viandes que celles qui sont permises en carême. Tout cela durera jusqu'à ce que les seigneurs se soient soumis au concile. »

Ces interdits généraux furent usités à cette époque. Les peuples et les seigneurs en étaient épouvantés, et rien n'était plus propre à les faire vivre en paix que de lancer contre eux cette peine qui les attaquait dans leurs habitudes religieuses les plus chères, qui pesait sur eux à toute heure du jour et dans tous leurs actes. Aussi les plus

[1] L'archevêque de Bourges fit lire les canons de son dernier concile, qui furent acceptés par l'évêque de Limoges, excepté le second qui obligeait à renouveler les espèces eucharistiques chaque semaine. Jourdain prétendit que c'était assez d'une fois par mois; les moines de Beaulieu demandèrent un abbé régulier qui leur fut accordé; on traita ensuite de plusieurs cas relatifs aux inhumations en terre sainte. Après avoir traité la question de la Paix, on décida que l'on pourrait être baptisé, comme par le passé, dans l'abbaye de Saint-Martial, et que l'on pourrait, en toute église, *affranchir les esclaves;* que les évêques devaient autoriser tous les clercs, qui en étaient capables, à prêcher, afin de répandre l'instruction; qu'un homme coupable d'homicide ne pourrait être ordonné prêtre. Enfin on se plaignit de ce que le pape donnait l'absolution à des gens qui avaient été légitimement excommuniés par les évêques. Mais comme on eut la preuve que le pape ne le faisait que parce qu'il ignorait la cause, on décida qu'on l'avertirait des excommunications et de leur motif, afin qu'il agît en conséquence.

grands évêques avaient-ils recours à ce moyen puissant pour faire respecter leur autorité. Nous trouvons dans la correspondance de Fulbert une lettre dans laquelle il écrit au roi Robert que s'il ne s'oppose pas aux violences de plusieurs seigneurs de son diocèse, il le mettra en interdit. Nous en verrons d'autres exemples.

Les Pères du concile de Limoges adoptèrent le moyen proposé par Odolric pour obliger les seigneurs à observer la paix de Dieu. Seulement ils décidèrent que si un seigneur en particulier se soumettait, l'interdit serait levé dans ses terres.

Le roi Robert, qui toute sa vie avait secondé les projets pacifiques des évêques, eut la douleur de voir, dans ses derniers jours, la guerre éclater au sein de sa famille. L'injuste prédilection de la reine Constance pour le prince Robert en fut la première cause. Cette femme détestait Henri, le fils aîné du roi, et sa haine s'était accrue surtout depuis que ce jeune prince avait reçu de son père la couronne royale. Le prince Robert était peu sensible à la prédilection de Constance pour lui, et souffrait de l'injustice qu'elle ne cherchait même pas à dissimuler envers son frère; il finit même par se déclarer ouvertement pour Henri, et Constance en fut si outrée, qu'elle les persécuta l'un et l'autre avec violence. Les deux jeunes princes[1] s'enfuirent du palais, prirent les armes et pillèrent les terres de leur père. Le roi, l'âme navrée de douleur, leva une armée et se dirigea sur la Bourgogne où guerroyait son fils Robert. « S'étant rendu à Dijon, il consulta le vénérable Guillaume, dit Raoul-Glaber, et même, comme il avait beaucoup de piété et de douceur, il supplia le bon père de le recommander à Dieu, ainsi que ses enfants, dans ses prières. Voici quelle fut la réponse du saint abbé: « Prince, « vous devez vous rappeler tous les outrages que vous avez faits à « votre père et à votre mère. Eh bien! Dieu, ce juge équitable, per- « met que vos enfants vous rendent aujourd'hui le mal que vous « avez fait à vos parents. »

Le roi entendit ces paroles avec résignation, reconnut ses fautes et avoua qu'en effet il avait été très-coupable. Après bien des ravages en France et en Bourgogne, la tranquillité fut enfin rétablie, et le roi reprit ses œuvres de piété et de charité.

Pendant le carême de l'an 1031, il se mit en route pour faire plusieurs pèlerinages. Il visita, à Bourges, l'église de Saint-Etienne; à Sauvigny, les reliques de saint Mayeul; à Brioude, celles de saint

[1] Rodolph. Glab. Hist. lib. 3, c. 9.

Julien; à Castres, celles de saint Vincent; à Toulouse, celles de saint Saturnin; à Pamiers, celles de saint Antonin; à Saint-Gilles, celles de ce grand solitaire; à Aurillac, celles de saint Gerauld. Il retourna ensuite à Bourges, d'où il se rendit à Orléans pour célébrer les fêtes de Pâques.

« Dans tout ce chemin, dit Helgald [1], il fit beaucoup d'offrandes aux saints, et sa main ne fut pas vide pour le pauvre. Ce pays est habité par beaucoup de malades et notamment de lépreux; mais cet homme de Dieu n'en avait point horreur. Il allait à eux, leur distribuait de l'argent et leur baisait les mains. »

Robert mourut peu de temps après son retour de ses pieux pèlerinages. (20 juillet 1031.)

« Depuis le jour de saint Pierre, continue Helgald, jusqu'à celui de sa mort, il se passa vingt et un jours pendant lesquels il chantait les psaumes de David, et méditait jour et nuit la loi du Seigneur; de sorte qu'on peut lui attribuer à juste titre ce que l'on disait du patriarche saint Benoît: « Assidu à réciter les psaumes, il ne don« nait aucun repos à sa langue, et il mourut en chantant les saints « cantiques. »

« Ce bienheureux soldat du Seigneur savait combien est douce la paix qu'il réserve à ses serviteurs; aussi était-il impatient d'échanger cette triste vie pour le bonheur de la vie éternelle. Prêt à sortir de ce monde, il invoquait le Seigneur Jésus, priait les anges et les archanges de venir à son secours, et formait sans cesse sur son front, sur ses yeux, ses narines et ses lèvres, sur ses oreilles et sur son sein, le signe de la croix. Il avait eu cette coutume pendant toute sa vie, et se servait, autant que possible, d'eau bénite pour faire ces signes de croix. Robert voyait avec intrépidité la mort s'approcher de lui, et il demanda lui-même le saint et salutaire viatique du corps vivifiant du Seigneur Jésus-Christ. Peu de temps après l'avoir reçu, il alla trouver le roi des rois dans le royaume céleste.

« Il mourut le mardi, vingtième jour de juillet, au château de Melun, fut porté à Paris et enseveli à Saint-Denis, à côté de son père.

« Un grand deuil, une immense douleur l'accompagnèrent à sa dernière demeure. Les moines qui s'étaient rendus en foule à ses obsèques pleuraient la perte de leur père; une multitude innom-

[1] Helgald. Epit. vit. Rob. — Cet historien prétend que Robert guérit plusieurs lépreux en faisant sur eux le signe de la croix.

brable de pauvres clercs déploraient leur malheur d'être privés de celui qui soulageait leur misère; des veuves, des orphelins sans nombre, gémissaient en pensant aux bienfaits dont il les avait comblés; tous poussaient de grands cris et disaient : « O mon Dieu! « pourquoi nous ôtes-tu la vie, en nous ôtant notre père? » Ils se frappaient la poitrine, allaient au tombeau et en revenaient sans cesse en disant : « Tant que Robert a régné et commandé, nous « avons vécu tranquilles et à l'abri de toute crainte. Que l'ame de « ce bon père, de ce père de tout bien, soit à jamais sauvée! qu'elle « demeure à jamais avec J.-C., roi des rois! »

Après ce candide et touchant récit de la mort de Robert, Helgald fait ainsi le tableau de ses mérites et de ses vertus :

« Élevé à la première place du royaume, cet humble homme de Dieu rejeta bien loin de lui tout orgueil, et plaça son trésor dans le ciel. La vertu de ce saint roi a été utile à tous, et particulièrement aux clercs et aux moines, qu'il aimait et qui l'aimeront toujours. Le Christ l'avait donné à tous pour père, et il nous faut dire en peu de mots l'immense bonté de cet admirable roi. Qui lui a parlé et n'en a pas été comblé de joie? quel est l'ami de la paix qui n'a pas oublié toute haine en le voyant? qui, en apercevant son visage, n'a pas renoncé à toute dissimulation? quel est le moine qui n'a pas obtenu le calme par ses prières, et n'a pas été aimé, chéri, respecté par lui? quel clerc n'est devenu zélé pour la chasteté par ses saintes exhortations? à qui ses aimables paroles n'ont-elles pas servi de remède? quels sont les déréglés pour lesquels sa présence n'a pas été un frein? qui, en voyant ses humbles regards, ne s'est pas senti porté aux choses célestes? quel est le pauvre et l'affamé qui est sorti, sans être rassasié, de sa table? quel est le mort qui n'en a pas reçu le dernier vêtement? quel est l'ignorant qu'il n'ait pas instruit? Les veuves et les pauvres ne pourraient-ils pas montrer les habits qu'il leur donnait? tous les malheureux ne l'appellent-ils pas leur père et leur nourricier? quel est celui qui, tombé dans le péché, n'a pas reçu le secours de ses consolations? tous ceux qui ont voulu louer le Seigneur et faire l'aumône n'ont-ils pas dû le prendre pour modèle?

« O Robert! ô notre amour! reçois les adieux des moines, clercs, veuves et orphelins, de tous les pauvres de J.-C.! »

Robert est une des personnifications les plus parfaites du roi chrétien. Pieux envers Dieu, ami sincère du pauvre, prodigue de ses richesses envers les malheureux, plein de zèle pour la justice et pour le bien général du peuple, il mérite d'être placé parmi les

bienfaiteurs de l'humanité. Il travailla activement à corriger les abus de la féodalité et à dissiper les ténèbres de l'ignorance. Par ses exemples et par les encouragements qu'il donna aux moines et aux clercs, seuls instituteurs de l'époque, il contribua puissamment aux progrès de la science et de la civilisation [1]. Le peuple a voulu en faire un saint. Quoique l'Église n'ait pas ratifié sa sentence, le témoignage qu'il rendit à ses vertus n'en est pas moins une auréole glorieuse que trop peu de rois ont méritée.

III.

Le roi Henri. — Guerres de famille — Affreuse famine qui ravage toute la France. — Dévouement du clergé. — Du B. Guillaume, sa mort. — Du B. Richard de Saint-Vanne. — De saint Odilon de Cluni. — Les évêques profitent de la terreur générale pour travailler à détruire les guerres particulières. — La Trève de Dieu — Le B. Richard et saint Odilon travaillent à la faire adopter — Mort du B Richard. — Reproche qu'on lui a fait. — Son influence et celle de saint Odilon sur l'institution monastique.

Progrès de la réforme monastique. — Nouvelles fondations ou rétablissements de monastères. — Pont-Levoy, la Trinité de Vendôme, etc., etc. — Fondation de l'abbaye du Bec, Herluin. — Arrivée de Lanfranc au Bec — Cluni sous saint Odilon — Casimir, moine de Cluni et roi de Pologne. — Derniers travaux de saint Odilon. — Sa mort.

Commencement de la réforme des clercs canoniques ou chanoines. — Clercs réguliers de Saint-Rufe et de Falempin.

Commencement de la réforme du clergé séculier. — Vices du clergé. — Election de Léon IX. — Hildebrand fait cardinal. — Zèle de Léon IX pour la réforme. — Conciles qu'il tient à Rome, à Pavie, à Reims, à Mayence, à Sipонte. — Détails du concile de Reims et de la dédicace de l'Eglise de Saint-Remi, faite par le pape. — Canons contre la simonie et les mauvaises mœurs des clercs et des laïques.

(1031 — 1050)

Henri Ier succéda à Robert, son père. La reine Constance, qui le haïssait, tenta de rallumer la guerre dans sa famille et parvint même à se faire un parti composé de quelques seigneurs toujours prêts à guerroyer. Henri, soutenu du duc de Normandie, les mit à la raison. La reine Constance étant morte peu de temps après, la paix fut rétablie et Henri donna en fief à son frère Robert la partie de la Bourgogne qui dépendait du royaume de France.

Tandis que Henri soutenait cette guerre, la France était désolée

[1] Dans toute occasion, dit le protestant Mosheim, ce prince montra le zèle le plus ardent pour l'avancement des sciences, et ses généreux efforts ne furent point infructueux. — Hist. eccl. secul. 11e, 2e part. cap. 1.

par le terrible fléau de la famine. Raoul-Glaber, qui en fut témoin, nous en fait cet épouvantable tableau[1] :

« La température devint d'abord si contraire, que l'on ne put trouver un temps convenable pour ensemencer les terres ou pour faire la moisson, surtout à cause des eaux dont les champs étaient inondés. On eût dit que les éléments furieux s'étaient déclarés la guerre. Toute la terre fut tellement inondée par des pluies continuelles que, pendant trois ans, on ne put former un sillon pour ensemencer. Au temps de la récolte, on ne trouvait dans la campagne que de l'ivraie et des herbes parasites; le boisseau de grain, dans les terres où il avait le mieux profité, ne rendait qu'un sixième de sa mesure au moment de la moisson, et ce sixième rendait à peine une poignée de pure farine. Le fléau, après s'être d'abord fait sentir en Orient, ravagea la Grèce, l'Italie, la France et l'Angleterre.

« Les nobles et les gens de condition ordinaire, comme les pauvres, en ressentirent les atteintes; tous avaient la pâleur sur le front et étaient affamés. Celui qui avait à vendre quelque aliment pouvait en demander le prix le plus excessif, il était toujours sûr de le recevoir sans contradiction. Faute de pain, on se nourrit d'abord de bêtes et d'oiseaux; mais, une fois cette ressource épuisée, la faim ne se faisant pas moins cruellement sentir, il fallut pour l'apaiser se résoudre à dévorer des viandes en putréfaction ou toute autre nourriture aussi horrible; on allait jusqu'à manger les racines des arbres ou l'herbe qui poussait sur le bord des ruisseaux. La mémoire se refuse à rappeler toutes les horreurs de cette lamentable époque pendant laquelle les fureurs de la faim renouvelèrent ces atrocités, si rares dans l'histoire, où les hommes dévorèrent la chair des hommes. Le voyageur était assailli sur les chemins, et ses membres déchirés étaient grillés et dévorés. D'autres, fuyant leur pays pour éviter la famine, étaient égorgés par ceux qui leur donnaient l'hospitalité et devenaient leur nourriture. On en vit qui présentaient à des enfants un œuf ou une pomme pour les attirer à l'écart et les immoler à leur faim. En beaucoup d'endroits, on alla jusqu'à déterrer les cadavres. Cette rage s'accrut d'une manière si effrayante, que les animaux sauvages étaient plus sûrs que les hommes d'échapper aux mains des affamés;

[1] Rodolph. Glab. Hist. lib. 4, c. 4. — Hugues de Flavigny, dans la *Chronique de Verdun*, confirme les détails les plus horribles du récit de Raoul-Glaber.

il semblait que c'était un usage désormais consacré de se nourrir de chair humaine, et un misérable osa même en porter au marché de Tournus pour la vendre cuite, comme celle des animaux. Il fut arrêté, ne chercha point à nier son crime, fut garotté et jeté au feu. La chair qu'il avait étalée fut enfouie dans la terre, mais un homme alla la déterrer pendant la nuit et la mangea. On le sut et on le jeta aussi au feu. »

Ces exécutions n'épouvantèrent point les mangeurs de chair humaine.

« On trouve, continue Raoul-Glaber, à trois milles de Mâcon, dans la forêt de Chatenay, une église isolée consacrée à Saint-Jean. Un scélérat s'était construit, non loin de là, une cabane où il égorgeait les passants et les voyageurs qui s'arrêtaient chez lui. Le monstre se nourrissait de leurs cadavres. Un homme vint un jour lui demander l'hospitalité avec sa femme; à peine était-il entré, qu'il aperçoit, suspendues dans un coin de la cabane, des têtes d'hommes, de femmes et d'enfants. Un frémissement subit s'empare de lui, il pâlit et se lève pour sortir de cet horrible lieu et continuer sa route. Mais son hôte cruel s'y oppose et s'efforce de le retenir malgré lui. Le voyageur est obligé de lutter pour sortir; il y réussit, parvient à s'échapper sain et sauf avec sa femme, court en toute hâte à la ville et fait part au comte Othon et aux habitants de l'affreuse découverte qu'il vient de faire. On envoie aussitôt à l'endroit indiqué un grand nombre d'hommes qui pressent leur marche et trouvent dans son repaire le scélérat avec les têtes de quarante-huit personnes qu'il avait égorgées et dont il avait dévoré la chair. On l'emmena à Mâcon où il fut brûlé. Moi-même, dit Raoul-Glaber, j'ai assisté à son exécution.

« Dans cette même province, ajoute cet historien, beaucoup de personnes mêlaient une terre blanche semblable à l'argile avec ce qu'elles avaient de farine et de son, pour faire du pain; cette chétive nourriture ne pouvait les soutenir, et tous avaient le visage pâle et décharné, la peau tirée; ils n'avaient même pas la force de parler; leur voix était grêle et ressemblait au cri plaintif des oiseaux expirants. Les morts étaient tellement nombreux qu'on ne pouvait les enterrer tous; l'odeur que répandaient ces cadavres attirait les animaux carnassiers qui sortaient des bois et venaient les dévorer. Ceux qu'on pouvait inhumer l'étaient en masse dans d'immenses charniers qui en contenaient au moins cinq cents, et qui étaient creusés par des hommes pleins de la grâce de Dieu. Les

places publiques étaient transformées en cimetières, et l'on remplissait de cadavres tous les fossés pratiqués au milieu des champs. Beaucoup mouraient sur les chemins en essayant de gagner des provinces que l'on disait moins malheureuses.

« Ce fléau redoutable exerça ses ravages pendant trois ans [1]. Les ornements des églises furent sacrifiés aux besoins des pauvres ; on consacra au même usage les trésors des églises, mais ils ne purent suffire, et il arrivait même souvent que les malheureux auxquels on procurait quelque nourriture enflaient aussitôt et mouraient. Il n'est pas de paroles capables d'exprimer la douleur, la tristesse, les sanglots, les gémissements, les larmes des malheureux témoins des scènes lamentables qui se passaient dans ces jours de désolation. Les évêques, les abbés, les moines se distinguaient entre tous pour secourir tant d'infortunes. »

Parmi eux [2], il faut nommer le bienheureux Richard de Saint-Vanne qui fit distribuer toutes les provisions de son monastère, et vendre les ornements les plus précieux de son église, pour nourrir les pauvres. Il écrivit de plus aux évêques, aux comtes, aux princes les lettres les plus pathétiques pour exciter leur charité, et parvint à fournir, chaque jour, une nourriture suffisante à un grand nombre de pauvres.

Le bienheureux Guillaume de Dijon ne montra pas moins de charité. Etant venu un jour à son monastère de saint Bénigne, pendant que le fléau sévissait avec violence, il assembla ses moines au chapître et leur demanda s'ils ne manquaient de rien. « Grâce à Dieu, répondirent-ils, nous avons des provisions pour longtemps. » Il s'informa en même temps des aumônes que l'on faisait, et vit qu'on se contentait de distribuer les aumônes accoutumées. « Où est donc votre charité ? » s'écria-t-il, saisi d'une sainte indignation ; et se levant aussitôt, il se fit conduire par le cellerier au grenier et à la cave ; puis, faisant venir tous les pauvres des environs, il leur distribua le blé, l'orge et le vin qu'il y trouva. « Où est votre charité ? » s'écriait-il en parcourant le monastère ; il ne cessa de répéter cette foudroyante apostrophe que quand il eut tout donné.

Cet homme admirable mourut pendant la famine, au monastère

[1] De 1030 à 1033.

[2] Chron. Verdun. ; ap. Labb. biblioth. et ap. D. Bouquet. — Dans cette Chronique, Hugues de Flavigny remarque que les évêques, dans l'impossibilité de nourrir tous les malheureux, soutinrent particulièrement les agriculteurs, afin que les champs ne restassent pas sans culture.

de Fécamp, dont il avait la direction et où il était allé faire sa visite ordinaire.

Son collaborateur et son ami, Odilon de Cluni, fut sublime de dévouement au milieu des calamités publiques. Son monastère était un des plus riches du monde chrétien, et il le rendit pauvre; il préférait même les pauvres à ses religieux, car il distribuait tout aux premiers, et se confiait pour les seconds en la Providence. On l'accusa de profusion : nous n'avons pas besoin de le venger de ce reproche, et tous les siècles le loueront d'avoir vendu jusqu'aux vases sacrés de son monastère, jusqu'à la couronne d'or que l'empereur Henri avait donnée à son Eglise. Odilon, allant un jour de Paris à Saint-Denis, trouva deux pauvres enfants, presque nus, morts de faim et de froid sur le chemin. Il n'hésita pas un instant, et se dépouilla d'une partie de ses vêtements pour les ensevelir. Ses immenses charités avaient réduit ses moines à l'indigence, et il fut obligé d'implorer, en leur faveur, les secours du roi de Navarre Garcias, qui était, comme Sanche son père, un des bienfaiteurs de Cluni.

Les pasteurs de l'Église profitèrent des malheurs publics pour travailler plus efficacement à la *paix de Dieu*. Aussitôt que les circonstances le permirent, on vit, en Aquitaine d'abord [1], les évêques, les abbés et tous les hommes religieux former ensemble des assemblées et des conciles. On portait dans les lieux de réunion une quantité prodigieuse de châsses, et les pèlerins y accouraient en foule; les provinces d'Arles et de Lyon, la Bourgogne, puis toute la France, suivirent cet exemple. De toutes parts on faisait connaître les lieux où les prélats et les grands du royaume se réunissaient pour travailler au rétablissement de la paix. Tous les peuples accueillaient avec bonheur cette nouvelle, et, au souvenir des maux auxquels ils venaient d'échapper, étaient disposés à écouter la voix des pasteurs de l'Église comme celle de Dieu lui-même. Les évêques profitèrent de ces bonnes dispositions et firent, pour le maintien de la paix, les réglements les plus sévères. Ainsi, il fut ordonné que les nobles, comme les gens du peuple, ne porteraient plus d'armes en temps ordinaire, et que le ravisseur du bien d'autrui serait dépouillé de ses propres biens et soumis aux peines corporelles les plus rigoureuses. Le droit d'asile fut rétabli, comme il était primitivement; et il fut décidé que tous ceux qui se réfugie-

[1] Rodolph. Glab. Hist. lib. 4, c. 5.

raient dans les églises et les monastères y seraient en sûreté, excepté ceux qui auraient violé les lois relatives au maintien de la *paix de Dieu*. Pour ces derniers, l'autel lui-même ne pouvait les mettre à l'abri de la rigueur des lois. Dans leur sollicitude pour les opprimés, les évêques établirent en outre que ceux qui voyageraient dans la compagnie d'un clerc ou d'un moine seraient à l'abri de toute violence. L'autorité de l'Église était la seule qui fût respectée. Il était donc bien avantageux pour le pauvre de pouvoir, en toute circonstance, se mettre sous cet abri tutélaire.

Il faut se transporter par la pensée à cette époque de violence où la force était le droit, pour apprécier l'utilité des institutions que le peuple dut à l'Eglise. Que de pauvres persécutés trouvèrent dans l'humble église du village ou dans le cloître voisin de sa chaumière un refuge assuré contre le seigneur orgueilleux et violent! Que de voyageurs purent cheminer en sûreté au pied des tours si redoutées du château féodal, protégés par la robe noire du clerc ou la cuculle du religieux! Peu de seigneurs étaient assez hardis pour affronter l'excommunication portée contre celui qui mettait la main sur l'homme consacré à Dieu, ou sur celui qu'il couvrait de sa protection.

Les conciles, selon Raoul-Glaber, firent beaucoup d'autres statuts et s'accordèrent tous à décider que le vendredi on ferait abstinence de vin, et le samedi abstinence de viande (1034).

Depuis longtemps, il était d'usage de ne pas manger de viande le vendredi de chaque semaine. Nous pensons que ce ne fut qu'au XIe siècle que l'abstinence du samedi fut généralement établie en France. Le but des évêques, dans l'établissement de cette pénitence, fut évidemment de faire à Dieu une satisfaction collective et sociale, afin de désarmer sa colère qui avait éclaté sur le monde d'une manière si redoutable.

La paix fut établie pour cinq ans dans les conciles de toutes les provinces, d'un commun accord entre les seigneurs et les évêques. Cette décision causait partout un enthousiasme extraordinaire. Le peuple en remerciait Dieu à haute voix, poussait des cris d'allégresse, et les évêques, avant de se séparer, élevaient vers le ciel leurs houlettes pastorales, et s'écriaient : *Paix! Paix! Paix!* en signe de l'alliance qu'ils venaient de faire, au nom des peuples, en présence de Dieu.

Gérard[1], évêque de Cambrai et d'Arras, fut le seul, dans l'épis-

[1] Baldric, Chron. Camerac. lib. 3, c. 27.

copat, qui refusa de publier le décret qui faisait une loi de la paix; il écrivit même pour contester à ses confrères le droit d'établir un pareil décret et l'opportunité des autres lois qu'ils avaient établies. Cette résistance souleva tout son diocèse contre lui. Le peuple de Douai se révolta ouvertement, et Gérard, craignant d'être victime de sa résistance, publia enfin le décret adopté par les autres évêques de France et de Belgique.

Ce décret fut mis à exécution pendant quelque temps, et l'on vit un heureux changement s'opérer dans les mœurs [1]. La justice remplaça la violence et les brigandages; avec la tranquillité fleurirent la pratique de la religion et l'amour de la vertu. Mais, hélas! dit Raoul-Glaber [2], la race humaine oublia bientôt le Seigneur. Trois années d'une abondance extraordinaire ayant succédé aux trois années de famine, les esprits se rassurèrent; on oublia cette crainte salutaire de la colère de Dieu qui avait mis fin à tant de désordres, et on vit bientôt des seigneurs se livrer à leurs brigandages avec une licence encore plus effrénée qu'auparavant. Le peuple imita leur exemple, et il y eut comme une recrudescence de crimes et de forfaits. On eût dit qu'on voulait se dédommager de quelques jours de vertu. Les prêtres, comme les autres, s'abandonnèrent au vice, et, pour comble de malheur, la chaire de Saint-Pierre était occupée par Benoît IX [3], un pape âgé de dix ans qui ne devait son élévation qu'à ses trésors. Il y en avait trop, parmi les chefs de l'Eglise, qui devaient, comme le pape, leur dignité plutôt à leurs richesses qu'à leur mérite. Ceux-là ne s'occupaient guère du bien de la société et songeaient bien plus à leur intérêt personnel. Heureusement que la Providence avait ses élus dont le zèle ne faisait que s'accroître en raison des obstacles qu'ils rencontraient.

Les bons évêques, voyant les guerres particulières recommencer entre les seigneurs, et remarquant que tous ceux qui se faisaient un devoir d'observer religieusement le décret de la *Paix de Dieu* étaient indignement maltraités par ceux qui affectaient de le mépriser, résolurent de modifier leur loi. Il se tint à ce sujet des conciles dans les différentes provinces, et l'on décida que la *Paix de Dieu* serait changée en *Trève de Dieu*. On fixa généralement que le temps de

[1] Baldric., Chron. Camerac. lib. 3, c. 27.

[2] Rodolph. Glab. Hist. lib. 4, c. 5.

[3] Il fut élu en 1033.

cette trève durerait quatre jours par semaine, depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin. Les peines que l'on porta contre les violateurs de la trève furent l'amende, l'excommunication et l'exil. Il n'y eut pas cependant uniformité complète dans toutes les provinces sur le temps que durerait la trève chaque semaine. Le concile d'Elne décida qu'il n'y aurait obligation de l'observer que le dimanche.

Un grand nombre de seigneurs observèrent la *Trève de Dieu*, et les deux saints abbés Richard de Saint-Vanne et Odilon de Cluni travaillèrent, de concert, à la faire adopter.

Richard de Saint-Vanne exerça son zèle principalement auprès des seigneurs de Normandie (1040). Cette province était alors bien agitée.

Robert, qui en était duc, avant de partir pour le pèlerinage de Jérusalem, fit promettre par serment aux seigneurs de reconnaître pour duc son fils naturel, nommé Guillaume, s'il mourait pendant le voyage. Cette précaution ne fut pas inutile, car il mourut en effet à Nicée, en Bythinie, à son retour de Jérusalem. Guillaume, surnommé *le Bâtard*, lui succéda, mais non sans contradiction de la part des seigneurs qui se divisèrent en plusieurs factions à ce sujet et recommencèrent leurs guerres. Ce fut dans ces circonstances que le bienheureux Richard arriva en Normandie, dans le but d'y publier la *Trève de Dieu*. Le succès ne répondit point à son zèle. Cette province fut alors atteinte de la contagion appelée le *feu sacré*, qui depuis longtemps désolait la France ; on attribua ce fléau au mépris que l'on avait fait des exhortations du saint abbé. Ceux qui en étaient frappés avaient donc recours à lui ; il les recevait avec bonté, mais, avant que de leur donner des soins, il exigeait qu'ils jurassent l'observation de la *Trève de Dieu*.

La guerre qui eut lieu à la même époque entre le roi Henri et Thibault et Etienne, fils de Eudes, comte de Champagne, retarda dans ces contrées l'établissement de la *Trève de Dieu*. Cependant elle fut adoptée dans une grande partie de la France [1]. Ce fut un immense service rendu par l'Eglise aux populations. Outre cette institution salutaire, les pèlerinages à Jérusalem, qui devenaient de jour en jour plus fréquents [2], contribuaient à arrêter les guerres

[1] Rodolph. Glab. Hist. lib. 5, c. 1 et 2.

[2] Les pèlerins furent même assez nombreux à cette époque pour livrer un combat aux Sarrasins. — *V.* Rodolph. Glab. lib. 5, c. 7.

particulières des seigneurs; car l'Eglise avait décrété les peines les plus graves contre ceux qui oseraient ravager les terres des pèlerins.

Le bienheureux Richard [1], après avoir travaillé avec saint Odilon à établir la *Trève de Dieu*, se retira à son abbaye de Saint-Vanne, d'où il ne put sortir pendant les dernières années de sa vie. Malgré ses infirmités, il continua de veiller au maintien de la discipline dans tous les monastères dont il conserva la direction générale jusqu'au moment où ses forces l'abandonnèrent complètement. Il disposa alors en faveur de quatre de ses disciples des abbayes de Saint-Pierre de Châlons, de Beaulieu, de Saint-Hubert et de Saint-Urbain, ne se réservant que celle de Saint-Vanne.

Sa maladie ayant pris un caractère alarmant et le bruit s'en étant répandu dans la ville de Verdun, l'évêque, les moines et même les religieuses accoururent aussitôt pour le visiter. Les évêques des villes voisines et plusieurs seigneurs se rendirent aussi à Verdun pour assister aux derniers moments de l'homme de Dieu. Après avoir fait sa confession et reçu le saint viatique, Richard se fit mettre sur un cilice devant l'autel de saint Nicolas, et employa le peu de forces qui lui restaient à faire une dernière exhortation à ses moines. Il pria ensuite de lui apporter les reliques que lui avait données le patriarche de Jérusalem lors de son pèlerinage aux lieux saints; il les baisa respectueusement et, en attendant son dernier moment, se fit lire la passion de J.-C. Son neveu Richard, évêque de Verdun, lui dit, en lui fermant les yeux : « Mon père, si vous allez à Dieu, obtenez que je ne vous survive pas un an. » Il fut exaucé et mourut peu de temps après (1046).

Le bienheureux Richard, comme ses amis Guillaume de Dijon et Odilon de Cluni, avait fait élever dans ses monastères de vastes et magnifiques constructions; car, comme eux, il comprenait l'importance sociale du monastère au XIe siècle, et savait qu'il n'eût pu accomplir la mission que lui confiait la Providence s'il fût resté une agglomération de huttes sauvages, comme il était primitivement. Pierre Damien [2] rapporte, dans une de ses lettres, qu'un saint homme eut une vision dans laquelle Dieu lui fit voir Richard de Saint-Vanne en enfer, condamné à élever de grands échafaudages et à bâtir des tours, en punition de son amour démesuré des constructions trop belles et superflues. Malgré le respect que mérite

[1] Hug. Flavin. Chron. Virdun.

[2] Pet. Dam. Epist. ad Cinth. lib. 8, Epist. 2.

Pierre Damien, nous croyons que la vision du saint homme ne fut qu'une hallucination de son esprit prévenu contre un zèle qu'il ne comprenait pas. Pour lui, le monastère parfait eût été, sans doute, celui qui se serait le plus rapproché de ceux de la Thébaïde; pour Richard et les plus illustres directeurs de l'institution monastique, il devait être tout autre dans les circonstances où l'on se trouvait, et nous croyons leur avis préférable à celui du moine visionnaire. Notker-le-Physicien, moine de Saint-Gal, parle, dans sa paraphrase teutonique des Psaumes [1], d'une manière peu avantageuse de Richard, ainsi que de son disciple Poppon, honoré cependant comme saint. « Richard et Poppon, dit-il, se prétendent d'autres Benoît; mais ils n'ont fait que d'en changer la règle, et ils ont ainsi divisé la robe du Seigneur. » Notker représentait la vieille école de Saint-Benoît; Richard, avec Guillaume et Odilon, représentaient l'école réformée et progressive. La seconde finit par annuler la première et se l'assimiler complètement.

L'institution monastique, dirigée en France par des hommes de génie et d'une vertu extraordinaire, ne pouvait que faire des progrès; aussi trouvons-nous, vers le milieu du XIe siècle, un grand nombre de fondations remarquables [2].

Robert de Normandie avait rétabli, avant de partir pour la Terre-Sainte, le monastère de Montivilliers qui avait été détruit; Alain Cognard, comte de Cornwailles, fonda celui de Quimperlé; un autre Alain, comte de Rennes, l'abbaye de Saint-Georges; Gotcelin, vicomte de Rouen, ceux de la Sainte-Trinité et de Saint-Amand; Gérard, évêque de Cambrai et d'Arras, celui de Saint-André à Cateau-Cambresis. Gilduin, comte de Breteuil, rétablit dans cette ville un monastère qui avait été ruiné par les Normands. Roger, comte de Saint-Paul, fit rebâtir pour des moines le monastère de Blangi, fondé primitivement pour des religieuses. On doit rapporter au même temps la fondation des monastères de Noyers en Touraine et de Roncerai, par Foulques-Nera. Le fils de ce fameux comte d'Anjou, nommé Geoffroi-Martel, ayant acquis le comté de Vendôme, fonda dans cette ville la célèbre abbaye de la Trinité. L'église en fut dédiée l'an 1040, en présence d'un grand nombre d'évêques, de seigneurs et d'abbés. Les évêques étaient : Arnoulx de Tours, Thierri de Chartres, Gervais du Mans, Hubert d'Angers, Isembert de Poitiers,

[1] Ap. Mabill.

[2] V. Mabill. Annal. ordin. S. Bened.

Arnoulx de Saintes, Gérard d'Angoulême, et Amelius d'Albi. Parmi les abbés était celui de Pont-Levoy, nommé Ausbert. L'abbaye de Pont-Levoy avait été fondée cinq ans auparavant par Gilduin, qui avait reçu de Thibault-le-Tricheur, comte de Chartres, de Blois et de Tours, le fief de Pont-Levoy en récompense de ses exploits contre Foulques-Nera. Ausbert était venu du monastère de Saint-Florent de Saumur. Foulques-Nera, s'étant emparé de cette ville, avait fait cette prière : « Saint Florent, permets que je brûle ta maison, je t'en bâtirai une plus belle à Angers; » puis il avait mis le feu au monastère. Ausbert et plusieurs autres moines, appelés par Gilduin, se rendirent à Pont-Levoy et donnèrent naissance à cette illustre abbaye[1].

Guillaume, duc de Normandie, fit achever, dans le même temps, le monastère de Saint-Vigor, dont la reconstruction avait été commencée par son père, Robert. Un seigneur normand, nommé Hunfroi, fonda ceux de Saint-Pierre et de Sainte-Marie de Préaux; Roger de Montgommeri, ceux de Saint-Martin de Séez et de Saint-Martin de Troarn.

Parmi tous ces monastères, plusieurs devinrent célèbres, mais aucun n'égala en splendeur l'abbaye du Bec, qui fut fondée à la même époque par Herluin.

Herluin[2] était Normand, son père se nommait Ansgot et sa mère Héloïse. Il fut élevé dans la maison de Gislebert, comte de Brionne, et devint un des plus braves chevaliers de Normandie. Il avait trente-sept ans lorsque, dégoûté du monde, il résolut de le quitter pour se donner tout à Dieu. Gislebert ayant voulu le charger alors d'affaires importantes, Herluin s'y refusa; le comte en fut tellement irrité, qu'il confisqua les biens qu'il lui avait donnés en fiefs. « Faites de ces biens ce qu'il vous plaira, dit simplement Herluin à Gislebert; je ne me plaindrai pas d'en être privé; seulement je vous ferai observer qu'ils étaient destinés aux pauvres. Comme ceux-ci n'ont point mérité votre colère, je vous prie de les leur distribuer. »

Gislebert, édifié de cette réponse et connaissant les intentions d'Herluin, lui rendit ses biens, avec autorisation d'en faire ce qu'il voudrait. Herluin jeta aussitôt les fondements d'un monastère dans une de ses terres nommée Bonneville. Quelques compagnons se joi-

[1] C'est aujourd'hui une école célèbre.

[2] V. Mabill. sæcul. 6. Bened.; et Annal. ord. S. Bened.; Order. vit. Hist. lib. 5; Chron. Becc.; et vit. Herluin. inter op. Lanf. append.

gnirent à lui, et il leur donnait l'exemple de l'amour du travail et de l'humilité, creusant la terre, et portant sur ses épaules les pierres, le sable et la chaux. Lorsque les constructions furent terminées, Herluin avait quarante ans. En sa qualité de noble, il ne savait pas lire; mais, devenant moine, il comprit l'importance de l'étude, se mit à apprendre à lire, et, au bout de quelque temps, put retenir tout le Psautier par cœur. Il ne fut jamais fort instruit; cependant la sainteté suppléait en lui à la science et il comprit si bien les Saintes-Ecritures, qu'il étonna plus d'une fois les savants par les explications qu'il en donnait.

Voulant apprendre les règles de la vie monastique, il se rendit à un monastère du voisinage qui jouissait d'une grande réputation. Il s'approcha de la porte avec le plus grand respect et après avoir fait une prière, comme si c'eût été la porte du ciel; mais à peine avait-il fait quelques pas dans l'intérieur, qu'il fut scandalisé de la légèreté des moines. Tandis qu'il avançait lentement, hésitant sur ce qu'il avait à faire, le portier, le prenant pour un voleur, le saisit par les cheveux et le mit à la porte. Herluin ne dit mot et s'en retourna paisiblement. Quelque temps après, il alla à un autre monastère et entra dans l'église. C'était le jour de Noël. A la procession, les moines, au lieu de prier Dieu, faisaient aux séculiers qui assistaient à l'office des signes de connaissance et leur montraient les beaux ornements dont ils étaient revêtus.

Les monastères qui n'avaient pas encore été réformés, étaient presque tous fort peu édifiants.

Herluin ne sortit pas de l'église avec les fidèles, et s'y plaça dans un coin pour y passer la nuit. Il fut bien édifié de la piété d'un moine qui, sans le voir, vint se placer assez près de lui et passa toute la nuit en prières, tantôt humblement prosterné le visage contre terre, tantôt à genoux. Le Seigneur eut toujours de ces ames d'élite dans les communautés les moins régulières. Le nombre en était trop petit dans le monastère qu'avait visité Herluin pour qu'il s'y fixât. Il revint donc à Bonneville, et Herbert, évêque de Lisieux, ayant consacré l'église de ce monastère, lui donna l'habit monastique. Trois ans après, il le fit prêtre et abbé. Cette dignité n'empêcha pas Herluin de donner à ses moines l'exemple des plus humbles travaux; lorsque l'office était fini, il allait le premier aux champs pour labourer ou semer, porter ou jeter le fumier, ou bien arracher les mauvaises herbes. Tous travaillaient et revenaient à l'Eglise pour toutes les heures de l'office. Leur nourriture était du pain de seigle

et des légumes cuits à l'eau et au sel. La pieuse Héloïse suivit son fils dans la retraite, et, malgré son grand âge, s'occupait à laver les habits des moines et à leur rendre tous les services dont elle était capable.

Le monastère de Bonneville ayant brûlé par accident, Herluin en bâtit un autre dans un lieu plus agréable et plus commode, sur les bords d'un petit ruisseau nommé le *Bec* qui donna son nom au nouveau monastère.

Cependant Herluin sentait chaque jour davantage le besoin de posséder un religieux plus capable que lui de diriger ses moines dans les études et dans la pratique des devoirs monastiques. Dieu exauça les désirs de son cœur et lui envoya le célèbre Lanfranc d'une manière presque miraculeuse.

Ce grand homme [1], après avoir étudié à Pavie, où il était né, et dans les plus célèbres écoles de l'Italie, passa les Alpes afin de visiter les écoles de France. Il vit à Tours le fameux Béranger, dont l'école était en réputation, et lui proposa une dispute publique sur les points les plus subtils de la dialectique. Béranger accepta et fut vaincu, de sorte que plusieurs de ses meilleurs élèves le quittèrent et suivirent Lanfranc en Normandie. Celui-ci s'arrêta quelque temps à Avranches, où il donna des leçons, et partit ensuite pour Rouen avec un seul compagnon. Comme il passait près d'une forêt, sur la fin du jour, il rencontra des voleurs qui lui ôtèrent tout ce qu'il possédait, lui lièrent les mains derrière le dos, lui couvrirent les yeux avec le capuce de sa cape, l'éloignèrent de son chemin, et le laissèrent dans des broussailles épaisses, attaché à un arbre. Son compagnon fut traité de même. Dans ce triste état, Lanfranc, ne sachant que devenir, s'adressa à Dieu, et essaya de réciter quelqu'une des prières de l'Eglise; mais il ne put, car il ne les avait point apprises. Confus de cette ignorance, il s'écria : « Ah! Seigneur, j'ai étudié si longtemps! j'y ai usé mon esprit et mon corps, et je ne sais comment vous prier! Délivrez-moi du danger où je suis, et, avec votre grâce, je me dévouerai à votre service pour toute ma vie. » Il passa la nuit attaché à son arbre. Au point du jour, ayant entendu des voyageurs qui passaient, il cria au secours. Ceux-ci eurent peur d'abord; puis, remarquant que c'était la voix d'un homme qu'ils entendaient, ils s'approchèrent de lui, le délièrent et le ramenèrent dans le chemin. Lanfranc les pria de lui indiquer le monastère le plus pauvre du pays; ils

[1] Vit. Lanf.; ap. Mabill, sæcul. 6. Bened.; et inter op. Lanf, edit. D. d'Acheri.

lui répondirent : « Nous n'en connaissons pas de plus pauvre que celui qui vient d'être bâti ici près par un homme de Dieu. » C'était l'abbaye du Bec. Lorsque Lanfranc y arriva, il trouva Herluin occupé à bâtir un four. Celui-ci le salua, et, le reconnaissant pour étranger, lui demanda s'il n'était pas Lombard. « Je le suis, répondit Lanfranc. — Que désirez-vous? dit Herluin. — Je veux être moine, répondit encore Lanfranc. » Alors l'abbé ordonna au moine Roger, qui travaillait avec lui, d'aller chercher le livre de la règle et de le donner à lire au nouveau postulant. Lanfranc lut la règle tout entière et dit qu'avec l'aide de Dieu il l'observerait; puis, ayant fait connaître qui il était et d'où il venait, il fut admis, et, se prosternant devant Herluin, il lui baisa respectueusement les pieds (1041).

Herluin ne douta point que son nouveau disciple ne fût le savant qu'il désirait pour diriger son monastère, et il conçut pour lui la plus vive affection. Lanfranc, de son côté, ne pouvait assez admirer la candide simplicité et la science spirituelle de son abbé; il passa trois ans dans une entière solitude, s'instruisant des devoirs de la vie monastique et des règles de l'office divin. Il parlait à peu de personnes, et n'était même pas beaucoup connu dans le monastère. Mais la réputation qu'il s'était acquise était trop brillante pour qu'il pût rester plus longtemps oublié. Lorsqu'on apprit qu'il était au Bec, on y accourut de toutes parts; les clercs et même les savants les plus distingués s'y rendirent pour lui demander ses leçons, et plusieurs seigneurs, par considération pour lui, donnèrent des biens au pauvre monastère de Herluin. Les moines du Bec, qui savaient mieux cultiver la terre que la science, ne comprenaient pas la prédilection que l'on montrait pour un confrère qu'ils considéraient comme moindre qu'eux, par la raison qu'il n'était entré qu'après eux dans la vie monastique. Ils devinrent jaloux et manifestèrent hautement la crainte de l'avoir un jour pour supérieur. Lanfranc, s'en étant aperçu, prit la résolution de quitter le monastère et de vivre en ermite; mais Herluin, qui pénétra son dessein, lui fit promettre de ne pas le quitter, le nomma prieur de la communauté et le chargea de l'école.

Par amitié pour le bon Herluin, Lanfranc accepta ces fonctions, et fit, comme nous le verrons dans la suite, de l'école du Bec une des plus célèbres de France.

La Providence, qui voulait renouveler la société par les Ordres monastiques, leur envoyait tout ce que le monde possédait de plus grand par le génie, de plus énergique par la foi.

Lanfranc était depuis peu de temps au Bec, lorsque le roi de Pologne Casimir se fit moine à Cluni. Ce jeune prince, obligé de fuir devant la faction de quelques seigneurs, renonça généreusement à une couronne qu'avait portée son père; se dirigea vers la France, et, sous le nom de Charles, qu'il prit pour rester inconnu, se présenta, comme postulant, au monastère de Cluni. Saint Odilon le reçut avec bonté et le jugea digne, après ses années de probation, d'être élevé au diaconat.

Les Polonais, las des guerres civiles qui désolaient leur pays et des ravages qu'y causait, à la faveur de leurs divisions, Brétislas, leur ennemi, duc de Bohême, résolurent de rappeler sur le trône Casimir, fils de leur dernier roi; mais, ne sachant ce qu'il était devenu, ils envoyèrent des députés à Rixa, sa mère, qui vivait retirée en Allemagne. Celle-ci leur apprit que son fils avait fait sa profession monastique à Cluni. Les envoyés se dirigèrent vers cette abbaye et obtinrent d'Odilon la permission de parler à leur ancien roi. Lorsqu'ils furent en sa présence, ils se jetèrent à ses pieds, lui demandèrent pardon de l'ingratitude de la Pologne, et lui dirent : « Nous venons, de la part de toute la noblesse de Pologne, vous prier d'avoir pitié de ce royaume et d'y revenir pour mettre fin à l'anarchie et aux guerres dont il est désolé. — Je ne suis plus à moi, répondit Casimir, et je n'eus même pu vous parler sans la permission de mon abbé; adressez-vous à lui. » Les envoyés polonais allèrent trouver Odilon qui, après avoir pris conseil, leur répondit : qu'il n'était pas en son pouvoir de renvoyer un moine profès et ordonné diacre, et qu'ils devaient s'adresser au pape qui seul avait dans l'Eglise le souverain pouvoir.

Les députés de Pologne se rendirent auprès du pape Benoît IX, lui représentèrent le triste état de leur pays et le besoin qu'ils avaient de Casimir pour la conservation du royaume et de la religion. Le cas était nouveau. Toutefois, après de mûres réflexions, le pape crut devoir dispenser Casimir de ses vœux, lui permettre de sortir de son monastère, de rentrer dans le monde et de se marier, à condition toutefois que les nobles de Pologne paieraient tous les ans, au saint-siége, chacun un denier de redevance. Casimir retourna en Pologne où il fut reconnu roi, épousa Marie, fille du prince des Russes, et eut plusieurs enfants.

Peu de temps après son retour en Pologne, il envoya des députés à saint Odilon pour lui demander quelques-uns de ses religieux, capables de faire fleurir en Pologne l'institution monastique suivant la

charme et naturellement éloquentes. Nous avons cru devoir recueillir cette esquisse que nous a conservée le pieux historien du saint abbé de Cluni. Les moindres détails intéressent quand ils nous font connaître plus intimement des hommes qui ont eu, comme Odilon, une part si grande au bien de la société.

Nous avons parlé ailleurs de ses ouvrages, et nous avons remarqué que c'était à lui que l'on devait cette solennité si touchante que l'Eglise célèbre encore chaque année, le 2 novembre, en mémoire des fidèles trépassés.

Hugues, prieur de Cluni, fut élu abbé-général à la place d'Odilon, et donna sa place de prieur à Hildebrand, devenu depuis si fameux sous le nom de Grégoire VII. Hugues n'avait que vingt-cinq ans, mais l'affection qu'Odilon avait eue pour lui, son mérite incontestable, et ses talents pour l'administration, firent oublier sa jeunesse. Du reste, il n'était jeune que par les années, et il avait dans ses mœurs la gravité d'un vieillard. Son esprit et son cœur étaient de plus entourés d'un double rempart de vertu et de science qui les mettaient à l'abri des atteintes des passions et de l'orgueil; il reçut la bénédiction abbatiale des mains de l'archevêque de Besançon. Nous le verrons, dans tous ses actes, digne de ses glorieux prédécesseurs.

Tandis que l'institution monastique arrivait, grâce aux réformateurs de Cluni, à un si haut degré de splendeur, l'institution des clercs réguliers ou chanoines commençait à reprendre un peu de vie. Les chanoines avaient, dans les troubles du xe siècle, oublié la règle de saint Chrodegang, ou du moins en avaient abandonné la pratique. Leur réforme fut un peu plus tardive que celle des moines, et nous n'en découvrons les commencements que vers le milieu du xie siècle. Plusieurs clercs vertueux, scandalisés des mœurs de leurs confrères, formèrent alors de petites communautés particulières, et perfectionnèrent même la règle canoniale en y ajoutant l'obligation de ne rien posséder en propre, à l'exemple des moines.

Les premiers clercs réguliers ou chanoines réformés que l'on connaisse sont ceux de Saint-Rufe d'Avignon. Ils ne furent d'abord que quatre et s'appelaient : Arnaud, Odilon, Ponce et Durand. Ils prièrent Benoît, évêque d'Avignon, de leur donner l'église de Saint-Rufe à desservir, ce que l'évêque leur accorda par un charte que l'on possède encore [1].

[1] *V.* Hist. des ordres monastiques, t. II, c. 9.

Dans le même temps, un nommé Sasuvalon pria Hugues, évêque de Tournai et de Noyon, de lui permettre d'établir à Falempin une communauté de pauvres clercs de J.-C., et d'avoir la charité de la doter de biens suffisants pour son existence. Hugues y consentit, à la condition que lui et ses successeurs donneraient les pouvoirs à celui qui serait élu prieur de la communauté.

Les évêques mettaient souvent cette clause dans les fondations, car ils se trouvaient entre deux puissances qui tendaient à soustraire les communautés à leur juridiction : la puissance royale, qui cherchait toujours à étendre son droit d'investiture, et la puissance papale, qui s'efforçait dès-lors de concentrer sur le siége apostolique la direction exclusive des communautés religieuses. Les efforts que fit la papauté, dans ce but, devinrent évidents surtout depuis le pontificat de Léon IX, qui monta sur la chaire de saint Pierre en 1049, et qui mérite d'être placé à la tête des grands papes réformateurs de la période féodale.

Benoît IX, qui avait commencé à l'âge de dix ans à être pape, fut chassé de Rome à quatorze ans, à cause de ses mauvaises mœurs, en 1038. L'empereur Conrad le rétablit, mais les Romains le chassèrent une seconde fois en 1044, et élurent à sa place Léon, évêque de Sabine, qui prit le nom de Sylvestre III. Environ trois mois après, les parents et les amis de Benoît prirent les armes, chassèrent Sylvestre de Rome et rétablirent le pape dégradé, dans tous ses honneurs. Il n'en jouit pas longtemps. Voyant qu'il ne pouvait espérer d'apaiser les Romains, il se réserva seulement les villes et les châteaux dépendants du saint-siége et vendit le pontificat à l'archiprêtre de Rome, nommé Gratien, qui prit le nom de Grégoire VI.

Il y eut donc, sans compter Benoît, deux papes à la fois, Sylvestre et Grégoire. Ce dernier osa écrire une circulaire à tous les fidèles pour leur demander des aumônes afin de soutenir l'éclat de de la dignité qu'il avait achetée.

Heureusement pour l'Eglise qu'un empereur, zélé pour la religion, prit en main ses intérêts. C'était Henri, surnommé *le Noir*, qui entreprit de détruire la simonie, cause de tous les maux de l'Eglise. « Henri, dit Raoul-Glaber [1], voyant qu'une simonie criminelle envahissait toute la Gaule et la Germanie, convoqua les archevêques et les évêques de ses Etats et leur tint ce discours : « C'est « avec une profonde douleur que je m'adresse à vous qui êtes les re-

[1] Rodolph. Glab. Hist. lib, 5, c. 5.

« présentants du Christ dans l'Eglise; mais il faut vous rappeler ce « que votre maître disait aux apôtres en les envoyant prêcher « l'Evangile : *Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement.* Vous êtes donc maudits, vous tous qui vous laissez corrompre par l'avarice et la cupidité, quand vous ne devriez songer « qu'à répandre vos dons, vous qui violez également les saints « canons en recevant comme en ne donnant pas. Je veux que tous « ceux d'entre vous qui se reconnaissent coupables de simonie soient « dépouillés, suivant les lois canoniques, de leur ministère sacré. « Tous les rangs de l'Eglise, depuis le souverain pontife jusqu'au « simple prêtre, sont accablés sous le poids de leur condamnation, « et, pour me servir de la parole même du Seigneur : un brigan- « dage spirituel s'est emparé de tous les esprits. »

« A ces redoutables paroles, les prélats ne savaient que répondre et tremblaient pour leurs évêchés, car ils les avaient achetés, et toutes les charges ecclésiastiques étaient l'objet d'un trafic, comme les marchandises exposées en plein marché. »

Henri ne poussa pas la rigueur jusqu'à dépouiller de leurs siéges tous ceux qui les avaient acquis illégalement, mais il publia dans tout son empire un édit par lequel il déclarait qu'aucun ministère ecclésiastique ne pourrait s'acheter et que tous ceux qui en trafiqueraient seraient frappés d'anathème.

Après avoir rendu ce décret, Henri alla en Italie pour s'y faire couronner empereur et mettre fin aux troubles de Rome. Ayant convoqué un concile à Sutrino, il fit déposer ou abdiquer les trois papes Benoît, Sylvestre et Grégoire, et fit élire Suidger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. C'était un digne pape, mais son pontificat ne dura que neuf mois. Après sa mort, l'infâme Benoît IX s'empara du saint-siége; mais on le força de le céder à Poppon, évêque de Brixen, choisi en Allemagne par Henri, et qui prit le nom de Damase II. Il ne fut pape que vingt-trois jours. Les Romains envoyèrent des députés à Henri pour lui annoncer sa mort et lui demander un autre pape. Henri convoqua à Worms les évêques et les seigneurs de son royaume, afin de leur demander avis sur celui qu'il devrait choisir. Les suffrages tombèrent sur Brunon évêque de Toul, qui était connu à Rome dont il faisait chaque année le pèlerinage et qui, de plus, était proche parent de l'empereur. Il était âgé de quarante-six ans et avait déjà passé dans l'épiscopat vingt-deux ans qu'il avait dignement employés à réformer les monastères de son diocèse, comme nous l'avons dit ailleurs.

Brunon [1] n'accepta qu'avec peine la dignité qu'on lui offrait et ne s'y décida qu'après avoir passé trois jours dans la prière, les larmes et le jeûne le plus rigoureux. Il fit ensuite une confession publique de toute sa vie, croyant par là faire connaître son indignité. Mais son humilité ne servit qu'à édifier les évêques et les seigneurs présents, et il fut enfin obligé de consentir à son élection. Il retourna à Toul où il célébra les fêtes de Noël avec quatre évêques : Hugues, italien, député des Romains; Everard, archevêque de Trèves; Adalberon, évêque de Metz, et Thierri de Verdun. Après les fêtes, il partit pour Rome, revêtu de ses habits pontificaux.

Il s'arrêta en route au monastère de Cluni. L'abbé Hugues et le prieur Hildebrand ayant appris qu'il approchait de l'abbaye, allèrent au-devant de lui et l'accueillirent comme un ami et un des plus fermes soutiens de leur congrégation.

Hildebrand, du fond de son monastère de Cluni, avait déjà conçu le vaste plan des réformes qu'il exécuta depuis. Il avait sondé, avec cette indépendance et cette pénétration qui font comme le caractère de son génie, les plaies hideuses de l'Eglise; et il comprit bientôt que le principe du mal était dans l'action prépondérante du pouvoir civil dans le domaine religieux. Plein de ces hautes pensées, il prit à part le nouveau pontife, lui fit comprendre qu'il était illicite de recevoir d'une main laïque le souverain pontificat, et lui persuada d'échanger ses ornements pontificaux pour l'humble habit de pèlerin. Brunon, naturellement doux et sans orgueil, goûta l'avis du prieur de Cluni, l'emmena avec lui à Rome, continua son voyage en pèlerin, et, à son arrivée, traversa la ville nu-pieds. Le clergé et le peuple, qui étaient accourus à sa rencontre, le suivirent jusqu'à l'église de Saint-Pierre, en chantant des hymnes et en poussant des cris de joie. Après avoir fait sa prière, Brunon, s'adressant au clergé et au peuple, leur dit : « J'ai été choisi par l'empereur pour occuper le siége apostolique, mais je veux que ce choix soit ratifié par vous. Veuillez donc me déclarer quels sont vos sentiments. J'ai accepté le pontificat contre mon gré; aussi suis-je tout disposé à m'en retourner, si vous n'approuvez pas le choix qu'on a fait de moi. »

[1] V. Vit. Leon.; ap. Bolland. 19 april.; et ap. Mabill. sæcul. 6. Bened.; Otho. Frising. Chron.; Paul. vit. Greg.; ap. Bolland. 25 maii, et ap. Mabill., loc. supra cit. — Ces divers monuments se contredisent en quelques détails de peu d'importance sur l'élection et le voyage de Brunon à Rome. Nous avons cherché dans notre rédaction à les concilier le mieux qu'il a été possible.

Le clergé et le peuple lui répondirent par les plus vives acclamations. On fit ensuite l'élection suivant l'ancien usage; et Brunon ayant réuni l'unanimité des suffrages, fut intronisé le premier dimanche de Carême, 12 février de l'an 1049. Il prit le nom de Léon IX.

Léon, plein de confiance en Hildebrand dont il appréciait chaque jour davantage le génie, le nomma cardinal sous-diacre de l'Eglise romaine et lui donna à réformer le monastère de Saint-Paul qui était tombé dans un grand relâchement. Ce fut sans doute par le conseil de ce grand homme, qu'il déclara la guerre à la simonie dès les premiers jours de son pontificat et qu'il convoqua un concile à Rome pour le dimanche dans l'octave de Pâques. Hélinard, archevêque de Lyon, et plusieurs autres évêques de France y assistèrent. Après avoir confirmé d'une manière générale les décrets des quatre premiers conciles généraux et ceux de ses prédécesseurs, le nouveau pape fit des règlements sévères contre la simonie et déposa plusieurs évêques qui furent convaincus de ce crime [1]. Aussitôt après ce concile, Léon quitta Rome et tint, vers la Pentecôte, un concile à Pavie où il promulgua les décisions de celui de Rome. Il passa ensuite les Alpes, visita Cluni dont il confirma les priviléges, et alla trouver l'empereur à Cologne où il célébra la fête de saint Pierre. Hérimar, abbé de Saint-Remi de Reims [2], l'ayant prié de présider à la dédicace de son église qu'il venait de rebâtir, Léon forma le projet de tenir un grand concile à Reims après la dédicace de cette église. S'étant rendu à Toul, son ancienne ville épiscopale, il envoya de là une lettre de convocation aux évêques et aux abbés de France. Hérimar, flatté de ce que le pape consentait à visiter son monastère, alla trouver à Laon le roi Henri et le pria d'assister aussi à la dédicace de son église avec les évêques de son royaume. Henri y consentit d'abord, mais quelques évêques et des seigneurs laïques qui avaient plus d'une raison de redouter le concile projeté par le pape, s'efforcèrent de lui faire changer d'avis. Gebuin, évêque de Laon, et Hugues, comte de Braine, contribuèrent surtout à modifier sa résolution. Ils se rendirent auprès de lui, et lui firent entendre qu'il ne devait pas permettre au pape d'exercer ainsi son autorité en France; l'honneur du royaume, disaient-ils, y était in-

[1] Wibert. vit. Leon.; ap. Mabill. et Bolland.

[2] Anselm. Itinerar. Leon.; ap. Mabill. sæc. 6 Bened.

téressé, et jamais ses prédécesseurs n'avaient autorisé une démarche pareille à celle que projetait Léon : le concile, absolument parlant, pourrait se tenir en temps de paix ; mais dans les circonstances où se trouvait le royaume, continuellement troublé par les factions des seigneurs, le roi, au lieu de permettre aux évêques et aux abbés d'aller au concile, ferait bien mieux de les obliger à combattre les factions, puisqu'ils étaient les plus riches feudataires ; il ferait bien surtout d'y obliger cet orgueilleux Hérimar qui, enflé de ses richesses, avait eu la vanité de faire venir le pape en France pour dédier son église.

Le roi se rendit à ces raisons et envoya au pape, Frolland, évêque de Senlis, pour lui dire que lui, ses évêques et ses abbés étant obligés de partir en campagne pour réprimer des rebelles, ils ne pourraient se rendre à Reims au temps marqué ; qu'il priait le pape de différer sa venue en France à un autre temps où il pourrait le recevoir avec les honneurs convenables. Le pape répondit qu'il ne pouvait manquer de parole à saint Remi, qu'il irait dédier son église, et qu'il tiendrait à Reims le concile qu'il avait indiqué, avec les évêques qui s'y trouveraient. Le roi, mécontent de la résolution du pape, envoya ordre aussitôt à tous les évêques et abbés du royaume de se rendre auprès de lui avec un contingent de leurs vassaux, et il partit brusquement dès qu'il apprit que le pape se dirigeait sur Reims. L'abbé de Saint-Remi fut obligé, comme les autres feudataires, de se rendre au camp du roi ; il obtint cependant de retourner à Reims, le second jour de marche.

Le pape y arriva le 29 septembre, jour de Saint-Michel. Il était accompagné des trois archevêques de Trèves, de Lyon et de Bezançon ; de Jean, évêque de Porto, et du diacre Pierre, chancelier de l'Eglise romaine. Les trois évêques de Senlis, d'Angers et de Nevers allèrent au-devant de lui en procession, et le reçurent au monastère de Saint-Remi qui était hors des murs de la ville. A son entrée dans la ville elle-même, il fut reçu par l'archevêque de Reims et son clergé, qui l'accompagnèrent jusqu'à l'église métropolitaine. Après y avoir célébré la messe, le pape se rendit au palais archiépiscopal, où l'archevêque de Reims donna en son honneur un repas splendide.

Une foule immense était accourue non-seulement des villes et des campagnes environnantes, mais des provinces les plus éloignées de France, et des pays étrangers, pour voir le pape et assister à la dédicace de l'église de Saint-Remi. Tous s'empressaient autour du

tombeau de ce saint pour y déposer leurs offrandes; ceux qui ne pouvaient approcher les jetaient de loin, et la plupart, à demi suffoqués, ne parvenaient qu'à grand'peine à fendre la foule pour venir respirer un peu dans le parvis de l'église; le pape ne pouvait se montrer que des fenêtres de la maison où il était logé, il adressait de là ses exhortations au peuple et lui donnait sa bénédiction. Il ne pouvait sortir que pendant la nuit, tant la foule était empressée pour le voir et lui témoigner son respect. La veille de la cérémonie, on fit sortir tout le monde de l'église, par ordre du pape, pour l'office des vigiles; mais le peuple passa la nuit auprès de l'église. Le lendemain matin, on vit arriver les clercs de Compiègne portant la châsse de saint Corneille. Ils venaient implorer la protection du pape contre les persécuteurs de leur Eglise. Sur les neuf heures, Léon, accompagné seulement de quelques prélats, leva la châsse de saint Remi et la porta sur l'autel de la Trinité qui avait été dédié préalablement par l'archevêque de Trèves. On ouvrit alors les portes de l'église, et quand le peuple eut vénéré les reliques, on les transporta avec pompe du monastère à l'église métropolitaine.

Le deuxième jour d'octobre, on les rapporta au monastère tandis que le pape et les évêques firent la cérémonie de la dédicace. La foule qui suivait la châsse était si grande, que le pape défendit d'ouvrir la porte de l'église avant la fin de la cérémonie, et on introduisit les reliques par une des fenêtres; mais la foule pénétra de force dans l'église. Le pape termina la fête par un discours dans lequel il annonça que ce jour serait désormais un jour de fête pour le diocèse de Reims. Il donna ensuite l'absolution au peuple, et convoqua les évêques, les abbés et les autres ecclésiastiques présents pour le concile qui devait s'ouvrir le lendemain.

Le concile [1] se réunit dans l'église du monastère de Saint Remi. Vingt-trois évêques, près de cinquante abbés et un grand nombre de clercs y assistèrent. Après quelques vaines difficultés sur la préséance entre le clergé de Trèves et celui de Reims, on prit séance. Le pape était au milieu. A sa droite était l'archevêque de Reims, et à sa gauche celui de Trèves; puis venaient à l'orient: Berold de Soissons, Drogon de Térouanne, Frolland de Senlis et Adalberon de Metz; au midi: Hélinard de Lyon, Hugues de Langres, Josfroi de Coutances, Yves de Séez, Herbert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Thierri de Verdun; au nord: Hugues de

[1] Anselm. op. cit. V. et Labb. et Cossart. conc., t. IX, p. 1036.

Bezançon, Hugues de Nevers, Eusèbe d'Angers, Budic de Nantes, Budoc de Bathe, évêque anglais envoyé au concile par le roi Edouard, et Jean, évêque de Porto, venu d'Italie avec Léon. Les évêques étaient ainsi disposés en cercle devant le pape. Parmi les abbés on distinguait surtout : Hugues de Cluni, Hérimar de Saint-Remi, Sigefroi de Gorze, Foulques de Corbie, et deux abbés anglais envoyés avec l'évêque Budoc.

Le diacre Pierre, chancelier de l'Eglise romaine, ayant fait faire silence par ordre du pape, proposa l'objet du concile, savoir : la réforme des abus qui s'étaient établis dans l'Eglise de France, c'est-à-dire : la simonie, les usurpations des dignités ecclésiastiques et des Eglises par les laïques ; les redevances qu'on exigeait des Eglises ; les mariages illicites ; l'apostasie des moines et des clercs ; les pillages et vexations dont les pauvres étaient victimes ; la coutume qu'avaient certains clercs de porter des armes et de se mêler aux guerres et autres affaires du monde ; la sodomie et autres crimes infâmes, enfin les hérésies qui avaient quelques adeptes en France.

Tous ces abus étaient certainement dignes de l'attention d'un pape réformateur, mais la simonie était sans contredit la plaie la plus hideuse qui défigurât l'Eglise de France. Il n'était pas rare d'y rencontrer alors des évêques comme Hugues, Robert et Mauger de Rouen, Sigefroi du Mans, Benoît et Orscand de Quimper, qui considéraient leurs Eglises comme des fiefs, se mariaient publiquement ou vivaient avec des concubines, et s'occupaient, comme les autres seigneurs, de pourvoir leurs enfants de bénéfices ecclésiastiques ou séculiers ; d'autres, comme Avesgaud du Mans, s'adonnaient plus à la chasse qu'à l'administration de leurs diocèses ; d'autres, enfin, comme Gauthier de Nantes, guerroyaient pour leurs évêchés, comme les seigneurs pour leurs fiefs ; la plupart des bénéficiers achetaient leurs titres soit du roi, soit des seigneurs, et vivaient plutôt en mercenaires qu'en pasteurs [1].

Ce fut principalement des bénéficiers simoniaques qu'on s'occupa au concile de Reims.

Le diacre Pierre [2], promoteur du concile, après avoir exhorté tous les assistants à donner aide et conseil au pape pour l'extirpa-

[1] V. Hist. archiep. Roth. ; Act. Episc. Conom. ; Guill. Gemmet. lib. 6. ; et Order. Vit. lib. 5 ; Chron. Namnetens.

[2] Anselm. Itinerar. Leon. — Vid. et. Labbe et Cossart. Conc. t. IX, loc. cit.

tion des vices qu'il avait signalés, s'adressa directement aux évêques et leur dit que, sous peine d'anathème, ils devaient déclarer publiquement si quelqu'un d'eux avait reçu ou donné les ordres sacrés par simonie. Les plus coupables, comme on le pense bien, n'étaient pas au concile.

L'archevêque de Trèves se leva et dit qu'il n'avait rien donné ni promis pour obtenir l'épiscopat, ni vendu les ordres sacrés à personne. Les archevêques de Lyon et de Besançon protestèrent aussi de leur innocence sur ce point. Le diacre Pierre, se tournant vers l'archevêque de Reims, lui demanda ce qu'il avait à dire. L'archevêque répondit qu'il voulait parler au pape en particulier et qu'il sollicitait un délai jusqu'au lendemain; ce qui lui fut accordé. Les autres évêques, se levant tour à tour, se justifièrent du crime de simonie, excepté quatre, savoir: ceux de Langres, de Nevers, de Coutances et de Nantes. On remit à la prochaine session l'examen de leur cause, et le promoteur, s'adressant aux abbés, leur fit la même admonition qu'aux évêques. L'abbé de Saint-Remi se leva le premier et prouva son innocence; l'abbé de Cluni et plusieurs autres firent de même, mais il s'en trouva qui n'osèrent rien répondre.

L'évêque de Langres se porta accusateur contre l'abbé de Poutières, son diocésain, et dit: qu'il vivait dans l'incontinence, et qu'ayant été excommunié pour n'avoir pas payé le cens annuel qu'il devait à l'Eglise romaine, il n'en avait pas moins dit la messe. L'abbé ne put se justifier et fut déposé.

A la fin de cette première session, on déclara solennellement que le pape était seul chef de l'Eglise universelle, et il fut défendu à tous ceux qui étaient présents au concile de se retirer, avant le troisième jour, sans permission. On prit cette dernière décision probablement dans la crainte que ceux qui se sentaient coupables ne prissent la fuite. On peut croire que le pape crut utile de faire reconnaître solennellement son autorité, à cause des graves décisions qu'il avait à prendre, ou bien à cause des prétentions du patriarche de Constantinople Michel Celurarius, qui travaillait alors, avec plus d'activité encore que ses prédécesseurs, à se faire reconnaître pour chef de l'Eglise orientale.

Le lendemain, quatrième jour d'octobre, le pape, les évêques, les abbés et les autres clercs se réunirent de nouveau dans l'église de Saint-Remi. Le pape se retira d'abord dans la chapelle de la Sainte Trinité avec quelques prélats. L'archevêque de Reims lui fit sa con-

fession en particulier, et on parla longtemps des affaires de l'Eglise; puis le pape reprit la même place que la veille, et l'on commença la seconde session du concile.

Le diacre Pierre, continuant à remplir l'office de promoteur, s'adressa d'abord à l'archevêque de Reims et le somma de se défendre contre l'accusation de simonie pour laquelle il avait obtenu délai. L'archevêque demanda à prendre conseil de quelques-uns de ses confrères, ce qui lui fut accordé. Après avoir conféré à l'écart avec l'archevêque de Besançon et les évêques de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis et de Térouanne, il revint et obtint du pape que l'évêque de Senlis parlerait pour lui. Cet évêque déclara que l'archevêque de Reims n'était point coupable de simonie; le pape ayant ordonné à l'archevêque de le déclarer lui-même par serment, celui-ci demanda encore un délai, et sa cause fut renvoyée au concile que le pape avait intention de tenir à Rome au mois d'avril de l'année suivante.

Le diacre Pierre cita alors l'évêque de Langres et l'accusa d'avoir obtenu son évêché par simonie, vendu les ordres sacrés, porté les armes, commis des homicides et des crimes infâmes, traité tyranniquement son clergé. Ces crimes étaient prouvés par plusieurs témoins, parmi lesquels était un clerc qui assura que, lorsqu'il était encore laïque, l'évêque lui avait enlevé sa femme dont il avait fait une religieuse après en avoir abusé. Un prêtre se plaignait aussi d'avoir été tourmenté d'une manière ignominieuse et cruelle par les gens de l'évêque qui avait extorqué de lui une somme d'argent.

Sur ces plaintes, l'évêque de Langres demanda à se consulter, ce qui lui fut accordé. Ayant donc conféré secrètement avec les archevêques de Lyon et de Besançon, il les pria d'être ses avocats. L'archevêque de Besançon voulut commencer sa défense, mais tout à coup il perdit la parole et fit signe à l'archevêque de Lyon de parler à sa place. Cet archevêque déclara que l'évêque de Langres avouait qu'il avait vendu les ordres sacrés et extorqué une somme d'argent au prêtre qui l'en avait accusé, mais qu'il niait tout le reste.

Toutes ces procédures contre l'archevêque de Reims et l'évêque de Langres avaient duré fort longtemps. La nuit approchait. Le pape fit donc lire seulement les canons des conciles contre les simoniaques, et leva la séance.

La troisième session eut lieu le lendemain. Le diacre Pierre appela par trois fois l'évêque de Langres, qui ne se trouva pas présent. On envoya à son domicile les évêques d'Angers et de Senlis. En atten-

dant leur retour, le promoteur s'adressa à ceux des évêques qui ne s'étaient pas encore justifiés. L'évêque de Nevers confessa que ses parents lui avaient acheté son évêché, mais à son insu, et que, depuis, il avait commis plusieurs fautes qui lui donnaient lieu de redouter la justice divine. Il déposa, en conséquence, son bâton pastoral aux pieds du pape, en le priant de lui permettre de quitter une dignité à laquelle il préférait son ame. Le pape lui demanda s'il pourrait faire serment que ses parents avaient acheté son évêché à son insu. L'évêque en fit serment. Alors le pape, touché du repentir qu'il avait montré, lui rendit son évêché et lui remit un autre bâton pastoral, en signe de sa nouvelle et légitime institution.

Ceux qui étaient allés au domicile de l'évêque de Langres étant rentrés dans le concile, déclarèrent qu'il s'était enfui, dans la crainte de se voir condamner pour les crimes dont il était accusé. Alors le pape, après avoir fait lire préalablement les autorités canoniques, prononça contre le transfuge une sentence d'excommunication. L'archevêque de Besançon déclara aussitôt après qu'il avait perdu l'usage de la parole, dans la session précédente, par un miracle de saint Remi qui n'avait pas voulu qu'il défendit une aussi mauvaise cause que celle de l'évêque de Langres. La déclaration de l'archevêque de Besançon causa à tout le concile une émotion extraordinaire. Le pape ne put retenir ses larmes et s'écria : « Saint Remi est toujours vivant ! » et se levant avec les membres du concile, ils allèrent tous se prosterner devant la châsse du saint, et chantèrent une antienne en son honneur.

On reprit ensuite la procédure contre les évêques accusés. Josfroi de Coutances avoua qu'un de ses frères avait acheté pour lui son évêché, mais qu'il l'ignorait d'abord ; que l'ayant appris, avant son ordination, il avait essayé de s'enfuir pour ne pas recevoir l'épiscopat d'une manière illégitime, mais que son frère s'était emparé de lui et l'avait fait ordonner de force. Sur la réquisition du pape, il attesta sa déclaration avec serment et fut déclaré non coupable de simonie.

L'évêque de Nantes déclara sincèrement avoir hérité son Eglise de son père qui en avait été aussi évêque, et moyennant une somme d'argent. On lui ôta son anneau et sa crosse ; mais, en considération de la franchise de sa confession, on lui permit d'exercer les fonctions sacerdotales.

Le pape exhorta ensuite les archevêques à déclarer publiquement s'ils connaissaient quelqu'un de leurs suffragants qui fût coupable

de simonie; ils répondirent qu'ils n'en connaissaient aucun. Alors on traita l'affaire des évêques qui, ayant été invités au concile, ne s'y étaient pas rendus et n'avaient point envoyé d'excuse. On les excommunia avec tous ceux qui, craignant la venue du pape, avaient suivi le roi à la guerre, et nommément l'archevêque de Sens et les évêques de Beauvais et d'Amiens. On excommunia encore l'abbé de Saint-Médard qui avait quitté le concile sans permission, et l'archevêque de Compostelle qui prenait le titre d'*Apostolique*, réservé jusqu'alors au pape. Cet archevêque s'imaginait sans doute qu'il avait droit à ce titre à cause des reliques de l'apôtre saint Jacques qu'il prétendait posséder dans son Eglise. On cita au concile de Rome, qui devait se tenir à la mi-avril, les évêques bretons qui refusaient toujours à reconnaître l'archevêque de Tours pour métropolitain, on excommunia plusieurs seigneurs qui avaient contracté des mariages illicites, et on renouvela douze canons de l'ancienne législation canonique contre la simonie, les rétributions exigées pour les fonctions sacerdotales, et la promotion des évêques non élus par le clergé et le peuple.

L'Eglise protestait toujours en faveur de cette vieille loi des élections, qui seule eût pu faire son salut et mettre fin à tous les abus qui la déshonoraient.

Après avoir terminé plusieurs autres affaires de peu d'importance, on lança des anathêmes contre les sodomites, contre les hérétiques, leurs fauteurs et leurs protecteurs; puis, le pape donna sa bénédiction à tous ceux qui étaient présents et déclara le concile terminé.

Le lendemain, 6 octobre, il plaça la châsse de saint Remi dans le lieu qui lui avait été préparé, embrassa paternellement tous les moines, et leur fit les adieux les plus touchants. Il quitta le monastère au milieu des acclamations du peuple, et se rendit à Verdun, de là à Metz, et ensuite à Mayence, où il tint un nouveau concile. Il y fit pour l'Allemagne ce qu'il avait fait à Reims pour la France. En retournant à Rome, Léon visita la célèbre abbaye de Richenouw et celle de Montier-en-Der, dont il emmena l'abbé, nommé Humbert, qu'il fit cardinal et archevêque. Ce fut un des personnages les plus illustres de l'époque. Ses connaissances théologiques étaient fort étendues, et, comme Hildebrand, il ne pouvait qu'inspirer au pape des projets utiles au bien de l'Église.

Léon tint un concile à Siponte, au pied du mont Gargan, et y déposa deux archevêques pour crime de simonie. Dès qu'il fut ar-

rivé à Rome, il écrivit à tous les fidèles de l'Eglise de France une lettre dans laquelle il témoigne de son affectueuse dévotion pour saint Remi, et leur recommande d'en célébrer tous les ans la fête le 1er octobre, qui était le jour où il avait consacré l'Eglise du monastère de ce saint.

LIVRE TROISIÈME.

(1050—1085)

I.

Béranger. — Exposé de la controverse eucharistique. — Hérésie de Béranger. — Sa première condamnation à Rome sous Léon IX. — Béranger en Normandie. — Conférence de Brionne. — Lettres de Béranger à Ascelin et d'Ascelin à Béranger. — Béranger condamné au concile de Verceil. — Progrès de l'hérésie en France. — Écrit de Gozechin. — Lettre de Déoduin de Liége au roi Henri. — Concile de Paris où Béranger est de nouveau condamné — Le roi lui ôte son revenu. — Démarches de Béranger pour adoucir le roi. — Béranger soutenu par l'évêque Eusèbe-Brunon, un de ses adeptes. — Lettre d'Adelmann à Béranger. — Réponse de Béranger — Voyage du pape Léon IX après le concile de Verceil. — Son expédition contre les Normands. — Sa mort. — Victor II, pape. — Influence de Hildebrand dans ce choix. — Légation de Hildebrand en France — Concile de Tours où Béranger abjure ses erreurs. — Hildebrand parcourt la France et travaille à la réforme de la discipline ecclésiastique — Plusieurs évêques l'imitent. — Concile de Rouen sous l'évêque saint Maurile. — Profession de foi contre l'hérésie de Béranger. — Conciles de Toulouse, de Narbonne, de Saint-Gilles. — Mort de Victor II. — Etienne IX lui succède. — Ses relations avec Gervais de Reims. — Notice sur cet évêque. — Son projet d'un concile national pour la réforme de la discipline. — Mort d'Etienne IX. — Nicolas II lui succède. — Grand concile de Rome où Hildebrand fait modifier la loi pour l'élection des papes. — Béranger et Lanfranc au concile de Rome. — Béranger y souscrit une profession de foi dressée par le cardinal Humbert. — Saint Hugues de Cluni légat en France — Nicolas forme le projet d'y venir lui-même. — Le roi Henri s'y oppose — On attribue sa mauvaise volonté à Gervais de Reims qui se justifie. — Mort du roi Henri et du pape Nicolas II.

1050—1061.

Léon IX, de retour à Rome, tint, vers la mi-avril de l'année 1050, le concile qu'il avait indiqué l'année précédente et dont il fut question dans celui de Reims. Les différentes causes qu'on avait renvoyées à un plus ample examen y furent traitées [1]; mais

[1] L'archevêque de Reims fut absous et resta sur son siége; l'évêque de Langres, qui s'était enfui de Reims, alla à Rome nu-pieds et fit pénitence jusqu'à sa mort dans l'abbaye de Saint-Vanne. L'abbé de Saint-Médard, qui avait aussi quitté le concile, fut convaincu de simonie et déposé. On ignore comment se termina l'affaire des évêques d'Amiens et de Beauvais qui avaient été excommuniés. L'archevêque de Sens, Gilduin, qui l'avait aussi été, fut chassé par son peuple et remplacé par Mainard qui fut appelé du siége de Troyes. L'archevêque de Sens en appela au pape qui fit comparaître les deux compétiteurs, les déposa

l'affaire la plus importante fut la condamnation de l'hérésie de Béranger contre l'Eucharistie.

Depuis la publication du livre de Paschase-Ratbert, une controverse importante s'était élevée sur ce sujet. Nous l'avons suivie autant qu'ont pu nous le permettre les rares monuments qui nous en sont restés. Il ne s'agissait point d'abord, entre les divers antagonistes, de la question de la présence réelle, que tous admettaient, mais d'une question secondaire touchant la *manière d être* de J.-C. dans l'Eucharistie, ou bien, ce qui revient au même, touchant la *nature* du corps eucharistique de J.-C.

Cette discussion remontait au IXe siècle et avait eu, pour première cause, certaines expressions de Paschase-Ratbert dont plusieurs de ses disciples avaient exagéré le sens. Nous pensons que Paschase-Ratbert ne donnait qu'un sens raisonnable à des expressions comme celles-ci, copiées dans les Pères de l'Eglise les plus estimés : « Le corps de J.-C. qui est dans l'Eucharistie est le même que celui qui est né de la Vierge, qui a été crucifié, qui est ressuscité. » Il entendait sans doute qu'il était le même quant à l'*être*, mais non quant à la *forme* ou à la *manière d'être*. Pourtant quelques-uns de ses disciples prirent ces expressions dans leur sens rigoureux, prétendirent que le corps eucharistique était, quant à l'*être* et quant à la *manière d'être*, le même que le corps naturel de J.-C.; il s'en trouva même qui poussèrent cet absurde système jusqu'à la dernière conséquence et adoptèrent l'opinion monstrueuse du *stercoranisme* [1].

Les plus savants hommes, comme Raban au IXe siècle et Gerbert au Xe, combattirent ce système dont l'absurdité pouvait, aux yeux des simples, retomber sur le dogme catholique; tout en admettant avec l'Eglise la présence réelle, ils prétendirent avec raison que le corps eucharistique de J.-C., le même que son corps naturel quant à l'*essence*, n'était pas le même quant aux *qualités accidentelles*, à la manière d'être; qu'il avait cette nature quasi-spirituelle dont seront doués les corps des justes après la résurrection générale; qu'il avait des qualités surnaturelles encore plus éminentes.

Tel est, en effet, le véritable sentiment admis de tout temps dans l'Eglise catholique.

l'un et l'autre, mais rétablit immédiatement Mainard qui en était digne. Les évêques de Bretagne cités à Rome ne se présentèrent pas et furent excommuniés.

[1] Système d'après lequel le corps eucharistique de J.-C. serait soumis au travail digestif de l'estomac.

En même temps que des disciples, plus croyants que raisonnables, de Paschase-Ratbert, exagéraient jusqu'à l'absurde le sentiment de ce grand homme; Jean Scot adoptait un système diamétralement opposé et également éloigné de la vraie foi catholique[1]. C'était la manie de Jean Scot de vouloir toujours subtiliser plus que les autres; il voulut tellement spiritualiser le corps eucharistique de J.-C., qu'il ne lui laissa plus aucune réalité, ou du moins le réduisit à une réalité vague et fantastique comme une émanation purement intelligible. Au nom de la philosophie et de la raison, Jean Scot donnait un démenti à l'Ecriture-Sainte qui affirme une réalité positive, tandis que les stercoranistes plus ou moins exagérés, contestaient à la philosophie et à la raison leurs droits les plus légitimes.

Le dogme catholique, également éloigné de ces deux exagérations, donne en même temps satisfaction à la parole divine et à la raison; car la parole de J.-C. est claire : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. » Les droits de la raison sont également respectés dans le dogme catholique sainement entendu. Les sens, en effet, n'attestent que ce qui *paraît*; leur témoignage ne va pas au-delà, et ce n'est que par une induction, qui n'est pas toujours logique, que nous nous formons, d'après l'*apparence* d'un objet, une idée de l'*essence* elle-même de cet objet.

Dans les faits naturels, cette induction est souvent fausse. A plus forte raison, lorsqu'un avertissement divin, clair et formel, nous met en garde contre elle, devons-nous nous abstenir et nous contenter d'accepter purement et simplement ce que les sens nous attestent, c'est-à-dire *ce qui paraît*, ce qui tombe sous les sens. Quant à la réalité, à l'essence, nous la connaissons dans l'Eucharistie par le témoignage divin qui ne contredit en rien le témoignage des sens qui nous attestent toujours ce qu'ils sont chargés d'attester; et jamais on ne prouvera qu'il soit contraire à la raison d'admettre que, sous les *apparences* qu'attestent nos sens, il ne puisse exister une essence autre que celle que nous serions portés à déduire par le raisonnement, dans les cas ordinaires.

Au point de vue de la philosophie, comme au point de vue de la foi, Jean Scot était donc dans l'erreur. Il n'eut point de partisans jusqu'au XIe siècle. Son livre même était à peu près oublié lorsque

[1] Le livre de Jean Scot est perdu. Mais, comme Béranger déclara avoir pris son opinion dans le livre de ce philosophe, on connaît ainsi l'opinion de Jean Scot par celle de Béranger.

Béranger le tira de la poussière et adopta les sentiments hérétiques qui y étaient développés [1].

Béranger, d'abord écolâtre à Tours, où il s'était acquis une réputation méritée, était devenu archidiacre de l'Église d'Angers. Il avait une science réelle; mais, si nous en croyons un de ses adversaires [2], il aurait poussé, sur ce point, ses prétentions trop loin. Il tranchait de l'homme extraordinaire, et sa démarche trahissait en lui beaucoup de suffisance : il marchait avec une gravité affectée, parlait avec emphase et avait presque toujours la tête enfoncée dans son capuchon, pour faire croire qu'il réfléchissait profondément. Son caractère était, du reste, fort doux, son éloquence insinuante; il était irréprochable dans ses mœurs, mais la haute estime qu'il avait de sa science l'avait rendu tellement opiniâtre dans ses idées, qu'il les conservait intérieurement même lorsqu'il était obligé de les abandonner publiquement.

Nous avons dit comment Béranger, après avoir étudié sous Fulbert de Chartres, s'était fixé à Tours, dont il rendit l'école une des plus célèbres de France. Après avoir été vaincu dans le cartel philosophique que lui avait proposé Lanfranc à son arrivée en France, sa gloire pâlit; ses élèves n'eurent plus pour lui autant d'estime, et l'école du Bec, dirigée par Lanfranc devenu moine, fit oublier l'école de Tours.

Béranger ne pouvait voir sans un profond chagrin ses élèves passer dans le camp de son vainqueur. De dépit, il abandonna la grammaire et la philosophie pour se jeter dans le vaste champ de l'exégèse biblique [3]. Il n'apportait point à l'étude des Ecritures les connaissances philologiques et historiques qui lui eussent été nécessaires pour en pénétrer le sens, mais seulement une subtilité de dialectique qui ne pouvait que le conduire à des systèmes erronés. C'est ce qui arriva. Comme il ne s'appliquait, dans ses travaux bibliques, qu'à trouver des explications neuves, sans tenir compte des interprétations traditionnelles qui seules peuvent avoir une valeur incontestable, il ne resta pas longtemps dans la vérité.

[1] Quelques auteurs, entre autres le P. Mabillon et l'abbé Pluquet, ont prétendu que Béranger avait cru à la présence réelle et rejeté seulement la transsubstantiation. Nous croyons que ces auteurs se sont trompés et que Béranger eut l'opinion qui fut admise depuis par Calvin et ses sectateurs.

[2] Guitmond. Cont. Berengar. lib. 1.

[3] Guitmond., loc. cit.

Béranger avait lu les livres de Jean Scot, dont l'esprit subtil avait beaucoup d'analogie avec le sien; il avait lu en particulier son livre sur l'Eucharistie, et comme personne n'en avait adopté les conclusions hétérodoxes, ce fut pour Béranger une raison de les admettre et il entreprit de les propager. Au lieu donc d'interpréter, comme toute la tradition chrétienne, les paroles évangéliques touchant l'Eucharistie, il ne voulut voir dans ce sacrement qu'une simple figure, ou une présence purement intelligible.

Béranger communiqua d'abord son système à de pauvres écoliers qu'il nourrissait et qu'il s'était attachés par ses libéralités; puis il envoya ces disciples le répandre dans les diverses écoles de France.

L'écolâtre du Bec, Lanfranc, ayant ainsi appris que Béranger enseignait les erreurs de Jean Scot sur l'Eucharistie, s'appliqua dans son école à défendre la croyance catholique. Béranger, qu'on en instruisit, fut heureux de trouver cette occasion de laver la honte de son ancienne défaite, et adressa à Lanfranc un défi sur le terrain théologique où il se croyait fort.

« Frère Lanfranc, lui écrivit-il[1], Engelramn de Chartres m'a rapporté que vous désapprouviez et traitiez d'hérétique le sentiment de Jean Scot touchant le sacrement de l'autel, en ce qu'il a d'opposé au sentiment de Paschase que vous défendez. Frère, si cela est, je vous dirai franchement que c'est indigne de vous de raisonner ainsi, car vous n'êtes pas sans intelligence : on voit que ni vous, ni vos disciples n'êtes encore assez versés dans la science des Ecritures. Quoique je n'y sois pas moi-même très-habile, je désirerais bien, s'il était possible, vous entendre discourir sur ce point devant tels juges et tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, faites bien attention à ceci : si vous traitez d'hérétique Jean Scot dont j'approuve la doctrine, il faut aussi donner le même titre à Ambroise, à Jérôme et à Augustin, sans parler de beaucoup d'autres. »

Lanfranc dut recevoir cette lettre au moment où il partait pour le concile que le pape Léon IX avait convoqué à Rome et qui eut lieu dans l'Eglise de Latran. Il ne répondit donc pas à Béranger qui, ignorant son départ, lui écrivit une seconde lettre dans laquelle il s'applaudissait presque d'avoir obligé Lanfranc à adopter ses opinions. Sa vanité lui faisait sans doute croire que le savant prieur du Bec avait reculé devant sa provocation.

[1] Epist. Bereng. ad Lanf. — Ap. Labb. et Cossart. Conc. t. IX, pag. 1054.

Le porteur [1] de cette lettre n'ayant pas trouvé Lanfranc, la remit à des clercs qui, après l'avoir lue, crurent que le docte écolâtre du Bec s'était véritablement rallié au sentiment hétérodoxe de Jean Scot, conçurent quelques soupçons sur la pureté de sa foi et envoyèrent au concile de Rome la lettre qui lui était adressée.

Cette lettre fut lue dans le concile où l'on traita la question importante de l'Eucharistie.

On peut croire que le diacre Pierre avait en vue l'erreur de Béranger, lorsqu'au concile de Reims il fit mention de certaines hérésies qui avaient des adeptes en France; l'on s'en fût dès lors sans doute occupé si Hugues de Langres, le premier adversaire de Béranger, n'eût quitté le concile dans la crainte d'être condamné comme simoniaque. Cet évêque se trouvant au concile de Rome, put éclairer les évêques sur les véritables opinions de Béranger, contre lequel il s'était cru obligé de publier un livre [2] pour défendre le dogme catholique. Béranger fut condamné et cité au concile de Verceil qu'on indiqua pour l'automne de cette année (1050). Comme la lettre adressée par Béranger à Lanfranc pouvait donner lieu de soupçonner la foi de ce dernier, le pape lui ordonna d'exposer ses sentiments. Il le fit d'une manière si nette et si précise, que tout le concile en fut satisfait. Comme Lanfranc connaissait parfaitement les opinions de Béranger, le pape le garda auprès de lui jusqu'au concile de Verceil.

Béranger, pendant qu'on le condamnait à Rome, parcourait la Normandie [3] pour y répandre ses erreurs. Ne recevant point de réponse de Lanfranc, il croyait sans doute que l'on craignait de discuter avec lui ou qu'on était disposé en sa faveur. Il est probable qu'il se rendit au Bec où, n'ayant pas trouvé Lanfranc, il visita le nouveau monastère de Préaux, où l'abbé Ansfroi eut horreur de sa doctrine; il se rendit de là au palais de Guillaume, duc de Normandie. Guillaume n'avait aucune prétention à la théologie; cependant, comme la question était grave, il convoqua tous les savants de son duché à Brionne, afin de discuter avec Béranger.

[1] Lanf., lib. de corp. et sang. Domini, adv. Bereng., c. 4.

[2] Lanf., loc. cit. — *Vid.* etiam Mabillon, præfat. in sæcul. VI Bened. — Le livre de Hugues de Langres se trouve parmi les œuvres de Lanfranc, edit. de D. Luc d'Acheri, append. p. 68.

[3] Durand. Troarn. lib. de corp. et sang. Christi, pars 9a. — Inter Op. Lanf. append. p. 106.

Lanfranc n'était pas là pour lutter avec son antagoniste; mais deux de ses disciples, Ascelin et Guillaume, tinrent dignement sa place, et combattirent Béranger avec une telle vigueur, qu'il fut obligé de convenir que le livre de Jean Scot contenait des erreurs et qu'il ne l'avait pas lu tout entier.

Il se retirait confus de cette conférence où son orgueil avait tant souffert, lorsqu'il apprit à Chartres la condamnation de sa doctrine au concile de Rome, et sa citation au concile de Verceil. Quand il passa à Chartres, on y connaissait déjà son échec de Brionne et sa condamnation. On le questionna malicieusement, et il sortit de la ville tellement exaspéré, qu'il écrivit à ses amis des lettres pleines des plus violentes invectives contre le pape et son concile.

Cependant il envoya à Verceil deux de ses plus habiles disciples pour prendre sa défense. Afin de détruire le fâcheux effet qu'avait produit le bruit de son échec à Brionne, il publia un prétendu compte-rendu de la conférence, sous forme de lettre à Ascelin, l'un de ses adversaires.

« En passant chez vous, lui dit-il [1], j'avais résolu de ne disputer avec personne sur l'Eucharistie, et mon unique but était d'en référer aux évêques que j'allais trouver. Voilà pourquoi je n'ai à peu près rien dit dans la conférence où vous avez eu tort de vous trouver.»

On n'aperçoit pas dans ce pauvre préambule le vigoureux champion qui défiait Lanfranc avec tant de hardiesse.

« C'est pour la même raison, continue-t-il, que je n'ai point voulu crier trop haut contre cette damnable et sacrilège proposition de Guillaume: *Tout homme doit approcher à Pâque de la table du Seigneur*.

« Pour en venir à ce qui me fait écrire cette lettre, j'ai appris que Guillaume se vantait de m'avoir forcé à avouer que Jean Scot était hérétique. Puissiez-vous comprendre combien il est imprudent et impie de traiter ainsi ce savant! Paschase, sachez-le bien, est le seul qui se soit imaginé que la substance du pain disparaît complétement dans le sacrement du corps du Seigneur; si vous pensez comme lui, votre opinion est aussi contraire au sens commun qu'à la doctrine de l'Evangile et de l'apôtre. Voici tout ce que j'ai dit de Jean Scot dans la conférence: Après avoir déclaré que je n'avais pas lu tous ses ouvrages, j'ai dit que je pouvais démontrer qu'il était catholique dans ce que j'en avais lu; et cela je le prouverai par les

[1] Epist. Berengar, ad Ascelin.; inter ap. Lanfranc, not. p. 24, edit. d'Acheri.

écrits des Pères que j'ai cités dans ma lettre à Lanfranc, où j'ai prétendu qu'on devait traiter ces Pères d'hérétiques, si l'on donnait cette qualification à Jean Scot. J'ajoutai que si dans ses écrits on trouvait quelque chose d'inexact, je le condamnerais sans difficulté. Je parlais sincèrement et je ne voulais pas entrer en discussion là-dessus.

« Quant à Guillaume, il me demanda si je soutenais véritablement ces deux propositions que l'on m'attribuait: 1° les paroles de la consécration prouvent que la substance du pain demeure dans l'Eucharistie; 2° le bâton pastoral n'est pas le signe du soin des âmes confiées à ceux qui le portent. Je n'ai jamais avancé cette seconde proposition; pour la première, vous pouvez vous souvenir que je la démontrai si clairement, que le moindre écolier capable d'entendre passablement la signification des mots pourrait me comprendre et faire à d'autres la même démonstration. »

Or c'était précisément sur ce point qu'il avait été confondu, et il ne parlait avec tant d'aplomb que pour faire illusion à ceux qui voudraient bien le croire sur parole.

Ascelin ne laissa pas sans réponse la lettre de Béranger et rétablit la vérité sur tout ce qui s'était passé à la conférence [1]. Il lui reproche, en particulier, d'avoir tronqué la proposition de Guillaume sur l'obligation où était tout fidèle de communier à Pâque, car Guillaume y avait mis cette condition: « A moins que pour ses péchés, il ne soit trouvé indigne d'un banquet si salutaire; il ne doit pas s'en éloigner lui-même, mais seulement par ordre de son confesseur. »

On doit remarquer la conformité de cette doctrine avec celle qui fut plus tard officiellement décrétée au concile de Latran, sous Innocent III. Les crimes et les désordres qui affligeaient l'Eglise avaient fait perdre progressivement la pieuse coutume où étaient les fidèles de participer, chaque dimanche, au banquet eucharistique. Déjà, au IXe siècle, on avait été forcé d'ériger en obligation cette participation que les premiers fidèles regardaient comme une faveur; on avait alors rendu la communion obligatoire trois fois l'année: à Pâque, à la Pentecôte et à Noël. Au XIe siècle, on avait déjà réduit cette obligation à Pâque seulement, et encore s'en trouvait-il qui, comme Béranger, ne voulaient pas la reconnaître. Comme, à cette époque, il n'y avait pas de décret positif sur ce point, les indiffé-

[1] Epist. Ascelini ad Bereng.; inter Op. Lanf. not. p. 24.

rents adoptaient cette opinion relâchée, et c'est pour cela sans doute qu'au commencement du XIII[e] siècle, le concile de Latran porta le décret qui est encore en vigueur aujourd'hui et qui ne fit que consacrer un usage déjà passé depuis longtemps dans la pratique, comme on le voit par la lettre d'Ascelin.

Cet auteur, après avoir réfuté les assertions de Béranger relativement à la conférence de Brionne, lui dit en finissant: « Rougissez de défendre un livre qui vient d'être condamné à Verceil dans un concile plénier où vous-même avez été noté d'hérésie. »

Le concile de Verceil[1] avait eu lieu en effet à l'époque fixée par le pape. Le livre de Jean Scot y fut lu et condamné d'une voix unanime, et les disciples de Béranger furent confondus dès les premiers mots qu'ils voulurent prononcer en faveur de leur maître.

L'hérésie de Béranger faisait grand bruit en France. Cet hérésiarque travaillait clandestinement à augmenter le nombre de ses sectateurs, et ses adeptes parcouraient dans ce but les principales écoles. Ils firent quelques tentatives à Liége, mais ils rencontrèrent dans cette ville des gardiens vigilants de la foi, l'évêque Déoduin, l'écolâtre Adelmann et l'écolâtre Gozechin qui signale avec énergie les progrès de l'erreur.

« Ouvrez les yeux, dit-il[2], et voyez les dogmes pernicieux, les fausses opinions qui sortent de l'académie de Tours à laquelle préside Béranger, cet apôtre de Satan! Voyez les serpents qui sortent des cavernes de cette nouvelle Babylone. Les hommes enivrés du vin nouveau ou plutôt du venin de cet hérésiarque, sont à la piste de nouveautés sacriléges et donnent aux Écritures des sens contraires à la foi. Ils disent, chose horrible à entendre! que les divins sacrements qui s'opèrent sur nos autels ne contiennent que l'ombre et non la vérité. Ils enseignent cette erreur avec tant d'artifices, qu'ils séduisent un grand nombre de clercs nomades dont ils pipent la simplicité ou piquent la curiosité. Ces novateurs leur font voir la superficie des Ecritures, comme un chemin uni qui les conduit au palais de la sagesse, comme un sentier droit qui les mène au port du salut. Mais dès qu'ils sont entrés dans ce chemin, ils les embarrassent dans les filets de leur philosophie sophistique et dans leurs syllogismes captieux, les éloignent de la voie du salut et les jettent dans l'abîme. »

[1] Lanfranc., lib. de corp. et sang. Domini adv. Berengar., c. 4.

[2] Ap. Mabillon. Analect.

Le principal sectateur de Béranger était Eusèbe-Brunon, évêque d'Angers. Les autres évêques furent alarmés des progrès de l'hérésie, et, de concert avec les seigneurs, conseillèrent au roi Henri d'assembler un concile à Paris. Les hérétiques eux-mêmes le sollicitèrent[1]; c'est pourquoi Henri le convoqua pour le 16 octobre (1050).

Déoduin, évêque de Liége, ayant appris que l'on devait tenir ce concile, en écrivit au roi Henri. « Le bruit s'est répandu, dit-il[2], dans toute la Germanie que Brunon, évêque d'Angers, et Béranger de Tours, renouvelant les anciennes hérésies, prétendent que le corps du Seigneur n'est pas un corps réel, mais une ombre et une pure figure; attaquent le mariage légitime, et le baptême des enfants[3]. On dit aussi que votre zèle pour l'Eglise vous a inspiré de convoquer un concile pour les convaincre publiquement et délivrer de cette peste votre illustre royaume. Ce projet est digne d'un grand roi, et plaise à Dieu que vous puissiez l'exécuter et punir, comme ils le méritent, les auteurs de ces blasphèmes! Cependant nous ne pensons pas que vous puissiez le faire dans votre concile; car Brunon est évêque et ne peut être condamné que par le pape. Voilà ce qui nous afflige, nous fidèles enfants de l'Eglise; nous craignons qu'après avoir entendu les hérétiques dans votre concile, vous ne puissiez les punir, car de là résultera un grand scandale pour le peuple, qui croira qu'on n'aura pas pu les y convaincre d'erreur. Nous prions Votre Majesté de n'avoir point égard à la demande que vous ont faite les hérétiques, car ils ne sollicitent un concile que parce qu'ils se tiennent assurés de l'impunité. Ayez donc soin de faire autoriser préalablement votre concile par le pape, ou mieux ne songez point à demander d'éclaircissements aux sectaires: il ne faut songer qu'à les punir. On a dû écouter les hérétiques lorsque les questions n'étaient pas encore bien approfondies; mais aujourd'hui, qu'est-il besoin d'un concile pour éclaircir des questions si bien définies par les conciles et les Pères? »

Déoduin, après avoir cité plusieurs passages de saint Cyrille, de saint Ambroise et de saint Augustin sur la présence réelle, le mariage et le baptême des enfants, conclut ainsi:

[1] C'est au moins ce que dit Déoduin dans la lettre citée ci-dessous.

[2] Epist. Deoduin; ap. Mabill. analect.

[3] Guimond, l'un des adversaires de Béranger, nous apprend aussi que cet hérétique attaquait le mariage et le baptême des enfants.

« Nous croyons donc que Brunon et Béranger doivent être regardés comme des hérétiques déjà condamnés. Vous n'avez plus qu'à délibérer avec vos évêques et les nôtres, avec l'empereur votre ami et avec le pape, de la punition qu'ils méritent. »

Ces dernières paroles sont remarquables. Aux yeux de Déoduin l'hérésie attaque l'empire chrétien, et tous les représentants de l'autorité doivent concourir à éteindre une erreur funeste qui menace son unité.

Henri ne crut pas devoir tenir compte de la lettre de l'évêque de Liége, et le concile se tint à l'époque fixée [1]. Il s'y trouva un grand nombre d'évêques, de clercs et de seigneurs. Le roi lui-même y assista. Béranger, au lieu de comparaître, comme il en avait reçu l'ordre, se retira à Angers auprès de Brunon, son protecteur. On n'en procéda pas moins à l'examen de sa cause. Isembert, évêque d'Orléans, qui avait assisté au concile de Rome où Béranger avait été condamné pour la première fois, produisit une longue lettre de l'hérétique: « Ordonnez, dit-il aux évêques, que cette lettre soit lue. Ce n'est pas à moi qu'elle a été écrite; mais je l'ai interceptée et enlevée de force au porteur qui devait la remettre à un de ses amis, nommé Paul. » On croit que c'est Paulin, primicier de Metz. Cette lettre fut lue, mais les Pères du concile en furent si scandalisés, qu'ils en interrompirent plusieurs fois la lecture pour témoigner leur indignation. On condamna d'une voix unanime Béranger, ses adeptes et le livre de Jean Scot d'où ils avaient tiré leurs erreurs. On déclara ensuite que si Béranger et ses sectateurs ne se rétractaient, toute l'armée de France, ayant à sa tête le clergé revêtu des ornements sacerdotaux, marcherait contre eux et irait les traquer, quelque part qu'ils fussent, et les mettrait à mort.

D'après l'opinion commune, l'hérésie était un crime politique.

Comme l'abbaye de Saint-Martin était un fief relevant du roi, qui en avait même le titre d'abbé, Béranger, en sa qualité de chanoine de cette abbaye, lui était immédiatement subordonné. Henri le priva donc, après le concile de Paris, des revenus auxquels il avait droit sur les biens de l'abbaye. Béranger, plus sensible à la perte de son revenu qu'à celle de sa foi, écrivit à l'abbé Richard, son ami, de s'intéresser auprès du roi en sa faveur [2], et de lui dire

[1] Durand. Troarn. Lib. de Corpore Christi, pars 9?.— Inter op. Lanfranc., append.

[2] Epist. Berengar.; ap. D'Acheri spicileg. nov. edit., t. III, p. 400.

qu'il s'offrait de prouver que Jean Scot avait été injustement condamné à Verceil. « Le roi, ajoute-t-il, doit savoir que Jean Scot n'a écrit qu'à la prière de Karl-le-Grand, son prédécesseur, si zélé pour la religion. De peur que l'erreur des hommes grossiers et ignorants de ce temps-là ne prévalût, il chargea ce savant homme de recueillir dans les Ecritures de quoi les désabuser. »

Jean Scot avait écrit, en effet, par l'ordre de Karl-le-Chauve : ce n'était pas une preuve que son livre fût très-catholique.

Béranger réclama aussi l'appui du trésorier de l'abbaye de Saint-Martin. « Si vous avez occasion, lui dit-il [1], de parler au roi, ayez la bonté de lui dire un mot en ma faveur, pour exciter sa libéralité, sa religion, sa compassion, et le porter à me dédommager, par quelque largesse, du tort qu'il m'a fait, à moi qui suis un clerc de son Église. »

On peut croire qu'il sollicita de même la protection de Frolland, évêque de Senlis ; au moins cet évêque parvint-il à faire croire au roi que Béranger était un vertueux prêtre qui n'était poursuivi que par des envieux jaloux de son mérite. Frolland [2] donna avis à Béranger du succès qu'il avait eu auprès du roi, et comme il était malade au moment où il lui écrivait, il se recommanda à ses prières. Frolland n'était sans doute pas partisan des erreurs de Béranger ; il est probable que son estime pour la personne de cet hérétique lui faisait interpréter d'une manière bienveillante des opinions condamnables. Quoi qu'il en soit, son crédit auprès du roi empêcha que le décret du concile de Paris ne fût mis à exécution. Béranger resta cependant privé de son titre canonial ; mais l'évêque d'Angers, son ami, l'avait fait archidiacre de son église depuis assez longtemps [3].

Ce fut sans doute vers cette époque que Béranger reçut une lettre d'Adelmann, écolâtre de Liége, et qui fut depuis évêque de Bresse. Adelmann était ce disciple de Fulbert qui nous a fourni de précieux renseignements sur l'*académie* de Chartres. Il y avait connu Béranger. Au nom de leur vieille amitié et de leur vénérable maître, il le conjure, dans sa lettre, de ne pas troubler l'Eglise en prêchant une détestable hérésie.

[1] Ap. Mabill. præf. in sæcul. VI Bened.

[2] Ap. D'Acheri spicileg. t. III, p. 399.

[3] Il avait ce titre en 1040 lorsqu'il assista à la consécration de l'église de Vendôme. — *V.* Mabill. præfat. in sæcul. VI Bened.

« Je vous appelle mon frère, lui dit-il [1], quoique vous soyez plus jeune que moi, à cause de la douce intimité dans laquelle nous avons vécu à Chartres, à l'école de notre vénérable *Socrate*. Platon remerciait la nature de l'avoir fait naître du temps de son Socrate; mais nous, c'est avec plus de raison que nous pouvons nous glorifier du nôtre, de cet homme si chrétien, si catholique, dont nous avons expérimenté la sagesse, la sainte vie, la salutaire doctrine, et qui prie sans doute aujourd'hui le Seigneur pour nous. Il se souvient de nous certainement, il nous conjure encore de marcher, à la suite des saints Pères, vers la sainte cité qu'il habite maintenant, sans nous laisser égarer dans les sentiers de l'erreur. Ne vous rappelez-vous pas ces conversations touchantes qu'il avait avec nous, dans son petit jardin, auprès de l'oratoire; ces douces larmes qu'il répandait en nous parlant et que lui arrachaient sa foi et sa tendresse pour nous? Que le Seigneur, mon cher frère, vous préserve d'entrer dans ces routes ténébreuses que nous indiquait notre père Fulbert! Puissent-ils mentir ceux qui publient partout que vous êtes séparé de l'unité de l'Eglise, et que vous avez des sentiments contraires à la foi catholique touchant le corps et le sang du Seigneur immolé chaque jour sur l'autel, dans toute la terre. Suivant eux, vous diriez que ce n'est ni le vrai corps ni le vrai sang de J.-C. qui serait offert sur l'autel, mais seulement une figure et une ressemblance.

« L'ayant entendu dire il y a deux ans, je résolus de vous écrire et de vous demander à vous-même ce qui en était. Mais comme votre ami Paulin, primicier de Metz, est un peu plus rapproché de vous, je le priai de s'en charger et il le promit. Il n'en a rien fait jusqu'ici, mais Dieu m'a fait trouver une autre occasion de vous écrire. Je vous conjure donc, par la miséricorde de Dieu, et par la mémoire de notre cher Fulbert, de ne point troubler la paix de l'Église catholique pour laquelle tant de milliers de martyrs et tant de saint docteurs ont combattu, et qu'ils ont si bien défendue, que tous les hérétiques sont demeurés confondus. »

Adelmann établit ensuite la foi catholique touchant l'Eucharistie, d'après les paroles de l'Écriture.

On croyait à Liége, comme l'atteste la lettre de Déoduin, que Béranger refusait de croire à la réalité du corps eucharistique de J.-C., parce qu'il aurait pensé, comme d'anciens gnostiques, que le Sauveur n'aurait eu qu'un corps fantastique et purement apparent. Telle

[1] Biblioth. PP., t. XVIII.

n'était pas l'opinion de Béranger. Il admettait que J.-C. avait eu un vrai corps et que le corps eucharistique était *vrai* en ce sens qu'il n'était pas fantastique, mais il n'admettait pas que ce vrai corps fût *réellement* sous les apparences eucharistiques, mais seulement d'une *manière intelligible*, comme disait Hugues de Langres [1]. C'est en ce sens qu'il répondit à Adelmann. Après l'avoir assuré de la pureté de sa foi, il ajoute [2] :

« Vous avez entendu dire que je n'admettais pas dans l'Eucharistie le vrai corps et le vrai sang de J.-C. Sachez que j'ai toujours été éloigné des opinions des manichéens. En accordant qu'une chose peut devenir le corps et le sang de J.-C., je dois nécessairement accorder que c'est un vrai corps, car J.-C. a eu un corps humain et non pas un corps fantastique, comme le croyaient les hérétiques. Je dis que, selon l'Ecriture, le pain et le vin deviennent le corps et le sang de J.-C., par conséquent je ne puis nier qu'après la consécration le pain et le vin ne soient, pour la *foi* et pour l'*intelligence*, le vrai corps et le vrai sang de J.-C. »

Ces paroles, en apparence si formelles, contenaient cependant toute l'erreur de Béranger. S'il eût été catholique, il n'eût pas dit que le pain et le vin étaient le corps et le sang de J.-C., ce qui est faux; mais que le corps et le sang étaient réellement sous les apparences eucharistiques: et comme, suivant lui, le pain et le vin existaient substantiellement dans le sacrement de l'autel, le pain et le vin *représentaient* à la foi et à l'intelligence le vrai corps et le vrai sang de J.-C.; ils l'étaient pour la foi et pour l'intelligence, c'est-à-dire d'une manière purement intelligible, et non pas en réalité. Béranger se servait volontiers d'équivoques pour dissimuler ses véritables sentiments à ceux qu'il savait ne pouvoir compter parmi ses adeptes [3].

Le pape Léon [4], après avoir condamné Béranger à Verceil, fit un

[1] Hug. Lingon. Tract. de corp. et sang. Dom. cont. Ber.; inter op. Lanf. append.

[2] Ap. Mabill. præfat. in sæcul. VI. Bened. part. 2ª § 38. — Nous ignorons pourquoi le P. Mabillon ne regarde pas cette lettre comme la réponse à celle d'Adelmann et pourquoi il dit, en parlant de cette réponse (loc. cit., § 20): *Quæ epistola ad nos non pervenit.* La lettre de Béranger à Adelmann, qu'il cite plus loin, nous paraît bien être cette réponse.

[3] Les auteurs qui ont pensé que Béranger admettait la présence réelle, à cause de son affectation à se servir des mots : *Vrai corps du Seigneur*, n'avaient pas fait attention au reproche non fondé qu'on lui avait fait de n'admettre, comme les gnostiques, qu'un corps fantastique. Béranger se défend de ce reproche, mais n'admet pas pour cela la réalité.

[4] Wibert. Vit. S. Leon. lib. 2, c. 8. — Cet historien nous apprend que ce fut

second voyage en-deçà des Alpes. Il avait avec lui Lanfranc [1] et l'abbé Hugues de Cluni qu'il chargea d'une légation importante en Hongrie. Le pape, dans ce voyage, ne fit rien de particulier pour l'Église de France; son principal but semble avoir été d'affermir la paix entre l'empereur et le roi de Hongrie. L'année suivante (1052), il passa de nouveau les Alpes; en traversant la France, il nomma saint [2] Robert abbé de la Chaise-Dieu, nouveau monastère qui avait été fondé par ce saint homme; puis il se rendit en Allemagne pour demander à l'empereur des secours contre les Normands qui venaient de s'emparer des provinces méridionales de l'Italie [3].

Dès le commencement du XIe siècle, une troupe de Normands revenant du pèlerinage de Jérusalem, étaient débarqués à Salerne qu'ils avaient trouvé assiégée par les Sarrasins. Echangeant volontiers le bourdon de pèlerin contre des armes que leur offrit Gaimar, prince de Salerne, ils avaient fait une sortie vigoureuse contre les infidèles qui furent obligés de lever le siége. Le prince de Salerne combla d'éloges ses défenseurs, leur offrit des présents et les pressa de se fixer sur ses terres; mais les généreux guerriers qui

pendant ce second voyage que Léon nomma Vidon pour lui succéder sur le siége de Toul dont il était resté jusqu'alors titulaire.

[1] Lanfranc. epist. 13.

[2] S. Robert était un seigneur d'Auvergne, fils du comte Gerauld, de la même famille que saint Gerauld d'Aurillac. Il fut d'abord chanoine de Brioude, puis moine à Cluni; il fit ensuite un pèlerinage à Rome et, à son retour, se retira dans un lieu désert. — Plusieurs disciples étant venus lui demander à partager son genre de vie, il obtint du roi la permission de fonder, en ce lieu, un monastère qui fut appelé *Casa Dei*, maison de Dieu, et par corruption *Chaise-Dieu*. En 1052 le pape Léon confirma l'érection du nouveau monastère et éleva Robert à la dignité d'abbé.

[3] Pendant ce troisième voyage, le pape Léon assista à l'invention d'un corps que les moines de Saint-Emmeran de Ratisbonne prétendaient être celui de saint Denis l'aréopagite et qu'ils avaient trouvé en creusant la terre. Les ambassadeurs français, qui étaient alors à Ratisbonne, réclamèrent et donnèrent avis au roi Henri de la prétention des moines de Saint-Emmeran. Celui-ci fit faire, au monastère de Saint-Denis, l'invention des reliques de ce saint, afin de constater qu'elles y étaient, et non pas à Ratisbonne; mais les moines de Saint-Emmeran soutinrent leur prétention et l'appuyèrent dans la suite sur une bulle que le pape Léon leur avait donnée pour reconnaître qu'ils possédaient véritablement le corps de saint Denis. On trouve, en effet, une lettre de Léon IX sur ce sujet. Plusieurs auteurs la croient apocryphe. (*V.* de Detectione corp. S. Dyon.; ap. Duch. Scrip. Hist. franc. et Diplom. Leon; ap. Labb. et Cossart. Conc. t. IX, p. 989.)

n'avaient eu, en combattant les Sarrasins, d'autre motif que l'amour de Dieu et de la religion, s'en étaient retournés dans leur pays sans avoir voulu accepter les présents qu'on leur offrait. Gaimar avait alors envoyé avec eux, en Normandie, des députés chargés de citrons et autres beaux fruits d'Italie, d'étoffes précieuses et de harnais dorés, afin d'exciter d'autres Normands à émigrer et à se rendre dans un pays où l'on jouissait de tant de richesses.

Quelques années après, un Normand nommé Raoul se retira à Rome auprès du pape, et fit remporter plusieurs victoires aux Italiens sur les troupes de l'empereur grec qui prétendait avoir encore des droits sur la haute Italie. Le bruit des victoires de Raoul s'étant répandu, un grand nombre de Normands quittèrent leur pays, émigrèrent en Italie et se groupèrent autour de lui. Quelque temps après, d'autres Normands arrivèrent sous la conduite du fameux Robert-Guiscard, et, après avoir chassé les Grecs et les Sarrasins qui se disputaient depuis longtemps les provinces méridionales de l'Italie, ils s'y établirent en conquérants. Au milieu des guerres qu'ils furent obligés de soutenir, on eut à leur reprocher des violences et des déprédations, suites inévitables des combats; voilà ce qui irrita contre eux le pape Léon, et qui lui fit demander à l'empereur des secours pour les combattre. Il fut même assez mauvais politique pour en demander aux Grecs [1], ces irréconciliables ennemis de l'Eglise Romaine, et pour marcher lui-même à la tête de troupes mal disciplinées et aussi mal commandées, contre les Normands.

Ceux-ci ne furent effrayés ni des armes spirituelles du pape, ni de ses démonstrations militaires. Ils battirent ses troupes, le firent prisonnier, et le relâchèrent quelque temps après lorsqu'il leur eut donné l'absolution des censures qu'il avait lancées contre eux. L'expédition du pape était une faute, surtout au point de vue politique; car la race courageuse des Normands était une barrière que la Providence opposait à l'invasion de l'islamisme.

Le pape était malade lorsqu'on le mit en liberté. On fut obligé de le porter en litière jusqu'à Rome, où plusieurs Normands l'accompagnèrent par respect. Il mourut l'année suivante, en saint, comme il avait vécu (1054).

Léon IX eut le bon esprit de s'entourer des hommes les plus di-

[1] Epist. Leon. ad Constantin. imperat.; ap. Labb. Conc., t. IX, p. 981. — Wib. vit. S. Leon.

gnes de sa confiance et les plus capables de l'éclairer. De ce nombre furent surtout Pierre Damien, Humbert et Hildebrand, trois hommes de haute capacité et d'une vertu éprouvée. Il avait aussi une estime particulière pour l'abbé Hugues de Cluni et pour Halinard, évêque de Lyon, prélat fort distingué par sa science [1].

Léon IX était instruit. A l'âge de cinquante ans, il apprit le grec pour mieux entendre l'Ecriture-Sainte, et réfuter les calomnies des Grecs schismatiques contre l'Eglise Romaine. Pendant son trop court pontificat, il avait entrepris de rattacher à l'Eglise les Grecs, dont Michel Cerularius travaillait alors à consommer le schisme. Il avait même envoyé dans ce but, à Constantinople, trois légats, le cardinal Humbert, Pierre d'Amalphi, et le chancelier Frédéric, qui devint pape sous le nom d'Etienne IX; mais sa mort vint interrompre une négociation qui avait eu d'heureux commencements, et l'indigne patriarche Michel consomma l'œuvre commencée par Photius.

Jusqu'à ses derniers moments, Léon IX fit preuve d'un zèle admirable pour la réforme de l'Église. Pendant tout son pontificat, il suivit principalement les conseils de Hildebrand, qui commençait dès-lors la guerre qu'il devait faire plus tard, avec tant de courage, aux vices qui déshonoraient le clergé.

Ce grand homme avait, par sa sagesse et ses lumières, conquis l'estime du peuple et du clergé de Rome, en même temps que celle de Léon IX; aussi, lorsque ce saint pape fut mort, on le chargea de la mission délicate de choisir son successeur. Hildebrand n'était encore que sous-diacre; mais son titre de cardinal et son génie le mettaient en position de répondre dignement à la confiance qu'on lui témoignait. Il se rendit en Allemagne auprès de l'empereur, et, dans une assemblée qui se tint à Mayence, fit élire Gebhard, évêque d'Eichstat, proche parent de l'empereur. Ce prince fut affligé de ce choix, parce qu'il aimait Gebhar, et disait qu'il lui était nécessaire pour le gouvernement; mais il ne put persuader à Hildebrand de changer d'avis; malgré l'empereur, malgré Gebhard lui-même qui hésitait à donner son consentement, Hildebrand l'emmena à Rome

[1] Halinard avait été moine de Saint-Benigne de Dijon. Ce fut un des plus saints évêques de son temps. Le pape l'ayant laissé à Rome pour le remplacer pendant son troisième voyage en Allemagne, Halinard y fut empoisonné. L'auteur de sa vie remarque qu'il était savant et surtout habile dans la géométrie et la physique. (Vit. Halinard. ap. Mabill. secul. VI Bened.)

où il fit ratifier son choix par le clergé et le peuple. Le nouveau pape prit le nom de Victor II.

Victor continua, à la persuasion d'Hildebrand, la réforme commencée par son prédécesseur, et chargea Hildebrand lui-même d'aller réformer l'Église de France. Celui-ci partit aussitôt, et tint, l'an 1055, un concile à Lyon [1]. Six évêques simoniaques y furent déposés. Parmi eux étaient Libert de Gap et Hugues, archevêque d'Embrun. La cause de ce dernier fut examinée dans la première session; il se défendit assez mal, mais cependant on remit au lendemain l'audition des témoins et le prononcé du jugement. Hugues profita de la nuit pour corrompre les témoins, et acheta leur silence à prix d'argent. Le lendemain, dès l'ouverture du concile, Hugues se leva et dit, d'un air triomphant : « Où sont mes accusateurs? » Tous gardaient le silence. Hildebrand était trop clairvoyant pour être dupe. S'adressant à Hugues, il lui dit avec gravité : « Archevêque, croyez-vous que le Père, le Fils et le Saint-Esprit soient une même divinité? — Je le crois, répondit Hugues. — Dites donc alors le *Gloria Patri*, reprit le légat. » L'archevêque se mit en devoir de le faire, mais il ne prononça que les premiers mots : *Gloria Patri et Filio*, et ne put jamais nommer le Saint-Esprit contre lequel il avait péché en achetant et en vendant ses dons. L'archevêque d'Embrun, confondu de cette manière miraculeuse, fut obligé de s'avouer lui-même coupable et on le déposa. Pierre Damien et Didier, abbé du mont Cassin, qui rapportent ce miracle, l'avaient appris de la bouche même d'Hildebrand. Le pape Victor ordonna Viminien, archevêque d'Embrun, et Hugues, l'archevêque déposé, se fit moine à Cluni.

Saint Hugues de Cluni avait assisté au concile de Lyon; il invita son ami Hildebrand à venir visiter son monastère, dont il avait été prieur, et celui-ci fut bien édifié de la ferveur de ses anciens frères.

Hildebrand parcourut la France entière. Partout les évêques et les abbés simoniaques, effrayés de son énergie et du miracle arrivé en la personne de l'archevêque d'Embrun, renonçaient d'eux-mêmes aux dignités qu'ils avaient achetées. Si nous en croyons un ancien auteur [2], quarante-cinq évêques et vingt-sept abbés ou prieurs se seraient ainsi reconnus coupables avant tout jugement.

L'intrépide légat, en poursuivant ainsi la simonie, n'oubliait pas

[1] Paul. Bern. vit. S. Greg.

[2] Pet. Aragonius, de Gest. rom. PP.

une autre mission dont il avait été chargé par le pape. Victor, l'année même où il était monté sur le saint-siége, avait présidé à Florence un nombreux concile où il avait condamné l'hérésie de Béranger. Ce fut sans doute aussitôt après ce concile qu'Hildebrand passa en France; le pape le chargea de citer Béranger dans un concile qu'il assemblerait à Tours même, le berceau de l'erreur.

Hildebrand [1] tint ce concile. Béranger s'y trouva, ainsi que Lanfranc qui s'était déclaré son adversaire. L'hérétique eut la liberté d'exposer et de défendre son système, mais il n'osa le faire devant des juges aussi capables de le suivre à travers toutes les subtilités de sa dialectique, et il prit le parti de confesser tout simplement la foi catholique. Il fit même serment de n'avoir jamais d'autre sentiment que celui de l'Eglise touchant l'Eucharistie, et il fut reçu à la communion [2].

L'exemple du légat du saint-siége anima le zèle des prélats les plus recommandables de l'Eglise de France, et l'on y tint alors plusieurs conciles.

Maurile, métropolitain de Rouen, convoqua celui de sa province l'année même où se tint le concile de Tours. On y fit de beaux réglements, particulièrement sur la continence des prêtres, qui était le point de discipline le plus mal observé en Normandie.

Le clergé, selon Ordéric Vital [3], y était tombé dans une telle dissolution, que non-seulement les simples prêtres, mais les évêques eux-mêmes y avaient des concubines et se glorifiaient du nombre de leurs enfants. En 1050, Mauger [4], qui était alors archevêque,

[1] *V.* Epist. Euseb. Brun. ad Berengar.; Orderic. Hist. eccl. lib. 4; Mabill. sæcul. VI Bened. præf. part. 2e § 23. Plusieurs auteurs mettent à la même date que le concile de Tours, celui d'Angers contre le même Béranger, et la lettre d'Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, à cet hérétique. Nous croyons devoir placer cette lettre et le concile d'Angers sept ans plus tard.

[2] L'empereur Henri III envoya au concile de Tours des ambassadeurs pour se plaindre de ce que Ferdinand, roi de Castille, prenait le titre d'*empereur* qui ne lui appartenait pas. Les Pères du concile et le pape trouvèrent fondée la plainte de Henri, et Ferdinand consentit à ne plus prendre le titre d'empereur.

Les empereurs d'Allemagne croyaient que, comme successeurs de Charlemagne dans l'empire d'Occident, ils avaient une certaine supériorité sur les autres royaumes; mais cette supériorité leur échappait, et Hildebrand, devenu pape, contribua plus que tout autre à la reporter sur le siége apostolique, qui dès lors en avait une plus réelle même dans le domaine politique.

[3] Order. Vital. Hist. eccl. lib. 3.

[4] *V.* Labb. et Coss. Conc. t. IX, p. 1047.

avait bien cherché à apporter quelques remèdes aux désordres de son église; mais comme il donnait lui-même l'exemple des vices qu'il voulait corriger dans les autres, ses règlements furent inutiles. Mauger ayant été déposé, à cause de ses scandales, Maurile [1] lui succéda. Ses règlements ne furent peut-être pas plus utiles que ceux de Mauger, mais au moins il donnait l'exemple des vertus que tous ses prêtres eussent dû pratiquer et qu'il leur recommandait. Maurile avait été élevé à la célèbre école de Reims, d'où il avait passé à celle de Liége, qui jouissait d'une haute réputation et que dirigeait Adelmann, disciple de Fulbert. Il était ensuite devenu écolâtre d'Halberstat, en Saxe, où il vécut plusieurs années. Dégoûté du monde, il se fit moine à Fécamp, d'où il passa en Italie avec un savant moine, nommé Gerbert, qui fut plus tard abbé de Saint-Vandrille. Maurile devint abbé de Sainte-Marie à Florence; mais, ne pouvant corriger les désordres de ses moines, il revint à Fécamp d'où on le tira pour l'élever sur le siége de Rouen. Un homme de cette nature devait souffrir des désordres de son église : Maurile s'entoura des hommes les plus capables de Normandie, et l'on peut croire qu'il se servit d'eux pour travailler à la réforme. Thierri [2], abbé de Saint-Evroul; Ansfrid, abbé de Préaux; un savant nommé Fulbert; Lanfranc, prieur et écolâtre du Bec, tous ces hommes remarquables l'aidaient de leurs conseils.

Ce fut sans doute Lanfranc, l'infatigable adversaire de l'hérésie de Béranger, qui engagea le saint évêque de Rouen à dresser, dans son concile, une profession de foi [3] que nous avons encore et qui fut évidemment dirigée contre les vaines subtilités par lesquelles Béranger voulait détruire la croyance catholique.

Un an après le concile de Rouen, les archevêques Rimbauld d'Arles [4] et Ponce d'Aix reçurent du pape Victor une commission spéciale pour en assembler un à Toulouse. Dix-huit évêques y assistèrent, et on y dressa treize canons, presque tous contre la simonie.

[1] Vit. S. Mauril.; Hist. Episcop. Rothom.; Order. Vital. Hist. Eccl., loc. cit.

[2] Orderic. vit. Hist. lib. 3.

[3] Ap. Mabill. Analect.; et præfat. in sæcul. VI Bened. § 23 part. 2me.

[4] Rimbauld était un bon évêque, il avait été élevé au monastère de Saint-Victor de Marseille, qui jeta alors quelque éclat sous le saint abbé Isarne. De son temps on trouva à Marseille le tombeau de Maximien-Hercule. Rimbauld, consulté sur ce qu'on en devait faire, conseilla de jeter tout à la mer, ce qui fut fait.

Wifroi, archevêque de Narbonne, qui y assista, prononça sa condamnation en y apposant sa signature, car c'était un prélat simoniaque et il avait été condamné comme tel au concile de Florence par le pape Victor. Au commencement de son épiscopat, il avait tenu un concile dans lequel on avait fait vingt-neuf canons pour obliger à l'observation de la *Trève de Dieu;* mais il était le premier à violer ces règlements, et, lorsque le concile de Toulouse eut lieu, il était en guerre avec Béranger, vicomte de Narbonne, son beau-frère. Le vicomte présenta au concile de Toulouse une requête [1] dans laquelle il prouva que l'archevêché de Narbonne avait été acheté par le père de Wifroi pour son fils; que Wifroi lui-même avait acheté l'évêché d'Urgel pour son frère Guillaume, et que, pour le payer, il avait vendu les croix, les vases sacrés et les ornements des châsses de son église; qu'il vendait les ordres sacrés, et qu'il avait fait payer aux évêques de Lodève et d'Elne leur ordination. Mais Wifroi, quoique tous ces griefs fussent vrais et prouvés, ne fut pas déposé alors; il fallait pour y réussir toute l'énergie d'Hildebrand, qui le déposa lorsqu'il fut devenu pape.

Victor II, après avoir dignement travaillé pendant deux ans à l'œuvre de la réforme commencée par Léon IX, s'en alla au ciel recevoir la récompense de son zèle. Frédéric, abbé du Mont-Cassin, lui succéda sous le nom d'Etienne IX. Gervais de Reims écrivit au nouveau pape pour le féliciter.

Gervais [2] était un évêque régulier, ce qui était assez rare alors,

[1] Querim. Bereng.; ap. Labb. conc. append., t. IX, p. 1254. — Dans cette requête Béranger parle d'un concile d'Arles. Il s'était sans doute tenu sous l'évêque Raimbauld. Ce fut lui aussi qui fit assembler le concile de Saint-Gilles. Ce concile se tint peu avant celui de Toulouse et l'on s'y occupa de faire observer la *Trève de Dieu.*

[2] Gervais, comme nous l'avons déjà remarqué, naquit à Coaimon sur le Loir. Son père était Aimon, seigneur de Château-du-Loir, et sa mère Hildeburge, fille d'Ives I, comte de Bellesme et d'Alençon. Il était neveu d'Avesgaud, évêque du Mans, auquel il succéda en 1036. Herbert-Baccon, gouverneur du Maine pendant la minorité du comte Hugues, l'empêcha pendant deux ans de prendre possession de son siége. Gervais, avec l'aide des citoyens du Mans, chassa Herbert, établit le comte Hugues dans ses droits et lui fit épouser Berthe, fille de Eudes, comte de Blois. Geoffroi-Martel, comte d'Anjou, qui s'était lié avec Herbert, assiégea Château-du-Loir qui appartenait à Gervais, et s'empara de cet évêque en l'attirant perfidement à une conférence. Gervais fut sept ans prisonnier et donna Château-du-Loir pour sa rançon, lorsqu'il eut appris que le comte du Maine était mort et que Geoffroi-Martel s'était emparé de son comté. Gervais ne put rentrer au Mans et s'en alla en Normandie. Il avait pu, au milieu des agitations de son

et un littérateur distingué, ce qui ne l'était pas moins dans le haut clergé. On pourrait lui reprocher des allures hautaines; mais son zèle, sa vigueur sacerdotale, son éloquence, sa science et surtout ses bonnes mœurs compensaient bien ce que sa magnificence seigneuriale pouvait avoir de peu apostolique.

Victor II avait la plus haute idée du mérite de Gervais; il l'honora du pallium, et l'établit primat de toute la Gaule [1]. Gervais avait compris les efforts des papes pour la réforme de l'Eglise. Témoin des abus qui déshonoraient la France, il eût désiré que Victor, à l'exemple de Léon IX, fût venu à Reims tenir un grand concile national, pour y remédier. Il avait même pris à cet effet quelques mesures avec Victor. Ce pape étant mort après un trop court pontificat, Gervais parla de son projet à Etienne IX, dans sa lettre de félicitation.

Le pape lui fit une réponse dans laquelle nous remarquons le passage suivant [2] : « Quant au concile qui devait se tenir à Reims, tout ce que je puis vous dire, c'est que le pape Victor, d'heureuse mémoire, n'est plus, et que vous ne me marquez pas si le roi y consentirait. » Etienne se souvenait de la susceptibilité de Henri lors du voyage de Léon IX. Il finit sa lettre à Gervais en l'engageant à accompagner à Rome le légat Hildebrand qui, après avoir parcouru toute la France pendant deux ans, devait y retourner vers les fêtes de Pâque de l'année 1058. Etienne avait indiqué un concile à Rome pour cette époque; mais il mourut auparavant, à Florence, entre les bras de saint Hugues de Cluni.

Etienne avait recommandé, avant de mourir, qu'on ne fît pas l'élection de son successeur avant le retour de Hildebrand pour lequel il avait la plus haute estime; mais à peine la nouvelle de sa mort fut-elle connue à Rome, que plusieurs seigneurs, à la tête desquels était Grégoire, comte de Tusculum, imposèrent à l'Église pour pape Jean, évêque de Veletri, qui prit le nom de Benoît.

Pierre Damien, que le pape Etienne avait fait évêque d'Ostie et le premier des cardinaux, protesta avec ses collègues contre l'élection irrégulière de Benoît, et prononça anathème contre ceux qui l'avaient faite. Les partisans de Benoît, qui étaient les plus forts,

épiscopat, faire plusieurs fondations religieuses. En 1055, le roi Henri le rappela de Normandie et le fit archevêque de Reims. En 1059, il sacra roi Philippe, fils de Henri.

[1] C'est ce que l'on voit dans le discours prononcé par Gervais au sacre de Philippe.

[2] Epist. Steph. ad Gervas.; ap. Labb. conc. t. IX, p. 1088.

passèrent outre. Pierre et ses collègues furent obligés de s'enfuir et de se cacher en divers lieux. Selon Pierre Damien, Benoît aurait été si stupide, qu'il aurait bien pu ne rien connaître du complot qui fit de lui un pape; quelques ambitieux qui voulaient jouir de la puissance pontificale l'auraient élevé sur la chaire de saint Pierre, comme malgré lui, et lui auraient acheté, à force d'argent, quelque sympathie dans le peuple.

Hildbrand ayant appris à Florence l'élection que l'on avait faite à Rome, écrivit aux Romains les mieux intentionnés, et ayant obtenu leur consentement pour l'élection de Gérard, évêque de Florence, le fit choisir dans une assemblée qui se tint à Sienne. Des députés partirent aussitôt pour l'Allemagne, afin de faire approuver cette élection par le roi Henri IV, ou plutôt par sa mère Agnès qui gouvernait pour lui. Le nouveau pape prit le nom de Nicolas II. Il avait une haute réputation de science et de piété. Hildebrand, qui avait pris une si grande part à son élection, eut toute sa confiance, et ce fut par ses conseils qu'eut lieu le concile de Sutri où se trouvèrent les évêques de Toscane et de Lombardie. L'antipape y fut condamné. Benoît, effrayé de l'anathème prononcé contre lui, quitta le Saint-Siége. Nicolas l'ayant appris, se dirigea vers Rome, paisiblement et sans être accompagné de troupes. Le clergé et le peuple l'y reçurent avec honneur, et il fut intronisé par les cardinaux, comme il était d'usage. Quelques jours après, Benoît vint se jeter aux pieds du pape, et, sans chercher à justifier sa criminelle usurpation, protesta qu'on lui avait fait violence; Nicolas leva l'excommunication portée contre lui, mais à condition qu'il demeurerait à Sainte-Marie-Majeure, déposé de l'épiscopat et de la prêtrise.

Le schisme étant ainsi terminé, Nicolas s'appliqua tout entier à la réforme de l'Eglise. On possède de lui plusieurs lettres qui témoignent de sa sollicitude pour l'Eglise de France [1]. Mais ce qu'il fit, sans contredit, de plus remarquable pour la réforme de l'Eglise, fut le concile qu'il tint à Rome, dans l'église de Latran, au mois d'avril de l'an 1059. Cent treize évêques y assistèrent, avec un très-grand nombre d'abbés, de prêtres et de diacres. Hildebrand fut l'ame de cette immense assemblée, et sut lui inspirer ses hautes pensées sur la réforme et sur l'indépendance de l'Eglise. Outre plusieurs canons contre la simonie et le concubinage des clercs, on y fit deux décrets très-remarquables : le premier, qui transportait aux

[1] Ap. Labb. conc. t. IX.

cardinaux le droit exclusif d'élire les papes, et ne laissait au peuple et au reste du clergé que voix confirmative; le second, qui prescrivait la vie commune aux clercs attachés aux diverses églises. Par ce dernier décret, on voulait détruire le concubinage, qui venait principalement de la vie isolée de la plupart des membres du clergé, et c'est à dater de cette époque que les chanoines-réguliers devinrent beaucoup plus communs dans l'Eglise. Le décret sur l'élection des papes ne semble pas aussi sage, au premier abord; mais les circonstances avaient sans doute rendu nécessaire cette modification aux règles primitives de l'élection, et peut-être n'y avait-il que ce moyen de soustraire le choix des papes à l'influence trop directe de l'empereur et des factions qui existaient à Rome.

Il est certain qu'Hildebrand, en inspirant au pape la pensée de proposer ce décret, n'eut en vue que l'indépendance de l'Eglise.

Béranger se rendit à Rome pour le concile, et s'y trouva avec Lanfranc, son habile et infatigable adversaire. La doctrine de l'hérétique y fut examinée avec soin; Lanfranc en fit sentir tout le venin, et l'artificieux sectaire, n'osant la défendre en présence du concile, jeta au feu le livre de Jean Scot, et pria le pape Nicolas de lui donner par écrit la foi qu'il devait professer. Le savant cardinal Humbert fut chargé de rédiger cette profession de foi, qui était ainsi conçue [1] :

« Moi, Béranger, indigne diacre de l'église de Saint-Maurice d'Angers, connaissant la foi, vraie, catholique et apostolique, j'anathématise toute hérésie, principalement celle dont j'ai été accusé jusqu'à présent, et suivant laquelle : le pain et le vin offerts sur l'autel ne sont, après la consécration, que le *Sacrement* [2] et non pas le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur J.-C.; et d'après laquelle le corps et le sang de J.-C. ne peuvent être touchés et rompus par les mains des prêtres, mangés par les fidèles d'une manière sensible, si ce n'est seulement en *sacrement*. Je suis d'accord avec le saint-siége romain et apostolique, et je professe de cœur, comme de bouche, touchant le sacrement de la table eucharistique, la foi que le seigneur et vénérable pape Nicolas, ainsi que ce saint concile, ont définie conformément à l'autorité évangélique et aposto-

[1] Ap. Lanf. Lib. de corp. et sang. Domini, c. 2.

[2] Le mot *sacrement* signifie *signe* ou *figure*. L'Eucharistie est bien le signe ou la figure du corps et du sang de J.-C., par les *espèces sacramentelles*; mais cette figure n'exclut pas la réalité. Les *sens* n'aperçoivent que le *signe*, et la foi *croit* à la *réalité*, sur la parole de J.-C. conservée, dans son vrai sens, par l'Eglise.

lique, et qu'ils m'ont prescrite, savoir : Que le pain et le vin offerts sur l'autel sont, après la consécration, non-seulement le *sacrement*, mais aussi le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur J.-C., et que ce corps et ce sang peuvent être touchés et rompus par les mains des prêtres, mangés par les fidèles d'une manière sensible, non-seulement en *sacrement*, mais en *vérité*; je jure que telle est ma foi, par la sainte et consubstantielle Trinité, et par les très-saints évangiles du Christ; je déclare ceux qui s'écarteraient de cette croyance dignes d'un éternel anathème avec leur doctrine et leurs sectateurs; moi-même, si jamais j'osais la contredire par mes sentiments ou mes paroles, que je sois soumis à toute la sévérité des canons. »

Béranger adopta cette profession de foi et écrivit au bas :

« Après avoir lu et relu cet écrit, je l'ai signé de mon plein gré. »

Béranger, après cette quatrième rétractation, ne fut pas plus fidèle à la vraie foi qu'auparavant. De retour en France, il poursuivit de ses invectives et de ses injures le cardinal Humbert dont la parole claire et méthodique n'avait laissé aucun jour à son astucieuse subtilité. Ce grand homme n'était, aux yeux de Béranger, qu'un *très-inepte Bourguignon* qui se ressentait prodigieusement de son origine. La Bourgogne était alors la Béotie de la France. Béranger se trompait sur la patrie du savant cardinal, qui était Lorrain et non pas Bourguignon [1]; du reste, comme le fait remarquer Lanfranc, l'esprit de Dieu souffle où il veut et pouvait fort bien faire surgir en Bourgogne, comme ailleurs, un homme de génie; Humbert en était un, quoi qu'en dise Béranger, dont le témoignage a peu de valeur en cette circonstance, et ses savants et nombreux écrits sont là pour attester qu'il fut digne de traiter les affaires de l'Eglise à côté de Pierre Damien et de Hildebrand.

Après le concile de Rome, le pape envoya en deçà des Alpes deux légats: saint Hugues, abbé de Cluni, pour l'Aquitaine, et le cardinal Étienne pour le reste de la France. Ils étaient porteurs d'une lettre [2] du pape adressée aux évêques de France, d'Aquitaine et de Gascogne, et qui contenait l'abrégé des canons du concile de Rome. Les deux légats se mirent courageusement à l'œuvre et poursuivirent la réforme commencée sous la légation de Hildebrand.

Saint Hugues tint un concile à Avignon. Les actes en sont per-

[1] Lanf. lib. de corp., etc., ch. 2.

[2] Epist. Nicol. pap. ad epist. Gall., etc.; ap. Labb. et Coss. Conc. t. IX, p. 1096.

dus et l'on sait seulement que Gérard y fut élu évêque de Sisteron. Cette église n'avait pas d'évêques depuis dix-sept ans, et les terres en avaient été pillées et usurpées par les seigneurs des environs. Gérard fut sacré à Rome, et en rapporta une lettre du pape aux fidèles de Sisteron; mais, malgré les ordres du pape, il ne put entrer dans sa ville épiscopale et se fixa à Forcalquier où Frondonius, un de ses prédécesseurs, avait autrefois résidé et établi une partie de ses chanoines.

On ne sait rien autre chose de la légation de saint Hugues de Cluni en Aquitaine.

Le cardinal Etienne convoqua un concile [1] à Tours pour le premier mars de l'an 1060.

Il ne s'y trouva que dix archevêques ou évêques, et l'on y fit dix canons contre les abus que la papauté avait entrepris de déraciner, surtout contre le concubinage des clercs et la simonie. Le légat avait cité à ce concile Johannæus ou Junqueneus de Dol, qui se prétendait métropolitain de Bretagne. La vieille querelle des archevêques de Tours et de Dol durait toujours. Johanæus était un prélat scandaleux qui avait publiquement femme et enfants; il se soucia très-peu sans doute de la citation du légat.

Les résultats de la légation d'Etienne en France ne sont pas plus connus que ceux de la légation de saint Hugues de Cluni en Aquitaine.

Le pape Nicolas, qui avait hérité du zèle de ses prédécesseurs pour la réforme de l'Église de France, résolut d'y venir travailler lui-même.

Le roi Henri, qui avait déjà entravé les efforts de Léon IX et qui était fort ombrageux au sujet de son autorité, mit obstacle à ce voyage. Comme Gervais de Reims avait beaucoup de part à la confiance du roi, on lui attribua sa mauvaise volonté vis-à-vis du pape. La calomnie trouve toujours moyen de se faire croire. Nicolas écouta les ennemis de Gervais, et, pour le punir des prétendus mauvais conseils qu'il aurait donnés au roi, mit son diocèse en interdit. Gervais qui, en sa conscience, se savait innocent, fit observer rigoureusement l'interdit, et envoya immédiatement au pape des personnes capables de l'éclairer et de le faire revenir sur la décision précipitée qu'il avait prise. Le pape, qui n'avait eu pour motif de sa conduite que l'amour du bien, rendit promptement à Gervais la jus-

[1] Conc. Tur.; ap. Labb. et Coss. t. IX, p. 1108.

tice qu'il méritait et prit à tâche, pour ainsi dire, de lui faire oublier ses procédés peu bienveillants, par la charité qu'il montra envers ses envoyés. L'un d'eux, en effet, étant tombé malade à Rome, Nicolas le visita et lui rendit même les derniers devoirs.

Gervais en remercia le pape par une lettre [1] dans laquelle il se félicita d'avoir recouvré ses bonnes grâces et lui témoigna tout le désir qu'il aurait de le voir en France.

Gervais parlait sincèrement, car toujours il avait invité les papes de la manière la plus pressante à venir travailler eux-mêmes à la réforme de l'Eglise de France qu'ils avaient si glorieusement entreprise.

Sur ces entrefaites, mourut le roi Henri I[er]. Le trône de France échut à Philippe I[er], qui n'était âgé que de huit ans. Gervais l'avait sacré [2] l'année précédente. La jeunesse du nouveau roi effraya l'archevêque de Reims, qui écrivit au pape pour le prier de couvrir de son immense autorité le royaume de France. « La France est votre patrie, lui dit Gervais [3], vous vous devez à elle. Vous nous faites honneur par votre prudence et par vos vertus; c'est de notre pays que vous êtes sorti pour devenir le chef de Rome et du monde. »

Nicolas II n'eut pas le temps d'être utile à la France, car il mourut l'année suivante, après un court mais glorieux pontificat. Il eut pour successeur Alexandre II.

[1] Gervas. epist. ad Nicol.; ap. Labb. et Cossart. t. IX, p. 1067.

[2] On possède le procès-verbal du sacre de Philippe, dressé sans doute par Gervais lui-même. Cette pièce est curieuse.

[3] Epist. Gerv. ad Nicol. pap.

II.

Election du pape Alexandre II. — Schisme de Cadaloüs — Alexandre annonce à Gervais de Reims la captivité de l'anti-pape — L'Eglise de France pendant le schisme. — Discussions entre les évêques et les abbés au sujet des priviléges accordés par le Saint-Siége aux abbayes. — Raison de ces priviléges. — Légation de Pierre Damien en France. — Bérenger retourne à son erreur après l'avoir abjurée à Rome. — L'évêque d'Angers, Eusèbe-Brunon, l'abandonne. — Ouvrage de Durand de Troarn contre Bérenger. — Profession de foi touchant l'Eucharistie, faite par Gervais de Reims au moment de sa mort — Légation d'Etienne et de Hugues en France. — Institution monastique. — Ses progrès. — Abbaye du Bec — Lanfranc, abbé de Saint-Etienne de Caen. — Anselme, prieur du Bec. — Institution des chanoines réguliers. — Ses progrès. — Quelques ermites et autres saints — Dernières années du pontificat d'Alexandre II. — Lanfranc, archevêque de Cantorbéri. — Sa lettre au pape. — Guimond refuse d'être évêque — Concile de Rouen. — Mort d'Alexandre II.

(1061 — 1073)

Après la mort de Nicolas, Hildebrand voulut appliqucr à l'élection du nouveau pape les règles établies par le concile de Rome. Il invita donc, en sa qualité d'archidiacre, les cardinaux et les membres de la noblesse à se réunir. Dans cette assemblée, on élut, sans avoir eu recours au roi d'Allemagne Henri IV, Anselme évêque de Lucques. Anselme était aimé à la cour d'Allemagne et l'on espérait que, par considération pour lui, Henri [1] fermerait les yeux sur l'atteinte portée aux prérogatives dont ses prédécesseurs avaient joui. Le peuple, qui n'avait pas été appelé à l'élection, se déclara hautement contre les prétentions nouvelles des cardinaux et des nobles; quelques membres de la noblesse dont Nicolas, par sa sévérité, avait fait les irréconciliables ennemis de la puissance politique du saint-siége, se joignirent au peuple et envoyèrent à Henri des messagers chargés de lui offrir une couronne d'or et le titre de patrice des Romains.

Les évêques de Lombardie, dévoués à l'empereur, suivirent ces messagers en Allemagne et assistèrent à un nombreux concile qui se tint à Bâle, en présence de Henri. On y attaqua, comme illégaux et erronés, les règlements promulgués par Nicolas touchant l'élection des souverains pontifes.

Anselme n'avait pas encore pris possession du saint-siége. Hildebrand et les autres cardinaux députèrent à Henri le cardinal Etienne, dans le but de combattre l'influence des messagers du peuple et de défendre les règles suivies pour l'élection d'Anselme.

[1] Ou, pour parler plus juste, Agnès, sa mère, qui gouverna en son nom pendant sa jeunesse.

Etienne se rendit à Bâle, mais il fut obligé de s'en retourner sans avoir obtenu audience du prince, et après avoir essuyé beaucoup d'injures de la part du concile. Tout autre que Hildebrand eût pu s'effrayer et fléchir; mais lui, assemblant de nouveau les cárdinaux et les nobles, leur fit confirmer le choix d'Anselme qui prit le nom d'A lexandre II.

Le concile de Bâle, apprenant cette élection définitive, cria bien haut à l'illégalité, comme si le chef de l'Eglise n'avait pu être élu sans la permission d'un roi, et choisit pour pape Cadaloüs, évêque de Parme, qui se fit appeler Honorius II.

Pierre Damien, si dévoué à l'Eglise, épouvanté des scandales qui la désolaient, ne put entrevoir sans effroi ce schisme qui venait s'ajouter à ses maux déjà si nombreux. Ce grand homme, depuis longues années, faisait entendre les plus éloquentes, les plus énergiques protestations contre les impuretés et la simonie qui souillaient le sanctuaire, contre les violences et les crimes qui bouleversaient la société. Après de longs et incroyables efforts, il était tombé, affaissé sur lui-même, découragé en voyant ses efforts inutiles, et il soupirait après le moment où il lui serait permis de quitter Rome et son titre épiscopal, pour s'ensevelir dans la solitude et gémir sur des maux qu'il ne pouvait guérir. Mais Hildebrand, qu'Alexandre II venait de faire chancelier de l'Eglise romaine, ne voulut point se priver des lumières d'un cardinal si saint, si dévoué. Une lutte bien étrange s'établit alors entre ces deux hommes, les plus fermes soutiens et la gloire de l'Eglise.

Hildebrand, aussi zélé, aussi vertueux que Pierre Damien, avait de plus que ce dernier un caractère de fer qui ne savait pas fléchir. Les maux de l'Eglise, en l'affligeant profondément, stimulaient son énergie au lieu de l'affaiblir; il s'irritait contre les obstacles et son courage grandissait dans la lutte. Pierre Damien ressentit les effets de ce caractère indomptable, et il est curieux de voir par quel mélange d'expressions douces et sévères, il s'efforce de le peindre; Hildebrand, dans les écrits de Pierre, est tour à tour : l'*élu chéri de l'Eglise romaine et le fléau d'Assur; c'est un tyran flatteur qui n'a eu pour lui qu'une amitié de Néron et qui l'a caressé avec des serres d'aigle; c'est un saint démon*. Toutes ces expressions ont été mal comprises par plusieurs historiens, qui ont cru à une mésintelligence réelle entre Hildebrand et Pierre Damien; elles n'étaient chez ce dernier qu'une manière un peu emphatique de peindre l'obstination que mettait Hildebrand à le retenir au milieu des hon-

neurs de la cour romaine et de l'épiscopat. Pierre Damien l'emporta dans cette lutte singulière, inspirée par l'amitié et l'humilité; il obtint du pape de redevenir simple moine, et se retira dans la solitude après laquelle il soupirait depuis longtemps.

Avant de quitter Rome, il écrivit à Cadaloüs pour le conjurer de ne point ajouter un schisme aux malheurs de l'Eglise; mais l'antipape ne vit dans le saint cardinal qu'un partisan de son compétiteur, ne tint point compte de ses éloquentes paroles et marcha sur l'Italie. Il passa les Alpes au printemps de l'année 1062, ayant avec lui une forte armée et beaucoup d'argent. Alexandre, de son côté, fit ses préparatifs de défense, et les deux compétiteurs se livrèrent un combat acharné sous les murs de Rome. La victoire resta indécise; Alexandre se retira dans son évêché de Lucques, et Cadaloüs dans son évêché de Parme; ils tinrent chacun un concile et s'excommunièrent mutuellement.

L'Italie, dans le trouble et la confusion, ne savait auquel des deux prétendants se rattacher. Son salut lui vint d'Allemagne.

Cologne possédait alors un saint archevêque nommé Annon. Parmi les prélats de l'Eglise catholique, il en était peu qui lui fussent comparables en vertus et en lumières. Désolé des maux que le schisme causait à l'Eglise, il se donna des peines infinies pour y mettre fin et tint à Osbor un concile nombreux où furent examinés les titres des deux prétendants.

Pierre Damien, que le pape avait tiré de la solitude pour le charger d'une légation importante en France, écrivit, de ce pays, un plaidoyer curieux entre un avocat du roi Henri et un défenseur de l'Eglise romaine. Son but, dans cet ouvrage, était de prouver que le roi d'Allemagne ou l'empereur n'avait pas le droit de désigner le pape. Le concile d'Osbor fut du même avis et condamna Cadaloüs, le jour de la fête des apôtres saint Simon et saint Jude; il y avait un an, à pareil jour, qu'il avait été élu à Bâle.

Annon, après cette sentence, fit plusieurs voyages en Italie pour mettre fin au schisme. Malgré ses soins et ses peines, Cadaloüs se maintint encore quelque temps, soutenu qu'il était par plusieurs petits princes du nord de l'Italie; mais, abandonné des évêques d'Allemagne, son parti ne pouvait que décroître de jour en jour; Pierre Damien parvint même à en détacher Godefroi de Toscane, qui en était l'âme, et à lui faire accepter l'arbitrage d'un concile pour la réunion duquel Godefroi offrit sa ville de Mantoue.

Pierre Damien écrivit dans le même temps à Henri pour le sup-

plier de pacifier entièrement l'Eglise. Ce prince hésitait à se prononcer ouvertement pour Alexandre. En sa qualité de successeur de Charlemagne, il ne voulait voir dans le siége apostolique qu'un fief de l'empire, et dans le pape qu'un vassal qui devait recevoir de lui l'investiture féodale; mais le temps était venu où l'idée même de l'empire romain devait s'évanouir devant celle de l'empire chrétien, et où l'empereur ne serait plus qu'un vassal du chef suprême du christianisme. Henri voulut lutter encore; mais Annon de Cologne enleva hardiment le jeune prince à sa mère Agnès, se chargea de sa tutelle et se rendit en Italie pour aviser aux moyens de concilier d'une manière définitive les prérogatives du roi avec la suprématie spirituelle et la liberté du Saint-Siége. Il s'avança jusqu'à Rome et se fit l'avocat de son roi; mais Hildebrand plaida, d'une manière si solide, pour les droits de l'Eglise et la liberté des élections pontificales, qu'Annon lui-même n'eut rien à répliquer. Il se contenta de renvoyer la décision définitive de ces questions délicates au concile de Mantoue, qu'il supplia le pape d'assembler dans le plus bref délai.

Ce concile se tint en 1064. Alexandre y fut reconnu pape légitime. Cadaloüs, condamné tout d'une voix, n'en persévéra pas moins dans ses prétentions; il chercha même à s'emparer par force du siége apostolique, partit pour Rome avec une troupe de soldats et s'embusqua avec eux dans l'église de Saint-Pierre. A cette nouvelle, les habitants de Rome se portèrent en masse sur l'église; les soldats de Cadaloüs, effrayés, se dispersèrent à la faveur des ténèbres, et l'antipape, fait prisonnier, fut enfermé dans une tour [1].

Le pape Alexandre annonça cette heureuse nouvelle à Gervais de Reims. Cet archevêque lui avait écrit pour le féliciter de son avénement, lui dire la peine que ressentait l'Eglise de France du schisme de Cadaloüs, et l'avertir qu'à la faveur du désordre causé par ce schisme, la simonie, combattue si vigoureusement par ses trois derniers prédécesseurs, faisait de nouveaux progrès.

« Nous avons vu, par votre lettre, lui répondit le pape [2], que Votre fraternité est vivement émue des maux de sa mère, la Sainte-Eglise Romaine, et que, si vous le pouviez, vous viendriez la visiter. Je ne doute pas que vous ne preniez part à sa prospérité aussi bien

[1] Il en sortit à la fin de l'année 1065 et s'enfuit en Toscane où on le laissa tranquillement faire le pape jusqu'à sa mort.

[2] Epist. Alexand. ad Gervas.; ap. Labb. et Coss. Conc., t. IX, p. 1118.

qu'à son adversité; c'est pourquoi nous vous apprenons que le malheureux Cadaloüs est tombé aussi bas qu'il avait voulu s'élever haut; car il est prisonnier dans une tour d'où il ne sortira, nous l'espérons, qu'après avoir expié les crimes dont il s'est rendu coupable envers saint Pierre. »

Alexandre, après avoir loué Gervais de son zèle, le charge de terminer, de concert avec l'archevêque de Sens, l'affaire de l'évêque d'Orléans Haderic, accusé d'avoir acheté son évêché; et celle de Rainald, abbé de Saint-Médard de Soissons, qui se maintenait toujours dans son abbaye, malgré sa condamnation au concile de Reims.

Le pape avait beaucoup de confiance dans la sagesse de Gervais; il lui écrivit plusieurs [1] autres lettres où il le charge d'affaires importantes, et lui parle avec affection et confiance; il lui fait part des plaintes qui lui ont été portées contre les évêques de Beauvais et d'Amiens, et lui défend d'ordonner évêque de Soissons un nommé Goslin, qui avait acheté l'archidiaconé de Paris et venait de faire l'acquisition du siége épiscopal de Soissons; l'évêque de Beauvais avait été accusé, auprès du pape, de dissiper les biens de son église, et l'évêque d'Amiens de vexations envers les moines de Corbie dont il ne voulait pas reconnaître les priviléges.

Le siége apostolique, depuis peu de temps, avait considérablement multiplié ces priviléges des abbayes. En vertu de ces priviléges, la juridiction de l'évêque était restreinte, et les monastères étaient comme des fiefs ne relevant directement que du siége apostolique. Nous avons indiqué ailleurs [2] la raison de ces priviléges ou exemptions accordés par les papes aux monastères, et il nous semble certain qu'ils n'ont eu en vue que de se former une milice active, régulière, propre à combattre les vices du clergé séculier et à le suppléer auprès des fidèles, presque abandonnés de leurs propres pasteurs, trop souvent même scandalisés par eux.

Mais beaucoup d'évêques ne voyaient pas sans dépit la nouvelle coutume introduite par l'Eglise romaine contrairement aux anciens canons.

Les évêques du concile d'Anse s'appuyant, comme nous l'avons vu, sur l'ancien droit, avaient déclaré abusifs les priviléges accordés par les papes au monastère de Cluni, et l'Eglise de France, au

[1] Ap. Labb. et Coss. Conc., t. IX, p. 1125 et seq.

[2] V. le coup-d'œil général placé en tête de ce volume.

commencement du pontificat d'Alexandre II, était gravement troublée par les querelles élevées entre les évêques et les abbés.

Gui d'Amiens n'étant encore qu'archidiacre de cette église, n'avait cessé d'exciter l'évêque Foulques, son frère, à donner des atteintes aux priviléges de Corbie. Le pape Léon IX, au concile de Reims, avait déjà été obligé de défendre les moines de ce monastère, et l'évêque Foulques, refusant de conférer la prêtrise à l'abbé de Corbie, celui-ci avait dû aller recevoir l'ordination à Rome. Ce fut un nouveau sujet de querelle. L'archidiacre Gui se rendit à Rome, et accusa l'abbé de plusieurs crimes, particulièrement d'avoir reçu l'ordination d'une manière peu canonique. Léon IX cita les parties à comparaître devant le concile de Verceil. L'abbé de Corbie obéit à la citation; mais personne ne s'y étant présenté de la part de l'évêque d'Amiens, le pape prononça contre lui et chargea l'archevêque de Reims de protéger l'abbé de Corbie.

Foulques d'Amiens respecta les volontés du pape; mais Guy, lui ayant succédé, se remit à combattre plus vivement encore les priviléges de Corbie. Après bien des conférences inutiles, l'abbé essaya d'apaiser l'évêque en lui donnant une somme d'argent; Gui prit l'argent et continua la guerre avec une telle activité, que l'abbé fut obligé d'avoir recours au comte Baudoin, régent de France pendant la minorité de Philippe Ier. L'affaire fut portée devant une assemblée nombreuse d'évêques et d'abbés qui donnèrent raison à l'abbé de Corbie (1063).

Gui ne tint aucun compte de cette décision, et somma, sous peine d'excommunication, l'abbé Foulques de se rendre, avec le moine Baudoin, à son synode épiscopal qu'il devait tenir le 5 juillet. Foulques était malade; il envoya ses excuses à Gui, qui répondit sept jours après par une sentence d'excommunication. Le métropolitain, à la requête de l'abbé, donna ordre à l'évêque de lever les censures, et celui-ci, au lieu d'obéir, lança une nouvelle sentence. Alors Foulques s'adressa directement au saint-siége, et envoya au pape Alexandre II une requête dans laquelle sont exposés les faits que nous avons rapportés [1].

Alexandre ayant reçu cette requête, écrivit à Gui une lettre sévère dans laquelle il le menaça de déposition et d'excommunication s'il ne cessait d'inquiéter les moines de Corbie. Il chargea Gervais de Reims de mettre ses menaces à exécution. Gui s'opiniâtra quelque

[1] Libell. Fulc. abbat.; ap. Mabill.

temps, et le pape insista de nouveau. La paix se conclut enfin, et l'abbé de Corbie en fut pour une terre de son abbaye qu'il céda à l'évêque[1].

Une querelle non moins vive existait entre Geoffroi, évêque de Paris, et l'abbé de Saint-Denis. Les priviléges monastiques en étaient aussi la cause. L'abbé et l'évêque comparurent par-devant le pape, qui jugea en faveur des moines. Geoffroi dissimula si peu le dépit que lui causait cette sentence, que le pape chargea l'archevêque de Sens, métropolitain de la province, de donner le saint chrême et les ordres sacrés aux moines de Saint-Denis, ou de les leur faire donner par quelqu'un de ses suffragants.

Les évêques avaient ordinairement le droit de faire les ordinations dans les monastères exempts de leur juridiction par privilége, et de leur donner le saint chrême.

Drogon, évêque de Mâcon, fit, dans ce temps, une rude guerre aux priviléges de Cluni, et, au lieu d'avoir recours aux formes légales, employa les armes qui lui semblaient un moyen beaucoup plus expéditif. Il se rendit à Cluni avec une troupe de gens armés et assiégea l'église où, disait-il, il voulait tenir un synode. Les moines de Cluni soutinrent courageusement l'attaque, et Drogon fut obligé de se retirer, après toutefois avoir excommunié toute la communauté.

L'abbé Hugues alla aussitôt à Rome porter plainte au pape, et se trouva ainsi à un concile de plus de cent évêques, qu'Alexandre tint en 1063. Hugues obtint du pape que le cardinal Pierre Damien serait envoyé en France pour terminer le différend élevé entre lui et l'évêque de Mâcon.

Pierre Damien, par amitié pour l'abbé Hugues, consentit à quitter sa chère solitude, et le pape le chargea de porter en même temps en France les canons du dernier concile de Rome.

Ces canons, au nombre de douze, ont surtout pour objet de réprimer la simonie et l'incontinence des clercs, les deux grands vices que la papauté avait entrepris de déraciner du champ de l'Eglise. La vie commune y est rendue obligatoire pour les clercs. On reconnaît dans ces canons la pensée de Hildebrand, qui était le conseiller de tous les papes depuis Léon IX.

Le pape, en envoyant Pierre Damien travailler à la réforme de l'Eglise de France, le chargea d'une lettre adressée aux archevêques

[1] *V.* Epist. Alexand. pap. XIX ad Gervas.; in op. suprà cit.

Gervais de Reims, Richer de Sens, Barthélemi de Tours, Aimon de Bourges et Goscelin de Bordeaux.

« Très-chers frères, leur dit le pape [1], vous n'ignorez pas qu'en vertu des prérogatives du siége que nous occupons, malgré notre indignité, nous sommes chargé de gouverner l'Eglise universelle. C'est pourquoi, les affaires de l'Eglise ne nous permettant pas d'aller nous-même dans votre pays, nous vous envoyons celui qui, après nous, occupe la première place dans l'Eglise de Rome, c'est-à-dire Pierre Damien, notre œil et le soutien du siége apostolique. Nous lui avons confié tous nos pouvoirs, afin que ce qu'il aura réglé et décidé soit aussi respecté que si nous l'eussions établi nous-même après un mûr examen. Nous vous avertissons en conséquence, et nous vous ordonnons, comme dépositaire de l'autorité apostolique, de le recevoir comme nous-même et d'obéir à ses ordonnances. »

Pierre Damien, à son arrivée en France, assembla un concile à Châlon-sur-Saône [2]. Les priviléges de Cluni, appuyés sur l'acte de fondation du monastère et sur les lettres de plusieurs papes, furent reconnus et confirmés. L'évêque de Mâcon fut obligé d'avouer qu'il avait péché en les attaquant, et de se soumettre à une pénitence que lui imposa le concile.

L'autorité du siége apostolique grandissait chaque jour, et il y avait loin de la décision de ce concile de Châlon à celle du concile d'Anse relativement au même objet.

Pierre Damien, après avoir jugé plusieurs évêques ou abbés accusés de simonie, quitta Châlon et se rendit à Cluni.

Il y fut reçu par l'abbé Hugues, son ami, qui l'instruisit des usages de sa communauté. Pierre Damien, tout en manifestant son étonnement des richesses immenses du monastère et de l'abondance dans laquelle vivaient les moines, ne put qu'admirer leur ardeur pour le travail et leur régularité. Après avoir quitté Cluni, il écrivit à Hugues plusieurs lettres [3] dans l'une desquelles nous remarquons ces paroles : « Quand je me rappelle les observances de votre monastère, je vois clairement qu'elles ne sont point des inventions

[1] Epist. Alexand. XXI ad archiepiscop. Gall.; ap. Labb. et Coss. Conc., t. IX, p. 1131.

[2] Concil. Cabilon.; ap. Labb. et Coss. Conc., t. IX, p. 1177. — *Vid* etiam Biblioth. Cluniac.

[3] Pet. Dam. epist. ad Hugon. et ad monach. Cluniac., lib. 6, epist. 2, 3, 4, 5.

humaines, mais des inspirations de l'Esprit-Saint. Les exercices sont tellement multipliés, les offices surtout sont si longs, que les moines ont à peine une demi-heure par jour pour s'entretenir ensemble dans le cloître. On a voulu sans doute, par ces actes fréquents, prémunir les faibles contre leur propre fragilité. Ils n'ont pas, en effet, le temps de pécher, si ce n'est peut-être en pensée. »

Pierre Damien visita, pendant sa légation en France, Hugues, archevêque de Besançon, et lui écrivit ensuite une lettre [1] dans laquelle il lui témoigne son estime et lui donne quelques avis.

On ne possède pas d'autres détails sur la légation de Pierre Damien.

Béranger, qui avait quitté Rome en même temps que lui, fut à peine arrivé en France, qu'il publia un ouvrage pour réfuter la profession de foi dressée par le cardinal Humbert et qu'il avait signée en présence de tout le concile.

La mauvaise foi de Béranger se dévoilait par cette démarche indigne, et les insultes qu'il prodiguait dans son ouvrage au savant cardinal Humbert ne servirent qu'à lui faire perdre l'affection de ceux qui avaient été jusqu'alors ses plus zélés partisans. L'évêque d'Angers lui-même, Eusèbe-Brunon, l'abandonna et lui écrivit une lettre dans laquelle il lui exposa les motifs de son changement. « J'ai horreur, lui dit-il [2], de ce qui est un sujet de scandale pour toute l'Eglise, et mon unique souci est d'opérer mon salut et de vivre dans la paix chrétienne, en suivant avec simplicité les paroles de J.-C. Elles suffisent bien pour soutenir notre foi; je le crois, du moins, et d'autres plus habiles que moi croient de même. C'est d'après ce principe que la discussion a été terminée à Tours, en présence du légat Gérald; qu'elle l'a été une seconde fois dans la même ville par le jugement du légat Hildebrand, et une troisième fois à Angers par ordre de notre comte. L'archevêque de Besançon [3] et plusieurs sa-

[1] Pet. Dam. Opuscul. 39.

[2] Epist. Euseb. ad Berengar., ap. de Roye, de Vitâ Hæræsi et Pœnit. Berengar.

[3] Une ancienne chronique d'Angers (ap. Labb. biblioth., t. I) nous apprend que Hugues, archevêque de Besançon, se trouva, à Angers, à la dédicace de l'église de Saint-Sauveur, qui eut lieu en 1062. Ce fait sert à fixer la date de la lettre d'Eusèbe-Brunon à Béranger : elle dut être écrite postérieurement à 1062, puisqu'il y est fait mention du concile où assista Hugues. C'est donc avec raison que nous la regardons comme écrite l'an 1064, après le retour de Béranger du

vants qui se trouvèrent à cette dernière assemblée, écrasèrent sous leurs pieds le monstre qui commençait à lever la tête. »

La nouvelle apostasie de Béranger donna occasion à Durand, savant abbé du monastère de Troarn, d'entrer en lutte contre lui et de composer son Traité sur l'Eucharistie [1].

Il fit précéder cet ouvrage de neuf cents vers hexamètres. Les vingt-cinq premiers sont comme le prélude du poëme et du traité qui le suit. Dans ce préambule, et à la fin de son traité, Durand fait connaître les motifs qui l'ont déterminé à entreprendre son ouvrage. Désolé des progrès de la nouvelle hérésie, il crut de son devoir de recueillir, dans les ouvrages des Pères, ce qu'ils ont écrit de plus solide et de plus propre à établir la foi de l'Eglise touchant le mystère de l'Eucharistie. Il divisa son livre en neuf parties. Dans la première, il démontre la nécessité de la foi en général et de la foi à la présence réelle en particulier, et expose en peu de mots l'hérésie de Béranger. « Elle consiste, dit-il, à ne voir rien de réel dans le sacrement du Seigneur et à n'y admettre que figure et ressemblance. Les adeptes, pour échapper au soupçon d'hérésie et faire croire qu'ils n'ont pas d'autre opinion que celle du Seigneur, se déguisent avec art et vont jusqu'à dire que le pain et le vin offerts à l'autel sont, tout en conservant leur nature, le *vrai corps* et le *vrai sang* du Christ, non pas, il est vrai, *naturellement*, mais *figurativement*; d'où ils concluent que les substances offertes sont sujettes au travail de la digestion. »

C'était bien là, en effet, l'opinion de Béranger. Le mot *vrai*, appliqué par lui au corps eucharistique de J.-C., n'était pas synonyme de *réel*; l'hérétique voulait seulement dire, en employant ce mot, que l'Eucharistie était la *figure d'un corps vrai* et non d'un corps fantastique comme celui que les gnostiques attribuaient à J.-C.

Dans la seconde partie de son Traité et dans les suivantes jusqu'à

concile de Rome. On doit remarquer qu'Eusèbe-Brunon mentionne deux conciles de Tours. Gérald, dont il parle, était légat en même temps que Hildebrand.

[1] Durand. lib. de corp. et sang. Christi; inter op. Lanf. append., p. 73 et seq., edit. d'Acheri. — Ce traité fut composé après l'an 1059, et au moment où l'on parlait d'une nouvelle apostasie de Béranger, comme on le voit dans la neuvième partie du Traité lui-même. Le P. Mabillon (sæcul. 6. Bened. præf. 2e part. § 59) s'est donc trompé en mettant ce traité après ceux de Lanfranc et de Guimond, qui n'écrivirent que sous le pontificat de Grégoire VII. Sa véritable date paraît bien être 1064 ou 1065. Il a été écrit certainement avant 1078, puisqu'il est dédié à Ansfroi, abbé de Préaux, qui mourut cette année-là.

la huitième, Durand établit le dogme de la présence réelle par le témoignage des Pères de l'Eglise et surtout de saint Augustin que les hérétiques prétendaient leur être favorable.

La neuvième partie est un abrégé de l'histoire de l'hérésie de Béranger jusqu'au concile de Paris que Durand met, par erreur [1], en 1053.

L'érudition de Durand de Troarn ne fit pas revenir Béranger de ses erreurs.

Lanfranc en écrivit au pape [2] Alexandre qui avait cru à la sincérité de Béranger, et lui adressa une lettre [3] affectueuse pour le conjurer de ne plus troubler l'Eglise. Mais l'hérétique fut insensible à cette marque de tendresse et osa même répondre au pape qu'il persévérait dans ses anciennes opinions.

Les plus grands évêques de France étaient profondément affligés des progrès de l'hérésie. Gervais de Reims étant tombé malade à cette époque et sentant approcher sa fin, voulut, en mourant, protester contre les opinions hérétiques de Béranger et faire une profession de foi solennelle. Il fit donc assembler les chanoines et les autres clercs de son église, et « en notre présence, dit le prévôt Odalric [4] qui assista à cette scène touchante, il fit sa profession de foi en bon catholique, nous priant de lui servir de témoins, devant le Seigneur, qu'il croyait recevoir le vrai corps et le vrai sang de J.-C. »

Plusieurs autres saints personnages imitèrent Gervais, à cette époque, et crurent nécessaire, au moment de la mort, de confesser hautement leur foi en présence de témoins; l'hérésie de Béranger leur causait tant d'horreur, qu'ils ne voulaient pas que le plus léger soupçon sur ce point pût ternir leur mémoire.

L'Eglise de France perdit, dans la personne de Gervais, un évêque vertueux, zélé pour la discipline, et ami des lumières. Sous son épiscopat, l'école cathédrale de Reims avait conservé la supé-

[1] Ce concile se tint certainement en 1050. Il faut que Durand ait écrit plusieurs années après l'époque qu'il fixe pour s'être trompé de trois ans ; ainsi est déterminée d'une manière très-probable l'époque où il écrivit son Traité. Nous croyons ne pas nous tromper en le fixant à l'année 1064 ou 1065.

[2] On a confondu cette lettre de Lanfranc contre Béranger, avec son Traité contre le même, ce qui a été cause de graves erreurs sur la date de ce Traité. La lettre n'est pas venue jusqu'à nous.

[3] Ap. Mabill. sæcul. 6. Bened. 2ª part. § 25.

[4] *Ibid.*, § 26.

riorité que Gerbert lui avait donnée. Gervais l'avait confiée à Bruno, un des plus savants hommes de l'époque, et qui devint si illustre par l'institution de l'Ordre des Chartreux. Ce fut à l'école de Bruno, et sous l'archevêque Gervais, que fut élevé Odon, successivement prieur de Cluni, évêque d'Ostie et pape sous le nom d'Urbain II. L'Eglise de Reims dut ressentir la perte de Gervais d'une manière d'autant plus vive, qu'elle fut gouvernée, après lui, par Manassès, évêque simoniaque et incontinent. Manassès [1] avait acheté le siége de Reims et trouvait son argent bien placé, car il jouissait de très-gros revenus. Une seule chose le gênait, c'était d'être obligé de remplir quelques fonctions épiscopales. « Mon évêché serait très-bon, disait-il, s'il ne fallait pas chanter la messe. »

Gervais venait de mourir lorsque deux nouveaux légats d'Alexandre II, le cardinal Hugues-le-Blanc et le cardinal Etienne, arrivèrent en France. Le siége apostolique poursuivait avec vigueur l'œuvre de la réforme, mais il avait de terribles obstacles à surmonter.

On sait que le cardinal Etienne parvint à réunir un concile à Bordeaux et que le cardinal Hugues en tint deux, l'un à Auch, l'autre à Toulouse; mais il ne nous est rien resté de ces conciles qui mérite d'être enregistré dans l'histoire. Le clergé séculier était généralement trop corrompu pour ne pas annuler, autant qu'il était en lui, l'effet des mesures qu'auraient pu prendre les légats du saint-siége.

Ce n'était que par les Ordres monastiques que la papauté pouvait parvenir à sauver l'Eglise, et, avec elle, la civilisation; aussi cherchait-elle à en favoriser le développement.

La France s'enrichissait chaque jour de ces utiles institutions. Vers le milieu du XI[e] siècle, nous voyons s'élever les monastères de Saint-Martin-des-Champs, de Lire, de Cormeille, de Conches, de Saint-Pierre-sur-Dive, du Tréport, de la Trinité de Lessai, de Lonlai, de Saint-Étienne-de-Fontenai, de Grestain, de Montebourg, de Saint-Sévère, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de la Charité-sur-Loire, de Saint-Martin de Pontoise, d'Orval et plusieurs autres. Ce fut aussi à la même époque que l'on rétablit le célèbre monastère d'Ouche, plus connu sous le nom de Saint-Evroul qui en avait été le premier fondateur.

La plupart de ces monastères étaient bâtis et dotés par des seigneurs qui croyaient ainsi faire de leurs richesses un usage utile à

[1] Guib. in vitâ suâ.

la société et agréable à Dieu. Souvent les papes et les évêques imposaient aux coupables pour pénitence la fondation d'un monastère : c'est ainsi que Guillaume, duc de Normandie, pour s'être marié avec Mathilde, sa parente, fut condamné à bâtir deux monastères, l'un pour des moines et l'autre pour des religieuses. Guillaume, en conséquence, fonda à Caen les deux monastères de Saint-Etienne et de la Trinité.

Le célèbre Lanfranc [1], prieur du Bec, fut le premier abbé de Saint-Etienne de Caen. Le vénérable Herluin ne le céda qu'avec peine, car, outre l'affection qu'il lui portait, il avait besoin, pour bâtir l'église de son monastère, de l'argent que le savant écolâtre recevait de ses disciples.

Lanfranc ayant pris possession de son nouveau monastère, en donna avis au pape Alexandre II qui avait été son disciple au Bec. Alexandre lui répondit par une lettre flatteuse [2] qui est en même temps un acte de privilége par lequel il prend sous sa protection l'abbaye de Saint-Etienne et la déclare dépendante seulement du saint-siége.

L'école de Lanfranc à Saint-Etienne devint fort célèbre ; de nombreux clercs y accoururent de toutes les provinces de France, même de Rome et des autres contrées d'Italie. Parmi ces derniers, on distinguait les parents du pape Alexandre II [3]. Lanfranc leur enseignait lui-même les lettres humaines et les sciences ecclésiastiques. De cette école, comme de celle du Bec, sortirent d'illustres personnages qui remplirent avec distinction les plus hautes dignités de l'Eglise [4].

Lanfranc fut remplacé, comme prieur et écolâtre du Bec, par Anselme, le plus savant de ses disciples.

Anselme, le plus profond philosophe qu'ait eu l'Eglise de France au moyen-âge, naquit vers l'an 1034 dans la ville d'Aost, sur les confins de la Bourgogne et de la Lombardie [5]. Ses heureuses dispositions naturelles et les leçons de sa mère Ermengarde lui donnèrent de bonne heure le goût de la vertu, et, à l'âge de quinze ans, il pria l'abbé d'un monastère du voisinage de le recevoir au nombre de ses moines. L'abbé, dans la crainte d'indisposer contre lui Gon-

[1] Vit. Lanf. c. 4.

[2] *Vid.* not. ad vit. Lanf. inter ejus op., p. 27, edit. d'Acheri.

[3] Lanf. epist. 1a.

[4] Chron. Beccens. int. op. Lanf. append., p. 3.

[5] Vit. S. Anselm. ; ap. Bolland. 12 april.

dulf, père d'Anselme, n'osa se rendre aux prières du jeune postulant. Anselme, contrarié dans ses désirs, se dégoûta de l'étude qui jusqu'alors avait fait ses délices, et se laissa même entraîner au milieu des plaisirs du monde. La tendresse qu'il avait pour sa pieuse mère le retint quelque temps sur le bord de l'abîme; mais il la perdit bientôt et s'abandonna dès lors à ses passions.

Un grave différend qui s'éleva entre son père et lui, le força de quitter sa patrie. Il passa en Bourgogne, puis en France, et, au bout de trois ans, parvint jusqu'à Avranche, d'où il se rendit au Bec, attiré par la réputation de Lanfranc. Son séjour dans ce lieu sévère et paisible eut sur lui une influence salutaire: il sentit renaître son amour pour la vertu et se livra à l'étude avec une telle ardeur, qu'il ne tenait aucun compte du froid, de la faim et des autres privations qu'il s'imposait. Le désir qu'il avait eu autrefois d'embrasser la vie monastique se réveilla. Il en parla à Lanfranc, qui était autant son ami que son maître. « J'hésite entre trois états, lui dit-il; je ne sais si je dois me faire moine, ou ermite, ou vivre dans le monde en n'usant de mes biens que pour être utile aux pauvres; aidez-moi à prendre une détermination. » Lanfranc n'osa pas lui donner de conseil. Anselme s'adressa alors à saint Maurile, archevêque de Rouen, qui se déclara pour la vie monastique.

Anselme n'hésita plus que sur le monastère où il se consacrerait au Seigneur. Son inclination le portait bien à rester au Bec ou à entrer à Cluni, mais, par un reste de vanité, il craignait d'être éclipsé dans ces deux abbayes, les plus illustres de France. « Au Bec, se disait-il à lui-même, je ne pourrai l'emporter sur l'érudition de Lanfranc; à Cluni, je serai vaincu en régularité par tant de moines qui observent une si exacte discipline. » Mais cette inspiration de l'orgueil ne fit qu'effleurer son cœur. « Quelle étrange illusion! s'écria-t-il; est-ce donc être moine que de vouloir l'emporter sur les autres? J'entrerai dans le lieu où je serai le plus méprisé, où je ne serai compté pour rien; » et il se fixa au Bec. Il y était moine depuis trois ans [1] lorsqu'il en fut élu prieur. Son élévation lui suscita des envieux parmi les anciens moines qui murmuraient de ce qu'on leur avait préféré un religieux n'ayant que trois ans de profession. Anselme les eut bientôt gagnés par son humilité et sa charité.

Comme l'abbé Herluin était fort âgé et ne pouvait plus diriger son

[1] Saint Anselme avait vingt-sept ans lorsqu'il se fit moine et trente ans environ, en 1064, lorsqu'il fut élu prieur. Herluin étant mort en 1078, il fut élu abbé.

abbaye, Anselme était surchargé d'affaires, et ses occupations devinrent si nombreuses, qu'il trouvait à peine quelques instants pour lire ou écrire. Il eût bien préféré passer tranquillement ses jours dans l'étude et le recueillement, aussi très-souvent pensait-il à se démettre de sa charge de prieur. Il s'en ouvrit un jour à saint Maurile [1]. « Mon cher fils, lui répondit le pieux archevêque de Rouen, il ne faut pas que le soin de votre salut vous porte à vous décharger de la conduite des autres. J'en ai vu plusieurs qui, après avoir renoncé à travailler au bien du prochain, sous prétexte de ne s'occuper que de leur perfection, sont tombés dans la paresse, et sont allés de mal en pis. C'est pourquoi je vous ordonne de garder votre charge par obéissance et de ne la quitter que par l'ordre de votre abbé. Si même vous êtes appelé quelque jour à une place supérieure, ne la refusez pas; je sais que vous ne serez pas longtemps dans celle que vous occupez. » Anselme fut affligé, mais il obéit et s'acquitta de sa charge avec tant de douceur, que tous ses religieux l'aimaient comme un père.

Il prenait un soin particulier des jeunes clercs qui faisaient leurs études dans son monastère. Jamais il n'usait à leur égard de cette sévérité, aussi sotte qu'inutile, que d'autres croyaient nécessaire pour soutenir leur autorité.

Un abbé qui avait ce préjugé, se plaignait un jour à Anselme des jeunes étudiants de son monastère qu'il ne pouvait corriger, malgré les coups qu'il leur faisait administrer presque tous les jours. « Nous les fouettons continuellement, disait l'abbé, ils n'en deviennent que pires. — Et quand ils sont grands, dit Anselme, comment sont-ils? — Des imbéciles, des idiots, répondit l'abbé. — Voilà, reprit Anselme, une belle éducation, qui change les hommes en bêtes! Dites-moi, seigneur abbé, si, après avoir planté un arbre dans votre jardin, vous l'enfermiez de tous côtés et le serriez si bien qu'il ne pût étendre ses branches, votre arbre ne serait-il pas tortu et stérile? Eh bien, c'est ce qui arrive à vos jeunes gens. En ne leur laissant aucune liberté, en les aigrissant par vos menaces et vos coups, vous ne réussissez qu'à leur inspirer de la dissimulation, de la rancune, de l'obstination. N'éprouvant de votre part ni amitié ni douceur, ils n'ont en vous aucune confiance, et croient que vous n'agissez que par haine et par envie. Ces sentiments croissent en eux avec l'âge; courbés et comme penchés par le vice, n'ayant point été nourris de

[1] Saint Maurile mourut en 1067.

charité, ils ne regardent les autres qu'avec des yeux obliques. Dites-moi, ces jeunes gens ne sont-ils pas vos semblables? or, voudriez-vous être ainsi traité si vous étiez à leur place? Pour faire une belle figure d'un morceau d'or ou d'argent, l'ouvrier ne le frappe pas toujours à coups de marteau; mais il le polit doucement, le travaille légèrement pour lui donner les traits qu'il a en vue. Les afflictions peuvent être acceptées par une âme forte, vigoureuse, qui priera même pour ses ennemis; mais une âme faible a besoin d'être conduite à la vertu, doucement, par attrait, avec charité. »

L'abbé sentit toute la sagesse de ces conseils et promit d'en faire son profit. Anselme les mettait toujours en pratique, aussi tous les écoliers du Bec l'aimaient-ils avec une tendresse vraiment filiale.

Malgré ses nombreuses occupations, Anselme trouva moyen de composer plusieurs ouvrages pendant le temps qu'il fut prieur. Ce fut alors qu'il publia le *Monologium*, le *Proslogium* et sa réponse au moine Gaunilon.

Nous aurons occasion plus tard d'apprécier les travaux philosophiques et théologiques d'Anselme [1].

Ses ouvrages et ses leçons orales lui acquirent une telle réputation, qu'on vit à son école le même concours qu'à celle de Lanfranc. Ceux qui ne pouvaient l'entendre lui écrivaient, et l'on possède un recueil considérable et intéressant des réponses qu'il faisait à ceux qui avaient recours à ses lumières. Son historien remarque, avec raison, qu'il fit faire à la théologie dogmatique de très-grands progrès, et que ses connaissances en morale étaient si profondes, qu'il semblait lire dans les cœurs et qu'il indiquait à chacun, avec une rare sagacité, les moyens de se corriger des vices et d'acquérir les vertus. Le même auteur nous apprend que le savant prieur s'occupait beaucoup de corriger les livres viciés par l'inadvertance ou l'ignorance des copistes.

Les plus grands hommes alors dirigeaient et encourageaient ces utiles travaux philologiques. C'est à eux et aux humbles moines qui écrivaient sous leur dictée que nous devons toutes les richesses intellectuelles de l'antiquité. Quand ils n'auraient fait que cela pour la civilisation, ce serait assez pour leur mériter une éternelle reconnaissance.

Des hommes comme Anselme ne pouvaient qu'augmenter gran-

[1] Nous avons déjà parlé des écrits philosophiques de saint Anselme dans le Coup-d'œil général placé en tête de ce volume.

dement l'influence des Ordres monastiques et les rendre dignes de la mission que leur confiait la Providence.

L'Ordre des chanoines réguliers jetait moins d'éclat; cependant, il continuait à faire quelque progrès.

Gui, doyen de Saint-Quentin, ayant été élevé sur le siége de Beauvais en 1067, voulut populariser dans sa nouvelle église le culte de son premier patron; c'est pourquoi il fit bâtir près de Beauvais une église dédiée à saint Quentin, et établit, pour y faire l'office, une communauté de chanoines réguliers. Yves, depuis évêque de Chartres, en fut le premier abbé. Cette communauté devint si florissante, que Philippe, évêque de Troyes, voulant établir des chanoines dans l'église de saint George, les tira de Saint-Quentin de Beauvais qu'il considérait comme la communauté qui honorait le plus la religion par sa régularité. Hugues, évêque de Nevers, fit rebâtir, à la même époque, l'église de Saint-Etienne qui était primitivement un monastère de religieuses fondé par saint Colomban, et la confia à des chanoines réguliers. Il y avait aussi plusieurs maisons de cet institut dans le Limousin, en particulier au Dorat et à l'Esterp, dont était abbé saint Gautier [1], célèbre par la rigueur de sa pénitence. L'auteur de sa Vie rapporte qu'à la fin de ses jours, ne pouvant plus se frapper assez fort, il se faisait donner des coups par un robuste chanoine.

Plusieurs saints personnages tombaient alors dans ces excès et ne peuvent être excusés que par l'excellence des motifs qui les faisaient agir. Tel fut surtout saint Thibault de Provins, dont nous devons esquisser la vie aussi sainte qu'extraordinaire. Il fut un des rares ermites qui essayèrent de renouveler au moyen-âge la vie des solitaires de la Thébaïde. L'institution monastique était devenue si florissante, que tous ceux qui désiraient s'adonner à la pratique des conseils de l'Evangile entraient dans les abbayes, et l'on ne trouve que de rares exemples de la vie ermitique. Saint Thibault en offre un des plus remarquables.

Il était né à Provins, de famille noble [2]. Son père se nommait Arnoul et sa mère Gisla. Dès ses plus tendres années, il eut beaucoup de goût pour la piété, et traversa, sans flétrir son innocence, l'époque si fragile de la jeunesse. Epris des charmes de la solitude, il prit de bonne heure la résolution de mener la vie solitaire et com-

[1] Vit. S. Galt.; ap. Bolland. 9 maii.

[2] Vit. S. Theob.; ibid. 30 jun.

muniqua son dessein à un ermite qui demeurait dans une île de la Seine et qui l'encouragea à le mettre à exécution. Thibault trouva à Provins un jeune seigneur, nommé Gauthier, qui partageait ses goûts. Les deux amis quittèrent Provins, suivis de leurs écuyers, afin de n'inspirer aucun soupçon; arrivés à Reims, ils les renvoyèrent, changèrent d'habits avec deux pauvres qu'ils rencontrèrent et allèrent nu-pieds jusqu'au diocèse de Trèves. Ils se fixèrent quelque temps dans un lieu désert de cette contrée, s'occupèrent à faire du charbon, et gagnèrent ainsi un peu d'argent qui leur servit à faire le pèlerinage de saint Jacques en Galice. Ils firent encore ce long voyage nu-pieds.

Thibault, de retour à Trèves, voulut acquérir un peu d'instruction; car, en sa qualité de noble, il ne savait rien. Un clerc lui apprit par cœur les septs Psaumes de la Pénitence. Quand il les sut, il désira apprendre les autres, mais il n'avait ni Psautier ni argent pour en acheter un. A la prière de Gauthier, le clerc alla à Provins en demander un au père de Thibault.

Le clerc fut bien reçu à Provins, et il apprit à Arnoul et à Gisla la haute sainteté à laquelle leur fils était parvenu. Arnoul voulut suivre le clerc. Thibault avait défendu de faire connaître à son père le lieu de sa retraite, mais le clerc ne crut pas devoir respecter cette défense, emmena Arnoul à Trèves, et lui dit de se trouver le lendemain hors de la ville sous un gros arbre où il avait coutume de donner des leçons à son fils. Arnoul fut exact au rendez-vous; mais Thibault, en l'apercevant, dit au clerc: « Vous m'avez trahi, » et prit aussitôt la fuite. Son père courut après lui, en s'écriant : « O mon fils, pourquoi fuis-tu ton père? Je ne viens pas pour te détourner du service de Dieu; je veux seulement avoir la consolation de te parler, afin de pouvoir donner de tes nouvelles à ta mère. —Seigneur, répondit Thibault, allez en paix, et laissez-moi servir J.-C. en paix. » Après quoi il reprit de nouveau la fuite, quitta Trèves et ne s'arrêta qu'en Italie.

Il voulait de là passer en Terre-Sainte, mais Gauthier, son fidèle compagnon, l'engagea à se fixer près de Vicenze, dans un lieu nommé Salanigo, dont le site désert et sauvage leur sembla très-propre à servir de demeure à des solitaires.

Ils y bâtirent, avec l'agrément des seigneurs du lieu, une petite cellule auprès des ruines d'une église, et s'y consacrèrent à toutes les rigueurs de la pénitence. Thibault se priva seulement d'abord de tout aliment gras; puis sa nourriture fut du pain d'orge et de l'eau; enfin, les dernières années de sa vie, il se retrancha le pain

et toute espèce de boisson, ne vivant que de légumes et de fruits. Son lit était une planche, une pierre lui servait d'oreiller. Les cinq dernières années de sa vie, il ne se coucha point, et ne prit qu'assis le peu de sommeil qu'il ne pouvait refuser à la nature.

L'évêque de Vicenze appréciant les vertus de Thibault, l'ordonna prêtre, et Pierre, abbé des ermites camaldules de Vingadice, lui donna l'habit monastique; mais l'humble solitaire ne quitta point sa cellule.

Arnoul et Gisla ayant connu la nouvelle retraite de leur fils et la réputation de sainteté dont il jouissait, entreprirent le voyage d'Italie pour le voir. Thibault les reçut, cette fois, avec tendresse. Sa mère ne put se résoudre à le quitter et se sanctifia, sous sa conduite, dans une cellule proche de la sienne. Saint Thibault mourut, épuisé d'austérités, douze ans après être sorti de la maison paternelle, en 1066.

Un jeune seigneur [1], nommé Ebrard, voulut imiter saint Thibault, dont la vie extraordinaire faisait grand bruit en France. Après avoir passé sa jeunesse d'une manière licencieuse, il s'enfuit secrètement et se fit charbonnier, comme Thibault; mais il s'aperçut bientôt que la vie solitaire serait pour lui remplie d'écueils, et il se fit moine à Marmoutier, où il mena une vie très-austère.

Dieu eut toujours des élus dans toutes les conditions sociales, et l'histoire doit enregistrer les noms de sainte Godeliève et de la bienheureuse Ide qui vivaient dans le même temps que les Thibault, les Ebrard et plusieurs autres saints personnages. Godeliève était née à Lodefort, entre Calais et Boulogne. Après quelques années d'un mariage qui ne fut qu'un martyre continuel, elle fut étranglée par ordre de son mari. La bienheureuse Ide fut mère de Godefroi de Bouillon, le héros de la première croisade [2].

Ces exemples de vertu étaient malheureusement trop rares non-seulement dans le monde, mais aussi dans le clergé. Le siége apostolique poursuivait cependant toujours avec énergie ses projets de réforme.

Alexandre II ne bornait pas ses efforts à la France. Guillaume, duc de Normandie, ayant conquis l'Angleterre (1066), le pape y envoya, l'an 1069, deux légats pour travailler à la réforme des abus qui régnaient dans ce pays comme dans le reste de l'Eglise. Guil-

[1] Guib. de vit. sui, lib. 1.

[2] *V.* Bolland. 6 jul. et 13 april.

laume seconda ses vues, et, à cet effet, conçut la pensée de donner les évêchés de son nouveau royaume aux hommes vertueux et savants dont l'abbaye du Bec avait peuplé son duché de Normandie.

Stigaud, archevêque de Cantorbéry, ayant été déposé pour cause de simonie, Guillaume jeta les yeux sur Lanfranc pour remplir ce siége. Lanfranc avait déjà refusé l'archevêché de Rouen après la mort de saint Maurile, arrivée deux ans auparavant; il refusa de même celui de Cantorbéry. Mais Guillaume fit passer en Normandie les deux légats du pape qui, dans une nombreuse assemblée des évêques, des abbés et des seigneurs de la province, ordonnèrent à Lanfranc, en vertu de l'autorité apostolique, d'accepter la dignité qui lui était offerte. Herluin, qui vivait encore, joignit ses ordres à ceux des légats. Lanfranc n'osa résister : il partit pour l'Angleterre, avec l'espérance toutefois de faire agréer son refus au roi. Ses efforts furent inutiles. Malgré sa répugnance, il fut obligé de donner son consentement, et en fit part au pape Alexandre II, par cette lettre [1] :

« Lanfranc, évêque indigne, au pape Alexandre, souverain pasteur de la sainte Eglise.

« Je ne sais à qui je pourrais mieux confier mes malheurs, qu'à vous, mon père, qui en êtes cependant la cause. Tiré de l'abbaye du Bec, où j'embrassai la vie monastique, j'avais été placé par Guillaume, prince des Normands, à la tête du monastère de Saint-Etienne de Caen, lorsque, par l'effet de je ne sais quel jugement de Dieu, j'ai été forcé par vous d'accepter la conduite d'un peuple nombreux, moi qui n'étais pas capable de guider quelques moines! J'avais résisté à toutes les sollicitations du roi, lorsque vos deux légats, Hermanfroi, évêque de Sion, et Hubert, cardinal de la sainte Eglise romaine, sont arrivés en Normandie, ont convoqué les évêques, les abbés et les seigneurs, et m'ont ordonné, en leur présence, de prendre le gouvernement de l'Eglise de Cantorbery. Ce fut en vain que je fis valoir ma faiblesse, mon indignité, mon ignorance de la langue des peuples barbares auxquels on m'envoyait; tout me fut inutile. Je donnai donc mon consentement, je suis parti et je me suis chargé d'un fardeau qui n'est pour moi qu'une source de chagrins et d'ennuis, à cause de tous les crimes et de l'endurcissement dont je suis témoin. J'entends et je vois tant de choses qui

[1] Lanf. Epist. 1ª.

menacent l'Eglise, que la vie m'est insupportable et que je déplore d'avoir vécu jusqu'à présent.

« Mais je ne veux point distraire plus longtemps Votre Grandeur de ses nombreuses et graves occupations; je veux seulement la prier d'user, pour me décharger de l'épiscopat, de la même autorité qui m'en a chargé. »

Le pape tenait trop à avoir des ouvriers évangéliques comme Lanfranc, pour accéder à sa demande.

Guillaume voulut, dans le même temps, faire évêque en Angleterre un autre savant moine de Normandie, nommé Guimond [1].

C'était un homme d'une vertu sévère, et d'un caractère plein de loyauté. Il répondit aux avances du roi par une lettre qui fit grand bruit et qui fut blâmée par les courtisans, mauvais juges en fait de franchise. Guimond y traitait d'usurpation la conquête de l'Angleterre.

« Beaucoup de raisons, dit-il au roi, me rendent indigne de l'épiscopat, surtout mes infirmités spirituelles et corporelles. Je ne puis pas me conduire moi-même, comment voulez-vous que je conduise les autres? Et puis, quand j'y regarde de près, je ne vois pas comment il me serait permis de gouverner ceux dont je ne connais ni le langage ni les mœurs, ceux dont vous avez pillé, exilé, tué les pères et les amis. Lisez les Ecritures et dites-moi s'il est permis de donner au troupeau de J.-C. un pasteur choisi par les ennemis de ce troupeau. L'élection, pour être canonique, doit être faite par les inférieurs et confirmée ensuite par les supérieurs. Pensez-vous pouvoir donner sans péché à moi ou à d'autres ce que vous avez ravi avec violence et en répandant le sang? Un religieux comme moi doit avoir horreur du vol; or l'Angleterre n'est qu'un bien que vous avez volé, et je ne voudrais pas plus toucher à ses trésors qu'au feu. »

Guimond accompagnait ces réflexions des plus sages avis sur la fragilité des choses humaines et sur le compte que Guillaume aurait à rendre à Dieu de son gouvernement.

L'indépendance du vertueux moine n'empêcha pas Guillaume d'avoir pour lui la plus haute estime, et il pensa même depuis à lui pour un autre évêché. Les envieux que lui avait suscités son caractère un peu trop rude peut-être vinrent à bout d'empêcher ce choix en disant bien haut que Guimond était fils de prêtre. Le reproche

[1] Orderic. Vital. Hist. eccl., lib. 4.

était vrai ; mais ce vice de naissance ne lui ôtait rien de son mérite, et plus tard le siége apostolique éleva le savant moine sur le siége épiscopal d'Averse.

Nous le verrons plus tard mettre sa science au service de la saine doctrine et attaquer vigoureusement Béranger.

Ce fut en Normandie et parmi les élèves sortis de l'école du Bec que cet hérétique rencontra les plus terribles adversaires. La Normandie, grâce à cette illustre école, était, au milieu du XI[e] siècle, la province de France la plus éclairée et la plus zélée pour la discipline.

L'archevêque de Rouen Jean, successeur de saint Maurile, y tint, en 1072, un concile où l'on fit des réglements sévères contre l'incontinence des clercs.

Un canon de ce concile nous semble surtout digne de remarque, c'est le vingtième, où il est dit que six évêques sont nécessaires pour déposer un prêtre, et trois pour déposer un diacre.

On voit par là quelles précautions s'imposaient eux-mêmes les évêques pour éviter les surprises de l'ignorance ou les préventions mal fondées.

L'année qui suivit la tenue de ce concile de Rouen, mourut le grand pape Alexandre II. Il venait d'envoyer en France un nouveau légat, Girald, évêque d'Ostie, pour accélérer les progrès de la réforme : il mourut ainsi au milieu des travaux qui l'avaient préoccupé pendant tout son pontificat.

III.

Grégoire VII pape. — Son caractère. — Idée générale de son pontificat. — Ses luttes avec Philippe I[er], roi de France, touchant les investitures. — Règlements de Grégoire sur le célibat ecclésiastique. — Légation de Hugues de Die, chargé de faire adopter ces règlements en France. — Divers conciles tenus en France à ce sujet. — Luttes de plusieurs évêques et prêtres simoniaques ou concubinaires. — La controverse eucharistique en France, sous Grégoire VII. — Suite de l'histoire de Béranger. — Ouvrages de Guimond, de Lanfranc et du moine Anastase contre lui. — Mort de Béranger. — Mort de Grégoire VII.

1073 — 1085.

Aussitôt après la mort du pape Alexandre II, Hildebrand, en sa qualité d'archidiacre de l'Eglise romaine, indiqua un jeûne de trois jours [1]

[1] Gregor. Epist. 1[a] ad Desid. et 3[a] ad Guibert. ; ap. Labb. et Cossart. conc.,

pour implorer les lumières de l'Esprit-Saint et connaître le choix de Dieu. Pour ouvrir ce temps de pénitence et assister aux funérailles d'Alexandre, les cardinaux, les évêques, les abbés, les prêtres, les diacres, les moines et tous les clercs qui étaient à Rome, se rendirent processionnellement à l'église de Saint-Pierre. Une foule immense remplissait déjà l'enceinte de la basilique. A peine Hildebrand est-il entré au milieu des autres cardinaux, qu'une grande agitation se manifeste dans le peuple et dans le clergé. Soudain tous s'écrient : « C'est l'archidiacre Hildebrand que saint Pierre a choisi pour lui succéder. » Puis ils se jettent sur lui, comme des hommes hors de raison, suivant l'expression de Grégoire lui même [1]; c'est en vain qu'il essaye de les calmer et de leur faire abandonner leur projet : tous répondent à ses instances par ces paroles : « Nous vous choisissons pour pasteur et pour souverain pontife. » Le cardinal Hugues-le-Blanc, voyant que la foule persistait dans son choix, se leva et dit : « Vous savez bien que depuis le pontificat de Léon, notre archidiacre, homme sage et énergique, a élevé la sainte Eglise romaine à un très-haut degré de prospérité, et qu'il a délivré notre ville de bien des dangers qui la menaçaient. Nous ne trouvons personne plus capable que lui de gouverner l'Eglise et de défendre notre ville; c'est pourquoi, nous tous, évêques et cardinaux, nous le choisissons d'une voix unanime avec vous pour souverain pasteur de vos ames. »

A ces mots, le peuple s'écrie de nouveau : « Saint Pierre nous a choisi Hildebrand pour seigneur et pour père. » Aussitôt on revêtit Hildebrand, suivant l'usage, de la robe de pourpre et de la tiare, puis on le plaça sur la chaire de saint Pierre. Alors les cardinaux et les évêques dirent au peuple : « L'archidiacre Hildebrand est le pape que nous avons élu; il sera notre seigneur et portera le nom de Grégoire : nous le voulons et le choisissons. Vous convient-il? — Il nous convient, répondit la foule. — Le voulez-vous? reprirent les cardinaux, approuvez-vous ce choix? — Nous le voulons, répondit la foule, nous approuvons ce choix. »

t. x, p. 6 et 7. Tout le monde connait l'ouvrage de Voigt, ministre protestant, sur Grégoire VII et sur son siècle. Nous avons consulté avec avantage cet excellent travail, traduit en français par M. l'abbé Jager.

[1] Gregor. Epist. 1ª ad Desid. et 3ª ad Guibert.; ap. Labb. et Cossart. conc., t. x, p. 6 et 7. — *Vid.* etiam Paul. Bern. vit. S. Greg. et Baron. Annal. eccl. ad ann. 1073. Grégoire avait soixante ans lorsqu'il fut élu.

Chacun, après l'élection d'un si digne pape, se retira joyeux. Grégoire seul était triste [1]; c'est qu'il connaissait trop clairement les rudes travaux que lui imposait sa nouvelle dignité.

Depuis vingt ans au moins qu'il prenait une part active aux affaires les plus importantes de la catholicité, il avait eu le temps et les moyens de connaître exactement les maux affreux qui désolaient l'Eglise.

Deux vices surtout, comme deux cancers, la rongeaient de la manière la plus horrible : l'incontinence du clergé et la prépondérance de l'autorité civile dans le choix des bénéficiers. Malgré les continuelles et énergiques protestations de l'Eglise, le mariage des prêtres était à peu près passé en usage; les membres du clergé qui ne se mariaient pas vivaient publiquement avec des concubines, et l'on rencontrait fort peu de prêtres observant la continence, surtout en Angleterre et en Allemagne [2]. Les papes eux-mêmes, au xe siècle surtout, donnaient l'exemple des mauvaises mœurs, beaucoup d'évêques les avaient imités, et la grande majorité des prêtres avait suivi la même voie.

Hildebrand, encore simple moine, avait formé, dans la solitude du cloître, les plus vastes projets pour l'amélioration morale du clergé, et ne voyait pas d'autre moyen de lui rendre l'énergie et l'initiative puissante avec lesquelles il avait jadis dirigé la société, qu'en le rappelant à l'antique usage de la continence absolue. Léon, Victor, Etienne, Nicolas et Alexandre avaient successivement poursuivi cette œuvre avec ardeur, sous l'inspiration de leur archidiacre Hildebrand; mais leurs efforts, entravés par ceux qui eussent dû les seconder, c'est-à-dire par la plupart des évêques, n'avaient pas obtenu des succès brillants. Cependant l'influence du siége apostolique, qui grandissait chaque jour, avait déterminé le choix de quelques bons évêques et commencé à se créer, dans les ordres monastiques, une armée dévouée et active.

[1] *Vid.* Epist. supra cit.

[2] En Angleterre les prêtres mariés étaient si nombreux, que Lanfranc fut obligé de permettre aux prêtres des campagnes de conserver leurs femmes et de ne défendre qu'aux chanoines d'en avoir. (Concil. Winton.; ap. Labb., t. x, p. 351.) — En Allemagne, les prêtres se révoltèrent contre Sigefroi, archevêque de Mayence, qui, au synode de Mayence, voulait appliquer les règlements sévères de Grégoire VII sur le célibat, et dirent hardiment qu'ils garderaient leurs femmes. (*V.* Epist. Greg. ad Sigef., lib. 3, epist. 4, Lambert. Chron.; Labb. Conc., t. x, p. 345.)

Au moment où Grégoire VII s'assit sur la chaire de Saint-Pierre, l'état politique de l'Europe n'était pas plus florissant que son état religieux. L'idée de l'empire romain avait disparu; l'empereur, malgré son titre, n'était qu'un roi de Germanie; les royautés s'étaient constituées d'une manière indépendante[1]; les seigneurs cherchaient à rompre jusqu'au dernier des liens qui les rattachaient aux royautés; et l'Europe entière se trouvait fractionnée en mille parcelles, en mille petites souverainetés jalouses, toujours en guerre les unes contre les autres. Au milieu de ce fractionnement général qui laissait l'Europe, ou, comme on disait alors, l'Eglise d'Occident sans union et sans puissance, on commençait à sentir le besoin d'un centre commun où pussent converger les forces des différentes souverainetés, et à placer ce centre à Rome. Mais cette idée n'était encore dans les esprits qu'à un état vague et indéterminé lorsque Grégoire fut élu. A lui était réservée la rude tâche de la réaliser, de constituer l'empire chrétien, de faire de Rome chrétienne le centre d'un empire catholique.

Dans les vues de Grégoire, Rome chrétienne devait être la capitale d'un empire chrétien, de même que Rome païenne avait été la capitale d'un empire païen. Tous les royaumes soumis à la foi du Christ ne devaient être que des provinces de cet empire, ou des fiefs, comme on disait alors; le pontife souverain du christianisme devait remplacer les vieux empereurs et ne voir dans les rois que des vassaux, comme les empereurs ne voyaient en eux que des patrices et des consuls.

C'était une idée sublime, nous ne craignons pas de le dire, de réunir, de concentrer ainsi tous les royaumes, toutes les seigneuries sous la haute direction du siége apostolique, d'où, comme d'une source pure, eussent découlé sur les souverains et sur les peuples les principes civilisateurs de l'Evangile. L'homme qui trouva cette idée, à l'état latent, dans les profondeurs de la société, qui la mit en lumière, qui déploya un invincible courage et une grande habileté pour l'appliquer, la faire vivre, cet homme est un génie.

Or cet homme c'est Grégoire VII.

On comprend au premier coup-d'œil quelles luttes il dut avoir à soutenir. Mais Grégoire était fait pour ces luttes. Autant son corps était faible et chétif, autant son âme était vigoureuse et forte. Rien n'était capable de dompter son courage; l'adversité et la prospérité

1 Ce qui n'arriva qu'au x[e] siècle.

le trouvaient le même : calme, sévère, toujours vertueux et pur. Parfois il se trompa en voulant appuyer sur les prérogatives de son pouvoir spirituel la puissance que les besoins du temps lui donnaient dans le domaine temporel; mais quel homme fut jamais parfait et à l'abri de l'erreur? Nous ne ferons pas un crime à Grégoire d'une opinion qu'il eut sans doute de bonne foi. Quelques nuages n'obscurciront pas à nos yeux l'auréole éclatante qui environne ce front sublime où furent conçus de si admirables projets d'amélioration sociale.

Grégoire n'était pas homme à s'arrêter à la superficie des choses et à prendre des demi-mesures. Zélé contre l'incontinence du clergé, il rechercha la cause de ce vice déplorable et la trouva aisément dans la prépondérance des rois et des seigneurs sur le choix des dignitaires ecclésiastiques. Ces rois et seigneurs ne considérant, pour la plupart, que leur intérêt; ne voyant dans les bénéfices ecclésiastiques que de simples fiefs, les vendaient au plus offrant. De là de mauvais choix, de là tous ces évêques, tous ces prêtres qui n'avaient nul souci de leurs devoirs, qui ne vivaient même pas en bons laïques, qui pillaient et scandalisaient les peuples. Les rois et seigneurs considéraient si bien les églises comme de simples fiefs dépendants uniquement de leur autorité, qu'ils se croyaient en droit de conférer même les pouvoirs ecclésiastiques. Non contents de donner l'investiture civile, ils prétendaient donc investir du *titre ecclésiastique*, et donnaient aux évêques, en les instituant, l'anneau et la crosse ou bâton pastoral, signes de leur dignité ecclésiastique. Ce qu'ils faisaient pour les évêques, sans respect aucun pour les canons et pour les droits des métropolitains ou des papes, ils le faisaient pour les curés, sans respect pour les droits des évêques; rien de plus commun, dans les canons des conciles de la période féodale, que la défense faite aux laïques d'instituer des prêtres dans les paroisses, sans le consentement des évêques.

Quand Grégoire aurait poursuivi courageusement la réforme du clergé, il n'eût pu réussir, s'il n'eût coupé dans sa racine le principe des vices. Il avait trop de pénétration pour agir d'une manière aussi imparfaite, et les *investitures laïques* furent attaquées par lui avec un courage, une persévérance dignes des plus grands éloges.

Mais, tout en combattant l'investiture du titre ecclésiastique, il respecta l'investiture civile appuyée sur l'usage et sur les lois.

Grégoire VII, aussitôt après son élection, nomma Hugues-le-

Blanc légat en France et en rappela Girald [1], évêque d'Ostie, qu'y avait envoyé Alexandre peu de temps avant de mourir.

Girald, pendant sa courte légation, avait tenu plusieurs conciles [2] : à Châlon-sur Saône où furent déposés plusieurs évêques, à Saint-Maixent, près Poitiers, où fut cité Béranger qui y soutint opiniâtrement sa doctrine.

L'état de l'Eglise de France s'était fort peu amélioré, malgré les efforts que faisait la papauté depuis plus de vingt ans pour en réformer les abus. Grégoire devait y apporter une attention spéciale. Philippe Ier, qui régnait en France depuis treize ans et qui n'en avait encore que vingt, était un prince très-jaloux de son autorité, déréglé dans ses mœurs et peu scrupuleux dans la collation des bénéfices ecclésiastiques dont il faisait un trafic honteux. Grégoire, la première année de son pontificat, chargea Roclin, évêque de Châlon-sur-Saône, d'aller trouver Philippe sur lequel il avait de l'influence, et de lui faire des remontrances sur son usurpation des droits de l'Eglise. Voici la lettre qu'il écrivit à cet évêque [3] :

« Entre les princes de notre temps qui désolent l'Eglise de Dieu par leur avarice et leurs trafics sacriléges, qui humilient leur mère, à laquelle ils devraient honneur et respect, et en font une esclave, Philippe, roi de France, se distingue d'une manière particulière; nous savons de bonne source qu'il opprime les églises de France et que ses excès sont montés à leur comble. Nous en sommes d'autant plus affligés, que, jusqu'à présent, la France a été le royaume le plus distingué par sa sagesse, son esprit religieux, ses forces et son dévouement envers l'Eglise romaine. La dévastation de tant d'églises a éveillé si vivement notre sollicitude, que nous étions décidés à agir sévèrement contre les audacieux excès auxquels on se livre envers elles.

« Mais comme ce prince vient de nous donner, par son envoyé Albéric, l'assurance qu'il voulait diriger sa vie et se conduire, par rapport aux églises, suivant nos avis, nous avons ajourné les rigueurs que les canons nous font un devoir d'exercer envers lui. »

[1] Greg. Epist. 6 ad Gerald. lib. 1. Hugues le Blanc ne fit que traverser les provinces méridionales et se rendit en Espagne.

[2] Ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 345. — V. et. Epist. 16 Greg. ad Girald., lib. 1.

[3] Greg. Epist. 35 ad Roclen., lib. 1.

Grégoire dit ensuite à Roclin qu'il veut d'abord éprouver l'obéissance du roi dans l'affaire de l'évêque de Mâcon.

Landri, archidiacre d'Autun, avait été élu évêque de cette ville, et son élection avait même été confirmée par Philippe. Mais il s'était sans doute présenté quelque clerc assez peu délicat pour offrir un prix considérable de cet évêché, et Philippe n'avait pas hésité à revenir sur sa parole et à s'opposer à l'ordination de Landri.

« S'il continue à s'y opposer, écrit le pape à Roclin, il saura bientôt que nous ne sommes point disposé à tolérer plus longtemps la ruine de cette Eglise, et nous répondrons à son opiniâtreté en lui appliquant les canons dans toute leur sévérité, en vertu de l'autorité apostolique dont nous sommes revêtu. Il faut que le roi renonce aux trafics honteux et simoniaques, ou les Français, frappés d'anathème, cesseront de lui obéir, à moins qu'ils n'aiment mieux renoncer à la foi chrétienne. Ainsi, très-cher frère, voyez le roi, exhortez-le, priez-le, décidez-le, par tous les moyens possibles, à laisser l'église de Mâcon et toutes les autres se gouverner suivant les lois. »

Grégoire écrivit [1] le même jour à Humbert, archevêque de Lyon, d'ordonner Landri, évêque de Mâcon, quand bien même le roi n'y consentirait pas; de forcer Landri lui-même à accepter l'ordination, s'il prenait le parti de se désister. Il était hors de doute que Landri n'en eût agi ainsi que par crainte du roi. Philippe persista dans son opposition à l'ordination de Landri, et Humbert n'osa pas suivre les ordres du pape. Grégoire alors manda Landri à Rome, l'ordonna évêque et le renvoya à son métropolitain avec une lettre qui en faisait foi [2].

Philippe prit le parti de dissimuler, laissa Landri prendre possession de son siége et envoya même des ambassadeurs (1074) à Rome pour assurer Grégoire de ses bons sentiments. Le pape lui répondit [3] en ces termes :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Philippe, roi des Français, salut et bénédiction apostolique.

« Vous nous avez notifié, par votre lettre et par vos ambassadeurs, que vous vouliez obéir avec piété, et comme il convient, au bienheureux Pierre, prince des apôtres, écouter et suivre nos avis

[1] Greg. Epist. 36 ad Humb., lib. 1.
[2] *Ibid.*, Epist. 76.
[3] *Ibid.*, Epist. 75

dans tout ce qui regarde les choses ecclésiastiques. Si vous avez réellement ces sentiments, nous ne pouvons que nous réjouir de voir ainsi Votre Eminence portée à respecter les choses saintes et à s'occuper sérieusement des devoirs que lui impose sa dignité royale. Nous avertissons Votre noblesse, de la part de saint Pierre, nous la prions, avec toute la charité dont nous sommes capables, de se rendre Dieu propice, et pour cela de réparer tous les torts que vous avez faits, particulièrement à l'église de Beauvais; il est de votre honneur d'en agir ainsi. Considérez avec nous, et voyez comme vos prédécesseurs ont été chéris du siége apostolique; comme ils ont été glorieux et illustres dans presque tout l'univers, lorsqu'ils s'appliquèrent pieusement à protéger et à défendre les églises. Les rois postérieurs, ayant bouleversé les droits divins et humains, perdirent peu à peu leur puissance; la gloire et l'honneur de tout le royaume se sont changés avec les mauvaises mœurs; la réputation si brillante de la France a disparu, sa stabilité même a été menacée. Notre charge nous fait un devoir de vous dire ces choses ou autres semblables, très-souvent et même, s'il le faut, en termes durs. Il ne nous est jamais ni libre ni permis de dissimuler la vérité à personne; mais c'est principalement à ceux qui sont plus élevés que nous devons parler haut et ferme, pour les rappeler à la justice. Le Seigneur, en effet, nous dit : *Crie, ne cesse pas, que ta voix résonne comme une trompette.* »

C'était chez Grégoire une idée fermement arrêtée de rappeler courageusement aux princes leurs devoirs. Il savait qu'en agissant ainsi, il s'attirerait des contradictions et des luttes, et voilà pourquoi, malgré son énergie, il n'accepta qu'avec répugnance le souverain pontificat. Il était convaincu que la plupart des souverains manquaient à leurs devoirs envers l'Eglise et envers les peuples. Il faut l'entendre, lui-même, confier au duc Godefroi de Lorraine ses tristes pensées à ce sujet.

« Notre élévation, lui dit-il[1], vous a fait plaisir à vous et à d'autres pieux fidèles, à cause de la bonne opinion que vous avez de ma personne; mais, pour moi, cette élévation n'est qu'une source de poignantes douleurs, d'anxiétés, d'amertume. Nous voyons toute l'étendue de la sollicitude que nous devons avoir, nous sentons la pesanteur du fardeau sous lequel notre conscience tremble, et nous aimerions bien mieux aller nous reposer en J.-C. que de continuer

[1] Greg. Epist. 9 ad Gottifred., lib. 1.

à vivre au milieu de tant de dangers.... Le monde entier est enseveli dans sa malice; tous, et principalement ceux qui sont placés au premier rang dans l'Eglise, s'efforcent plutôt de la troubler que de la protéger et de la défendre : ils ne songent qu'à satisfaire leur avarice et leur ambition ; ils s'opposent, en ennemis, à tout ce qui regarde la religion et la justice. Et nous ne gémirions pas amèrement, nous qui sommes chargés du gouvernement de toute l'Église, en voyant que nous ne pouvons ni l'administrer comme il faudrait, ni l'abandonner! »

En considérant attentivement l'état de l'Église à l'avènement de Grégoire VII, on comprend tout ce que son âme si vertueuse dut concevoir de peine, tout ce que son courage dut lui inspirer d'énergie.

Le roi Philippe ne tint point la promesse qu'il avait faite au pape, et, malgré ses protestations de piété et d'amour de la justice, continua son commerce des églises et ses injustices. Grégoire s'en prit aux évêques qui n'osaient pas élever la voix et leur écrivit cette lettre [1] :

« Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, aux archevêques Manassès de Reims, Richer de Sens, Richard de Bourges, à Adrald, évêque de Chartres, et à tous les autres évêques de France, salut et bénédiction apostolique.

» Depuis longtemps, déjà, le royaume de France, autrefois si illustre, si puissant, a commencé à décheoir de sa gloire, à perdre toutes vertus, à se laisser absorber par les mauvaises mœurs. Aujourd'hui son honneur et sa beauté ont disparu, les lois y sont méprisées, la justice est foulée aux pieds; tout ce qu'il y a de cruel, de honteux, de déplorable, d'intolérable. tout cela se commet impunément; la licence est passée en coutume. Il y a quelques années, lorsque le pouvoir royal était affaibli [2], on vit les Français se jeter en ennemis les uns sur les autres, assembler des troupes, se combattre et se venger eux-mêmes des injures qui leur étaient faites, sans être réprimés ni par les lois ni par le pouvoir. Ces troubles, qui ont causé dans la patrie tant de meurtres et d'incendie, qui ont amené tous les fléaux qu'enfante inévitablement la guerre, on doit les déplorer, quoiqu'il n'y ait pas lieu de s'en étonner. Mais main-

[1] Greg. Epist. 5 ad Episcop. franc., lib. 2.

[2] Pendant la minorité de Philippe I[er].

tenant que ces motifs de trouble n'existent plus, tous n'en sont pas moins atteints de malice, comme d'une maladie contagieuse, et commettent, pour ainsi dire sans motifs, les crimes les plus horribles, les plus exécrables; on ne reconnaît plus ni lois divines, ni lois humaines : parjures, sacrilèges, incestes, trahisons, tout cela n'est compté pour rien, et, ce qui ne se voit nulle part ailleurs, des concitoyens, des parents, des frères, se font prisonniers, se pillent mutuellement, se tuent sans aucun sentiment de compassion ou de repentir. Plusieurs font prisonniers les pèlerins qui vont au tombeau des apôtres ou en reviennent, les tourmentent avec plus de cruauté que les païens, et en exigent des rançons plus considérables que toute leur fortune. Votre roi, ou plutôt votre tyran est la cause et le principe de tous ces maux, car, guidé et inspiré par le démon, il passe sa vie entière dans le crime et l'infamie; gouverneur inutile et misérable, il donne non-seulement occasion, par sa faiblesse, aux crimes de son peuple, mais lui en donne l'exemple par sa mauvaise vie. Ce n'était pas encore assez pour lui d'avoir mérité la colère de Dieu, par le pillage des églises, par ses adultères, ses vols, ses parjures et toutes les fautes qui lui ont attiré de notre part des réprimandes réitérées, il vient encore d'extorquer, comme un voleur de profession, une forte somme d'argent à des marchands qui s'étaient rendus de divers pays pour une foire qui avait lieu en France. Jamais roi jusqu'ici ne s'était conduit de la sorte; l'antiquité païenne elle-même ne nous offre pas un pareil exemple; celui donc qui devait être le défenseur des lois s'est fait pillard et n'a pas voulu renfermer ses crimes dans les limites de son royaume! Ce sera à sa confusion.

« Frères, nous vous prions, nous vous avertissons avec charité de prendre garde d'attirer sur vous cet anathème du prophète : *Maudit soit l'homme dont le glaive craint le sang;* c'est-à-dire, comme vous le comprenez bien, l'homme qui n'ose pas dégaîner la parole de vérité contre les hommes charnels. Vous aussi, frères, vous êtes coupables, car vous ne résistez pas aux crimes de votre roi avec une vigueur vraiment sacerdotale, vous les favorisez, au contraire, par votre mutisme; je le dis avec peine et en gémissant, mais je crains bien qu'au lieu de la sentence du pasteur, vous ne subissiez, au dernier jour, la sentence du mercenaire, puisque vous fuyez en voyant le loup déchirer le troupeau du Seigneur; puisque, semblables à des chiens qui ne savent pas aboyer, vous allez vous cacher silencieux... Si vous croyez ne pouvoir le reprendre de ses

crimes, sans manquer à la fidélité et au respect que vous lui devez, vous êtes dans une erreur étrange, car il est facile de prouver que celui-là lui est plus fidèle qui cherche à le tirer, même malgré lui, du naufrage de son âme, que celui qui, par une cruelle condescendance, le laisse périr dans le gouffre du crime. Il est inutile de parler de la crainte que vous pourriez avoir; si vous vous unissez fortement pour la défense de la justice, vous aurez tant de force que, sans avoir rien à craindre, vous pourrez corriger votre roi de son habitude de faire le mal; mais quand il faudrait vous exposer à la mort, vous ne devriez pas pour cela manquer de remplir votre devoir avec liberté.

« Nous vous prions donc, nous vous ordonnons, en vertu de l'autorité apostolique, de vous assembler, de délibérer ensemble sur ce qui doit être fait pour le bien de votre patrie, pour votre réputation, pour votre salut. Ensuite, allez ensemble trouver le roi, avertissez-le de la confusion où il met son royaume et du danger auquel il s'expose lui-même; cherchez à le toucher en lui remettant devant les yeux ses crimes et ses injustices... S'il ne veut pas vous écouter, s'il s'endurcit et persiste à n'être touché ni de la crainte de Dieu, ni de son honneur, ni du salut de son peuple, dites-lui, de notre part, qu'il n'échappera pas longtemps au glaive apostolique. De votre côté, imitez la sainte Église romaine, votre mère; séparez-vous en même temps qu'elle de la communion du roi, ne lui obéissez plus, et défendez de célébrer l'office divin dans toute la France. S'il résiste encore après cette excommunication, il faut que tout le monde sache que nous emploierons les moyens en notre pouvoir pour le priver du royaume de France.

« Pour vous, si je vous trouve tièdes en cette circonstance, nous en conclurons qu'il ne reste incorrigible que parce qu'il se fie sur votre faiblesse; alors nous vous considérerons comme complices de ses crimes et nous vous déposerons, en conséquence, de l'épiscopat. Dieu nous est témoin que personne, ni par prières ni par présents, ne nous a engagé à prendre cette résolution; nous n'écoutons en cela que notre conscience, et nous y avons été porté par la vive douleur de voir périr, par la faute d'un misérable, un si noble royaume et un peuple si nombreux. Souvenez-vous donc de cette parole de l'Ecriture : *Celui qui craint un homme tombera vite; celui qui espère dans le Seigneur se tiendra fort.* Agissez de manière à prouver que vous avez un cœur et une langue libres.

Deux mois après, Grégoire écrivit[1] à Guillaume, comte de Poitiers, une lettre analogue, dans laquelle il l'engage à s'unir aux évêques pour forcer le roi Philippe à renoncer à sa vie criminelle. Il y fait les mêmes menaces que dans la lettre aux évêques. Au mois de décembre de la même année il écrivit[2] dans le même sens à Manassès, archevêque de Reims.

On ne voit pas que ces lettres aient produit beaucoup d'effet en France. D'abord les menaces étaient exagérées : celle, par exemple, de déposer tous les évêques français ne pouvait pas évidemment être mise à exécution. D'un autre côté, les prélats auxquels le pape s'adressait étaient, pour la plupart, bien meilleurs vassaux qu'évêques, et préféraient de beaucoup manquer à leur devoir que de s'exposer à être dépouillés de leurs fiefs. On peut croire aussi que Philippe renouvela les belles promesses qu'il avait déjà faites plusieurs fois.

On trouve dans la correspondance de Grégoire plusieurs lettres relatives aux affaires de l'Eglise de France et écrites dans le courant de cette même année 1074. Il écrit à Manassès de Reims de cesser ses vexations contre les moines de Saint-Remi ; à saint Hugues de Cluni de remettre à l'archevêque de Reims la lettre ci-dessus et de prendre la défense des moines de Saint-Remi[3] ; à Adrald de Chartres, de rétablir un certain abbé Isembert dans l'abbaye dont il avait été dépouillé[4] ; à Manassès de Reims pour le louer d'avoir donné un bon abbé au monastère de Saint-Remi[5] ; c'était Arnoul, abbé à Metz, qui renonça bientôt à son abbaye de Saint-Remi, comme Grégoire l'écrivit à Hériman, évêque de Metz, pour lequel il avait une haute considération[6]. Grégoire écrivit la même année aux chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers, touchant un usage de liturgie, et ordonna, dans une autre lettre, aux évêques suffragants de l'église d'Auch d'obéir à leur métropolitain[7].

[1] Greg. Epist. 18 ad Guillelm., lib. 2.

[2] *Ibid.*, Epist. 32.

[3] *Ibid.*, Epist. 13, 14, lib. 1.

[4] *Ibid.*, Epist. 32.

[5] *Ibid.*, Epist. 52.

[6] *Ibid.*, Epist. 53.

[7] *Ibid.*, Epist. 54, 55.

Le roi Philippe ayant fait faire des instances auprès du pape pour obtenir l'absolution de l'évêque de Châlons-sur-Marne, nommé Roger, Grégoire cita cet évêque à Rome pour l'examen approfondi de sa cause [1]. En même temps qu'il avait l'œil ouvert sur les membres scandaleux du clergé pour les réprimer, Grégoire cherchait à exciter le zèle de tous ceux qu'il jugeait capables de le seconder. C'est ainsi qu'il écrivit à saint Hugues de Cluni pour se plaindre amicalement de ce qu'il n'était pas encore venu le voir à Rome; il le prie de le faire, de se montrer plus affectueux envers l'Église romaine, et de le recommander aux prières de ses religieux [2]. Grégoire se montrait surtout protecteur des moines et cherchait continuellement à en faire des établissements indépendants des évêques; on en possède une preuve très-remarquable dans sa lettre à Frotair de Nîmes qui voulait étendre son autorité sur le monastère de Saint-Gilles [3]. Il n'était pas moins jaloux de protéger les églises contre le pouvoir laïque. C'est ainsi qu'après avoir ordonné évêque de Die Hugues, choisi par Girald pendant sa légation en France, il écrivit au comte de Die, nommé Guillaume, pour lui enjoindre d'obéir à Hugues et le menacer d'excommunication s'il ne respectait pas les droits de l'évêque et de son Eglise [4]. Nous verrons bientôt Hugues de Die nommé légat du saint siége en France et seconder avec beaucoup de courage et d'intelligence les projets de réforme de Grégoire.

Les habitants de Beauvais s'étant révoltés contre leur évêque, Grégoire les excommunia et ne les releva des censures qu'après en avoir obtenu satisfaction [5]; les évêques vertueux ou lésés dans leurs droits étaient sûrs de trouver en lui un intrépide défenseur, comme les mauvais un censeur rigide. Il déposait sans pitié les derniers et leur donnait des successeurs. C'est ce qu'il fit en particulier pour le Puy, où il déposa un évêque simoniaque nommé Etienne; il en

[1] Greg. Epist. 56, lib. 1.

[2] *Ibid.*, Epist. 62.

[3] *Ibid.*, Epist. 68. On peut donner encore en preuve la lettre qu'il écrivit la même année à Isembert, évêque de Poitiers (lib. 2, epist. 72); une autre écrite à Humbert de Lyon (lib. 2, epist. 15)

[4] *Ibid.*, Epist. 69.

[5] *Ibid.*, Epist. 74. On trouve encore d'autres preuves de l'intérêt que Grégoire portait aux évêques, dans une lettre à Richer de Sens (lib. 2, epist. 20); une lettre à l'abbé de Beaulieu où il prend le parti de l'archevêque de Tours contre lui (lib. 2, epist. 21); une autre lettre à Hugues de Sainte-Maure qui blessait les droits de l'archevêque de Tours (lib. 2, epist. 22).

établit un autre du même nom et écrivit aux habitants du Puy pour leur recommander de lui obéir [1].

Grégoire se tenait au courant des affaires de toutes les églises par les légats qu'il envoyait dans les différentes contrées et qui entretenaient avec lui une correspondance active. Parfois des évêques traitaient mal ces légats. C'est ce que fit Isembert de Poitiers, lorsque Amat, évêque d'Oleron, et Goscelin, archevêque de Bordeaux, se rendirent dans cette ville pour juger au nom du pape l'affaire du comte Guillaume de Poitiers qui avait épousé sa parente. Le pape cita Isembert à Rome pour rendre compte de sa conduite envers les légats, et ordonna à Guillaume de Poitiers de se séparer de sa parente [2]. La papauté travaillait toujours à conserver au mariage toute sa sainteté. Le pape craignit qu'Isembert ne se rendît pas à la citation, et avertit son métropolitain Goscelin de Bordeaux de l'excommunier dans ce cas, ou de le suivre à Rome pour soutenir l'accusation contre lui, s'il y allait [3]. Isembert ne s'étant pas rendu à Rome, le pape l'excommunia jusqu'au prochain synode où il le cita, et il écrivit en même temps à Goscelin de faire en sorte que toute obéissance lui fût refusée, s'il ne tenait pas compte de cette citation [4]. Cette dernière lettre était adressée en même temps à Guillaume, comte de Poitiers, qui était très-dévoué au saint-siége et en avait suivi les avis.

On voit par les nombreuses lettres que nous venons de citer, et qui furent toutes écrites dans la même année, quel soin Grégoire apportait aux affaires de l'Eglise de France. Il en était de même pour toutes les églises, et, en parcourant sa volumineuse correspondance, que nous n'avons pas cependant tout entière, on reste frappé d'étonnement devant cette effrayante activité.

Le concile de Rome, auquel Isembert de Poitiers fut cité, se tint au commencement du carême de l'année 1075.

Outre l'évêque de Poitiers, plusieurs autres évêques de France y avaient été cités et devaient y rendre compte de leur conduite. Parmi eux étaient celui de Toul, accusé de simonie et de concubinage, et Garnier de Strasbourg, accusé de simonie. Ceux qui avaient usurpé

[1] Greg., Epist. 80, lib. 1.

[2] *Ibid.*, Epist. 2, 3, lib. 2.

[3] *Ibid.*, Epist. 4.

[4] *Ibid.*, Epist. 23, 24.

les biens de l'église de Die [1] et avaient consenti à faire droit aux réclamations de Hugues, leur nouvel évêque, durent se rendre de même au concile pour y recevoir du pape la pénitence qu'avait méritée leur usurpation.

On ne possède que le sommaire des principales décisions prises dans ce concile. On y lit [2] ces mots : « Philippe, roi des Français, sera excommunié s'il ne donne pas aux légats qui seront envoyés en France l'assurance de se corriger et de satisfaire pour les torts qu'il a faits. »

Le légat chargé par le pape de le représenter en France fut Hugues, évêque de Die. Outre la mission de conclure différentes affaires qui n'avaient pu être terminées au concile, Hugues fut chargé de poursuivre, en France, l'application des règlements [3] sévères que Grégoire avait promulgués sur le célibat dans un célèbre concile qu'il tint à Rome en 1074, et qui furent renouvelés dans celui de 1075.

Ces réglements avaient déjà trouvé une forte opposition à Milan, en Allemagne et en Angleterre. Grégoire, sans être découragé, avait été profondement affligé de cette opposition. Un peu avant le concile de 1075, il avait confié ses angoisses à son ami Hugues de Cluni, dans cette lettre [4] :

« Je voudrais, si c'était possible, que vous connussiez l'immense tribulation qui m'environne, le travail incessant qui m'accable; vous auriez alors compassion de moi, vous verseriez des larmes, vous prieriez Notre Seigneur Jésus, par qui tout a été fait et qui gouverne tout, de me tendre la main et de délivrer un malheureux. Souvent je l'ai prié ou de m'ôter la vie, ou de se servir de moi pour le bien de notre mère commune; mais, jusqu'à présent, il ne m'a pas tiré de mes tribulations, et ma vie n'a pas été aussi utile que je l'espérais à notre mère à laquelle il m'a attaché. Une douleur poi-

[1] Greg., Epist. ad Hug., lib. 2, epist. 43.

[2] Ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 344.

[3] Grégoire avait arrêté que tous les prêtres mariés ou concubinaires ne pourraient plus dire la messe ni même servir à l'autel dans les ordres inférieurs. Il défendit même aux laïques d'assister à la messe de ces prêtres. Les règlements du concile de Rome contre la simonie ne sont pas moins rigoureux. Quiconque avait acheté quelque Ordre ou dignité ecclésiastique devait être déposé. Ceux qui avaient acheté des bénéfices devaient en être dépouillés.

[4] Greg., Epist. 49, lib. 2.

gnante m'assiège de toutes parts. D'un côté, l'Église orientale s'est séparée de la foi catholique; si je tourne mes regards à l'occident, au midi, ou au septentrion, c'est à peine si je distingue quelques évêques qui soient entrés dans l'épiscopat ou qui y vivent suivant les canons, qui gouvernent le peuple chrétien par amour et non par ambition. Parmi les princes séculiers, je n'en connais pas qui préfèrent l'honneur de Dieu à leur honneur, et la justice à leur intérêt. Ceux au milieu desquels je vis, c'est-à-dire les Romains, les Lombards et les Normands, sont pires que les païens et les Juifs, comme je le leur ai souvent reproché. Quand j'en viens à me considérer moi-même, je me trouve si accablé sous le poids de ma vie tout entière, qu'il ne me reste aucune espérance de salut, si ce n'est dans la seule miséricorde du Christ. Si je ne conservais l'espoir d'une meilleure vie, et d'être de quelque utilité à l'Eglise, je ne resterais jamais à Rome où je suis forcé, Dieu m'en est témoin, d'habiter depuis vingt ans. Mais, partagé que je suis d'un côté entre des chagrins qui se renouvellent sans cesse, de l'autre entre des espérances dont l'effet s'éloigne, hélas! trop longtemps, je suis comme agité par la tempête, et je vis comme entre mille morts. J'attends CELUI qui m'a mis dans ces liens, qui m'a conduit à Rome malgré moi, qui m'y a environné de pièges. Souvent je lui dis : Hâtez-vous, ne tardez pas, délivrez-moi pour l'amour de la bienheureuse Marie et de saint Pierre. Mais la prière d'un pécheur ne mérite pas d'être si tôt exaucée. Priez donc pour moi, vous dont les prières sont dignes d'être écoutées. »

Grégoire réclamait souvent le secours des prières de ses anciens frères de Cluni, dans ses tribulations et dans cet abattement dont ne peuvent se défendre les plus grandes âmes au milieu des contradictions. Mais Grégoire, découragé quelquefois, n'était jamais vaincu et n'en poursuivait qu'avec plus d'ardeur le plan des réformes qu'il avait conçues pour le bien de l'Eglise.

Son légat, Hugues de Die, était digne, par son zèle, son activité et son intelligence, de la confiance que Grégoire avait en lui. Depuis l'année 1075, où il fut chargé de la mission de faire adopter en France les règlements du pape touchant le célibat, jusqu'en 1082, il parcourut toute la France, assemblant partout des conciles, déposant les prélats simoniaques et concubinaires, travaillant en digne légat de Grégoire VII à établir partout les règles de la plus pure discipline.

Le premier concile que tint Hugues de Die fut celui d'Anse en

Bourgogne; le second, celui de Clermont, où il déposa les évêques de Clermont et du Puy, qui avaient usurpé leurs siéges. Hugues tint un troisième concile à Dijon, où fut déposé Humbert, archevêque de Lyon, convaincu de simonie, et un quatrième à Autun [1]. Ce dernier concile fut assemblé principalement pour examiner la cause de Gérard II, évêque de Cambrai et d'Arras, qui avait reçu l'investiture de son évêché de Henri, roi de Germanie. Après de graves discussions, qui n'ont aucun rapport avec cette histoire, Grégoire avait excommunié Henri IV et défendu à tous ses sujets de le reconnaître pour souverain. Gérard II avait reçu de lui l'investiture après cette sentence. Craignant d'être, pour cette raison, déposé par le légat Hugues de Die, il se rendit à Rome, avoua sa faute, donnant pour excuse l'ignorance où il était de la sentence portée contre le roi Henri. Le pape écrivit à ce sujet la lettre suivante [2] à son légat :

« Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, à Hugues, vénérable évêque de Die, salut et bénédiction apostolique.

« Gérard, élu évêque de Cambrai, est venu à nous et nous a avoué franchement qu'après son élection faite par le clergé et le peuple, il avait reçu l'investiture du roi Henri; ajoutant, pour sa défense, qu'il ne connaissait ni le décret par lequel nous avons interdit de recevoir de telles investitures, ni la sentence d'excommunication portée contre le roi. Il s'en est rapporté pour sa cause à notre jugement. La soumission qu'il nous a montrée et l'élection canonique qu'on nous a dit avoir certainement précédé l'investiture, nous ont disposé en sa faveur, et nous croyons devoir user de beaucoup de douceur à son égard, à cause du bon témoignage que rendent de lui plusieurs de nos frères les évêques qui nous en ont écrit. Cependant, de peur que son exemple ne soit une cause de relâchement, nous lui avons ordonné de se présenter devant vous, devant l'archevêque de Reims et les autres évêques ses comprovinciaux, et d'affirmer par serment qu'il ignorait l'excommunication du roi lorsqu'il en reçut l'investiture, et qu'il ne connaissait pas le décret par lequel nous avons défendu ces investitures laïques.

[1] Ap. Labb. et Cossart. Conc., t. IX, p. 359. — Nous pensons que ce fut au concile de Dijon, en 1076, qu'on déposa Humbert. Il se fit moine dans le monastère du Mont-Jura, et au concile d'Autun, en 1077, on lui donna un successeur.

[2] Greg. Epist. 22, lib. 4.

« Assemblez, à cet effet, un concile dans la province de Reims, et obtenez pour cela l'autorisation de Philippe, roi des Français, si toutefois c'est possible. S'il ne voulait pas y consentir, assemblez-le dans le diocèse de Langres, et entendez-vous pour cela avec l'évêque de cette église qui a promis de nous aider, nous et nos légats. Choisissez, de concert avec l'évêque de Langres, le lieu le plus convenable; convoquez l'archevêque de Reims et le plus grand nombre possible des archevêques et des évêques de France. Si l'évêque de Cambrai fait le serment qui lui est imposé, confirmez son élection et procédez à sa consécration avec l'archevêque de Reims.

« Apportez, en outre, tous vos soins à terminer les affaires de l'évêque de Châlons-sur-Marne, des églises de Chartres, de Clermont et du Puy, du monastère de Saint-Denis, et toutes les autres qui vous sembleront nécessaires au bien de la religion. Occupez-vous-en avec tant de diligence, que nous puissions nous sentir un peu soulagé. Invitez, de notre part, au concile notre vénérable frère Hugues, abbé de Cluni. »

Le pape ne savait pas encore, à la date de cette lettre, que les affaires du Puy et de Clermont étaient terminées.

Il avait bien déjà chargé [1] Manassès de Reims de terminer le différend qui s'était élevé entre l'évêque de Châlons-sur-Marne et ses clercs, qu'il avait injustement dépouillés de leurs biens; mais l'archevêque de Reims était plutôt disposé à entraver qu'à seconder les vues du pape. Grégoire ne le connaissait pas alors parfaitement et lui confiait parfois [2] l'examen de causes assez délicates; mais l'archevêque de Reims ne devait pas longtemps conserver une confiance dont il était indigne.

Quant à l'affaire du monastère de Saint-Denis à laquelle le légat devait apporter une attention spéciale, nous avons des lettres [3] de Grégoire qui nous en instruisent. Yves, qui en était abbé, avait été accusé à Rome de simonie; les moines s'étaient divisés : les uns avaient pris parti pour Yves, les autres contre lui, et le monastère était dans le trouble.

L'affaire de l'église de Chartres, que Grégoire désigne spécialement comme digne des soins de son légat, était analogue à celle du mo-

[1] Greg. Epist. 56, lib. 2.

[2] *Ibid.*, Epist. 57.

[3] *Ibid.*, Epist. 64, 65.

nastère de Saint-Denis. Le légat avait déposé, pour cause de simonie, l'évêque Godefroi, et un nommé Robert s'était emparé de ce siége par la protection du roi Philippe. Cité, pour ce fait, à comparaître par-devant le pape, Robert s'était vu dans la nécessité de promettre avec serment, devant le tombeau de saint Pierre, de laisser toute liberté aux élections; mais, de retour en France, il oublia son serment. Le pape l'ayant appris, écrivit[1] aux fidèles de l'église de Chartres d'élire un autre évêque à la place de Robert, et chargea Richer, métropolitain de la province, de veiller, avec ses suffragants, à ce que l'élection se fît selon les canons. Le roi Philippe voulut soutenir Robert et l'envoya au pape. Grégoire en écrivit[2] aussitôt à son légat et lui enjoignit de se transporter sur les lieux, afin d'y faire élire soit Robert, soit un autre, suivant les règles canoniques. Mais Godefroi porta sa cause par-devant le pape et fut rétabli.

Hugues de Die avait convoqué dans le même temps le concile d'Autun qui se tint dans le courant de l'année 1077[3].

Le roi Philippe s'était sans doute opposé à ce que le concile fût réuni dans la province de Reims. Le légat avait donc dû s'entendre avec l'évêque de Langres, suivant les instructions du pape, et Autun fut désigné comme le lieu le plus convenable. Manassès de Reims ne s'y rendit pas, mais à sa place arrivèrent plusieurs de ses clercs qui l'accusèrent de violences et de simonie.

Hugues de Flavigny, dans la Chronique de Verdun, nous a conservé en abrégé ce qui fut fait en ce concile.

Beaucoup d'hommes illustres de France et de Bourgogne, des évêques et des clercs, des abbés et des moines, s'y rendirent. Au premier rang, avec le légat, était Rainard, surnommé Hugues[4], qui gouvernait alors l'église de Langres. C'était un homme profond

[1] Gregor. Epist. 14 et 15, lib. 4.

[2] *Ibid.*, Epist. 11, lib. 5.

[3] *Vid.* Chron. Virdun.; ap. Labb. bibliotb., t. 1; et ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, pag. 360.

[4] Le P. Longueval relève, avec une certaine affectation, une inadvertance du P. Mabillon relativement à cet évêque. Le savant bénédictin, après avoir distingué Rainard de Hugues, admet, quelques pages après, que ces deux noms désignaient un même personnage. Il faut, dit le P. Longueval après avoir noté cette variation, prendre ce dernier parti si les chartes citées par ce Père ne sont pas supposées. Il y a une autre preuve que ces chartes, c'est le texte formel de la Chronique de Verdun: *Rainardus cognomento Hugo.* Le P. Longueval ne l'avait pas sans doute remarqué.

dans les études de rhétorique, spirituel, éloquent, savant, très-affable et plein de sagesse.

Il eut à entretenir le concile des troubles de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon, et le fit dans la sixième session.

Dans les quatre premières on s'occupa, dit Hugues de Flavigny, d'un grand nombre de choses utiles à la sainte Eglise. Les affaires de Gérard et de Manassès fixèrent surtout l'attention. Comme le légat avait reçu l'accusation des clercs de Reims quelque temps avant la tenue du concile, il en avertit l'archevêque et le cita à comparaître par-devant lui. Manassès ne tint aucun compte de cette citation. Il fut donc déposé. Cette sentence le mit en fureur. Il dressa des embûches aux clercs qui étaient allés l'accuser à Autun, afin de les faire périr à leur retour, détruisit leurs maisons, vendit leurs prébendes et ravagea tous leurs biens. Parmi ces clercs était l'écolâtre Bruno.

Après la cause de Manassès, on s'occupa de choisir un successeur à Humbert, archevêque de Lyon, déposé l'année précédente pour cause de simonie. On élut Gibuin, archidiacre de Langres. Cet homme, vraiment digne de l'épiscopat, s'opposa à son élection et se réfugia auprès de l'autel. On le saisit malgré ses protestations, et on le fit garder à vue jusqu'au dimanche où il fut consacré.

Rainard de Langres ne donna qu'avec peine son consentement à une élection qui le privait d'un archidiacre vertueux et capable; mais il céda devant l'unanimité des suffrages de l'assemblée et se contenta de demander, comme dédommagement, qu'on voulût bien choisir Jarenton, prieur de la Chaise-Dieu, pour abbé de Saint-Bénigne de Dijon. Cette abbaye était dans le plus triste état, et l'évêque de Langres, ainsi que Hugues, duc de Bourgogne, souhaitaient ardemment y rétablir la régularité.

Rainard, se levant au milieu de l'assemblée, fit un discours éloquent dans lequel il se plaignit du dommage apporté à son église par l'élection de Gibuin. « En me l'enlevant, dit-il, on m'a comme arraché l'œil, on m'a ôté mon appui et ma consolation. » Passant ensuite à la désolation où était l'abbaye du bienheureux Guillaume, il supplia les Pères du concile de lui venir en aide dans le choix d'un homme capable de gouverner ce monastère autrefois si florissant. Le légat lui ayant dit de désigner celui qu'il en croyait capable, Rainard montra du doigt le prieur de la Chaise-Dieu, et dit, en fléchissant le genou : *Donnez-moi ce poisson de la fontaine de Dieu.* Hugues, duc de Bourgogne, joignit ses prières à celles de l'évêque de Langres. Tous les yeux étaient fixés sur Jarenton. Hugues de

Die, connaissant son caractère un peu dur, considérant, d'autre part, les maux qu'il aurait à guérir, consentit difficilement à son élection; mais il dut céder à la volonté presque unanime de l'assemblée. Jarenton eut beau s'enfuir, pleurer, protester contre son élection, l'évêque de Langres le mit sous bonne garde jusqu'au dimanche où il devait recevoir la bénédiction abbatiale. Les moines de Saint-Benigne, avertis du choix qui avait été fait, se rendirent à Autun et l'approuvèrent par écrit, après quoi Jarenton fut béni abbé et Gibuin consacré évêque, aux applaudissements du clergé, des moines et du peuple.

Bien d'autres choses utiles à la sainte Eglise de Dieu furent faites en ce concile d'Autun, suivant le témoignage de Hugues de Flavigny. Gérard y fit le serment exigé par le pape et fut consacré.

Le légat [1] se rendit d'Autun à Lyon avec Gibuin, ensuite au Puy où l'évêque simoniaque Etienne voulait toujours se maintenir [2], et se dirigea sur Poitiers, en traversant l'Aquitaine. Il se fit accompagner de Hugues de Cluni, qui reçut du pape le titre de légat.

Après le concile d'Autun, Gérard, évêque de Cambrai, montra beaucoup de zèle pour l'établissement des règlements de Grégoire touchant le célibat ecclésiastique. Il interdit l'entrée du chœur aux chanoines qui ne voudraient pas quitter leurs femmes, et avertit qu'il ne donnerait jamais les Ordres à leurs enfants. Les chanoines se rendirent en corps chez l'évêque pour protester contre ces ordonnances. Gérard leur répondit qu'il n'osait transgresser les ordres qu'il avait reçus de Hugues de Die qui l'avait sacré. Les chanoines en appelèrent alors à l'archevêque de Reims, leur métropolitain, et écrivirent à leurs confrères les chanoines de Reims une lettre pour les engager à prendre fait et cause pour eux, et à défendre contre Rome la gloire et la liberté du clergé qu'on voulait soumettre au joug insupportable du célibat, et à la nécessité de mourir de faim en obligeant tout bénéficier à ne posséder qu'une prébende, lorsqu'il en fallait souvent trois ou quatre pour avoir le nécessaire.

« Si vous avez quelque courage, disent, en finissant, les chanoines de Cambrai à leurs confrères de Reims, vous mépriserez tous ces conciles qui nous couvrent de confusion. Pour nous, notre parti

[1] Chron. Virdun.

[2] Cet évêque avait été excommunié par le légat; le pape avait confirmé cette sentence et écrit aux chanoines du Puy de refuser à l'intrus toute obéissance. Grégoire donna avis de ces décisions aux évêques de France, les priant de les faire connaître dans leurs diocèses. *V.* Greg. Epist. 18 et 19, lib. 4.

est pris : nous conserverons des usages sagement établis par l'indulgence de nos pères et nous refuserons de nous soumettre aux nouvelles coutumes qu'on veut introduire. »

On voit par ces paroles, et par d'autres preuves que fournissent les réglements des conciles de cette époque, que le mariage des prêtres était passé en usage [1].

Malgré les protestations de ses chanoines, Gérard voulut maintenir les règlements. Alors les chanoines ameutèrent le peuple qui prit leur parti si chaudement, qu'on ne pouvait, sans s'exposer, parler contre l'incontinence des prêtres ou contre la simonie. On dit même qu'un homme fut brûlé à Cambrai pour avoir osé dire qu'un prêtre concubinaire ne devait pas dire la messe et qu'il était défendu à tout fidèle d'y assister. Le bruit de cette atroce exécution se répandit à Rome; Grégoire chargea Josfroi, évêque de Paris,

[1] Nous trouvons dans la correspondance de Grégoire VII quelques lettres relatives aux affaires de France, qui méritent d'être signalées. Il écrit une lettre commune à Udon de Trèves, Thierry de Verdun et Hériman de Metz (Epist. 12, lib. 3), et leur dit de se garder des schismatiques, c'est-à-dire des adhérents de Henri IV, roi de Germanie, qui les avait d'abord entraînés dans leur parti, et de ramener à la soumission Poppon, évêque de Toul. — Il avertit Richer de Sens des crimes de Rainier, évêque d'Orléans, son suffragant (Epist. 16, lib. 3), et cite Rainier lui-même à se rendre à Rome pour expliquer sa conduite (Epist. 17, lib. 3). Dans une autre lettre à Richer de Sens, il ordonne à cet archevêque de se rendre à Rome avec Rainier qui prétendait n'avoir pas reçu la première lettre du pape (Epist. 9, lib. 4). — Dans une lettre à Rodulphe, archevêque de Tours, Grégoire prie cet archevêque de ne pas trouver mauvais que le *Pallium* ait été donné à l'archevêque de Dol, car ses droits ont été sauvegardés : la vieille querelle de juridiction entre l'archevêque de Tours et l'évêque de Dol durait toujours (Epist. 13, lib. 4). — L'évêque d'Orléans ayant méprisé les ordres du pape, celui-ci chargea Richer de Sens et Richard de Bourges de le juger et de le condamner, de concert avec leurs suffragants (Epist. 8, lib. 5). Il donna en même temps avis à Rainier de la commission donnée par lui à ces archevêques (Epist. 9, lib. 5). Rainier comparut devant ce concile et se justifia, de sorte que le pape écrivit aux fidèles d'Orléans de lui obéir jusqu'à ce qu'il eût lui-même rendu une sentence définitive (Epist. 14, lib. 5). Mais de nouvelles plaintes arrivèrent au pape qui ordonna à Rainier de comparaître devant ses légats (Epist. 20, lib. 5). Grégoire écrivit encore en 1079 aux fidèles d'Orléans qui réclamaient la déposition de Rainier et désignaient au pape Sanzon, qu'ils désiraient pour évêque : il leur promit de faire examiner par ses légats la cause de Rainier (Epist. 23, lib. 6). Grégoire écrivit aussi à deux comtes bretons du nom de Gausfride ou Geoffroi, de réunir les clercs et les fidèles notables de l'église de Dol pour juger entre deux prétendants à ce siége : le pape avait lui-même ordonné un de ces prétendants, nommé Evetius, auquel il donna le titre d'archevêque.

Ces lettres de Grégoire sont des années 1076 et 1077, pour la plupart.

de prendre des informations sur ce point, et d'excommunier les auteurs et complices de ce crime, s'il était avéré [1].

Manassès de Reims ne reçut sans doute pas l'appel des chanoines de Cambrai, non pas qu'il fût plus scrupuleux sur l'article du célibat que sur tout autre, mais il craignait d'être déposé, et il écrivit alors au pape cette lettre fort soumise [2], pour s'excuser de n'avoir pas obéi à la citation de son légat (1077).

« Au seigneur Grégoire souverain pontife, son seigneur et son père, Manassès, par la grâce de Dieu, archevêque de Reims, fidélité et obéissance, soumission et dévouement. »

Après lui avoir parlé de quelques affaires peu importantes, Manassès arrive à ce qui était le but principal de sa lettre.

« Je supplie Votre Bienveillance, dit-il au pape, de me conserver la dignité que vos prédécesseurs ont accordée aux miens et qu'ils ont, par leurs écrits et leurs actes de privilége, confirmés pour l'avenir. Ne rendez pas vain et inutile le privilége que vous m'avez accordé à moi-même de ne répondre à aucune citation, si ce n'est à la vôtre et à celle des légats romains, et non à celle de légats d'en deça des Alpes qui ne cherchent que leurs intérêts et non ceux de J.-C., et qui, sous de beaux dehors, songent à leur avarice et non à l'Eglise de Dieu. Qu'il me soit donc permis, à moi qui seul ai droit de convoquer tous les évêques de France, de ne répondre qu'à vous de ce qui me concerne, jusqu'à ce que je puisse me rendre à Rome; ce qui, j'espère, aura lieu vers Pâques. Je dois vous dire qu'en mon absence, on a commis dans certaines parties de mon diocèse un grand nombre de crimes; si, à cause de cela, on avait porté contre moi quelque accusation à votre tribunal, j'espère que vous n'y ajouterez pas foi si vite et que vous ne m'en ferez pas un crime avant que de m'avoir entendu. »

On remarque, dans toute la lettre de Manassès, de grandes démonstrations d'obéissance et une intention peu dissimulée de donner au pape une mauvaise idée de ses légats; c'est dans ce but qu'il dit à la fin de sa lettre :

« Il me reste à vous dire que le seigneur évêque Hugues de Die a interdit de ses fonctions notre suffragant Drogon, évêque de Térouanne, qui a été longtemps prêtre, et qui est évêque depuis soixante ans. Nous vous prions de rétablir dans son ministère ce

[1] Greg. Epist. 20, lib. 4.

[2] Epist. Manass. ad Greg.; ap Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 362.

vénérable vieillard si proche de sa fin et qui pourrait mourir sous l'interdit. »

Grégoire répondit à Manassès en ces termes [1]:

« En réclamant ce qui peut être utile à l'honneur de votre épiscopat et ce qui n'est point contraire à l'autorité de nos prédécesseurs, vous pouvez être sûr du succès de vos demandes; vous savez que nous sommes tout disposé à vous écouter, soit à cause de la charité fraternelle que nous avons pour vous, soit à cause des prières et de l'entremise de plusieurs de nos fidèles qui vous sont dévoués. Mais nous voulons en même temps prier Votre Fraternité de ne pas se trouver blessée si nous croyons devoir lui refuser pour un temps, et pour l'utilité commune, ce qu'elle nous demande. »

Après avoir expliqué à Manassès qu'il devait tout aussi bien obéir à des légats français qu'à des légats romains, Grégoire continue ainsi :

« Nous avertissons Votre Dilection, de la part du bienheureux Pierre, prince des apôtres, de comparaître par-devant l'évêque de Die et l'abbé de Cluni, nos légats, de répondre aux charges élevées contre vous, de satisfaire suivant les lois, et de vous justifier conformément aux canons. »

Le pape avertit ensuite Manassès qu'il envoie à ses légats une commission spéciale pour terminer toutes les affaires dont il lui avait parlé dans sa lettre.

Grégoire écrivit [2] en effet, le même jour, à Hugues de Die et à Hugues de Cluni, de terminer l'affaire de l'archevêque de Reims.

Mais ce prélat coupable n'osa se présenter devant eux et préféra aller à Rome, espérant, au moyen des amis qu'il y avait, et par son hypocrisie, séduire le pape. Il ne se trompa point dans son attente. Grégoire crut au récit mensonger qu'il lui fit, exigea seulement de lui qu'il promît par serment, sur l'autel de Saint-Pierre, de se présenter devant le légat, après son retour en France, et le renvoya absous, comme nous le verrons bientôt.

Tandis qu'il se rendait à Rome, Hugues de Die écrivait [3] au pape pour lui rendre compte de ce qu'il avait fait jusqu'alors dans sa légation et lui demander s'il l'approuvait. Ce légat avait rencontré en France une grande opposition, surtout de la part des trois arche-

[1] Epist. Greg. 2, lib. 6.

[2] Greg. Epist. 3, lib. 6.

[3] Epist. Hugon. ad Greg.; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 364.

vêques de Reims, de Bourges, de Sens, et il avait osé les déposer, ainsi que plusieurs autres évêques. Ils portèrent tous leurs plaintes à Rome en même temps que Manassès, c'est-à-dire à la fin de l'année 1077.

Au mois de janvier 1078, Hugues de Die tint un concile à Poitiers : les actes en sont perdus [1], mais on possède la lettre par laquelle Hugues rendit compte au pape de ce qui s'était passé.

Voici cette lettre [2] :

« Au seigneur digne et bienheureux pape Grégoire, Hugues, humble évêque de Die, salut dans le Seigneur.

« Nous avons tenu, grâce à Dieu, un concile à Poitiers avec quelque fruit, mais nous avons couru bien des dangers, éprouvé bien des contradictions pendant le voyage et dans la ville, dans le concile et hors du concile. D'abord le roi des Français, qui est son propre ennemi à lui-même, en se déclarant ennemi du roi du ciel, nous adressa une lettre dans laquelle il nous assurait qu'il désirait en toutes choses être digne du nom de notre fils, et honorer, autant qu'il lui serait possible, l'autorité de légat dont nous sommes revêtu. En même temps il écrivait au comte de Poitiers et aux évêques de son royaume qu'il les regarderait comme coupables de félonie : le comte, s'il me laissait tenir mes *conventicules* ou *quasi-conciles* (ce sont ses expressions), et les évêques, s'ils assistaient à ces conciles ou autorisaient nos décrets dans lesquels, disait-il, nous ne cherchions qu'à ternir l'éclat de sa couronne et à rabaisser les princes de son royaume.

« Les ennemis de la vérité prirent de là occasion de nous in-

[1] On attribue à ce concile de Poitiers dix canons (ap. Labb. et Cossart., t. x, p. 367). Dans le premier, on défend aux évêques, aux abbés et aux prêtres de recevoir l'investiture du roi, du comte ou de tout autre laïque. Dans le second, on défend la pluralité des bénéfices et l'achat des dignités ecclésiastiques. Dans le troisième, on décide qu'on ne pourra prétendre aux biens ecclésiastiques par droit de parenté. Dans le quatrième, il est défendu aux évêques de recevoir de l'argent pour les ordinations ; et dans le cinquième, aux abbés ou autres, d'imposer des pénitences publiques ; les pénitenciers seuls le pouvaient au nom de l'évêque. Le sixième canon interdit aux abbés, moines ou chanoines d'acquérir de nouvelles églises sans le consentement de l'évêque. Lorsqu'une communauté acquérait ainsi une nouvelle église, un membre de cette communauté avait charge d'âmes, c'est-à-dire était curé et était immédiatement sous la juridiction épiscopale. Les septième, huitième et neuvième canons sont contre les prêtres concubinaires ; le dixième contre les clercs qui portaient les armes, et contre les usuriers.

[2] Epist. Hug. ad Gregor. pap. ; ap. Labbe et Cossart. Conc., t. x, p. 360.

sulter, et peu s'en est fallu qu'ils n'aient entraîné à gauche ceux que je voyais auparavant à droite. L'archevêque de Tours, la peste et la honte de la sainte Eglise, et avec lui l'évêque de Rennes, rivalisèrent d'orgueil et de perversité et causèrent beaucoup de trouble dans le concile. L'évêque de Rennes fut trouvé coupable, et l'on prouva qu'il avait été ordonné évêque avant que d'avoir été ordonné clerc; que l'évêque d'Angers avait promis et donné pour cela une cape, mais à l'insu de l'évêque de Rennes; que ce dernier, avant son épiscopat, avait jeté un cavalier, son ennemi, à bas de son cheval, lequel cavalier avait ensuite été frappé par le compagnon de l'évêque de Rennes, avec tant de violence, qu'il en était mort. Cependant, touché des prières qui nous ont été faites par un grand nombre de personnes, en sa faveur, nous ne l'avons pas déposé, mais seulement suspendu, et nous l'abandonnons à votre bonté et à votre justice.

« L'archevêque de Tours a été convaincu d'avoir acheté un doyenné avant son épiscopat, et lorsqu'il n'était pas même encore prêtre, ce qui est contraire à l'usage de cette église. Cet archevêque n'a pas été élu canoniquement, et, de plus, n'a pu obtenir l'agrément du roi pour son institution qu'après que son neveu eut acheté le doyenné en question. Il serait trop long, très-saint Père, de vous énumérer les oppositions que nous fit, en toutes circonstances, cet archevêque de Tours. Il ne cessait point de parler tantôt pour lui, tantôt pour l'évêque de Rennes : ses clercs étaient aussi impudents et aussi audacieux que lui; ce n'était, de leur part, que clameurs et discours dépourvus de sens. Ils avaient presque gagné à leur cause l'archevêque de Lyon qui commençait à prier pour eux, lorsque leurs gens, brisant les portes de l'église à coups de hache, entrèrent dans le concile, les armes à la main. Au milieu du tumulte, l'archevêque de Tours sortit avec ses suffragants.

« Le lendemain, nous nous assemblâmes dans l'église de Saint-Hilaire. L'archevêque de Tours ne daigna pas s'excuser de l'injure qui nous avait été faite. Au contraire, il recommença à s'élever contre nous avec une espèce de rage. Je ne pus l'entendre plus longtemps, et, dégaînant *le glaive de l'Esprit qui est la parole de Dieu*, nous en avons frappé cet orgueilleux et l'avons suspendu des fonctions épiscopales.

« L'abbé de Bergue, en Flandre, a été convaincu de simonie et déposé. L'archevêque de Besançon ne s'est présenté ni au concile d'Autun ni à celui de Poitiers et n'a même pas envoyé d'excuse.

Nous renvoyons à votre tribunal l'évêque de Beauvais, accusé d'avoir vendu des prébendes depuis la publication de votre décret. Je vous renvoie également les évêques de Noyon, d'Amiens, de Laon, de Soissons et de Senlis.

« J'ai examiné, selon vos ordres, la cause du comte d'Angers. Il m'a presque persuadé qu'il avait raison; je n'ai pas osé cependant l'absoudre et nous avons réservé cette décision à Votre Sainteté. Votre fils Taizon vous apprendra ce que nous avons arrêté touchant les évêques de Térouanne et de Poitiers.

« Que votre Sainteté ne nous expose pas à recevoir des affronts de la part des simoniaques ou autres coupables que nous avons déposés, suspendus ou condamnés; ils sont partis pour Rome et se flattent d'y obtenir plus facilement leur absolution, lorsqu'ils devraient au contraire y être traités plus rigoureusement; les absoudre, serait le moyen de les rendre bien pires qu'ils ne sont.

« Priez, très-saint Père, pour le serviteur inutile de votre Sainteté. »

Cette lettre fait voir combien le clergé séculier de France était opposé aux réformes.

Malgré la recommandation de son légat, le pape reçut avec bonté les coupables qui avaient été déposés ou suspendus de leurs fonctions, et donna le rescrit suivant [1], pour faire reviser leurs causes :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

« Comme la sainte Eglise romaine, dont nous sommes, par la grâce de Dieu, le serviteur quoique indigne, a coutume de tolérer ou d'adoucir certaines choses, nous avons cru devoir nous relâcher un peu de la rigueur des canons, après la révision pénible que nous avons faite des causes des évêques de France et de Bourgogne qui ont été suspendus ou condamnés par notre légat Hugues de Die.

« Quoique l'accusation portée contre Manassès de Reims soit très-grave, et qu'il se soit refusé à se rendre au concile où il avait été cité par notre légat Hugues de Die; la sentance portée contre lui ne l'ayant pas été avec toute la maturité et la douceur ordinaire à l'Eglise romaine, nous l'avons rétabli dans sa dignité, à condition qu'il ferait le serment suivant sur le corps de saint Pierre :

« Moi, Manassès, archevêque de Reims, j'atteste que ce n'est
« point par orgueil que j'ai refusé de me rendre au concile d'Autun
« où l'évêque de Die m'avait cité. Si je suis appelé par lettre ou par

[1] Inter Epist. Greg. 17, lib. 5.

« envoyé pour subir le jugement du saint-siége, je n'userai ni « d'artifice ni de mauvais vouloir pour m'y soustraire, et je m'y « soumettrai humblement. S'il plaît au pape Grégoire ou à son suc« cesseur que je me soumette au jugement de son légat, j'obéirai « sans arrière-pensée. Je n'emploierai les trésors et les ornements « de l'église de Reims confiée à mes soins que pour l'honneur de « cette église ; je ne les aliénerai jamais pour résister à la justice. »

« Quant à Hugues, archevêque de Besançon, déposé dans le concile d'Autun, les lettres qui l'invitaient à se rendre au synode ayant été retenues par ses clercs qui ne lui en donnèrent pas connaissance, nous l'avons rétabli dans sa charge épiscopale, à condition qu'il se présentera devant notre légat pour répondre à l'accusation élevée contre lui. Il pourra, s'il le veut, se faire accompagner de ses suffragants et de ses confrères voisins.

« Nous avons aussi rendu à Richer, archevêque de Sens, l'exercice des fonctions épiscopales dont il avait été interdit, parce qu'il nous a promis d'aller lui-même, ou du moins d'envoyer quelqu'un faire connaître à notre légat les raisons pour lesquelles il n'avait pas assisté à son concile, et que, de plus, il s'est engagé à soutenir le même légat dans toutes les affaires ecclésiastiques et à ne rien omettre pour gagner ses bonnes grâces.

« Pour Godefroi, évêque de Chartres, il a été rétabli par nous dans sa charge épiscopale parce qu'il a été jugé en son absence et sans avoir été appelé en jugement [1]. Mais il portera sa cause devant notre légat pour être examinée et jugée.

« Richard de Bourges n'a quitté son église que d'après l'inspiration d'un mouvement d'irritation, et non d'après un jugement synodal ; nous lui avons rendu la crosse et l'anneau, après qu'il nous eut promis de se présenter devant le légat pour lui faire satisfaction.

« Nous avons rétabli Rodulphe, archevêque de Tours, dans ses fonctions, parce que ses accusateurs n'avaient pas les qualités requises par les lois et que les évêques qui l'avaient accusé se sont désistés. D'ailleurs cette cause ayant été jugée par notre prédécesseur Alexandre, d'heureuse mémoire, nous n'avons pas dû en faire un nouvel examen sur des données vagues et incertaines. Nous avons cependant jugé à propos d'envoyer à Tours un légat spécial qui devra s'entendre avec un envoyé de l'évêque de Die pour assembler

[1] C'était un évêque scandaleux qui fut obligé de quitter une seconde fois l'épiscopat.

les évêques de la province, ainsi que le peuple et le clergé de la ville, afin de prendre auprès d'eux des renseignements exacts sur la manière dont l'archevêque a été élu et ordonné. Si, d'après cette enquête, son innocence est constatée, il ne devra plus être question de cette affaire; si, au contraire, on acquiert contre lui des preuves positives, on rendra une sentence canonique. »

Le légat, pour terminer toutes les affaires dont le pape l'avait chargé, et particulièrement celle de Manassès de Reims, se rendit à Lyon; après avoir accommodé un différend qui existait entre l'archevêque de Lyon et l'abbé de Cluni, il tint un concile où Manassès fut cité [1]. Le légat avait d'abord eu la pensée de le tenir à Troyes, mais on lui fit observer qu'on n'y serait pas en sûreté, car Manassès était puissant en France, et le roi Philippe le soutenait; il valait mieux se réunir en Bourgogne, dont le duc était bien disposé en faveur du légat.

Manassès eût bien désiré éviter toute espèce de procédure, car il savait, en sa conscience, qu'il ne pourrait en sortir justifié. Croyant que le légat partageait son amour pour l'argent, il lui envoya offrir une très-forte somme s'il voulait lui permettre de se purger par un triple serment, sans prendre d'information sur sa conduite. Il lui fit même espérer que s'il voulait se contenter d'un serment fait par lui seul, et non avec six évêques, comme le pape l'avait ordonné dans le cas où ce serment serait exigé, il lui donnerait des sommes immenses et garderait toute sa vie le secret le plus profond sur ce marché fait entre eux. Ces ouvertures ne séduisirent point le légat et ne servirent qu'à lui démontrer encore plus clairement la culpabilité de l'archevêque de Reims.

Manassès n'osa se rendre au concile de Lyon [2] et adressa seulement au légat un mémoire où, sans entrer dans la discussion des accusations intentées contre lui, il s'efforçait d'attaquer les formes de la procédure et de prouver qu'il n'était pas obligé de comparaître devant le concile de Lyon. Le pape lui avait promis, disait-il, qu'il serait jugé par l'abbé de Cluni, et il ne voyait pas le nom de cet abbé dans les sommations qui lui avaient été faites; en outre, les guerres qui désolaient le pays d'Auxerre et de Nevers l'empêchaient de se rendre à Lyon; et, de plus, cette ville était dans une province où la justice ne serait pas libre et où déjà il avait été condamné in-

[1] Chron. Virdun.; Apolog. Manass., ap. Mabill. Mus. Ital., t. I, p. 119.

[2] Chron. Virdun.; et ap. Labb. et Cossart. Conc., t. X, p. 390.

justement. C'était une allusion au concile d'Autun. Manassès dit ensuite beaucoup de mal de ses accusateurs, parmi lesquels était cependant le pieux et savant Bruno qui avait quitté son école de Reims à cause des scandales de Manassès et s'était fait chanoine à Cologne. Il offre ensuite au légat d'obtenir du roi Philippe la permission de tenir le concile à Reims, à Soissons, à Compiègne ou à Senlis. On comprend pourquoi Manassès désirait voir le concile assemblé en France et non en Bourgogne, où il se serait trouvé en présence d'accusateurs et de juges intègres et libres. Il finit son mémoire en disant que si le légat le condamne, il ne tiendra aucun compte de sa sentence.

L'archevêque de Reims écrivit en même temps au pape, pour lui exposer les raisons qu'il avait pour ne pas comparaître devant le concile de Lyon; mais Grégoire lui répondit [1] que ses raisons n'étaient pas suffisantes et qu'il devait obéir à la citation.

Manassès persista dans son refus. Le légat n'en procéda pas moins à l'examen de sa cause et le déposa de l'épiscopat (1080).

Les chanoines de Noyon prirent sa défense. Ces chanoines avaient été consultés par ceux de Cambrai touchant les nouveaux réglements que la papauté voulait imposer à tous les clercs majeurs pour leur faire observer une continence absolue et exclure leurs enfants des dignités et bénéfices ecclésiastiques. Si l'on rapproche cette consultation de la lettre écrite par les mêmes chanoines de Cambrai à ceux de Reims, on saisira quelques-uns des fils d'une vaste conspiration tramée par le clergé contre les décrets réformateurs du saint-siége.

Les chanoines [2] de Noyon furent de l'avis de ceux de Cambrai, et leur répondirent que, pour lutter contre les charges insupportables dont on voulait les accabler, ils trouveraient des armes dans les saintes Écritures. Ils terminent leur lettre en protestant contre l'excommunication de l'archevêque Manassès, cette sentence, suivant eux, étant plutôt un effet de l'envie que de la justice. Les éloges des chanoines concubinaires de Noyon ne pouvaient servir beaucoup la cause de l'archevêque de Reims.

Il avait écrit au pape, aussitôt après son excommunication, pour se plaindre de sa déposition et le disposer en sa faveur; cependant

[1] Greg. Epist. 12, lib. 7.

[2] Ap. Mabill. Musæ Italic., t. II, p. 128, 2[e] part.

Grégoire commençait à le bien connaître et lui répondit [1] qu'il confirmait la sentence portée contre lui; mais que, par une dernière condescendance, il voulait bien lui permettre de faire réviser sa cause jusqu'à l'époque de la Saint-Michel, pourvu qu'en attendant cette époque, il se retirât à Cluni ou à la Chaise-Dieu, pour y vivre à ses frais seulement avec un clerc et deux domestiques. Cette condition, imposée par le pape à l'archevêque de Reims comme une pénitence, prouve avec quel luxe vivaient alors les seigneurs ecclésiastiques.

Manassès ne suivit point le conseil du pape : alors Grégoire confirma solennellement la sentence portée par son légat, ordonna aux fidèles de Reims d'élire un autre archevêque, écrivit au comte de Reims, Hebole, de refuser à Manassès son amitié, et de travailler à lui ôter ses partisans; enfin il défendit aux suffragants de Reims de le reconnaître pour leur métropolitain [2].

Philippe, roi de France, ayant jusqu'alors prêté son appui à l'archevêque de Reims, Grégoire lui écrivit cette lettre [3] :

« Nous avons souvent appris des ambassadeurs de Votre Grandeur, que vous désiriez avoir les bonnes grâces de saint Pierre et notre amitié. Nous avons reçu avec plaisir cette assurance, et si vous persévérez encore dans les mêmes sentiments, nous vous en félicitons. Vous faites voir que vous avez soin de votre salut, en désirant, comme il convient à un roi chrétien, jouir de la bienveillance apostolique. Vous l'obtiendrez facilement et vous en serez dignes, si, dans les affaires ecclésiastiques, vous vous montrez diligent et dévoué. Sur ce point vous n'avez pas eu, vous le savez bien, tout le zèle, toute la bonne volonté que nous eussions désiré. Mais oublions les fautes de votre jeunesse, espérons que vous vous en corrigerez, et que désormais vous suivrez l'avis que nous vous donnons de châtier vos mœurs et de remplir vos devoirs avec soin. Parmi ces devoirs, nous vous indiquerons principalement ceux-ci : Aimer la justice, être miséricordieux, défendre les églises, protéger les orphelins et les veuves, mépriser les mauvais conseils et principalement éviter les rapports avec les excommuniés.

« Ainsi donc, nous ordonnons à Votre Grandeur, de la part du bienheureux Pierre, et de notre part nous vous prions de ne plus accorder votre faveur à Manassès, autrefois archevêque de Reims,

[1] Greg. Epist. 20, lib. 7.

[2] *Ibid.*, Epist. 17, 18, 19, lib. 8.

[3] *Ibid.*, Epist. 20.

et aujourd'hui déposé irrévocablement pour des crimes que vous connaissez certainement. N'ayez plus d'amitié pour lui, ne le souffrez plus en votre présence, et faites voir, en repoussant loin de vous les ennemis de l'Eglise, c'est-à-dire les excommuniés endurcis, que vous aimez Dieu, que vous obéissez aux décrets apostoliques, et que vous désirez véritablement les bonnes grâces de saint Pierre.

« De plus, nous vous défendons, en vertu de notre autorité apostolique, d'empêcher ou d'influencer, en quelque manière que ce soit, l'élection que le clergé et le peuple de Reims devront faire suivant les règles canoniques. Conduisez-vous de manière à faire voir que vous êtes devenu homme et que ce n'est pas en vain que nous avons consenti à fermer les yeux sur les fautes de votre jeunesse. »

Cette lettre fut écrite à la fin de décembre 1080. On procéda alors à l'élection du successeur de Manassès. Rainald, trésorier de Saint-Martin de Tours, fut élu, mais, pendant quelques années, il eut à lutter contre son prédécesseur qui refusa de se soumettre à la sentence portée contre lui.

Hugues de Die, vraiment digne de Grégoire VII par la fermeté de son caractère et l'activité de son zèle, poursuivit l'œuvre de réforme dont il avait été chargé, malgré les contradictions qu'il rencontrait à chaque pas.

En 1080, il tint cinq conciles : à Bordeaux, à Saintes, à Avignon, à Langres et à Meaux. En 1081, il en assembla deux, l'un à Meaux, l'autre à Issoudun. En 1082, il en présida deux : le premier à Charroux, le second à Saintes [1].

On ne possède pas les actes de ces conciles; on ne les connaît que par des faits peu importants; ils n'en sont pas moins des preuves du zèle, parfois trop vif, mais toujours pur, de Hugues de Die et de son digne collaborateur, Amat d'Oléron, qui avait, ainsi que saint Hugues de Cluni, le titre de légat.

Hugues de Die, pendant sa légation, ne travailla pas seulement à la réforme des mœurs, mais aussi à la destruction de l'hérésie de Béranger, qui avait en France un assez grand nombre d'adeptes.

Béranger, depuis sa rechute sous le pontificat d'Alexandre II, avait travaillé activement à détruire dans les âmes la foi à la pré-

[1] *V.* Chron. S. Pet. vivi. Chron. Malliac. et Chron. Virdun.; *V.* et. Labb. et Coss. Conc., t. x, a pag. 389 ad 402.

sence réelle. L'an 1074, un an seulement après l'élection de Grégoire VII, il avait soutenu ses erreurs avec tant d'audace dans un concile de Poitiers [1], qu'on s'était jeté sur lui et qu'il avait failli être tué. Il n'en continua pas moins à répandre ses erreurs. Hugues de Cluni et ses moines en écrivirent à Grégoire qui leur répondit [2] en 1078 que le cardinal Richard, qu'il envoyait en Espagne, leur dirait ce qu'il comptait faire au sujet de cet hérétique.

La même année, Béranger comparaissait à Rome devant un nombreux concile, et signait une nouvelle profession de foi ainsi conçue [3]:

« Je confesse que le pain offert sur l'autel est, après la consécration, le vrai corps du Christ, le même corps qui est né de la Vierge Marie, qui a souffert sur la croix, qui est assis à la droite du Père; et que le vin, après qu'il a été consacré, est le vrai sang qui a coulé du côté du Christ. J'affirme que je crois intérieurement ce que je professe de bouche; qu'ainsi Dieu et ses saints Evangiles me soient en aide. »

Cette profession de foi avait probablement été présentée au concile par Béranger lui-même. Plusieurs évêques, qui se défiaient de sa bonne foi, ne la trouvèrent pas assez explicite. Sur leur proposition, on décida que Béranger resterait à Rome jusqu'au concile qui s'y tiendrait l'année suivante, et où l'on examinerait avec plus de maturité la question importante de l'Eucharistie.

Ce concile [4] fut très-nombreux. Des archevêques, des évêques, des hommes religieux de divers pays s'assemblèrent dans la basilique du Sauveur, et le concile fut ouvert par un discours sur la présence du corps et du sang de J.-C. dans l'Eucharistie. Pendant deux jours une controverse savante eut lieu. D'une part, était la presque unanimité de l'assemblée qui défendait la foi catholique en s'appuyant sur les Pères grecs et latins; de l'autre, étaient quelques partisans de Béranger qui cherchaient, avec leur maître, à défendre leurs opinions erronées. Le troisième jour, les hérétiques s'avouèrent vaincus; Béranger abjura ses erreurs devant tout le concile, en demanda humblement pardon et fit serment de ne les plus soutenir à l'avenir.

[1] *V.* Mabill. sæcul. VI, Bened. præf., § 27 2e part.

[2] Greg. Epist. 21, lib. 5.

[3] Mabill. op. cit., § 28.

[4] Ap. Labb. et Cossart. Conc., t. X, p. 378.

Voici la formule de ce serment et la profession de foi que lui proposa le concile[1] :

« Moi, Béranger, je crois de cœur et je confesse de bouche que le pain et le vin offerts à l'autel sont, par le mystère de la prière sacrée et par les paroles de Notre Rédempteur, changés substantiellement au corps et au sang vrais, propres, et vivifiants du Christ ; et qu'après la consécration, ils sont le vrai corps du Christ, le même qui est né de la Vierge, qui a été suspendu à la croix pour le salut du monde, qui est assis à la droite du Père ; et le vrai sang du Christ, le même qui a coulé de son côté. Je crois que le pain et le vin consacrés sont ce corps et ce sang, non pas seulement en signe et par vertu du sacrement, mais en propriété de nature et en réalité de substance.

« Je crois comme il est dit en cet écrit et conformément à vos sentiments. Je n'enseignerai désormais rien qui soit contraire à cette foi. Qu'ainsi, Dieu me soit en aide avec ces saints Evangiles. »

Grégoire crut à la sincérité de Béranger, et, en lui permettant de quitter Rome, lui remit cette lettre[2] de recommandation :

« Nous donnons avis à tous que, par l'autorité de Dieu, Père Tout-Puissant, Fils et Saint-Esprit, et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous avons prononcé anathème contre tous ceux qui oseraient faire injure à Béranger, fils de l'Eglise romaine, soit dans sa personne, soit dans ses biens, et contre ceux qui l'appelleraient hérétique. Nous l'avons retenu à Rome auprès de nous, autant de temps que nous avons voulu, et nous le renvoyons chez lui accompagné de notre fidèle Foulques. »

Sous la sauvegarde de l'autorité apostolique, Béranger traversa paisiblement toutes les contrées d'Italie et de France jusqu'à sa demeure. A peine y fut-il arrivé, qu'il viola ses serments et écrivit contre la profession de foi qu'il avait faite[3].

Cette nouvelle apostasie fit beaucoup de bruit. Le grand adversaire de Béranger, Lanfranc, archevêque de Cantorbery, entra de nouveau en lice contre lui, et écrivit[4] son *Traité du corps et du sang*

[1] Lanf. lib. de corp. et sang. Dom., c. 2.

[2] Epist. Commend. Greg. ; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 410.

[3] Mabill., præfat, sæcul. vi Bened. 2 part., § 31.

[4] On doit nécessairement fixer l'époque de l'ouvrage de Lanfranc, dont nous parlons, à la dernière période de la discussion eucharistique, puisqu'il y fait mention de la rétractation de Béranger sous Grégoire VII (V. cap. 2um).

du Seigneur; dans le même temps Guimond, ce moine qui avait si noblement refusé l'épiscopat que lui offrait Guillaume-le-Conquérant, attaqua Béranger dans un savant ouvrage, et un pieux moine d'Angers, nommé Anastase, écrivit sa Lettre dogmatique à l'abbé Gérard.

Ces divers ouvrages méritent une attention spéciale.

Le traité de Lanfranc [1] est divisé en vingt-trois chapitres. Dans les premiers, l'auteur suit pas à pas son adversaire à travers toutes ses variations, et lui reproche de n'avoir jamais osé exposer clairement sa doctrine que devant ceux qu'il savait disposés en sa faveur. Pour les différents conciles où il avait à en rendre compte, il n'osait la leur communiquer et se contentait d'affirmer avec serment que sa foi était conforme à la doctrine de l'Eglise.

Lanfranc entre ensuite dans la discussion des passages des Pères de l'Eglise que Béranger citait en sa faveur, et des reproches qu'il adressait au siége apostolique dont il faisait la chaire de Satan. Le savant auteur prouve à son adversaire qu'il n'a cité les Pères de l'Eglise qu'avec ignorance ou mauvaise foi, et que ses reproches envers l'Eglise romaine n'avaient rien de fondé.

Après cette discussion, Lanfranc expose clairement la doctrine de l'Eglise, la met en opposition avec celle de Béranger, et réfute plusieurs objections que son adversaire tirait des mots : figure, sacrement, signe ou apparence, mots par lesquels on désignait l'Eucharistie et qui excluaient la réalité, selon Béranger. Lanfranc lui prouve en quel sens on appelle, avec beaucoup d'exactitude, l'Eucharistie : figure ou sacrement du corps et du sang du Seigneur. L'Eucharistie, en effet, *pour les sens* n'est que le sacrement, le signe ou la figure du corps et du sang de J.-C., car elle ne paraît aux sens que par les *espèces* ou apparences; mais *pour la foi*, elle n'est pas seulement une figure, puisque, sous les apparences, l'intelligence, éclairée par la parole divine, reconnaît la réalité du corps et du sang de J.-C.

Le traité de Lanfranc est clair, méthodique et bien écrit [2]. Il est fait en forme de dialogue, de même que celui de Guimond.

[1] Lanf. lib. de corp. et sang. Domini; inter op. Lanf., p. 231. edit. d'Acheri. — Lanfranc composa, outre son ouvrage contre Béranger, des *Commentaires sur les Epîtres de saint Paul;* un *Ordre* pour les offices de toute l'année, à l'usage des monastères soumis à la règle de saint Benoît; un livre de *Lettres* qui sont au nombre de 60; un livre du *Secret de la Confession.* Le P. d'Acheri a publié les Œuvres de Lanfranc, 1 v. in-fol., et a enrichi son édition d'ouvrages précieux de la même époque.

[2] Les protestants ne l'estiment pas; mais on comprend pourquoi.

Ce savant moine composa son traité à peu près dans le même temps que Lanfranc. Il est divisé [1] en trois livres. La moitié de l'ouvrage, à peu près, est consacrée à la discussion des raisonnements des partisans de Béranger; dans le reste Guimond discute les passages de l'Ecriture sainte et des Pères que les hérétiques se croyaient favorables.

On voit, dans ce savant ouvrage, que dès lors les ennemis de l'Eucharistie étaient, comme de nos jours, partagés en deux partis : ceux qui n'admettaient dans ce sacrement qu'une simple figure, et ceux qui croyaient à la co-existence du pain et du vin et du corps et du sang de J.-C. Guimond désigne sous le nom d'*impanation* ce dernier sentiment qui renfermait en quelque sorte le corps eucharistique de J.-C. dans la substance du pain. Il réfute cette grossière erreur aussi bien que la première qui consistait à n'admettre qu'une simple figure, et prouve que le sentiment catholique d'une *réalité substantielle* voilée par des *espèces sensibles*, était la croyance la plus raisonnable et la plus conforme à l'Ecriture, la croyance admise par toute la tradition catholique et par l'Eglise universelle.

Le traité de Guimond est peut-être supérieur à celui de Lanfranc. A part une erreur qu'il rejeta depuis, sur l'incorruptibilité des espèces sacramentelles, le savant moine s'y montre solide logicien, érudit profond et écrivain élégant. Il attaque de front toutes les objections de ses adversaires, les fortifie plutôt qu'il ne les affaiblit, et les détruit d'une manière triomphante. Le livre de Guimond est le monument qui jette le plus de lumières sur la controverse eucharistique du XI[e] siècle.

La lettre dogmatique d'Anastase [2] est courte, mais très-solide et pleine de piété. C'est une profession de foi claire, exacte, appuyée

[1] Biblioth. PP., t. XVIII, edit. Lugdun. — Guimond, après avoir passé une partie de sa vie en Normandie, se rendit à Rome où il prit part à plusieurs affaires importantes. Urbain II l'ordonna évêque d'Averse en Pouille. Il n'y fut pas en pays étranger, car cette partie de l'Italie était alors habitée par des Normands. Outre le grand ouvrage contre Béranger, on a de Guimond un petit traité dans lequel il exposa avec une grande clarté ce que tout fidèle était obligé de croire touchant la Trinité, l'Incarnation et l'Eucharistie (Biblioth. PP., t. XVIII). — Le P. d'Acheri a édité dans son Spicilège un autre ouvrage de Guimond qui n'est qu'une réponse à Erfaste, abbé de Lire en Normandie, qui l'avait consulté sur la *Trinité* et sur l'*Eucharistie*. Guimond s'y montre, comme dans ses autres écrits, très-profond théologien. Nous avons parlé de sa lettre à Guillaume, roi d'Angleterre. On ne connaît pas d'autre ouvrage du savant évêque d'Averse.

[2] Inter oper. Lanf., edit. d'Ach., p. 21, inter not. ad vit. Lanf.

sur les témoignages de la sainte Ecriture et des Pères de l'Eglise. On peut croire qu'elle était destinée à être répandue pour fortifier dans la foi les fidèles peu lettrés qui ne pouvaient comprendre les grands traités de Durand de Troarn, de Lanfranc ou de Guimond.

Les savants ouvrages composés contre Béranger après sa dernière apostasie, éveillèrent l'attention du légat Hugues de Die, qui cita l'hérétique à comparaître devant un concile[1] qu'il réunit à Bordeaux (1080). C'est le dernier fait que l'on connaisse touchant la controverse eucharistique, du vivant de Béranger. Il vécut encore huit ans, pendant lesquels, si nous en croyons plusieurs auteurs, il aurait fait une rigoureuse pénitence de ses erreurs.

Ce sentiment n'est pas absolument certain : cependant il faut avouer qu'il est appuyé sur des monuments plus nombreux et plus dignes de foi que l'opinion contraire[2].

On lit en effet, dans la chronique de Saint-Martin de Tours, que Béranger mourut en *vrai et fidèle catholique*. Hildebert, qui avait été disciple de Béranger et qui était écolâtre du Mans lorsqu'il mourut, n'hésite pas à dire, dans le poëme qu'il consacra à la louange de son ancien maître, qu'il ne *désirait pas dans l'autre monde un meilleur sort que le sien;* or Hildebert était un savant et pieux catholique qui a fait un beau poëme pour célébrer la présence réelle de J.-C. dans l'Eucharistie. Baudri de Bourgueil, contemporain de Béranger aussi bien qu'Hildebert, et qui demeurait à une très-petite distance de Tours, consacra à la mémoire de Béranger une épitaphe dans laquelle il le regarde comme ayant mérité le ciel par ses vertus, ce que n'eût pas dit un auteur aussi catholique que Baudri, si Béranger eût persévéré dans son opposition à l'Eglise. Le moine Clarius, contemporain de Béranger, Guillaume de Malmesbury, qui vécut peu de temps après, et plusieurs autres écrivains, attestent, de la manière la plus positive, que Béranger vécut retiré, pendant les dernières années de sa vie, dans la petite île de Saint-Côme, près de Tours; qu'il s'y adonna à la pratique des bonnes œuvres, qu'il y fit pénitence et qu'il y mourut en bon catholique.

Pendant longtemps les chanoines de Saint-Martin de Tours se

[1] *V.* Mabill. sæcul. VI. Bened., § 32, 2 part.

[2] Le P. Mabillon (præf. sæcul. VI. Bened. 2 part. § 63 et seq.) adopte et prouve que Béranger a fait pénitence de ses erreurs. Les protestants, et surtout Oudin, soutiennent le contraire; mais il faut avouer que leurs preuves ne valent pas celles du P. Mabillon qu'ils cherchent à réfuter.

rendirent chaque année, le mardi de Pâques, à l'île Saint-Côme, et récitèrent un *De profundis* sur le tombeau de leur ancien confrère. Cet usage prouve qu'il était mort dans la foi de l'Eglise.

Son erreur ne mourut pas avec lui : cependant la controverse eucharistique n'eut qu'un faible retentissement depuis la mort de Béranger jusqu'au XVIe siècle.

La bonté avec laquelle Grégoire VII avait traité Béranger, pendant son séjour à Rome, donna lieu à plusieurs calomnies envers ce saint pontife. Béranger lui-même, dans l'ouvrage qu'il composa pour combattre la dernière profession de foi qu'il avait souscrite, prétendit que le pape se serait contenté d'expressions beaucoup plus simples, et que la profession de foi qu'il avait été obligé d'adopter n'était que le résultat des intrigues de cardinaux ignares et jaloux.

Il est possible que le pape ait hésité quelque temps devant les expressions en apparence si claires et si catholiques de Béranger; l'autorité ecclésiastique, en effet, n'a qu'à sauvegarder intact le dépôt de la foi et n'a point à se préoccuper des divers systèmes d'explications fondés sur le raisonnement, pourvu que la *vérité* elle-même soit respectée par eux; tel était le cas où se prétendait Béranger, et il faut avouer qu'en prenant la plupart de ses expressions dans leur sens le plus raisonnable, il eût été catholique. Mais sous ces expressions, il déguisait un système destructeur de la vérité, et ce n'était que dans le but d'obvier à tous ses subterfuges, qu'on lui avait dressé une profession de foi dont les termes étaient tous diamétralement opposés aux erreurs qu'on lui reprochait.

Grégoire VII adhéra complètement à cette profession de foi, et défendit à Béranger de discuter jamais avec personne touchant l'Eucharistie, si ce n'est pour désabuser ceux qu'il avait induits en erreur [1]. C'est Lanfranc qui nous fait connaître ce fait. De plus, Grégoire, dans une lettre à la comtesse Mathilde [2], rendit compte du concile de Rome de manière à ne laisser aucun doute sur ses sentiments catholiques et en tout conformes à la profession de foi dressée par le concile.

Il n'eut que des égards pour Béranger qu'il crut sincère, mais aucune faiblesse pour sa doctrine erronée.

[1] Lanfran. lib. de corp. et sang. Dom., c. 2.

[2] Greg. Epist.; ap. Mabill. sæcul. VI. Bened., præf. § 75.

Ce grand pape, au milieu de ses immenses travaux, ne cessait d'avoir l'œil sur l'église de France.

Nous trouvons dans sa correspondance un grand nombre de lettres qui méritent d'être mentionnées comme autant de preuves de sa sollicitude, et qu'il écrivit dans le courant des années 1078 à 1081. Grégoire s'y montre préoccupé de la grande idée de grouper de plus en plus les églises et les abbayes autour du siége apostolique.

Cette pensée éclate surtout dans ses lettres à Richard, cardinal et abbé de Saint-Victor de Marseille. Grégoire voulait faire de cet illustre abbaye le centre d'une agrégation monastique analogue à celle de Cluni. Il fit part de son projet aux moines de Saint-Victor dans une lettre [1] qu'il leur écrivit en 1078, et le réalisa l'année suivante, lorsque le cardinal Richard prit possession de son abbaye [2]. Il déclara l'abbaye-mère fief immédiat du saint-siége et confia à l'abbé Richard la direction de plusieurs monastères, et même de la chanoinie de Saint-Saturnin, située près de Toulouse [3], et qui ne relevait déjà auparavant que du siége apostolique.

Grégoire comprenait de quelle utilité lui étaient les monastères pour la réforme de l'Eglise; aussi cherchait-il à y entretenir la régularité la plus parfaite, à en ôter tous les germes de désordre. Il s'occupait des moindres discussions qui pouvaient s'élever entre les abbés de divers monastères ou entre les moines, et chargeait les évêques les plus recommandables d'accommoder ces différends [4]. Le choix des abbés éveillait toute sa sollicitude, et si, par hasard, on faisait quelque mauvais choix, il élevait la voix. C'est ainsi qu'il obligea les moines de Déols, ou Bourg-Dieu en Berri, de casser le choix qu'ils avaient fait d'un certain Gaulthier, et qu'il défendit aux seigneurs du pays de soutenir ce mauvais moine [5].

Plus l'importance des monastères était grande, plus Grégoire devait les protéger. On trouve dans sa correspondance de nombreuses lettres en leur faveur. Il n'en est pas de plus remarquables que celles qu'il écrivit à tous les habitants de la Provence pour leur ordonner

[1] Greg. Epist. 15, lib. 6.
[2] *Ibid.*, Epist. 7, 8, lib. 7.
[3] *Ibid.*, Epist. 6 et 29, lib. 9.
[4] *Ibid.*, Epist. 24, 25, lib. 6.
[5] *Ibid.*, Epist. 27, 28, lib. 6.

de restituer les biens du monastère de Saint-Pierre de Mont-Majour, et celles qu'il adressa aux habitants des provinces de Bourges, de Narbonne et de Bordeaux, pour les obliger de restituer les biens de l'abbaye de saint Gerault d'Aurillac [1].

Plusieurs monastères, assurés de cette protection du pape, cherchaient parfois à usurper les biens des églises. Ainsi, Cluni usurpa plusieurs biens de l'église de Mâcon, et les moines de Bourg-Dieu entreprirent de s'inféoder deux monastères dépendants de l'église de Limoges. Grégoire écrivit aussitôt à Hugues de Cluni et aux moines de Bourg-Dieu de restituer ce qu'ils avaient usurpé [2].

L'amour de Grégoire pour l'institution monastique n'était pas capable de le faire dévier du sentier de la justice.

Ce que Grégoire faisait pour les monastères, il essayait de le faire pour les églises. Il eût voulu resserrer plus étroitement les paroisses autour de l'évêque, les évêques autour du métropolitain, les métropolitains autour des primats, et ne faire de ces primats que les légats, les correspondants du souverain pontife. Ainsi nous le voyons, dans ses lettres, recommander aux chanoines de Lyon d'imiter leur doyen qui avait remis ses bénéfices à la disposition de l'archevêque, et rétablir en faveur de Gibuin, archevêque de Lyon, les droits de primatie dont son siége avait joui sur les quatre provinces de Lyon, de Rouen, de Tours et de Sens, qui portaient primitivement le titre de Lyonnaises [3]. A la mort de Gibuin, arrivée l'an 1081, Hugues de Die fut élu pour remplir ce siége [4]. Hugues, devenu archevêque, continua d'être légat du pape qui lui confia plusieurs affaires, entre autres celle de l'évêque de Térouanne. C'était un mauvais évêque contre lequel le pape souleva le clergé et le peuple de la Flandre, et qu'il fit poursuivre non-seulement par son légat, mais par le duc de Flandre lui-même [5].

Grégoire en appelait à tous les fidèles de l'Eglise, ecclésiastiques ou laïques, contre les évêques incorrigibles; mais, avant d'avoir recours à la sévérité, il épuisait tous les moyens de douceur : c'est ce qui ressort de toutes les lettres de ce grand pape auquel on a

[1] Greg. Epist. 31, lib. 6; 19, lib. 7.
[2] *Ibid.*, Epist. 33, lib. 6; 17, lib. 7.
[3] *Ibid.*, Epist. 34, 35, 36, lib. 6.
[4] *Ibid.*, Epist. 18, 19, lib. 9.
[5] *Ibid.*, Epist. 30, 31, 32, 33, 34, lib. 9.

voulu faire cependant une réputation de sévérité, et même de violence outrées.

Nous avons vu avec quelle mansuétude il traita les évêques de France déposés par Hugues de Die. On trouve dans sa correspondance bien d'autres preuves de sa bonté et de la protection qu'il accordait même à des évêques quelquefois indignes, mais qui n'étaient pas convaincus. C'est ainsi qu'il rétablit Geoffroi de Chartres et Arnold du Mans sur leur siége, et qu'il soutint l'évêque d'Angers et l'archevêque de Tours contre les insultes de Godefroi d'Anjou qu'ils avaient excommunié pour son mariage illicite; c'est ainsi qu'il ordonna à Hugues de Die de rétablir les évêques normands qu'il avait déposés, afin de ne pas contrarier le duc Guillaume qui était dévoué à l'Eglise [1]. Grégoire, que l'on a présenté comme un ambitieux cherchant à réunir sur sa tête toutes les couronnes du monde, n'attaqua réellement que les tyrans et les despotes qui opprimaient les peuples. Pour les bons princes, il les aimait, les couvrait de sa protection, les soutenait dans les efforts qu'ils faisaient pour améliorer le sort du peuple. On en trouve mille preuves dans sa correspondance; nous citerons en particulier une de ses lettres à Hugues de Cluni [2], dans laquelle il témoigne au saint abbé tout son mécontentement de ce qu'il avait reçu dans son monastère le duc de Bourgogne. Ce prince faisait le bonheur de son duché et Grégoire était désolé de le voir ainsi s'enfermer dans un monastère où il ne rendait à l'Eglise que les humbles services qu'elle pouvait attendre de tout religieux.

Mais, comme le zélé pontife le dit maintes fois dans sa correspondance, les princes de la chrétienté étaient presque tous les oppresseurs et les tyrans des peuples, au lieu d'être leurs pasteurs et pères. Voilà pourquoi il s'élève contre eux avec tant de vigueur, qu'il les menace si souvent de cette autorité suprême dont il était dépositaire et qui planait sur le monde, non pour opprimer, mais pour protéger. Cette autorité était si bien reconnue et si puissante, que princes et peuples ne pouvaient souvent trouver de sûreté qu'en contractant vis à vis d'elle les devoirs de vassalité. Grégoire, pendant son pontificat, reçut ainsi la foi et l'hommage de plusieurs feudataires, et c'était surtout à eux qu'il parlait en suzerain, lorsqu'ils manquaient à leurs devoirs. Pour les autres, il ne faisait valoir

[1] Epist. 22, lib. 7; 5, 15, 16, 22, 23, lib. 9.

[2] Greg. Epist. 17, lib. 5.

auprès d'eux que son autorité spirituelle en vertu de laquelle il pouvait les retrancher du corps de l'Eglise, et les mettre ainsi, à l'égard de leurs peuples, dans un état de complet isolement et d'abandon.

Cette distinction que nous venons d'établir entre les princes vassaux du saint-siége et les princes simplement soumis à l'autorité spirituelle, n'a pas été assez remarquée par les historiens qui ont déclamé avec violence contre les projets ambitieux de Grégoire VII. Après avoir lu sa correspondance avec attention et sans préjugés, nous avons conçu l'idée la plus haute de la profondeur du génie politique, de la sagesse, de la pureté de vues, de la sainteté, de l'activité prodigieuse du saint pontife si injustement calomnié par les défenseurs de l'absolutisme.

Nous n'avons pu suivre ce grand homme ni au milieu de ses luttes contre Henri IV et l'antipape Guibert, ni à travers les adversités où il montra une âme si grande et si courageuse. Ces faits n'appartiennent pas à notre histoire. Nous avons pieusement recueilli les monuments qui nous restent de la sollicitude du grand pontife pour l'Eglise de France; mais malheureusement sa correspondance s'arrête à l'année 1081, et, jusqu'à l'année 1085 qu'il mourut, ce qu'il put faire pour notre Eglise est entièrement inconnu.

Dès le mois de janvier 1085, Grégoire, accablé par les tribulations qu'il avait eues à supporter, ressentit une grande faiblesse. Cet épuisement se prolongea jusqu'au mois de mai, époque où il lui devint impossible de quitter le lit. Il appela alors les cardinaux et les évêques qui ne s'étaient pas ralliés au parti de Guibert, et, comme ceux-ci le louaient des grandes œuvres qu'il avait faites : « Mes frères bien-aimés, leur dit-il, je compte mes travaux pour peu de chose. Ce qui me donne de la confiance, c'est que j'ai toujours aimé la justice et haï l'iniquité. »

Ceux qui étaient auprès de son lit lui ayant demandé conseil sur le choix de son successeur, il désigna les trois hommes qui lui semblaient les plus dignes du souverain pontificat : Didier, cardinal et abbé du Mont-Cassin; Otton, évêque d'Ostie, et Hugues, archevêque de Lyon et ancien évêque de Die.

Après avoir entretenu les évêques de différents sujets édifiants, le saint pape Grégoire mourut, le 25 mai; son pontificat avait duré douze ans, un mois et trois jours.

Rarement il s'est rencontré un homme qui ait été plus diversement jugé que Grégoire. On n'avait pas approfondi l'époque où il

vécut. C'est le tort d'un trop grand nombre d'historiens de n'apprécier les actes d'un personnage que d'après les idées dominantes dans le pays et dans le temps où ils vivent : il est plus juste et plus raisonnable de se transporter à l'époque elle-même où vécut l'homme que l'on veut juger; de s'identifier avec les mœurs de cette époque par l'étude approfondie des monuments. C'est l'unique moyen de voir les choses sous leur véritable point de vue, d'apprécier les raisons d'actes qui ne paraissent extraordinaires au premier abord que parce qu'ils sont en désaccord avec les idées du siècle où nous vivons.

Un historien, assez courageux pour s'isoler de son siècle autant que possible, et aller vivre en esprit au onzième, par l'étude consciencieuse des monuments de cette époque, ne pourra voir dans Grégoire VII qu'un homme admirable et par sa sainteté et par son génie.

LIVRE QUATRIÈME.

(1086—1100)

I.

Pontificat de Victor III. — Intrigues de Hugues de Lyon et de Richard, abbé de Marseille, contre lui. — Election de Urbain II — Fondation de quatre nouvelles congrégations religieuses en France à la fin du XIe siècle. — Saint Robert de Molesme, fondateur de Citeaux — Saint Etienne fondateur de Grandmont — Saint Bruno fondateur de la Chartreuse. — Le B. Robert d'Arbrissel fondateur de Fontevraud. — Quelques autres fondations monastiques moins importantes. — État de l'institut des chanoines réguliers à la fin du XIe siècle.

Didier, abbé du Mont-Cassin, un des trois désignés par Grégoire VII comme les plus dignes du souverain pontificat, fut élu pour lui succéder. Il fut intronisé malgré lui et malgré les cabales de l'antipape Guibert que soutenait l'empereur Henri IV : on lui donna le nom de Victor III.

Hugues [1], archevêque de Lyon, fut jaloux de l'élévation de Didier et s'entendit avec le cardinal Richard de Marseille pour faire de l'opposition au nouveau pape. Il ambitionnait le siége de Rome dont Grégoire l'avait trouvé digne, mais dont il se montra indigne par l'ambition et la basse jalousie dont il donna alors des preuves. Il chercha même à prévenir contre Victor la comtesse Mathilde qui avait été, pendant le pontificat de Grégoire VII, le plus ferme soutien du siége apostolique. Les choses allèrent si loin que Victor l'excommunia, ainsi que Richard de Marseille, dans un concile qu'il tint à Bénévent peu après son exaltation.

« Vous connaissez, dit le pape aux Pères du concile [2], les intrigues ourdies contre moi par Hugues, archevêque de Lyon, et Richard, abbé de Marseille, qui sont devenus schismatiques en voyant qu'ils ne pouvaient réussir dans le désir secret qu'ils avaient de monter sur le saint-siége. Richard nous avait élu à Rome avec les autres cardinaux et les évêques; Hugues était venu peu de temps après se jeter à nos pieds et nous rendre, malgré nous, les honneurs dus au

[1] Chron. Virdun. ; ap. Labb. biblioth., t. I.

[2] Concil. Benevent. ; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. X, p. 419.

souverain pontife ; il nous avait demandé et avait reçu la légation de France. »

Hugues était sans doute sincère dans ses démonstrations respectueuses, et l'on peut croire qu'il ne songea à ambitionner le saint-siége qu'en voyant les hésitations de Victor qui fut un an avant de se décider à accepter officiellement.

Le pape ajouta, en présence des Pères du concile de Bénévent, en parlant de Hugues et de Richard :

« Lorsque nous résistions à l'élection qui avait été faite de nous et qu'ils avaient approuvée, ils nous pressaient d'accepter le souverain pontificat ; mais lorsqu'ils virent que nous nous étions laissé fléchir, ils ne purent retenir plus longtemps l'ambition qui dévorait leur cœur. Témoins de l'unanimité des suffrages qui nous portaient au siége apostolique, ils se séparèrent de la communion de leurs frères et de la nôtre. Ainsi, nous vous ordonnons, en vertu de l'autorité apostolique, de vous abstenir de communiquer avec eux, puisqu'ils se sont séparés, de leur plein gré, de l'Eglise romaine ; car, suivant saint Ambroise, celui qui abandonne l'Eglise romaine doit être regardé comme hérétique. »

Victor III mourut l'année même du concile de Bénévent (1087), et eut pour successeur Otton, évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Urbain II.

Ce pape, que Grégoire VII avait jugé le plus digne, avec Didier et Hugues, d'occuper après lui le siége de saint Pierre, était né en France, à Châtillon-sur-Marne. Il avait été chanoine de Reims, puis moine de Cluni, et enfin évêque d'Ostie, d'où il passa au siége de Rome. Dès le commencement de son pontificat, il réconcilia Hugues de Lyon, qu'il fit même son légat en France. Urbain prit Grégoire VII pour modèle ; son pontificat fut brillant et utile à l'Eglise, particulièrement à l'Eglise de France. Nous raconterons ce qu'il entreprit pour elle, lorsque nous aurons tracé le tableau des progrès que firent, à la fin du XIe siècle, les institutions des moines et des chanoines réguliers.

L'institut monastique grandissait chaque jour en influence et répondait dignement aux vues de la providence qui lui avait confié la réforme de l'Eglise et la civilisation de la société. Il s'enrichit, dans les dernières années du XIe siècle, de quatre congrégations nouvelles : celles de Citeaux, de Grandmont, de la Chartreuse et de Fontevraud.

Citeaux eut pour fondateur saint Robert de Molesme. Robert na-

quit[1] en Champagne, vers l'an 1024. A l'âge de quinze ans, il quitta le monde et se retira dans l'abbaye de Moutier-la-Celle, dont il fut élu prieur, étant encore fort jeune. Quelques années après, on l'élut abbé de Saint-Michel de Tonnerre. Il s'appliqua avec ardeur à la réforme de ce monastère, mais, ne trouvant dans ses religieux que des cœurs endurcis et rebelles, il prit la résolution de les abandonner.

Il y avait dans le voisinage de Tonnerre un lieu solitaire nommé Colan; sept anachorètes s'y étaient retirés pour y vivre dans les exercices de la contemplation et de la pénitence. Ces pieux personnages, instruits de la sainteté de l'abbé Robert, le conjurèrent de se charger de leur conduite. Après quelques difficultés qui furent enfin levées, Robert se rendit à leurs instances et se retira à Colan. Ce désert était fort malsain; c'est pourquoi Robert et ses nouveaux disciples l'abandonnèrent bientôt et s'établirent dans la forêt de Molesme, au diocèse de Langres, sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne. Ils s'y construisirent de petites cellules avec des branches d'arbres et bâtirent un oratoire dédié à la Sainte-Trinité, l'an 1075. Leurs pénitences et leurs austérités devinrent bientôt célèbres. Leur pauvreté était si grande, qu'ils manquaient souvent des choses les plus nécessaires à la vie. Plusieurs personnes des environs et l'évêque de Troyes s'empressèrent de subvenir à leurs besoins. Les secours qu'ils reçurent devinrent même considérables en peu de temps; mais l'abondance fit disparaître la mortification et introduisit le relâchement; ce fut en vain que Robert voulut en arrêter les progrès, le mal ne faisait qu'augmenter chaque jour.

Le saint abbé, désespérant de ramener ses religieux à l'observation de la règle, les quitta et se retira dans la solitude de Hanz, auprès des moines qui y vivaient avec ferveur et régularité. Il les édifia tellement par son application à la prière et au travail, qu'ils l'élurent pour abbé. Les moines de Molesme l'ayant appris, rougirent d'avoir forcé un si saint homme de chercher un asile ailleurs que dans leur monastère et prièrent le pape et l'évêque de Langres de lui ordonner de revenir parmi eux. Ils firent à Robert les plus belles promesses pour l'avenir, mais se mirent très-peu en peine d'y être fidèles.

Cependant tous les religieux de Molesme n'étaient pas tombés dans le relâchement, et plusieurs gémissaient intérieurement de se trou-

[1] Vit. S. Robert.; ap. Bolland. 29 april.; Histoire des Ordres religieux.

ver dans une communauté où ils ne pouvaient, malgré leurs désirs, observer fidèlement la règle de saint Benoît. Ils résolurent de la quitter et demandèrent à leur abbé la permission de se retirer en quelque lieu solitaire, pour observer la règle dans toute sa pureté. Robert loua leur dessein et leur promit non-seulement de leur venir en aide pour le mettre à exécution, mais encore de se joindre à eux. Il prit donc avec lui six des religieux les plus zélés et se rendit à Lyon pour conférer avec l'archevêque Hugues, légat du saint-siége, touchant le projet qu'ils avaient conçu, et lui demander sa protection. Hugues autorisa Robert à quitter Molesme et lui donna, à lui et à ses compagnons, des lettres pour les encourager officiellement, au nom du pape, à persévérer dans leur pieuse résolution. Les six religieux qui accompagnèrent Robert dans son voyage à Lyon étaient : Alberic, Odon, Jean, Etienne, Létalde et Pierre.

Lorsque Robert fut de retour à Molesme, tous les religieux fervents se joignirent à lui. Ils partirent au nombre de vingt et un et allèrent s'établir dans un lieu nommé en latin *Cistercium* et en français Citeaux, situé à cinq lieues de Dijon et dans le diocèse de Châlon-sur-Saône. C'était un lieu solitaire couvert de bois et de broussailles. Ils en défrichèrent une certaine étendue, et construisirent de petites cellules, avec le consentement de Gautier, évêque de Châlon, et de Renaud, vicomte de Beaune, à qui cette terre appartenait.

Le nouvel établissement fut définitivement constitué le 21 mars 1098, jour de la fête de saint Benoît, et c'est de là que l'on date l'origine de la congrégation de Citeaux.

Hugues, archevêque de Lyon, s'intéressait vivement à la nouvelle fondation monastique. Considérant qu'elle ne pourrait subsister si elle n'était soutenue par quelque puissant personnage, il écrivit en sa faveur à Eudes, duc de Bourgogne. Ce prince se déclara protecteur de Citeaux, fournit pendant longtemps aux moines tout ce qui leur fut nécessaire, fit achever à ses frais les bâtiments commencés par les religieux, et leur assigna enfin des reveaus fixes et assez considérables. L'évêque de Châlon érigea le nouveau monastère en abbaye et en confia solennellement la direction à Robert.

Les moines de Molesme réclamèrent encore une fois leur abbé Robert, qui fut obligé de quitter Citeaux et de retourner dans son ancienne abbaye.

Il laissa pour abbé, à Citeaux, Albéric qui en était prieur, et qui

dirigea son abbaye avec beaucoup de sagesse. Les moines de Cîteaux firent bientôt l'admiration de l'Eglise entière. Leur vie était d'une régularité parfaite et leur mortification extraordinaire. Ils ne dormaient chaque nuit que quatre heures, et en employaient quatre à chanter les louanges de Dieu. Dans la matinée, ils travaillaient pendant quatre heures, puis étudiaient jusqu'à trois heures du soir, où commençait l'office. Des herbes et des racines faisaient toute leur nourriture.

La congrégation de Citeaux fit des progrès rapides, devint l'émule de Cluni, et surpassa même en influence et en célébrité cette illustre abbaye.

Tandis que saint Robert de Molesme travaillait ainsi à la fondation d'un ordre dont il ne pouvait prévoir la prodigieuse influence, saint Etienne de Muret fondait celui de Grandmont [1].

Il était fils du vicomte de Thiers en Auvergne, et n'avait que douze ans lorsque son père le mena avec lui en pèlerinage en Italie. Il tomba malade à Bénévent et son père le laissa auprès de l'archevêque Milon qu'il connaissait intimement. Milon n'étant encore que doyen de l'église de Paris, avait pris soin de la première éducation d'Etienne. Il le retint auprès de lui à Bénévent et se chargea de le former à la piété et aux sciences ecclésiastiques. Après la mort de Milon, Etienne alla terminer ses études à Rome où il demeura quatre ans. Après ce temps, il obtint du pape Grégoire VII la permission d'établir en France une congrégation pareille à celle qu'il avait vue en Calabre et dont la régularité l'avait fort édifié.

Il revint donc en France, s'arrêta quelque temps en Auvergne chez ses parents, s'enfuit ensuite secrètement, et, de solitude en solitude, parvint à la montagne de Muret, située à quatre lieues de Limoges. C'était un lieu habité seulement, jusque alors, par des animaux sauvages, et il y régnait un froid excessif. Etienne le choisit pour sa demeure, s'y fit une espèce de cabane avec des branches d'arbre entrelacées et y vécut quarante-six ans, dans les exercices de la prière et de la pénitence.

Les austérités qu'il pratiquait étaient extraordinaires. Il ne se nourrissait d'abord que d'herbes et de racines; mais des bergers qui le découvrirent la seconde année de sa retraite, eurent la charité de lui apporter du pain de temps en temps. Les habitants des environs

[1] Vit. S. Steph.; ap. Bolland. 8 feb.; Mabill. sæcul. VI Bened. præfat. 2 part., § 82 et seq.

imitèrent les bergers et rendirent le même service au pieux solitaire tant qu'il vécut. Non content d'affaiblir son corps par une abstinence rigoureuse, Etienne portait sur sa chair une haire de mailles de fer recouverte d'une étoffe grossière qui était son seul vêtement pour l'hiver comme pour l'été. Lorsqu'il était forcé de prendre quelque repos, il se couchait sur des planches nues, arrangées en forme de cercueil. Il partageait son temps entre le travail et la prière.

Quelques fidèles, désireux de leur perfection, se rendirent à Muret pour y vivre sous la conduite d'un si saint homme. Il leur donna une règle sévère dans laquelle il leur défendait l'usage des viandes, même pendant les maladies, et tout rapport avec les femmes; il les obligeait en outre à la pauvreté absolue. Sa communauté fit peu à peu des progrès, et, dans le pays, on appelait les nouveaux religieux : les *bons hommes*.

Après la mort d'Etienne (8 fév. 1124), ses disciples furent obligés de quitter Muret et s'établirent dans une autre solitude nommée Grandmont, située à une lieue de leur première demeure. Grandmont devint une abbaye célèbre et le chef-lieu de la congrégation des Grandmontains.

Ces religieux furent utiles à l'Église, mais n'obtinrent jamais la célébrité des Cisterciens et des Chartreux qui naquirent à la même époque.

La congrégation des Chartreux ne fut fondée que neuf ans après celle de Grandmont, c'est-à-dire l'an 1084. Leur premier instituteur fut Bruno que nous avons eu déjà occasion de nommer.

Bruno [1] naquit à Cologne, et fit ses premières études à l'école de saint Cunibert. Il quitta Cologne étant encore fort jeune et se rendit à Reims, attiré sans doute par la réputation de l'école de cette ville qui passait pour une des plus savantes depuis Gerbert. Bruno y fut accueilli avec empressement et y fit de rapides progrès dans les sciences, surtout dans la philosophie et la théologie. Hérimann, chef de l'école, ayant embrassé la vie monastique, l'archevêque Gervais ne crut pas pouvoir mieux remplir la place vacante qu'en y plaçant Bruno qui devint ainsi le modérateur des hautes études, suivant l'expression alors en usage. Bruno acquit par son enseignement une très-grande réputation : on le regardait comme la gloire

[1] *V.* Bolland. Comment. et Vit. S. Brun. 6 octob. *Vid.* etiam Guib. in vitâ suâ; Annal. Carthus.; de Tracy, Vie de saint Bruno.

de l'Allemagne et de la France, le docteur des docteurs, l'astre de l'Eglise; on lui donnait les titres les plus flatteurs et surtout celui de *veri sectator, disciple de vérité.*

Manassès ayant remplacé Gervais sur le siége de Reims, Bruno eut beaucoup à souffrir des désordres de ce scandaleux archevêque et osa, de concert avec les clercs les plus vertueux, se porter pour son accusateur au concile d'Autun. Manassès ne lui pardonna pas cette conduite courageuse et l'obligea de quitter la direction de l'école cathédrale.

Bruno l'abandonna sans regret, car, depuis quelque temps, il songeait à se faire moine, comme on le voit dans une lettre qu'il écrivit à Raoul, prévôt de Reims :

« Vous vous souvenez, lui dit-il, que nous promenant ensemble avec Fulcius, nous eûmes une conversation sur la vanité des joies et des plaisirs du monde et les pures délices du ciel. Nous fûmes alors enflammés d'une telle ferveur, que nous promîmes de quitter au plus tôt le siècle et de prendre l'habit monastique afin de mériter les biens éternels. Nous eussions mis aussitôt notre projet à exécution, sans un voyage que fit alors Fulcius à Rome. »

Raoul abandonna son projet et resta à Reims dont il devint archevêque; mais Bruno fut fidèle à la promesse qu'il avait faite à Dieu de quitter le monde.

Après plusieurs voyages, il se dirigea vers la Bourgogne, afin de consulter saint Robert de Molesme et de faire, sous un si habile maître, l'apprentissage de la vie monastique. Il passa d'abord quelques années dans la retraite, puis il se sentit inspiré de fonder un nouvel institut monastique, et se dirigea, avec six compagnons, vers la ville de Grenoble où se trouvait un saint évêque, nommé Hugues, célèbre par sa sainteté et sa profonde sagesse.

La nuit qui précéda l'arrivée de Bruno à Grenoble, Hugues fut transporté en esprit au milieu des montagnes de la Chartreuse, et il lui sembla voir le Seigneur qui se construisait, dans un vallon sauvage, entouré de sombres forêts et de rochers, un temple magnifique. En même temps il crut voir sept étoiles brillantes qui s'avançaient devant lui comme pour lui montrer le chemin qui conduisait à ce temple.

Bruno et ses six compagnons étant arrivés à Grenoble, se jetèrent aux pieds du saint évêque qui se souvint du songe qu'il avait eu la nuit précédente et ne douta pas que les sept pèlerins ne lui eussent été désignés par les sept étoiles brillantes qui le guidaient

vers la Chartreuse. Il leur indiqua donc ce lieu comme le plus propre à leur dessein et les y conduisit après les avoir comblés de témoignages d'affection.

L'aspect sauvage de la Chartreuse ne put décourager ni Bruno ni ses compagnons. Ils se construisirent d'humbles cellules avec des fragments de roc détachés des montagnes supérieures et les isolèrent les unes des autres, de sorte que leur monastère ressemblait aux anciennes laures de la Palestine. Le nombre des disciples de Bruno s'accrut bientôt, et saint Hugues de Grenoble leur fit céder un territoire assez vaste. On possède encore l'acte de donation qui fut signé par tous ceux qui avaient des droits sur le domaine de la Chartreuse. Nous croyons utile d'en donner quelques fragments :

« Avertis miséricordieusement de notre salut par la grâce de la sainte et indivisible Trinité, nous nous sommes rappelé l'état de la condition humaine, les fautes innombrables de cette vie fragile que nous menons sans cesser de commettre le péché. Nous avons donc jugé bon de nous racheter, nous esclaves du péché, de la main de la mort; d'échanger des biens temporels pour les biens célestes; d'acquérir l'héritage éternel au prix de richesses périssables, de peur que les misères de la vie présente ne soient pour nous que le commencement de peines et de douleurs plus grandes encore.

« C'est pourquoi nous cédons un vaste ermitage à maître Bruno, aux frères qui sont venus avec lui chercher un lieu solitaire pour en faire leur demeure, et à leurs successeurs à perpétuité.

« Moi, Humbert de Miribel, d'accord avec mon frère Odon, je cède tous les droits que nous avons sur le susdit lieu; Hugues de Tulnon, Anselme Garcin; Lucie et ses enfants Rostan, Guigues, Anselme, Ponce et Boson, à la prière et par l'intervention de leur mère; Bernard-le-Lombard avec ses enfants; enfin l'abbé dom Seguin de la Chaise-Dieu, d'accord avec ses religieux, cèdent également leurs droits.

« Si quelque homme puissant ou faible porte atteinte à cette donation, qu'il soit séparé de la grâce de Dieu et de la communion des fidèles, comme coupable de sacrilège; qu'il soit frappé d'anathème; et, s'il ne satisfait avant sa mort, qu'il brûle dans l'enfer avec Dathan, Abiron et le traître Judas.

« Le susdit ermitage a commencé d'être habité par maître Bruno et par ses frères, l'an 1084 de l'Incarnation du Seigneur, la quatrième année de l'épiscopat du seigneur Hugues de Grenoble : lequel évêque approuve et confirme le don qui a été fait par les per-

sonnes ci-dessus désignées, et, d'accord avec ses clercs, cède tous les droits qu'il pourrait avoir sur le même ermitage. »

Suivent les signatures des témoins.

« La présente charte a été lue à Grenoble, dans l'église de la bienheureuse et toujours vierge Marie, à la férie quatrième de la seconde semaine de l'Avent, en présence du seigneur Hugues, évêque de Grenoble, de ses chanoines, et de beaucoup d'autres prêtres ou clercs, réunis pour le saint synode, le cinquième des ides de décembre. »

Cette confirmation solennelle ne fut donnée par saint Hugues que l'an 1086 [1].

Saint Hugues encouragea de tout son pouvoir la nouvelle fondation, bâtit l'église à ses frais et fit construire un grand nombre de cellules de bois.

Guibert de Nogent [2], qui visita la Chartreuse peu de temps après sa fondation, décrit ainsi ce monastère et les mœurs de ceux qui l'habitaient :

« Leur église est bâtie près du sommet de la montagne ; ils ne demeurent pas ensemble, comme les autres moines, mais chacun a sa cellule autour du cloître ; ils y travaillent, y prennent leur sommeil et leurs repas. Le dimanche, ils reçoivent de l'économe du pain et des légumes pour leur semaine, et font cuire eux-mêmes ces légumes ; c'est leur seule nourriture. Ils ont dans leurs cellules de l'eau qui y vient par des conduits différents et leur sert pour boire et pour les autres usages. Ils peuvent, les dimanches et les jours de fête, manger du fromage et du poisson, si on leur en donne ; mais ils n'en achètent point. Ils n'accepteraient ni or ni argent, ni ornements précieux, même pour leur église ; le calice seul est en argent. Ce n'est pas leur habitude de se rendre à l'église à toutes les heures de l'office, comme nous qui suivons la règle de saint Benoît, et, si je ne me trompe, ils n'entendent la messe que les dimanches et les fêtes.

« Ils ne parlent presque jamais et se servent de signes pour se faire comprendre. Leur vin, quand ils en boivent, est si détrempé d'eau qu'il n'a presque pas plus de goût que de l'eau pure. Leurs vêtements sont légers et ils portent le cilice sur la chair. Ils n'ont

[1] Les Bollandistes remarquent que le 5e des ides de décembre tomba en effet, cette année 1086, à la 4e férie ou mercredi de la seconde semaine de l'Avent.

[2] Guib. in vitâ suâ.

qu'un prieur pour les gouverner ; l'évêque de Grenoble, qui est très-pieux, leur sert d'abbé et d'économe.

« Le lieu qu'habitent ces solitaires s'appelle *la Chartreuse;* ils y cultivent peu le blé, mais ils ont des troupeaux dont ils vendent les toisons pour acheter les choses qui leur sont nécessaires. Il y a au bas de la montagne une maison habitée par vingt frères laïques qui cultivent avec soin les terres qui leur sont confiées.

« Les ermites de la Chartreuse sont très-fervents, très-unis à Dieu et bien fidèles à leur réglement. Quoique pauvres, ils ont une riche bibliothèque. Le comte de Nevers étant allé les visiter par dévotion, eut compassion de leur pauvreté et leur fit parvenir, à son retour, de l'argenterie d'un grand prix; ils la lui renvoyèrent, et le comte, édifié de ce refus, leur fit remettre des cuirs et des parchemins qu'il savait leur être nécessaires pour transcrire des livres. »

La Chartreuse fut donc, dès l'origine, une école savante et laborieuse, comme elle le fut toujours dans la suite.

A ce tableau de la vie des premiers chartreux tracé par Guibert de Nogent, nous joindrons, pour le parfaire, celui-ci que nous a transmis Pierre-le-Vénérable [1], autre contemporain illustre et digne de foi :

« Ils ne mangent jamais de viande, même pendant les maladies; un pain grossier leur sert de nourriture, et leur vin est à peu près comme de l'eau. Rarement ils mangent du poisson, n'en achètent jamais et n'en font usage que si on leur en donne. Les dimanches et jours de fête, il leur est permis de manger des œufs et du fromage. Le mardi et le samedi, ils mangent des légumes cuits; le lundi, le mercredi et le vendredi leur nourriture consiste en un peu de pain et d'eau. Ils ne font qu'un seul repas par jour, excepté pendant les octaves de Noël, de l'Epiphanie, de Pâque et de la Pentecôte, et quelques autres fêtes; alors ils mangent ensemble au réfectoire deux fois par jour.

« Leurs vêtements courts, étroits, grossiers et hérissés de poils, leur donnent une physionomie qui fait peine; leur but, en se vêtissant de cette manière, est d'éloigner d'eux toute occasion de vaine gloire. Ils portent, pour mortifier leur corps, de durs et rudes cilices.

« Ils chantent l'office entier, les jours de fêtes solennelles; mais, aux autres fêtes, ils ne se réunissent au chœur que pour matines et pour

[1] Pet. venerab. de Miracul., lib. 2, c. 28; in biblioth. Cluniac., p. 1329.

vêpres, et disent les autres heures de l'office dans leurs cellules, au son de la cloche. Leur recueillement, pendant l'office, est admirable et leurs cœurs adorent le Seigneur tandis que leurs langues le louent.

« Ils poussent si loin le désintéressement, qu'en dehors de leur ermitage ils ne voudraient pas posséder aussi large de terrain que peut en couvrir le pied. Ils nourrissent des bœufs, des chèvres et des brebis pour subvenir à leurs besoins; dans la crainte de voir trop augmenter leurs richesses, le nombre des bestiaux qu'ils peuvent posséder est déterminé.

« Il n'y a à la Chartreuse que douze moines et un prieur, dix-huit convers et quelques domestiques pour les ouvrages les plus humbles. Les religieux s'appliquent en silence, dans leurs cellules, à la lecture, à la prière et au travail des mains; leur principal travail est de copier des livres. A l'exemple des anciens solitaires, ils n'assistent à la messe que les dimanches et les fêtes, pour ne pas se distraire de leurs exercices ordinaires. »

Bruno dirigeait depuis six ans sa communauté lorsqu'il fut appelé en Italie par le pape. Urbain II avait suivi à l'école de Reims les savantes leçons du pieux ermite; lorsqu'il fut élevé sur le siége apostolique, il voulut s'aider des lumières de celui qu'il aimait à appeler *son cher maître*, et le manda à Rome. Bruno nomma pour le remplacer, comme prieur de la Chartreuse, Landvin, l'un des six compagnons qui s'étaient, dès le commencement, associés à lui, et se disposa à partir. Mais ses religieux ne purent supporter la pensée de vivre éloignés de lui, et, de son consentement, l'accompagnèrent à Rome. Ils ne tardèrent pas à regretter leur ermitage, et Bruno obtint pour eux, du pape, la permission d'y retourner.

De son côté, Bruno déplorait au fond de son âme d'être obligé de vivre au milieu du tumulte du monde; l'amitié d'Urbain ne pouvait lui faire oublier la joie qu'il avait goûtée dans la solitude. Il obtint enfin du pape la permission de se retirer dans un ermitage du diocèse de Squillacio en Calabre. Quelques-uns de ses disciples l'y suivirent, et il fonda un monastère dans lequel il passa le reste de ses jours, obligé parfois de retourner à Rome, pour obéir au pape, mais s'enfuyant toujours, aussitôt qu'il lui était possible, dans la solitude, qui faisait ses délices [1].

Tandis que Bruno fondait ainsi en Italie le monastère qui fut la

[1] On a de saint Bruno deux lettres, des commentaires sur les Psaumes et une élégie en quatorze vers. Il savait le grec et l'hébreu et passait pour un des profes-

première affiliation de son Ordre, la Chartreuse, rétablie par le prieur Landvin, devenait de jour en jour plus florissante.

Le saint évêque Hugues de Grenoble contribuait beaucoup à sa prospérité; aussi les Chartreux le rangent-ils, et avec raison, parmi les principaux fondateurs de leur congrégation. Hugues était un de ces évêques, trop rares encore à la fin du XI[e] siècle, qui rachetaient, par leurs vertus et leurs pieux exemples, les vices et les scandales de la plupart des membres du clergé séculier.

Hugues [1] aimait à aller à la Chartreuse rafraîchir son âme, fatiguée du contact d'un monde dont la corruption le faisait tristement gémir. Dans ces visites, il était pour les religieux un exemple de l'humilité la plus profonde, de la piété la plus fervente. Il lui arriva plusieurs fois de s'oublier tellement dans la méditation des choses divines et les humbles exercices de la vie monastique, que Bruno était obligé de l'avertir de quitter sa modeste cellule et de retourner à son église. « Allez à vos brebis, lui disait Bruno, elles ont besoin de vous. Rendez-leur ce que vous leur devez. » Hugues obéissait et retournait à son troupeau qu'il édifiait par sa sainte vie, qu'il visitait souvent, qu'il instruisait par des discours d'une éloquence simple et douce qui remuait les cœurs et les amenait à Dieu.

En sa qualité d'évêque, Hugues était souvent appelé à rendre la justice, et son biographe remarque qu'il la rendait avec une équité, une droiture qui contrastaient bien avec la conduite de tant d'autres juges qui faisaient céder les règles de la justice aux exigences de certaines positions et au caprice. Ceux que l'Église a canonisés et qui ont, par leurs actions, exprimé sa vraie doctrine, ont toujours été fidèles aux règles de l'équité, même dans ces temps de désolation où la violence tenait lieu de justice.

A côté des Ordres de Citeaux, de Grandmont et de la Chartreuse, il faut placer celui de Fontevraud qui eut pour fondateur le bienheureux Robert d'Arbrissel.

Aucune vie, mieux que celle de Robert d'Arbrissel, ne rappelle cette pensée de l'Ecriture, que les saints se sont faits *insensés* pour J.-C., insensés selon le monde dont les maximes sont si souvent en contradiction avec celles de l'Evangile.

seurs les plus savants de son temps. Il n'écrivit pas sa règle; Guigues, 5[e] prieur de la Chartreuse, écrivit, en 1228, un abrégé des usages du monastère, et plusieurs chapitres généraux y ajoutèrent depuis de nouveaux statuts. Saint Bruno mourut en 1101.

[1] Vit. S. Hugon.; apud Bolland., 1 april.

Né [1] en Bretagne de parents pauvres, il montra dès sa jeunesse beaucoup de capacité, fit ses études à Paris avec distinction et fut rappelé en Bretagne par l'évêque de Rennes Sylvestre de la Guerche qui le fit son archiprêtre. Cette position donna à Robert l'occasion d'exercer son zèle contre les clercs concubinaires et simoniaques qu'il poursuivit avec une vigueur qui lui fit beaucoup d'ennemis.

Marbode ayant succédé à Sylvestre, désavoua les actes de Robert qui abandonna sa charge d'archiprêtre et se retira dans la forêt de Craon pour y vivre en ermite. Plusieurs disciples accoururent à lui : il leur bâtit un monastère, grâce aux libéralités du seigneur de Craon, puis il s'en alla nu-pieds prêcher de province en province. Son éloquence vive, passionnée, populaire, lui attirait une foule innombrable d'auditeurs, et il n'était bruit que des discours du nouvel apôtre.

Urbain II, qui arriva en France alors, pour prêcher la première croisade, lui donna la mission spéciale de parcourir la France entière pour y disposer les peuples à la pénitence. Fort de cet appui, Robert redoubla de zèle; il appela à son aide les disciples qu'il avait laissés dans la forêt de Craon. Ceux-ci se répandirent en plusieurs provinces, prêchant les peuples et fondant des monastères [2].

Pour Robert, nu-pieds, les épaules couvertes d'un sac, et toujours suivi d'une foule innombrable, il prêchait la pénitence. Parmi ceux qui le suivaient, il y avait des laïques et des clercs, des femmes mariées, des veuves et des jeunes filles; des gens de tout âge et de toute condition. Robert craignit qu'entre tant de personnes il ne se commît quelque scandale; c'est pourquoi il résolut d'établir deux communautés où pourraient se fixer ceux qui voudraient vivre sous sa direction. Il trouva sur les confins de l'Anjou et du Poitou un lieu solitaire qu'il jugea très-propre au dessein qu'il se proposait; ce

[1] Vit. B. Rob.; ap. Bolland., 25 april. — Robert naquit à Arbrissel, village appelé aujourd'hui *Arbresec*. C'est de là que lui vint son surnom.

[2] Le monastère de la forêt de Craon s'appelait l'abbaye de Roër, en latin, *de Rota*. Les principaux disciples de Robert étaient Vital de Mortain qui fonda l'abbaye de Savigny en Normandie; Raoul de la Fusteaie, fondateur de Saint-Sulpice de Rennes; Alleaume, qui rétablit l'abbaye d'Estival dans le Maine; Pierre de l'Etoile, qui fonda celle de Fontgombaud, et Bernard, fondateur de celle de Tyron. On compte aussi parmi les disciples de Robert d'Arbrissel le B. Renaud qui mena la vie érémitique dans la forêt de Melinais où Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, fonda une abbaye de chanoines réguliers qui fut réunie dans la suite à l'abbaye de la Flèche.

lieu s'appelait *Fontevraud*; il était couvert de broussailles et tout à fait inculte. Robert, aidé de ses disciples, y bâtit des cellules et un oratoire. Les cellules habitées par les femmes furent séparées de celles des hommes par une forte clôture. Les clercs qui se trouvèrent parmi ses disciples furent chargés de chanter l'office, les laïques de défricher le terrain et de le cultiver pour nourrir la communauté. Les femmes furent de même partagées en deux catégories : les plus délicates chantèrent l'office et s'adonnèrent aux exercices de piété, les plus fortes s'occupèrent des travaux de la maison propres à leur sexe.

Cette fondation fit grand bruit et attira à Fontevraud des personnes de toute condition, même des femmes de mauvaise vie qui voulaient faire pénitence. Robert recevait tout le monde. Les aumônes qu'on lui envoyait croissaient avec le nombre de ses disciples. Il put même entreprendre la construction de deux grands monastères, l'un pour les femmes et l'autre pour les hommes. Le monastère des femmes fut divisé en deux bâtiments: dans l'un, Robert mit trois cents religieuses, et dans l'autre cent vingt femmes de mauvaise vie qui étaient dans la résolution de faire pénitence. Ce second bâtiment fut appelé *la Magdeleine*, le premier fut dédié à la Sainte-Vierge.

Le monastère des hommes fut aussi composé de deux bâtiments séparés: celui des religieux proprement dits, dédié à saint Jean-Baptiste, et un autre appelé *Saint-Lazare*, dans lequel il mit des lépreux. Les voyages d'Orient, qui se multipliaient chaque jour davantage, avaient augmenté beaucoup en France le nombre de ces malheureux. Ils faisaient horreur et étaient obligés de vivre isolés et sans consolation. Robert d'Arbrissel recueillit, avec charité, ceux qui se présentèrent à son monastère et fut ainsi un des premiers fondateurs de ces hospices ou maladreries qui s'élevèrent depuis sur tous les points de la France, sous le vocable de saint Lazare.

L'institut de Fontevraud fit de rapides progrès, et Robert se vit en peu de temps à la tête de trois mille religieux et religieuses. Il les distribuait, comme à Fontevraud, en deux monastères distincts, mais assez rapprochés, et donnait toujours la supériorité aux religieuses. Dans sa pensée, les religieuses représentaient la sainte Vierge, et les religieux saint Jean l'Evangéliste; or, comme saint Jean avait reçu de J.-C. mourant sa sainte mère pour qu'il en prît soin, de même les religieux ne devaient se considérer que comme les serviteurs des religieuses. Robert poussa si loin cette idée origi-

nale, qu'il voulut que toute sa congrégation reconnût pour chef une femme, l'abbesse de Fontevraud. Cette abbaye fut le chef-d'ordre, et tous les monastères de la congrégation ne furent gouvernés que par des prieurs qui regardaient l'abbesse de Fontevraud comme leur supérieure.

Nous dirons plus tard les progrès que firent les quatre grandes congrégations dont nous venons de raconter la fondation. L'histoire des ordres religieux a une très-haute importance, puisque ce fut surtout par eux que la papauté dirigea la société pendant le moyen-âge, et que ce sont eux qui donnèrent aux sciences et aux arts la principale impulsion. Ils étaient déjà, à la fin du XIe siècle, dignes, à bien des titres, de la haute mission qu'ils avaient reçue de la providence. Un grand nombre des anciens monastères avaient peu à peu été affiliés à Cluni ou le furent dans la suite à Citeaux ; la réforme y pénétra ainsi, les abus disparurent, et les monastères furent, aux XIIe et XIIIe siècles, des pépinières de saints, de savants et d'artistes.

Outre Robert de Molesme, Etienne de Muret, Bruno et Robert d'Arbrissel, quelques pieux personnages travaillaient, à la fin du XIe siècle, à l'amélioration et au progrès de l'institution monastique. Nous devons nommer particulièrement saint Gérard, d'abord moine de Corbie, et ensuite fondateur de l'abbaye de Seauve-Majeure en Aquitaine; le bienheureux Simon de Crépi, qui abandonna les grandeurs du monde pour embrasser la vie monastique et devint un des plus saints personnages de la congrégation de Cluni; enfin Gaston et Gironde, son fils, fondateurs de l'Ordre de Saint-Antoine.

Cet ordre monastique fut établi à l'occasion d'une peste nommée le *feu sacré* qui désola la France à plusieurs reprises pendant les Xe et XIe siècles, mais surtout en 1089.

Au milieu de la terreur générale que causa ce fléau, on fit des prières publiques et l'on se rendit surtout en pèlerinage à la Motte-Saint-Didier [1], où avaient été déposées les reliques de saint Antoine apportées en France plus d'un siècle auparavant. Dieu ayant glorifié les reliques du grand solitaire par plusieurs miracles, les malades atteints du *feu sacré* accoururent en foule pour implorer sa protection. Ce concours continuel de malades inspira à un seigneur du pays, nommé Gaston, et à son fils Gironde, la charitable pensée de fonder un hospice et de s'y consacrer au service des pestiférés.

[1] Ou Saint-Antoine de Viennois.

Huit autres personnes s'associèrent à eux et formèrent ensemble une pieuse association qui prit ensuite quelque accroissement et se dévoua toujours spécialement au soin des malades [1].

L'institution des chanoines réguliers jetait beaucoup moins d'éclat que les Ordres monastiques ; cependant elle continuait à faire quelque progrès et possédait plusieurs saints personnages, comme saint Gaucher qui gouvernait la chanoinie de Saint-Jean d'Aureil, au diocèse de Limoges, et le bienheureux Hildemare.

Ce saint prêtre, de concert avec un autre prêtre nommé Conon et un laïque nommé Roger, menèrent d'abord le vie érémitique et fondèrent ensuite à Arouaise un monastère qui devint l'abbaye-mère d'une congrégation de chanoines réguliers. Hildemare fut tué par un mauvais clerc qui n'avait à lui reprocher que ses vertus.

La gloire de l'institut des chanoines réguliers était Yves, doyen de Saint-Quentin, dont nous avons déjà parlé. Yves gouverna si bien sa communauté qu'elle devint le modèle de toutes les autres du même genre. Il n'était encore que chanoine lorsqu'il composa son grand ouvrage intitulé *le Décret*, espèce de code ecclésiastique qui dénote dans l'auteur une vaste science et qui contribua puissamment au rétablissement de la discipline ecclésiastique ; cet ouvrage augmenta la réputation que déjà lui avaient acquise ses vertus et sa sagesse dans le gouvernement de sa communauté, et, en 1090, il fut élu évêque de Chartres.

II.

Yves élu évêque de Chartres. — Difficultés que lui suscite son métropolitain Richer de Sens. — Il est sacré par le pape Urbain II. — Conduite de Yves de Chartres dans l'affaire du divorce du roi Philippe I. — Sa conduite dans l'affaire de Roscelin. — Opinions philosophiques et théologiques de Roscelin. — Ses discussions avec Anselme. — Etat de la philosophie en France à la fin du XIe siècle. — Guillaume de Champeaux, Odon de Cambrai.

(1090 — 1095)

Yves fut élu évêque de Chartres après la déposition de l'indigne évêque Godefroi qui avait été déposé déjà une fois par Hugues de Die, puis rétabli par le saint pape Grégoire VII à cause de quelques

[1] Ce n'était d'abord qu'une confrérie de séculiers. Boniface VIII leur donna le titre de chanoines de Saint-Antoine et érigea en abbaye leur principal monastère de Saint-Antoine de Viennois. (*V.* Helyot, hist. des Ordres monastiques.)

défauts de forme que l'on pouvait relever dans le jugement prononcé contre lui. Urbain II le cita à comparaître à Rome pour répondre à de nouvelles accusations de simonie et d'incontinence élevées contre lui. Godefroi obéit à la citation, dans l'espoir sans doute d'obtenir une sentence favorable, comme la première fois; mais ses crimes y étaient si bien connus et si bien prouvés, qu'il n'entreprit même pas sa défense et remit au pape son anneau et son bâton pastoral.

Le clergé et le peuple de Chartres purent dès lors procéder à l'élection d'un nouvel évêque. Yves, abbé des chanoines de Saint-Quentin, obtint la presque unanimité des suffrages. Le roi Philippe I, qui le connaissait, donna son adhésion au choix de l'église de Chartres. Mais le métropolitain de la province, Richer de Sens, refusa de donner à Yves la consécration épiscopale. Il allégua pour motif de son refus, que Godefroi n'avait pas été déposé légalement. Il est vrai que, selon l'ancien droit, un évêque ne devait être déposé que dans le concile provincial présidé par le métropolitain; mais l'ancien droit avait cédé sur ce point à une nouvelle discipline, et, du reste, Godefroi s'était déposé lui-même, en remettant au pape son bâton pastoral, pour éviter un jugement qui n'eût pu tourner qu'à sa honte.

Yves fit le voyage de Rome pour recevoir la consécration du pape lui-même. Urbain le connaissait depuis longtemps, le reçut avec distinction, le consacra évêque et lui adressa cette allocution [1] après la cérémonie :

« Nous sommes persuadé, très-cher frère, que c'est par l'inspiration de Dieu que le clergé et le peuple de Chartres vous ont élu et vous ont amené à nous pour que nous vous conférions la dignité épiscopale. Nous avons accédé à ce désir, et vous avez reçu la consécration de nos mains. Comprenez bien maintenant que vous êtes chargé d'un lourd fardeau : celui du gouvernement des âmes; il faut, dès aujourd'hui, vous dévouer au service d'un grand nombre, être le plus petit et le serviteur de tous, vous souvenant que vous rendrez compte au dernier jugement du talent qui vous a été confié.

« Si notre Sauveur a dit : *Je ne suis point venu pour être servi, mais pour servir et pour donner ma vie pour mes brebis*, à combien plus forte raison, nous, pauvres serviteurs du père de famille, de-

[1] Orat. Urban. pap. ad Yvon., ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 430.

vons-nous chercher, au prix des plus pénibles travaux, à conduire au bercail du Seigneur, sous l'égide de la grâce divine, les brebis qui nous ont été confiées par le souverain pasteur, pour les lui rendre saines et pures !

« Nous exhortons Votre Dilection à conserver intacte la foi que nous vous avons fait professer en peu de mots au commencement de la cérémonie de votre consécration ; car la foi est le fondement de toutes les vertus. Nous savons que, dès votre enfance, vous avez été formé aux saintes lettres, et initié à la science des canons, cependant nous avons jugé à propos de vous adresser ces quelques mots.

« Que la prospérité ne vous élève point, que l'adversité ne vous abatte jamais ; que votre cœur reste le même, sans orgueil comme sans crainte, au milieu des vicissitudes de cette vie ; agissez toujours avec prudence et discrétion afin que votre vie soit irréprochable. Que la Sainte-Trinité couvre Votre Fraternité de sa protection, afin que vous portiez bien le fardeau dont vous êtes chargé, et que vous méritiez d'entendre un jour ces paroles : « *Bien ! fidèle serviteur, puisque tu as été fidèle dans les petites choses, je vais te confier une plus grande administration ; entre dans la joie de ton maître.* »

Urbain ayant conféré à Yves la consécration épiscopale, adressa cette lettre [1] au clergé et au peuple de Chartres :

« Notre dévotion envers la bienheureuse Marie toujours vierge et notre devoir nous ont porté à avoir une affection spéciale pour votre Église, et nous l'avons enfin délivrée des maux qu'elle eut trop longtemps à souffrir de la part de Godefroi, autrefois évêque, et que nous avons déposé après avoir de nouveau examiné attentivement sa cause. Respectant votre volonté, nous avons consacré évêque le vénérable prêtre Yves que vous avez élu canoniquement. Nous vous le renvoyons consacré, pour ainsi dire, par les mains de saint Pierre lui-même ; nous vous prions de le recevoir avec la faveur qu'il mérite, de lui obéir comme à un membre du *vrai Pasteur*, de suivre les avis qu'il vous donnera dans sa sollicitude. Afin qu'il plaise à Dieu, qu'il puisse s'interposer entre vous et le Seigneur, et vous obtenir miséricorde pour vos péchés, tâchez vous-mêmes de faire en toutes choses la volonté de Dieu. »

Urbain finit sa lettre au clergé et au peuple de Chartres, en leur

[1] Epist. Urban. ad cler. et popul. Carnot. ; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, pag. 429.

défendant de songer jamais à réclamer Godefroi pour évêque, et de lui obéir comme à leur pasteur, puisque lui-même s'était jugé indigne de l'être.

Le lendemain, Urbain écrivit à Richer de Sens [1]. Il lui rappelle dans cette lettre les raisons qui l'ont forcé à déposer Godefroi et lui dit que les fidèles de Chartres n'ayant pu obtenir de lui qu'il conférât la consécration épiscopale à Yves, leur évêque élu, il avait dû recevoir et ordonner un homme choisi canoniquement et dont il connaissait depuis longtemps le mérite; qu'en cela il n'avait point voulu attenter à ses droits de métropolitain et qu'il le priait de recevoir Yves avec bonté.

Richer ne suivit pas les avis du pape, refusa de reconnaître Yves pour son suffragant, et lui envoya une lettre injurieuse dans laquelle il lui ordonnait de venir rendre compte de sa conduite dans son concile provincial.

Yves répondit à l'archevêque de Sens avec fermeté.

« Vous prétendez, lui dit-il [2], que j'ai usurpé le siége de Godefroi ; en cela, vous vous élevez évidemment contre le siége apostolique, vous cherchez à détruire ce qu'il a établi, à rétablir ce qu'il a détruit. Cependant, c'est être hérétique de résister aux jugements et aux constitutions du saint-siége; car il est écrit : *Celui qui ne s'accorde pas avec l'Eglise romaine est hérétique, sans aucun doute.*

« De plus, est-ce avoir soin de votre réputation, que de donner encore le nom d'évêque à un bouc dont les adultères, les débauches, les duperies, les parjures sont connus de presque toute l'Eglise latine; à un coupable condamné par le saint-siége, qui n'a même pas entrepris sa justification et qui a déposé lui-même son anneau et son bâton pastoral? Vous le savez bien, puisque vous avez reçu un décret apostolique dans lequel il est dit: *Quiconque aidera Godefroi, déposé de l'épiscopat, à troubler ou envahir l'église de Chartres, sera excommunié.* C'est lui cependant que vous voulez rétablir dans l'épiscopat !

« Je vois dans votre lettre un blasphème, car vous avez osé traiter de bénédiction *telle quelle*, celle que j'ai reçue des mains du pape et des cardinaux. N'est-ce pas au pape qu'appartient surtout la confirmation ou l'annulation des ordinations de tous les évêques, même des métropolitains? n'est-ce pas à lui qu'il appartient de con-

[1] Urban. Epist. ad Rich., op. cit.

[2] Yvon. Epist. 8.

firmer ou de casser vos décrets et vos jugements, tandis que ses inférieurs ne peuvent ni changer ni corriger les siens? »

Yves appuie ces assertions sur des autorités canoniques et termine sa lettre en disant qu'il est prêt à se présenter devant le concile provincial pour rendre compte de sa conduite, mais que si ce concile était assemblé à Etampes, comme le lui avait dit Richer, il voulait avoir un sauf-conduit.

Yves en avait besoin, en effet, pour s'y rendre et y assister en sûreté, car il avait parmi ses adversaires Godefroi, évêque de Paris, oncle de Godefroi de Chartres, son prédécesseur. Godefroi de Paris était un puissant seigneur, frère d'Eustache, comte de Boulogne, et chancelier du roi Philippe. Par amour pour son neveu, il eût bien pu faire sentir à Yves le poids de sa puissance.

L'évêque de Chartres obtint le sauf-conduit qu'il demandait et se rendit au concile d'Etampes qui se tint l'an 1091.

L'archevêque de Sens s'y trouva avec les évêques de Paris, de Meaux et de Troyes.

On sait, par une lettre de Yves au pape Urbain [1], ce qui se passa à ce concile :

« J'apprendrai à Votre Béatitude, lui dit-il, que l'archevêque de Sens, à l'instigation de l'évêque de Paris, s'est trouvé à Etampes avec cet évêque de Paris et les évêques de Meaux et de Troyes. Ils portèrent contre moi une accusation au sujet de l'ordination épiscopale que j'ai reçue de vous, disant qu'en cela, j'avais offensé la majesté royale. Comme ils ne voulaient rien moins que rétablir Godefroi, contrairement à votre décret, et me déposer moi-même, j'en ai appelé au saint-siége. La crainte qu'ils ont des décrets apostoliques les a arrêtés et ils n'ont ni donné suite à l'appel interjeté par moi, ni à leur projet de déposition, sans consentir toutefois à me recevoir en paix.

« Il me semble donc qu'il serait nécessaire que vous envoyiez une lettre commune à l'archevêque et à ses suffragants pour les obliger ou à me reconnaître positivement pour évêque, ou à se rendre avec moi à Rome pour vous faire connaître les raisons de leur refus.

« Je prie aussi Votre Paternité de nommer pour nos pays un légat jouissant d'un bonne réputation et cherchant moins ses intérêts que ceux de J.-C. Un tel homme est nécessaire à notre Eglise, car chacun fait ce qu'il veut, et le fait impunément. »

[1] Yvon. Epist. 12 ad Urban. pap.

Yves, soutenu de l'autorité du pape, se maintint sur son siége malgré ses comprovinciaux et malgré les efforts de son prédécesseur Godefroi. Cet indigne évêque voulut d'abord se faire réintégrer de force, et s'établit dans une propriété dépendante de l'Eglise de Chartres et située en Normandie. Il y fut soutenu quelque temps par un seigneur du pays, mais il dut enfin abandonner ses projets schismatiques.

Yves était à peine établi sur son siége, qu'il eut à prendre part à l'affaire délicate du divorce du roi Philippe Ier.

Ce prince avait épousé, depuis longtemps, Berthe, fille du duc de Frise, et en avait eu trois enfants lorsqu'il s'avisa de vouloir la répudier pour épouser Bertrade, fille du comte Simon de Montfort.

Bertrade était une femme d'une beauté remarquable, mais sans aucune moralité. Elle avait contracté un mariage adultère avec Foulques-Rechin, comte d'Anjou, qui déjà avait deux femmes, et elle vivait avec lui depuis quelque temps lorsqu'elle s'aperçut que le roi Philippe l'aimait. Elle quitta aussitôt le comte d'Anjou, se rendit à la cour de Philippe et devint sa maîtresse. Ce n'était pas assez pour elle. Le titre de reine la flattait et elle suggéra à Philippe la pensée de faire casser son mariage avec Berthe, afin de pouvoir lui donner à elle-même le titre d'épouse et de reine qu'elle ambitionnait.

Philippe y consentit, relégua Berthe à Montreuil-sur-Mer et prit des mesures pour faire réussir le mariage qu'il projetait. Il fallait d'abord obtenir l'assentiment des évêques. Pour quelques-uns, c'était chose facile; mais on prévoyait bien que d'autres, plus fidèles aux règles de l'Église, protesteraient contre leur violation. Parmi ces derniers était Yves qui, dès ses premiers pas dans la carrière épiscopale, s'était élevé au premier rang par ses vertus et par sa science profonde.

Le roi tenait beaucoup à gagner Yves, à cause de l'influence du pieux et savant évêque de Chartres sur les autres évêques de France. Il le fit donc venir à sa cour, le combla de prévenances et de témoignages affectueux, puis lui demanda son appui dans l'affaire qu'il projetait.

Yves mettait avant tout la loi et sa conscience. Il fit observer à Philippe qu'avant de songer à un nouveau mariage, il fallait au moins que son divorce fût légalement admis et autorisé. Le roi lui répondit que le pape et l'archevêque de Reims avec ses suffragants

avaient consenti à son divorce. Yves répondit au roi qu'il ne connaissait pas la décision dont il lui parlait et qu'il ne pourrait assister à son mariage s'il n'était béni par l'archevêque de Reims lui-même.

Yves pensait que Rainald de Reims était un prélat vertueux et incapable de trahir ses devoirs pour servir la honteuse passion du roi. A peine eut-il quitté la cour, qu'il lui écrivit [1] pour lui rendre compte de la conférence qu'il avait eue avec le roi et l'exhorter à soutenir vigoureusement la cause des lois de l'Eglise et de la religion. Le projet de Philippe lui attira de sages et nombreux avis. Mais sa passion devenait plus violente de jour en jour : il crut de son honneur de l'emporter dans cette affaire et jura que son mariage avec Bertrade aurait lieu.

Il écrivit donc insolemment à tous les évêques de France d'avoir à se rendre à la cour pour y assister.

Nous avons la réponse de Yves. Elle est ainsi conçue [2] :

« J'écris à Votre Sérénité ce que déjà je lui ai dit de vive voix. Je ne veux ni ne puis assister à la célébration de votre mariage à laquelle vous m'invitez ; je voudrais auparavant qu'un concile général ait déclaré que votre divorce a été légitime et qu'il vous est permis de contracter mariage avec celle que vous voulez épouser. Si l'on m'avait invité à quelque conférence où les évêques eussent pu librement discuter cette affaire, je n'y aurais pas manqué, mais je ne puis me rendre à Paris pour ce à quoi vous m'invitez.

« Je ne le puis, parce que je dois conserver ma conscience pure devant Dieu, et parce que la réputation d'un évêque de J.-C. doit être sans tache. J'aimerais mieux être jeté au fond de la mer, une meule de moulin au cou, que d'être, même pour le plus petit, un sujet de scandale. En vous parlant ainsi, je crois, non pas manquer à la fidélité que je vous dois, mais au contraire vous en donner une preuve. »

Yves adressa cette lettre aux évêques qui avaient été, comme lui, invités au mariage du roi, et les conjura [3] de ne pas être, en cette circonstance, semblables à des chiens muets qui ne savent pas aboyer.

Philippe, connaissant cette démarche de l'évêque de Chartres, comprit qu'il trouverait dans les évêques plus d'opposition qu'il ne l'avait prévu et se fit marier à la hâte par l'évêque de Senlis, en

[1] Yvon. Epist. 13 ad Rainald.

[2] Yvon. Epist. 15 ad Philipp.

[3] Yvon. Epist. 14.

présence de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Bayeux (1092).

Cette union adultère causa un grand scandale parmi le peuple. Plusieurs évêques élevèrent courageusement la voix pour la blâmer ; il s'en trouva cependant d'assez lâches pour garder le silence, et d'assez coupables pour essayer de la justifier.

Le pape Urbain, aussitôt qu'il eut appris le mariage du roi, écrivit une lettre-circulaire à tous les évêques de France pour leur ordonner de se réunir en concile, d'y examiner si ce mariage avait été contracté contrairement aux lois de l'Église, et de le casser si l'on jugeait qu'il en était ainsi. Cette lettre du pape fut tenue secrète et Yves lui-même approuva provisoirement cette réserve [1]; mais Urbain, comme le lui avait conseillé l'évêque de Chartres, nomma un légat pour s'occuper spécialement de cette affaire importante et délicate : ce fut Hugues, archevêque de Lyon, l'ancien légat de Grégoire VII. Les évêques timides qui n'osaient soutenir les lois de l'Eglise contre la passion du roi, cherchèrent à inspirer leurs sentiments à Hugues de Die et lui exagérèrent les dangers qu'il allait courir dans l'accomplissement de sa mission.

Yves surprit cette intrigue et écrivit sur-le-champ au légat [2] :

« Ceux qui se portent bien n'ont pas besoin de médecin, mais ceux-là seulement qui sont malades. Il s'est élevé un nouvel Achab dans le royaume d'Italie et une nouvelle Jézabel dans celui de France ; mais Elie ne peut pas dire qu'il soit demeuré seul, Dieu s'est réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal ; Hérodias danse devant Hérode, elle demande et peut obtenir la tête de saint Jean Baptiste, mais celui-ci doit dire cependant : *Il ne vous est pas permis de répudier votre femme sans motif.* Balaam apprend à Balac à séduire les Israélites par l'amour des femmes, mais Phinéès ne doit pas pour cela pardonner à l'Israélite qui pèche avec une femme madianite. Néron, à l'instigation de Simon-le-Magicien, fait emprisonner Pierre, mais celui-ci n'en dit pas moins à Simon : *Que ton argent périsse avec toi !*

« Plus les méchants s'élèvent contre l'Eglise, plus il faut montrer de courage pour la défendre et pour en relever les ruines.

« Ce n'est point pour vous instruire que je vous parle ainsi, mais seulement pour engager Votre Paternité à remettre fortement

[1] Philippe eût certainement résisté à la sentence prononcée contre lui et dans ce cas il eût été excommunié, ce qui aurait pu porter les grands feudataires à lui faire la guerre.

[2] Yvon. Epist. 18.

la main à la charrue pour arracher les épines du champ du Seigneur. »

Hugues comprit très-bien la lettre symbolique de l'évêque de Chartres, sentit renaître son ancien zèle et partit pour remplir la légation que le pape lui avait confiée.

Le roi Philippe était effrayé de l'énergie que déployait l'évêque de Chartres pour faire annuler son mariage et examiner juridiquement la cause de son divorce. Il lui fit dire que s'il voulait seulement rester neutre, il lui rendrait ses bonnes grâces. Yves répondit[1] à Gui qui lui avait fait ces ouvertures :

« Je vous remercie de la peine que vous prenez pour faire ma paix avec le roi; mais cette paix ne sera solide que s'il ne persiste pas dans le péché. J'attendrai donc encore quelque temps pour voir s'il ne changera pas. Tout se dispose pour casser son mariage et l'obliger à se séparer de sa nouvelle épouse. J'ai vu des lettres écrites par le pape Urbain aux archevêques et aux évêques : elles ont pour but de ramener le roi à la raison, et de le corriger par l'application des canons, s'il refuse de revenir à résipiscence. Les lettres auraient même été déjà publiées, mais, par attachement pour le roi, j'ai obtenu qu'on les tiendrait secrètes encore quelque temps. Je ne voudrais pas que le royaume eût une raison de se soulever contre lui. Avertissez donc le roi et faites-moi connaître ses sentiments. »

Philippe, après avoir épuisé tous les autres moyens pour gagner Yves, voulut recourir à la violence, et lui ordonna de se rendre auprès de lui avec les hommes de son fief. L'évêque de Chartres vit bien où le roi voulait en venir. Comme feudataire, il devait, à la réquisition du roi, lui amener un contingent de troupes, et il ne pouvait désobéir sans manquer aux lois de la féodalité et se mettre ainsi dans le cas d'être dépouillé de son fief et chassé de son Eglise. Le roi le mettait donc dans l'alternative, ou d'aller à la cour, où il serait à la merci de sa maîtresse, ou d'être poursuivi comme rebelle.

Yves préféra ce dernier parti et écrivit au roi[2] :

« J'ai de graves raisons de ne pas me rendre à l'ordre que j'ai reçu de Votre Excellence. La première, c'est que le pape Urbain vous a défendu, par l'autorité apostolique, de rester avec la femme que vous regardez comme votre épouse, et que vous n'avez pas voulu donner des garanties suffisantes pour la sûreté du concile que

[1] Yvon. Epist. 23.

[2] Yvon. Epist. 28 ad Philipp.

le pape avait chargé les évêques de tenir. Si vous ne quittez pas Bertrade, la même autorité vous excommunie, et défense est faite à tout évêque de couronner votre prétendue épouse.

« C'est par respect pour Votre Majesté que je ne veux pas me rendre auprès de vous, car j'y verrais des choses dont je serais obligé d'avertir le saint-siége auquel je dois obéissance comme à J.-C., et j'y devrais dire publiquement ce que je vous dis en secret.

« Une autre raison qui m'empêche de me rendre à votre ordre, c'est que la plupart des vassaux de mon Eglise sont absents ou excommuniés. Je ne puis les envoyer à l'armée tandis qu'ils sont séparés de la communion, et je ne puis, d'un autre côté, les reconcilier avant qu'ils n'aient fait satisfaction.

« De plus, Votre Sérénité sait bien qu'il n'y a pas de sûreté pour moi à la cour. Je crains tout de la colère d'un sexe trop infidèle à ses amis, pour être disposé à bien traiter ceux qu'il regarde comme ses ennemis. »

Philippe s'attendait à cette réponse. Aussitôt après l'avoir reçue, il partit pour le pays de Chartres, *déféoda* [1] l'évêque, c'est-à-dire déclara rompue entre eux la foi féodale, et ravagea les terres de son fief ou évêché. Yves fut ainsi réduit à la pauvreté avec ses vassaux. Son courage n'en fut point abattu, comme on le voit dans sa lettre [2] à Guillaume, abbé de Fescamp, qui l'avait félicité d'avoir été jugé digne de souffrir, comme Jean-Baptiste et Elie, pour les lois de la chasteté conjugale.

Le roi Philippe ne trouva pas que c'en fût encore assez d'avoir réduit un évêque et son troupeau à la mendicité pour satisfaire la haine d'une femme adultère; il entreprit de faire déclarer *félon* le saint évêque de Chartres, afin de le priver juridiquement de son fief, et de le faire déposer de l'épiscopat. Il le cita donc à comparaître devant ses pairs. Yves lui répondit [3] :

« Je reconnais que la grâce de Dieu s'est servie de vous pour m'élever aux honneurs, et que je dois hommage et respect à votre dignité. Mais puisque les avis salutaires que je vous ai donnés par purs motifs de charité et de fidélité vous ont tellement irrité contre moi, que vous m'avez *déféodé* et que vous avez mis au pillage les

[1] Diffiduciare, déclarer l'*alliance* ou *la foi féodale* rompue. On a fait de ce mot : *défier*, qui voulait dire, au moyen-âge, déclarer la guerre.

[2] Yvon. Epist. 19 ad Guillelm.

[3] *Ibid.*, Epist. 22 ad Philipp.

biens de mon église, je ne puis me présenter à la cour ni honorablement ni en sûreté.

« Que Votre Majesté me donne un peu de répit, et me laisse le temps de réparer mes pertes : elles ont été si grandes que j'ai presque manqué de pain.

« Quant aux accusateurs auxquels vous m'ordonnez de répondre, je le ferai quand je saurai ce qu'on me reproche. S'il s'agit d'affaires ecclésiastiques, je répondrai à l'Eglise ; s'il s'agit d'affaires séculières, je répondrai à la cour. »

La réponse ferme et digne du saint évêque ne fit qu'irriter davantage le roi. Hugues de Puiset, vicomte de Chartres [1], se mit au service de sa colère, s'empara de Yves et l'enferma dans un château-fort. Les habitants de Chartres prirent ouvertement le parti de leur évêque et trouvèrent moyen de lui faire dire dans sa prison qu'ils allaient prendre les armes pour le délivrer. Yves, en bon pasteur qui sait donner sa vie pour ses brebis, défendit aux fidèles de Chartres de prendre les armes en sa faveur ; il craignait que leur courageuse résolution n'attirât sur leur pays de nouveaux malheurs, dont il se serait cru la cause.

Urbain [2] écrivit alors de nouvelles lettres à l'archevêque de Reims et à tous les autres évêques de France, pour leur reprocher de laisser impuni le crime du roi et leur ordonner de travailler à faire sortir de prison l'évêque de Chartres (1093).

Yves fut délivré, mais les protestations du pape restèrent encore secrètes et l'excommunication prononcée par lui ne fut point publiée. Philippe entreprit même alors de négocier avec Urbain la ratification de son mariage et lui envoya des ambassadeurs qui eurent ordre de faire des menaces si les prières trouvaient le pape inflexible.

L'Eglise était toujours troublée par le schisme de l'antipape Guibert, soutenu par l'empereur Henri IV. Philippe chargea ses ambassadeurs d'avertir le pape que la France se rallierait au parti de l'antipape, s'il refusait de ratifier le mariage qu'il avait contracté avec Bertrade.

Yves trouva moyen d'avoir connaissance des instructions secrètes données aux ambassadeurs et écrivit aussitôt au pape pour le rassurer contre les craintes qu'on allait chercher à lui donner.

[1] Yvon. Epist. 20.

[2] Urban. Epist. ad Rainald. et ad omnes episcop. franc. ; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 463, 464.

« Les ambassadeurs qui vous sont envoyés, lui dit-il[1], pleins de confiance dans leur esprit et dans les artifices de leurs discours, se sont flattés d'obtenir du saint-siége ce que le roi désire, c'est-à-dire l'impunité de son crime. Ils doivent vous dire que le roi et son royaume se soustrairaient à votre obéissance, si vous ne leviez pas votre excommunication.

« Il ne m'appartient pas de vous donner des leçons, mais je veux vous faire savoir que ceux-là seulement se sépareraient de l'unité de l'Eglise, leur mère, qui en sont déjà séparés de cœur. Que Votre Sainteté se rassure donc à l'aide de ces paroles des Saintes-Écritures : *Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal... Il faut qu'il y ait des hérésies afin que l'on connaisse ceux qui sont éprouvés.* »

Philippe comptait beaucoup sur le succès de ses menaces et avait d'avance convoqué un concile à Troyes pour le premier dimanche d'après la Toussaint. Yves en avertit le pape et ajoute :

« Quoique je sois cité à ce concile, je ne crois pas devoir m'y trouver, à moins que vous n'en jugiez autrement ; car je crains bien qu'on y fasse quelque chose contre la justice et contre le saint-siége. »

L'évêque de Chartres ne se faisait pas illusion sur le peu de foi de ses confrères et pensait que les projets schismatiques du roi eussent été soutenus par quelques membres de l'épiscopat. Mais la crainte d'un schisme ne devait pas, suivant lui, arrêter le pape, dans la guerre juste et légitime qu'il faisait au roi pour le maintien des lois sacrées de la religion. Urbain pensa comme Yves et répondit aux ambassadeurs de Philippe qu'il ne pouvait ratifier le mariage du roi avec Bertrade, à moins que l'on examinât juridiquement les raisons qu'il avait eues de répudier Berthe.

Philippe ayant reçu cette réponse du pape, fit assembler le concile dont nous avons parlé (1094). Comme l'archevêque de Reims était malade de la goutte, on se réunit dans cette ville au lieu de s'assembler à Troyes, ainsi que le roi l'avait d'abord décidé. Yves, sommé de se rendre au concile de Reims, demanda un sauf-conduit. Il ne put l'obtenir ; c'est pourquoi il se crut dispensé de s'y rendre. On fit quelques procédures contre lui, mais l'évêque de Chartres les

[1] Yvon. Epist. 46.

mit à néant dans cette lettre[1] qu'il écrivit à Richer de Sens, son métropolitain, et aux autres évêques du concile de Reims.

« Si vous vous étiez souvenu de la loi divine dont vous devriez être les docteurs et les défenseurs, vous ne m'auriez pas invité à votre concile : premièrement, parce que j'y ai été cité par certains évêques qui ne sont pas mes comprovinciaux et qui ne peuvent être mes juges sans une délégation du siége apostolique; secondement, parce que, d'après l'avertissement de mon métropolitain, vous voulez me juger hors de ma province, quoique les canons aient décidé que tout crime devait être jugé d'abord dans la province elle-même à laquelle appartient l'évêque coupable; troisièmement, enfin, parce que j'en appelle au saint-siége, sachant bien que c'est la haine seule qui vous porte à m'accuser.

« Ce n'est point le désir de me soustraire au jugement qui me fait appeler au saint-siége, puisque j'avais demandé au roi un sauf-conduit qui m'a été refusé; mais, d'après les menaces qui m'ont été faites, j'ai très-bien compris qu'il ne me serait pas permis de dire impunément la vérité. C'est, en effet, pour l'avoir dite et pour avoir obéi au siége apostolique, que l'on m'accuse de parjure et d'offense envers la majesté royale. Je pourrais retourner contre vous, et à plus juste titre, les reproches que vous me faites, puisqu'au lieu de brûler et de trancher vif un mal incurable, vous ne cherchez qu'à le pallier à l'aide de remèdes trop doux pour être utiles. Si vous aviez été de mon avis, notre malade serait déjà en parfaite santé. C'est à vous de voir si, en différant la guérison, vous remplissez bien votre devoir et si vous êtes vraiment fidèles au roi.

« Que le seigneur roi fasse contre moi tout ce qu'il pourra, tout ce qu'il voudra; qu'il m'enferme, me chasse ou me proscrive, je suis décidé, avec le secours de la grâce, à tout souffrir pour la loi de mon Dieu, plutôt que de consentir à son péché; car en me faisant son complice j'encourrais les mêmes peines que lui. Que l'Ange du grand conseil et l'Esprit de force soient avec vous, afin que vous ayez des pensées droites et que vous agissiez suivant la justice. »

Tandis que des évêques courtisans tenaient leur concile de Reims[2], le légat Hugues, archevêque de Lyon, en présidait un

[1] Yvon. Epist. 35.

[2] V. Chron. Virdun.; Chron. S. Pet. viv. et Berthold.; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 497, 500.

autre à Autun. Il s'y trouva trente-deux évêques parmi lesquels on nomme Radulphe, archevêque de Tours, et Hoël, évêque du Mans; des abbés et des hommes religieux en grand nombre y assistaient aussi. On y renouvela plusieurs décrets importants contre la simonie et l'incontinence; puis le roi Philippe y fut publiquement excommunié à cause de son alliance adultère avec Bertrade.

Nous aurons plus tard à revenir sur cette triste et scandaleuse question du mariage de Philippe.

Une autre [1] beaucoup plus élevée préoccupait à la même époque les hommes d'intelligence et de foi : c'était celle de la Trinité. Ce mystère était depuis quelque temps l'objet des plus hautes spéculations philosophiques. Quelques théologiens, comme Guimond, s'étaient crus obligés d'exposer avec exactitude la foi de l'Église sur ce mystère, effrayés qu'ils étaient des hardiesses de plusieurs philosophes qui ne craignaient pas de le fixer hardiment, au risque d'être aveuglés par son éclat.

A la tête de ces philosophes était Roscelin. C'était un des principaux philosophes de l'époque, comme on le voit dans une vieille chronique [2] qui contient les faits écoulés depuis le roi Robert jusqu'à la mort de Philippe Ier. On y lit ces mots :

« En ce temps florissaient dans la philosophie, tant divine qu'humaine : Lanfranc, archevêque de Cantorbéry; Gui-le-Lombard, Maingaud-le-Teuton, et Bruno de Reims qui se fit ermite. Il y eut aussi de puissants sophistes dans la dialectique, comme Jean qui prétendit que la dialectique n'était que *nominale;* Robert de Paris, *Roscelin* de Compiègne et Arnoul de Laon. Ceux-ci furent les sectateurs de Jean et eurent aussi un grand nombre de disciples. »

D'après ce vieux chroniqueur, ce serait donc un certain Jean qui aurait été l'inventeur du *nominalisme*, et Roscelin se trouverait être un de ses disciples. Mais, pour l'histoire [3], l'auteur d'une opinion n'est

[1] Le pape Urbain rétablit à cette même époque l'évêché d'Arras, malgré les réclamations de l'évêque de Cambrai. Ce prélat voulait conserver les deux églises qui avaient été unies en effet depuis saint Waast. Le premier évêque d'Arras, depuis le rétablissement de ce siége, fut Lambert, ordonné par le pape lui-même.

Urbain, à la même époque, décida en faveur de l'église de Tours la question agitée depuis si longtemps entre cette église et celle de Dol.

[2] Fragment. hist.; ap. Duchêne et D. Bouquet.

[3] Cousin, Préface des œuvres inédites d'Abailard. — Ce travail de M. Cousin nous a été utile et a répandu de nouvelles lumières sur la question du nominalisme et du réalisme.

pas celui qui la soupçonne le premier, mais celui qui lui donne son vrai caractère, en l'appuyant sur des preuves nouvelles, en lui donnant des développements nouveaux; Roscelin, chanoine de Saint-Corneille de Compiègne, a donc toujours passé, et à juste titre, pour l'auteur du nominalisme.

Il n'est pas facile de se faire une idée bien nette de ses opinions philosophiques. Les documents sont rares et insuffisants; ce ne sont que quelques paroles vagues d'un petit nombre de chroniques, la réfutation faite par saint Anselme de ses erreurs contre la Trinité, et une lettre d'un nommé Pierre que l'on croit être le célèbre Abailard.

Saint Anselme, dans son ouvrage contre Roscelin [1], se plaint de la mauvaise philosophie qui s'introduisait, de son temps, dans la théologie et minait les grandes vérités du christianisme. C'était en effet, comme nous l'avons remarqué ailleurs [2], le caractère distinctif de la philosophie scholastique, de vouloir appliquer ses principes à la théologie; de là il arrivait que les génies hardis, en possession de principes faux ou incomplets, cherchaient à plier les vérités chrétiennes à l'exigence de leurs opinions, adoptées *à priori* comme les bases incontestables *du vrai*. Anselme, philosophe de premier ordre et théologien exact, s'élève avec force contre ces dialecticiens, hérétiques même en dialectique, c'est-à-dire au point de vue purement rationnel, qui prétendaient que les universaux n'étaient que des mots. C'était là en effet l'opinion de Roscelin. Pour lui, l'individu seul avait une existence réelle et l'idée générale n'était qu'un *mot*. En partant de ce principe, il avait été amené à dire que les trois personnes de la Trinité, ayant chacune une existence réelle et individuelle, la Trinité n'était qu'un pur *mot* et qu'il y avait en Dieu trois existences réelles, c'est-à-dire trois Dieux.

Roscelin poussait si loin son opinion de la réalité individuelle, qu'il ne voulait pas que l'on distinguât dans l'individu plusieurs parties; pour lui, il était *tout un*, et la distinction des parties, en détruisant son individualité, détruisait en même temps sa réalité; il en disait autant des qualités extérieures qui n'avaient rien de réel, séparées de leur sujet.

Il ne nous appartient pas de faire voir ce qu'avait de faux et d'exagéré, au point de vue purement philosophique, le nomina-

[1] Anselm. de fide Trinitatis, etc.; int. ejus op., edit. P. Gerberon.

[2] *V.* Coup-d'œil général au commencement de ce volume.

lisme de Roscelin. La question théologique est seule de notre domaine.

Un nommé Jean ayant entendu Roscelin attaquer le dogme chrétien au nom de la philosophie, en écrivit à Anselme que ses profonds ouvrages avaient placé à la tête de tous les docteurs de son temps. « Voici, lui dit-il [1], la question que remue Roscelin de Compiègne : Si les trois personnes de la Trinité sont une même chose et non trois choses distinctes, comme trois anges ou trois âmes, et seulement unies par l'identité de volonté et de puissance, il faut en conclure que le Père et le Saint-Esprit se sont incarnés avec le Fils. »

Roscelin prétendait appuyer son erreur sur l'autorité de Lanfranc de Cantorbéry et d'Anselme. Lanfranc venait de mourir; mais Anselme connaissait bien la foi de celui qui avait été son maître et son ami. Il le vengea des calomnies de Roscelin dans une lettre à Foulque, évêque d'Amiens, son ancien disciple.

« Je viens d'apprendre, lui dit-il [2], que le clerc Roscelin prétend que les trois personnes en Dieu sont autant de choses entièrement séparées, comme seraient trois anges, de manière cependant à ce qu'elles aient une volonté et une puissance identiques. Voici son raisonnement : Ou bien le Père et le Saint-Esprit se sont incarnés, ou bien l'on pourrait dire qu'il y a trois Dieux, si l'usage le permettait. »

Après avoir vengé la foi de Lanfranc, Anselme ajoute :

« Quant à moi, je veux que tout le monde sache que je crois de cœur et professe de bouche les trois symboles : celui des Apôtres, celui de Nicée et celui de saint Athanase; je condamne en particulier les blasphêmes attribués à Roscelin; quiconque les soutient, fût-il un ange, je lui dis anathème. »

Anselme prie Foulques de porter sa lettre au concile de Soissons qui avait été convoqué par Rainald, archevêque de Reims, et qui se tint en 1092 ou en 1093.

Roscelin y comparut, et son erreur y causa une telle horreur au peuple, qu'il fut obligé de l'abjurer pour ne pas être puni de mort [3]. La rétractation de Roscelin ne fut pas sincère. A peine fut-il hors de danger qu'il se remit à l'enseigner, ce qui le fit exiler en Angleterre.

[1] *V.* Baluz. Miscellan., t. IV.

[2] Anselm. Epist. ad Fulcon.

[3] Anselm. de fid. Trinit.

Cette leçon sévère fut inutile. Il dogmatisa en Angleterre comme en France; mais il y rencontra saint Anselme qui fut élevé en 1093 sur le siége archiépiscopal de Cantorbery, à la place de son ami Lanfranc [1].

Anselme s'opposa autant qu'il put à son élection, et les évêques d'Angleterre eurent beaucoup de peine à vaincre sa résistance; l'humble abbé du Bec eût bien préféré sa solitude et ses livres aux travaux de l'épiscopat, si pénibles alors pour ceux qui voulaient dignement s'acquitter de leur charge.

A peine fut-il installé que les moines du Bec le prièrent de continuer le livre qu'il avait commencé en France contre les erreurs de Roscelin.

Cet ouvrage fut un coup de foudre pour le philosophe qui cherchait à se créer des adeptes en Angleterre. Le clergé anglais était peu régulier alors, et le pieux Lanfranc avait été obligé de pousser la tolérance jusqu'à autoriser le mariage des prêtres de la campagne. Roscelin, persécuté par un tel clergé, lui reprocha sa conduite scandaleuse et lui jeta, comme un défi, un pamphlet théologique [2] dans lequel il soutenait l'incapacité radicale des enfants des prêtres à recevoir les Ordres. Il était plus facile de dire au clergé d'Angleterre de dures vérités que de répondre aux arguments d'Anselme; Roscelin, en prenant ce parti, ne fit rien pour sa cause et excita contre lui une haine si vive qu'il dut s'enfuir au plus vite et qu'il courut risque de la vie [3].

Roscelin revint demander un asile à la France, et pria Yves de Chartres de lui accorder un bénéfice dans son diocèse.

Yves avait probablement eu de l'amitié pour Roscelin dont il estimait la science; mais il était trop bon catholique pour recevoir dans son clergé un homme d'une orthodoxie suspecte. Il lui répondit [4] qu'il ne pouvait lui donner la position qu'il sollicitait, tant qu'il n'aurait pas détruit le scandale qu'avait causé son erreur, en la réfutant lui-même par de nouveaux ouvrages. L'évêque de Chartres

[1] Lanfranc était mort en 1089; mais comme l'église de Cantorbéry avait de grands biens, le roi d'Angleterre, Guillaume-le-Roux, avait déclaré que, de son vivant, elle n'aurait que lui pour archevêque. Il changea d'avis dans une maladie qu'il fit en 1093.

[2] Ap. D. D'Acheri spicil.

[3] Pet. Epist. ad episcop. parisiens. inter op. Abælard.

[4] Yvon. Epist. 7.

fit entendre, de plus, à Roscelin qu'il se rendait lui-même suspect s'il avait des rapports avec lui ; il va jusqu'à dire, dans sa lettre, que Roscelin serait probablement lapidé par les fidèles de Chartres, s'il mettait le pied dans la ville.

Le philosophe hérétique revint cependant en France, et nous le verrons, dans la suite, en discussion avec Abailard [1].

Ses idées hétérodoxes n'eurent pas de succès, grâce surtout à Anselme, son premier adversaire.

Anselme, doué d'un génie vigoureux et élevé, fut pour ainsi dire le créateur de cette philosophie chrétienne ou théologique qui prit, au moyen-âge, une si vaste extension. Il en posa les bases dans ses trois ouvrages intitulés : *Monologium*, *Proslogium*, et *Dialogus de veritate* [2].

Sa méthode est de partir du dogme chrétien comme expression de la vérité, et d'arriver à la démonstration de cette vérité par le moyen de la raison. La *vérité* pour lui n'est autre que le Verbe de Dieu, ou l'expression de l'Être infini. La *vérité*, en effet, c'est ce *qui est*, et la vérité considérée d'une manière générale, n'est que l'Être infini lui-même ou Dieu qui est la raison des êtres, le principe de toute vérité ou réalité individuelle.

Cette théorie, parfaitement juste au point de vue philosophique comme au point de vue chrétien, conduisait Anselme à admettre des réalités générales ou *universaux*, et à rejeter le nominalisme de Roscelin, comme faux, même philosophiquement [3].

Cependant Anselme, dans sa réfutation de Roscelin, s'attache uniquement à défendre le dogme chrétien, et n'attaque qu'indirectement, et pour ainsi dire en passant, le système philosophique de

[1] On ne possède des ouvrages de Roscelin qu'un pamphlet contre le B. Robert d'Arbrissel, et son pamphlet contre les prêtres d'Angleterre.

[2] Outre ces trois ouvrages et le traité *de fide Trinitatis*, etc., contre Roscelin, on a de saint Anselme une réponse au moine Gaunilon qui avait attaqué sa démonstration de l'*existence* de Dieu tirée de l'*idée* de Dieu ; un traité de la *Procession du Saint-Esprit* contre les Grecs ; un dialogue sur la *chute du démon ;* deux livres sur cette question : *Pourquoi Dieu s'est-il fait homme?* un traité *de la conception virginale et du péché originel ;* des traités de la *volonté*, du *libre-arbitre*, de l'*accord de la prédestination et du libre-arbitre ;* du *pain azyme ;* de la *Grammaire ;* des *homélies*, quelques discours, un recueil de *méditations* et de *prières ;* des *hymnes* et un *Psautier* en l'honneur de la sainte Vierge ; une collection considérable de lettres ; enfin plusieurs opuscules sur la théologie ou la discipline ecclésiastique. Le P. Gerberon a publié les œuvres de saint Anselme, 1 vol. in-fol.

[3] Anselm., de fid. Trinit., appelle Roscelin *hérétique même en dialectique*.

son adversaire. Son livre *de la foi de la Trinité* est tout théologique. Dans ses ouvrages philosophiques que nous avons cités plus haut, il s'élève bien au-dessus de tous ces petits systèmes établis sur des points particuliers, et embrasse, d'un regard sublime, le champ immense de la vérité entière. Il part de l'idée même de Dieu, c'est-à-dire du beau, du bien, du vrai essentiel, et de cette idée conclut l'existence même de Dieu. C'est sur cette base que, dans son *Monologium* et son *Proslogium*, il appuie l'édifice entier des dogmes chrétiens, dont la chaîne se déroule majestueuse sous les développements du profond docteur.

La France n'avait pas encore eu un métaphysicien aussi profond qu'Anselme; dans les siècles postérieurs, elle en a eu peu qui méritent de lui être comparés. Descartes, le père de la philosophie moderne, s'est rencontré trop souvent avec lui, disons le mot, lui a dérobé trop d'idées pour que l'on puisse nier que ses ouvrages ne lui aient été fort utiles.

Roscelin eut Anselme pour adversaire théologique et Guillaume de Champeaux pour adversaire en philosophie.

Guillaume, dont nous parlerons plus longuement dans la suite, est considéré comme le chef des *réalistes*, école diamétralement opposée à celle de Roscelin.

Guillaume était né au village de Champeaux, près de Melun, vers le milieu du XIe siècle. Il se rendit célèbre par ses leçons publiques de philosophie, et, au commencement du XIIe siècle, il était chef de l'école cathédrale de Paris. Il devint évêque de Châlons-sur-Marne, se lia intimement avec saint Bernard et fut l'âme de plusieurs conciles.

Il commença à enseigner à la fin du XIe siècle, en même temps que Roscelin, et adopta une théorie absolument contraire à la sienne. Pour Roscelin, les individus seuls existaient et les idées générales n'étaient que des *mots*. Pour Guillaume, les idées générales ou universaux, comme les genres, les espèces, avaient seuls de la réalité, et les individus n'existaient réellement que parce qu'ils faisaient partie de tel genre ou de telle espèce; c'était là seulement ce qui les faisait être ce qu'ils étaient [1].

Les écoles de philosophie se partagèrent entre les systèmes de Roscelin et de Guillaume de Champeaux.

[1] Nous avons exposé d'une manière plus détaillée les systèmes des *réalistes* et des *nominalistes*, dans le Coup-d'œil général placé en tête de ce volume.

Celui-ci eut un disciple très-célèbre qui contribua beaucoup au succès de son système, c'était Odon de Cambrai.

Il était [1] né à Orléans et il se rendit particulièrement célèbre par les leçons de philosophie qu'il donna à la fin du XIe siècle, d'abord à Toul, puis à l'école de Tournai. Ses ouvrages philosophiques sont perdus; il en avait fait un en particulier, intitulé *De la chose et de l'être*, dans lequel il établissait sans doute ses preuves en faveur du réalisme. Le vieux chroniqueur qui nous a fait connaître Odon, nous dit qu'il n'enseignait point la dialectique nominale (in voce), comme certains nouveaux professeurs, mais la dialectique réelle (in re), comme Boèce et les autres anciens docteurs. Il y avait, à Lille, un professeur nommé Raimbert qui enseignait le système de Roscelin; mais l'école de Tournai effaça bientôt l'école de Lille.

La réputation d'Odon se répandit dans toute l'Europe et lui attira des disciples de Flandre, de Bourgogne, de Normandie et des autres provinces de France; d'Italie et de Saxe. Tournai était devenue une ville savante; on n'entendait, dans toutes les rues, sur les places publiques, que des discussions sur les points les plus obscurs de la philosophie. Si l'on s'approchait du lieu où se tenait l'école, on voyait les étudiants tantôt se promenant avec Odon, à l'exemple des péripatéticiens, tantôt assis autour de lui, à l'exemple des stoïciens, et écoutant ses leçons ou lui proposant leurs difficultés.

Outre ses leçons de dialectique, Odon en faisait aussi sur l'astronomie. C'était ordinairement le soir, devant la porte de l'église, qu'il les donnait. Là, entouré de ses disciples, il leur montrait les constellations, leur expliquait les mouvements des astres. Ces séances se prolongeaient quelquefois jusqu'au milieu de la nuit. Odon avait deux cents élèves environ: il maintenait parmi eux la plus exacte discipline et les conduisait lui-même à l'église. Ils s'y tenaient avec tant de modestie, qu'on les eût pris pour des moines de Cluni, dit le vieux chroniqueur auquel nous empruntons ces détails.

Quoique fort bon chrétien, Odon préférait de beaucoup Platon aux Pères de l'Eglise qu'il ne daignait pas alors étudier. Ayant cependant rencontré par hasard le Traité du libre-arbitre de saint Augustin, il l'acheta, mais le relégua aussitôt parmi les livres qu'il appréciait le moins.

Au bout de deux mois, expliquant le quatrième livre *de la consolation de la philosophie*, où Boèce traite du libre-arbitre, il se rap-

[1] De Restaurat monast. S. Martini, ap. D'Ach. Spicil.

pela l'ouvrage de saint Augustin qu'il avait acheté et se le fit apporter. A peine l'eut-il ouvert, qu'une vive lumière le frappa. Il découvrit dans saint Augustin une éloquence, une philosophie qu'il n'avait point jusque là soupçonnées. Mais, bien différente de la doctrine des anciens philosophes, qui ne fait que jeter dans l'intelligence quelques éclairs, celle du grand docteur de l'Eglise lui allait à l'âme, de sorte que plus il avançait dans la lecture, plus il sentait son cœur se détacher du monde.

Odon n'opposa aucun obstacle à la grâce. Il en seconda au contraire la sainte impulsion, et se donna enfin tout entier à la pratique de la philosophie divine de la croix. Il quitta son école, interrompit ses leçons publiques, et prit la résolution de quitter le monde.

Les abbés de tous les monastères et des chanoinies cherchèrent à enrichir leur maison du célèbre professeur; mais les habitants de Tournai le retinrent dans leur ville et lui firent céder par l'évêque Radbod une petite église dédiée à saint Martin et située hors des murs.

Odon s'y établit avec cinq de ses disciples. Leur nombre augmenta bientôt, et ce petit monastère devint une abbaye célèbre qu'Odon gouverna avec sagesse, jusqu'au moment où il fut élevé sur le siége de Cambrai [1].

Ce que nous avons dit, de saint Anselme, de Roscelin, de Guillaume de Champeaux et d'Odòn de Cambrai, est à peu près tout ce que l'on connaît sur l'état de la philosophie à la fin du XIe siècle. Les documents nous manquent pour en donner une idée plus complète. Nous devons quitter le paisible domaine de la science, pour esquisser le tableau du grand mouvement qui agitait le monde, à la même époque, et fit entreprendre la première croisade.

[1] Outre l'ouvrage de *l'être et de la chose*, Odon avait composé deux autres ouvrages philosophiques intitulés : *Le Sophiste* et des *Complexions*, c'est-à-dire des *conclusions* ou *raisonnements*. Ces ouvrages sont perdus, ainsi que son poëme sur la *Guerre de Troie*. On possède encore d'Odon de Cambrai : *une explication du canon de la messe ; un ouvrage sur le Péché originel ;* un dialogue *sur l'Incarnation ;* un traité *du Blasphème contre le Saint-Esprit ;* enfin quelques commentaires sur divers endroits des saintes Ecritures.

III.

Première croisade.

1095—1099.

Depuis Gerbert la papauté avait travaillé à disposer le monde catholique à la guerre sainte [1].

Grégoire VII surtout, le génie politique du XIe siècle, avait cherché pendant tout son pontificat à faire comprendre à l'Europe le danger qui la menaçait du côté des Mahométans, et avait même organisé une expédition pour refouler ces barbares du côté de l'Espagne [2].

Sous l'impulsion du siége apostolique, on avait vu, à différentes époques, des troupes de plusieurs milliers de pèlerins armés, se diriger vers la Palestine pour y protéger les fidèles et les lieux consacrés par les mystères de l'Homme-Dieu. Les Français, plusieurs fois, s'étaient jetés, au delà des Pyrénées, à l'encontre des disciples de Mahomet, et depuis trois cents ans opposaient une digue insurmontable à ce torrent qui menaçait toujours de faire irruption.

A la fin du XIe siècle, les Musulmans redoublaient d'efforts. L'Europe allait être envahie. Il ne fallait rien moins que toutes les forces de la catholicité pour l'emporter dans cette lutte suprême.

Dieu, qui aime à choisir les plus faibles instruments pour faire éclater sa gloire, choisit un humble et pauvre ermite, du nom de Pierre, pour soulever toute l'Europe contre l'islamisme et pour sauver l'Église.

Pierre, dit Guillaume de Tyr [3], naquit au pays des Français et dans le diocèse d'Amiens. Il fut ermite autant de fait que de nom [4]. C'était

[1] On peut voir les considérations philosophiques que nous avons présentées sur les croisades dans le Coup-d'œil général placé en tête de ce volume.

[2] On trouve dans les lettres de Grégoire VII des témoignages nombreux sur le projet qu'il poursuivait avec ardeur, d'opposer toutes les forces de l'Eglise à l'invasion des Mahométans.

[3] Guilielm. Tyr. de bello sacro lib. 1.— Nous nous attacherons principalement à cet excellent chroniqueur dans notre récit des premières croisades. Tout le monde connaît le bel ouvrage de M. Michaud sur les croisades. Avons-nous besoin de dire qu'il nous a été d'une grande utilité?

[4] On l'appelait en effet Pierre-l'Ermite. Orderic Vital prétend qu'on lui donnait aussi le nom de *Pierre de Acherts*. Anne Commène l'appelle *Cucupietre*, mot qui paraît tiré, suivant la remarque de M. Michaud, du mot picard *kiokio*, petit, et du mot *Petrus*, Pierre. On pouvait lui donner vulgairement le nom de *Petit Pierre*, à cause de sa petite taille.

un homme de très-petite stature et d'un extérieur presque ignoble. En revanche, il avait l'esprit vif, l'œil perçant et le regard agréable; son éloquence était facile et abondante. Le bruit des pèlerinages d'Orient le fit sortir de sa retraite, il suivit dans la Palestine la foule des chrétiens qui allaient visiter les saints lieux. Comme les autres, il acquitta à la porte de la ville le tribut qu'on exigeait de tout fidèle et reçut l'hospitalité chez un fervent chrétien qui avait souffert pour sa foi. Pierre s'entretint longuement avec son hôte des persécutions que les fidèles avaient à supporter de la part des sectateurs de Mahomet et des malheurs qui les accablaient. Il put s'en assurer par lui-même en visitant les saints lieux. Au Calvaire, au tombeau de J.-C., dans les divers lieux consacrés par les actions de l'Homme-Dieu, tout était bien propre à enflammer son zèle, à le remplir d'indignation contre les Musulmans qui s'étudiaient à donner des preuves du fanatisme le plus intolérable. Pierre, ayant appris que le patriarche Siméon était un homme pieux et rempli de la crainte du Seigneur, désira s'entretenir avec lui en secret. Il alla donc le trouver. Siméon reconnut bientôt, au langage de Pierre, que, sous une chétive apparence, cet homme était doué d'une sagesse et d'une expérience extraordinaires. Il lui donna sa confiance et lui raconta en détail les maux qui affligeaient le peuple de Dieu habitant la sainte cité. En l'écoutant Pierre se sentit ému, son visage était inondé de larmes et il demanda au patriarche si l'on ne pourrait trouver aucun moyen de se soustraire à tant de calamités. « Pierre, lui répondit l'évêque Siméon, ce sont nos péchés qui empêchent le Seigneur d'entendre nos soupirs et de sécher nos larmes. Nos péchés ne sont point encore affacés, aussi le ciel continue-t-il à nous éprouver! Si du moins votre peuple, qui sert Dieu avec tant de zèle, voulait nous secourir ou bien prier pour nous! C'est là notre unique ressource. L'empire des Grecs, si rapproché de nous et si riche, ne peut nous secourir! à peine s'il peut se suffire à lui-même, et, dans l'espace de peu d'années, il a perdu la moitié de ses provinces. »

« Oh! s'écria Pierre, si l'Eglise romaine et les princes d'Occident étaient instruits de vos malheurs par un homme énergique et digne de foi, ils essaieraient, j'en suis sûr, d'y apporter remède. Ecrivez donc au pape, aux rois, à tous les princes de l'Occident. Donnez à votre lettre tous les caractères d'authenticité, et je me charge de la porter en Europe. J'irai dans tous les royaumes, je ferai partout le tableau de vos calamités, je prierai, je solliciterai de vous venir en aide; pour le salut de mon âme, je me dévouerai tout entier à cette œuvre. »

Le patriarche et les fidèles qui étaient présents accueillirent avec joie les paroles de Pierre et applaudirent à son courage.

Après cet entretien, l'enthousiasme de Pierre n'eut plus de bornes. Il embrassa d'un coup-d'œil l'énorme tâche qu'il devait accomplir et crut que Dieu lui-même lui en avait inspiré la pensée. Un jour qu'il était sous une impression plus forte encore qu'à l'ordinaire, et qu'il pensait à retourner dans son pays pour accomplir sa mission, il entra dans l'église du Saint-Sépulcre. La nuit le surprit au milieu de ses prières, et, fatigué de ses longues veilles et de ses oraisons, il s'étendit sur le pavé et s'endormit. Pendant son sommeil, il crut entendre J.-C. qui lui disait : « Pierre, lève-toi! cours exécuter ce qui t'a été prescrit. Je serai avec toi. Il est temps de purifier les lieux saints, et de secourir mes serviteurs. »

Pierre se lève subitement, se hâte d'aller trouver le patriarche, reçoit sa lettre [1] et sa bénédiction, se rend au bord de la mer où il trouve un vaisseau prêt à mettre à la voile pour la Pouille, et débarque en Italie après une heureuse navigation.

Le pape Urbain II, disciple et confident de Grégoire VII, embrassa avec ardeur un projet dont ses plus illustres prédécesseurs appelaient de tous leurs vœux la réalisation. Il reçut Pierre comme un homme chargé d'une mission divine et lui promit de l'appuyer et de soutenir son projet, de toute son autorité, lorsque le temps opportun serait venu.

Pierre, encouragé par les paroles du souverain pontife, sentit un zèle de feu dévorer son âme. Il traversa rapidement l'Italie, passa les Alpes, parcourut toute la France et la plus grande partie de l'Europe. Il s'adressa aux princes d'abord ; il suppliait, il tonnait contre l'indifférence, et luttait contre l'inertie ; il parvint à en décider quelques-uns à marcher au secours de Jérusalem ; mais il vit bientôt qu'il aurait plus de succès auprès des masses. Il laissa donc là les châteaux, et parcourut tous les royaumes, appelant à lui les petits et les humbles. Son éloquence, vive et imagée, remuait des flots de peuple. Il peignait avec vivacité les profanations des lieux saints, le sang chrétien coulant dans les rues de Jérusalem. Il prenait à témoin de la vérité de ses récits le ciel même, les anges et les saints.

[1] La lettre de Siméon est adressée aux princes très-magnifiques et très-pieux de l'illustre race du très-magnifique seigneur Karl-le-Grand, empereur, et à tous les catholiques orthodoxes de tous les pays. On trouve dans cette inscription, comme dans une foule de pièces de cette époque, une idée confuse de l'empire karolingien à la tête duquel était alors le pape.

Le peuple entourait en foule l'apôtre de la guerre sainte qui prêchait sur les chemins, sur les places publiques. En entendant ses paroles véhémentes, les fidèles éprouvaient tour à tour les plus vives émotions de la pitié et toutes les fureurs de la vengeance; tous promettaient de donner leur vie pour la délivrance de la Terre-Sainte.

C'est ainsi que Pierre l'Ermite, comme un autre Jean, suivant la remarque de Guillaume de Tyr, préparait les voies au pape Urbain dont la voix allait bientôt se faire entendre.

Au milieu de l'émotion générale produite par les prédications de Pierre, l'empereur d'Orient Alexis Commène envoya des ambassadeurs au pape pour réclamer le secours de l'Europe contre les Turcs. Déjà il avait adressé aux princes d'Occident des lettres étranges dans lesquelles il faisait appel en même temps à leur piété et à leurs passions et les suppliait de lui venir en aide. Pour répondre aux désirs d'Alexis, Urbain convoqua un concile ou plutôt une diète européenne à Plaisance [1]. Plus de deux cents évêques ou archevêques, quatre mille ecclésiastiques de différents ordres et trente mille laïques répondirent à l'invitation du saint-siége. Le concile se trouva si nombreux qu'on fut obligé de prendre séance dans une plaine voisine de la ville. Les ambassadeurs d'Alexis y exposèrent eux-mêmes l'objet de leur mission; Urbain appuya leurs discours et leurs prières de toutes les raisons que purent lui fournir les intérêts de la chrétienté. Cependant le concile ne décida rien, quant à la guerre d'Orient. Les déclarations de l'impératrice Adelaïde qui vint révéler sa propre honte et celle de son époux, les anathèmes contre l'empereur d'Allemagne et contre l'anti-pape Guibert, occupèrent plusieurs jours le pape et les membres du concile.

Urbain, en quittant Plaisance, se dirigea vers les Alpes et se rendit en France. Il était Français et comptait trouver dans sa patrie plus d'enthousiasme que chez les Italiens, pour la guerre sainte qu'il méditait. Il ne se trompait pas. Son grand projet ne lui faisait point oublier la réforme de l'Église qu'il poursuivait avec zèle, à l'exemple de ses prédécesseurs, et il s'en occupa d'abord.

En entrant dans le royaume des Français, dit Guillaume de Tyr [2], il reconnut, comme il l'avait entendu dire, que toutes les lois di-

[1] Concil. Placent.; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. x, p. 503.—Le roi Philippe y envoya des ambassadeurs pour demander un délai relativement à son mariage avec Bertrade.

[2] Guillelm. Tyr. de Bell. sacr. lib. 1.

vines étaient foulées aux pieds, la doctrine de l'Évangile méconnue et méprisée, la foi, la charité, toutes les vertus éteintes dans les cœurs. Préoccupé des moyens de mettre fin à tant d'abus, il résolut de tenir un concile général qui dut s'assembler d'abord à Vézelai, ensuite au Puy. Urbain se rendit en cette ville vers le mois d'août, mais n'ayant pas trouvé qu'elle fût propre à une réunion aussi nombreuse que celle qu'il convoquait, il indiqua définitivement le concile à Clermont pour le 18 novembre. En attendant cette époque, il visita plusieurs villes et monastères des provinces méridionales et de la Bourgogne, réveillant partout sur son passage l'amour de la discipline et excitant l'enthousiasme pour la délivrance des lieux saints. Il arriva à Clermont le 14 novembre.

La ville put à peine contenir les princes, les ambassadeurs, les prélats accourus à cette grande et solennelle réunion où toute la chrétienté allait délibérer sur son avenir. « Les villes et villages des environs, dit une ancienne chronique [1], se trouvèrent remplis de peuple, et furent plusieurs contraints de faire dresser leurs tentes et pavillons au milieu des champs et des prairies, encore que la saison et le pays fussent pleins d'extrême froidure. »

C'était la voix du pauvre ermite Pierre qui avait remué les cœurs de cette foule immense.

Le concile s'occupa d'abord de la réforme de l'Église [2]. On décréta de nouveau la *trève de Dieu* et l'on menaça des anathèmes de l'Église ceux qui continueraient à troubler la société par leurs guerres particulières. On condamna les deux vices les plus communs dans le clergé séculier : la simonie et l'incontinence, ainsi que les investitures laïques. On renouvela en même temps sur le droit d'asile, ces vieux décrets qui avaient sauvé tant d'innocents; la croix du chemin, comme l'église du village, furent déclarés lieux de refuge pour le faible que persécuterait l'homme puissant.

[1] Guillaume Aubert, Hist. de la conquête de Jérusalem, liv. 1er.

[2] Concil. Claromont. ; ap. Labb. et Coss. Conc., t. x, p. 506 ad 597. — On s'occupa d'une foule de questions au concile de Clermont. Outre les décrets dont nous parlons, on en fit beaucoup d'autres. Le pape confirma en faveur de l'archevêque de Lyon les droits de *primat* que lui avait rendus Grégoire VII sur les quatre Lyonnaises, c'est-à-dire les quatre métropoles de Lyon, Sens, Tours et Rouen. Decret. Urban. ; ap. Labb. et Cossart., p. 517 ; append. Cossart. can. 7, p. 589. L'archevêque de Tours y fut déclaré métropolitain de la Bretagne, malgré les prétentions de l'archevêque de Dol, ibid. Le monastère de Marmoutiers fut exempté de sa juridiction, op. cit., p. 596. On excommunia de nouveau Philippe Ier, roi de France, à cause de son mariage adultère.

L'Église se montrait toujours pleine de sollicitude pour le pauvre, et le couvrait, comme une mère, de sa protection puissante.

On décida enfin que le voyage en Terre-Sainte, entrepris non par simple sentiment d'honneur ou dans un but commercial, mais bien pour délivrer l'Eglise de Jérusalem, tiendrait lieu de toute pénitence [1].

Ce décret remplit d'un enthousiasme extraordinaire la foule immense rassemblée à Clermont et aux environs. Pendant que les chefs de la chrétienté délibéraient, Pierre l'Ermite continuait sa mission populaire au milieu de ces fidèles accourus de toutes parts et les enflammait du feu qui dévorait son âme.

Enfin le grand jour arriva où le pape lui-même devait publiquement prêcher la guerre sainte. Au milieu de la grande place de Clermont, on dressa une espèce de trône. Le pape y monta, accompagné des cardinaux. Pierre était au milieu d'eux, couvert du froc grossier de l'ermite, et adressa le premier la parole à la foule innombrable qui remplissait la place entière. Tous les cœurs frémirent sous les accents énergiques de l'apôtre, lorsqu'il rappela les profanations et les sacrilèges qu'il avait vu commettre dans les lieux sanctifiés par les pas de J.-C., lorsqu'il peignit les chrétiens chargés de fers par un peuple infidèle, traînés en esclavage, attelés au joug comme des animaux; les enfants du Christ obligés de payer la permission de saluer le tombeau de leur père; les ministres de Dieu, arrachés des saints autels, battus de verges, abreuvés d'ignominies.

Le peuple était déjà rempli d'émotion lorsque le pape lui-même se leva et fit entendre ces paroles [2] :

« Frères bien-aimés! comme nous, vous avez entendu le récit lamentable des persécutions, des malheurs, des cruelles souffrances que les chrétiens nos frères ont à supporter à Jérusalem, à Antioche, dans toutes les villes de l'Orient. Vous savez comme les membres de J.-C. sont de nouveau battus de verges! comme ils sont abreuvés d'ignominies ces chrétiens qui sont vos frères et vos amis, les enfants du même Christ, du même Dieu! comme ils sont

[1] Conc. Claromont.; Labb. p. 507, can. 2. On entend ici non pas le *sacrement* de Pénitence que tous les pèlerins devaient recevoir avant leur départ, mais les pénitences ecclésiastiques ou canoniques imposées par les évêques pour l'expiation des péchés.

[2] On possède trois discours prononcés par le pape et qui sont à peu près les mêmes pour le fond. Nous avons pris dans chacun ce qui nous a semblé plus éloquent. *V.* Labb. et Coss. Conc., t. x, p. 514. Baron. Annal. eccl. ad ann. 1095.

vendus par des maîtres étrangers dans leurs propres héritages, ou exilés et obligés de venir au milieu de vous implorer votre charité! Le sang chrétien, racheté par le sang de J.-C., est cruellement répandu! la chair chrétienne, unie à celle du Christ par les liens d'une mystérieuse parenté, cette chair est accablée de souffrances, elle est esclave! Dans les villes de l'Orient, les chrétiens n'ont en partage que les larmes, la misère et la douleur. Oh! je ne puis le dire sans frémir, les églises où furent autrefois célébrés les saints mystères, ont été changées en étables. Des hommes pervers se sont emparés des villes les plus saintes; les Turcs, cette race immonde, sont les maîtres de nos frères. A Antioche, où le bienheureux Pierre fut évêque, ces païens ont souillé de leurs superstitions la sainte Eglise et ont indignement chassé la religion chrétienne de l'asile qui lui était consacré.

« Les domaines des églises et des pauvres sont aujourd'hui au pouvoir des tyrans païens. Le sacerdoce de Dieu est foulé aux pieds, le sanctuaire est profané, les chrétiens si peu nombreux qui sont restés dans ces régions désolées, sont obligés de se cacher pour se soustraire aux tourments.

« Et Jérusalem! vous en parlerai-je, frères bien-aimés? Je le crains, puisque c'est à cause de nos péchés que cette ville où J.-C. a souffert pour nous, a été arrachée au joug de Dieu pour être soumise au joug d'une race ignoble et païenne. Ce qui nous reste à Jérusalem est si peu de chose, que c'est pour nous un opprobre. A quoi sert aujourd'hui cette église de la Vierge Marie où son corps virginal fut enseveli! et ce temple de Salomon qui était devenu celui du Seigneur: hélas! les nations barbares l'ont souillé de leurs idoles! Et le tombeau du Seigneur! je ne puis vous retracer les abominations qu'y commet une race impie; beaucoup d'entre vous en ont été témoins. »

Le pape ne s'attacha pas uniquement, dans son discours, à éveiller le sentiment chrétien, mais à faire comprendre à son immense auditoire qu'il était de l'intérêt de l'Europe entière d'entreprendre la guerre sainte.

« Les hordes barbares des Turcs, dit-il, ont planté leurs étendards aux rives de l'Hellespont. De là, elles menacent toute la chrétienté. Si Dieu lui-même ne les arrête dans leur marche triomphante en armant contre elles tous ses enfants, quelle nation, quel royaume pourra leur fermer les portes de l'Occident? »

Il n'y avait, en effet, qu'une ligue européenne qui pouvait op-

poser aux Turcs un obstacle assez puissant pour les empêcher d'envahir l'Occident comme ils avaient envahi l'Orient. Les forces séparées des différents royaumes eussent succombé sous leurs efforts. Le pape faisait donc appel à l'Europe entière; mais surtout aux Français qui dès-lors étaient la nation la plus chrétienne et la plus énergique.

« C'est dans leur courage, leur dit Urbain, que l'Eglise plaçait son espoir; c'est parce qu'il connaissait leur bravoure et leur piété qu'il avait traversé les Alpes et qu'il leur apportait la parole de Dieu.

« Guerriers qui m'écoutez, poursuivit l'éloquent pontife, vous qui cherchez sans cesse de vains prétextes de guerre, réjouissez-vous, car voici une guerre légitime : voici le moment de montrer si vous êtes animés d'un vrai courage; voici le moment d'expier tant de violences commises au sein de la paix, tant de victoires souillées par l'injustice. Vous qui avez été si souvent la terreur de vos concitoyens et qui, pour un vil salaire, avez vendu vos bras aux fureurs d'autrui, prenez aujourd'hui le glaive des Machabées et courez à la défense de *la maison d'Israël*, *de la vigne du Seigneur des armées*. Ce n'est plus l'injure d'un homme que vous devez venger, mais celle de Dieu ; ce n'est plus une ville ou un château qu'il faut attaquer, mais la Terre Sainte dont il faut faire la conquête. Si vous triomphez, vous avez en partage les bénédictions du ciel et les royaumes de l'Asie. Si vous succombez, eh bien, vous aurez au moins la gloire de mourir où mourut J.-C.! Dieu vous aura vu dans l'armée sainte et il ne l'oubliera point. Que de lâches affections, que des sentiments égoïstes ne vous retiennent point dans vos foyers; soldats du Dieu vivant, n'écoutez que les gémissements de Sion, brisez tous les liens terrestres et souvenez-vous de ces paroles du Seigneur: *Celui qui aime son père et sa mère plus que moi*, *n'est pas digne de moi. Celui qui abandonnera sa maison*, *son père*, *sa mère*, *son épouse*, *ses enfants*, *ses biens à cause de moi*, *sera récompensé au centuple et possédera la vie éternelle.* »

A ces paroles d'Urbain, la foule entière, remplie d'enthousiasme, s'écria d'une voix unanime : *Dieu le veut! Dieu le veut!*

« Oui, Dieu le veut, reprit le saint et éloquent pontife; suivant sa promesse, il s'est trouvé au milieu de vous qui vous êtes rassemblés en son nom; c'est lui qui vous a inspiré ce cri unanime que je viens d'entendre. Qu'il soit votre cri de guerre, qu'il annonce partout la présence du Dieu des armées. »

En ce moment, Urbain, élevant la croix :

« J.-C. lui-même, dit-il, sort de son tombeau et vous présente sa croix. Elle sera l'étendard autour duquel viendront se grouper tous les enfants d'Israël. Vous la mettrez sur vos épaules ou sur votre poitrine, elle brillera sur vos armes et sur vos drapeaux, elle sera pour vous le gage de la victoire ou la palme du martyre; elle vous dira sans cesse que J.-C. est mort pour vous et que vous devez mourir pour lui. »

A ces dernières paroles d'Urbain, l'enthousiasme était à son comble et éclata par de vives acclamations. La piété, l'indignation, l'ardeur guerrière remuaient cette foule immense; les uns versaient des larmes sur le sort de Jérusalem et des chrétiens d'Orient, les autres juraient d'exterminer la race des Musulmans.

Tout à coup, au signal du pape, il se fit un profond silence. Le cardinal Grégoire, depuis pape sous le nom d'Innocent, annonça au peuple une absoute générale. La foule entière tomba à genoux, silencieuse et recueillie. Tandis que le cardinal lisait à haute voix une formule de confession générale, tous se frappaient la poitrine, et le pape leur donna l'absolution de leurs péchés.

Ensuite commença l'enrôlement pour l'armée sainte.

Adhémar de Monteil, évêque du Puy, demanda le premier à entrer dans la *voie de Dieu* et reçut des mains du pape une petite croix rouge [1] qui fut le signe adopté par tous ceux qui s'engagèrent à aller combattre les infidèles; d'où on leur a donné le nom de *croisés* et à l'expédition le nom de *croisade*. A l'exemple d'Adhémar, d'autres évêques, des ecclésiastiques, des moines, des seigneurs, tous les chrétiens qui avaient entendu les éloquentes paroles d'Urbain, accouraient recevoir des croix du pape et des évêques qui les bénissaient et les leur distribuaient. Tous, en se les attachant sur leurs vêtements, juraient d'oublier leurs querelles et leur haine, pour combattre ensemble les ennemis du nom chrétien.

D'après les ordres du pape [2], les évêques présents au concile se firent les apôtres de la croisade dans leurs diocèses, et se séparèrent avec la ferme résolution de faire observer par tous les fidèles la *trêve de Dieu*, afin que ceux qui voudraient se croiser n'éprouvassent aucun obstacle.

Le pape lui-même parcourut la plus grande partie de la France pendant les années 1095 et 1096, tenant partout des conciles, pré-

[1] Ces croix étaient en drap ou en soie rouge.

[2] Guill. Tyr. de Bello sac. lib. 1.

chant la réforme des mœurs, la trève de Dieu et la croisade, terminant toutes les querelles de juridiction qui existaient entre le clergé séculier et les moines. Les principaux conciles qu'il présida sont ceux de Limoges, de Rouen, de Tours, de Saintes, de Nîmes [1].

Les prédications du pape et des évêques produisirent des résultats extraordinaires.

Leur parole, dit Guillaume de Tyr [2], ne tombait nulle part sans produire de bons fruits. Le mari se séparait de son épouse, l'épouse de son mari; les pères quittaient leurs enfants et les enfants leur père; l'amour n'était pas assez fort contre le zèle de feu qui pénétrait les cœurs. Du fond même des cloîtres, de ces prisons où s'étaient enfermés les captifs volontaires de l'amour de Dieu, les moines sortaient en foule pour marcher vers les saints lieux. Cependant, ajoute le grave historien de la terre sainte, le zèle de Dieu n'était pas pour tous l'unique motif d'une telle résolution, et la prudence, mère de toutes les vertus, n'était pas toujours consultée. Quelques-uns ne partaient que pour ne point se séparer de leurs amis, d'autres pour n'être pas accusés de lâcheté; d'autres ne se décidaient que par légèreté ou pour se soustraire aux poursuites de leurs créanciers [3].

Un grand nombre cependant étaient guidés par des motifs plus nobles, et la masse du peuple n'écoutait que son enthousiasme religieux. Dans tout l'Occident, chacun semblait oublier son âge, son sexe, sa condition; tous, sans distinction, se donnaient la main

[1] *V.* Labb. et Coss. Conc., t. x, p. 598 ad 611. — Urbain, dans ses jugements sur les querelles de juridiction, donne presque toujours raison aux moines, suivant le système adopté par ses prédécesseurs. Au concile de Clermont, le monastère de Marmoutiers fut exempté de la juridiction de l'archevêque de Tours. Les droits de cet archevêque sur la Bretagne furent reconnus, et le pape Urbain confirma de nouveau les droits de l'archevêque de Lyon sur les métropoles des quatre lyonnaises : Lyon, Sens, Tours et Rouen. — *V.* op. cit., p. 517, 589, 596; Petri de Marca dissert. ibid. a pag. 519 ad 587.

[2] Guilleim. Tyr. loc. cit.

[3] Les priviléges accordés aux croisés en décidèrent beaucoup à partir. Ces priviléges ont éprouvé des modifications de la première à la dernière croisade; cependant on peut les rapporter à ces quatre points principaux : 1° ils furent exempts des redevances féodales; 2° leurs dettes, quoique échues, ne furent point exigibles; 3° leurs propriétés furent mises sous la sauvegarde de l'Eglise; 4° ils eurent la faculté de ne relever, s'ils le voulaient, que de la justice ecclésiastique, excepté dans les causes capitales sur lesquelles il était défendu aux juges ecclésiastiques de prononcer.

comme des frères, répétaient en chœur le vœu du pèlerinage et se rendaient aux églises pour recevoir la croix. Dans tous les diocèses, dans toutes les paroisses, les évêques ou les prêtres ne cessaient de bénir des croix et de les distribuer à ceux qui s'enrôlaient dans l'armée sainte. L'Eglise a conservé les formules de prières récitées dans cette cérémonie [1].

L'évêque suppliait le Dieu Tout-Puissant qui a racheté le monde par la croix, d'attacher à celle du pèlerin une grâce spéciale qui garantît son âme du péché et son corps du péril des combats; puis il bénissait le pèlerin lui-même et le recommandait au Seigneur J.-C. qui est la voie, la vérité et la vie, et qui a dit à ses fidèles de marcher à sa suite en portant la croix.

« Seigneur, ajoutait-il, envoie-lui ton ange Raphaël qui accompagna Tobie dans son voyage; qu'il soit son défenseur pendant son pèlerinage, et qu'il lui tienne ouverts les yeux du corps et de l'âme afin qu'il évite toutes les embûches spirituelles et corporelles. »

Enfin l'évêque attachait la croix sur l'épaule ou la poitrine du pèlerin, en lui adressant ces paroles:

« Reçois le signe de la croix, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Qu'il te rappelle la croix, la passion et la mort du Christ, et qu'il te serve de défense pour ton corps et ton âme; puisses-tu, par la grâce de la divine bonté, revenir de ton voyage parmi les tiens sain et sauf et purifié; par le Christ Notre Seigneur. »

Le pèlerin répondait *Amen*, baisait la main du pontife et partait.

Le concile de Clermont avait fixé le départ des croisés à la fête de l'Assomption 1096. Jusqu'à cette époque on ne s'occupa de toutes parts que des préparatifs du voyage. On eût voulu voir le pape lui-même à la tête de l'expédition, mais de graves intérêts le retenaient en Europe et il choisit, pour le remplacer, Adhémar de Monteil, le premier des croisés.

Pendant l'hiver, on ne voyait dans toutes les provinces que des troupes de pèlerins, se rendant aux églises pour faire bénir leurs armes et leurs drapeaux et se dirigeant vers les lieux désignés comme centres de réunion. Le plus grand nombre allait à pied [2]; quelques cavaliers paraissaient au milieu de la multitude; plusieurs voyageaient montés sur des chars traînés par des bœufs ferrés; d'autres cotoyaient la mer ou descendaient les fleuves dans des

[1] Pontifical. roman. 2 part. de Bened. et imposit. crucis proficiscent, etc., etc.

[2] Michaud, Hist. des Croisades, t. I, liv. 1er.

barques. Ils étaient vêtus diversement, armés de lances, d'épées, de javelots, de massues de fer, etc. La foule des croisés offrait un mélange bizarre et confus de toutes les conditions et de tous les rangs: des femmes paraissaient en armes au milieu des guerriers; la prostitution et les joies profanes se montraient au milieu des austérités de la pénitence. On voyait la vieillesse à côté de l'enfance, l'opulence près de la misère; le casque était confondu avec le froc, la mitre avec l'épée, le seigneur avec les serfs, le maître avec ses serviteurs. Près des villes ou des châteaux, dans les plaines et sur les montagnes, s'élevaient des tentes, des pavillons pour les chevaliers, des autels dressés à la hâte pour l'office divin; partout se déployait un appareil de guerre et de fête solennelle. D'un côté un chevalier exerçait ses soldats au maniement des armes; de l'autre, un prédicateur prêchait au peuple les vérités de l'Évangile: ici on entendait le bruit des trompettes, plus loin on chantait des psaumes et des cantiques. Dans toute l'Europe on ne rencontrait que des troupes d'hommes, de femmes et d'enfants, la croix sur l'épaule, jurant d'exterminer les Sarrasins et célébrant à l'avance leurs conquêtes. De toutes parts retentissait le cri de guerre: *Dieu le veut! Dieu le veut!*

Des familles, des villages entiers partaient pour la Palestine, chacun emportant ses meubles, ses provisions, ses ustensiles, comme pour un voyage de courte durée. Les plus pauvres n'emportaient rien, ne pouvant croire que celui qui nourrit les oiseaux du ciel pût laisser mourir de faim le pèlerin marqué de sa croix. Leur ignorance leur faisait croire sans cesse qu'ils touchaient au terme de leur voyage. Les enfants, en apercevant dans le lointain une ville ou un château, demandaient: *Est-ce là Jérusalem?* Beaucoup de seigneurs qui avaient passé leur vie dans leurs donjons n'en savaient guère plus que les enfants; ils marchaient le faucon sur le poing, et précédés de leur meute, espérant atteindre en peu de temps Jérusalem et se livrer bientôt au plaisir de la chasse.

Pierre l'Ermite, après le concile de Clermont, avait recommencé ses prédications dans toute la France. Une foule nombreuse se mit à sa suite. Impatiente de devancer tous les autres croisés, elle choisit pour général celui qu'elle regardait comme un apôtre envoyé du ciel. L'Ermite, trompé par son zèle et son courage, crut que l'enthousiasme pourrait remplacer la prudence et le génie militaire. Il partit des bords de la Meuse couvert de son manteau de laine, la tête couverte de son froc, et monté sur la mule qui l'avait porté à

travers tant de contrées. La troupe qui le suivait se grossit en chemin d'une foule de pèlerins de Champagne, de Bourgogne et des provinces voisines. Bientôt il se vit à la tête de quatre-vingt ou cent mille personnes : hommes, femmes, enfants, vieillards, pèlerins de toute sorte.

Pierre divisa son armée en deux corps et confia le premier à un gentilhomme nommé Gauthier et surnommé *Sansaveir*, c'est-à-dire *sans avoir*. Cette avant-garde n'avait que huit chevaliers ; le reste allait à la conquête de Jérusalem en demandant l'aumône. Tant qu'ils furent sur le territoire français, la charité des fidèles pourvut à leurs besoins ; même en Allemagne, ils furent bien reçus et leur exemple échauffa le zèle des peuples auxquels la croisade n'avait pas encore été prêchée. Mais de redoutables ennemis les attendaient sur les rives de la Morava et du Danube.

Les Hongrois et les Bulgares, quoique chrétiens, ne partageaient pas la ferveur des croisés. Ils connaissaient les Musulmans et ne comprenaient pas qu'on pût ainsi les aller attaquer en désordre. Gauthier *Sans avoir* essuya quelques avanies en traversant le pays des Hongrois. Il les supporta patiemment et arriva en Bulgarie devant Belgrade, demandant des vivres pour ses troupes. Le gouverneur en refusa. Alors les croisés se répandirent dans le pays, enlevant les troupeaux, brûlant les maisons, massacrant les habitants qui voulaient faire la plus petite résistance. Les Bulgares, irrités, tombèrent sur eux et en tuèrent un grand nombre ; Gauthier s'enfuit avec les débris de son armée et arriva devant Nissa. Le gouverneur de cette ville, touché de leur misère, leur donna des vivres, des armes et des vêtements.

Les soldats de Gauthier, persuadés que leurs revers n'avaient été qu'une punition de Dieu qui n'avait pu voir leurs désordres qu'avec horreur, observèrent une discipline plus exacte. Ils passèrent le mont Hémus, traversèrent Philippopolis et Andrinople sans commettre de désordres et sans éprouver de nouveaux malheurs. Après deux mois de fatigues et de misères, ils arrivèrent sous les murs de Constantinople où l'empereur Alexis leur permit d'attendre l'armée commandée par Pierre l'Ermite.

Cette armée, après avoir traversé la Bavière et l'Autriche, entra en Hongrie ; elle vit les lieux où plusieurs des soldats de Gauthier avaient été massacrés, et des bruits sinistres lui persuadèrent qu'un vaste complot de destruction était organisé contre elle. Pierre crut lui-même à ce complot et n'hésita pas à enflammer la colère de sa troupe qui se mit à tout piller sur sa route, à massacrer, à commettre

les plus horribles forfaits. Les armes et les dépouilles de seize compagnons de Gauthier étaient restées suspendues aux portes de Semlin ; à cette vue, Pierre ne put retenir son indignation et donna le signal du combat. Au son des trompettes, les croisés se jettent dans la ville, pillent toutes les maisons et poursuivent les habitants jusque sur une colline où ils s'étaient réfugiés. Les cadavres de 4,000 de ces malheureux, jetés dans le Danube, allèrent annoncer à Belgrade cette horrible victoire.

Le roi des Hongrois accourut, avec une nombreuse armée, pour venger le désastre de Semlin. Les croisés s'enfuirent à son approche et se hâtèrent de passer la Morava qui séparait la Hongrie du pays des Bulgares. Ces peuples avaient abandonné leurs villages, leurs villes, leur capitale elle-même, effrayés qu'ils étaient des cruautés exercées en Hongrie par l'armée de Pierre ; c'est à peine si les croisés purent trouver des guides pour les conduire jusqu'à Nissa, ville forte où les troupes des Bulgares s'étaient enfermées. Pierre avait traité avec le gouverneur, et poursuivait son chemin, lorsque cent Allemands de l'arrière-garde mirent le feu à des moulins situés près de la ville. A la vue de l'incendie, les Bulgares sortirent des retranchements, tombèrent sur les croisés et massacrèrent tous ceux qu'ils purent atteindre. Pierre, averti de cette attaque, retourna sur ses pas. Ses soldats, rencontrant sur le chemin les cadavres de leurs camarades, entrèrent dans une telle fureur, qu'ils se jetèrent en désespérés sur la ville, malgré les supplications de Pierre qui voulait négocier avec le gouverneur. Les Bulgares les repoussèrent et en laissèrent dix mille sur la place.

Cette défaite rendit les croisés plus réservés : ils cessèrent leurs brigandages, et les peuples dont ils traversèrent les provinces eurent pitié d'eux. Comme ils entraient sur le territoire de Thrace, l'empereur Alexis leur envoya des députés pour se plaindre des désordres dont ils s'étaient rendus coupables, mais en même temps pour les assurer de sa clémence et de sa protection. Pierre, qui craignait de nouveaux désastres, pleura de joie à cette nouvelle. Ses soldats prirent, en signe de paix, des palmes dans leurs mains, et ils arrivèrent sans obstacle sous les murs de Constantinople [1].

[1] Après le passage de Pierre et de Gauthier *Sans avoir*, on vit dans la Hongrie une troupe d'Allemands recrutée par un fanatique, nommé Gothscalk, et qui commit les plus affreux ravages. Les Hongrois la détruisirent. Une autre troupe, recrutée sur les bords du Rhin et de la Meuse, se mit sous les ordres du prêtre Volkmar et d'Emican, massacra les Juifs et partit précédée d'une chèvre et d'une

Vers le même temps arrivèrent aussi à Constantinople des Pisans et des Génois qui avaient pris la voie de mer.

L'empereur Alexis avait d'abord engagé les bandes de Gauthier et de Pierre l'Ermite à attendre l'arrivée des guerriers qui préparaient une véritable expédition; mais, voyant que sa capitale avait beaucoup à souffrir du voisinage de cette foule indisciplinée, il la fit transporter au-delà du Bosphore. Gauthier *Sans avoir*, qui prit le commandement de toute l'armée, se trouva à la tête d'environ cent mille individus de toute espèce qui se répandirent comme un torrent dans les vastes plaines de l'Asie. La division se mit entre eux. Les Italiens et les Allemands, assez nombreux dans la troupe, se choisirent un chef particulier, nommé Renaud, et allèrent, sous sa conduite, se faire massacrer près de Nicée. Les Français forcèrent Gauthier à marcher sur Nicée pour les venger. Les Turcs les attaquèrent à l'improviste et en firent un si horrible carnage, qu'il n'en resta que trois mille. Les ossements des morts entassés formèrent comme une montagne, triste monument qui devait indiquer aux croisés futurs le chemin de la Terre-Sainte.

Pierre l'Ermite avait quitté l'armée avant cette bataille et était revenu à Constantinople où il ne cessait de tonner contre l'indocilité et l'orgueil de ses anciens soldats que Dieu jugeait indignes de voir le tombeau de son fils. Le mauvais succès de son expédition lui fit perdre en grande partie sa magique influence, et il ne joua plus qu'un rôle ordinaire dans cette première croisade qui pourtant était son ouvrage.

La première croisade ne commença réellement qu'au départ des guerriers qui organisèrent une véritable expédition militaire.

Les chefs de cette armée étaient déjà célèbres par leurs exploits et leur courage. A leur tête, il faut placer Godefroy de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine. Il tenait, par son origine, à la race karolingienne. Sa bravoure, sa force, sa simplicité de mœurs en faisaient un de ces héros à physionomie antique, en même temps que sa foi et sa piété en faisaient un chrétien doux et modeste. Plusieurs chevaliers de France et de Lorraine se mirent sous sa conduite.

Parmi ces chevaliers, plusieurs vendaient leurs droits féodaux

ole, auxquels elle attribuait quelque chose de surnaturel. Cette troupe pénétra aussi jusqu'en Hongrie et y fut à peu près exterminée. On pense que les diverses bandes qui précédèrent la vraie armée des croisés pouvaient bien former ensemble trois cent mille individus.

ou leurs propriétés pour se mettre en état de faire partie de l'expédition. De nombreuses cités se rachetèrent et s'affranchirent. Les barons *sans avoir*[1] imploraient la charité des fidèles qui ne prenaient pas la croix; quelques-uns même, comme Guillaume, vicomte de Melun, pillèrent les bourgs et les villages pour avoir de quoi se mettre en route, et se faisaient ainsi, comme dit l'historien Guibert, un viatique criminel avec la substance des pauvres. Godefroy lui-même aliéna ses domaines, vendit aux habitants de Metz ses droits sur leur ville, vendit la principauté de Stenay à l'évêque de Verdun, et ses droits sur la principauté de Bouillon à l'évêque de Liège. « Ainsi[2] les princes séculiers se ruinaient pour la cause de J.-C., tandis que les princes de l'Église profitaient de la ferveur des chrétiens pour s'enrichir. »

La plupart des chevaliers firent comme Godefroy, et les plus grands sacrifices ne pouvaient refroidir leur enthousiasme.

Godefroy eut sous ses drapeaux quatre-vingt mille hommes de pied et dix mille chevaux. Parmi ses chevaliers étaient : ses deux frères, Eustache de Boulogne et Baudoin, son cousin Baudoin du Bourg, Dudon, Renaud, Pierre de Toul. Godefroy conduisit son armée à travers la Hongrie et la Bulgarie; mais comme il faisait observer la plus exacte discipline, il ne trouva que des amis où les premiers croisés n'avaient rencontré que des ennemis. Ce bon guerrier déplorait le sort de ceux qui l'avaient précédé et dont on voyait ça et là les cadavres sur les chemins; mais il ne se crut pas, et avec raison, obligé de les venger.

Tandis qu'il se dirigeait ainsi vers Constantinople, d'autres armées se préparaient au départ.

Hugues-le-Grand, comte de Vermandois et frère du roi de France; Robert Courte-Heuze, duc de Normandie; Robert, comte de Flandre; Etienne, comte de Blois et de Chartres, partirent pour la Terre-Sainte, chacun avec une armée composée de leurs vassaux et de chevaliers qui les prenaient pour chefs. Ces croisés traversèrent les Alpes et se dirigèrent vers les côtes méridionales de l'Italie avec le dessein de s'embarquer pour la Grèce. Le pape Urbain les rencontra à Luques, les bénit et loua leur courage. Ils visitèrent Rome et attendirent à Bari le temps favorable pour s'embarquer.

[1] Gauthier n'était pas le seul qui eût ce surnom qui était, selon toute probabilité, commun à tous les nobles sans propriété.

[2] P. Maimbourg, Hist. des croisades.

Leur passage à travers l'Italie éveilla le zèle des peuples de ces contrées. Bahémond, prince de Tarente, fils du fameux Robert Guiscard, conquérant de la Pouille, se décida le premier à partir. Il était pauvre et se fit prédicateur de la croisade pour se former une armée. Son éloquence enthousiaste eut de brillants succès, et il se vit bientôt à la tête d'un corps d'armée composé de vingt mille hommes de pied et dix mille chevaux. Le brave Tancrède fut un des chevaliers qui le choisirent pour chef.

Les croisés des provinces méridionales de France se mirent en marche sous la conduite de Raymond, comte de Toulouse, d'Adhémar, de Monteil, évêque du Puy, chef spirituel de toute la croisade.

Adhémar, revêtu des insignes du pontificat et de l'armure, était aussi bon évêque que brave guerrier. Le pape Urbain lui avait donné le titre de légat et des pouvoirs très-étendus. Raymond, comte de Toulouse, s'était déjà illustré par ses exploits en combattant, à côté du Cid, les Sarrasins d'Espagne. Le pape donnait à Raymond de Toulouse le nom de Josué, et à Adhémar celui de Moïse. Les évêques d'Apt, de Lodève et d'Orange, ainsi que l'archevêque de Tolède, se mirent à leur suite avec leurs vassaux ; leur armée se trouva ainsi forte de cent mille hommes. Elle passa le Rhône à Lyon, traversa les Alpes, la Lombardie, le Frioul, et se dirigea sur l'empire grec à travers les montagnes de la Dalmatie.

Le rendez-vous général était Constantinople. Anne Commène, qui vit arriver les croisés, les compare aux grains de sable des bords de la mer, aux étoiles du firmament, à des torrents qui se réunissaient, de tous côtés, pour former un grand fleuve. « Les portes des Latins furent ouvertes, dit un historien d'Arménie [1], et les Occidentaux virent sortir de leur pays de formidables armées et des soldats aussi nombreux que les sauterelles et que les grains de sable de la mer. »

L'empereur Alexis, qui avait appelé l'Occident à son secours, fut effrayé du résultat de sa démarche. Il eût pu s'unir aux croisés et, avec leur secours, reconquérir tout son empire et même l'Asie entière; mais, quoique habile, il n'avait pas l'intelligence assez élevée pour concevoir un si grand projet. Il craignit que ses nouveaux alliés ne lui enlevassent le misérable débris d'empire qu'il ne pouvait plus défendre contre les Turcs, et épuisa toutes les ressources de

[1] Cité par M. Michaud, Hist. des croisades, t. I.

son astucieuse politique à prendre contre les croisés des mesures de précaution qui enfantèrent mille querelles. Il ne nous appartient pas de raconter en détail tous ces débats où les Grecs montrèrent peu de franchise et les croisés peu de modération. L'empereur Alexis ne se crut tranquille qu'après avoir fait transporter au-delà du Bosphore les armées qui arrivaient successivement sous les murs de sa capitale (1097).

Les croisés, jetés ainsi en Asie, s'avançaient à travers les plaines de la Bythinie, lorsqu'ils virent accourir à eux les débris de l'armée de Pierre l'Ermite. Ces malheureux, échappés au carnage, avaient vécu cachés dans les montagnes, les forêts, à peu près nus, couverts de blessures, exténués par la faim, disputant les restes d'une vie misérable à la rigueur de la saison et à la barbarie des Turcs. L'aspect de ces infortunés, le récit qu'ils firent de leurs misères jetèrent le deuil dans le cœur des guerriers. Des larmes coulèrent de tous les yeux lorsqu'ils racontèrent les désastres affreux des premiers croisés. L'armée s'avança en silence sur le théâtre de la dernière bataille, rencontrant partout des ossements, des lances brisées, des armes couvertes de terre et de rouille; les croisés ne purent voir surtout sans frémir le camp où Gauthier avait laissé les femmes, les enfants, les vieillards et les malades. On voyait encore la trace des fossés qui environnaient ce camp, la pierre sur laquelle on célébrait la messe au moment de la bataille, les ossements des malheureux qu'on avait massacrés et laissés sans sépulture. A la vue de ce triste lieu, l'armée entière tomba à genoux et fit retentir les airs des hymnes funèbres de l'Eglise.

Le désastre de l'armée de Gauthier fit comprendre aux nouveaux croisés la nécessité d'une discipline sévère; et ils reprirent leur route, animés d'un nouveau courage et du désir de venger leurs frères si horriblement massacrés. Quatre mille ouvriers munis de pioches et de pelles précédaient l'armée, lui facilitaient le chemin par leurs travaux, et plantaient de distance en distance des croix de bois ou de fer pour marquer la route qu'elle devait suivre. Elle arriva ainsi jusqu'à Nicée, capitale de la Bythinie.

Cette ville était défendue à l'occident par de hautes montagnes; au midi, le lac Ascanius baignait ses remparts et lui rendait facile la communication avec la mer; de larges fossés remplis d'eau l'environnaient; enfin 370 tours, bâties en briques et en pierres, protégeaient la double enceinte de ses murailles sur lesquelles on eût

pu faire rouler un char [1]. L'élite des guerriers turcs composait la garnison de la ville, et sur les montagnes voisines campait, avec cent mille hommes, le sultan David, surnommé *Kilig-Arslan*, c'est-à-dire l'épée du Lion.

Du haut de ces montagnes, les Turcs virent avec effroi l'armée des six cent mille croisés dérouler ses immenses anneaux dans la plaine de Nicée. Ces guerriers appartenant à dix-neuf races différentes, chargés de leurs casques brillants, de leurs boucliers peints et de leurs cottes-d'arme ornées d'écharpes de diverses couleurs; armés d'épées, de massues, d'arcs et de lances surmontées de longues banderolles marquées de la croix, produisirent un effet terrible sur les troupes asiatiques. Cependant Kilig-Arslan n'hésita pas à engager le combat, et tomba avec ses cent mille hommes, du haut des montagnes, comme une avalanche, sur l'armée chrétienne. Il vit bientôt qu'il n'avait plus affaire aux troupes indisciplinées de Gauthier ou de Pierre l'Ermite. La bataille dura du matin au soir. Les Turcs laissèrent quatre mille des leurs sur le terrain. La perte des croisés fut moins grande de moitié. A l'exemple de leurs ennemis, les guerriers chrétiens coupèrent les têtes des morts et les attachèrent à la selle de leurs chevaux. Ils en jetèrent un mille dans la ville et en envoyèrent un autre mille à l'empereur Alexis.

Après un siège où les croisés montrèrent un courage étonnant, Nicée était sur le point de se rendre, lorsque, tout à coup, on vit l'étendard d'Alexis flotter sur les tours. Cet empereur suivait les guerriers chrétiens, comme l'oiseau de proie qui cherche sa pâture sur les traces du lion; il les suivait de loin cependant, pour ne pas s'exposer, et ne songeait qu'à s'attribuer le fruit de leurs victoires. C'est ainsi que, pendant le siége de Nicée, il traita secrètement avec les assiégés qui lui livrèrent leur ville au lieu de la remettre aux vainqueurs. Alexis chercha, en louant le courage des croisés et en leur distribuant des trésors, à leur faire oublier l'injure qu'il venait de leur faire; mais ceux-ci ne purent la lui pardonner et surent désormais à quoi s'en tenir sur la politique tortueuse et hypocrite de l'empereur de Constantinople.

Un an s'était écoulé depuis le départ des croisés jusqu'au siége de Nicée. Ces guerriers généreux, laissant à l'empereur la ville qu'ils avaient conquise, ne songèrent qu'à poursuivre leur entreprise, après s'être reposés quelque temps. Toutes les provinces qu'ils

[1] Guil. Tyr. de Bello sac. lib. 3.

avaient à traverser étaient occupées par les Turcs, et l'on ne saurait dire les fatigues, les dangers qu'ils eurent à essuyer dans ces régions couvertes, non-seulement d'ennemis implacables et irrités, mais encore de montagnes, de défilés, de torrents, de plaines incultes et arides qui ne pouvaient leur fournir les vivres nécessaires.

Nous n'avons à retracer, dans cette histoire, ni ces dangers continuels, ni la terrible bataille de Dogorganhi, ni l'expédition de Baudoin au pays d'Edesse, ni la prise de Tarse par Tancrède, ni les dissensions qui s'élevèrent trop souvent entre les chefs de l'armée, ni enfin le difficile passage des monts Taurus et Amanus.

Après avoir surmonté des fatigues incroyables, les croisés entrèrent enfin dans la Syrie qui renfermait dans son territoire la Palestine, objet de leurs vœux et but de leurs travaux. Après avoir battu plusieurs fois les Turcs, ils arrivèrent devant Antioche, capitale de la Syrie.

La vue de cette ville si célèbre dans les annales du christianisme, ranima l'enthousiasme religieux des croisés. C'était dans les murs d'Antioche que les disciples du *Christ* avaient pris, pour la première fois, le nom de *chrétiens;* saint Pierre en avait été évêque avant de se fixer à Rome; aucune ville ne pouvait prétendre à une place plus glorieuse dans l'histoire de l'Église. Les croisés en formèrent immédiatement le siége. Il s'y trouvait une forte garnison commandée par l'émir Akhy-Syan que les chroniqueurs occidentaux nomment Accien. Il opposa une vive résistance aux efforts de l'armée chrétienne, mais ses efforts lui furent beaucoup moins funestes que les bords enchantés de l'Oronte. Ces régions, si célèbres dans l'antiquité païenne par le culte de Vénus et d'Adonis, firent bientôt oublier aux croisés le but et l'esprit de leur expédition. Ils s'abandonnèrent à une licence effrénée, et ne déployèrent aucun courage dans leurs attaques contre la ville. Les Turcs, au contraire, firent des sorties vigoureuses, et l'hiver surprit l'armée chrétienne qui bientôt ressentit les rigueurs de la famine et de la saison. Ces malheurs furent si grands, que beaucoup de croisés abandonnèrent le camp. Pierre l'Ermite les y ramena, et on leur fit jurer sur les saints Évangiles de ne le plus quitter. L'évêque Adhémar et les clercs les plus vertueux profitèrent des malheureuses circonstances où se trouvait l'armée chrétienne pour prêcher la réforme des mœurs; en même temps, ils faisaient ensemencer les terres des environs pour rassurer les guerriers contre la famine et faire croire aux Turcs que rien ne pourrait lasser leur courage et leur patience.

Avec la belle saison (1098), l'abondance revint dans le camp. L'espérance et l'enthousiasme reparurent, les mœurs étaient devenues plus pures. On reçut alors des ambassadeurs du calife d'Egypte qui sollicitait l'alliance des croisés [1]; on battit une armée de Turcs qui était venue à la défense d'Antioche et l'on poussa plus vigoureusement que jamais les travaux du siége.

Accien, pressé de toutes parts, se montra plein de cruauté contre les chrétiens qui habitaient la ville. Le vénérable patriarche grec fut traîné sur les murailles, le corps meurtri de coups, et fut montré aux assiégeants comme une victime dévouée à la mort. C'était surtout contre les prisonniers que s'exerçait la fureur d'Accien. Il fit conduire un jour sur les remparts un brave chevalier, nommé Raymond Porcher, et les Turcs qui l'entouraient le menacèrent de la mort s'il n'exhortait ses compagnons à le racheter moyennant une somme d'argent. Celui-ci, feignant d'obéir, dit aux assiégeants, dans sa langue que les Turcs n'entendaient pas : « Regardez-moi comme un homme mort et ne faites aucun sacrifice pour ma liberté. Tout ce que je vous demande, ô mes frères! c'est que vous poursuiviez vos attaques contre cette ville infidèle qui ne peut résister longtemps et que vous restiez fermes dans la foi de J.-C. Dieu est avec vous et y sera toujours. »

Accien, s'étant fait expliquer le sens de ces paroles, devint furieux et ne laissa à Raymond que le choix entre l'islamisme et la mort. Le pieux chevalier, se mettant sur-le-champ à genoux, pria Dieu de lui venir en aide et de recevoir son âme. Accien, plus irrité encore par cette prière, fit couper la tête au bon chevalier et ordonna d'allumer un immense bûcher où furent brûlés tous les autres prisonniers.

Les croisés étaient parfois cruels; mais les Turcs allaient jusqu'à l'atrocité.

Antioche, assiégée depuis sept mois, eût pu déjouer longtemps encore les efforts de l'armée chrétienne. La ruse vint au secours du courage.

Bohémond, qui ne s'était croisé que dans l'espérance de se former une principauté en Asie, ne songeait qu'aux moyens de réaliser ses projets. L'exemple de Baudoin, qui était devenu prince d'Edesse, avait éveillé sa jalousie, et Antioche lui semblait bien propre à faire

[1] Il considérait les croisés comme l'instrument dont la providence se servait pour punir les sectateurs d'Ali qui occupaient l'Asie et ne voulaient pas reconnaître le calife d'Egypte comme le vrai successeur de Mahomet.

la capitale du royaume qu'il ambitionnait. Il ne songeait donc qu'aux moyens de s'en rendre possesseur. Les circonstances le servirent à souhait.

Il y avait à Antioche un apostat nommé Féir[1]. C'était un homme dévoré d'ambition et d'avarice. Pour avancer sa fortune, il avait renoncé au christianisme et embrassé la religion de Mahomet. Accien l'aimait et lui avait confié les trois principales tours d'Antioche, pendant le siége. Féir se trouva ainsi en position de livrer la ville, et il en conçut l'idée dans l'espérance d'obtenir des chrétiens, pour ce service, de grands trésors. Il trouva moyen de faire connaître son projet à Bohémond. Les deux intrigants se virent, ourdirent ensemble leur complot, et, quand tout fut convenu, Bohémond avertit les chefs de l'armée chrétienne qu'il avait trouvé un moyen de s'emparer sûrement de la ville.

Les principaux chefs refusèrent d'abord de favoriser l'intrigue, mais l'astucieux prince de Tarente profita habilement d'une nouvelle qui se répandit dans le camp. On disait que Kerboga, prince de Mossoul, arrivait pour défendre Antioche avec une armée de 200,000 hommes. « Il ne faut donc point hésiter, dit Bohémond; on doit s'emparer de la ville au plus vite. » Sous l'impression de la terreur que produisait l'arrivée de Kerboga, les chefs de la croisade promirent à Bohémond de seconder le plan qu'il avait combiné avec Feir et de lui laisser la souveraineté d'Antioche.

L'armée entière est mise aussitôt sous les armes et on feint de la conduire, enseignes déployées, au devant de Kerboga qui avait fait annoncer son arrivée à Accien. Les assiégés la voient partir du haut de leurs remparts et ne doutent pas qu'elle n'aille livrer une grande bataille. Arrivée dans un vallon, Bohémond la fait arrêter. Lorsque la nuit est venue, il la fait approcher d'Antioche en silence; des ténèbres épaisses et un orage affreux qui éclate favorisent son projet. De nombreux croisés s'approchent de l'une des tours confiées à Féir, on y trouve une échelle de cuir. Bohémond y monte le premier; plusieurs le suivent. Le traître Feir leur indique une porte secrète qu'ils enfoncent et par laquelle les croisés entrent en foule dans la ville. Godefroy, Raymond, Robert de Normandie, à la tête de leurs soldats, s'emparent des points les plus importants; au signal donné, les trompettes sonnent toutes à la fois et le cri terrible : *Dieu le veut!* retentit aussitôt sur les quatre collines sur lesquelles la ville

[1] On a latinisé son nom dont on a fait Phirous et même Pyrrhus.

était bâtie. Les habitants reconnaissent le cri de ralliement des croisés; ils se précipitent en foule hors de la ville; ceux qui ne peuvent fuir tombent sous l'épée des vainqueurs; les chrétiens seuls sont épargnés; tous ceux qui n'invoquent pas le nom du Christ, qui ne se font pas reconnaître pour chrétiens en faisant le signe de la croix, sont massacrés impitoyablement. Les places publiques furent jonchées de cadavres; le sang ruissela dans les rues. Plus de dix mille hommes périrent dans une seule nuit. Accien s'enfuit à travers les forêts. Des bûcherons qui le reconnurent le tuèrent et apportèrent sa tête aux croisés. Féir fut largement payé de sa trahison, redevint chrétien et suivit les croisés à Jérusalem. Deux ans après la prise de cette ville, il retourna à l'islamisme et mourut abhorré des chrétiens et des musulmans.

Les croisés, maîtres d'Antioche, se contentèrent d'entourer la citadelle qui refusait de se rendre, et se répandirent dans la ville, se livrant au pillage et à la débauche la plus effrénée. Leur joie se changea bientôt en terreur. Trois jours s'étaient écoulés depuis la prise d'Antioche, lorsqu'on aperçut les premiers guerriers de l'énorme armée de Kerboga. Les croisés n'osèrent aller à sa rencontre et se laissèrent assiéger dans Antioche où ils eurent à supporter toutes les horreurs d'une affreuse famine. Plusieurs abandonnèrent alors l'expédition; on cite surtout, parmi eux, Etienne, comte de Blois. L'empereur Alexis, qui suivait toujours de loin l'armée chrétienne, s'enfuit lâchement à Constantinople, en apprenant ses malheurs et l'arrivée de Kerboga.

La foi seule pouvait ranimer le courage, ressusciter l'enthousiasme de l'armée chrétienne; et, dans ces temps de candide simplicité, l'on ne pouvait exciter la foi que par le récit des prodiges. On eut recours à ce moyen. Bientôt l'on ne parla plus que d'apparitions extraordinaires, de promesses de victoire faites par Dieu ou les saints; on fit grand bruit d'une lance qui fut découverte sous un autel et qui passa pour être celle avec laquelle on avait percé le côté de J.-C. sur la croix [1]. Les prodiges se multiplièrent après cette découverte, avec eux l'enthousiasme religieux se réveilla; les soldats affamés, à demi morts, ne respiraient plus que les batailles; Pierre-l'Ermite fut envoyé à Kerboga pour lui proposer un combat singulier ou une bataille générale.

[1] Il fut prouvé, peu de temps après, que la découverte de cette lance n'avait été qu'un moyen d'exciter l'enthousiasme des croisés.

L'Ermite retrouva sa vieille ardeur et dit avec fierté au guerrier musulman qu'on ne lui donnait que trois jours pour aviser à ce qu'il aurait à faire. Kerboga répondit avec insolence; et comme Pierre voulait répliquer, il mit la main à son cimeterre : *Que l'on chasse ce mendiant!* s'écria-t-il. Pierre fut chassé, en effet, et courut plus d'une fois le danger de perdre la vie, en traversant le camp ennemi. La réponse de Kerboga indigna les croisés, et les hérauts d'armes annoncèrent pour le lendemain la bataille générale. L'armée chrétienne ne comptait plus que cent mille guerriers. Ils passèrent le reste de la journée et la nuit à se disposer au combat par la confession et la communion.

Dès le matin, les portes de la ville s'ouvrirent et l'armée se rangea en bataille, partagée en douze cohortes, en l'honneur des douze apôtres. Les prêtres parcouraient les rangs. Adhémar, revêtu de sa cuirasse par-dessus ses ornements pontificaux, animait les guerriers par ses discours. Un chœur de clercs suivait l'évêque du Puy en chantant l'hymne des batailles : *Exurgat Deus*. Les prêtres, qui étaient restés dans la ville, bénissaient les troupes du haut des remparts, et levaient les mains au ciel, comme Moïse lorsque Josué combattait les Amalécites. L'armée chrétienne n'avait plus cet éclat qui éblouissait les Musulmans pendant le siége de Nicée : les barons eux-mêmes combattaient à pied, car tous les chevaux avaient été tués pendant la disette. La plupart des guerriers étaient malades et affaiblis par la faim ; les armes étaient en mauvais état. L'ardeur guerrière suppléa à tout, et, au moment où l'armée s'ébranla, les rives de l'Oronte retentirent du cri redoutable *Dieu le veut*! poussé par cent mille voix et répété par les échos.

Kerboga ne croyait pas à une bataille. Lorsqu'il apprit que les croisés sortaient de la ville, il pensa qu'ils venaient faire leur soumission et continua à jouer paisiblement aux échecs dans sa tente. Mais on vint lui annoncer que ses amis de la citadelle avaient arboré le drapeau noir qui était le signe d'une attaque, et que deux mille hommes de son armée, qui gardaient le pont de l'Oronte, étaient dispersés. Il se hâta alors de monter sur une colline pour être témoin par lui-même de ce qui se passait. Il vit l'armée chrétienne passer le fleuve et se placer fièrement dans une vaste plaine, devant son camp, enseignes déployées et l'épée à la main. Il fut bien obligé alors de croire à une bataille et fit sortir toute son armée.

Les croisés se jetèrent comme des lions courageux sur les Musulmans. Ceux-ci ne purent soutenir un choc aussi terrible; ils se dis-

persèrent et s'enfuirent de tous côtés, abandonnant leur camp. Les croisés y trouvèrent beaucoup de chevaux, les montèrent aussitôt, poursuivirent les ennemis l'épée dans les reins et en firent une épouvantable boucherie. On porte à cent mille le nombre des Musulmans qui restèrent sur le champ de bataille. Les chrétiens ne perdirent que quatre mille des leurs. Kerboga s'enfuit en toute hâte aux rives de l'Euphrate.

Cette victoire ranima le courage des croisés et leur procura des vivres en abondance. Ils trouvèrent dans le camp tout ce qui leur était nécessaire pour continuer la guerre. Les Musulmans de la citadelle d'Antioche se rendirent, et plusieurs abandonnèrent la religion de Mahomet qui n'avait pas su défendre ses disciples contre ceux du Christ.

Après la victoire d'Antioche, l'armée presque tout entière voulait marcher immédiatement sur Jérusalem. Les chefs furent d'un avis différent et résolurent de séjourner quelque temps encore à Antioche. Ils envoyèrent en Europe des députés qui durent faire connaître leurs succès et demander des secours; ils rappelèrent à l'empereur Alexis qu'il avait autrefois promis d'envoyer une armée à Jérusalem.

L'ambition et la volupté étaient pour beaucoup dans la détermination des chefs; ils voulaient, comme Baudoin et Bohémond, se créer des principautés en Asie, et déjà ils avaient prouvé qu'ils n'étaient point insensibles à l'influence corruptrice des rivages de l'Oronte. Dieu les punit de leurs débauches en leur envoyant une peste qui enleva cinquante mille hommes à l'armée. On compte Adhémar, évêque du Puy, au nombre des victimes. Ce fut une grande perte pour l'armée dont il était le père et le plus sage conseiller. Les chefs annoncèrent sa mort au pape et le prièrent de venir lui-même se mettre à la tête de l'expédition. Ils eussent eu besoin d'un guide aussi sage pour apaiser les discordes qui s'élevaient souvent entre eux; mais Urbain ne pouvait quitter l'Occident.

Tandis que la peste sévissait, et en attendant le départ pour Jérusalem, les chefs conduisirent leurs bandes à des expéditions partielles, dans lesquelles ils pillèrent le pays et se distinguèrent par de hauts faits d'armes. Bohémond fit des conquêtes importantes en Cilicie et agrandit sa principauté d'Antioche; la prise de Marra fut un sujet de querelle entre lui et Raymond qui voulait aussi se former une principauté en Asie. Tandis qu'ils se disputaient, les mahométans d'Egypte s'emparèrent de Jérusalem et en chassèrent les par-

tisans d'Ali. Les malheurs des croisés leur avaient fait croire qu'ils n'avaient plus à les craindre et qu'ils pouvaient impunément attaquer les musulmans d'Asie refoulés par l'armée chrétienne. La prise de Jérusalem causa presque un soulèvement contre les chefs de la croisade qui songeaient beaucoup plus à leurs intérêts qu'à la délivrance du tombeau de J.-C. Le clergé éleva sa voix si puissante sur les masses, et il fut décidé qu'on se mettrait en marche pour Jérusalem au mois de mars.

C'est ce qui eut lieu en effet. Arrivés à Laodicée, les croisés reçurent de nouveaux renforts d'Europe et des contrées de l'Asie soumises aux chrétiens. Bohémond ne suivit l'armée que jusqu'à Laodicée et retourna à Antioche qu'il craignait de se voir enlever. Après plusieurs combats, les croisés assiégèrent Archas. Comme ils étaient devant cette ville, des députés du calife d'Egypte vinrent leur annoncer que les portes de Jérusalem ne seraient ouvertes qu'aux pèlerins sans armes. A ces paroles, l'armée chrétienne quitta le siége d'Archas et marcha droit sur Jérusalem (1099). Elle n'était composée que de cinquante mille hommes : la peste, la famine et les combats l'avaient décimée, sans parler des désertions nombreuses qui l'avaient successivement affaiblie. A mesure qu'elle apapprochait de Jérusalem, elle semblait se recueillir, se pénétrer davantage des idées religieuses qu'elle avait trop oubliées depuis son départ et à travers les accidents variés de son long pèlerinage. Elle côtoyait la mer, laissant derrière elle les cités qui se rendaient et demandaient alliance.

Tandis qu'elle s'avançait ainsi à travers les montagnes de la Judée, les habitants des rives du Jourdain accouraient à Jérusalem, les uns pour la défendre, les autres pour y chercher asile avec leurs familles et leurs troupeaux. Sur leur passage, ils déchargaient leur fureur contre les chrétiens du pays, pillaient et brûlaient les églises. Les contrées voisines de Jérusalem étaient désolées, les campagnes comme les cités retentissaient de menaces et de cris guerriers. Lorsque les croisés furent arrivés à Emmaüs (Nicopolis), les chrétiens de Bethléem vinrent implorer leur secours. Tancrède partit la nuit avec une petite troupe de guerriers et planta le drapeau des croisés sur les murs de la ville où J.-C. avait pris naissance.

Pendant toute cette nuit, personne ne dormit dans l'armée chrétienne. Jérusalem était si près! On attendait avec impatience les premiers rayons du soleil, chacun voulait le premier apercevoir les tours si désirées de la ville sainte. A peine les ténèbres commen-

çaient-elles à disparaître, que plusieurs pèlerins, sans aucun souci des dangers auxquels ils s'exposaient, coururent jusqu'aux portes de la ville et revinrent, tout joyeux, raconter à leurs compagnons ce qu'ils avaient vu. Aux premiers rayons du jour, l'armée entière se mit en marche, enseignes déployées. Bientôt la ville sainte parut dans le lointain. Les premiers qui l'aperçurent s'écrièrent avec enthousiasme : *Jérusalem! Jérusalem!* en quelques instants les soixante mille pèlerins avaient répété : *Jérusalem!* et leur cri de guerre : Dieu le veut! Les échos des montagnes de Sion et des Oliviers répétèrent ce cri terrible et apprirent aux chrétiens de Jérusalem que leurs libérateurs n'étaient pas loin.

Les croisés semblent oublier que l'ennemi est près d'eux. Ils précipitent leur marche. Les chevaliers mettent pied à terre par respect : les uns se jettent à genoux ; les autres baisent avec amour la terre que touchèrent les pas de l'Homme-Dieu ; quelques-uns se félicitent d'être arrivés enfin au terme de leurs travaux ; la plupart versent des larmes sous l'impression du sentiment que leur font éprouver le souvenir de la mort de J.-C., la pensée de leurs fautes, la vue du tombeau de J.-C. profané par les disciples de Mahomet. Chaque pas qu'ils faisaient leur rappelait un pieux souvenir ; car ce territoire vénéré n'a pas une vallée, un rocher, qui n'ait un nom dans l'histoire sacrée. L'armée entière marchait ainsi sans ordre, et en chantant ces paroles d'Isaïe : « Jérusalem, lève les yeux et vois le libérateur qui vient briser tes chaînes. »

Ils dressèrent leur camp en face de Jérusalem, le 7 juin 1099.

A peine étaient-ils établis que les vents brûlants du désert desséchèrent toutes les sources. L'armée se trouva sans eau, dévorée par une soif ardente. Un fléau non moins funeste, ce fut la discorde qui se mit entre les chefs comme sous les murs d'Antioche. Il fallut toute l'influence du clergé pour ramener la paix. Pierre l'Ermite sentit renaître toute son ardeur, à la vue de Jérusalem, et, de concert avec Arnould de Rohes, chapelain du duc de Normandie et avec les ecclésiastiques les plus vertueux, il travailla à ranimer entre les guerriers les sentiments de la fraternité évangélique. Un solitaire du mont des Oliviers vint ajouter ses exhortations à celles du clergé, et dit aux chefs de l'armée : « Vous qui êtes venus des régions de l'Occident pour adorer J.-C. sur son tombeau, armez-vous comme des frères, et sanctifiez-vous par le repentir et les bonnes œuvres. Si vous obéissez à Dieu, il vous rendra maîtres de la ville sainte ; si vous lui résistez, sa colère tombera sur vous. » Le solitaire conseilla

ensuite aux croisés de faire une procession autour de Jérusalem pour invoquer la miséricorde et la protection du ciel.

Après avoir jeûné trois jours, les pèlerins sortirent en armes de leur camp, marchant pieds-nus, la tête découverte, et firent le tour des murailles de la ville sainte. Les prêtres, vêtus de blanc, marchaient en tête, portant les bannières des saints et chantant des psaumes et des cantiques. Les enseignes étaient déployées et les trompettes des croisés sonnaient, comme autrefois celles des Hébreux autour des murs de Jéricho.

Les croisés commencèrent leur pèlerinage par la vallée de Raphaïm qui se trouve en face du Calvaire, s'avancèrent vers le nord, entrèrent dans la vallée de Josaphat où ils saluèrent les tombeaux d'Etienne et des premiers disciples de J.-C. Continuant leur marche vers la montagne des Oliviers, ils contemplèrent la grotte où J.-C. répandit une sueur de sang et le lieu où il pleura sur Jérusalem. Lorsqu'ils furent arrivés sur le sommet de la montagne, ils virent à leurs pieds toute la ville et son territoire. A cette vue, leur enthousiasme devint du délire. Arnould de Rohes leur adressa un discours pathétique qu'il termina en les exhortant à oublier toutes leurs querelles et à s'aimer les uns les autres comme des frères. Le brave et généreux Tancrède, touché de ces paroles, embrassa aussitôt Raymond avec lequel il avait eu de fréquents démêlés. Les autres chefs, tous les guerriers imitèrent son exemple et jurèrent solennellement d'oublier leurs discordes et de s'aimer comme de vrais disciples de J.-C.

Tandis que les chrétiens se livraient aux transports de leur piété, les Musulmans, rassemblés sur les remparts, prodiguaient les plus grossiers outrages aux signes vénérés de la religion. Pierre l'Ermite saisit cette occasion pour exciter l'indignation de l'armée chrétienne : « Guerriers, s'écria-t-il, vous entendez les menaces et les blasphèmes des ennemis de J.-C., jurez de le défendre ! » Un immense cri de vengeance répondit à ces paroles. « Oui, continua l'éloquent ermite, j'en jure par votre piété, j'en jure par vos armes, le règne des impies touche à sa fin ; l'armée du Seigneur n'a qu'à paraître et ce vil troupeau de Musulmans se dissipera comme une ombre... Encore quelques instants, et ces murailles, qui furent trop longtemps l'abri d'un peuple infidèle, deviendront la demeure des chrétiens. »

Les croisés rentrèrent dans leur camp, électrisés par le discours de Pierre l'Ermite, et se préparèrent, par la confession et la

communion, à l'assaut terrible qu'ils résolurent de donner à la ville.

Le jeudi 14 juillet 1099, dès la pointe du jour, les trompettes sonnent l'attaque dans tout le camp des chrétiens. Les guerriers saisissent leurs armes avec ardeur, et volent aux murailles, précédés des machines de guerre; le premier choc fut terrible, mais ils éprouvèrent une résistance opiniâtre et se retirèrent après douze heures de combat. « Malheureux que nous sommes! s'écriait, en rentrant au camp, Robert de Normandie, Dieu ne nous juge pas encore dignes d'entrer dans la ville sainte et de vénérer le tombeau de son fils. »

Le lendemain, le combat recommence avec la même ardeur. Les évêques, les prêtres parcourent les rangs; Godefroi, Tancrède, Robert de Flandre, et Robert de Normandie, Raymond, tous, chefs et simples guerriers, rivalisent de courage et d'audace. Les assiégés leur opposent une résistance désespérée. Les croisés se battaient avec furie depuis six heures; leurs machines étaient en feu, et ils ne pouvaient encore se flatter de l'espoir d'entrer dans la ville. Ils commençaient à perdre courage lorsque tout à coup ils aperçurent sur le mont des Oliviers un chevalier qui agitait son bouclier et donnait à l'armée le signal d'entrer dans la place. Godefroi et Raymond, qui le voient les premiers, s'écrient : « C'est saint George, c'est le patron des guerriers qui nous vient en aide! » Ces paroles volent de bouche en bouche; l'armée entière contemple avec joie le céleste chevalier et son ardeur redouble. Les femmes elles-mêmes, les enfants, les malades se jettent dans la mêlée, apportent de l'eau, des vivres, des armes et aident les guerriers à pousser contre les murailles les tours roulantes qui ne sont pas encore consumées par les flammes. Celle de Godefroi s'avance au milieu d'une terrible décharge de pierres, de traits, de feux grégeois. Le pont-levis de cette tour s'abaisse sur la muraille. Godefroi, l'épée à la main, s'élance sur les remparts, suivi de ses plus braves guerriers, refoule les ennemis et pénètre à leur suite dans Jérusalem. D'un autre côté, Tancrède y entrait en même temps, après d'incroyables efforts; les Musulmans, effrayés, s'enfuient; les croisés entrent en foule, par les tours, par les échelles, par les brèches en poussant leur cri de guerre: *Dieu le veut*! Godefroi et Tancrède se rencontrent auprès de la porte Saint-Etienne, la brisent à coups de hache, et la foule des pèlerins se précipite dans les rues de la ville sainte.

L'armée chrétienne fit un carnage horrible des Musulmans; les

cris de mort retentirent jusque dans les montagnes voisines du Jourdain.

Tandis que les autres assouvissaient leur soif de vengeance, Godefroi, suivi de trois de ses hommes, se rendait nu-pieds au tombeau du Sauveur. Cet acte de piété, connu de l'armée, ramena tout d'un coup les croisés à des sentiments plus dignes de disciples de J.-C. Ils se dépouillent de leurs habits sanglants, et, à l'exemple de leur chef, se dirigent, précédés du clergé, vers l'église de la Résurrection. Le sentiment religieux avait remplacé la fureur guerrière; pendant le chemin, on n'entendait que les sanglots et les gémissements des pèlerins qui pleuraient sur la mort de J.-C. et déploraient leurs péchés.

Le pieux pèlerinage terminé, les plus sages de l'armée, Godefroi et Tancrède surtout, voulurent empêcher les massacres. Leur autorité échoua contre la fureur des guerriers qui croyaient venger la religion en immolant impitoyablement ses ennemis. Le carnage dura une semaine, et plus de 70,000 Sarrasins ou Juifs perdirent la vie. Jérusalem changea complétement de face en quelques jours. Ses anciens habitants avaient disparu et une population entièrement chrétienne les avait remplacés. On était convenu que chaque pèlerin resterait en possession de la maison où il serait entré le premier. Une croix, un bouclier ou tout autre signe connu, placé au-dessus de la porte, fut pour chacun des croisés un titre de propriété que personne n'osa violer, et l'on vit en quelques jours le plus grand ordre succéder au tumulte du carnage et de la conquête. Les croisés trouvèrent à Jérusalem des trésors considérables, mais celui qu'ils regardèrent comme le plus précieux fut la croix de J.-C. Les chrétiens enfermés dans la ville l'avaient cachée pendant le siége. Son aspect excita les plus vifs transports, et, dit une vieille chronique, « De cette chose furent les chrétiens si joyeux comme s'ils eussent vu le corps de J.-C. pendu dessus icelle. » Elle fut portée en triomphe dans les rues de Jérusalem et replacée ensuite dans l'église de la Résurrection.

Dix jours après leur victoire, les chefs de l'armée se réunirent pour élire entre eux un roi de Jérusalem. Godefroi fut choisi. On le conduisit en triomphe à l'église du Saint-Sépulcre où il fit serment de respecter les lois de l'honneur et de la justice; mais il refusa le diadème et les marques de la royauté: « Il ne volt [1] estre sacré et

[1] *V.* Assises de Jérusalem.

corosné roy de Jérusalem, porce qui il ne volt porter corosne d'or, là où le roy des roys, Jésus-Christ le fils de Dieu, porta corosne d'espines le jour de sa passion. »

Godefroy ne prit que le titre modeste de défenseur et baron du Saint-Sépulcre; mais l'histoire lui a donné le titre de premier roi de Jérusalem.

Arnould de Rohes en fut élu évêque. C'était un homme instruit et très-éloquent, mais de mœurs suspectes.

La bataille d'Ascalon et tous les autres combats que livrèrent les chrétiens aux Musulmans ne sont point du domaine de cette histoire; nous ne devons pas parler non plus de plusieurs armées qui partirent pour Jérusalem dans le but de défendre le nouveau royaume et qui furent taillées en pièces par la perfidie de l'hypocrite empereur Alexis.

Pierre l'Ermite, qui le premier avait ébranlé ces immenses armées qui passèrent alors d'Occident en Orient, ne quitta Jérusalem qu'en 1102. A son retour, il bâtit à Huy, sur les bords de la Meuse, une abbaye où il mourut saintement. Les ennemis des croisades ont indignement outragé sa mémoire. Pour nous, qui, sans excuser les fautes commises par les croisés, admirons le principe et les résultats de leurs expéditions, nous sommes loin de les reprocher à l'humble moine qui ne fut que l'instrument dont se servit la Providence pour sauver l'Europe et l'Église. Son zèle l'égara lorsqu'il se mit lui-même à la tête de la première armée des croisés; mais cette faute ne doit pas nous rendre injustes à son égard et nous empêcher de rendre à son éloquence extraordinaire, à sa foi, à ses vertus, à son énergie, l'hommage qu'elles méritent.

La prise de Jérusalem couvrit de gloire la nation française à laquelle on attribua à juste titre la meilleure part du succès. « On peut croire, dit Guibert de Nogent [1], historien contemporain, que Dieu avait réservé cette gloire à la nation française qui l'avait méritée par sa foi. En effet, depuis qu'elle a reçu l'Évangile par la prédication de saint Remi, elle ne s'est jamais souillée d'aucune tache d'hérésie. Les autres nations n'ont pas eu cet avantage. Alors même que les Français étaient idolâtres et qu'ils s'établissaient dans les Gaules, ils ne firent mourir personne à cause de la foi; au contraire, ils témoignèrent toujours beaucoup de respect pour la reli-

[1] Guib. Gesta Dei per Franc.

gion... La prise de Jérusalem a mis le comble à leur gloire. Aussi le nom de *Frank* est-il devenu un éloge, et si, parmi les Bretons, les Anglais ou les Italiens, nous remarquons des gens de bien, nous croyons leur faire honneur en disant que ce sont des *hommes franks*. »

C'est ainsi qu'appréciait la première croisade un contemporain qui ne voyait dans les Français que la nation choisie de Dieu pour opérer de grandes œuvres et qui n'a pas trouvé de titre plus convenable pour l'ouvrage où il raconte leurs exploits que celui-ci, un des plus beaux que puisse porter un livre : *Les OEuvres de Dieu par les Franks* (Gesta Dei per Francos).

PROVINCIA ECCLESIASTICA ARELATENSIS.

SÆCULA.	ECCL. MET. ARELATENSIS (Arles).	ECCL. MASSILIENSIS (Marseille).	ECCL. TRICASTINENSIS (St-Paul-3-Chât.)	ECCL. TELONENSIS (Toulon).	ECCL. ARAUSICANA (Orange).	ECCL. AVENIONENSIS (Avignon).	ECCL. CARPENTORAC. (Carpentras).	ECCL. VASIONENSIS (Vaison).	ECCL. CABELLICENSIS (Cavaillon).
10ᵉ	Rostaganus II Manassès. Iterius. Anno.	Drogo. S. Honoratus.	Ebroinus. Pontius III.		Pendant le xᵉ et	Fulcherius. Florentius. Rangefridus. Landricus. Vernerius.	Bernardus. Guido. Ayrardus. Stephanus.	Humbertus. Benedictus I.	Reginardus. Heribertus. Desiderius I. Walcaudus. Theodoricus.
11ᵉ	Rajambaldus. Aicardus. Gibelinus.	Pontius I. Pontius II. Raimundus I.	Odalricus. Martinus. Geraldus. Pontius IV.	Jondadus. Deodatus. Willelmus I.	le xiᵉ siècles, les évêques d'Orange furent les mêmes que ceux de St-Paul-trois-Châteaux.	Petrus I. Hildebertus. Senioretus. Benedictus. Rostagnus. Albertus.	Matthæus. Franco. Julius. Guillelmus. Arnulfus.	Almeradus. Petrus I. Imbertus. Petrus II. Benedictus II. Petrus III.	Ingilramnus. Petrus. Clemens. Radulphus. Desiderius II.

PROVINCIA ECCLESIASTICA AQUENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. AQUENSIS (Aix).	ECCL. APTENSIS (Apt).	ECCL. REGENSIS (Riez).	ECCL. FOROJULIENSIS (Fréjus).	ECCL. VAPINCENSIS (Gap).	ECCL. SISTARICENSIS (Sisteron).
10°	Odolricus. Israel. Silvester.	Rostagnus. Arnulfus. Nartoldus I. Stephanus I. Nartoldus II. Theudericus.	Geraldus.	Benedictus. Guntharus. Riculfus.	Castus.	Eustorgius. Arnulfus. Ursus. Umbertus. Rodulfus I.
11°	Amabricus. Ingilramnus. Pontius I. Petrus. Pontius II. Rostagnus d'Hières.	Hilbogus. S. Stephanus II. Leodegarius I. Elifantus. Isoardus.	Ermengaudus. Bertramnus I. Hugo. Bertramnus II. Ageiricus.	P***. Berengarius II. Gaucelmus. Bertrandus I.	Faraldus. Radulfus. Ripertus I. S. Arnulphus. Ripertus II. Leodegarius. Otto.	Frondonus. Durandus. Petrus I. Geraldus I. Petrus II. Geraldus II. Carolus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA EBREDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. M. EBREDUNENSIS (Embrun).	ECCL. DINIENSIS (Digne).	ECCL. ANTIPOLITANA, postea GRASSENSIS (Grasse).	ECCL. VINCIENSIS (Vence).	ECCL. GLANDEVENSIS (Glandève).	ECCL. SENECTENSIS (Senez)
10°	S. Benedictus. S. Liberalis. Boso. Pontius. S. Ismidias.		Aimarus. Bernardus.	Elias. Arnulfus.	Wigo.	
11°	Rado. Hismido. Viventius. Guinervinarius. Hugo. Viminianus. Guinamandus. Guillelmus I. Petrus. Lantelmus.	Eminus. Bernardus. Hugo. Laugerius.	Heldebertus. Gaufredus. Aldebertus.	Durantus. Petrus I.	Pontius I. Pontius II.	Petrus. Amelius. Hugo. Stephanus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA VIENNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. VIENNENSIS (Vienne).	ECCL. DEENSIS (Die).	ECCL. VIVARIENSIS (Viviers).	ECCL. GRATIANOPOLITANA (Grenoble).	ECCL. VALENTINA (Valence).
10°	Wolfericus. Ragaufredus. Alexander. Sabo.			Alcherius. Isarius. Humbertus. Malenus. Ataldus. Pontius I.	Remegarius. Udabertus. Anno. Wigo.
11°	Theubardus. Burchardus. Leodegarius. Warmundus.			Pontius II. S. Hugo I. Hugo II. Othmarus.	Lambertus. Wabertus. Pontius. Guntardus. Eustachius.

SÆCULA	PROV. ECCL. TARENTASIENSIS. ECCLESIA METROPOLITANA TARENTASIENSIS (Tarentaise).	PROVINCIA ECCLESIASTICA VESUNCIENSIS. ECCLESIA METROPOLITANA VESUNCIENSIS (Besançon).	ECCLESIA BELLICENSIS (Belley).
10°	Annuco I. Adalbertus. Lizo. Amizo.	Leotoldus.	Hieronymus. Henricus. Desiderius Odo.
11°	Baltolfus. Luzo. Emmo. Annuco II. Bozo.	Hector. Bertoldus. Walterius. Hugo de Salinis. Hugo de Montfaucon. Hugo de Bourgogne.	Herdulfus. Aymo. Gaucerannus. B. * (cujus extat memoria ann. 1080). Pontius. I.

* Souvent, dans les monuments des xe et xie siècles, les copistes ne désignent que par des initiales les personnages dont ils parlent.

PROVINCIA ECCLESIASTICA NARBONNENSIS.

SÆCULA	ECCL. METR. NARBONNENS. (Narbonne).	ECCL. TOLOSANA (Toulouse).	ECCL. BETERRENSIS (Béziers).	ECCL. NEMAUSENSIS (Nîmes)	ECCL. LUTEVENSIS (Lodève).	ECCL. UCETICENSIS (Uzès).	ECCL. AGATHENSIS (Agde).	ECCL. CARCASSON. (Carcassonne).	ECCL. MAGALONENS. (Maguelone)	ECCL. ELNENSIS (Perpignan).
10e	Arnustus. Agius. Aimericus. Ermengaud.	Armannus. Hugo I. Atto. Issoius. Atus.	Reginaldus. Rodoaldus. Bernardus I.	Aglardus. Wicbertus. Reinardus. Bernardus I. Bego. Bernard. II.	Autgarius. Theodericus S. Fulcrann.	Amelius I. Amelius II.	Gerardus I. Stephanus I Dagbertus. Bernard. I. Salomon I. Bernard. II. Amelius. Salomon II. Armandus.	S. Guimera. Abbo. Wisandus. Franco. Eimericus.	Guntharius. Pontius. Ricuinus.	Riculfus I. Helmeradus Wadaldus. Riculfus II. Soniarius I. Hildesindus Berengarius
11e	Guiffredus. Petrus. Dalmatius. Bertrandus.	Raimundus. Petrus. Arnaldus I. Bernardus. Hugo II. Arnaldus II. Durandus. Isarnus.	Matfredus. Urbanus. Stephanus. Bernard. II. Berengar. I. Bernard. III. Berengar. II Matfred. III.	Frotarius I. Geraldus I. Frotarius II. Petrus I. Bertrandus.	Matfredus. Olimbelius. Bernardus I. Bernard. II. Rostagnus. Bernard. III.	Aribaldus. Hugo.	Stephan. II. Willelmus. Guntherus. Berengarius	Adalbertus. Fulco. Guifredus. Petrus I. Arnaldus. Bernardus. Petrus II. Petrus III.	Petrus. Arnaldus. Bertrandus.	Fedelo. Oliba. Berengar. II Bereng. III. Soniarius II. Bereng. IV. Arnaldus. Raimundus. Artaldus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA AUXITANA.

SÆCULA	ECCL. METR. AUSCIENSIS (Auch).	ECCL. AQUENSIS (Acqs).	ECCL. LACTORENSIS (Lectoure).	ECCL. CONVENENSIS (Comminges)	ECCL. CONSERANEN (Conserans).	ECCL. ATURENSIS (Aire).	ECCL. VASATENSIS (Bazas).	ECCL. TARBIENSIS (Tarbe).	ECCL. OLORENSIS (Oloron).	ECCL. LASCURRENS. (Lescar).	ECCL. BAYONENSIS (Bayonne).
10°	Ardinanus. Odilo. Bernard. I. Hidulfus. Seguinus. Odo I.	Gumbaldus Arsius.			Bernard. I. Berengar.	Gumbaldus Arsias.	Gumbaldus Hugo.		Gumbaldus		Arsius.
11°	Garsias I. Odo II. Raimund. I Garsias II. S. Austind. Guilleimus. Raimun. II.	Gregorius I Raimund. I Raimun. II. Petrus. Macharius. Gregor. II. Bernardus.	Arnaldus. Johannes. Raimundus	Petrus. Arnaldus. Guillelm. I. Bernardus. Guillem. II. Otgerius.	Bernard. II Guillelmus.	Raimund. Petrus.	Arnaldus. Raimundus Stephanus.	Amelius. Bernardus I Heraclius. Pontius. Hugo. Odo. Bernard. II	Arsias. Raimundus Stephanus. Amatus. Odo.	Arsias. Raimund. Gregorius. Bernardus. Sancius.	Raimun. I. Raimun. II.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BITURICENSIS.

SÆCULA	ECCL. METR. BITURICENSIS (Bourges).	ECCL. ARVERNENSIS (Clermont).	ECCL. LEMOVICENSIS (Limoges).	ECCL. ANICIENSIS (Le Puy).	ECCL. ALBIENSIS (Alby)	ECCL. MIMATENSIS. (Mende).	ECCL. CADURCENSIS (Cahors).	ECCL. RHUTENENSIS (Rhodez).
10°	Madalbertus. Gerontius. Launus. Richardus I. Hugo. Dagbertus.	Adalardus. Adebertus. Arnaldus. Bernardus. Bego I. Stephanus.	Turpio. Eblus. Hildegarius. Alduinus.	Adalardus. Hector. Gotescalcus. Bego. Wigo. Drogo. Stephanus.	Godolericus. Paternus. Angeluinus. Miro. Bernardus. Froterius. Amelius I. Ingelbinus. Honoratus.	Guillelmus I. Stephanus. Matefredus.	Geraldus I. Amblardus. Bernardus I. Stephanus. Frotarius. Gausbertus.	Gausbertus. Deus-Dedit I. Georgius. Aimarus. Mangafredus. Deus-Dedit II.
11°	Gauslinus. Almo. Richardus II. Audebertus.	Bego II. Stephanus II. Stephanus III. Renco. Stephanus IV. Guillelmus. Gurandus.	Geraldus. Jordanus. Iterius. Guido. Humbaldus. Guillelmus.	Theotardus. Fredolus. Stephanus II. Petrus. Stephanus III. Adhemarus.	Amblardus. Amelius II. Guillelmus I. Frotardus. Guillelmus II. Galterus. Hugo.	Rogamundus. Aldebertus I. Guillelmus II. Robertus. Aldebertus II.	Bernardus II. Deus-Dedit. Bernardus III. Fulco-Simonis. Bernardus IV. Geraldus II.	Arnaldus. Petrus. Pontius. Raimundus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BURDEGALENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. BURDEGALENSIS (Bordeaux).	ECCL. AGINNENSIS (Agen).	ECCL. ENGOLISMENSIS (Angoulême).	ECCL. SANTONENSIS (Saintes).	ECCL. PICTAVIENSIS (Poitiers).	ECCL. PETROCORIENSIS (Périgueux).
10°	Aldebertus. Gaufridus. Gumbaldus.		Gumbaldus. Fulcaldus. Ebulus. Ranulphus. Hugo.	Abbo.	Froterius. Alboinus. Petrus.	Sebaldus. Froterius. Martinus.
11°	Siguinus. Arnaldus. Iselo. Godefridus. Archembaldus. Andro. Goscelinus. Amatus.	Hugo. Sanctius. Arnaldus I. Bernardus. Willelmus. Arnaldus II. Donaldus. Helias. Simon.	Grimoardus. Guillelmus I. Roho. E. I. Gerardus. Guillelmus II. Ademarus.	Islo. Arnulphus. Goderannus. Boso.	Gislebertus. Isembertus I. Isembertus II.	Rodulphus. Arnaldus. Geraldus. Guillelmus. Rainaldus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA LUGDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. LUGDUNENSIS (Lyon).	ECCL. AUGUSTODUNENSIS (Autun).	ECCL. LINGONENSIS (Langres).	ECCL. MATISCONENSIS (Mâcon).	ECCL. CABILLONENSIS (Châlon-sur-Saône).
10°	Bernardus. Austerius. Remigius. Anschericus. Wido. Burchardus I. Amb:ardus.	Walo. Herveus. Rotmundus. Gerardus.	Agrinus. Warnerius. Gotzelinus. Letericus. Ericus. Achardus. Widricus.	S. Geraldus. Adalrannus. Ledbaldus I. Berno. Maybodus. Teotelmus. Ado. Johannes. Mile.	Ardradus. Mancio. Axoranus. Stacteus. Durandus. Hildebodus. Frotgarius.
11°	Burchardus II. Odolricus. Halinardus. Philippus. Gaufredus. Humbertus. Gebuinus.	Walterius. Helmuinus. Agano.	Bruno. Lambertus. Richardus. Hugo. Harduinus. Rainardus.	Ledbaldus II. Gausleuus. Walterius. Drogo. Laudricus.	Radulfus. Lambertus. Hugo. Gaufredus. Wigo. Achardus. Roclenus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA SENONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. SENONENSIS (Sens).	ECCL. CARNOTENSIS (Chartres).	ECCL. AUTESSIODURENSIS (Auxerre).	ECCL. TRECENSIS (Troyes).	ECCL. AURELIANENSIS (Orléans).	ECCL. PARISIENSIS (Paris).	ECCL. MELDENSIS (Meaux).	ECCL. NIVERNENSIS (Nevers).
10°	Walterius I. Walterius II. Adaldus. Guillelmus. Geriannus. Hildemannus. Archembaldus. Anastasius. Siguinus.	Waltelmus. Aganus. Ragenfredus. Harduinus. Vulfaldus.	Gerannus. S. Betto. Gualdricus. Guido. Richardus. Heribertus. Johannes.	Otbertus. Ansegisus. Walo. Adricus. Milo. Manasses. Rainaldus.	Berno. Anselmus. Theodericus. Ermenthæus. Arnulfus I. Manasses. Arnulfus II.	Anschericus. Theodulphus. Fulradus. Adelhelmus. Gualterius. Albericus. Constantius. Garinus. Rainaldus I. Elisiardus. Gislebertus.	Hucbertus. Agonius. Rothardus. Gildricus. Ageratus. Archanradus.	Franco. Atto. Launo. Tedalgrinus. Gaubertus. Gerardus. Natrannus.
11°	Leothericus. Gelduinus. Mainardus. Richerius.	Odo. Rodulfus. Fulbertus. Theodericus. Agobertus. Hi... Robertus. Arraldus. Rotbertus. Gaufridus.	Hugo. Heribertus. Goffridus. Robertus.	Frotmundus I. Mainardus. Frotmundus II. Hugo I. Walterius. Hugo II.	Fulco. S. Theodericus. Odolricus. Isembardus. Hadericus. Rainerius. Arnulfus II. Johannes. Sanctio.	Rainaldus II. Azelinus. Franco. Imbertus. Gaufridus.	S. Gilbertus. Macarius. Bernerus. Dagobertus. Galterius.	Roclenus. Hugo I. Malguinus. Hugo II. Wido.

PROVINCIA ECCLESIASTICA RHOTOMAGENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. RHOTOMAGENSIS (Rouen).	ECCL. BAJOCENSIS (Bayeux).	ECCL. ABRINCENSIS (Avranches).	ECCL. EBROICENSIS (Evreux).	ECCL. SAGIENSIS (Seez).	ECCL. LEXOVIENSIS (Lisieux).	EC. CONSTANTIENSIS (Coutances).
10°	Vitto. Franco. Gautherdus. Hugo.	Ricardus. Hugo I. Radulfus.		Hugo. Guichartius. Gerardus.	Adalhelmus. Azo.		Herlebaldus. Agebertus. Theodericus. Herbertus I. Algerundus. Gilbertus.
11°	Robertus. Malgerius. S. Maurilius. Johannes.	Hugo II. Odo.	Norgotus. Maingisus. Hugo. Johannes. Michael.	Gislebertus I. Hugo. Willelmus. Balduinus.	Sigefridus. Radbodus. Ivo. Robertus. Girardus.	Rogerius. Robertus. Herbertus. Hugo. Gislebertus.	Hugo. Herbertus II. Robertus. Gaufridus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TURONENSIS (Tours).	ECCL. CENOMANNENSIS (Le Mans).	ECCL. ANDEGAVENSIS (Angers).	ECCL. REDONENSIS (Rennes).	ECCL. NAMNETENSIS (Nantes).	ECCL. CORIOSOPITUM (Quimper).
10°	Hebernus. Robertus. Theotolus. Joseph. Frotinus. Hardoinus.	Guntherius. Hubertus. Mannardus. Segenfridus.	S. Lupus. Raimo. Rochardus. Herveus. Collatobus. Argleharius. Aymonius. Camadus. Nefingus. Rainaldus.	Electrannus. Tethaldus. Gualterus I. Warinus I. Triscandus.	Isaias. Adalardu.. Heremus. Walterus I. Guerechus. Judicaël.	Anavelenus.
11°	Archembaudus. Hugo. S. Arnulphus. Bartholomæus. Radulphus.	Avesgaudus. Gervasius. Vulgrinus. Arnaldus. Hoelus.	Rothardus. Hubertus. Eusebius. Gausfridus I. Gausfridus II. Reginaldus.	Gualterus II. Warinus II. Mainus. Sylvester. Marbodus.	Hugo. Hervisius. Walterus II. Airardus. Quiriacus. Benedictus.	Budicus I. Auriscandus. Budicus II.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.
(Suite.)

SÆCULA	ECCL. VENETENSIS (Vannes).	ECCL. S. PAULI-LEONIS (Saint-Paul-de-Léon).	ECCL. TRECORENSIS (Tréguier).	ECCL. BRIOCENSIS (Saint-Brieuc).	ECCL. MACLOVIENSIS *vel* ALETHENSIS (Saint-Malo).	ECCL. DOLENSIS (Dol).
10°					Cadocananus. Rivalonus. Judicaël.	Stephanus. Guyconeus.
11°	Judicaël. Budicus. Maengius. Morvannus.	Salomon.	Gratianus. Paulus. Soffrus.	Alanus. Adamus. Hamo. Guilleimus. Stephanus.	Reginandus. Meufenicus. Benedictus. Domellus.	Chaciconeus. Rolandus I. Stephanus. Lanfrancus. Hamo. Petrus piedritius. Joannes I. Joannes II. Yvo. Rolandus II.

PROVINCIA ECCLESIASTICA REMENSIS.

SÆCULA	ECCL. METR. REMENSIS. (Reims).	ECCL. SUESSIONENS. (Soissons).	ECCL. CATALAUNEN. (Châl.-s.-M.).	ECCL. LAUDUNENSIS (Laon).	ECCL. SYLVANECT. (Senlis).	ECCL. BELLOVACEN. (Beauvais).	ECCL. AMBIANENSIS (Amiens).	ECCL. MORINENSIS (Terouanne).	ECCL. NOVIOMENSIS (Noyon).	ECCL. CAMERACENS. (Cambrai).
10°	Herveus. Seulfus. Hugo. Artaldus. Odolricus. Adalbero. Arnulfus.	Abbo. Wido I. Wido II.	Mancio. Letoldus. Bovo. Gibuinus I.	Radulfus I. Adelelmus. Gozbertus. Ingelramus. Radulfus II. Rorico.	Othfredus. Adelelmus. Bernuinus. Gontbertus. Ivo I. Constantius. Odo I.	Honoratus. Herluinus. Bovo. Hildegarius. Walerannus Herveus. Hugo.	Otgarius. Deroldus. Thetbald. I. Ragembald. Thetbald. II Almannus. Gotesmann.	Herilandus. Stephanus. Witfridus. David. Lindulfus. Framericus.	Etilo. Rambertus. Airardus. Walbertus. Transmarus Rodulfus. Fulcherus. Hadulfus. Lindulfus. Ratbodus I.	Dodilo. Stephanus. Fulbertus. Berengarius Ingelranus. Autbertus. Wibaldus. Tedo. Rothardus.
11°	Gerbertus. Ebalus. Guido. Gervasius. Manasses. Rainaldus.	Fulco. Deodatus. Beroldus. Heddo. Adelardus. Theobaldus. Ursio. S. Arnulph. Hilgotus. Henricus.	Gibuinus II. Guido. Rogerius I. Rogerius II. Rogerius III	Adalbero. Gibuinus. Leothericus Helinandus.	Robertus. Rodulfus I. Guido I. Rodulfus II. Guido II. Frollandus I Guido III. Frolland. II. Odo II. Rolandus. Ingelardus. Ivo II. Ursio. Hugo. Letaldus.	Rogerius I. Warinus. Drogo. Guilbertus. Guido. Ursio. Fulco. Rogerius II.	Fulco I. Fulco II. Guido. Radulfus.	Balduinus. Drogo. Hubertus. Gerardus.	Harduinus. Hugo. Balduinus. Ratbodus II	Herluinus. Gerardus I. S. Lietbert. Gerardus II. Gualcher. * * En 1093 Urbain II sépara les Églises de Cambrai et d'Arras unies depuis le VIe siècle, et nomma un évêque à Arras. Cet évêque se nommait Lambert.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TREVIRENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TREVIRENSIS (Trèves).	ECCL. METENSIS (Metz).	ECCL. TULLENSIS (Toul).	ECCL. VIRODUNENSIS (Verdun).
10°	Ratbodus. Rotgerus. Rotbertus. Hinricus. Theodericus. Egbertus.	Robertus. Wigericus. Benno. Adalbero I. Theodericus I.	Ludelmus. Drogo. S. Gauzlinus. S. Gerardus. Stephanus.	Dado. Hugo I. Bernuinus. Berengarius. Wicfridus. Hugo II. Adalbero I. Adalbero II.
11°	Ludolfus. Megingaudus. Poppo. Ebherardus. S. Cono. Udo. Egilbertus.	Adalbero II. Theodericus II. Adalbero III. Herimannus. Burchardus.	Robertus. Bertoldus. Herimannus. Bruno. Udo.	Heymo. Raimbertus. Richardus. Theodericus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA MOGUNTINA. PROVINCIA ECCL. COLONIENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. MOGUNTINA (Mayence).	ECCL. ARGENTORACT. (Strasbourg).	ECCL. NEMETENSIS (Spire).	ECCL. VANGIONENSIS (Worms).	ECCL. MET. COLONIENSIS *vel* AGRIPPINENSIS (Cologne).	ECCL. TUNGRENSIS *vel* LEODIENSIS (Tongres).
10°	Hatto I. Herigerus. Hildebertus. Fridericus. Guillelmus. Hatto II. Rupertus.	Baltrannus. Otbertus. Godefridus. Richuinus. Rothardus. Utho. Archamboldus. Baldus. Wideraldus.	Dierlachus. Richoo. Anno. Hildeboldus. Franco. Erpho. Razo.	Bernardus. Everardus. Amalricus. Reginobaldus. Godefridus. Odegarius. Palzo. Baldericus. Rupertus.	Herimannus I. Wicfridus. Bruno. Folmarus. Gero. Warinus. Evergerus.	Franco. Stephanus. Richarius. Hugo. Farabertus. Ratherius. Baldricus I. Eraclius.
11°	Willegisus. Erkembaldus. Aribo. Bardo. Luitpoldus. Sigefridus. Wezelius.	Alewicus. Wernherus I. Willelmus. Hetzelo. Wernherus II. Theobaldus. Otho.	S. Burchardus. Hazeco. Adalgero. Arnoldus. Adelhero.	Walterus. Sigefridus. Regingerus. Reginbaldus. Sigebotho. Arnoldus. Conradus. Einhardus. Henricus. Rugkerus.	S. Heribertus. Piligrinus. Herimannus II. S. Anno. Hildolfus. S. Siveginus. S. Herimannus III.	Notgerus. Baldricus II. Wolbodo. Durandus. Reginaldus. Nithardus. Waso. Deoduinus. Henricus.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

ERRATA.

Pages. 1, lisez ainsi la date du livre 1er : (898-1004).
64, ligne 31 et 32, au lieu de : *les prie*, lisez : *le prie*, et au lieu de : *leur*, lisez : *son*.
98, dernière ligne, note, au lieu de : *par*, lisez : *car*.
196, ligne 34, au lieu de : *Celurarius*, lisez : *Cerularius*.
261, ligne 11, au lieu de : *moines*, lisez : *monastères*.
314, ligne 17, ôtez : *de Die*.
334, ligne 37, au lieu de : *armez-vous*, lisez : *aimez-vous*.

